37

L 6

De Châtillon sur Loire
Pasteur de Mégrapelisse en 1603
épouse à cette date à Albias
Marie Gardesi, fille de Jean
Bul. XLIII 654.

Alba
Monencie

Resp MA 11729

LA FLEVR DE LA THEOLOGIE C'EST A DIRE DE LA PAROLE de Dieu disposee par lieux communs en forme de

Nouueau Commentaire sur le Catechisme.

Auquel est monstré premierement la vraye doctrine, *puis est refutee là exactement la fausse,* notammét celle de l'Eglise Romaine, le tout briefuement, clairement, solidement par bon ordre & facile methode.

PAR PIERRE GIRARD,
Pasteur du sainct Euangile.



A MONTAVBAN
Par Denis Haultin.
1600.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN
J. S. A. RABAUT
FACULTE DE THEOLOGIE

L'IMPRIMEVR
AV LECTEVR SALVT.

AMY lecteur M. Pierre Girard ayãt enseigné la Parolle de Dieu en preches & en leçons comme il m'est apparu par plusieurs tesmoignages & notammẽt au liure intitulé la preparation au ministere, auquel i'ay leu ces mots sur le reuers du premier fueillet que il est doüé d'vne suffisance & solidité de doctrine conioincte auec tresgrande dexterité à detrancher la Parolle de Dieu en grande edification, i'ay estimé lecteur qu'il estoit bon de te bailler aduertissement de cecy affin que tu cognoisse en cest œuure duquel il est auteur l'efect de ses-dicts tesmoignages.

à sort mis : Le Théâtre de la conscience et le Source de la Révolte, le tout très utile et nécessaire au temps présent. Mr Denis Hautin 1603 in 8 de XXXII - 606 p. et 12 de table de errata. Dédié au Maire, Scheriffs et Pairs de la Rochelle.

AVX EGLISES REFORMEES, PARTICVLIEREMENT A CELLE DE MAVVEZIN EN LA COMTE d'Armagnac en Gascogne.

MESSIEVRS & treschers freres comme les Prophetes, & Apostres escriuans aux Eglises en general les vns leurs Propheties, les autres leurs Epistres pleines de doctrine salutaire, s'addressent toutesfois particulierement à certains peuples, ou à certaines Eglises : moy aussi desirant que mon petit labeur puisse seruir à quelques vns de l'Eglise, ie vous l'addresse specialement, & le metz en lumiere soubz vostre nom, pour tesmoignage du vray amour & honneur que ie vous porte, & sur tout pour marque du zele que i'ay à l'aduancement de vostre salut. La coustume de dedier liures est ancienne & loüable, & principalement est reputee vn honneur incomparable à celuy à qui on les dedie. Aussi ne dedie on liures ordinairement sinon aux Princes, grands Seigneurs, aux grandes Republiques & Estats : ceste coustume porte de hault loüer, pour la plus part, celuy ou ceux ausquelz ils sont dediez. Et mesme ceste coustume a engendré ceste corruption, c'est que comme plusieurs sont friands voire affamez de vaine loüange, aussi ceux qui leur dedient liures cognoissant leur naturel & humeur qui comme vn membre rogneux desire d'estre gratté, aussi tels flattent plustost qu'ils ne donnent de vraye loüange. Mais comme ceste façon de loüer est vitieuse appartenant plustost à gens flatteurs & papelards, qu'à personnes graues & sinceres, aussi est elle à fuir. Et ainsi que les Prophetes & Apostres par leur parole, & escritz ne cherchans que la gloire de Dieu & le salut de ceux ausquels ils parloyent & escriuoyent, loüoyent en eux ce qui estoit à loüer, pour les accourager à ce qui estoit bon, & blasmoyent ce qui estoit à blasmer, pour les destourner de ce qui estoit mauuais, aussi celuy qui est appellé à la charge d'instruire les autres, pousse d'vn esprit Prophetique & Apostolique, doit loüer & blasmer ce qui est à

loüer & blasmer en ceux ausquels il s'addresse principalement, non tant pour exciter à ce qui est bon & digne de louange ceux ausquels on s'addresse notamment, & pour leur faire fuir ce qui est mauuais & digne de blasme, que principalemẽt pour estre patron & exemplẽ à tous autres, lesquels cognoissans aussi qu'il y a entre eux quelque chose de bõ, ou quelque reformatiõ ils s'aiguisent à icelle, & du mal & de la corruption beaucoup, ils la detestẽt & corrigent: pource qu'en la personne de quelques vns on parle à tous en general. Je recognoy donc entre vous les vrayes marques de l'Eglise de Dieu, sçauoir la predication de sa Parole, & l'administration des sainctz Sacremens, ie scay dije que long temps y a que vous auez la cognoissance & intelligence de cela, qu'il y a eu vous de la reformation, que cela se cognoist en quelque façon par la conuersation exterieure de la plus part de vous, ie voy aussi quelque cognoissance, & experience de la discipline, ie loüe le desir que Dieu a donné à aucuns qu'elle soit exercee pour reprimer les scandales suscitez par les desbauchez. Mais sur tout ie prise la pieté crainte & zele de Dieu imprimez tellement au cœur de quelque nombre qui est entre vous qu'ils font plus d'estat de l'ouie de la Parole de Dieu qui resonne & retentit ordinairement au milieu d'eux, que si Dieu leur auoit donné les plus grandes commoditez du monde pour l'esgard de la vie corporelle. J'adiouste qu'ainsi que quand Jesus Christ est venu au monde, il s'est plustost fait cognoistre à de petites villes & bourgades, comme estoit Nazareth & Bethanie, qu'aux grandes & celebres citez, item s'est plustost donné à cognoistre à des personnes obscures & de basse condition, comme estoyent des poures bergers, mendians, manchots, boiteux, aueugles &c. Jtem a fait de poures pecheurs ses Apostres plustost que ceux qui auoyent quelque apparence entre les hommes, & qui ayans estudié aux lettres humaines par leur sçauoir & sapience sembloyent deuoir estre preferez à ceux qui selon le monde estoyent de bas estat, aussi dije ie croy qu'il y en a plusieurs entre vous qui estans petits, & s'estimans abiects & contemptibles selon le monde, toutesfois d'autant que Dieu les honore de la pure predication & ordinaire de sa Parole, estiment que Dieu les prefere à plusieurs grandes opulentes & florissantes citez, voire aux plus grands Rois, & Princes de la terre, qui sont priuez d'vn si grand bien. Et de fait si vostre entende-

les choses bonnes que l'auteur recognoist en ceux ausquels il parle

Matt. 2. 23

Ieã 11. 1

le plus grand biẽ qu'vn peuple puisse receuoir de Dieu, c'est la predication de sa Parole

ment pouuoit suffisamment comprendre la grandeur, hautesse, & profondeur d'vn tel bien, plusieurs d'entre vous le priseroyent plus qu'ils ne font : & y a auiourdhuy maints pais, villes & citez de grand renom qui voudroyent auoir achepté à grands prix & poids d'or & d'argent la belle commodité que Dieu vous donne. Je prie Dieu d'vn cœur ardent qu'il vous face la grace de ruminer, & peser tellement vn tel benefice, que vous l'en recognoissiez abondamment, en vous estudiant à vne singuliere reformation de vie: car cõme l'amendement de vie, & vne viue repentance de noz fautes entretient entre nous ce grãd & nompareil benefice d'auoir la predication de sa saincte Parole, ausi n'y a il rien qui la chasse plustost que l'impenitence, & quand on s'opiniastre & enuieillit en ses iniquitez. Or d'autant qu'entre vous ie voy deux principaux vices entre plusieurs, lesquelz si Dieu vouloit regarder à la rigueur, il vous prueroit iustement de ce bien la, ie vous les veux remarquer librement : car comme la charge du Pasteur surpasse en dignité & excellence toute autre charge, aussi la flatterie au Pasteur est plus vilaine & detestable qu'en ceux qui sont en vocation inferieure. Ces deux vices ausquels ie voy la plus part de vous par trop addonnez, c'est premierement vne promptitude à vous entr'irriter les vns les autres pour la moindre occasion du monde, non souuent laquelle on vous donne, ains que vous prenez vous mesmes. Secondement c'est vne difficulté presques incroyable à vous reconcilier. J'appelle à tesmoing la conscience de plusieurs entre vous, si vous ne vous sentez pas coulpables de l'vn & l'autre vice, veu que tous les iours pour vn festu, pour vn regard, ou vne parole que vous pensez auoir esté iettee ou proferee de trauers contre vous iaçoit que ce soit contre l'intention de celuy qui a regardé ou parlé, vous vous agacez & picquez si fort qu'il n'y a presque moyen de vous guerir. Si vous ne parlez & deuisez les vns auec les autres, aucuns s'en scandalizent, & dit on qu'il y a de l'inimitié: & cela peut estre. Mais aussi il se peut faire qu'il n'y en a point en beaucoup qui cognoissant le naturel de celuy auec qui ils ne parlent, si hargneux qu'il scait bien qu'il ne scauroit rien dire qu'il ne s'en offense, s'abstiennent de parler pour euiter ce mal. Tellement que soit que l'on parle, ou qu'on ne parle point, on s'entr'irrite. Et qu'est-ce que cela MES FRERES sinon qu'on puisse dire, qu'ainsi qu'on ne scauroit prendre ny pas mes-

il ne faut pas qu'vn Pasteur soit flateur

mes toucher vne espine, ou ortie de quel costé qu'on pourra, qu'on ne se picque, ny vn fer chaud qu'on ne se brusle, aussi plusieurs sont d'vn naturel si rebours, & intraictable, que soit que l'on ne parle point auec eux, ou qu'on y parle (combien que celuy qui parle soit pour bien & mesme pour tesmoigner qu'il desire la paix auec celuy contre qui il semble auoir quelque different) tant y a qu'il y en a qui se despitent tellement de telles offenses imaginaires, qu'ilz demeureront les vns trois ou quatre ans sans communiquer voire parler & deuiser ensemblement: mesme il s'en est trouué qui pour moins d'occasion entre vous ont esté les vns douze ans les autres quinze voire vingt ans sans parler l'vn à l'autre, chose dequoy i'ay esté tellement raui que ie croy qu'on n'ouyt iamais parler de tels monstres: car il est presques impossible qu'vne passion qui ait si longuement demeuré au cœur d'vne personne n'y ait engendré vn vlcere incurable, & n'ait rendu cestuy la irreconciliable. Ce qui est à deplorer d'autant plus que le subiect qu'on prend pour se faire esclaues de si horribles inimitiez procede la plus part d'vne vaine fantasie. Comme celuy qui au lieu de prendre le cousteau par le manche, ou l'espee par la garde, ou par la poignee les prend par le trenchant ou par la pointe: s'il se couppe ou blesse à qui doit on imputer sa blessure qu'à soy mesme? De mesme plusieurs ne prenans point les paroles, gestes, & contenances de leurs prochains, & amis comme il faut par vn esprit de douceur se picquent si fort qu'ils voudroyent auoir abysmé ceux à qui ils en veulent, veu que c'est à eux mesmes à qui ils s'en doiuent prendre, pource qu'eux mesmes se font le mal, telz ressemblent ceux qui ont la chair du corps si mal saine que s'ilz sont escachez tant soit peu, ou picquez d'vne espingle, la chair s'enuenime tellement de ceste petite picqure que de la viennent des playes si dangereuses qu'elles ne scauroyent estre gueries par les emplastres, & medicamens des plus excellens medecins: aussi plusieurs ont l'esprit si mauuais & corrompu qu'ils s'aburtent si fort à la moindre parole, mine, ou œillade qu'il se font accroistre estre contre eux, qu'on ne les peut appaiser par les plus graues & puissantes remonstrances qui leur puissent estre faictes par la Parole de Dieu. Et me semble voyant telles haines enracinees au cœur de ceux mesmes qui semblent estre les plus sages, que ie voy des gens comme desesperez qui ayans l'espee nuë au poing s'entre-

belles similitudes pour faire corriger vn mauuais naturel qui ne se peut bien cõporter auec sõ prochain

frappent & s'entretuent le plus miserablement du monde. Car à la verité ainsi qu'vne bande d'hommes acharnez les vns contre les autres auec dagues & poignards & autres armes s'entredemembrent & dechirent les vns les autres comme si c'estoyent Tygres, Lions, Leopards eschauffez les vns contre les autres, versent leur sang, & en font ruisseler les rues: comme dije celuy qui a quelque humanité ne peut voir cela qu'il ne frisonne d'horreur: ausi qui est l'homme qui ayant quelque pieté en l'ame voyant ses freres, voisins, compatriottes s'entremanger & ronger de haines, courroux, choleres, d'ambition, d'enuie, & de milles autres passions diaboliques qui n'ait le cœur & l'ame trauersee de tels hideux spectacles? Certe comme l'ame & la conscience sont infiniement plus pretieux que le corps, ausi la ruine des ames, & consciences qui se fait par haines irreconciliables est digne beaucoup de plus grand misere, & compassion que la perdition des corps qui se fait par le glaiue trenchant. Or MES FRERES d'ou viennent ces malheurs en la plus part d'entre vous? certe en vn mot du defaut de charité. Car comme la vraye & Chrestienne charité couure multitude de pechez, voire tous forfaicts dit Salomon, ausi le defaut de charité, ou le contraire à icelle qui est haine decouure tous les pechez, & infirmitez en celuy qui est hai, & non seulement decouure les pechez qui y peuuent estre, mais en forge en abondance en celuy qui est poursuiuy de haine, mesme si celuy qui est poursuiuy de haine a de beaux dons, rares graces & vertus, la haine qui est au cœur de l'haineux conuertit en fiel & poison tout ce qu'a de recommandable celuy qui est atteinct d'vne vehemente haine & enuie. La mouche à miel conuertit en miel & douceur tout ce qu'elle mange voire fust-ce la plus amere chose du monde: au contraire l'homme vuide de charité & enflé de haine interprete mal tout ce qui est le plus à louer en iceluy qu'il hait. Et comme les serpens, aspics, crapaux, araignes, & autres bestes venimeuses tournent en venin tout ce qu'elles mangent & digerent, de mesme l'enuieux, l'haineux, le passionné & cholere mesdit & blasonne & prend en mal tout ce qui procede de celuy qui est hai, quoy que cela soit digne de loüange: car il ressemble le malade qui trouue mauuais le meilleur vin, & la plus delicate viande du monde. Et comme l'homme qui est trauaillé de la goutte, ou de quelque autre mal en quelqu'vn de ses membres, on ne

miseres de ceux qui sõt pleins de haines representees au vif briefuemẽt

1. Pi. 4. 8.

Pro. 10 12

horribles effects du defaut de charité, ou de la haine

sçauroit si peu toucher ou la goutte, ou le mal qu'il peut auoir, qu'il ne crie & se tempeste pour la douleur qu'il sent, mais si on touche vne partie saine voire bien fort, l'homme ne s'en plaind point, pource qu'on ne luy fait aucun mal: en mesme façon celuy qui a le cueur possedé de rancune & malvueillance s'offense à tout propos de ce qu'on luy dict ou fait, voire encores souuent qu'on s'estudie de luy complaire: mais dira peut estre quelqu'vn comment? nous pensions estre louangez de vous, & voicy nous sommes blasmez? Ha mes freres comme le docte, & expert Medecin aprez auoir veu longuement contourner son malade, & tasté le poux & apperceu que la maladie est aigue & qu'il est besoin de medicament acre & mordent, n'ordonne vn breuuage ou medecine douce & lenitiue, & le bon & fidele Chirurgien cognoissant l'vlcere, ou la playe estre fort enuenimee, & plustost mortelle, que guerissable applique les onguens, tentes & ferremens qu'il sçait estre necessaires, & le sage pere voyant que son fils a plustost besoin de discipline & de fouet, que d'amadouement le traitte comme il voit estre de besoin: aussi le sage & loyal Pasteur ne flatte ses brebis quand il voit qu'il faut vser de graues remonstrances & reprehensions. Et tout ainsi que le medecin tesmoigne l'honneur & syncere amitié qu'il porte à celuy qui estant malade d'vne maladie dangereuse, luy ordonne vn medicament propre pour chasser ceste maladie, & le barbier cognoissant vne playe pourrie, & qui ne se peut guarir qu'auec medicament mordent, aussi l'applique il tel qu'il faut, & le bon pere voyant qu'il ne peut destourner son enfant d'vn vice auquel il est fort eschauffé, sinon que par vn dur chastiment, aussi vse il d'vn tel remede de peur que son fils ne periſſe: aussi le bon Pasteur fait cognoistre son plus que paternel amour enuers ceux desquels Dieu luy a donné la conduite quand il leur monstre, & fait toucher comme au doigt les plus vilains, & execrables vices ausquels ils se laissent tyranniser afin qu'ils les fuyent, & qu'en les fuyant ils ne perissent par iceux. Et comme la soigneuse Bergere voyant quelqu'vne de ses brebis qui a la iambe cassee, luy bande & lie, si elle a de la rogne ou gale, les luy frotte de quelque liqueur ou onguent, ou quelque autre maladie, tasche de luy guarir par tous les moyens qu'elle peut: de mesme le prudent & vigilant Pasteur estant dolent de voir ceux de son troupeau se laisser gourmander & mastiner à quelques vi-

il ne faut qu'vn fidele Pasteur dissimule le mal

le plus grand amour & honneur que les pasteurs puisset mõstrer à leurs brebis, c'est de les reprẽdre libremẽt

ces, tasche de les en deliurer de plus grand courage que le berger, ou bergere ne garde ses brebis du loup, & s'efforce de les arracher de sa gueule, car la personne qui s'abandone & se donne en proye au vice, est en plus grand danger que n'est l'agnelet en la gueule du loup affamé. Et pource dije MES FRERES que i'ay apperceu depuis le peu de temps que ie conuerse auec vous que la plus part de vous (& peut estre qu'en ceux la ie designe aucunement le naturel des personnes du pais) estes addonnez tant & plus à ces deux vices assauoir à vne soudaineté de vous despiter, & fascher les vns contre les autres, item à vne difficulté voire presque impossibilité à vous reioindre & reconcilier (d'ou viennent entre vous de grandes discordes, & touchant l'Eglise, & vostre maison de ville en laquelle difficilement deux s'entendent pour le bien d'icelle, si l'vn y dit quelque chose pour quelque bonne fin, il est esuenté par l'autre qui le fait pour se vanger ou mespriser, ou mettre en peine celuy qui l'a dite, tellement qu'on ne voit point vne grauité de Senateurs telle qu'il faudroit: de la sourd vne crainte & pusillanimite en beaucoup qui n'osent s'efforcer à mettre ordre ou ils voyent estre requis. Bref tout y est presques decousu. Et Dieu promptitude vueille que ce ne soit vn presage de vostre ruine: car comme par concorde les petites choses croissent, aussi par discorde elles vont en à s'irridecadence. D'autant dije que ces maux & infinis autres viennent tercon- de la haine que vous vous entreportez,) ie vous exhorte de tout tre son mon cœur, que vous fuyez comme peste sur tout ceste promptitude frere & à vous offenser, & difficulté à vous entr'accorder: car ces deux difficul vices sont les deux plus grands bourreaux, & meurtriers que le té à se Diable forgea oncques pour troubler la paix, & tranquillité recõcides consciences, voire pour la ruiner du tout. De maniere qu'ainsi lier sõt qu'il n'y a rien plus Antichrestien & satanique que d'estre deux addonné à ces vilaines & sanglantes passions, aussi n'y a grand il rien plus Chrestien & qui approche du naturel de Dieu & de meurJesus Christ que de nous estudier, plaire, voire estre ad- triers donné à vne faculté à pardonner les offenses que nous pensons de la nous estre faictes, pource Iesus Christ nous exhortant à pen- cõscien suyure dit, apprenez de moy que ie suis humble & debonnaire, ce item que si nostre frere peche sept fois contre nous, c'est à dire Mat. 11 plusieurs fois, qu'on luy doit remettre s'il se repent. Mais sur tout Luc 17 est notable la response de nostre Seigneur Iesus Christ à sainct

Pierre qui ayant demandé s'il failloit pardonner à son frere iusques à sept fois, Iesus Christ respondit iusques à sept fois, septante, qui sont quatre cent nonante fois. Monstrant par ceste response que d'autant que plusieurs ne sont pas seulement aussi soudains à se ietter en picque & cholere contre quelqu'vn, que la poudre à canon se prend & petille incontinent que le feu est mis dedans, mais d'autant qu'ils sont enclins tant & plus à offenser Dieu, & diffamer leurs prochains à tous propos par des fois innombrables, aussi se doit on estudier à vne disposition, & inclination à remettre & pardonner toutes les fautes qui leur pourroyent estre faictes par leurs prochains, voire quand elles seroyent au nombre de cinq cens moins dix, voire quand elles le surpasseroyent: car comme ce nombre la est prins pour vn infiny, aussi chacun doit pardonner à son frere & voisin, non seulement quatre cent quatre vingt & dix fois, si tãt y a qu'il l'offense autant, mais vne infinité de fois. He qui est celuy d'entre vous, & d'ailleurs qui ait pardonné iusques à dix, vingt ou trente fois encores des fautes plus legeres que le vent que son frere a commis contre luy, encore n'y pensant pas, ou souuent luy pensant faire plaisir? A la verité MES FRERES si ce dire de Iesus Christ est fiché bien auant aux mouelles de ces choleriques au milieu de vous, & d'ailleurs il pourra produire de merueilleux effects. Et Dieu vueille par sa souueraine misericorde, que ceux desquels nous parlons ne soyent comme des desesperez lesquels ayant la conscience durillonnee au mal, ne peuuent estre non plus corrigez de leurs vices qu'on ne scauroit faire perdre vne fine noire teincture de laquelle vn drap aura esté imbu longuement, ou qu'on pourroit faire marcher droict vn boiteux de nature, ou qu'on pourroit redresser & faire croistre droict vn chesne qui depuis cent ans est venu & creu tout courbé. Or pour doner lieu au dire graue & serieux de Iesus Christ & pour le mettre en quelque façon en pratique, il n'y a rien meilleur que de s'estudier totalement à charité. Car comme dient les medecins les choses contraires se gueriſſent par les contraires, aussi l'homme rempli de charité ne s'escarmouche legerement, & pardone promptement s'il est picqué. Ceste charité engendre en luy vne inclination & habitude à supporter les defauts de ses freres, & à les aimer. Et en vn mot ceste habitude à supporter les infirmitez des autres, apporte plus de bien, paix, & consolation à celuy en qui elle

Mat. 18

combié de fois faut par donner

celuy qui s'est endurcy à haine est presque desespéré

les effects de charité

est, que l'habitude & endurcissement à s'irriter & à tenir tousiours son mauuais cœur contre quelqu'vn, n'apporte de mal, trouble & malheur à celuy qui de long temps, se plaist & baigne en son naturel irreconciliable. He ne voyons nous pas qu'vn peu de leuain enaigrit toute vne paste, qu'vn peu d'alume peut gaster toute vne bonne piece de vin, qu'vn peu d'encre bien noire iettee dans vn seau plein d'eau belle & claire, la rend toute noir astre, un petit & inuisible filet de ius d'orenge, ou procedant d'vn morceau de pelure d'icelle pressé ou pressuré auec les doigts sur le vin qui est au verre, perfume tellement le vin de l'odeur de l'orenge qu'il sent plus à l'odeur de l'orenge qu'au vin : aussi l'homme qui a le cœur plein de fiel, & d'amertume d'enuie, qui depuis long temps a esch aussé, & nourri comme serpens & viperes en son sein ses courroux, haines, & despits, qui ont engendré en son ame & en sa conscience des endurillons au vice, l'homme dije qui est tel gaste du venin de son cœur tout ce qu'on luy dit, ou qu'il oit de bon, de sainct, d'honneste, sur tout de celuy à qui il en veut : tellement qu'il n'y aura rien de si louable, excellent & recommandable, qui ne soit prepostere, tourne au rebours, & trouué par l'haineux & fait trouuer aux autres mauuais, seulement par quelques mauuaises paroles qu'il tire quelquesfois finement du meschant threfor de son cœur. Et telles paroles, & discours souuent s'apperçoiuent par celuy qui a bon nez autant ou plus aisement qu'vn peu d'espice ou vinaigre se fait sentir en vne viande. Bref l'homme addonné & endurci à courroux, estrifs, contentions, noises, rancunes, partialitez, & autres vices rend son naturel semblable à celuy du corbeau, du vautour, de l'escarbot, animal qu'õ nomme proprement en François (ce que ie diray sous la reuerence du Lecteur) fouille-merde. Car ces animaux vilains haissent toutes bonnes plaisantes, & fortes odeurs & senteurs, & se plaisent en l'ordure & excrement de toutes sortes de creatures, en toute puantise & infection. De mesme l'homme vuide de charité & pourry en ses vices, ne prend plaisir à aucun bon propos, ains à mesdisance, detraction, blasme, & à toute œuure mauuaise. Parquoy comme l'homme sain ne voudroit sentir l'odeur d'vn priué, ny rien qui fust corrompu : aussi le vray Chrestien doit detester de tout son courage ces meschantes, & vilaines affections de haines, & malueillances qui bourrellent si cruellement nos pouures ames, & esprits: & au contraire se doit consacrer

l'execrable naturel ou l'effect abominable du naturel de l'haineux, ou enuieux

la charité réd l'hõme paisible

& voüer entierement à charité. Car la personne au cœur de laquelle charité regne & est comme Princesse & Emperiere d'iceluy, ne peut estre aisement offensee. Si on luy dit ou fait quelque chose de mauuais ou fascheux, ceste charité couure tout, le conuertit le plus souuent en bien, & pour dire briefuement, rend la personne inexpugnable à toute tentation. Et si ce que dit sainct Paul est vray que charité n'est point enuieuse, qu'elle ne se despite, & ne se courrouce point, qu'elle n'a point d'insolence, qu'elle ne s'enfle point, ne se porte point deshonnestement, ne dedaigne personne, bref ne pense point à mal, ains croit tout & endure tout, ne doutez MES FRERES, ains croyez que si voz cœurs sont bien munis & remparez de charité non feinte, que les enuies, haines, courroux, despits, ambitions, mespris, soupçons, & milles autres passions ausquelles vous estes subiects principalement, (& toute personne) vous offenseront, & feront moins de mal, que les grands coups d'artillerie n'en font estans tirez contre vn bouleuerd ou forte terrasse. Au surplus comme vous reputez à vn singulier honneur quand quelque Seigneur vous donne vn de ses enfans à presenter au Baptesme, estimez en autant de celuy que ie vous offre & dedie. J'appelle mon liure enfant, pource que ie l'ay conçeu, enfanté, & nourri dans mon esprit auec plus de peine, & trauail que l'enfant naturel ne donne ordinairement à son pere, & à sa mere pour estre produit en lumiere. Et considerez qu'ainsi que l'esprit & entendement est infiniement plus excellent que le corps, aussi l'enfant c'est à dire le liure qui procede du trauail de l'esprit, & entendement de l'homme surpasse en dignité, excellence, & valeur l'enfant corporel venant de la conionction matrimoniale: & par consequent que le present que ie vous offre est incomparable aux presens corporels voire fussent ils d'or ou d'argent ou de la plus rare chose du monde. Car ces presens corporels vous peuuent seruir par occasion, & par occasion vous peuuent nuire. Mais ce liure qui est vn present de choses spirituelles ne vous pourra iamais nuire, ains touſiours infiniement seruir. Si vous desirez instruction, il vous en fournira en abondance car il contient sommairement tous les poincts de la Parole de Dieu compris au vieil & nouueau Testament. Et combien que receuiez ordinairement instruction de viue voix, toutesfois d'autant que la plus part ont la

on ne peut receuoir vn plus beau present que dedicatiõ de liures

memoire percee comme vn arrouſoir duquel ainſi que l'eau diſtille de tous coſtez quand elle y eſt, auſſi tout ce qui entre en la memoire de pluſieurs s'eſcoule promptement : ſi vous prenez la peine de lire ce liure, il la vous ſoulagera, & vous ſaoulera de doctrine, & en vn mot de diuers bons, & ſalutaires enſeignemens auſquels ſi donnez lieu, vous apportera autant & plus de vraye ioye, bien, louange, & contentement qu'en ſcauriez deſirer. Le Seigneur conſerue l'Egliſe qu'il a recueillie au milieu de vous, la benie abondamment, & rempliſſe de ſes ſainctes graces voz perſonnes des maintenant & à touſiours mais.

Le tout voſtre treſaffectionné à vous ſeruir Pierre Girard.

ADVERTISSEMENT
AV LECTEVR.

IE'Aduerti le lecteur qu'il prenne bien garde qu'é beaucoup de lieux il n'y a point de poincts, ny de cõma, ny de virgule, la où il en failloit mettre, & de peur qu'on ne prenne vn ſens pour l'autre, il faut lire attentifuement. Item qu'il y en a ou il n'en faut point, item qu'il a eſté omis des paſſages en la marge, & qu'en beaucoup de lieux ou il y en a il faut regarder à les rapporter plus bas ou plus haut qu'au lieu ou ilz ſont cottez. Il y en a auſſi beaucoup dans le texte, & les autres à la marge. Il faut auſſi prendre garde aux errata en la fin du liure. Ie ſupplie qu'on excuſe ces termes qui ne ſont miens ſçauoir quintement, ſixieſmemẽt, ſeptieſmement &c. ils ſont rudes. En general ie ne me ſuis eſtudié à vſer de façons de parler recerchees cõme i'euſſe peu faire en quelque façon, pource que ie traitte beaucoup de poincts de doctrine à l'intelligence deſquels il faut eſtre principalemẽt attentif. C'eſt vne maxime, qu'il eſt bon d'obſeruer que quand on traicte matiere haute, & non bien aiſee à comprendre, & entendre ſur tout à gens ſimples ou qui ont mediocre cognoiſſance, à ſçauoir de n'vſer de beaucoup de paroles qui ſont comme affectees : car il eſt malaiſé d'auoir l'eſprit bãdé & attentif aux mots recerchez, & à la choſe ou matiere, notamment à ceux qui n'ont qu'vne cognoiſſance telle quelle. Quand on traitte quelque matiere commune & populaire on peut alors vſer de termes bien choiſis, & triez. C'eſt dije pourquoy ie me ſuis eſtudié en ceſt œuure qui comprend beaucoup de poincts d'vſer de peu de paroles, & le plus clairement que i'ay peu pour eſtre compris aiſe-

ment de tout lecteur. En aprez il me semble qu'il n'est expedient de nommer en toutes Eglises (si tant est qu'aucun s'en vouluſt seruir) les noms des Heretiques, lesquels ie nomme pour sçauoir ceux qui sont autheurs des heresies, desquels ie fay mention en la fausse doctrine, comme entre autres sont ces noms icy. Antitrinitaires, Arriens, Manichiens, Marcionites, Eutychites, Ebionites, Apollinaristes, Cerinthiens, Valentiniens, Carpocratiens, Samosateniens, Schuenkfeldiens, &c. comme la doctrine de ceux qui ont porté tels noms est mauuaise, aussi leurs noms sont sauuages & font comme peur à ceux qui les oyent. On les pourroit bien nommer sobrement es Eglises esquelles y a force gens doctes, & si on le fait ailleurs il le faut faire auec grande discretion. En l'escole on les peut bien nommer plus librement. Et de faict en bastissant ceſt œuure i'ay regardé qu'il peuſt seruir en l'escole aussi bien qu'en l'Eglise: mais il faut qu'vn chacun ait le iugement, & discretion de dire ce qui est plus conuenable à l'vn qu'à l'autre. Finalement ie supplie que si on trouue icy quelque chose qui ne sonne bien (ce que ie croy ne pouuoir aduenir) qu'on s'en garde, mais aussi ie supplie le lecteur s'il rencontre quelque chose qui luy semble mal sonner qu'il se garde de condamner ou blasmer legerement: car comme ie proteste en bonne conscience qu'il n'y a rien icy que ie n'aye masché, & ruminé par vn long temps, & qu'il n'ayt passé pour la plus part par le tamis & crible tresfin de plusieurs grands personnages que i'ay ouïs & frequentez en maints lieux, comme on verra en la preface, aussi dije suppliray-ie le lecteur que par vne trop grande promptitude d'esprit, ou trop grande opinion de soy mesme, ou pousſé de quelque siniſtre affection il ne condamne ou blasme ce qu'il n'entend pas bien. Car comme ie ne suis si plein de mon sens qu'encores que ie me fois fort pené que ie ne confesse tresbien que plusieurs y pourroyent remarquer du defaut,

auſſi aucun ne doit eſtre ſi haſtif à porter iugement contre ce qu'il n'aura leu que comme en paſſant, ains le doit ruminer longuement, deuant que d'en aſſoir iugement. Ie prie Dieu ſi le lecteur y trouue choſe qui luy puiſſe ſeruir, qu'il luy face la grace d'en pouuoir vſer à la gloire de Dieu, & à ſon ſalut.

PRE-

PREFACE.

IL a esté tresbien dit par vn ancien Docteur nommé Gregoire Nazianzene, que la qualité des hommes est si diuerse que ce qui est plaisant à l'vn, offense l'autre, ce qui sert à l'vn, nuit à l'autre, comme vn medicament, diminue en vne maladie, & en l'autre luy donne force, & *plerumque eadem herba vnum nutrit, alterum occidit & idem leuis sibilus equos mitigat, & canes instigat*. l'experience ordinaire, & quotidienne nous monstre la pratique de ce dire. Car vrayemẽt tout ainsi que la disposition, & le temperament du corps de l'hõme est si diuers que ce qui peut nourrir l'vn, & le rendre plus dispost & gaillard, cela mesme nuit au corps de l'autre & le rend plus foible, & triste: de mesme l'esprit des hommes est si diuers que ce qui plaist & agree à l'un, deplaist à l'autre. Et tout ainsi que la face exterieure, & le son de la voix de chasque personne est si esloignee des lineamens & traits de visage de l'autre & de l'ouie de sa parole, qu'on peut facilement cognoistre, & discerner chasque personne par la veüe & contemplation de sa face exterieure, & par le son de sa voix naturelle, aussi l'esprit de chasque homme est si diuers & esloigné d'vn autre qu'on peut fort aisement cognoistre ceste bigarreure & diuersité d'esprit par le diuers iugemẽt que chacun dõne de ce qu'il rencontre, lit, oit ou examine: car autant qu'il y a de testes, il y a autant d'opinions. Et dauantage l'homme estant subiect à maintes passions, se laisse le plus souuent entrainer à l'impetuosité d'icelles, qu'il ne se laisse conduire à la raison, quand il est question d'asseoir vn bon, & ferme iugement de quelque chose. De la vient qu'il n'y eut

Iamais ne fut que ce qui plaist à l'vn n'ait depleu à l'autre.

iamais rien en lumiere de si bien poli, & limé qui n'ait esté ou enuié par l'enuieux, ou mespriſé par l'orgueilleux, ou loué & admiré par l'homme ſimple & vuide de telles & ſemblables paſſions. Tellement que ſelon ceſte maxime incontinent que l'enuieux commence à ouir ou à lire quelque choſe, il s'excite, & aiguiſe à mordre ce qu'il oit ou lit, & ce qui eſt le mieux dit, & rencontré, le plus ſouuent cela l'offenſe autant comme la Panthere s'rrite (ainſi que dit ſainct Baſile) voyant la face, ou ſeulement le pourtraict d'vne perſonne, ou comme les Tigres s'excitent & entrent en rage au ſon du taborin, l'ambitieux frappé preſque de meſme maladie, & enyuré de ſes opinions a accouſtumé de cenſurer mal à propos, de meſdire; & rogner de tout ce qu'il lit ou oit, ſe fait à croire qu'il feroit mieux, en noirciſſant les autres ſe penſe blanchir, & imite les larrons leſquels ainſi que quand ils ont derobbé quelque choſe eſtiment auoir dautant plus, qu'ils ont pris & derobbé à vn autre. Mais l'homme ſimple, & net de telles mauuaiſes affections fait autrement: car tout ce qu'il oit ou lit au cas qu'il ait le iugement pour cognoiſtre qu'il eſt orthodoxe, il le loüe, l'admire & en fait ſon proffit, ainſi que celuy qui ayãt l'eſtomac bon, trouue tout bon, le digere, & tire nourriture de toute viande ſaine, & nõ gaſtee quoy qu'elle ſoit groſſe, & non autrement appreſtee delitieuſement. Il ne faut conclure de cecy que l'ouurage qui eſt mis en lumiere quoy qu'il ait eſté fort elabouré ne puiſſe trouuer de vrais Cenſeurs qui y puiſſent vrayement remarquer quelque defaut. Car comme il n'y eut iamais œuure tant rare & excellent qui (comme celuy d'Homere poëte Grec, & de Virgile poëte Latin tous deux inimitables & par conſequẽt plus diuins qu'humains) n'ait eu ſon Zoile & enuieux: auſſi n'y eut il onc rien de ſi parfait en quoy les plus doctes, & parfaicts n'ayent recognu quelque default lequel doit eſtre recognu & bien pris par l'auteur quand il luy eſt monſtré. Car ſi l'vti-

lité publique, & sur tout la gloire de Dieu doit estre le blanc auquel doit guigner celuy qui met liures en lumiere, rien ne luy doit estre plus agreable, que quand on remonstre humainement ses defauts. Car il ne faut pas moins trauailler à cognoistre & corriger tels defauts qu'à accroistre le peu de sçauoir que nous pouuons auoir: ce qui sert en plusieurs façons à celuy qui compose & publie liures, mais principalement à rabaisser l'ambition & fumee de gloire que souuent cestuy la se propose plustost que le bien public, & l'edification de l'Eglise de Dieu. Or ie proteste que ie suis & merite bien estre des premiers de ceux qui produisant liures en veüe recognoissent leur infirmité Et ne suis graces à Dieu si plein de mon sens que ie ne confesse franchemẽt, & sans feintise que les moins versés en la Theologie, ne puissent remarquer du defaut en cest œuure, & comme sans fard ie me sens coulpable de ceste miẽne insuffisance & poureté, aussi suppliray ie tout lecteur de la supporter benignemẽt, voire i'adiousteray que ie me sens tellement coulpable de mon incapacité, qu'à cause d'icelle mon but n'est point de m'addresser aux grands & doctes esprits, & consommez en sçauoir, ains principallement à ceux qui desirent & veullent faire leur apprentissage en la Theologie comme i'ay fait en mon liure intitulé, Preparation au Treſſainct Ministere, imprimé en l'Academie de Francker, 1594 il est vray qu'ainsi qu'en ce liure ie ne me suis pas addressé seulement à ceux ausquels Dieu a plãté vn sainct desir de s'addonner au sainct ministere, mais aussi aux Ministres mesmes pour les cõfirmer en leur ministere, en leur faisãt contempler exactement la grandeur, hauteſſe, & dignité incomparable de leur charge, en laquelle estans esleuez en doiuent rendre à Dieu graces continuelles mesme ie parle à toutes sortes de personnes qui doiuent estre gouuernees par le sainct ministere à fin de leur faire auoir en tel honneur, respect, & reuerence ceux qui administrent telle charge, comme si le Fils

Ausquels l'autheur s'adresse.

de Dieu parloit luy mesme à eux selon quoy il est dit (qui vous escoute, il m'escoute, & qui vous reiette, me reiette) & en vn mot ie parle à tous afin de leur faire cognoistre que le pain, le vin, le dormir & autres choses ne sont si necessaires pour l'entretien du corps humain, que sont les effects du sainct ministere pour la conseruatiõ du salut de leur ame. De mesme en cestœuure, ie parle bien à tous ceux qui sont desireux de se cõfirmer en leur salut, mais principalemẽt à ceux qui desirent se voüer au sacré estude de Theologie, ou pour mieux exprimer mon intention, ie m'addresse à ceux qui depuis quelques ans seront paruenus à l'administratiõ de leur charge, desquels plusieurs s'estans peu seruir de nostre preparation an ministere pour s'y preparer comme il faut, maintenant se peuuent seruir de cest œuure comprenant briefuement & solidement les principaux poincts de la Theologie: car ce liure est comme vne suite de l'autre, & c'est aussi celuy que i'auois promis à la persuasion & importunité d'aucuns de faire imprimer, comme cela est en l'aduertissement au lecteur du preparation au ministere, ce que veritablement ie dis sans fard. Mais afin que cecy soit entendu de tous lecteurs clairement, ie feray vn brief recit naifuement & sans arrogance de ce que ie me suis proposé & en ce premier, & second liure (quoy qu'entre deux j'en puisse auoir fait d'autres) Il y a plus de douze ans que m'addonnant de tout mon cœur plustost à la medecine qu'à autre sciẽce ie me transporte à Genefue pour de la passer à Basle, comme i'auois dit à quelques Pasteurs de Genefue, pour continuer mon estude, mais ie fus si vifuement exhorté par ces Pasteurs de m'addonner plustost à la medecine des ames, & de prier Dieu qu'il m'imprimast ceste affection de m'y consacrer, qu'en peu de temps ie fus tout changé, & m'en prit presques comme à Saul lequel cerchant les asnesses de son pere, & ainsi pensant plus en cela aux choses mõdaines qu'aux celestes vint en la compagnie des Prophetes, en la-

Comme l'hatheur a esté appellé a sa charge.

1 Sam. 10

quelle il fut saisi du sainct Esprit, & prophetisa,& fut changé en vn autre homme:car moy regardant plustost à m'aduancer au monde qu'à autre chose,par ceste serieuse & graue exhortation ie fus en vn momẽt miraculeusement cõme tiré & esleué de la terre au ciel. Ainsi ayant prins resolution de me dedier à la Theologie ie priay Dieu qu'il me façonnast à la charge du ministere cõme il estoit necessaire.Et des lors comme rauy hors de moy ie m'appliquay de grand courage à lire les meilleurs liures de Theologie,& à escouter attentifuement les leçons & sermons qui se faisoyent es lieux ou i'estois:&aprez les auoir ouis, meditez,& ruminez ie les redigeois par escrit, puis ie les relisois pour m'exercer la memoire. Ayant fait cela l'espace de quatre ans ou enuiron à Genefue,pousse d'vne saincte curiosité d'accroistre le peu que i'auois acquis, ie me transporte en Suisse,& principalement m'arrestay à Basle plus de dixhuit mois ou i'estudiois en la mesme façon, de la ie vins à Heidelberg ou ayant esté appellé à interpreter le Catechisme, ie commencay des lors à bastir ce commentaire,& y trauaillois dautant plus que iauois à parler à vn grand nombre de personnages & notamment d'Escoliers doctes. Ayant demeuré vn an,& plus en l'Academie d'Heidelberg, ie fus appellé en l'Eglise trescelebre de Francfort, pour y prescher durant la foire ou il y a vne multitude innombrable de gens:mais le Magistrat qui ne fait profession de nostre confession,m'ayant chassé aprez auoir fait six ou sept preschs, m'accusant d'estre vn des plus grands seducteurs qui fut onc venu en leur ville, tout incontinent ie fus mené en Holande, & ayant demeuré plus de deux ans tant à la Haye qu'en l'Academie de Leiden & en celle de Francker qui est en Frise en laquelle quoy que ie preschasse, & enseignasse ie continuois à estudier de mesme façon qu'au parauant.Or aprez que mon bon Dieu m'eut appellé comme par force à la charge du sainct ministere, & que i'eus gousté des affaires & difficultez, qui sur-

uiennent es Egliſes, & ſur tout apperceu de l'infirmité bien grande en ceux de noſtre robbe auſſi bien qu'aux autres hommes, & au parauant, moy ſimple, i'eſtimois qu'ils eſtoyent plus Anges qu'hommes, lors tout eſmeu, & rauy de cela, Dieu me mit au cœur de baſtir ce liure, Preparation au miniſtere, eſtant auſſi eſmeu à ce faire partie par le zele feruent de certains grands perſonnages, & de bons nombres d'Eſcoliers doctes & de grand pieté qui m'ont eſté des plus familiers en paracheuant le cours de mes eſtudes, leſquels voyans la vie deſreiglee de pluſieurs Eſcoliers aſpirans à ceſte charge, & que beaucoup qui ſont en l'exercice d'icelle, ne ſont vuides de pluſieurs grands defauts qui apportent du ſcandale en l'Egliſe, deſiroyent que ce mal fut corrigé tant que faire ſe pouuoit. Lors dije moy eſpris d'vn ſainct deſir, ie m'employois à y cercher quelque remede par la compoſition de ce liure auquel ie monſtre en premier lieu que la charge du miniſtere eſtant pluſtoſt celeſte que terreſtre, qu'il faut que celuy qui aſpire à ceſte charge s'eſtudie à toute ſainctetè & reformation de vie, en ſorte que par ſa conuerſation graue pie & honneſte on le puiſſe aiſement diſtinguer de celuy qui tend à la medecine, iuriſprudence, marchandiſe, ou autre vocation ſemblable, ou qui en approche. Car comme l'exercice de la charge de ceux cy ne regarde que les choſes mondaines, & corporelles, & celle du Paſteur les choſes ſpirituelles, auſſi doit il auoir vne plus grande moderation de meurs en eux qu'en ceux la, & doiuent eſtre autant diſtinguez des autres par leur bonne conuerſation comme le ciel ſe diſtingue, & eſt plus excellent que la terre & l'ame que le corps. Et pour les mieux aiguillonner à ce debuoir ie leur propoſe 21. ou 22. titres deſquels l'Eſcriture orne leur charge ſçauoir eſt qu'ils ſõt appellez Miniſtres, Seruiteurs de Dieu, Prophetes, Voyans, Apoſtres, Euãgeliſtes, Docteurs, Planteurs, Arrouſeurs, Moiſſonneurs, Cooperateurs auec Dieu, Diſpẽſateurs des biens de Dieu, Ambaſſadeurs,

Sõmaire du liure Preparation au miniſtere

Miniſtres de reconciliation, Peres, Eueſques, Sel de la terre, Lumiere du monde, Bõne odeur, Anges, & finalemẽt Dieux Exod. 4. 16. & v. 1. Ie mets les titres qui ſemblẽt eſtre moins, les premiers, puis ceux qui ſemblẽt eſtre plus grãds, les interpretant par forme d'exhortation le mieux qu'il m'eſt poſſible, afin de les eſmouuoir dauantage à s'acquerir ce qui eſt repreſenté, & ſignifié par chacun, & à fuir ce qui eſt cõtraire. Or quand pour la fin ils ſont nommez Anges, & Dieux, comme ie penſois autrefois, cela dije eſt au regard de leur charge, & non entant qu'ils ſont hommes. Car vrayement entant qu'ils ſont hommes, ie recognois qu'ils peuuent eſtre entachés des vices deſquels ſainct Paul deſire qu'ils ſoyent exempts, aſçauoir de cholores, mediſance, d'yurongnerie, de gain deshonneſte, d'auarice, ſur tout d'ambition & d'enuie, paſſions, qui ſont en pluſieurs ſi domeſtiques & familieres & meſmes ſi cruelles qu'elles apportent plus de mal à l'Egliſe de Dieu ordinairement, que les guerres les plus meurtrieres, & ſanglãtes qui ayẽt eſté iamais. Pource dije ie leur deſcri comme à vifues couleurs les horreurs eſpouuãtables & hideurs plus que mõſtrueuſes de ces vices afin que les effrayans, ils les renient dautant plus. Et dautant qu'ainſi qu'vne petite rogne ou balaffre au viſage, apparoit plus qu'en autre partie du corps, auſſi la moindre tache de ces vices qui ſe peuuent recognoiſtre au Paſteur, ſe mõſtre plus groſſe en eux, & apporte plus de ſcandales, que quand ces vices ſe voyent en quelque autre. Aprez que i'ay formé celuy qui tend à eſtre Paſteur de meurs qui luy ſont requiſes, ie viens luy enſeigner ce qui eſt neceſſaire pour l'autre partie de miniſtere qui eſt ſa doctrine pour la ſçauoir bien detrancher au peuple par predications ordinaires, & pour reſiſter à ceux qui contrediſent à icelle. Ie luy monſtre le moyen par lequel il pourra acquerir es ſciences humaines notamment en la Theologie vn ſçauoir ſolide, puis comment il pourra compoſer ſes ſermons: ie luy enſeigne

1 Tim. 3. 2.

vne traditiue ou methode pour les composer la plus aisee qu'il m'est possible, i'y adiouſtay deux ſermons l'vn de matiere doctrinale, l'autre de matiere morale par leſquels i'exprime la pratique de ceſte methode, afin que celuy qui deſire s'en ſeruir taſche tant plus commodement de l'enſuiure. En aprez ie viens à traduire des preceptes pour la conduite de la voix, & de quelque geſte & contenance deſquels il eſt bon d'vſer qui le peut faire pour prononcer ſon ſermon au peuple auec plus grande edification. D'abondant i'enſeigne au Preſcheur vne maniere de diſputer la plus briefue, & aiſee que ie puis pour defendre ſa doctrine contre les attaques, & ſophiſmes des contrediſans. Et pource qu'il faut du temps pour acquerir les dons neceſſaires à bien preſcher, diſputer, reprendre, & autres dependances dudit miniſtere, ie fay vn chapitre pour ſçauoir en quel aage on peut eſtre capable d'exercer vne ſi haute ſublime, & onereuſe charge. Dauantage dautant que le Paſteur eſt ſubiect à mille, & mille aſſauts tant dedans que dehors, & ſur tout qu'il luy faut ſouuent aualler force maudiſſons, iniures calomnies, outrages iettez, & dardez contre luy comme ſagettes, & poignards, meſme par ceux qui ſont en ſon troupeau, ie l'arme depuis les pieds iuſques à la teſte d'vne patience heroique, & Chreſtienne pour reſiſter à tout. Ie luy remonſtre que c'eſt lors qu'il ſe doit roidir contre telles tempeſtes, & qu'ainſi que le froment ne ſe fait cognoiſtre cler & beau, quaprez auoir eſté bien batu du fleau, & l'or & l'argent ne monſtre ſa pureté qu'aprez auoir eſté ietté au cruſet, & frotté bié fort contre la pierre de touche, & l'encent ne rend ſon odeur ſinon qu'aprez auoir ſenty la chaleur du feu, & le grain de mouſtarde ne fait ſentir ſa force, qu'aprez qu'il eſt pilé, & la pierre ou caillou à feu n'eſteincelle, ny ne iette ſes flammeſches ou bluettes que quand on la frappe au fuſil, ou que du fuſil on a frappé la pierre, auſſi le bon Paſteur plus eſt il preſſé & eſtrainct de diuers genre d'affliction, plus doit il

Belles ſimilitudes pour fortifier le Paſteur & chacun en ſa vocation

mõstrer sa grande, & Chrestiéne constance. Voire plus il endure, plus le courage luy doit il croistre pour estre tousiours cõme tout frais à supporter & abbattre tous les chocs & attaques d'affliction qui se pourroyét presenter à luy & doit ensuiure le naturel de la palme laquelle plus elle est chargee, plus se dresse haut. Finalement dautant qu'il y a beaucoup de destourbiers qui peuuent empescher le ieune homme à s'addonner au ministere, ie touche ces principaux destourbiers, & les esloigne de luy faisant comparaison de la seurté, du bien, de l'heur & en vn mot de la prosperité que peut auoir le medecin, l'aduocat, le marchant, le noble, auec la condition du Pasteur, ie conclu que les dangers qu'on s'imagine en ceste charge sont des Chimeres, & selon sainct Ambroise que si on accompare la charge pastorale à la resplendeur & magnificence des Rois & au diademe des Princes, elle sera beaucoup plus inferieure, que si on faisoit comparaison d'vn metal de plomb à la lueur de l'or. Tellement qu'ainsi que l'or & les perles exquises sont plus cheres & pretieuses que le fer, l'airain, le cuiure, l'acier, le plomb &c. Aussi le Pasteur doit sçauoir pour sa grande consolation qu'il surpasse autant en vray honneur tous ceux qui peuuent estre appellez aux plus grandes charges de ce monde. C'est icy vn brief sommaire des principaux poincts qui y sont traittez. Quand au fruit qu'il peut auoir apporté, i'en laisse à en iuger à ceux qui le peuuent auoir bien leu : & quand à ceux qui ne l'ont pas leu, par ceste eschantillon que ie produis, ie laisse à leur iugement s'il peut estre de quelque vtilité, ou non. Or dautant qu'il est totallement necessaire à celuy qui entre en la charge du sainct ministere qu'il ait vne bonne & sommaire cognoissance de tous les poincts de la Theologie, i'ay estimé qu'aprez l'auoir bien preparé, & façonné par nostre prepation au ministere, aussi de luy traduire vn chef & sommaire de la Theologie afin que l'apprenant bien & le scachant bien defendre contre les Sophi-

Il n'y a point de plus excellente charge que celle du ministere.

ſtes qui l'embrouillent par leurs ſophiſmes captieux, il ſoit parfaict en ſa charge autant que perfection y peut tomber, pour mieux dire qu'il ſoit capable d'adminiſtrer ſa charge autant que faire ce peut. Or dautant que le Catechiſme eſt vn vray ſommaire de la Theologie, auſſi ay ie eſtimé qu'il n'y auoit point de meilleur expediét que de l'interpreter comme i'ay fait en ceſte maniere, ceſt aſçauoir de monſtrer ſur chaſques demandes & reſponſes les poincts de vraye doctrine qui y peuuent eſtre remarquez, & auſſi d'oppoſer les poincts de doctrine fauſſe aux poincts qui ſont vrais, afin qu'ainſi que le blanc ſe diſcerne mieux du noir quand il y eſt oppoſé, auſſi que la ſaine doctrine ſe cognoiſſe plus manifeſtemét eſtãt miſe vis à vis de la fauſſe. Or cõme ce Catechiſme icy eſt comme l'ame de la vraye Theologie, auſſi j'intitule ce cõmẽtaire la Fleur de la Theologie, pource que j'ay puiſé le chreſme & la moüelle de la plus part des lieux communs des grands perſonnages tant anciens que de noſtre temps, meſme d'aucuns qui ne ſont gueres cognus en France: notãmmẽt d'vn Parëus Allemand, Regent en l'Academie d'Heidelberg qui a fort adiouſté au commentaire d'Vrſin lequel j'ay fort leu. Item d'vn Ieremias Baſtingius homme que j'ay cognu en l'Academie de Leiden en Holande qui a taitté le Catechiſme d'Vrſin duquel on ſe ſert fort es Egliſes reformees du païs bas, & en Allemagne preſques en la façon que ie fay icy, mais non ſi amplement, ne d'vne façõ ſi familiere & populaire comme le lecteur de ſain iugement en pourra iuger. Il y a auſſi vn Philippus Lansbergius qui depuis ſix ans ou enuiron a fait vne expoſition ſur le meſme Catechiſme duquel les Allemans & Flamans ſe ſeruent principallement, mais ie ne l'ay fait que courir pour le peu de temps que ie l'ay eu paſſant par Zelande, & depuis ne l'ay ſceu recouurer, mais le plus ſingulier & notable en ceſt œuure, c'eſt qu'ayant employé à l'eſtude l'eſpace de douze ans en pluſieurs lieux, notamment à Geneſue,

pourquoy ceſt œuure eſt intitulé la Fleur de la Theologie.

en Suisse, en Allemagne, en Frise, & en France (& n'y a presque aucun grand personnage en quelque science que ce soit sur tout en Theologie, qui depuis ce temps la en tous ces lieux ait esté, que ie n'aye cognu & frequenté fort familierement, de l'aduis desquels ie ne me sois serui en mon œuure ou ie voyois en auoir besoing) Ayãt dije employé ce temps à l'estude j'ay oui de viue voix, en leçons, en presches, en propositions, disputes, expositions du Catechisme plusieurs choses rares & singulieres, lesquelles, aprez auoir ouïes ruminees, & maschees ie les redigeois dans mes papiers, & souuent si ie ne les comprenois bien, ie m'en esclercissois auec celuy qui les auoit dites. Et dautant que les choses qui s'oyent par des personnages d'vn grand sçauoir quand il les rumine bien sont en quelque façon plus remarquables, que celles qui sont en lumiere (pource que ce qui est en lumiere se peut voir, mais non les choses qui n'y sont pas) pource dije ay ie esté dautant plus soigneux à noter retenir, & inserer en mes papiers les choses que j'oyois & c'est vn labeur auquel ie me suis pleu principalement, pource qu'il n'y a point de meilleur moyen pour s'acquerir en bref temps vn sçauoir solide, que cestuy la est, & c'est pourquoy j'exhorte en mon susdit liure la ieunesse à s'efforcer à retenir les choses qu'ils oyent de ceux qui enseignẽt: pource que s'il ont la memoire bonne, ils peuuent auoir en vne heure tout le labeur qu'õt prins souuentefois en deux ou trois iours ceux qui parlent en public: & s'il y a ce bien par dessus, c'est qu'ainsi faisant la memoire s'exerce fort & si imprime on mieux en icelle, les choses qu'on oit, & qu'on rumine & desquelles on cõfere & debat, que celles que nous lisons ordinairement en nos estudes. Tellement qu'en ce liure on en a plusieurs: car la fleur & substance d'vn grand nombre, & des plus notables sont redigez en cestuy-cy. Ce que ie confesse libremẽt: car autremẽt si ie ne disois que ie me fusse serui des labeurs de ceux qui m'ont procedé mesme de celuy de Bour-

l'vtilité de ce liure

going duquel j'ay tiré ce que ie penſois ſeruir à mon trauail, on me reputeroit glorieux. Ains pluſtoſt ie me ſuis propoſé d'enſuiure la façon louable & treſutile de la plus part des nations reformees, leſquelles s'arreſtent fort ſur le Catechiſme l'ornans de doctes commentaires pour en donner vne plus grande cognoiſſance à tous fideles: de maniere que le Catechiſme d'Vrſin eſt ordinairement en la main des eſtudians en Theologie & autres, cõme le Manuel qu'on porte par tout. Il y a dauantage c'eſt qu'en quelques lieux notamment en l'Academie d'Heidelberg i'ay veu expoſer deux fois le Dimanche vne meſme ſection du Catechiſme: & cela ſe fait ordinairement vne fois à midy par demandes & reſponſes familieres aux enfans, ou entre autres doiuent aſſiſter principalement les petits enfans, ſeruiteurs, & ſeruantes, & autres ſimples gens, & à deux ou trois heures aprez midy pour le ſermon du ſoir, on expoſe en forme de preſche la meſme ſection du Catechiſme, auquel le peuple meſme les plus apparens ſe doiuent trouuer, & chaſque Dimanche de l'annee, la meſme predication ſe reitere, & le tout principalement pour eſtre confirmez es principaux points de leur religion. Comme de faict cela eſt vn des meilleurs moyens qu'on puiſſe trouuer pour confirmer vn chacun es poincts de la religion, delaquelle il fait profeſſion. Or cõbien que le trauail ſur le Catechiſme des autres natiõs nous puiſſe ſeruir, toutesfois dautant que leurs cõmentaires ſont eſcripts ou en leur lãgue, & la plus part en langue Latine qui n'eſt pas bien familiere à tous, & auſſi pource qu'il eſt malaiſé à beaucoup de pouuoir auoir tous les liures, & que pour les recouurer il faut faire des frais, j'ay eſtimé que ie ne ferois choſe inutile ſi par vn ſainct zele, exhortation & perſuaſion de pluſieurs bõs perſonnages, ie m'employois à enrichir noſtre Catechiſme de tout ce qui eſt de plus beau & exquis es liures des autres nations ſur ceſte matiere pour les rapporter icy, & de pluſieurs

en faire vn,& d'abõdant de l'orner,auſſi tãt de ce que ie peux auoir leu ailleurs par tout ou j'ay peu,que de ce que j'ay ouy de viue voix & de ce que j'ay peu inuenter, & adiouſterdu mien, afin que ceſt œuure eſtãt cõme vn threſor & magazin,auſſi quãd on expoſera le Catechiſme,on n'oye rien que choſes ſolides,& grandemẽt proffitables, & leſquelles en peu de mots peuuent eſmouuoir,&apporter beaucoup d'edificatiõ.Ce que i'eſtime par la grace de Dieu auoir tellemẽt fait, que i'oſeray dire ſans me rien attribuer qu'auiourd'huy difficilement y a il liure, meſme ie n'en ſcache point qui pour ſa groſſeur,comprene & contiẽne tant de choſes,& matieres traittees ſi familieremẽt & non d'vne façon ſubtile comme font preſques la plus part des Allemands ains ſi domeſtique & populaire que ceſtuy cy:& me ſemble qu'il peut & doit bien eſtre appellé le Manuel des eſtudians en Theologie, voire de tous fideles c'eſt à dire liure que ceux qui eſtudient en Theologie voire tout Chreſtien eſtant tant ſoit peu lettré doit auoir ordinairement entre mains. Car il n'y a point de doctrine en la Parole de Dieu qui ne ſoit icy touché ſommairement, & s'il y en a aucun qui ſoit haut & difficile, ie me ſuis eſtudié de le rendre ſi clair par pluſieurs, & elegantes ſimilitudes deſquelles j'vſe preſques par tout,principalement es matieres plus hautes,& non faciles à entẽdre que ie certifie le lecteur tant groſſier puiſſe il eſtre qu'il pourra bien comprendre tout ce qui eſt icy compris par l'aide de ces ſimilitudes, & autres eſclairciſſemens s'il ſe peine tant ſoit peu à les bien entendre.Mais ie traitte le tout en telle façon que difficilement pourra on apperceuoir que ie me ſois ſerui des autres.Meſme dautant que i'y ay adiouſté vne forme nouuelle & que la forme donne eſtre à la choſe,ſelon les Logiciens: auſſi ie puis dire que ie produis vn œuure tout nouueau. De maniere que comme ie ne me ſenti iamais mieux aſſeuré de mon ſalut qu'en meditant & demeurant fermement ancré ſur les choſes deſquelles ce liure eſt

basty, aussi ie ne me senti iamais mieux disposé à y confirmer les autres. Parquoy ie mets mõ labeur aux pieds de l'Eglise de Dieu ma bonne, & douce mere, laquelle ainsi qu'elle m'a conceu, enfanté, & nourri de la Parole de Dieu telle qu'elle est au vieil & nouueau Testamẽt, & esclercie par les labeurs de plusieurs grands personnages poussez du sainct Esprit: aussi ie luy offre & voüe mon petit labeur pour pouuoir seruir à quelqu'vn de mes freres des plus poures & debiles. Et s'ils en peuuent estre soulagez en quelque façon, i'y ay tout le contentement que ie scaurois desirer: car c'est le blanc auquel i'ay principalement visé. Que si quelque passionné & enuieux mesdit de mõ trauail, tout ainsi que ie desire de plaire à ceux qui scauent supporter les petits, & foibles en leur petitesse & infirmité, aussi ne me soucie-ie des morsures de l'enuieux, qui fait plus de mal à soy mesme qu'à autruy. Car comme le ver qui s'engẽdre dans le bois, & la teigne dans le drap, & la rouillure sur le fer rongent les choses esquelles elles s'engẽdrent, aussi l'enuie consume l'enuieux comme à petit feu. Et ne differe gueres des vipereaux lesquels comme quand ils sortẽt du ventre de leur mere la tuent tout d'vn coup, mais l'enuie qui est au cœur de l'enuieux le mange, & mine petit à petit, ainsi que celuy qui est frappé d'vne maladie ethique s'en va tous les iours mourant. *Mais d'autre costé* d'autant que ma principale intention n'est de m'addresser à ces grands, & doctes esprits qui se peuuent passer de mon labeur, ny à ces esprits malins qui bouffis d'ambition d'enuie, & d'autre meschante passion detractent de tout, ains à ces esprits simples qui n'estãs tachez de telles affectiõs malignes font leur proffit de tout, ie m'asseure par la grace de Dieu que mon labeur ne leur sera inutile, ains qu'il produira beaucoup de fruicts priant Dieu de tout mõ cœur qu'il le benie plantureusement, & enuers les simples, & enuers tous à l'aduancement de sa gloire, & edification de son Eglise, Amen.

Tout nostre labeur doit estre rapporté à la gloire de Dieu.

Il ne se faut soucier de l'enuieux

INDICE GENERAL DES MATIERES COMPRISES EN CE liure pa. fait page.

LE souuerain bien ou la souueraine felicité de l'homme est d'auoir la cognoissance de Dieu par Iesus Christ, pa. 2. 3. 4. & l'opinion des Philosophes touchant ce souuerain bien refutee pa. 8. & 9. ceste cognoissance consiste en quatre poincts pa. 12.

Pour auoir fiance en Dieu il le faut cognoistre tout puissant & tout bõ & sur tout estre asseuré qu'il nous aime en son fils Iesus Christ & est refutee l'opinion des Epicuriens & d'autres resueurs touchant la toute-puissance de Dieu pa. 18. & de ceux qui ne veulent estre asseurez de leur salut pa. 21.

La cognoissance de Dieu par Iesus Christ est comprise au Symbole des Apostres ou est aussi parlé du Symbole de Nice & de celuy d'Athanase pa. 24.

La diuision du Symbole des Apostres estant faicte en 4. parties est monstré pour la premiere qu'il n'y a qu'vn Dieu, ce qui est prouué par raisons naturelles & par textes de l'Escriture, item est monstré que c'est qu'Essence, Personne, & Trinité en Dieu Dimãche 3. & est refutee l'opinion de ceux qui dient qu'il n'y a point de Dieu, & d'autres qui dient qu'il y en a plusieurs, & de ceux qui sentent mal de la Trinité pa. 30.

Pourquoy Dieu est appellé Pere, & pourquoy aucuns ne veulent recognoistre Iesus Christ Fils Eternel de Dieu pa. 34. & 35.

Comment Dieu est tout puissant & gouuerne tout par sa prouidence pa. 37. & 38. ayant crée le ciel & la terre par sa Parole qui est Iesus Christ venu en chair en son temps, & des opinions des Heretiques contraires à cela pa. 42. En Dieu il y a double prouidence generale & particuliere pa. 44. & 45. & de ceux qui nient cela pa. 47. & 48. Les Diables mesmes

sont gouuernez par ceste puissance & prouidence de Dieu, & Dieu se sert des Diables & des meschans pour faire son œuure, & combien qu'vne mesme actiõ puisse estre attribuee à Dieu, au Diable, & à l'homme, la coulpe du mal demeure touſiours au Diable & aux hommes & Dieu en est exempt pa. 49. 50. 51. & pa. 572. & 573.

La seconde partie du Symbole qui est de croire en Iesus Christ: de ceux qui n'y veulent croire pa. 55. & 57. & puis qu'il n'y a que le Fils de Dieu qui merite de porter ce nom Iesus qui signifie Sauueur, ceux qui s'appellent Iesuites & ceux qui cerchẽt quelque chose de leur salut hors Iesus Christ faillent bien fort pag. 59.

Que signifie ce mot de Christ pa. 60. & comment il a esté donné pour estre Roy Prestre ou Sacrificateur & Prophete, & de l'abus qui est en l'Eglise Romaine touchant ses offices pa. 65. & tout le Dimanche sixiesme ou est traicté du sacrifice de la Messe pa. 73. item 691. & 696.

Comment Iesus Christ est fils de Dieu & les fideaussi, & de l'opinion d'aucuns qui n'entendent bien cela pa. 79. Que signifie que Christ a esté conceu du sainct Esprit, & des Heretiques qui ont attribué à Christ vn corps d'air & fantastique pa. 82. & 87.

Comme Christ est nostre Seigneur & qu'il ne s'ensuit de la qu'il ne faut cognoistre aucun Magistrat au monde ainsi qu'imaginent les Anabaptistes Dimanche 8. pa. 90.

Comme Christ a souffert la mort & en corps & en ame, & que sa Deité n'est pourtant passible comme imaginent aucuns pa. 94, & qu'estant crucifié il a enduré la mort la plus cruelle & infame du monde & de ceux qui resuẽt qu'il n'a point enduré pa. 103. 104.

Que veut dire la descente de Christ aux enfers & de la fantasie des Papistes touchant le limbe & autres opinions Dim. 10. pa. 109. 110. &c.

Comme Iesus Christ par sa mort nous a deliuré de tout

tout peché & de l'opinion de l'Egliſe Romaine qu'il nous a deliuré ſeulement du peché originel, & du threſor de leur Egliſe & dequoy il eſt plein Diman. II. pa. 122. 123.

Comme Ieſus Chriſt eſt reſuſcité & de ceux qui le nient pa. 128. 129. 130. & comme eſtant monté au ciel, il eſt la iuſques à ce qu'il vienne, & de l'opinion des Vbiquitaires & de la tranſſubſtantiation pa. 137. & 138. & 680. amplement.

Dieu viendra iuger les viuans & les morts & de ceux qui en doutent 143 & 144.

Que c'eſt que croire au ſainct Eſprit, & de ce qu'il fait en nous pa. 154. 155. 157. & 615. & des Heretiques qui ont mal ſenti du ſainct Eſprit pa. 157.

Que c'eſt que la vraye Egliſe & de ceux qui en ſont, & de l'opinion des Papiſtes touchant icelle pa. 162. & 163. comme il n'y a qu'vne Egliſe vniuerſelle & Catholique & qu'à tort les Papiſtes s'attribuent ce titre, Que c'eſt que la communion des ſaincts & de la reſuerie des Anabaptiſtes pa. 172. & 173. & que ceſte ſaincteté eſt imparfaicte & de l'abus de ceux qui l'eſtiment parfaicte pa. 175.

De l'Egliſe viſible & des marques d'icelle, que celles que pretendent les Papiſtes ne ſont vrayes pa. 176. & 179. & comme hors de l'Egliſe n'y a point de remiſſion des pechez ou eſt parlé du purgatoire pag. 182. & 183. ny de ſalut, & de ceux qui ſont ſchiſmatiques ou les Papiſtes ou nous 185.

Il eſt neceſſaire de croire la reſurrectiõ de la chair & pourquoy pa. 196. 197. & que le meſme corps reſuſcitera contre l'opinion des Anabaptiſtes & autres ſentans mal de ceſt article pa. 198. Que c'eſt que la vie eternelle & qu'il en faut eſtre aſſeuré, & de l'opinion d'aucuns touchant icelle pa. 202.

Que c'eſt que la foy & de l'opinion des Papiſtes touchant icelle qui en font vne explicite & implicite pa. 206. 207. 209. des biens qu'elle nous apporte, & que c'eſt elle qui nous iuſtifie & de l'erreur des

Papiſtes attribuans la iuſtification à la foy & aux bõnes œuures pa. 214. & 215.

Des bonnes œuures que l'homme fait deuant qu'il ſoit regeneré & des œuures preparatoires des Papiſtes & de leur merite de congruo Dimanche. 19. 220. & 221. & qu'on ne peut eſtre iuſtifié par les bonnes œuures qu'on fait aprés qu'on a la grace de Dieu, & que c'eſt par la ſeule foy pa. 230. & 234. toutesfois les bonnes œuures nous ſeruent en beaucoup de maniere pa. 226. qui procedent de la foy laquelle ne peut eſtre ſans icelle comme imaginent les Sophiſtes pa. 240.

Que c'eſt que la penitence & de l'opinion des Nouatiens & Cathares, & de la diuiſion qu'en font ceux de l'Egliſe Romaine pa. 242. & 245. comme il faut ſeruir Dieu ſelon ſa volonté & de la faute des Papiſtes en cela pa. 247. La loy contient ceſte volonté & eſt diuiſee en deux tables & de la faute de l'Egliſe Romaine qui ne met que trois commandemens en la premiere table pa. 251.

Comme Dieu monſtre en la preface de la loy qu'il eſt le ſeul vray Dieu Eternel & de l'erreur des Payés qui auoyent pluſieurs Dieux & du Pape qui ſe dit Dieu pa. 225. & 227. Il faut prier & adorer vn ſeul Dieu, & s'il faut prier les Saincts morts & de l'honneur de Dulie & Latrie pa. 264. & 266. & 511.

S'il eſt licite de faire des images & de l'opinió des Grecs touchant icelles pa. 271. & 273. Il n'eſt licite de repreſenter Dieu viſiblement 274. ſont refutees les raiſons des Papiſtes pour faire des images & leur attribuer quelque honneur 277. toute tailleure n'eſt defendüe pa. 281. mais celle qui eſt pour repreſenter Dieu & du mal horrible que commet l'Idolatre pag. 290.

Il ne ſe faut pariurer: le grand forfait que perpetre celuy qui ſe pariure pa. 301. on peut bien en iugement prendre le nom de Dieu en atteſtatiõ de verité deuant le Iuge. Et s'il faut garder tout ſerment,

sur tout celuy qui est fait contre la conscience pa. 303. 305. 307. Il faut fuir les iuremens & blasphemes 312. & de la glosse des Sophistes touchant ce commandement pa. 314.

Comment il faut celebrer le iour du Sabbat, & de l'abus des Iuifs & de l'Eglise Romaine touchant ce iour & sur tout des festes que l'Eglise Romaine a inuentee pa. 330. & de l'opinion de ceux qui estiment qu'il n'est necessaire de s'assembler ce iour la pour ouïr la Parole de Dieu pa. 341.

Que c'est qu'il faut entendre par le commandement d'honorer pere & mere & de la glosse des Moines touchant ce commandement pour inciter à se faire Moine & Nonnain pa. 349. & de l'erreur des Anabaptistes pa. 359.

Ce qu'il faut entendre par le commandement de ne tuer & de la mauuaise interpretation des Anabaptistes touchant iceluy pa. 365. notables raisons pour fuir paillardise, des diuerses especes d'icelle pa. 375. Qu'il faut fuir tout ce qui tend à icelle où est parlé des danses 381.

Des diuerses especes de larrecin & si on peut mettre à mort vn larrron pa. 386. de ceux qui pensent qu'il n'est defendu de desrober, & de ceux qui pensent que tous biens doiuent estre communs pag. 391. de la resuerie de ceux qui estiment quand quelqu'vn est subiect à larrecin ou à paillardise que c'est pource qu'il a esté né soubs telle planette pa. 394.

De ne dire faux tesmoignage contre son prochain, de ne detracter ny mentir pa. 399. & des trois sortes de mensonge que l'on fait ordinairement & que selon l'vne il est licite de mentir pa. 402. 403. s'il est licite d'vser de fiction pa. 405.

De ne conuoiter & de ceux qui ont diuisé ce commandement en deux pa. 410. iusques ou s'estend la concupiscence & de l'opinion des Papistes touchant icelle, si elle est peché ou non pa. 416. Que veut dire qu'il faut aymer son prochain comme soy mesme,

& des Sophiſtes qui tiennent que charité doit commencer par ſoy meſme pa. 422. que c'eſt qu'il faut entendre par le prochain pa. 423.

Quel eſt l'office de la loy enuers les fideles & infideles pa. 432. 433. &c.

De la ſeconde partie d'honorer Dieu, qui eſt de l'inuoquer en noz neceſſitez, & que c'eſt que la priere, & de combié de ſortes il y en a pa. 442. Prieres des Payens 443 & de l'abus qui eſt en l'Egliſe Romaine touchant la priere pa. 434.

S'il eſt licite de prier les hommes viuans & les ſaincts morts & Anges pa. 462. 463. Il faut prier Dieu de cœur & d'affection, & quelles ſont les prieres des Moines & Preſtres 468. En la priere il faut ſentir ſa miſere, & ſi les Papiſtes les ſentent en leurs proceſſions, & de l'origine d'icelles pa. 473. il faut prier en langage qu'on entend, & de l'abus de l'Egliſe Romaine en ceſt endroit pa. 480.

Il faut eſtre aſſeuré d'eſtre exaucé en ſa priere & du mal de ceux qui en doutent 482. & 483. Il faut inuoquer Dieu ſeul au nom de Ieſus Chriſt, du mal que commettent les Papiſtes qui prient la Vierge Marie & les Saincts pa. 489. & 506. & de leurs friuoles raiſons pour ſouſtenir cela pa. 491. Il ne faut ſuyure noz fantaſies en la priere pource Dieu nous a donné l'Oraiſon dominicale pa. 497. & 498. pour dire ce qui nous eſt preſcrit la dedans: ce que les Papiſtes ne peuuent dire qu'ils font. pa. 498.

Que ſignifie la ſanctification du nom de Dieu pa. 511 & le regne de Dieu que c'eſt pa. 520. 521. 522. & comme les Papiſtes ſont ennemis de ce Royaume, & autres pa. 524. 525. comment il faut prier que la volonté de Dieu ſe face, 529. 230. & de ceux qui attribuent le mal que le Diable & les meſchans font à la permiſſion de Dieu, non à ſa volonté, & des paſſages ſur leſquels il ſe fondent pa. 532. il faut renoncer à noſtre volonté pour faire celle de Dieu, & du franc arbitre des Papiſtes pa. 537.

Que veut dire, demander noſtre pain quotidien & de la mauuaiſe interpretation d'aucuns pa. 541. s'il eſt licite de faire prouiſion pa. 547. il faut recognoiſtre Dieu de tous biens qu'il nous dõne, & de l'erreur des Payens en ceſt endroit pa. 551.

Tous ont beſoin de demander à Dieu la remiſſion des pechez & de l'abus de ceux de l'Egliſe Romaine de la demander à vn Preſtre 553. & de la confeſſion auriculaire pour confeſſer tous ſes pechez pa. 554. comment la coulpe & la peine nous ſont pardonnez & de l'abus de ceux de l'Egliſe Romaine qui penſent achepter leurs pechez pa. 559. & de ceux qui penſent n'auoir plus de peché pa. 561. Dieu nous commande de pardonner noz pechez les vns aux autres, & de la mauuaiſe gloſſe des Moines qui diſent que tels commandemens ſont ſeulement des Conſeils pa. 565.

Que c'eſt de prier que Dieu ne nous induiſe en tentation, & comme tous eſtans ſubiects à ces tentations, les Moines ſont à blaſmer qui ſe vantent d'eſtre libres de telles tentations pa. 572. 573. & 574. comme Dieu n'eſt autheur du mal pa. 575. & 576.

S'il n'eſt licite de demander à Dieu autre choſe que ce qui eſt compris en ceſte oraiſon, & d'vſer d'autres motz & de l'abus de ceux de l'Egliſe Romaine en ceſte matiere pa. 680.

De la Parole de Dieu cõme elle nous eſt entree au Royaume des cieux & qu'elle eſt parfaite & de l'erreur des Papiſtes qui l'eſtiment imparfaicte pa. 590. 591. Ceſte Parole eſt compriſe au vieil & nouueau Teſtament laquelle tous doiuent lire & de la faute de ceux de l'Egliſe Romaine qui defend au ſimple peuple de la lire, pource diſent ils, qu'elle eſt trop obſcure pa. 600. 601.

Il faut qu'il y ait des Paſteurs pour interpreter la Parole de Dieu: de leur vocation, la difference notable des Prophetes, Apoſtres, Paſteurs & Docteurs, qu'il eſt bon d'obſeruer encores maintenant pa. 603. Et de l'erreur de ceux qui tiennent qu'il n'eſt beſoing

d'auoir des inſtructeurs pa. 606. & 732.

Dieu ſe communique à nous par ſa Parole & par les Sacremens deſquels il eſt autheur, & comme on ne peut forger vne nouuelle Parole de Dieu, auſſi ne peut on forger d'autres Sacremens que ceux qui ſont en l'Egliſe, & de l'abus de l'Egliſe Romaine pa. 608.

La nature du Sacrement eſt par vne choſe viſible en repreſenter vne inuiſible, & de l'erreur de l'Egliſe Romaine pa. 611. & de ce qu'ils attribuent trop au Sacrement pa. 613. & 668.

Dieu a ordonné les Sacremens pour noſtre neceſſité & n'ont leur vertu que de Dieu, & non du Miniſtre comme imaginoyẽt quelques Heretiques pa. 621. Il les faut receuoir en foy, & produiſent leur vertu par icelle, ce qui abolit la tranſſubſtantiation & autre opinion d'aucuns pa. 623.

Il n'y a que deux Sacremens communs & de l'erreur des Papiſtes qui en font dauantage pa. 628. 629. 630. quelle conuenance & difference il y a entre le Bapteſme & la ſaincte Cene pa. 633. au Bapteſme il n'y a que de l'eau ſignifiant le ſang, & de la faute de l'Egliſe Romaine qui adiouſte à l'eau de l'huile, du crachat, & de l'exorciſme, & d'autres opinions pa. 639. & 640. L'eau n'eſt pas le lauement des pechez, mais le ſang de Chriſt, & de l'erreur des Papiſtes qui tiennẽt que les enfans ſont damnez s'il ne reçoiuent le Bapteſme pa. 642.

Le ſigne & la choſe ſignifiee eſt conioincte es Sacremẽs, & de l'abus des Vbiquitaires & Papiſtes touchant cela pa. 644, les Atheiſtes & reprouuez ne participent au corps de Chriſt quoy qu'ils prennent le ſigne, & de la mauuaiſe opinion d'aucuns en ceſt endroit pa. 647. 652.

Quand on baptize les petits enfans il n'eſt neceſſaire qu'ilz ayent la foy. De l'erreur de ceux qui ne les veulent baptiſer qu'ils ne l'ayent 657. Le Bapteſme a ſuccedé à la Circonciſion & de l'abus de ceux qui la retiennent encores pa. 663.

De la Cene & des titres diuers qui luy ſont donnez par l'Eſcriture, & par les anciens Docteurs pa. 671. & de l'abus de l'Egliſe Romaine touchãt faire la Paſque & de leur Meſſe pa. 672. 673.

Comme Dieu par le pain & le vin nous repreſente ſon corps & ſon ſang, ceux qui vſent d'autre choſe que de pain & de vin ſont à blaſmer, & ſur tout l'Egliſe Romaine qui tient qu'il faut mettre de l'eau dans le vin pa. 677. Il nous faut vrayement communiquer au corps & au ſang de Chriſt par foy, & non par la tranſſubſtãtiation qui eſt refutee par pluſieurs raiſons notables pa. 681. 682. &c.

En la Cene le corps de Chriſt nous eſt donné entant qu'il a eſté vne fois offert en ſacrifice, ou eſt parlé des ſacrifices notamment de celuy de la Meſſe & des Preſtres & Sacrificateurs pa. 691. & 692. & d'ou la Meſſe a prins ſon origine pa. 668. & 669.

Pourquoy c'eſt qu'il y a double ſigne en la Cene, & refutation des raiſons les plus ſubtiles de l'Egliſe Rom. pour leſquelles le calice n'eſt donné aux laïcs pa 701. 704. 706. Il faut vſer de figure en ces mots, cecy eſt mon corps, & des abſurditez qui s'enſuiuroyent s'il n'en failloit vſer pa. 708.

C'eſt vne reſuerie de dire qu'il s'eſt fait des miracles en la trãſſubſtantiation pour l'autoriſer, & du plus antique fondement d'icelle pa. 712. & 713. comme il eſt aiſé que Ieſus Chriſt ſe communique à nous par la foy, & qu'il n'eſt beſoin de la tranſſubſtantiation & conſubſtantiation pa. 718. 719.

De l'eſpreuue qui eſt requiſe en ceux qui vont à la Cene & de celle des Papiſtes pour faire leur Paſque 722. 723. Il n'appartient à preſcher la Parole de Dieu & adminiſtrer les Sacremens ſinon aux Paſteurs de leur vocation pa. 732. & de l'abus de l'Egliſe Romaine pa. 733.

De la diſcipline & cenſure de l'Egliſe, quelle puiſſance elle peut auoir, & cõbien elle eſt neceſſaire pa. 739. & 740. des Anciẽs & quels ils doiuẽt eſtre pa. 743.

LA FLEVR

DE LA THEOLOGIE

C'EST-A DIRE DE LA PAROLE DE DIEV DISPOSEE PAR lieux communs en forme de

Nouueau commentaire sur le Catechisme.

Auquel est monstree premierement la vraye doctrine, puis est refutee exactemét la fausse, notammét celle de l'Eglise Romaine, le tout briefuement, clairement, solidemét par bon ordre & facile methode.

S'IL est vtile voire necessaire de sçauoir qu'il ne se faut addonner à aucune charge sinon qu'on se propose vn certain but, auquel doit estre rapporté tout le trauail & diligence qu'on employe en icelle charge: par plus forte raison il est expedient que l'homme Chrestien cognoisse bien la principalle fin de la vocation generalle en laquelle Dieu la appellé, qui est d'auoir sa cognoissance, & de profiter tous les iours en icelle: entant que ceste vocation generalle est le vray & vnique but auquel doit estre rapporté tout le soin & estude qu'on employe ordinairement aux charges de ce monde. Car si la principalle fin que se propose l'homme en s'addonnant à quelque charge temporelle, est pour la plus part la commodité de ceste vie corporelle: à meilleure raison, le fidele est tenu par droict diuin & humain d'estre bien persuadé de la fin de ceste vocation generalle: pource que la fin d'icelle est son salut, qu'il doit tenir plus precieux qu'aucune chose. C'est la raison pour laquelle le Catechisme voulant enseigner la fin de ceste vie humaine prend son commencement de ceste cognoissance.

M. *Quelle est la principalle fin de la vie humaine?* E. *C'est de cognoistre Dieu.*

Note 1. qu'il y a plusieurs fins pour lesquelles l'hõme a esté mis au monde: mais il y en a trois principales: la premiere est la propagation & conseruation du genre humain, notamment de l'Eglise de Dieu: car icelle sans ceste propagation defaudroit incontinent: c'est pourquoy Dieu aprez auoir creé le Ciel & la Terre, & ordonné le cours de nature pour l'entretien de toutes sortes d'animaux, il fit aussi l'homme à sa semblance asçauoir masle & femelle, & leur dit foi-
Gen. 1. sonnez, multipliez, & rempliſſez la terre. C'est aussi
26. 27. pourquoy aprez le deluge renouuelant son alliance
*Gen.*9.1 auec Noé & ses fils, touchant ceste propagation & conseruation, il dit le mesme. La seconde fin pour laquelle l'homme a esté creé, c'est qu'estant composé de corps & d'ame, il doit appliquer l'ame qui est la plus excellente partie d'icelle, à contempler les œuures de Dieu, qui apparoiſſent & haut & bas. En aprez le corps à ce qui luy est propre: sçauoir au trauail d'autant que nostre premier pere incontinent aprez
*Gen.*2.8 sa creation auoit esté appellé à ce trauail. A ce propos nous lisons qu'il fut mis au Iardin d'Eden le Paradis terrestre, afin de le cultiuer: & encores qu'il n'euſt pas peché pour lors, tant y a que Dieu l'ayant mis en ce Iardin peu aprez sa creation, c'estoit pour luy faire entendre qu'il ne deuoit pas estre oiſif, ains qu'il se deuoit employer à quelque labeur. Item aprez le peché il se deuoit encores pluſtoſt addõner à ce trauail: d'autant qu'il luy fut imposé en partie pour le punir de son mesfaict, mais il faut entendre vn labeur plus fascheux que celuy auquel il se deuoit addonner au
*Iob.*5.7. parauant. A cela tend ce que dit Iob que l'homme est né au trauail: & le labeur des mains qui est commandé aux hommes Pſ. 128. 2 Pro. 10 4 & 12. 11 & 13. 4. & 28. 3 & 31. 27. Eph. 4. 28. 1. Theſſ. 4. 11. 2. Theſſ. 3. 10. 12. &c. La 3 & principalle fin c'est celle qui est icy touchee par le Catechiſme c'est asçauoir de s'estudier à bien cognoiſtre Dieu.

Note 2. qu'il n'est point icy parlé d'vne cognoiſ-

ſance de Dieu naturelle, qui eſt engrauee au cœur non ſeulement des Chreſtiens, mais meſmes des Payens, comme monſtre ſainct Paul Rom 1. ains d'vne cognoiſſance qui eſt par Ieſus Chriſt: car comme la cognoiſſance que les hommes peuuent auoir hors Ieſus Chriſt eſt imparfaicte, & n'apporte pas grande conſolation, auſſi celle qui eſt par Ieſus Chriſt eſt vraye & parfaicte & eſt meſme le ſouuerain bien de l'homme duquel il ſera tantoſt parlé. A ce propos dit Ieſus Chriſt, nul ne vient au pere ſinon par moy, ſi vous me cognoiſſez vous cognoiſtrez auſſi mon pere & dés maintenant vous le cognoiſſés d'autant que vous me cognoiſſés, & que ie ſuis au pere, & luy eſt en moy, de la vient que ceſte cognoiſſance de Dieu par Ieſus Chriſt eſt appellee don de Dieu, d'autant qu'elle n'eſt donnee à tous, ains ſeulement aux eſleus: car Ieſus Chriſt dit à ſainct Pierre (qui luy auoit dit qu'il eſtoit le fils de Dieu viuant) tu es bien heureux, car la chair & le ſang ne te l'ont reuelé, mais mon pere qui eſt es cieux, & Math. 11. 27, Ieſus Chriſt dit toutes choſes m'ont eſté donnees en main de mon pere, & nul ne cognoiſt le fils ſinon le pere, & nul ne cognoiſt le pere ſinon le fils, & celuy à qui le fils l'aura voulu reueler. A ce propos auſſi Ieſus Chriſt dit à ſes diſciples qui luy demandoyét pourquoy il parloit aux trouppes en ſimilitudes, d'autant qu'il vous eſt dõné de cognoiſtre les ſecrets du Royaume des cieux, mais à eux il ne leur eſt pas donné. Par ceſte meſme raiſon ceſte cognoiſſance eſt appelee ſecret qui auoit eſté caché de tout ſiecle, mais maintenant eſt manifeſté à ſes ſaincts auſquels Dieu a voulu donner à cognoiſtre quelles ſont les richeſſes de la gloire de ce ſecret entre les Gentils qui eſt Chriſt &c.

Iean 14.

Mat. 16 17.

Mat. 13. 11.

Col. 1.

M. *Pourquoy dis tu cela?* E. *Pource qu'il nous a creé & mis au monde pour eſtre glorifié en nous: & c'eſt bien raiſon que nous apportions noſtre vie à ſa gloire, puis qu'il en eſt le commencement.*

Puis que le Catechiſme ne dit point quel a eſté

l'homme quand il a esté creé, aussi n'est il pas besoin de nous arrester à cela: car si tout ce que Dieu auoit
Gen. 1. fait estoit mout bon, il est tresceriain que l'homme le chef des œuures de Dieu, estoit bon par dessus toutes choses. Tellement que quand il est adiousté que puis que Dieu est le principe de nostre vie que c'est bien raison que nous l'employons à son seruice, nous deuons sçauoir que puis que Dieu est autheur de nostre creation & recreation, que nous sommes obligez d'employer corps & ame à le bien cognoistre, loüer, glorifier en toute nostre vie. De sorte qu'ainsi que le propre d'vn oiseau est de voler, d'vn poisson de nager, & de chasque animal de faire ce qui luy est naturel, aussi le propre de l'homme doit estre, & en sa premiere & seconde creation, d'honorer Dieu, de le seruir, & glorifier en tout & par tout. Si on met en auant que Dieu a aussi creé toutes creatures pour le loüer & magnifier, & par cõsequẽt qu'il n'estoit pas besoin de creer l'homme principallement pour ceste fin: on respond voirement que Dieu a creé toutes choses
Pſ. 19. pour annoncer sa gloire, (pource est il dit que les cieux annoncent la puissance de Dieu: & au Pſ. 147 les creatures sont exhortees à loüer Dieu commençant par les Anges, puis au Soleil, aux bestes, pluyes, vens, montaignes, arbres, & finalement descent aux hommes) mais nous adiousions que toutes ces creatures irraisonnables sont dites loüer Dieu d'autant qu'elles sont aux Anges & aux hommes la matiere de loüange, c'est à dire qu'entant que les Anges & hommes voyans & considerans ce que sont naturellement les animaux priués de raison, & les creatures sans sentiment, doiuent prendre de-la occasion de celebrer Dieu, sa sageſſe, puissance, & bonté, & toutes ses vertus: de maniere qu'il est aisé de conclure qu'il estoit du tout necessaire de creer l'homme, pource qu'estant doué de raison & volonté, ayant iugement, & entendement, (ce que n'ont les autres creatures)
Pſ. 146. il doit dije employer le tout, à loüer, & magnifier

Dieu: pource Dauid a fort bien dit, que tout ce que le Seigneur a fait luy donne los, mais qu'entre tout son ouurage il est benit de ses Saincts.

M. *Quel est le souuerain bien de l'homme?* E. *Cela mesme.* M. *Pourquoy l'appelles tu le souuerain bien?* E. *Pource que sans cela, nostre condition est plus malheureuse que celle des bestes brutes.* M. *Par cela nous voyons qu'il n'y a nul si grand malheur, que de ne viure pas selon Dieu?* E. *Voire.*

Note 1. quand le Catechisme dit que le souuerain bien de l'homme est de cognoistre Dieu, il entend le mesme qu'il a dit en la premiere demande & response, que la principalle fin de la vie de l'homme, est de cognoistre Dieu. Mais pour bien entendre quel est maintenant son souuerain bien, il faut sçauoir quel il estoit, & en quoy il consistoit deuant le peché. C'est sans doute que le souuerain bien & felicité de l'homme (pour viure heureusement) consistoit en ce qu'il estoit creé à l'image de Dieu, que son ame auec ses facultez estoit douée de raison, & entendement, & volonté. En aprez en ceste ame il y auoit vne sagesse & cognoissance de Dieu, & de sa volonté, & de ses œuures, telle que Dieu requeroit de luy: vne conformité à la Loy de Dieu ou vne saincteté & iustice fort conuenable à icelle, sous laquelle il faut comprendre vne bonne harmonie de ses inclinations, desirs, & affections, auec la volonté de Dieu. Item vn domaine qu'il auoit sur toutes creatures, bref vne ioye & beatitude sans misere & corruption: l'homme dije auec tous ces dons pouuoit ressembler aucunement le createur, mais il ne pouuoit estre esgalé à luy. Quand sainct Paul parlant de la reparation de ceste image dit qu'il faut que soyons renouuellez en l'esprit de nostre entendement, & reuestus du nouuel homme creé selon Dieu en iustice & vraye saincteté, il entend par ces deux mots *Iustice & Saincteté* tous ces dons que nous venons de specifier. Or adiouſtons qu'encores que ceste image ait esté effacé en l'homme par le peché tant y a que le souuerain bien de l'hõme *Eph. 4.*

ne laisse pas d'estre la cognoissance de Dieu maintenant, pource que cest image n'a point esté du tout perdue: car premierement la substance incorporee de nostre ame est demeuree auec ses facultez, & la liberté en la volonté laquelle veut librement tout ce qu'elle veut. Secondement plusieurs notices naturelles tant de Dieu, de sa volonté, & de ses œuures, comme de plusieurs vestiges de vertus lesquelles nous suiuans naturellement, nous peuuent apporter vne infinité de commoditez pour la conduite de nostre vie. Tiercement la domination sur les creatures n'est pas du tout perdue, car l'homme en peut gouuerner la plus part, & s'en seruir: de sorte que Dieu a voulu que ces restes de son image fussent conseruees en la nature de l'homme principalement pour trois raisons: la premiere afin qu'elles fussent tesmoignage de la beneficence de Dieu enuers les hommes qui en sont du tout indignes. Secondement afin que Dieu s'en seruit pour restaurer son image en l'homme. Tiercement pour rendre les meschans & reprouués, inexcusables.

Note 2. que puis que Dieu a reparé ceste image en l'homme par nostre Seigneur Iesus Christ, il s'ensuit que la souueraine felicité d'icelluy consiste en la cognoissance & recognoissance de Dieu par iceluy, & en la iouïssance de tous les biens qui nous ont esté acquis par son merite. C'est à ce propos que Iesus Christ dit luy mesme que personne ne peut monter
Iean 10. au Ciel sinon le fils de l'homme qui est au Ciel: (car ceste felicité est principallement au Ciel) & qu'il est
Iean 6. 10. l'huis, la voye, la verité, & la vie: car personne ne peut aller sinon par luy qui est le chemin, n'y entrer sinon par luy, entãt qu'il est la porte. C'est pourquoy
Gen. 28 quelque Docteur a bien dit que Iesus Christ est la vraye eschelle que Iacob vit laquelle touchoit depuis la Terre iusques au Ciel, sur laquelle le Seigneur Dieu estoit appuyé. C'est aussi à ce propos que Iesus Christ dit à sainct Pierre qui l'auoit confessé estre le Dieu viuant, qu'il estoit bien heureux (car tel est le

souuerain bien vrayement de cognoistre, & croire au fils de Dieu) d'autant que la chair & le sang ne luy auoyent reuelé cela: & à cela aussi se rapporte ce que nous lisons ailleurs, telle est la vie eternelle de te cognoistre seul vray Dieu, & celuy que tu as enuoyé Iesus Christ: car ceste felicité & souuerain bien est singulierement la vie eternelle. *Iean 17. 7.*

Note 3. que si le souuerain bien de l'homme consiste en la reparation de l'image de Dieu par Iesus Christ, qu'il ne faut cercher aucune goute de vraye felicité ailleurs qu'en luy: selon quoy nous disons qu'elle n'est point es richesses qui donnent beaucoup de peines à amasser, se conseruent auec grands trauaux, & s'en-uolent, & nous laissent auec regret. Car si la felicité consistoit en multitude de biens, la Terre seroit la plus heureuse: car elle produit infinis biens, & faut que nous mendions tout d'elle ce que nous auons besoin. Item les bestes seroyent plus heureuses que les hommes: car elles sont plus riches, entant qu'il n'y a ny terre, ny pré, ny vigne, ny chasteaux ny palais, ny arbre, ny chose quelconque, qu'elles n'en ayent telle iouissance qu'elles veulent: & combien que les hommes s'en disent estre les possesseurs, tant y a qu'ils n'en sçauroyent tant tirer de ioye, & commoditez qu'elles font. Item la felicité ne consiste point en pompe & magnificence d'habits & ornemés comme estiment les hommes charnels, qui n'ont *toutesfois* pas grande occasion de faire parade de leur ambition: pource qu'ils faut qu'ils soyent vestus des laines, du poil, des peaux, & plumes des bestes, sans lesquelles il faudroit qu'ils allassent nuds, & mourussent de froid: de sorte que si on estoit heureux à estre aussi bien orné, les bestes en cecy surpasseroyét les hõmes: car quelle peine que le courtisã ou la dame prẽne à se parer, ils ne sauroyent iamais estre si bien ornés, qu'est vne rose, ou vn œillet, ou vn lis voire la moindre fleur que la Terre produise: & ne sçauroyent iamais estre si bien vestus que les martres, lie-

ures, renards, autruches, paons & autres: mais encores sont ils bien fiers quand ils peuuent auoir de leur plume, & de leur poil pour s'en parer, voicy qui augmente la felicité de ces bestes par dessus celles des hommes, c'est que les hommes ne se contentét point des œuures & dons de nature, comme font les bestes, mais les desguisent & contrefont par leurs artifices afin d'y trouuer plus que nature n'y a mis, ce qui ne se peut faire sans grande peine. Dauantage la felicité ne consiste pas a iouïr des voluptez corporelles: car les bestes en iouïssent mieux que les hommes, & en ont plus de contentement, & ne sont point excessiues comme sont les hommes: & si elles font mal, elles ne sont agitees de furies de conscience (car elles n'en ont point) comme sont les hommes, lesquels souuent au milieu de leurs sales voluptez & meschancetez sont tellement tourmentez en leur ame pour l'apprehension qu'ils ont de l'ire de Dieu, qu'ils aimeroyent mieux auoir esté creés grenouilles, poissons, ou arbres, que creatures raisonnables. Tout cecy consideré il est aisé de conclure que ce que dit le Catechisme est tresuray que sans la cognoissance de Dieu, qui est le souuerain bien, l'homme seroit plus malheureux que les bestes brutes. Parquoy l'homme doit cercher ceste felicité ailleurs qu'en ce monde, & en soy: & ne la peut trouuer qu'en Dieu: car il ne peut auoir vray contentement s'il n'a tout, & ne peut auoir tout s'il n'a Dieu en qui tout est: pource Dauid a fort bien
Ps. 16 dit, alors ie seray saoulé quand ta gloire sera apparue: le comble de vraye ioye & liesse est, & sera tousiours dedans ta main.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous blasmons donc premierement les Epicuriens qui estimoyent le souuerain bien de l'homme consister en voluptez charnelles: ceste felicité est plus propre aux pourceaux & autres bestes, qu'aux hom-

mes: d'autant qu'elles ont plus de contentement de leurs sales voluptez que les hommes n'ont des leurs. Secondement nous condãnons tous ceux qui se mocquans des Epicuriens n'ont gueres meilleure opinion du souuerain bien, disans qu'il consiste es biens de fortune, (mot à reiecter: car il oste la prouidence de Dieu) asçauoir à auoir force biens, honneurs & dignitez qu'ils pensent aduenir à l'auanture. Tiercemẽt nous tenons pour gens ineptes ceux qui ont mis le souuerain bien ez biens du corps & de l'ame, entendans par les biens du corps beauté, santé, & tout ce qui rend le corps bien disposé, & par les biens de l'ame, le bon sens & entendement, & les vertus morales desquelles nous auons les semences en nostre nature. Car quand aux biens du corps on n'y peut constituer aucun souuerain bien, veu que le corps est subiect à blessure, à maladie, à estre sourd, & aueugle, à estre rompu & deschiré, & à mille inconueniens. Elle ne peut non plus estre situee es biens de l'esprit, ou de l'ame, pource que l'entendement de l'homme est subiect à erreur, à frenesie, à auarice, colere, ambition, & autres mauuaises passions desquelles à peine est il vuide vn moment de temps.

Il y a dauantage, c'est que ces Philosophes qui ont cerché le souuerain bien en la vertu naturelle, ou en la nature de l'hõme, n'ont point entendu que c'estoit que le peché: & par consequent se sont autant trompez comme qui cercheroit vertu au vice, la vie en la mort, & Paradis en enfer.

M. *Mais quelle est la vraye & droicte cognoissance de Dieu*
E. *Quand on le cognoist afin de l'honorer.* M. *Quelle est la maniere de le bien honorer?* E. *C'est que nous ayons toute nostre fiance en luy, que nous obeissions à sa volonté, que nous le requerions en toutes nos necessitez cerchans en luy salut & tout bien, & que nous recognoissions tant de cœur que de bouche que tout bien procede de luy seul.*

Note 1. qu'a bon droit le Catechisme adiouste que quand on fait estat de la cognoissance de Dieu

il faut l'honorer cõme il appartient: il ne suffit de dire que lon cognoist Dieu nuement & simplement: il faut aussi adiouster l'honneur & la reuerance qui luy est deüe: car si ceux qui se vantent de le cognoistre, ne se soucient de l'honorer, en cela ils se monstrent non fideles, mais infideles, lesquels cognoissent bien Dieu, voire ont la cognoissance d'icelluy imprimee
Iaq. 2. 19. en leur cœur, mais il ne l'honorent pas, ils ne sont en rien differens des Diables qui aussi cognoissent Dieu, mais en tremblent & ne l'apprehendent (comme les meschans & reprouuez) sinon pour leur luge rigoureux: mais quãd aux esleus ils le cognoissent, & honorent comme leur pere doux & misericordieux,
Ps. 103 ainsi qu'il se monstre tel enuers eux.

Note 2. qu'il ne suffit aussi de scauoir que Dieu doit estre honoré, mais il faut aussi sçauoir comment: car si les hommes honorent Dieu selon leur fantasie,
29. 13. ils le deshonorent plustost: en vain dit Esaie on m'honore suiuant les commandemens des hommes: pource le Catechisme enseigne la maniere de bien honorer Dieu, qui consiste en quatre poincts qui comprenent en somme tout ce qui est contenu en l'Escriture pour nostre salut. Le premier est que nous mettions toute nostre fiance en luy: & faut noter qu'il ne dit pas seulement qu'il faut auoir nostre fiance en luy, mais toute nostre fiance: d'autant que tant plus nous mettons nostre fiance en luy, tant plus l'honorons nous: les hypocrites qui ne se fient en luy qu'en partie, en partie en eux mesme, ne luy portent point d'honneur, ains plustost le deshonorent: car si tout honneur, appartient à Dieu, les hommes ne se sçauroyent tant soit peu desfier de luy qu'ils ne luy desrobbẽt & rauis-
Es. 2. 22. sent autant de son honneur. C'est pourquoy le Prophete exhorte qu'en tout affaire on mette sa fiance en
Ps. 146. Dieu, & qu'on se departe de l'homme qui n'est qu'vn souffle: & Dauid qu'il ne faut assoir sõ esperãce en nul
Ier. 17. 5 Prince terriẽ ny esperer en l'homme qui ne peut rien au besoing, &c. pource Ieremie le Prophete dit que

maudit eſt l'homme qui ſe fie en l'homme, & qui de la chair fait ſon bras: voy Zach. 4. 6. Prou. 8. Sap 16. 26. Eccleſiaſt. 2. 6 Le ſecond poinct pour bien honorer Dieu, eſt que nous le ſeruions en obeïſſant à ſa volonté: car ſi nous le ſeruions ſelon la noſtre, nous tomberions en pluſieurs reſueries. En Ioſué 22. 17. eſt monſtré comment il faut ſeruir Dieu, qui eſt en ſomme luy offrir ſacrifice & holocauſte comme il auoit commandé, en confeſſant qu'il eſt ſeul bon, puiſſant, ſeul qui donne toutes choſes &c. Or maintenant on ne fait point de ſacrifice & holocauſte comme ſous la Loy: mais au lieu d'iceux nous deuons vaquer à ſa Parole, nous enquerir de ſes loix & commandemens, & obeir à iceux tant qu'il nous ſera poſſible. A cela tend ce qui eſt en ſainct Iean 9. 31. que Dieu exauce celuy qui fait la volonté de Dieu, & obeit à ſes commandemens, Exod. 23. 25. Deut. 6. 13. Math. 4. 10 Luc 4. 8. Le troiſieſme eſt que nous le deuons inuoquer en toutes nos neceſſitez, afin qu'il nous en tire ou ſoulage ſelon qu'il cognoiſtra eſtre expedient, A ce propos il eſt dit inuoque moy quand oppreſſé ſeras, & ie taideray & tu m'é feras hõneur & 2 Sam. 22 7. il eſt dit que Dieu exauce ceux qui l'inuoquent en leurs tribulations: & Rom. 10. 13. ſalut eſt promis à ceux qui inuoqueront Dieu par foy. Le quatrieme eſt que nous luy rendions grace de tous les biens qu'il nous donne, & ce remerciemẽt eſt en ſomme le payement qu'il requiert de nous pour vn million de biens qu'il nous fait, tellement qu'encores que Dieu auroit droict d'exiger de nous vne treſiuſte retribution des biens qu'il nous fait, toutesfois cognoiſſant noſtre infirmité & mendicité eſtre tellement grande que nous ne pourrions ſeulement penſer de luy donner quelque legere recompenſe, il ſe contente de nous, que nous le remercions de bon cœur ſeulemẽt, employans nos langues, bouches, & ſur tout nos deſirs & affections à chanter ſes louanges, que ſi nous manquons à ce deuoir la, nous ſommes plus que vilains

Pſe. 50.

Pſ. 116. & ingrats, qui meritons d'eſtre punis ſelon noſtre ingratitude, pource Dauid ne ſçachant que rendre à Dieu pour ſes bienfaicts, dit qu'il prendroit le calice des ſaluts, & la taſſe de loüange, & qu'il inuoqueroit le nom du Seigneur: & ſainct Paul dit qu'on doit *Eph.* 5. touſiours rendre graces à Dieu pour tous & en tout 20. ce qu'auons receu de luy par Ieſus Chriſt. A cela tend qu'il rend graces à Dieu de ce que nous ſommes de- *Rom.* 6. liurez de peché. Item pour la foy & charité des Theſ- 4 *Theſ.* ſaloniciens, & auſſi tous fideles a l'imitation de ſainct 1. 2. Paul, & des grands ſeruiteurs de Dieu ſont tenus de faire le meſme quand ils ont receu de luy quelque aſſiſtance: car ſi nous iugeons meſchant & ingrat vn mendiant qui ne voudroit remercier vn homme riche qui luy auroit aidé en ſa poureté: par plus forte raiſon deuons nous eſtre eſtimez tels, nous qui eſtans denués de tout receuons de luy tout ce qu'auons beſoin: car l'honneur que nous luy faiſons en l'inuoquant en nos neceſſitez, & en l'obſeruation des trois autres poincts, eſt ſemblable à l'honneur que feroit vn malade à vn medecin luy demandant gueriſon, ou qu'vn brigand feroit à vn Prince luy demandant grace. Parquoy ſi c'eſt choſe equitable que le malade qui deſire ſanté, face ceſt honneur au medecin de la luy demander: à meilleure raiſon nous ayans beſoin de tout tant pour l'ame que pour le corps, ſommes tenus de faire ceſt honneur à Dieu, que de luy demander & luy en rendre action de graces.

FAVSSE DOCTRINE.

Si l'honneur & le ſeruice de Dieu conſiſte à mettre noſtre fiance en luy, à le prier, à luy obeir, & le remercier des biens qu'il nous fait: c'eſt vne reſuerie à ceux de l'Egliſe Romaine d'eſtimer que pour honorer & ſeruir Dieu il faille offrir à l'autel & aux images des Saincts & Saincles, du pain du vin, de l'or, de l'argent, des cierges, & chandelles, & faire vn infinité

d'autres fatras: voy Mich. 6. 6. 7. 8. quelles offrandes Dieu requiert.

DIMANCHE. 2.

M. *Or afin que ces choſes ſoyent deduites par ordre & expoſees plus au long quel eſt le premier poinct?* E. *D'auoir noſtre fiance en Dieu,*

Note 1. que c'eſt vne maxime generalle que nous deuons obſeruer ſoigneuſement, que toutesfois & quantes qu'il eſt queſtion d'expoſer quelque poinct de doctrine, pour le faire comprendre aiſement, il le faut traicter par le meilleur ordre qu'il eſt poſſible. Car celuy qui peut inuenter, trouuer, & bien obſeruer ceſt ordre, il profite tant à ſoy comme aux auditeurs: il profite à ſoy d'autant qu'eſtant guidé par ceſt ordre eſt accouſtumé en icelluy, il enſeigne auecmoins de peine, & plus de facilité les choſes qu'il veut enſeigner, & les donne mieux à entendre: en aprez il profite à l'auditeur, entant que ſi l'auditeur eſcoute attentifuement il peut plus aiſement comprendre les choſes qu'il oit eſtre ainſi traitees par bon ordre que confuſeement, & les imprime mieux en ſa memoire l'infirmité de laquelle eſt beaucoup ſoulagee par ceſte maniere d'enſeigner. C'eſt pourquoy le Catechiſme ayant propoſé quatre poincts pour bien honorer Dieu les traicte maintenant par vn ordre notable les vns aprez les autres,

Note 2. qu'à bon droict il met pour bien honorer & ſeruir Dieu, ce premier poinct qu'il faut mettre noſtre fiance en Dieu: car ſi nous conſiderons exactement quel poinct de ces quatre doit obtenir le premier lieu pour bien ſeruir Dieu, il ſe trouuera que c'eſt ceſtuy-cy: car tout ainſi comme entre les hommes difficillement venons nous à aimer quelqu'vn, & nous fier en luy de quelque choſe, ſinon aprez auoir conceu bõne opinion de luy, par le bon rapport qu'on nous en a fait, ou aprez no⁹ meſme l'auoir aſſez lõgue-

ment frequenté, & eu affaire auec luy: quand nous le trouuons loyal & preud'homme, cela nous incite à l'aimer, & en faire eſtat, & nous fier en luy: que ſi nous nous comportons ordinairement ainſi enuers les hommes, la pieté & probité deſquels n'eſt pas conſtante comme eſt Dieu en toutes ſes actions: par plus forte raiſon nous ne deuons faire difficulté de nous fier du tout en Dieu & nous repoſer en luy de toutes nos affaires principalement quand nous l'auons cognu ſi bon, ſi miſericordieux, ſi fidele enuers toute creature, qu'il eſt touſiours preſt d'aider ceux qui ont beſoin de ſon aſſiſtance, moyennant qu'ils l'en prient & ſur tout quand nous ſçauons qu'il n'eſpargne iamais ſa grace à ſes eſleus leſquels il tient chers comme la prunelle de ſon œil: cela dije nous incite, ou nous doit inciter à fonder totallement noſtre fiance en luy, eſtans certains que nous ne ſerons point confus mais que la fin & iſſuë de nos affaires ſera tresbonne & heureuſe. Mais ce qui ſuit monſtre plus clairement comment il faut auoir ſa fiance en Dieu,

M. *Comment cela ſe peut il faire?* E. *C'eſt premierement de le cognoiſtre tout puiſſant & tout bon.* M. *Suffit il de cela?* E. *non.* M. *La raiſon?* E. *Pource que nous ne ſommes pas dignes qu'il demonſtre ſa puiſſance pour nous aider, ne qu'il vſe de ſa bonté enuers nous.*

Note 1. que le Catechiſme ne pouuoit alleguer vne plus pertinente raiſon que quand il dit que pour bien ancrer noſtre eſperance & attente en luy, c'eſt que nous le cognoiſſions tout puiſſant, & tout bon: car tout ainſi que quand il eſt queſtion de faire vn baſtiment, tant plus ferme eſt le fondement ſur lequel le baſtiment eſt aſſis, tant plus auſſi le baſtiment eſt ferme & aſſeuré: ainſi puis qu'il nous faut colloquer noſtre eſperance en Dieu, il faut ſçauoir puis qu'il eſt le fondement d'icelle, s'il eſt aſſez fort, puiſſant, & bon pour nous ſouſtenir. Or quand il eſt icy dit qu'il eſt tout puiſſant & tout bon, il s'enſuit que

ce fondement de noſtre ſalut n'eſt point ruineux mais immuable & inuincible, l'Eſcriture nous enſeigne par tout ceſte toutepuiſſance & bonté en Dieu: car quand il crea le Ciel & la Terre de rien, & puis aprez qu'il fit l'homme à ſa ſemblance, quand il entretient le tout en ſon eſtre par le cours de nature qu'il a ordonné, ce ſont les effects de ſa puiſſance: & quand meſme il fait des choſes par deſſus nature, comme quand il retint le feu qu'il ne bruſlat les trois Hebrieux qui y furent iettez, quand il fit retirer les eaux pour donner paſſage à ſon peuple, & pluſieurs autres faicts miraculeux. Item il demonſtre ſa toutepuiſſance quand il nous reſtaure à l'image de ſon fils Ieſus Chriſt, & nous regenere touſiours en nouuelles creatures eſteignant en nous le peché originel par ſon ſainct Eſprit, & par l'ouie de ſa Parolle laquelle pour ceſt effect eſt appelee la puiſſance de Dieu en ſalut à tous croyans. Item quand à tous propos il nous deliure de mil, & mille dangers qui inceſſamment enuironnent nos corps & nos ames, ce ſont marques de ſa toutepuiſſance. Sa bonté auſſi n'eſt pas moins celebre que ſa puiſſance: car quand il eſt dit que ce que Dieu auoit fait eſtoit mout bon, & qu'il a derechef faict cognoiſtre ceſte bonté en la redemption du genre humain (lequel il pouuoit iuſtement perdre pour ſa rebellion) & l'a fait encores tous les iours cognoiſtre en tant de façons qu'il n'eſt poſſible de plus: tout cela dije ce ſont des traicts de ſa bonté, qui ne ſont moins apparens que ceux de ſa puiſſance, mais quand il eſt dit confeſſez vous au Seigneur: car il eſt bon: & ſa miſericorde dure a touſiours: & au 3 des Lamentations, le Seigneur eſt bon à ceux qui eſperent en luy, & au 18. de ſainct Luc Chriſt dit qu'il n'y a nul bon que Dieu ſeul: & ſainct Paul dit qu'il y a en Dieu des richeſſes de bonté: & Dauid, que la Terre eſt pleine d'icelle Pſ. 119. Ces paſſages & autres magnifient aſſez la toute-bonté de Dieu: & notamment nous diſons ſelon le Catechiſme, qu'en Dieu ſeul il y a vne

Daniel 3
Exo. 14
22.
Rom. 1.
Gen. 1.
Pſ. 117.
Rom. 2.

toutepuiſſance & bonté, & non ſeulement de la puiſſance & de la bonté: car il y a de la puiſſance & de la bonté aux Anges & aux hommes. Nous liſons 2 Rois ch. 19. & 2 Chroniq. 32. & en Eſ. 36. que l'Ange du Seigneur occit en l'armee de Sennacherib, cent octante cinq mil' hommes: & 2 Sam. 24 que ſeptante mil' hommes ſont frappez de peſte par les Anges: & au 2 de Daniel qu'vn Ange que Dieu auoit enuoyé en la foſſe des Lions en laquelle Daniel auoit eſté ietté, deliura ledit Daniel. Voila vne puiſſance Angelique merueilleuſement grande, toutefois elle n'eſt pas toute-puiſſance comme celle de Dieu. Autãt en peut on dire de leur bonté, en quelque façon qu'on la prenne, c'eſt qu'elle n'eſt entiere ſi elle eſt accomparee à celle de Dieu, lequel comme dit Iob trouueroit à redire en ſes Anges s'il les vouloit regarder de prez. Quand aux hommes ſi nous conſiderons ce que peuuent entre iceux, les Rois & Empereurs, & ce qu'ils ſont ſouuentesfois, nous dirons qu'ils ſont puiſſans voire tellement puiſſans que les hiſtoires recitent qu'il y en a qui ont fait comme trembler la Terre ſous la multitude de leurs ſoldats, & fait ployer la Mer ſous la multitude de leurs nauires: tant y a que telle puiſſance n'eſt point toute entiere & parfaicte comme celle de Dieu. Il y a auſſi des hommes doüez de bonté, de iuſtice, de prudence, & autres vertus: mais elles ne ſont non plus entieres en eux, ains ſont ſeulement petits rayons de la bonté Diuine en laquelle tout eſt parfaict & conſommé. Parquoy puis qu'il n'y a poinct de toute-puiſſance ny de toute-bonté qu'en Dieu, il s'enſuit que nous ne ſçaurons mieux aſſoir noſtre fiance qu'en luy ſeul.

Note 2. puis que le Catechiſme dit que nous deuõs eſtre aſſeurez que Dieu veut vſer de ſa toute-puiſſance & bonté ſur leſquelles noſtre fiance eſt aſſiſe, à nous aider, que nous deuons bien prendre garde à cela: car ſi nous n'eſtions bien aſſeurés que Dieu veut employer & ſa Toute-puiſſance & bonté à nous aider, que

der que nous seruiroit de sçauoir cela? car les Diables & les infideles sçauent bien que Dieu est puissant & bon, mais cela ne leur apporte aucune consolation, ains les fait plustost trembler, entant que ceste bonté n'est point pour eux, & sa puissance est pour les accabler: car par icelle il les contrainct cõme forçaires d'executer sa volonté. Nous lisons ez Euangelistes que quand nostre Seigneur est venu au monde, les Diables ont confessé qu'il estoit fils de Dieu, & qu'il estoit en sa puissance de les enuoyer ou il luy plairroit, mais cela ne leur a serui que de tourment & d'apprehension de son horrible iugement sur eux. Il est bien vray que quand nostre Seigneur Iesus Christ dit que Dieu fait luire son Soleil sur les bons & sur les meschans, & pleuuoir sur les iustes & sur les iniustes: & Dauid dit que sa benignité touche iusques aux cieux, & qu'il garde les hommes & les bestes, qu'il est aisé de voir par cela, & par plusieurs autres passages, qu'il n'y a creature sur la Terre soit raisonnable ou irraisonnable, & brute, sur laquelle Dieu ne deploye sa puissance & bonté, & qu'elles ne peuuent subsister sinon par icelles: mais il faut entendre cela d'vne puissance & bonté generalle laquelle il estend par tout, & non d'vne puissance & bonté particuliere & specialle, laquelle il deploye seulement sur ses esleus, lesquels il reforme tous les iours par son Sainct Esprit, afin de les faire participans du salut qui leur a esté acquis par Iesus Christ. *A ce propos il* est dit que Dieu est tresdoux & benin à tous, mais sur tout à son Israël: & ailleurs que Dieu n'a pas faict ainsi à toute nation &c.

Mat. 5. pſ. 36.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Dieu est Tout-puissant qui gouuerne toutes choses & haut & bas, les Epicuriens sont des resueurs, disans que Dieu conduit seulement & a soin des choses celestes & hautes, mais qu'il ne se soucie

des basses & petites. Item ceux sont gens inepres, & ridicules qui tiennent que Dieu n'est pas tout-puissant pource qu'il ne peut estre lassé, n'y auoir faim & soif, n'y mentir, n'y se corrompre, n'y faire que ce qui a esté fait & passé, n'ait point esté: d'autant que tout cela sont marques d'infirmité, & non de puissance, ainsi qu'on ne dira pas que l'aymant est impuissant pource qu'il ne peut pourrir comme vne pomme, pource S. Aug a dit que c'estoit en Dieu vne grande puissance ne pouuoir mentir. Aussi est ce folie de dire que Dieu n'est tout-puissant, pource qu'il ne peut pecher: car le peché en l'homme est ce qu'est la pourriture à la pomme, & de repliquer que Dieu n'est pas tout-puissant pource qu'il ne peut marcher, & parler comme l'homme, c'est redoubler la folie: car ce que l'homme marche & parle c'est de la puissance de Dieu: mais de marcher & parler comme luy, cela n'est pas propre à sa nature, & par consequent cela marque impuissance en Dieu, non plus qu'en l'homme de ce qu'il ne peut voler: car cela est propre à la nature des oyseaux, & à celle de l'homme de parler & marcher.

M. *Que faut il donc plus?* E. *Que nous soyons certains qu'il nous aime & nous veut estre pere & Sauueur* M. *Comment cognoissons nous cela?* E. *Par sa Parolle, où il nous declare sa misericorde en Jesus christ, & nous asseure de sa dilection enuers nous.* M. *Le fondement donc d'auoir vraye fiance en Dieu, c'est de le cognoistre en Iesus Christ.* E. *voire.*

Note 1 que le Catechisme nous enseigne icy cõment nous pouuons estre bien certifiez qu'il deployera touſiours sa puissance & sa bonté pour nous, encores que nous en soyons indignes: c'est qu'il nous aime en nostre Seigneur Iesus Christ, de sorte que la grande & incomprehensible amour qu'il nous porte, est la principalle cause pour laquelle il nous aide de sa puissance & de sa bonté, & ne deuons iamais douter n'y de l'vne n'y de l'autre en quelque destroict que nous puisse estre: car la puissance de Dieu

n'eſt pas comme la puiſſance des hommes, entant que quand nous ſommes en peine, ceſte puiſſance humaine ne nous ſçauroit deliurer: la bonté de Dieu auſſi conjoincte auec ſon amour n'eſt pas ſemblable à celle des hommes: car les hommes ſouuent ſe monſtrerõt bien affectionnez à leurs amis, & ſembleront les aimer fort, mais leur bonté, affection, & amour eſt ſi muable que rien plus: tellement que le plus ſouuent les hommes qui s'attendront en cas de neceſſité d'eſtre ſecourus de leurs amis qui ſemblent leur porter bonne affection, ſe trouueront trompez: car leur amour & affection a changé. Mais il n'en prend pas ainſi de l'affection & amour que Dieu nous porte en ſon Fils Ieſus Chriſt, c'eſt que iamais elle ne nous defaut: car Dieu eſt immuable, ſa puiſſance eſt touſiours accompagnee de ſa bonté, au contraire des hommes qui ſouuentefois auront bien la puiſſance de nous aider, mais ilz n'auront pas l'affection: & quelquefois auront bien l'affection, mais la puiſſance leur manquera. Or où eſt ce que nous trouuerons la grande charité que Dieu nous porte, ou ceſte grande bonté laquelle il nous fait ſentir à tous propos, & qui ne peut eſtre ſeparee ny eſloignee de ſon amour non plus que le feu de ſa chaleur? Ce ſera comme dit le Catechiſme en ſa Parolle car en icelle nous trouuons ces paſſages: quand la benignité & l'amour que Dieu noſtre Sauueur a enuers les hommes eſt apparüe, il nous a ſauuez non point par œuures de iuſtice que nous ayons faicte, mais ſelon ſa miſericorde & aux Rom. 5. 8. Dieu a certifié ſa charité enuers nous, en ce que lors que nous eſtions abandonnez à peché Chriſt eſt mort pour nous: & au 3. ch. de L'Euangile ſelon ſainct Iean, Dieu a tant aimé le monde qu'il a enuoyé ſon Fils Ieſus Chriſt, afin que quiconque croid en luy ne periſſe point, ains ait la vie eternelle: & ailleurs, en cela eſt manifeſtee, la charité de Dieu enuers nous, que Dieu a enuoyé ſon Fils vnique au monde, afin que nous viuiõs par luy: le meſme ſainct

Tit. 3. 4.

Epiſtre Cath. ch. 4.

Ro. 8. 36.

Paul dit à ce propos en toutes choſes nous ſommes plus que vainqueurs par celuy qui nous a aimez: Car ie ſuis aſſeuré que n'y mort, n'y vie, n'y Anges, ne principautez, ne puiſſances, ne choſes preſentes, n'y à venir, n'y hauteſſe, ne profondeur, n'y aucune creature ne nous pourra ſeparer de l'amour de Dieu qu'il nous a porté en Ieſus Chriſt noſtre Seigneur.

Note 2 quand tous ces paſſages confirmés au Catechiſme en ceſt endroict diſent que l'amour que Dieu nous porte eſt à cauſe de Ieſus Chriſt & en ice luy, ce n'eſt donc pas à cauſe de nous: car Dieu ne nous ſçauroit aimer, ains pluſtoſt, il ne peut que nous haïr inceſſamment, parce que nous ſommes
Pſ. 45. miſerables pecheurs, & Dauid dit qu'il eſt Dieu haiſſant l'iniquité: mais quand il nous regarde à trauers ſon Fils Ieſus Chriſt noſtre Sauueur qui eſt pur & net de peché & ſemblable à Dieu: Dieu di je prend plaiſir en nous & nous aime en luy bien fort. De là *vient que l'Eſcriture luy attribue* vn mot en Grec qui en Frãçois ſignifie amateur d'hommes: il ſemble qu'il debuoit eſtre pluſtoſt appelé amateur d'ãges pource qu'il n'y a point de peché en eux, & ſont demeurez en leur integrité naturelle: & de faict il ne faut douter qu'il ne les aime pource que ce ſont ſes creatures pures maintenant, telles qu'il les a creé au commencement: mais il s'eſt principalement qualifié amateur d'hommes, pource qu'il aime les hommes, notamment les eſleuz en ſon Fils Ieſus Chriſt noſtre Sei-
Heb. 1.4 gneur, d'autant plus qu'il eſt plus excellent que ſes Anges. Et de-là vient que le Catechiſme dit que le fondement d'auoir vraye fiance en Dieu eſt de le cognoiſtre en Ieſus Chriſt: Car comme ainſi ſoit que Dieu habite en vne lumiere inacceſſible, il eſtoit du
Tim. 6. tout impoſſible aux hommes qui ne ſont que tene-
16. bres, d'en pouuoir approcher, ſinon que Dieu euſt trouué quelque moyen de nous conjoindre à luy, Or ce moyen a eſté Ieſus Chriſt qui eſtant Dieu a eſté faict homme, afin qu'eſtant Dieu & homme en vne

perſonne, il nous reconciliaſt à Dieu ſon pere pour eſtre participant de la vie eternelle: & c'eſt en ce ſens qu'il a eſté dit cy deſſus, ceſte eſt la vie eternelle de te cognoiſtre ſeul vray Dieu, & celuy que tu as enuoyé Ieſus Chriſt, voy Dimanche 1

Note 3 que comme Dieu nous a aimez en ſon Fils auſſi ſi nous voulons eſtre bien aſſeurez que nous auons vraye fiance en luy, il faut que reciproquement nous l'aimions: & combien qu'il ſoit dit qu'en cecy eſt la charité de Dieu non point que nous ayons aimé Dieu, mais pource qu'il nous a aimez premierement: & ailleurs Chriſt dit, vous ne m'auez pas aimé, mais ie vous ay aimez: il ne s'enſuit pas que nous ne deuions point aimer mais pluſtoſt que nous le deuions aimer tant qu'il nous ſera poſſible. Car tout ainſi qu'entre les hommes ſi quelqu'vn nous aime ou nous faict du bien de ſon mouuement ſans en eſtre prié, cela nous oblige à luy & nous incite d'autant plus à l'aimer: par plus forte raiſon quand l'Euangile nous dit que lors que nous eſtions morts en nos pechez, & ennemis mortels d'iceluy à cauſe d'iceux, il nous a tellement aimez qu'il a voulu que ſon propre fils mouruſt pour nous deliurer de l'enfer auquel nous eſtions plongez pour nos iniquitez: nous ſommes dis je plus qu'ingrats ſi nous ne l'aimons de tout noſtre cœur & ſi entre les hommes c'eſt vne choſe faſcheuſe & quaſi inſupportable ſur tout à vn cœur genereux de ſentir qu'il n'eſt point aimé quand il aime, que pouuõs nous dire de Dieu qui n'eſt comme dit l'Eſcriture qu'amour & charité? il eſt certain que nous le deuons aimer par deſſus toutes choſes, en nous vouant & dediãt du tout à ſon S. ſeruice: car c'eſt en cela en quoy nous monſtrons l'amour que nous luy portons.

1 Epiſt. Cath. 4.

FAVSSE DOCTRINE.

D'autant que le Catechiſme enſeigne que Dieu nous aime en Ieſus Chriſt pour nous ſauuer, la do-

ctrine de l'Egliſe Romaine qu'il faut douter de ſon ſalut, eſt fauſſe, & ne la peut on prouuer par ce qui eſt en l'Eccleſiaſtique ch. 9. 1. que l'homme ne ſçait s'il eſt aimé ou haï: car ce paſſage monſtre ſeulement qu'il ne faut péſer que lon ſoit aimé ou haï de Dieu pour eſtre riche ou poure, & pour auoir proſperité ou aduerſité en ce monde: car l'vn & l'autre eſt commun aux meſchans & aux bons. Dauantage ce doute eſt oſté par la comparaiſon du Prophete d'vne mere qui aime tendrement ſes enfans: comme donc la mere aime tant ſon enfant qu'elle l'aſſeure contre tout ce qui le pourroit troubler: ainſi fait Dieu ſes eſleus voire encores plus: car il eſt dit qu'encores que la mere oubliaſt ſon enfant & n'en euſt point de pitié, que Dieu n'oublieroit pas les ſiens: En apres quand il eſt icy dit que le fondement d'auoir fiance en Dieu eſt de le cognoiſtre en Ieſus Chriſt, il s'enſuit que les Iuifs & les Turcs n'ont aucune vraye cognoiſſance de Dieu, puis qu'ils ne veulent receuoir Ieſus Chriſt pour leur ſauueur.

Exech. 16.

Eſa. 49. *Pſ.* 103

M. *Mais quelle eſt en ſomme la ſubſtance de ceſte cognoiſſance?* E. *Elle eſt comprinſe en la confeſſion de foy que nous font tous Chreſtiens, laquelle on appelle communement le Symbole des Apoſtres, pource que c'eſt vn ſommaire de la vraye creance qu'on a touſiours tenuë en la Chreſtienté: & auſſi qui eſt tiree de la pure doctrine Apoſtolique.* M. *Recite ce qui eſt dit* E. *Ie croy en Dieu le Pere, &c.*

Note 1 que veut dire ce mot Symbole: il eſt Grec & ſignifie proprement en François, recueil & amas de pluſieurs choſes en vn ſommaire: pource que les Apoſtres, ou quelques perſonnages pleins de pieté ont recueilli ça & là tous les poincts de noſtre ſalut propoſez amplemẽt en l'Eſcriture, & les ont reduicts en ce ſommaire qui eſt icy appelé Symbole: tellemẽt que ce ſommaire comprend briefuement tous les poincts de noſtre ſalut. Ce mot ſignifie auſſi vne marque de recognoiſſance par laquelle les gendarmes teſmoignent en guerre ſoubs l'enſeigne & banniere

de quel Capitaine ils veulent batailler. Les Anciens non sans raison ont pris ce mot en ceste signification: Car ainsi que ceux qui suyuent la guerre donnent à cognoistre par leur guidon & enseigne soubs quel Prince ils sont enroolez pour guerroyer, & ceux qui suyuent ce guidon sont cognus amis, & ennemis ceux qui le fuient: Aussi ceux qui sont enroolez en la compagnie de nostre Seigneur, qui est l'Eglise militante pour guerroyer le Diable, le monde, & autres ennemis de nos ames, font profession de la doctrine compriſe en ce sommaire: tellement que tous ceux qui y croyent fermement pour y viure & mourir, sont amis, & bons champions de Iesus Christ, & ceux qui n'y croyent point sont ennemis, Et ainsi qu'en guerre il est neceſſaire d'auoir des enseignes pour discerner entre l'ami & l'ennemi, cela est encores plus neceſſaire en matiere de religion: en laquelle les hypocrites se peuuent mieux masquer & deſguiser que les soldats en la guerre. Or ceux qui embrassent de tout leur cœur la doctrine compriſe en ce sommaire qui est vrayement le guidon de la vraye religion Chrestienne, tels se monstrent faire profession de la vraye doctrine & religion: & ceux qui n'en tiennent conte ou la combattent, se demonstrent ennemis d'icelle, & par conſequent de leur salut.

Note 2 que ce Symbole, qui contient sommairement tout ce que l'Escriture nous raconte touchant l'essence & nature de Dieu, la creation & conseruation du monde & de tout ce qui est en iceluy, la redemption du genre humain, & sur tout les benefices de Dieu enuers son Egliſe, a esté basty pour soulager l'infirmité des hommes. Car entant que tous hommes & femmes qui font profession de Chrestienté, sont tenus de croire tout ce qui est en l'Escriture & d'en faire profession, ne sçauroyent toutesfois retenir la moindre partie des choses contenües en ceste Escriture, le sainct Esprit a subuenu à leur infirmité en ce qu'il a inspiré au cœur des Apostres ou de quel-

ques grands personnages de composer ceſt abbregé, lequel les personnes & petites & grandes peuſſent apprendre par cœur: tellement que le ſçachant (comme on l'apprend ordinairement aux petits enfans) ils ſceuſſent ſommairement tout ce qui eſt compris au vieil & nouueau Teſtament.

Note 3. qu'il y a encores deux Symboles que l'Egliſe a receu & reçoit, ſçauoir eſt celuy de Nicee & d'Athanaſe, leſquels contiennent meſme doctrine que ceſtuy-cy: mais d'autant que ceſtuy-cy eſt le plus commun l'Egliſe le retient touſiours: il eſt appellé Symbole des Apoſtres encores qu'il contiéne auſſi la doctrine des Prophetes: pource que la doctrine des Apoſtres eſt la vraye declaration confirmation & accompliſſement de la doctrine Prophetique &c.

DIMANCHE III.

M. *Pour bien expliquer ceſte confeſſion par le menu en combien de parties la diuiſerons nous?* E. *En quatre principalles.* M. *Quelles?* E. *La premiere ſera de Dieu le pere, la ſeconde de ſon fils Ieſus Chriſt en laquelle eſt recitee toute l'hiſtoire de noſtre redemption: la troiſieme du ſainct Eſprit: la quatrieme de l'Egliſe, & des graces de Dieu enuers icelle.*

Il n'eſt beſoin de nous amuſer à l'opinion cõmune de pluſieurs qui eſtiment qu'en ceſte confeſſion ſont cõtenus 12. articles ſelon le nombre des douze Apoſtres deſquels vn chacun ait mis le ſien: veu qu'il eſt pluſtoſt vray ſemblable & probable que quelques excellens perſonnages de la primitiue Egliſe ontbaſti ceſt abbregé pour la fin ſuſdicte aſçauoir pour eſtre vn abbregé de toute la doctrine & religion Chreſtienne, & pour eſtre tant plus aiſément imprimé au cœur de chaſque fidele. Mais il nous faut voir principallement *ſi ceſte diuiſion* eſt bonne & bien faicte. Le tout bien cõſideré il eſtoit impoſſible de la mieux faire. Car comme ainſi ſoit que Dieu, ſoit vne ſource & fontaine de tous biens, il falloit que cela fuſt

entendu premierement c'eſt pourquoy le Catechiſme en la reſponſe ſuiuante nomme Dieu le Pere le commencement & l'origine de toutes choſes. Secondement il falloit ſçauoir par quel moyen ces biens pouuoient eſtre diſtribuez: car Dieu eſtant inacceſſible, il eſtoit impoſſible qu'on participaſt aux biens & graces qui ſont en luy, ſinon que luy meſme trouuaſt quelque moyen par lequel il les peut communiquer: Ieſus Chriſt ſon Fils eſt ce moyen-la, car il luy a donné tout, & puiſſance de les diſtribuer comme il verra eſtre requis. Tiercemẽt il falloit auſſi ſçauoir comment Ieſus Chriſt qui eſt le canal par lequel les biens qui ſont au Pere decoulent en luy les peut faire decouler aux autres: car Ieſus Chriſt ne communique pas ſes biens immediatement, ains il ſe ſert du Sainct eſprit, qui eſt ſa vertu & puiſſance eſſentielle tellement que le ſainct Eſprit eſt celuy par qui Dieu le pere, & Ieſus Chriſt communiquent leurs biens ainſi comme il leur plaiſt. Quartemẽt il failloit ſçauoir à qui ces biens deuoyent eſtre donnez: l'Egliſe compoſee de toutes ſortes de perſonnes eſt celle là qui les reçoit. Parquoy ceux qui partiſſent ceſte confeſſion en trois parties ſeulement, laiſſant la quatrieſme qui eſt l'Egliſe, faillent grandement: car ſi ceſte quatrieſme partie eſt oſtee, on ne voit que les trois precedentes puiſſent bien ſubſiſter & ſoyent de grand vſage: car que profitera il de ſçauoir qu'il y a vne fontaine de tous biens en Dieu, ſi Dieu ne les ſçait diſtribuer par quelque moyen? & que profitera il de ſçauoir par quel moyen, ſi nous ne ſçauons par qui celuy qui eſt ce moyen la, les peut diſtribuer? & que ſert-il de ſçauoir par qui ſi on ne ſçait auſſi à qui ces biens doiuent & peuuent eſtre diſtribuez? ſinon a pluſieurs perſonnes deſquelles l'Egliſe eſt compoſee?

Note 2 que l'ordre qui eſt en ceſte diuiſion eſt bon auquel il parle de Dieu le Pere premierement, encores qu'il ſemble qu'il failloit parler de Ieſus Chriſt en premier lieu la raiſon eſt que nous n'auons point

d'accez à Dieu le Pere sinon par Iesus Christ de sorte qu'à cause que Iesus Christ nous a reconciliez à Dieu son Pere duquel nous ne pourrions auoir aucune cognoissance comme il a esté monstré cy dessus il semble di je qu'il eust mieux esté si le Catechisme eust dit qu'il faloit croire en Iesus Christ premierement, & que ceste partie fust la premiere : & semble que S. Paul tende là disant en vne priere qu'il fait, la grace de nostre Seigneur Iesus Christ, & la dilection de Dieu, & la communication du Sainct Esprit soit auec vous tous. Mais nous disons que Dieu nous ayant aimé deuant la fondation du monde, au regard de ceste creation & amour qu'il nous portoit en son Fils Iesus Christ nous deuons croire en Dieu premierement: & aussi Dieu le pere estant mis le premier en la Trinité, puis Iesus Christ le second, &c. il est bon que nous suiuions ceste ordre comme il est couché en ce Symbole ou en ceste confession de foy.

2 Epist. cor. ch. 13. 13.

M. *Veu qu'il n'y a qu'vn Dieu, qui te meut de reciter le Pere le Fils, & le Sainct Esprit qui sont trois?* E. *Pource qu'en vne seule essence diuine on considere le Pere comme la cause premiere de toutes choses: puis son Fils qui est sa sagesse eternelle le S. Esprit qui est sa vertu espanduë sur toute creature, & neantmoins reside tousiours en luy* M. *Par cela tu veux dire, qu'il n'y a nul inconuenient qu'en vne mesme diuinité nous comprenions distinctement ces trois personnes, & que Dieu n'est pourtant diuisé,* E. *Il est ainsi.*

Note 1 qu'il est si certain qu'il n'y a qu'vn Dieu que c'est perdre le sens d'en douter : car ces raisons naturelles en font foy. Qui considerera le bastiment de ce monde, la beauté & magnificence d'iceluy, & cõment il est demeuré tousiours en son estre. Secondement l'homme dedans & dehors que les Philosophes ont appelé le petit monde, car si l'homme en la structure de son corps tant interieur qu'exterieur a esté trouué si admirable par les plus grands medecins du mõde, qui en faisant des anatomies se sont escriez qu'il y auoit quelque chose de Diuin en iceluy: par

plus forte raiſon qui conſiderera l'ame d'iceluy comment elle eſt doüee de raiſon & volonté, & comme les effects d'icelle ſont merueilleux, ſera contrainct de confeſſer qu'il y a vn Dieu: Car tels œuures tant celuy du grãd que celuy dit petit mõde, ne ſçauroyẽt auoir reſté produits en nature ſi bien compaſſez que de celuy qui eſt Dieu Tiercemẽt qui conſiderera les remords de conſcience, deſquels les meſchans ſont tourmentez aprez auoir mal fait (qui eſt la cauſe pour laquelle Eſaie dit que les impies ſont comme vne mer qui ne ſe peut repoſer, & S. Paul que les Gentils ignorans la doctrine de la Loy mõſtrent l'œuure de la Loy eſcrite en leur cœur, leur conſcience les accuſant & conuaincant? & ce qui eſt dit ailleurs qu'il n'y a point de paix aux meſchans, que leur ver ne meurt ny leur feu ne s'eſteint iamais) conclurra dije qu'il y a vn Dieu: car cela ne ſçauroit aduenir à l'auenture ſans faire mention de pluſieurs raiſons naturelles pour preuuer cecy comme on pourroit aiſement. Mais ces paſſages tirez de l'Eſcriture confirment manifeſtement qu'il y a vn Dieu, voire qu'il eſt ſeul, Exod. 20. 2 Moy eternel ie ſuis le Seigneur ton Dieu: qui t'ay tiré de la terre d'Egypte, tu n'auras point d'autre Dieu deuant moy: Mal 2. 10. le Pere n'eſt il pas vn à tous? n'y a il pas, vn Dieu fort qui nous a creé? 1. Co. 8. 4. 5, nous ſçauons qu'il n'y a aucun Dieu qu'vn, car cõbien qu'il y en ait qui ſoyent dicts Dieux & au Ciel & en Terre (comme il y a pluſieurs Dieus & Seigneurs) toutesfois il n'y en a qu'vn pour nous Rom. 3. il y a vn Dieu qui iuſtifie Ephe. 4. 5. 6, Il y a vn Seigneur, vn Bapteſme, vne foy, vn Dieu: 1. Tim, Il y a vn Dieu, vn Mediateur Eſa. 44. 6, Ie ſuis le premier & le dernier, ſans moy il n'y a point de Dieu: Deut. 32. 25. voyez que ie ſuis ſeul, & qu'il n'y en a point d'autre outre moy. Et à la verité ainſi qu'il n'y a qu'vn Soleil qui ſuffit à illuminer tout le monde, & vne ame au corps de l'homme qui eſt aſſez ſuffizante pour le conduire: pa

Eſ. 57. 2

Ro. 2. 14

plus forte raiſon vn ſeul Dieu Createur du Soleil & de l'ame & de toute autre creature, ſuffit a cõduire tou tes choſes & par cõſequẽt il n'eſt point neceſſaire qu'il y ait pluſieurs Dieux. Si on replique ce que touche le Catechiſme qu'il y a toutesfois le Pere qui eſt Dieu, Ieſus Chriſt ſemblablement, qui eſt Dieu, & le Sainct Eſprit auſſi qui eſt Dieu, & ainſi que ce ſont trois Dieux: nous reſpondons auſſi par le Catechiſme que ces trois, ne ſont qu'vn Dieu en vne meſme eſſence: & que ces trois qui ſont nommez, ſont trois perſonnes en icelle eſſence: tellement que ceſte eſſence leur eſt commune, & chaſque perſonne a vne certaine proprieté par laquelle elle eſt diſtinguee de l'autre. Maïs pour entendre tout cecy clairement il faut ſçauoir premierement que c'eſt qu'eſſence & perſonne.

Note donc 2 qu'Eſſence en Dieu eſt vne choſe ſpirituelle qui n'a point de commencement, n'y ne procede d'vn autre, & ne ſubſiſte en aucun autre n'y par aucun autre, ſinon d'elle meſme & par elle meſme voire de toute eternité: & eſt elle ſeule qui donne eſſence & commencement à toutes creatures, & qui les faict ſubſiſter, tellement que ceſte eſſence en Dieu eſt la deïté meſme qui eſt vrayement la premiere cauſe de toutes choſes. Ceſte eſſence ſe prouue par ce mot Iehoua qui eſt frequent en l'Eſcriture, & ſi-
Exo. 13 gnifie propremẽt qui a eſtre & eſſence de ſoy meſme:
11. Item par ce que dit Moyſe parlant en la perſonne de Dieu, ie ſuis qui ſuis: & Apocalypſe 1, celuy qui eſt, qui eſtoit, & qui ſera m'a enuoyé. Perſonne eſt vne choſe vnique & ſubſiſtente, indiuidüe & incommunicable en Dieu (afin de la diſcerner de l'eſſence qui eſt communicable) ou pour dire plus clairement Perſonne eſt vne ſubſiſtence en l'eſſence de Dieu, laquelle eſſence eſt cõmune à chaſque perſonne & chaſque perſõne ſe diſtingue par vne proprieté incõmuni cable, cõme dit eſt la proprieté qui eſt en la premiere perſõne eſt de ſubſiſter eternellemẽt, ſans eſtre engẽ-

dree : la proprieté de la ſeconde eſt de pareillement ſubſiſter eſtant engendree. L'Eternel dit au Fils, tu es mon Fils, ie t'ay auiourd'huy engendré. La proprieté de la troiſieſme, eſt de ſubſiſter eſtant procedee du Pere & du Fils de toute eternité : car le Sainct Eſprit n'eſt point engendré comme le Fils de la penſee du Pere, duquel il eſt l'image Heb. 1. 3. Col. 1. 4. aïns procede & du Pere & du Fils comme la parolle de l'homme procede de ſon cœur & de ſa volonté.) A ce propos il eſt dit Sainct Iean chapitre 15. 26. l'eſprit de verité qui procede du Pere teſmoignera de moy: & ailleurs ceſt eſprit eſt appellé Eſprit du Pere, & Eſprit de Chriſt. Le mot de perſonne ſe prouue Heb. 1. 3. car il eſt dit que Chriſt eſtoit le charactere & la viue marque de l'hypoſtaſe de Dieu c'eſt à dire de la perſõne: & le mot hypoſtaſe qui eſt grec ſignifie en françois perſonne. Or ces trois perſonnes ont eſté proprement appellez par les Anciens Trinité: & ceſte Trinité ou ces trois perſonnes ſe prouuent par S. Ieã en ſa 1 ep. Cath. ch. 25. il y en a trois qui teſtifiẽt au Ciel le Pere la Parole & le S. Eſprit, & ces trois sõt vn & Mat. 28, Enſeignés toutes gens, les batizãs au nõ du Pere, du Fils, & du S. Eſprit: & ailleurs la Trinité eſt diſtinctement nõmee ie ſuis auec vous, dit le Seigneur des armees, ſelõ la Parole (c'eſt à dire Chr.) que ie vo'ay promiſe quãd vous ſerez ſortis hors d'Egypte, & mõ Eſprit aſſiſtera au milieu de vous : ne craignez point.

pſ. 2.

Aggee 2. 5.

Note 3 combien qu'on ne puiſſe trouuer ſimilitude aſſés propre ny aſſez ſignifiante pour repreſenter en quelque façon ce hault myſtere de la Trinité: toutesfois nous en pouuons tirer vne du Soleil d'autant que l'Eſcriture appelle Dieu lumiere & Ieſus Chriſt la lumiere du monde, & le prophete Malachie 4. 2. dit que Ieſus Chriſt eſt le Soleil de iuſtice qui porte la ſanté & le ſalut des hõmes en ſes aiſles ceſt à dire en ſes rayons. A ce propos dit Damaſcene, qu'ainſi que le feu luit par la lumiere, non comme par vn inſtrument, mais par ſa vertu ſubſtantielle : auſſi que Dieu a fait

S. Iean 1. Iean 8. 12.

toutes choſes par ſon Fils non comme par vn organe ſeruile (comme diſoyent les Arriens) mais comme par ſa vertu naturelle & eſſentielle. De là vient auſſi que le Symbole de Nicee parlant de Ieſus Chriſt, dit qu'il eſt Dieu de Dieu, lumiere de lumiere. Tout ainſi dije que le Soleil ne ſçauroit eſtre ſans ſa lumiere & chaleur: & desque le Soleil a cõmencé d'eſtre, en meſmetemps ont eſté ſes rayons c'eſt à dire ſa lumiere & chaleur, leſquels toutesfois ſont engendrez & viennẽt de luy. Ainſi depuis que Dieu le pere a eſté (qui eſt la ſource de diuinité) auſſi Ieſus Chriſt engendré de luy de toute eternité, a eſté, & le S Eſprit pareillement qui procede du Pere & du Fils, comme la chaleur & clarté du Soleil procede du Soleil. Quand auſſi Ieſus Chriſt eſt appelé l'image du Pere & la Parole. Iean 1. nous eſt monſtré qu'ainſi que la penſee & parolle de l'homme eſt engendree & vient de l'entendement & du cœur (d'où vient ce dire Matth. 12. de l'abondance du cœur la bouche parle) & ceſte penſee & parole eſt comme l'image du cœur & de l'entendement: auſſi Ieſus Chriſt engendré du Pere eſt la vraye image d'iceluy, & en meſme temps que luy, comme le cœur & l'entendement ſont en meſme temps que l'homme, & ne peuuent eſtre l'vn ſans l'autre, excepté que l'entendement de l'homme peut eſtre ſans ſa penſee & parole, d'autant que la penſee & parole eſt en luy accidentale: mais Dieu ne peut eſtre ſans ſon image & parole, d'autant que cela luy eſt eſſentiel comme ſont toutes autres choſes qui ſont en luy.

Heb. 1.3
cor. 1.

FAVSSE DOCTRINE.

Si tout ce que nous venons de dire eſt veritable (comme il eſt) nous deteſtons premierement ceux
Pſ. 14. qui ont dit, qu'il n'y auoit point de Dieu, comme vn Diagoras Melius, & autres qui ont eſté ſurnommez Atheiſtes: veu qu'il n'y eut iamais nation tant barbare qui n'ait eu ceſte impreſſion en ſon cœur qu'il y a-

uoit quelque Dieu, comme meſme diſoyent les Payens ſecondement Nous rejettons ceux qui ont introduit vne pluralité de Dieux comme de Iuppiter, Mars Mercure &c. car cõbien qu'en l'Eſcriture il ſoit quelquefois parlé de pluſieurs Dieux, elle ne veut pas dire qu'il y en ait plus d'vn. Mais elle parle ainſi ſelon l'opinion commune des hommes ignorans qui penſoyent qu'il y en euſt pluſieurs: (Et quand les Anges, Princes, & Magiſtrats & autres ſont appellez Dieux c'eſt pour le regard de leurs dignitez & offices en l'adminiſtration deſquels ils repreſentent Dieu & doiuent touſiours regarder à luy pour s'en bien acquitter. En apres puis qu'en la diuinité chaſque perſonne eſt vne ſubſtãce reelle qui a des proprietez incommunicables, il s'enſuit que Sabellius & ſes adherans ont mal ſenti de la diuinité en ce qu'ils ont dit que le nõ du Pere, du Fils & du ſainct Eſprit eſtoyent ſeulemẽt diuerſes choſes attribuez à Dieu, & que telles choſes n'auoyent n'y ſentiment n'y intelligence, & qu'en sõme c'eſtoyent diuers noms par leſquels Dieu eſtoit appelé & ſignifié, & comme quand on appele le Roy Roy, ou Sire, ou ſa Maieſté, ou qu'on vſe de quelque autre mot on entend le Roy par ſes diuers noms ainſi diſoyent tels Heretiques, quand on prononçoit le Pere, ou le Fils, ou le S. Eſprit on entendoit vne meſme choſe a ſçauoir Dieu: cõme dije nous deteſtõs telles reſueries qui aboliſſent en Dieu la Trinité: auſſi deteſtons nous ceux qui ont forgé en Dieu vne quaternité tel a eſté Anaſtaſe Empereur (appellé Dicoros pour la bigarrure des couleurs qui eſtoyẽt aux prunelles de ſes yeux) il commanda eſtroittement d'adorer vne quaternité.

M. *Recite maintenant la premiere partie.* E. *Ie croy en Dieu le Pere tout-puiſſant, createur du ciel & de la terre.*

Note 1 que le mot de croire ſe prend icy eſſentiellement pour Dieu le pere, le Fils, & le Sainct Eſprit car il nous faut mettre noſtre fiance totalle en ces trois-là, qui ne ſont qu'vn Dieu cõme nous auõs dit

& quand nous disons qu'il faut croire en Dieu, nous n'entendõs pas seulement qu'il faut croire qu'il y a quelque Dieu: mais que vrayemẽt il y a vn Dieu: qui s'est manifesté par sa Parolle aux hommes pour leur bien & salut tellement que l'esprit de Dieu rend tesmoignage à nostre esprit que nous sommes de ses esleus, & qu'en somme dije vifuement persuadez par vne vraye foy que c'est esprit engendre en nous. Car ceste foy ou creance n'est pas quelque opinion, ou simple cognoissance que les hommes ont que Dieu est bon & prompt de sa nature à bien faire à tous. mais est vne viue persuasion qu'vn chacun fidele doit auoir, que Dieu l'ayme àcause de son Fils, & le veut enrichir de toutes les graces qui luy sont necessaires pour son salut, comme plusieurs passages de l'Escriture le monstrent.

Note 2 quand il est dit ie croy, il ne s'ẽsuit pas que la foy des parens ne serue aux parens, car elle leur peut profiter en la vertu de la promesse faicte de la misericorde de Dieu aux fideles en mille generations par l'alliance qu'il a faicte auec eux exod. 20 2. elle sert aussi au prochain enuers Dieu pour sa conuersiõ, & pour le deliurer de son peché comme nous en auõs
Matth. 9 l'exemple au paralytique. Mais quand le Symbole dit Ie croy il monstre qu'vnchacun doit croire pour auoir grace & salut. C'est pourquoy S. Paul dit aux Ro. 1. que le iuste viura de foy: & ce passage est tiré d'Habacuc le Prophete ch. 2. le iuste viura de sa foy selon
Matth. quelques exemplaires: en ce sens aussi Iesus Christ
9. 20 dit à la femme qui auoit esté guerie de son flux de sang ta foy t'a sauuee. Et de fait ainsi qu'vn homme ne peut viure de l'ame n'y de la vie d'autruy ains seulement de la sienne propre aussi le fidele ne sçauroit viure spirituellement de la foy de son compagnon, mais il faut que ce soit de la sienne: pource le symbole ne dit pas nous croyons, mais Ie croy.

FAVSSE

FAVSSE DOCTRINE.

Les Sophiſtes donc de l'Egliſe Romaine enſeignent vn grand erreur diſant qu'il ſuffit aux laics & ſimples de croire implicitement tout ce que mere Saincte croit, ſans qu'il ſoit requis dentẽdre que c'eſt. Item les meſmes ſophiſtes font encores pis diſant & dogmatizant que ſi vn Idiot auoit ouÿ vn erreur à quelque docteur fameux, & qu'il y creut: moyennant que ſon intention fuſt d'obeir à l'Egliſe, qu'vn tel erreur eſt meſme meritoire d'autant qu'il le croit à bõne intention. Qu'eſt ce cela ſinon abolir la foy, qui ne peut eſtre ſans intelligence & quelque cognoiſſance de la Parolle de Dieu?

M. *Pourquoy le nommes tu Pere.* E. *C'eſt au regard de Ieſus Chriſt qui eſt la parolle eternelle engendree de luy deuãt les ſiecles: puis eſtant manifeſté au monde, a eſté approuué & declaré eſtre ſon Fils: mais puis que Dieu eſt Pere de Ieſus Chriſt, de là s'enſuit qu'il eſt auſſi le noſtre.*

Note 1 que Dieu eſt appellé, Pere, pour trois raiſons principallement, dont les deux premieres regardent Ieſus Chriſt, la troiſieme regarde les fideles. Il eſt appellé Pere de Ieſus Chriſt d'autant qu'iceluy eſt la Parolle engendree deuant tous ſiecles, Sainct Iean chap. 1. au commencement eſtoit la Parole, & la Parole eſtoit auec Dieu, ceſte Parole c'eſt Ieſus Chriſt qui encores qu'elle ſoit de meſme eternité que Dieu, tanty à que Dieu n'en laiſſe pas d'eſtre le Pere: car il eſt dit tu ez mon Fils, ie t'ay auiourd'huy engendré, *Pſ. 2.* voy Aggee 2. 5, en la 2 demande & reſponſe 2. Dieu peut eſtre & meſme eſt appellé Pere de Ieſus Chriſt, d'autant que Ieſus Chriſt a eſté faict homme pour conjoindre les fideles à Dieu en qualité de Mediateur, car les œuures admirables qu'il a faict pendant qu'il eſtoit en ce monde pour accomplir l'œuure de noſtre redemption, ne peuuent auoir eſté faictes ſinõ par celuy qui eſt Fils de Dieu. C'eſt a cela à quoy il

faut rapporter ce que les Euangelistes racontent de Iesus Christ qu'apres qu'il eust receu le Baptesme, les cieux luy furent ouuerts, & vit on l'Esprit de Dieu
Matth. 3 descendre sur luy comme vne colombe, & fut ouye
16.17. vne voix du Ciel disant c'est cy mon Fils bien aimé
Marc 3. auquel i'ay prins mon bon plaisir: & ce que dit S. Paul
10. *Luc.* Ro. 1. que Dieu auoit promis son Euangile par les
3. 22. Prophetes touchant son Fils qui a esté fait de la se-
Iean. 1. mence de Dauid selon la chair, & a esté declaré Fils
34. de Dieu en puissance &c. & Sainct Iean 8. 26. disoit celuy qui m'a enuoyé qui est mon Pere est veritable: & verset 28. quand vous aurez esleué le Fils de l'homme vous cognoistrez que ce suis ie, & que ie ne sçay rien de moy mesme, ains que ie di ces choses ainsi que mon Pere m'a enseigné: celuy qui m'a enuoyé est auec moy le Pere ne m'a point laissé seul. Or quand Dieu est appellé Pere de Iesus Christ & Iesus Christ Fils, il ne nous faut rien imaginer de charnel: car ces mots de Pere & de Fils sont dicts par similitude prise des peres & enfans charnels: afin de nous faire aucunement cõprendre ce haut mystere de la generation du Fils de Dieu car ainsi qu'un pere engendre vn fils de sa substãce, & ainsi que le Fils porte son image & semblance: aussi Dieu le Pere a engendré son Fils de sa mesme substance eternellemẽt, & son Fils est son image comme monstre Sainct Paul 2. Cor. ch. 4. 4. Col. 1. 15. Mais la similitude ne conuient en cecy, c'est que le pere charnel doit estre deuant le fils: mais le Pere de Iesus Christ n'est point deuant Iesus Christ son fils ains est cœternel auec luy comme monstrent plusieurs passages de la Parolle de Dieu, à laquelle il nous faut du tout arrester sãs nous amuser aux raisons humaines qui sont englouties par ce haut mystere.

Note 2. que Dieu est aussi Pere des fideles, & les fideles sont ses enfans car il les a engendrez par sa Parole: ils sont dije ses enfans non de nature comme Iesus Christ mais seulement par adoption & par grace. Il est vray qu'il peut estre appellé Pere de toutes

creatures & notamment des raisonnables entant qu'il les a cree, & entretient en leur estre : mais il se nomme d'vn priuilege special Pere des esleus, entant qu'il les a esleus & aimez deuant la fondation du monde en son Fils Iesus Christ, & les regenere tous les iours par son sainct Esprit en vne nouuelle vie pour luy estre peuple voire à son seruice. A ce la tendent ces passages 2. Co. 6. 18. ie vous seray pour Pere, & vous me serez pour fils & filles: Iean 20. 17. Ie monte à mon Pere & à vostre Pere Gal. 4. Dieu a enuoyé l'Esprit de son Fils en nos cœurs, afin que ne craignios d'inuoquer Dieu comme Pere : Matth. 23. 9. Iesus Christ veut que n'appellions aucun nostre Pere en la Terre: car nous auons vn seul Pere au Ciel. *Ieue.* 31.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Iesus Christ est Fils de Dieu deuant & apres qu'il a prins chair humaine, Seruet & Illiricus Flaccius ont erré, en ce qu'ils ont enseigné que Iesus Christ n'estoit point Fils de Dieu, entant qu'il estoit la Parolle deuãt la creation du monde, ains qu'il estoit seulement vne idee en l'entendement de Dieu ou vne pẽsee & decret de Dieu: c'est à dire que ceste Parole n'estoit point vne personne subsistẽte, mais seulemẽt vne pensee que Dieu auoit qu'il seroit son Fils ou qu'il seroit vne personne subsistente : & adiousstoyent qu'ainsi que la parole qui est au cœur de l'hõme ne subsiste point proprement sinon apres qu'elle est proferee: aussi ceste Parolle que nous disons estre Fils de Dieu, n'a point subsisté sinon apres qu'elle a esté proferee de Dieu. Mais nous auons monstré cy dessus que la pensee & parolle de l'homme (qui ne sont qu'accidẽtelles en luy) peuuẽt estre separees du cœur & de l'entendement mais que l'image & Parolle de Dieu, qui est Iesus Christ, ne peut estre sans Dieu d'autant que tout est en Dieu essentiellement. Dauantage il est faux de dire que la parolle propremẽt

en l'homme ne subsiste point, auant qu'estre prononcee, car si elle ne subsistoit, d'où viendroit elle? & si elle subsiste comme elle subsiste sans doute: par plus forte raiſon la Parolle qui est Ieſus Chriſt peut subsiſter deuant qu'estre prononcee, dautant dije qu'en Dieu tout y est essentiellement. En apres si Ieſus Chriſt est Fils de Dieu, les Turcs sont ridicules qui disent que Dieu n'a point de Fils, puis qu'il n'a point de femme.

M. *Comment entens tu qu'il eſt tout-puiſſant?* E. *Ce n'eſt pas ſeulement à dire qu'il ait le pouuoir ne l'exercant pas, mais qu'il a toute creature en ſa main & ſubjection· qu'il diſpoſe toutes choſes par ſa prouidence, gouuerne le monde par ſa volonté &c. ſelon que bon luy ſemble* M. *Ainſi ſelon ton dire la puiſſance de Dieu n'eſt pas oiſiſue: car il a touſiours la main à la beſoigne, & rien ne ſe fait ſinon par luy & ſon ordonnance, & auec ſon congé* E. *Il eſt ainſi.*

Pour plus ample intelligence de cecy voy ce que nous auons dit de la puiſſance de Dieu en la 2 dem. & reſponſe du dim. 2: & adiouſte à cela que quand il est icy dit que Dieu a creé le Ciel & la Terre par ſa puiſſance, & le gouuerne par ſa prouidence & ſageſſe ſelon ſa volonté: marque dije qu'en cecy nous debuõs ſçauoir que la puiſſance, prouidence, ſageſſe, & autres vertus qui ſont en Dieu ſont bien autres qu'ez hommes: & combien que la puiſſance, ſageſſe, prouidence qui peut eſtre aux hommes procedent de celles de Dieu, tant y a qu'il y a bien de la difference: car la puiſſance de Dieu eſt touſiours actiue & ne diminue iamais: de ſorte qu'encores qu'il ait employé ceſte puiſſance à creer le Ciel & la Terre, & l'employe encores inceſſamment à le maintenir, tant y a que ceſte puiſſance eſt touſiours freſche & ne vieilliſt ny n'affoiblit point. A ce propos dit Ieſus Chriſt mon Pere & moy trauaillons iuſques à maintenant. Mas la puiſſance des hommes voire des plus grands, non ſeulement elle diminue mais elle tarit du tout: car il y a eu maints Rois au Monde qui ont eſté accompa-

Iean 5 17.

pagnez de grandes armees,(qui estoit vne merueilleuse puissance) & en peu de jours tout s'est esuanouy. D'auantage ceste puissance humaine encore qu'elle soit belle & fort apparente, comme si vn Prince a vne armee bienequippee: elle ne sçauroit estre vtile si on ne l'employe, ains plustost est fort nuisible. Vn homme portera vne espee à son costé, & vne arquebuze sur l'espaule qui luy est plustost empeschement qu'aide la plus part du temps. Vn homme riche & vsurier aura des thresors en son coffre qui peuuent beaucoup seruir s'ils estoyent bien employez, mais pource qu'ils ne le sont pas, ils demeurent inutiles. Autant en pouuons nous dire de la sagesse, prudence & science que l'homme pourra auoir: il pourra quelquefois donner vn bon auis & conseil à vn autre qui luy pourra beaucoup seruir: mais lors que l'homme ne mettra point en effect sa science, ou sagesse, ou prouidence à preuoir les dangers & y remedier, sans, doute tout cela demeure inutile & encores faut il sçauoir que lors que l'hõme veut mettre en effect ou la puissãce que Dieu luy a dõnee, ou son sçauoir, souuent il en nuira plus qu'il n'aidera: mais en Dieu il en est tout autrement: car sa puissance, sagesse, & prouidéce, & autres vertus ne sont iamais ny ne peuuent estre steriles, ains touſiours en action, & ne peuuent iamais nuire. Si les meschans en sont offensez souuent, cela ne vient du propre de la puissance de Dieu, ny de sa sagesse ny de sa prouidence, mais de leur malice: puis quand Dieu les punit comme luge il n'employe que tresbié sa puissance: car punir le meschant, est bien faire.

Note 2. que puis que le Catechisme dit que Dieu dispose tout par sa prouidence, & selon sa volonté que c'est vne resuerie de dire que tout est gouuerné par la roüe de fortune comme disoyent les poures Payens, & qu'il n'y auoit de prouidence laquelle se peut aussi bien prouuer par raisons naturelles comme nous auons prouué qu'il y auoit vn Dieu. Car

qui cõsiderera l'ordre eſtably de Dieu en nature pour la conſeruation des creatures qui y ſont, cõme vne creature raiſonnable eſt engendree d'une autre raiſonnable, & vne brute d'vne brute, & vne plante, & vne herbe par la graine d'vne autre, & en ſomme cõme chaſque choſe eſt conſeruee par ſon eſpece: conclurra que cela ne ſe peut faire ſans la prouidence de Dieu. Semblablemẽt quand les quatre ſaiſons ſuccedent l'vne à l'autre, chacune ayant & faiſant ce qu'il luy eſt propre: qui regardera de prez à l'ordre eſtably ez polices & en la conſeruation d'icelles comme les meſchans, qui eſtans en grand nombre & taſchans inceſſamment de ruiner tout, ſont toutesfois confondus & les bons qui ſont en petit nombre, ſont cõſeruez, ſera dije contrainct de confeſſer qu'il y a vne prouidence qui conduit tout. Adiouſtons que ceux qui nient la prouidence en Dieu, font Dieu pire que les ribaudes & paillardes: car nous liſons que deux paillardes diſputans deuant Salomon touchant vn enfant baſtard, lequel chaſcune de ces paillardes diſoit eſtre ſien, & comme Salomon (voulant ſçauoir
1 Rois. 3 à laquelle ceſt enfant eſtoit) euſt commandé qu'õ le partiſt en deux, & qu'on en donnaſt à chacune la moitié: celle à qui il éſtoit dit qu'on le donnaſt a l'autre craignant qu'on ne le fiſt mourir en quoy elle monſtra qu'il eſtoit ſien, & qu'elle en auoit grand ſoin. Item tels ſont Dieu plus cruel que les loups & Tigres beſtes cruelles, & que les beſtes venimeuſes: car ſi elles ont toutes ſoin de leurs petis comment eſt ce que Dieu delairroit ſes creatures raiſonnables? & qu'il ne pourueuſt point à leurs neceſſitez & affaires par ſa prouidence, luy qui non ſeulement eſt bon, mais eſt la bonté meſme.

DIMANCHE. IIII.

M. *Pourquoy adiouſtes tu qu'il eſt createur du Ciel & de la Terre?* E. *Pource qu'il s'eſt manifeſté à nous par ſes œu-*

tives il faut qu'en icelles nous le cerchions: car noſtre entendement n'eſt pas capable de cõprendre ſon eſſence: mais le monde eſt cõme vn miroir auquel on le peut contempler ſelon qu'il eſt expedient de le cognoiſtre M. *Par le Ciel & la Terre n'entens tu pas le reſidu des creatures*, E. *Si fay: mais elles ſont compriſes ſoubs ces deux mots: pource qu'elles ſont toutes celeſtes ou terriennes.*

Note 1 que toutes les raiſons naturelles, par leſquelles nous auons prouué qu'il y auoit vn Dieu & vne prouidence, peuuent ſeruir à monſtrer que Dieu eſt createur du Ciel & de la Terre, & de toutes creatures qui ſont en iceux: auſquelles on pourroit adiouſter que qui conſiderera d'où eſt venu le commencement des diuerſes nations deſquelles Moyſe fait mẽtion en Geneſe, trouuera que c'eſt Dieu qui leur a donné commencement: car elles ne peuuent eſtre venues a l'aduanture: d'auantage les Philoſophes ne pouuans comprendre par quel artifice ce monde auoit eſté faict, & ayant taſché de prouuer qu'il n'eſtoit de Dieu, ont au contraire fait cognoiſtre par leurs argumens qu'il auoit eſté fait de Dieu: car depuis qu'ils n'ont ſceu prouuer par leurs raiſons naturelles qu'il eſtoit de ſoy meſme ou de quelque autre choſe qui fuſt en nature, il faut conclurre qu'il eſt de Dieu: mais il vaut mieux prouuer cecy par paſſages exprés de la Parole de Dieu: Gen. 1, Dieu crea au cõmencement le Ciel & la Terre pſ. 33. 6. & 9. les Cieux ſont fermes par la Parolle de Dieu & toutes leurs vertus par l'Eſprit de ſa bouche: auſſi toſt qu'il a dit c'eſt fait, auſſi toſt qu'il a ouuert la bouche toutes choſes ſont crees: Eſa. 40. 28, n'as tu pas ouy, dit le Prophete que Dieu eternel a creé les fins de la Terre? Act. 4, Seigneur tu es le Dieu qui as faict le Ciel, & la Terre, & la mer, & toutes les choſes qui ſont en iceux: il n'y a qu'ũ meſme Dieu qui œuure toutes choſes en tous: il donne à tous vie & reſpiration. Act. 17. 24, Dieu a fait le monde & toutes choſes qui y ſont & eſt Seigneur du Ciel & de la Terre. Heb. 1. 10 & toy Seigneur tu as fondé la Terre des le commen-

voy pſ. 104. *& 136.*

pſ. 102. 28.

cement, & les cieux sont les œuures de tes mains &c.

Note 2 que Dieu n'estant point comme les Dieux des Payens forgez de l'entendement des hõmes, desquels il est dit que ce sont Dieux qui n'ont point faict le Ciel & la Terre, ains luy estant sans cõmencement & sans fin, a donné estre & principe à tout ce qui subsiste car le mot creer signifie proprement donner estre à ce qui n'estoit point, & mesme signifie faire la matiere de laquelle toutes choses sont composees. Secondement il a donné à toutes choses forme & façon comme il luy a pleu sans instrument: tout au cõtraire des ouuriers & artisans de ce monde qui ne sçauroyent rien faire sans matiere tellement qu'ils ne sont qu'à proprement parler que façonniers, d'autant que faire propremẽt, est aussi faire la matiere, & vaut autãt que creer qui est la propre action de Dieu pource ceux qui ont tourné iour au nouueau Testament Dieu a fait le Ciel &c. Act. 17. 24. & ailleurs ce qui est, *au commencement Dieu crea*, n'ont pas mal tourné: car l'vn signifie autant que l'autre, comme il appert par d'autres passages. Gen. 1. 1.

Note 3 que Dieu a basti ce Monde pour ceste raison afin que pource que les hommes ne pouuãs comprendre son essence, il a voulu que nous le cogneussions par la contemplation de ce monde, & par les beaux & diuers ouurages qui en iceluy apparoissent haut & bas, de maniere qu'ainsi qu'vn riche marchant qui ayant des caues, greniers, boutiques deuant & derriere pleines de plusieurs sortes de marchandise, pour faire cognoistre la multitude & rare beauté d'icelle, il la desployera vn iour en quelque place à la veuë d'vn chacun: ainsi Dieu estant rempli de richesses incomprehensibles, & les hommes pouuans encores moins comprendre sa Maiesté enuironnee d'vne infinité de choses plus qu'admirables, Dieu dije a basti ce Monde qui est comme vn palais, magnifique embelli d'vne infinie beauté d'ouurages de diuerses couleurs, par lequel il fait cognoistre au-

tant que les hommes peuuent porter quel il eſt: car il eſt impoſſible que l'homme puiſſe comprendre parfaictement quel eſt le monde, & comment il a eſté creé & baſti: pource l'Apoſtre dit que par foy nous entendons les ſiecles auoir eſté ordonnez par la Parolle de Dieu, pour eſtre demonſtrance des choſes inuiſibles c'eſt à dire que le Monde comme dit le Catechiſme eſt comme vn miroir auquel nous pouuons contempler Dieu qui eſt en ſoy inuiſible. *Heb.* 11.

Note 4 ce qu'il nous faut entendre par le Ciel & la Terre: par le Ciel nous entendons premieremẽt le firmament ſoubs lequel toutes choſes viſibles ſont compriſes. Secondement les rondeaux, ſpheres eſquelles les planettes & eſtoilles ſont cõtenuës. Tiercement l'air, & les regions qui ſont prochaines des ſpheres & globes celeſtes. Quartement le feu & toutes choſes qui ſont engendrez en iceux, comme cometes qui ſont grandes eſtoiles comme vn flambeau ſemblans eſtre cheueleües. Quintement la greſle, le tonnerre, foudre, eſclairs, tourbillons, nües, vent, tẽpeſte, pluye, roſee, neige, & choſes ſemblables qui ſe font en l'air: Item les creatures qui frequentent ordinairement l'air, comme oyſeaux & tous animaux volans qui ſont appelez oiſeaux de l'air: Item toutes choſes ſpirituelles, comme les Anges, ames & eſprits bien-heureux, & le lieu meſme auquel ſeront les eſprits bien-heureux apres ceſte vie: finallement les meſchans eſprits comme les Diables qui ayans eſté creez de Dieu bons eſprits au commẽcement, ſe ſont faicts meſchans & Diables par leur malice. Toutes ces choſes qui ſont icy compriſes generalemẽt ſoubs ce mot de Ciel ſe peuuent aſſez prouuer particulierement par d'autres paſſages de l'Eſcriture. En aprez par la Terre nous entendons premierement la Terre meſme, la mer, les lacs, riuieres, eſtangs, fleuues grãds & petis, marais, ruiſſeaux, fontaines, & toutes les eaux qui ſont ſoubs la Terre, Secondement les beſtes qui ſont & ſur la Terre & dans les eaux: Tiercement *Ge.* 1.8. *Exod.*20 *Leuit.*16 *Iob.* 4. *pſ.* 19. *pſ.* 8.

les arbres & fruicts qui ſont ſur la Terre: Quartement les mines, metaux, pierres & choſes ſemblables qui ſont ſous la terre: Ou pour dire tout cecy plus briefuement par le Ciel nous comprenons deux elemens: le premier le Ciel meſme: le ſecond l'air, & tout ce qui reſpire en l'vn & en l'autre: & par la Terre nous comprenons deux autres elemens, la Terre meſme, & l'Eau & tout ce qui ſe conçoit & nourrit en iceux

Note 5 que quand il eſt icy dit, Dieu crea par le mot de Dieu il faut entendre eſſentiellement le Pere, le Fils, & le ſainct Eſprit: car au commencement de Gen. 1. il y a ſelon l'Hebrieu les Dieux creerẽt: pour monſtrer qu'il y faut auſſi comprendre le Fils (qui eſt la Parolle par laquelle, dit Sainct Iean, 2. toutes choſes ont eſté faictes) & le Sainct Eſprit auſſi qui eſt ſa vertu: car il eſt dit Pſ. 33, que par le vent de ſa bouche, c'eſt à dire par l'Eſprit de Dieu il a faict & orné les cieux. Dont s'enſuit.

FAVSSE DOCTRINE

Que les Arriens premierement ſe ſont trompés en ce qu'ils ont enſeigné que Dieu auoit creé le Ciel & la Terre sãs ſon Fils & le ſainct Eſprit, ou s'ils ont compris le Fils ils ont entendu que Dieu auoit creé toutes choſes par ſon Fils comme par vn inſtrument & non par ſon Fils comme par ſa vertu ſubſtantielle: car ils ne vouloyent point que le Fils fuſt Eternel comme le Pere. Secondement il faut reietter le blaſpheme des Turcs & des Iuifs, qui veulent bien reçeuoir vn Dieu createur du Ciel & de la Terre, mais non ſon Fils par lequel il a tout creé. Tiercement ſi Dieu eſt createur des bons, & mauuais eſprits, mais qui ſe sõt faicts mauuais d'eux meſmes, faut repouſſer loing l'erreur des Manichiens qui ont cõtrouué qu'il y auoit deux principes & createurs: l'vn des bonnes choſes c'eſt à ſçauoir Dieu & l'autre des mauuaiſes, ſçauoir eſt le Diable, veu que toutes choſes ont eſté creé

bonnes de Dieu au cõmencement, mais se sont corrõpues tellement que la subſtance des Diables & des mauuaiſes creatures sont de Dieu: mais leurs qualités mauuaiſes sont d'eux meſmes. Quartemement il faut reietter les Sadduciens d'autant qu'ils treuuent qu'il n'y a point d'eſprits subſiſtans, ny ame ny Ange ſinon Dieu eſtant appelé Createur de ce monde. Ariſtote & les Philoſophes qui ont ſuiuy ſon opinion, ſe ſont trompez pour auoir affermé que le monde eſtoit Eternel & ſans commancement. Gen. 1.

M. *Et pourquoy appelles tu Dieu ſeulement createur, veu qu'entretenir touſiours les creatures en leur eſtat, eſt beaucoup plus que les auoir vne fois creés?* E. *Auſsi par cela n'eſt il pas ſignifié qu'il ait pour vn coup mis les œuures en nature ſans s'en ſoucier plus: mais faut entendre que comme le monde a eſté fait par luy au commencement, auſsi il l'entretient en ſon eſtat, & le gouuerne, & meſtriſe comme il veut, tellemẽt qu'il enuoye la pluye, la ſechereſſe, fertilité, ſterilité, maladie, & ſanté: & en ſomme il a tout à cõmandement pour s'en ſeruir ſelon qu'il luy ſemble bon.*

Note 1. qu'il n'en prend de Dieu en ceſt endroit comme d'vn ouurier, lequel ayant fait vne piece d'ouurage, comme ſi le charpentier a fait vn nauire ou vne maiſon, il la laiſſe à celuy pour qui il l'a faicte, cõme ſans s'en plus ſoucier: mais Dieu ayant baſty ce grand monde ne le delaiſſe point, ains en a touſiours vn perpetuel ſoin: tellement que ce que les eſtoilles du firmament ont touſiours eu leur demeure arreſtee depuis qu'elles ſont creées, & que les planettes vont çà & là & comme en vagant ſont touſiours tenus en leurs limites, ce que le Ciel tourne ſans ceſſe a l'entour de ſon pole, & comment il acheue ſon cours en 24. heures: ce que les iours & les nuicts ſont diuiſez, & les ans, & les ſaiſons: tout cela dije ne ſe fait & ne s'entretient ſinon par la grande prouidence de Dieu, laquelle en cecy eſt autant admirable que quand il a tout creé de rien. De ſorte qu'il faut reſpondre à la queſtion qui eſt icy faicte (pourquoy Dieu eſt appellé ſeulement createur veu qu'entretenir

tout en ſon eſtre eſt autant, voire plus que l'auoir vne fois creé) il faut dire reſpondre que la prouidence de Dieu doit eſtre touſiours conjoincte auec la creation: car ceſte prouidẽce n'eſt autre choſe qu'vne cõtinuation & abſolutiõ de la creation. Et comme nous auons dit que par foy nous croyons que les ſiecles auoyent eſté faits, auſſi par foy croyõs nous qu'ils ſont conſerués par ſa prouidence, laquelle eſt vne force de Dieu toutepuiſſante & preſente par tout (Act. 17. 25.) par laquelle Dieu gouuerne & ſouſtient comme de ſa main le Ciel & la Terre auec toutes creatures: de ſorte que les choſes qui ſont nees de la Terre, la pluye, la ſechereſſe, la fertilité & ſterilité, la viande & le breuuage (Iere. 1. 24.) la ſanté, & la maladie (Iean 9. 3.) les richeſſes & la poureté (Pro. 22. 2.) bref toutes choſes aduiennent non temerairement ou fortuitement mais par ſa volonté.

belle deſcription de la prouidence de Dieu.

Note 2. qu'il nous faut entendre en Dieu double prouidence, vne generalle, & vne particuliere: vne generalle par laquelle nous entendions qu'il cõduit toutes choſes de gros en gros, delaquelle il y a vn beau teſmoignage Gen. 7. 1: car Dieu voulãt punir les hõmes pecheurs par le deluge, de peur que le genre humain ne periſt entierement, commanda à Noë de faire l'Arche pour conſeruer les eſpeces des creatures tant raiſonnables qu'irraiſonnables qui eſtoyent pour lors en nature: & de fait par le moyen de ceſt Arche elles furent preſeruees pour eſtre pepinieres pour en engendrer d'autres deſquelles le monde a eſté peuplé. Nous trouuons auſſi en ce meſme lieu la prouidence ſpecialle en ce que Dieu commanda qu'vne couple de chaſque animal fuſt mis dedans l'Arche: mais pource que ceſte prouidence ſpecialle eſt plus difficile à croire aux hommes, & qu'auſſi en ceſt endroict le Catechiſme l'enſeigne clairement diſant (aprez auoir prouué la generalle par ce qu'il conduit, diſpoſe, & gouuerne ſelon qu'il luy ſemble bon) qu'il enuoye la pluye, la ſechereſſe, la maladie, & la ſanté: il nous faut prouuer plus amplement

ceſte prouidence particuliere car il n'y a rien qui puiſſe apporter plus de cõſolation aux hommes ſinon quand ils ſçauent qu'il n'aduient rien ſinon par la permiſſion & volonté de Dieu. Quand Ieſus Chriſt dit qu'il ne tombe pas vn oiſeau du Ciel en Terre ſans la volonté du Pere, & que les cheueux de noſtre teſte ſont tous contés il n'y a rien qui ſemblaſt plus aduenir à l'aduenture que quand vn oiſeau meurt, ou qu'il eſt tué par quelqu'vn, ou qui nous tombe vn cheueux de la teſte: tant y a que Chriſt dit que cela aduient par la volonté de Dieu. Quand Ieſus Chriſt dit que les lis des champs croiſſent, & qu'ils deuiennẽt ſi beaux que Salomon meſme auec toute ſa gloire n'eſt à comparer à eux en beauté: quand il eſt dit Deut. 28. Leuit. 26 que la pluye tombe des cieux par la benediction de Dieu: Amos 4. que Dieu eſtant courroucé la retient, qu'il l'enuoye quelquefois ſur vne cité & non ſur vne autre à cauſe de la malice des hommes, qu'il n'y aura point de roſee ny pluye par pluſieurs annees ſinon ſelon la Parole du Seigneur. Item quand Dieu voulant monſtrer qu'il eſt autheur de la ſterilité, prononce qu'il appellera la famine pour ſept ans, & qu'il oſtera le baſton du pain & de l'eau. Item quand il eſt dit qu'il a nourri le peuple d'Iſraël au deſert de manne & d'eau. Quand Elie a eſté nourri par les corbeaux & par l'Ange, & par vne vefue: qu'il eſt dit que l'huile de la vefue de Sarepta qui auoit ſubſtanté Elie, croiſſoit: quand il eſt dit que Dieu mettra ſur les hommes terreur c'eſt à dire langueurs, & fiebures conſumants les yeux, & donnãt beaucoup de faſcherie à l'ame: quand il eſt dit que Chriſt a tancé la fiebure, & qu'il la fait ceſſer. Quand il eſt dit que c'eſt luy qui apourit & enrichit, remplit les fameliques, renuoye vuides les riches, &c. Quand il eſt dit que la voye de l'homme n'eſt pas à luy, que la reſponſe de la langue eſt de par le Seigneur c'eſt à dire que l'homme meſme ne profere pas vne ſeule parole, & meſme qu'il ne procede pas vne penſee de ſon cœur que cela ne ſoit conduit par la prouidence

Mat. 10 29. 30.
Luc. 12. 27.
1 Rois 17. 1.
2 Rois 8
1 Rois 19. 17.
Leuit. 26 16.
Deu. 28. 21.
Iean. 9.
Pro. 16.

de Dieu particuliere: tout cecy dije bien conſideré ne demonſtre il pas treſclairement que tout aduient par ceſte prouidence particuliere? D'auantage quand
Ioſué 10 nous liſons qu'a la requeſte de Ioſuë qui pourſuiuoit ſes ennemis, le Soleil s'arreſta au milieu du Ciel par l'eſpace d'vn iour entier, & la Lune auſſi iuſques à tant que Ioſué euſt deffaict ſes ennemis. Item quand en faueur du Roy Ezechias l'ombre du Soleil a eſté
2 Roisch 20. reculee de dix degrez contre le cours de nature que Dieu a ordonné au commencement & au Soleil & à la Lune. Item quand vn voyager paſſe par quelque
Exo. 23. 3. lieu & qu'il tombe vne branche d'arbre ſur luy & qu'il le tue, cõbien que cela ſemble aduenir fortuitement, toutesfois Dieu dit en ce lieu-la qu'il a liuré vn tel
Pro. 16 homme en la main du meurtrier: & quand finallement nous liſons que les ſorts ſont de Dieu; c'eſt pour nous confirmer de plus en plus en ceſte doctrine, qu'il n'y a rien voire tant petit & abiect puiſſe il eſtre ſur quoy Dieu n'eſtende ceſte prouidence. Et tout ainſi qu'vn pere de famile na'ura pas ſeulement ſoing de faire vne prouiſion generalle en ſa maiſon de bleds, vins, bois & autres choſes neceſſaires, mais aura ſoin particulierement de chaſque ſien enfant, de ſon ſeruiteur & ſeruante, meſme de ſes cheuaux, chiens, pourceaux, oiſeaux, & autres beſtes: & vn Maiſtre de Camp qui aura vne grande Armee à conduire, prendra garde non ſeulement à ſes Capitaines, mais iuſques à vn ſimple ſouldat, pour ſçauoir en quel equipage il eſt, meſme calculera iuſques à vn boiteau de foin pour entretenir ſon Armee, quand la neceſſité le requiert, par plus forte raiſon Dieu qui fait tout ſans peine aura non ſeulement ſoin en general de ſes creatures, mais de toutes en particulier, & ne veut que la moindre choſe ou bonne, ou mauuaiſe leur aduienne ſans ſa volonté.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis qu'il y a vne prouidence generalle en Dieu, il s'ensuit premierement qu'en vain Protagoras, & plusieurs Atheistes ont dit qu'il n'y auoit point de Dieu, ou pour le moins en ont douté. Secondement les Epicuriens mal a propos ont pensé & enseigné que toutes choses alloyent à l'aduenture, & en vain aussi. Democrite & ses partisans ont dit le monde auoir esté fait d'atomes c'est à dire de petits brins de poussiere qui s'apperçoiuent en l'air. Item s'il y à en Dieu vne prouidence particuliere, ceux ont erré qui ont dit que la prouidence de Dieu estoit en luy vne prescience, par laquelle, luy estant oysif contemploit des cieux ce qui se faisoit au monde sans ce soucier comme tout allast, veu qu'au contraire Dieu est la haut es cieux comme vn patron de Nauire tenant le gouuernail de toutes choses qui se font, pour les mener à vne tresbonne fin, & telle qu'il sçait estre necessaire. Si on replique pour prouuer qu'il n'y a point en Dieu de prouidence particuliere, que sainct Paul dit que Dieu n'a point soin des animaux. Nous respondons que sainct Paul ne dit pas cela: mais Dieu a il soin des bœufs? monstrant qu'il en a soin: car il dit en ce verſ. 9. Tu ne lieras la gueule du bœuf, & ainsi est faux ce qu'ils disent, qu'il est malseant à la Maiesté de Dieu de s'amuser à si petite chose comme d'auoir soin de toute beste: car Dauid dit que tous animaux attendent leur nourriture de luy, & ailleurs qu'il donne pasture aux corbillats &c. D'auantage quand le Catechisme dit que Dieu dispose de toutes choses, voire par dessus l'ordre qu'il a estably en nature, comme nous auons dit que le Soleil & la Lune ont esté arrestez de leur cours ordinaires: nous reiettons la resuerie des Philosophes Stoiques, qui imaginoyent qu'il y a vne necessité en nature selon laquelle toutes choses sont conduites, que Dieu mesme est tellement lié à icelle

1 Co. 9. 9

Psa. 140
Psa. 147

comme aux causes secondes, qu'il n'estein sa puissance de rien faire sans icelle nature (ou sans ces causes secondes qui est tout vn) ou par dessus icelle: & de la vient qu'il se desesperoyent quand se trouuans en quelque danger ils ne voyoyent point de moyen manifeste pour en sortir. On est tombé en ceste erreur pour ce qu'on craignoit de faire Dieu muable, qui de sa nature est immuable: mais il ne s'ensuit pas que Dieu soit muable: car s'il y a du changement, il n'est pas en luy & ne vient de luy, mais de nous qui sommes muables, & qui ne pouuons pas comprendre les arrests & conclusions de son conseil eternel. Item puis que par le Ciel nous entendons toutes creatures celestes, que Dieu gouuerne comme il luy semble: nous blasmons les Astrologues qui se meslent de deuiner, & tous ceux qui adioustent foy aux planetes, constellations, & prognostiques superstitieuses de ceste Astrologie, par laquelle ils president és euenemens des hommes & de plusieurs autres choses: car tout cela appartient à Dieu: Aussi nous est il dit qu'il ne faut point craindre les signes du Ciel selon
Ier. 10. la voye des Gentils: car ce sont creatures faictes pour
Deut. 4. nous seruir, & non nous pour les seruir. En apres si les tonnerres, pluyes, tempestes aduiennent quand & où il plaist à Dieu, s'il donne la fertilité & sterilité, la santé & la maladie: c'est vn erreur d'auoir recours aux Saincts & Sainctes pour auoir le beau temps, ou la pluye, pour chasser les vents & tempestes, & pour auoir bonne annee, & pour guerir de quelque maladie: Cela est idolatrie laquelle Dieu reprend aigrement ez enfans d'Israel disant qu'il donnent l'honneur à leurs faux Dieux des biens que Dieu leur a-
Osé. 2. 10 uoit donnez. Item c'est vne resuerie de penser que les sorciers puissent faire la gresle, esmouuoir le Ciel, la Terre, & l'air & peruertir l'ordre de nature: mais bien Satan peut troubler l'entendement de ces poures malheureux, & de ceux qui y adioustent foy, pour leur faire croire telle folie, & leur faire entendre qu'ils

ont

ont fait ce que Satan a fait par la permission de Dieu ou ce qui se faict naturellement par l'ordonnance de Dieu: car puis qu'ils ont delaissé Dieu & que Dieu les a liurez en la puissance du Diable, il leur fait croire ce qu'il veut.

M. *Touchant les Diables & les iniques, luy sont ils pas aussi bien subiects* E. *Combien qu'il ne les conduise par son sainct Esprit, toutefois il leur tient la bride en telle sorte qu'ils ne se pourroiét bouger, sinon entant qu'il leur permet & mesmes il les contrainct d'executer sa volonté combien que ce soit contre leur propos & intention* M. *Dequoy sert il de sçauoir cela?* E. *Beaucoup: car ce seroit poure chose si les Diables & les iniques auoyent le pouuoir de rien faire maugré la volõté de Dieu: & mesme nous ne pourrions iamais auoir repos: car nous serions tousiours en leur danger. &c.*

Note 1 que ce que nous auons dit en la precedente demande & responce est treſuray asçauoir qu'il n'y a pas vne creature qui ne soit suiecte à Dieu, & qu'il ne conduise comme bõ luy semble car les infideles & les Diables mesmes, lesquels ne prennent plaisir qu'a le despiter, n'en sont point exempts: ains (comme dit icy le Catechisme,) les contraint de faire sa volonté, & n'est en leur puissance de rien faire d'eux mesmes. Pource il est dit en l'Apocalypse que le Diable ne fait rien sinon à mesure que Dieu le deschaine: car Dieu le tient enchainé comme on fait les chiens mastins, ou les bestes sauuages, qui ne font rien sinon à mesure qu'elles sont deschainees. A cela il faut rapporter ce que nous lisons en sainct Marc que les Diables se prosternent deuant Iesus Christ & ailleurs, que deux demoniaques voyans venir nostre Seigneur Iesus Christ à eux, s'escrians luy demandent s'il estoit venu pour les tourmenter deuant le temps, & le prioyent s'il les ietoit hors des personnes esquelles ils estoyent, qu'il les enuoyast en des pourceaux qui estoyent là auprés: car par cela nous est monstré que Dieu leur tient tellement la bride qu'ils ne sçauroyent mesme nuire à vn pour-

Apoc. 20 7.

Marc. 3 11.

Matth. 8. 28.

ceau sans le congé & la volonté de Dieu: par plus forte raison ne sçauroyent ils nuire à vne creature raisonnable, & beaucoup moins a ses enfans. Quand
Act. 16. 17. aussi nous lisons que Paul & Silas ietterent vn esprit de Python (c'est à dire du Diable) dehors d'vne châbriere, & que Dieu enuoya l'Esprit de Satan en A-
2. Chro. 18. 22. chab pour le seduire &c. nous fait cognoistre de plus en plus que les Diables sont contrains d'obeir à Dieu, & que Dieu s'en sert pour faire ce qu'il luy plaist, voire souuentefois pour faire vn œuure au regard de Dieu tresbonne admirable, & tresnecessaire pour les fideles. Il se sert aussi des infideles esclaues des Diables, pour faire le mesme comme monstre no-
Matth. 7 22. stre Seigneur Iesus Christ disant qu'en la derniere journee chacun qui dira Seigneur Seigneur n'entrera au royaume des Cieux, & est adiousté que plusieurs dirõt en ceste iournee-là, Seigneur Seigneur n'auons nous pas prophetizé en tõ Nom? & n'auons nous pas ietté hõrs les Diables en ton Nom? & n'auons nous pas faict plusieurs vertus en ton Nom? Et Iesus leur dira, ie ne vous cognus onques, despartez vous de moy, ouuriers d'iniquité. Or ietter les Diables au nom de Dieu, prophetizer & faire vertus en son nom sont de tresbelles & tresexcellentes œuures lesquelles Dieu a fait par de tresmeschãs instrumens: comme encores tous les iours il en faict.

Note 2 qu'encores que Dieu se serue des Diables & des meschans pour faire sa volonté, qu'il ne s'ensuit pas que les Diables & les meschans facent proprement la volonté de Dieu d'autant qu'ils ne se proposent nullement de seruir à Dieu, à faire ce
Ier. 27. & 43. 50. Esa. 10. 5. qu'ils font, ains se proposent d'assouuir leurs meschantes volontez. Ainsi quand Nabuchodonozor est appelé seruiteur de Dieu, & le Roy d'Assur la verge de la fureur de Dieu & baston que Dieu tient en sa main: ce n'est pas à dire que ces deux Rois meschans eussent aucunement le cœur à faire quelque

quelque seruice à Dieu mais c'est que Dieu s'en seruoit comme nous ferions d'vn baston, ou d'vne poignee de verge pour chastier vn enfant. Il est vray que le baston n'a point de volonté, & estant mené ou il plaist à celuy qui le manie, ce qui est bien ou mal fait doit estre attribué non au baston qui est insensible, mais à celuy qui s'en est serui. Mais quand Dieu se sert des hommes meschans pour faire quelque chose comme d'instrumens ce n'est pas de mesme car tels instrumens ont vne volonté meschante laquelle ils se proposent seulement d'assouuir mais Dieu qui est vn excellent ouurier sçaura tirer vne bonne œuure de tels meschans instrumens: & comme il sera à loüer en cela estant exempt de coulpe aussi l'homme meschant qui ne pense qu'a remplir ses meschans desirs, est à condamner & à punir: pource qu'il est coulpable. Tellement que pour bien entendre cecy il faut sçauoir, qu'vne mesme œuure peut estre attribué au Diable, aux meschans, & à Dieu, mais l'intention & la fin qu'vn chacun se propose distingue le nuire: & fait qu'en lun elle est bonne & en l'autre mauuaise cela se peut voir en l'affliction de Iob: car quād Dieu le voulut affliger, premierement son intention estoit de le resueiller de la stupidité naturelle à laquelle nous sommes trop enclins, & de luy exercer sa foy & patience: ceste intention-la est bonne. Le Diable vouloit aussi que Iob fust frappé, mais son intention estoit de le ietter en desespoir, & le traineren ruine tale: ceste intention-là est mauuaise. D'autre costé les Sabeens auoyent aussi pour agreable que Iob fust tourmenté pource qu'ils le haïssoyent, & qu'estans auares ils ne demandoyent qu'à courir sur luy afin de luy rauir ses biens: voyla vne meschante intention. Ceste œuure-là donc peut estre fort proprement attribué à Dieu, au Diable & aux Sabeens mais l'intention de chacun distingue, l'œuure c'est que ceux qui ont vn meschāt but, font à leur regard l'œuure meschante, ceux qui l'ont bō, font l'œuure bon. Or il n'y

a que Dieu qui se propose le bien de celuy qui est affligé: il est donc exempt de la coulpe de laquelle sont coulpables ceux qui se proposent leurs affections particulieres : aussi comme le Medecin quand il fait appliquer vne sangsuë sur les hemorrhoïdes, la sangsuë ha vne intention, & le Medecin vn' autre la sangsuë ne pése qu'à sassouuïr du sang : mais le Medecin se proposant la santé du malade, quand il verra que la sangsuë aura assez succé, il la fera oster: ainsi quād Dieu aura delasché autant de temps qu'il sçait estre necessaire, la bride au meschant, il la haussera, afin que les siens ne perissent, & cependant demeurera tousiours incoulpable, & le meschant coulpable. Nous pouuons dire de Dauid ce que nous venons de dire de Iob, c'est quand Dieu luy voulut faire cognoistre sa faute, il se proposa de l'humilier, & luy suscita son propre fils accompagné d'vn grand nombre d'hommes ce fils estoit Absalon qui ne pensoit pas seruir à Dieu en chastiant son pere, mais pensoit d'estre Roy & d'en priuer son pere. Voila vne mauuaise intention : l'œuure estoit tresmeschante au regard d'Absalon, mais fort bon au regard de Dieu qui en cecy ne communique aucunement à la faute que commet Absalon, & ses partizans. Nostre Seigneur Iesus Christ nous peut seruir d'exéple notable en cecy : Dieu vouloit qu'il mouruſt afin de rachepter de mort le genre humain ceste fin-la est bonne: Iudas vouloit bien aussi que Iesus Christ mouruſt, mais pour son auarice: car il auoit marchandé de le liurer pour trente deniers: les Iuifs aussi estoyent fort contents qu'il mouruſt, mais c'estoit pour rassasier la haine mortelle, qu'ils luy portoyent : voila vne tresmeschante fin & toutesfois le tout est conduit par la pro
Act. 2. uidence de Dieu, comme monstrent les Apostres, disans que le Fils de Dieu auoit esté liuré pour estre mis à mort par le conseil arresté de Dieu. Pource vn Docteur de l'Eglise a bien dit que Iudas & les Iuifs & Dieu vouloyent que Iesus Christ mouruſt, mais

Iudas & les Iuifs & Dieu vouloyent d'vne autre volôté que Dieu ne vouloit: car la volonté d'iceux eſtoit mauuaiſe & celle de Dieu bonne. Et encores que Dieu ſe ſoit ſerui & de Iudas & des Iuifs, il eſt toutesfois exempt de coulpe: car cõme l'ame qui ſera en vn corps courbe le conduit comme il eſt, ſoit droit ou courbé, & ainſi elle n'eſt pas cauſe du vice qui eſt au corps: & comme vn homme monté ſur vn cheual boiteux: il pourra ſembler qu'il ſoit boiteux, toutefois l'homme qui conduira le cheual ne le ſera pas: & auſſi ne dira on pas que l'homme qui eſt droict & monté ſur ce cheual boiteux ſoit cauſe de la boiture du cheual: auſſi combien que Dieu qui eſt bon conduiſe les meſchans entant qu'ils ſont hommes, il n'eſt pas cauſe des meſchancetez qu'ils commettent: car Dieu ne leur commande pas qu'ils facent le mal qu'ils font ains eux meſmes & de leurs propres mouuemens le font: car ils ont des volõtez, deſirs & affections mauuaiſes, leſquelles ils cerchent ſans ceſſe d'aſſouuir.

Note 3 que c'eſt vne treſgrande conſolation quand le Catechiſme adiouſte que les meſchans, & notamment les Diables qui ſont comme Lions rauiſſans cerchãs ſans ceſſe quelqu'vn pour deuorer, ſont tellement reprimez qu'ils ne ſçauroyent rien-faire ſans le congé de Dieu: car leur puiſſance eſt meſme la puiſſance de Dieu, & ne font rien plus que ce qu'il plaiſt à Dieu. Tellement qu'encores que le Diable ſoit menteur & meurtrier dés le commencement, il ne nous ruïnera pas par ſes menſonges, ny ne nous tuera point: quoy qu'il ſoit appelé l'accuſateur des fidelles, nous ne nous ſoucierons qu'il nous accuſe enuers Dieu: & qu'il ſoit accompare à vn homme armé, nous ne craindrons ſes armes: à vne Baleine, il ne nous aullera point: encores qu'il ſoit le vieil ſerpent & grand Dragon, il ne nous ſeduira comme il ſeduit noſtre premiere mere, n'y ne nous infectera de ſon venin: qu'il ſoit l'ennemi du genre humain, il ne nous nuira point: qu'il ſoit appelé le tentateur

1. *Pier.* 5.

Jean 8. 44. *Apoc.* 12. *Matth.* 12 *Eſ.* 27 *Apoc.* 12 *Gen.* 3. 1 4. *Marc.* 1.

nous sollicitant incessamment au mal, nous serons
2. Co. ij. 14. deliurez de ses tentations: & combien qu'il se trans-
Iean 12. figure en Ange de lumiere, il ne nous fera pas croire
Ephe. 2. que le blanc est le noir: brief combien qu'il soit dit estre le chef des meschans & Prince de ce monde, & auoir l'Empire de mort Heb. 2. 19. & encores qu'il s'employe incessamment auec tous ses suppostz, à nous perdre nous n'auons toutesfois occasion de craindre d'estre precipitez en la mort par leur puissance: car Dieu qui est le bouclier des siens nous en garentira, puis qu'il nous l'a iuré en sa Parole.

DIMANCHE V.

M. *Venons maintenant à la seconde partie,* E. *& en Iesus Christ son Fils vnique, &c.* M. *Que contient elle en somme?* E. *Que nous recognoissions le Fils de Dieu pour nostre Sauueur, & le moyen comme il nous a deliurez de mort, & acquis salut.*

Note 1 combien qu'il ne soit dit icy *Ie croy en Iesus Christ* comme dessus *Ie croy en Dieu*, & ça bas il sera dit Ie croy au Sainct Esprit: tant y a qu'il le faut entendre: car il nous faut croire en Iesus Christ comme au Pere, d'autant qu'il est Dieu comme le Pere comme ces passages en font foy Iean 1 que toutes choses tant visibles qu'inuisibles ont esté faictes par luy Item Dieu a parlé à nous en ces derniers iours par son Fils, lequel il a constitué heritier de toutes choses, par lequel il a aussi faict les siecles, lequel soustient toutes choses par la Parole de sa puissance: Iean 5. mon Pere & moy œuurons iusques à maintenant, ce que le Pere faict, le Fils le faict pareillement cõme le Pere resuscite les morts & les viuifie, aussi le Fils viuifie ceux qu'il veut: & ailleurs, ie leur donne la vie eternelle, & nul ne les rauira de ma main: Iean. 6. ie mettray ma vie & la reprendray derechef, i'ay puissance de la bailler & de la reprendre: Iean 17. glorifie moy de la gloire que i'ay eüe vers toy deuant

Cor. 1. *Heb.* 1. *Iean* 10.

que le monde fuſt: Matth. 18.10. en quelque lieu que deux ou trois ſerõt aſſemblez en mon Nom ie ſuis-là au milieu d'eux. Il y a d'autres paſſages au vieil Teſtament leſquels combien qu'ils ne ſoyent ſi clairs que ceux du Nouueau (pource que Chriſt n'eſtoit point encores manifeſté en chair) tant y a qu'ils font foy aſſez manifeſte que Ieſus Chriſt eſt Dieu. A cela tend ce qu'il eſt appelé Immanuel c'eſt à dire Dieu auec nous, & Eſa. 9. que le nom d'iceluy ſera appelé admirable Conſeiller, Dieu fort Pere de la vie eternelle: cela ne peut eſtre entendu que de Ieſus Chriſt: car ces paroles ſont ſemblables à celles qui ſont Luc 1. ce qui naiſtra de toy Sainct ſera appelé Fils de Dieu. En apres quand Ieſus Chriſt eſt appelé Iere.33. Iehoua noſtre iuſtificateur monſtre clairement qu'il eſt Dieu, car ce mot ſignifie la propre eſſẽce de Dieu & n'eſt iamais donné aux creatures c'eſt aſçauoir hommes & Anges, comme autres noms qui leur ſont attribuez. Les Iuifs qui deſtournent ailleurs les paſſages qui parlent de Ieſus Chriſt, ne ſçauroyent deſtourner ceux cy: quand auſſi il eſt dit le nom d'iceluy a touſiours eſté, ſon nom demeure deuant le Soleil & toutes gens ſeront benites en luy, ils le craindront cependant que la Lune & le Soleil ſeront Item ils adoreront touſiours deuant luy: ces paſſages dije teſmoignent de l'eternité du Fils de Dieu. Donques comme Ieſus Chriſt eſt Fils de Dieu, & Dieu meſme comme monſtre S. Paul Dieu eſtoit en Chriſt ſe reconciliant le monde, il faut que comme nous croyons au Pere, que nous croyons auſſi en luy comme Ieſus Chriſt meſmes nous y incite diſant vous croyez en Dieu, croyez auſſi en moy: & S. Iean diſant, le commandement de Dieu eſt que nous croyons au nom de Ieſus Chriſt. Et note qu'il faut croire en Ieſus Chriſt non ſeulement entant qu'il eſt Dieu, ou ſeulement entant qu'il eſt homme: car croire en luy entant qu'il eſt homme ſeulement c'eſt s'appuyer ſur le bras de la chair & encourir ceſte menace, maudit

Eſ. 7. 1.

Luc. 1.

Pſ. 73.

Eph. 5.

Iean 14. 1 Cath. 3. 23.

Iere 17.

eſt celuy qui ſe fie en l'homme, & prend la chair pour ſon bras : mais nous croyons en luy entant qu'il eſt Dieu & homme en vne perſonne, en laquelle il fait office de Mediateur enuers nous &c.

Note 2 que le Catechiſme dit fort bien que la ſomme de ceſte ſeconde partie du Symbole, eſt que non ſeulement nous recognoiſſions le Fils de Dieu pour noſtre Sauueur, mais auſſi le moyen par lequel il nous a aquis ſalut &c. car pluſieurs aduoüeront bien Ieſus Chriſt pour leur Sauueur, & le confeſſeront tel: mais ne ſe contentans point de luy ils en adiouſtent d'autres comme ſi Ieſus Chriſt eſtoit ſauueur imparfaict, & qu'il ſauuaſt à demy: car ils inuoquent les Saincts & Sainctes de Paradis pour recepuoir d'eux ce qu'on ne peut demãder proprement, ny recepuoir que d'vn ſeul Ieſus Chriſt: car il doit eſtre recognu Sauueur entier & parfaict ſans l'aide d'aucun, ou du tout point. Il ne peut eſtre recognu en partie, & quiconque le recognoiſt ſeulement en partie, & cerche ailleurs vn' autre partie de ſon ſalut, celuy-la deſrogue, ou pour mieux dire deſrobbe autant de la puiſſance, gloire, & merite de Ieſus Chriſt. Ces paſſages nous le deſcriuẽt Sauueur entier & parfaict, Colo. 2. 10. en luy nous ſommes conſumez c'eſt à dire en Ieſus Chriſt nous auons entierement toutes choſes appartenantes à la vie eternelle 1 *Cath. ch.* 1. 7. le ſang de Chriſt nous purge de tout peché. Item nous auons vn aduocat enuers le Pere Ieſus Chriſt qui eſt la propitiation de tous nos pechez: Item par l'obeiſſance d'vn nous ſommes iuſtes. Item Dieu a ietté ſur luy toutes nos iniquitez: & Eſ. 63. 3. Ieſus Chriſt eſt la introduit parlant en ceſte ſorte, i'ay preſſé le preſſoir ſeul, & d'entre les peuples perſonne n'eſtoit auec moy, c'eſt à dire i'ay ſeul porté les iniquitez que deuoyent porter les autres &c. Tellement que ce moyen par lequel il nous a deliurez de la mort & aquis ſalut, eſt aſſez demonſtré par ces paſſages & par d'autres qui reuiennent tous là, que ceſt par pluſieurs

1 *Epiſt. catho. ch.* 2. *Rom.* *Eſa.* 53.

tourmens & ſur tout par la mort cruelle qu'il a enduree pour nous.

FAVSSE DOCTRINE.

Si donc il faut croire & mettre toute noſtre fiance en Ieſus Chriſt comme au Pere, pource qu'il eſt vray Dieu cõme luy: derechef les Turcs & Iuifs ſont à condamner qui ne le veulent recognoiſtre pour leur Sauueur. En apres ſi nous croyons en Ieſus Chriſt entant qu'il eſt noſtre Mediateur, c'eſt vne vanité & ignorance à aucuns de dire qu'il ne faut mettre noſtre creance en luy entant qu'il eſt Mediateur: pource que nous la mettriõs en vn homme: & ainſi ce ſeroit idolatrie d'adorer vn homme. Mais nous repliquons que cela pourroit eſtre vray ſi nous mettions noſtre fiance en luy entant qu'il eſt homme ſeulement: mais puis que nous la mettõs en luy entant qu'il eſt Chriſt & noſtre Mediateur en vne perſonne, nous ne commettons point idolatrie: car ainſi cõme quand on fait la reuerence à vn Roy qui aura la couronne ſur la teſte, & ſera veſtu d'vn precieux habit, la couronne participe aucunement à la reuerence non entant qu'elle eſt à part, mais entant qu'elle eſt conjointe auec le Roy eſtant poſee ſur ſon chef: auſſi quand Ieſus Chriſt eſt adoré, ſon humanité participe bien à ceſte adoration non entant qu'elle eſt ſeule, mais entant qu'elle eſt conjointe auec la diuinité, & entant que la nature diuine & humaine ſont vne perſonne. Tiercement: ſi Chriſt nous a deliuré de tout peché, l'Egliſe Romaine erre diſant que Dieu nous deliure ſeulement de la coulpe de nos pechez, & non des punitions, qu'ils meritent, & qu'il faut que nous ſatisfaçions aucunement pour icelles par punitions corporelles bref il eſt noſtre ſauueur entier, il eſt faux que les Saincts & Sainctes nous puiſſent meriter la vie eternelle par leurs prieres & bien faicts.

M. *Que ſignifie ce mot* IESVS *par lequel tu le nom-*

mes ? E. C'eſt à dire ſauueur, & luy a eſté impoſé de l'Ange par le commandement de Dieu. M. Cela vaut il plus que s'il euſt receu ce nom des hommes. E. Ouy bien car puis que Dieu veut qu'il ſoit ainſi appelé, il faut qu'il ſoit tel à la verité.

Note 1 que ce mot Ieſus qui eſt Hebrieu ſignifie en François Sauueur: d'autant que Ieſus Chriſt a eſté le vray Sauueur des eſleus, & ne peut competer à d'autres principallement qu'à luy. Car combien que ce nõ ſoit attribué à d'autres en l'Eſcriture, cõme à celuy duquel il eſt parlé 1 Eſdras lequel s'appelant Ieſus ou Ieſhuah, commẽça auec ſes freres & pluſieurs autres, de baſtir le Temple par l'admonition du Prophete Aggee (aucuns penſent que ce Ieſus a eſté figure de Ieſus Chriſt) & que c'eſt de luy duquel il eſt fait mention Zach. 3. Item à celuy duquel il eſt parlé *ailleurs qui ſe nomme Ieſus Fils de Syrach*, autheur de l'Eccleſiaſtique : Item à celuy qui conduit le peuple d'Iſraël en la Terre de Chanaan: car il s'appeloit Ioſué ou Iehoſçua, qui vaut autant à dire que Ieſus ou Sauueur : d'autant qu'ayant gouuerné ce peuple l'a ſouuẽt ſauué c'eſt à dire deliuré de ſes ennemis. Cõbien dije que pluſieurs ayent porté ce nom, toutefois il n'appartient proprement & vrayement qu'a Ieſus Chriſt, Si on oppoſe qu'il n'eſt pas ſeant à la grãdeur & Majeſté de Ieſus Chiſt d'auoir vn nom cõmun auec d'autres, cela eſt de nulle importance: pource que ce qui a eſté aucunemẽt repreſenté par ceux-là eſt vrayemẽt & pleinement accõpli en vn ſeul Ieſus Chriſt. A ce propos il eſt dit qu'vn nom luy à eſté baillé par deſſus tout nõ, deuant lequel il faut que tout genouil ploye, & qu'il n'y a point de nom ſoubs le ciel par lequel on puiſſe eſtre ſauué. Or que ce nom luy ait eſté impoſé par l'Ange, il appert par ce que nous liſons Matth. 1. 19. que Ioſeph penſant delaiſſer ſa femme, d'autant qu'elle eſtoit enceinte ne ſçachant que c'eſtoit du Sainct Eſprit, l'Ange du Seigneur s'apparut à luy par ſonge diſant Ioſeph ne crains point de rece-

Eccleſiaſtique 50.

Philip. 2 *Actio.* 48.

uoir Marie pour ta femme: car ce qui eſt conceu en elle eſt du Sainct Eſprit: & elle enfantera vn fils & appelleras ſon nom Ieſus c'eſt à dire Sauueur: car il ſauuera ſon peuple de leurs pechez. Il ne faut pas diſputer s'il a mieux valu que l'Ange luy ait impoſé ce nom que ſi ce fuſt eſté les hommes: car puis que le Catechiſme dit qu'ouy, il ſe faut arreſter là. Et à la verité on pourroit alleguer maintes raiſons par leſquelles on peut prouuer qu'il falloit qu'ainſi fuſt. Premierement pource que tout ce que Dieu veut, eſt tresbon, treſiuſte, & treſneceſſaire: & auſſi il a mieux eſté que ce nom ait eſté impoſé par l'Ange par le commandement de Dieu, que de ſe ſeruir du Miniſtere des hommes. Secondement les Anges eſtans creatures pures promptes à executer les commandemens de Dieu, & d'autre coſté Ieſus Chriſt eſtant la fontaine de toute pureté, ç'a eſté auec bonne raiſon que Dieu ſe ſoit ſerui du Miniſtere de l'Ange pour luy impoſer ce nom: afin que comme Ieſus Chriſt eſtoit l'agneau ſans macule, auſſi eſtoit il (s'il faut ainſi dire) raiſonnable qu'vne creature pure luy impoſaſt ce nom. Tiercement les hommes eſtans pecheurs ne ſembloyent pas eſtre ſi propres comme les Anges, pource qu'eſtans pecheurs ſi Dieu ſe fuſt ſerui d'eux, il euſt peu aduenir qu'il s'en fuſſent glorifiez, & de faire pluſieurs choſes impertinentes & eſloignees du deuoir qui eſtoit requis en vn affaire tant important que ceſtuy-là: tellement que pour euiter tels & pluſieurs autres inconueniens, que Dieu pouuoit preuoir és hommes, il s'eſt voulu ſeruir de l'Ange & non de l'homme mortel.

Note 2 que quand l'Ange par le commandement de Dieu a impoſé ce nom à Ieſus, que la choſe repreſentee par ce nom luy a eſté donnee, c'eſt à dire que comme le mot Ieſus ſignifie Sauueur, auſſi quand Dieu a voulu qu'il luy ait eſté donné, luy a auſſi donné la force & puiſſance de ſauuer. A cela tend ce

Math. 18.ij. qui eſt dit de luy: qu'il eſt venu pour ſauuer ce qui eſtoit peri, qu'il n'eſt point venu pour les iuſtes, mais
Luc 19. 10. pour les iniuſtes & ailleurs venez à moy vous tous qui eſtes chargez, & ie vo⁹ ſoulageray: & ailleurs il eſt
Math. 11.28. dit que Dieu donne la vie eternelle, & ceſte vie eſt en ſon Fils. Tellemẽt qu'il n'en prend pas de ce nom
Iean 6. 48. impoſé à Ieſus, comme des noms que les parrains & marraines impoſent aux enfans en leur Bapteſme,
1 Iean 5 11. c'eſt quand ils leur impoſeront vn nom qui ſera beau, ils ne leur ſçauroyent donner la choſe que ſignifie & repreſente le nom. Il eſt bien vray que quand ils leur impoſent vn beau nom, ils doiuent deſirer que la choſe repreſentee & ſignifiee par le nom, ſoit en eux, & qu'ils enſuiuent la vertu de ceux qui ont porté ces beaux noms: comme ſi on impoſe nom a vn enfant Iean qui ſignifie grace, ou Timothee qui ſignifie crainte de Dieu, le pere & la mere & le parrain & marraine doiuent deſirer qu'ils ſoyent remplis de la grace & crainte de Dieu, comme ont eſté ceux qui ont porté ces noms- & auſſi les enfans quand ils ſont grands ſe doiuent eſtudier à ces vertus & à imiter les grands perſonnages qui ont porté leurs noms mais quand les peres meres, parrains & marraines donnent ces noms aux enfans, ils ne ſçauroyent donner la choſe ſignifiee: il faut que cela vienne de Dieu: car il aduient ſouuent que celuy qui a eu vn beau nõ au Bapteſme, a eſté & eſt treſmeſchant: comme pluſieurs Papes deſquels les vns ont eu nom Pius c'eſt à dire debonnaire & craignans Dieu, vn autre Clemens c'eſt à dire doux, vn autre Innocent c'eſt à dire ne nuiſant point vn autre Boniface c'eſt à dire faiſant bien &c. tout leſquels ont eſté impies cruels comme Lions, ne prenant plaiſir qu'à nuire & à mal faire: & euſſent eſté appelez plus proprement (& pour monſtrer que la choſe reſpondoit au nom) Impius, Inclemens, Nocens, & Maliface, c'eſt à dire Impie, inhumain, nuiſant, & malfaiſant mais quand ce

nom Ieſus a eſté impoſé au Fils de Dieu, la choſe auſſi a eſté adiouſtee c'eſt à dire comme il a eſté dit, que la puiſſance de ſauuer a eſté conjoincte auec. Tellement que comme il porte ce nom, auſſi ſe faict il touſiours cognoiſtre plein de force non ſeulement pour nous ſauuer, mais auſſi pour nous deliurer ſi nous ſommes en quelque affliction, & nous donner ſanté ſi nous ſommes malades, nous reſiouir ſi nous ſommes en triſteſſe, & en ſomme pour nous donner ce qu'il ſçait nous eſtre neceſſaire. C'eſt à ce propos que Sainct Bernard dit en quelque lieu que le nom de Ieſus Chriſt eſt non ſeulement lumiere à ceux qui ſont aueugles, mais auſſi viande à ceux qui ſont affamez de la paſture ſpirituelle, ſans lequel nom la viãde de l'ame eſt ſeche: item que ce nom eſt le ſel lequel ſale toutes choſes, & ſans lequel tout ce à quoy nous nous addonnons eſt fade: Finalement que ce nom eſt miel en bouche, melodie en l'oreille, ioye au cœur & medecine: & en ſomme tout ce dequoy on parle ou on diſpute eſt ſans gouſt & ſaueur ſinon que le nom de Ieſus y reſonne.

FAVSSE DOCTRINE.

Pource que ce mot Ieſus appartient au ſeul Fils de Dieu, à bon droict eſt à blaſmer l'audace & temerité de ceux qui en l'Egliſe Romaine s'oſent appeler Ieſuites: car reiettant ce beau nom & titre de Chreſtien, duquel les fideles ont eſté contens en la primitiue Egliſe, ils ſont plus qu'impudens d'vſurper le nom qui appartient au ſeul Ieſus Chriſt & de ſe faire compagnons d'iceluy. Secondement quand Ieſus eſt appellé ſeul Sauueur, ceux de l'Egliſe Romaine luy font tort en ce qu'ils prient la Vierge Marie l'appelant mere de miſericorde, & inuoquent S. Paul & S. Pierre, & autres Saincts non ſeulement qui ſont en l'Eſcriture, mais d'autres ie ne ſçay quels qui ſont

canonizez par les Papes : & les appelent leurs Sauueurs & propitiateurs. Tiercement: puis que Christ eſt ſeul Sauueur il n'y a point de ſalut hors luy & ainſi ceux-la ſe trompent qui eſtiment qu'vn chacun ſera ſauué en ſuiuant ſa religion ou ſuperſtition. Finalement ceux ſont ſuperſtitieux qui oyant ce mot de Ieſus ſe decouurent, font la reuerence, & plient le genouil, penſant qu'en ce ſeul nom il y ait quelque vertu & Maieſté, & cependãt ne tiennent pas grãd conte de la perſonne de Ieſus Chriſt: veu que l'honneur eſt deu non au nom, mais à la perſonne : cõme quelquefois on parlera du Roy ou d'vn Prince, le nom ne nous eſmouuera pas beaucoup: mais quand nous verrons les perſonnes, nous ſerons fort eſmeus & les honorerons d'autant plus.

M. *Que veut dire puis aprez le mot de Chriſt?* E. *Par ce titre eſt encores mieux declaré ſon office: c'eſt qu'il a eſté oingt du Pere celeſte pour eſtre ordonné Roy, Preſtre ou ſacrificateur, & Prophete* M. *Comment cela?* E. *Pource que ſelon l'Eſcriture l'onction doit ſeruir à ces trois choſes : & auſſi elles luy ſont attribuees pluſieurs fois.* M. *Mais de quel genre d'huile a il eſté oingt?* E. *Ce n'a pas eſté d'vne huile viſible comme les Anciẽs Roys, Preſtres, & Prophetes, mais ç'a eſté des graces du S. Eſprit, qui eſt la verité de ceſte onction exterieure qu'ſe faiſoit le temps paſſé.*

Note 1. ainſi que le nom de Ieſus eſt attribué à d'autres qu'au Fils de Dieu: auſſi eſt le nom de Chriſt
1. *Sam.* Saül eſt ainſi appelé & Dauid, 2 Sam. 23. Item au
26. dernier verſet du Pſ. 18, Item tous les fideles ſont ainſi
15 *pſ.* nommez En Matth. 24. il eſt parlé de faux Chriſtz.
105. mais comme ceux qui ont porté le nom de Ieſus, n'eſtoyent que la figure du vray Ieſus & ont ainſi eſté appelez par ſimilitude, de meſme en eſt il de ceux qui ont porté & portent le nom de Chriſt. Ce mot eſt Grec, & ſignifie proprement oingt d'autant que le Fils de Dieu a eſté oingt des graces ſpirituelles du S. Eſprit pour eſtre comme dit le Catechiſme Roy,

Sacrificateur ou Prestre & Prophete. Car ainsi comme anciénement quand quelqu'vn estoit appelé ou à estre Sacrificateur ou Prestre, il estoit oingt d'vne huile visible faicte & composee de bonnes choses aromatiques, comme cela est monstré Exod, 26.7 & 30. 30, & ceste huile s'appeloit huile d'onction, & signifioit la bonne odeur que doiuent rendre deuãt Dieu ceux qui sont dediez à son seruice par bonnes œuures procedantes d'vne foy vifue &c. Item ceux qui estoyent appelez à estre Roys estoyent aussi oingts de ceste huile 1. Sam. 10. selon quoy il est 1. Sam. *16.13.* que Dauid est oingt pour estre Roy : & 2. Sam. 2. 4. qu'il est oingt pour estre Roy sur Iuda, & 2.Sam. 5. 3 sur Israël: & Ro. 1.39. que Salomon est oingt pour-e. stre Roy &c. Item ceux qui estoyent appelez à estre Prophetes estoyent aussi oingt de ceste huile, comme cela appert notamment par ce qui est au 1. Rois. 19. 16. de mesme nostre Seigneur deuant & voulant estre nostre Roy, Sacrificateur ou Prestre, & Prophete, a esté oingt d'huile, mais non visible & exterieure cõme estoit celle de laquelle on vsoit anciennemẽt mais d'vne inuisible & interieure, c'est ascauoir comme dit le Catechisme, des graces du Sainct Esprit: tellement que ceste huile visible de laquelle estoyent oingts les Roys, Sacrificateurs, & Prophetes, estoit vn Sacrement representant ceste onction qui estoit en Christ (pource aussi S. Iean appele Christ l'onction lequel les Hebrieux ont appelé Messias) ceste cy qui est en Christ est l'effect & l'accomplissement de ceste onction exterieure: comme defaict qui considerera l'office des Roys Sacrificateurs & Prophetes, & comment ils auront accompli ceſt office, il se trouuera qu'il n'aura point esté accompli par eux, ains seulement par Christ. Comme pour exemple l'office des Roys estoit de maintenir le peuple en paix, de le defendre de ses ennemis seulement exterieurs : celuy des Sacrificateurs estoit d'offrir à Dieu sacrifice pour

appaiſer Dieu, celuy des Prophetes eſtoit d'annoncer la volonté de Dieu &c. Mais aucun dés trois ne pouuoyét ſi bien faire la charge à laquelle ils eſtoyét appelez que Ieſus Chriſt: car iceluy eſtant Roy deliure ſes ſuiects de tous ennemis notamment des interieurs c'eſt aſçauoir du peché de la mort beaucoup mieux, qu'vn Roy du monde ne deliure les ſiens de ceux qui les oppreſſent: eſtant Sacrificateur il a offert ſacrifice c'eſt aſçauoir ſon corps à Dieu ſõ pere, par le quel ſacrifice il a vrayement appaiſé l'ire de Dieu cõtre nº au lieu que les ſacrifices du tẽps paſſé n'eſtoyét agreables à Dieu qu'en vertu & à cauſe de ceſtuy cy: Dauantage eſtant Prophete il a tellement annoncé l'Euangile aux hommes qu'il l'a imprimé au cœur de ſes eſleus, & les y a fait croire pour eſtre ſauuez, au lieu que les autres qui eſtoyent deuant ne pouuoyét ſinon l'annoncer aux oreilles, & non au cœur: tellement qu'il appert par cela proprement que ces trois offices luy appartiennent. C'eſt pourquoy il eſt dit de luy que Dieu l'auoit oingt & ſacré d'huile odorant par deſſus ſes compagnons, & que le Pere ne luy a donné ſon eſprit par meſure, afin que nous puiſions tous de ſon abondance, & receuions de luy grace pour grace, comme de faict tous les biens tant corporels que ſpirituels, deſquels nous ſommes arrouſez ne viennent que de luy: meſmement le mot de Chreſtiens duquel nous ſommes maintenant nommez vient de Chriſt: & commençaſmes d'eſtre ainſi appelez du temps des Apoſtres. Or comme nous auons noſtre nom de luy ainſi que les enfans portent le nom de leurs peres: auſſi ce que nous faiſons de bon vient de luy. Il eſt comme la vigne & nous ſommes les ſeps: qui demeure en luy porte beaucoup de fruict, & qui n'y demeure point eſt hors de luy, & ſeche cõme le ſarment qui eſt couppe du ſep. S. Auguſtin expoſe ce paſſage à ce propos fort bien ſur S. Iean ch. 19. diſant, celuy qui eſtime porter fruict de ſoy meſme

pſ. 45. *Iean ch. 3.*

Act. ij. 26.

n'eſt point en la vigne, & qui n'eſt point en la vigne, n'eſt point en Chriſt & qui n'eſt point en Chriſt n'eſt point Chreſtien.

FAVSSE DOCTRINE

C'eſt donc vne doctrine impie & blaſphematoire que l'Egliſe Romaine enſeigne diſant que nul ne peut eſtre pleinement Chreſtien ſinon aprez la confirmation epiſcopale & tient que par l'impoſition des mains apres le Bapteſme on reçoit le ſainct Eſprit: mais que nul n'eſt parfaictement Chreſtien ſinon aprez auoir eſté graiſſé de ie ne ſçay quelle huile forgee par les Eueſques qu'on appelle confirmation. N'eſt ce point cela plus attribuer aux hommes qu'à Dieu, & par conſequent blaſphemer.

M. *Quel eſt ce royaume dont tu parles.* E. *Il eſt ſpirituel & conſiſte en la Parole & en l'Eſprit de Dieu qui contient iuſtice & vie.*

Note 1. qu'ainſi comme les royaumes terriens ſe gouuernent par les hommes mortels, & par loix humaines: auſſi le royaume de Chriſt qui eſt ſpirituel, ſe gouuerne ſpirituellement: mon Royaume dit Ieſus Chriſt n'eſt pas de ce monde, mais eſt ſpirituel & *Iean 18.* eternel. Or comme il eſt ſpirituel, auſſi regit il les choſes qui doiuent eſtre regies d'vne façon ſpirituelle, comme ſont nos ames & conſciences. A cela tend *Luc.ch.* ce que Ieſus Chriſt dit aux Phariſiens qui luy auoyent *17.* demandé quand viendroit le regne de Dieu: il reſpõdit qu'il ne viendroit auec apparence, & que le regne de Dieu eſtoit en eux aſçauoir par la Parolle receuë par foy: car ceſte Parole eſt l'ame de ce royaume, & le vray ſceptre par lequel il conduit nos cœurs & les regenere en nouueauté de vie pour l'aimer, le ſeruir & honorer: tellement que tant plus nous aimons

Dieu, le seruons & honnorons nous addonnans à tout ce qui luy peut agreer, tant plus sommes nous bons citoyens de ce royaume : mais si nous nous addonnons au monde, & aux sensualitez d'iceluy, non seulement nous ne sommes pas bons subiects de ce royaume, mais mesme nous ne sommes pas en iceluy. Car il n'y a que ceux la qui y sont qui s'addonnent à toute iustice & saincteté: pource Iesus Christ Roy de ce royaume est appelé Roy de iustice, & de paix soubs la figure de Melchisedec.

Heb. 7. 2

Note 2 que ce royaume & le Roy d'iceluy, n'ont pas commencé lors que Iesus Christ est venu au mõde, mais de toute eternité : pource est il appelé Roy eternel. 1. Chr. 17. 12. 14. pſ. 45. 8. c'est de ce Roy duquel il a esté predict, voicy les iours viennent dit le Seigneur que ie susciteray à Dauid vn germe iuste & regnera comme Roy, il prosperera & fera iustice & iugement en la Terre: & ailleurs ils seront mon peuple, & ie seray leur Dieu, & mon seruiteur Dauid sera Roy sur eux, & aurõt tous vn seul pasteur. Ce Roy est appelé pasteur, pour monstrer qu'ainsi qu'vn pasteur a soin de nourrir ses brebis: aussi ce bon Roy a encores plus de soin de conseruer & entretenir ses subiects de toutes choses qui leur sont necessaires. Or s'il est appelé pasteur ce n'est pas à dire qu'il soit petit & abiect, comme tels sont ordinairement : car quand il est appelé le Roy des Roys & le grand, c'est pour monstrer qu'il y a en luy plus de puissance & vraye grandeur & Majesté, qu'il n'y a aux plus grans du mõde : mais cela n'est pas en telle apparence comme est la grandeur des Roys de ce monde car la grandeur & Majesté du Royaume de Christ est spirituelle, & cõsiste comme dit est en iustice & paix: pource est il appelé par le Prophete, Roy pacifique ou Prince de paix c'est asçauoir spirituelle : car c'est vrayement par luy que nous auons paix en noz consciences.

Ierc. 23. 5.

Ezech. 37.

Apoc. 1. 5. & 12 5.

M. *Et la*

M. *Et la Prestrise?* E. *C'est l'office & authorité de se representer deuant Dieu pour obtenir grace & faueur, appaiser son ire, en offrant sacrifice qui luy soit aggreable.*

Note que pour bien entendre cecy il faut sçauoir que c'est que Prestre & Sacrificateur tant sous le vieil que le nouueau Testament. Sous le vieil Testament Prestre estoit vne personne ordonnee de Dieu pour offrir victime & Sacrifice tant pour luy que pour les autres, pour prier Dieu pour luy & pour les autres, & pour les enseigner: tel estoit l'office des Sacrificateurs anciens, mais cõme nous auons dit tout ce qu'ils faisoient n'estoit vallable sinon en vertu du Sacrifice que Iesus Christ deuoit faire: tellement que quand luy mesme a offert à Dieu le Sacrifice de son propre corps, l'ire de Dieu a esté vrayement appaisee. Et au nouueau testament Prestre ou Sacrificateur est que chacune personne, qui croyant vrayemẽt en Christ le vray Sacrificateur espere & attẽde son salut de luy entierement: de sorte que tous Chrestiens sont prestres & Sacrificateurs comme monstre S. Pierre parlant à tous les Chrestiens, vous estes la sacrificature Royale, & S. Paul, qu'il faut offrir nos corps en sacrifice viuant, sainct & plaisant à Dieu, c'est à dire que les sacrifices que nous deuõs offrir ce ne sõt point des bestes cõme anciennemẽt, mais nos cœurs, volõtez, affectiõs, & desirs que nous deuons consacrer à Dieu: car nos sacrifices ne sont pas pour nous rachepter de nos pechez: pource que nous en auons esté deliurez pleinement par celuy de Iesus Christ, qui pour ceste effect est appelé l'Agneau qui oste les pechés du monde, & au Psal. 110. il est appelé Sacrificateur eternellement à la façon de Melchisedec qui deuoit estre vne fois offert, & son Sacrifice aussi comme il est dit aux Hebrieux, de sorte qu'il ne le faut plus reiterer: mais quand aux nostres nous les deuons reiterer souuent, car les nostres sont prier Dieu, recognoistre tous les iours nos fautes, le remercier des biens qu'il nous fait: lesquelles choses comme ainsi soit que Dieu les requiert de nous assiduellement, aussi y deuons nous vaquer incessamment: tel est dy ie le fruit que nous re-

Rom. 12.

Es. 53. 7. Ieã. 1. 29

cueillons de la sacrificature de Iesus Christ.

M. *Comment est ce que tu dis Iesus Christ Prophete?* E. *Pource qu'en descendant au monde il a esté messager & ambassadeur souverain de Dieu son Pere pour exposer pleinement la volonté d'iceluy au monde, & ainsi mettre fin à toutes Propheties & reuelations.*

Note 1. Qu'il est bō aussi de sçauoir icy que c'est d'estre Prophete tant sous le viel que sous le nouueau Testamēt: Sous le viel Testamēt Prophete, est vne personne appelee de Dieu immediatement à qui Dieu reueloit les choses diuines & secrettes: quelquefois il leur reueloit celles qui se faisoyēt presentemēt, cōme à Elisee il luy reue
2. Rois 5 la ce que faisoit Giesi, mō esprit dit il, n'estoit il pas present auec toy (ainsi fut declaré à S. Pierre ce que faisoit Ananias & Saphira) quelquefois Dieu leur reueloit les
Act. 5. choses passees, comme à Moyse touchant la creation du monde: & ordinairement il leur reueloit les choses à aduenir puis il les enuoyoit pour denoncer son iugement aux meschans & impenitens, & sa grace aux bons, & confirmoient la verité de leur doctrine par miracles pour l'authoriser. Et au nouueau Testament Prophete est vne personne aussi appellee de Dieu immediatemēt, & ornee
Act. 11. de dons de Prophetie pour preuoir & predire quelque
28. chose future, comme nous lisons d'Agabus qui predit ce
Act. 21. qui aduiēdroit à S Paul. Item Prophete au nouueau Te-
11. stament, est celuy qui appelé de Dieu mediatement, principallemēt pour interpreter les Escritures ayant receu le don de les bien entendre & expliquer, & les appliquer à l'vsage de l'Eglise, comme nous auons monstré en nostre liure intitulé *Preparation au ministere* page 20. & 21. Donque maintenant il est aisé de voir quel Prophete estoit Iesus Christ qui est icy appelé souuerain prophete & ambassadeur: c'est asçauoir que c'est vne personne ordonnee de Dieu immediatement dez le commencement de l'Eglise iusques à ce qu'il ait esté enuoyé du Pere pour manifester la volonté de Dieu au gēre humain, & pour ordonner le ministere, & pour prescher tant par Parole que par les Sacremens, de repurger la

Loy de corruption, de confirmer sa doctrine par plusieurs miracles, & faire qu'apres sa mort l'Euangile continuast à estre presché tãt par ses Apostres que par plusieurs qu'il appelleroit à la charge d'enseigner, lesquels il accompagneroit de son sainct Esprit pour donner force & efficace à sa Parole qui par eux seroit annoncee. Et à cela se rapporte que Iesus Christ est introduit parlant comme Docteur de son Eglise, & qu'il est appelé pasteur Esa. 40. 11. & porteur de bonnes nouuelles ou de l'Euãgile, & prescheur de la beneuolence du Seigneur Esa. 60. 1. & tresfidele tesmoin de Dieu. Iean. 3. 32. Apo. 15. & 3. 14.

Psal. 2. 10. & 40. 11. Eph. 55. 4.

DIMANCHE. VI.

M. *Te reuient il quelque profit de cela?* E. *Le tout est à nostre vtilité: car Iesus Christ a receu ses dons pour nous en faire participans, afin que nous receuions tous de sa plenitude.* M. *Declare moy cela plus au long.* E. *Il a receu le S. Esprit auec toutes ses graces en perfection pour nous en eslargir à chacun selon la mesure que Dieu cognoit estre expediente: & ainsi nous puisons de luy comme d'vne fontaine tout ce que nous auons de biens spirituels.*

C'est chose certaine que tous les biens que nous auõs ne viennẽt que de nostre Seigneur Iesus Christ: & cõbiẽ que nous puissions dire qu'il n'y a pas vne seule particule de sa vie de laquelle ne vous vienne quelque proffit: tant y a que nous pouuons dire que tous les dons & graces desquelles nous sommes ornez, encores qu'elles soyent infinies, peuuent estre toutesfois rapportees à la Royauté, Sacrificature, & Prophetie de Iesus Christ. Et s'il faut demõstrer aucunemẽt & specifier à quoy doit estre attribué quelqu'vn des benefices que nous receuons de Dieu ordinairemẽt, nous pouuõs dire que c'est ou à sa Royauté & Prophetie ou à sa prestrise & sacrificature. Car ces trois offices ont esté tellement en luy que l'vtilité qui en reuiẽt est toute pour nous, & non pour luy: car il n'auoit que faire de prendre venant en ce mõde l'office, n'y de Roy, n'y de Sacrificateur & Prophete, sinon pour le bien & salut des hõmes. A ce propos dit S. Pierre vous estes le

Sacrificature royalle, la gent Saincte, la generation eſluë, le peuple acquis &c. Et quand le Catechiſme dit icy que Ieſus Chriſt a receu le S. Eſprit auec tous ſes dons en perfection, c'eſt bien pour nous confirmer de plus en plus en ce que nous venons de dire, aſçauoir que que nous n'auons grace qui ne vienne de Dieu par le moyen de Ieſus Chriſt: car Dieu les luy a toutes donnees pour en eſlargir aux hommes : car luy meſme eſt le canal par lequel nous les receuõs. C'eſt à ce propos qu'il eſt dit qu'il nous a eſté faict de par Dieu ſapiẽce, iuſtice, ſanctification, & redemption: & que nous auons tous receu grace pour grace de ſon abondãce, c'eſt à dire qu'il y a en luy vne telle multitude & abondance de graces, qu'encores qu'il en ait dõné abondamment à vne multitude innombrable de ſes creatures, tãt y a qu'elle ne s'eſpuiſent point, ains comme d'vne fontaine treſabondante tant plus on en tire d'eau, tant plus il y en reuient : auſſi la
1. Cor. 1. 30. ſource des biens que nous receuons de Ieſus Chriſt eſt inexpuiſable. A ce propos S. Paul appelle Ieſus Chriſt treſor de ſageſſe & ſcience, diſant qu'en luy ſont cachez les treſors de ſapience & ſcience: de maniere que ſi Ieſus
Col. 2. Chriſt eſt vn treſor de toutes graces, il faut que quand nous auons beſoin de quelque choſe (& touſiours auons nous beſoin) il faut que nous la mendions d'iceluy, & il nous la donnera autant qu'il ſçait eſtre requis. Car comme dit le Catechiſme, il diſtribue ſes graces à vn chacun ſelõ la meſure & portion qu'il cognoiſt eſtre expediente: il ne diſtribue pas ſes graces egallemẽt ny corporelles ny ſpirituelles, ains aux vns plus, aux autres moins : tant y a que tout eſt pour le bien de ſon Egliſe : car celuy qui a plus doit employer c'eſt a duantage aux autres qui en ont moins, & meſme Dieu luy a baillé afin que ceux qui en ont beſoin, le prennent de luy. Car tout ainſi comme au corps humain il y a pluſieurs membres deſquels chacun a receu de Dieu ce qui luy eſt propre, mais tout ce qu'vn chacun a eſt non ſeulement pour ſoy, mais auſſi pour les autres, & ceux qui ont de l'aduantage par deſſus les autres, n'eſt pas ſeulement pour eux mais auſſi pour les

autres : les pieds cheminent non seulement pour eux, mais aussi conduisent tout le corps : la main apprehende pour elle & pour tout le corps: l'estomac reçoit nourriture, nõ seulement pour soy, mais aussi pour tous les autres: l'œil voy & regarde & pour soy & principalement pour la conduite de tout le corps : & ainsi chasque mẽbre reçoit sa force & puissance par laquelle il est soustenu, du cœur & du chef. De mesme il y a en l'Eglise de Dieu plusieurs mẽbres c'est à dire fideles desquels les vns sont esleuez par dessus les autres pour les instruire, d'autres doiuent estre enseignez: & entre ceux qui sont enseignez il y en a les vns plus aduancez, les autres moins: & ceux qui le sont moins peuuent estre derechef instruits par ceux qui le sont plus : car ceux qui ont du plus sont tenus d'ẽ aider aux autres, ainsi cõme ceux qui ont plus de biẽs corporels doiuent en secourir les indigens : mais vn chacun reçoit de Iesus Christ qui est le chef & la fontaine de laquelle deriue ceste diuersité de dons.

M. *Son royaume dequoy nous sert il ?* E. *C'est qu'estans par luy mis en liberté de conscience, & remplis de ses richesses spirituelles pour viure en iustice & saincteté, nous auons aussi la puissance pour vaincre le Diable, le peché, la chair & le monde, qui sont les ennemis de nos ames.*

Note 1. Voici que nous sert le Royaume de Iesus Christ, c'est que nous combattions & vainquions par la foy que nous auons en luy, le diable, le monde, nos compiscences les ennemis de nos ames, & que les ayans vaincus nous puissions estre remis en la dignité & honneur royal que nous auons perdu en nostre premier Pere, de sorte qu'ainsi qu'en Adam nous estions purs entiers & innocens, & par le peché estans impies meschans & exposez en proye au diable & aux autres ennemis de nos ames qui ont esté attirez par Iesus Christ nostre vray Roy, il faut que soyons maintenant vrayement francs & libres de tous ces ennemis là, c'est à dire que nous soyons deliurez de leur tyrannie: de maniere qu'à ceste heure ils ne nous sçauroient perdre, pource dy ie que leur principale force est subiuguee par celle de Christ Roy tres-

puissant. A ce propos il est escrit que ceux sont vrayement francs lesquels le fils de Dieu a affranchis. Que si on obiecte qu'estans encores subiets à peché & à vn million de malheurs que nous sentons tous les iours, que donc nous ne sommes pas bié affranchis, ny en vne vraye liberté: Nous respondons que nonobstant que le Diable & le peché se face encore sentir en nous, toutesfois ils ne nous sçauroient perdre ny damner: d'autant que l'aiguillon du Diable & du peché est osté, & ces restes de peché que nous sentons, s'en vont tous les iours mourans à mesure que nous proffitons au don de regeneration. Tellement qu'il nous en prend comme à Iacob, lequel combien qu'il eust obtenu la benediction de Dieu, & de son pere, & qu'il fust ordonné Seigneur de son frere Esau, & esleué en l'honneur deu à l'aisné: il n'a pas laissé d'endurer beaucoup, & de son frere mesme: mais toutesfois la *benediction de Dieu qui* luy fut donnee par Isaac a eu finalement lieu en luy & aux siens au temps ordonné de Dieu. Ainsi combien que nous ne sentions entierement l'effect de la liberté qui nous a esté acquise par Iesus Christ, tant y a que finallement malgré Satan & ses suppostz nous serons deliurez & de la tyrannie de Satan & de peché, & iouirons paisiblement de l'heritage incorruptible qui nous a esté acquis par Iesus Christ nostre vray Roy.

Iean. 8.

*Gen.*27.

Note 2. en quoy differe nostre Royaume de celuy de Iesus Christ 1. en ce qu'il est absoluement Roy de toute creature & de l'Eglise de sorte que nuls Anges n'y hõmes ne sont n'y ne serõt iamais Seigneurs & Rois de l'Eglise finõ vn seul Iesus Christ: & quãt à nous nous ne sommes Rois que subalternes, & ne nous gouuernons sinon que par son sceptre & par sa puissance Royale 2. C'est qu'il manie & dompte ses ennemis par sa force admirable, mais nous nous les surmontons non par nostre puissance, mais en luy & par sa puissance. A cela tend ce que dit Iesus Christ à ses disciples, ayez bon courage i'ay vaincu le monde 3. Il regit l'Eglise par le sceptre de sa Parole & de son Esprit en mouuant nos cœurs, & reparant par

*Iean.*16.

iceluy tant que faire ce peut son image en nous. Et quāt à nostre office Royal il consiste en ce que nous sommes seulemēt Ministres & administrateurs de la voix externe de la Parole de Dieu, sans pouuoir donner le S. Esprit pour faire que nostre parole soit entendue & receue &c.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que l'office Royal des Chrestiens consiste en ce que dessus, c'est vne ignorance & audace insupportable au Pape, lequel entēdant que tous Chrestiens sont Roys, dit que ce titre, luy appartient non seulement pour regir les consciences, mais aussi les Royaumes terriens, s'vsurpāt la puissance de dispēser & des Royaumes & des Roys à sa fantasie sous pretexte qu'il est successeur de S. Pierre & de Iesus Christ, duquel toutesfois il mespriſe la parole & enseignement qu'il donna à ses disciples les voyans debattre entr'eux pour sçauoir lequel seroit le plus grand, leur disant, que c'est aux Princes de dominer, mais quant à eux qu'il n'en seroit pas ainsi. 2. Le Pape se monstre ridicule en ce qu'il fait raser le sommet de la teste de ceux qu'il consacre au Clergé, disant que ceste couronne rasee signifie l'honneur Royal auquel ils sont appelez par Iesus Christ lequel ils representent en administrant ceste charge: afin qu'estans ainsi Roys ils se regissent eux mesmes & les autres: abusant à cela du passage de S. Pierre, vous estes la Sacrificature Royale &c. Où il est parlé de l'Eglise. 1. Pier. 2. 9.

M. *Et sa prestrise?* E. *Premierement entant qu'il est nostre mediateur pour nous reconcilier à Dieu son Pere. Puis apres que par son moyen nous auons accez pour nous presenter aussi à Dieu & nous offrir en sacrifice auec tout ce qui procede de nous, & en cela nous sommes compagnons de sa prestrise.*

Combien que nous ayons touché en la penultiesme demande & responce du precedent dimanche le fruict que nous perceuons de la sacrificature & prestrise de Iesus Christ, nous en pouuons encores tirer d'autres par ce qui est icy dit, c'est que puis qu'il nous a reconciliez à

Dieu ſon Pere eſtant noſtre mediateur, par le Sacrifice vnique qu'il a offert à Dieu ſon pere, & duquel luy meſme a eſté le Sacrificateur, que par là auſſi nous apprenons que les ſacrifices que nous deuons maintenant offrir à Dieu, ſont fort differens de ceux que l'on deuoit offrir anciennement, & de celuy de Ieſus Chriſt : car les Sacrificateurs anciennement offroient des beſtes deſquelles le ſang eſtoit eſpãdu pour la remiſſiõ des pechez, mais ces ſacrifices là eſtoient typiques: c'eſt à dire repreſentatifs: car ils figuroiẽt & repreſentoient le ſacrifice de Ieſus Chriſt qui eſtoit le corps & vertu des autres ſacrifices, en telle ſorte que par ſon ſacrifice il a mis fin à tous les autres, aſçauoir qui eſtoient repreſentatifs : car il n'a pas mis fin aux ſacrifices Euchariſtiques que nous deuõs maintenant offrir, d'autant que nous ſçauons que celuy de Chriſt nous a deliure de tout peché : car le ſacrifice Euchariſtique que nous deuons maintenant rendre à Dieu, eſt pour le remercier du bien qu'il nous a fait de ſe ſacrifier pour nous. Mais il y a bien d'autres ſacrifices que nous pouuons & deuons meſmes offrir à Dieu inceſſamment: & ceſt ce que le Catechiſme entend quãd il dit que nous pouuons offrir à Dieu en ſacrifice tout ce que nous pouuons. Ces ſacrifices ſont 1. prieres & ſupplications que Dieu requiert de nous exactement, pour-
Pſa. 141 ce Dauid appelle nos prieres encenſement 2. C'eſt que nous proffitions de iour en iour en la cognoiſſance de Dieu, & que nous l'enſeignons aux autres tant que nous pourrons, ſçauoir à ceux qui en ſont ignorans, & confirmions ceux qui en ont quelque gouſt. 3. Que nous donnions aumoſnes & exercions hoſpitalité enuers les pauures, car les aumoſnes ſont ſacrifices fort plaiſants à Dieu : pource eſt il dit de Corneille, que
Act. 10. 4. ſes prieres & aumoſnes eſtoient montees en memoire deuant Dieu : & que nous portions patiemment la croix qu'il nous aura impoſee pour noſtre bien pour nous eſueiller de noſtre ſtupidité brutale, & nous exercer de plus en plus en la foy & en tous exercices de pieté : & que nous rendions action de grace

à Dieu des biens qu'il nous distribue ordinairement: tels sacrifices sont appelez sacrifices de louange Psal. 51. & le Prophete Osee les appelle les veaux de nos leures Osee. 14. c'est à dire les fruicts de nos leures bref nos sacrifices c'est que nous obeissons à Dieu en tout & par tout, car obeissance vaut mieux que sacrifice (cõme Samuel dit à Saul) de bestes, & que nous vouyõs & dediõs nos cœurs, desirs & affections à son sainct seruice. Mais tels sacrifices different de celuy de Christ, entant dy ie que le sien est propitiatoire reel & Eucharistique, & le nostre est seulement Eucharistique : celuy de Christ estoit vallable à cause de sa dignité, & les nostres non par leur dignité, mais par la dignité de Christ : le sien estoit parfait, & les nostres imparfaits. De là s'ensuit

FAVSE DOCTRINE.

Que ceux de l'Eglise Romaine sont par trop audacieux qui ne considerant point que le sacrifice de Iesus Christ deuoit estre vne fois seulement offert, neantmoins dient qu'ils l'offrent tout les iours en leur Messe: veu aussi que par son sacrifice il a mis fin à tous autres sacrifices, sinon que ce fussent sacrifices de prieres, & actions de graces desquelles nous auons parlé. D'auãtage si le sacrifice de Christ est parfaict c'est folie de dire que Christ est seulement mediateur de la redemption & non de l'interceſſion, comme si par son sacrifice il n'auoit pas assez de force pour faire office & de redempteur & d'interceſſeur. Finalement c'est vn grand abus à ceux qui n'entendans l'efficace du sacrifice de Christ, font chanter des Messes tant pour les viuans que pour les mors auec grands frais pour rachepter les ames de leurs parens de Purgatoire : tels frais seroient beaucoup mieux employez aux creatures vifues & neceſſiteuſes, c'est à dire aux fideles neceſſiteux qu'aux morts. Si les sacrifices anciens cõmandez de Dieu, n'ont peu sanctifier ny purger les pecheurs de ce tẽps, là, ains a fallu que Iesus Christ le souuerain Eueſque & grand Preſtre ſelon

l'ordre de Melchisedec ait offert son corps pour les sanctifier & purger: que peut valloir le sacrifice de la Messe, qui n'est n'y commandé, ny ordonné de Dieu?

M. *Il reste la Prophetie.* E. *Puis que cest office a esté donné au Seigneur Iesus pour estre Maistre & Docteur de siens la fin est de nous introduire à la cognoissance du Pere & de sa verité, tellement que nous soyons escoliers domestiques de Dieu.* M. *Tu veux donc conclurre que ce titre de Christ comprend trois offices que Dieu a donné à son Fils pour en communiquer le fruict & la vertu à ses disciples.* E. *voire.*

Note 1. Pour bien entendre comment Iesus Christ a
Exod.14 9.23.20 3.21. Esa. 61. 1. esté Prophete, il faut sçauoir pourquoy c'est qu'il est appelé Ange: c'est asçauoir pour monstrer qu'il deuoit estre ambassadeur de Dieu, afin d'annoncer sa Parolle aux hommes, estant consacré en office de Prophete Souuerain. C'est aussi à ce propos qu'il est dit de luy l'Esprit du Seigneur est sur moy: car il m'en a oinct, il m'a enuoyé pour prescher aux humbles, & annoncer medecines aux affligés, publier deliurance aux captifs & l'aimee du bon plaisir de Dieu &c. Tellement que quand il a faict tout ce qui est en ce passage, il a faict vray office Prophete, & a mis fin à toutes les belles Propheties, qui auoient esté dicte de luy.

Note 2. Puis que la fin de la Prophetie de Christ est de nous introduire en la cognoissance du Pere, il faut ainsi qu'auons dit que nous sommes Rois & Sacrificateurs, aussi que nous soyons Prophetes, non cõme Iesus Christ a esté, c'est à dire si excellens que luy: car cela est impossible: mais que nous le soyons selon la mesure des graces qu'il donne à vn chacũ. Et premieremẽt il faut qu'il y ait des Docteurs pour interpreter les Escritures, comme on fait ordinairement aux escoles, ainsi cõme il y auoit anciennement des Prophetes, & du temps de Iesus Christ, des Apostres: mais ces Prophetes & Apostres estoyẽt enseignés & appelez de Dieu immediatement, mais les Docteurs qui sont maintenant au lieu des Prophetes & Apostres, sont instruicts & appelez de Dieu mediatemẽt, c'est à dire par le moyẽ des hommes qui sont ordon-

Difference notable entre les pasteurs, & docteurs.

nez à ceste charge, tant pour enseigner que pour y appeler les autres. Et de faict il n'est pas requis qu'il soient appelez immediatement : d'autant que nous auons maintenant l'accomplissement des Escritures tant du vieil que du nouueau Testament: & est requis seulement que le Docteur s'employe à l'intelligence de ces Escritures pour les declarer aux autres. Mais quant aux Prophetes & Apostres d'autant que de leur temps la perfection des Escritures n'estoit pas, il estoit necessaire que Dieu leur reuelast immediatement comme aussi il a faict : Et toutes leurs reuelations mises ensemblement, ont fait le liure des sainctes Escritures que nous appelons le vieil & nouueau Testament. En apres il faut qu'il y ait des pasteurs qui annoncent au peuple la Parole de Dieu familierement & populairement, l'accommodant à la portee d'vn chacun le mieux qu'ils pourront, & selon qu'ils verront estre expedient. Ceux cy sont formés par les docteurs & autres pasteurs & gens sçauans : & doiuent demeurer à vn certain trouppeau. Tels semblent estre maintenant au lieu de ceux qui anciennement auoyent charge d'interpreter la Loy au peuple espars çà & là apres que les sacrifices furent cessez, à vn chacun desquels estoit assigné sa prouince, voy nostre preparation au ministere page 21. où il est parlé de trois sortes de Propheties. Finalement il faut qu'vn chacun fidele soit Prophete non pour annôcer la Parole de Dieu en chaire, mais afin qu'vn chacun instruise son frere, le pere & la mere ses enfans. De là vient que l'Escriture loüe fort Abraham Gen. 18 du deuoir qu'il faisoit à instruire sa famille, à craindre Dieu le seruir & honorer: c'est à ce propos qu'il est dit, vos fils prophetizeront, & vos filles verront visions, & vos anciens songeront songes, c'est à dire que tous ceux qui croiront en Christ seront prescheurs de sa doctrine. Et ceste prophetie est accomplie quand vn chacun est bien instruit en la doctrine de Christ, & qu'il s'y aduance tous les iours, & qu'il l'enseigne aux autres tant qu'il luy est possible, bref en faict profession auec telle hardiesse & constance qu'il en est *Ioel. 2.*

beſoin, eſt d'eſpandre ſon ſang pour la deffence de ceſte doctrine, ſe propoſant touſiours deuant les yeux le dire
Mat.10 de Ieſus Chriſt qui me confeſſera deuant les hommes, ie le confeſſeray deuant mon Pere qui eſt ez cieux : & qui me reniera deuant les hommes, ie le renieray auſſi deuant mon Pere.

FAVSE DOCTRINE.

Ceux de l'Egliſe Romaine donc font treſmal, leſquels ne ſe contentans point de la doctrine que Chriſt le ſouuerain & parfaict Prophete nous a apportee adiouſtent à ſa Parole des traditions humaines, leſquelles il prefere à ſa doctrine parfaicte. Cela eſt faire vn outrage intolera-
Mat.17. ble à Dieu : car il a dit de ſon Fils, ceſtuy cy eſt mon fils
5. bien aimé eſcoutés le. Par ceſte parole il monſtre qu'il eſt le vray docteur à qui ſeul il faut croire pour auoir ſalut. Voila l'vtilité que nous pouuons recueillir des trois offices (ſçauoir de Roy, Prophete, & Sacrificateur) qui ont eſté en Chriſt pour nous.

DIMANCHE VII.

M. *Pourquoy l'appelles tu fils vnique de Dieu, veu que Dieu nous appelle tous ſes enfans?* E. *Ce que nous ſommes enfans de Dieu ce n'eſt pas de nature, mais ſeulement par adoption & par grace, entant que Dieu nous veut reputer tels. Mais le Seigneur Ieſus qui eſt engendré de la ſubſtance de ſon Pere & eſt d'vne meſme eſſence, à bon droit eſt dit fils vnique: car il n'y a que luy ſeul qui ſoit naturel.* M. *Tu veux donc dire que ceſt honneur eſt propre à luy ſeul & luy appartient naturellement, mais il nous eſt communiqué de don gratuit, entant que nous ſommes ſes membres,* E. *C'eſt cela: & pourtant au regard de ceſte communication il eſt dit ailleurs le premier nay entre pluſieurs freres.*

Note 1. Que Ieſus Chriſt eſt apelé Fils de Dieu, 1.
Philip.2. pour l'eſgard de ſa diuinité: car il eſt d'vne meſme eſſence & nature que Dieu ſon Pere : pource S. Paul dit qu'il
6. n'euſt point eſtimé rapine de ſe faire eſgal à Dieu ſon

Pere: & luy meſme dit que luy & ſon Pere ne ſont qu'vn. C'eſt auſſi pour ce regard qu'il eſt appelé la Parole engendree eternellement, & que ceſte Parole eſtoit Dieu. C'eſt auſſi ce que le Catechiſme entend quand il dit qu'il eſt Fils naturel de Dieu. 2. Ieſus Chriſt eſt Fils de Dieu entant que ceſte Parole a eſté faicte chair, & que la nature humaine a eſté coniointe auec la nature diuine pour eſtre vne perſonne qui fuſt l'œuure de noſtre redẽption. A ce propos Ieſus Chriſt eſt appelé Fils aiſné de Dieu & Fils bien aimé, S. Luc 1. 32. iceluy ſera grand & ſera appelé Fils du Souuerain: & au Colo. 1. 15. premier nay de toute creature comme auſſi dit icy le Catechiſme: il eſt dy ie appelé premier nay de toute creature ſelon ſa diuinité ayant eſgard au temps (car il eſt eternel) & à ſa dignité. Item ſelon ſon humanité en ayãt eſgard auſſi à ſa dignité (car il eſt ſans peché, & les autres non) & à ſon merité, & pource qu'il ſurpaſſe tous les autres en dons & graces. *Iean. 1.*

Note 2. Quand Ieſus Chriſt eſt appelé Fils naturel de Dieu entant qu'il eſt d'vne meſme eſſence & ſubſtance que Dieu ſon Pere, il ne faut pas conclurre qu'il n'eſt pas Fils de Dieu ſelon l'humanité: car il l'eſt ſelon l'vne & l'autre nature. Et ainſi eſt de nulle valeur ceſt argument, Tout fils eſt naturel ou adoptif: Chriſt n'eſt pas fils naturel ſelon la nature humaine: Dõc ſelon icelle nature humaine il eſt adoptif ou il n'eſt pas Fils de Dieu: il faut dy ie reſpondre à ceſt argument que Chriſt eſt Fils de Dieu ſelon ſa nature humaine par grace d'vnion. On appelle grace d'vnion aux eſcoles quand deux natures ou parties eſloignees l'vne de l'autre ſont cõioinctes enſemblement, comme quand la parole qui eſtoit en Chriſt, ou la diuine nature de Ieſus Chriſt a eſté conioincte auec l'humanité pour faire vne perſonne: meſmes ces mots grace d'vnion ont eſté trouués pour exprimier en quelque façon ceſte conionction en vne perſonne: laquelle conionction combien que nous ne puiſſions comprendre entant que c'eſt vn ſecret ſurpaſſant la capacité de noſtre entendement, comme celuy de la Trinité, tant y a qu'il le faut croire: &

si nous ne pouuons comprendre comment nostre ame est conioincte auec nostre corps, non pas mesme la vertu de la moindre herbe: par plus forte raison moins pouuõs nous cõprẽdre vn si grãd secret: mais il faut croire ce que l'Escriture en dit. Les similitudes desquelles les Peres ont vsé nous en peuuent donner quelque intelligence. Athanase vse de celle de l'ame & du corps: tout ainsi que l'ame & le corps de l'homme sont de nature fort differente l'vne de l'autre (car l'vne est corporelle, & l'autre spirituelle) tãt y a qu'ils ne sont deux personnes, mais vne composee de corps & d'ame vnis ensemble en vne seule personne: ainsi est il de la nature diuine & humaine de Iesus Christ. Iustin martyr a accomparé l'humanité de Iesus Christ au corps du Soleil pour signifier que comme toute la lumiere cree de Dieu pour illuminer les hommes de iour, a esté comme amassee & recueillie en vn corps du Soleil pour la distribuer plus commodemẽt aux autres creatures: aussi Dieu qui est infini, s'est voulu manifester aux hommes se rendant comme fini à eux en l'humanité de Iesus Christ, en laquelle luy estant infini, s'est vni auec l'homme qui est fini. Origene a accomparé la nature humaine à la fumee du feu, & la nature diuine à la flamme conioincte auec icelle qui la rend flamboyãte. Combien que ceste similitude ne soit du tout mal propre, on s'en peut seruir tant qu'on peut, & des deux autres principallement.

Note 3 Que combien que Iesus Christ soit Fils naturel de Dieu, cela n'empesche que les fideles ne soient aussi fils de Dieu, mais c'est seulement par adoption: & & par ainsi les fideles sont freres de Iesus Christ puis qu'ils sont enfans de Dieu. Si on oppose que celuy qui a des freres n'est pas vnique, comme l'escrit dit que Iesus Christ est Fils vnique On respond que celuy qui a des freres d'vne mesme generation, asçauoir naturels & engendrez de la mesme substance du pere, cestuy-là est vrayement fils naturel, 1. Mais d'autant qu'il n'y en a pas vn qui soit tel que Iesus christ, aussi le faut il tenir pour tel. Mais les vrais chrestiens ne laissent d'estre fils de

Dieu, entant qu'ils sont adoptés par sa grace. C'est pourquoy en l'Escriture ceste grace qu'il donne à ses fideles d'estre ses enfans, est appelee l'esprit d'adoptiõ. Or adoptiõ est propremẽt quãd vn hõme prend le fils ou la fille d'autruy pour son fils ou sa fille, les constituant ses heritiers ainsi comme s'ils estoient issus de ses entrailles : de mesme Dieu voyant le genre humain en vn miserable estat, en a choisi aucuns & adoptés pour ses enfans. De là vient que S. Paul dit que tels peuuent crier Abba Pere Rom 8 15. Gal. 4. 6. Aussi les fideles se peuuent renommer freres de Iesus Christ, suiuant quoy Iesus Christ dit luy mesme se monte à mon Pere & à vostre Pere. Car certes il est frere des fideles, 1. En la similitude de nostre nature humaine laquelle il a prinse, ce que nous auons de commun tant auec nostre premier pere Adam, qu'auec luy. 2. En l'amour incomprehensible qu'il nous a porté de vouloir mourir pour nous, & nous tirer de la mort en laquelle nous estions. 3. En ce qu'il distribue ses graces à vn chacun fidele comme à ses freres selon qu'il voy estre requis, & en plusieurs façons qu'on pourroit specifier. De là vient qu'il appelle ses disciples & Apostres ses freres, & qu'il est dit Hebr. 2. 17. que Christ a esté faict semblable à ses freres en tout & par tout excepte peché &c.

Rom. 8. 15. *Eph.* 1. 5 *Eph.* 1. 5 *Rom.* 9. 4. *Iean.* 20. 17. *Mat.* 28 10. *Rom.* 8. 29.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Iesus Christ est Fils naturel de Dieu, & vnique & coëternel auec luy, sans raison les Arriens ont soustenu que Iesus Christ estoit appelé Fils vnique de Dieu à cause de l'excellence des dons que Dieu auoit versé en luy: veu que la generation ne procede de donation, ains de substance & nature des peres. 2. Si nous ne sommes qu'enfans adoptés, c'est abus à ceux de l'Eglise Romaine, de dire que nous pouuons meriter mesme la vie eternelle : car si l'enfant naturel obeissant à son pere & à sa mere comme il doit ne merite rien, ains s'il n'y obeit merite d'estre d'esherité: par plus forte raison nous

qui ne sommes qu'enfans adoptés ne pouuons rien meriter enuers Dieu, ains si nous monstrons la moindre ingratitude nous meritons cent & cent fois d'estre reiectez de luy.

M. *Que veut dire ce que sensuit apres?* E. *Il declare comme le Fils de Dieu a esté oingt du Pere, pour nous estre Sauueur : c'est assçauoir en prenant nostre chair humaine & accomplissant les choses requises à nostre redemption, comme elles sont icy recitees.*

Note que le Catechisme a dessia commencé de traicter la matiere de laquelle Dieu s'est seruí pour racheter le genre humain de la mort en laquelle il estoit plõgé auant que Iesus Christ vint au monde: voy la response de la seconde demande du dimanche 5. où il est dit que la seconde partie du Symbole contient que nous recognoissions le Fils de Dieu, pour nostre Sauueur, & le moyen comme il nous a deliurés de la mort, & acquis salut : voy aussi ce qui a esté dit des 3. offices de Iesus Christ aux dimanche 5. Et 6. & pour le regard de ce qui est icy dit, il faut sçauoir qu'en general Dieu voyant
Ies. 2. (comme dit S. Paul) qu'il y auoit vne paroy entre luy &
14. nous qui empeschoit que nous ne peussions auoir aucune accointance ensemble, & vne telle distance entre luy & nous qu'il estoit impossible que nous puissions appro-
1. *Tim. 6* cher de luy (ce que S. Paul signifie disant que Dieu habi-
16. te en vne lumiere inaccessible) Dieu dy ie a trouué ce moyen icy plus qu'admirable assçauoir que son Fils print chair humaine pour nous conioindre à luy. Car entre les hõmes, ny entre les Anges, il n'y auoit pas vn qui nous peust dõner accez à Dieu. Pource estoit il dy ie necessaire qu'il vestist nostre chair humaine pour nous conioindre à luy: pour ceste cause il a esté appelé fort proprement par Esaye Emanuel, c'est à dire Dieu auec nous: &
1. *Tim. 2* à ce propos S. Paul dit qu'il y a vn Mediateur entre
5. *Hebr.* Dieu & les hommes, assçauoir Iesus Christ homme. Où
12. 24. nous deuons remarquer vn traict de l'incomprehensible bonté de Dieu en ce que Iesus Christ estant mediateur (sçauoir entant qu'il est Dieu & homme) toutesfois S. Paul semble dire qu'il est nostre mediateur entãt qu'il est homme,

homme, mettant tout de noſtre coſté pour s'accommoder de plus en plus à noſtre rudeſſe, & nous aſſeurer de ſon incomprehenſible bonté. A cela auſſi appartiennent ces paſſages, Dieu eſt manifeſté en chair, la Parole a eſté faicte chair: & ailleurs, ie ſuis le pain de vie qui eſt deſcendu du Ciel, & pluſieurs autres &c. Mais ce qui ſuit nous informe encore mieux du moyen comme il s'eſt faict homme pour nous. 1. Tim. 3. Iean 1. 14. Iean 6.

M. *Qu'entens tu par ces 2. Mots conceu du S. Eſprit, nay de la Vierge Marie?* E. *Qu'il a eſté formé au ventre de la Vierge Marie, de la propre ſubſtance d'icelle, pour eſtre ſemence de Dauid, cõme il auoit eſté predit: & neantmoins que cela s'eſt fait par operation miraculeuſe du S. Eſprit ſans compagnie d'homme &c.*

Note 1. Que Chriſt eſt dict eſtre conceu du S. Eſprit pour demonſtrer 1. qu'en prenant noſtre chair humaine il a eſté preſerué de la corruption originelle par la vertu du S. Eſprit, lequel a purgé entierement la ſemence de la Vierge, de laquelle ſon corps a eſté formé: tellement qu'il a eſté procree de la Vierge Marie par l'operation du S. Eſprit immediatement & miraculeuſement outre l'ordre conſtitué de Dieu en nature. 2. Il a eſté conceu du S. Eſprit afin qu'il fuſt entierement ſainct comme il eſt dit puis aprez, pour ſanctifier les autres qui croiroient en luy: car il eſtoit neceſſaire que pour ſanctifier les autres il fut rempli de ſainteté dez qu'il a eſté conceu. 3. Pource qu'il deuoit eſtre pure victime & ſacrifice pour les pecheurs, il falloit qu'il fuſt pur & exempt de peché dez qu'il a eſté conceu dans le ventre de la Vierge.

Note 2. Quand il eſt dit qu'il eſt nay de la vierge Marie, c'eſt 1. Pour monſtrer que Ieſus Chriſt eſt le vray Chriſt deſcendu ſelon ſon humanité des Peres, comme il eſtoit dit au viel Teſtament qu'il ſeroit ſemence d'Abraham & de Dauid: de ſorte qu'il falloit que les promeſſes qui eſtoient faictes de luy, fuſſent accomplies: du nombre deſquelles nous en toucherons deux. La 1. eſt celle qui eſt Gen. 3. Quand Dieu voulant punir le Serpent qui auoit ſeduit la femme, dit qu'il mettroit inimitié entre le ſerpent & la femme, entre ſa ſemence & la ſemẽce

de la femme, & que la semence de la femme luy briseroit
Gala. 4. la teste. Ceste promesse a esté accomplie lors qu'il a esté nay d'vne femme: suiuant qu'oy S. Paul dit qu'il a esté faict de femme, l'autre promesse est en Esaye 7. 14. Voicy la Vierge conceura & enfantera vn fils, & appeleras son nom Emanuel, c'est à dire Dieu auec nous: Pource que l'homme a esté conioinct auec Dieu par son moyen: de sorte que par ces Propheties & plusieurs autres, il est aisé de voir que Christ est le Messias promis, & le redempteur du genre humain 2. Il est dit estre nay de la Vierge Marie, afin que par ce mot de Vierge nous entendons que Christ est sanctifié au ventre d'icelle par la vertu du S. Esprit: afin que nous soyons asseurez qu'il y a vne correspondance & analogie entre la natiuité de Christ & la regeneration des fideles: car la generation de Christ d'vne Vierge, est signe de la spirituelle regeneration que les fideles ont de Dieu.

Note 3. Que ces façons de parler (conceu du S. Esprit, nay de la Vierge Marie) doiuent estre entendues diuersement: telles ent que quand il est dit conceu du S. Esprit, ce mot (du) ne signifie pas la matiere de laquelle le corps de Christ a esté basti & formé, cõme entẽdoyẽt les Heretiques Eutycheés: & tiroint de là ceste mauuaise consequence que la chair de Christ estoit procedee de la diuinité du S. Esprit, ou de l'essence & substance du S. Esprit: & ainsi selõ eux, la nature diuine du S. Esprit est changee en l'humaine, & aussi que la diuinité ny humanité de Christ n'est point distinguee en luy, ains confuse. A cela on respond que ceste particule (du) quãd il est dit cõceu du S Esprit, ne signifie pas la matiere, mais la cause efficiente, sçauoir la force & vertu & operation du S. Esprit qui est entreuenu en ceste conception: au contraire quand il est dit nay de la Vierge Marie ceste particule (de) signifie la matiere: d'autant que Christ a esté fait de la semence de la Vierge, laquelle semence estoit la vraye matiere de laquelle le corps de Christ a esté formé. Et ainsi doiuent estre entenduës ces façons de parler, nay de la semence de Dauid, d'Abraham issu des Peres,

Christ faict de femme, & autres semblables façons de parler.

FAVSSE DOCTRINE.

Ce que dessus estant bien entendu, nous disons 1. Que les Manicheés se sont trõpez quãd ils ont forgé vn corps d'air à nostre Seigneur Iesus Christ, ou vn corps fantastique: se fondants sur S. Paul appellant Iesus Christ le 2. Adam qui estoit celeste, & le premier Adam terrestre: veu que S. Paul par ce mot celeste ou du ciel, n'entend sinon que la vertu diuine qui est en Christ laquelle il a demõstré puissamment tant en sa personne, comme en la regeneration de ses esleus. Quãd dy ie le Catechisme dit icy que Iesus Christ a esté formé de la substance de la Vierge, il refute ces Manicheens, & aussi les Anabaptistes qui tiennent la mesme opinion 2. Nous reiettons les Marcionistes, qui ont nié la vraye humanité de nostre Seigneur Iesus Christ, pource que S. Paul dit qu'il s'est anneanti soy mesme ayant prins forme de seruiteur, & fait à la semblance des hommes, interpretants ce mot semblance ou figure, que ce n'est pas la mesme chose representee par ceste semblance ou figure: ainsi que le pourtraict d'vne personne n'est pas la personne mesme: aussi Christ, concluent ils, estant fait en similitude ou figure d'homme, n'est pas vray homme. Mais on respond que S. Paul en ce passage ne veut dire autre chose sinon que Iesus Christ est venu en vn estat fort abiet sans aucune apparence 3. Nous disons que ces Heretiques Marcionistes se sont trompez en ce qu'ils ont nié l'humanité du Fils de Dieu: d'autant, disoient ils, que les femmes n'auoit point de semence, & par consequent qu'il ne pouuoit auoir esté nay de la semence de la Vierge Marie: & ainsi il falloit qu'il se fust fait vn corps de rien ou de ie ne sçay quoy. On respond que combien que la semence virile ait ceste prerogatiue & dignité que les enfans prennent le nom de leur pere, cela n'empesche que les femmes n'ayent semence, & n'engendrent selon leur naturel: suiuant quoy il est dit que les femmes engendrét à leurs

Mat. 11. Ro. 1. 3. Hebr. 7. 14. Gal. 4. 4. Philip. 2.

maris, pource que le nom de la famille demeure tousiours vers les masles: mesmes par les loix ciuiles, & par vn commun langage les meres ont esté appelees genitrices entre toutes nations: dont s'ensuit qu'elles engendrent, & ainsi que les enfans procedent en partie de la semence des femmes lesquelles sont comme instrumés passifs, & les hommes instrumens actifs 4. Puis que conceu du S. Esprit signifie, non que Iesus Christ soit fait de la matiere du S. Esprit, mais que le S. Esprit est la vertu & premiere cause de sa conception: & nay de la Vierge Marie signifie formé de sa substance: nous detestons les Eutycheens qui tenoient (pource qu'il est dit la Parole a esté faicte chair) c'est à dire selon eux que Christ qui estoit la Parole auoit esté conuerti & changé en chair: & interpretoient ce mot du (quand il est dit, conceu du S. Esprit) de la matiere de laquelle le corps de Christ a esté formé: & ce que l'Ange dit à Ioseph, ce qui est en elle est du S. Eprit, en vn mot ils entẽdoiẽt par leur gloze que la nature diuine estoit non distinguee de la nature humaine, mais meslee, brouillee & confuse comme l'eau est auec du vin: laquelle resuerie est assez refutee par ce que dessus.

M. Estoit il donc requis qu'il vestit nostre propre chair? E. *Ouy d'autant qu'il falloit que la desobeissance commise contre Dieu par l'homme fust reparee en la nature humaine. & aussi il ne pouuoit estre autrement nostre Mediateur pour nous conioindre à Dieu son Pere.* M. *Tu dis donc qu'il falloit que Iesus Christ fust homme pour accomplir l'office de Sauueur comme en nostre propre personne.* E. *Voire: car il nous faut recouurer en luy tout ce qui nous defaut en nous mesmes: ce qui ne se peut autrement faire.*

Hebr. 2. 14. Note quand S. Iean dit en sa 1. Epist. 3. 8 Que le Fils de Dieu est apparu afin qu'il desfit les œuures du *S. Iean. ch. 3. 6.* Diable, il touche vne graue raison de l'incarnation du Fils de Dieu, asçauoir qu'il estoit necessaire que le Fils de Dieu print chair humaine pour nous, afin qu'il desfist les œuures du Diable: en aprez quãd il est dit, que Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son seul Fils, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, ains ait la vie

eternelle: par ce passage est touchee vne raison nõ moins importante que la precedente, pour laquelle il s'est fait homme pour nous, asçauoir la grande dilection qu'il nous a porté. A ce propos il est dit qu'en cela est manifestee la charité de Dieu enuers nous que Dieu a enuoyé son Fils vnique au monde, afin que viuons par luy. Ces 2. raisons là, dy ie, pour lesquelles Christ s'est fait homme pour nous, sont fort considerables: mais celle que touche le Catechisme n'est pas moins serieuse & de moindre consequence, asçauoir qu'il a fallu que Christ vestit nostre chair humaine pour reparer la desobeissance commise par l'homme. Car tout ainsi que la desobeissance est prise pour tous les pechez cõmis par les hommes en Adam: aussi par l'obeissance que Christ a rendue, tous pechez sont reparez. De-là vient que l'Escriture prise obeissance qu'on rend à Dieu par dessus tous les autres seruices qu'on luy puisse faire: Obeissance vaut mieux que sacrifice: & comme rien ne luy plaist tant qu'obeissance, aussi rien ne luy deplaist tant que desobeissance. Pource Deut. 30. ceux qui desobeissent à sa Parole sont menacez de ne viure longuement en ce monde estans indignes de conuerser en iceluy. A ce propos il est dit ailleurs que la malediction de Dieu sera sur ceux qui desobeissent à sa Parole: & Dieu punit de mort cruelle ceux qui ne luy obeissent point: suiuãt quoy il est dit Iosué 7. qu'Achã qui auoit pris du pillage interdit de Dieu en luy desobeissant, fut lapidé & luy & sa femme, & ses enfans, & toutes les bestes qui luy appartenoient. A ce propos aussi nous lisons que celuy qui estoit desobeissant au Sacrificateur, ou au Iuge dõnant iugemẽt selon la Loy de Dieu, estoit mis à mort. Or si la desobeissance de laquelle il est faict mention en ces passages, a tellement irrité Dieu qu'il a puni de mort ceux qui ont commis vne telle offense: par plus forte raison pouuoit il punir le genre humain en la personne d'Adam, à cause de la desobeissance qu'il a commise: d'autant que ceste desobeissance icy est la fontaine de laquelle sont sorties les autres desobeissances. C'est pourquoy nous auõs dit selõ

1. Cath. 49.

1. Sam. 28.

Deu. 28. & Iere. 26.

Deut. 17.

Rom. 5.

S.Paul, qu'ainſi que par la deſobeiſſance d'vn tous ſon pecheurs (monſtrant que ceſte deſobeiſſance eſt cauſe de tous pechez & malheurs) auſſi par l'obeiſſance d'vn nous ſommes tous faits iuſtes de la iuſtice de Chriſt &c.

Note 2. Quand il eſt dit qu'ils ne pouuoit eſtre noſtre Mediateur pour nous conioindre à Dieu ſon Pere, ſinon qu'il veſtiſt noſtre chair: nous eſt monſtré voirement qu'entant qu'entre Dieu & nous il y a vne diſtance bien grãde, & vne paroy qui nous empeſche de nous ioindre: il a dy ie falluque Ieſus Chriſt print noſtre chair humaine, & qu'eſtant Dieu & homme en vne perſonne tout enſemble, il approchaſt voire conioigniſt le Ciel auec la Terre, l'homme auec Dieu. Or il falloit neceſſairement que celuy qui deuoit eſtre noſtre Mediateur fuſt Dieu & homme de noſtre chair, de noſtre ſang, & de nos os. Car s'il n'euſt eſté homme, il ne pouuoit mourir & ſouffrir pour nous deliurer de nos pechez: & s'il n'euſt eſté Dieu il n'euſt peu porter le faix importable de nos fautes, ſous lequel & les Anges & les hommes euſſent eſté cent mile fois accablez: tellement qu'il fuſt du tout ſuccombé s'il n'euſt eſté ſouſtenu par ſa nature diuine. C'eſt ce qu'a ſignifié Irenee quand il a dit que Ieſus Chriſt a eſté crucifié, & qu'il eſt mort, & que la nature diuine d'iceluy s'eſt repoſee afin qu'il peuſt mourir: c'eſt à dire que la nature diuine d'iceluy n'a point eſté crucifiee n'y morte, mais qu'elle a ſeulement retiré ſa vertu, & l'a fait ceſſer, afin que l'humaine rendit à Dieu l'obeiſſance qu'il requeroit en portant le iugement de Dieu. S. Paul dit conformeemẽt à cela, que Ieſus Chriſt eſtant en forme de Dieu, n'a point reputé rapine d'eſtre eſgal à Dieu: touresfois il s'eſt anneanti ſoy meſme prenant forme de ſeruiteur, il s'eſt humilié ſoy meſme, & a eſté obeiſſant iuſques à la mort de la croix. S. Ambroiſe ſur l'Epiſtre aux Romains amene vne raiſon notable pour laquelle il eſtoit requis que Ieſus Chriſt ſe fiſt homme, aſçauoir afin que le peché qui auoit eſté commis en la chair (ſçauoir en Adam) auſſi fuſt puni en la chair (ſçauoir en Ieſus Chriſt qui eſtoit Dieu & homme) tellement que tout

Ephe. 2. 4.

Eph. 5.

Philip. 26.

Elegante ſimilitude.

ainſi qu'on a accouſtumé de punir les malfaicteurs ez lieux où ils ont commis leurs meſchancetez: auſſi la deſobeiſſance ayant eſté commiſe au monde en Adam, elle deuoit eſtre auſſi reparee en Ieſus Chriſt Dieu & homme en ce monde.

M. *Pourquoy cela s'eſt il fait par le S. Eſprit, & non point par œuure d'homme ſelon l'ordre de nature?* E. *Pource que la ſemence humaine eſt d'elle meſme corrompue, il falloit que la vertu du S. Eſprit entreuint en ceſte conception, pour preſeruer noſtre Seigneur de toute corruption, & le remplir de ſanctieté.* M. *Ainſi il nous eſt mõſtré que celuy qui doit ſanctifier les autres eſt exempt de toute macule, & du ventre de ſa mere eſt conſacré à Dieu en pureté originelle pour n'eſtre point ſubiet à la corruption vniuerſelle du genre humain.* E. *Ie l'entens ainſi.*

Ce qui a eſté dit ſur la demande (qu'entens tu par ces 2. mots conceu du S. Eſprit &c.) peut ſeruir à l'expoſition de ce qui eſt icy dit: mais à cela il faut adiouſter que les raiſons qu'allegue icy le Catechiſme ſont valiables, par leſquelles il eſtoit neceſſaire que Ieſus Chriſt prenant chair humaine au ventre de la Vierge pour nous, fuſt preſerué de la corruption originelle par le S. Eſprit, ainſi cõme l'Ange l'auoit annoncé à la Vierge Marie, tu conceuras & enfanteras vn fils, & appeleras ſon nom Ieſus, il ſera grand & s'appelera Fils du Souuerain: lors Marie dit à l'Ange, comment ſe fera cela puis que ie ne cognoy point d'homme? l'Ange reſpondit le S. Eſprit ſuruiendra en toy, & la vertu du Souuerain t'enombrera, & pourtant cela qui naiſtra de toy ſainct, ſera appelé Fils de Dieu. En aprez quand le Catechiſme dit qu'il falloit que celuy qui deuoit ſanctifier les autres fuſt du tout ſainct, c'eſt pour nous apprendre qu'il eſtoit neceſſaire que celuy qui nous deuoit purger de tout peché fuſt exempt d'iceluy entierement, quoy qu'il fuſt de la ſemence d'Abraham & de Dauid, laquelle deuoit briſer la teſte du Serpent. Or il en eſtoit exempt par la vertu du S. Eſprit, lequel auſſi le remplit de graces afin qu'il les donnaſt à tous ceux qui croiroient en luy, & reparaſt les defauts d'icelle grace laqu'elle ils auoiẽt eu en Adã, mais

Mat. 1. *Luc* 1.

Gene. 2. 15.

meſme afin qu'ils recouuraſſent plus beaucoup qu'ils
1.cor.15 n'auoient perdu : c'eſt pour ceſte raiſon qu'il eſt dit que le premier Adam eſtoit terreſtre, & en ame viuante, mais le ſecond eſtoit celeſte: c'eſt à dire qu'ainſi que les choſes celeſtes ſurpaſſent en tout & par tout les choſes terreſtres, auſſi que Ieſus Chriſt ſurpaſſe it en tout & par tout Adam : & ainſi nous pour qui Ieſus Chriſt eſt venu au monde, eſtans participans des graces de Chriſt ſommes beaucoup plus excellens que nous n'eſtions en Adam.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que le Catechiſme dit derechef que la vertu du S. Eſprit eſt entreuenue en la conception de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt qui a eſté prins de la ſubſtance de la Vierge: les Valétinian s ont erré, qui ont dit que le corps de Chriſt eſtoit celeſte, & qu'eſtãt tel il a ſeulemẽt paſſé par le ventre de la Vierge comme par le canal d'vne fontaine : & ainſi qu'il n'a point demeuré tant de temps au ventre de la Vierge que les enfans demeurent ordi-
Hebr. 2. nairement dans le ventre de leur mere. Ce qui peut eſtre
17. refuté 1. par ce qu'il eſt dit qu'il a eſté fait ſemblable à nous excepté peché: comme donque l'enfant demeure vn certain terme au ventre de ſa mere, auſſi a-il fallu qu'il ait eſté ainſi de Ieſus Chriſt pour eſtre ſemblable à nous. Ce qui eſt cõfirmé clairement par ce qui eſt dit ailleurs,
Luc 26. que les iours durant leſquels Marie auoit porté ſon enfant furent accomplis pour enfanter. 2. Puis qu'il eſt *icy dit* que Ieſus Chriſt a eſté conceu ſans compagnie d'homme, l'heretique Ebion & ſes ſectateurs ont erré, pour auoir enſeigné le corps de Chriſt eſtre conceu de la commixtion de l'homme & de la femme. 3. Nous condamnõs ceux de l'Egliſe Romaine en ce qu'ils tiennent que la Vierge Marie eſtoit ſans peché pource qu'elle a porté Ieſus Chriſt pur & exẽpt de peché, veu que la pureté qui eſtoit en Chriſt ne venoit de ſa mere, mais du S. Eſprit qui eſt entreuenu en ſa conception pour l'en preſeruer comme dit icy le Catechiſme : car ſi ſa mere

eſtoit ſans peché, il n'eſtoit beſoin que le S. Eſprit y interuint. D'auantage ſi la Vierge eſtoit ſans peché il falloit auſſi que ſa mere le fuſt: car naturellement chaſque animal procree ſon ſemblable, ſi l'homme eſt pecheur auſſi ne peut il conceuoir, que pecheurs: & ſi la mere de la mere de la Vierge Marie eſt ſans peché, il faut auſſi que celle qui l'a miſe au monde le ſoit: & ainſi allant cercher en montant ceux qui ſont peres de ceux deſquels nous parlons, il faudra finallement venir iuſques à Adam qui aura eſté ſans peché: tellement qu'à ce conte il n'y aura nul homme pecheur: car tous ſont venus d'Adam. Pour euiter dy ie telles abſurdités, il faut s'arreſter à ce que eſt dit icy, aſçauoir que le S. Eſprit a preſerué de corruption originelle noſtre Seigneur Ieſus Chriſt.

DIMANCHE VIII.

M. *Comment eſt ce qu'il eſt noſtre Seigneur?* E. *Comme il a eſté conſtitué du Pere: afin qu'il nous ait en ſon gouuernement pour exercer le Royaume & la Seigneurie de Dieu au Ciel & en la Terre, & pour eſtre chef des Anges, & des fideles.*

Note 1. Que Chriſt eſt Seigneur pour. 2. raiſons, dont la 1. regarde les fideles, la 2. les Anges. Quant aux fideles, il eſt leur Seigneur vrayement: 1. entant qu'il les a crees: 2. entant qu'il les conſerue en ceſte vie, leur fourniſſant toutes choſes qui leur ſont neceſſaires: 3. en ce qu'il les a arrachés de la mort eternelle par ſa mort, & les deliure encores tous les iours de pluſieurs dangers tant de corps que d'eſprit, & principalement des pechez auſquels il ſe laiſſent gliſſer inceſſamment.

Note 2. Que ce titre de Seigneur appartient à l'office de Ieſus Chriſt ainſi comme les noms de Roy, Sacrificateur, & Prophete, deſquels nous auons parlé au dimanche precedent: de ſorte qu'ainſi que Ieſus Chriſt a eſté oingt pour eſtre Roy Sacrificateur & Prophete, il a auſſi eſté oingt pour eſtre noſtre Seigneur: tellement que ce mot de Seigneur regarde l'vne & l'autre nature d'i-

celuy, & en vn mot la perſonne en laquelle il a accompli l'œuure de noſtre redemption. Ce mot de Seigneur en ceſt endroit ſe doit ainſi entendre: car autrement Dieu eſt bien Seigneur des infideles & meſchans, & meſmes des Diables, entant qu'il les a creé non pas meſchans comme ils ſont (car ils ſe ſont faicts d'eux meſmes tels) mais les a creé bons: & nonobſtãt qu'ils ſoient ainſi meſchans, ſi ne l'aiſſe il point d'eſtre leur Seigneur: d'autant qu'il les nourrit & entretient, & ſans luy ils ne pourroiẽt ſubſiſter 2. Il eſt leur Seigneur, entant qu'il s'en ſert pour executer ſa volonté leur commandant abſoluement & contraignant comme forçaires de ployer à ce qu'il veut. *Il eſt auſſi* le Seigneur des fideles, mais d'vne façon paternelle, entant qu'il les aime comme vn pere ſes enfans, les enrichit de ſes faueurs tant corporelles que ſpirituelles, les conduiſant tellement par ſon ſainct Eſprit qu'il les duit facilement à faire ce qu'il requiert d'eux, voire à ſe *voüer & dedier à ſon ſeruice.* Ces paſſages qui ſuiuent appartiennent à ce mot de Seigneur duquel parle icy le Catechiſme, & confirment comme Ieſus Chriſt eſt noſtre Seigneur, ayant eſté ainſi appelé par les Prophetes meſmes deuant qu'il vint au monde: voicy le fils de l'homme venoit auec les nuës du Ciel, il luy donna puiſſance, honneur & regne: tous peuples, nations & langues luy ſeruiront, ſa puiſſance eſt vne puiſſance eternelle qui ne luy ſera point oſtee, & ſon regne ne ſera point aboli & c. quand auſſi il eſt dit, de toy me ſortira vn qui ſera dominateur en Iſraël, il parle de Ieſus Chriſt qui eſt ce Seigneur & dominateur. Et quand nous liſons que les Anges annonçans la conception & natiuité d'iceluy ont dit, il regnera ſur la maiſon de Iacob eternellement, & ſon regne n'aura point de fin, auiourdhuy nous eſt né le Sauueur qui eſt le Chriſt, le Seigneur: cela ne peut eſtre entendu que de Ieſus Chriſt. S. Paul auſſi parle clairement d'iceluy, il y a vn Seigneur Ieſus Chriſt par lequel toutes choſes ſont, & nous par luy: & au Phil. 2. Dieu l'a ſouuerainement eſleué, & luy a baillé vn nom qui eſt ſur tout nom, afin qu'au nom d'iceluy tout genouil ſoit

Dan. 7. 17.

Mich. 5. 2.

Luc 1. & 2.

1. Cor. 8. 6.

soit ployé de ceux qui sont ez Cieux, & qui sont en la terre, & aux Enfers, & que toute lãgue confesse que Iesus Christ est le Seigneur à la gloire de Dieu. Et S. Pierre disant cestuy-ci est le Seigneur de tous, il entend de Iesus Christ. A cela tend ce que S. Paul l'appelle 1. Cor. 6. 13. 14. 17. Seigneur, & Matthieu 28. 2. 6. & 18. il est dit que puissance luy est dõnee au Ciel & en la Terre. A cela aussi appartient ce qu'ailleurs il est appelé le Roy des Rois, & le Seigneur des Seigneurs &c. *Act. 4.* *Apoc. 19 16.*

Note 3. Puis que Iesus Christ est aussi chef des Anges comme des fideles, il faut sçauoir comment ce n'est pas en la mesme façon qu'il l'est des fideles: car il ne les a pas racheptez de la mort eternelle comme les hommes entant qu'ils n'ont point peché: mais il est leur chef 1. entant qu'ils les a creé 2. en ce qu'ils demeurent en l'estat de pureté auquel ils ont esté creez par sa puissance: tellement que tout ainsi que les Anges estoient creez d'vne nature muable, aussi bien comme les hommes, il semble qu'il estoit quasi raisonnable qu'ils tombassent en peché comme les hommes: & toutesfois tous n'estans point tombez. On ne sçauroit alleguer autre raison que sa souueraine misericorde laquelle n'est pas apparue moindre enuers les Anges en ce qu'il les a preserué en leur bonté originelle, qu'en ce qu'il a rachepté les hommes de la mort eternelle, en laquelle ils estoient tombez par le peché. A cela se doit rapporter ce que S. Paul dit, que Dieu a fait seoir Iesus Christ en sa dextre ez lieux celestes sur toute principauté, puissance, & vertu, domination & Seigneurie, & par dessus tout nom en ce siecle, & en celuy qui est à aduenir & a assuiecti toutes choses sous les pieds d'iceluy, & l'a constitué chef à l'Eglise. *Eph. 1.*

FAVSSE DOCTRINE.

Si Iesus Christ est nostre Seigneur, il ne s'ensuit pas que nous n'en deuions point auoir d'autres en terre comme imaginent les Anabaptistes, lesquels disent que si Iesus Christ est nostre Seigneur pour nous comman-

der & gouuerner, il ne faut point de Magistrats pour nous gouuerner en la police: & ainsi abbreuez de cest erreur reiettent audacieusement le Magistrat : veu que Dieu a ordonné le Magistrat comme vn Seigneur subalterne pour s'en seruir en la conduite des hommes: car S.
Rom.13 Paul dit qu'il n'y a aucune puissance ny principauté sinon de par Dieu 2. si Iesus Christ est chef des Anges, & des fideles, & en vn mot de l'Eglise comme dit S. Paul
Col. 17. & 18. Eph. 1. le Pape de Rome a tort de s'attribuer le titre d'estre chef ministeriel de l'Eglise. Et d'auantage quand S. Paul dit ailleurs en luy ont esté creées toutes choses qui sont ez Cieux & en Terre visibles & inuisibles, soiét les Thrones ou les dominations, ou les Principautez, ou puissances: toutes choses dy ie sont crees par luy & pour luy, & il est deuant toutes choses, & toutes choses consistét par luy, & c'est luy qui est le chef du corps de l'Eglise &c. Ce passage dy ie monstre qu'il n'y a point d'autre chef de l'Eglise que Christ. Voy Eph. 5. 4. où il est parlé des chefs ministeriels de l'Eglise, sçauoir des Apostres, Propheres, Euãgelistes, Docteurs & Pasteurs. Mais il n'est pas parlé vn seul mot d'vn seul chef en terre que se dit estre le Pape.

M. *Pourquoy de la natiuité viens tu incontinent à la mort, laissant toute l'histoire de sa vie?* E. *Pource qu'il n'est icy parlé que de ce qui est de la substance de nostre redemption.*

C'est chose certaine que tout ce que Iesus Christ a fait pour nous en ce monde, est si necessaire que rien plus: tellement qu'incessamment nous deuons mediter pourquoy il a voulu estre homme semblable à nous excepté peché, pourquoy il a voulu prendre chair au ventre d'vne Vierge, d'où est venu qu'il est nay en vne estable, pourquoy les Anges ont annoncé sa naissance à des bergers plustost qu'à d'autres, comment les Sages d'Orient sont venus l'adorer estans guidez par vne estoille: & en somme toutes ses actions depuis sa naissance iusques à sa mort, ainsi comme les Euangelistes les nous recitent: mais entre autres choses qu'il a faictes pour nous, c'est qu'il est mort pour nous, & deuõs principallemẽt medi-

ter ceſte mort & paſſion : d'autant qu'elle eſt la conſommatiõ & la derniere main des biens qu'il nous a acquis. Car en nous arreſtant à ſa mort, nous ne laiſſons pas de mediter aucunement les autres parties de ſa vie en quelque façon: pource que ſa mort comprend les autres choſes qu'il a fait pour nous. De-là vient que l'Eſcriture dit ordinairement que nous ſommes racheptez de peché, & ſauuez par la mort & paſſion de Ieſus Chriſt : Et c'eſt auſſi la raiſon pour laquelle le Catechiſme dit que le Symbole laiſſant toute l'hiſtoire de la vie de Ieſus Chriſt, vient de la natiuité à la mort d'iceluy.

M. *Pourquoy n'eſt il dit ſimplemẽt qu'il eſt mort, mais eſt parlé de Ponce Pilate ſous lequel il a ſouffert?* E. *Cela n'eſt pas ſeulement pour nous aſſeurer de la certitude de l'hiſtoire, mais c'eſt auſſi pour ſignifier que ſa mort emporte condamnation.* M. *Comment cela?* E. *Il eſt mort pour ſouffrir la peine qui nous eſtoit deuë, & par ce moyen nous en deliurer. Or pource que nous eſtions coulpables deuant le iugement de Dieu comme malfaicteurs, pour repreſenter noſtre perſonne il a voulu comparoiſtre deuant le ſiege d'vn Iuge terrien, & eſtre condamné par la bouche d'iceluy pour nous abſoudre du Iuge celeſte.*

Note 1. Qu'il eſt fait mention de Ponce Pilate au Symbole, 1. Pource que Ieſus Chriſt eſtant innocent il falloit que ceſte innocence ne fuſt cachee, ains declaree au peuple à veüe d'œil : & pour la rendre manifeſte, il eſtoit dy ie neceſſaire que Ieſus Chriſt fuſt declaré innocent par vn Payen Inge terrien: car s'il euſt eſté declaré innocent par vn ſien diſciple, cela n'eut pas eu tant d'authorité que quand il a eſté declaré tel par vn Iuge terrien, qui eſtoit le principal chef de ceux qui pourſuiuoient Ieſus Chriſt à la mort 2. mention eſt faicte de Ponce Pilate, afin que le monde ſçeuſt que Chriſt eſtant innocent, il falloit toutesfois qu'il fuſt condamné ſolennellement par la bouche d'vn Iuge terrien comme s'il euſt eſté coulpable : afin qu'il apparuſt qu'il ne ſouffroit pas pour ſes demerites, mais pour les noſtres 3. afin que les fideles fuſſent certifiez de l'accompliſſement de ceſte excellente Prophetie que le ſceptre ne ſeroit point oſté Gen. 49.

de Iuda, ny le legislateur des pieds d'iceluy iusques à tant que Silo vienne, c'est à dire le Redempteur qui deuoit venir de Silo maison de Dauid : car alors que Christ a enduré la mort sous Ponce Pilate Gouuerneur pour les Romains en ce temple là en Iudee, adonc dy ie a esté osté le sceptre de Iuda, c'est à dire que les Rois de Iuda ont cessé d'estre, & les Iuifs sont tombez sous la domination des Rois estrangers: car Herodes en ce temps-là ou peu aprez, fut ordonné Roy sur eux: tellement que ceste prophetie n'eust point esté bien accomplie si Christ n'eust esté condamné à mort par Ponce Pilate, ny plusieurs autres de sorte que ces trois raisons qui pourroient estre accompagnees de plusieurs autres, monstrent clairement que Christ ne deuoit estre desrobé n'y enuoyé à la mort par quelque tumulte, ains qu'il falloit pour satisfaire à Dieu iusques au bout qu'il fust condamné en suiuant l'ordre qu'on a accoustumé de tenir enuers les criminels, asçauoir qu'enquestes fussent faictes de leurs faicts deuant que de les condamner : car Iesus Christ estant condamné comme coulpable (iaçoit qu'il fust innocent) c'estoit pour nous faire cognoistre que nous mesmes estions les coulpables, mais qu'il enduroit pour nous: de maniere que sa pauureté a esté nostre richesse, son ignominie nostre honneur, sa malediction nostre benediction, sa condamnation nostre absolution &c.

Note 2. Quand il est dit qu'il a souffert la peine qui nous estoit deue, que par ce mot de peine il nous faut entendre toutes ses autres souffrances lesquelles peuuent estre reduites à deux sortes de tourmens, dont l'vne est corporelle, & l'autre spirituelle, ou pour dire plus clairement aux tourmens du corps, ou aux tourmens de l'ame. Par les tourmens du corps nous entendons 1. les infirmitez de nostre chair, comme d'auoir faim, soif, d'estre las & harassé, d'auoir trop cheminé, d'auoir endure plusieurs langueurs, & choses semblables, comme cela est monstré Matth. 8. 17. 2. c'est d'auoir esté reduit à telle pauureté en ce monde que mesmes dez sa naissance il n'auoit point de logis pour estre hebergé, & fallut qu'vne estable luy

Es. 53. 4
1. Pier. 1
2. 24.

seruist de logis, comme s'il eust esté plus vil & abiect que les bestes qui logent ordinairement ez estables: & qui plus est, a passé le reste de sa vie non en plus grãde abondãce. De là vient que luy mesme dit que les renards ont des cauernes, & les oiseaux leurs nids pour se retirer, mais luy il n'auoit pas où il peust reposer son chef 3. Il faut entendre la mort qui fut conioincte auec vne passion horrible: pource on dit ordinairement la mort & passion de Iesus Christ &c. Par les tourmens de l'ame nous entendons les iniures, calomnies, mesdisances, opprobres, blasphemes & extremes mespris qu'il a enduré pour nous. C'est à ce propos qu'il est appelé ver & non pas homme: & ce qui est dit ailleurs, nous l'auons veu, il n'y auoit point en luy de regard ny beauté. Par lesquels propos le Prophete nous monstre qu'ainsi que si on donnoit des coups de dague, ou de cousteau, ou d'hallebarde en la face ou au corps d'vn homme, il se pourroit faire qu'il n'y apparoistroit aucune face d'homme & que tout y seroit deffiguré: pareillement Iesus Christ a receu tant d'iniures, maudissons, blasphemes, que son ame (s'il faut ainsi dire) en estoit toute disforme & deffiguree: il faut aussi adiouster à cela les tentations de Satan qui estoient rudes & vehementes, & qui tendoient à luy faire renoncer Dieu son Pere: mais principallement par ces tourmens de l'ame il faut entendre l'ire de Dieu, qui estoit sur luy tellement descochee, qu'il pensoit estre delaissé de luy: & de là est venu qu'il a dit que son ame estoit triste iusques à la mort, & qu'estant en cest abysme de douleur il a crié mon Dieu mon Dieu pourquoy m'as tu laissé.

Matt. 8. 10.

Psal. 22. 7. Esa. 53. 4.

Mat. 27. 46.

Note 3. Qu'encores que Christ ait enduré des tourmẽs extremes & en son corps & en son ame, il ne s'ensuit pas que sa diuinité ou sa nature diuine ait enduré, encore dy ie que sa nature diuine & sa nature humaine face vne personne: car comme sa nature humaine est passible & mortelle, aussi la diuine nature est impassible & immortelle, & falloit qu'ainsi fust: car comme ainsi soit que Christ deuoit mourir pour nous, & nous rachepter

de l'Enfer auquel nous estions pour nos pechez, il estoit du tout necessaire qu'il fust Dieu & homme en vne personne: car s'il eust esté seulement Dieu, il ne pouuoit souffrir ny mourir pour nous: s'il eust esté seulement homme, il eust peu souffrir & mourir, mais il eut esté englouti par la mort, & n'eust iamais peu resuscíter: & ainsi nous fussions demeurez perpetuement abysmez en Enfer pour nos iniquitez: mais estant Dieu & homme, entant qu'il estoit homme il a souffert, il est mort, & a esté enseueli pour nous, & sa diuinité se tenoit cachee, & ne demonstroit point sa vertu pour quelque temps: mais
1. Cor. 15 puis aprez elle s'est fait sentir, tellement que par icelle
55. Christ est resuscité des mors, & a triomphé de la mort: pource S. Paul s'escrie ô mort où est ton aiguillon, ô Enfer où est ta victoire &c. En vertu d'icelle nature diuine il est monté au Ciel, il a si bien soustenu ceste siéne nature
Iean 2. humaine par sa diuine, quelle n'a point esté engloutie par
19. la mort: & c'est à ce propos que luy mesme dit qu'il resu-
Iean 10. sciteroit, cõme il appert par ces passages, destruisez ce tẽ-
18. ple, & en trois iours ie le redifieray: il parle de son corps qu'il debuoit resuscíter le troisiesme iour. 1. Marc. 3. 19. Il est mort selon la chair, & viuifié en esprit: Apoc. 1. 18. Ie suis mort, & voicy ie vis: & ailleurs, i'ay puissance de laisser mon ame, & de la reprendre puis aprez &c.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Iesus Christ a tant souffert & en corps & en ame, il s'ensuit qu'il a entierement parfaict nostre salut & satisfait au Iugement de Dieu tellement qu'il y a de l'erreur en l'Eglise Romaine en ce qu'ils meslét le sang des martyrs auec le sang de Christ pour obtenir remission des pechez: car cela n'est autre chose que diminuer l'efficace du sang de Christ, & la parfaicte satisfaction qu'il a faict pour nous. 2. Puis qu'il n'y a eu que la nature hu-
Apo. 10. maine de Christ qui a enduré, la Deité estãt impassible,
28. nous reiettons l'erreur de Brentius & de Seluecerus, & autres Vbiquitaires qui tiennét que la Deité est passible,

pource

pource qu'il eſt dit que Dieu a rachepté ſon Egliſe par ſon propre ſang, veu que ceſte façon de parler ſe rapporte à la communication des proprietez de chaſque nature qui eſtoient en Chriſt: car ainſi que l'ame eſtant conioincte au corps fait vne perſonne, nous dirons bien quand ceſte perſonne parle ou mange ou marche, que toute la perſonne parle: & toutesfois cela ſe doit rapporter à ſon ame principallement, & quand elle mange & chemine à ſon corps principallemẽt, combien que toutes ces actiõs ſe rapportent & au corps & à l'ame qui font la perſonne: ainſi ce qui eſt né propre à vne nature de Chriſt peut bien eſtre attribué à l'autre par communication des proprietez: & ailleurs quand il eſt dit que le Fils de l'homme (qui eſtoit ça bas au monde) eſt au Ciel: & puis, ils ont crucifié le Seigneur de gloire, & pluſieurs autres façons de parler ſe doiuent entendre ſelon l'vnion des 2. natures, & communication des proprietez qui font que ce qui eſt propre à vne nature, eſt attribué à l'autre: les Logiciens diſent que ces façons de parler ſont vrayes *in concreto*, mais non *in abſtracto*, entendans par le *concretum* la perſonne qui eſt des deux natures, & par *l'abſtractum* la proprieté de chaſque nature 3. Nous reiectons les Apollinariſtes, qui ont imaginé que Chriſt ayant prins noſtre chair n'a point prins l'ame, mais la parole qui eſt appelee Chriſt luy eſtoit au lieu d'ame: car ſi cela eſtoit veritable Ieſus Chriſt n'euſt ſceu eſtre noſtre mediateur & Sauueur pour deliurer & le corps & l'ame de peché auquel l'vn & l'autre eſtoit plongé. Or pour deliurer & l'vn & l'autre, il falloit neceſſairement qu'*ils* fuſſent en luy, autrement il n'euſt pas eſté ſemblable à nous en tout & par tout excepté peché, comme dit l'Apoſtre aux Hebrieux 2.

Iean 3. 13. 1. *Cor.* 2. 8.

M. *Neantmoins Pilate le prononce innocent, ainſi il ne le condamne pas comme s'il en eſtoit digne.* E. *Il y a l'vn & l'autre, c'eſt qu'il eſt iuſtifié par le teſmoignage du Iuge, pour monſtrer qu'il ne ſouffre point pour ſes demerites, mais pour les noſtres: & ce pendant eſt condamné ſolemnellement par la ſentence d'iceluy meſme, pour denoter qu'il eſt vrayement noſtre pleige receuant la con-*

damnation pour nous afin de nous en acquiter. M. *C'est bien dit: car s'il estoit pecheur il ne seroit pas capable de souffrir la mort pour les autres: & neantmoins afin que sa condamnation luy soit deliurance, il faut qu'il soit reputé entre les iniques.* E. *Ie l'enten ainsi.*

Voy en la 1. demande & responce de ce Dimanche comment nostre Seigneur Iesus Christ a esté condamné comme coulpable, & comment il a esté absout comme innocent, ce que le Catechisme touche principallement en cest endroit. Car il estoit necessaire que l'vn & l'autre aduint asçauoir que Iesus Christ fust declaré pur, innocent, & sans crime, comme Pilate (qui le deuoit iuger) prononce haut & clair à ses accusateurs qu'il ne sçauoit quel mal il auoit fait, & dit plus qu'il sçauoit bien qu'ils l'auoient liuré par enuie, mesme la femme de Pilate sçachant que Iesus Christ estoit au siege Iudicial, enuoya vers luy disant qu'il n'eust point affaire auec ce Iuste, &c. De-là vient que Pilate voyant qu'on l'importunoit de le crucifier, print de l'eau & laua ses mains deuãt le peuple, & dit ie suis innocent du sang de ce Iuste, vous y aduiserez. Or combien que Iesus Christ soit iuste & innocent, tant y a qu'il ne laisse d'estre condamné comme coulpable, d'autant qu'il estoit pleige & respondant pour les autres. Car tout ainsi qu'entre les hommes ceux qui respondent pour vne somme d'argent ou pour la vie de quelques coulpables, doiuent porter la seuerité & iustice que meritent ceux qui sont debteurs & coulpables: aussi Iesus Christ estant innocent, & toutesfois plege pour les pecheurs qui meritoient vne mort horrible & cruelle pour leurs pechez, il a fallu qu'il ait payé en mourant pour eux: & ainsi qu'il apparust comme dit le Catechisme qu'il ne mouroit pas pour ses pechez comme malfaicteur, mais pour les autres. A ce propos il est dit quele chastimẽt de nostre paix a esté sur le Fils de Dieu, & que par ses blessures nous sõmes guaris, &c. Et au verset 12. du chap. 53. 5. il est dit qu'il a baillé son ame à la mort, & qu'il a esté mis au rang des transgresseurs &c. A cela aussi appartient ce que dit Dauid de luy, qu'il a

Mat. 27 18.23.

Mat. 27 24.

Esa. 53. 5.

Psa. 67. 1. *S. Pie. chap.* 3.

payé ce qu'il n'auoit raui. Et S. Pierre, que Iesus Christ a souffert vne fois pour les pechez, luy iuste pour les iniustes: afin qu'il nous amenast à Dieu. Que si on met en auant que c'est chose dure & estrange à croire, que Iesus Christ mourant vne seule fois, ait peu satisfaire pour tous les pechez des hommes qui meritoient vne punition eternelle, & qu'il faudroit qu'il y eust proportion de la peine temporelle que Christ a enduree, à la peine eternelle que meritoient les pecheurs: on respond qu'encore que Christ ne soit mort qu'vne seule fois, toutesfois que non seulement sa mort suffit, mais est plus que suffisante pour tous les pechez des hommes: d'autant que Christ qui est Dieu, est infini, eternel, plein d'vne maiesté indicible, & les hommes ne sont rien: tellement que comme il n'y a point de comparaison entre l'Eternel & infini, & ce qui est fini & de peu de iours, aussi le moindre tourment qu'a peu endurer Iesus Christ est plus que si tous fussent periz: car sa Maiesté est si grande que le moindre mespris d'icelle est plus que si les ames de tous les hommes du monde perissoient: de sorte que non seulement il a enduré quelque tourment, mais ayant enduré la mort mesme, il faut cõclurre dyi eque cela est plus suffisant pour tous les pechez des hommes. En aprez si on considere la griefueté & horreur du supplice que Christ a enduré & en corps & en ame, il sera equiualent aux peines & tourmens que deuoient endurer les pechez des hommes. Si on replique que ceste mort ny la griefueté d'icelle n'est pas suffisaute pour deliurer tous les hommes de leurs pechez, d'autant que la plus part n'en sont pas deliurez: on respond que ceste mort a assez de force & vertu pour sauuer tous les viuans qui ont esté au monde & qui y seront, voire quand ils seroient en beaucoup plus grande multitude qu'il ny en a iamais eu, mais que la vertu de ceste mort ne leur est pas appliquee: la raison est qu'il ne plaist pas à Dieu. Et pource qu'ainsi qu'il demonstre sa grande & incomprehensible misericorde enuers ceux qu'il luy plaist, aussi faict il cognoistre sa iustice enuers ceux qu'il abandonne à eux

meſmes pour ſuiure la voye de leur cœur : de maniere que comme d'vn coſté nous deuons adorer ſes iuſtes Iugemens qu'il exerce enuers ceux qu'il laiſſe à leur nature, auſſi deuons nous recognoiſtre ceſte ſienne grande miſericorde qu'il deſploye enuers nous, nous retirant de nos iniquitez pour nous faire iouïr des doux fruicts qu'il nous a acquis par ſa mort & paſſion. Et ainſi il ne nous faut amuſer à taxer & condamner la laſcheté & meſchanceté de Pilate, ny la trahiſon de Iudas, ny la malice des Iuifs commé font les ſimples & ignorans notamment en la Papauté : mais nous nous deuons condamner
Act. 2. 13. nous meſmes: pource que nous ſommes les Iudas, les Pilates, & les Iuifs qui auons crucifié Ieſus Chriſt, entant que ce que ceux-là ont fait, ç'a eſté par la prouidence de Dieu: & s'ils n'e l'euſſent faict, nous euſſiõs eſté abyſmez pour nos iniquitez. Entendans dy ie qu'en cela Dieu fait reluire ſa miſericorde abondamment ſur nous, nous luy en deuons rendre action de grace de tout noſtre cœur, nous voüant du tout à ſon ſainct ſeruice dez maintenant & à touſiours-mais.

DIMANCHE IX.

M. *Ce qu'il a eſté crucifié emporte il plus que ſi on l'euſt autrement fait mourir?* E. *Ouy comme l'Apoſtre le remonſtre diſant qu'il a eſté pendu au bois pour tranſporter noſtre malediction ſur ſoy meſme pour nous en deſcharger : car ce genre de mort eſtoit maudit de Dieu.*

Note 1. Qu'il ſemble que ceſt article ſoit ſuperflu en ce que quand il eſt dit qu'il eſt mort, il ſemble dy ie qu'il ne fuſt beſoin de dire qu'il ait eſté crucifié : tant y a que ceſt article n'eſt point in-vtile, mais grandement neceſſaire : d'autant qu'il ne falloit pas que Chriſt ſeulement enduraſt la mort pour nous, mais il falloit ſçauoir quelle mort, & comment il l'enduroit. Or elle deuoit eſtre cruelle & ignominieuſe: elle a eſté telle, en ce qu'il a eſté condamné par la ſentence d'vn Iuge terrien : Et toute perſonne qui meurt par l'authorité de Iuſtice endure

vne mort ignominieuſe. Il y auoit 4. ſortes de ſupplice entre les Iuifs, le 1. eſtoit de la pider, Leuitique 20 1. 2. 27. & 24. 14. Nomb. 15 35. 36. Ioſué 7. 25. &c. Et le 2. ſupplice eſtoit d'eſtrangler 1. Sam. 17. 23. Matt. 27. 5. Le troiſieſme eſtoit bruſler, Iug. 20. 48. Leuit. 21. 9. Ioſué 724. Iug. 15. Le 4. eſtoit occir par glaiue, Matt. 26. Luc 22. 47. Apoc. 13. 10. De ſorte que s'il euſt eſté executé d'vne de ces 4. ſortes, ou de celles qui ont auiourd'huy cours, il n'euſt point parfait noſtre redemption comme il falloit. Car comme ainſi ſoit que par le peché nous meritions d'endurer non ſeulement vn ſupplice cruel & en corps & en ame, mais auſſi infame & ignominieux (ce qui eſt plus dur à ſupporter qu'vn ſupplice le plus cruel du monde, comme nous voyons ordinairement qu'entre les hommes on apprehende plus l'ignominie que la ſeuerité) auſſi falloit il que Ieſus Chriſt enduraſt vne mort treſcruelle, & la plus infame qu'il eſtoit poſſible. Or n'y en auoit il point en ce temps là qui fuſt telle & plus deteſtable que le gibet, & n'y auoit que les Payens qui ſe ſeruiſſent de ceſte ſorte de ſupplice: & encores n'y pendoit on pas indifferemment tous malfaicteurs, mais ſeulement ceux qui eſtoient tenus les plus infames, comme les brigands, volleurs, aſſacineurs, & gens les plus abiets du monde: & meſme ceſte eſpece de mort n'eſtoit pas ſeulement eſtimee maudite ſelon le Iugement des hommes, mais auſſi par la Loy de Dieu, en laquelle il eſt dit que maudit eſt celuy qui pend au bois: de-là vient que l'Eſcriture parlant de la mort & paſſion de Ieſus Chriſt, fait ordinairement mention de ce crucifiement: S. Pierre Act. 2. dit, ceſtuy-cy (aſçauoir Ieſus Chriſt) eſtant baillé par le conſeil defini & preuoyance de Dieu, vous l'auez prins par les mains des iniques, & l'auez crucifié & occis. A ce propos dit S. Paul qu'il ne deuoit rié ſçauoir entre les Corinth. ſinon Ieſus Chriſt & iceluy crucifé: & ailleurs, qu'il ne ſe vouloit glorifier ſinon en Ieſus Chriſt, &c.

Deut. 21 23. *Gal.* 3 13. 1. *Cor.* 22 *Gal.* 6.

Note 2. Qu'il falloit que Ieſus Chriſt fuſt crucifié d'autant que cela auoit eſté predit anciennement, & qu'il

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN

y auoit des figures repreſentans ce crucifiement qui deuoit eſtre fait en certain temps, deſquelles figures Chriſt eſt la verité & le corps. Car 1. les ſacrifices qui repreſentoient ſous la Loy la victime de Chriſt, eſtoient impoſez ſur du bois 1. pour ſignifier que Chriſt eſtant fiché au bois en acheuant ſon ſacrifice preſentoit au Pere vne ſaincte Hoſtie aſçauoir ſon propre corps 2. Les ſacrifices qui eſtoient eſleuez en haut deuant qu'eſtre bruſlez ſignifioient l'exaltation de Chriſt ſur l'autel de la Croix 3. Ce crucifiement auoit eſté figuré en Iſaac, d'autant qu'il auoit eſté mis ſur du bois lors qu'Abraham ſon pere le voulut ſacrifier à Dieu luy ayant commandé 4. Le ſerpent d'airain que Moyſe auoit fait dreſſer au deſert eſtoit vn pourtraict de ce genre de ſupplice: ce Ser-
Iean 3. *14.* pent eſt interpreté figure de Chriſt. Ainſi que Moyſe a eſleué le ſerpent au deſert, auſſi faut il que le Fils de l'homme ſoit eſleué. Et ainſi que ceux qui eſtoient morts au deſert des ſerpens ne trouuoint aucũ remede pour les guerir, qu'en regardant la figure de ce ſerpent: auſſi les hommes eſtans mords de peché n'ont ſceu trouuer aucun remede pour eſtre deliurez ſinon en s'arreſtant à la mort de Ieſus Chriſt, lequel ſembloit ſeulement eſtre pecheur & ne l'eſtoit point, comme ce ſerpent d'airain n'eſtoit vray ſerpent, mais ſeulement le reſſembloit.

M. *Comment n'eſtce pas deshonnorer le Fils de Dieu, de dire qu'il a eſté ſubiect à malediction meſme deuant Dieu?* E. *Nenny: car en la receuant il l'a anneantie par ſa vertu, tellement qu'il n'a pas laiſſé d'eſtre touſiours benit pour nous remplir de ſa benediction.*

M *Expoſe ce qui s'enſuit.* E. *D'autant que la mort eſtoit vne malediction ſur l'homme à cauſe du peché, Ieſus Chriſt l'a enduree, & en l'endurant l'a vaincue: & pour demoſtrer que c'eſtoit vne vraye mort que la ſienne, il a voulu eſtre mis au ſepulchre comme les autres hommes.*

Note 1. qu'il n'en prend pas de la mort que Ieſus Chriſt a enduree en la Croix, comme de la mort ignominieuſe qu'endurent les malfaicteurs: car leur mort eſt ignominieuſe non ſeulement à eux & à leurs parens, mais meſme à leur poſterité: ce qui eſt ſouuentefois ſi

grief aux parens, qu'ils desireroient n'auoir iamais esté parens de tels enfans. Et auec bonne raison a esté ordonné en quelques Republiques, qu'õ ne fist point de reproche aux parens de ceux qui auroient esté executez par iustice, & que ceux qui feroient tels reproches en fussent punis, d'autant que de cela viennent de grands mal'heurs: mais la mort de Iesus Christ tant s'en faut qu'elle ait esté ignominieuse à luy, à ses parés, & à sa posterité c'est à dire à ses fideles, qu'elle leur a esté treshonorable & tresvtille: car Dieu a cõuerti en biẽ, hõneur, & maiesté, ce qui estoit enuers les hommes mal, deshonneur, & abiection: tellement que quand le Catechisme dit que ce n'est point deshonorer le Fils de Dieu de dire qu'il a esté subiect à malediction mesme deuant luy, pource que Iesus Christ a anneanti ceste malediction par sa vertu: la raison est bonne, car à la verité si Iesus Christ endurant la mort fust succombé à icelle, cela luy eust esté vne note d'infamie: car entant qu'il se presentoit pour combattre la mort, s'il ne l'eust vaincue, il eust peu estre taxé d'outrecuidance & temerité de s'attaquer à vn ennemi qui l'eust renuersé & abysmé. Il est bien vray qu'il estoit hay de Dieu, & par cõsequent subiect à malediction & ignominie, entant qu'il respondoit pour les pechez des hommes malfaicteurs: mais aussi il estoit aimé de Dieu, entant qu'il estoit son fils: & pource il n'a laisse d'estre benit tousiours au milieu de ses angoisses, & a finallement triõphé de la mort: tellement que quand S. Paul dit que l'obligation qui estoit contre nous a esté effacee, & qu'il l'a abolie & fichee en la Croix, ayant despouillé les Principautez & Puissances, lesquelles il a publiquement menees en mõstre triomphant d'elles en icelle: S Paul dy ie nous monstre par cela, que tout ainsi comme entre les Payens nommément entre les Romains ceux qui auoiẽt esté enuoyez pour cõbattre les ennemis de la patrie, s'ils les pouuoient vaincre ils estoient puis aprez menés en triomphe deuant le peuple en vn chariot Royal auec grand pompe & magnificence, qui estoit le plus grand honneur qu'on leur eust sçeu faire: Aussi Iesus Christ Col. 2.

ayant esté enuoyé des Cieux en Terre pour combattre ses ennemis & les nostres, & les Diables d'Enfer, le monde, nos concupiscences, il les a vaincus par sa puissance, tellement que tant s'en faut que la malediction à laquelle Iesus Christ a esté subiet, & la mort qu'il a enduree luy tourne à deshonneur, qu'il n'y a rien qui luy tourne à plus grand honneur: d'autant qu'il a comme vn inuincible Samson, terrassé tous ses ennemis.

Note 2. sur ce que le Catechisme dit que Iesus Christ a enduré la mort qui estoit vne malediction sur l'homme à cause du peché, note dy-ie que Iesus Christ en mourant a accompli toutes les conditions qui estoient imposees à celuy qui deuoit mourir pour le genre humain. La 1. estoit qu'il deuoit satisfaire à la iustice de Dieu qui requeroit la mort des hommes desquels il auoit esté offensé, tellement qu'il est mort à cause d'icelle Iustice: A ce propos il est dit que le gage de peché c'est la mort. La 2. condition estoit qu'il deuoit satisfaire à la parole que Dieu auoit prononcee contre Adam, asçauoir s'il mangeoit du fruict qu'il luy defendoit qu'il mourroit: Or Adam a contreuenu à ceste parole: il a donc fallu que Iesus Christ soit mort pour accomplir ce que Dieu auoit predit, c'est à dire pour le deliurer de la mort premiere & seconde en laquelle il est tombé. Si on replique qu'il n'est pas mort incontinent, on respond que la menace que Dieu auoit prononcee ne laisse d'estre veritable, d'autant qu'incontinent qu'Adam eut encouru ceste menace, il commença à s'en aller mourant & spirituellement, & corporellement: car puis aprez quand il dit, i'ay ouy ta voix, il estoit saisi de la terreur & du sentimẽt de l'ire de Dieu qui l'accabloit. Dieu n'auoit pas dit qu'il mourroit tout promptement, mais tu mourras pour demonstrer que tous les iours il s'en alloit mourant, ainsi qu'vn reprouué ne meurt tout d'vn coup, mais petit à petit s'esloignãt touſiours de la grace de Dieu, il viẽt finalement a la derniere periode de son deperissemẽt. La 3. condition pour laquelle Christ deuoit mourir estoit

Rom. 6. *Gen. 2. 17.*

d'accomplir les promesses qui auoient esté faictes aux Peres, notamment celle cy, il a esté mené à l'occision comme vne brebis, & ne dit mot deuant celuy qui le tond & n'ouure point sa bouche. Quãd Christ est mort ceste Prophetie a esté accomplie quand vrayement il a esté mené à la boucherie comme vn mouton ou comme vn agneau sans dire mot: car ainsi que sous la Loy la beste qui estoit offerte en sacrifice pour le peché estoit nette & sans tare: aussi Iesus Christ s'offrant & en corps & en ame pour nous, a offert vne victime qui estoit du tout sans peché: à celle fin qu'il nous deliurast nous pauures pecheurs de nos pechez, & qu'il nous communiquast sa iustice, & que luy mesme prinst nos pechez comme aussi il a fait, tellement qu'il a esté pecheur non en luy mais en nous, & nous iustes non en nous mais en luy. Et à ce propos dit S Paul que celuy qui n'estoit point pecheur a esté fait peché du Pere, pour faire que nous obtinsions iustice de Dieu en luy: Item ce que dit le mesme S. Paul que le peché a esté condamné de peché en la chair de Iesus Christ: & ce que dit S. Pierre que Iesus Christ a soustenu le fardeau de nos pechez au bois.

Esa. 53.

2. Cor. chap. 5. Rom. 8. 1. Epist. 2.

Note 3 Quand le Catechisme adiouste que Iesus Christ pour nous asseurer de sa mort, a voulu estre mis au sepulchre comme les autres hommes, nous mõstre dy: ie que Iesus Christ a satisfait iusqu'au dernier denier pour nous, & a payé le prix de nostre redemption: tellement que non seulement il a enduré la mort, mais aussi vne passion treshorrible: car sa mort n'a pas esté sans douleur, comme Dieu en enuoyant a plusieurs de telles, & a d'autres il leur fait sentir force tourmens sans mourir, comme il a fait à Iob: mais Iesus Christ a enduré la mort conioincte auec douleurs & de corps & d'ame inenarrables: c'est ce qui est signifié aux Hebr. 2. 9. quand il est dit que le Fils de Dieu a gousté la mort &c. Or il a aussi fallu qu'il fust ensuely aprez auoir rendu le dernier souspir de la vie à Dieu son Pere, 1. Pour nous certifier comme dit le Catechisme que sa mort estoit vne vraye mort, & qu'ainsi comme quand vne personne a expiré on

l'enterre ordinairement, auſſi Chriſt l'a eſté, pour monſtrer qu'ainſi qu'il a eſté ſemblable à l'homme en viuant, auſſi l'a il eſté en ſa mort, afin de s'humilier pour l'homme iuſques au bout. 2. Il eſt mort pour mettre fin à quelques figures qui le temps paſſé repreſentoient ſa ſepulture & reſurrection, notamment celle qui eſtoit en Ionas, ainſi meſme comme dit Ieſus Chriſt: Comme Ionas fut au ventre du grand Poiſſon trois iours & trois nuits, ainſi ſera le Fils de l'homme dedans la terre trois iours & trois &c. A cela auſſi appartient ce que nous liſons ez Euangeliſtes de Ioſeph d'Arimathee qui demanda le corps de Ieſus Chriſt à Pilate, & l'ayant obtenu l'enueloppa d'vn linceul net, & le mit en vn monument neuf qu'il auoit taillé en vn roc, & ayant roulé vne grande pierre à l'huis du monument, s'en alla. Car tout cela nous confirme de plus en plus qu'il eſt vrayement mort: Dont s'enſuit

Ionas 2. 13.
Mat. 12. 40.
Mat. 27. 57.

FAVSSE DOCTRINE.

Que les heretiques Baſilidiens ſe ſont trompez, en ce qu'ils ont dit qu'vn Simon Cyrenien auoit eſté tué & crucifié par les Iuifs, & non Ieſus Chriſt 2. Les Cerdoniens, qui diſoient que comme Ieſus Chriſt n'eſtoit pas vray homme, mais ſeulement en ſimilitude d'homme: auſſi qu'en ſa mort il a ſeulement feint vne paſſion & mort, & que vrayement il n'eſt mort, ny n'a vrayement enduré 3. Les Neſtoriens ont erré, diſans que Chriſt n'eſtoit pas mort, ains ſeulement vn homme eſtoit mort: & ſeparoient les natures l'vne de l'autre diſant, ô Iuif ne te vueille point glorifier, tu n'as pas crucifié Dieu: ils n'entendoient pas bien que c'eſtoit que le vray Chriſt: Car combien qu'il n'y ait que ce qui eſt d'homme en Chriſt qui ſoit mort, tant y a que ſa mort doit eſtre attribuee à toute ſa perſonne par la communication des proprietez de chaſque nature &c.

M. *Mais il ne ſemble pas qu'il nous reuienne quelque bien de ceſte victoire, veu que nous ne laiſſons point de mourir.* E. *Cela n'ē-*

peſche de rien: car la mort des fideles n'eſt maintenant autre choſe qu'vn paſſage pour les introduire à vne vie meilleure. M. De là il s'enſuit qu'il ne nous faut plus craindre la mort comme vne choſe horrible, mais ſuiure volontairement noſtre chef Ieſus Chriſt qui nous y precede non pas pour nous faire perir, mais pour nous ſauuer. E. Il eſt auſſi.

Note 1. Qu'encores que Ieſus Chriſt ſoit mort pour nous, il ne s'enſuit pas que nous ne deuons pas mourir: le bien que la mort de Chriſt nous apporte n'eſt pas que nous ne mourions pas: car il faut que tout homme obeiſſe à ceſte ſentence vniuerſelle, que tout homme eſt poudre, & qu'il retournera en poudre. Et quand il eſt dit ailleurs qu'il eſt ordonné à tous de mourir vne fois, il faut auſſi que tous ceux qui ont eu vie en ce Mõde meurent vn iour: car le peché qui a eſté introduit au Mõde par la deſobeiſſance d'Adam, eſt ſi horrible qu'il ne peut eſtre effacé du tout ſinon par la mort de toute la poſterité d'Adam. Mais l'homme ne meurt pas pour ſatisfaire à la mort eternelle qu'auoit merité le peché: car la mort de Ieſus Chriſt y a ſatisfaict, & plus que ſatisfaict comme dit eſt. Mais l'homme meurt à cauſe des reliques du peché qui demeurent encores en luy, & deſquelles il ne ſera point deſpouillé du tout ſinon aprez qu'il ſera conioinct au corps de Ieſus Chriſt en la vie eternelle: tellement que la mort de Ieſus Chriſt a oſté le venin & l'aiguillon du peché, en ſorte qu'il ne peut plus naurer à mortſi ce n'eſt les reprouuez, mais les eſleus nullemẽt: car la mort leur eſt pluſtoſt vn paſſage à vne vie meilleure, qu'à vne pire. Et ce que Ieſus Chriſt eſt mort le premier il a oſté l'amertude du peché qui eſtoit la cauſe efficiente de la mort: & a rendu la mort maintenant auſſi douce aux fideles qu'elle eſtoit amere deuãt qu'il mouruſt. Delà vient que la mort eſt deſirable à pluſieurs: pource S. Paul deſiroit d'eſtre diſſout, & eſtre auec Chriſt: & Dauid diſoit à ce propos que Dieu tenoit cher & precieux le trepas des ciens &c. Que ſi on replique que toutes les afflictions & faſcheries & mors meſme que nous endurons, viennent encores du peché: nous reſpondõs qu'elles

Gene. 3.
Hebr. 9. 27.
Pſa. 116

viennent comme nous auons dit des reliefs du peché qui ſont encores en noſtre nature: mais il ne faut pas craindre qu'elles nous perdẽt & ruinent puis que le poiſon du peché a eſté oſté par la mort de Chriſt. Et ce-cy peut eſtre eſclairci par excellentes ſimilitudes: la premiere eſt, que tout ainſi comme quand vn homme a receu vn coup mortel dans le cœur, l'homme qui l'a receu ne meurt pas tout-promptement, mais meurt peu à peu, & ne ceſſera de tendre à la mort iuſques à ce qu'il ſoit tout paſſé: car puis qu'il a receu le coup de la mort, il faut que toſt ou tard il s'en aille. Ainſi Ieſus Chriſt en mourant par ſa mort a oſté l'aiguillon de peché (c'eſt à dire ſa force par laquelle il tuoit ceux qui en eſtoit atteins) & l'a trãſpercé comme d'vn dard tout outre: tellement que le peché s'en va tous les iours mourant, & n'auons pas occaſion de le craindre comme s'il eſtoit en ſa force. La ſecõde ſimilitude qui peut eſclaircir cecy, eſt que tout ainſi comme vn homme qui aura vne pleureſie, ou quelque autre maladie, au commencement de la maladie il y aura fort à craindre (car tous commencemẽs ſont douteux) & craindra-on iuſques au iour de la criſe, c'eſt à dire iuſques au iour auquel on pourra iuger par l'art de medecine ſi le patient mourra, ou s'il reſchappera: mais qnand le iour de la criſe eſt paſſé on ne craind plus la mort, pource que le plus dangereux de la maladie eſt paſſé: Toutesfois le patient ſentira encores du mal, il ſera maigre, degouſté, chagrain, foible, paſle, & aura pluſieurs autres faſcheries: mais on eſperera bien de luy, & tous les iours en recouurant ſon premier eſtat, les reliques de ſa maladie s'en vont. De meſme les fideles endurent encores auiourd'huy beaucoup d'incommoditez, voire de maux pour leurs pechez: mais ainſi que quand le venin eſt oſté de la peſte ou de l'antrax, ou quand la poſtheme meure eſtant percee diſtille, & diſtillant toute l'ordure s'en va: auſſi depuis que Ieſus Chriſt a percé la mort en mourant pour nous, il a oſté le feu de la mort, & ce qui eſtoit le plus dangereux & nuiſible en icelle: de ſorte qu'il ne faut point craindre qu'elle nous engloutiſſe, ains pluſtoſt de-

Excellẽtes ſimilitudes.

uons esperer qu'elle mettra fin à tous les maux & miseres desquelles nous sommes trauaillés en ce Monde. Tout ainsi comme quand quelqu'vn a passé deuant nous vn bourbier ou quelque lieu d'angereux par lequel il nous falloit passer, & ayant facilité le chemin & osté les principaux obstacles & empeschemens, nous ne faisons point de difficulté d'y passer en aprez: ainsi il nous falloit à tous passer par la mort en laquelle il y auoit tant de dangers que nous fussions demeurez au milieu : mais Iesus Christ nostre capitaine a passé le premier, & frayé tellement le chemin, que tant s'en faut qu'on doiue craindre de passer à trauers que ce doit estre vne souueraine ioye à chasque fidele d'y passer: car elle luy est la fin & conclusion de tous ses maux, & l'entree à vne felicité eternelle, c'est lors que toutes les larmes qu'espandent les fideles seront essuyees comme dit le Prophete. *Esa. 23.*

DIMANCHE. X.

M. *Que signifie ce qui est adiousté de sa descente aux Enfers?*
E. *C'est que non seulement il a souffert la mort naturelle (qui est separation du corps & de l'ame) mais aussi que son ame a esté enserree en angoisse merueilleuse, que S. Paul appelle les douleurs de mort.*

Note 1. Que d'autant qu'on a debattu de l'intelligence de ceste article longuement, il nous faut estre d'autant plus soigneux d'en cercher la vraye & orthodoxe intelligence: car les cõtrouerſies esmeües de long temps entre les hommes touchant l'exposition de ceste article n'estoit mis au rang des autres articles du Symbole: & de fait aucune mention d'iceluy n'est faicte au Symbole duquel S. Cyprian a vsé, & celuy de Nice tel que nous l'auons auiourd'huy n'en parle non plus : mais depuis qu'il a pleu à Dieu d'illuminer les entendemẽs de quelques vns pour le bien entendre, il a esté par vne singuliere prouidence de Dieu iustement au nombre des autres: pource que de l'intelligence d'iceluy en reuient vne souueraine consolation aux fideles. Or pour le bien en-

tendre il eſt expedient de le defendre des ſottes & ineptes glozes de pluſieurs mal exercez ez Eſcritures 1. Quant à ceux qui diſent que par la deſcente aux Enfers n'eſt entendüe autre choſe que ce qui a eſté dit au parauant (qu'il a eſté enſeueli) pour plus grand eſclairciſſement, cela ne peut eſtre veritable : pource que quand il eſt queſtion d'eſclaircir quelque choſe, il faut que la choſe qui doit interpreter & eſclaircir vne autre ſoit plus claire & intelligible : or ces mots (deſcendu aux Enfers) ſont plus obſcurs que ceux-cy (il a eſté enſeuely) il n'eſt pas donc vray ſemblable que par ceſte deſcente aux Enfers ſoit entendu que Chriſt a eſté enſeueli. Mais il y auroit bien plus d'apparéce de dire que par la deſcente aux Enfers ſeroit entendu qu'il a eſté enterré : car le langage frãçois porté cela, il eſt mort, enſeueli, & enterré c'eſt à dire que lon parle ordinairement ainſi d'vne perſonne decedee de ce monde. A cela peut eſtre non improprement adapté ce mot d'Enfer, qui vient du Latin infrà, & ſignifie en françois deſſous : pour monſtrer que quãd vn corps eſt enterré il eſt mis dedans & deſſous la terre. On peut rapporter à cela ce que les Euangeliſtes diſent que Ioſeph d'Arimathee ayãt enſeueli le corps de Ieſus Chriſt d'vn l'inceul, le mit en vn monument neuf, & puis en la terre, & ce que dit S. Paul que Ieſus Chriſt eſt deſcendu aux parties baſſes de la terre : auſſi en l'Eſcriture le mot d'Enfer ſe prend pour ſepulchre : car nous liſons que Iacob dit à ſon fils Iuda que ſon autre fils Ioſeph eſtoit deſcendu en Enfer c'eſt à dire au ſepulchre : Tellemẽt qu'en ceſte interpretation il y auroit beaucoup moins d'abſurdité qu'en l'autre. Mais d'autant que ceſte interpretation n'a aſſez de pois pour exprimer la force de ces mots (deſcendu aux Enfers) il faut remarquer que ce mot d'Enfer ſe prend en trois ſignifications principalles en l'Eſcriture. La 1. a eſté dicte, aſçauoir que le mot d'Enfer ſignifie ſepulchre : en ce ſens il faut prẽdre ce que dit Dauid, i'eſtoy aux Enfers deualé &c. La 2. Enfer ſignifie le lieu des damnez : en ce ſens il eſt dit que le mauuais riche eſtoit en Enfer. La 3. ce mot d'Enfer ſignifie les douleurs & tourmẽs des Enfers : pluſieurs paſſages font foy de cela.

Ephe. 4. *Gen.* 42. 38. & 44. *Pſeau.* 30. *Luc* 16.

Note 2. Que la descente aux Enfers de Iesus Christ peut estre prinse selon ces trois significations: pour ce qu'il n'est pas dit en nombre singulier qu'il est descendu en Enfer, pour monstrer qu'il parle seulement d'vn lieu: mais il dit en nombre pluriel qu'il est descendu aux Enfers, pour monstrer qu'il parle de plusieurs Enfers, c'est à dire de plusieurs griefs tourmens qu'il a enduré. Tellement que quand il a esté outragé de paroles aigres & ameres, ç'a esté vn Enfer: Item quand il a sué sang, & esté pédu entre deux brigands, & arrousé de fiel & de vinaigre &c. ç'ont esté autant d'Enfers. Mais il ne s'ensuit pas comme il a esté dit que ce soit vne mesme chose de dire qu'il a souffert sous Ponce Pilate, qu'il a esté crucifié, qu'il est mort & qu'il est descédu aux Enfers: car par ceste descente aux Enfers sont mieux entendus & exprimés les derniers degrés de son humiliation comme il sera tantost dit, & notamment les griefs & inenarrables tourmens souffers pour nous iusques au dernier bout. A ce propos il est dit de Christ en la personne de Dauid, les douleurs d'Enfer m'ont saisi: & Esay. 53. parle de luy disant, le Seigneur m'a voulu broyer & debriser par douleur: & luy mesme dit, mon ame est triste iusques à la mort: & S. Luc raconte que Christ sua des grumeaux de sang d'apprehension & d'ahan qu'il auoit à porter le faix importable de nos pechez. Ce sont là les douleurs de mort desquelles parle le Catechisme selon S. Paul.

Pseau. 18 Mat. 26 38. Luc 22. 4. 44.

FAVSSE DOCTRINE.

Tout ce que dessus estant sans absurdité, & conforme à l'Escriture, nous deuons reiecter toutes autres opinions forgees dans le cerueau des hommes touchant ceste descente aux Enfers 1. Celle de l'Eglise Romaine qui interprete ceste descēte aux Enfers du Limbe, auquel ils entendent que Iesus Christ est descendu pour deliurer les ames des Peres qui estoient attendans la venue du Messias: & à cela accommodent ce qui est Psea. 107. 16. des portes d'airain, chaines, cordes & barreaux rompus par

Par le Limbe ils entendēt le peché, ou l'ētree d'Enfer.

le Seigneur: auquel lieu est parlé de la deliurance de ceux qui allans çà & là pour voyager sont detenus prisonniers en pays estrange: Item le passage qui est Zachar. chap. 9. que Dieu a retiré les prisonniers d'vn puis auquel il n'y auoit point d'eau: où le Prophete accompare le banissement du peuple d'Israël en Babylon à vn abysme: pource qu'estant en Babylon il y estoit comme enseueli, & quand il sortit de ceste Babylon, ceste sortie sembloit estre cõme du profond d'Enfer c'est à dire d'vn lieu fascheux. Cela donc ne fait rien pour establir le Limbe non plus que cest article 2. Il est aisé de conclurre qu'il n'y a point de Limbe, en ce que quand l'Escriture parle d'Enfer ou de Paradis, elle ne fait mention que de ces deux lieux là & non d'vn troisiesme: mesme aux passages esquels ceste matiere est traictee toute manifestement, comme quand S. Luc dit du mauuais Riche qu'aprez sa mort il s'en alla en Enfer, & le Lazare au sein d'Abraham c'est à dire en Paradis, il ne parle point du Limbe, & ce pendant le lieu requeroit cela: mesme pour mieux asseurer qu'il n'y en a point, Abraham ne dit il pas (respondant au mauuais Riche qui l'auoit prié d'enuoyer le Lazare vers ses freres les admonester qu'ils se gouuernassent mieux que luy, de peur de venir en ceste flamme de feu en laquelle il estoit) qu'il y auoit vn grand abysme entre eux deux, & que ceux qui vouloient passer de luy à eux, ils ne pouuoint? Par cest abysme on ne sçauroit entendre le Limbe: d'autant qu'vn abysme est plustost vn lieu auquel ce qui est ietté est plustost perdu ou en danger de perir que d'estre sauué. Quand aussi il est dit, qui croira sera sauué, & qui ne croira sera condamné: & ailleurs la vie eternelle sera à ceux qui croyent au Fils de Dieu, & la mort eternelle à ceux qui ne croirõt point: il n'est parlé que de ces 2. lieux 3. Quant à ce que les mesmes Catholiques dient que Christ est descendu en Enfer d'vne descente locale pour deliurer les Peres, cela ne peut estre vray: car s'il y est descendu localement il y est descendu ou selon sa diuinité, ou selon son ame, ou selon son corps. Ce n'a pas esté selon sa Diuinité: car elle

Luc 16.

Mar. 16
Iean 3. 36. & 8.

estoit

eſtoit par tout, & ſi elle eſtoit par tout elle eſtoit auſſi en Enfer. Il n'y eſt pas deualé ſelon ſon ame : car Chriſt dit d'elle en S. Luc, Pere ie remets mon eſprit entre tes mains. Il n'y eſt non plus deſcendu ſelon ſon corps: car il eſtoit au ſepulchre. D'auantage encores que l'on peuſt conceder que Chriſt fuſt deſcendu aux Enfers (comme pluſieurs des Anciens Docteus le diſent, & comme il ſe peut faire: pource qu'aprez la mort l'ame allant en Paradis ou en Enfer) il n'y auroit point d'abſurdité ſi nous diſions qu'aprez que Ieſus Chriſt eſt mort, ſon ame eſt deſcendue en Enfer : toutesfois il n'y eſt pas deſcendu pour la raiſon qu'alleguent les Papiſtes aſçauoir pour deliurer les Peres : car s'il y eſt deſcendu, c'eſt pour endurer ou pour deliurer. Or ce n'eſt pas pour endurer : car tout auoit eſté parfait en la Croix, comme Chriſt pendant en Croix l'auoit dit, tout eſt conſommé. Il n'y eſt pas auſſi deſcendu pour deliurer les Peres : car il auoit ſouffert pour eux eſtant en terre 4. Ceux qui diſent qu'il y eſt deſcendu pour monſtrer ſa victoire au Diable & à la mort, & afin de les eſtonner : comme aucuns adaptent ce paſſage, Chriſt eſtoit allé preſcher aux eſprits qui eſtoient en chartres : On reſpond que ceſte raiſon ne ſe trouue en l'Eſcriture, & que le paſſage de S. Pierre ne s'entend pas ainſi, mais pluſtoſt ainſi, aſçauoir que du commencement Chriſt a eſté enuoyé du Pere à l'Egliſe qui eſtoit vn petit deuant que le deluge aduinſt, afin de preſcher en la perſonne de Noé repentance aux hommes d'alors, leſquels eſtoient ſi endurcis en leurs vieilles corruptions, qu'il eſtoit comme impoſſible de les en tirer : & à cauſe d'icelle S. Pierre dit, qu'ils eſtoient en chartre, c'eſt à dire en Enfer: non qu'ils y fuſſent vrayement, mais d'autãt qu'ils iroient s'ils ne s'amẽdoient &c. Mais qui plus eſt il n'eſt aiſé de croire que Chriſt ſoit deſcendu en Enfer pour monſtrer ſa victoire à Satan & à la mort : pource qu'il faudroit que ceſt article fuſt le commencement de ſa glorification. Or il n'eſt pas vray ſemblable que Chriſt ait pris le cõmencement de ſa glorification en Enfer: car ſa deſcẽte en iceluy eſt le dernier

Luc 23.

Iean 19.

1. Pier. 3.

degré de son humiliation. En aprez quand Christ dit, ie remets mon esprit entre tes mains, parlant à son Pere: Item, tout est consommé: & ce qu'il dit au bon larron, tu seras auiourd'huy en Paradis auec moy : ces passages & autres repugnent diametrallement à ceste opinion, que Christ soit descendu aux Enfers pour mõstrer sa victoire au Diable. Tellement que pour conclurre ce propos, il n'y a rien meilleur que de nous arrester à ce qui est icy dit que par la descente aux Enfers faut entendre l'extremité des douleurs accõpagnees d'vne extreme ignominie que Christ a souffert pour nous: car d'autant que de ceste interpretation nulle absurdité ne s'en ensuit, elle doit estre preferee à toute autre opinion.

M. Pour quelle raison cela s'est il fait & comment? E. Pource qu'il se presentoit a Dieu pour satisfaire au nom des pecheurs, il falloit qu'il sentit ceste horrible detresse en sa conscience comme s'il estoit delaissé de Dieu : & mesme comme si Dieu estoit courroucé contre luy, estant en cest abysme il a crié mon Dieu mon Dieu pourquoy m'as tu laissé. M. Dieu estoit-il donc courroucé contre luy? E. Non: mais il falloit toutesfois que Dieu l'affligeast ainsi pour verifier ce qui auoit esté predit par Esaye, qu'il a esté frappé de la main du Pere pour nos pechez, & qu'il a porté nos iniquitez.

Note 1. Qu'il ne suffit de sçauoir que Christ a enduré de tresgrandes douleurs pour nous, voire la plus cruelle mort du monde : mais aussi il faut sçauoir pour quelle raison. Cy dessus nous en auons touché plusieurs : mais elles peuuent toutes estre comprinses en celle que touche icy le Catechisme, que c'estoit pour satisfaire à Dieu au nom des pecheurs: car d'autant que le peché estoit tant & plus horrible & meritoit vne punition eternelle, & tresgriefue & en corps & en ame: aussi est il incroyable de dire combien grand a esté le supplice qu'il a souffert. Que si Christ eust seulement souffert pour les pechez de quelque nõbre, il eust esté impossible de dire & d'exprimer combien grande deuoit estre la peine qu'il eust portee: mais quand nous entendons qu'il a porté le faix importable de tous les pechez du monde, il est encores plus impossible de pouuoir non exprimer, mais seulemẽt

penser à exprimer l'horreur & griefueté des tourmens qu'il a endurez: tellemẽt que c'eſt choſe miraculeuſe qu'il n'en a eſté accablé. C'eſt pourquoy le Catechiſme voulãt (autant que faire ſe peut, & autant que la capacité des hommes le peut comprendre) exprimer les ſouffrances que Chriſt a enduré, il dit qu'il eſt deſcendu aux Enfers comme auſſi il eſt dit au Symbole. Car tout ainſi comme il n'y a rien de plus horrible & effroyable que l'Enfer: auſſi pour exprimer en quelque façon des douleurs extremes, on les peut appeler douleurs d'Enfer. Telles ont eſté les douleurs de Chriſt. Et quand *il eſt dit que* d'apprehenſion qu'il auoit du ſupplice qu'il a enduré, il a ſué ſang & eau, voire des grumeaux de ſang, cela eſt impoſſible à croire à l'entendement humain: car on n'oit iamais parler qu'homme ait ſué du ſang tant ſoit peu: beaucoup moins eſt il poſſible de ſuer des grumeaux de ſang: car la ſueur ordinaire n'eſt que choſe deliee, & comme de l'eau: mais des grumeaux c'eſt vne choſe eſpeſſe comme du ſang qui eſt caillé & qui s'eſt affermi. Et puis comment eſtoit il poſſible que cela paſſaſt par ſa chair & ſa peau, ainſi comme paſſe ordinairement la ſueur qui nous ſort du corps? Il s'enſuit donc que comme ceſte ſueur n'eſtoit naturelle ny ordinaire, ains ſupernaturelle & extraordinaire: auſſi que le tourment que Chriſt a enduré & en ſon corps & principallement en ſa conſcience, eſtoit extraordinaire & ſi grand qu'il n'eſt poſſible de plus. D'auantage quand le Catechiſme dit que Chriſt eſtant en ceſt abyſme &c. il appelle ſes douleurs & poignantes tranchees, abyſme: monſtrant qu'ainſi qu'il n'y a rien de plus reformidable & affreux, de plus horrible & hideux qu'vn abyſme ou vn gouffre dans lequel ſeulement quand on regarde on eſt tout eſperdu d'horreur, & s'y on tombe dedans on eſt perdu, & de tout ce qui y eſt ietté s'eſt faict auſſi les douleurs griefues & peines que Ieſus Chriſt a enduré ſont appelees abyſme, au milieu duquel quand il eſtoit il cuidoit eſtre delaiſſé de Dieu: d'où vient qu'il a crié mon Dieu mon Dieu pourquoy m'as tu laiſſé: car c'eſt de luy de qui telles paroles

Psa. 22. sont dictes en la personne de Dauid.

Note 2. Quād le Catechisme demande si Dieu estoit courroucé contre luy : nous pouuons dire qu'ouy, entant qu'il portoit nos iniquitez : car cōme l'iniquité desplaist à Dieu il estoit impossible qu'estant couuert de toutes nos iniquitez, Dieu ne le hait : mais aussi nous pouuons dire que Dieu ne le haissoit pas : d'autant qu'il n'estoit point pecheur ains du tout iuste, afin qu'il peust tant *mieux porter nos iniquitez*, & qu'il ne laissast point de nous benir comme il a esté dit: & qu'ainsi comme Iacob semblant auoir la robbe d'Esaü receut la benediction d'Isaac son pere: aussi nous estans couuers de la iustice de Christ, quoy que nous soyons en nous mesmes grands pecheurs, nous ne laissons de receuoir les fruicts de la iustice d'iceluy: tellement que ce que Iesus Christ est mort, ce n'est pas proprement pource que Dieu luy portoit haine, ou qu'il fust courroucé contre luy, ou pource que les Iuifs luy portoient enuie & haine mortelle, ou pource que Satan le haissoit & qu'il ne demandoit qu'à l'exterminer: mais il est mort principallement pource qu'il a ainsi pleu à Dieu: sa volonté a esté la cause souueraine, afin de nous deliurer du peché qui nous damnoit. Il est bien vray que la haine que luy portoit Satan, & l'enuie que luy portoint les Iuifs, pouuoient estre quelques causes esloignees de la mort de Iesus Christ : mais tout cela n'estoit rien sans la volonté de Dieu: car Dieu s'est tellement serui & de la volonté de Iudas, & de Pilate, & des Iuifs, que sa diuine prouidence a tourné à bien, & à vne heureuse fince que ceux-cy faisoiēt pour vne mauuaise: cōme nous auōs dit cy dessus qu'vn mesme faict pouuoit estre attribué à Dieu, au Diable & aux meschans, pour les fins diuerses qu'vn chacun se propose. Le Catechisme aussi touche bien vne autre raison qui est à considerer de la mort de Iesus Christ, disant qu'il a esté frappé de la
Esa. 53. main du Pere, & qu'il n'y auroit en luy aucune beauté, qu'il seroit mesprisé, debouté de tous hommes, qu'il seroit si langoureux qu'on cacheroit sa face de luy, qu'il seroit nauré & debrisé de douleurs: d'autant dy-ie que tout

cela auoit eſté predit par le Prophete Eſaye, il falloit qu'il fuſt accompli en noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & pour l'accomplir il falloit qu'il mouruſt: tellement

FAVSSE DOCTRINE.

Que c'eſt vne reſuerie (puis qu'il auoit eſté predit que Ieſus Chriſt ſeroit debriſé de douleurs, & qu'il a ſenti telles horribles douleurs comme repreſente icy le Catechiſme) de dire que Chriſt feignoit de ſouffrir, & que tous les cris qu'il a ietté eſtoient ſemblablement feints: que c'eſtoit choſe malſeãte au Fils de Dieu (diſẽt ces reſueurs) de ietter tels cris. Que ſi Chriſt n'auoit vrayemẽt ſouffert, à quel propos ſeroit il parlé ſouuent de ſa mort & paſſion? & à quel propos ſeroit il venu vn Ange à luy pour le conſoler? & nous ſeriõs encores ſubiets à la mort. M. *Mais commẽt pouuoit il eſtre en telle frayeur comme s'il eſtoit abandonné de Dieu, luy qui eſt Dieu meſme?* E. *Il faut entendre que ſelon ſa nature humaine il a eſté en ceſte extremité, & pour ce faire que ſa diuinité ſe tenoit pour vn peu de temps comme cachee, c'eſt à dire qu'elle ne demonſtroit point ſa vertu.*

Cecy confirme ce qui a deſia eſté traicté, aſçauoir que ce que Chriſt apprehendant l'horrible tourment de la mort qu'il deuoit ſouffrir, a ſué grumeaux de ſang, a crié mon Dieu mon Dieu pourquoy m'as tu laiſſé? & fait pluſieurs autres geſtes & contenances d'vn homme qui eſt du tout tranſpercé de douleurs: il faut dy-ie entendre que tout cela s'eſt fait ſelon ſa nature humaine: car tout ainſi comme il eſtoit impaſſible en ſa nature diuine, auſſi en ſa nature humaine il eſt paſſible: ſelon icelle il s'eſt eſmeu, & eſt entré en admiration quand il voyoit quelque cas eſmerueillable, il a craint & a tremblé, & s'eſt retiré du danger: mais ſa Diuinité pour lors ne demonſtroit point ſa vertu: car ſi elle l'euſt monſtré tant ſoit peu il ne pouuoit eſtre ſaiſi de telles frayeurs, ny ſouffrir vne ſi horrible mort qu'il a ſouffert. Et ne faut pas dire qu'il luy fuſt mal ſeant de ietter des cris demeſurez, & faire pluſieurs autres contenances d'vn homme qui ſembloit

n'auoir point de cœur: car on void des hommes voire de simples femmellettes aller alaigrement à la mort, & la porter patiemment & constamment quoy quelle soit griefue: il sembloit qu'en Christ il y eust moins de cœur & constance qu'en ces personnes-là. Or notons que Christ n'auoit pas faute de constance, mais il a esté saisi de telles frayeurs, & a ietté des cris si horribles & espouuentables 1. pour nous monstrer qu'il ne faignoit point d'endurer, mais que vrayement il souffroit des tourmens indicibles, lesquels tesmoignoiét que nos pechez estoiét merueilleusemét grands: Et puis deuant souffrir vn tourment qui fust equiualent à la punitió que meritoient les pechez, il falloit bié qu'il fust horrible & griefcar la grãdeur & griefueté du supplice qu'il a enduré en peu de tẽps, est equiualét à la punitió eternelle que meritoiét les pechez 2. Pource que Christ estãt sãs peché estoit le plus parfait homme du monde: de sorte qu'ayant le iugement & les sens d'autant plus entiers qu'il surpassoit tous les hommes, il pouuoit mieux apprehender & cognoistre les horribles tourmens qu'il souffriroit pour les pechez, que n'eust pas sceu faire vn autre qui n'eust pas eu les sens si entiers: car tant plus vn homme a de iugement, tant mieux par la grandeur d'iceluy peut il voir les inconueniens & desastres qui peuuent aduenir, & aussi tant plus les apprehende-il: & vn homme stupide & qui a peu de iugement n'apprehende guere, pource qu'il ne peut comprendre par son ignorance & stupidité ou le bien ou le mal qui peut aduenir. On menera souuent à la mort vn homme qui rira & n'apprehendera la mort, pource qu'il est stupide: vn autre qui aura vn peu plus d'esprit & de iugement apprehẽdera selon iceluy ce qui pourra aduenir: mais Iesus Christ comme nous auons dit qui ayant ses sens tous parfaits, aussi pouuoit il tresbien apprehender l'horreur du supplice qu'il a enduré: & delà dy-ie est venu qu'il a esté saisi de telles frayeurs: mais il a tellement esté soustenu par sa nature diuine, qu'il a tout surmonté. Et c'est à ce propos qu'il est dit qu'il a esté exaucé de sa crainte & frayeur ayant crié auec larmes &

Hebr. 5.

hauts cris: & ailleurs qu'il a senti nos foiblesses pour en auoir compassion. Et c'est encore ce qui est signifié par ce qui s'ensuit.

M. *Mais comment se peut il faire que Iesus Christ qui est le salut du monde, ait esté en telle damnation?* E. *Il n'y a pas esté pour y demeurer: car il a tellement senti ceste horreur, qu'il n'en a point esté oppressé, mais a bataillé cõtre la puissance des Enfers pour la rompre.* M. *Par cela nous voyons la difference entre le tourment qu'il a souffert, & celuy que sentent les pecheurs que Dieu punit en son ire: Car ce qui a esté temporel en luy est perpetuel aux autres, & ce qui a esté vn aiguillõ pour le poindre leur est vn glaiue pour les naurer à mort.* E. *C'est cela: car Iesus Christ n'a pas laissé d'esperer touiours en Dieu au milieu de telles detresses: mais les pecheurs que Dieu damne se desesperent & despitent contre luy iusques à le blasphemer.*

Note 1. Qu'il ne faut pas donc trouuer estrange que Iesus Christ ait esté en toutes les peines desquelles il a esté parlé, comme s'il eust esté perdu & damné: car tout cela n'a esté que pour vn temps, & finallement il est venu à bout de tout, triomphant & de la mort & de Satan, afin que nous pour qui il souffroit en suffions deliurés, dont nous reuient vne souueraine consolation. Et de fait le principal qu'il nous faut icy considerer, c'est que Dieu nous veut asseurer à l'encontre de toutes les peurs & frayeurs desquelles nous pourrions *estre inquietés: tellement* que Dieu ne nous dit pas seulement en general qu'il nous a deliurez de la puissance & tyrannie de nos ennemis, en telle sorte qu'il ne les faut pluscraindre: mais pour nous en mieux asseurer il nous les specifie, nous disant qu'il est mort pour nous (il semble que cela deuoit suffire: car par sa mort nous auons la vie) mais il adiouste quil a esté enseueli & qu'il est descendu aux Enfers pour nous certifier qu'il est allé iusques au lieu ou nos ennemis font leur demeure ordinaire pour les accabler, asçauoir iusques en Enfer. De sorte que c'est tout ainsi comme si Iesus Christ disoit à ses fideles ne craignez plus vos ennemis mortels Satan, la mort, & les Enfers: car ie les ay vaincus, voire vn par vn, comme si i'auoye luitté

contre vn chacun, & comme si i'estoye venu comme main à main contre eux pour les combatre & aterrer du tout. Vous ne deuez plus auoir horreur du peché: car ie l'ay destruit: ny de la mort, car ie l'ay tuee: n'y de Satant, car ie l'ay assailli iusques dedans son fort asçauoir aux Enfers, & l'ay debrisé & rompu auec toute sa puissance: & ainsi vous ne deuez entrer en aucune doute & scrupule en vos consciences: car i'ay mieux pourueu à vostre seureté que vous ne sçauriez dire ny penser: ie me suis tellement accommodé à vostre foiblesse & infirmité que ie n'ay rien omis pour vous rendre certains que vostre deliurance est entiere: car si en mourant vous craignez d'estre engloutis par la mort qui est reformidable a tous à cause du peché, ie vous dy que ie suis mort pour vous, & ay osté tout le venin qui estoit en la mort, & vous l'ay rendue desirable entant qu'elle est vne entree à vne vie meilleure. Et si aprez la mort vous craignez d'aller en Enfer (car aprez la mort on va ou en Enfer, ou en Paradis) ie vous declare que ie suis aussi deualé en Enfer pour vous, & l'ay ruiné de fond en comble pour vous: tellemét qu'il est impossible que vous y puissiez aller. De maniere que Dieu begaye auec les fideles en cest endroit, cõme vn pere & vne mere feroit auec ses enfans pour les asseurer contre toute peur & apprehension qui peut tomber en leur aage petit & tendre. De-là s'ensuit estre tresuray ce qu'vn personnage de nostre temps a tresbien dit, asçauoir que par la mort de Christ rudesse a esté adoucie, & courroux a esté appaisé, tenebres ont esté esclaircies, iniustice iustifiee, foiblesse a esté faicte vertueuse, desconfort consolé, peché empesché, mespris mespriſé, debte quittee, labeur allegé, tristesse resiouie, malheur bien-heuré, difficulté facile, desordre ordonné, diuision vnie, ignominie anoblie, rebellió assubietie, menace menacee, embusche debuschee, crainte asseuree, cõbat combattu, abysme abysmé, tourment tourmenté, mort morte, damnation damnee, Enfer enferré: car toutes ces choses qui estoient armes pour nous combatre nous sont tournees en exercice pour en faire nostre proffit. Si que nous

pouuons dire en nous glorifiant auec l'Apoſtre, ô Enfer où eſt ta victoire, ô mort où eſt ton aiguillon : car Ieſus Chriſt comme vn vertueux Samſon a accablé tous ſes ennemis & les noſtres qui nous guerroyoient, en ſurmontant toutes ſortes de tourmens & ſpirituels & corporels. 1.Cor.15

Note 2. la difference qu'il y a entre les tourmens que Chriſt a enduré, & ceux qu'endurent les reprouuez que Dieu punit en ſon ire: c'eſt que Chriſt ſouffrant pour les pecheurs a ſupporté en peu de tẽps toutes les peines qui leur eſtoient deües : mais les meſchans qu'endurent pour leurs meſfaicts, ſont touſiours en peine encore qu'ils ſemblent qu'ils ayent quelque bien & relaſche en la plus part de leurs actions : car ils ont meſme beaucoup de peine & de tourment à faire ſouuentesfois leurs meſchancetez: mais cela n'eſt rien au prix de la tempeſte de la conſcience qui les agite, quand il plaiſt à Dieu de les eſueiller du profond ſommeil de leur vice, alors ils ſentẽt qu'ils ſõt dignes d'eſtre precipitez aux furies infernalles, ceſte apprehenſiõ leur eſt vn ver qui les rõge & conſomme peu à peu cõme vn feu: mais le cõble de tout mãlheur eſt lors que partant de ce mõde ils entrẽt en l'eſtang de feu & de ſouphre pour eſtre tourmẽtez perpetuellemẽt. En aprez Ieſus Chriſt a peu prier Dieu au milieu de ſes tourmens, & meſme l'a prié d'vn tel zele que ſon Pere luy a enuoyé vn Ange pour le conſoler : mais les meſchãs tant s'ẽ faut qu'ils puiſſent prier Dieu au milieu de leurs triſteſſes & perplexitez qu'aucontraire ils ſe tempeſtent & ruent contre Dieu & ſe deſeſperent comme forcenés iuſques meſme à le blaſphemer. Parquoy tout ainſi que ceux qui ont fait ſouffrir & endurer tels tourmẽs à Ieſus Chriſt ſe ſont trompez en ce que penſant l'auoir englouti, Ieſus Chriſt s'eſt trouué vaincueur, & ſes ennemis ſe ſont trouués vaincus & engloutis: auſſi quand les ennemis que l'Egliſe de Dieu a encores cuideront auoir perdu & ruine l'Egliſe, l'Egliſe ſe trouuera ſaine & ſaufue & perdus lors qu'il cuideront l'auoir remplie de honte & d'ignominie, elle ſe trouuera pleine d'honneur, lors qu'ils

penſeront l'auoir ietté en Enfer & à tous les Diables, elle ſe trouuera en Paradis iouïſſant de la preſence de Dieu, & eux au contraire ſe trouueront plongez au fin fond des gouffres des Enfers: car l'Egliſe priant Dieu au milieu de ſes maux comme a fait ſon chef, & comme il luy a appris, auſſi ſentira elle vn meſme effect de ſa priere qu'a ſenti ſon chef: & tout ainſi que ceſte Egliſe par la vertu des prieres qu'elle fait à Dieu, ſent vn eſchantillon de ceſte gloire & ioye eternelle, tellement qu'ayant ce ſentiment, elle eſt en ce monde cõme aux fauxbourgs de Paradis, & les meſchans eſtans tourmentez en leurs conſciences, ſont comme aux fauxbourgs d'Enfer, & delogeãt de ceſte vie ils s'en irõt eſtre precipitez dedans pour y eſtre tourmentez eternellement, ainſi comme les enfans de Dieu partant de ceſte vie s'en vont prendre iouïſſance de la vie eternelle qui eſt le comble de toute felicité.

DIMANCHE XI.

M. *Pouuons nous pas bien deduire de cela quel fruict nous receuons de la mort de Ieſus Chriſt?* E. *Ouy bien, & premierement nous voyons que c'eſt vn ſacrifice par lequel il a ſatisfait pour nous au iugemẽt de Dieu, & a ainſi appaiſé l'ire de Dieu enuers nous, & nous a reconciliez à luy: pour le ſecõd que ſon ſang eſt le lauemẽt par lequel nos ames ont eſté purgees de toutes macules: finallement que par ceſte mort nos pechez ſont effacez pour ne point venir en memoire deuant Dieu, & ainſi que l'obligation qui eſtoit contre nous eſt abolie.*

Combien que le Catechiſme en c'eſt endroit face mention de trois principaux fruits qui nous reuiennent de la mort de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt: dont le 1. eſt que c'eſt vn ſacrifice par lequel il a ſatisfait pour nous au iugement de Dieu, & le ſecond que ſon ſang eſt le lauement par lequel nos ames ont eſté purgees de toutes macules, le troiſieſme que ceſte mort nous aſſeure que nos pechez ſont effacez: toutesfois nous diſons que ces trois peuuent eſtre comprins generallement & fort proprement en vn, aſçauoir en la remiſſion des pechez: car ſi

ainſi eſt que la principalle raiſon pour laquelle Ieſus Chriſt deuoit mourir eſtoit pour oſter le peché, il s'enſuit qu'eſtant mort pour ce peché nous en ſommes deliurez, & par conſequent que le premier & principal fruict que nous recueillons de ſa mort eſt la remiſſion de nos pechez, comme pluſieurs paſſages en font foy. Mais puis que le Catechiſme deduit & tire icy trois vtilités de la mort de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt voulant que nous conſiderions en ſpecial ce qui peut eſtre conſideré generallement, il eſt bon que nous nous arreſtions à ceſte conſideration: car nous pouuons eſtre plus eſmeus des biens que Dieu nous fait quand nous les conſiderons par le menu, que quand nous les cõſiderons de gros en gros: & de faict il eſtoit neceſſaire que ces trois fruicts qui nous reuiennent de la mort de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, nous fuſſent enſeignez. Car premierement quand le Catechiſme dit que ſa mort eſt vn ſacrifice par lequel il a ſatisfait pour nous au iugement de Dieu, nous ſommes appris que les Sacrifices qui ſe faiſoient ſous la Loy (leſquels repreſentoient le ſacrifice de Ieſus Chriſt) ont prins fin: car Dieu ayant commandé aux Sacrificateurs de l'ancienne Loy d'offrir ſoir & matin diuers ſacrifices tant pous luy que pour le peuple, il falloit neceſſairement que Ieſus Chriſt fuſt ſacrifié, & que luy meſme fuſt Sacrificateur de ſon ſacrifice pour obtenir pardon des pechés pour le peuple d'allors: car les ſacrifices qui ſe faiſoient en ce temps-là n'eſtoient expiatoires qu'en vertu de celuy de Ieſus Chriſt, tellement que par icelle qu'il a vne fois offert à Dieu ſon Pere, il a ſatisfaict & plus que ſatisfait au iugement de Dieu ſon Pere, & a appaiſé ſon ire enuers nous, & nous a reconciliés à luy. A ce propos il eſt dit que Dieu eſtoit en Chriſt ſe reconciliant le monde, & ne luy imputant point ſes pechez. Secondement quand il eſt dit que le ſecond fruit de la mort de Ieſus Chriſt eſt que ſon ſang a eſté eſpandu, il eſtoit auſſi beſoin que cela nous fuſt remonſtré: pource principallement que le ſang de Chriſt deuoit eſtre verſé & eſpandu pour donner force & vigueur au ſang des beſtes

Rom. 5.

Rom. 5.

qui estoient sacrifiees sous la Loy : car le sang de ces bestes ne pouuoit lauer des pechés sinon qu'en vertu de cestuy-cy : tellement que iamais les pechez des hommes n'euſſent esté purgez par le sang des bestes sacrifiees encores qu'on en euſt sacrifié vn nombre infini, sinon que le sang de Christ euſt esté espandu : & combien qu'il soit dit aux Hebrieux que le sang des Taureaux, & la cendre de la geniſſe dont on fait aſperſion, ſanctifie les souillés quant à la chair, tant y a que c'eſt ſeulement par la vertu du ſang de Christ: pource l'Apoſtre au Hebrieux chap. 9. 13. ayant dit que ſi le ſang des taureaux & des boucs ſanctifie les souillés quant à la chair, adiouſte fort à propos, Verſet 14. de ce meſme chap. que par plus forte raiſon le ſang de Christ qui par l'Eſprit eternel s'eſt offert à Dieu ſoy meſme ſans nulle tache, purifiera la conſcience des œuures mortes pour ſeruir au Dieu viuant. A cela ſe rapportent pluſieurs paſſages notamment ceſtuy-cy, le ſang de Christ nous purge de tout peché : ce qui reſpond à ce qui eſt dit ailleurs que la purgation des pechez ſe faiſoit par ſang : & Heb. 12. 24. il eſt dit que le ſang de Ieſus Christ reſpandu proferoit meilleure choſe que le ſang d'Abel &c. Quant au 3. fruit qui eſt que ceſte mort nous aſſeure que nos pechez ſont effacez pour ne point venir en conte deuant Dieu, il eſt auſſi requis que cela nous fuſt remonſtré : afin que tout ainſi qu'anciennement on faiſoit mourir des beſtes pour les pechez des hommes & pour monſtrer que les hommes pour qui ces beſtes eſtoiét tuees deuoient mourir de la mort eternelle: auſſi que fuſſions acertenés que Ieſus Christ mourant, & par ſa mort donnant efficace aux morts des beſtes immolees pour les pechés des hommes, que fuſſions dy-ie acertenés que le Diable & le peché qui auoient receu le coup de la mort par la mort de Ieſus Christ, & par conſequent que nous ne les deuions plus craindre. S. Paul ſignifie cela diſant, quand vous eſtiez mors en vos pechez il vous a viuifiés vous ayant pardonné tous les pechez, & ayant effacé l'obligation qui eſtoit contre vous (laquelle giſoit en ordonnances) & vous eſtoit cõtraire, & qu'il l'a abolie

Chap. 9. 17.

chap. 9. 13.

Leuit. 16 15.

Colo. 2.

& fichee en la croix ayant despouillé les Principautez & puissances lesquelles il a publiquement mené en monstre, triomphant d'elles en icelle &c. Tellement que ceste croix de nostre Seigneur Iesus Christ est nostre trophee & chasteau de triomphe, auquel les despouilles cõquises sur nos ennemis sont pendues : elle est vn char triomphant pour faire voir la gloire de Christ, voire si apparemment à ceux qui ont de bons yeux, qu'il n'y a throsne, tribunal, ny triomphe si magnifique qu'est le gibbet de la croix &c.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que le Catechisme dit que nous sommes purgez de tout peché par la mort de Iesus Christ, il s'ensuit qu'en l'Eglise Romaine ceste doctrine est blasphematoire, qui enseigne que la mort de Iesus Christ nous deliure seulemẽt du peché originel, & de ceux que l'on cõmet deuant qu'estre baptizé, & quil faut que nous satisfacions pour les autres que nous faisons aprez le Bapteſme, sçauoir par nos bonnes œuures. Et d'autant qu'vn chacun ne peut tant faire de bonnes œuures que par icelles il soit deliuré de tous ses pechez, il faut (enseignent ils) qu'il ait recours au Tresor de l'Eglise qui est plein de merites & & œuures de supererogatiõ Par les œuures de supererogatiõ ils entẽdent qu'il y en a qui ont plus faict d'œuures qu'il ne falloit pour la purgation de leurs pechez, & veulent que le surcroit des bõnes œuures de ceux-là supplee aux autres qui n'en ont pas assés faict : de ce surcroit ou de ceste superabondance ils en font ce Tresor duquel le Pape tient la clef, & en est dispensateur. En ce Tresor ils mettent le merite de Iesus Christ qu'il a fait pour les autres & non pour soy : car disent ils il a eu la vie eternelle pource qu'elle luy estoit deüe par droict d'heredité, entant qu'il estoit Fils naturel de Dieu. 2. Ils mettent celuy de la Vierge Marie, laquelle ils tiennent auoir esté sans peché, & par consequent son merite est pour les autres 3. Ils mettent le surplus des bonnes œuures que

les Saincts & Saincte ont fait plus qu'il ne falloit, & notamment celles des Martyrs (la mort desquels nous sert bien de constance, mais non de redemption: & celle de Iesus Christ nous sert de l'vn & de l'autre) finallement ils y mettent les bonnes œuures que les Moines, Nonains & religieuses ont fait plus qu'il ne falloit. Mais tout cela estant sans Parole de Dieu, aussi le faut il tenir pour fable & mensonge.

M. *N'en auons nous pas quelque autre vtilité?* E. *Si auons, c'est que nous sommes vrais membres de Christ, nostre vieil homme est crucifié, nostre chair est mortifiee, afin que les mauuaises concupiscences ne regnent plus en nous.*

A bon droit le Catechisme adiouste ce fruict icy aux trois precedens: car que nous proffiteroit-il de sçauoir que Christ a satisfait pour nous au iugement de Dieu, & que son sang est le lauement pour nos pechés, & que sa mort nous asseure que nos pechez sont effacez, si dez maintenant nous ne sentions vrayement la vertu de tous ces benefices? Or nous la sentõs quand nostre vieil homme est crucifié, & que nostre chair se mortifie tous les iours cõme il est icy dit. Par le vieil hõme nous entẽdons ce que l'Escriture appelle quelquefois la chair, quelquefois le peché, quelquefois la mort, quelquefois nostre corruptiõ, ou peché originel, & autres semblables titres. Et d'autant que c'est de ce vieil hõme que procedent toutes les meschantes affections & concupiscences qui nous trauaillent, il faut que nous mettions peine de le corriger par la vertu du S. Esprit qui nous est donné pour cest effect: tellement que le Catechisme nous enseigne que le fruit qui nous reuient de la mort de Iesus Christ est le don de regeneration & sanctificatiõ qui nous a esté acquis par la mort de Iesus Christ. Car nous ne pouuons attribuer ceste mortification qu'au don de regeneration, comme aussi il y faut attribuer: car encores que l'Apostre
1. *Epist.* S. Pierre l'attribue à la resurrection en ces mots, benit soit Dieu le Pere de nostre Seigneur Iesus Christ, qui nous a regenerez en esperance viue par la resurrection de Iesus Christ d'entre les morts: si est-ce qu'il n'y a point

de contradiction en cecy : Car quand on l'attribue à la mort, c'eſt au regard de ſon merite, entãt qu'en mourant il nous a acquis ce don de regeneration : & quãd on l'attribue à la reſurrection c'eſt au regard de ſon applicatiõ: car quand il eſt reſuſcité il nous a appliqué ceſte regeneration, & continuë de nous l'appliquer iournellement par ſon Eſprit : Et pour eſtre aſſeurez qu'il nous l'applique, c'eſt quãd nous deteſtõs noſtre mauuaiſe vie, & proffitons de iour en iour au nouuel homme à meſme meſure que le vieil ſe crucifie. Mais il faut peſer ce mot crucifier: car il ſignifie autant que n'auoir affaire au monde: quiconque dy-ie eſt crucifié au monde doit eſtre comme s'il n'auoit que faire au monde, & le monde n'auroit que faire à luy : non que cela ſe puiſſe faire du tout pendant que nous ſommes au monde: mais tant y a que nous nous y deuons eſtudier, & prattiquer ce que dit S. Paul, que nous paſſions par ce monde comme n'y paſſans point, que nous vſions de nos biens comme n'en ayans point, que nous ſoyons mariez comme ne l'eſtant pas. A ce propos dit le meſme S. Paul, qu'ainſi que nous ſommes enſeuelis auec luy en ſa mort par le Bapteſme, nous reſuſciterõs auſſi auec luy, afin que cheminons en nouueauté de vie. A ce propos il eſt dit ailleurs, ia n'aduienne que ie me glorifie ſinon en la croix de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, par lequel le monde eſt crucifié, & moy au monde, c'eſt à dire le monde ne ſe ſoucie pas de moy, me meſpriſe, & moy auſſi ie ne fay point eſtat du monde, ny de tout ce qui apparoiſt en iceluy &c. *Rom. 6. Gal. 6.*

Note en general que pour faire noſtre proffit de la mort de Ieſus Chriſt, c'eſt de l'enſuiure tant qu'il nous ſera poſſible 1. S'il a prié & pleuré pour ſes ennemis (S. Eſtiéne à ſon exemple) qui auoient beaucoup fait de mal, ne l'ayãt point merité par plus forte raiſon nous deuõs faire le meſme, qui auõs bien merité le mal qu'ils nous font, & auoir pitié d'eux entant qu'ils ne nous peuuent nuire qu'au corps, & eux en nous nuiſant ils tuent leurs corps, & leurs ames 2. Si ie ſuis en quelque tribulation & maladie qui me tourmente beaucoup, & ie reduy en me- *Luc 3. & 9. Act. 7.*

moire que mon Sauueur l'a esté d'auantage, qui n'auoit ny logis, ny coitte, ny coissin, ny oreillet pour se repoſer, ny aucun qui luy appreſtat rien, ny qui euſt pitié de luy, ains estãt en tel estat a esté pendu au bois, pieds & mains clouez ſans pouuoir remuer membre de ſon corps, aprez auoir esté rõpu de coups & preſque perdu tout ſon ſang: ſi dy ie qu'il me ſouuient que ie ſuis en vn bon lict, & i'ay gens qui me traictent & tiennẽt & tournẽt çà & là où ie veux, la mort de mon Sauueur me conſolera & me rẽdra patient en ma maladie 3. Si ie ſuis outragé par ceux qui me deuroient conſoler, ie prendray patience conſiderant que Ieſus Chriſt a esté delaiſſé de tous, meſme des ſiens qui l'ont renié lors qu'on le menoit comme vn
Mat.26 malfaicteur au gibbet, n'entendant autre choſe que blaſphemes & outrages cõtre, luy & ſon Pere, qui ne luy perçoiẽt pas moins le cœur que les eſpines de ſa courõne luy perçoient la teſte, & les cloux ſes pieds & mains : Il faut dy-ie prendre patience, d'autant que nous ne ſommes traictez ſi rudement 4. S'il y a pitié en toute maladie, ceſte pitie-là eſt d'autant plus grande quand pauureté eſt conioincte auec: tellement que ſi le patient ſe trouue en ceſte extremité comme nous en voyons pluſieurs aux hoſpitaux qui n'ont pas ſeulement de la paille autant qu'vne pauure beſte pour ſe coucher, conſiderans que Ieſus Chriſt a asté en pire eſtat ils ſe conſolerons 5. S'il aduient à quelqu'vn vne fieure qui le bruſle tellement qu'il ne puiſſe dire, tel doit penſer que ſi vn peu de chaleur exceſſiue & extraordinaire engendre vne ſi grande douleur comment pourroit il endurer ce que Ieſus Chriſt a enduré, & que ſeroit-ce de luy s'il luy falloit eſtre damné en la gehéne du feu eternelle, tel dy-ie cõſiderant la mort de Ieſus Chriſt en telle extremité trouuera ſoulagemẽt à ſes maux 6. Si nous conſiderons l'alteratiõ & ſoif de laquelle Ieſus Chriſt fut trauaillé aprez auoir esté tourmenté iour & nuict, & preſt à rendre le
Pſa.69. dernier ſouſpir, que meſme il ne ſceut auoir vne goute d'eau pour eſtancher ſa ſoif, mais fut abbruué de fiel, de vinaigre, & myrrhe comme il auoit esté Prophetizé:

nous

nous conclurrons que n'auons occasion de nous plaindre ayant vin, eau, confitures, & autres choses qu'on donne ordinairement aux malades: mais si quelque chose nous manque en cest endroit, ce qui est aduenu à nostre Seigneur Iesus Christ (si nous le considerons comme il faut) adoucira nostre mal. C'est dy-ie ainsi qu'il nous faut faire nostre proffit de la mort de Iesus Christ, & principalement nous deuons plonger en ceste meditation lors que nous allons à la Cene: d'autant qu'elle a esté ordonnee pour annoncer la mort du Seigneur, comme dit S. Paul: & non pas nous arrester à la meschanceté de Iudas, & à pleurer les douleurs de la Vierge Marie, & autres choses semblables lesquelles les docteurs papistiques s'amusent pour la plus part à representer. Pour la fin nous ne nous deuons estõner quand nous sommes prests à mourir, comme font plusieurs, ausquels quand on leur en parle, il leur semble qu'ils voyent vn messager d'Enfer: veu que Iesus Christ mourant pour nous a osté ce qui estoit de reformidable en la mort.

M. *Declare l'article suiuant.* E. *C'est que le troisiesme iour il est resuscité, en quoy il s'est demonstré vaincueur de la mort, & de peché: car par sa resurrection il a englouti la mort, & a rompu les liens du Diable, & destruit toute sa puissance.*

Note 1. Que c'est chose si certaine que Iesus Christ est resuscité des mors, que c'est vne extreme folie d'en douter: car ces tesmoignages icy en font foy: 1. Les Apostres & Euangelistes, ausquels seuls on doit promptement croire pour leur authorité, encores que nous n'eussions que leur tesmoignage: 2. Les femmes conduites de l'Esprit de Dieu nous le confirment, & plusieurs autres qui aprez sa resurrection l'ont veu & parlé auec luy: 3. Thomas l'a touché: car Iesus Christ luy ayant reproché qu'il auoit dit qu'il ne croiroit qu'il estoit resuscité s'il ne mettoit ses mains à ses playes: pource Iesus Christ luy dit touche, mets les doigs à mes playes, afin de l'en mieux acertener, & en sa personne tous fideles: 4. Les Anges l'ont testifié: car S. Luc recite que des femmes auoient veu vne vision d'Anges qui disoient que Iesus viuoit, &

Luc 24. 22. *Iha.* 24. 22.

qu'il estoit resuscité: & à la verité comme il est tresvray que Iesus Christ a esté conceu au ventre de la Vierge, a esté enfanté & a conuersé en ce monde, a souffert beaucoup d'oprobres, & finalement est mort, & a esté enseueli: aussi est il tresvray qu'il est resuscité: car l'vn est aussi necessaire que l'autre.

Note 2. Ces passages exprez en sont foy, destruisez ce Temple, & en trois iours ie le rediffieray, i'ay puissance
Iean 2. de le reprendre derechef: ainsi que mon Pere excite les
21. les morts, & les viuifie, ainsi le Fils viuifie ceux qu'il veut: Rom. 4. 24. le Pere l'a resuscité par sa puissance laquelle est commune & à luy, & au Fils, entant qu'ils sont Dieu. Et quand il est dit qu'il s'est resuscité soy mesme & par soy mesme, c'est aussi entant qu'il est Dieu, non qu'il ait esté instrument à soy mesme pour se resusciter: car estant de mesme essence & puissance que son Pere, il s'est resuscité soy mesme par son esprit &c.

Note 3. Quand il est dit qu'il est resuscité le troisiesme iour, ce n'est pas à dire qu'il ait esté trois iours & trois nuicts entiers au sepulchre: mais c'est qu'il y a esté vne partie du iour auquel il fut enseueli, qui estoit le mesme iour auquel il auoit rendu l'Esprit. Or il fut enseueli le soir de la veille de Pasque qui estoit le Vendredy, en apres le lendemain qui estoit le iour de la teste, il fut tout le iour au sepulchre, puis le iour suiuant de grand matin il resuscita, & cestuy fut le troisiesme iour, comme il appert par les Euangelistes. Et combien qu'il n'y ait esté trois iours & trois nuicts entierement, toutesfois nous disons qu'il y a esté trois iours & trois nuicts par vne figure que nous appelons Synecdoche, qui est quand vne partie est prinse
Luc 24. pour le tout. Et est resuscité deuant le troisiesme iour
Iean 20. accompli, pour demonstrer qu'en combattant vaillamment contre le Diable, la chair, & le monde, il a emporté la victoire sur eux, & se hastoit par maniere de dire de la faire paroistre pour estonner ses ennemis, & donner ioye aux siens: ainsi qu'vn vaillant capitaine quand il a vaincu son ennemi en bataille, il fait publier la victoire

incontinent pour donner frayeur à ſes autres ennemis, & reſiouir ſes amis qui tiennent ſon parti: auſſi Ieſus Chriſt ſe haſtoit de reſuſciter, de peur que s'il ne fuſt reſuſcité promptement, on n'euſt creu qu'il eſtoit vaincu du tout par ſes ennemis, comme il ne faut douter qu'ils ne le creuſſent lors qu'il eſtoit dans le ſepulchre.

Note 4. Quand le Catechiſme dit que par ſa reſurrection il a englouti la mort & rompu les liens du Diable, il monſtre la fin principalle de ſa reſurrection, aſçauoir pour faire cognoiſtre ſa puiſſance par laquelle il a rompu les liens de Satan & deſtruit la mort: c'eſt ce que ſignifie l'Apoſtre diſant, nous voyons celuy qui auoit eſté vn petit moindre que les autres (aſçauoir Ieſus) par la paſſion de ſa mort auoir eſté couronné de gloire & d'honneur, afin que par la grace de Dieu il gouſtaſt la mort pour tous: & S. Iean en ſa 1. Epiſt. chap. 38. le Fils de Dieu eſt apparu, afin qu'il deſfiſt les œuures du Diable: Item nous diſons que Ieſus Chriſt eſt reſuſcité pour accomplir les Propheties qui auoient eſté predictes de luy qu'il reſuſciteroit: entr' autres eſt ceſte-cy dicte de Chriſt en la perſonne de Dauid, tu ne lairras mon ame en Enfer (c'eſt à dire au ſepulchre) & ne permetras que ton ſainct ſente corruption: Ité ceſte-cy, s'il met ſon ame pour le peché, il verra vne ſemence de longue vie, & mon iuſte ſeruiteur rendra pluſieurs iuſtes par ſa ſcience, & luy meſme chargera leurs iniquitez &c. Ité ceſte cy la nation peruerſe demande ſigne, mais il ne luy ſera donné autre ſigne que celuy de Ionas, lequel comme il a eſté trois iours & trois nuicts au ventre d'vn grand poiſſon, ainſi ſera le Fils de l'homme au cœur de la Terre: & Matth. 17. ils tuerõt le Fils de l'homme, mais il reſuſcitera le troiſieſme iour: & ailleurs, ils n'auoient encores cogneu les Eſcritures, aſçauoir qu'il falloit que le Fils de l'homme reſuſcitaſt des mors: & pour la fin quand il eſt dit Rom. 1. que Ieſus Chriſt a eſté declaré Fils de Dieu par la reſurrection des mors, eſt monſtré qu'il eſt reſuſcité des mors pour rendre notoire de plus en plus ſa puiſſance diuine par laquelle il s'eſt ſoy meſme reſuſcité.

Heb. 2. 9.

Pſal. 16.

Eſa. 53.

Mat. 12.

Iean. 20.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Iesus Christ est resuscité des mors, c'est vn mensonge de dire qu'il n'est encores resuscité: l'hererique Ceruithus estoit de ceux-là: pource Epiphanius a escrit de luy, Corinthus homme sot & maistre des sots, & auec cela fort temeraire, a osé dire que Christ auoit enduré, & qu'il auoit esté crucifié, mais qu'il n'auoit iamais esté resuscité, & qu'il resusciteroit lors que la resurrection vniuerselle des mors se feroit.

Liur. 1. Tom. 2.

M. *En combien de sortes nous proffite ceste resurrection?* E. *La premiere est que la iustice nous a esté plainemẽt acquise en icelle: la seconde que ce nous est vn certain gage que nous resusciterons vne fois en immortalité glorieuse: la troisiesme que si nous communiquons vrayement a icelle, nous resusciterons dés à present en nouueauté de vie pour seruir à Dieu, & viure sainctement selon son bon plaisir.*

Note, pour entendre clairement les proffits qui nous reuiennent de la resurrection de Iesus Christ, il nous les faut specifier ainsi qu'ils s'ensuit, ne nous arrestans pas seulement à ces trois qui sont icy touchez. Le 1. fruict est que nous sommes asseurez par la resurrection de Christ que luy mesme est le vray Messias, en qui les Prophecies qui auoient esté predictes de luy ont esté accomplies. 2. Nous sommes confirmez par sa resurrection de son merite enuers nous, ayant satisfait pour nos pechez iusques au dernier denier. 3 Afin qu'aprez nous auoir merité vne infinité de graces, nous fussiõs asseurez par sa resurrectiõ qu'il nous les appliqueroit. Quãd S. Paul dit que Christ est resuscité pour nostre iustificatiõ il nous mõstre que le principal fruict qui nous reuient de sa resurrectiõ, est que sa iustice nous est imputee: & ailleurs quãd il est dit qu'il n'y auoit point encore de S. Esprit deuant que Christ resuscitast & qu'il fust glorifié, nous est aussi monstré que le don du S. Esprit qu'ont maintenant les fideles, procede du fruict de sa resurrection. Si on met en auant que les Anciens n'auoient pas le S. Esprit, veu que l'Escriture

Rom. 4.

Iean. ch. 7.

asseure qu'ils ont esté conduits par luy en la plus part de leurs actions: nous respondons qu'ils ont bien eu les dons du S. Esprit, mais depuis que Christ est resuscité les fideles l'ont eu en plus grande abondance, selon les promesses qu'il auoit faict en S. Iean d'enuoyer le Consolateur aprez qu'il seroit monté aux Cieux, comme il l'enuoya abondan ment le iour de Pentecoste. D'auantage nostre regeneration, sanctification, viuification, & autres dons qu'il nous despartit doiuent estre attribuez principallement à sa re'urrection, & non seulement les dons qui sont p opres à l'ame doiuent estre attribuez à la resurrection de Iesus Christ, mais aussi les dons qui appartiennent à nostre corps, comme entre autres la resuscitation de nos corps: car ce que nos corps resuscitent, c'est en vertu de sa resurrec'ion: & c'est ce 2. profit que le Catechisme dit qu'il nous reuient de la resurrection de Christ, disant que c'est vn gage que nous resusciterons en immortalité glorieuse. Quand S. Iean dit que lors que Christ sera apparu, nous serons semblables à luy, il signifie que puis que Christ a vn corps, & qu'il est resuscité, que nous resusciterons aussi auec nos corps. A ce mesme propos dit S. Paul, que si l'Esprit qui a resuscité Iesus Christ des mors habite en nous, il viuifiera nos corps mortels: Rom. 6. si nous sommes entrez auec luy en la similitude de sa mort, nous serons aussi participans de sa resurrection: & ailleurs, lors que nous estiõs mors en nos delicts, il nous a viuifié ensemble auec Christ, & nous a resuscité ensemble auec luy, & fait seoir ez lieux celestes: Item si nous croyons que Iesus Christ est mort & resuscité aussi il amenera auec soy ceux qui dorment en luy. A cela peut estre rapporté ce que dit Iesus Christ, qui croit en moy a vie eternelle, & ie le resuscite ray au dernier iour. Et quand au 3. fruict touché par le Catechisme qui est que dez maintenant nous resuscitons en nouueauté de vie, combien que les passages que nous venons d'alleguer puissent confirmer ce 3. poinct, ces passages icy peuuent faire à la confirmation d'iceluy: Dieu selon l'abondance de sa misericorde nous a regenerez en esperãce

Act. ch. 2.

1. Epist. chap. 3.

Rom. 8.

Eph. 2.

1. Thess. 4.

Iean. 6.

5. Pier. 1. Epi. 1.

viue par ce que Iesus Christ est resuscité des mors: Item nous sommes enseuelis auec Christ par le Bapteſme, afin que comme Christ est resuscité des mors, nous pareillement cheminions en nouueauté de vie, asçauoir (comme conclud le Catechisme) pour mieux seruir à Dieu, & viure sainctement selon son bon plaisir.

DIMANCHE. XII.

M. *Poursuiuons outre.* E. *Il est monté au ciel.* M. *Est il monté en telle sorte qu'il ne soit plus en Terre?* E. *Ouy : car puis qu'il a fait tout ce qui luy estoit enioinct du Pere, & qui estoit requis à nostre salut, il n'estoit plus mestier qu'il conuersast au monde.*

Il n'est ia besoin de nous amuser comme font aucuns à cercher exactement les d'egrez d'exaltation de nostre Seigneur Iesus Christ, d'ont le 1. est qu'il est resuscité des mors, le 2. qu'il est monté au Ciel, le 3. qu'il est assis à la dextre de Dieu le Pere: & les opposer aux degrez de son humiliation, dont le 1. est qu'il est venu en ce monde fort vil & contéptible, le 2. Qu'il est mort, le 3. Qu'il est descendu aux Enfers, car cela n'est pas autrement important: mais il nous faut noter 1. Quel est ce Ciel auquel Iesus Christ a esté transporté: ce mot se prend en 3. principalles significations en l'Escriture, la 1. signifie l'air, la 2. La region etheree & les rondeaux celestes, & la 3. signifie le lieu des bien-heureux & est vrayement quelque espace tresgrande, tresclaire, & pleine de gloire, hors & par dessus tout le monde, ou Dieu se manifeste aux Anges & aux espris bien heureux (c'est sommairement ce qu'il faut marquer de la qualité de ce Ciel sans nous arrester à plusieurs resueries que quelques phantastiques en escriuent) ce mot de Ciel se prend pour le lieu des bien heureux, quelquefois l'Escriture appelle ce lieu-là nouueau mõde, quelquefois Paradis, quelquefois le sein d'Abraham. De ce Ciel faut entẽdre ces passages, Act. 2. Le S. Esprit le iourde Pẽtecoste est descẽdu du Ciel: Elie a esté raui au Ciel: & 2. Cor. 12. S. Paul dit qu'il a esté raui iusques au troisiesme Ciel: & quand Iesus Christ dit

Luc 24. 42. *2. Cor. 12. 4.* *Apo. 2. 7* *2. Rom. 2. 11.* *Iean 14. 3.*

qu'en la maison de son Pere il y a plusieurs demeurãces, par ceste maison il entẽd ce Ciel. A cela tẽd aussi ce que dit S. Paul que nostre cõuersatiõ est au Cieux, c'est asçauoir par esperance, & par l'inchoation de la vie nouuelle. Item quand il est dit que Christ est monté sur tous les Cieux, & Act. 1. 11. Christ a esté receu en haut au Ciel, & Act. 7. 56. voila ie regarde les Cieux ouuers dit S. Estienne, & voici Christ est à la dextre de Dieu : où il semble que ceste dextre de Dieu est en ce 3. Ciel. Tellement que quand il est dit que Christ est monté au Ciel, c'est à dire que son corps visible & palpable a esté d'yci bas transporté au Ciel : car entant qu'il estoit homme comme nous ayant vn corps qui auoit ses dimensions, proportions, & mesures, il falloit qu'il fust transporté reellement & de faict. *Eph. 4.*

Note 2. Combien qu'il ait esté transporté au Ciel, il ne laisse pas d'estre encores auec nous, mais de presence diuine & non corporelle : car puis qu'il auoit entierement parfaict la charge qu'il auoit receüe de son Pere il n'estoit plus requis qu'il conuersast en Terre de presence corporelle. C'est ce qu'il signifie quand il dit, vous aurez touſiours les pauures auec vous, mais vous ne m'aurez pas touſiours : & quand il dit ailleurs, ie seray auec vous iusques à la consommation du monde : il nous demonstre que si sa presence corporelle nous defaut que sa presence diuine est touſiours auec nous. Item quand il dit, ie laisse derechef le monde, & m'en vay à mon Pere, & si ie ne m'en vay le Cõsolateur ne viendra point, asçauoir le S. Esprit il declare qu'il estoit expedient qu'il s'en allast de ce monde afin qu'il nous enuoyast ce S. Esprit qui nous accompagnast touſiours en nos actions : comme de faict il ne faut douter qu'il ne s'en soit allé quant à la presence corporelle, car il est dit qu'il a esté esleué plusieurs le voyans & à ce propos il est dit, cerchez les choses d'enhaut où Christ est assis à la dextre de Dieu &c. *Mat. 11. Iean 6. Act. 1. 9. Colo. 3.*

Note 3. Qu'il estoit necessaire que Christ desiogeant de ce monde il montast au Ciel 1. pource que Christ deuoit estre Seigneur du Royaume des Cieux pour le *Ese. 1. 21.*

gouuerner comme bon luy ſemble. Or il ne pouuoit eſtre Seigneur & gouuerneur de ce royaume des Cieux, s'il ne mõtoit au Ciel: car là eſt ce gouuernemẽt: il eſtoit dõc neceſſaire qu'il montaſt au Ciel. 2. D'autant qu'il eſtoit requis que Ieſus Chriſt chef de l'Egliſe fuſt rempli de toutes ſortes de dons pour enrichir les fideles, il falloit qu'il montaſt au Ciel: car il ne pouuoit pas eſtre rempli de toutes ſortes de graces eſtant touſiours en Terre comme s'il eſtoit au Ciel: & pource S. Paul dit que celuy qui eſt deſcendu des cieux, c'eſt le meſme qui y eſt monté ſur tous les cieux, afin qu'il rempliſt toutes choſes ou accompliſt tout, aſçauoir toute l'Egliſe de ſes dons & graces: car tout ce qu'a de grace chaſque fidele, il le puiſe de luy comme d'vne fontaine treſabondante. Mais il ſera parlé plus amplement du fruict que nous tirons de l'Aſcenſion de Ieſus Chriſt en la demande & reſponſe ſuiuante.

Eph. 4. 10.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Ieſus Chriſt eſt monté au Ciel viſiblement, c'eſt erreur de dire qu'en y montant il s'eſt eſuanouy, & que maintenant il eſt eſpandu par tout, voy le dimanche 51. & 52.

M. Que nous proffite ceſte Aſcenſion? E. Le proffit en eſt double: car d'autant que Ieſus Chriſt eſt entré au Ciel en noſtre nom, ainſi qu'il en eſtoit deſcendu, il nous y donne entree, & nous aſſeure que la porte eſt maintenant ouuerte laquelle nous eſtoit cloſe pour nos pechez: ſecondement il apparoiſt là deuant la face du Pere pour eſtre noſtre interceſſeur & aduocat.

Combien que le Catechiſme face ſeulement mention de deux fruicts leſquels nous reuiennẽt de l'*Aſcenſion* de Ieſus Chriſt, tant y a que cela n'empeſche pas que nous ne diſions qu'il y en a pluſieurs: tellement que nous diſons premierement que par l'Aſcenſiõ de Chriſt nous croyons fermement que nos pechez nous ſont remis entierement: car entant que Chriſt venoit en ce monde pour ſatisfaire pour iceux, iamais ne fuſt monté au Ciel pour entrer au throſne de Dieu s'il n'euſt porté

le faix de nos pechez pour nous en deliurer du tout : & estoit impossible que nous eussions iamais eu accez au Ciel (qui pour nos pechez nous estoit clos) sinon que Iesus Christ y fust monté pour nous l'ouurir: & à ce propos il est dit, ie m'en vay vous appreſter le lieu, & quand ie vous l'auray appreſté ie viendray à vous, & vous prendray à moy, afin que là où ie suis, vous soyez aussi : & ailleurs si ie suis enleué de la Terre, ie tireray tous hommes à moy. 2. l'Ascensiõ de Christ nous est vn certain teſmoignage que nous ne serons delaiſſez au milieu des confusions & malheurs desquels nous sommes ordinairement enuironnez: car comme Christ qui est noſtre chef, estant monté aux Cieux, a esté deliuré des tourmens & fatigues qu'il a souffert en ce monde: aussi que nous estãs ſes mẽbres, nous serõs tirez par luy aprez auoir demeuré le temps que Dieu a ordonné en ce monde. Tout ainſi comme ayant vaincu toutes difficultez il est monté aux Cieux pour là estre assis le premier au throſne de son Pere, & conduire & gouuerner toutes choſes : aussi quand nous aurons demeuré en ce monde tant de temps qu'il plaist à Dieu, Iesus Christ dy ie nous tirera & nous fera asseoir aprez luy en son throſne: pource il est dit, si quelqu'vn vient, ie luy donray d'estre assis auec moy au throſne de gloire. 3. l'Ascenſion de Iesus Christ nous est vn teſmoignage que le S. Esprit a esté enuoyé çà bas par lequel l'Egliſe de Dieu est amaſſée, & entretenue & conſeruée. Il est vray que l'Esprit de Dieu estoit desia donné sous la Loy, mais c'estoit au regard de ceste ascenſion & de sa glorification mais il n'estoit donné si abondamment comme il a esté depuis que Iesus Christ est monté aux Cieux, comme cela est monſtré aux Actes: car lors a esté accompli ce qui auoit esté predit par Ioël, i'eſpandray de mon esprit sur toute chair, & vos fils & vos filles prophetizeront, & aussi en ce temps-là ie reſpandray mon esprit sur mes seruiteurs & seruantes. Tellement que ce que chaſque Chreſtien est arrouſé du S. Esprit, cela doit estre principalement rapporté à l'Ascenſion de noſtre Seigneur Ieſus Christ. A cela aussi tend ce

Iean 14. 2.
Iean 12. 32.
Apoc. 3. 21.
Act. 2. Ioel. 2. 28.

Iean 16. passage, il vous est expedient que ie m'en aille: car si ie ne m'en vay, le consolateur ne viendra point. 4. Christ est monté aux Cieux pour faire (comme dit le Catechisme) office d'aduocat & interceſſeur: car s'il fust touſiours demeuré en Terre, comment euſt-il peu interceder pour nous enuers Dieu son Pere? comment nous euſt-il peu obtenir là vn million de choſes que nous auons beſoin *ordinairement*, & leſquelles nous demandons à Dieu en ſon nom, comme nous ſommes appris de luy meſme de ce faire? comment nous euſt-il peu faire ſentir les fruicts de *ſon ſacrifice*, de ſa mort & paſſion, de ſa reſurrection, & de ſon aſcenſion, & en ſomme de tout ce qu'il a fait pour nous, ſinon qu'ils montaſt au Ciel pour là faire office d'interceſſeur & aduocat? Car ce que nous participons aux fruicts de ſa mort & paſſion, de ſa reſurrection & aſcenſion, procede de ſon office de mediateur & d'interceſſeur. Si on dit qu'il y auoit interceſſion de Chriſt entre Dieu & les Patriarches deuant que Chriſt vint au monde, & ainſi qu'il n'eſtoit pas beſoin que Ieſus Chriſt deſcendit des Cieux, & y montaſt pour faire offi-
Gene. 5. 24. ce d'interceſſeur: nous reſpondons qu'ainſi qu'Enoc & Elie ſont montez au Ciel deuant que Ieſus Chriſt vint
2. Rois 2. 11. au monde & montaſt derechef au Ciel, c'eſtoit en vertu de ſon Aſcenſion: auſſi ce que Ieſus Chriſt deuant qu'il prinſt chair humaine intercedoit pour les Patriarches & le peuple, c'eſtoit en vertu de ceſte interceſſion icy, ceſte premiere interceſſion dependoit de ceſte-cy: car il intercedoit pour les fideles deuant qu'il fuſt homme, à ceſte condition qu'il apparoiſtroit vn iour en chair pour ſe ſacrifier ſoy meſme pour eux: Et tout ainſi qu'il eſtoit
Pſe. 100 ſacrificateur eternel, auſſi deuoit il eſt interceſſeur Eternel. Finallement nous pouuons dire qu'il eſt monté au Ciel afin que nous aſpirons auſſi inceſſamment au Ciel, & ainſi que nous retirons nos affections charnelles de
Colo. 3. 2 ce monde auquel nous ſommes par trop addonnez, pour nous addonner à la contemplation des choſes hautes ſpirituelles & diuines: ainſi que dit S. Paul, cerchez les choſes d'enhaut où Chriſt eſt aſſis à la dextre de Dieu.

penſez aux choſes qui ſont d'enhaut non point à celles qui ſont ſur la Terre &c.

M. Mais Ieſus Chriſt montant au Ciel s'eſt il tellement retiré du monde qu'il ne ſoit plus auec nous? E. Non: car il a dit le contraire, c'eſt qu'il ſera auec nous iuſques à la fin. M. Eſt ce de preſence corporelle qu'il demeure auec nous? E. Non: car c'eſt autre choſe de ſon corps qui a eſté eſleué en haut, & de ſa vertu laquelle eſt eſpandue par tout.

Note qu'écore que ce qui eſt cõtenu en ces 2. demãdes & reſponces ait aucunement eſté traicté en la 2. demande & reſponce, nous pouuons adiouſter ce qui s'enſuit tant pour l'amplification de celles-là que pour l'expoſition de celles-cy: aſçauoir que Ieſus Chriſt eſt bien par tout par ſon Eſprit & par ſa diuinité entant qu'il eſt Dieu comme luy meſme le teſmoigne, ie ſuis auec vous iuſques à la conſommation du monde, & quand vous ſerez deux ou trois aſſemblez en mon nom, ie ſuis au milieu de vous: Mais d'autre coſté pource que Ieſus Chriſt eſt vray homme, ſon corps ne peut eſtre vray corps ſans demeurer en certain lieu: car la nature d'vn corps eſt d'occuper lieu, comme la nature de la diuinité eſt par tout: & n'eſt à propos de dire qu'entãt qne la diuinité eſt conioincte inſeparablement auec l'humanité de Chriſt, que Dieu pourroit faire qu'ainſi que la diuinité eſt par tout, auſſi eſt l'humanité: car il n'eſt pas icy queſtion de la puiſſance de Dieu, & combien qu'il fait ce qu'il veut, toutesfois ſa puiſſance eſt touſiours conioincte auec ſa ſageſſe, & vſe tellement de ceſte puiſſance que ſes œuures ne ſont iamais confuſes, faiſant que la creature demeure touſiours creature luy baillant telles proprietez qu'il veut. Et combien que la diuinité & humanité de Ieſus Chriſt ſoient inſeparables, il ne s'enſuit que l'humanité rempliſſe le Ciel & la Terre comme la diuinité: car comme le corps & l'eſprit de l'hõme ſont conioincts, il ne s'enſuit pas que par tout ou eſt l'Eſprit, là auſſi ſoit le corps: l'Eſprit ſera ſouuẽt raui au Ciel, & le corps ſera en Terre: ou cõme dit S. Auguſtin, Dieu habite en nous par ſon Eſprit, & toutesfois nous ne ſommes pas par tout

Mat. 28
Mat. 18.

Belle ſimilitude.

là où Dieu eſt auſſi là où eſt la diuinité de Ieſus Chriſt, c'eſt mal conclud de dire que ſon humanité y eſt auſſi. Si on replique que le corps de Ieſus Chriſt eſt bien autre eſtant glorifié qu'il n eſtoit lors qu'il eſtoit mortel, cela eſt bien vray car eſtãt glorifié il n'eſt plus ſubiect à faim, ſoif, froid, chaud, & à pluſieurs autres infirmitez auſquelles il eſtoit ſubiect deuant qu'il fuſt glorifié: mais la glorification ne luy à point oſté la nature d'vn vray corps, mais retient encores la proprieté d'iceluy, comme luy meſme monſtre aprez ſa reſurrection, diſant à ſes diſciples, voyez mes mains & mes pieds, car ce ſuis ie moy-meſme, taſtez moy & voyez. car vn eſprit n'a ny chair ny
Luc 24. os comme vous me voyez auoir. Tellement donc comme dit le Catechiſme il eſt auec nous par ſa vertu diuine laquelle eſt eſpandue par tout, & non de preſence corporelle: car ſon corps eſt aſſis à la dextre de Dieu le Pe-
Act. 3. re, où S Eſtienne l'a veu: Act. 7. ſuiuant le teſmoignage de S. Pierre il faut que le Ciel le contienne iuſques au temps de la reſtitution de toutes choſes: & ailleurs ceſtuy-cy ayant offert vn ſeul ſacrifice pour les pechez, eſt aſſis eternellement à la dextre de Dieu.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Ieſus Chriſt eſt auec nous ſeulement par ſa preſence diuine, les Preſtres de l'Egliſe Romaine maintenant vn grãd erreur en leur tranſubſtãtatiõ, diſans que lors qu'on dit, ceci eſt mon corps, le pain ſe cõuertit en la ſubſtance du corps de Chriſt, de ſorte qu'à leur conte Chriſt eſt en toutes les hoſties qu'ils cõſacrẽt, & en toutes les pieces d'icelles tant en leurs mains quand on les manie, qu'en leurs vẽtres & aux vẽtres de ceux auſquels il les baillent, auſſi grãd qu'il eſtoit en la croix. 2 Les Lutheriens & Vbiquitaires ſe trompent, leſquels nians que que le pain & le vin ſe conuertiſſent au corps & au ſang de Ieſus Chriſt, tiennent que le corps de Chriſt eſtant par tout eſt icy preſent par le moyen du miniſtere de l'Euangile & des Sacremens, mais inuiſiblement. Si cela

eſtoit l'Aſcenſion de Ieſus Chriſt quant à ſon corps ne ſeroit Aſcenſion, mais abſconſion, c'eſt à dire cachette, en ſorte que Ieſus Chriſt ſe ſeroit ſeulement rendu inuiſible. Voy le dimanche 51. & 52.

M. *Comment entens-tu qu'il eſt aſsis a la dextre de Dieu ſon Pere?* E. *C'eſt qu'il a receu la Seigneurie du Ciel & de la Terre afin de regir & gouuerner tout.*

Tout ainſi comme nous auons dit que Ieſus Chriſt quād il eſt appelé Seigneur, c'eſtoit pour auoir gouuernement tant en Terre cōme au Ciel, c'eſt à dire tant ſur les Anges que ſur les hōmes: auſſi maintenāt par la ſeſſiō de Chriſt à la dextre de Dieu le Pere nous entendons que Chriſt a vne ſeigneurie au Ciel pour gouuerner les Anges, & en Terre pour gouuerner les hommes: & pour mieux ſpecifier ce que nous entēdons par ceſte dextre 1. vne ſouueraine gloire, dignité, & maieſte en laquelle Ieſus Chriſt a eſté eſleué par deſſus toute creature: 2. vne ſouueraine vertu & puiſſance que Dieu a donné à Ieſus Chriſt tant pour defendre les ſiens, que pour abbatre la puiſſance de ceux qui s'oppoſent à luy. Ce titre donc luy eſt donné pour deux raiſons, l'vne regarde l'Egliſe laquelle Dieu tient ſous ſes aiſles pour la preſeruer contre tous dangers & ahurts qui luy pourriont aduenir: l'autre regarde les meſchans leſquels Dieu contraint comme forçaires de galleres, d'obeir à ce qu'il luy plaiſt. Et c'eſt pourquoy S. Paul dit que Dieu a fait ſeoir Ieſus Chriſt à ſa dextre ez lieux cœleſtes par deſſus toute principauté, puiſſance, & vertu, Seigneurie, & par deſſus tout nō qui eſt nommé non ſeulement en ce ſiecle, mais auſſi en celuy qui eſt à aduenir, & a aſſubiecti toutes choſes ſous les pieds d'iceluy pour eſtre chef à ſon Egliſe: Et c'eſt ce qui ſuit en la demande & reſponce ſuiuante. *Eph. 1. 20.*

M. *Mais que ſignifie la dextre, & ceſte aſsiete dont il eſt parlé?* E. *C'eſt vne ſimilitude tiree des Princes terriens qui font ſeoir à leur coſté dextre ceux qu'ils ordonnent Lieutenans pour gouuerner en leur nom.* M. *Tu n'entends donc ſinon ce que dit S. Paul, c'eſt qu'il a eſté conſtitué chef de l'Egliſe, & exalté deſſus toute principauté, & qu'il a receu vn nom par deſſus tout nom.* E. *Voire.*

Tout ainſi comme les Rois & Princes de la terre ont leurs Lieutenans pour gouuerner en leur nom, & donner ordre à vne infinité d'affaires appartenantes à leur charge: Ainſi Dieu ayant à gouuerner le Ciel & la Terre, & tout ce qui eſt en iceux dequoy il eſt createur, auſſi a-il vn Lieutenant aſçauoir Ieſus Chriſt, pour gouuerner & les Anges & les hommes, & tout ce qui apparoit & haut & bas. Et tout ainſi que les Rois terriens ne doiuent admettre aucun à manier leurs Royaumes & Prouinces qu'ils ne ſoient propres à cela, auſſi Dieu a admis Ieſus Chriſt pour ſon Lieutenant lequel il a rendu propre à cela ainſi qu'il eſtoit neceſſaire. Car il l'a rempli de ces parties icy qui eſtoient du tout neceſſaires pour le rendre parfaict en ſa charge: 1. Il a voulu qu'il fuſt Dieu, ou qu'il y euſt en luy vne perfection de la nature diuine laquelle a eſté en luy eternellement: 2. Il a voulu que ceſte perfection de la nature diuine prinſſe vne perfection ou excellence de la nature humaine, & que ces 2. perfections fiſſent vne perſonne par l'vnion hypoſtatique, & qu'icelle perſonne fuſt remplie dy-ie d'vne infinité de dons deſquels les hommes & les Anges fuſſent ornez & enrichis abondamment. A ce propos il eſt dit nous auons tous puiſé de ſon abondance: & ailleurs, Dieu ne luy a pas donné l'eſprit par meſure &c. Or quand il eſt dit qu'il eſt aſſis à la dextre de Dieu le Pere, ſont ſignifiez non ſeulement les dons & graces deſquelles les fideles ſont enrichis, mais eſt ſignifié qu'il eſt egal à Dieu ſon Pere: tellement qu'eſtre aſſis à la dextre de Dieu le Pere ſignifie 1. auoir vne meſme & egale puiſſance auec le Pere, 2. eſtre plus excellent en gloire & maieſté que les Anges & hommes en nature humaine par la collocation des dons que Chriſt a receu de Dieu ſon Pere, 3. C'eſt adminiſtrer le regne au Ciel & en tout le monde, & ſur tout c'eſt de gouuerner l'Egliſe mediatement c'eſt à dire par les moyens que Dieu a ordonnés pour ceſt effect. Si on oppoſe que Dieu & le S. Eſprit ſont toutes ces choſes leſquelles ſont attribuees à Chriſt: on reſpód que le Pere voirement les faict, mais c'eſt par Ieſus Chriſt.

Iean 16.
Iean 3.
14.

& le S. Esprit aussi les faict par le moyen de Iesus Christ: car il faut attribuer à chasque personne de la Trinité ce qui luy est propre le Pere agit non par soy mais de soy, d'autant qu'il est de soy mesme & non d'vn' autre: le Fils opere par soy & non de soy, d'autant qu'il est engendré du Pere: le S. Eprit opere par soy & du Pere & de Iesus Christ, d'autant qu'il procede d'eux: tellement qu'encores que Dieu & le S. Esprit facent les choses qui sont icy attribuees à Iesus Christ, tant y a qu'elles appartiennēt proprement à Iesus Christ: d'autant qu'il a esté ordonné principallement pour faire office de redempteur. Et comme on ne peut proprement attribuer à Dieu ny au S. Esprit qu'ils ont esté Roys Sacrificateurs & Prophetes ains à Iesus Christ: aussi ne sçauroit on attribuer à d'autres qu'à Iesus Christ qu'il est assis à la dextre de Dieu le Pere pource que c'est ceste personne-là seule qui ayāt prins nostre chair humaine pour accomplir l'œuure admirable de nostre redemption, l'a parfaicte en tout & par tout, & faut que ceste honneur luy demeure principalement.

DIMANCHE XIII.

M. *Poursuy outre.* E. *De-là viendra iuger les vifs & les morts, qui est à dire qu'il apparoistra vne fois du Ciel en iugement ainsi qu'on l'y a veu monter.*

Note 1. Que c'est chose tresceritaine qu'il y aura vn dernier Iugement: on le peut prouuer mesme par raisons naturelles. 1. Par nature delaquelle Dieu est autheur: car nature est tellement faicte & introduite de Dieu que touiours & sans cesse elle agit, & tend à sa fin, & ne sçauroit desister ny estre retenue qu'elle n'y soit paruenue: autāt en peut on dire des ouurages admirables & magnifiques qui apparoissent en ce mōde, cōme sera vne maison, vn nauire, ou quelque autre piece d'ouurage qui semblera estre si ferme que l'on diroit qu'elle ne prendroit iamais fin, tant y a qu'à la fin elles y paruiennent: il n'y a arbre si gros ne si ancien, ny pierre, ny roche, ny fer,

ny airain que finalement ne se termine si dy-ie tout cela tend à sa fin, aussi fait nature qui est la mere de tout: & si nature y tendant tous les iours finalement y paruient, cela nous apprend qu'il y aura vn iugement : car ce iugement suit nature, & apres qu'elle sera paruenue à la fin à laquelle elle tend, lors sera ce iugement. 2. Nous pouuons prendre du naturel de Dieu vn argument par lequel on peut cognoistre infalliblement qu'il y aura vn dernier iugement : c'est que comme Dieu est misericordieux pour exercer sa misericorde tant en ce mõde qu'en l'autre enuers ceux qu'il luy plaist : aussi est il iuste pour exercer sa iustice enuers les meschans. Or il ne punit pas en ce monde tous les meschans lesquels toutesfois doiuent estre punis, & est impossible qu'ils eschappent le iugement de Dieu, tellement que s'ils ne sont punis en ce monde, ils le seront en l'autre : pource S. Augustin a bien dit que ce que les iniques ne sont point punis icy, c'est vn certain signe qu'il y aura vn dernier iour auquel Dieu se vãgera d'eux. 3. Ces passages font foy qu'il y aura vn dernier iugement : c'est chose iuste enuers Dieu qu'il rende affliction à ceux qui affligent les bons, & qu'il donne aux affligez deliurance lors que le Seigneur Iesus se monstrera du Ciel auec les Anges de sa puissance & auec flambe de feu, faisant vengence de ceux qui ne recognoissent point Dieu &c. Item voicy le Seigneur viendra auec ses saincts que sont par millions, à cela rend aussi la Prophetie d'Enoc de laquelle parle S. Iude: voy ce que dit Iesus Christ Mat. 24. & 25. & ailleurs le Seigneur a ordonné vn iour par lequel il doit iuger le mõde auec iustice : Ité le Seigneur mesme auec clameur d'Archange & la trompette de Dieu descendra du Ciel Item ce qui est dit du mauuais riche qui fut porté en Enfer, & du Lazare qui fut porté au sein d'Abraham apres leur mort, l'vn pour iouïr de la felicité eternelle, & l'autre pour estre tourmẽté à cause de ses mesfaicts: ceste histoire, dy-ie no⁹ faict foy qu'il y aura vn iugemẽt dernier &c.

2. Thess. 1. 6.
Iude. 7.
Act. 17. 31.
1. The. 1 4. 16.
Luc 16.

Note 2. Que ce iugement sera vne manifestation des bons & des meschans: car entant qu'en ce monde bastard

ſtard & corrompu les bons & eſleus ſont meſlez auec les meſchans & infideles comme la paille eſt meſlee auec le grain: il eſt neceſſaire que ce dernier iour aduienne, afin qu'en iceluy les reprouuez ſoient ſeparez des fideles, les iuſtes des iniuſtes, & que ce iour ſoit le iour auquel on bat & purifie le bled, & que le bō grain ſoit net des eſcouuillures, & puis ſerré au grenier. S. Paul dit que Dieu rēdra à vn chacun ſelon ſes œuures en ce iour-là, non que Dieu dōne propremēt tant aux fideles qu'infideles l'Enfer ou Paradis à cauſe de leurs œuures: car quant aux eſleus ils ne ſçauroiēt faire tāt & de ſi bōnes œuures qu'elles meritēt la vie eternelle: mais bien quant aux meſchās il ſont bien tant de meſchantes œuures, qu'à cauſe d'icelles ils meritent l'Enfer: car leur œuures ſont du tout meſchātes & celles des bōs imparfaictemēt bonnes: tellemēt que Dieu dōnera bien aux meſchans ſelon leurs œuures, c'eſt à dire ſeront damnez à cauſe de leurs œuures, & aux bōs il leur dōnera bien auſſi ſelō leurs œuures, c'eſt à dire ſelon qu'ils auront monſtré par leurs œuures qu'ils ſont regenerez, & auront fait cognoiſtre de leur foy par leurs œuures: car Dieu donne proprement aux fideles ſelon leur foy: c'eſt la foy qui ſauue. Mais d'autant que la foy ne ſe cognoiſt que par les œuures, l'Eſcriture dit que Dieu rendra à vn chacun ſelon ſes œuures: de ſorte qu'au iour du iugemēt il ſera fait mētion nō de la foy (encores que ce ſoit celle qui nous ſauue) mais des œuures pour 2. raiſons, 1. afin que nous nous cōſoliōs en ce qu'encores que nos œuures ſoient fort imparfaictes & contaminees de peché, tant y a que Dieu par ſa miſericorde les a tellemēt agreables, qu'il leur ſemble meſmes attribuer la vie eternelle. Cela auſſi eſt pour nous inciter tant & plus à en bien faire: pource que tant plus nous faiſons de bonnes œuures, tant plus manifeſtement faiſons nous cognoſtre noſtre foy: car la foy produit ces œuures. 2. Mention ſera faicte de nos bonnes œuures au iour du Iugement pour rendre les meſchans conuaincus de leur meſchanceté: car Dieu veut que nos œuures leur ſoyent demonſtrees, afin que s'ils obiectent que Dieu nous donne Rom. 2. 6.

la vie eternelle iniquement, Dieu leur monſtre ſes bonnes œuures, pour leſquelles leur faiſant entendre qu'il nous donne la vie eternelle (non dy-ie proprement pour nos œuures, mais entant que par icelles nous aurons teſmoigné noſtre foy & election) & eux au contraire n'ayãs fait que meſchantes œuures, ils ſoyent dy-ie conuaincus, & condamnez iuſtement à cauſe d'icelles &c.

Note 3. Que quand le Catechiſme dit que Ieſus Chriſt viendra iuger les vifs & les mors, nous monſtre que ce Iugemẽt ce fera principalemẽt par Ieſus Chriſt. Cela n'empeſche pas qu'il ne ſe face par les trois perſonnes de la diuinité: car vrayement il ſera fait par le Pere, & le S. Eſprit quant au conſentement, c'eſt à dire que Dieu & le S. Eſprit conſentiront à ce que ce iugement ſe face. mais il appartient principallemẽt à Ieſus Chriſt: car ainſi que le commencemẽt, progrez, & acheuement de noſtre ſalut a eſté fait par Ieſus Chriſt, auſſi faut il que le dernier iugement ſoit fait par luy. A cela tendent ces paſſages, Dieu a ordonné vn iour auquel il doit iuger le monde auec iuſtice par vn homme qu'il a determiné: Item ils verront le Fils de l'homme venir ez nues du Ciel auec puiſſance & grand gloire: Item le Pere a donné authorité au Fils afin d'exercer iugement entant qu'il eſt Fils de l'homme: Item en verité ie vous dy qui oit ma Parole & croit en celuy qui m'a enuoyé, a vie eternelle, & ne viendra point en condamnation, mais eſt paſſé de la mort à la vie: Item le Seigneur ſera manifeſté du Ciel (car c'eſt de-là qu'il viendra pour iuger le monde) auec les Anges de ſa puiſſance: Item depuis ce temps-là vous verrez le Fils de l'homme aſſis à la dextre de ſa puiſſance Item il deſcendra ez nuees (c'eſt à dire du Ciel) viſiblement en ceſte region de l'air comme vrayement il eſt monté viſiblement.

Act. 17. 31. Matth. 24. 30. Ieã 5. 27 Iean 3. 36. & 5. 24. 2. Theſſ. 1. 7. Mat 26 64. Act. 1.

FAVSSE DOCTRINE.

2. Pier. 3. 3. Ceux la donc qui doutent du dernier Iugement ſe trompent: ſainct Pierre parle de ceux-là quand il dit

qu'il y aura des moqueurs ez derniers temps qui ſe moqueront de ce iour-là, diſans où eſt ſon aduenement: car nous voyons toutes choſes aller leur train depuis le commencement iuſques à maintenant? comme auſſi il y en a encores auiourd'huy de prophanes qui diſants que le terme vaut l'argent, s'ils conſiderent ce qui eſt icy dit, ſeront conuaincus qu'il y en a vn.

M. *Puis que le iugement ſera en la fin du ſiecle, comment dis-tu que les vns viuront lors, & les autres ſeront mors, veu qu'il eſt ordonné à tous hõmes de mourir vne fois?* E. *S. Paul reſpond à ceſte queſtion, diſant que ceux qui ſeront lors ſurviuans ſeront ſubitement chãgez afin que leur corruption ſoit abolie, & que leurs corps ſoit renouuellés pour eſtre incorruptibles.* M. *Tu entens donc que ceſte mutation leur ſera comme vne mort, pource qu'elle abolira leur premiere nature pour les faire reſſuſciter en autre eſtat.* E. *C'eſt cela.*

Note 1. Que ce dernier iour ce ſera diuerſement tant enuers les viuans qu'enuers les mors, c'eſt à dire qu'ainſi comme les mors ſont differens des viuans, ainſi le iugement qui ſera fait des vns & des autres ſera diuerſifié: c'eſt que touchant les mors ils reſuſciteront ſubitement & incontinent qu'ils auront ouy la voix du Iuge & des Anges, leſquels (comme dit S. Paul au lieu ſus-allegué) ſonneront la trompette pour faire releuer les mors: & quant à ceux qui ſeront viuans ceux-là ſeront changez promptement comme en vn clin d'œil, ou eſuanouiront, ou ſeront ſurpris de quelque rauiſſement qui leur oſtera le ſentiment & mouuement de ceſte vie preſente: mais le tout ſe fera ſi ſubitement qu'il n'eſt pas poſſible de plus: puis reuiendront en leur priſtin & premier eſtat, & ce changement leur ſera comme vne mort: & ainſi ſera accompli ce qui eſt aux Hebr. qu'il eſt ordonné à tous de mourir vne fois.

Note 2. que non ſeulement les hommes ſeront changez d'eſquels il eſt dit que ce qui eſt corruptible ſera veſtu d'incorruptibilité, & ce qui ſera mortel, d'vne immortalité: c'eſt à dire qu'au lieu que noſtre nature eſt maintenant corruptible & mortelle & pleine d'infirmité, elle

sera restauree en son premier estat d'innocence, voire
sera encores plus saine & ferme qu'elle n'a esté aupara-
2. Pier. uant: mais aussi le Ciel & la Terre seront changez, c'est
3.7. à dire seront repurgez & comme affinez par le feu. De-
là vient qu'il est dit que les Cieux qui sont maintenant
& la Terre, sont reseruez estans gardez pour le feu au
iour du Iugemẽt & de la destruction des hommes mes-
chans: & vn peu aprez, le iour du Seigneur viendra com-
me vn larron en la nuict auquel les Cieux passeront
comme bruit de tempeste, & les elemens seront dissous
par chaleur, & la Terre & toutes les œuures qui sont en
elle brusleront entierement: Et plus bas, les Cieux estans
enflambez seront dissous, & les elemẽs se fondrõt de cha-
leur: & en suiuant il est dit, mais nous attendõs nouueaux
Cieux & nouuelle Terre: pource S. Pierre a appelé ce
iour-là, le iour de la restauration de toutes choses: car
ceste restauration regarde tant le Ciel & la Terre que
particulierement les creatures raisonnables. Iesus
Es. 45. Christ parle de ce iour-là disant, ie viendray à vous de-
17. rechef & vous prendray à moy: Item S. Paul, nous viuans
Apo. 21. serons rauis au deuant du Seigneur ez nues en l'air. Par
2. Pier. ces propos il semble que l'Apostre vueille dire que les fi-
3.13. deles lors que Dieu viendra iuger le monde seront por-
Iean 14. tez vers luy en l'air, & ne seront pas au monde lequel
1. Thess. bruslera comme dit S. Pierre. Tellement qu'ainsi comme
4.16.17. quand le deluge vint, ceux qui estoient en la Terre fu-
rent submergez, mais tout l'air n'estoit pas couuert d'eau
ny l'Arche qui estoit portee sur l'eau en l'air dans laquel-
le les fideles furent sauuez: ainsi quãd le Iugement vien-
dra il n'est pas difficile de colliger du dire de S. Paul qu'il
semble qu'il vueille dire que les meschans qui seront au
monde seront bruslez, & que les bons seront portez en
l'air au deuant de Christ: mais d'autant que cela pourroit
engendrer des difficultez principallement entant qu'il
faut que les meschans entendent leur condamnation par
la voix de Christ, disant allez meschans au feu eter-
nel &c. Il faut considerer la chose en telle sorte, que la
difficulté soit ostee tant que faire se pourra.

Note 3. Qu'ainſi qu'il y aura changement & au Ciel & en la Terre, & ſur tout aux fideles, auſſi y aura-il aux Diables & infideles: car quant aux infideles & meſchans qui ont icy leurs aiſes, aprez ceſte vie ſeront tourmentez autant & plus qu'ils n'ont ſenti de bien & plaiſir en ce monde: Et combien que parmi leurs voluptez ils ont ſenti ſouuentesfois maintes faſcheries & angoiſſes accompagnes de grands troubles de conſcience, tant y a que ce ce monde ne leur eſt par maniere de dire que ſucere, au prix des tourmens deſquels ils ſeront eſtrains aprez ceſte vie: ou pour mieux dire ce monde y ſouffrans, quelque mal leur eſt ſeulement vn tauxbourg d'Enfer: & quand ils en ſont ſortis ils entrét en l'eſtang de ſouphre où il y a pleur & grincement de dens. Quant aux Diables iaçoit que maintenant ils ſoient tourmentez, ils ont toutesfois plus de liberté, & ſont beaucoup moins gehennez qu'ils ne ſeront aprez le dernier Iugement, comme monſtre S. Iude 6. Que Dieu a reſerué ſous obſcurité en liens eternels iuſques au iugement de la grande iournee les Anges qui n'ont point gardé leur origine &c. Ieſus Chriſt parle de ceux-là & des infideles quand il leur dit, allez maudits au feu eternel qui eſt preparé au Diable & à ſes Anges. Tel ſera l'eſtat des Diables & meſchans aprez le dernier iour.

Matth. 24.51.

Matth. 25.41.

M. *Nous reuient il quelque conſolation de ce que Ieſus Chriſt doit venir iuger le monde?* E. *Ouy ſinguliere: car nous ſommes certains qu'il n'apparoiſtra ſinon en noſtre ſalut.* M. *Nous ne deuons donc pas craindre le dernier iugement pour l'auoir en horreur.* E. *Non pas, puis qu'il ne faudra venir deuant autre Iuge que celuy meſme qui eſt noſtre aduocat, & a prins noſtre cauſe en main pour la defendre.*

Note 1. Que la conſolation qui nous reuient de ce que Ieſus Chriſt doit venir Iuger le monde eſt treſgrande, en ce que non ſeulement il iugera, mais auſſi (pour monſtrer l'ardente amour qu'il nous porte, & le ſingulier honneur qu'il nous fait) il veut auſſi que nous auec luy iugions les meſchans: comme nous le pouuons colliger de ce que Ieſus Chriſt dit à ſes Apoſtres, ie veux que

Luc 22. 30.

1. Theſſ. 4. 17. vous ſoyez aſſis ſur thrones iugeans les douze lignees d'Iſrael, & de ce que dit S. Paul que les eſleus irõt au deuant de Chriſt en l'air: mais cela veut dire, non que les fideles iugeront abſoluement & de leur authorité priuee, ains qu'ils ſouſcriront au iugement de leur maiſtre, & approuueront la ſentence qu'il prononcera contre les meſchans. 2. Ceſte conſolation ſe monſtre encores plus clairement, & ſe faict ſentir plus viuement en ce que le Catechiſme dit qu'il n'apparoiſtra que pour noſtre ſalut & nous donner la iouiſſance d'iceluy: car comme il eſt mort, reſuſcité, monté aux Cieux, eſt aſſis à la dextre de Dieu ſon Pere pour nous, auſſi viendra il derechef pour noſtre ſouuerain bien: il ſe monſtrera lors plus doux, & Rom. 8. gracieux enuers nous qu'vn pere enuers ſes enfans: tellement comme adiouſte puis aprez le Catechiſme, qu'il ne faut point craindre ce iour-là: car ſi Dieu eſt pour nous dit S. Paul, qui ſera contre nous? qui intentera accuſatiõ cõtre les eſleus de Dieu? Dieu eſt celuy qui iuſtifie. Qui eſt-ce qui condãnera? Chriſt eſt celuy qui eſt mort & qui eſt reſuſcité, lequel eſt aſſis à la dextre de Dieu le Pere, & qui fait requeſte pour nous. 3. Ceſte cõſolation s'accroiſt encores quand le Catechiſme dit que nous ne comparoiſtrons au iour du iugement deuant autre Iuge que celuy qui eſt noſtre aduocat: car tout ainſi que ſi vn homme auoit vn aduocat pour plaider vne cauſe deuant vn Iuge, & que ceſt aduocat fuſt le Iuge de la cauſe, l'homme qui auroit vn tel aduocat n'auroit occaſion de craindre de perdre ſon procez: ainſi les fideles en ont encores moins, encore que leur aduocat Ieſus Chriſt a deſia gaigné leur procez cõtre Satan, & qu'il ne reſte plus ſinõ leur en donner la iouiſſance, laquelle il leur donnera parfaictement quãd ceſte grãde iournee de ſon Iugemẽt Matth. ſe tiendra. Et combien qu'aucun ny Ange ny homme 24. 42. ne ſçait ny le temps ny l'heure de ce Iugement, tant y a qu'il n'en faut douter: car comme il n'y a rien plus certain que ce dernier iour, auſſi n'y a-il rien plus incertain que l'heure d'iceluy: & tant bons que mauuais en doiuent eſtre aſſeurez: les bons pour ces raiſons, 1. afin qu'ils

ſçachent qu'ayans eſté haraſſez en ce monde, ils ſeront en ce iour-là deliurez du gouffre de miſeres auſquelles ils eſtoient ſubiets, leurs larmes cõme dit le Prophete ſeront eſſuyes &c. 2. Afin de ne s'endormir ez iniquitez de ce ſiecle, où s'ils s'endorment par ſtupidité brutalle, la ſouuenance de ce iour les doit eſueiller & inciter à ſe deſtourner du mal, & s'addonner au bien: car en ce iour-là il faudra rendre conte de toutes ſes actions. 3. Ils en doiuent eſtre aſſeurez, afin que l'attente de ce iour-là exerce leur foy & patience: car la foy, patience & autres vertus Chreſtiennes ne s'allument & accroiſſent pas peu en eſperant & attendant les choſes que Dieu nous a promiſes. 4. On en doit eſtre aſſeuré pour la gloire de Dieu: car elle reluira en ce iour là plus clairement que iamais, entant que tout ce qui ſe fera, ſoit que les bons ſoient enuoyez en la iouïſſance de la vie eternelle, ſoit que les meſchans ſoient enuoyez en Enfer, le tout redondera à l'honneur & gloire de Dieu: alors l'innocence des fideles ne ſera plus cachee en ce monde comme elle eſt maintenant, mais ſera claire & patente: Item la vie des eſleus qui eſt auſſi cachee en Ieſus Chriſt ſera manifeſtee ſi clairement que rien plus. D'autre coſté les meſchans doiuent auſſi eſtre aſſeurez de ce iour-là, 1. afin qu'ils ſoient inexcuſables en leurs meſchancetez: car il n'y a rien qui les preſſe plus que ſçachans bien que ce iour n'eſt pas vne fable comme penſent notamment les Epicuriens, ains qu'il eſt auſſi certain comme le Ciel & la Terre eſt, & que le iour ſuccede à la nuict, & la nuict au iour, & pluſieurs choſes ſemblables: neantmoins ne laiſſans de commettre audacieuſement mille meſchancetez, c'eſt bien dy-ie pour les conuaincre viſuement d'icelles. 2. Les meſchans doiuent ſçauoir ce iour afin de les inciter à penitence ſi faire ſe peut, & ſe conuertir au Seigneur: car ce que Dieu le dilaye c'eſt pour attendre les pecheurs à repentance: pource S. Paul dit à ce propos, meſpriſes-tu les richeſſes de la bonté de Dieu & de ſa patience & de ſa longue attente, ne cognoiſſant pas que ſa bonté t'ameine à repentence? Et d'autant qu'il en

Il eſt neceſſaire que tant bons que mauuais ſçachẽt qu'il y auront Iugemẽt.

Rom. 2. 4.

prendra de ce iour-là ainſi que du temps de Noé lors que l'on mangeoit & beuuoit & ſe marioit on le deluge vint qui ſubmergea le monde d'alors qui n'y penſoit pas: & pource auſſi qu'il eſt dit que le Seigneur viendra en ce iour-là ainſi que le larron vient de nuict pour ſurprendre ceux qui ſont en la ville ou en la maiſon, quand les maiſtres n'y penſent point, chacun doit veiller pour n'eſtre point ſurpris en ce iour-là. car ſi ainſi eſt que le pere de famille veilleroit en la nuict en laquelle il ſçauroit que le larron deuroit venir percer ſa maiſon, ou deſrobber quelque choſe, ou faire quelque meſchanceté: par plus forte raiſon chacun doit veiller en ſa vie de peur que s'addonnant au mal il ne ſoit ſurprins en iceluy par le Seigneur quand il viendra Iuger le monde, & punir comme il le merite. Car cõme c'eſt choſe infallible que les bons qui ſeront trouuez bien-faiſans entreront en la ioye de leur Seigneur (comme cela eſt repreſenté en l'Apocalypſe par vne eſpouſe parlant à ſon eſpoux) auſſi les reprouuez & impenitens pris ſur le faict de leur meſchancetez ſeront precipitez au feu eternel pour eſtre là tourmentez eternellement: alors ſera accompli ce qui a eſté prophetizé par le Prophete, ils ſentiront celuy qu'ils ont poinct: Item, le Seigneur frappera au dernier iour la Terre de la verge de ſa bouche, & occira le meſchant par le ſouffle de ſes narines &c.

Mat. 24 38. *1. Pie.* 3. 20. *Mat.* 24 43. *Apo.* 16. 15. *1. Theſſ.* 5. 2. *Apo.* 19. 7. & 21. 2. *Zach.* 12 50.

DIMANCHE XIIII.

M. *Venons à la troiſieſme partie. E. c'eſt la foy au S. Eſprit.*

Note 1. D'autant que ce mot *Eſprit* ſe prend en pluſieurs ſignifications en l'Eſcriture, il eſt bon de les entendre, afin de mieux ſçauoir que c'eſt du S. Eſprit qui eſt ainſi appelé par ſimilitude prinſe des choſes humaines pour declarer les ſpirituelles. Il eſt appelé vent Pſal. 33. 6. l'ordre des Cieux a eſté fait par le vent de ſa bouche: Item Ieſus Chriſt ſouffla ſur ſes diſciples, & leur dit receuez le S. Eſprit. Or *Eſprit* ſignifie proprement vent, ſouffle, halaine, reſpiration: & pource qu'il n'y a rien plus

Iean 20. 22.

subtil ny plus delié entre les choses corporelles, ne qui s'apperçoiue moins de la veüe, il est pris souuent pour les choses diuines & inuisibles : pour ceste raison l'ame & l'entendement, & les Anges bons & mauuais sont appelez ordinairement esprits, non pource que ce soient vens, mais pource qu'ils sont inuisibles, soudains, & legers comme le vent : aussi Dieu est appelé esprit, non pource qu'il soit vn vent, mais pour nous faire entendre que nous ne deuons rien imaginer de luy materiel ny de visible: car il est vne nature & essence parfaicte, inuisible, & incorruptible &c. Selon ceste signification le Pere le Fils & le S. Esprit sont appelez Esprit en vne essence diuine & vnité d'vn Dieu. Mais la 3. personne de la Trinité est appelee esprit, principallement pource que ce mot exprime mieux les mouuemẽs & effets d'iceluy ez regenerez quand il engendre en eux vne viue penitence de leur faute, & vn amour de Dieu. Et faut encores sçauoir que ce S. Esprit se prend pour les dons d'iceluy quelquefois: cõme quand il est dit que Dieu a dõné son S. Esprit à ses seruiteurs, alors il ne faut prendre le S. Esprit pour l'essence d'iceluy, mais pour ses graces, lesquelles selon qu'elles sont diuerses, elles ont aussi diuers noms & titres en l'Escriture: pource, ceste Esprit est appelé Esprit de sagesse, de conseil, de force, d'autant que ces vertus-là & autres sont engendrez par ceste Esprit. Quelquefois aussi ceste Esprit est pris pour la troisiesme personne de la Trinité qui est comme le Pere & le Fils, comme il appert par la forme du Bapteſme de laquelle l'Eglise vse ordinairement disant, Ie vous Baptize au nom du Pere du Fils & du S. Esprit: car puis que le S. Esprit est mis auec le Pere & le Fils (puis qu'il s'agit de receuoir le Bapteſme au nom d'vn seul Dieu) il s'ensuit que le S. Esprit est Dieu, aussi est il nommé Dieu: ne sçauez pas que vous estes le temple de Dieu, c'est à dire du S. Esprit : & ailleurs, pourquoy Satan, dit S. Pierre à Ananias, a rempli ton cœur pour mentir au S. Esprit? & encores, tu n'as pas menti aux hommes, mais au S. Esprit: Item l'Esprit estoit espandu sur les eaux : Item l'Esprit de Dieu a paré les

Iean 3. *Esa.* 11. 1. *Cor.* 3. *Act.* 5. 3 & 4. *Gen.* 1. *Iob* 26.

Cieux: & en S. Luc 3.22. Le S. Esprit descendit sur Christ en forme corporelle comme vne colõbe: par ce passage il appert que le S. Esprit estant Dieu est toutesfois vne personne, car il n'euſt peu apparoistre en espece visible s'il n'euſt esté personne. A cela aussi se rapporte que l'on
Act. 2. vit des langues departies comme de feu qui s'assirent sur
Iean. 14. vn chacun de ceux qui estoient attendans ce S. Esprit le
Iean. 15. iour de Pentecoste: & quand Christ dit, ie prieray le Pere & il vous baillera l'autre Consolateur, disant l'autre, il distingue ce Cõsolateur du Pere & du Fils. Cela demõstre donc qu'il est personne, comme aussi fait ce passage quãd le Cõsolateur sera venu lequel ie vous enuoyeray, l'Esprit de verité procedant du Pere il vous enseignera toutes choses, & dira ce qu'il aura ouy. Item quand l'Escriture attribue à ceſt Esprit choses propres à vne personne comme d'enseigner, de consoler, de distribuer diuers dons, de confirmer, de regir & gouuerner les enfans de Dieu: cela dy-ie fait cognoistre qu'il est Dieu. A ce propos il est dit, le S. Esprit vous enseignera ce qu'il
Luc 12. vous faudra dire: pour ceste mesme raison il est appelé
12. la vertu du Treshaut: tout cela dy-ie fait cognoistre que ce S. Esprit est vne personne.

Note 2. Que le S. Esprit est appelé Sainct, 1. Pource qu'il est de soy, & par soy & de sa nature Sainct, en sorte
1. Iean 2. que ceste Saincteté luy est naturelle & essentielle non
20. 27. pas accidentale ou procedante d'ailleurs comme en nous: 2. ponrce qu'il sanctifie les autres, pour ceste cause il est appelé l'onction, car il oinct & arrouse de ses graces les fideles. Or puis que le S. Esprit est vne personne qui a essence & substance, & qui est Dieu comme le Pere & le Fils procedant d'eux, il faut conclurre qu'ainsi comme nous croyons au Pere & au Fils, qu'aussi il nous faut selon le Catechisme croire au S. Esprit & y mettre nostre foy.

M. *A quoy nous proffite elle?* E. *A ce que nous recognoissions que comme Dieu nous a racheptez & sauuez par Iesus Christ, aussi il nous fait par son S. Esprit participans de ceste redemption & du salut.* M. *Comment cela?* E. *Comme le sang de Iesus Christ*

eſt noſtre lauement, auſſi faut il que le S. Eſprit en arrouſe nos conſciences à ce qu'elles en ſoient lauees.

Note 1. Que le plus grand bien que nous puiſſions receuoir de l'Eſprit de Dieu eſt que par iceluy nous ſoyõs aſſeurez interieurement que tous nos pechez nous ſont pardonnez par Ieſus Chriſt, & la iuſtice acquiſe par iceluy: & combien que nous pourrions ſpecifier pluſieurs fruicts & vtilitez de ceſt Eſprit, tant y a que ceſte cy eſt la principalle, & comprend toutes les autres: & comme c'eſt vn bien ineſtimable que de ſçauoir que par la mort de Ieſus Chriſt nous ſommes deliurez du peché, auſſi eſtce vn bien non moindre de ſentir la vertu de ceſte mort par le S. Eſprit qui nous reforme & regenere tous les iours pour nous voüer & conſacrer au ſeruice de Dieu: à ce propos il eſt dit que l'Eſprit de Dieu rend teſmoignage à noſtre eſprit que nous ſommes enfans de Dieu. Mais il faut remarquer que l'Eſprit de Dieu ne nous fait pas ſentir ſes mouuemẽs & effects ſans moyens & inſtrumẽs: car il ſe ſert ordinairement de la Parole de Dieu, tellement que quand ceſte Parole nous eſt preſchee & annoncee & que nous croyons à icelle, alors dyie nous ſentons principallement les effects de ceſt Eſprit: & combien que l'ouie de la Parole de Dieu, la foy, & le S. Eſprit ſoient ordinairement enſemble, toutesfois le S. Eſprit doit touſiours aller deuant: car c'eſt luy qui engendre la foy & l'entretient en nous, & par nature & ordre de temps il eſt deuant la foy. Quand S. Paul dit, aprez que vous auez creu, vous eſtes ſeellez du S. Eſprit de la promeſſe, il ſemble qu'il vueille dire que nous pouuons auoir la foy deuant le S. Eſprit: mais S. Paul ne veut pas dire cela proprement, ains pluſtoſt d'autant que tous ces dons-là ſçauoir eſt la donation du S. Eſprit, l'ouie de la Parole de Dieu, la foy s'entretiennent enſemblement comme petits chainons d'vne chaine, il veut dire que où eſt l'vn là eſt l'autre, & l'vn eſt entretenu par l'autre: tellement que comme nous retenons l'ouie de la Parole de Dieu par le S. Eprit, auſſi le S. Eſprit eſt retenu & augmenté en nous par l'ouïe de la Parole. Car ſi (comme

Rom. 8. 17.

Eph. 1. 13.

dit S. Paul) la foy vient de l'ouye de la predication de
Rom.10 l'Euangile, & la predication de la Parole eſt rendue fru-
17. ctueuſe & proffitable par le S. Eſprit ſans lequel ceſte Parole n'eſt qu'vn ſon battant les aureilles: il s'enſuit que par l'ouye de ceſte Parole le S. Eſprit & la foy ſont entretenus eu nous: tellement que tant plus nous proffitons en ceſte Parole de Dieu plus nous y auons d'intelligence, plus auſſi ſentons nous c'eſt Eſprit, & plus nous ſentons ceſt eſprit plus ſommes nous aſſeurez de noſtre redemption & ſalut. Et combien que ceſte Parole n'accõpagne pas touſiours le S. Eſprit: c'eſt à dire que le S. Eſprit peut agir en ceux qu'il plaiſt à Dieu ſans ceſte Parole entant que Dieu ſans aucun moyen peut faire ce qu'il veut, comme Corneille fut bien appelé ſans l'ouye de la Parole de Dieu (au moins qu'il apparoiſſe clairement
Luc 1.15 en l'Eſcriture) & Iean Baptiſte fut rempli du S. Eſprit
& Iean dez qu'il eſtoit dans le ventre de ſa mere: tant y a que
4.41. Dieu a accouſtumé de conioindre ces choſes quand il appelle quelqu'vn à ſoy: de maniere que quiconque voudra eſtre bien aſſeuré que ſa conſcience eſt lauee du ſang de Chriſt, doit regarder à entretenir en ſoy le S. Eſprit par vne aſſiduelle audition, lecture, meditation & proffit de ceſte Parole: car il peut eſtre retenu par ce
Pſea. 1. moyen. Pource Dauid dit que ceſtuy-là eſt bien heureux
Col. 3.16 qui medite iour & nuict en la Loy du Seigneur: & S. Paul, qu'il faut que la Parole de Dieu habite en nous plantureuſement auec ſapience, en enſeignant & admoneſtant mutuellement. 2. Il peut eſtre retenu par vne ſerieuſe penitence de nos fautes, & le S. Eſprit nous incite principalement à cela. 3. Par vne viſue & ardente inuocation du nom de Dieu procedante du fin fond de
Luc 11. nos cœurs: à ce propos Ieſus Chriſt apprenant à prier à ſes diſciples leur dit, ſi vous eſtans mauuais ſçauez donner à vos enfans choſes bonnes, par plus forte raiſon le
Pſe. 51. Pere celeſte eſtant au Ciel donnera le S. Eſprit à ceux qui luy demanderont: pour ceſte raiſon Dauid prie Dieu de ne luy oſter ſon libre & franc eſprit, ains de le renouueller en luy de plus en plus. 4. Le S. Eſprit eſt

retenu & conſerué au cœur des fidelles, quand eux ayans receu quelques dons on les approfite, c'eſt à dire qu'on les employe à inſtruire les ignorans & les amener à la cognoiſſance de leur ſalut, à confirmer les foibles & debiles, à releuer ceux qui ſont tombez &c. Cela eſt comme donner les dons & talens qu'on a receu, à vſure: à cela tend ce que Ieſus Chriſt dit à S. Pierre qu'il auoit prié pour luy afin que ſa foy ne defaillíſt point, & quand il ſeroit conuerti qu'il confirmaſt ſes freres: A cela auſſi appartient la ſimilitude des talens, qu'à celuy qui auoit il luy ſera donné. Or comme l'Eſprit de Dieu eſt conſerué en nous quand nous obſeruons exactement ce que nous venons de toucher, auſſi ſe diminue & perd-il, 1. quand nous faiſons tout le contraire: tellement que nous ſommes laſches à ouyr, lire, & mediter, & ſingulierement à proffiter en la Parole de Dieu: 2. Quand nous ne nous repentons iamais de nos fautes, ains nous endurciſſons pluſtoſt en nos impenitences & ordures, nous laſchans la bride à toutes meſchantes paroles & actions: 3. Quand nous ſommes froids voire gelez à prier Dieu qu'il ne nous delaiſſe iamais, ains qu'il nous aſſiſte touſiours: 4. Quand au lieu d'enſeigner les idiots, de redreſſer les infirmes, d'attirer au bon chemin les debauchez & corrompus, nous meſmes ſommes ignorans, foibles, & malins tant & plus, & encores ſurpaſſons en meſchancetez les plus debordez: à lors dy-ie nous chaſſons l'Eſprit de nous tant qu'il nous eſt poſſible. Pource S. Paul dit qu'il ne faut pas que nous contriſtions le S. Eſprit par lequel nous ſommes ſignez au iour de la redemption: car ainſi comme l'Eſprit de Dieu par maniere de dire ſe reſiouït quand nous nous addonnons au bien, auſſi ſe contriſte il quand nous nous addonnons au mal: alors noſtre chair combat contre luy & luy fait telle guerre, qu'elle le veut abbatre, au lieu qu'elle doit eſtre abbatuë, & l'Eſprit victorieux: comme l'Eſcriture nous exhorte ſouuẽtesfois de reſiſter à ce peché, & deſteindre les dards enflambez de Satan. Quand auſſi S. Paul exhorte Timothee d'allumer le don de l'Eſprit de Dieu qui eſt en

Luc 22. 32.
Mat. 25 29.
Epheſ. 4. 30.

luy, il nous veut monstrer qu'ainsi qu'vn feu duquel l'ardeur demeure couuerte sous les cendres, & s'en va mourant petit à petit, si on vient à souffler ce peu de feu il s'accroist & deuient grand: ainsi le S. Esprit lors qu'il ne se sent comme point ez cœurs des fideles, s'ils doiuent lors s'exciter par priere & l'inuocation du nom de Dieu par la lecture & retentiõ de la Parole de Dieu, & maints autres saincts exercices pour esueiller ce S. Esprit à bon escient, & faire qu'ils soient enflammez tellement des mouuemens ardens d'iceluy, qu'ils demeurent à iamais asseurez par iceluy de participer aussi vrayement à tous les biens qui leur ont esté acquis par Iesus Christ, comme si dés maintenant ils en estoient en ioüissance totalle. M. *Il faut à cecy declaration plus certaine.* E. *C'est à dire que le S. Esprit habitant en nos cœurs nous fait sentir la vertu de nostre Seigneur Iesus: car il nous illumine pour nous faire cognoistre ses graces, il les seelle & imprime en nos cœurs, il nous regenere & fait nouuelles creatures, tellement que par son moyen nous receuons tous les biens & dons qui nous sont offers en Iesus Christ.*

Note qu'outre le principal fruict qui nous reuient du S. Esprit duquel il a esté parlé, le catechisme fait icy mention de trois qui sont fort notables. Le 1. c'est que cest Esprit nous illumine pour nous faire cognoistre ses graces qui nous sont du tout necessaires à salut: quand il dit que cest esprit nous illumine, il demonstre que de nostre nature nous sommes ignorans de Dieu, & plongez en tenebres fort espesses, voire que nous sommes comme taupes enseuelis dans la Terre, & ne pouuons rien voir sinon iusques à ce que Dieu par son Esprit nous dessille les yeux, & nous donne des lunettes pour apperceuoir les graces qu'il nous fait assiduellement: Pour ceste raison cest Esprit est appelé Esprit de sapience & de reuelation: Ie rends graces à Dieu pour vous dit S. Paul que le
Ep.1.17 Dieu de nostre Seigneur Iesus Christ Pere de gloire, vous doint l'Esprit de sapience & de reuelation pour auoir cognoissance de luy, asçauoir les yeux de vostre entendement illuminez, afin que vous sçachiez quelle est l'esperence de sa vocation, & quelles sont les richesses

de la gloire de son heritage ez saincts. A cela se rapporte qu'il est appelé l'Esprit de verité: Ie prieray mon Pere, & il vous donnera vn autre Consolateur pour demeurer auec vous eternellement, asçauoir l'Esprit de verité que le monde ne peut receuoir pource qu'il ne le void & ne le cognoist point: & verset 26. Le Consolateur qui est le S. Esprit que mon Pere enuoyera en mon nom vous enseignera toutes choses. Le 2. est qu'il scelle & imprime en nos cœurs les graces de Dieu, pource qu'il cognoist que nous sommes si infirmes & debiles que nous ne pouuons retenir sa grace en nous: car nous ne l'auons pas si tost receuë qu'elle ne nous eschappe: nostre memoire est vn vaisseau percé dãs lequel tout ce qui est ietté s'escoule. Or afin qu'il soit retenu le Catechisme dit que Dieu imprime & scelle en nous ses graces: il est impossible d'vser de façon de parler plus expresses pour nous confirmer en la grace de Dieu que celles-cy: car tout ainsi qu'vn seau posé sur vne lettre auec vn cachet de fer ou de cuiure, ou d'argẽt ou d'airain, demeure fermement empreind sur la cire ou autre matiere propre à cacheter: & ainsi qu'vne escriture imprimee sur du papier auec caractere de fer ou de plõb ou estain (cõme on voit ez Imprimeries) ceste escriture tiẽt ferme: & ainsi qu'auec vn burin on graue vn Lyon ou vn Cheual ou vn homme, ou quelque autre chose sur du fer & du cuiure, en sorte que cela demeure vn long temps bien engraué ainsi le S. Esprit nous ayant arrousé de ses graces, les engraue biẽ fort en nous, & les burine (s'il faut ainsi dire) afin de nous en rendre mieux asseurez: de maniere qu'il ne faut pas craindre que ceste grace s'escoule totallement de nous puis qu'elle est imprimee & engrauee en nous. Car ainsi qu'õ casseroit plustost vn seel à vne lettre que de l'effacer & vne engraueure à vn cachet (car les marques empreintes de ces instrumẽs ne s'ostent pour frotter legeremẽt) ainsi ne sçauroit on oster aux enfans de Dieu sa grace & la marque de leur election. A cela tẽd que ceste Esprit est appelé Esprit d'adoption, qui fait crier les enfans de Dieu Abba Pere: Item arre, & gage, & sceau: aprez que

Iean 14. 16.

Rom. 8.

Ep. 1. 13. vous aurez creu, vous estes signez de l'Esprit de promesse, qui est l'arre de nostre heritage. Car ainsi comme quand on fait des contracts & marchez, si on donne des arres c'est pour certifier que le marché est ferme : aussi Dieu nous ayant promis de nous sauuer, nous donne la vie eternelle, pour nous en mieux asseurer nous donne son S. Esprit pour gage & arre d'icelle. Le 3. c'est que cest Esprit de Dieu nous regenere & fait nouuelles creatures, nous changeant de petit à petit nos cœurs de pierre en cœur de chair, & à mesure que nos cœurs se changent & conuertissent, à mesme mesure l'amour de Dieu croist en nous: de là vient que cest Esprit est appelé Esprit
Iean 3. 5 de vie, pource qu'il nous viuifie tous les iours: Item car si quelqu'vn n'est regeneré d'eau & d'Esprit il ne peut entrer au royaume de Dieu, il est appelé eau, pour demonstrer qu'ainsi comme de l'eau nous nettoyons les ordures du corps, aussi cest Esprit laue les ames de leurs macules, ou leur faict sentir l'efficace du sang de Christ qui est vrayement le lauement de nos ames: Item cest Esprit est appelé feu, ie vous Baptize au non du Pere du Fils & du S. Esprit, mais celuy qui vient aprez, vous baptizera au S. Esprit & en feu, il est ainsi appelé d'autant qu'il brusle nos concupiscences & nous eschauffe de l'amour de Dieu & de nostre prochain: Item il est appelé huile, & onction, pource qu'ainsi que l'huile fortifie les membres
Iat. 3. (car anciennement les Athletes en vsoient en luttant) ainsi cest Esprit nous confirme de plus en plus en la faueur de Dieu: Item il est appelé intercesseur, pource qu'il intercede pour nous par gemissemens inenarrables: Item il est appelé consolateur, pource qu'il purifie nos ames & consciences & nous console, en sorte que nous auons occasion de nous resiouir de plus en plus en Dieu de qui tout bien procede &c.

FAVSSE DOCTRINE.

Si le S. Esprit est Dieu & vne personne comme cy dessus est monstré, nous blasmons 1. Les Samosateniens Seruet

Seruet, & leurs disciples, qui ont dit que le S. Esprit n'estoit autre chose qu'vne inspiration & vn mouuemẽt, & non vne substance, ny vne personne: & ainsi que ce n'estoit pas le S. Esprit qui agissoit ez cœurs des fideles, ains que c'estoit Dieu seul: veu que l'office de ceſt Esprit est d'illuminer les cœurs des fideles; & d'imprimer en eux la grace de Dieu. 2. Nous condamnons Macedonius & Arrius pour auoir enseigné que le S. Esprit estoit bien vne substance & vne personne, mais que ceste substance & personne a esté creée: Ceste opinion est damnable: car si l'Esprit de Dieu estoit creé, comment pourroit il creer les mouuemens qu'il cree en nous? cõment nous pourroit il sanctifier, viuifier, & consoler, & faire les actions qu'il fait en nous tous les iours? 3. Les heretiques appelez Triteites ont eu vn erreur damnable, disans que le S. Esprit estoit bien vne personne & ceste personne Dieu, mais que ceſtoit vn autre Dieu que le Pere & le Fils: ceſt erreur est assez refuté par ce qui est dit cy dessus qu'il n'y a qu'vn Dieu. 4. Sabellius & ses adherans ont esté en vn erreur non moindre que les precedens, en ce qu'ils ont dit que le S. Esprit estoit bien vne personne diuine eternelle, & qui n'estoit pas creée, mais que c'estoit la mesme personne que celle du Pere & du Fils. 5. Ceux qui disent que les esleus peuuent tomber de la grace de Dieu, faillent lourdement: car si l'Esprit de Dieu seelle & imprime ses graces & dons qui sont sans repentance, au cœur des fideles, ils ne sçauroient tomber de la grace de Dieu: & combien que la foy qui nous fait principallement enfans de Dieu, soit quelquefois comme enseuelie ez enfans de Dieu ainsi qu'est vn petit feu sous des cendres, & l'ame d'vn homme quand il est yure, en sorte qu'il ne la sent comme point, tant y a qu'elle n'est point esteinte: car quand il plaist à Dieu de nous esueiller par ce S. Esprit, comme il fit S. Pierre aprez auoir renoncé son maistre, & Dauid aprez auoir commis vn adultere & vn meurtre, alors ce S. Esprit excite de plus en plus en nous ceste foy, & autres mouuemens qui se font apperceuoir ez enfans de Dieu ordinairement. C'est aussi vn

abus de dire que c'eſt preſomption d'eſtre aſſeuré de ſon ſalut: car quand il eſt dit que l'Eſprit de Dieu qui nous eſt donné nous eſt vn gage & vn arre de noſtre ſalut, c'eſt bien pour nous en aſſeurer: Item quand S. Paul dit que c'eſt par luy que nous crions abba Pere, nous eſt monſtré qu'ainſi qu'vn enfant ne craindra d'eſtre refuſé de ſon Pere de ce qu'il luy demandera moyennant que ce ſoit choſe equitable: par plus forte raiſon Dieu ne deboutera les fideles du ſalut eternel pour l'acquiſition duquel il a voulu que ſon Fils ait ſouffert la mort eternelle, afin que tous ceux qui croiront en luy vrayement participent à ce ſalut eternel.

DIMANCHE XV.

M. *Que s'enſuit il?* E. *La quatrieſme partie où il eſt dit que nous croyons l'Egliſe Catholique.* M. *Qu'eſtce que ceſte Egliſe Catholique?* E. *C'eſt la compagnie des fideles que Dieu a ordonnez & eſleus à la vie eternelle.*

Note 1. Que c'eſt icy la quatrieſme partie du Symbole en laquelle il eſt parlé de l'Egliſe: ſur quoy il faut premierement ſçauoir que ce mot eſt Grec, & ſignifie proprement en françois conuocation: lequel mot ſemble auoir eſté pris du peuple d'Athenes, pource qu'anciennement ce peuple faiſoit des aſſemblees de citoyẽs par le moyen d'vn crieur public qui de viue voix criant aſſembloit le peuple ou pour ouïr l'aduis du Senat, ou pour declarer quelque choſe qui eſtoit neceſſaire d'eſtre remonſtrée: & ceſte aſſemblee s'appeloit en leur langage Egliſe. Il y a grande apparence que de-là le mot d'Egliſe a eſté tranſporté à l'aſſemblee des fideles qui font profeſſion de la vraye religion & doctrine.

Note 2. Il faut ſçauoir que c'eſt que croire vne Egliſe, ou l'Egliſe Catholique, c'eſt en vn mot qu'il faut croire qu'il y a vne Egliſe pour tout certain. Nous ne diſons pas qu'il faut croire en l'Egliſe comme nous diſons qu'il faut croire en Dieu le Pere, en Ieſus Chriſt, & au S. Eſprit: pource que croire en quelqu'vn c'eſt mettre ſa fiance en

luy: car quand nous disons que nous croyons en Dieu en Iesus Christ au S. Esprit, nous colloquons entierement nostre fiance en eux : Mais d'autant que l'Eglise est vne assemblee de personnes, si nous croyons en icelle, nous mettrions nostre esperance aux homme, & encourrions la menace de laquelle fait mention le Prophete, que ceux-la sont maudits qui se fient en l'hõme & font de la chair leur bras. Il y a encores vn mal: si nous mettions nostre fiance aux hommes, nous despouillerions Dieu de l'honneur qui luy appartient, & le plus grand honneur que nous luy puissions faire c'est de nous fier totallement en luy. Parquoy S. Augustin a eu raison de reprẽdre d'ignorance quelques vns de son temps qui enseignoient qu'il falloit croire en l'Eglise. *Iere. 17.*

Note 3 Que puis que le Catechisme definit l'Eglise estre la compagnie des fideles qui sont esleus à la vie eternelle, que ceste definition est tresproprе & veritable : car nul ne sera participant de la vie eternelle que premierement il n'ait esté enrollé en l'Eglise de Dieu, si ce n'est exterieurement, pour le moins & principalement interieurement par la foy & le S. Esprit : car encores qu'il soit requis pour estre sauué d'estre en l'Eglise exterieurement & visiblement (selon quoy il est dit que tous les iours s'adioignoient gens à l'Eglise pour estre sauuez) tãt y a que le principal qui est requis, est d'estre en l'Eglise spirituellement c'est à dire de cœur & affection: Et pour estre bien planté en ceste Eglise, c'est d'estre premierement conioinct par vne viue foy à Christ chef de l'Eglise, puis aprez aux fideles membres du corps de Christ. S. Paul parlant de ceste conionction dit vous tous estes vn en Iesus Chrlst: Item nous auons plusieurs membres en vn corps, & tous les membres n'ont vne mesme operation: ainsi nous qui sommes plusieurs sommes vn corps en Christ, plusieurs sommes vn pain & vn corps: car nous participons tous d'vn mesme pain. Item, celuy qui sanctifie & ceux qui sont sanctifiez sont tous d'vn. Item le mari est chef de la femme ainsi que Iesus Christ est chef de son Eglise, & luy mesme est le sauueur *Act. 12 47. Gal. 3. 28. Rom. 12. 4. & 5. 1. cor. 10 Heb, 2. 11 Ephes. 5. 23.*

Eph. 1. 22. de ſon corps, nous ſommes membres de ſon corps & de ſa chair & de ſes os. C'eſt auſſi à ce propos qu'il eſt dit que l'Egliſe eſt le corps de Chriſt & l'accompliſſement d'iceluy. Or quand S. Paul appelle l'Egliſe le corps de Chriſt, il veut mõſtrer que tous les fideles ſont conioincts à noſtre Seigneur Ieſus Chriſt comme les membres du corps humain ſont liez auec le chef : mais ceſte conionction doit eſtre entendue ſainement : car le corps humain de Chriſt n'eſt point conioinct auec le noſtre d'vne copulation groſſiere & materielle cõme quãd deux choſes ſont colleés ou lieés enſemblemẽt. Il eſt vray que nous pouuõs dire que la conionctiõ que l'Egliſe a auec Chriſt eſt corporelle, mais le lien eſt ſpirituel : car ceſte conionction eſt ſemblable à celle qui eſt entre l'homme & la femme. Or l'homme & la femme ſont conioincts corporellement, mais le lien qui les tient liez eſt ſpirituel, ſçauoir les promeſſes confirmees par la foy coniugale : ainſi eſt la conionction de l'Egliſe auec Chriſt. A ce propos S. Paul dit que nous ſommes os de ſes os, & chair de ſa chair. Mais adiouſtons que tous ceux qui ſont en ceſte Egliſe corporellement & exterieurement, ne ſont vrayement fideles & participans de la vie eternelle : car quand noſtre *Mat.* 13. 44. & 47. Seigneur Ieſus Chriſt a accompare ſon Egliſe à vn rets, & que ceſte Egliſe eſt appelee la cité & maiſõ de Dieu, & vn champ : il nous veut monſtrer qu'ainſi que le filet *1. Tim.* 3 15. ietté en l'eau prendra ſouuent plus de grenouilles & crapaux que de bons poiſſons, & dans vne cité il y aura plus de traiſtres & meſchans citoyens que de bons & fideles, & en vne maiſon plus de mauuais enfans que de bons, & notamment plus de meſchans ſeruiteurs & ſeruantes que de loyales, & en vn champ plus de liuroye que de bon bled : auſſi en ceſte Egliſe il y aura plus de reprouuez & infideles que de vrays fideles, leſquels ainſi qu'ils ſeront ſauuez, auſſi les meſchans periront quand il plaira à Dieu de nettoyer ſon Egliſe & de ſeparer les boucs & corbeaux (c'eſt à dire les hypocrites) des brebis & agneaux. Ce n'eſt pas toutesfois que nous ne puiſſions bien appeler Egliſe vne compagnie en laquelle il y aura

plus de corrompus que de bien instruicts: car ainsi que nous appellerons vin vne quantité d'eau où il y aura quelque peu de vin, voire encores qu'il n'y ait que la couleur de vin, & que le tout soit eau tant y a que nous ne lairrons de l'appeler vin: car le tout prend son nom de la meilleure & plus excellente partie aussi pouuons nous appeler Eglise vne multitude de personnes en laquelle il s'en trouuera plus de meschans que de bons. Mais quand le Catechisme dit icy que l'Eglise est la compagnie des fideles esleus à la vie eternelle, nous disons que les meschans qui sont en icelle sont bien en l'Eglise, mais ils ne sont de l'Eglise, c'est à dire vnis d'vn mesme cœur & volonté, ayant vne mesme foy & mesme esprit qu'ont les vrais regenerez qui font proprement ceste Eglise. Car ainsi comme vn homme qui aura des gales & rognes sur son corps dit S. Augustin, & dedans le calcul & la grauelle, ou des vers, cela est bien en son corps, mais non de de son corps c'est à dire des parties saines d'iceluy: & tout ainsi que le maistre du champ auquel y a de l'yuroye & de bon bled, sçait bien separer l'vn de l'autre quand le temps de nettoyer son bled est venu, serrant le bon bled & iettant l'autre qui ne vaut rien: & le Magistrat chastiera le traistre qui sera prins en vne ville, & conseruera le fidele: & le prudent pere de famille ayant de meschans enfans ou seruiteurs les bannira ou punira selon qu'il verra estre requis entant qu'ils sont bien en sa maison, mais ils ne sont pas de sa maison: aussi Iesus Christ souffrira bien en son Eglise tant qu'il luy plaira vn tas de corrompus & impies, mais pource qu'ils ne sont pas de son Eglise comme il faut, ains plustost l'ordure & les excremens d'icelle, il les separera de ceux qu'il a esleus à la vie eternelle.

Belles similitudes

FAVSSE DOCTRINE.

La doctrine donc des Papistes qui tiennent que les meschans & infideles appartiennent à l'Eglise & qu'ils sont en icelle & d'icelle, & qu'ils communiquent au

corps & sang de Iesus Christ, & pource veulent qu'on
Mat.7.6 leur offre comme aux autres le Sacrement du Seigneur,
1.Cor.6. cela n'est autre chose que contre la defense de nostre
5. Seigneur Iesus Christ ietter les perles deuant les pourceaux & chiens. Quand S. Paul dit qu'il n'y a point de conuenance entre l'iniquité & la iustice, & des tenebres & la lumiere, de Christ & Belial, ceux-cy asseurent tout le contraire. Si on regarde de prez à leur resuerie, il se trouuera qu'ils disent que la iambe de bois d'vn homme est de la substance de son corps, & que l'iuroye est le bon bled, le traistre citoyen ou bourgeois est le fidele, le meschant enfant & seruiteur est le bon: cela est dire que Iudas, Simon Magus, Ananias & Saphira qui estoient loups pourceaux & chiens, que tels dy-ie estoient brebis & agneaux: bref cela est dire que Dieu est le Diable.

M. *Est il necessaire de croire cest article?* E. *Ouy bien si nous ne voulons faire la mort de Iesus Christ oisiue, & tout ce qui a desia esté recité: car le fruict qui nous en procede est l'Eglise.* M. *Tu dis donc que iusques à ceste heure il a esté parlé de la cause & du fondement de salut, entant que Dieu nous a receu en sa dilection par le moyen de Iesus Christ, & confirmé en nous ceste grace par son S. Esprit, mais que maintenant est demonstré l'effect & l'accomplissement de tout cela pour en donner meilleure certitude.* E. *Il est ainsi.*

Note que tout ainsi que nous croyons & cognoissons Dieu pour nostre Pere, aussi deuons nous recognoistre
Esa.54. l'Eglise pour sa fille & l'espouse de Iesus Christ, voire
13. & nous deuons recognoistre ceste Eglise pour nostre mere
66. 10. laquelle nous conçoit, enfante, nourrit de ses mammel-
& Gal. les, & nous esleue & conduit iusques à ce que soyons par-
4.26. uenus à la vie eternelle: en quoy il est desia neceſſaire de de croire cest article, mais principalemẽt il est neceſſaire dele croire pour la raison adiouſtee au Catechisme, asçauoir que d'autant que tout ce qui a esté dit au parauant touchant la conception, naissance, & du cours de la vie de Iesus Christ, de sa mort, passion & resurrection, & ce qui a esté dit de croire au S. Esprit, tout cela dy-ie & plu-

sieurs autres choses seroient inutiles, qui sont la vraye base & fondement du salut des hommes sur lequel l'Eglise de Dieu est edifiee: tellement que c'est ceste pierre de laquelle Iesus Christ disoit à S. Pierre, tu es Pierre & sur ceste pierre i'edifieray mon Eglise. A cela se rapporte ce que le mesme S. Pierre dit ailleurs parlant des fideles, soyez comme pierres vifues edifiez en vne maison spirituelle, vne sacrificature saincte, &c. Quand aussi S. Paul dit que ceste Eglise est la maison de Dieu colomne & fermeté de verité, il nous enseigne que ceste Eglise edifiee sur le fondement des Apostres garde la verité de Dieu & la doctrine salutaire sans y rien adiouster ny diminuer, ainsi qu'vn fidele notaire garde le double ou la coppie des contracts qu'il passe : en sorte que le salut ne sçauroit estre trouué ailleurs qu'en icelle. A ce propos dit le Prophete, ie donneray le salut à Sion: Item en Sion & Ierusalem il y aura salut: Item le Seigneur denonçant la mort eternelle à quelques meschans dit qu'ils ne seront en la cõpagnie de son peuple: car comme le salut est en la compagnie de son peuple en son Eglise, ainsi hors icelle il n'y en a point : de sorte qu'ainsi qu'il est necessaire de croire qu'il y a vn Dieu le Pere, Iesus Christ nostre sauueur, le S. Esprit la force & vertu du Pere & du Fils, aussi est il necessaire de croire qu'il y a vne Eglise : car croire ceste Eglise en laquelle est le salut, est vn article de foy comme les autres au Symbole. Et cecy est l'effect & l'accomplisement de tout ce qui a esté traicté iusques icy.

1. Pier. 2.
1. Tim. 3 15.
Ephes. 2.
Esa. 46. 13.
Ioel 2.
Ezech. 3

M. *En quel sens nommes tu l'Eglise saincte?* E. *Pource que ceux que Dieu a esleus, il les iustifie & purifie à saincteté & innocence pour faire en eux reluire sa gloire: & ainsi Iesus Christ ayant vacheté sõ Eglise, la sanctifié afin qu'elle fust glorieuse & sans macule*

Note 1. Que l'Eglise est appelee saincte, non entant qu'elle soit du tout parfaicte en saincteté comme il sera tantost dit, mais d'autant qu'elle est saincte imputatiuement, c'est à dire entant que la saincteté de Christ est imputee à vn chacun Chrestien: pource Iesus Christ dit ie me sanctifie moy mesme pour eux, afin qu'ils soient sanctifiez en verité. A ce propos dit S. Paul que Iesus

Iean 17. 19.
1. Cor. 5.

Christ nous est faict de par Dieu, sapience, iustice, sanctification, & redemption.

Note 2. Que ceste Eglise est appelee saincte, pource que de prophane & souillee qu'elle estoit deuant que Iesus Christ se l'eust acquise par son sang, elle commence à se purifier & s'addonner à toute saincteté & iustice, & se conformer à la Loy le plus qu'elle peut: mais elle ne sçauroit estre conforme à son chef, pource luy est il enioinct de s'estudier tous les iours à saincteté. Et à ce propos dit S. Paul Ephes. 1. 4. Nous auons esté esleus en Christ deuant la fondation du monde, afin que nous soyons saincts & irreprehensibles deuant Dieu: & ce qui
Esa. 52. 11. est Ephes. 5. 25. Iesus Christ s'est liuré soy mesme pour son Eglise afin qu'il la sanctifiast, la nettoyant par le lauement d'eau, par la parole, pour la rendre à soy vne Eglise
Mat. 5. 16. glorieuse n'ayant point de tache ny ride, ains afin qu'elle
Rom. 6. 4. 13. 9. soit saincte & irreprehensible.

Note 3. Que ceste saincteté ou sanctification en la-
Col. 1. 22 quelle l'Eglise tous les iours doit croistre peut estre attri-
Apoc. 2. 11. buee à Dieu le Pere: car il est appelé Sainct, Sainct, Sainct est le Seigneur des armes, voy Apocalyp. 4. 8. &
Esa. 6. 3. Ezechiel 37 28 où il est dit que les Gentils sçauront que ie suis le Seigneur sanctifiant Israël: car puis que Dieu est le sanctificateur d'Israël, il s'ensuit qu'il peut sanctifier
Iean 1. *ub.* tous les fideles. En aprez Iesus Christ nous sanctifie: car il est, dit vous auez receu l'onction de par le Sainct c'est à dire de par Christ qui vous a arrousez de ceste onction c'est à dire des graces du S. Esprit au 1. Luc 35. Christ est appelé particulierement le Sainct, & Daniel 9. 25. Le Sainct des Saincts, pour monstrer que la source de saincteté, ou sanctification depend de luy: mais aussi ce titre peut estre attribué au S. Esprit qui est appelé Sainct proprement pour les effects d'iceluy ez fideles, entant qu'il est la vertu essentielle de Dieu egal au Pere & au Fils en toutes choses, par laquelle il oinct & sanctifie assiduellement: de maniere qu'encores que ceste saincteté puisse estre attribuee au Pere & au Fils, tant y a qu'elle doit estre principalement attribuee au S. Esprit: d'autant

que quand il eſt appelé en l'Eſcriture le diſtributeur des dons diuins, le docteur des fideles, le conducteur des enfans de Dieu &c. nous ſommes apris que c'eſt principalement le S. Eſprit qui nous communique les graces que nous receuons de Dieu. A ce propos noſtre corps eſt appelé le temple du S. Eſprit: ne ſçauez vous pas que voſtre corps eſt temple du S. Eſprit qui eſt en vous lequel vous auez de Dieu? Item vous eſtes le temple de Dieu viuant, ainſi que Dieu dit, i'habiteray entr'eux & y chemineray & ſi ſeray leur Dieu, & ils ſerõt mon peuple: à ceſte ſainɛteté de l'Egliſe auſſi appartient ce paſſage, vous n'eſtes plus eſtrangers mais citoyens auec les ſaincts & domeſtiques de Dieu &c.

1. Cor. 12. 11. Mat. 10. 20. 1. Cor. 6. 2. Cor. 6. Leui. 26. Eph. 2.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que la ſainɛteté qui eſt attribuee à l'Egliſe n'eſt point encores parfaicte, il s'enſuit que ceux qui ſe ſont oſez appeler Cathariſtes c'eſt à dire entierement purs comme s'il n'y auoit plus aucune imperfectiõ, telles gens ſont de grands reſueurs & ignorans.

M. *Que veut dire ce mot Catholique ou vniuerſelle?* E. *c'eſt pour ſignifier que comme il n'y a qu'vn Chef des fideles, auſſi tous doiuent eſtre vnis en vn corps: tellement qu'il n'y a pas pluſieurs Egliſes, mais vne ſeule laquelle eſt eſpandue par tout le monde.*

Epheſe. Gene. 6. Apo. 21. Cantique des cantiques ch. 4. 12. Cantique des cantiques 56 8. Pſea. 88.

Note 1. Que tout ainſi qu'il n'y a qu'vn Dieu vne foy, vne Loy, vn Bapteſme, auſſi n'y a il qu'vne Egliſe laquelle a eſté figuree par l'Arche de Noë. Item par la ſaincte cité de Ieruſalem, de laquelle S. Iean dit qu'il vid la ſaincte cité de Ieruſalem nouuelle deſcẽdante du Ciel de par Dieu paree comme vne eſpouſe pour ſon mari: Item par vn Iardin enclos Chriſt (qui eſt introduit là parlant) parle ainſi à ſon eſpouſe, ma ſeur mon eſpouſe eſt comme vn Iardin enclos: Item par vne colombe, ma colombe eſt vnique &c. Item par vne vigne, iadis ta vigne as tranſportee &c.

Note 2. Qu'encores que ceſte Egliſe ſoit vne, elle n'eſt pas ſeulement en vn ſeul lieu, mais en pluſieurs, &

peut estre espandue par tout en diuerses bandes : Tout ainsi dit S. Cyprian, que d'vne fontaine decoulent plusieurs grands & petits ruisseaux qui s'espandent çà & là bié loing, & d'vn grãd & haut arbre procedent plusieurs brãches & rameaux dõt les vns sont plus grands & petits que les autres, & cõme il ny a qu'vn Soleil ayãt plusieurs rayons par lesquels il esclaire tout le monde: ainsi il ny a qu'vne Eglise qui est distribuee en maintes parties du monde, desquelles sont plus grosses les vnes que les autres, & desquelles le chef est Iesus Christ voire chef seul qui donne vie & mouuement à chacune d'icelle. Et d'autant qu'elle peut estre espandue par tout, elle est appelee Catholique c'est à dire vniuerselle, non pource qu'elle compreñ tous les pays & royaumes du monde, & toutes ses personnes qui y sont : mais pource que de toutes nations Dieu en prend quelques vns & autant qu'il luy plaist, lesquels il enrole en ceste Eglise: tellement que de ceux qu'il choisit d'entre tous les peuples il en bastit ceste Eglise, qui est dy-le appelee Catholique pource qu'elle est ramassee de tous peuples : ainsi que la 1. & 2. Epistre de S. Pierre, & celle de S. Iaques, & la 1. de S. Iean sont appelees Catholiques, pource qu'elles ne sont escrites à vn seul homme, ou à vne seule cité, ou à vne region, mais à tous pays & à toutes personnes: ainsi l'Eglise est appelee Catholique pource que le deuoir d'vn chacun & chacune est de se retirer en icelle pour participer au salut qui y est promis : car Dieu maintenant n'a point d'esgard à l'apparence des personnes, cõme il auoit deuãt la venue de Iesus Christ (car il n'y auoit que le peuple d'Israël qui fust l'Eglise de Dieu : les autres nations en estoient excluses, & ceste Eglise n'estoit que particuliere contenant ce seul peuple) mais maintenant que la paroy qui estoit entre Dieu & les Gentils est rompue, & que la grace de Dieu qui estoit enclose en Israël est debordee par tout le monde, chacun est appelé à ceste Eglise qui est maintenant espandue par tout. C'est ce que Dauid signifie prophetisant en la personne de Iesus Christ par l'Esprit de Dieu, de ceste Eglise, Cité de Dieu que grãdes

Ephes. 2.

Pse. 87.

choſes ſont dictes de toy: car Babylon & Egypte auront l'honneur d'eſtre eſcrites entre ceux qui me cognoiſſent il ſera dit du Philiſtin, du More, & du Tyrien, vn tel eſt né de là, & pluſieurs ſont nais en Sion, c'eſt à dire que tous peuples tant barbares puiſſent ils eſtre, pourront eſtre receus en l'Egliſe, laquelle dy-ie pour c'eſt effect eſt appelee Catholique.

Note 3. Que ceſte Egliſe eſt appelee principalement Catholique au regard de la doctrine qui y a eſté & qui y eſt preſchee, à laquelle tous & vn chacun doit eſtre attentif qui eſt deſireux de ſon ſalut: A cela ſe peut fort bien rapporter ce que dit S. Paul, que la foy des Romains a eſté renommee par tout le monde: Item que l'Euangile eſtoit ſemé par tout le monde: Item que la foy des Theſſaloniciens eſtoit preſchee par tout. Car quand S. Paul parle ainſi, il veut donner à entendre qu'il ny a point eu de lieu habitable ny de peuple qui n'euſt ouy parler de l'Euangile & de ceſte doctrine ſalutaire qui eſt enſeignee en ceſte Egliſe Catholique. Et quand auiourd'huy nous dirions que difficilement y a peuple ou natiõ qui n'ait ouy parler de ceſte doctrine, & qu'il eſt impoſſible qu'il ny en ait touſiours quelques vns de toute natiõ que ce puiſſe eſtre, qui ne croyét à ceſte doctrine: en ce ſens nous pouuons dire que ceſte vraye Egliſe qui preſche ceſte doctrine purement, eſt Catholique.

Rom. 1. Col. 1. 1. Theſſ.

Note 4. Qu'il y a au Symbole de Nicene, Ie croy vne ſaincte Egliſe Catholique & Apoſtolique, pour monſtrer que ceſte Egliſe ne doit auoir ny enſeigner autre doctrine que celle qui nous a eſté delaiſſee par les Prophetes & Apoſtres, qui eſt la doctrine ſur laquelle l'Egliſe a ſon fondement, duquel Ieſus Chriſt eſt la maiſtreſſe Pierre angulaire à laquelle toute edification liee enſemble croiſt en vn temple Sainct au Seigneur.

Epheſ. 2.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis qu'il n'y a qu'vne Egliſe Catholique eſpandue par tout, les Papiſtes ont tort d'attribuer ce titre à la leur

qu'ils nomment Catholique Apostolique & Romaine, veu qu'il est plus clair que le iour que l'Eglise Romaine n'est que particuliere, non plus que celle d'Alexandrie, celle de Milan, d'Epheſe & autres, toutes lesquelles sont comprinſes en la Catholique & vniuerselle, ainsi que nous appelons bien mer la mer de Bretaigne, la mer Mediterranee, la mer Tyrrhene & plusieurs autres, toutes lesquelles sont comprinſes en la mer Oceane, d'autant qu'elles procedent d'icelle: Tellement que dire que l'Eglise Romaine soit Catholique, c'est dire qu'vn membre du corps humain est tout le corps. Et comme les Peres auec bonne raison, & notamment S. augustin, ont repris les Donatistes de ce qu'ils affermoient que l'Eglise Catholique estoit reduicte à vn Anglet d'Affrique: aussi peut on reprendre le Papistes de la mesme faute disans que l'Eglise Romaine est Catholique. En apres l'Eglise de Ierusalem est bien deuant la Romaine, & consequément par droit d'antiquité meriteroit mieux d'estre appelee Catholique que la Romaine, toutesfois elle n'y a iamais esté appelee, beaucoup moins la Romaine le doit estre: car si l'Eglise a demeuré ferme deuant que l'Eglise Romaine fust, aussi maintenant peut elle bien subsister sans elle. D'auantage puis que le Catechisme dit que Christ est chef de ceste Eglise comme dit aussi S. Paul, ceux de l'Eglise Romaine errent disans bien que Iesus Christ est chef de ceste Eglise, mais qu'en la terre le Pape est chef ministeriel d'icelle. S. Paul parlant du regime que Dieu a dõné en sõ Eglise, dit que Dieu en a dõné les vns Apostres, les autres Prophetes, les autres Euãgeliſtes, autres docteurs & Pasteurs, il ne dit pas vn mot de ce chef ministeriel, & toutesfois s'il y a en toute l'Escriture lieu qui requiert qu'on en parle c'est ce lieu-là: l'Eglise n'a donc besoin de ce chef ministeriel. Et de faict tout ainsi qu'vne teste suffira à vn corps bien proportionné de toutes ses parties, autrement s'il y en a deux il faut que ce soit vn monstre, aussi l'Eglise de Dieu bien composee & bien saine ayant pour son chef Iesus Christ, en a assez: car il est suffisant pour conduire son Eglise comme il faut.

Epheſ. I.
Epheſ. 4. II.

M. E. *Et ce qui s'ensuit de la communion des Saincts qu'emporte il? Cela est adiouste pour mieux exprimer l'vnité qui est entre les membres de l'Egliſe. Et auſsi par cela nous est donné à entendre que tout ce que noſtre Seigneur fait de bien a ſon Egliſe, eſt pour le proffit & ſalut de chacun fidele, pource que tous ont communion enſemble.*

Note 1. Que ceſte communion des ſaincts ſignifie premierement que nous ſommes liez & conioincts enſemblement tout ainſi que les membres du corps humain ſont liez & vnis auec leur chef: car comme il n'y a pas vn membre en l'homme qui ne ſoulage & aide l'autre s'il en a de beſoin, & ſi l'vn ſe duelt & eſt malade, tout le corps auſſi compatit aux douleurs d'iceluy, & luy donne telle aſſiſtance qu'il peut: de meſme tous les fideles eſtans ioincts enſemblement en vn meſme Dieu, ſe doiuent mutuelles aſſiſtances: tellement que ſi vn homme eſt ſçauant il eſt tenu d'inſtruire ſon frere s'il eſt ignorant, s'il a de bon ſens, il luy doit ſeruir de conſeil, s'il eſt riche il doit diſtribuer de ſes biens à celuy qui eſt pauure: car les membres de l'Egliſe (aſçauoir les fideles) n'ont pas tous pareilles graces: Dieu en donne aux vns plus, aux autres moins, & veut que ceux qui ont le plus receu, diſtribuent aux autres, & ceux qui ont moins, reçoiuent de ceux qui ont plus ce dequoy ils ont beſoin: car comme au corps humain il y a des membres qui ont comme des prerogatiues par deſſus les autres, comme ſont les yeux au chef, que ſont pour conduire tout le corps: car ce que l'œil voit n'eſt point pour luy, mais pour tout le corps, ce que les pieds marchent c'eſt pour tout le corps, ce que la la main & la bouche prend & l'eſtomac digere c'eſt pour tous les autres: ainſi en l'Egliſe de Dieu, il y a des membres plus excellens en la cognoiſſance de Dieu & autres dons que les autres: c'eſt donc pour en ſeruir aux autres. Comme ceux qui ſurpaſſent les autres en biens terriens, deſrobent aux indigens ce qu'ils leur doiuent bailler, ſi tant y a que ne leur donnent rien: car ce que Dieu donne par deſſus la neceſſité & de ſuperabondant, c'eſt pour ceux qui en ont beſoin. Ainſi faiſoient ceux deſquels

Apoc. 4. 2. nous lisons qu'aucun ne reputoit son bien estre sien, & ne soustroient qu'aucun entr'eux eust necessité. Dieu par vne façon admirable a voulu que son Eglise fust composee, sçauoir les vns pauures, les autres riches, pour entretenir mieux l'vnité qui doit estre entre les fideles: car si tous estoient riches & sçauans, chacun mespriseroit son compagnon: mais quand le pauure voit qu'il a indigence, il va au riche cercher dequoy subuenir à sa necessité: quand le riche semblablement qui ne pourroit vacquer à ses besoignes voit le pauure qui a besoin de trauailler pour gaigner, il vse de son labeur: & ainsi les vns & les autres s'entretiennent.

Note 2. Que ceste communion des saincts nous represente que nous deuons estre vnis premierement & vrayement auec Iesus Christ nostre sauueur qui est le chef de l'Eglise: car ainsi comme du chef du corps humain procede principalement la vie en tout le corps, *Rom. 12. 4.* aussi tous les fideles ne sont nourris & entretenus sinon *1. Cor. 10.* du suc viuifiant qu'ils tirent de Iesus Christ. S. Paul parle de ceste vnion disant, comme nous auõs plusieurs membres en vn corps, & tous les membres n'ont vne mesme operation, ainsi nous qui sommes plusieurs, sommes vn corps en Christ, & chacun sommes membres l'vn de l'autre: Item le mesme S. Paul monstrant que ceste communion interieure que nous auons auec Christ, est designee par la saincte Cene qui est vn seau de ceste conionction, dit, le pain que nous rompons n'est ce pas la communion du corps de Christ: & ailleurs, nous sommes vn corps, vn Esprit comme vous estes appelez en vne espe- *Iean 15.* rance. A ce propos dit Iesus Christ, ie suis le sep, & mon Pere est le vigneron, il taille tout le sarment qui ne porte point de fruict en moy, & esmonde tout celuy qui porte fruict, afin qu'il porte plus de fruict: Demeurez en moy & moy en vous: comme le serment ne peut de luy mesme porter fruict s'il ne demeure au sep, ne vous semblablement si vous ne demeurez en moy: ie suis le sep, & vous en estes les sarmens, qui demeure en moy & moy en luy porte beaucoup de fruict: car sans moy vous ne pou-

uez rien faire &c. Pource auſſi dit S. Iean ce que nous auons veu & ouy, nous vous l'annonçons, afin que vous ayez communion auec nous, & que voſtre communion ſoit auec le Pere & ſon Fils. 1. Cath. 1.3.

FAVSSE DOCTRINE.

Les Anabaptiſtes ſe trompent, leſquels par la communion des ſaincts entendent qu'il faut qu'il y ait egalité entre tous & pour l'honneur & pour les biens, c'eſt à dire que tous ſoient auſſi grands les vns que les autres, & qu'il n'y ait point de Magiſtrat pour conduire la police: Item que tous biens ſoient communs, & qu'aucun n'ait rien de particulier à ſoy. Item les Papiſtes ont icy choppé, pource qu'ils rapportét ceſte communion des ſaincts à l'authorité de laquelle le Pape ſe vante, penſant que ceſt honneur luy eſt deu d'eſtre chef de la communion des ſaincts, & que ceux qui ne luy attribuent ceſt honneur ſont heretiques & bannis de la communion des ſaincts.

DIMANCHE. XVI.

M. *Mais ceſte ſaincteté que tu attribues, à l'Egliſe, eſt elle maintenant parfaicte?* E. *Nõ pas cependant qu'elle bataille en ce monde: car il y a touſiours des reliques d'imperfection, leſquelles ne ſeront iamais oſtees iuſques à ce qu'elle ſoit pleinement conioincte à ſon chef Ieſus Chriſt duquel elle eſt ſanctifiee.*

Note puis que l'Egliſe bataille touſiours contre le Diable, le peché, nos concupiſcéces & autres vices, qu'elle ne peut eſtre ſaincte entierement: car tout ainſi que quand deux hommes ou deux armees veulent combatre & choquer l'vne contre l'autre, on ne dira point que l'vn ou l'vne ait emporté la victoire ſinon que l'autre ſoit du tout vaincu: de meſme l'Egliſe combattant tous les iours contre les imperfections auſquelles les Chreſtiens (deſquels ceſte Egliſe eſt compoſee) ſont encores ſubiects, pour laquelle raiſon elle eſt appelee militante, elle ne

peut estre encores totallement saincte, mais bien elle tend tous les iours à ceste perfection de saincteté en laquelle asseureement elle paruiendra vn iour. Car il n'en prend pas de ceste Eglise comme d'vne armee composee d'vne multitude de gensdarmes glorieux & superbes, lesquels desprisent leurs ennemis, & se feront accroire qu'ils en viendront à bout comme ils voudront, & cependant quand ce vient au combat eux mesmes seront battus & atterrez par ceux qu'ils pensoient pouuoir cõme aualer tous vifs. Mais quant à l'Eglise, elle est asseuree qu'elle ne sera iamais vaincue : car elle est guidee par vn chef asçauoir Iesus Christ qui est prudent & accord tant & plus, & qui entend toutes les subtilitez guerrieres, sa puissance est insupportable à ses ennemis, & nõ seulemẽt se peut defendre de ses ennemis s'ils l'assaillent, mais aussi les peut attaquer, & finalement les mettra en route & emportera le triomphe d'eux pour en iouïr luy & son Eglise. Il est vray que quelquefois son Eglise sera blessee : car ainsi comme les soldats d'vne armee qui ne lairra d'emporter la victoire, seront souuentesfois offensez voire plus que l'armee des vaincus : aussi les champions & gendarmes de Iesus Christ receuront des blessures deuant que d'estre couronnez : mais pour la fin puis que Dieu leur a promis la victoire ils l'obtiendront : & comme ceste saincteté qui est commencee s'aduance ou se doit aduancer, aussi elle se paracheuera A ce propos dit S. Paul que le Fils de Dieu s'est liuré pour son Eglise pour la sanctifier, & l'a purgee du lauement & Bapteſme d'eau en la Parole de vie pour se la rendre espouse glorieuse n'ayant ny ride ny macule : Item Ierusalem sera saincte & les estrangers ne passeront par icelle : Item le Temple de Dieu sera sainct, tous les immondes n'y passeront pas &c. A cela appartiennent tous les commandemens, exhortations, preceptes, & enseignemens qui nous sont faicts en l'Escriture de nous sanctifier, d'estre saincts, de nous regenerer, de fuir le mal, de renoncer au vieil homme, au peché & choses semblables.

Eph. 5. *Ioel 3.* *Isaye 55.*

FAVSSE

FAVSSE DOCTRINE.

Fausse donc est la doctrine des Catharistes qui se disent estre purs totallement, & de ie ne sçay quels Anabaptistes & leurs sectaires, qui s'arrestans à ce que dit S. Iean qui est n'ay de Dieu ne peche point, estiment qu'ils sont de ces gens là & qu'ils ne commettent aucune faute, & sont vuides de toute imperfection : mais ils entendent mal le dire de S. Iean: car il ne veut pas dire que celuy qui est nay de Dieu ne commet plus aucune offense: cela est impossible tant qu'il sera en ceste vie: pource nostre Seigneur nous apprenant à dire, pardonne nous nos offenses, veut monstrer que nous offensons: donc il ny a pas vn vray fidele qui ne confesse cela. A ce propos S. Paul disoit qu'il ne faisoit pas le bien qu'il voudroit, & faisoit le mal qu'il ne voudroit pas : & ailleurs il s'escrie, las! qui me deliurera de ce corps de mort. Mais S. Iean veut dire que celuy qui est vrayement regeneré ne peche pas c'est à dire ne se plaist point en son peché, ains s'y deplaist tant & plus, & est fort marri quād il est tombé en quelque faute, & prie Dieu qu'il ne luy impute point : tellement que pource qu'il s'y deplaist, il dit qu'il ne peche point: comme de faict il faut distinguer entre celuy qui pechant se plaist en son peché, & y est endurci, & celuy qui est attristé quand par infirmité il y tombe & gemit aprés. Or tous ceux qui souspirent aprez auoir peché, nous pouuons dire qu'ils ne pechent point comme font ceux qui s'abandonnent du tout au mal lesquels font comme estat & mestier de pecher, & pour ceste effect sont appelez pecheurs ouuriers d'iniquité, & sont qualifiés d'autres semblables titres.

1. Epi. 3.

Rom. 7. 24.

Pseau. 1. Item 92. Matt. 7.

M. *Et ceste Eglise ne se peut elle autrement cognoistre qu'en la croyant?* E. *Il y a bien l'Eglise de Dieu visible selon qu'il nous à donné les enseignes pour la cognoistre mais il est icy parlé proprement de la compagnie de ceux que Dieu a esleus pour les sauuer, laquelle ne se peut pas plenement voir à l'œil &c.*

Note 1. Qu'il y a deux sortes d'Eglise, dont l'vne est

visible & l'autre invisible, ou vne Eglise dont l'vne partie est visible, & l'autre invisible. La visible est vne compagnie de personnes faisants profession de la doctrine de Iesus Christ : ceste compagnie est quelquefois en grand nombre, quelquefois en petit selon que Dieu cognoist estre expedient. car ce luy est tout vn d'estre en grand nombre ou petit nombre, moyenant qu'il soit serui de cœur lequel il requiert principalement. Quand aussi le Prophete dit que quelquefois Dieu estend ses tabernacles, quelquefois il les eslargit, il parle de ceste Eglise. A cela tõd le dire de Iesus Christ quand deux ou trois sont
Gen. 18. assemblez en son nõ qu'il est là au milieu d'eux: il est dit
32. de ceux de Sodome & Gomorrhe que s'il s'en trouuoit dix qui n'eussent point delaissé Dieu totallement, que Dieu ne les ruineroit point : & du tẽps du deluge combiẽ s'ẽ trouua-il qui eussent craind Dieu cõme il faut: dix personnes seulement qui furent sauuees dans l'Arche? Nous lisons souuẽt au liure des Iuges que quand le peuple s'abastardissoit qu'il s'en trouuoit bien peu qui continuassent au vray seruice de Dieu. Quand Iosias, Ezechias, Iasaphat repurgerent le seruice de Dieu, il s'en trouua tousiours plus peu qui ayent suyui le droict che-
1. Roi. 18 min que de ceux qui ayẽt suyui le grãd & mauuais. Nous
21. lisons que le Prophete Elie estoit seul vray Prophete de Dieu, & qu'il s'en trouuoit quatre cẽts cinquãte de faux: cela est pour demonstrer que ce plus grand nombre de peuple n'est pas marque certaine de la vraye Eglise : à quoy tend ce que nous lisons que quatre cents faux Pro-
1. Roi. phetes conseillent à Achab de faire guerre contre Ra-
22.6. moth de Galaad, & Michee seul Prophete de Dieu conconseille le cõtraire. Ne lisons nous pas que lors que Iesus Christ est venu au monde, il n'y auoit que Iean Baptiste, Zacharie, Elizabeth, Anne la Prophetesse, le bon veillard Simon, Ioseph, Marie qui eussent retenu la vraye doctrine de Dieu pour estre asseurez du sauueur du monde qui deuoit venir? D'auãtage si la multitude est marque de la vraye Eglise, l'Eglise des Turcs, Sarrasins, & Mahumetistes seroit la vraye Eglise, pource qu'ils sont

en grand nombre & meſmes en plus grand nombre que ne ſont ceux de l'Egliſe Romaine. Pluſtoſt quand il eſt dit ne crain point petit troupeau, item que la porte eſtroite meine à la vie eternelle, & la large à perdition, le petit nombre eſt pluſtoſt marque de la vraye Egliſe. L'antiquité n'eſt non plus marque de la vraye Egliſe, ſinon que ceſte antiquité fuſt priſe du temps de Ieſus Chriſt & de ſes Apoſtres, c'eſt à dire que la doctrine qui approche plus prez de celle de Ieſus Chriſt & de ſes Apoſtres eſt la plus ancienne. Or celle que nous maintenons eſt telle (comme on peut voir par l'eſpreuue & eſſay) Elle doit donc eſtre tenue plus ancienne Mais au contraire la doctrine ou les traditions qui ſont ſuruenues depuis Ieſus Chriſt & ſes Apoſtres & qui eſt contraire à la leur, eſt nouuelle. Mais encores quand nous concederions que les traditions qui ont auiourdhuy vogue ſont anciennes, que pourroit-on conclurre pourtant? La reigle de droit n'a elle pas touſiours lieu, que les choſes qui ne vallent rien du commencement ne s'amendent point par traict de temps? Et d'auantage l'antiquité preſuppoſe qu'il y a du mal en l'Egliſe, & qu'il le faut oſter: car l'Egliſe eſt ordinairement accompareé à vn nauire, lequel tant plus il demeure ſur la mer, plus il fait d'eau: à vne maiſon, & de vieilleſſe elle fond à vne Cité, & la police s'y corrompt ſi de fois à autre on ne la ramene à ſon commencement: à vn corps humain, & les ans y apportent vn eſgouſt de tous maux: bref au plus ſain corps, la vieilleſſe eſt vne maladie. En aprez quand S. Auguſtin dit que Ieruſalem a commencé par Abel, & Babylone par Cain, & la promeſſe par Iſaac, & la baſtardiſe par Iſmaël, dirons nous que l'antiquité eſt marque de la vraye Egliſe? ains pluſtoſt marque de la fauſſe, ou pour le moins autant de la fauſſe que de la vraye ſelon ce S. Docteur. Ce qu'on met auſſi pour marque de l'Egliſe la ſucceſſion du lieu & des perſonnes contre la ſucceſſion de la vraye doctrine, celle eſt de nulle importance: il faut voir ez lieux communs notamment l'Inſtitution de Caluin liu. 4. qui demonſtrent que c'eſt folie d'alleguer

Can. conſuetu. diſ. 11.

Auguſt. Pſea. 64.

les succeſſions des lieux & perſonnes ſans ſucceſſion de doctrine: mais voici les vrayes marques de la vraye Egliſe, aſçauoir la verité de la doctrine, & l'obeiſſance à icelle, & l'adminiſtratiõ des Sacremẽs. A cela tendent ces paſſages, qui eſt de Dieu il oit les paroles de Dieu, mais ceux qui ne les veulent ouïr ne ſont de Dieu: Item mes brebis oyent ma voix & me ſuiuent & me cognoiſſent, & ie les cognoy, mes brebis n'oyent la voix des eſtran-
Ieã ch.8. gers: Item bien heureux ſont ceux qui oyent la Parole de
Luc 11. Dieu, & qui la gardent &c. Quant aux Sacremens qui
Eph.4.5. doiuent eſtre ioints à la Parole comme eſtant ſceaux
26. d'icelle, ils ſe trouuent çà & là en l'Eſcriture.

1 *Cor.12* Note 2. Quant à l'Egliſe, ou à la partie de l'Egliſe qui
13. eſt inuiſible, elle ſe conſidere tant au Ciel comme en la
Mat.21. Terre: car il y a deſia de vrais fideles & eſleus au Ciel
25. iouiſſans de la felicité eternelle: & auſſi il y en a en Terre
Mar.14. qui appartiennent à ceſte Egliſe inuiſible: d'autant
18. qu'outre la profeſſion exterieure qu'ils font de la doctri-
Luc 22. ne de Ieſus, ils ſentent des mouuemens interieurs de ſon
19. Eſprit par leſquels il ſont aſſeurez de la couronne de vie
1 *cor.11* que Dieu a promis à ſes eſleus. Or d'autant qu'il y a plu-
14. *&c.* ſieurs en l'Egliſe viſible qui ne vallent rien, qui nonobſtant facent profeſſion exterieure de l'Euangile, tant y a qu'ils n'y ont point le cœur ny l'affection: & d'autre coſté il y en a pluſieurs qui ne pauuans faire profeſſion exterieure de l'Euangile, toutesfois y ont le cœur: pour ceſt eſgard dy-ie il faut croire l'Egliſe. Et à la verité nous diſons que nous croyons l'Egliſe pour 4. raiſons La 1. pource qu'en l'Egliſe y a ordinairement beaucoup de gens hypocrites meſlez auec les vrais Chreſtiens comme Iudas eſtoit auec les Apoſtres & l'iuroye eſt auec le bon grain: & ne faut penſer que tous ceux que l'on voit des yeux corporels ſoient de l'Egliſe quoy qu'ils en facẽt profeſſion exterieure: alors dy-ie il faut croire l'Egliſe. 2. D'autant que quand nous conſiderons vn membre particulier de l'Egliſe qui fera bien profeſſion exterieure de la vraye religion, & toutesfois (pource que nous ne pouuons pas voir le cœur lequel Dieu regarde princi-

palement, & auquel consiste la vraye conionction des Chrestiens) nous disons qu'il nous faut croire l'Eglise, pource que nous voyons bien vn tel entant qu'il est hõme, mais non entant qu'il est Chrestien & regeneré. 3. Il faut croire l'Eglise pource qu'au temps de persecution ceux qui ont fait profession de ceste Eglise se voyans les vns meurtris, les autres chassez çà & là, les autres perdre leurs biens, autres souffrir quelque autre incõmodité: la plus part dy-ie de ceux qui sont ainsi tourmẽtez le reuoltent & font bãqueroute à Iesus Christ en sorte qu'on ne verra quasi personne qui face profession de ceste Eglise: alors dy-ie il la faut croire. Quand on verra les heresies s'esleuer & regner tellement que la plus part ne sçaura que croire, & s'en trouuera beaucoup plus qui serõt surpris & pippez par les heresies que de ceux qui serõt profession de l'orthodoxe doctrine, lors dy-ie il faut croire l'Eglise: car combien que nous en voyons peu qui persistent en la verité de la doctrine, toutesfois comme dit S. Paul Dieu cognoist ceux qui sont siẽs: & cõme du temps d'Elie Dieu dit qu'il y en auoit 7. mille qui n'auoient ployé le genouil deuant Baal, on ne les voyoit pas, mais il les falloit croire, aussi quand nous voyons peu de peuple en l'Eglise en laquelle est la vraye doctrine, il la faut alors dy-ie croire. 1. Rois. 19. 18.

FAVSSE DOCTRINE.

Quand donc ceux de l'Eglise Romaine, nous mettent en auant l'ancienneté pour marque de l'Eglise, pource qu'il est dit, les iours parleront & la multitude des ans enseignera la sapience, cela n'est pas fort certain: car par Iob mesme au verset suyuant en peut respondre que les maistres ne sont pas tousiours sages, & les anciens n'entendent pas le iugement: Item c'est l'Esprit de Dieu & non les ans qui doiuent parler en l'homme. A ce propos dit Tertullian, rien ne prescrit contre la verité, ny le temps, ny l'authorité des personnes, ny les priuileges des regions: car il n'y a sotte coustume qui par là ne s'authorisast contre la verité. Or Christ s'appelle verité & non Ier. 8. 9. Ier. 22. 7 De virg. velandis.

coustume: & si Christ est dez tousiours & plus ancien que tous, aussi est la verité. Ignace, toute mon antiquité c'est Iesus Christ, lequel n'ouir point est manifeste perdition. Il n'y a non plus grande raison quand on allegue la multitude pour marque de l'Eglise: car il est dit tu n'ensuyuras la multitude pour mal-faire: & S. Augustin dit que l'Eglise a esté autrefois en Abel & vn Enoch, les Scholastiques tiennent qu'apres la mort du Seigneur vn instant fut qu'elle consistoit en la Vierge Marie: de sa plus grand' fleur on lit qu'apres la mort de Cõstantin le Grand son fils de mesme Nom fauorisant les Arriens, il y auoit si peu d'Orthodoxes entre les Chrestiens que l'Empereur leur reprochoit que 4. ou 5. personnes auec leur Athanase vouloient troubler la paix de tout le monde: à quoy Liberius Euesque de Rome respondoit que sa solitude ne diminuoit en rien la Parole de foy: à cela tend ce que nous lisons de sa declinaison, que quand le Fils de l'homme viendra il ne trouuera ny foy ny charité en terre, & que ce seront les iours de Noë & de Loth &c.

Exod. 23 sur le Ps. 128. Theod. li. 2. ch. 16.

M. *Que s'ensuit il?* E. *Ie croy la remission des pechez.* M. *Quetens tu par ce mot de remission.* E. *Que Dieu par sa bonté gratuite remet & quitte à ses fideles leurs fautes, tellement qu'elles ne viennent point en conte deuant son Iugement pour les en punir.* M. *Delà il ne s'ensuit pas que nous ne meritons pas par satisfaction que Dieu nous pardonne.* E. *Voire: car le Seigneur a fait le payement & en a porté la peine: de nostre part nous ne pouuons apporter aucune recompense, mais il faut que receuons par la pure liberalité de Dieu pardon de nos mesfaicts.*

Note 1. Que la remission des pechez (qui signifie pardon en françois: car remission est latin) est en Dieu vn desir & affection, ou pour mieux dire vn propos & vne volonté d'aimer les fideles en Iesus Christ, & de ne leur imputer leurs fautes, ains leur pardonner par sa grande misericorde & leur donner la vie eternelle: Ceste remission des pechez se fait par les trois personnes de la Trinité: quand Dieu parle ainsi par Esa. c'est moy seul qui efface les iniquitez & non autre, il semble que cela soit attribué à Dieu le Pere: toutefois la remission des pechez

Esa. 43. 2.

semble proprement appartenir à Iesus Christ entant qu'il est nostre mediateur: car il est dit que le fils de l'hõme a puissance de remettre les fautes: Item tous les Prophetes luy rendent tesmoignage que quiconque croira en luy, receura la remission des pechez par son nom, voy Iere. 31. 34. Mich. 7. 18. Item il vous est notoire que par iceluy vous est annoncee la remission des pechez, & tout ce dequoy vous n'auez peu estre iustifiez par la Loy de Moyse, quiconque croit en luy est iustifié. Quant au S. Esprit combien qu'il ne soit dit distinctement qu'il remette les pechez, toutefois puis que l'Escriture dit qu'il est tenté & offencé & contristé par nos pechez comme le Pere & le Fils, ainsi que le Pere & le Fils les remet il s'ensuit qu'il les remet aussi: car il est Dieu comme le Pere & le Fils. Et de faict ainsi que nous sommes Baptizés au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit: aussi nos fautes nous sont elles pardonnees au nom de ces trois personnes qui ne sont qu'vn Dieu en vne essence.

Mar. 14

Act. 10. 43.

Note 2. Quand le Catechisme dit qu'il nous remet par sa bonté gratuite nos fautes, il s'ensuit que ce n'est pas pour quelque chose de beau ny de bon qu'il trouue en nous: car en nous corrompus comme nous sommes il ne trouue rié qui ne le peust & deust inciter & quasi forcer à nous haïr & perdre en corps & en ame mais voyãt que nous sommes ainsi miserables, il prend occasion de nos miseres d'auoir compassion de nous, & nous quitter nos fautes. Si on met en auant que la remission des pechez repugne à sa iustice, pource qu'estant veritablement tout iuste il doit punir tout peché. 1. On respond qu'il n'en prend de Dieu comme d'vn Iuge terrien lequel ne doit laisser impuni aucun delict selon qu'il le merite: car Dieu l'a establi en ceste charge pour ceste effect, & faut qu'il luy en rende conte. Mais Dieu qui est libre à faire ce qu'il veut & qui n'est contable à aucun, faict misericorde à qui il luy plaist, & condamne ceux qu'il veut: tellement que ceux à qui il remet les pechez, c'est d'autant qu'il est souuerainement bon & misericordieux, & ceux qu'il condamne iustement c'est d'autant

qu'il eſt iuſte Iuge. Il eſt vray que nous pouuons dire qu'il ne donne pas la remiſſion de pechez gratuitement, d'autant qu'il s'eſt fait payer de ce qui luy eſtoit deu non point ez perſonnes des Chreſtiens, mais en la perſonne de ſon Fils noſtre Seigneur lequel a eſté noſtre plege: ſuyuant quoy il eſt dit que Chriſt a enduré vne fois pour les pechez, luy iuſte pour les iniuſtes, afin qu'il nous amenaſt à Dieu: Item le ſang de Chriſt nous purge de tout peché: Item il a pleu au Pere que toute plenitude habitaſt en luy, & de reconcilier toutes choſes par luy la paix eſtant faicte par le ſang de ſa croix: Item vous eſtes venus au mediateur Ieſus du nouueau Teſtament, & au ſang d'aſperſion parlant meilleures choſes que le ſang d'Abel: Item ſçachez que vous auez eſté racheptez de voſtre vaine conuerſation non par choſe corruptible comme par or & argent, mais par le ſang precieux de Chriſt comme d'vn agneau ſans macule: Item Chriſt nous a aimez, & s'eſt liuré ſoy meſme à Dieu pour nous victime & oblation en odeur de bonne ſenteur: pource luy meſme a bien dit qu'il a mis ſon ame pour ſes brebis: c'eſt ce que ſignifie le Prophete Eſaye, il a eſté bleſſé pour nos iniquitez, & broyé pour nos meſchancetez, la correction de noſtre paix a eſté ſur luy, & par ſa playe nous auons eſté gueris: Item Chriſt eſt mort pour nos pechez afin que ceux qui viuent, ne viuent plus à eux, mais à celuy qui pour eux eſt mort & reſuſcité: Item Chriſt a aimé l'Egliſe, & s'eſt expoſé ſoy meſme pour icelle, afin qu'il ſe la ſanctifiaſt: Item Chriſt s'eſt donné ſoy meſme pour nous afin qu'il nous rachetaſt de toute iniquité, & nous purifiaſt à ſoy vn peuple particulier addonné à bonnes œuures.

1. Pie 3 18. 1. Iean Cath. 1. Col. 1. 19 Heb. 12. 24. 1. Pier. 1. 18. Eph. 5. 2. Iean 10 15. Eſa. 53. 5. 2. Cor. 15 Eph. 5. 24. Tit. 2. 14

FAVSSE DOCTRINE.

Puis donc que le ſang de Chriſt nous purge de tout peché. 1. C'eſt erreur de dire que nous meritons par nos bonnes œuures que nos pechez ſoient pardonnez: 2. De dire que Dieu nous pardonne la coulpe, mais non les

peines, & qu'il faut satisfaire pour icelles par souffrances & maistres bonnes œuures : quand il est dit que Dieu nous guerit de toute infirmité il ne faut imaginer d'autre moyen par lequel nous puissions estre deliurez de peché. Si on oppose que les Ministres les pardõnent aussi, ausquels il est dit en la personne des Apostres ce que vous aurez lié en Terre ou dessié sera lié ou dessié au Ciel, & si vous remetez à quelques vns les pechez ils seront remis, & ceux à qui vous les retiendrez ils seront retenus: On respond que les Apostres & Ministres remettent les pechez entant qu'ils sont messagers entre Dieu & les hommes, ou annonciateurs de ceste remission, & l'Eglise les remet entant qu'elle la denonce par le commandement de Dieu à ceux qui ont offensé & se repentent: cela n'empesche point que Dieu ne soit seul pardonneur des iniquités des hommes par le moyen de Iesus Christ: pource Dauid disoit qu'il auoit peché à Dieu seul, d'autant que c'estoit luy seul qui remettoit les pechez. C'est donc vne resuerie de dire qu'aprez ceste vie les ames vont en Purgatoire dedans lequel elles se purgent, puis aprez s'en vont au Ciel : car c'est en ce monde que la mort ou vie eternelle nous doit estre adiugee: à ce propos dit S. Ambroise, celuy qui n'aura point receu la remission de ses pechez icy ne la receura point ailleurs: & S. Cyprian, quand d'icy on s'en est allé il n'y a plus de lieu de penitence, il n'y a aucun effect de satisfaction, icy est la vie donnee ou perdue; icy il faut pourtoir au salut eternel par le seruice de Dieu & par le fruict de la foy.

Pſ. 103. *Mat.* 18 18. *Iean* 20. 23. *Pſ.* 51. 5 *Liu. du bié de la mort. Contr. Demetrius* 1. *tract.*

M. *Pourquoy mets tu ceſt article aprez l'Egliſe?* R. *Pource que nul n'obtient pardon de ſes pechez que premierement il ne ſoit incorporé au peuple de Dieu, & perſeuere en vnité & communion auec le corps de Chriſt, & ainſi que ſoit vray membre de l'Egliſe.*

M. *Ainſi hors de l'Egliſe il n'y a que damnation & mort.*

E. *Il eſt certain: car tous ceux qui ſe ſeparent de la communauté des fideles pour faire ſecte à part ne doiuent eſperer ſalut cependant qu'ils ſont en diuiſion.*

Note 1. que c'est auec bonne raison que la remission des pechez est mise au Symbole aprez l'Eglise: d'autant

que nul ne peut obtenir misericorde de ses pechez que premierement il ne soit incorporé en l'Eglise qui est la mere des croyans. Or comme l'enfant ne peut viure longuement s'il n'est alaicté & nourri des mammelles d'vne mere: aussi ceux qui sont appelez en ceste Eglise ne sçauroient viure d'vne nourriture spirituelle sinon qu'ils soient nourris du laict & de la viande de la Parole de Dieu laquelle se distribue en ceste Eglise, & que leurs pechez leur soient pardonnez, & que Dieu leur Pere n'ait non plus d'esgard à leurs iniquitez qu'vn pere de famille à celles que commettent ses petits enfans. Or pour sçauoir qu'on n'obtient remission de ses pechez sinon quand on est incorporé en l'Eglise, ces passages en
Ier. 31. sont foy: Voicy le Testament & l'alliance que ie feray auec la maison d'Israël, dit le Seigneur, c'est que ie mettray mes loix & ordonnances en leur entendement, & les escriray en leur cœur & leur seray pour Dieu & ils me seront pour peuple: le seray appaisé quant à leur iniustice, & n'auray plus memoire de leurs iniquitez. Item ie feray alliance auec eux en ceste sorte, l'alliance sera en iustice en iugement, en misericorde, & en pitié. Item ie les repurgeray de toute iniquité & iniustice en laquelle ils m'auoient offensé. Quand Dauid dit que cestuy-là est
Osee. 2. bien-heureux à qui les transgressions sont remises, & les
Ieré. 35. pechez sont couuers & cachez deuant Dieu, monstre
Pse. 32. l'effect de l'alliance que Dieu faict auec son Eglise, qui est de leur quitter leurs fautes. Tellement que si ceux là sont bien-heureux à qui Dieu a remis leurs pechez, & Dieu ne les remet sinon à ceux qui sont en son Eglise, il faut conclurre qu'il n'y a de bien-heureux sinon ceux qui sont en l'Eglise de Dieu.

Note 2. Qu'il y en a beaucoup en ceste Eglise qui proprement ne sont point en ceste Eglise ny de son Eglise comme il faut: car les infideles traistres hypocrites ne sont en l'Eglise que corporellement & non spirituellement. C'est ce que disoit S. Augustin que dans l'Eglise il y a beaucoup de loups, & hors l'Eglise il y a beaucoup de brebis. Ainsi que du temps de Noé il n'y eut

point de sauuez sinon ceux qui estoient en l'Arche, tant y a que nous pouuons dire que Cham homme meschant n'estoit point dedans l'Arche non plus que Iudas en la compagnie des Apostres, d'autant qu'ils n'y estoient point conioincts d'vn mesme cœur & volonté, d'vne mesme foy & esprit auec les autres: aussi plusieurs qui sont en ceste Eglise n'y sont que selon l'apparence & non spirituellement, ayans vn cœur & vne volôté telle qu'il conuient auoir à vrais Chrestiens les vns auec les autres, & sur tout enuers Dieu. Tels n'obtiennent point remission des pechez, d'autant qu'ils ne sont pas vnis auec l'Eglise par vne mesme foy, vn mesme esprit: car la conionction qui doit estre en la vraye Eglise, ce ne doit pas estre selon le corps, mais selon vne mesme doctrine, foy, & esprit comme enseigne le Catechisme, disant que celuy qui est incorporé au peuple de Dieu doit perseuerer en vnité & communion auec le corps de Christ. Iesus Christ parle de ceste vnité, ie ne prie pas seulement pour mes disciples, mais pour tous ceux qui croiront en moy par leur parole, afin que tous soyent vn, ainsi que toy Pere es en moy & moy en toy, afin qu'eux aussi soient vn en nous: ie leur ay aussi donné la grace laquelle tu m'as donnee afin qu'ils soient vn comme nous sommes vn. Il est aussi parlé de ceste vnité aux Actes, la multitude de ceux qui croyoient estoit vn cœur & vne ame: Item nous deuons tous cheminer en toute humilité & douceur auec vn mesme esprit. *Iean 17.* *Act. 4. 32.* *Eph. 4. 2.*

FAVSSE DOCTRINE.

Tellement que ceux de l'Eglise Romaine ont tort de nous appeler Schismatiques, pource que nous nous sommes separez de leur Eglise laquelle ils appellent Catholique: & estiment que c'est de leur Eglise de laquelle il est dit, hors l'Eglise il n'y a point de salut. Mais on leur respond 1. qu'ils sont plustost Schismatiques: car la cause dit le Canon & non la separation fait le Schismatique. Or ils nous ont donné legitime occasion de nous separer

d'eux à cauſe de leurs corruptions tant en doctrine qu'en meurs. 2. Pource qu'ils nous outrageoient & ne nous pouuoyent ſouffrir auec eux : c'eſt donc eux qui ſont Schiſmatiques & non nous, ne plus ne moins que les Apoſtres n'eſtoient Schiſmatiques pour s'eſtre ſeparez des Scribes & Phariſiés pour faire leur aſſemblee à part, mais les Scribes & Phariſiens l'eſtoient quand ils mettoient les Apoſtres à mort lors qu'ils ſe ſubmettoient de verifier la venue de Chriſt au milieu de l'Egliſe 3. Nous nous ſommes ſeparez d'euxpource qu'ils eſtimoiét que la communion & vnité de l'Egliſe conſiſtoit en aſſemblee corporelle, & à auoir meſmes ceremonies & façons de faire qui ſont pleines de pompe & parade, veu que l'vnité de l'Egliſe conſiſte en vn meſme Eſprit, meſſoy, & doctrine de laquelle Dieu ſoit autheur. Or en l'Egliſe reformee tout cela y eſt comme l'eſpreuue le monſtrera ſi on la fait ſelon le vieil & nouueau Teſtament, il ſe trouuera dy ie que ceſte n'enſuit autre doctrine que celle qui eſt contenue en la Saincte Bible: au contraire l'Egliſe Romaine eſt pleine de doctrines Phariſaiques & traditions humaines leſquelles elle prefere à la Parole de Dieu, qui ſont pluſtoſt pour perdre les ames que pour les ſauuer, ſans parler plus auant des horribles corruptions deſquelles leur Egliſe creue. Parquoy puis que Ieſus Chriſt nous dit que nous nous gardions des faux Prophetes qui eſtans veſtus de peaux de brebis, mais dedans loups rauiſſans, ainſi que nous fuions ordinairement les loups & autres beſtes cruelles lors principalement qu'elles ſont affamees & en fureur quoy quelles ne puiſſent nuire qu'au corps : il faut fuir ceux qui par peruerſe doctrine perdent les ames. Et quand S. Paul dit que nous deuons tenir pour anatheme ceux qui preſchent autre doctrine que celle qui eſt comprinſe en l'Euangile, voire quand luy meſme ou vn Ange du Ciel en annonceroit vne autre, nous deuons pratiquer ceſt enſeignement enuers eux : car ils annoncent autre
2. Cor. 6. doctrine que celle qui eſt en l'Euangile. Item quand le meſme S. Paul dit qu'il ne faut oſter vn membre de

Christ & faire membre d'vne paillardise, il nous admoneste que nous qui sommes membres de Christ ne nous deuons point adioindre à vne putain, c'est à dire à vne fausse & adultere Eglise telle qu'est la Romaine: car la paillardise & adultere de l'Esprit est plus grand peché que la paillardise du corps: pour cest effect l'Eglise des Hebrieux est appelee putain tresimpure par les Prophetes. Et ainsi que la commune du peuple Romain se separa anciennemẽt des Patrices & Nobles pour les tors qu'ils leurs faisoient. & ne se voulurent onques reioindre à eux que l'on n'eust ordonné des Tribuns pour les soustenir: aussi nous nous deuons encores plustost separer de la Papauté, pource que les iniures que les Nobles de Rome faisoient à la commune n'estoient que des choses du corps, mais les tors qu'elle nous faict regardẽt nostre ame: bref nous nous en deuions separer, pource que comme dit S. Paul s'il ne faut qu'vn peu de leuain pour aigrir toute vne paste, & ne sçauroit on toucher de la poix qu'on n'en fust gasté, aussi ne pouuions nous demeurer au milieu d'eux que nous ne nous fussions perdus: car l'experience nous faict voir tous les iours que ceux qui par timidité pensent demeurer quelques iours auec eux tous les iours, leur pieté s'attiedit, & finalement se perd. D'auantage s'il nous est commandé de sortir de Babylon de peur de participer à ses playes, comme il estoit commandé à Lot de fuir de Sodome & Gomorrhe de peur d'estre bruslé du feu qui deualoit du Ciel pour consumer les habitans de ces lieux, & à l'assemblee des Israëlites qui estoit auec Coré, Dathan, & Abiron de peur d'estre abysmez comme eux: aussi si nous ne fussions sortis de l'Eglise Romaine nous eussions esté en danger d'encourir les mesmes malheurs. En aprez nous disons que puis qu'il n'y a point de salut qu'en l'Eglise, que ceux se trompent qui tiennent qu'vn chacun sera sauué suiuant la religion de laquelle il luy plaira faire profession Si on met en auant qu'il est dur de condamner tous ceux qui ont esté deuant nous qui ne sommes que de nagueres disent ils nous respondons que nous ne condamnons aucun, & Gal. 5. 9.

que laissons à Dieu ses iugement, & que de tous ceux que Dieu a esleus aucun ne perira, & qu'ainsi qu'il a fait misericorde au bon larrõ au dernier soulpir de sa vie, aussi il l'a peu faire à plusieurs de nos Peres. Cependant il ne s'ensuit pas que si Dieu nous declare sa volonté plus manifestement qu'à nos predecesseurs que nous ne soyons tenus de la suyure: car ceux qui ont cognu ceste volonté plus clairement, s'ils ne la suyuẽt seront plus rudement traictez que ceux qui l'ont ignoree. Et tout ainsi que les Payẽs & sur tout les Iuifs (qui reprochoiẽt à Iesus Christ, & à ses Apostres qu'ils preschoient nouuelle doctrine, qui n'auoit esté ouye de leurs peres, & la Samaritaine disoit à Iesus Christ que les Peres auoient adoré en ceste montagne) n'ont point esté excusez: aussi n'y a il nulle raison de nous faire ceste obiection: mais il y en a bien plus de nostre costé de leur faire ceste cy, asçauoir s'ils croyent estre damnez tous ceux qui on vescu deuant *la transubstantiation qui fut inuentee par Innocent troisiesme* qui est seulement depuis laquelle ils tiennent pour article de foy? Tiennent ils pour perdus tous ceux qui ont esté deuant Boniface 3. lequel fut premier autheur du Papat chef de l'Eglise qui est seulement depuis 700. ans ou enuirõ, quoy que durãt ce tẽps là il y a tousiours eu gens qui ont crié qu'il n'y auoit autre chef de l'Eglise que Iesus Christ, & les Orientaux notamment, & les Grecs ont tousiours resisté à celuy qui emportoit ceste domination en l'Eglise. Diront ils estre peris eternellement ceux qui du temps d'Eusebe & de S. Ieroſme estoient d'aduis qu'on ostast les images des temples? s'ils n'ont que respondre à ces obiections, pourquoy nous font ils les mesmes?

DIMANCHE. XVII.

M. *Que s'ensuit il?* E. *Ie croy la resurrection de la chair & la vie eternelle.*

Note que l'article de la resurrection de la chair est
Act. 26. mal-aisé à croire, pource qu'il n'y a rien plus esloigné de

la raiſon humaine : de là vient aux Actes des Apoſtres que S Paul parlant à Agrippa & à Feſtus leur dit, tenez vous pour choſe incroyable que Dieu reſſuſcite les mors: S. Paul dy ie parla ainſi à Agrippa, d'autant qu'Agrippa & Feſtus & pluſieurs qui pouuoient eſtre auec eux tenoient voirement eſtre impoſſible que les mors peuſſent reſuſciter, comme Feſtus le confirma vn peu aprez : car comme S. Paul en parlant à eux leur dit qu'il falloit que le Chriſt ſouffriſt, & qu'il fuſt le premier de la reſurrection des mors, Feſtus dit tout haut que Paul eſtoit inſenſé, & que le grand ſçauoir qu'il auoit ez lettres le mettoit hors du ſens. De là viét auſſi que pas vn des Philoſophes n'a fait aucune mention de ceſte reſurrection des corps ſinon Democrite comme eſcrit Pline, qui en a dit quelque opinion, mais il a eſté mocqué d'eux comme vn reſueur : pource qu'il prenoit les fondemens d'icelle ſur la Philoſophie, pour en faire la probation laquelle à eſté trouuee fort eſtrange. Or il eſt neceſſaire que nous en ſoyons viſuement perſuadez pour pluſieurs raiſons que nous toucherons en ſon lieu, mais principalement pour celle que touche S. Paul, que ſi nous n'en eſtions bien perſuadez, la predication de l'Euangile & la foy des Chreſtiens ſeroit vaine. 1. Cor. 15 14.

Note 1. Pour en auoir la certitude qui eſt neceſſaire pour noſtre ſalut, il nous faut ſeruir des argumens deſquels noſtre Seigneur Ieſus Chriſt & ſes Apoſtres ont vſé, qui ſont pour la plus part prins des choſes naturelles. En S. Iean quand Ieſus Chriſt comparant ſa mort & ſa reſurrection au grain de froment qui eſt ſemé en terre, & S. Paul parlant de la reſurrection des fideles vſe de ceſte comparaiſon du bled : nous monſtre qu'ainſi comme le laboureur quand il iette ſa ſemence en terre, il ſemble qu'elle ſoit perdue eſtant couuerte de terre, pource qu'elle n'apparoit pas, mais toutesfois elle leue ſur le printemps, & croiſt en Eſté, & ſe retrouue plus belle qu'elle n'eſtoit auparauant: ainſi nos corps quand ils meurent ſont enſeuelis en terre, & Dieu quelquefois ſeme des perſonnes en grande quantité comme au temps de Iean 12. 1. Cor. 15

guerre & de peſte, mais ils ne ſe perdent pas, ains releueront & reuiendront quand le temps ſera venu comme fait le bled aprez qu'il a eſté en terre le temps qu'il faut: Nous voyons auſſi que des petits pepins de pomme ou de poire, ou noyaux de prune ou de peche ou de ceriſe, ou vne petite noix, eſtans plantez en terre en viennent des pommiers, poiriers, pruniers, ceriſiers, peſchers, *Eſa. 26.* & des noyers ſi gros & ſi grands que c'eſt merueille. Si *19.* Dieu fait ces merueilles-là tous les iours deuant nos yeux, pourquoy ne croirons nous qu'il puiſſe reſuſciter nos corps? Quand le Prophete parlant de ceſte reſurrection dit, tes mors viuront & reſuſciteront auec mon corps: reſueillez-vous & vous eſiouiſſez vous habitans en la poudre: car la roſee eſt comme la roſee des prez, & la terre iettera hors les mors: le Prophete dyie monſtre qu'ainſi que l'herbe des prez combien qu'en hyuer elle ſemble du tout morte, & les arbres, vignes, & buiſſons & plantes, tant y a que tout reuerdit quand il a receu la roſee du printemps: ainſi combien qu'il ſemble que nos corps pourris en terre ſoient perdus, ils reſuſciteront en leur temps aprez auoir receu la roſee de la grace de Dieu En aprez quand l'Eſcriture appelle les mors dormans, elle monſtre qu'ainſi qu'vn homme ſemble mort quand il dort, aprez s'eſueillant il vit, de meſme noſtre corps eſtant ietté en terre ſemble dormir, puis ſe reſueillera & ſera reſuſcité en ſon temps. A cela tend auſſi la ſimilitude du Soleil lequel quand il s'en va cou-
Daniel cher ne laiſſe que tenebres & retourne aprez qu'il a fait
12. ſon tour ordinaire: Item celle de la Lune laquelle tantoſt
1. Theſ. 4 eſt pleine, tantoſt decroiſt tant qu'on ne l'apperçoit plus,
13. puis reuient auſſi belle claire & pleine qu'elle ait eſté
Mat. 9. oncques: & celle du iour durant lequel nous allons & ve-
34. nons, & la nuict venant il eſt abſent, & derechef il retourne comme il eſtoit auparauant: ainſi noſtre vie eſtant abſente, reuiendra.

Note 2. Que les paſſages exprez tant du vieil que du nouueau Teſtament nous en peuuent donner vne grande certitude: celuy d'Iſaye 26. eſt conſiderable, que nous

venons

venons de toucher : car il faut s'arrester à ceux du vieil Testament premierement A cela tend ce qui est dit ailleurs que Dieu creera nouueaux Cieux & nouuelle Terre: Item vos os germeront comme l'herbe : En Ezechiel 37. 12. le Seigneur monstrant en vision au Prophete vne campagne pleine d'os secs lesquels ayant couuert de nerfs & puis fait croistre la chair & la peau sur iceux, il souffle l'esprit en eux & retournent en vie : le Seigneur dy-ie par cela asseure de la resurrection son Prophete: & Daniel dit, plusieurs de ceux qui dorment en la pouldre de la terre s'esueilleront les vns en la vie eternelle, les autres en opprobre & ignominie perpetuelle : Item ie sçay que mon redempteur vit, & quand aprez ma peau ce corps sera rongé, toutesfois de ma chair ie verray Dieu: quand aussi il est dit en Ionas chapitre 2. 11. que ce poisson qui l'auoit aualé le desgorgea, nous est aussi demonstré que la terre qui aura detenu nos corps, les rẽdra: car nostre Seigneur Iesus Christ pour nous asseurer de sa resurrection & par consequent de la nostre, allegue ceste exemple. Et quand aussi nous lisons qu'Enoc a esté rauy au Ciel Gene. 5. 24 Hebr. 11. 5. & Elie 2 Rois 2. & que le fils de la vefue de Sarepta. 1 Ro. 17. & le fils de la Sunamite 2 Rois 4. ayant touché les os d'Elisee sont resuscitez : nous sont vn tesmoignage tresscertain & infallible de la resurrection.

Esaye 65 17. 66. 14.

Daniel 12.

Iob 19. 25.

Chap. 2. 11.

Mat 12 39. & Luc 11. 30

Iean 6. Luc 14. Marc. 13.

Note 3. Quant aux passages du nouueau Testament ils sont fort clairs: Qui croit en moy a la vie eternelle, & ie le resuscite ray au dernier iour. Christ exhortans quelques vns de bien-faire aux pauures & de leur faire des banquets, ils ne te le sçauroient rendre, ains il te sera retribué en la resurrectiõ des iustes: ailleurs, il enuoyera ses enfans & assemblera ses esleus des 4. vens depuis vn bout de la terre iusques au bout du Ciel : Item Dieu selon sa grande misericorde nous a regenerez en esperance viue par cela qu'il a resuscité Iesus Christ des mors: Ité en ce temps-ci il y aura Cieux nouueaux & nouuelle Terre: Item i'ay veu les mors grands & petits estans deuant Dieu: Ité si l'Esprit de celuy qui a resuscité Iesus Christ

1. Pie. 1. 2 Epi 3. Apo 20. Rom 8. Eph. 2.

des mors habite en vous, il viuifiera auſſi vos corps mortels: Item lors que nous eſtions mors en nos defauts, il
Col. 3. nous a viuifiez auec Chriſt & nous a reſuſcitez auec luy:
Matt. 9. Item eſtans enſeuelis auec luy par le Bapteſme &c. En
25. aprez quand nous liſons que la fille de Iairus, le fils d'vne
Luc 7.15 vefue en la ville de Naim, & Lazare, & Chriſt, Tabita
Iean 11. femme de Ioppe grande aumoſniere, & vn ieune hom-
Mat. 28 me Eutyches auoient eſté reſuſcitez, nous confirment de
Act. 9. plus en plus l'eſperance que nous auons de la reſurre-
40. ction: comme auſſi font ces raiſons: 1. c'eſt qu'entant que
Act. 20. la vie eternelle eſt promiſe au corps comme à l'ame, il
10. faut que le corps reſuſcite dans lequel l'ame doit retourner, autrement le corps ne pourroit participer à la vie eternelle laquelle ſe donne principalement aprez ceſte vie: 2. Chriſt eſt chef des fideles, comme donc ce chef eſt reſuſcité les fideles ſes membres reſuſciteront: 3. Dieu eſt le Dieu de tout l'homme, Ieſus Chriſt vſe de ceſt argument contre les Sadduciens Matt. 22. 31. Il n'eſt pas Dieu des mors mais des viuans, il faut donc que le corps de l'homme qui eſt vne partie de l'homme reſuſcite. Item Ieſus Chriſt eſt ſauueur de tout l'homme, il faut donc que ſon corps reſuſcite, afin qu'il iouïſſe comme l'ame du ſalut que Chriſt luy a acquis à touſiours.

M. *Pourquoy ceſt article eſt il mis?* E. *Pour nous monſtrer que noſtre felicité ne giſt pas en la terre: ce qui ſert à double fin, premierement afin que nous apprenions de paſſer par ce monde comme par vn pays eſtrange contemnans toutes choſes terriennes, & n'y mettans point noſtre cœur: puis auſſi combien que nous n'apperceuions pas encores le fruict de la grace que le Seigneur nous a faicte en Ieſus Chriſt, que nous ne perdions point courage, ains l'attendions en patience iuſques au temps de la reuelation.*

Note que les 2. raiſons pour leſquelles le Catechiſme dit que Dieu a ordonné la reſurrection, ſont remarquables: la 1. eſt afin que ne penſions que noſtre felicité ne giſt pas en ce monde qui eſt ſeulement comme vn pelerinage: car ainſi qu'vn pelerin quand il loge en quelque lieu paſſant ſon chemin, il ne fait eſtat de s'y arreſter à touſiours, ains d'vne heure ou d'vn iour: auſſi nous ne deuons pas penſer que nous ayons icy vne cité perma-

nente, mais que nous en attendons vne autre en laquelle nous aurons plus de paix & tranquillité car en ceſte cy nous n'y ſçaurions trouuer aucun vray repos ſoit pour noſtre corps ſoit pour noſtre ame: s'il y a rien qui apporte quelque contentement à l'eſprit, c'eſt la ſcience & cognoiſſance de pluſieurs choſes: & combien eſtce que nous en pouuons acquerir par noſtre induſtrie? Socrates vn des plus ſages & ſçauãs des ſept Sages de Grece a bien dit qu'il ſçauoit vne choſe c'eſt qu'il ne ſçauoit rien: pource que les choſes que nous ſçauons ne ſont rien au prix de celles que nous ignorons. Il eſt vray que nous parlons ſeulement des choſes naturelles eſquelles n'y peut auoir tant de ioye qu'aux choſes ſpirituelles: mais nous ne pouuons auoir encores vne parfaicte cognoiſſance de ces choſes, tant que nous ſerons en ce mõde pour ce S. Paul dit que nous cognoiſſons ſeulement en partie, & que nous ne voyons qu'en obſcurité par vn miroir. La plus part des hõmes n'a point de memoire, ceux qui en ont l'ont infirme, & ne ſçauroient retenir les choſes qu'ils ont ouyes, leües meditees, les cognoiſſances nouuelles & freſches iettẽt de la memoire ſouuentesfois les anciennes, ainſi qu'vne cheuille eſt pouſſee par vne autre cheuille, & comme en vne riuiere les dernieres eaux chaſſent les premieres. En aprez ſi nous conſiderons à combien de troubles & taſcheries noſtre eſprit eſt ſubiet & affligé ſouuentesfois, nous ne ſçaurions auoir vn bon grain de felicité en ceſte vie. Si nous en penſions plus trouuer pour l'eſgard de noſtre corps, nous nous trompons: car s'il eſt plus caduc & freſle qu'vn verre eſtant ſubiect à plus de ſortes de maladies qu'il n'y a en nature de ſortes de medicamens pour les guarir, eſtant preſſé tantoſt de faim, de ſoif, de chaud, de froid, & de mille incommoditez, c'eſt perdre le ſens ſi on penſe trouuer en luy quelque bon repos. Puis donc qu'il n'y a point de vraye felicité çà bas, il faut eſleuer nos cœurs à la reſurrection aprez laquelle nous iouirons de la vie eternelle qui eſt le comble de toute vraye felicité.

Note 2. (Et ceſt la 2. raiſon touchee par le Cathe-

chiſme) quand il eſt dit qu'il faut que nous contemnions toutes choſes, ce n'eſt pas à dire que iamais nous ne rions & prenions aucun plaiſir: car Dieu nous donnant des occaſions de nous reſiouir plus en vn temps qu'en vn autre, nous en pouuons vſer en bonne conſcience: & ne faut pas eſtre ſi ſcrupuleux & ſuperſtitieux qu'aucuns qui eſtiment qu'en ce monde il faut touſiours pleurer comme faiſoit ce Philoſophe Heraclite: la nature de l'homme eſt tellement compoſee qu'elle a beſoin de delectation: mais quand il s'y addonnera ce ſera en telle ſorte que ce ne ſera point pour s'y endormir, & ſe doit ſouuenir de ce que dit S. Paul, qu'il ſe faut comporter en mariage comme ne l'eſtant point, & vſer de toutes choſes de ce monde comme ſi on n'y eſtoit point, c'eſt à dire qu'il n'y faut point mettre ſa fiance.

1. Cor. 7. 29.

Note 3. Qu'il ne faut point perdre courage encores que nous ne ſentions le fruict de noſtre reſurrection: car ſi comme dit S. Paul noſtre vie eſt cachee en Chriſt, & n'eſt encore apparu ce que nous ſerons, il nous faut croire qu'apres la reſurrection nous ſerons comblez de ioye & conſolation inenarrable: car comme en ce monde nous ſommes agitez de doutes, d'ignorances, d'apprehenſion charnelle, & ne voyons que par enigmes & obſcuritez les choſes diuines, apres la reſurrectiõ nous ſerons réplis d'vne clarté & lumiere indicible, & verrons Dieu face à face: Tellement que de la reſurrection nous pouuons entr'autres tirer ce fruict, qu'il ne faut point ſe contriſter de ceux qui meurent comme s'ils eſtoient perdus: S. Paul le monſtre diſant ie ne veux point que vous ſoyez ignorans touchant ceux qui dorment: de peur que ne ſoyez contriſtez comme les autres qui n'ont point d'eſperance: car ſi nous croyons que Chriſt eſt mort & reſuſcité, pareillement auſſi ceux qui dorment en Ieſus Dieu les ramenera auec iceluy: tellement que ceſte reſurrection nous doit oſter la crainte de la mort, & nous donner eſperance de la vie future. Pource Tertullian a bien dit que la reſurrection de la chair eſtoit la fiance des fideles. S'il eſt treſcertain que l'homme reſuſcitera puis que Ieſus Chriſt eſt reſuſcité, le fidele peut faire ainſi ſon

1. Theſſ. 4. 13.

Liu. de la reſurre.

proffit de ceſte reſurrection. C'eſt que s'il a eu quelques delices en ce monde pendant qu'il y a eſté, & ſe faſche ſe voyant preſt à en ſortir: s'il conſidere dy-ie qu'il reſuſcitera, & aprez ſa reſurrection il viura derechef, & iouyra nõ ſeulement d'auſſi grandes delices qu'il auoit eſtant au monde, mais de bien plus grandes & plus certaines, cela luy apportera vne merueil'euſe cõſolation: car ainſi qu'il ne faſchera pas à vn homme de ſe retirer de ſon pays pour quelque temps moyennant qu'il y retourne bien toſt, ou qu'il ſe tranſporte à vn meilleur auquel il trouuera plus de biens & commodités: auſſi le fidele aprez la reſurrection trouuera plus de paix & tráquillité comme l'infidele trouuera plus de trouble & faſcheries: de ſorte qu'ainſi que la meditation de la reſurrection au fidele doit eſtre vne bride pour le retirer du mal, & vn coup d'eſperon pour l'inciter au Ciel, à l'infidele elle ne luy peut eſtre que terreur & effroy, pource qu'il a eu ſon Paradis en ce monde, & s'il y a eu quelque tourment, ce n'eſt que ſuccre au prix des angoiſſes horribles deſquelles ils ſeront eſtraints eſtans plongez aux Enfers.

M. *Comment ce ſera ceſte reſurrection?* E. *Ceux qui ſeront morts auparauant reprendront leurs corps, neantmoins d'autre qualité, aſſauoir qu'ils ne ſeront plus ſubiects à mortalité & corruption combien que ce ſera la meſme ſubſtance, & ceux qui ſuruiuront encores, Dieu les reſuſcitera miraculeuſement par ce changement ſubit dont il a eſté parlé.*

Note 1. Que puis que le Catechiſme dit que les mors reprendrõt leurs corps & leur meſme ſubſtãce, que pour tout certain aprez la reſurrection l'ame ne ſera point cõioincte auec autre corps qu'auec celuy dans lequel elle a eſté en ce monde: car le mot de reſuſciter ſignifie cela principallement. Pluſieurs herbes & plantes tant bonnes que mauuaiſes ſe leuẽt qui n'õt point eſté plantees ny ſemees, mais rien proprement ne ſe releue ou reſuſcite qui n'ait eſté ſemé ou planté. Or quand nous diſons que nous croyons la reſurrectiõ, il s'enſuit que la meſme chair ou le meſme corps qui eſtoit mort ſe releuera & redreſſera. Le mot latin *cadaüer* (qui ſignifie en françois corps mort)

confirme cela : car il eſt appelé *cadauer à cadendo*, pource qu'en mourant il eſt tombé, & comme il eſt tombé par la mort, auſſi il ſera redreſſé quand il reſuſcitera non par quelque vertu qui ſoit demeuree en la cendre & pourriture d'iceluy (comme diſoit Origene) ou par la vertu du Sacrement que les corps auront pris, & lequel Sacrement ſera à nos corps vn conſeruatoire à la vie eternelle: car ce qu'Origene attribuoit à la force & faculté plantee à nos corps pour les faire reſuſciter, quelques Peres (notamment Irenee, & Iuſtin en l'Apologie qu'il a eſcrite à l'Empereur Antoine) l'attribuoient à l'Euchariſtie, laquelle dy-ie ils diſoient deuoir eſtre à nos corps vn conſeruatoire à la vie eternelle. Mais il ne faut chercher ailleurs les moyens de reſuſciter nos corps qu'en la puiſſance de Dieu, à laquelle il ſera auſſi facile ou plus de r'allier les corps mangez par des beſtes, noyez & deuorez par les poiſſons, autres bruſlez & conſinez en mille façons, qu'il luy a eſté de creer vne fois le Ciel & la Terre & tout ce qui eſt en iceux.

Note 2. quand il eſt adiouſté que nos corps reſuſciteront d'autre qualité qu'ils ne ſont, il entend que maintenant nos corps qui ſont foibles, mortels, & corruptibles, ſubiects à dix mille dangers, perſecutions, maladies & mors cruelles, ils ſeront aprez la reſurrection forts, incorruptibles, immortels, ſains entierement, iouiſſans d'vne vie aſſeuree & exempte de toute faſcherie & pleine du cõble de vraye ioye. S. Paul ſignifie cela, diſant qu'il faut que ce qui eſt mortel ſoit veſtu d'vne immortalité, & ce qui eſt corruptible ſoit veſtu d'incorruptibilité. & quand Ieſus Chriſt dit que nous ſerons ſemblables aux Anges, c'eſt pour nous demonſtrer que l'eſtat auquel nous ſerons ſera plus heureux que n'eſt malheureux celuy auquel nous ſommes. Mais il nous faut adiouſter que non ſeulement nos corps auront d'autres qualitez qu'ils n'ont maintenant, mais auſſi noſtre ame. Car combien que l'ame ne reſuſcite pource qu'elle ne meurt point comme penſent les Epicuriens, tant y a qu'elle r'entrera au corps repurgee des vices deſquels elle eſt ſouillee en ce mõde.

Et ne faut pas dire qu'elle ne peut estre repurgee de ses vices sinon qu'elle meure & resuscite comme le corps: pource que Dieu a cent mille moyens incognus à l'homme par lesquels il la peut repurger: tellement que celuy qui la tient mortelle comme le corps, est plus que brutal, & faut finalement qu'vn tel par le sentiment de sa conscience soit conuaincu du contraire, comme il se recite du Pape Paul 3. qu'estãt prest à mourir dit qu'il experimentoit trois choses estre veritables desquelles il auoit tousiours douté, 1 s'il y auoit vn Dieu, 2 s'il y auoit vn Enfer, 3. Si l'ame estoit immortelle. Or qu'elle soit immortelle ces passages en font foy: Christ dit au bõlarron tu seras auiourd'huy en Paradis auec moy: il n'y pouuoit estre selõ son corps, dõc selõ son ame qui vescut & vit encores aprez sa mort. Item ie desire d'estre dissould & estre auec Christ, il n'y pouuoit estre que selon l'ame pourlors: car aprez la mort incõtinent le corps est mis en la terre. Item les ames meurtries des fideles crient sur l'autel, iusques à quand Seigneur vanges-tu nostre sang. A cela tend aussi ce qui est dit du Lazare qu'il fut porté au sein d'Abraham aprez sa mort, & le mauuais riche en Enfer. Bref encores que l'ame soit immortelle, elle sera remise au corps de l'homme d'autre qualité qu'elle n'est maintenant: car au lieu qu'elle est subiecte à auarice, ambition, cholere, plaisirs vilains, craintes, apprehensions, frayeurs, & à d'autres mauuaises passions innombrables, elle sera deliuree de tout cela, & sera en vn mot du tout bandee & rauie à loüer Dieu qui luy sera comble de toute felicité.

Luc 23. *Phil.* 1. 13. *Apoc.* 6. 11. *Luc* 16.

Note 3. Ce que nous deuõs sçauoir de ceux qui serõt viuans quand ceste resurrection se fera, c'est qu'ils seront incontinẽt chãgez voire aussi soudainement qu'est faict vn clein d'œil, tellement que combien qu'on ne puisse pas dire proprement que ce sera que ce changement, on peut coniecturer selon quelques docteurs que ce sera quelque pamaison, ou quelque soudaine retension, ou engourdissement, ou assoppissement, ou mesme priuation des sens, ou en somme quelque chose extraordinaire &

de miraculeux que l'homme ne ſçauroit dire ny exprimer, ny meſme penſer au vray, ains il le faut croire puis que l'Eſcriture le dit. Si on oppoſe qu'il eſt ordonné à tous hommes de mourir vne fois deuant que cela aduienne, & que la mort ordonnee à vn chacun repugne à ce qui y eſt icy dit qu'il y en aura lors qui ſeront viuans: nous reſpondons en vn mot que ce changement qui aduiendra à ceux qui viuront leur ſera comme vne mort &c.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que le Catechiſme dit que le meſme corps reſuſcitera & la meſme ſubſtance, il faut deteſter 1. la reſuerie des Anabaptiſtes, qui tiennent que le meſme corps ne reſuſcitera & qu'il ne faut qu'il reſuſcite, pource qu'il eſt tout ſouillé de peché: On reſpond qu'il peut eſtre eſpuré & affiné par la mort comme l'or par le feu. 2. Nous deteſtons l'erreur d'Origene qui tient que le meſme corps reſuſcitera, mais nõ pas la chair: par le corps ſans la chair il entẽd vn corps d'air qui ne ſoit point ferme cõme vn corps maſſif ayãt os chair & ſang, de ſorte que ſelõ luy noſtre corps ſera inuiſible & ne pourra eſtre manié. Pour prouuer que la chair ne reſuſcitera pas il dit que quand l'ame eſt ſortie du corps, les 4. principales parties deſquelles le corps eſt compoſé, s'en retournent à leurs matrices & commencement, la chair s'en va en la terre, le ſouffle en l'air, le ſang & les autres humeurs ez eaux, & la chaleur au Ciel, chacun d'où il eſt pris: & afferme que rien ne perit, mais que chaſcune choſe eſt tellement meſlee auec ſes elemens d'où elle eſt priſe qu'elle n'en peut iamais eſtre tiree ny diſcernee. En aprez il dit pour monſtrer que noſtre corps ſera d'air & tranſparent, qu'ainſi qu'en toute ſemence Dieu y a enclos vne certaine vertu, que quand elle eſt iettee en terre, ceſte vertu ſe fait ſentir & attire à ſoy la matiere & la ſubſtance des choſes qui procedent d'elle: en la ſemence d'vn arbre on ne voit point les fruicts, fleurs, fueilles, rameaux,

escorce, ny le tronc, veu toutesfois que la force de toutes ces choses est en la semence : ainsi (selon luy) ez cendres & au residu de la matiere de nos corps il y demeure vne certaine semence ou force qu'il appelle conseruatoire ou seminaire des morts: & tient qu'au iour du iugement les corps humains germeront & pulluleront tous d'vne mesme façon (comme vne pomme ou quelque autre fruict) sans os, chair, & sang, tellement que tout le corps sera lucide : & pour prouuer cela, il abuse du dire de S. Paul que Dieu transfigurera son corps. Ainsi il *Phili. 3.* estime que la substance du corps sera changee contre le 20. dire du Catechisme, veu que les qualitez le seront seulement. Ceste resuerie est refutee 1 parce qui est icy dit Ie croy la resurrection de la chair & non du corps. 2 par ce que dit Iesus Christ aprez sa resurrection de son corps, tastez & voyez moy, vn esprit n'a ny chair ny os comme vous voyez que i'ay. En aprez quand il tient que tout le corps veira, oira, & marchera comme si l'œil aprez la resurrection n'auoit rien de distinct de l'aureille, ny des pieds ny autres membres, cela est refuté pource que Christ en sa transfiguration faisant voir vn eschantillon des corps bien-heureux ne s'est pas couuerti en vne figure rõde comme est le corps du Soleil & de la Lune, sa face est demeuree distincte des autres membres car l'Euãgeliste escrit que sa face a reluit comme le Soleil. D'auantage quãd aprez la resurrection il a mãgé & beu, il est à croire qu'il a fait cela auec la bouche, les dens, & le gosier, & le ventre, & non auec les pieds. Il est aussi dit qu'il a parlé à eux, il est croyable que c'est auec la bouche, & la lãgue, & non des genoux : il est aussi dit qu'il a monstré son costé percé d'vne lance, il a donc eu cela de distinct des autres parties de son corps.

M. *Et ceste resurrection ne sera elle pas commune tant aux mauuais comme aux bons?* E. *Ouy bien, mais ce sera bien en diuerse condition. Car les vns resusciteront à salut & ioye, & les autres à condamnation & mort.* M. *Pourquoy donc est il seulement parlé de la vie eternelle, & non point aussi bien d'Enfer?* E. *Pour ce qu'il n'y a rien couché en ce sommaire qui n'appartienne pro-*

prement à la consolation des fideles consciences, il nous recite seulement les biens que Dieu fait à ses seruiteurs. Et ainsi il n'y est fait nulle mention des iniques qui sont exclus de son royaume.

Note 1. Qu'il ne faut douter que ceste resurrection ne se face par les trois personnes de la Trinité qui ne sont qu'vn Dieu : & combien que l'Escriture l'attribue quelquefois au S. Esprit, ou à Dieu le Pere comme
8. Rom. 8. l'Esprit de celuy qui a resuscité Iesus des mors habite ez fideles, & viuifiera aussi nos corps mortels à cause de son Esprit habitant en nous : tant y a qu'elle appartient principalement à Iesus Christ qui est nostre Mediateur. Or la resurrection des mors concerne l'office de mediateur comme plusieurs autres choses: elle appartient donc à Iesus Christ. A cela tend ce que luy mesme
Iean 6. 44. dit, nul ne peut venir à moy si mon Pere qui m'a enuoyé
Phili. 3. 20. ne le tire, & ie le resuscite ray au dernier iour : Item ce que dit S. Paul, nous attendons des cieux nostre Seigneur Iesus qui trãsformera nostre corps vil en son corps
Dan. 12. 2. glorieux ou plein de gloire ou clarté, c'est à dire qu'aprez la resurrection nostre corps sera d'vne autre condition &
1. Cor. 15 *Thess.* qualité qu'il n'est maintenant : car au lieu qu'il est lourd massif, & tenebreux, il semble qu'il veuille dire qu'il sera clair luisant & leger : & Christ semble luy mesme auoir fait voir vn eschantillon de ceste condition c'est à dire de ceste clarté en sa transfiguration : car il est dit que se face resplendit comme le Soleil: & en S. Matthieu nous lisons que les iustes luiront comme le Soleil deuant Dieu: Daniel dit le mesme. A cela se rapporte ce que dit S. Paul, ce qui est semé en ignominie se releuera en gloire: Item que les mors resuscitez seront portez au deuant de Christ par l'air il faudra qu'il y ait vne grande viteſſe & legereté en nos corps puis que par l'air nous monterons à Christ. Il ne faut douter que le corps de Christ ne fust doué de ceste excellente faculté quand il se pourmenoit sur les eaux (& Pierre le prioit qu'il luy donnast ceste puissance) & lors que de la Terre il fut esleué aux Cieux.

Note 2. Quant aux esleus ils resuscite ront pour iouir

d'vne ioye indicible : alors sera accompli ce qui est dit Apocalyp. 3. 21 Christ dit, qui vaincra ie luy donneray d'estre assis en mon throsne : Item ceux qui seront sortis de tribulation seront vestus de robbes blanches : ceste ioye est ceste vie eternelle de laquelle il est puis aprez parlé: ceste vie eternelle est vn si grand bien qu'il n'est pas en la puissance de la lãgue de le pouuoir exprimer ny au iugement (qui comprend plus de choses que la langue ne peut exprimer) de le pouuoir aucunemẽt cõprendre: c'est pourquoy il est dit d'icelle qu'elle est ce qu'œil n'a veu ny aureille ouy, & ce qui n'a peu monter au cœur de l'homme : tellement qu'elle surpasse & engloutit tous les sens de l'homme. Toutesfois pour nous en donner quelque gouust l'Escriture nous la represente en quelque façon par le Paradis terrestre par vne demeurance au sein d'Abrahã par la ioye du Seigneur, par l'essuyement des larmes des fideles, par le temps de refrigeration, par vne conionction de Dieu auec les Anges & les fideles faicte par le S. Esprit. Iesus Christ parle de ceste ioye & vie eternelle quand il dit, cette est la vie eternelle qu'ils te cognoissent seul vray Dieu & celuy que tu as enuoyé Iesus Christ : Item les enfans de Dieu seront pareils aux Anges: Item les enfans de Dieu sont en tristesse maintenãt mais leur cœur s'esiouira, & personne ne leur rauira leur ioye: Item il n'y aura point de fin au Royaume de Christ. Ceste vie eternelle se commence desia en ce monde, sçauoir par la cognoissance de Dieu & par la foy : & qui a ceste cognoissance de Dieu & la foy qui s'engendre par l'ouye de la Parole de Dieu a le commencement de la vie eternelle. A cela tendent ces Passages, ceste est la vie eternelle de te cognoistre seul vray Dieu, & celuy que tu as enuoyé Iesus Christ : Item l'Euangile est la puissance de Dieu en salut à tous croyans : Item tu as les paroles de vie, à qui irons nous? Item qui oit ma parole & croit à celuy qui m'a enuoyé, a vie eternelle, & ne viendra point en condamnation, mais est passé de mort à vie &c. Or qui a ces commencemens doit estre asseuré du progrez & de la fin qui sera aprez la resurrection.

Apoc. 7.

Iean 17. Luc 20. 36. Apoc. 22.

Ro Iea 68.

Mat.25 Da.12.2 Act. 24. Esa. 66. 14.

Note 3. Qu'ainſi que les bons reſuſciteront à ioye & vie, auſſi les meſchans à mort & damnation comme ces paſſages en font foy: Allez maudits au feu eternel: Item pluſieurs de ceux qui dorment en la pouldre s'eſueilleront les vns à vie eternelle, les autres à opprobre: Item Paul dit deuant Felix à l'encontre des Iuifs qui l'accuſoient de ſedition qu'il auoit eſperance en Dieu que la reſurrection tant des iuſtes que des iniuſtes aduiendroit: Item voſtre cœur s'eſiouira, & vos os germeront comme l'herbe, & ſera la main du Seigneur cognue enuers ſes ſeruiteurs, mais elle ſera courroucee contre ſes ennemis: Item l'heure viendra que tous ceux qui ſont ez monumens orront la voix, & ceux qui auront bien faict viendront en reſurrection de vie, & ceux qui auröt mal-faict, en reſurrection de condamnation. Il faut adiouſter que les conditions & qualitez des impies quand ils reſuſciteront pour l'eſgard de leurs corps, ne ſeront comme celles des fideles: ils auront bien immortalité pour eſtre tourmentez à touſiours, mais ils ne ſeröt point remplis de lumiere & clarté: car Chriſt dit qu'ils ſeront iettez en tenebres de dehors. Ils ne ſeront point impaſſibles: car il faudra qu'ils ſoient tourmentez de grandes & diuerſes douleurs: Il y aura dit noſtre Seigneur Ieſus Chriſt pour eux pleur & grincement de dens, leur ver ne mourra iamais, & leur feu ne s'eſteindra point &c.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que tout ce que deſſus touchant l'Enfer & la vie eternelle eſt vray, nous reiettons 1. Ceux de l'Egliſe Romaine, qui veulent que ſoyons en doute de la vie eternelle: car quand il eſt icy dit & par toute l'Eſcriture qu'il la faut croire, il n'en faut point douter. 2. Nous reiettons les Mahumetiſtes & Sarraſins qui eſtiment que la vie eternelle ſera de manger & boire fort delicieuſement, & de iouyr abondamment des plaiſirs charnels. Ces gens charnels penſent que les plaiſirs de la vie eternelle ſeront ſemblables aux charnels de ce monde: car cela eſt

dans leur Alcoran: sinon que nous voulussions dire ce que quelques vns ont remarqué, asçauoir que d'autant que les gens rudes ne sçauroiét cõprendre les delices de la vie eternelle, leur Alcoran la leur a voulu representer en similitude des plus grands & notoires plaisirs de la chair. Ce qu'on ne peut blasmer puis que l'Escriture en vse car nostre Seigneur Iesus Christ dit, comme mon Pere m'a disposé le royaume, ie vous le dispose afin que vous mangiez & beuuiez sur ma table en mon royaume. Les Chiliastes aussi ont estimé que Iesus Christ aprez la resurrection regnera mille ans auec les saincts en singuliers plaisirs & delices. Cerinthus second qui est depuis les Chiliastes auoit ceste resuerie. L'occasion qu'on a prinse de Iesus Christ qui auoit mangé & beu, qu'aussi nous mangerions & boirions en la vie eternelle, est nulle: car Iesus Christ a mangé aprez sa resurrection pour asseurer ses Apostres & tous de la verité de sa nature humaine, & non pour autre raison. 3. Nous detestons ceux qui ont enseigné qu'il n'y auoit point d'Enfer, ou s'il y en auoit qu'il n'estoit pas pour touiours, ains pour vn certain temps, & que les meschans & Diables mesmes aprez auoir esté tourmentez quelque temps, seroient deliurez & ainsi selon eux il n'y auroit pas vn de damné: cela est contraire à l'Escriture, & à ce que dit icy le Catechisme que les meschans seront exclus du royaume des Cieux &c. Luc 22.

DIMANCHE. XVIII.

M. *Puis que nous auons le fondement sur lequel la foy est appuyee, nous pourrons de-là conclurre que c'est que la vraye foy.* E. *Voire, asçauoir certaine & ferme cognoissance de la dilection de Dieu enuers nous, selon que par son Euangile il se declare nostre Pere & Sauueur par le moyen de Iesus Christ.*

Note 1. Que le principal fruict qui nous reuient de la naissance, mort & passion de Iesus Christ, & de tout ce qui a esté traicté au Symbole, c'est la foy: car tout ce qui est contenu en ce Symbole est vrayement le fondement

ſur lequel noſtre foy eſt appuyee : de maniere qu'ayant la foy nous auons la poſſeſſion & iouiſſance de tous les autres biens qui nous ont eſté acquis par Ieſus Chriſt: pource que la foy eſt vn inſtrument par lequel nous apprehendons & nous appliquons la vertu de tout ce que Ieſus Chriſt a fait pour nous.

Note 2. Que ceſte definition de foy qui eſt en ceſte reſponce, eſt vne definition de la choſe de la foy proprement, & non vne definition du nom de la foy. Or la definition du nom ou du mot de la foy ou de croire, c'eſt quand nous conſentons fermement, ou que nous donnons vn ferme conſentement aux choſes qui nous ſont racontees, & que nous oyons : mais le Catechiſme s'arreſte pluſtoſt à la definition de la choſe de la foy qu'à celle du nom, pource qu'elle eſt principalement neceſſaire.

Note 3. Quand il eſt dit que la foy eſt vne certaine & ferme cognoiſſance de la dilection de Dieu &c. Nous eſt monſtree la certitude la foy, & qu'elle n'eſt point vne opinion : car opinion proprement ſe dit des choſes incertaines ou douteuſes deſquelles on ne ſçauroit auoir certaine & indubitable aſſeurance: mais ceſte foy icy eſt des choſes certaines & infallibles. Or les choſes auſquelles regarde ceſte foy, c'eſt la Parole de Dieu, les promeſſes qu'il nous fait en icelles, c'eſt Ieſus Chriſt : & tout ainſi comme Dieu eſt vrayement, Item ſes promeſſes & ſa Parole, auſſi la foy eſt, & l'vn n'eſt pas plus certain que l'autre. Quand l'Apoſtre Hebr. 11. dit que la foy eſt vne ſubſiſtence des choſes qu'on eſpere, & demonſtrance des choſes qu'on ne voit pas & qu'on eſpere, confirme ceci de plus en plus : car combien que la foy ſoit des choſes qu'on ne voit point & qu'on eſpere, quand l'Apoſtre dit qu'elle eſt vne ſubſiſtéce & demonſtrance de ces choſes, veut monſtrer que les choſes que la foy apprehende ſont auſſi certaines que les choſes que nous voyons de l'œil corporel : à ce propos la foy eſt appelee par les Grecs πίστις qui vient de πείθω qui ſignifie perſuader. Car la foy eſt vrayement vne perſuaſion qui nous eſt ſuggeree par l'Eſprit de Dieu des choſes que nous ne pouuons

comprendre par nostre entendement & raison. Et vrayement comme nostre entendement raison & iugement ne sçauroit comprendre en façon quelconque les choses appartenantes à nostre salut, aussi Dieu nous donne la foy par laquelle nous comprenons & apprenons ces choses qui autrement sont incomprehensibles à nos sens: non que nostre raison & iugement soit aboli & esteinct par la foy, ou que la foy nuise à la raison, ou que nous perdions le sens quand en croyant nous renonçons au iugemẽt humain cõme fantastiquẽt quelques vns: & Agrippa sembloit estre de cest aduis quand oyant Paul disputant de ces choses luy dit que les grandes lettres qu'il auoit le mettoient hors du sens: plustost par la foy est fait que nostre raison se submette volontairement à la doctrine de Dieu & aux reuelations d'icelle.

Note 4. combien que la foy soit vne certaine science cognoissance & persuasion, qu'il ne s'ensuit pas qu'en tous ceux où est la foy, n'y ait aucune doute. Car il y a tousiours en celuy qui croit & du doubte & du trouble: mais ce doubte ne vient de la foy proprement, mais de nostre infirmité & corruption. Car comme nous n'auons la foy parfaicte, aussi est il impossible qu'elle ne soit tousiours accompagnee de plusieurs scrupules & difficultez tant que nous serons en ce monde. Mais il ne faut cõclurre que la foy est donc incertaine, puis que celuy en qui elle est ne sçauroit estre sans crainte & apprehension: car telles craintes procedent de nostre chair, & non de la foy. Mais Dieu veut que nostre foy soit accompagnee de beaucoup d'imperfections & defauts, afin qu'icelles soient occasion aux hommes de proffiter tous les iours en ceste foy, & de corriger les fautes ausquelles ils sont subiects: pource l'Escriture appelle les fideles gens de petite foy, Iesus Christ appelloit ainsi S. Pierre pource qu'il auoit doubte s'il pourroit cheminer sur les eaux: & le pauure lunatique gueri disoit à Iesus Christ, Seigneur ie croy, subuien à mon incredulité: car ces façons de parler & plusieurs autres signifient qu'il nous faut proffiter tousiours en la foy: tellement que ces

Phili. 2. craintes & appréhensions conuiennent bien auec la foy: car elles sont pour nous esueiller d'vne nonchalence & stupidité brutale en laquelle plusieurs s'endorment qui sont en l'Eglise de Dieu. Quand il est dit qu'il faut operer son salut auec crainte & tremblement : & ailleurs, qu'il ne faut estre sage outre mesure: Item qu'il se faut esprouuer si on est en la foy: ces remonstrances seruent aux fideles, lesquels combien qu'ils soient asseurez de leur salut, ils doiuent craindre & fuir le peché tant qu'ils pourront: mais ces remonstrances sont principalement pour esueiller plusieurs stupides qui sont en l'Eglise de Dieu lesquels n'ont pas grand sentiment ny de leur salut, ny de *Psea. 99* l'Enfer. S. Augustin dit qu'où ceste securité est, là est vn grand danger, & elle est ordinairement où il n'y a que tranquillité. Adam est tombé en Paradis, Iudas en la compagnie de Iesus Christ, Cham en celle de Noé, plusieurs sous la Loy, plusieurs sous l'Euangile: chacun doit prendre garde de n'estre de ceux qui croyent pour vn temps & de ne se trouuer trompé, & faut penser à l'aduertissement de nostre Seigneur, veillez & priez que n'entriez en tentation, l'esprit est prompt, mais la chair est foible : il faut vestir l'armure de Dieu, afin que nous puissions resister au iour mauuais, ayans nos reins ceincts du baudrier de verité & du halecret de iustice.

Note 5. Quand il est adiousté en ceste definition que la foy est vne cognoissance de la dilection de Dieu selon que par son Euangile il se declare nostre pere &c. Nous est monstré 1. que l'Euangile nous rend certains de l'amour de Dieu qu'il nous porte en son Fils. A ce propos il est dit que Dieu a tant aimé le monde qu'il a enuoyé son Fils Iesus Christ, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, mais ait vie eternelle : Item voyez quelle charité Dieu le Pere nous porte que nous soyons appelez ses enfans &c. 2. Est monstré par cela que la foy est par l'ouye de l'Euangile. Or commencement de ceste *Esa. 57.* foy est par l'ouye de l'Euangile, aussi est l'accroissement *19.* d'icelle par la mesme ouye: de là vient que la foy est nommee le fruict des leures. Quelque docteur a bien dit qu'ainsi

qu'ainſi que les Philoſophes tiennent que nous auons eſté & ſommes nourris de meſmes choſes, auſſi noſtre foy a ſon commencement, & ſon nourriſſement de la Parolle de Dieu. Chriſoſtome dit qu'ainſi que la lampe luit pendant qu'il y a de l'huile dedans, mais ſi elle defaut, la lumiere auſſi defaut: auſſi la foy croiſt pendant que nous ſommes attentifs à la Parolle de Dieu: mais quand nous ne nous en ſoucions plus, auſſi noſtre foy defaut. Quand ſainct Paul appelle l'Euangile doctrine de foy, il enſeigne que l'Euangile eſt la mere genitrice & nourriſſiere de la foy: non pas que la foy ſoit reſtrainte à l'Euangile (car les Peres qui eſtoyent ſoubs la Loy auoient auſſi la foy) mais d'autant que la foy & les autres graces de Dieu n'eſtoient pas ſi abondantes ſoubs la loy que ſoubs l'Euangile, ſainct Paul diie pour ceſte raiſon appelle l'Euangile doctrine de foy.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que la foy eſt vne certaine perſuaſiõ de noſtre ſalut, contraire à doute & opinion, ceux de l'Egliſe Romaine 1. enſeignent mal, qu'il faut douter de ſon ſalut, & que c'eſt vne preſumption d'en eſtre aſſeuré. 2. Nous reiectons la diſtinction des Sophiſtes touchãt la foy implicite & explicite. car quand ils diſent qu'il ſuffit aux laics c'eſt à dire ſimples gens, de croire implicitement que tout ce qui eſt au vieil & nouueau Teſtament eſt vray ſans qu'il ſoit requis qu'un chacun en aye intelligence: & qu'il n'y a que les docteurs qui croyent explicitement c'eſt à dire qu'il n'y ait qu'eux qui ayent l'intelligence de la Parolle de Dieu pour l'expoſer aux autres: tels dije ſe trompent lourdement: car ſi la foy vient de l'ouie de la Parolle de Dieu, & croiſt auſſi par l'ouie, lecture & meditation d'icelle, vn chacun doit auoir vne foy explicite, c'eſt à dire pleine de cognoiſſance qui les aſſeure infalliblement de leur ſalut.

M. *La pouuons nous auoir de nous meſmes, ou ſi elle viẽt de Dieu*
E *l'Eſcriture nous enſeigne que c'eſt vn don ſingulier du Sainct*
Eſprit, & l'experience auſſi le monſtre. M. *Comment?* E. *Pource*
que noſtre entendement eſt trop debile pour comprendre la ſageſſe
ſpirituelle de Dieu qui nous eſt reuelee par la foy, & nos cœurs
ſont enclins à deſfiance ou bien à fiance peruerſe de nous ou des
creatures: mais le S. Eſprit nous illumine pour nous faire capables
d'entendre ce qui autrement nous ſeroit incomprehenſible, & nous
fortifie en certitude ſeelant & imprimant les promeſſes de ſalut
en nos cœurs.

Note. Quand l'Eſcriture dit que l'hõme eſt peché, iniquité, qu'il eſt chair & ſang, qu'il n'eſt que tenebres & mort, que l'homme animal c'eſt n'ayãt que les facultés de ſon ame, & qu'il ha vn cœur de pierre, & pluſieurs ſemblables titres, l'Eſcriture dy ſie par ces titres demonſtre qu'il eſt impoſſible que la foy vienne de nous meſmes: car vſant de ces mots mort & tenebres, elle enſeigne qu'aſſi qu'il eſt impoſſible qu'une ſeule goute de lumiere ſe puiſſe trouuer ez profondes & eſpeſſes tenebres, ny le moindre mouuement de vie en la mort, auſſi n'eſt il pas poſſible que de noſtre nature nous puiſſions aucunement eſtre diſpoſez à la foy qui nous fait viure de la vie ſpirituelle: tellement qu'il faut de neceſſité que nous renoncions à noſtre naturel mauuais, & ſi nous voulons auoir la foy, & que le Sainct Eſprit nous regenere vifuement pour nous faire comprendre les choſes qui appartiennent à noſtre ſalut, leſquelles ſont incomprehẽſibles à noſtre entẽdemẽt charnel: c'eſt pourquoy le ſainct Eſprit eſt appelé docteur & diſtributeur des dons Diuins, le doigt & la vertu de Dieu laquelle ſe fait paroiſtre quand il nous tire du mal, nous arrache des fiances humaines & charnelles pour nous arreſter du tout à Dieu: voy Dimanche 14. & 46. les effects de ce ſainct Eſprit en nous. Or comme ce ſainct Eſprit fait tout en nous, il y engendre principalement la foy, & ſi elle eſt engendree par l'Eſprit de Dieu, elle ne vient de nous: c'eſt vn don ſingulier du ſainct Eſprit comme ces paſſages

le monſtrent, nous ſommes ſauuez de grace par foy, & cela non point de nous, c'eſt vn don de Dieu: item nul ne peut venir au Fils ſi le Pere ne le tire, comme nul ne peut cognoiſtre le Pere ſi le Fils ne le reuele: Item nous croyons par l'operation de la puiſſance de Dieu: Item à l'vn eſt donnee la Parole de ſapience par l'Eſprit, à l'autre la Parole de ſcience ſelon ce meſme Eſprit, à l'autre foy en ce meſme Eſprit: Item il nous eſt donné pour Chriſt, non ſeulement de croire en luy. A cela tend auſſi ce que nous liſons ailleurs, il vous eſt donné cognoiſtre les ſecrets du Royaume des Cieux, mais aux autres il ne leur eſt pas donné & c. Et tout ainſi qu'il eſt dit de Lydie marchãde de pourpre, qu'à la predication de S. Paul & des autres Apoſtres Dieu luy ouurit le cœur pour entendre & croire aux choſes qui luy eſtoient annoncees: auſſi l'Eſprit de Dieu illumine tous ceux qui croyent fermement en Dieu.

Epheſ. 2. Iean 6. Epi. 1. 19 1 Cor. 12 Phil. 29 Mat. 13 11.

CONTRAIRE DOCTRINE.

Or ſi la foy eſt vn don ſingulier de Dieu, il ne faut pas que les hommes forcent & violentent les autres à faire profeſſion de quelque religion: il faut inſtruire vn chacun: car par l'enſeignement on peut eſtre amené à croire. Ceux de l'Egliſe Romaine ſont fort à reprendre en cecy quand ils forcent vn chacun d'aller à la Meſſe, ne ce ſouciant point ſi c'eſt de cœur ou non moyennant qu'on y aille: tels veulent par leurs façõs de faire, que la foy ſoit vn don des hommes, non de Dieu, Mais n'eſt-ce pas vne extreme folie que cecy? car quand il eſt queſtion de ſeruir Dieu il le faut ſeruir de cœur principalement. Or comment peut on auoir le cœur à vn ſeruice auquel on eſt forcé? cela eſt contraire l'vn à l'autre: tellement que quand on meine par force quelqu'ũ à quelque ſeruice, il eſt certain qu'il y eſt pluſtoſt à contre cœur que volontairemẽt: s'il y eſt à contre-cœur, il eſt hypocrite: & quel

gré peut sçauoir Dieu à ceux qui luy font des hypocrites en son Eglise: & puis ne leur peut on pas bien accommoder fort propremẽt ce que Iesus Christ reproche aux Pharisiens, vous mettez beaucoup de peine à faire vn Proselyte, & quand il est fait vous le faites fils de la gehenne au double.

M. *Quel bien nous procede il de ceste foy quand nous l'auons?*

E. *Elle nous iustifie deuãt Dieu pour nous faire obtenir vie eternelle.*

Note que ce n'est proprement la foy qui nous iustifie & fait obtenir la vie eternelle, c'est la grace & misericorde de Dieu: mais d'autant que par la foy nous apprehendõs comme par vn instrument propre la misericorde de Dieu, & vne infinité d'autres biens, nous disons que la foy nous obtient tous ces biens là en quoy nous deuons recognoistre vn traict de la bonté de Dieu enuers nous, lequel nous fait ainsi qu'vn medecin debonnaire feroit à vn malade, non seulement il luy feroit preparer la medecine & diroit au malade qu'il la print s'il veut: mais le voyant fort foible en sorte qu'il ne peust ouurir la bouche pour la prẽdre, luy mesme luy tendroit la medecine & luy ouuriroit la bouche & feroit aualer s'il peut: aussi Dieu nous presente la remissiõ de nos pechez, sa iustice & la vie eternelle: mais d'autãt que nous sommes si malades & corrompus que nous ne pouuons prendre cela de nous mesmes, il nous donne la foy qui nous est comme vne main & vne bouche par laquelle nous prenons tout ce que Dieu nous donne pour nostre salut: tellement qu'il faut que ceste foy soit pleine d'efficace puis que par icelle nous nous appliquõs la vertu de ce que Iesus Christ a fait pour nous: car si elle estoit sans efficace elle seroit ainsi qu'vne viande corrompue qui estant en nostre estomac le gaste plustost qu'il ne sert pour bien cognoistre la vertu de la foy, il est bon de toucher les effects d'icelle en quelque façon comme ils nous sont descrits par plusieurs passages de l'Escriture. Quand sainct Paul dit que Dieu nous a predestinez Ephes. 1. afin d'estre adoptez pour ses enfans par Iesus Christ:

& Gal. 4. que quād la plenitude des temps eſt venue, il a enuoyé ſon Fils fait de femme, afin qu'il rachetaſt ceux qui eſtoient ſous la Loy & que receuſſions l'adoption des enfans: & Iean 1. en ſon Euangile, il a donné puiſſance à ceux qui croyent en ſon nom d'eſtre faits enfans de Dieu: il eſt mōſtré par ces paſſages que no⁹ ſommes adoptez pour enfans de Dieu par la foy. Item quand Rom. 8. il eſt dit, vous n'auez pas receu vn eſprit de ſeruitude en crainte, mais d'adoption des enfans de Dieu en qui nous crions abba Pere: car ceſt eſprit rend teſmoignage à noſtre eſprit que nous ſommes enfans de Dieu: Gal. 4. d'autant que vous eſtes enfans de Dieu, Dieu a enuoyé l'Eſprit de ſon Fils en vos cœurs criant Abba Pere: & Iean. 2 qui a ſoif vienne à moy & boiue, qui croit en moy, fleuues d'eau viue couleront de ſon ventre. Eph. 1. En qui & vous ayans ouy la Parolle de verité auquel croyant vous eſtes ſeelez de l'eſprit de promeſſe: Ces paſſages & autres mōſtrent que par foy nous receuons l'Eſprit de Dieu. Item par y celle nous apprehendons la vraye ſcience de Dieu & de Ieſus Chriſt: Iean. 6. à qui irons nous, tu as les paroles de vie eternelle, & nous auons creu & cogneu que tu es Chriſt le Fils du Dieu viuant: & Chriſt dit à ceux qui croyent en luy, ſi vous demeurez en ma Parole, vous ſerez vrayement mes diſciples & cognoiſtrez la verité: & ailleurs, nous ſçauons que nous ſommes enfans de Dieu. Ici eſt la vraye certitude de la foy de laquelle auōs parlé en la premiere demāde & reſpōce de ce Dimanche: Item par icelle nous obtenōs, tout ce que nous demādons à Dieu ſelon ſa volonté: ta foy t'a ſauuee (dit Chriſt à la femme qui demandoit d'eſtre guerie) te ſoit fait comme tu as creu: Marc 11. Chriſt dit, en verité ie vous di toutes choſes que vous demandez en priāt croyez que vous les receurez. Quād ſainct Paul dit eſtans iuſtifiez par foy nous auons paix, il monſtre que la foy nous apporte vne tranquillité de conſcience: & quand Epheſ. 3. il dit qu'en Chriſt

Rom. 5.

nous auõs hardieſſe & accez en fiãce qui eſt par foy: & Epheſ. 4. allons auec fiance au throſne de grace, afin que nous obtenions miſericorde: par cela eſt monſtré que la foy nous donne accez à Dieu & à Ieſus Chriſt. Item par icelle nous faiſons confeſſion de la verité: Rom. 10. on croit de cœur à iuſtice & fait-on confeſſion de bouche à ſalut. Par icelle Abraham a obei à Dieu quand il ſe mit à ſacrifier ſon fils en qui Dieu luy auoit fait de grandes promeſſes: par icelle le bon larron, & ſainct Eſtienne recommãdent leur eſprit à Dieu en mourant: & c'eſt là le dernier effect de la foy enuers Dieu. Quand auſſi ſainct Paul Gal. 6. dit, cependant que nous auõs temps, faiſons bien à tous, ſur tout aux domeſtiques de la foy: il enſeigne que la foy engendre amour & cõcorde enuers nos prochains qui ſont membres de Chriſt, & nous rend doux enuers eux. C'eſt auſſi elle qui engendre patience en tribulation en ceux qui l'ont: 2. Theſſal. 1. nous deuõs touſiours rendre graces à Dieu de ce que voſtre foy s'accroiſt bien fort, & que la mutuelle charité d'vn chacun enuers ſon prochain abõde: en ſorte que nous nous gloriſions ez Egliſes de Dieu de voſtre patience & foy pour toutes les perſecutiõs & afflictions que vous auez ſouſtenues. Quand Eſa. 28. dit qui aura creu ne ſe haſtera point c'eſt à dire ne ſera plein de trouble & facheries, monſtre qu'elle chaſſe la perplexité d'eſprit, elle engendre de grandes conſolations en Dieu, Iean. 14. Voſtre cœur ne ſoit point troublé, vous croyez en Dieu, croyez auſſi en moy. Bref par icelle nous ſurmontõs le mõde & le Diable: Ephe. 6. En toutes choſes prenez le bouclier de la foy, afin que puiſſiez eſteindre tous les dards enflãmez du malin: 1. Pier. dernier chap. ſoyez ſobres & veillez, d'autãt que voſtre aduerſaire le Diable vous circuit cõme vn lion rugiſſant cerchant quelqu'vn pour deuorer, auquel reſiſtez eſtans forts en foy: Item 1. Ian 5. 4. ceſte eſt la victoire qui vainc le monde aſçauoir voſtre foy: en l'onſieme chap. des Hebrieux & ailleurs il y a pluſieurs fruicts de la foy, mais ceux ci ſont les princi-

paux, & qui contiennent tous ceux que l'on pourroit ſpecifier, & qui ſe peuuent rapporter à ceux que touche icy le Catechiſme aſçauoir qu'elle obtient la iuſtice & la vie eternelle. Or pour monſtrer que la iuſtice vient de la foy, ces paſſages le demonſtrent: Rõ. 3. la iuſtice de Dieu eſt par la foy de Ieſus Chriſt enuers tous & ſur tous ceux qui croyent en luy: Item afin qu'il ſoit iuſte & iuſtifiant celuy qui eſt par la foy de Ieſus Chriſt: & chap. 5. eſtans iuſtifiez par foy nous auons paix. Item que la vie eternelle vienne de la foy il eſt aiſé de le cognoiſtre par ces paſſages: Ieã. 3. quiconque croira en Chriſt ne perira point, ains aura la vie eternelle: Item qui croit au Fils a vie eternelle. chap 5. En verité ie vous di qui oit ma parole & croit à celuy qui m'a enuoyé, a vie eternelle Et Ieã chap. 20. ces choſes ſont eſcrites afin que vous croyez que Ieſus eſt le fils de Dieu, & qu'en croyant vous ayez vie en ſon nom.

Note 2. ſi la foy ſuffit pour obtenir la vie eternelle & la iuſtice de Dieu, il ne faut dire que nous obtenons ou l'vn ou l'autre par nos bonnes œuures, ou en partie par la foy, & en partie par nos merites: car quand ſainct Paul dit que nous ſommes ſauuez de grace par la foy & non par les œuures, il monſtre aſſez atribuant tout noſtre ſalut à la foy, qu'il n'en faut rien atribuer aux œuures. Il eſt vray qu'il faut faire bonnes œuures entant qu'elles demonſtrent que nous auons la foy: mais quand il eſt queſtion d'apprehender la iuſtice de Dieu & la vie eternelle il ne la faut atribuer qu'à la foy: pource ſainct Paul dit que noſtre gloire n'eſt pas excluſe par la Loy, mais par la foy &c.

Si on objecte quand ſainct Paul dit que par eſperance nous ſommes ſauuez, que l'eſperance peut faire tout ce que nous auons atribué à la foy, & par conſequent qu'il ne faut pas dire que la foy ſeule nous iuſtifie, & obtient la vie eternelle: nous reſpondons qu'encores que l'eſperance ſoit vn don de Dieu comme la foy, & qu'on luy attribue preſque tout ce que

Rom. 8. *Rõ* 15. 13.

l'Escriture attribue à la foy, tant y a qu'il y a ceste difference, c'est que nous croyons presentement la vie eternelle: mais d'autant qu'elle est à aduenir, & que nous n'en iouissons pas encores, nous l'esperons: la foy nous fait apprehender dez maintenant la vie eternellement, mais lesperance regarde l'accomplissement d'icelle. A ce propos il est dit que nous sommes maintenãt enfans de Dieu, c'est asçauoir par foy, mais
Iean 3.2 il n'est pas encores apparu ce que nous serons. Or nous esperons qu'vn iour apparoistra ce que nous serons: de sorte qu'autant que nous auons de foy, autant auons nous d'esperance: & à mesure que nostre foy croist, à mesme mesure croist nostre esperance. Car ainsi qu'entre les vertus morales, dient les Philosophes, la Prudẽce est la principale, & la liberalité, temperance, mediocrité & autres prennent quelque aide & force d'icelle: aussi a dit vn docteur, entre les vertus Chrestiennes la foy est comme la mere des autres: car toutes procedent d'icelle comme plusieurs passages le monstrent. Et quand il est dit que la foy est vne subsistence des choses qu'on espere, cela suffit
Heb 11. 1. pour prouuer que l'esperance vient de la foy. Ainsi à tõ doit l'Escriture attribue à la foy ce qui a esté dit cy-dessus, & ne la faut cofondre auec l'esperance.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous blasmons donc les Papistes 1. en ce quils attribuent leur salut partie à la foy, partie à leurs œuures & merites. 2. en ce qu'ils disent que par esperance vn chacun s'applique particulierement ce que nous croyons generalement & absoluement, veu que c'est le propre office de la foy de s'appliquer le fruit des choses qu'elle croit. ce qui est cõtraire à ce qu'ils disent ailleurs, asçauoir que l'esperance est bien certaine au regard de son obiect qui est Dieu, sa grace & clemence, mais qu'elle est incertaine & douteuse au regard de son subiet qui est l'esprit & la volonté de celuy

celuy qui espere, lequel ils tiennent ne pouuoir estre asseuré de son salut: on respond si celuy qui espere n'est asseuré de son salut, comment se pourra il appliquer les choses qui sont creues certainement par foy? nous adiouſtons bien qu'ainsi que nous auons dit que celuy qui a la foy a encores des doutes qui procedẽt non de sa foy, mais de la corruption qui est en luy, aussi celuy qui a l'esperance a encores des doutes lesquelles ne procedent de l'esperance comme disent ceux de l'Egliſe Romaine, mais des cupiditez charnelles de celuy qui espere: car comme celuy qui a la cognoissance absolue & certaine de la science des Mathematiques, parle hardiment & asseurement des maximes & conclusions dicelle, mais celuy qui est aprentis en telle science, n'en peut parler qu'incertainement, & ceste incertitude ne vient de la science mais de l'ignorance de celuy qui s'en veut seruir: aussi la foy & l'esperance sont tres-certaines: & si nous doutons de quelque chose, cela vient de nostre infirmité Tant y a qu'encores qu'il y ait de l'infirmité en nous qui croyons & esperõs, il ne faut conclurre, que dõc nous ne deuons estre asseurez de nostre salut: car celuy qui nous a promis de nous sauuer est fidele & puissant pour effectuer ses promesses, & faut que nous nous promettions ainsi le don de perseuerance: car il est dit qu'esperance ne confond point: il ne nous lairra tenter par dessus nos forces, mais donnera issue à nostre tentation. A ce propos il est dit il vous confermera iusques à la fin sans coulpe iusques au iour de nostre Seigneur Iesus Christ: car Dieu est 1 Cor. 1.
fidele par lequel vous estes appelez. Nostre salut, certitude, foy, & esperance sont fondees en luy non en nous. Suiuant nous disons estre tresfausse la definition d'esperance que le Maistre des sentences auec ses scholastiques met, sçauoir est que c'est vne certaine attente de la felicité future venant de la grace de Dieu & des merites precedens. Et comment peut il y auoir des merites en ceux qui deuant qu'estre con-

uertis à Christ sont pleins de vices? l'esperance fondee sur tels merites est fort incertaine. Certes quand Chrisostome dit que l'esperance est vne chaine d'or enuoyee du Ciel, laquelle nous apprehendans sommes tirez au Ciel: & nottamment quād l'Apostre l'ac-
Hebr. 6. compare à vne ancre ferme iectee sur Dieu, nous monstrent bien vne autre certitude d'esperance.

M. *Comment l'homme n'est il pas iustifié par bonnes œuures viuant sainctement & selon Dieu?* E. *S'il s'en trouuoit quelqu'vn si parfait on le pourroit biẽ nõmer iuste: mais entãt que nous sommes tous poures pecheurs, il nous faut cercher ailleurs nostre dignité pour respondre au iugement de Dieu.*

Note qu'il y a deux sortes de iustification, l'vne deuant les hommes, l'autre deuant Dieu. La iustification deuant les hommes c'est la iustification des bonnes œuures: nous appelons iustification des bonnes œuures quand les fideles s'addonnent à vertu, saincteté, iustice, qu'ils fuyent le vice, qu'ils font cognoistre & apparoistre par leurs actions qu'ils sont gens de bien, tellement que tous ceux qui voyent leurs œuures, & cognoissent que leur conuersation est bonne & honneste, on les reputera tels. En ce sens l'Escriture appelle les fidelles iustes droicturiers, non pas qu'ilz soient iustes parfaitement, mais c'est d'autant qu'ils s'estudient tous les iours à ceste saincteté instice & innocence, qu'ils ne sont point trompeurs, iniurieux, outrageux, faisans paroistre la piëté & crainte de Dieu en eux, & vne syncere affection au bien & auancement de leur prochain: en ce sens dit sainct
chap. 2. Iacques, tu vois que l'homme est iustifié par œuures & non seulement par la foy: & sainct Paul, certes si
Rõ. 4. 2. Abraham a esté iustifié par les œuures, il a dequoy se vanter, mais non pas enuers Dieu. Or ici le Catechisme ne parle point proprement de ceste iustification des bonnes œuures deuant les hommes, mais de celle qui est deuant Dieu: car combien que la iustification des bonnes œuures soit vn effect de la iustification deuant Dieu, c'est à dire qu'ẽcores qu'il soit necessaire

de faire bonnes œuures pour monſtrer que nous ſommes iuſtifiez deuant Dieu, tant y a que quand il eſt queſtion de comparoiſtre deuant Dieu il ne faut que nos œuures viennent en auant: car ſi Dieu comme dit Iob trouueroit à redire en ſes Anges s'il les vouloit regarder de prez, par plus forte raiſon trouueroit il à redire en nous qui ſommes de poures pecheurs: tellement que comme dit le Catechiſme s'il s'en trouuoit quelqu'ũ ſi parfait on le pourroit bien nommer iuſte, mais il nous faut cercher ailleurs noſtre dignité pour reſpondre au iugement de Dieu: car qui voudroit eſtre iuſtifié par ſes bonnes œuures, il faudroit qu'il accompliſt la Loy d'autant qu'elle eſt la reigle des bõnes œuures. Or nul ne la ſçauroit accomplir: nul donc ne ſera iuſtifié par ſes bonnes œuures. Il eſt vray que ſi quelqu'vn la pouuoit accomplir, qu'il auroit vie par l'obſeruation d'icelle: car il eſt dit qui fera ces choſes viura: mais pource que l'homme eſt ſi debile qu'il ne ſçauroit pas meſme penſer à l'accomplir, s'il veut eſtre ſauué il faut qu'il ait recours à la iuſtification de la foy: & renonçant à la Loy il ait recours à l'Euangile, auquel croyant, ou pour mieux dire croyant a Ieſus Chriſt & autheur de l'Euangile, il ſera ſauué. Car combien que la condition de la Loy eſt quiconque fera ces choſes viura en icelles, auſſi celle de l'Euangile eſt qui croira ſera ſauué. Ainſi dije renonçant à la Loy ou à la iuſtice des œuures il ſe faut arreſter à la ſeule foy, à la iuſtification de la foy: pource ſainct Paul dit i'eſtime toutes choſes pour fiente & ordure pour l'excellẽce de la cognoiſſance de Chriſt mon ſauueur, afin que ie gaigne Chriſt & que ie ſoy trouué en iceluy n'ayant point ma iuſtice qui eſt par la Loy, mais celle qui eſt par la foy de Chriſt: A ce propos il eſt dit ailleurs q̃ la cauſe de la rejection des Iuifs a eſté parce qu'ils ont voulu eſtre iuſtifiez par leurs œuures: Item quand il eſt dit que noſtre gloire n'eſt excluſe par la Loy, ains par la foy, eſt monſtré que pour eſtre iuſtifiez & glorifiez

Rom 10

Phili 3.

Rõ 10.

deuant Dieu, il nous faut auoir recours seulement à la foy. Et quand le mesme sainct Paul dit que quand le loyer est rendu aux œuures, ce n'est point par grace, mais selon ce qui est deu (car grace ne seroit plus grace) nous confirme de plus en plus en la doctrine de la foy laquelle nous fait apprehender non pas les biens qui nous sont deus, mais donnez gratuitement par nostre Seigneur Iesus Christ, comme cela sera monstré plus amplement ez Dimanches suyuans.

DIMANCHE. XIX.

M. *Mais toutes nos œuures sont elles tellement reprouuees qu'elles ne nous puissent meriter grace deuant Dieu?* E. *Premierement toutes celles que nous faisons de nostre propre nature sont vicieuses: & par consequent ne peuuent plaire à Dieu, ains il les condamne toutes.* M. *Tu dis donc que deuant que Dieu nous ait receus en sa grace, nous ne pouuons sinon pecher, comme vn mauuais arbre ne produict que mauuais fruicts.* E. *Il est ainsi: Car encores que nos œuures ayẽt belle apparẽce par dehors, si sont elles mauuaises puis que le cœur est peruers lequel Dieu regarde.*

Note 1. que pour bien entendre la doctrine de la iustification de la foy & des œuures, il faut sçauoir premierement quelles sont les œuures que nous faisons deuant que nous soyons regenerez: secondemẽt quelles œuures nous faisons aprez que nous sommes regenerez: & si les vnes ou les autres meritent: le premier poinct est traicté en ce Dimanche, le second au suyuant. Pour bien sçauoir que les œuures des hommes non regenerez ne meritent rien, ces passages en
Rom 1. font foy. Quand sainct Paul reprẽd les Gentils de ce qu'auant Iesus Christ ayans cogneu le vray Dieu ne l'ont point adoré cõme il falloit, ny ne luy ont point rendu graces des biẽs qu'il leur auoit fait, mais estans deuenus vains en leurs pensees & discours ont chãgé la gloire de Dieu incorruptible en l'image de l'homme corruptible, & ont atribué ceste gloire-là aux hommes, aux oiseaux, aux bestes à quatre pieds, & aux

reptiles, c'eſt à dire ont adoré les hommes & beſtes au lieu de Dieu: de là eſt venu que Dieu les a liurez à leurs affections vilaines: parquoy ils ont mal veſcu & ont eſté remplis de toute iniquité, malice, auarice, paillardiſe &c. Tels donc ne pouuoient meriter par telles œuures qu'ils faiſoient deuant qu'ils fuſſent regenerez, autrement faudroit dire qu'eſtre adonné à auarice, à paillardiſe corporelle & ſpirituelle, ce fuſt meriter: car ce ſont les belles œuures que ſainct Paul monſtre qu'ils ont fait. Secondement il monſtre le meſme au 3. chapitre de la meſme Epiſtre, parlant auſſi de ceux qui ne ſont point regenerez diſant, il n'y a pas vn qui ſoit iuſte, ne qui ait intelligence, ne qui cerche Dieu, tous ont decliné & ſont faits inutiles: il n'y a pas vn qui face bien non iuſques à vn, leur goſier eſt vn ſepulcre ouuert, ils parlent frauduleuſement de leurs langues, il y a venin d'aſpic ſous leur leure, leur bouche eſt pleine de maudiſſons & amertumes, leurs pieds ſont legers à eſpandre le ſang, ils n'ont point cogneu le chemin de paix, la crainte de Dieu n'eſt point deuant leurs yeux. Sainct Paul par ces paſſages depeinct ces viues couleurs l'entendement de l'homme deſtitué de la grace de Dieu. Ce que le meſme ſainct Paul dit Rom. 4. touchant Abraham qui n'a point eſté iuſtifié ſelon la chair, tend là. Item ce qu'il dit, que lors que nous eſtions infirmes, pecheurs ennemis de Dieu, Chriſt eſt mort pour nous & nous a reconciliez par ſa mort: Item tous les paſſages eſquels il eſt dit que l'homme eſt iuſtifié par la foy ſans les œuures de la Loy, appartiennent à ce propos. En aprez cecy eſt confirmé quand il eſt dit par ſainct Paul & lors que vous eſtiez morts en vos pechez eſquels vous auez cheminé ſelon le ſiecle de ce monde & le prince de la puiſſance de l'air qui eſt l'eſprit qui agit és fils d'incredulité, entre leſquels nous auons conuerſé quelque temps ez concupiſcences de noſtre chair, faiſans les choſes qui ſont de la chair, & eſtions enfans d'ire comme les

Epheſ. 2. 1.

autres: de sorte que si les hommes deuant qu'estre venus à Christ sont morts en leurs pechez, & sont en la puissance du Prince des tenebres, qui opere ez fils d'incredulité & les conduit en toutes leurs actions, comment di-je pourroyent ils faire de bonnes œuures pour estre iustifiez, Et ailleurs quād il dit, vous estiez en ce temps-là sans Christ esloignez de la republique d'Israël, estrangers du testament de la promesse, n'ayans point d'esperāce, & estans sans Dieu au monde: est il possible di-je qu'un hōme estant en tel estat puisse faire des bonnes œuures par lesquelles il merite d'estre iustifié: & aux Coloss. 1. 21. quand il est dit, & vous qui estiez ennemis de Dieu en mauuaises œuures de vostre entendemēt: est monstré que l'homme deuant qu'il fust regeneré estoit du tout esloigné de Dieu: car si l'entendement qui est la principale faculté de l'ame est ennemi de Dieu: par plus forte raison les affections & cupiditez sont contraires à la nature de Dieu, & par consequent il est tousiours impossible de meriter rien par nos œuures.

Note 2. quand le Catechisme adjouste que nous sommes ainsi qu'vn mauuais arbre qui ne peut produire que de mauuais fruicts, il nous est enseigné qu'ainsi qu'vn mauuais arbre pourra bien produire des fruicts beaux & plaisans à voir, comme nous voyons des pommes sauuages qui semblent estre dorees & saffranees, & pleusieurs autres sortes de fruicts, mais ils sont amers & mauuais, d'autant que la racine est mauuaise: ainsi nous sommes vne plante venimeuse, ou vne graine d'ortie qui produirons bien quelque œuure qui aura belle apparence, mais elle sera mauuaise, d'autant que le cœur est mauuais A ce propos nostre Seigneur Iesus Christ dit, tout bon arbre fait bon fruict, mais l'arbre pourri engendre des fruicts pourris: & pour nous mieux monstrer le naturel des non regenerez, il adjouste l'arbre bon ne peut faire mauuais fruict, ny l'arbre pourri bon fruict. Si Christ dit que cela est impossible, commēt est il pos-

Mat. 7.

sible, que l'homme meschant puisse estre iustifié par les œuures meschantes qu'il faict, & n'en peut faire d'autres? Christ vse de mesme similitude au 12. de S. Matth disant, ou faites l'arbre bon & son fruit bon, ou faites l'arbre mauuais & son fruict mauuais: car l'arbre se cognoist par le fruict: engences de viperes comment pouuez vous parler bonnes choses veu que vous estes mauuais? car de l'abondance du cœur la bouche parle: le bon homme tire bonnes choses du tresor de son cœur, & le mauuais homme tire du mauuais tresor de son cœur choses mauuaises. Par ce passage est monstré que l'homme impie tel qu'il est deuant qu'il soit regeneré peut aussi tost faire de bonnes œuures par lesquelles il merite d'estre iustifié, qu'vn serpent ou crapaut peut engendrer des serpenteaux & ses semblables sans venin. A ceci on peut adiouster maints autres tesmoignages, mais ceux-ci qui sont des principaux suffiront.

FAVSSE DOCTRINE.

Aillét donc loin les œuures preparatoires desquelles ceux de l'Eglise Romaine se vantét deuãt qu'ils soint regenerez, disans que par icelles ils meritent d'estre iustifiez. Ils entendent par les œuures preparatoires non les œuures naturelles que nous faisons ordinairement, cõme est de labourer, moissonner & trauailler à quelque chose que ce soit: mais les œuures ciuiles & morables comme d'aider aux pouures, d'estre temperant, modeste & se douloir des meschancetez commises. Si ce que nous auons dit est vray, il n'y a point d'œuures preparatoires procedans du mouuement de nostre nature qui n'est que peché. Il est vray aussi qu'ilz tiennent qu'elles ne sont point preparatoires de leur nature, afin qu'ils different des Pelagiens qui disoint que par la force de leur nature ils pouuoint meriter la grace de Dieu, & eux disent qu'ils meritent par la grace. Et prouuent ces preparations par ce

qui eſt dit Pro. 16 c'eſt à faire à l'hõme de preparer ſon cœur, mais la reſponce de la langue eſt du Seigneur, ce qui eſt mal à propos: car ces paroles ne ſignifient autre choſe ſinon que les hommes ſe propoſent à faire beaucoup de choſes, mais que l'euenement n'eſt en leur puiſſance, ains depend de Dieu. Quand ils cõfirment c'eſte opinion par ce propos cheminez en mes
Eze. 18. voyes & faites vous vn cœur nouueau: Item cõuertiſſez vous à moy &c. ils faillent en ce qu'ils ne conſiderent qu'il faut interpreter vn paſſage par l'autre: car le paſſage d'Ezechiel eſt interpreté par ceſtuy-cy, ie
Eze. 30. feray dit le Seigneur que vous cheminerez en mes voyes, & vous donneray vn cœur de chair, & oſteray le cœur de pierre: Item le dire de Ieremie eſt expoſé
Iere. 3. par ceſtuy-ci, Seigneur cõuerti moy & ie ſeray cõuerti. A ce propos dit S Auguſtin donne ce que tu commandes, & commande ce que tu voudras. Ce que nous diſons de telles œuures preparatoires autant en faut il dire du merite *de congruo* qui reuient quaſi tout à vn: car ils entẽdent par ce merite vne inclination à croire en Dieu, & vne diſpoſition à faire ce qu'il nous commande: tel diſent ils a eſté Corneille le Centenier qui faiſoit priere & aumoſnes qui ont eſté agreables à Dieu deuant qu'il fuſt inſtruict en la doctrine de Ieſus Chriſt. & les Niniuites qui ſe ſont repẽtis quoy que payens à la ſimple exhortation de Ionas. Mais on reſpond qu'ainſi que dit Ieſus Chriſt que la palme ne peut porter d'elle meſme fruict ſi elle n'eſt plantee en la vigne: auſſi l'homme ne peut auoir aucune penſee à bien faire, s'il n'eſt inſeré par vne vraye & viſue foy en Ieſus Chriſt. Selon quoy nous diſons ny que les Niniuites, ny Corneille n'ont ſceu ſe repentir & prier Dieu, qu'ils n'aient eſté premierement arrouſez de la grace de Dieu & preuenente & ſubſequente, comme auſſi S. Auguſtin le dit. A ceci appartient la demande & reſponce ſuyuante.

M. *Par cela tu conclus que nous ne pouuons preuenir Dieu par nos merites pour l'induire à nous faire bien, ains que nous ne*

faiſons

faisons que l'irriter contre nous. E. Voire: & pourtant ie dy que par sa misericorde sans aucune consideration de nos œuures il nous a agreables en Iesus Christ nous imputant la Iustice d'iceluy & ne nous imputant point nos fautes.

Note 1. puis que nous sommes agreables à Dieu par sa bonté & misericorde, ce n'est pas par nos œuures & merites: car là où la misericorde de Dieu est, là sont exclus les merites: l'vn & l'autre ne sçauroient demeurer ensemble: pource S. Paul dit si c'est par œuures ce n'est point par grace, si c'est par grace ce n'est point par œuures. C'est donc merueille comme il se trouue des gens si orgueilleux, qui cõme ce Pharisien se vantent de leur vertu & du seruice qu'ils ont fait à Dieu, en sorte que Dieu leur en doit de retour. Non sans cause on a desiré que iamais en la Theologie on n'eut vsé de ce mot de merite: car ce mot est plein d'orgueil, & a donné occasion aux hõmes de s'enfler, & d'obscurcir la grace de Dieu. Il est vray que les anciens docteurs en ont vsé, mais ce n'a point esté pour preiudicier à la verité: comme quand S. Augustin dit, que les merites humains se taisent icy qui sont periz en Adam, & que la grace de Dieu regne comme de fait elle regne par Iesus Christ, ce n'estoit pour donner occasion aux hommes de s'esleuer: Item quand il dit que l'hõme voit que tout ce qu'il a de bien il ne l'a de soy ains de son Dieu, & que tout ce qui est loué en luy, n'est point de ses merites ains de la misericorde de Dieu, cela est pour abattre toute presomption en l'homme & exalter la grace de Dieu. Item quand Chrisostome dit que toutes nos œuures qui suiuent la vocation gratuite sont comme debtes que nous luy rendons, mais ces benefices sont de grace & de pure liberalité, cela aussi est plustost pour humilier les hõmes que pour les esleuer. S. Bernard dit sur le Cantique des cantiques, quelle raison y auoit il que l'homme se souciast de merite, puis qu'il a eu moyen plus certain de se glorifier au bon plaisir de Dieu: Dieu ne te veut point renõcer, il fera ce qu'il a promis: ainsi

Luc. 18.

Augu. de la predest

Homelie 35. sur Geneſe.

il ne faut demander par quels merites nous esperons salut veu que Dieu nous dit que ce ne sera point à cause de nous, mais pour l'amour de soy mesme: Puis conclud, Il suffit donc pour meriter salut de sçauoir que les merites ne suffisent point, car il faut auoir seulement recours à la misericorde de Dieu comme à vn port asseuré & non à nos merites qui ne vallét rien.

Note 2 estre tres-vray ce que dit le Catechisme ailleurs que nous sommes agreables à Dieu pource qu'il ne nous impute point nos fautes, ains nous les pardõne par sa misericorde: c'est ce que signifie S. Paul
2. Cor. 5 disant que Dieu estoit en Christ se recõciliãt le mõde à soy, & ne luy inputant point ses fautes: Item au mesme chapitre Christ a payé pour nos pechez & nous a fait participans de sa iustice: celuy qui estoit pur & net de tout peché a esté fait peché pour nous c'est à dire oblation pour le peché, afin que nous fussiõs iustice de Dieu en luy: car à la verité nostre iustice consiste principallemẽt en la remission de nos pechés. S. Paul allegant le dire de Dauid signifie cela disant, bien-heureux sont ceux desquels les iniquitez sont
Rom. 4. 7 Dauid remises &c. De sorte que nous ne sçauriõs estre agre-
42. ables à Dieu en aucune façon sinon que nos pechez soint couuers par la iustice de Iesus Christ comme d'vne robe: pource sainct Ambroise a bien dit qu'ainsi qu'Isaac print Iacob pour Esau quand il le voulut benir, estant couuert d'une peau de cheureau sur les mains ressemblãs celles d'Esau: ainsi le Chrestien pour comparoistre deuãt Dieu doit estre vestu de la iustice de Christ, & lors il luy sera agreable comme Christ
Act. 13. luy mesme: car il est membre d'iceluy. A cela tend la predication que feit sainct Paul aux Antiochiẽs, disant la remission des pechez vous est annoncee par Iesus Christ, & de toutes les choses desquelles vous n'auez peu estre iustifiez par la Loy de Moyse: quicõque croit en luy est iustifié. En ce passage il conioinct la iustice de Christ auec la remission des pechez faicte au Chrestien comme s'il vouloit dire que la iustice du Chrestien consiste en la remission des pechez.

M. *Comment dis tu que l'homme est iustifié par foy?* E. *Pource qu'en croyant & receuant en vraye fiance de cœur les promesses de l'Euangile nous entrons en possession de ceste iustice.* M. *Tu entens donc que comme Dieu nous la presente par l'Euangile, aussi le moyen de la receuoir c'est par foy.* E. *Ouy.*

Note que d'autant que nous auons dit que la seule misericorde de Dieu nous iustifie, laquelle nous apprehẽdons par foy, aussi nous faut il prouuer comment nous sommes iustifiez par foy, & nous contenter de ce que dit le Catechisme, qu'estre iustifié par foy c'est receuoir les promesses de Dieu en vraye fiance de cœur: car prouuans que nous sommes iustifiez par foy, nous prouuons & comfirmons aussi que nous receuons les promesses de l'Euangile en fiance de cœur, & que nous en auons la iouissance. Or pour prouuer que nous sommes iustifiez par foy, il faut noter la definition de l'Euangile dõnee par sainct Paul disant *Rom. 1.* que l'Euangile est la puissance de Dieu en salut à tous croyans. la cause efficiente de nostre iustification est là monstree sçauoir la puissance de Dieu, & la fin d'icelle qui est nostre salut, & l'instrument par lequel no⁹ l'apprehendõs, c'est la foy. Cela est cõfirmé par le *Rom. 1.* tesmoignage du Prophete Habacud, le iuste viura de sa foy. A cela appartient ce passage, la iustice de Dieu est reuelee en l'Euangile de foy en foy. Item la iustice de Dieu est manifestee sans la Loy par la foy de Iesus *Rom. 3.* Christ, enuers tous & sur tous qui croyẽt en luy Item 23. estãs justifiez gratuitemẽt par sa grace par la redemption qui est en Iesus Christ. que Dieu a ordonné de tout tẽps pour propiciatoire par la foy au sang d'iceluy, pour demõstrer sa iustice pour la remissiõ des pechés par la patience de Dieu, pour demonstrer diie sa iustice au temps present, afin qu'il soit trouué iuste & iustifiãt celuy qui est de la foy de Iesus. Ité Abraham a creu & luy a esté reputé à iustice. Or que cela luy a *Rom. 4.* esté reputé à iustice cela n'a point esté escrit seulemẽt pour luy, mais aussi pour nous ausquels aussi cela sera alloué, asçauoir à nous qui croyons en celuy qui a re-

Rō.5.1. fuscité Iesus Christ des mors &c. Item estans iustifiez par foy no⁹ auōs paix enuers Dieu par nostre Seigneur Iesus Christ, par lequel nous auons eu accez par foy à ceste grace en laquelle nous nous tenōs fermes. Item Rō.4.4. à celuy qui œuure, le loyer ne luy est point reputé pour grace mais pour chose deüe: mais à celuy qui n'œuure point ains croit en celuy qui iustifie le meschant, la foy luy est reputee à iustice: Item la promesse n'est point aduenüe par la loy à Abraam ou à sa semence Rom.13. (asçauoir d'estre heritier du mōde) mais par la iustice de foy: car si ceux qui sont de la Loy sont heritiers: Rō.8. 28. la foy est aneantie, & la promesse abolie &c. Ité ceux qu'il a auparauant cognus il les a predestinez à estre cōformes à l'image de son fils, afin qu'il soit le premier Rom 9. 30. nay entre plusieurs freres & ceux qu'il a predestinez il les a aussi appelez, & ceux qu'il a iustifiez il les a aussi glorifiez &c. Item sainct Paul parlant de la difference qui est entre les Iuifs & les Gentils confirme ce que dessus disant, que dirons nous? que les Gentils qui ne pourchassoint point iustice ont atteint iustice voire la iustice qui est par la foy? mais Israël en suiuāt la loy de iustice n'est point paruenu à la loy de iustice: d'autant qu'il la cerchoit non par foy, mais par les œuures de la Loy. Item quand il est dit ailleurs que ceux qui croient en luy ne seront confus, est monstré qu'ainsi que ceux qui se trouuent frustrez de leur attente ont accoustumé d'estre honteux, ceux qui croyét en Christ & en ceste foy attendent le salut ne seront deceus ny frustrés de leur esperance. Le mesme monstre sainct Paul aux Corinthiens disant, d'autant qu'en la sapience de Dieu le monde n'a point cognu Dieu
1 Cor. 1. 21. par sapience, il a pleu à Dieu par la folie de la predication sauuer les croyans, Item nous sçauons que
Gal. 2. l'hōme n'est point iustifié par les œuures de la Loy, & nous auons creu en Christ, afin que nous fussions iustifiez par la foy de Christ, & non par les œuures de la Loy, pource que par les œuures de la Loy nulle chair ne sera iustifiee. Item ce que ie vi maintenant en la

chair, ie vi par la foy du Fils de Dieu. Item ie voudroy ſçauoir de vous, auez vous receu par les œuures de la Loy l'eſprit c'eſt à dire les dons ſpirituels, ou par la predication de la foy. Item comme Abraham a creu à Dieu il luy a eſté imputé à iuſtice: ſçachez donc que ceux qui ſont de la foy, ſont enfans d'Abraham: & l'Eſcriture preuoyant que Dieu iuſtifie les Gentils par la foy, a deuant euangelizé à Abraham diſant, toutes gẽs ſerõt benites en toy: ceux donc qui ſont de la foy ſont benits auec le fidele Abraham. Or que par la Loy nul n'eſt iuſtifié enuers Dieu il appert, car le iuſte viura de foy: Item la Loy a eſté noſtre pedagogue pour venir à Chriſt, afin que nous ſoyons iuſtifiez par foy: mais la foy eſtant venue, nous ne ſommes plus ſoubs pedagogue: car vous eſtes tous enfans de Dieu par la foy qui eſt en Ieſus Chriſt &c. Item nous attendons l'eſperance de iuſtice par foy en eſprit: car ne circõciſion ne prepuce ne vaut aucune choſe en Ieſus Chriſt, ains la foy œuurante par charité. Item vous eſtes ſauuez de grace par foy, & cela non point de vous c'eſt don de Dieu: non point par œuures, afin que nul ne ſe iuſtifie. Item ie deſire d'eſtre trouué non point ayãt ma iuſtice qui eſt de la Loy, mais celle qui eſt par la foy de Ieſus Chriſt. Item aux Hebrieux il eſt dit que les ſaincts ont vaincu les Royaumes par foy, & ont acquis les promeſſes. Item vous eſtes gardez en la puiſſance de Dieu à ſalut par foy. A ce propos dit auſſi Ieſus Chriſt, Dieu a tant aimé le Monde qu'il a enuoyé ſon fils Ieſus Chriſt, vnique: afin que qui croit en luy ne periſſe point ains ait la vie eternelle. Item qui croit au fils a vie eternelle, qui n'y croit pas n'a point de vie, mais l'ire de Dieu demeure ſur luy. Item ceſte eſt la volonté de celuy qui m'a enuoyé que qui voit le fils & croit en luy ait vie eternelle, & ie le reſuſciteray au dernier jour. Item ceſte eſt la vie eternelle de te cognoiſtre ſeul vray Dieu & celuy que tu as enuoyé Ieſus Chriſt: car cognoiſtre en ceſt endroit ſignifie croire fermement. Finalemẽt quand il eſt dit

Gal 3.2.
Gal. 3.6.
Habac 2. 4.
Gal. 3. 24.
Gal 5.5.
Eph. 2. 8
Phi. 3.
1 Pier. 1.
Iean. 3.
Iean 6.
Iean 17.

Chap. 20 par Sainct Iean, ces choſes ſont eſcrites afin que vous croyez que Chriſt eſt Ieſus, & qu'en croyãt vous ayez vie eternelle, tend à ce meſme propos.

FAVSSE DOCTRINE.

C'eſt donc vn grand abus en l'Egliſe Romaine de dire que nous ſommes iuſtifiez & ſauuez par nos bonnes œuures: cela eſt impoſſible, d'autant qu'elles ſont imparfaictes. S'ils diſẽt que la foy eſt auſſi imparfaicte & par conſequent qu'elle ne peut iuſtifier non plus: Nous reſpondons que la foy a eſté deſtinee de Dieu pour nous iuſtifier deuant Dieu & non les bonnes œuures, leſquelles combien qu'elles ſoint cõioinctes auec la foy, tant y a qu'elles ne iuſtifient pas deuant Dieu non plus que la lumiere du Soleil n'eſchauffe ny ne nourrit toutes les creatures ou choſes qui ſont en la terre, ains ſeulement ſa chaleur encores qu'elle ſoit conioincte auec ſa lumiere qui ſert à eſclairer: ainſi la foy iuſtifie ſeulement deuant Dieu, & non les bonnes œuures quoy que cõioinctes auec icelles, mais ſeruẽt ſeulement à monſtrer qu'on a la foy. Et d'auantage la foy ne iuſtifie de ſa force, ny entant qu'elle eſt œuure du ſainct Eſprit, mais au regard de ſon obiect qui eſt Chriſt lequel elle apprehende. Si on obiecte que les autres vertus notamment l'eſperance & la charité de laquelle la foy prẽd ſa force iuſtifiẽt auſſi, pource qu'il eſt dit que la foy opere par la charité, nous reſpõdons Gal 5.6. qu'ainſi qu'auons dit cy deſſus que l'eſperance vient de la foy, auſſi diſons nous que la charité: en procede 1. Timo. comme vn fruict. Sainct Paul le monſtre diſant que 1.5. la charité vient d'un cœur pur, d'une bonne conſciẽce & d'une foy non feinte. Or ſi la charité procede de la foy, la charité n'eſt point la forme de la foy: car vne qualité ne ſçauroit eſtre la forme d'une autre qualité. Et quand ſainct Paul dit que la foy opere par charité, il faut entendre que ceſte particule par, ne regarde pas touſiours la forme ains l'inſtrument. Vn eſcriuain

eſcrit auec ou par vne plume, vn gendarme combat par ou auec les armes, & l'ame agit par le corps: la plume, les armes & le corps ne ſont point des fo mes, mais des inſtrumens: tellement quand ſainct Paul dit que la foy opere par charité, c'eſt à dire que la charité quand elle eſt exercee eſt vn moyen & inſtrumẽt par lequel la foy ſe fait cognoiſtre. Leur obiection n'eſt donc à propos. S'ils reiterẽt que ſainct Paul dit que la charité eſt plus excellẽte que la foy, & par cõſequent qu'elle iuſtifie pluſtoſt: On reſpond que la dignité des vertus ne fait rien à la iuſtification: car nous ne dirons pas, les yeux ſont plus dignes que la bouche & la main, donc il faut prendre la viande par les yeux: car cõme les yeux la main & la bouche ſont ordonnez chacun pour ce qui luy eſt propre: auſſi eſt la foy pour apprehender la iuſtice de Dieu, & la charité pour faire cognoiſtre la foy, & ainſi des autres. Si on replique encores que l'on ne trouue en l'Eſcriture ce mot de ſeule quand nous diſons que nous ſommes iuſtifiez par la foy on reſpõd qu'encores qu'il ne ſe trouue pas reelement, tant y a qu'en diſant que ſommes ſauuez par la ſeule foy nous n'adiouſtõs rien à l'Eſcriture: car nous ne ſommes pas Arriens pour ne receuoir rien qui ſoit s'il n'eſt de mot à mot en l'Eſcriture: quand quelque choſe eſt tiree des raiſons & argumens de l'Eſcriture, nous l'admettons volontiers. Cõme quand il eſt dit par tous ces paſſages ſus-alleguez que nous ſommes iuſtifiez par la foy & non par les œuures: Puis diie qu'ils attribuent tout à la foy en excluant les œuures, ne s'enſuit il pas clairement, que nous ſommes iuſtifiez par la ſeule foy? No⁹ liſons Deuteronome 6. tu craindras le Seigneur ton Dieu & à luy ſeruiras: il n'y a pas à luy ſeul, toutesfois les ſeptante interpretes l'y ont mis, diſans à luy ſeul tu ſeruiras. Cela n'eſt rien adiouſté au texte: pource qu'il depend de la conſideration du lieu: ſuyuant quoy les Peres ont dit ſouuent que nous eſtions iuſtifiez par la ſeule foy. S. Ambroiſe, pour eſtre iuſtifié il eſt beſoin d'vne ſeule *ſur le 5. ch. Gal.*

foy: Origene, Rom. sur ces mots la gloire est exclusé par la foy, la iustification de la seule foy, suffit à celuy qui est iustifié en croyant quoy qu'il n'ait point fait de bonnes œuures, & produit pour exemple le larron qui fut crucifié auec Iesus Christ: sainct Cyprian ad Quirinum chap. 42. Hil. sur le 8. chap. de sainct Matthieu: Ambroise chap. 3. ad Rom. Chrysostome sur le 3. des Rom. disent le mesme, & S. Augustin escriuant contre les Pelagiens, Hesichius in Leuiticum, Teoph. 3. ad Gal. Phocius 5 ad Rom. Acacius 5. ad Rom. sainct Bernard Serm. 22, tous ceux cy diie auec plusieurs autres ayans vsé de ce mot de seule, aussi en pouuons nous vser. Finalement puis que c'est par foy que nous sommes iustifiez, nous detestons c'est erreur lourd des Sophistes, qu'on peut auoir la foy deuant qu'estre venu à Iesus Christ: Ils disent qu'ainsi qu'il y à vne grace generale & confuse, aussi y a il vne foy de laquelle ceux qui en sont doüez encores qu'ils ne croient en Christ, peuuét toutesfois faire des œuures excellentes, comme donner l'aumosne, reuerer ses parens, aimer sa patrie, lesquelles plaisent à Dieu à cause de ceste foy, & peuuent mesme meriter aucunement la iustification. Cela est bien esloigné de l'intelligence du dire de l'Apostre que sans foy on ne peut plaire à Dieu: car ce passage monstre que toutes les plus belles œuures sont peché quand elles sont faictes par ceux qui ne sont point plãtez en Christ par foy: & quand sainct Paul dit qu'Abraham a creu premierement, puis que cela luy a esté reputé à iustice, enseigne qu'il faut croire auant qu'estre iustifié, ou en tout ou en partie: cõtre l'opinion de ceux qui resuent qu'on peut estre iustifié deuant qu'auoir la foy.

Heb.11. 6.

DIMANCHE XX.

M. *Mais puis que Dieu nous a vne fois receus, les œuures que nous faisons par sa grace ne luy sont elles pas plaisantes?* E. *Ouy bien entant qu'il les accepte liberalement, & non pour leur*

leur propre dignité. M. *Comment ne ſont elles pas dignes d'eſtre acceptées puis qu'elles procedent du ſainct Eſprit?* E. *Non pas, à cauſe qu'il y a touſiours quelque infirmité de noſtre chair meſlee parm', dont elles ſont ſouillées.* M. *Quel ſera donc le moyen de les rendre agreables?* E. *Si elles ſont faites en foy: c'eſt à dire que la perſonne ſoit aſſeuree en ſa conſcience que Dieu ne les examinera pas à la rigueur: mais en couurant les imparfections & macules par la pureté de Jeſus Chriſt, les tiendra comme parfaites.* M. *Par cela dirons nous que l'homme Chreſtien eſt iuſtifié par ſes œuures aprez que Dieu l'a appelé, ou que par icelles il merite que Dieu l'aime pour obtenir ſalut?* E. *Nonmais au contraire il eſt dit que nul homme viuant ne ſera iuſtifié deuant ſa face: Pourtant nous auons à le prier qu'il n'entre point en iugement ny en conte auec nous &c.*

Note que le Catechiſme fait icy mention des œuures que l'homme fait aprez ſa regeneration. Or il ſemble qu'elles doiuẽt bien pluſtoſt eſtre agreables & meriter deuant Dieu que celles qui ſont faictes deuant noſtre regeneration: tant y a que quand il eſt ici dit qu'elles ne ſont agreables d'elles meſmes ny pour leur dignité, mais ſeulement entant qu'il plaiſt à Dieu les accepter par ſa bonté, c'eſt pour nous apprendre à magnifier de plus en plus ceſte grande miſericorde par laquelle ſeule nous ſommes agreables à Dieu, & ſommes ſauuez entierement ſans aucune conſideration de nos œuures Et combien qu'elles ſoint faictes en nous par le mouuement de l'Eſprit de Dieu, toutesfois elles ne ſont pas dignes d'eſtre receües de Dieu d'autant qu'il y a touſiours de la corruption de noſtre nature, de laquelle ne pouuans eſtre purgez totallement, auſſi eſt il impoſſible qu'elles luy ſoint d'elles meſmes agreables: il eſt vray q'uil ſeroit bien en la puiſſance de l'Eſprit de Dieu de nous regenerer du tout, mais il ne le veut pas, de peur que ſi nous l'eſtions du tout, nous ne vinſſions par orgueil à le meſpriſer & tomber en beaucoup de fautes: Car s'il eſt aduenu à noſtre premier pere qui eſtant parfaict n'a ſceu garder ſon eſtat de perfection

longuement qu'il ne ſoit tombé incontinent par oultrecuidance en peché, le meſme nous pourroit aduenir auſſi, ou pluſtoſt ſi nous eſtiõs du tout regenerez. Mais Dieu par vne prudence plus qu'admirable nous a laiſſé beaucoup de vices, afin que d'iceux nous prenions occaſion de le prier qu'il ait pitié de nous, & nous entretenir de plus en plus en ſa grace. Car ainſi comme la maladie eſt occaſion au malade d'auoir recours au Medecin en ſes douleurs: auſſi les reliefz de peché qui ſont en nous, nous doyuent occaſionner de le prier inceſſamment & d'auoir recours à ſa miſericorde. Or qu'il y ait encores des reſtes de peché en nous, il appert par toute l'Eſcriture: & s'il y a des reſtes de peché il n'y a aucune dignité ny excellẽce en nos œuures qui puiſſent inciter Dieu à nous aimer & benir: car comme Dieu n'eſt que pureté & iuſtice, auſſi ne ſe peut il faire qu'il ne haiſſe le peché, tellement que tant s'en faut que telles œuures puiſſent meriter, qu'aucontraire ſi Dieu les vouloit examiner à la rigueur il trouueroit occaſiõ de nous punir, pour ce que nous polluõs ſa grace: de maniere que ſa grace eſt plus polluee eſtant infuſe en noſtre nature, que noſtre nature n'eſt repurgee par ceſte grace. Il eſt vray que puis aprez Dieu continuant à deſployer la puiſſance de ſa grace, il faut qu'elle emporte le deſſus: mais cela n'epeſche pas qu'il ne nous puiſſe touſiours tenir pour grandement coulpables de ce que nous contaminons ainſi ſa grace: car ainſi comme les beſtes venimeuſes gaſtent de leur venin meſmes conuertiſſent en venin ce qu'elles mangent: auſſi l'homme par ſa corruption infecte du venin de ſon cœur la grace que Dieu luy faict. A cauſe de cela diie Dieu pourroit reprouuer toutes les œuures des hommes & les condamner iuſtement. Auſſi tous les grands ſeruiteurs de Dieu ſe ſont touſiours ſentis coulpables deuant Dieu quoy qu'ils fuſſent regenerez. Abraham parlant à Ieſus Chriſt qui s'apparut à luy en forme d'Ange dit qu'il ſe recognoiſſoit deuant luy

Ge. 18. 77.

n'eſtre que pouldre. Iob dit que Dieu trouueroit à redire en ſes Anges s'il les vouloit regarder de prez: par plus forte raiſon trouueroit il à redire en luy & aux autres hommes qui ſont loin de la pureté des Anges. Dauid prie Dieu qu'il n'entre en conte & iugement en luy pour luy prouuer ſes offences: car il n'y a hõme qui puiſſe eſtre iuſtifié deuãt luy: ailleurs il prie Dieu qu'il luy pardonne non ſeulement ſes fautes notoires, mais celles qu'il eſtimoit eſtre cachees. Item il ſignifie encores d'auantage diſant, Seigneur ſi tu tiens ta rigueur expreſſe en nos pechez qui eſt ce qui demeurera des tiens: Item Eſaie qui eſt ce qui pourra demeurer auec les ardeurs eternelles, il appelle Dieu ardeurs eternelles, d'autant qu'il eſt comme vn feu conſumant deuant qui le pecheur peut moins ſubſiſter s'il le veut examiner à la rigueur que la paille ſeche peut ſubſiſter deuant le feu. Sainct Paul parle auſſi de telles imperfections quand il dit, ie ne fay pas le bien que ie voudroy, mais ie fay le mal que ie ne voudroy: Ailleurs, O moy miſerable qui me deliurera de ce corps de mort, ie ne me ſens coulpable en rien, mais pourtant ie ne ſuis point iuſtifié. Quand il parle ainſi il fait aſſez cognoiſtre que ſes œuures ne meritent rien encores qu'il ſurpaſſaſt pluſieurs en bonnes œuures. Et quand ſainct Iean dit que ſi nous diſons que nous ne ſommes point pecheurs, que nous ſommes mẽteurs: & noſtre Seigneur en l'oraiſon qu'il nous a appris de faire enſeigne à dire pardonne nous nos offenſes: il enſuit qu'il y en a en nous, & par conſequent qu'auons beſoin de luy pour mediateur pour nous les pardonner, & comme dit le Catechiſme prier Dieu qu'il couure nos imperfections de la iuſtice de ſon filz noſtre mediateur: car ainſi comme ceſtuy la eſt parfaict nous regardant à trauers luy, nous luy ſerons agreables à cauſe de luy & non de nous.

Pſal. 143
Pſal. 19
Pſa. 130
Rõ 7. 19. & 24.

FAVSSE DOCTRINE.

Comme nous auons reprouué le merite *de congruo* par lequel les Papiſtes tiennẽt que l'on peut meriter deuant qu'eſtre regeneré, auſſi maintenant pouuons nous reietter le merite *de condigno* par lequel ils aſſeurent que les hommes aprez le don de regeneration, s'ils vſent bien de ce don, peuuent meriter la vie eternelle. Ceſte reſuerie eſt refutee 1. par ce que dit ici le Catechiſme qu'encores que nos œuures procedent de l'Eſprit de Dieu, elles ne ſont pas dignes d'eſtre acceptees, tant s'en faut qu'elles meritent la vie eternelle: Item par ce que dit ſainct Paul, i'eſtime
Rom. 8. que les ſouffrances du temps preſent ne ſont pas dignes de la gloire future: voila le mot de digne par lequel il ſemble que ce merite *de condigno* ſoit refuté: mais encores nous pouuons dire que ſi les ſouffrances que nous auons enduré pour la plus part pour Ieſus Chriſt, ne ſont pas dignes ou ne ſont à comparer à la gloire future, beaucoup moins le ſeront pluſieurs œuures leſquelles nous penſans eſtre bonnes, ſont toutesfois mauuaiſes comme il ſera monſtré en la demande & reſponce ſuyuante. Il eſt vray qu'ils ont vn troiſieme merite qu'ils appellent *de digno* qui eſt à leur conte quand quelque iuſte prie pour vn pecheur ils eſtiment qu'il eſt digne, ou qu'il eſt iuſte & equitable que Dieu l'exauce. Il ne differe pas beaucoup de celuy *de condigno* & meſme en ſubſtance ils ſe rapportẽt tout à vn le tout bien conſideré: tellement que ces deux merites ſont aſſez bien refutez par ce paſſage Rom. 8. 18. ſus-allegué ſans en produire plus comme il ſe feroit aiſemẽt: Mais eux n'en ſçauroyent produire pas vn pour prouuer ou l'vn ou l'autre, ou s'ils en produiſẽt c'eſt mal à propos, & font plus contr'eux que pour eux. Et de fait que l'on conſidere tout ce que l'hõme fait deuant & aprez qu'il eſt mis au monde, il eſt impoſſible qu'il merite: car pre-

miere ment nous ne dirons pas qu'auons merité deuant qu'eſtre, ſinon que l'on vouluſt badiner auec Origene qui diſoit que deuant ce monde il y en a eu vn precedent auquel nos merites ou bons ou mauuais ont precedé ſelon leſquels nous ſommes heureux ou malheureux, & receuons les ſalaires ou punitions diceux en ce ſiecle preſent: cela dije eſt badiner d'autant qu'il faut eſtre deuant que pouuoir meriter. Secondemẽt quand il eſt dit de Iacob & Eſau eſtans encores dans le ventre de leur mere le plus grand ſeruira au moindre, i'ay aimé Iacob & haï Eſau, eſt monſtré que nous ne meritons eſtans dans le ventre de noſtre mere: car quand il eſt dit i'ay aymé Iacob & haï Eſau cela s'eſt fait ſelon ceſte reigle, ie feray miſericorde & endurciray celuy que ie voudray. Tiercemẽt quand nous ſommes en enfance & comme ſans malice que ne faiſons que crier, rire, pleurer, enfantiller, qui ne ſçauons prier Dieu, ny rien faire de bon, mais de meſchant trop? nous ne meritons pas en faiſant cela. Et quand nous ſommes grands, nous ſentons en nous l'ambition, l'auarice, & mille paſſions qui nous font offencer Dieu à tous propos. Quant au zele & à la crainte de Dieu, & à bien faire il s'en trouue fort peu, tellement que cela merite pluſtoſt punition que ſalaire. D'auãtage ſi nous faiſons des bonnes œuures nous ne faiſons que ce que nous deuõs: ſi nous faiſons ce que nous deuons nous ne meritons non plus que celuy qui paye ſes debtes, ou que celuy qui eſtant ſeruiteur fait la beſoigne de ſon maiſtre: A ce propos dit Ieſus Chriſt quand le ſeruiteur ſera venu de ſa beſoigne le maiſtre ne luy dira pas qu'il ſe repoſe, mais qu'il le ſerue pendant qu'il mange: auſſi, dit il, aprez que vous auez fait tout ce que vous deuez dites nous ſommes ſeruiteurs inutiles. En aprez quãd il eſt dit nous ſommes au Seigneur ſoit que nous viuions ou mourions, il s'enſuit que ce que nous faiſons de bien luy apartient, comme la beſoigne que le ſeruiteur ou l'enfant faic eſt au maiſtre ou au pere, & qu'en la fai-

Rõ. 9. 12. & 15.

Luc. 17. 10.

Rõ. 1. 11.

sant, la deuant faire il ne merite pas. Pour la fin nous ne dirons pas que nous meritons aprez ceſte vie & lors que noſtre ame ſera auec Dieu: car alors dit ſainct Auguſtin Dieu couronnera non les merites, mais ſes dons.

M. *Tu n'entens pas pourtant que les bonnes œuures des fideles ſoient inutiles?* E. *Non: car Dieu promet de les remunerer tant en ce monde comme en Paradis: mais tout cela procede de ce qu'il nous aime gratuitement, & enſeuelit toutes nos fautes pour n'en auoir point memoire.*

Note que les bonnes œuures ſeruent premierement à illuſtrer la gloire de Dieu & à l'aduancer de
Mat. 5. plus en plus: pource Ieſus Chriſt dit ainſi luiſe voſtre lumiere deuant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuures & glorifient voſtre pere qui eſt ez cieux. Secõdement elles ſeruent à confirmer de plus
2 Pier. 1. 10. en plus l'election & vocation des fidelles: freres trauaillez à rendre ferme voſtre vocation & election, ſçauoir eſt en bien faiſant. Tiercement par les bonnes œuures noſtre foy eſt exercee nourrie & corroboree: pource S. Paul exhorte Timotthee d'allumer en luy
2 Tim. 1. 6. le don de Dieu: monſtrant qu'ainſi qu'un feu croiſt & s'emflamme par le bruſlement du bois qu'on y met, auſſi la foy, la pieté & autres dons que Dieu nous donne ſont accreus & vegetez par l'eſtude des bonnes œuures. Quartemẽt elles ſeruent à enflammer noſtre prochain à bien faire: ſainct Paul parlant des aumoſ-
2 Cor. 9. Heb. 10. nes, voſtre zele en a prouoqué pluſieurs: & ailleurs, conſiderons nous, afin que nous prouoquions les autres à charité & bonnes œuures: & faut entendre que cela ſe doit faire & de parole & d'effect. Cinquieſmement elles ſeruent aux neceſſitez des pauures, des eſtrangiers, des captifs, des banis, des orphelins, & des vefues, tellement que quand nous les faiſons, ſçauoir
Mat 25. 35. quand nous aidons de nos commoditez les poures & indigens (car cela eſt conté entre les bonnes œuures principalement) nous nous acquitons du deuoir que nous deuõs les vns aux autres. Elles nous ſont auſſi

occasions de nous entretenir en la grace de Dieu: car quand Dieu voit que nous sommes addonnez à icelles, il nous en benit plantureusement: & de-là vient aussi que le Catechisme dit que Dieu recompensera nos œuures & en ce Monde & en l'autre selon les promesses qu'il nous en a faict: En verité en verité *Mat 10.* ie vous dy qui donne aux plus petits des miens vn verre d'eau froide, ne perdra point son salaire: sainct Paul dit aussi que la pieté a les promesses de la vie presente & future: puis voici la retribution qui se fera en Paradis, Resiouissez vous d'autant que vostre *Mat. 5.* salaire est grand aux Cieux: à cela tend ce qui est en sainct Matthieu 25. Venez les benits de mõ Pere, possedez le Royaume qui vous est appresté dez la fondation du monde. Car i'ay eu faim & vous m'auez donné à manger, i'ay eu soif & vous m'auez donné à boire &c. Item ce qui est ailleurs, Dieu n'est pas iniuste pour oublier nostre labeur, & cela regarde la recompense *Heb. 6.* tant spirituelle que corporelle: mais enten ces recompenses non pour les auoir meritees, ains gratuites entierement &c.

M. *Mais pouuons nous croire pour estre iustifiez sans faire bonnes œuures?* E. *Il est impossible: car croire en Iesus Christ c'est le receuoir tel qu'il se donne à nous. Or il nous promet non seulement de nous deliurer de la mort, & remettre en la grace de Dieu par le merite de son innocence: mais aussi de nous regenerer par son sainct Esprit, pour nous faire viure sainctement.* M. *La foy donc ne nous rend pas nonchalens à bonnes œuures, mais est la racine d'où elles sont produites.* E. *Il est ainsi: & pour ceste cause la doctrine de l'Euangile est comprise en ces deux poincts, assauoir Foy & Penitence.*

Note premierement qu'ainsi qu'on cognoist le feu par sa chaleur & lumiere, aussi la foy ne peut estre sans bonnes œuures: car comme dit le Catechisme c'est vne racine vifue qui produit de bonnes actions: comme la racine de quelque plante ou graine apporte du fruict de son espece, & comme l'homme qui plante vn arbre, puis l'esmonde & le cultiue le mieux qu'il

peut, il se propose qu'il luy apportera du fruict: aussi quand Dieu nous a creez premierement ce n'estoit afin que fussions oisifz, mais afin de nous addonner à chose bonne & vtile, & notament à seruir Dieu. Le Diable a peruerti ceste bonne fin de nostre nature pour la faire encliner au mal, mais Iesus Christ l'a restauree en quelque façon par la grãde misericorde de Dieu en destruisant les œuures du Diable. Or puis qu'elle est restituee à bien, le but que l'homme se doit proposer, c'est de s'addonner à toutes bonnes œuures qui puissent plaire à Dieu: car comme dit le Catechisme Iesus Christ ne nous a pas seulement
Ephes. 2. deliurez de la mort par le merite de son innocence, mais aussi nous a regenerez par son sainct Esprit. Il faut que nous monstrions par bonnes œuures ceste regeneration. A ce propos dit sainct Paul nous sommes la facture de Dieu creés en Christ à bonnes œuures, que Dieu à preparees afin que nous cheminions en icelles. *Tite. 2.* Item Christ s'est donné soymesme pour nous afin qu'il nous rachetast de toute iniquité & nous nettoyast pour luy estre vn peuple peculier
Gal. 6. addóné à bonnes œuures. Item cependant que nous auons le temps, faisons bien enuers tous, & principalement enuers les domestiques de la foy. Item toute escriture diuinement inspiree est vtile à enseigner, à reprendre, à corriger, instruire en iustice afin
2 Tim. 3. que l'homme de Dieu soit accompli, & appareillé à toute bonne œuure: & quand Iesus Christ dit ainsi luise vostre lumiere deuant les hommes, tend à ce propos.

Note 2. quand le Catechisme parle des bonnes œuures, il ne faut pas entendre des œuures fantastiques que Dieu n'a point commandees ains qui sont forgees au cerueau des superstitieux, comme d'entendre tous les iours tant de Messes, d'aller en pelerinage, d'aller murmurer quelques prieres deuant l'image de quelque Sainct, d'aller en religion, de porter vn tel habit, & manger telle & telle viande comme font

font les moines & nonnains, & vn million d'autres œuures que les Papistes appellent œuures de supererogation, desquelles il est dit, en vain m'honorent les hommes suiuant la doctrine & commandement des hommes. Mais les œuures que Dieu nous commande c'est de viure sainctement, de nous addonner à pieté à modestie, humilité & autres vertus, Item de fuïr le vice tant qu'il nous sera possible. Mais quand on fait telles œuures il les faut faire estant mené non d'un esprit d'ambition pour acquerir gloire deuant les hommes comme faisoint les Pharisiens, mais d'vn esprit de pitié & misericorde pour l'amour de Dieu & du prochain. *Esai 29. 13.*

Note 3. Quand le Catechisme adiouste que la doctrine de l'Euangile est cõprinse en ces deux poincts Foy & Penitence, qu'il ne veut pas dire que la penitence soit en tel degré que la foy, & qu'elle puisse subsister sans la foy, comme l'esperance & la charité ainsi qu'imaginẽt aucuns, mais plustost le Catechisme enseigne quand il met la foy deuant la penitence que la penitence procede de la foy, ainsi qu'auons monstré que l'esperance & la charité en precedent quand nous auons mis plusieurs effects de la foy, mais nous n'y auons mis la penitence qui est vn de ses principaux effects: pource a dit vn docteur de l'Eglise qu'incontinent que la foy par la grace de Dieu estoit conceüe en nous, elle engendre vne certaine fille asçauoir vraye resipiscence laquelle la suit ordinairement comme vne seruante. Cela se voit en Zachee: car incontinent qu'il fut venu à la foy, il dit à Iesus Christ Seigneur ie dõne la moitié de mes biens aux poures, & si i'ay fraudé quelqu'un ie luy en ren le quadruple: lesquelles paroles ont vn vray indice de repentance. Et au 2. des Actes nous lisons qu'incontinent que plusieurs eurent creu à la Parolle de Pierre ils eurent componction de cœur, disans que ferons nous hommes freres, c'est la repentance qui venoit d'auoir creu. Et Actes. 9. plusieurs de ceux qui auoint commencé *Luc. 19.*

à croire vindrent aux Apoſtres & confeſſerent leurs pechez ſçauoir meus de l'eſprit de reſipiſcence, & pluſieurs de ceux qui auoint ſuyui les choſes curieuſes bruſlerent deuant tous les liures contenans les choſes curieuſes auſquelles ils eſtoint addonnez, le prix deſquelz liures montoit à cinquante mille pieces d'argent qui reuenoit à neufmile liures monnoye de France. Item les Niniuites creurent au Seigneur & puis on cria le ieuſne, & ſe veſtirent tous de ſacs, & ſe couuirent de cendre en ſigne d'vne grande penitence. Ces teſmoignages donc & exemples monſtrent que la penitence vient de la foy.

Act 19. 19.

Ionas 3.

FAVSSE DOCTRINE.

Si donc il ſuffit de croire pour eſtre iuſtifié, il ne faut imaginer comme a fait Oziander que nous ſommes iuſtifiez de la iuſtice eſſentielle de Dieu: & quand ſainct Paul dit que Ieſus Chriſt nous a eſté fait de par Dieu le Pere iuſtice, ſanctification & redemption, il ne faut chercher d'autre iuſtice pour eſtre iuſtifié que la iuſtice de Chriſt laquelle nous apprehendons par foy. Secondement ſi la foy produit en nous de bonnes œuures inceſſamment, il s'enſuit eſtre erronee la doctrine des Sophiſtes, par laquelle ils enſeignét que la foy peut eſtre ſeule ſans produire bonnes œuures: cela eſt refuté par l'Apoſtre diſant, mõſtre moy ta foy ſans les œuures, & ie te mõſtreray ma foy par mes œuures: ſi la foy n'a les œuures c'eſt vne foy morte. Tiercemẽt puis que la foy ſe cognoiſt par les œuures, les Papiſtes ont tort de nous calomnier diſans que nous rendons les hommes nonchalans à bonnes œuures, pource auſſi que nous diſons que les œuures ne nous iuſtifient pas: veu que c'eſt le contraire: car diſans que nos œuures teſmoignent de noſtre foy qui nous iuſtifient, nous incitons les hommes à bonnes œuures: car comme la foy eſtant engendree par l'ouye de la Parole de Dieu, doit touſiours croiſtre

1 Cor. 1. 30.

Iaq. 2.

par l'ouïe, lecture, meditation d'icelle, & nous incitons touſiours à proffiter en icelle. Nous incitons donc par conſequent vn chacun à bonnes œuures, puis que la foy ſe cognoiſt par icelles. S'il replique que quand la iuſtification eſt oſtee aux œuures, & que c'eſt ſeulement aux œuures ceremoniales de la Loy, & non aux morales qu'ils appellent: Nous reſpondons que ſainct Paul parlant de la foy & des œuures, entend celles qui ſont ceremoniales: mais auſſi ſouuent quand il attribue la iuſtification à la ſeule foy, il exclud les œuures morales, comme aux Rom. 1. reprenant les Gentils qui ne pouuoient eſtre iuſtifiez ſans la foy de Chriſt, leur met en auant leur idolatrie & cupiditez vilaines, leur auarice, ambition, & plusieurs vices auſquels ils s'addonnoient deuannt que venir à Chriſt. Il n'eſt point là parlé des œuures ceremoniales & Moſaïques, mais ſeulement des œuures morales: & au 2. chapitre reprenant les Iuifs qui vouloient eſtre ſauuez par leurs œuures, les reprend diſant, tu enſeignes autruy & ne t'enſeignes toy meſmes &c. il eſt là auſſi parlé des œuures morales. Autant en faut il dire de ce qui eſt au 3 chapitre diſant, il n'y a pas vn qui cerche Dieu, tous ont decliné &c. Tellement que ſi l'homme n'eſt iuſtifié ny par les œuures ceremoniales ny morales, il faut qu'il le ſoit par la ſeule foy,

DIMANCHE. XXI.

M. *Qu'eſt ce que Penitence?* E. *C'eſt vne deſplaiſance du mal, & amour du bien, procedant de la crainte de Dieu, & nous induiſant à mortifier noſtre chair, pour eſtre gouuernez par le Sainct Eſprit au ſeruice de Dieu.*

Note que pour bien entendre que c'eſt que penitence, que le mot ne regarde pas tant les bons que les mauuais: d'autant que quand les meſchans ſe repentent du mal qu'ils ont faict, ce n'eſt pas qu'ils ſoient tant marris du mal & offence qu'ils ont faict

enuers Dieu, que pource qu'ils apprehendent le iugement & la punition que Dieu deschargera sur eux pour leur forfaict. Or d'autant que ce mot Penitence signifie peine & supplice qu'on endure, il est propre aux meschans, entant qu'ayans la conscience troublee d'une frayeur horrible qu'ils ont du iugement de Dieu, ils se repentent di ie seulement, pource qu'il
Gene. 4. 13. leur faut porter le salaire de leurs fautes. Tel a esté Cain, qui ayant tué son frere, & craignant la punition dit que son iniquité estoit plus grande qu'il ne
Act. 1. pouuoit porter. Et Iudas qui ayant trahi Iesus Christ s'estrangla: autant en faut il dire d'Achetophel &
2. *Sā* 17. aures, lesquels sentā, comme des bourreaux en leurs consciences, & des apprehensions vifues qui sont des vlceres à l'ame comme vn coup de dague est au corps, qui se sont precipitez en desespoir. Le mesme en est de Neron, duquel on recite qu'ayant tué sa Mere & commis plusieurs meschancetez horribles ne pouuoit dormir, & estant agité de furie, a desiré n'auoir commis les meschancetez qu'il auoit commises. Mais quand il est question de bien representer le deplaisir qu'vn fidelle a d'auoir offencé Dieu, il faut appeler cela resipiscence: car comme le mot grec que l'on peut le plus propremēt tourner en latin & en françois resipiscence signifie, changemēt d'aduis, de volontez, d'affectiōs & de desirs: aussi quand le fidelle se repent du mal qu'il a fait, au lieu que deuant il auoit la volonté & les affections au mal, il les change & les addonne au bien. Les Prophetes appellent ceste re-
Eze. 33. sipiscence conuersion, qui signifie se retourner d'un autre costé: ce mot est fort signifiant: car tout ainsi comme quand vn homme s'addonne au mal, il tourne comme le dos à Dieu, aussi quand il vient à s'addonner au bien il luy tourne le visage & monstre qu'il l'aime, & qu'il est plus marri du chastiment que Dieu luy enuoye que de l'offense qu'il à commise contre
Luc. 1. 17. luy. Telle a esté la repentance de sainct Pierre & de Dauid, & de plusieurs fideles lesquels ne se deses-

perent en leurs douleurs, mais se redressent par esperance & par la grace de Dieu. Vn Poete Payen a dit à ce propos que les bons craignent de faillir pource qu'ils aiment la vertu, & les meschans pource qu'ils craignent la peine.

Note 2. quant à la definition de Penitence qu'on la peut definir plus briefuement qu'elle n'est icy. Nostre Seigneur la definit ainsi, va & ne peche plus: suiuant quoy sainct Ambroise dit que la vraye penitence est de cesser de pecher: ainsi crioyent les Prophetes, cessés de mal-faire, apprenez à bien faire: & ailleurs sainct Paul dit que c'est vne tristesse selon Dieu. Il la definit plus amplement disant à Agrippa, que Dieu l'auoit enuoyé vers les Gentils afin qu'il ouurist leurs yeux, & qu'ils se conuertissent des tenebres à la lumiere, & de la seruitude de Satan à Dieu pour receuoir la remission des pechez, & part entre ceux qui sont sanctifiez par la foy &c. Mais toutes ces definitions estans bien considerees reuiennent toutes à vn: car quand le Catechisme dit icy que c'est vne desplaisance du mal & amour du bien procedant de la crainte de Dieu, monstre que comme la foy est vn don de Dieu, aussi est la penitence puis qu'elle procede de la crainte de Dieu: & quand sainct Paul dit que Dieu l'auoit enuoyé aux Gentils afin d'ouurir leurs yeux & les conuertir des tenebres à la lumiere, & de la seruitude de Satan à Dieu: ne faut il pas aussi cognoistre que les Gentils estans aueugles d'entendemẽt autant & plus que celuy qui seroit né aueugle le seroit corporellement, il les a tirez des tenebres & de la seruitude de Satan en laquelle ils estoiẽt, & en laquelle nous sommes pendant que nous nous plaisons en nos pechez. En aprez quand le Catechisme dit que ceste desplaisance de mal venante de la crainte de Dieu, nous induit à mortifier nostre chair, c'est à dire à detester nos fautes, & prier Dieu qu'il nous en donne pardon: cela ne reuient il pas à ce qu'adiouste sainct Paul, qu'aprés

Iean 5. 14.

2. Cor. 7.

Act. 26. 18.

que les Gentils ſont conuertis des tenebres à la lumiere, ils ont remiſſion de leurs pechez, laquelle remiſſiion nous met en Paradis par maniere de dire, & le peché nous met en Enfer &c. Pource le meſme
2. Tim 2. 16. ſainct Paul parlant du Paſteur, dit qu'il doit ſupporter les mauuais, afin d'eſſayer ſi quelquefois Dieu leur donnera repentance pour cognoiſtre la verité, & qu'ils s'amendent pour faire la volôté d'iceluy, eſtans eſchappez des pieges du Diable duquel ils ſont prins. Or ſi l'hõme eſt eſchappé des pieges du Diable quand il s'amende, il s'enſuit qu'il eſt ſerré des pieges d'iceluy quand il continue en ſon meſfaict. C'eſt auſſi ce qui eſt ſignifié par ces mots appartenans à ceſte definition, que les pecheurs (ſçauoir eſt en ſe conuertiſſant) ſont tirez de la ſeruitude de Satan. Et finalement quand le Catechiſme dit que la fin de la Penitence eſt que ſoyons gouuernez par le ſainct Eſprit au ſeruice de Dieu, n'eſt-ce pas tout de meſme que ce que dit ſainct Paul, qu'aprés que nous auons receu la remiſſion de nos pechez nous auons part entre ceux qui ſont ſanctifiez par la foy? car ceux qui ſont ſanctifiez par la foy ſont gouuernez par l'Eſprit de Dieu, & ceux qui ſont gouuernez par l'Eſprit de Dieu, ont part à tous les biens d'iceluy. Ainſi ſi nous conſiderons exactemẽt toutes les parties de ces deux definitions, conclurra aiſement que le tout peut reuenir à ces deux parties deſquelles il eſt icy parlé: dont la premiere eſt de deſiſter de mal-faire, la ſeconde de s'addonner au bien.

Note 3. que d'autant qu'à tous propos nous tombons en peché, auſſi n'y a il rien qui nous ſoit ſi neceſſaire que de recognoiſtre nos fautes aſſiduellement, & d'en auoir vn regret. Le ſacrifice agreable
Pſal. 51. & bien pris, dit Dauid, c'eſt vn cœur contrit, & vne ame penitente. Et ſi ainſi eſt que quand nous ſentons le moindre mal au corps, nous y cerchons les remedes le plus promptement que nous pouuons, auſſi quand noſtre ame eſt bleſſee du peché nous deuons

recourir à la vraye repentance qui eſt la vraye medecine pour la guerir le pluſtoſt que faire ſe peut. A ce propos les Prophetes crient ſouuent conuertiſſez vous à moy & ie me conuertiray à vous: tellement que nous y deuons eſtre incitez premierement par ſon commandement, ſecondement par la grace qu'il promet de faire au pecheur: ie ne veux point, dit il par ſon Prophete, la mort du pecheur, mais qu'il ſe conuertiſſe & qu'il viue. A ce propos il eſt dit, repentez vous & croyez à l'Euangile. Item ie ne ſuis point venu appeler les juſtes, mais les pecheurs à repentance. Troiſieſmement les menaces de ſon iugement nous y doiuent inciter: Meſpriſes tu les richeſſes de ſa bonté & de ſa tolerance & douceur, ignorant que la bonté de Dieu t'appelle à repentance? 2 Pier. 3. 9. Matt. 9. 13 Luc. 5. 31.

FAVSSE DOCTRINE.

Les Nouatiens & Cathares ſe ſont trompez en ce qu'ils ont oſté du tout la penitence, diſans qu'aprés le peché il n'y auoit point de pardon: ſe fondans ſur le dire de l'Apoſtre mal à propos Hebrieux 6. qu'il eſt impoſſible que ceux qui ont gouſté le don celeſte & les bonnes Paroles de Dieu, s'ils retombent ſoient renouuellez à repentance &c. car il eſt là parlé du peché contre le ſainct Eſprit, & non de tous les autres, auſquels tombans ordinairement nous ſont remis par la grace de Dieu, moyennant que nous l'en prions. Secondement les Papiſtes ſont abuſez diſans que l'homme de ſon mouuement peut faire penitence: cela eſt refuté quand il eſt icy dit qu'elle vient de la crainte de Dieu. C'eſt choſe ridicule des penitences qu'ils font en aliant en pelerinage, en ſe battant & fouëttant iuſqu'au ſang, en eſtant veſtu d'vn tel habit, & s'abſtenant de telle & telle viande, (veu qu'il faut faire abſtinence de peché) & vſant de mille autres inuentions qui ne ſont que farces & moreſques. Tiercement nous reprouuons la diuiſion

de la penitence en trois parties faicte par les Scholastiques, qui disent que d'autant que nous pechons de cœur, de bouche, & d'œuure, qu'il faut qu'en la penitence il y ait vne contrition ou componction de cœur, vne confession de bouche, & vne satisfaction d'œuure. Nous approuuons bien que la compõction de cœur (qui est en l'ame comme vne picquure au corps) est necessaire. Item la confession de nos pechez en public & en priué à Dieu, & quelquefois aux hommes pour estre consolez par eux, & non en l'aureille d'vn prestre pour en auoir absolution: car il n'y a que Dieu seul qui absoult. Mais quant à la satisfaction qu'ils tiennent qu'il faut faire par œuure, nous la nions: dautant que sainct Paul dit en sa definitio cy dessus de la penitence, que quand nous nous conuertissons à luy, que nous auons la remission de nos pechez, & l'Escriture confirme cela assez ailleurs.

M. *C'est le second poinct que nous auons touché de la vie chrestienne.* E. *Voire & auons dit que le vray & legitime seruice de Dieu consiste en ce que nous obeïssions à sa volonté.* M. *Pourquoy?* E. *D'autant qu'il ne veut pas estre serui selon nostre fantasie, mais à son plaisir.*

Au premier Dimanche du Catechisme en la derniere demande & responce il a esté dit, qu'il y auoit quatre manieres de bien honorer Dieu: dont la premiere est de mettre nostre fiance en luy: la seconde est que nous obeissions à sa volonté: la troisiesme que nous l'inuoquiõs en nos necessitez: la quatriesme que nous luy rendions action de graces des biens qu'il nous fait ordinairement. Or il est icy parlé de la seconde qui est d'obeir à sa volonté: quand donc nous obeissions à sa volonté qui nous est declarée premierement en sommaire par sa Loy, & puis generalemẽt & fort amplement par les Prophetes & Apostres & par toute sa Parole, nous luy faisons vn seruice qui luy est plaisant & agreable: car comme les choses qu'il nous a commandees sont droictes justes & l'equité mesme, aussi les Chrestiens ne sçauroient mieux faire

paroiſtre l'amour, l'honneur & reuerance qu'ils portent à la maieſté de Dieu, ſinon quand de cœur & d'affection ils ſe ſumettent à ſes commandemens. Et d'autant que les hommes ſont vicieux & corrompus tant & plus, & par conſequent qu'il eſt impoſſible que d'eux meſmes ils puiſſent faire vn ſeruice agreable à Dieu, Dieu pour ſubuenir à leur infirmité leur a preſcrit vne forme de le ſeruir & honorer: tellement que l'homme pour le bien ſeruir doit renoncer à ſa ſageſſe & prudence, & s'addonner entierement aux preceptes & commandemens de ſa Loy, en laquelle la maniere de le bien ſeruir eſt principalement preſcripte. De là vient que l'Eſcriture loüe fort l'obeiſſance qu'on rend à Dieu, & la prefere à toutes autres ſortes de ſeruice qu'on luy pourroit faire. Pour ceſte cauſe Samuel dit à Saul qui n'auoit executé le commandement de Dieu, qu'obeiſſance valloit mieux que toutes oblations & ſacrifices qu'on *Sam.15.* peuſt faire à Dieu: auſſi fut il reietté de Dieu pour 22. cela. A ce propos il eſt dit qu'il faut eſcouter la voix du *Exo. 15.* Seigneur, & faire droicture en ſa preſence, & obeir à 26. ſes commandemens & garder toutes ſes ordonnances &c. Item il faut aimer le Seigneur Dieu en obeiſ- *Deut 30.* ſant à ſa voix, & adherer à luy: car (promettant de 20. benir ceux qui luy obeiront) iceluy eſt ta vie & la longueur de tes iours afin que tu demeures ſur la terre &c. Item quand tu voudras faire ce qui eſt bon & plaiſant deuant ton Dieu, fay ce que ie te cõmande *Deut 4.* ſans y rien adiouſter, garde toy ſoigneuſement & ton ame auſſi, ne mets point en oubly les paroles que les yeux ont veües, & garde qu'elles ne tombent iamais de ton cœur. Item tout ce que ie vous commande & ordonne vous le garderez pour le faire &c.

FAVSSE DOCTRINE.

Quand donc ceux de l'Egliſe Romaine ne font pas tant d'eſtat des cõmandemens de Dieu que des tra-

ditions des hommes, puniſſans celuy qui aura mangé de la chair vn vendredy ou le Quareſme, ou l'hõme d'Egliſe qui ſe ſera marié, ou qui aura contreuenu à quelque autre inuention: n'eſt-ce pas ſeruir Dieu à ſa fantaſie, & preferer la doctrine des hommes, voire
1.*Tim* 4. des Diables (car ſainct Paul dit que c'eſt doctrine des
1. 23 Diables de defendre de ſe marier, & commander qu'on s'abſtiene des viandes que Dieu a crees pour en vſer auec action de graces) à celle de Dieu: n'eſt-ce pas annuller le commandememt de Dieu par l'or-
Mat 15. donnance humaine? C'eſt dõc d'eux deſquels le Pro-
6. phete a prophetizé diſant, ce peuple s'approche de
Eſa. 29. moy de ſa bouche, & m'honore des leures, mais leur
13. cœur eſt loin de moy, il m'honore pour neant enſeignant pour doctrine les cõmandemens des hommes.

M. *Quelle reigle nous a il donné pour nous gouuerner?* E. *Sa Loy.* M. *Qu'eſt ce qu'elle contient?* E. *Elle eſt diuiſee en deux parties, dont la premiere contient 4 commandemens, & l'autre ſix: ainſi en tout ce ſont dix.* M. *Qui a fait ceſte diuiſion?* E. *Dieu meſme qui l'a donnee eſcrite à Moyſe en deux Tables, & a dit qu'elle ſe reduiſoit en dix paroles.*

Note 1. Combien que le Catechiſme ne definit point que c'eſt que ceſte Loy, nous pouuons dire que c'eſt proprement vne ſentence, ou vn propos, ou vne ordonnance, ou vn arreſt par lequel Dieu commande les choſes droictes bonnes honneſtes & ſalutaires, & d'autre coſté defend ce qui eſt deshonneſte vicieux & damnable: & pour nous inciter à l'obſeruation des bonnes elle nous fait des promeſſes qui portent en ſubſtance quiconque fera les choſes qu'elle commande il aura la vie eternelle: auſſi pour nous deſtourner de ce qu'elle defend, elle nous propoſe des menaces que nous ſerons punis ſi nous y manquõs. Quand noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, dit parlant d'icelle qui
Gal. 3. fera les œuures qu'elle commande viura, & ſainct Paul que ceux qui ne les feront ſeront maudits, nous enſeignent la preuue de ce que nous venons de dire. En cela les loix humaines ſont ſemblables à celle de

Dieu: car elles promettent louange à celuy qui obeit, & punition & blasme à celuy qui y desobeit ou qui les viole. —

Note 2. que pour bien entendre qu'elle contient, il est impossible de le dire: Car en vn mot tout ce que l'homme sçauroit dire ou faire voire mesme penser de bon ou de mauuais, elle le comprend en general: en telle sorte que tout ce qui plaist à Dieu ou luy deplaist, tout ce qu'il approuue ou reprouue ez pensees, paroles, & actions des hommes, tout cela dije est comprins generalement en ceste Loy: & si faut encores adiouster à cela qu'elle contient non seulement tout ce que les loix humaines, & les liures des Philosophes, Poetes, Orateurs contienent touchant la maniere de bien viure, encores que les choses qu'ils traictent soint presque infinies, mais aussi tout ce qui est contenu ez liures des Prophetes, Euangelistes & Apostres contenant le seruice de Dieu & les bonnes mœurs, & la maniere de reigler sa vie à la volonté d'iceluy: tellement que presque tous les liures des Prophetes, Euangelistes & Apostres sont comme commentaires & exposituons de ceste Loy. Et c'est en cela en quoy ceste Loy est tant admirable à sçauoir qu'en dix commandemens sont comprinses tant de choses. On prise beaucoup vn personnage qui composant vn liure ou voulant faire vn discours, en peu de mots comprend beaucoup de choses en substance & clairement: L'ouurage & l'ouurier sont fort à estimer. En quel prix donc peut on auoir la Loy de Dieu & l'autheur d'icelle qui a compris non seulement en dix commandemens, voire en dix paroles (car ces commandemens sont appelez Decalogue, qui est vn mot Grec signifiant en François dix paroles) qui comprenent plus que les Anges bons & mauuais, & les hommes ne sçauroint iamais penser ne dire. Les Philosophes Logiciens voulans comprendre tout ce qu'ils pensoient se pouuoir trouuer en nature, ont à l'imitation des dix commandemens, comme estiment

quelques docteurs, inuenté l'vſage des dix Categories qu'on appelle en Latin Predicamens. On ne doute pas qu'Ariſtote n'ait eſté le premier inuenteur de ceſte doctrine des dix Categories. Clearque Peripateticien a eſcrit auoir veu le Iuif lequel Ariſtote frequentoit ordinairement. Et certes il y a plus d'apparence qu'autrement qu'Ariſtote ayant ouy parler à ce Iuif des dix Commãdemens, il ait inuenté l'uſage des dix Categories à limitation d'iceux: car ſans cela à peine pouuons nous dire que l'inuention des dix Categories ſoit vne inuention d'hommes. Parquoy tout ainſi que les Eſcholiers qui veulent eſtre bons Echoliers Logiciens doiuent ſçauoir leurs dix Categories ſur le doit: auſſi ceux qui veulent eſtre tenus au nombre du peuple de Dieu doiuent bien ſçauoir ceſte Loy & l'uſage d'icelle.

Note 3. que ceſte Loy à eſté donnee de Dieu par Moyſe au peuple en deux Tables de pierre: la premiere comprend quatre commandemens, & la ſeconde ſix: car nous liſons Exode 31. 18, Lors Dieu dõna à Moyſe quand il eut acheué de parler auec luy en la Montaigne de Sinay, deux Tables du teſmoignage Tables de pierre eſcrites du doit de Dieu: & Exo 34. nous liſons que les deux Tables ayans eſté rompues Dieu commanda à Moyſe d'applanir deux Tables de pierre ſur leſquelles Dieu vouloit eſcrire les dix Commãdemens qui eſtoient ſur les premieres: & en l'Euangile ſelon ſainct Iean il eſt dit que la Loy a eſté donnee par Moyſe &c. (Chapi. 1. 17.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que le Catechiſme dit que la premiere Table contient quatre commandemens & la ſeconde ſix, l'Egliſe Romaine erre en mettant trois commandemens ſeulement en la premiere Table, & ſept en la ſecõde: Voy Dimanche 31. Ceſte diuiſion qui eſt icy a eſté ſuyuie de pluſieurs Peres comme entre autres

de Philo, de Ioſephe entre les Iuifs: & entre les Grecs, de Zonaras, d'Origene, d'Athanaſius, de Gregorius Nazianzenus, de Chryſoſtome, & Nicephore: Item entre les Latins, de ſainct Ieroſme, de ſainct Ambroiſe, de Sulpitius, de Seuerus, de ſainct Auguſtin: Tellement que le Catechiſme, l'Eſcriture, & les Peres, mettans quatre commandemens en la premiere Table & ſix en la ſeconde, c'eſt erreur de diuiſer la Loy de Dieu autrement.

M. *Quel eſt l'argument de la premiere?* E. *Touchant la maniere de bien honorer Dieu.* M. *Et de la ſeconde?* E. *Comment il nous faut viure auec nos prochains, & de ce que nous leur deuons.*

Note que la premiere Table contient immediatement les offices que nous deuons à Dieu, & la ſeconde contient mediatement les deuoirs que nous deuons à nos prochains. Ceſte Loy a trois parties deſquelles l'une eſt ceremoniale, l'autre eſt iudiciale ou forenſe, & la troiſieme eſt morale. Quant à la ceremoniale elle eſt temporelle: car elle contenoit certaines façons de faire qui deuoyent ſeulement durer iuſques à la venue de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt de ſorte que quand Ieſus Chriſt eſt apparu qui eſtoit le corps & la verité des choſes qui eſtoient figurees ſoubs l'ancien Teſtament, toutes ces figures ſont eſuanouies. Quant à la Loy forenſe ou iudiciale, elle comprenoit l'ordre ou gouuernement politique, touchant l'office des Magiſtrats, des iugemens, des peines, des contracts, & de la diſtinction des domaines: faicte par Moyſe pour la conſtitution & cõſeruation de la police Iudaique, obligeant toute la poſterité d'Abraham iuſques à l'exhibition du Meſſias: ceſte partie de Loy eſt abolie pour la plus part. Touchant la troiſieme partie qui eſt la Loy morale, elle demeure à touſiours & eſt perpetuelle: ceſte Loy peut auſſi eſtre appelee Loy naturelle, pource qu'elle eſt tiree de la nature de l'homme, c'eſt à dire qu'entant que nature nous pouſſe naturellement à cognoiſtre qu'il y a vn

Dieu, & qu'il le faut adorer & seruir, aussi nous apprend elle que nous deuõs aider les vns & les autres: elle est appelee morale, pource quelle nous doit apprendre à bien regler nos mœurs tant enuers Dieu qu'enuers nostre prochain. Deuant le peché ceste Loy morale ou naturelle auoit beaucoup de puissance à nous conduire à rendre volontairement ce que nous deuons à Dieu & à nos prochains: mais depuis que le peché est interuenu ceste Loy n'a pas si bien faict sentir sa force: toutesfois ceste force n'a point esté estaincte: car en elle est demeurée la discretion du bien & du mal, & quelque legere cognoissance de Dieu, & vn sentiment de l'obligation mutuelle que les hommes ont les vns aux autres pour s'entr'aider & secourir, tellement que de ceste Loy morale ou naturelle vient le sentiment que nous auons qu'il faut honorer Dieu, & aider nos prochains en ce qu'il nous est possible, mais d'autant que ceste Loy morale ou naturelle ne suffit pour nous faire cognoistre nostre deuoir tant enuers Dieu qu'enuers nos prochains, Dieu a dicté ceste Loy à Moyse, & l'a fait imprimer en deux Tables de pierre, afin que les hommes n'ignorassent nullement ce que Dieu requeroit d'eux tant enuers luy qu'enuers leurs semblables, & ainsi qu'ils fussent sans excuse. Il n'est pas mal-aisé de sçauoir que la premiere Table contient la maniere de bien honorer Dieu: car quand il est dit au premier Commandemẽt qu'il ne faut auoir d'autre Dieu deuant les yeux que luy: au second Cõmandemẽt qu'il ne faut faire aucune image pour le representer: au troisieme qu'il ne faut prendre son nom en vain ny en parler iamais qu'auec vne souueraine reuerence: au quatrieſme qu'il faut celebrer le iour du Sabbat, & l'employer à son seruice: Il n'est là parlé que de luy. Item quand en la seconde Table il est parlé d'honorer pere & mere & sous leur nom tous superieurs: Item quand il est defendu de tuer son prochain, de desrober, de paillarder, de mesdire,

de conuoiter le bien de ſon prochain &c. il n'eſt là dije parlé que du deuoir que nous deuons les vns aux autres, comme nous verrons plus amplement en la deduction de l'une & de l'autre Table, au plaiſir de Dieu, comme il s'enſuit.

DIMANCHE XXII.

M. *Recite le premier commandement.* E. *Eſcoute Iſraël ie ſuis le Seigneur ton Dieu qui t'ay tiré hors de la terre d'Egypte, de la maiſon de ſeruitude: Tu n'auras point d'autre Dieu deuant moy.* M. *Expoſe le ſens.* E. *Du commencement il fait comme vne preface ſur toute la Loy: car il s'attribue authorité de commander ſe nommant l'Eternel & createur du Monde: Apres il ſe dit noſtre Dieu, pour nous rendre ſa doctrine amiable: Car s'il eſt noſtre Sauueur, c'eſt bien raiſon que nous luy ſoyons peuple obeiſſant.*

Note 1. qu'ainſi comme les Rois quand ils publiét quelque Ordonnance ou Edict, ils mettent en front leur nom & leurs titres pour s'attribuer authorité & donner force à leurs Edicts: auſſi Dieu au commencement de ſa Loy fait le meſme, la publiant à ſon peuple quand il commence Eſcoute Iſraël ie ſuis le Seigneur ton Dieu, ou l'Eternel ton Dieu: c'eſt la preface contenant ſon nom & ſes titres qui tendent à authoriſer ſa Maieſté, & ſa Loy, & à la faire obſeruer. Note 2. quand Dieu parle non generallement mais particulierement & en ſeconde perſonne, c'eſt pour exciter vn chacun à ouïr attentiuement toutes les paroles de ceſte Loy: Quand on parle generalement la plus part peut penſer que le propos ne s'addreſſe à eux: mais quand on parle en ſeconde perſonne eſcoute, c'eſt pour demonſtrer que Dieu parle comme à vn chacun, & comme ſi vn chacun voyoit & oyoit Dieu parler à luy preſentement: ainſi vn chacun ſe doit d'autant plus eſmouuoir quand il entend les paroles de ceſte Loy. Pource Moyſe taxant l'ingratitude du peuple qui ne recognoiſſoit les biens qu'il auoit re- Deut 32.

ceus de Dieu vſe de ceſte façon de parler, eſcoutez Cieux, & toy Terre preſte l'aureille (monſtrant que ſi les Cieux & la Terre creatures inſenſibles obeiſſent à Dieu ſelon leur naturel, par plus forte raiſon l'homme creature raiſonnable le doit faire) Les Prophetes vſent ſouuent de ceſte forme de parler quand ils veulẽt bien eſueiller le peuple de ſes vices: Deut. 6. il eſt dit, eſcoute Iſraël, l'Eternel noſtre Dieu eſt vn Dieu: & ailleurs, eſcoute mon peuple, & je proteſteray enuers toy. Note 3. quand Dieu dit Ie ſuis, il fait cognoiſtre ſon antiquité & eſſence, c'eſt qu'il eſt ſans commencement & ſans fin, qu'il n'a eſtre que de ſoy, & donne eſtre à toutes choſes: car il les a creé, & les gouuerne, & ne peuuent ſubſiſter ſans luy. A cela tend ce que dit Moyſe à Pharao en la perſonne de Dieu, je ſuis qui ſuis, ou je ſeray qui ſeray: & ce qui eſt en l'Apocalypſe, celuy qui eſt, qui eſtoit, & qui ſera: & ailleurs en luy & par luy, nous mouuõs, viuons, & ſommes. Auſſi par ce tiltre il s'acquiert grande authorité ſur ſon peuple. Note 4. ſe diſant Eternel il confirme ſon eſſence & ce que deſſus: pource qu'Eternel proprement c'eſt ce qui eſt ſans commencement & ſans fin. Cinquieſmement quand il ſe dit ton Dieu, remarque vn traict de ſon incomparable bonté: Car eſtant noſtre createur il nous peut commander à baguette & contraindre de luy obeir, & ne nous pouuons plaindre de luy: toutesfois il demonſtre par ce mot qu'il eſt plain de toute douceur & humanité, voire qu'il eſt noſtre Pere encores plus promt à nous bien-faire que n'eſt vn pere naturel à ſes enfans, & nous prefere à tous les autres par ceſte façon de parler. Car combien qu'il ſoit Dieu des Turcs, Iuifz, & Barbares, Atheiſtes, reprouuez, voire des Diables meſmes entant qu'il les a creez & les ſouſtient par ſa puiſſance: il eſt d'une autre façon Dieu des fideles: car il les regenere & ſanctifie par ſon Eſprit, & les ayant triez des autres hommes, il les tient comme vne bague & perle precieuſe entre les autres. Parquoy

Exo. 3. 14.
Act. 17.

quoy ce n'eſt pas ſans cauſe qu'il eſt dit il n'a pas fait ainſi à toute nation. A ce propos Dieu dit par Eſaïe qui t'a creé Iacob, & qui t'a formé Iſraël? ne crains point, je t'ay rachepté, j'ay appelé ton nom tu es mien: quand tu paſſerois par l'eau, je ſeray auec toy, & les fleuues ne te couuriront point: quand tu chemineras par le feu tu ne ſeras point bruſlé: car je ſuis le Seigneur ton Dieu, le Sainct d'Iſraël ton Sauueur. Note 6. que le mot de Dieu: en la langue Hebraïque ſignifie force & puiſſance, Dieu veut monſtrer ſe diſant Dieu de ſon peuple qu'il a de la force & qu'il eſt preſt de la deſployer pour tirer ſon peuple d'aduerſité quand il y ſera, & pour l'ayder en tout & par tout quand il en ſera beſoin. Note 2. quand il dit Tu n'auras point d'autre Dieu deuant moy, il enſeigne que Dieu requiert ſur tout qu'on ne ſe propoſe point d'auoir ny honorer d'autres Dieux que luy ſeul, entant qu'il n'y a point de vray Dieu que luy: & quand il parle par negatiue c'eſt plus que s'il euſt dit par affirmatiue, Tien moy pour ton Dieu ſeul: car il ſemble qu'il n'euſt pas exclus les autres Dieux par ceſte façõ: de ſorte que les Iuifs euſſent peu dire qu'ils le tiendroient auſſi pour leur Dieu, mais que cela n'empeſchoit pas qu'ils n'é peuſſent auoir d'autres, & de fait ils en auoient d'autres, comme monſtre Ioſué au dernier chap. de ſon liure leur diſant, Oſtez les Dieux auſquels vous auez ſerui & vos peres en Meſopotamie & Egypte. S'ils euſſent bien entendu ceſte façon de parler negatiue, Tu n'auras point d'autres Dieux deuant moy, ils euſſent reietté tous les autres Dieux & ſe fuſſent arreſtez à Dieu ſeul: car il faut que Dieu ſoit ſeul ou qu'il ne ſoit point. Si on luy donne aucun compagnon, il ne peut eſtre Dieu: car il n'eſt comme les hommes, leſquels croiſſent par le nombre qu'on leur dõne, comme ſi à trois ou quatre on en adiouſte autant ou plus ils croiſſent en nombre, comme font toutes autres choſes: mais ſi à Dieu on adiouſte vn ou deux autres, Dieu diminue voire

Exo. 34. Eſai. 4. 23.

ceſſe d'eſtre Dieu. Car comme les Hebrieux luy donnent vn nom en leur langue qui ſignifie treſſuffiſant, auſſi ſe contente, il de ſoy & de ſa ſuffiſance. Et de fait s'il y auoit pluſieurs Dieux, il faudroit que la toute-puiſſance, toute-ſageſſe, toute-bonté, & toute autre vertu qui eſt en vn ſeul Dieu fuſt departie en ceſte pluralité de Dieux, ce qui ne peut eſtre. Parquoy il eſt neceſſaire qu'ainſi qu'il ne faut qu'un Soleil pour eſclairer & eſchauffer tout le Monde, & qu'une ame pour gouuerner toutes les parties de l'hõme qui eſt le petit Monde: auſſi ne faut il qu'un Dieu pour conduire toutes creatures & haut & bas.

Deut. 6. Pource l'Eſcriture aſſeure qu'il n'y a qu'un Dieu:
Deut. 4. Eſcoute Iſraël, l'Eternel noſtre Dieu eſt vn: Item ie
Deut 32. t'ay fait voir afin que tu cognoiſſes que l'Eternel eſt
Ioſue. 2. Dieu, & qu'il n'y a autre que luy ſeul: Item l'Eternel
Mal. 2. ſeul l'a conduit, & n'y auoit nul Dieu eſtranger auec luy: Item voſtre Dieu eſt Dieu aux Cieux en haut, & en bas en la Terre, il n'y en a point d'autre: Item vn Dieu, ne nous a il pas creé: Et Pſ. 18. qui eſt Dieu outre le Seigneur, & qui eſt fort ſinon noſtre Dieu: Epheſ. 4. il y a vn Seigneur, vne foy, vn Bapteſme, vn Dieu & pere de tous.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que le vray Dieu eſt Dieu Eternel comme monſtre icy le Catechiſme, ſuyuant ce que Dieu dit luy meſme en la preface de ſa Loy, il s'enſuit qu'aucun ne peut eſtre cognu ny tenu pour vray Dieu ſinon qu'il fuſt Eternel. Selon quoy nous diſons, premierement que les Payens ont grandement erré en ce qu'ils ont deïfié vne infinité d'hommes, & les ayans mis au rang des Dieux les ont adorez comme Dieux: tels Dieux ne peuuent eſtre tenus pour dieux: car ils ne ſont pas eternels, mais d'auſſi petite duree que ſont les hommes mortels qui paſſent comme vne fleur. Secondement nous blaſmons l'outrecuidance

de plusieurs qui se sõt appelez & fait appeler Dieux, comme Sennacherib, Nabuchodonozor, le Roy de Thyr, Herodes, & plusieurs autres Rois & Empereurs, & maints autres grands personnages entre les Payens. Tiercement nous detestons l'orgueil du Pape qui se dit Dieu en terre & qui est assis au Temple de Dieu, s'attribuant puissance de pardonner & retenir les pechez, d'ouurir & clorre le Ciel, de sauuer & de damner, d'ordonner Sacremens & par iceux promettre salut. Tel est plustost le fils de perdition comme l'a designé sainct Paul en sa 2 à Timothee 2. 4. pource qu'il soppose & s'esleue contre tout ce qui est renommé de Dieu ou qu'on adore, iusques à estre assis comme Dieu au Temple de Dieu, se monstrant soy mesme qu'il est Dieu. Quartement les Romains sont à blasmer en ce qu'ils ont retenu & adoré les Dieux de toutes les nations qu'ils ont assuiectis à leur puissance, & ne voulurent seruir au Dieu de la Iudee aprés qu'ils l'eurent vaincüe: pource (disoient ils) que ce Dieu la estoit jaloux & vouloit estre adoré seul, & pource qu'ils esperoyent plus de secours de tous les autres Dieux que du Dieu d'Israël. S'ils eussent esté bien instruicts ils deuoyent preferer le Dieu d'Israël qui estoit vn Dieu fort à tous les autres Dieux des nations qui n'estoint point Dieux, ains Esprits impurs & diaboliques qui charmoint le monde. Si on met en auant qu'il faut aussi mettre en ce rang les Anges & hommes vertueux & excellens qui sont appelez Dieux en l'Ecriture: nous respondons que non: d'autant que l'Escriture appelle les Anges Dieux non pource qu'ils soyent eternels, fors, puissans, & infinis comme Dieu, mais pource qu'ils sont esprits diuins & immortels, de grande puissance & saincteté, & que l'image de Dieu & les vertus d'iceluy reluysent plus excellemment en eux qu'en creature quelconque. Item quand les choses excellentes sont appelees diuines, & les hommes estans en charge & ceux qui ont de tresgrandes graces sont nommez Dieux com-

2eb. 2.

Pse. 103

Psal. 8.
Hebr 2.
Act. 7.

Exod. 4. me les Pasteurs & les Magistrats Exode 22. Tu ne mesdiras des Dieux, c'est à dire des Gouuerneurs Iuges & officiers de ton peuple: & Psa. 47. Dieu est assis en l'assemblee des Dieux c'est à dire des Princes, & Psa 87. vous estes Dieux & tous fils du Souuerain &c. Dieu diie communique son nom à ceux qu'il appelle à telles charges comme il fait sa sagesse, afin qu'ils cognoissent l'honneur que Dieu leur fait, & regardent à s'acquiter bien de leur charge, que le peuple soit bien gouuerné par eux, voire que le peuple prie Dieu pour leurs conducteurs, afin qu'ils les gouuernent ainsi comme il faut. Or nous ne reiettons point tels Dieux, sçauoir est les Magistrats que Dieu a ordonnez pour le bien du public, ny quand les hõmes ornez de graces rares & singulieres sont appelez Dieux: plustost nous prisons tels Dieux, & deuons desirer que la terre en soit pleine, & yn chacun doit trauailler à estre de ce nombre en nous addonnant de plus en plus à la cognoissance des secrets de Dieu, & de sa Parolle, & en vn mot à toute vertu.

Rom. 13 1.

M. *Mais ce qu'il dit puis apres de la deliurance de la Terre d'Egypte, ne s'addresse il pas particulierement au peuple d'Israël?* E. *Si fait bien selon le corps, mais il nous appartient aussi generalement à tous entant qu'il a deliuré nos ames de la captiuité spirituelle de peché, & de la tyrannie du Diable.* M. *Pourquoy fait il mention de cela au commencement de sa Loy?* E. *C'est pour nous admonester combien nous sommes tenus de suyure son bon plaisir, & quelle ingratitude ce seroit de faire du contraire.*

Note 1. qu'il monstre vn traict de sa grande puissance laquelle nous auons dit estre en luy quand nous auons exposé que le nom de Dieu entre autres significations signifioit force: car il a fait sentir ceste force à ce peuple quand il l'a tiré de la seruitude d'Egypte. Note 2. qu'il faut prendre ceste deliurance qui estoit vne marque insigne de sa faueur accompagnee de plusieurs autres benefices, pour vn million d'autres benefices que ce peuple auoit senti, c'est vne part pour le tout: car il seroit impossible de pouuoir

ſpecifier tous les autres biensfaicts ſignalez que ce peuple a receu de Dieu. Mais pource que ceſtuy-cy comprend tous les autres, Dieu en fait ſeulement mention. Meſmes il ne s'appelle point Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Iacob, comme il faiſoit deuant que le peuple euſt eſté tiré d'Egypte: mais depuis ceſte deliurance d'Egypte qui eſtoit merueilleuſe: Dieu pour en faire ſouuenir à ſon peuple à touſiours, ſe dit eſtre Dieu Eternel qui l'a tiré de la dure ſeruitude d'Egypte. C'eſt pourquoy les Prophetes deuant la venue de Ieſus Chriſt remonſtrans aux Iuifs leurs fautes leurs ramenteuoient la deliurance d'Egypte laquelle ils oublioyent ſouuent, comme quand ils diſoyent pleut à Dieu que nous fuſſions morts en Egypte: & Pſ. 78. ils ont oublié les biẽfaicts de l'Eternel: & Pſ. 106. Voy quãd le Prophete Zacharie parlant de la ſeruitude de Babylon en laquelle long temps aprés ceſte-cy ce peuple auoit eſté mis, l'accompare à vn abyſme où y a vn puis auquel il n'y auoit point d'eau diſãt que Dieu, en auoit tiré ſon peuple priſonnier, monſtre qu'ainſi que celuy qui eſt plongé en vn cachot & priſon obſcure ou en vn abyſme, eſt en vne merueilleuſe peine, & quand il en eſt tiré ſe ſent le plus aiſe du monde, & difficilement oublie il celuy qui l'en a tiré. Auſſi le Peuple d'Iſraël ſe ſentant tiré de la ſeruitude d'Egypte pire que celle de Babylon, ne la deuoit iamais mettre en oubly. C'eſt pourquoy Dieu leur commanda tous les ans de celebrer la ſaincte Paſque en memoire de ceſte grande deliurance. Or il eſt aiſé de voir que ceſte grande deliurance, comme dit icy le Catechiſme, appartient aux Iuifs proprement ſelon le corps, d'autant qu'il n'y a point eu d'autre peuple que ceſtuy-la qui en ait eſté tiré: mais elle appartient auſſi ſelon l'ame à tous les fideles qui ont eſté deliurez d'une ſeruitude pire que celle d'Egypte, aſçauoir de celle de nos pechez & des Enfers: car comme a tresbien dit ſainct Auguſtin la ſeruitude du peuple de Dieu en Egypte & leur deli-

Nõb. 4.

chap. 9.

urance representoit la seruitude & deliurance des fideles des Enfers. Car ainsi cõme Pharao opprimoit le peuple des Iuifs en Egypte: aussi le Diable le second Pharao, tenoit les ames des fideles serrees en peché en la mort & en Enfer. Et comme Dieu en deliurant son peuple par la conduite de Moyse a ruiné Pharao en la Mer rouge, aussi Iesus Christ par sa mort & passion a destruit Satan, le peché, & la mort qui nous tenoit captifs pour nous ruïner & en corps & en ame. De-là vient que les Prophetes
Pse. 87. ont attribué à Dieu ce titre d'estre liberateur d'Egypte, depuis icelle iusques à la venue de Iesus Christ: mais depuis que Iesus Christ est venu au Monde on ne fait mention que de la deliurance qui a esté faicte par luy, pource qu'elle est plus grande que toutes autres deliurances. Or si ainsi est que les Iuifs estoient tenus de se souuenir à tousiours de ceste grande deliurance d'Egypte pour luy en rendre incessamment action de graces, entant que Dieu se l'estoit acquis comme vne bonne & excellente conqueste: aussi nous par plus forte raison sommes nous tenus de n'oublier iamais ceste deliurance de nos ames: car comme les ames sont plus precieuses infiniment que les corps, aussi la deliurance d'icelles des Enfers nous doit plus estroictement obliger à rendre action de graces à Dieu pour vn tel bien faict tant que nous viurons. C'est pourquoy Dieu ainsi qu'il auoit ordonné la celebration de la Pasque aux Iuifs pour vn memorial de leur deliurance d'Egypte, aussi nous a ordonné sa saincte Cene pour en la celebrãt celebrer la memoire heureuse de sa mort & passion par laquelle il nous a deliurez de l'empire de Satan & de tous les ennemis de nos ames.

M. *Et qu'est-ce qu'il requiert en somme en ce commandement premier?* E. *Que nous luy reseruions à luy seul l'honneur qui luy appartient sans le transporter ailleurs.* M. *Quel honneur est ce qui luy est propre?* E. *De l'adorer luy seul, l'inuoquer, auoir nostre fiance en luy, & telles choses semblables qui sont attribuee à sa Maiesté.*

Note 1. que combien que le Catechiſme touche icy trois poincts principaux eſquels conſiſte l'honneur que nous deuons à Dieu, aſçauoir l'adorer luy ſeul, l'inuoquer, & auoir noſtre fiance en luy, tant y a que nous en pouuons comprendre pluſieurs autres: cõme, premierement d'auoir vne vraye cognoiſſance de Dieu, & de Ieſus Chriſt & de profiter tous les jours en icelle. Secondement d'auoir vne vraye & viſue foy, ou de mettre totalement noſtre fiance en luy & en ſes promeſſes: Tiercement de recognoiſtre par vne vraye humilité chreſtienne, que tous les biens qu'il nous fait ce n'eſt à cauſe de nous ains de luy: Quatrieſmement d'uſer de patience en toutes nos affaires, & laquelle nous empeſche de gronder contre Dieu ſi nous ne ſentons ſouuentefois le ſecours de Dieu ſi toſt que noſtre chair voudroit: Cinquieſmemẽt c'eſt d'adiouſter en Dieu ferme eſperance qui eſt vn adouciſſement des trauaux qu'en ce Monde nous endurons, & vne attente de tous biens neceſſaires à ſalut voire à la vie eternelle. Sizieſmemeut d'aimer Dieu de toute noſtre affection, d'auoir ſa crainte deuant nos yeux, nous gardans de l'offenſer, & tachans ſi faire ſe peut, de n'auoir aucune meſchante penſee, parole, ny action par laquelle ſa Maieſté ſoit deshonorée. Car cõme Dieu eſt bien honoré qu'and on le cognoiſt, qu'on met ſa fiance en luy, qu'on s'eſtudie à humilité, à patience, à eſperance, à l'amour & à la crainte d'iceluy: auſſi eſt il deshonoré: premierement quand on ne le cognoiſt point, ou qu'on nie qu'il y a vn Dieu ou qu'on en doute, ou qu'on a des erreurs & fauſſes opinions d'iceluy, ou quand on a recours aux aſtres pour ſçauoir la verité de quelque choſe, deſquels il eſt dit, ne craignez les ſignes du Ciel, ou aux ſorciers ou enchanteurs: Secondement *Iere.* 10. quand au lieu d'auoir vne vraye foy, on a au cœur 2. incredulité ou doute, ou deſfiance de la grace de Dieu, ou vne foy hypocritique & temporelle: Tiercement quand pour vne vraye humilité on eſt plein

d'orgueil & arrogance: Quartement quand par impatience on fremit contre Dieu comme si Dieu faisoit tort à ceux-la de ce qu'il ne les secourt pas si promptement qu'ils voudroyent: Cinquiesmement quand on se desespere de la grace & misericorde de Dieu, comme ont fait Iudas, Saul, Caïn, Achitophel & autres: Sizieſmement quand au lieu d'aimer Dieu, septiesmement de le craindre, & de le remercier des biens qu'il nous fait, on le hait, on le mespriſe & s'endurcit-on en ses iniquitez.

Note 2. pour bien entendre comme il faut adorer Dieu seul & l'inuoquer & mettre sa fiance en luy, il est requis de sçauoir que Dieu fait mention de deux sortes d'adoration dont l'vne s'appelle Religieuse & l'autre Ciuile: la Religieuse doit estre attribuee à Dieu seul: D'icelle parle Iesus Christ, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy seul tu seruiras. Or ceste adoration Religieuse regarde l'ame & le corps: car comme Dieu a creé l'une & l'autre, il veut que l'une & l'autre soit employee à son seruice: mais d'autant qu'il est Esprit, aussi veut il, principalement estre adoré en esprit & verité: de sorte que l'adoration exterieure que Dieu requiert & approuue, aussi doit estre vn tesmoignage de l'interieure & spirituelle: & c'est lors que Dieu approuue principallemẽt l'adoration exterieure quand elle procede du cœur. Quant à l'adoration politique & ciuile elle est seulement exterieure & corporelle, & regarde seulement les hommes, & ne se practique qu'en choses ciuiles & politiques. Quand nous lisons qu'Abraham adoroit le peuple de la terre en laquelle il estoit, et les Anges qui vindrent à luy en forme humaine, ce que Lot fit semblablement, pensans qu'ils fussent hommes. Item quand Iacob adora son frere Esau: Et le Roy Pharaon, & Nathan Dauid, &c. Il ne faut penser que tels personnages ayent adoré & fait des Dieux de tous ceux-cy qu'ils ont ainsi adorez: car ils estoyent trop bien instruits que de faire des Dieux

Mat. 4. *Luc* .4. *Ian.* 4.

*Gen.*23.

*Gen.*18. 19. *Gen.*23. 1 *Rois.*1.

estranges, qui est vne chose impossible en soy & plus impossible à l'homme que la creation du Ciel & de la Terre: car cela a esté cree & Dieu ne l'a point esté. Le Diable ne pouuoit entreprendre rien de plus abominable que de faire des Dieux estranges veu que Dieu entreprend de faire seulement des creatures. Mais quand il est dit que ces bons personnages ont adoré d'autres personnages ou Anges en forme humaine, c'est à dire qu'ils les ont honorez d'vn honneur ciuil & ordinaire ou en leur faisant la reuerence ou vsant de quelque signe du corps ou de la teste par lequel on pouuoit cognoistre ceste honneur qu'ils leur faisoient. Car adorer en ce sens c'est proprement quand on fait la reuerence ou en baissant ou enclinant tout le corps, ou en ployant les genoux, ou se jettant à terre, ou baissant la teste, ou baisant la main ou autrement: de ceste adoration Nabuchodonozor adora Daniel aprés qu'il eut ouy l'interpretation de ses songes. Et Corneille le Centenier sainct Pierre, & sainct Iean l'Ange qui luy apparut. Et combien qu'il y eust de l'excez en Nabuchodonozor en ce que se jettant sur sa face deuant Daniel, & commandant qu'on luy sacrifiast offrandes & encensemens, tant y a qu'il ne tenoit Daniel pour Dieu (que s'il l'eust tenu pour tel il eust esté à excuser en son ignorance, pource qu'il estoit vn poure payen) comme il appert par ce qu'il ne dit pas comme les Lycaoniens disoient à Paul & à Barnabas tu es Iuppiter ou Mercure ou le Dieu Beel: mais il dit certes vostre Dieu est le Dieu des Dieux, le Seigneur des Roys, & celuy qui reuele les secrets: aussi Daniel n'eust point enduré qu'il l'eust tenu & adoré comme Dieu: car il eust rauy à Dieu l'honneur qui luy appartient, & se fust monstré estre vne vraye Idole semblable au Pape qui se fait adorer aux Roys & Princes de la Terre Que s'il semble que Daniel ne deuoit souffrir qu'un si grand Roy ne s'humiliast deuant luy: on respond que Daniel le souffroit non pource qu'il luy en vint quelque honneur,

Dani. 2. Actes 10. Apoc. 1. 17. & 22

mais pource que cela redondoit à l'honneur de Dieu: car ce n'eſtoit pas vne petite gloire au Dieu d'Iſraël, & vne petite confuſion aux Babyloniens & à leurs Dieux de voir ce grãd Tyran qui n'agueres blaſphemoit le vray Dieu, & ſe vouloit faire adorer au lieu du vray Dieu, de venir ſe jetter à terre deuant vn de ſes ſeruiteurs, & le prier qu'il priaſt ſon Dieu pour luy, & recognoiſtre le Dieu de Daniel pour le vray Dieu. Quand auſſi Corneille s'eſt ietté aux pieds de ſainct Pierre & l'a adoré c'eſt à dire luy a fait la reuerence, combien qu'il pourroit ſembler que Corneille fuſt exceſſif pour la reuerence qu'il portoit à ſainct Pierre, tant y a qu'il ne le tenoit pas pour Dieu, comme auſſi ſainct Pierre n'euſt pas enduré cela: car apperceuant que Corneille eſtoit exceſſif le redreſſe luy diſant qu'il eſtoit homme comme luy. Et quand ſainct Iean a adoré l'Ange combien qu'il y euſt plus d'apparence de s'humilier plus deuant vn Ange que deuant vn homme & de le tenir en autre rang: toutesfois cõme il ne le tenoit pour Dieu. auſſi l'Ange corrige en ſainct Iean ce qui pouuoit eſtre de trop, luy diſant, garde de m'adorer, car ie ſuis ſeruiteur comme toy: tellement que tout cecy bien conſideré il s'enſuit que l'honneur que ces trois ont attribué aux hommes n'eſt qu'un honneur ciuil. Quant à ce qu'il eſt dit qu'il faut inuoquer Dieu ſeul & mettre ſa fiance en luy, cela eſt expoſé en la premiere note de ces deux demandes & reſponces.

FAVSSE DOCTRINE.

Les Sophiſtes de l'Egliſe Romaine errent bien fort en ce que ne conſiderans point ceſte difference d'adoration & d'honneur ciuil & religieux ont, forgé trois eſpeces d'adoration, deſquelles ils appellent la premiere Latrie qui ſigniſie honneur, laquelle ils diſent appartenir à Dieu ſeul: la ſeconde ils l'appellent Dulie, c'eſt à dire ſeruice & ſeruitude qui eſt moindre

que l'autre, & l'attribuent seulement aux Saincts & à leurs reliques & images: & la troisieme Hyperdulie qui signifie comme par dessus seruice. Ils ont inuenté ceste espece pour l'attribuer à des creatures plus excellentes, lesquelles ils n'osent comparer à Dieu, ny aussi ranger au rang des autres: Ils l'ont inuentee principalement pour la Vierge Marie, & pour la croix en laquelle Iesus Christ a esté crucifié. Voicy l'abus qui est en ces distinctions, c'est qu'encores que Latrie & Dulie se puissent prédre pour vne mesme chose, si faut il mettre quelque distinctiõ bien propre: il faut que Latrie signifie hõneur, & Dulie seruice: & pource qu'ils attribuent Dulie aux Saincts, & à leurs reliques & images, il sensuit qu'ils font plus d'honneur aux Saincts & à leurs reliques & images qu'ils ne font à Dieu, pource que seruir est plus qu'honorer. Vn grand Seigneur honorerera bien vn moindre que luy, mais il ne voudroit le seruir comme feroit vn homme abiect mesme difficilement dira il à vn moindre que luy à qui il presentera tout plaisir qu'il luy fera seruice. En aprés nous disons que nous pouuons bien honorer les Saincts morts non en priant pour eux, ny les prier qu'ils prient pour nous: car tout ainsi que nous qui sommes viuans ne sentons point qu'ayons communication auec eux, aussi eux n'ont point de communication auec nous: ils ne sçauent point nos necessitez, pour nous aussi si nous addressiõs à eux, il faudroit leur attribuer quelque Diuinité & puissance qui appartient toute à vn Dieu seul: Item deroguer à Iesus Christ nostre mediateur auquel seul nous sommes appris de nous adresser, notamment quand il est question de prier Dieu ou de l'inuoquer ou mettre sa fiance en luy. Que s'il ne faut prier pour les morts, beaucoup moins est il licite d'adorer leurs corps & les os & reliques d'iceux, pource que ces corps ne sont pas leurs personnes entieres: car les ames à qui l'honneur appartient principallement n'y sont plus, mais l'honneur que nous leur deuons, c'est

d'ensuyure leur doctrine vertus & bonne vie: ayez
Heb. 13. souuenance de vos conducteurs qui vous ont porté la Parolle de Dieu, desquels ensuyuez la foy, considerans quelle a esté l'issue de leur conuersation. A ce
1. Pier 1. propos aussi il est dit, Ie mettray peine qu'aprés mon depart vous puissiez auoir souuenance de ces choses. Nous pouuons bien prier pour les Saincts viuans, en ayant commandemens, mais non pour les Saincts morts quoy que nous les recognoissions pour nos prochains & membres de Iesus Christ: car comme autre est l'estat des viuans pour lesquels durant qu'ils viuent nous deuons prier, aussi est autre l'estat des Saincts morts pour lesquels ne nous estant commandé de prier, aussi ne le deuons nous pas faire: pource aussi que ceste façon de prier pour les morts est venue des Payens. Quant à l'hõneur d'Hyperdulie qu'ils attribuent à la Vierge Marie, c'est d'autant disent ils qu'elle est la Royne du Ciel, l'honorant de ce tiltre duquel les Anciẽs Idolatres appeloint ainsi la Lune, & Diane qu'ils adoroyent sous le nom d'icelle. Il semble qu'ils veulent mettre telle difference entre ces trois espesces d'adoration que les hommes mettent ordinairement entre l'honneur qui est deu à vn Roy à vne Roine, & à ses seruiteurs: mais Dieu ne se gouuerne comme les hommes, en cecy il n'y a ny Parole de Dieu, ny rhyme ny raison. Le mesme peut on dire de la raison qu'ils produisent pour monstrer qu'il faut adorer la croix, asçauoir pource qu'elle a serui à nostre salut & à la redemption du genre humain plus que les autres creatures, & qu'elle est vn reliquaire des reliques de Iesus Christ. Mais pour respondre, on
Philast. de hæres. & Epp hali. 1. pourroit pour celle mesme raison adorer les cloux la robbe & les autres choses qui ont touché nostre Seigneur Iesus Christ: On pourroit adorer Iudas
Tm. 3. &c. qui l'a baisé & trahy: tellemẽt que les Anciens Chrestiens n'auroit pas eu grand raison de condamner pour heretiques ceux qui ont loüé & honoré Iudas: pource qu'il estoit cause du salut des hommes par la

vendition qu'il a faict de ſon maiſtre. On pourroit auſſi adorer Caiphe, Anne, Pilate, & les bourreaux qui ont tourmenté Ieſus Chriſt, voire le Diable meſme qui a conduit ceux ci à machiner la mort de Ieſus Chriſt. D'auantage nous blaſmons pluſieurs Epicuriens qui abuſans de l'exemple de Daniel qui a demeuré en la Cour de Nabuchodonozor pour ſeruir à ceux de ſa nation, & a demandé offices pour ſes compagnons pour ſeruir d'autant plus à ſa nation & à Dieu principalement: auſſi dije tels diſent qu'ils peuuent demeurer au milieu des Idolatres pour ſeruir à ceux de leur parti: car tels ne ſe propoſent la gloire de Dieu, mais pluſtoſt le monde: Car s'il eſt beſoin non ſeulement d'adorer la grande ſtatue d'or de Nabuchodonozor, & faire hommage à la beſte & porter ſa marque, ils le feront pour le moindre danger qui ſe preſentera à eux. Daniel ne faiſoit pas cela: car il aima mieux eſtre ietté en la foſſe des lions que d'adorer la ſtatue de Nabuchodonozor comme il l'auoit commandé. Tels deburoint enſuyure Mardochee qui aima mieux ſe mettre en danger de mort & toute ſa nation que de donner à Aman l'honneur qui appartenoit à Dieu ſeul: Car il ne fut en la puiſſance d'Aman de le faire fleſchir tant ſoit peu quoy qu'il y tachaſt de toute ſa puiſſance, comme auſſi il n'eſtoit en la puiſſance des Payens de faire deſtourner aucun Iuif tant ſoit peu de ſa religion, encores qu'ils les preſſaſſent plus en ce poinct qu'en aucun autre, tant pour ſe vanter qu'ils auoint rompu leur conſtãce qu'ils appelloyent opiniaſtreté que pource qu'il leur ſembloit que les Iuifs qui haiſſoint horriblement l'idolatrie, ne leur rendoyent point hõmage ſuffiſant s'ils ne deſiſtoyent de leur religion & s'accordoyent à la leur qui eſtoit payenne. Finalement le Pape de Rome eſt execrable, lequel ſe diſant ſucceſſeur de ſainct Pierre, toutesfois ſainct Pierre n'a voulu eſtre adoré de Corneille luy diſant qu'il eſtoit hõme: Mais luy ſe fait adorer comme vn Dieu: en quoy il ſe fait

pluſtoſt cõpagnon & ſucceſſeur du Diable qui a voulu eſtre adoré Matthieu 4. que de ſainct Pierre.

M. *Pourquoy dit il deuant ma face?* E. *D'autant qu'il voit & cognoit tout, & eſt Iuge des ſecrettes penſees des hommes, il ſignifie que non ſeulement par confeſſion exterieure il veut eſtre aduoué Dieu, mais auſsi en pure verité & affection de cœur.*

Note 1 que nous ne ſçaurions auoir la moindre penſee d'idolatrie & d'apoſtaſie en nos cœurs, laquelle il ne voye clairement, & quoy que nous la pallions par tous les artifices qu'il nous eſt poſſible, tant y a qu'il la peut apperceuoir: car il eſt qualifié le ſcrutateur des cœurs & des reins, c'eſt à dire des plus ſecretes penſees & affections qui puiſſent eſtre en l'homme: pource eſt il dit que la Parole de Dieu eſt vifue & d'efficace & plus penetrante que tout glaiue à deux trenchans, & atteint iuſques à la diuiſion de l'ame, & de l'eſprit, & des joinctures, & des mouelles. Or les mouëlles ſont dans les os qui ſont eſpais: que ſi Dieu voit à trauers la peau, la chair & les os, les mouëlles, il peut bien ſçauoir nos penſees: auſſi eſt il adiouſté en ce paſſage, qu'il eſt iuge des penſees & intentions du cœur, & n'y a aucune creature qui ſoit cachee deuant luy, ains toutes choſes ſont nues & ouuertes aux yeux de celuy auquel nous auons affaire. A cela appartient preſque tout le Pſeaume 139.

Heb. 4. 12.

Note 2 que puis que Dieu voit tous ceux qui ſont, oſent commettre idolatrie en quelque façon que ce ſoit, monſtrent vne malice & audace inſupportable: car ſi vn homme tant desbordé ſoit il ne voudroit paillarder deuant vn autre: par plus forte raiſon l'idolatre ſe deuroit retenir d'idolatrer, puis que Dieu voit ſes plus ſecretes penſees: que ſi meſpriſant Dieu il ne laiſſe de s'abandõner à idolatrie, ceſte meſchãceté la eſt auſſi grande que ſi vn enfant alloit commettre deuãt ſon pere & ſa mere vne meſchanceté qu'ls luy auroint defendue, ou vne femme alloit paillarder de-

uant ſon propre mari afin de le deſpiter. Quand il eſt icy dit. Tu n'auras point d'autre Dieu deuant ma face, par ce mot Deuant ma face eſt vrayement monſtré que celuy qui oſe idolatrer cõmet vne telle meſchanceté comme ſi quelque garnement alloit commettre en la preſence du Magiſtrat vne meſchanceté, qui l'auroit deuant defendue: ainſi eſt il dit de ceux de Sodome & Gomorre que leurs pechez crioient, & que le cry d'iceux s'eſtoit eſleué deuant Dieu: & de ceux de Ninive, que leur malice eſtoit montee deuant le Seigneur, c'eſt à dire qu'ils eſtoyent ſi audacieux & effrontez que venans faire leur meſchãceté deuant Dieu & en deſpit d'iceluy, qu'ils contraignoient par maniere de dire Dieu de les punir: ainſi comme ſi quelque desbauché allant perpetrer en la barbe du Magiſtrat quelque meſchant acte, il contraindroit par maniere de dire le Magiſtrat à le punir, & le Magiſtrat ſeroit laſche & indigne de ſa charge s'il ne le faiſoit. Parquoy puis que Dieu voit tout, nous deuons regarder qu'en fuyant toute penſee parole geſte & action hypocritique, nous le ſeruions comme dit le Catechiſme en rondeur de conſcience, & d'un cœur pur, lequel il requiert principalement.

Gen. 18. 20. & 19 13. *Iona.* 12.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Dieu voit tout, nous comdamnons premierement vn tas d'Academites qui aſſeurent qu'on ne peut rien ſçauoir de certain, s'il y a vn Dieu: & ſecondement ceux qui le nient tout à plat. Tels n'ont point de Dieux eſtranges, mais ils tombent d'une extremité en l'autre diſans qu'il n'y en a point Tels ſont indignes d'auoir Dieu pour leur Dieu: car il ſeroit trop deshonoré d'eſtre le Dieu de tels pourceaux, & de l'eſtre d'autre ſorte qu'il l'eſt des beſtes brutes, ou des Diables & des reprouués: mais encores ſont ils contrains de recognoiſtre vn Dieu aſçauoir le Diable, lequel les pouſſant à ceſt atheïſme

Pſe. 14.

le seruent en mesme façon que sainct Paul dit que les faux Prophetes ont leur ventre pour Dieu: comme aussi chasque meschante affection ou vice auquel quelqu'un est par trop addonné, luy est comme vn Dieu auquel il est contraint de seruir.

DIMANCHE XXIII.

M. *Di le second commandement.* E. *Tu ne te feras image taillee, ne semblance aucune des choses qui sont au Ciel là-sus, ou en la Terre ci-bas, ny eaux qui sont sous la Terre: Tu ne les honoreras point.* M. *Veut il du tout defendre de faire aucune image?* E. *Non: mais il defend de faire aucune image, ou pour figurer Dieu, ou pour l'adorer.*

Ainsi qu'au premier commandement Dieu s'est declaré le seul & vray Dieu que nous deuons adorer en esprit & verité: aussi par ce second nous est monstré comme nous le deuons honorer exterieurement: c'est asçauoir que tout ainsi comme nous sommes *tenus & obligez d'employer* nos cœurs desirs & affections à le bien seruir par ce premier commandement, aussi en ce second il impose Loy à nos mains & à nos yeux & autres membres: afin qu'ils ne s'addonnent à quelque chose d'exterieur qui les puisse destourner de l'honneur qui est deu à Dieu. Or d'autant que les hommes dez long temps addõnez à idolatrie, ont taſché de representer Dieu visiblement par des images, & le seruir en quelque façon par icelles: Dieu defend en ce commandement de n'en faire aucune, ou pour le representer, ou l'honorer. Dieu fait tellement ceste defence qu'il preuient toutes les subtilitez que les hommes auroint peu forger en leur cerueau pour nourrir ou pallier en quelque façon leur inclination à idolatrie. Car quand il dit qu'on ne fera image taillee ny des choses qui sont au Ciel, par ce mot de Ciel il demonstre qu'entant qu'il y a des creatures plus excellentes comme est le Soleil la Lune, les Estoilles & plusieurs autres qui semblent auoir

auoir vie en soy & quelque dignité qui peut inciter les hommes a leur faire quelque honneur, (dont est venu que les Perses estimans que le Soleil, la Lune, les Estoilles fussent des Dieux, comme aussi quelques Philosophes les ont adorees) Dieu craignant que son peuple n'ensuiuit les peuples idolatres, luy defend dije par ceste Loy, de faire aucune image n'y semblance des choses qui sont au Ciel: sous lequel mot nous comprenons aussi la defence d'adorer les Anges, & plusieurs autres creatures celestes. Et tout ainsi comme au commencement de Genese quand il dit, Dieu crea le Ciel & la Terre il faut entendre par ce mot de Ciel, la Lune, les Estoilles, les Anges, les Ames, & toutes creatures Celestes. Et par le mot de Terre toute creature terrestre: aussi en cest endroit quand Dieu deffend de tailler image, n'y semblance des choses qui sont au Ciel, il faut entendre qu'il defend de tailler image de toute creature celeste, comprenant aussi sous ce mot les oiseaux du Ciel pource sainct Paul Rom. 1. 23. dit que l'hõme a changé la gloire de Dieu incorruptible, en la ressemblãce de l'homme corruptible & des oiseaux, & des bestes à quatre pies, & des reptiles, monstrant qu'ainsi que l'homme est si debordé en paillardise corporelle qu'il viendra mesmes a commettre Sodomie qui est peché contre nature, faisant masle auec masle chose infame: aussi quand le cœur de l'homme se deborde a idolatrie qui est vn adultere spirituel il n'y a mal si abominable qu'il ne face: Pource Dieu par son Prophete *Ezec. 23.* comparant Ierusalem a vne putain insatiable qui ne peut trouuer des ruffiens assez fors pour l'assouuir dit qu'elle a forcené apres des ruffiens desquels le membre est comme celuy d'un asne, pour luy faire cognoistre en quelque facon son horrible vilenie. En apres quand du Ciel par maniere de dire, Dieu deuale en terre defendant semblablement de faire hommage à quelque chose qui soit en icelle, il est plus que certain que tous ceux à qui ceste Loy s'addresse,

deuoyent s'abstenir d'attribuer la plus petite particule d'honneur à ces creatures terrestres, quelque beauté, & apparence qu'on euſt peu apperceuoir en icelles. Ceſte defence auſſi eſtoit neceſſaire pource qu'il y a eu des peuples qui auoient de couſtume d'adorer, ou pour le moins faire reuerence aux creatures terreſtres, cõme entre autres les Egyptiens le faiſoyẽt aux Bœufs, Chats, Serpens, Moutons, Veaux. (d'ou eſt venu que le Peuple d'Iſraël eſtant ſorti d'Egypte ou ils auoyent veu adorer ces animaux, forcerent Aaron de luy forger vn veau d'or) & a pluſieurs autres creatures. à bon droit dije Dieu a defendu qu'on ne fit aucune ſemblance des choſes qui ſont ſur la Terre. Finalement quand il eſt aiouſté n'y es eaux ſous la Terre, il faut entendre les Poiſſons tant des Riuieres, Laqs, Fontaines, Marais que principalement de la Mer, en laquelle il s'en trouue grand nombre de toutes facons. Comme ainſi ſoit dije que les Iſraëlites euſſent peu penſer qu'il y euſt quelque Diuinité en ces creatures, comme penſoyent les Payens, euſſent peu faire quelque remembrance dicelles pour en faire quelque ſeruice à Dieu. Dieu auſſi ſpecifie ces choſes en ſa Loy, oppoſant ces mots (ca bas en la Terre) aux autres (qui ſont la ſus au Ciel). Tellement que Dieu ne pouuoit mieux preuenir toutes les ſubtilitez que les hommes enclins a Idolatrie, euſſent peu excogiter pour excuſer en quelque facon la faute qu'ils pouuoyent commettre. Car ſi Dieu euſt ſeulement dit qu'il ne faut faire image des choſes qui ſont ſous la Terre, & dans les eaux, les hommes euſſent peu dire qu'ils pouuoyẽt honorer celles qui eſtoyent ſur la Terre, ou s'il euſt ſpecifié les choſes qui ſont ſur la Terre, ils euſſent peu dire qu'ils pouuoyent honorer celles qui eſtoyent aux cieux comme le Soleil, la Lune, les Eſtoilles, les Anges, d'autant qu'ils trouuoyent plus de Maieſté dignité & excellence, Dieu dije couppe broche a tout en ſpecifiant en ceſte defence de ſa Loy, toutes creatu-

Exo. 32. 4.

res tant hautes que basses non seulement en ceſt endroict, mais aussi Deut. 4. il est dit, vous prendres bien garde pour vos ames que vous n'aues veu aucune semblance au iour auquel le Seigneur vostre Dieu a parlé a vous en Oreb du milieu du feu, afin que ne vous corrompiez & que ne faciez image taillee n'y representation d'aucune pourtraicture soit espece de masle ou femelle, espece de toute beste qui est sur la Terre, ou espece de tout oiseau ayant aisle qui vole sous le Ciel, ou espece de tout animal se trainant sur la terre, ou espece de tout poisson qui soit en l'eau dessous la Terre, eleuant les yeux au Ciel & voyant le Soleil, la Lune, les Estoilles, auec toute la gendarmerie du Ciel, aduise que tu ne t'enclines point deuant, & que tu ne leur faces honneur veu que le Seigneur ton Dieu les a departis à tous peuples qui habitent sous le Ciel. Item vous ne vous ferez point d'Idoles ne d'images taillees. Item maudit soit l'homme qui fera image de taille ou de fonte, qui est abomination au Seigneur &c. *Leuit.26* *Deut.27*

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Dieu defend de tailler image n'y semblance aucune d'icelle, il s'ensuit que ceux qui en font encores comme les Grecs qui n'ayans point d'images taillees retiennent des plates peinctures pour representer Dieu, & autres choses, il s'ensuit dije qu'ils se trompent: car par ce mot de semblance Dieu exclud du tout l'image, & remembrance qui est faicte pour le representer & seruir & mesme l'image de quelque sainct ou saincte faicte à ceste fin &c.

M. *Pourquoy n'eſt il licite de repreſenter Dieu viſiblement?* E. *Pource qu'il n'y a nulle conuenance entre luy qui eſt Eſprit Eternel & incomprehenſible, & vne matiere corporelle, morte, corruptible, & viſible.* M. *Tu entens donc que ceſt faire deshonneur à ſa majeſte de la vouloir repreſenter ainſi?* E. *Voire.*

Note qu'il ne faut representer Dieu visiblement.

Premierement pource que Dieu l'a defendu. Secondement pource que Dieu eſt Eſprit lequel ne peut eſtre veu, auſſi eſt il dit qu'aucun ne vit onc Dieu, qu'il habite en vne lumiere inacceſſible, qu'il eſt ſans commencement & ſans fin, qu'il donne eſtre à toutes choſes, & les ſouſtient par ſa parolle, & puiſſance, qu'il demeure à touſiours, &c, Et comment le pourroit on repreſenter par quelque ſtatue ou image qui eſt de matiere corruptible, qu'on voit des yeux, qui ne ſe peut remuer, qui a des pieds mains & bouche & ne ſçauroit marcher, toucher, n'y manger, n'y parler n'y flairer? c'eſt vne choſe morte laquelle ne peut nullement reſſembler à Dieu: & quand le Catechiſme dit qu'il eſt Eſprit Eternel & incomprehenſible, il rend ceſte impoſſibilité encores plus impoſſible. Dauantage ſi on ne ſçauroit pourtraire l'Ame, car perſonne ne la veue, n'y les Anges qui ſont eſprits, n'y le vent qui eſt vn corps qui ſe fait ſentir quand il ſouffle, mais on ne le voit point: car encores que l'on pourtraye les Anges en leur faiſant des aiſles, & les vens auſſi en faiſant vne groſſe teſte d'homme ſoufflant inceſſamment, & leur donne on auſſi des aiſles pour ſignifier leur ſondaineté, ſi nous n'auions autre certitude des Anges & des vens que celle que ces beaux peintres nous repreſentent par leur peinture, telle certitude ſeroit fort incertaine, mais nous le ſcauons par la Parole de Dieu, & par l'experience que nous en ſentons tous les iours: tant y à qu'ils ne ſçauroyent eſtre pourtraits: & toutesfois ce ſont creatures. Il eſt donc impoſſible de pouuoir repreſenter Dieu le createur, pource luy meſme reprochant à ſon Peuple ſon Idolatrie dit par ſon Prophete à qui me ferez vous ſemblable & qu'elle remembrance me diſpoſerez vous? a ce propos dit ſainct Paul, il ne faut penſer que la Diuinité reſſemble à or ou a argent tellement que ceſt grandement deshonorer Dieu que de vouloir faire reſſébler ſa Maieſté a aucune choſe terreſtre: car ſi entre les hommes on

Deut. 4. et *Leuit.* 26.

Eſa. 40. 18.

Act. 17.

parangonnoit vn grand Seigneur à vn gueux ou à quelque autre de basse condition, il ne le pourroit supporter, par plus forte raison Dieu a occasion de s'irriter quand il est accomparé à vne Idole qui est moins que rien.

FAVSSE DOCTRINE.

Ceux donc font lourdement, & se monstrent impies qui pour exprimer la Trinité pourtrayent vn homme ayant trois testes & representant vn grand Vieillard au lieu de Dieu le Pere, lequel tient deuant soy vn ieune enfant qui est son fils, & mettent entre l'vn & l'autre vne Colombe au lieu du sainct Esprit. Ceste pourtraiture se voit en plusieurs Temples des Papistes, apres lesquels idolatrans commettent de grandes fautes. Secondement le 7 Synode de Nice a grandement erré, qui a dit qu'il falloit auoir des images de Dieu, pource que l'Escriture attribue à Dieu souuentefois des yeux, des mains, vn nes, des bras, & autres membres, veu que l'Escriture attribue tels membres à Dieu pour monstrer que Dieu s'accommode à nostre infirmité, tant que faire ce peut: nous faisant entendre par les yeux sa prouidence, par les bras, sa force, par le nes sa colere & son iugement sur les mechans, & ainsi des autres.

M. *Quelle forme d'adoration est icy condamnee?* E. *C'est de se presenter deuant vne image pour faire son oraison, de flechir les genoux deuant icelle, ou faire quelque autre signe de reuerence, comme si Dieu se demonstroit là à nous.*

Note 1 que Dieu ne defend pas icy non seulement de se presenter deuant vn image & faire son oraison deuant: mais aussi quād il est dit au texte de la loy tu ne seruiras point à icelle, (qui est vn mot qui signifie autant que trauailler apres vn champ ou iardin) est enseigné qu'il ne leur faut faire aucun honneur comme de leur offrir de l'encent, de leur allumer des cierges & chandelles, leur faire offrande, les vestir

de pretieux habillemens, ou d'or ou d'argent ou choſe ſemblable: car adorer ſignifie faire quelque ſigne de reuerence & humilité ou de la teſte, ou de la main, ou du genouil, ou autrement, de ſorte que ſi le mot d'adorer ſignifie cela, il s'enſuit que le Catechiſme icy condamne de faire, & dreſſer des autels, chapelles, de chanter meſſes, d'ordonner Preſtres pour la chanter. Item les feſtes inſtituees en l'honneur des Saincts qui ſont nommes en l'Eſcriture ſaincte, & d'autres qui n'y ſont pas nommes, à l'vn deſquels on attribue la puiſſance de pouuoir preſeruer des dangers qu'on encourt ſur l'eau, à l'autre des perils qu'on encourt en guerre, à lautre la puiſſance de guerir certaines maladies, qui peuuent ſuruenir aux creatures raiſonnables, à l'autre le pouuoir de guerir ceux qui ſont mordus des chiens ou de quelque autre beſte, à l'autre la puiſſance de guerir la maladie des pourceaux, & à lautre celle des cheuaux, & pluſieurs autres choſes encores plus ineptes a raconter.

Note 2 que s'il ne faut faire aucun honneur aux images & marmouſets, il ſenſuit qu'il les faut abolir & arracher des Temples, Premierement à cauſe du commandement de Dieu Exode 23. 24. & 34. 13. Nomb. 33. 52. Deut. 7. 5, & de la vient qu'en l'Eſcriture ſont loués Iehu. Ezechias, & Ioſias à cauſe des idoles oſtees, & abolies. Secondement d'autant qu'il ne ſuffit que nous diſions de bouche que Dieu eſt le vray Dieu, & qu'il n'y en peut auoir d'autres, mais auſſi faut monſtrer par nos actions, que vrayement il n'y a que luy qui eſt le vray Dieu auquel tout honneur appartient: de ſorte que ſi nous ſouffrons qu'il y ait des images apres leſquelles on s'amuſe pour honorer Dieu nous nions, Dieu eſtre le vray Dieu, de ſorte que pour honorer Dieu comme il faut, il faut abbatre les images tant que faire ce peut. Tiercement on les doit mettre bas pource qu'elles ſont en ſcandales, non ſeulement aux vrais chreſtiens reformés, mais auſſi aux infideles, ſçauoir eſt aux Iuifs auſquels

elles sont vn grand empeschement de venir à Iesus Christ, & aux Turcs, qui par dedain, & execration des images, & idoles qu'ont les Chrestiens en leur Temple, appellent leurs Temples des Bourdeaux, & n'y a pas long temps qu'un de leurs Solymans estant interrogué pourquoy il faisoit la guerre aux Chrestiens respondit que c'estoit afin de repurger leurs Bourdeaux d'images: mais il faut sçauoir comment il faut oster ces idoles, c'est à sçauoir non poussé de haine enuers ceux qui y sont addonnés, mais plustost d'un esprit de compassion & d'un zele à la gloire de Dieu & à leur salut, les instruisant deuant que les abbattre, & ensuiuant l'exemple de Iosias lequel fit lire la Loy de Dieu, & instruire par icelle le Peuple addonné à idolatrie, & puis apres fit destruire les Autels, & hauts lieux ausquels on idolatroit: il faut aussi sçauoir par qui les idoles doiuent estre aussi abbattuës, sçauoir est par l'authorité publique & non priuee c'est à dire non par vn hõme priué, mais par le Magistrat. Ainsi Dieu auoit commandé à Iosué, ainsi lisons nous auoir fait Iosaphat, Esechias, Iosias, & autres bons Roys. à ce propos lisons nous de sainct Paul que passant par Athene & Epheſe reprouuant les idoles & des Atheniens & Ephesiens ne les abolit point, ains se contenta seulement de monstrer que telles idoles n'estoyent pas vrais Dieux, & qu'il n'y en auoit qu'un afin que ceux à qui il appartenoit d'y mettre la main, l'y missent, & que son aduertissement fust occasion de ce faire.

2 Ro. 23 2.

Act 17. 13.

Act. 19.

FAVSSE DOCTRINE.

Il n'y a donc pas grand raison en ceux qui disant qu'il faut auoir des images, & leur attribuer quelque honneur, alleguent que Dieu a reuelé sa Maiesté en la nuee & commandé à Moyse de faire mettre des images des cherubins au propitiatoire sur l'arche de l'alliance, & s'est representé par les Seraphins qui

Exo. 25. 18.

Esa. 6.2 estoyent au tour d'Esaie qui louoyent Dieu. Mais on respond que ces allegations ne sont à propos: car Premierement Dieu auoit commandé de faire ces choses la, & n'a point commandé celles cy asçauoir de faire des images, & idoles pour idolatrer a tous propos comme font ceux de la Papauté. Secondement il n'est licite aux hommes de faire des images autant de fois & de tant de sorte qu'il leur plairra pource que Moyse en a fait vne, ou deux foys par le commandement de Dieu par lequel il luy a esté ordonné de quelle matiere & de quelle forme elles deuoyent estre faictes. Tiercement ceste allegation leur est plustost contraire que fauorable, pource que lors que Dieu à manifesté sa gloire par vne nuee, par fumee tonnerres & esclairs, il a monstré que l'homme ne peut rien cognoistre de luy estant enueloppé de ce corps, sinon comme par vne nuee & fumee toute trouble autant comme il luy plaist se declarer par ses creatures & par sa Parolle. Et quand à la forme des Cherubins ils estoyent posés en vn lieu auquel nul n'entroit iamais sinon le souuerain Sacrificateur vne fois l'an seulement, tellement qu'il n'y auoit point danger d'idolatrie pour le peuple. En apres ces Cherubins estoyent formés & posés en telle sorte qu'ils couuroyent de leurs aisles le propitiatoire, & l'arche de l'alliãce qui estoit le tesmoignage que Dieu auoit donné à Israël de sa presence: ce qui representoit que la Maiesté, & presence de Dieu est cachee aux hõmes, & qu'ils se deuoyent contenter de ce qui leur en est manifesté par les moyens qu'il à ordonnez en son Eglise. Le mesme a esté signifié par la vision des Seraphins veus par Esaie qui couuroyent leur face, leurs pieds, & leur aisle, finalement puis que tout l'ornement du Temple, & du Tabernacle estoit figure des choses à aduenir qui sont maintenant accomplies par la venue de Iesus Christ. Il n'y à non plus d'apparence de nous alleguer les Cherubins de Moyse pour approuuer les images, que de nous alleguer

qu'il nous faut obſeruer les autres ceremonies de la Loy. Si on replique que c'eſt vne tradition de l'Egliſe d'auoir des images, & qu'il la faut obſeruer. On reſpond qu'il faut changer voire oſter telles couſtumes quand on voit qu'on en abuſe, & qu'elle s'obſerue contre l'honneur de Dieu & edification de l'Egliſe comme anciennement la couſtume, & tradition eſtoit de baptiſer auec trois aſperſiõs. Gregoire eſcrit à Leander que ceſte tradition & couſtume a eſté oſtee à cauſe de quelques heretiques qui preſchoyent, que les enfans n'eſtoyent point baptiſez ſans ces trois aſperſions: pourquoy pour la meſme raiſon ne peut on ietter hors les images des Temples. Et ſi ainſi eſt qu'Eſechias à fait abbatre ce Serpent d'airain eſleué par le commandement de Dieu, pource que le peuple en abuſoit à idolatrie veu que Dieu l'auoit fait dreſſer pour bon vſage aſçauoir afin de guerir des morſures des Serpens ceux qui eſtoyent mordus. Pourquoy auſſi les peuples Chreſtiens ne peuuent il mettre par terre les images, qui ont eſté dreſſees par la temerité des hommes? car ſi ce peuple qui auoit la Loy, & les Prophetes qui l'enſeignoyẽt s'eſt abuſé apres la figure d'un Serpent, combien eſt il plus à craindre que les poures ignorans ne le ſoient d'auantage autour de ces belles images tant bien dorees & parees qui ſont au Tẽple des Papiſtes pour repreſenter Dieu, & Ieſus Chriſt, & les Saincts, & les Sainctes, non pas en figure de Serpent, mais en forme humaine. Gregoire le ſuperſtitieux, qui a dit pour maintenir les images au Temple, que c'eſtoit le liure des idiots, s'eſt monſtré luy meſme idiot, pource qu'elles apprenent pluſtoſt ſelon Ieremie 2 & Habacuc 2 vanité, menſonge, & fauſeté, & a oublier Dieu, comme il eſt dit Deut. 4. prenes garde à vous que n'oublies l'alliance de l'Eternel, en faiſant image taillee. Eraſme a mieux dit aſçauoir qu'il eſtoit plus aiſé d'oſter que de pouuoir definir, quelle maniere de ſeruice on leur peut attribuer: & Varron Payen

Rois 18. 9.

à dit que ceux qui ont mis les premiers en auant les images, ont osté du Monde la crainte de Dieu & ont augmenté l'erreur.

M. *Il ne faut donc pas entendre que toute taillevre, ou peinture soit defendue en general, mais seulement toutes images qui se font pour seruir Dieu, ou l'honorer en chose visible, ou bien pour en abuser a idolatrie, en quelque sorte que ce soit?* E. *il est ainsi.*

Note 1 que puis que nous lisons que Dieu auoit rempli de son Esprit Bezeleel, & Ooliab Architectes, pour edifier le Tabernacle, & l'orner de diuerse belle peinture, il s'ensuit que l'art de peinture est vn don de Dieu, & par consequent qu'on en peut vser, voire qui nous est tellement neceſſaire, qu'il y a des ars & sciences comme notamment les mathematiques, qui ne scauroyent estre bien entẽdues & comprinses sans les demonstrations qui en sont faictes par les figures & peintures conuenables à tels ars & sciences: Item l'art de peinture sert a apprendre plusieurs choses, comme les histoires pourtraites en de grãds tableaux mappemondes, & cartes vniuerselles qui nous donnent la cognoissance quasi de tous les quartiers du Monde, du naturel des personnes qui y habitent. En apres puis que la peinture est aussi inuentee pour delecter, on peut auoir les pourtraits de plusieurs grãds personnages, vn homme peut auoir celuy de son frere, de sa seur, de son grand pere, de ceux qu'il luy plaira soit qu'ils soyent morts, ou viuans, vn autre peut auoir en vn tableau vne bataille representee au vif, vne taillure ou esleuement en bosse, comme sont celles des Roys de France qui se gardent dans le Tẽple de sainct Denis, Itẽ des figures & representations de plusieurs animaux, nous ne condamnons point tout cela, & plusieurs choses semblables. Mais nous condamnons seulement les images taillures, & representations qui se font en matiere de Religion, pour les faire seruir en l'honneur de Dieu estans dressees dans les Temples & ailleurs. Car tout ainsi cõme

Exo. 31.

les danses, les habits lascifs, les paroles sales, les gestes & contenãces immodestes incitent à paillardise ceux mesme qui n'y sont point addonnes, mesmes qui n'y pensent pas: aussi les images dressees dans les Temples si bien ornees qu'il n'y reste que la parole, peuuẽt beaucoup inciter les simples a y faire quelque signe d'idolatrie. *belles similitudes*

Note 2 qu'encores qu'il soit licite de faire pourtraits des choses susdites, il est mauuais d'en faire de choses vilaines, cõme d'auoir le tableau de Bacchus, celuy de Venus: car ainsi que les mauuais propos corrompent les bonnes meurs ainsi tels sales tableaux gastent les spectateurs,

FAVSSE DOCTRINE.

Nous tenons donc les Turcs pour trop scrupuleux & superstitieux qui aborrent tellement les images qu'ils ne permettent pas qu'il y en ait seulement sur leur monnoye, n'y sur leurs tapisseries & broderies, ains se contẽtent d'auoir sur leur monnoye vne lettre Arabique, & sur leur tapisserie des nœuds & quelque chose qui en approche. Les Iuifs qui aussi haissent les images n'ont esté si scrupuleux: car Salomon fit mettre sur son Throne des images representans des Lions: nous pouuons dire toutesfois que les Turcs sont moins à blasmer en ceci que les Chrestiens idolatres, tels que sont ceux de l'Eglise Romaine.

M. *A quelle fin reduirons nous ce commandement?* E. *comme au premier Dieu à declaré qu'il estoit seul sans autre qu'on doit adorer: aussi maintenant il nous demonstre, quelle est la droicte forme, afin de nous retirer de toutes superstitions & façons charnelles.*

Note puis que Dieu est Esprit, il le faut seruir en Esprit, c'est à dire de cœur & affection. Or pour le seruir de cœur, il n'est besoing d'auoir des images car ceux qui en ont & l'adorent en icelles, il luy dressent vn seruice charnel contraire a sa nature qui

luy eſt autant deplaiſant, comme vn ſeruice ſpirituel luy eſt agreable: Pource quand ſainct Iean nous admoneſte de nous garder des idoles, il ne nous defend pas ſeulement de les adorer ou honorer ou leur attribuer quelque ſeruice, mais auſſi il nous defend tout a plat d'en auoir, pource qu'il eſt impoſſible qu'en en ayans, nous n'ydolatrions apres en quelque facon. Si nous voulons auoir des images deuant les yeux qui ſoyent plaiſantes à Dieu, il nous faut conſiderer & contempler le Ciel & la Terre, l'Apoſtre aux Hebrieux l'appelle demonſtrance des choſes inuiſibles, de ſorte que ſi nous contemplons a bon eſcient ceſte belle image de Dieu, en laquelle eſt le Soleil, la Lune, les Eſtoilles qui apportent à l'homme tant de ioye, & commodité qu'il n'eſt poſſible de plus: comme ſemblablemẽt ſi nous conſiderõs exactement les choſes qui ſe font ca bas, il n'y a pas vne petite plante n'y autre creature de Dieu, qui ne nous eſleue à la contemplation de celuy qui en eſt autheur pour luy en donner louange. Item ſi nous cõſiderons l'hõme dedãs & dehors fait à limage de Dieu, ceſte image nous eſleuera à luy, & principallement ſi nous nous areſtons à ſa Parole & a ſes ſacremens par leſquels il nous declare ſa volonté fort familierement, nous ſerons conuaincus en noſtre conſcience qu'il n'y a image qui nous ſoit tant neceſſaire que celle la: c'eſt a ce propos que ſainct Paul nous exhorte que nous ayons touſiours Ieſus Chriſt pourtraict deuant nos yeux: car ſi nous penſons à ſa vie mort & paſſion, & à la croix ignominieuſe qu'il à portee pour nous, la meditation de ſes choſes, ou la lecture d'un mot de ceſte Parole nous apprendra plus de bien & nous touchera plus vifuement le cœur que toutes images qui ayent iamais eſté faictes de main d'homme,

1 *Lath.* 5. 21.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous diſons derechef que ceux qui cerchent d'au-

tres images se trompent, & qui estimans que Dieu prend plaisir à la beauté des images, & des grands Temples ornes d'icelles de toutes parts, ont attribué à Dieu vn seruice plustost charnel que spirituel: car sainct Paul dit que Dieu n'habite point en Temple fait de main, non que Dieu reiette les Temples faicts simplement, mais ceux qui sont tellement ornes, qu'il semble que ceux qui les ont bastis, ont pensé que Dieu s'arrestoit principalement a ceste beauté exterieure, en quoy on peut condamner abon droit les Anciens qui ont esté fort excessifs es bastimens des Temples & en l'ornement d'iceux, & y ont fait des frais incroyables qui eussent mieux esté employes à substanter les poures qui sont les images viues de Dieu. de dire que ces Pompes & ornemens tant des Temples que des images representent la gloire de laquelle les fideles iouiront es cieux, comme disent les idolatres. C'est vne resuerie: car Dieu instruit par d'autres moyens asses suffizans ses fideles de la gloire à aduenir

Act. 17. 24.

DIMANCHE. XXIIII.

M. *Passons oultre?* E. *Il adiouste vne menace, qu'il est l'Eternel nostre Dieu, fort ialoux, visitant liniquité des peres sur les enfans en la troisiesme & quatriesme generation enuers ceux qui le haissent.*

Tout ainsi qu'en ce monde, tous peches par la iustice ne sont punis d'un mesme supplice, mais selon la qualité d'iceux, aussi le supplice y est appliqué. Ainsi combien que Dieu peust iustement punir de mort tresgriefue tous pechés entant qu'ils sont contre luy qui est infini: tant y a qu'il obserue presque ce que les hommes ont accoustumé d'obseruer, en sorte qu'il se monstre plustost misericordieux que tresiuste. Or quand il dit qu'il punira l'idolatrie & en sa personne & iusques à la quatriesme generation, il signifie que l'idolatrie est vn grand peché comme aussi l'E-

ſcriture nous le confirme en pluſieurs lieux: de la vient que quelques Docteurs pour monſtrer la grandeur de ce peché, ont dit qu'ainſi que celuy qui tuoit ou oſtoit le Roy d'un Royaume commettoit vne treſgrande faute contre c'eſt eſtat, auſſi celuy qui introduit l'idolatrie, oſte Dieu de ſon lieu, & au lieu d'iceluy y met le Diable entant qu'en luy eſt, & le faiſant adorer, luy rauit ce qui luy appartient. Or idolatrie c'eſt non pas quand on ſe propoſe d'hair Ieſus Chriſt comme font les Iuifs & d'adorer le Diable: car les hommes difficilement, ſe peuuent ils deborder iuſques la: mais c'eſt quand ils ſeruent Dieu a bonne intention, ſelon leurs imaginatiõs, S'ils s'excuſent qu'ils ne ſont ſi ſots de tenir les images & ſtatues pour leurs Dieux, mais qu'ils reuerent & adorent ſeulement le ſeul Dieu par la repreſentation de telles images. On reſpond que quand le peuple d'Iſraël eſt repris par les Prophetes de paillarder auec le bois & la pierre, que ce peuple d'Iſraël n'eſtoit ſi abeſti qu'il creuſt que ces repreſentations ou de bois, ou de pierre fuſſent le vray Dieu. Car ſi on leur demande ſils attribuoyent cela à ces remembrances ils euſſent bien dit que non. Comme quand Aaron leur euſt forgé le veau d'or, & qu'il euſt dit que ceſtoit le Dieu qui les auoit tires d'Egypte, les Iſraëlites ne repliquerẽt à ceſte parole, non qu'ils entendiſſent que la remembrance de ce Veau fuſt le vray Dieu, mais ſeulement ſa repreſentation, cependant quand Moyſe deſcendit de la montaigne de Sinay, il tança fort & ferme Aaron de ce qu'il auoit fait, & fit bruſler ce Veau, & l'ayant fait conſumer fit eſpandre la cendre dans l'eau & fit boire de ceſte eau à ceux qui auoyent incité Aaron à faire ce Veau, en indignation, & execration de l'idolatrie qu'ils auoyent commiſe: Il y à plus c'eſt que meſme entre les Payens ayans deuant eux la remembrance de Iuppiter, ils n'eſtoyent ſi ſtupides qu'ils ne ſceuſſent tresbien que ceſte remembrance n'eſtoit le Dieu Iuppiter, & l'honneur qu'ils faiſoyent à ceſte re-

membrance, leur intention n'estoit de l'attribuer à icelle, mais à Iuppiter representé par icelle, tant y à qu'ils estoyent idolatres comme les anciens Docteurs de l'Eglise les qualifioyent tels. Sainct Augustin le monstre, car recitant les excuses que les idolatres de ce temps mettoyent en auant quand on leur disoit qu'ils adoroyẽt le bois & la pierre, il dit que les plus jdiots respondoyent qu'ils n'adoroyent ceste forme visible, qu'on leur reprochoit estre leur Dieu. mais la Diuinité qui habitoit la inuisiblement. Item il dit que les plus purs respondoyent qu'ils n'adoroyent ne l'idole ne l'Esprit figuré par icelle, mais que sous ceste figure corporelle ils auoyent seulement vn signe de ce qu'ils deuoyent adorer, toutefois nonobstant telles excuses, ils sont repris comme idolatres par plusieurs grands personnages: comme a la verité ils estoyent tels, d'autant qu'ils ne pouuoyent auoir des images pour faire honneur à leurs Dieux que le vray Dieu ne fust deshonoré, de mesmes les excuses des idolatres de nostre temps sont vaines, pource qu'encores qu'ils disent qu'ils ne leur attribuent aucune puissance, tant y à qu'ils leur en attribuent: ils le monstrent notamment, quand ayans quelque marmouset en leur maison, ou pres de ches eux, ils iront biẽ cinq ou six cens lieües pour cercher vn autre Marmouset qui est semblable a celuy qui est pres d'eux pensant qu'il a plus de puissance: tellement quand ils disent que tous les simulacres qu'ils ont ne leur font representer qu'un mesme Dieu, cela n'est guere certain: car s'il leur representoit seulement vn mesme Dieu, il n'en faudroit que d'une facon, & ne leur attribuer plus de puissance aux vns qu'aux autres, mais quand ils en font de diuerse facon & matiere ils leur attribuent plus aux vns qu'aux autres comme s'ils sont faicts d'or ou d'argent, ils leur pourront plus attribuer qu'a ceux qui seront de bois ou pierre, mais qu'est ce que cela sinon faire Dieu semblable aux hommes qui estiment plus l'or l'argent, & pierre pre- Ps. 115

tieuſe que quelque matiere vile & commune? Quand Dauid dit que les images des Gentils faictes d'or & d'argent ne ſont rien, il veut monſtrer que ſi les images faictes de la plus rare matiere ſçauoir eſt d'or & d'argent ne ſont rien, par plus forte raiſon les images faites de bois ou de pierre ou d'autre matiere encores plus abiette ſont moins que rien tellement quand le Catechiſme dit que le vray Dieu eſt Eternel, & oppoſe ce mot qui ſignifie auoir eſté de ſoy meſme à la ſotte penſee des hõmes de l'accomparer à vn tronc de bois, quand il dit qu'il eſt fort & jaloux, il s'enſuit que les Dieux eſtranges ſont foibles & ſans affection, bref ſi Dieu eſt Eternel, mot qui ſignifie auoir eſſence de ſoy de toute eternité, n'ayant n'y commencement n'y fin, c'eſt luy qui donne eſtre au Ciel & à la Terre & a toutes creatures leur donne mouuement, les
Pſ. 104. entretient en leur eſtat, & ſans ſa vertu tout ſe diſſoudroit incontinant, & puis le meſme Dieu qui eſt Eternel eſt auſſi fort & jaloux il ſenſuit que les Dieux des images ſont de n'agueres, qu'ils n'ont point de force, n'y ſens n'y ceruelle, ce ſont troncs & ſouches qui ne ſont ne bien ne mal (ains ſont bien occaſion de mal) les idolatres les trainent la ou ils veulent. Tellement que c'eſt vne iniure irreparable faicte à la maieſté de Dieu, de mettre telles idoles en ſa place. Mais le Catechiſme parle plus amplemẽt de ſa force & jalouſie en ce qui ſenſuit.

M. *Pourquoy fait il mention de ſa force?* E. *Pour denoter qu'il eſt puiſſant a maintenir ſa gloire.*

Note que Dieu ne ſe vante pas de ſa force, comme font les hommes, leſquels n'ayans n'y force n'y vertu ſe vantent beaucoup, mais Dieu eſt veritablement fort car il la demonſtré par tout ou il luy plait, notamment a l'encontre de ſes ennemis leſquels quelques fors & puiſſans qu'ils ſoyent, il peut ruiner en deployant vn traict de ſa force comme lexperience la monſtré de tout temps. Quand a l'idole lexperience auſſi montre quelle n'a n'y ſens n'y entendement

pour

pour sentir l'honneur ou deshonneur, le plaisir ou deplaisir qu'on luy scauroit faire elle ne scauroit estre esmeue n'y de l'un n'y de l'autre elle n'a n'y force n'y vertu pour se vãger: quelle folie dõc est ce de cõparer ce qui est tout auec ce qui n'est rien. C'est pourquoy Ioas le pere de Gedeon se voulant mocquer des idolatres de Baal qui voyãt que l'idole de Baal auoit esté abbatue de nuict & voyant dije que ces idolatres cerchoyent celuy qui l'auoit abbatue pour le punir leur dit, Si Baal est Dieu, pourquoy trauaillés vous tant à vãger l'iniure qui luy est faite? luy mesme ne se pourra il pas bien vanger: c'est en somme cõme s'il eust voulu dire c'est folie de vouloir vanger le tort que vous pensez estre faict à votre Dieu, veu que c'est a votre Dieu de vous defendre des iniures qu'on vous faict: que si vous mesmes vous voulés vanger l'iniure qu'on luy faict, vous monstrez plustost par cela que vous estes le Dieu de votre Dieu, que non pas votre Dieu Baal est Dieu de vous ou est votre Dieu, d'autant que le deuoir d'un Dieu est de defendre ceux qui l'adorent & le seruent. C'est ce que l'on pourroit obiecter aux idolatres de nostre temps qui ont esmeu des guerres sanglantes contre ceux qui ont abbatu leurs idoles en leurs Temples par vne procedure juste & legitime, c'est qu'ils ont monstré eux mesmes qu'ils estoyent Dieux de leurs idoles, puis qu'ils se sont mis en deuoir de les vanger & defendre. Or qu'y a il en Dieu de semblable qui est tout puissant pour vanger le mespris de sa Maiesté, quant il voudra? Car quant il dit, je suis l'Eternel, ie ne bailleray point ma gloire à autruy n'y ma loange aux images, il faut conclure que c'est vn outrage plus qu'intolerable quand les hommes sont si insensez d'auoir des images pour leur attribuer quelque partie de la louange qui appartient à Dieu entierement,

Iuge. 6.

Es. 42.

M. *Que signifie il par la ialousie?* E. *Qu'il ne peut enduer compagnon. Car comme il s'est donné à nous par sa bonté infinie, aussi veut il que nous soyons entierement siens, & c'est la chaste-*

té de nos ames d'eſtre conſacrés & dediés à luy, d'autre part c'eſt vne paillardiſe ſpirituelle de nous deſtourner à quelque ſuperſtitiõ.

Note que Dieu nous ayant lauez de nos ordures & dediés à ſoy comme vne chaſte Vierge pour nous eſpouſer, nous ſommes tenus de l'aimer, reuerer & craindre en tout & par tout, tellement que ſi nous tranſportons vne particule de ſon honneur ailleurs, Dieu ſe courrouce ſi fort que l'Eſcriture dit qu'il entre en ialouſie, monſtrant par ceſte facon de parler qu'il n'y a rien qui l'irrite tant ſinon quand nous ne l'honnorons pas luy ſeul entierement. Car ainſi que l'homme & la femme eſtans mariez enſemblement, doiuent s'entregarder loyauté & la foy coniugale & les promeſſes qu'ils ſe ſont entrefaictes & iurees ſolennellement en l'Egliſe, l'un & l'autre doit regarder ſoigneuſement de ne s'abandonner à d'autres. Car ſi cela aduient il y a de la ialouſie: c'eſt à dire ſi la femme voit que ſon mary s'abandonne a vne autre, ou le mary voit ſa femme eſtre debauchee par quelque autre, lors il entre en ialouſie & contre ſa femme & celuy qui la debauchee ſi fort que Dieu luy permet de la laiſſer & d'en eſpouſer vne autre pour la punir en quelque facõ de ſon meſfait duquel Dieu n'eſt moins offenſé que ſon mary: ainſi depuis que Dieu nous a
Oſe. 2. eſpouſez en fidelité & loyauté nous a iuré ſes promeſſes, donné la foy qui eſt l'aneau de nos nopces, ſon eſprit ſa grace, ſa miſericorde pour gage, auſſi deuons eſtroittement garder la promeſſe que luy auons faicte qui eſt de le recognoiſtre ſeul pour noſtre legitime eſpoux, le cherir & l'aimer de tout noſtre cœur & affection. Que ſi nous adorõs les images & idoles, nous fauſſons la foy, & ſommes adulteres, & par conſequent meritons d'eſtre retranchez de ſon
Ieuem. 3 alliance. Pource Dieu ſe plaignant de l'infidelité de ſon peuple dit par ſes Prophetes qu'ils ont commis
Leui. 18 & Dut. 22. adulteres, rompant la foy de Mariage. Et ſi ainſi eſt que l'adultere corporel ſoit crime capital c'eſt a dire digne de mort, par plus forte raiſon celuy qui pail-

larde & adultere ſpirituellement auec les idoles merite d'eſtre puni en ſon corps & en ſon ame. Ces punitions ſont les effects de ſa ialouſie, laquelle eſt non ſeulement auſſi equitable que celle d'un mari enuers ſa femme, mais infiniement plus: d'autant que quand le mari a aimé ſa femme, il a peu eſtre induit par ſa beauté, ou grace, ou beau parler, ou richeſſe, ou quelque autre choſe, mais quant Dieu nous a aimés pour nous eſpouſer, il n'a rien trouué en nous qui ne fuſt pluſtoſt pour le degouſter que pour l'inciter, pource eſt il dit le Seigneur ne s'eſt pointadioinct a vous par amour, & ne vous a point eſlus pource que fuſſiez en plus grand nombre que tous les peuples. veu que vous eſtez moins, mais pourtant que le Seigneur vous a aimés, de la vient que Dieu par ſon Prophete voulant faire cognoiſtre l'obligation & le deuoir que ſon Egliſe ha à luy, l'accompare à vne poure paillarde qui auroit eſté abandonnee de tous, & apres auoir eſté tiree du Bourdeau toute rogneuſe, pleine d'vlcere de craſſe & d'infection, & reduite a toutes les pouretés du monde: s'il eſtoit aduenu qu'un Roy prenant pitié de ſa miſere, la fit nettoyer, & guerir, & vint à l'eſpouſer ou la donner a ſon fils à femme, ie vous prie ſi vne telle ne gardoit fidelité a vn tel mari, ains ſe proſtituant a d'autres, & quelle les menaſt en ſa maiſon, & les fit coucher au lit de ſon propre mari, & commiſt ceſte vilenie en ſa preſence, quelle peine & ſupplice meriteroit elle? de meſme Dieu nous ayant eſpouſé (apres nous auoir tiré de l'idolatrie infernalle en laquele nous eſtions plongez) pour nous tenir comme ſa legitime eſpouſe, a la verité ſi nous nous abandonnons à d'autres comme nous faiſons, quand nous adorons les images, nous luy faiſons vn tort irreparable. *Deut. 7*

Ezec. 16

FAVSSE DOCTRINE.

Ceux donc premierement qui ſe ſcandaliſent de

ce que Dieu s'appelle ialoux, n'ont pas grãde raison: car il peut estre appellé tel en mesme sens que l'Escriture dit qu'il se fasche, & est triste, & se resiouit, par ces facons de parler il s'acommode à nostre rudesse. Secondement Iulian l'Apostat a eu tort de calomnier Moyse l'appellant blasphemateur, pource qu'il disoit que Dieu estoit ialoux: car il peut estre ainsi appellé d'autant qu'il veut estre serui seul & ne veut de cõpagnon: en quoy il est separé des Dieux estranges qui veulent estre plusieurs & ne se soucient de qui ils soyent seruis, n'y de quelle affection. Tels sont semblables aux putiers & bordeliers qui aiment les putains d'un amour brutal, & ne se soucient qu'elles demeurent quant ils en ont faict mais le vray Dieu est semblable à vn bon mari qui aime seul & entierement sa femme, & veut aussi que sa femme l'aime seul.

M. *Comment se doit il entendre qu'il punit le peché des peres sur les enfans?* E. *Pour nous donner plus grande crainte, il dit que non seulement il se vangera de ceux qui l'offencent, mais aussi que leur lignee sera maudite apres eux.*

Ainsi que le sage pere pour destourner son enfant de quelque faute en laquelle il craint qu'il ne tombe, ne luy dira seulement que cela luy deplaira, ains pour l'intimider vsera de grandes menaces de le chastier iusques au sang voire mesme de le liurer en la main du bourreau pour l'executer comme vn homme digne de mort, de mesme Dieu craignant que son peuple ne s'amusast au bois & à la pierre, luy propose que s'il le delaisse pour suiure les idoles & faux Dieux, qu'il le despitera si fort qu'il le contraindra de le punir & en sa personne & en sa posterité iusques à la troisiesme & quatriesme generation, afin que son peuple entendist par ceste menace que l'idolatrie estoit comme vn crime de leze Maiesté: car comme en plusieurs Republiques & Royaumes bien policés, celuy qui est atteinct du crime de leze Maiesté, ou de quelque autre peché, sera non seulement decapité selon

les loix du pais, mais auſſi ſes enfans, s'ils ne ſont executez, toutefois le bien du pere eſtant confiſqué, les enfans en cela patiſſent pour le pere. Or Dieu diſant qu'il punira iuſques à la quatrieſme generation ceux qui l'auront voulu ſeruir par les idoles, c'eſt pour faire dreſſer les cheueux en teſte aux idolatres, ſi Dieu menacoit ſeulement de ſe vanger de celuy qui auroit commis idolatrie, cela deuroit eſtre plus que ſuffizant pour retenir l'idolatrie, mais quant il entend que ſes enfans & les enfans de ſes enfans qui ne ſont encores au monde n'y atteincts d'aucun peché actuel, il faut que l'idolatre ſoit plus qu'enragé brutal & cruel s'il n'eſt eſmeu par telle menace.

M. *Et cela n'eſt il point contraire à la iuſtice de Dieu de punir les vns pour les autres?* E. *ſi nous conſiderons quelle eſt la condition de l'humain lignage, ceſte queſtion ſera tantoſt vuidee car de nature nous ſommes tous maudits, & ne nous pouuons plaindre de Dieu quand il nous laiſſera comme nous ſommes. Or comme il demonſtre ſa grace & dilection ſur ſes ſeruiteurs en beniſſant leurs enfans: auſſi c'eſt vn teſmoignage de ſa vangeance ſur les iniques quand il laiſſe leur ſemence en malediction.*

Note 1 comme les Iuges dece monde doiuent condamner le coulpable & abſoudre l'innocent, auſſi Dieu qui eſt juſte Iuge des humains, par plus forte raiſon peut condamner tous ceux qui ſont atteincts de coulpe & malediction, or tout le genre humain eſt tel: car l'Eſcriture dit ſouuent que l'homme n'eſt que malice des ſon enfance, qu'il eſt enfant d'ire, qu'il eſt conceu en peché, qu'il eſt pecheur, voire qu'il eſt meſme peché. Tous ont peché en Adam dit ſainct Paul & ont beſoing de la grace de Dieu, & par la deſobeiſſance d'un, tous ſont aſſubiectis à la mort &c. Or ſi tous ſont pecheurs, Dieu les peut tous condamner à mort, & en les condamnant à la mort ne peut eſtre non plus repris qu'un Iuge condamnant à la mort celuy qui eſt coulpable. Quelques anciens ont bien dit que quand nous tuons des Serpenteaux, Vipereaux, & petis crapaux, & les louueteaux, & renar- *Rom. 5 12.*

deaux, qui n'auront encores deuoré les brebis, nous ne pouuons estre repris iustement encores qu'ils ne soyent grands, & autant remplis de venin que sont les peres & meres, la raison est que ce sont animaux venimeux & nuisibles, & qu'en les tuant nous empeschons que le poison qui est en eux ne nuise & n'offense quelqu'un quant ils seront grands: de mesme quant Dieu puniroit de mort eternelle tous les enfans, ne peut estre repris pource qu'ils sont pecheurs comme leurs predecesseurs & produisent encores plus de mal que ces bestes venimeuses si Dieu ne les regenere par sa misericorde.

Note 2 que tout ainsi qu'en vne cité celuy qui n'a point offensé, patira pour celuy qui aura failli, & en vn corps vn membre sain endurera pour vn autre qui sera malade, cõme si l'œil fait mal, on tirera du sang de la veine qui sera au bras, aussi le pere & le fils estant vne mesme chair, il ne faut trouuer estrange, si le fils souffre pour le pere.

Note 3 si le pere a donné la vie au fils, pourquoy le fils ne la rendra il au pere en mourant pour luy? En apres il faut remarquer que ce n'est proprement aux hommes a faire mourir les peres pour les enfans, sinon pour le regard du crime de leze Maiesté, mais c'est bien à Dieu, de faire mourir les enfans pour les peres, voire de faire mourir les enfans iusques en la quatriesme generation pour les pechez des peres pource que les fautes qui sont commises contre Dieu estans directement portees contre Dieu, sont infinies entant que sa Maiesté est infinie, le moindre mespris de laquelle est plus que la perditiõ de toutes les ames des hommes: tellement que pour c'est esgard, Dieu peut iustement condamner à mort les enfans des enfans de quelque pere, mais quant les hommes offensent les hommes, pource que les hommes sont finis, aussi estce assés de punir ceux qui auront fait le mal. Dauantage Dieu peut bien punir les enfans des peres quand il veut punir les peres pource que les enfans sont la substance du pere, & comme tout le labeur &

rrauail que prend le pere, eſt pour l'enfant, auſſi n'y à il rien que le pere tienne plus pretieux que ſon fils, tellement que Dieu ne ſçauroit mieux punir le pere ſinon qu'en puniſſant ſon enfant. Si on oppoſe qu'il eſt dit que les peres ne ſeront mis à mort pour les enfans, n'y les enfans pour leur pere, a quoy tend ce qui eſt ailleurs que Dieu ne ſouffrira point que les fils portẽt l'iniquité du pere, voy 2 Ro. 14. 6. 2 Chro. 12, ce qui eſt contraire à ce que dit Moyſe Seigneur Seigneur qui retribue le loyer a liniquité des peres ſur les enfans. Item Iere. 32. Seigneur qui fais miſericorde en mille generations & reiettes l'iniquité des peres ſur les enfans &c. Pour accorder ces paſſages qui ſemblent repugner, il ne faut pas dire ſeulement que cela doit eſtre entendu des peines corporelles que les enfans ſouffrent pour leur pere car combien que ceſt aduis ſoit confirmé par Eſa. 30 diſant a Ezechias qu'a cauſe du peché qu'il auoit commis (en monſtrant ſes treſors à Merodac fils de Baladan Roy de Babylone qui l'eſtoit venu voir pour le tromper) le Royaume de Iuda ſeroit oſté a ſes enfans qui ſeront tranſportés en pais eſtrange: nous liſons auſſi que les familles de Pharao & Abimelec ont eſté affligees pour l'iniure qui auoit eſté faicte à Abraham, les ſubiects de Dauid ont eſté punis pour la faute. Trente hommes ont eſté tuez deuant Hai, pour le ſacrilege d'Achan, les enfans de Sodome & de Gomorrhe, & preſques tous les habitans de Sichem, ont eſté punis pour les iniquitez des grands & de leur Prince, mais cela ne ſould la queſtion, entant que ceſte menace ne s'eſtend pas ſeulement à la vie preſente, mais auſſi à la vie future, ſinon que Dieu face miſericorde à ceux à qui il luy plaira: car ainſi comme la malediction de laquelle il eſt ici parlé eſt ſur l'ame & le corps des idolatres, auſſi elle ſera ſur leur poſterité & en ceſte vie & en l'autre, puis que Dieu la ainſi dit: & à cela ne repugne ce qui eſt au 18 d'Ezechiel que le fils ne ſouffrira pour le peché du pere,

Deu. 24
Ezec. 18
Exo. 24 & Nom. 14.
Gene. 12 & 20.
Ioſu. 7. 5

d'autant que là, Dieu veut condamner les Israëlites de leurs pechez, à cause desquels endurant plusieurs calamitez, disoyent qu'ils n'auoyent point peché pour estre ainsi affligés, mais que c'estoit pour le peché de leur peché, & auoyent tousiours ce prouerbe en la bouche, nos peres ont mangé l'aigret & nous en auons les dens agacees c'est à dire que leurs ancestres auoyent commis les fautes pour lesquelles ils enduroyent de grands tourmens & ainsi accusant Dieu d'iniustice & de cruauté, comme si leur estoit tyran, Dieu leur dit par son Prophete que les fils n'enduroyent pour leurs peres, comme si Dieu leur eust voulu dire, qu'encores que ce fust chose juste que les enfans souffrissent pour les iniquités de leurs peres, tant y a que Dieu ne vouloit qu'on allast cercher les iniquités de leurs ancestres, pour les punir d'autant qu'eux mesmes auoient assez commis pour estre tourmentés iustement sans aller cercher les fautes de leurs ancestres &c.

FAVSSE DOCTRINE.

En vain donc les Marcionites, Valentiniens, les Carpocratians, ont reietté le vieil testament pource qu'il est dit que le fils souffrira pour le pere, & ont affermé que l'autheur d'icelluy estoit vn mauuais Dieu, veu que ces choses sont bien dites estans bien entendues.

M. *Que dit il puis apres?* E. *Afin de nous inciter aussi par douceur, il dit qu'il fait misericorde en mille generations à ceux qui l'aiment & gardent ses commandemens.*

Note comme Dieu par menace nous destourne du mal, aussi par plusieurs belles promesses Dieu nous attire à l'obseruation de ses commandemens, & à la vertu en quoy il demonstre vne faueur nompareille. Car comme ainsi soit qu'il nous pourroit punir iustement si nous n'obeissions a ses commandemens, tant y a que pour nous y inciter tant mieux, il nous promet beaucoup de benedictions, & non seu-

lement à nous, mais auſſi à noſtre poſterité iuſques à la milliesme generation. A ce propos Dieu dit luy meſme, ie ſeray ton Dieu, & le Dieu de ta lignee, & Pro. 20. 26, apres la mort des juſtes, leurs enfans ſeront bien heureux: mais de la il ne faut conclure ce qui eſt en la demande & reſponſe ſuiuante. Deut. 4.

M. *Entend il que l'obeiſſance du fidele ſauuera toute ſa race encores qu'elle ſoit meſchante?* E. *Non pas, mais qu'il eſtendra iuſques la ſa bonté enuers ſes fideles, que pour l'amour d'eux il ſe donnera a cognoiſtre à leurs enfans, & non ſeulement les fera proſperer ſelon la chair, mais les ſanctifiera par ſon eſprit pour les rendre obeiſſans à ſa volonté.* M. *mais cela n'eſt pas perpetuel?* E. *Non car comme le Seigneur ſe reſerue la liberté de faire miſericorde aux enfans des iniques, auſſi d'autre part il retient le pouuoir d'eſlire ou reietter en la generation des fideles ceux que bon luy ſemble. Toutesfois ſi faut il tellement qu'on peut cognoiſtre ceſte promeſſe n'eſtre pas vaine, ne fruſtatoire.*

Note qu'ainſi qu'un enfant quant il eſt queſtion de la vie corporelle, ne ſcauroit viure de l'ame de ſon pere, auſſi quant il eſt queſtion de la vie ſpirituelle, vn enfant ne ſcauroit eſtre fidele de la foy de ſon pere, *ains faut qu'entant que* le Prophete Habacuc & ſainct Paul diſent qu'un chacun vit de ſa foy, auſſi eſt il requis qu'un chacun recoiue de Dieu le don de foy duquel procede l'obeiſſance que nous luy deuons & pluſieurs autres fruicts. Tellement quand ſainct Paul dit que les enfans ſont ſanctifiez des le ventre de la mere, monſtre que ſoudainement les enfans ſont benis de Dieu, & receus en ſon Egliſe, pource qu'ils ſont venus de parens fideles. Car Dieu eſt ſi ferme en l'alliance qu'il à faicte auec ſes fideles, qu'ayant promis de benir & ſanctifier leurs lignees, il le fera pour tout certain, pource qu'il eſt infallible en ſes promeſſes: tant y à que quand il ſanctifie les enfans des fideles cela procede principallement de ſa grace. & non du merite, ou de la vertu de leurs parens. Car Dieu eſt tellement veritable à effectuer ſes promeſſes qu'il retient touſiours ſa liberté par deuers ſoy ou de *Rom.* 1. 17. *Abac.* 2.

cõtinuer sa grace, ou de l'oster aux enfans des fideles comme nous voyons en plusieurs notamment en Ezechias bon Roy qui a repurgé son Royaume d'idolatrie, & toutesfois il a eu vn fils nommé Manasses qui a plus remis d'idolatrie, que son pere n'en auoit abbatu, & a esté plus meschant que son pere n'a esté bon. Le mesme se voit en Heli qui a tesmoignage d'auoir esté tresbon Sacrificateur, & toutesfois de luy sont issus deux tresmeschãs enfans Ophni & Phinees, qui estoient addonnez à paillardise & à maints autres vices. Tous les iours nous voyõs le semblable en plusieurs enfans, lesquels serõt fort meschãs, iacoit que leurs peres ayent esté gens de bien. Cela monstre qu'il n'en prend pas des dons de Dieu sçauoir est de la foy, pieté, & crainte de Dieu, comme de l'or & de l'argent, ou de quelque heritage. C'est qu'ainsi que les enfans des peres sont heritiers legitimes de ces choses, & ne les peuuent fuir par droict hereditaire. Mais quand à la pieté foy charité & autres dons, ils n'en sont heritiers, ains faut que Dieu leur donne les mesmes graces. Or tout ainsi comme les enfans des fideles ne sont participans des graces que Dieu fait à leur pere, aussi quand il est dit qu'il punira les enfans des idolatres & meschans: il ne faut de la conclure qu'il ne fera iamais grace aux enfans des meschans: car d'autant qu'il est libre a faire ce qu'il veut, il fait souuentesfois grace à la posterité des meschans, & derechef retire sa grace de ceste posterité qu'il a benite & les traitte selon qu'ont merité leurs grands peres, & comme la foy du fidele, ne peut faire que ses enfans ne soyent infideles, aussi l'infidelité d'un meschant ne peut faire que ses enfans ne soyent fideles s'il plait à Dieu, combien que l'infidelité & mauuaise vie de l'infidele a bien plus de puissance à attirer la malediction de Dieu sur sa posterité, que la foy du fidele n'a de force à attirer la benediction de Dieu sur la sienne, pource que l'infidelité & autres vices sont en nous parfaicts, mais la foy & autres dons im-

1 Sam. 2

parfaicts. De la vient que le Catechiſme conforme à l'Eſcriture, dit qu'il punira les pechez, notamment celuy de l'idolatrie en celuy qui le commet & en ceux qui deualent de luy: & combien que l'homme trouue cela eſtrange a cauſe de ſon ignorance qui luy aueugle les yeux & pource qu'il ſe flatte & ſeduit ſoymeſme, penſant que ſes pechez ne ſont ſi grands, tant y a que Dieu exerce vne telle iuſtice enuers les enfans des meſchans. Premierement afin qu'on apprenne à cognoiſtre quel eſt l'horreur du peché. Secõdement que la Maieſté de Dieu eſt ſi grande qu'il la faut reuerer en tout & par tout. Pour la fin nous diſons que Dieu qui eſt libre a faire ce qu'il veut, ne fait pas touſiours grace aux enfans des fideles, pource que ſi il leur faiſoit, il ſembleroit qu'il leur ſeroit obligé & auroit aſſubiecty ſa liberté aux hommes, leſquels auſſi pourroyent abuſer de ceſte grace, en ce faiſant à croire que cela leur eſt deu, & ainſi pourroyent venir à le meſpriſer, à ce propos dit ſainct Paul ce n'eſt ne du voulant, ne du courant, mais de celuy qui fait miſericorde.

FAVSSE DOCTRINE.

Fauſſe eſt donc ceſte doctrine qui dit que Dieu nous eſlit a vie eternelle, pource qu'il preuoit en nous quelque choſe de bon, en ſorte que nous vſerions bien de ceſte grace & par l'aide dicelle nous meritons la vie, mais quand à ceux qui ne veulent point vſer de ceſte grace (car ilz treuuent que l'vn & l'autre eſt en la puiſſance de leur franc arbitre) meritent la mort. Cela dije eſt faux: car le ſalut & la mort procedent de la volonté de Dieu comme monſtre Ieſus Chriſt par l'aueugle né diſant qu'il n'a point peché n'y luy ne ſes parens, mais que c'eſt afin que les œuures de Dieu ſoyent manifeſtees en luy: a ce propos il eſt dit ailleurs tout ce que mon Pere m'a donné *Iean 6* vient a moy: toute plante que mon Pere n'a point

plantee sera arrachee. En apres puis que Dieu fait grace aux enfans des idolatres, telz sont mālheureux ausquels Dieu presentant sa grace, ne la veullent receuoir, & disent qu'ils veulent ensuiure leurs ancestres. Tels se rendent coulpables & des pechez de leurs ancestres & des leurs. Car si Dieu a dissimulé
Act. 14 leur ignorāce comme dit sainct Paul parlant des Payens principalement, & nous offre vne plus claire lumiere, pourquoy ne la suiurons nous? & quand ceux de l'Eglise Romaine font tparade que leurs ancestres ont tenu la religion qu'ils tiennēt, cela n'est pas pour l'approuuer meilleure ains pire d'autant que c'est l'effect de la menace qui est icy cest asçauoir de punir les enfans des idolatres: car la plus grande punition que Dieu puisse descharger sur les enfans des idolatres c'est qu'ilz soient idolatres comme eux.

M. *Pourquoy nomme il mille generations, & en la menace il n'en nomme que trois ou quatre?* E. *Pour nous signifier que son propre est plustost d'user de bonté & douceur, que de rigueur comme il tesmoigne qu'il est enclin à bien faire, & tardif à se courroucer.*

C'est chose certaine que comme Dieu est juste Iuge pour condamner les meschans, aussi est il misericordieux pour faire merci à qui il luy plaist: mais ceste misericorde se monstre plus clairement & s'estend plus loing que sa iustice: pour c'est esgard il est
c.2.13 dit que misericorde se glorifie à l'encontre de condamnation ou iugement. De la vient que l'Escriture loüe la misericorde de Dieu par dessus toutes ses
Psa. 36. vertus. Dauid dit ta benignité & misericorde de la quelle tu gardes hommes & bestes, touche iusques aux cieux. Item l'ire de Dieu passe en vn moment, &
Esa. 54. son bon plaisir dure tousiours. Ie t'ay affligé pour vn moment en ma fureur, mais ie te rassembleray en
Deut. 9. misericorde Eternelle. Item Dieu ne delaisse les siens
Eph. 29. a cause de ses misericordes, Item Dieu est riche en
2 *Co.*1.3 misericorde & le Dieu de misericordes. Item Luc 1.5 La misericorde de Dieu est Eternelle. Pour ceste

meſme raiſon il dit icy qu'il fait miſericorde en mille generations à ceux qui gardét ſes cõmandemens, &c.

DIMANCHE XXV.

M. *Venons au troiſieſme commandement?* E. *Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain.* M. *Que veut il dire?* E. *Il nous defend d'abuſer du nom de Dieu, non ſeulement en pariuremens, mais auſsi en ſermens ſuperflus & oiſifs.*

Note 1. comme Dieu eſt eſprit, auſſi veut il eſtre ſerui en eſprit & verité. Et pour ſeruir Dieu en eſprit il ne faut dire qu'on le ſert de cœur: car ſi on ſe licentie à mal penſer, parler, & faire, & que cela s'appercoiue, on ne peut pas dire qu'on ſert Dieu de cœur: c'eſt pluſtoſt monſtrer qu'on eſt hypocrite: car ſeruir Dieu de cœur & affection, c'eſt quand on le demonſtre par actions exterieures: car l'exterieur eſt indice de l'interieur, ou le doit eſtre ſi on n'eſt hypocrite. Or Dieu à donné au premier commandement reigle au cœur diſãt. Tu n'auras point d'autres Dieux deuant moy c'eſt à dire tu ne te forgeras d'autres Dieux en ton cœur. Et pour ſçauoir qu'on n'a point d'autres Dieux au cœur que luy, il le faut cognoiſtre exterieurement: car l'exterieur doit proceder de l'interieur: c'eſt exterieur la eſt cognu ou ſe fait cognoiſtre par l'obſeruation des choſes defendues, au ſecond commandement, aſçauoir. Tu ne te feras image taillee &c. En apres d'autant qu'ainſi que nous monſtrons l'honneur l'eſtime ou le meſpris que nous faiſons de quelqun par la parolle, Dieu en ce troiſieſme commandement requerant que nous euſſions à monſtrer par nos parolles & diſcours la reuerence que nous luy portons ou le meſpris que nous faiſons de luy, il impoſe Loy a noſtre langue & bouche, diſant, Tu ne prendras point le nõ de Dieu en vain, &c.

Note 2. que Dieu qui n'eſt qu'une ſimple eſſence n'ha point de nom proprement, toutesfois l'Eſcriture

luy en attribue pour nous signifier plusieurs choses qui sont en Dieu selon nostre capacité, de sorte que quelquefois le nom de Dieu se prend pour Dieu mesme, comme au Psa. 116. Ie prendray le calice des saluts, & inuoqueray le nom du Seigneur, quelquefois il se prend pour les Mysteres de Dieu sçauoir est pour sa Parolle & ses sacremens. Item pour son seruice, pour fiance en luy pour inuocation, comme Mich. 4. 5. Matth. 28. 19. Act. 2. 38. voyez. Item il se prend pour la volonté de Dieu, ou son commandement: quiconque n'orra les Parolles de Dieu, que proferera ce Prophete en mon nom, ie les luy redemanderay: au 1 de Samuel, ie viens à toy au nom de l'Eternel c'est à dire par le commandement de Dieu, bref par le nom de Dieu sont entendues toutes les vertus que l'Escriture attribue à Dieu, comme force puissance misericorde &c. Or ces significations diuerses estans entendues il est aisé de conclure, que signifie prendre le nom de Dieu en vain, qui est en somme sentir & parler legerement, & auec profanation de Dieu, de sa toute puissance, sagesse, misericorde, de son seruice, de ses œuures, de sa volonté, de ses commandemens, & de toutes ses vertus &c. Les Iuifs sont condamnables de superstition, pource que n'osant proferer ce mot Iehoua qu'ils estiment estre trop digne, ils l'osent bien escrire comme s'il y auoit quelque diuinité en ces quatre lettres & non en la chose, veu que la dignité qui est en Dieu ne consiste en ces quatre lettres, mais es choses qui luy sont attribuees, comme à sa iustice clemence & misericorde force, &c.

Note 3. quand le Catechisme dit qu'il ne se faut pariurer, qu'il se faut garder soigneusement quand on vient deuant le Iuge pour prester serment, de se pariurer: car qui se pariure, profane malheureusemẽt le nõ de Dieu, (pariure est appellé profanation. Vous ne iurerés point par mon nom en mentant, car vous profanerés le nom de Dieu) en apres il se faut garder

Leuitiq. 19. 12.

de se pariurer, pource que celuy qui osant bien prendre pour attestation de verité le nom de Dieu quand il est deuant le Iuge representant la Maiesté de Dieu, s'il profere vn mensonge, c'est autant comme s'il despouilloit Dieu de sa verité & qu'il le fit menteur, tellement que tout ainsi que si quelqu'un voulant maintenir vn meurtre ou brigandage sous le nom de quelque autre, celuy qui est accusé a tort s'il a quelque sentiment, il taschera de refuter les calomnies qu'on luy met à sus: car se voyant en reputation d'un meschant hõme pour les fautes ausquelles il n'a pensé, il n'y a rien qui le fache tant, ne qui l'incite à en pourchasser la vengence. Ainsi les hommes estans appellez en iugement pour scauoir s'ils sont autheurs de quelque meschãceté, s'ils iurent par le nom de Dieu qu'ils ne le soyent point, & toutesfois le sont, & taschent de couurir ceste meschanceté sous le nom de Dieu, c'est autant que s'il en faisoyent Dieu autheur, & qu'ils disent que Dieu n'est pas Dieu, voire c'est mettre Dieu au lieu du Diable duquel le propre est d'estre menteur des le commencement, voire le pere de mensonge: qui est vne meschanceté si horrible que'lle doit faire dresser les cheueux en teste, tellemẽt que quand il est question de iurer, il faut que celuy qui le doit faire pense & repense serieusement à cela. *Iean 16.*

Note 4. quand il est aussi dit qu'il ne faut prendre le nom de Dieu en sermens superflus & oisifs, qu'un chacun doit prendre garde a cela fort soigneusement pource que plusieurs tõbent en ceste faute ou quand ils sont transportés de quelque passion bouillante, ou estans fort courroucés, la plus part ne scauroit ouurir la bouche qu'il ne iure, ou sa foy, ou sa conscience, ou leur ame, ou la peste, ou le chancre, ou vse de quelques autres meschantes facons desquelles le Diable à ensorcellé les Gentils hommes, Bourgeois, Marchans, mais notamment les Paysans, Mariniers, Chartiers, & autres semblables, qui semblent tous combatre à qui emportera le prix & à forger le plus

de maudites facons & à les proferer à tous propos par lesquelles la Maiesté de Dieu est grandement deshonnoree.

M. *En peut on bien vser en sermens?* E. *Ouy qui sont necessaires, c'est à dire pour maintenir la verité quand il en est mestier, & pour entretenir charité & concorde entre nous.*

Note 1. puis que Dieu nous fait c'est honneur que de nous permettre d'vser de son nõ en iurement pour attestation de verité, nous deuõs regarder de n'en vser iamais, sinon auec la plus grande reuerẽce qu'il nous sera possible: car entãt que le iurement est propremẽt vne inuocation de Dieu par laquelle on demande que Dieu qui est l'inspecteur de nos cœurs soit tesmoing de ce que nous disons, s'il aduient que nous mentions nous faisons Dieu autheur comme dit est de la mes-
Heb. 6. 16. chãceté delaquelle nous sommes coulpables, en apres quand il est dit que le serment est la fin de tout different, il faut que les riottes & difficultez qui peuuent estre entre nous soyent appaisees quand le serment est interuenu: car si la fin du serment, est d'esteindre toute difficulté & r'entrer en amitié & concorde, ce n'est pas vn petit mal si on se pariure, ou si on mesprise le serment que Dieu à ordonné principalement pour nous faire viure en charité & concor-
Elegante similitude. de les vns auec les autres. Ainsi qu'il est vtile voire necessaire à vn malade vne medecine, mais non à celuy qui est sain, ains luy est plustost nuisible, aussi le serment est necessaire à ceux qui sont en discord, mais à ceux qui n'y sont point, ce serment est dangereux, comme a celuy qui iure à tous propos par vne maudite coustume à laquelle il s'est endurci de long tẽps.

Note 2. puis que le serment est ordonné pour ces deux fins principales que touche icy le Catechisme la premiere pour maintenir la verité, & gloire de Dieu, la seconde pour entretenir concorde entre les hommes, c'est chose certaine qu'il ne faut iamais vser de serment sinon pour choses graues qui le meritent, selon quoy nous disons qu'il faut iurer des choses vrayes,

vrayes: car ceux qui iurent des choſes fauſes ſont Dieu approbateur de leur menſonge. Item pour choſes certaines: car qui iure des incertaines, iure en mauuaiſe conſcience & grand meſpris de Dieu. Item des choſes licites car qui iure des illicites eſt temeraire & fait à Dieu vn grand outrage. Item des choſes poſſibles car qui iure des impoſſibles & ſur tout qui ſont au deshonneur de Dieu, & contre ſa conſcience on ne doit adiouſter foy à ceux qui font tels ſermens, de fait tels ſermens n'obligent point celuy qui les fait comme ſi quelqu'un fait ſerment de ne iamais prier Dieu, de ne pardonner iamais à ſes prochains, n'y leur ayder ou d'aller touſiours à la Meſſe, il ne faut garder tels ſermens: car comme on a mal fait de les faire, on fait pis de les tenir, & quand on ne les tient pas, c'eſt corriger la faute qu'on a faicte. A ces ſermens on peut mettre ceux qui ſont faits par coleres comme celuy que fit Dauid de tuer Nabal, pource qu'il ne luy auoit voulu bailler des viures pour ſon armee: ainſi qu'il auoit fait ce ſerment par boulade & temererairement, auſſi il ne l'executa pas, ains rendit graces à Dieu de ce qu'il l'auoit empeſché de l'executer. Item il ne faut tenir les ſermens faicts par violence auſſi au deshonneur de Dieu & à la ruine de la conſcience & ſalut de ceux qui les font tel eſt celuy qu'ont fait, en ces derniers troubles pluſieurs fideles de la France, d'abiurer & renoncer la Religion reformee, & faire profeſſion de la Papauté. Tel ſerment dije ne doit eſtre gardé, pource qu'il eſt illicite, & pource qu'en ayant fait vn autre, ſçauoir eſt au Bapteſme & cõfirmé par la Cene, de viure & mourir en la pureté de l'Euangile, on n'en peut ne doit on faire contre celuy là qui eſtant par deſſus tous les autres, auſſi y doit il eſtre preferé, pource auſſi qu'il eſt au deshonneur de Dieu & contre leur ſalut. Les Iuriſconſultes nous releuent de tels ſermens diſant que le ſerment ne doit eſtre lien d'iniquité. & que les contracts de vilenie ne doiuent rien valoir: auſſi dit

1 Sam. 25.3.

on en commun prouerbe que ſerment qui n'eſt de
Marc. 6 faire n'eſt de tenir, celuy d'Herode fut temeraire &
23. meſchant, qui promit à la fille d'Herodias iuſques à la moitié de ſon Royaume, pource qu'elle luy auoit pleu en danſant, il fit encore pis quand il l'executa, faiſant trâcher la teſte à Iean Baptiſte pour la donner à la fille d'Herodias, qui luy auoit demandee &c. Ceux qui par ignorance tiennent qu'il faut garder tels ſermens pour l'honneur de Dieu, autrement qu'il les puniroit. Tels mettent le Diable au lieu de Dieu: car ſi cela eſt mal fait, ce n'eſt pas vn mouuement de l'Eſprit de Dieu, mais de Satan.

Note 3. puis que nous auons le commandement de Dieu, de faire ſermens & publics & priués, que nous les pouuons faire. Or le commandement de
Deu 6.3 Dieu eſt en ces paſſages. Tu craindras le Seigneur ton Dieu & à luy ſeul tu ſeruiras, & iureras en ſon nom. Vous ne cheminerez point apres les autres
Deut.10 Dieux. Item tu craindras le Seigneur ton Dieu, &
20. adhereras à luy, & iureras par ſon nom &c. Les ſer-
Eſa. 13. mens publics ſe prouuent par ces paſſages. Les Aſſyriens & Egyptiens parleront le langage de Chanaan, & ſe iureront au nom du Seigneur c'eſt à dire qu'en faiſant ſermens par le nom du Seigneur, ils iuſtifieront qu'ils l'aduouent & recognoiſſent pour leur Dieu.
Iere. 12. Item ſi les Docteurs enſeignent mon peuple de iurer en mon nom, au lieu qu'ils ont enſeigné de iurer par Baal, ie les feray proſperer en ma maiſon, Item tes
Iere. 5. enfans m'ont abandõné, & iurent par ceux qui ne ſont point Dieux. Item Dieu ruinera tous ceux qui iu-
Soph. 1. rent par le nom de Dieu, & par le nom de leur idole le iurement en tous ces paſſages eſt indice en ceux qui les font qu'ils recognoiſſent le vray Dieu pour Dieu, au nom duquel il font tels ſermens, quand aux ſermens priués & particuliers c'eſt à dire qui peuuent eſtre faicts pour confirmer quelque accord que deux ou trois font enſemblement il faut voir ce qui eſt dit en Eſa. 65. 16. Iere. 4. 2. & en Ruth. ainſi

Dauid iure à Saul de n'abolir sa race, & Ionathan iure à Dauid, & Dauid à Ionathan faisant alliance ensemble. Item Dauid auoit iuré à Bethsabee que Salomon regneroit apres sa mort 1 Roys 13. On peut aussi mettre pour iurement & serment priué quand quelqu'un asseure que ce qu'il dit est veritable en chose non legere, mais importante pour la gloire de Dieu & le salut du prochain, à cela se rapporte le serment de sainct Paul Dieu m'est tesmoing que ie le sers en mon esprit en l'Euangile de son fils. Item i'appelle Dieu à tesmoing sur mon ame que ie ne suis encores venu à Corinthe pour vous espargner. Item ie dis verité en Christ, ie ne mens point, ma conscience me rendant tesmoignage par le sainct Esprit &c.

1 *Sam.* 19. 2.
1 *Sam.* 20. 19.
Rom. 1.
2 *Cor.* 1. 23.
Rom. 9

Note 4. quand Dauid dit qu'il faut garder sa foy promise fut à son dam, c'est à dire à son dommage, qu'il faut aduiser diligemment comment nous pouuons tenir ou rompre nos sermẽs: c'est en vn mot qu'il ne faut point deceuoir en matiere de serment, mais toutesfois s'il aduient que nous soyons deceus, & par consequent que puissions rompre le serment pour le tort qui nous est fait: (car nous le pouuons souuentefois rompre à cause de la fraude qui nous a esté faicte, que si cela ne se pouuoit faire, plusieurs prendront occasion du serment de tromper) mais toutesfois il vaut mieux tenir souuent tels serments, que de les rompre, si nous *voyons* qu'en les *rompans* cela redonde au deshonneur de Dieu au nom duquel les sermens sont faicts: l'honneur de Dieu doit estre tousiours preferé à nostre profit dommage ou honneur ou deshonneur: tellement que si la fraude n'est pas tant au deshonneur de Dieu qu'a nous, nous tenons dije garder tel serment pour l'honneur de Dieu & pour ne mettre son nom en opprobre, combien que puis apres nous pouuons chastier ceux qui ont cõmis des fraudes, ainsi Iosué ne ruina les Gabaonites pour la fraude qu'ils luy auoyent faicte disant qu'ils venoyent de loing, & estoyent pres dela (afin de sau-

Psa. 15.

uer leur vie) ſous ceſte parole il fit alliance auec eux le ſerment en ſoy eſtoit nul: car celuy qui iure s'il eſt trompé n'eſt point obligé: toutesfois Ioſué le tient pour la reuerence qu'il portoit à Dieu, au nom duquel ceſte alliance & ſerment auoit eſté fait: car s'il l'euſt rompu, on euſt peu dire qu'il ne tenoit pas grand conte de ſon Dieu, rompant ainſi legerement les iuremens qu'il auoit fait en ſon nom. Cependant il punit les Gabaonites pour la fraude qui luy auoiẽt faicte les condamnant à eſtre ſeruiteurs des Iſraëlites. Saul ne conſiderant point cecy fut iuſtement puny pour auoir rompu tel ſerment, pour ceſte faute la famine aduint au pais, l'eſpace de ſept ans laquelle
2 *Sam.* 21. ne ceſſa iuſques à tant que les ſept fils de Saul euſſent eſté mis à mort par la permiſſion de Dieu. Et à la verité ſi garder le ſerment fait comme il faut, eſt choſe diuine & plaiſante à Dieu, auſſi le rompre eſt choſe fort deplaiſante à Dieu, & ſi les Payens qui n'auoyent autre cognoiſſance de Dieu que la naturelle les ont gardez exactement, voire au deſpens de leur vie comme monſtre Cicero en ſes Paradoxes en la perſonne d'Attilius Regulus qui eſtant pris par les Carthaginois leſquels l'ayans enuoyé à Rome apres auoir promis par ſerment de retourner, auſſi retourna il & le fit on mourir cruellement: par plus forte
2 *Rois* 24 & 25 raiſon, les Chreſtiens doiuent tenir les ſermens qu'ils ont faicts, pource le Roy Sedecias fut iuſtement puny & ruiné auec tout ſon eſtat, pour auoir rompu la foy au Roy de Babilon, & les Chreſtiens l'ayans rompue auec le Turc en ont eſté chaſtiez, pour ceſte raiſon nous liſons en Diodo. Siculus lib. 2. rerum antiquarum que les Egyptiens faiſoyent mourir les pariures pource qu'ils les tenoyent pour conuaincus de deux horribles meſchancetez, la premiere pource qu'ils auoyent violé la pieté enuers les dieux, la ſeconde la foy entre les hommes qui eſt le lien de ſocieté humaine.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis qu'il eſt licite de iurer, nous blaſmons premierement les Anabaptiſtes qui tiennent qu'il ne faut aucunement iurer pource que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt dit ne iurez aucunement, ne par le Ciel, ne par la Terre, ne par Ieruſalem, ne par la teſte, &c. *Math.* 5. 34. On reſpond que ce mot aucunement, diſant ne iurez aucunement ne ſe rapporte pas aux ſermens qu'il ne faut aucunement faire, car s'ils ſont permis & commandés par d'autres paſſages, ils ne ſont defendus par ceſtuicy, l'Eſcriture n'eſt contraire à elle meſme, mais Chriſt par ceſte facon de parler veut corriger quelques gens desbauchés leſquels penſans puis qu'il ne faut point iurer Dieu, qu'on pouuoit iurer par le Ciel, ou s'il eſtoit defendu de iurer par le Ciel, qu'on pouuoit iurer par la Terre, ou s'il ne falloit iurer par la Terre qu'on pouuoit iurer par la teſte d'un homme, &c. Ieſus Chriſt dije voulant corriger telles corruptions, leur dit ne iurés aucunement & que voſtre parole ſoit ouy, ouy, non non, ſainct Hieroſme dit qu'il ne faut iurer par les creatures ou raiſonnables, ou irraiſonnables, en cela failloyent quelques Philoſophes, comme Socrates qui iuroit par les chiens & par les oyes. Et les Manicheens iuroyent par la lumiere. Le quatrieſme Cõcile de Chartage defendoit de iurer par les creatures, & dit ſi vn Clerc y iure, qu'il doit eſtre excommunié & depoſé. Secondement nous reiettons les Papiſtes qui tiennent qu'on peut iurer par les Saincts & Saincte, pource que Ioſeph à iuré par la vie de Pharao, & Iacob par la crainte de ſon pere Iſaac. On reſpond que Ioſeph à failly en imitant les Payens qui iuroyent par la vie de leur Prince, il vouloit en cela ne ſe faire cognoiſtre à ſes freres. Ou ſi on veut & peut excuſer Ioſeph en ce iurement, on peut dire qu'il aſſeuroit ce qu'il deuoit eſtre auſſi vray que Pharao viuoit. Et quand à ce que Iacob a iuré par la crainte de ſon pere Iſaac, il a iuré *Gen.* 42. 15. 42. 31.

par le nõ de Dieu d'autant que Dieu eſtoit ſa crainte. Ceſte facon de iurer auſſi par les Saincts & Saincte, eſt venue des Payens entre leſquels les Preſtres de la Deeſſe Iſis iuroyent par elle & par ſes reliquaires & tenoyent que ceux qui s'eſtoyent pariurés iurans par icelle, deuenoyent aueugles & hydropiques par la fureur d'icelle. Les Papiſtes ſemblent auoir mis ſainct Anthoine au lieu de ceſte cy car ils prient que ceux qui iurent par le bras de ce ſainct, s'il ſe pariurent qu'ils ſoyent conſumés par le feu de ce glorieux ſainct. Tiercement nous condamnons les Moines & Nonnains qui font vœu & ſerment de viure chaſtement, & n'ont le don de continence: car ce ſerment leur eſt impoſſible. Quartement nous blaſmons tous ceux qui font des ſermens folement & par cautelle, & ne ſe ſoucient de les garder, en quoy tels deshonorent grandement Dieu, & ſont pariures. Tels ſont les ſermens de pluſieurs Princes faicts à leurs ſubiects & à d'autres leſquels ils violent en iouant. Tels auſſi ſont les ſermens que preſtent les officiers en France notamment quand ils acheptent vn office de l'exercer fidelement à l'honneur de Dieu, de leur Prince, au bien de leurs poures ſubiects, & cependant la plus part de leur exercice eſt en pillerie & rapine, ainſi qu'ils iurent en l'acheptant qu'il ne l'ont par argent, auſſi continuent ils à ſe pariurer en l'exercant. Tous ces vices ſont condamnés par ce commandement.

M. *Ne veut il ſinon corriger les ſermens qui ſont au deshonneur de Dieu?* E. *Par vne eſpece il nous inſtruit en general de ne mettre iamais en auant le nom de Dieu ſinon en crainte & humilité pour le glorifier: car ſelon qu'il eſt ſainct & digne auſſi nous faut il garder de le prendre en telle ſorte qu'il ſemble que nous l'ayons en meſpris, ou que nous donnions occaſion de le vilipender.* M. *Comment cela ſe fera il?* E. *Quand nous ne penſerons ne parlerons de Dieu, n'y de ſes œuures ſinon honorablement & en ſa louange.*

Note en general qu'ainſi que Dieu defend de prendre ſon nom en vain & de le meſpriſer en tout

ce qui nous sera possible, aussi par le contraire il nous commande que nous auancions son honneur & sa gloire en toutes les facons qu'il nous sera possible par nos pensees, paroles, & actions, & si nous pouuons specifier quelque chose de la generalité de celles qui nous sont icy commandees nous dirons premierement qu'il nous commande de prouigner sa doctrine l'enseignant à ceux qui ne la cognoissent pas, & confirmant ceux qui la cognoissent aucunement, à cela tend le commandement fait aux peres & meres d'enseigner leurs enfans. Tu enseigneras ces choses à tes fils & nepueux. Item quand ton fils t'interroguera disant que veulent ces tesmoignages, ceremonies & iugemens que nostre Dieu nous à commandees, tu luy diras, nous estions serfs de Pharao, en Egypte & le Seigneur nous en a tiré en main forte. Item enseignez vos fils afin qu'ils meditent ces choses quand tu seras assis en la maison &c. Or comme ce soing nous est commandé par ce cõmandement, aussi Dieu requiert que ne mesprisions les facultés & occasions d'instruire les autres, quand elles se presentent comme de refuser d'ouir sa Parole, de s'ennuyer en l'escoutant d'auoir l'esprit ailleurs quand elle se presche de mespriser de la lire mediter & chose semblable. *Deut.* 4.9 *Deut.* 20 *Deut.* 11 19.

Note 2 que par ce commandement nous est commandé de faire vne libre & franche confession du nom de Dieu, & de sa verité, par laquelle nous facions cognoistre ce que nous connoissons de Dieu de sa doctrine & de ses œuures, à cela tend le dire de sainct Paul on croit de cœur à iustice, & fait on confession de bouche à salut, Item soyez tousiours prests à respondre a qui vous demandera raison de l'esperance qui est en vous auec benignité & reuerence par ce commandement aussi est defendu de nier icelle verité, ou à cause de la haine, ou crainte, ou de la croix, ou de l'ignominie, ou de la dissimuler en quelque facon, ou de la renoncer totallement & se bander furieusement contre icelle comme font plusieurs re- *Rom.* 10 10. 1 *Pier.* 3 15.

uoltés & apoſtats, mais quand ſainct Pierre nous dit qu'il faut que ſoyons preſts de reſpondre de noſtre foy deuant ceux qui nous la demanderont, il faut ſçauoir que cela ſe doit entendre de ceux qui nous requierent de cela pour apprendre & la cognoiſtre, & non de ceux qui la demandent pour s'en rire, & mocquer: car à ceux cy nous ne leur deuons point
Mat. 7. 6. reſpondre ſelon le dire de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Ne donnez point la choſe ſaincte aux chiens & ne iettez les marguerites deuant les pourceaux. Ieſus Chriſt à confirmé cela par ſon exemple Math. 26. Si on dit que pluſieurs Tyráns & Magiſtrats ſont chiens & pourceaux qui perſecutent l'Egliſe & ainſi qu'il ne faut point reſpondre par deuers eux ſi on eſt interrogué de la vraye doctrine, nous diſons qu'il faut reſpondre à cauſe de leur charge, car en reſpondant ou on les peut inſtruire, ou ils ſont tant plus condamnés & conuaincus en leur conſcience, ou en ſomme en reüſſit quelque autre bien qui redonde à
Mat. 10 19. l'honneur de Dieu. A ce propos il eſt dit quand ils vous liureront aux Princes ne ſoyes en ſoucy que vous reſpondrez, à ceſte confeſſion ſont contraires tous ſcandales es meurs comme quand les blaſphemateurs & meſchans menent vne vie meſchante & babillent de Dieu & de ſes œuures ſans aucune reuerence pource dit Eſa, 52. 5. Le nom de Dieu eſt blaſphemé
Pſa. 50 entre les Gentils à cauſe de vous, à ce propos Dieu dit au pecheur pourquoy racontes tu mes iuſtices & prenant mes dits en ta bouche maligne, tu hais diſcipline & iettes mes paroles en arriere &c.

Note 3. qu'il nous eſt auſſi commandé d'inuoquer Dieu & d'auoir vn grand zele à ſa gloire ſe contriſter quand on le voit mepriſé, & blaſphemé par les meſchans, auſſi eſt commandé de garentir le nom de Dieu de contumelie, meſme de punir les contempteurs de la Maieſté de Dieu, à ceſte inuocation eſt contraire vne negligence de prier Dieu, ou quand on prie par maniere d'acquit que le cœur n'y eſt pas,

ou quand on demande à Dieu chose illicite ou meschante, & contraire à sa volonté, ou quand on inuoque les Anges ou les saincts morts ou quand on a recours aux deuins & sorciers pour guerir de quelque maladie ou pour retrouuer ce qu'on a perdu. Tels sont pis qu'Asa qui est reprins non pour auoir eu recours au medecin que Dieu veut que nous honorions ains pource qu'il s'estoit plus fié en eux qu'en Dieu, qui donne force aux medecines & sans lequel tous medecins & medecines ne nous seruiroyẽt rien, ceux dije qui ont recours aux sorciers sont pis que ceux qui attribuent trop aux hommes: car ils ont recours au Diable qui aide volontiers leur corps afin que puis apres il ait ce corps & leur ame, mais tous faillent: car il faut cercher ces choses en Dieu seul qui les peut donner, & qui les cherche ailleurs, fait vn outrage à sa Maiesté intolerable. D'auantage au zele de Dieu qui est requis en ceste inuocation est contraire, vne lascheté & paresse a soustenir l'honneur de Dieu, vne crainte & pusillanimité a reprendre les blasphemateurs, les iurements temeraires & autres qui ne sont que trop vsitez auiourd'huy entre les Chrestiens. 2 Cro. 16

Note 4. que par ce commandement est enioint de rẽdre actiõ de graces à Dieu des biens qu'il nous fait a cela appartiẽt en toutes choses rẽdez graces a Dieu, car ceste est la volonté de Dieu par Iesus Christ enuers vous &c. à l'action de graces est contraire l'ingratitude, ou vne recognoissance hypocritique, par laquelle nous dissimulons la grandeur des bienfaicts de Dieu, n'y ne les estimons pas tels qu'ils sont, ou quand nous nous enorgueillissons des graces corporelles & spirituelles qu'il nous fait, ou que nous poursuiuons d'enuie, & diminuons les autres qui en ont plus que nous. A ce propos dit sainct Paul pour corriger ce mal, qu'as tu que tu ne l'ayes receu, & si tu l'as receu pourquoy t'en glorifies tu comme si tu ne l'auois point receu? &c. Bref pour finir ce propos, il 1. Thes. 5. 10. 1 Cor. 4. 2.

nous est commandé par ce commandement de nous addonner de pensee cœur, & d'action à tout ce qui appartient a la gloire de Dieu, & nous deporter de tout ce qui est contraire. &c.

M. *Que s'ensuit il?* E. *Vne menace qu'il ne tiendra point pour innocent celuy qui prendra son nom en vain,* M. *Veu qu'il denonce ailleurs qu'il punira generalement tous transgresseurs, qu'est ce qu'il y a ici dauantage?* E. *Par cela il a voulu declarer combien il a en singuliere recommandation la gloire de son nom disant nommement qu'il ne souffrira pas qu'on le mespriſe, afin que nous soyons tant plus soigneux de l'auoir en reuerence.*

Note qu'ainsi que Dieu à accoustumé de proposer des promesses grandes & amples aux hommes pour les attirer à l'obseruation de ses commandemens, ou de quelque vertu, aussi a il accoustumé d'vser de menaces qui sont grandes pour nous destourner de quelque vice ou offense. Or tant plus les menaces qui sont proposees pour nous destourner de quelque vice sont grandes, tant plus aussi les vices & offenses sont grandes ausquels est adiousté vne menace tresgrande pour intimider ceux qui tomberont en ces vices. Or il est icy dit que Dieu punira griefuement ceux qui auront pris le nom de Dieu en vain, & que ceste menace n'est point ordinaire, ains extraordinaire, il s'ensuit donc que prendre le nom de Dieu en vain, ou le blasphemer ou mespriser, est vne faute tresgrande, mais notamment le blasphemateur, pource il est commãdé de lapider celuy qui aura blasphemé (le mot hebrieu signifie transpercé pour monstrer que celuy qui blaſpheme c'est autant entant qu'en luy est: comme s'il transpercoit Dieu) Sennacherib & Rabsaces pour leur blasphemes ont esté punis dune facon extraordinaire, & Nicanor apres auoir esté tué en eut la langue couppee, & puis estant mise par morceaux, fut donnee aux oiseaux &c. De la vient que l'Escriture dit que celuy qui iure beaucoup, sera comblé d'iniquitez, & que l'homme accoustumé a iurer, ne paruiendra pas iusques a la moitié de ses

Leuit.24 23

2 *Mach.* 15.

Eccleſi a. 22.

iours. Item comme le seruiteur qu'on bat continuellement n'a iamais faute de playes, ainsi qui iure & a tousiours le nom de Dieu en la bouche, ne sera net de peché. Item la malediction vient a la maison de celuy qui iure faussement & demeurera au milieu de sa maison & la consumera & le bois & les pierres, cela est tresiuste: car qui sera comparaison de celuy qui commet ce peché, auec ceux qui en commettent d'autres: on trouuera que tels sont totallement execrables pource que ceux qui adorent les images ils y prenent quelque plaisir & leur semble qu'il leur en vient quelque bien. Ceux qui desrobent qui paillardent qui dient faux tesmoignage en sentent ou quelque bien ou plaisir ou quelque soulagement quelque temps: mais celuy qui blaspheme estant en colere ou ne l'estant pas mesme qui blaspheme à tous propos en ses discours lesquels il pense n'estre point beaux sinon qu'ils soyent ornez de blasphemes vilains & execrables, quel plaisir, ou quel bien pourroit on imaginer qu'un tel puisse sentir? Mais n'est ce pas vne rage plus que diabolique quand les hommes se debordét tant qu'a tous propos ils ont la mort & le sang de Dieu c'est à dire de Christ en la bouche, veu qu'il n'y a rien qu'ils doiuent plus reuerer attendu qu'en l'effusion du sang de Christ & en sa mort la consommation de sa misericorde nous à esté desployee. Tels sont pires que les Iuifs lesquels n'ont voulu mettre en pieces le corps de Iesus Christ: mais ceux cy iurans tantost par son corps, tantost par sa teste, ou par sa chair &c: ne le mettent ils pas en pieces entant qu'il leur est possible? iamais le Diable n'inuenta moyen plus dangereux au salut de l'homme, qu'en poussant les hõmes à tels blasphemes, car d'ou vient que l'homme ne iure par la natiuité de Christ ou par sa vie &c. ains iure par sa mort & sa passion, & par son sang espandu en l'effusion duquel consiste principalement nostre salut, sinon que le Diable qui est ennemi iuré de nostre salut, à poussé les hommes a

deteſter & maudire ſur tout ſa mort & ſon ſang qu'ils doiuent reſpecter & priſer, principalement? Tels blaſphemateurs ont vne nature pourrie & toute confite en tout mal & ſe monſtrent en cela ſi abominables, que tout le monde leur deuroit cracher en face, ils ſont indignes de ſentir l'air, de voir le Soleil, & d'eſtre ſouſtenus ſur la Terre, pource les Iuifs ennemis de Ieſus Chriſt font mourir le blaſphemateur au milieu d'eux, & les Turcs poures Payens empalent tout vif celuy qui blaſpheme le grand Dieu, ces poures Payens s'eſleueront vn iour en iugement contre les Chreſtiens pour les condamner à cauſe de leurs blaſphemes.

FAVSSE DOCTRINE.

Ce peché eſtant ainſi grand & la punition, de laquelle il eſt puni, treſiuſte, il faut conclure que les Sophiſtes font vn outrage inſuportable à la Maieſté de Dieu quand ils diſtinguent le iurement en deux eſpeces aſcauoir affirmatif (par laquelle on afferme quelque choſe eſtre veritable) & le iurement promiſſoire, & adiouſtent que celuy qui vſant de ce iurement affirmatif, qu'un tel ne peche point mortellement pource que n'ayant intention de iurer, iure neantmoins le nom de Dieu ſuiuant en ce, l'uſage commun de iurer à tous propos en deuis familiers: de ſorte diſent ils quand les cauſeurs, hommes ou femmes en leur commun langage iurent Dieu ou leur foy, ou vſent de quelque autre ſerment, ils ne ſe pariurent point, pource qu'ils n'ont point intention de iurer. Ceſte gloſe eſt du tout contraire à ce commandement qui principallement defend tels iuremens qui ſe font à tous propos, ils induiſent par ceſte gloſe vne licence d'abuſer du nom de Dieu, & de l'offenſer & prouoquer à ire contre nous, n'eſt ce pas bien cela interpreter le commandement de Dieu? Certe le bon Roy Louis neufuieſme ne trouuoit ceſte gloſe ſelon

Pet. Aureol. in 3. Sen. diſt. 9.

Dieu, mais totallement contraire à sa Parolle pource qu'il fit des ordonnances bonnes & sainctes pour corriger tels forfaicts.

DIMANCHE. XXVI

M. *Venons au quatriesme?* E. *Qu'il te souuienne du iour du repos pour le sanctifier. Six iours tu trauailleras & feras toute ton œuure, le septieme c'est le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras en iceluy aucune œuure ne toy, ne ton fils, ne ta fille, ne ton seruiteur, ne ta seruante, ne ton bœuf, ne ton asne ne l'estranger qui est dedans tes portes. Car en six iours Dieu a fait le Ciel & la Terre & tout ce qui y est compris, & le septiesme il s'est reposé pourtant il a benit le iour du repos & la sanctifié.*

Note 1 que s'il y a commandement en la Loy de Dieu, auquel il faille remarquer quelque chose de singulier, c'est en cestuy cy auquel la celebration du Sabbath nous est commandee si estroittement qu'il semble qu'encores que Dieu requiere l'obseruation de tous autres commandemens, il requiert l'obseruation de cestuy cy par dessus tous les autres: de la vient que Dieu se plaignant de l'ingratitude & du mespris de la Loy & des corruptions qui y regnoyent entre les Iuifs, il fait mention seulement du iour du Sabbath de ce qu'il est violé & pollu: monstrant que si le iour du repos est violé, aussi tout son seruice est corrompu: & d'autre costé quand il veut ramener son peuple a son deuoir qui s'est debauché, il luy recommande l'obseruation de ce iour la, sans faire mention des autres poincts de la Loy: comme si toute la Loy estoit fondee en ce commandement. A cela tendent ces exhortations Leuitiq. 19. 16. Deut. 5. Exod. 20. Aduisez que vous gardiez mon repos: car c'est vn signe entre moy & vous en vos generations, afin que vous scachiez que ie suis le Seigneur qui vous sanctifie, gardés le repos, car il vous est sainct, que les enfans d'Israël gardent le repos. Car c'est vn pact Eternel entre moy & les enfans d'Israël, voyez ces lieux,

de la vient que les Leuites voulans magnifier hautement les benefices de Dieu faicts aux Israëlites font
Nehe. 6 principallement mention de ce iour disans. Tu as monstré à nos peres ton sainct Sabbath, tes commandemens, & tes ceremonies, & leur as donné la Loy par la main de Moyse.

Note 2. quand il est dit. Aye souuenance du iour du repos, nous est monstré qu'il est question de choses haultes & importantes & qui nous sont fort necessaires, tellement que nous deuons estre fort attentifs a icelles, & nous deuons garder sur tout de les oublier, car tout ainsi que l'oubliance de Dieu & de ses commandemens luy deplaist, & nous apporte tout malheur: aussi la souuenance d'iceluy & de ce qu'il nous commande pour le faire luy plaist & nous apporte toute felicité.

Note 3. par ces mots aye souuenance il requiert principalement le cœur à ses commandemens afin que nous scachions qu'il ne suffit d'auoir entendu des aureilles ce qu'il commande, mais qu'il faut que nos affections y soyent tendues. Note 4. quant il dit Aye souuenance du iour du repos pour le sanctifier, que ce n'est pas à dire que ce iour la il ne faille rien faire, estre vn faineant & oisif, mais qu'il faut qu'en delaissant les œuures ausquelles on s'addõne les iours ouuriers, on s'applique à d'autres œuures saincts comme d'escouter la Parolle de Dieu, de la lire, de visiter les malades, & poures, & choses semblables comme il sera dit amplement par cy aprez.

M. *Commande il de trauailler six iours la sepmaine pour se reposer le septiesme?* E. *Non pas simplement: mais en donnant congé de trauailler six iours durant, il reserue le septiesme auquel n'est nullement loisible de besoigner.*

Note que puis qu'il a esté enioinct à l'homme des
Gene. 3. le commencement de manger son pain à la sueur de
Iob 5. son visage, & qu'il est dit en Iob que l'homme est né pour trauailler, ainsi que les petits oyseaux pour voler, & Prou. 12. Il est dit qui laboure son champ sera

rassasié de pains, & celuy qui ensuit oisiueté est fol & Pse. 128. Il faut manger le labeur de ses mains & sainct Paul Ephes. 4. celuy qui derobbe qu'il ne derobbe plus, mais qu'il besoigne de ses mains afin mesme qu'il ait dequoy donner &c. Puis dije qu'il est commandé par ces passages & par d'autres à l'homme de trauailler six iours lesquels il met en sa liberté de les employer au trauail ou non, & quand nous disons qu'il les employe au trauail, ce n'est pas à dire qu'il soit depuis le matin iusques au soir à se tuer le corps & le cœur cõme sont les gens possedez d'auarice mais d'vser d'un trauail moderé, mesme il luy est licite de se reposer & recreer de diuiser quelquefois, de se pourmener pour entretenir sa santé, ou sadonner a quelque honeste exercice, si la necessité & honnesteté le requiert, & notamment nous adioustons si l'honnesteté & la necessité le requiert, pource que si quelqu'n prenoit de la occasion d'estre vn faineant, vn trotier, vn debauché qui se licenciast ces iours la à faire choses illicites, meschantes & contre Dieu, cestuy la commetoit vne grande offence contre Dieu en gaspillant ainsi malheureusement les iours que Dieu veut estre employez a quelque œuure honneste.

Note 2. quand il se reserue le septiesme pour estre employé a son seruice, il ne requiert pas non plus que depuis le matin iusques au soir on soit attaché ou à la lecture oüye ou meditation de sa Parole sans aucune intermission comme quelques heretiques ont imaginé, quand il est dit priez sans cesse, ils ont pensé qu'incessamment sans aucune intermission il failloit prier Dieu notamment ce iour la qui est dedié à c'est vsage: cela ne peut estre, pource que l'homme est trop infirme: car s'il ne sçauroit seulement se rendre attentif vne heure ou deux le plus souuent comment le pourroit il estre vn iour tout entier? mais il requiert plustost qu'õ ait certaines heures qui soyent employees à cela, & que le reste de la iournee soit appliqué a quelque honneste propos, meditation,

deuis familier ou exercice par lequel on se puisse edifier, ou pour le moins qu'on ne se corrompe point

Note 3. qu'écores que ce iour la soit specifié pour estre employé a son seruice, il ne demande pas qu'on employe iamais que ce iour la seulement, mais aussi il veut si la necessité l'exige comme en temps de peste, guerre, famine, ou quand quelque autre calamité suruient qu'on employe certains iours de ceux qui sont ordõnez pour trauailler, à ieusner & prier Dieu & a tout exercice de pieté ainsi que nous employons ou deuons employer le iour de dimanche. Or d'autant que Dieu nous enuoye plusieurs afflictions a ceste fin principalle ascauoir pour nous humilier & le prier extraordinairement & plus que de coustume comme il nous afflige extraordinairement c'est à dire plus que quelque temps, il ne faut pas douter qu'il ne soit grandement irrité: & de fait si ainsi est que Dieu cognoissant nostre infirmité en ce que nous sommes plus addonnez an monde qu'au Ciel, s'accommode a nous en ordonnant six iours pour nous, lesquels nous pouuons employer à nos affaires & pour luy s'en est seulement reserué vn, veu qu'il eut esté plus raisonnable qu'il eut ordonné seulement vn iour pour nous, afin de l'employer a nos affaires, & qu'il s'en fust reserué six. Si dije nous n'employons ce iour la a son seruice, nous sommes plus qu'ingrats: pource que Dieu est nostre createur & quand nous employerons dije toutes les heures de nostre vie à le remercier des biens qu'il nous fait, cela ne suffiroit pas pour en recognoistre vn seul suffisamment: pour ceste raison dije il eut esté plus raisonnable qu'il eut ordonné six iours pour estre employez a son seruice, mais n'en ayant ordonné qu'un, & six pour nous, nous ne commettons pas vne petite faute si nous sommes negligens à employer ce iour la à son seruice, & aussi d'autres des six ordonnez au trauail principallement quand Dieu nous enuoye quelque calamité.

M. *Nous defend il toute besoigne vn iour la sepmaine?* E.

Ce comr

Ce commandement a quelque consideration particuliere, car l'obseruation du repos est vne partie des ceremonies de la Loy ancienne, parquoy a la venue de Iesus Christ elle a esté abolie. M. Dis tu que ce commandement appartient proprement aux Iuifz, & a esté donné pour le temps de l'ancien Testament. E. Voire entant qu'il est ceremonial.

Note 1. qu'ainsi comme nous auons dit que quant Dieu requiert qu'on trauaille six iours, il n'entend qu'on trauaille sans cesser, & commandant le iour du Sabbat qu'on prie Dieu & qu'on l'employe a son seruice, il ne requiert non plus que depuis le matin iusques au soir, on soit touſiours sans aucune intermission attentif à la meditation de sa Parole, aussi quād en ceste demande ceste question est faicte, s'il defend entierement toute besoigne le iour du Sabbath nous disons que non, comme la plus part des besoignes ordinaires & domestiques ne sont defendues, comme de balier la maison, faire les lictz, faire cuire le pot & plusieurs semblables, & mesme il ne defend pas de faire quelque besoigne ordinaire ce iour la, s'il y auoit necessité comme si vne marchandise se gastoit ce iour la, & que par faute d'y auoir mis la main, elle fust en danger de se perdre, il seroit licite d'y mettre la main ce iour la selon quoy en France & ailleurs on fait vins le Dimanche on les tire de la cuue, on les pressure & entonne la necessité le requerant, pource le tolere on. Le mesme se peut faire en maintes vrgentes affaires, de la vient que non sans raison quelques Empereurs ont permis de trauailler le Dimanche en cas de necessité notamment l'Empereur Constantin le permit aux villageois par vne loy ou il y a ainsi. Que tous Iuges & gens de villes & de mestiers chomment le venerable iour du Dimanche, mais que les gens des champs trauaillent librement & loisiblement à labourer la terre: car il aduient souuent qu'es autres iours le temps n'est si propice pour semer ou prouigner depeur qu'en laissant couler vne petite espace de temps, on ne perde la commodité donnee par

L. ōnes 3 C. de feriis.

la prouidence Diuine. Mais il se faut garder d'abuser de ceste liberté: car si quelque auare soubz pretexte de ceste necessité, employoit ordinairement le venerable Dimanche à des ouurages ordinaires, au lieu de l'employer à seruir Dieu, il seroit vn execrable profanateur du iour du repos.

Note 2 que c'est autre chose quand aux Iuifz: car ilz n'auoient pas la liberté que nous auons par nostre Seigneur Iesus Christ qui a aboly les ceremonies de la Loy qui astreignoyent tellement les Iuifz a l'obseruation du Sabbath, qu'il ne ne leur estoit pas licite de faire ce iour la aucune besoigne, tant petite eust
Nom.15 elle esté, pource nous lisons que celuy qui auoit amassé du bois le iour du Sabbath fut lapidé, il sembloit que ce n'estoit pas grand cas, que d'auoir amassé du bois & mesme que Dieu fust cruel de punir vne faute qui sembloit si petite, d'une si griefue punition, mais tant y a quelle n'estoit pas petite, pource que cela estoit luy desobeir, qui est vne des plus grandes fautes qui se puisse commettre contre la Maiesté
Mach.2 de Dieu: de la vient que les Iuifz ne vouloyent bata-
38. tailler ce iour la, encores qu'ilz fussent assaillis de leurs ennemis, & aymoyent mieux se laisser tuer que de se defendre, de la sourdoyent les reproches que les
Luc 13. Pharisiens faisoyent a Iesus Christ qu'il auoit gueri vn paralytique le iour du Sabbath. Item l'aueugle né Iean 9. & reprochoyent a Iesus Christ qu'il violoit le iour du Sabbath, de la aussi ils prenoyent occasion de calomnier les miracles de Iesus Christ ne considerant qu'il estoit Seigneur du Sabbath comme luy mesme dit Mat. 12. Mar. 12 Luc. 6. & par consequent qu'il pouuoit dispenser du Sabbath entant qu'il estoit plus grand que le Sabbath: Cela monstre que toutes telles ceremonies appartiennent seulemét aux Iuifz, & non à nous qui Iudaiserions si nous nous voulions arrester à icelles. mais plustot il nous faut arrester au corps & à la verité d'icelles scauoir à Iesus Christ.
2.Col.2. Quād S.Paul dit, que le Sabbath a este ombre de ce

qui deuoit auenir & que le corps en eſt en Chriſt, mõſtre que tout ainſi que ſi quelcun vouloit prẽdre l'õbre d'un hõme au lieu de l'embraſſer, ou le pourtrait fait en gros lineamens pour la perſonne, on ſe riroit. Ainſi ſi nous voulions nous arreſter aux ceremonies, nous nous mõſtrerions ridicules & ignorãs. Ces ceremonies eſtoyẽt certaines actions ou façons de faire externes, & ſolennelles inſtituees au miniſtere Eccleſiaſtique pour ſignifier quelque choſe a l'aduenir, comme tous les ſacrifices & purifications, qui ſe faiſoyent ſous la Loy, elles ſignifioyent ou repreſentoyent que Chriſt ſeroit immolé pour le genre humain, tellemẽt que quant il a eſté immolé, toutes ces ceremonies ont prins fin, & ne nous deuons plus amuſer à icelles, comme monſtre ſainct Paul Gal. 5. 12. Epheſ. 2. 15. Col. 2. 14. Heb. 8. 13. &c.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous cõdamnons dõc premierement les Iuifz, qui nonobſtãt que les ceremonies de la Loy ſoyent abolies, nonobſtant ilz y ſont encores plus adonnez que iamais. Car lors que Ieſus Chriſt eſtoit encores en terre, ilz ne faiſoyent point de dificulté de releuer vn aſne s'il fuſt tombé en vn foſſé le iour du repos, & de le mener boire. Mais auiourd'huy ilz ſont ſi ſcrupuleux, qu'ils eſtiment ne leur eſtre loiſible cõme les liures des principaux d'ẽtr'eux font foy, de mettre vne pomme au feu, ou de peller vn ail pour le manger, ou de prendre vne puce la voyant ſauter, ou tuer vne mouſche s'ils n'en eſtoyẽt picquez, ou de monter ſur vn arbre de peur de rompre vn rameau, ou de iouer d'un inſtrument de muſique, ou de chanter, ou de ſonner quelque ſon, non pas ſeulement pour appaiſer vn petit enfant qui pleureroit. Secondement nous blaſmons ceux de l'Egliſe Romaine, pource qu'ils retiennent vne bonne partie des ceremonies Iudaiques & en adiouſtent à icelles pluſieurs qui ſont encores *Luc.* 13. 15.

pires,& ſont plus acharnez apres l'obſeruation dicelles que n'eſtoyẽt les Iuifs apres les leurs, qui eſtoyẽt ordonnez de Dieu, en quoy ilz faillent plus que les Iuifz,pource que leurs ceremonies ne ſont qu'inuentions des hommes à l'obſeruation deſquelles ils attribuent plus qu'a la Parolle de Dieu. Il eſt bien vray quãd ſainct Paul aux Corinthiens dit que toutes choſes ſe doiuent faire par bon ordre, qu'il nous eſt bien permis d'ordonner quelque ceremonie pour la police de l'Egliſe, nous en auons pluſieurs qu'on ne peut blaſmer, comme de faire les preſches & les prieres à certains iours de la ſepmaine, & à certaines heures, de celebrer la Cene en certain temps &c. & combien que ces ceremonies ſoyẽt diuerſes,elles ne laiſſent d'eſtre tolerables, comme en Flandres quant le Miniſtre preſche teſte deſcouuerte. Item que ceux qui veulent communiquer à la Cene s'aſſient tout à lentour d'une table comme s'ils vouloyent prendre leurs repas, & chacun prend vn morceau de pain dãs le plat,aprez que le Miniſtre a benit la table, & donné à deux ou trois le morceau de pain. Item en Friſe quant le Miniſtre rõpt d'un petit pain entier,chaſque morceau qui donne a chaſque communiquant,& ainſi pluſieurs autres. Aucun dije ne peut blaſmer ces diuerſitez de ceremonies moyennant que nous n'en facions vn amas qui ſoit comme vn ioug auquel nous aſſubietiſſions les conſciences & ainſi que nous ſcachions qu'elles different de celles que Dieu a ordonneez, en ce que celles que Dieu a ordonnez ne peuuent eſtre changez ſinon de Dieu,mais celles que les hommes font qui de leur nature ſont indifferentes, & auſquelles nous n'attribuons aucune dignité, peuuent eſtre changees ou oſtees par les hommes, ou quand elles ſont tournees en abus, ou quand elles ſont occaſion de ſcandales, ou autrement.

Diuerſes facons de faire ceremonies nõ a blaſmer.

M. *Comment donc y a il quelque choſe outre la ceremonie* E. *Il a eſté fait pour trois raiſons.* M. *Quelles ſont elles?* E. *Pour figurer le repos ſpirituel, pour la police Eccleſiaſtique & pour le ſoulagement des ſeruiteurs.*

Note 1. que puis que ce commandement outre la ceremonie qui appartient aux Iuifs principalement contient ces trois raiſons tirees de la Loy morale qui comprend le ſeruice de Dieu: nous deuons prendre garde a cela: car puis qu'ainſi eſt que ceſte Loy morale qui eſtãt perpetuelle nous appartiẽt auſſi bien qu'aux Iuifs: nous deuons eſtre autant & plus ardens a mediter & pratiquer ces trois raiſons, que les Iuifs n'ont eſté à la Loy ceremoniale: tellement que quand il eſt dit en ceſte premiere raiſon, que ce commandement eſt pour figurer le repos ſpirituel, c'eſt pour nous apprendre que tout ainſi, comme quand les ſix iours auſquels il eſt permis de trauailler, on trauaille, puis le ſeptieſme on ſe repoſe, auſſi le Catechiſme veut dire que comme on ſe repoſe toutes les ſepmaines vn iour, ce iour la doit eſtre figure d'vn repos eternel duquel nous iouïrons en la vie eternelle. Et comme ce repos eternel ne ſera pas d'eſtre oiſifs: mais d'eſtre addonné voire rauy à la gloire de Dieu: auſſi ce iour la ne faut pas eſtre vn faineant, n'y ſaddonner à quelque beſoigne manuelle, mais à vne ſaincte meditation de la vie eternelle. Quand à la ſeconde raiſon qui eſt que ce iour a eſté deſtiné pour la police Eccleſiaſtique, c'eſt pour nous ſignifier que ce iour la on doit s'aſſembler pour prier Dieu, & ouir ſa Parole comme du temps des Iuifs, il y auoit le Sabbath qu'ils obſeruoyent exactement, & meſme noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, d'autant qu'il ſouloit enſeigner en ce iour la es Synagogues des Iuifs & manifeſter ſes miracles comme cela ſe peut recueillir de ſainct Luc 4. Paul & Barnabas l'ont auſſi obſerué. La troiſieſme raiſon c'eſt afin que les hommes qui ſont bruſlans ordinairement aprez l'auarice ſe tuans au trauail ſoyent retenus & ſoulagés en quelque facon: il eſt auſſi fait mention des fils & des filles a fin que comme les peres & les meres ont ſoing du corps, auſſi Dieu veut qu'ils l'ayent de l'ame principallement, & ainſi qu'ils reportent la louange & le teſmoignage que Dieu *Act. 16. 12.*

Gene. 18 donne à Abraham d'enſeigner ſes enfans & les enfans de ſes enfans à craindre & honorer Dieu. A ce propos il eſt dit Exod. 13. 14. en l'ordonnance du ſacrement de l'agneau Paſcal, que quand les enfans demanderont à leurs peres & meres, que veulent dire ces ceremonies, ils leur declareront les choſes ſignifiees par icelles. Quand aux ſeruiteurs & ſeruantes d'autant qu'ils ſont membres de l'Egliſe, non ſeulement il faut qu'ils ayent quelques relaſches comme il eſt dit, mais auſſi qu'ils fuſſent inſtruicts pour leur ſalut ſi les peres & meres manquent à ce deuoir enuers leurs enfans, & les maiſtres & maiſtreſſes enuers leurs ſeruiteurs & ſeruantes, il ne ſe faut esbahir ſi les peres & meres, maiſtres & maiſtreſſes ſont mal obeis de leurs enfans, ſeruiteurs, & ſeruantes. En aprez quand il eſt parlé de l'eſtranger qui ſe deuoit auſſi abſtenir du trauail ce iour la, il faut entendre c'eſt eſtranger de ceux qui eſtoyent conuertis à la vraye religion qui eſtoyent comme domeſtiques de l'Egliſe nous y pouuons auſſi comprendre les infideles qui pouuoyent conuerſer au milieu des Iuifs leſquels ſe pouuoyent abſtenir du trauail non à cauſe d'eux, mais a cauſe des Iſraëlites, de peur qu'ils ne leur donnaſſent ſcandale & que leur liberté ne fuſt occaſion aux Iuifs de faire au iour du Sabbath labeur illicite. De la on peut reſpondre à ceſte queſtion ſi d'autres gens qui conuerſoyent auec les Iuifs ont eſté obligez aux ceremonies Moſaiques, on reſpond qu'ils n'eſtoyent cõtraincts n'y obligez, n'y aux ceremonies, n'y à la Loy, mais a la diſcipline exterieure, entant que cela eſtoit neceſſaire pour euiter les ſcandales en l'Egliſe en laquelle ils conuerſoyent: car le Magiſtrat qui eſt gardien & conſeruateur de la diſcipline exterieure que faut faire garder pour la paix publique, les y pouuoit contraindre. Nous pouuons dire qu'en France & ailleurs quãd ceux de la religiõ reformee s'abſtiennent de trauailler les iours de feſtes & de manger chair les iours eſquels les Catholiques Romains n'en mãgent

point, ne font cela pour eux, mais pour euiter ſcandale, & ainſi que ce n'eſt ſans raiſon qu'ils s'abſtiennent de trauail ces iours la, & qu'ils y peuuent eſtre iuſtement contrains par le Magiſtrat de religion contraire. Touchant le bœuf, & l'aſne, & autres beſtes, il en eſt fait mention. Premierement afin que les hommes s'accouſtument à vſer d'humanité enuers tels animaux que Dieu a creés pour le ſoulagement de l'homme. Secondement c'eſt qu'entant que ces beſtes ne ſcauroyent trauailler, ſi elles ne ſont conduites par des perſonnes. Dieu veut qu'elles ſe repoſent comme ceux qui s'en ſeruent: mais d'autant que les hommes qui s'en ſeruent, ſont creatures raiſonnables, Dieu veut qu'il employe ce iour la, a mediter ſa Parole: car s'il ne le font, ils ne celebrent pas mieux ce iour que les beſtes voire pis: d'autant que ne faiſant rien & ſe repoſant, elles font ce que Dieu requiert d'eux: mais les hommes, non. C'eſt à dire que Dieu ne requiert pas qu'il ne face rien, mais qu'il s'addonne à l'eſtude des choſes diuines & ſpirituelles.

M. *Qu'eſt-ce que ce repos ſpirituel?* E. *C'eſt de ceſſer de nos propres œuures afin que que le Seigneur œuure en nous.* M. *Comment cela ſe peut il faire?* E. *En mortifiant noſtre chair, c'eſt à dire renoncant a noſtre nature afin que Dieu nous gouuerne par ſon Eſprit.*

Note 1. qu'il eſt bien requis de ſcauoir icy quel eſt noſtre Sabbath c'eſt à dire repos. Or ce Sabbath n'eſt pas le Samedy comme il eſtoit aux Iuifs & eſt encores auiourd'huy: mais eſt le iour que nous appellons le Dimanche, lequel iour nous celebrons depuis que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt eſt reſuſcité des morts, & ce auec bonne raiſon. Car entant que le Sabbath appartient aux ceremonies de la Loy, deſquelles nous auons eſté deliurez par Ieſus Chriſt, a bon droit dije celebrons nous ce iour auquel le myſtere incomprehenſible de noſtre redemption fut parfaict, pource les Chreſtiens de la primitiue Egliſe commencerent à le ſanctifier incontinent apres la

resurrection de Christ ainsi qu'il appert Act. 20. Tellement que nous retenons & celebrons ce iour. Premierement afin que toutesfois & quantes que ce iour la viendra, il nous souuint du mystere & benefice de nostre redemption. Secondement afin que nous soyons asseurez que nous sommes deliurez du ioug de la Loy. Tiercement afin que l'on cognust visiblement la difference qui est entre nous & les Iuifs.

Note 2. quand il est dit que ce iour la est sanctifié, lors que nous cessons de nos propres œuures c'est ce qui a esté desia dit asçauoir que Dieu requiert deux choses, la premiere que nous desistions de nos propres œuures & trauaux ordinaires. Secondement que nous nous employons à d'autres labeurs sçauoir à ouyr sa Parolle & a profiter tellement en icelle, que la foy, charité, esperance, modestie, humilité, & toute autre vertu Chrestienne croisse de plus en plus en nous afin que par l'accroissemẽt d'icelles nostre vieil Adam se mortifie à bon escient, & qu'a mesme mesure le nouuel homme se fortifie en nous.

M. *Cela se doit il faire seulement vn iour la sepmaine?* E *Il se doit faire continuellement: car depuis que nous auons commencé il nous faut poursuiure toute nostre vie*

Note que Dieu nous fait tant de bien que pour le recognoistre aucunement, tant s'en faut qu'il suffize que nous employons vn iour la sepmaine, que mesmes si nous y employons tous les iours de nostre vie, les benefices de Dieu surpasseroyent touſiours de beaucoup le deuoir que nous pourrions faire en cest endroit. Et si vn seul benefice de Dieu tant petit nous puisse il sembler est toutesfois si grand qu'il nous est impossible de le pouuoir suffizamment recognoistre: par plus forte raison pouuons nous satisfaire à vn million qu'il nous fait tous les iours sentir & a toute heure, mais d'autant que nous sommes fort infirmes, Dieu se contente de ce iour lequel il s'est destiné principallement pour son seruice. Ce n'est pas qu'il ne faille s'appliquer à ce sainct exercice les

autres iours lesquels ne different en rien de cestuy-cy sinon que Dieu se l'estant reserué pour soy, aussi requiert il qu'il soit appliqué à son seruice. Tellement que tout ainsi que l'eau de laquelle on vse au baptesme, ne differe en rien quand à sa substance & qualité de celle de laquelle nous nous seruons en vsages ordinaires, & le pain de la Cene ne differe de celuy que nous mangeons, mais seulement differe quand a l'usage auquel il est destiné de Dieu pour signifier son corps & son sang. Aussi les autres iours ne different de celuy du Dimanche, sinon entant que Dieu se l'est destiné pour son seruice. Parquoy comme quand nous venons aux sacremens, nous deuons estre plus touchez de la presence de Dieu, qu'en autre temps: aussi le iour du Dimanche nous deuons plus penser à Dieu que les autres.

M. *Pourquoy y a il vn certain iour pour figurer cela?* E. *Il n'est pas requis que la figure soit du tout pareille à la verité.* M. *Pourquoy le septieme est il ordonné plustost qu'un autre?* E. *Le nombre de sept signifie perfection en l'Escriture. Ainsi il est propre pour denoter la perpetuité. Aussi il nous admoneste que nostre repos spirituel n'est sinon commencé durant ceste vie presente & ne sera point parfaict iusques a ce que nous sortions de ce monde.*

Note que puis qu'il a pleu à Dieu de n'ordonner qu'un iour pour nous figurer nostre repos spirituel, cela nous doit suffire: mais il ne s'ensuit comme dit a esté que nous ne puissions choisir quelques iours de l'annee pour nous enployer aux mesmes exercices que le Dimanche, & les celebrer ainssi que ce iour la quand il y a quelque necessité: & pource auec tresbonne raison les Iuifs celebroyent certaines festes qui leur estoyent commandees non pas en telle facon du tout que le Dimanche: car le Dimanche ils ne faisoyent aucun trauail, mais en ces festes ils trauailloyent une partie du iour. Tellement qu'outre le iour du repos il n'y auoit que sept iours en tout le reste de l'annee ausquels tout trauail fust defendu. La feste de Pasques duroit vne sepmaine entiere, mais

ainsy voyez vous comme les papistes se [illegible]

ils se reposoyent seulement de tout trauail le premier & dernier iour de la sepmaine & trauailloyent s'il vouloyent les iours qui estoyent entredeux. Le semblable se faisoit en la feste des Tabernacles, laquelle
Deut 31. commançoit le 15. du septiesme mois, de laquelle il estoit expressement commandé en la Loy, qu'en certains temps le liure de la Loy feust leu deuant le peuple comme il fut du temps de Nehemie apres le retour de la captiuité de Babylon. La feste des premices appellee Pentecoste, celle des Trompetes, & celles de reconciliation n'auoyent toutes trois sinon vne chacune vn iour, aussi voila les sept iours que failloit chommer en toute l'annee outre le iour du repos: encores toutes ces festes-la tomboyent au temps que le peuple n'estoit point pressé de trauail: car Pasques tomboit au mois qui respond au mois de Mars ou Auril auquel on n'est pressé n'y de seruir n'y de moissonner: & la Pentecoste estoit lors qu'on attendoit a moissonner: la feste des Tabernacles commencoit le 15. iour du 7. mois: & celle des Trompetes au 1 iour du 7 mois qui respond a nostre Septembre, auquel & moissons, & vandanges estoyēt faictes en ces pais la, qui estoyent chauds, & semble que ces temps la fussent bien propres à rendre action de graces des biens que Dieu leur auoit donnés. Il y a encores vne feste appellee Encœnia par sainct Iean 10. d'vn mot grec qui signifie innouation ou renouation, pource qu'elle fut ordonnee apres que le seruice de Dieu fust restauré, & l'Eglise reformee depuis que les Machabeens eurent victoire de leurs ennemis: nostre Seigneur l'approuue encores qu'elle n'eust point esté commandee par Moyse, n'y par les Prophetes: car
Chap. 16 sainct Iean dit que Iesus Christ montoit en Ierusalem en la solennité d'icelle, & ainsi il la celebroit comme les autres Iuifz. Voila toutes les festes qui se trouuent au Vieil & Nouueau Testament, lesquelles certe on ne peut reprouuer puis qu'elles ont esté ordonnees, non pour engendrer oisiueté & idolatrie,

mais pour rendre action de graces des choſes memorables qui eſtoyent aduenues es iours eſquels ces feſtes ont eſté ordõnees comme encores auiourd'huy on ne peut blaſmer ſi en quelques païs ils celebrent certains iours eſquels ils auront ſenti quelque notable deliurance ou quelque ſignalé benefice, afin que tous les ans en ce meſme iour ils renouuellent la memoire de cela a l'honneur & gloire de Dieu.

Note 2. que c'eſt choſe certaine puis que l'Eſcriture fait ſi ſouuent mention du nombre de ſept que ſans doubte ce nombre contient quelque myſtere: car outre qu'il a eſté ordonné pour le iour du repos qui reuenoit toutes les ſepmaines, Dieu la auſſi ordonné pour le iour du repos de la terre d'Iſraël qui reuenoit de ſept ans en ſept ans, comme ceſtuy ci de ſept iours en ſept iours. & puis il a eſté ordonné derechef pour la feſte du grand Iubilé qui reuenoit de 50. ans en 50. ans, lequel eſpace de temps contient ſept ſepmaines d'ans. Car 7 fois ſept, fait 50. Ceſte feſte ſemble auoir eſté ordonnee pour repreſenter encores plus expreſſement le grand repos eternel, auquel tous les eſleus ſeront aſſemblez & non ſeulement vn peuple habitant en la terre de Chanaan, quand la grand Trompette ſonnera par le Miniſtere des Anges & Archanges, pour mettre en pleine franchiſe & liberté eternelle les enfans de Dieu. Or pour ſcauoir comme ce nombre de ſept ſignifie perfection: c'eſt d'autant que quand Dieu crea le Ciel, & la Terre, il trauailla ſix iours & parfit ſon œuure: & le ſeptieſme iour il ſe repoſa ou ſe mit à contempler ſon œuure. Car le repos de Dieu n'eſt pas d'eſtre oiſif ains d'eſtre en action qui eſt telle qu'elle luy eſt naturelle & ſans faſcherie: depuis donc ceſte creation parfaicte ce ſeptieſme iour eſt pris pour perfection, de ſorte que comme a ſon exemple nous deuons trauailler ſix iours & le ſeptieſme nous repoſer c'eſt à dire contempler ſes œuures, auſſi deuons nous mediter ce iour la l'autre repos qui ſera ſeul aux eſleus & different de ceſtuy

Leuit 25. 17. Nom. 26 Ioſué 6.

ci qui eſt commun tant aux hypocrites que fideles: mais quand a celuy qui eſt à aduenir il ſera parfaict en tout & par tout, & iouirons du plus grand contentement du monde.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis qu'il ne faut celebrer principalement que le venerable Dimanche, nous blaſmons. Premierement les Papiſtes qui ſe ſont licentiez a forger vne telle multitude de feſtes qu'il s'en trouue preſques autant que de iours ouurables, & encores non en l'honneur des Saincts deſquels il eſt parlé en l'Eſcriture, mais de pluſieurs autres leſquels on ne ſcait qui ſont. Et combien qu'il ſe peut faire que pluſieurs ont eſté introduites pour bonne fin, & meſmes pour ſemblables raiſons pour leſquelles ont eſté introduites la feſte d'Encœnia & quelques autres qui peuuent eſtre en quelques Egliſes reformees, tant y a qu'icelles ſont à reietter à cauſe de l'abus qui y eſt. Premierement pource qu'elles ne ſont commandees de Dieu comme celles deſquelles nous venons de parler. Secondement pource qu'ils y attribuent plus de dignité qu'au ſainct Dimanche: car celuy qui trauailleroit vn iour de feſte ſeroit plus coulpable ſelon eux que s'il auoit trauaillé le Dimanche auquel iour ils permettront bien aux vſuriers & gens de praticque d'exercer leurs paches, & font ordinairement que leurs rentes & fins de leurs contracts tombent ce iour la, qui eſt vne manifeſte profanation du iour du repos. Il y en a pluſieurs autres qui n'ont autre fondement qu'en ſuperſtition & qui ne ſeruẽt à autre choſe ne plus ne moins que celles des Payens. Secondement les Sophiſtes ſont du tout a condamner qui diſent qu'il ne faut trauailler tantoſt que trois iours la ſepmaine, tantoſt quatre ou cinq & le reſte des iours doit eſtre employé a chommer, les feſtes des Saincts, & qui plus eſt les Papes ont commandé & permis aux Eueſques Clergé

De cõſec. Diſt. 3. c. vlt. ex. de feriis. Clem. de relig. & ven. Sanct.

& au peuple d'inuenter & celebrer plusieurs festes voire tant qu'ils voudroyent: n'estce pas cela directement s'opposer à la volonté de Dieu & se mettre en sa place a qui il appartient de gouuerner les iours?

DIMANCHE XXVII.

M. *Mais que veut dire la raison qu'allegue icy nostre Seigneur qu'il nous faut reposer comme il a fait?* E. *Apres auoir creé toutes ses œuures en six iours il a dedié le septieme a la conseruatiõ d'icelles, & pour nous mieux induire a ce faire, il nous allegue son exemple. Car il n'y a rien tant desirable que de nous conformer à luy.*

Note 1. que puis que Dieu nous fait cest honneur de nous proposer son exemple pour tascher de nous y conformer, aussi deuons nous nous y employer a bon escient afin de ne nous rendre indignes d'un si grand honneur. Dauantage puis que Dieu est le souuerain bien & le comble de toute liesse, aussi n'y a il rien plus desirable à l'homme & plus necessaire que de se conformer a luy. Or nous ensuiuons son exemple & nous conformons a luy quand ayant trauaillé six iours, nous nous reposons le septieme ainsi qu'il s'est reposé, c'est que comme ce repos a esté, vne meditation de ses œuures lesquelles il continue d'entretenir en son estre par sa prouidence aussi deuons nous employer ce 7 a mesme affaire laquelle consiste en vne serieuse meditation des biens qu'il nous fait, & nous veut continuer de faire: ce trauail la, est semblable au sien. Car ainsi que Dieu cõduisant tout par sa prouidẽce trauaille, selon quoy Iesus Christ dit que luy & son pere operent iusques a maintenant, mais ce trauail est sans peine, aussi le nostre doit estre tellemẽt que tout ainsi que l'hõme parle, marche, mange sans trauail, aussi l'hõme deuroit benir Dieu ce iour la principallement aussi aisement comme quand il parle ou fait quelque autre naturelle action, mais pource que l'homme estant encores enuironné de beaucoup

Iean 5 17.

d'infirmitez ne peut faire ce trauail ainſi aiſement, il doit mediter ce iour la celuy qui eſt à aduenir & duquel il iouira en la vie celeſte, lors dije le trauail de l'homme en ce repos ſera ſemblable à celuy d'Adam deuant qu'il pechaſt. ou à celuy des Anges qui inceſſamment louent Dieu, ou a celuy de Dieu qui eſt touſiours en action: alors dije nous ſerons conformes à Dieu qui a creé le Ciel & la Terre.

Note 2. que ceſte meditation des œuures de Dieu a laquelle nous deuons vacquer le iour du Sabbath, principallement engendre en nous la foy laquelle nous faict apprehender tout ce qui appartient a noſtre ſalut. Car quand il eſt dit que par foy nous entendons que les ſiecles ont eſté ordonnez par la Parole de Dieu, pour eſtre faicts demonſtrances des choſes inuiſibles, nous ſommes appris que la premiere œuure de Dieu qui engendre en nous la foy eſt la creation du Ciel & de la Terre. En aprez ceſte foy s'accroiſt & nourrit par l'œuure de noſtre redemption qui eſt vne ſeconde creation & par tous les autres moyens que Dieu a ordonnez a ceſt effect comme il ſeroit aiſé de le prouuer par pluſieurs raiſons & teſmoignages.

Hebr. II.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Dieu à creé le Ciel & la Terre. Ariſtote & les Epicuriens ont grandement erré, leſquels n'ayant point entendu que Dieu auoit baſti ce monde pour eſleuer l'hõme a la contemplation de ſes œuures & pour louer non pas ceſt excellent ouurage ſeulement, mais ſingulierement l'ouurier, ont prins occaſion par la beauté d'iceluy de dire que le monde eſtoit eternel & ſans commancement & ſans fin, & qu'il eſtoit Dieu meſme. Cela eſt nier Dieu ſon createur, il ne ſe faut esbahir de cela: car on ne peut comprendre par l'entendement humain celuy qui eſt autheur d'un tel ouurage, & comment il auoit eſté fait, mais la

foy seule y est requise de laquelle les Philosophes estoyent destituez.

M. *Faut il tousiours mediter les œuures de Dieu ou s'il suffit vn iour la sepmaine?* E. *Cela se doit faire chacun iour, mais a cause de nostre infirmité il y en a vn specialement deputé, & c'est la police que i'ay dite.*

Il a esté dit cy dessus que les œuures de Dieu sont si belles & admirables qu'elles meritent bien que nous employons entierement toutes les parties de nostre vie a les mediter: mais pource que nous sommes fort infirmes. & qu'il nous faut beaucoup de temps pour satisfaire aux necessitez de ceste vie, il ne s'en est reserué qu'un. Il est bien vray que nous pouuons commodement employer les autres six iours a la cõtemplation de ses œuures. c'est ascauoir quand vn chacun selon sa vocation s'employant a l'œuure ordinaire qui est propre a sa vocation, trouuera tousiours occasion d'annoncer & prescher les grandes merueilles de Dieu, & luy en rendre action de graces: comme pour exemple si vn artisan qui ait l'esprit vn peu esueillé & soit aucunement bien instruit s'il considere a bon escient la besoigne a laquelle il s'addonne, il trouuera dequoy admirer celuy qui a creé les matieres lesquelles luy sont necessaires pour faire les ouurages de son mestier: si mesme vn laboureur laboure la terre contemplant comme de sa nature elle est seche, & toutesfois estant cultiuee & arrousee de pluye est rendue propre a apporter vne infinité de fruicts necessaires pour la conseruation de la vie humaine. Si vn vigneron fait le mesme en la vigne il trouuera dequoy s'esleuer à Dieu. Et tant plus les hommes seront appellez a des vocations hautes, tant plus auront ils matiere d'entrer en profondes meditations de ces choses. Les Astronomes Medecins Mathematiciens qui ont la cognoissance des choses plus secrettes peuuent entrer en plus hautes meditations de ces choses que beaucoup: mais sur tout les Theologiens ausquels Dieu a reuelé ses principaux

mysteres & touchant la creation du monde & touchant la redemption du genre humain & plusieurs autres choses: cõme ils ont vne vocation qui surpasse toutes les autres en excellence & dignité, aussi ne sçauroient ils penser a la moindre chose de sa Parole & de ses secretz qu'ils ne treuuent matiere tant plus d'admirer ce grand Dieu: mais la plus part d'entreux fait tres mal son profit de ces choses: car ils ne tiennẽt pas grand conte de l'estude qui leur deuroit estre la principale, asçauoir des sainctes escritures: ou s'ils y trauaillent, ce n'est pour apprendre a cognoistre & seruir Dieu, mais le font pour s'en seruir comme d'une philosophie, ou comme vn homme mechanique se sert de son mestier, ou pour monstrer leur esprit, & acquerir bruit entre les hommes ou autrement.

CONTRAIRE DOCTRINE.

Pline est fort a blasmer, lequel ayant grande cognoissance des choses naturelles, desquelles il en a escrit vn gros liure, n'a pas toutesfois eu bonne opinion de Dieu & de l'immortalité de l'ame, ains s'est monstré plus que beste quand il a parlé de ces choses Autant en deuons nous dire de Galien grand Philosophe & Prince des Medecins, lequel s'est tellement embrouillé apres la Nature qu'il en parle comme si elle estoit d'elle mesme Dieu, & qu'il n'y eust point de Dieu qui l'eust creé duquel il ne parle iamais sinon que l'admiration de ceste Nature l'y contraigne.

M. *Quel ordre doit on garder ce iour la?* E. *C'est que le peuple s'assemble pour estre instruit en la verité de Dieu, pour faire les prieres communes & rendre tesmoignage de sa foy & religion.*

Note 1. quand il est icy dit que le peuple se doit assembler ce iour la pour estre instruit en la verité de Dieu. Dieu commande premierement d'enseigner en son Eglise la vraye doctrine & de bien confirmer vn chacun Chrestien en icelle, de l'exhorter à penitence de le consoler estant en affliction, & en somme de luy propo-

proposer aussi diligemment ce qui est necessaire pour la correction & bonne conduite de ses meurs comme pour la vraye doctrine: car comme cela est bien obseruer le Sabbath, aussi quand on neglige de precher ceste parole & à lescouter, ou qu'on preche fausse doctrine, ou deprauee, ou rognee & qu'ō y croit plustost qu'a la vraye &c. cela est violer le iourdu Sabbath. Secondement il est commandé d'administrer les sacremens pource qu'ils sont seaux de la doctrine, & aussi est commandé qu'vn chacun regarde d'en bien vser quand Dieu luy faict la grace d'y communiquer, a quoy est contraire l'omission ou mespris diceux, & quand on omet d'exhorter le peuple a regarder d'en bien vser, ou quand il y a vne profanation ou vsage superstitieux d'iceux Tiercement il faut sçauoir qu'entant qu'on ne sçauroit precher la Parole de Dieu, ny administrer les sacremens & faire plusieurs choses qui dependent d'iceux sans Ministre, que Dieu a ordonné le Ministere de sa Parole, & d'autant que ce Ministere ne peut estre sans Ministre & pasteur, aussi a il ordonné qu'il y auroit des lieux propres & destinez a l'instruction de la ieunesse asçauoir des escoles esquelles on esleueroit plusieurs ieunes hommes pour estre employez puis aprez au Ministere de la Parole de Dieu. Or s'il a ordonné les escoles pour ceste effect, aussi il s'ensuit qu'il a ordonné que ces escoles soyent entretenues de gages honnestes par les Magistrats qui doiuent auoir soin de cela principallement. Cela est conforme a l'Escriture: car nous lisons qu'il y auoit des Prophetes en certains lieux qui estoyent comme colleges esquels iceux Prophetes qui estoyēt comme docteurs & maistres pour instruire la ieunesse qui estoit dedans notamment au 2. liu. des Rois 2 5. nous lisons que les fils des Prophetes qui estoyent auec Elie & qui annoncerent a Elisee que Dieu rauiroit Elie de sa presence, il est certain que ces filz la estoyēt auec Elie pour deuenir Prophetes c'est à dire poure-

ſtre inſtruicts ez ſciences & notamment és ſecrets de
Act. 22. 3. la Parolle de Dieu a cela ſe peut rapporter ſe que dit S. Paul qu'il a eſté inſtruict aux pieds de Gamaliel monſtrant par la qu'il auoit eſté inſtruict és lieux qui eſtoyent deſtinez en ce temps aux lieux ou les eſtudes floriſſoyent, & raconte cela pour vne grande louange, notamment d'auoir eſté diſciple de Gamaliel qui eſtoit vn perſonnage renommé en ce temps la (comme a la verité ce n'eſt pas vne mediocre louange d'auoir ouy beaucoup de gens ſçauans és lieux vouez aux bonnes lettres a cela tend ce que S. Paul eſcriuant a Timothee dit demeure és choſes que tu as
2. Tim. 3 15. appriſes & leſquelles t'ont eſté donnees, cognoiſſant de qui tu les as appriſes & que tu as ſceu dés ton enfance les ſainctes lettres leſquelles te peuuent rendre ſage a ſalut par la foy qui eſt en Ieſus Chriſt: de la vient que les ſages ont appellé les eſcoles les pepinieres de l'Egliſe & de la Repub. deſquelles on tiroit des perſonages propres & ornez des dons neceſſaires pour bien adminiſtrer l'Egliſe & la Republique pour ceſte cauſe les Roys & Magiſtrats ſont or-
Eſa. 49 nez du titre de nourriciers de l'Egliſe & des paſteurs du peuple: Tellement que pour bien celebrer & ſanctifier le iour du Sabbat il faut que le miniſtere de la Parole de Dieu ſoit entretenu ſans lequel on ne ſçauroit faire les exercices requis a la celebration de ce jour, & d'autant que le miniſtere ne ſçauroit eſtre entretenu ſans moyens & facultez, il s'enſuit que Dieu a ordonné non ſeullement que l'on entretiendra aux eſcoles la ieuneſſe pour eſtre inſtruite és ſciences qui conuiennent a ceſt aage mais auſſi quād quelques vns ſont promeus à l'adminiſtration de la Repub. & principalement de l'Egliſe, qu'auſſi autres entretenemens leur doiuent eſtre ordonnez pour la conſeruation de leur charge: de maniere que le deuoir du Magiſtrat craignant Dieu eſt d'auiſer que l'on ordonne gages honneſtes & liberaux, pour l'honneſte entretien des paſteurs ſelon le commandement du

Seigneur cela auſſi eſt enſuiure l'exemple des Roys treſchreſtiens deſquels le zele eſt loué a bon droict en l'Eſcriture notamment de Ioſaphat Ioſias & Ezechias & à la verité ſi nature a appris aux peuples & nations les plus barbares qui ayent eſté aſçauoir que ceux qui ſont ordonnez à manier les choſes ſacrees doiuent eſtre nourris & entretenus du public & qu'õ leur doit aſſigner les facultez deſquelles ils pourrõt eſtre entretenus comme nous liſons Gen. 46. que la famine eſtant ſi grande en Egypte que les poures Egyptiens furent contrains de vendre leur terre pour auoir dequoy manger, mais les Sacrificateurs ne furent point reduicts a telle extremité pource que vivres leurs auoyent eſté ordonnez du Roy Pharao (duquel Ioſeph eſtoit ſon lieutenant) & les mangeoyẽt pendant que le peuple vendoit ſa ſubſtance. Si dije nature a appris aux plus barbares nations d'ordonner viures pour ceux qui ſeruent au public, par plus forte raiſon les Chreſtiens inſtruits en l'eſcole de Dieu qui ont cõmandement de faire cela, le doiuent faire, dont s'enſuit auſſi par le contraire que ceux qui ne ſe ſoucient de faire inſtruire leurs enfans à l'eſcole & d'entretenir les eſcoles, ceux qui meſpriſent le miniſtere de la Parole de Dieu, principalement ceux qui ne contribuent point pour l'entretien d'iceluy, ou qui n'y contribuent pas ſelon leurs facultez ou qui le font par maniere d'acquit, tels violent le iour du Sabbath ou pour le moins manquant beaucoup en leur deuoir ne celebrent pas le iour du Sabbath comme il faut. Quartement tenant qu'il y a ordinairement beaucoup de poures leſquels Dieu veut qu'ils ſoyent entretenus, il commande auſſi quãd on ſanctifie le Sabbath que l'on contribue a la neceſſité d'iceux a ce propos il eſt dit qu'il ne faut point comparoiſtre deuant luy les mains vuides. Item qu'il ne faut point venir deuant la preſence de l'Eternel ſans rié apporter nous liſons qu'é la primitiue Egliſe cela ſe faiſoit car S. Paul dit 1. Cor 16. 1 quand aux

2 Rois 26 2
1 Chron. 9.
Exod. 25.
Deut. 16. 16.

collectes qui se font pour les saincts faictes en commũ i'en ay ordonné aux Eglises de Galatie, c'est que chasque premier iour de la sepmaine chacun de vous mette a part par deuers soy, serrant ce qu'il pourra par la benignité de Dieu: & a cela est contraire l'auarice & l'ingratitude de ceux qui ne contribuent iamais a telles necessitez, ou s'il y contribuent ce n'est tant qu'ils deuroyent ny d'vn tel cœur & affection comme il faut veu que Dieu principalement ne regarde à la quantité du donneur ny la qualité du don, mais a l'affection: cela se prouue en ceste poure femme vefue qui n'ayant donné que deux pites fut plus agreable que ceux qui en auoyent donné dauantage pource qu'elle y auoit mis de sa poureté & les autres y auoyent mis de leur abondance voila les principalles choses que nous pouuons comprendre estre commandees de Dieu en ce iour du Sabbath touchees en ceste demande & responce &c.

Luc 21 2

M. *Comment entens tu que ce commandement est aussi dõné pour le soulagement des seruiteurs* E. *Pour donner relasche a ceux qui sont en la puissance d'autruy. Et pareillement cela sert à la police commune car chacun s'accoustume à seruir le reste du temps quand il y a vn iour de repos.*

Note que Dieu a voulu que les hommes eussent esgard aux seruiteurs & seruantes pour trois raisons desquels les deux premieres ont esté touchés cy dessus la premiere est qu'entant que les seruiteurs & seruantes sont ordinairement employees par leurs maistres & maistresses au trauail par l'espace de six iours, Dieu veut qu'ils ayent quelque relasche le septiesme, & se reposent de leur trauail ordinaire, & aussi afin que les maistres & maistresses apprennent a vser d'humanité enuers leurs seruiteurs & seruantes pour ne les interesser point en les poussant par trop au trauail: la seconde c'est que les seruiteurs & seruãtes estãs creés a l'image de Dieu, Dieu veut qu'ils soyent instruicts ce iour la en sa parole & doctrine de salut duquel Dieu veut qu'ils soyent participans aussi bien

que les maistres & maistresses: il veut dire qu'ils employent ce iour la à ce sainct exercice, d'autant que les autres iours qu'ils employent au trauail ils n'ont loisir d'y vacquer. La troisiesme raison & qui n'a point esté touchee c'est que Dieu a donné ce commãdement pour le soulagement des seruiteurs pour establir vn ordre & police entre les hommes qui est necessaire pour bien conduire nostre vie. Ceste police est qu'ordinairement on trauaille six iours & qu'on se repose le septiesme, tellement que ceste ordre la estant ordonné de Dieu cela fait que les hommes s'occupent six iours durant & se reposent le septiesme de sorte que si ceste ordre n'eust esté ordonné de Dieu, les hommes n'eussent sceu quand il leur eust fallu trauailler, & reposer. Ainsi il y eust eu vne horrible confusion au monde de laquelle plusieurs malheurs s'en fussent ensuiuis, pour lesquels euiter Dieu a ordonné vn iour pour se reposer & le louer, & six pour trauailler.

M *Maintenant disons comment ce commandement s'addresse à nous.* E. *Touchant la ceremonie elle est abolie car nous auons l'accompliſſement en Ieſus Chriſt.* M. *Comment,* E. *C'eſt que noſtre vieil homme eſt crucifié par la vertu de ſa mort & par ſa reſurrection nous reſuſcitons en nouueaute de vie.*

Note qu'entant que le Sabbath ceremonial estoit figuratif ou typique il a esté aboli par la venue de nostre Seigneur Iesus Christ & tous les Sacremens & sacrifices qui estoyent ordonnez deuant & apres sa loy c'est a cela a quoy il faut rapporter ce que nous lisons aux Collossiens 2. que le Sabbath a esté ombre de ce qui deuoit aduenir, & que le corps en est en Christ c'est à dire la vraye & ferme substance. Mais combien que le Sabbath ceremonial ait esté aboli au nouueau Testament toutesfois le moral dure encores & nous appartient, & mesme le genre du Sabbath ceremonial nous appartient qui est en somme qu'il faut celebrer un iour pour donner quelque tẽps au ministere de la Parole de Dieu si on met en auant

Exod. 31.17. que le iour du Sabbath doit durer à touſiours pource que le Seigneur dit qu'il y a vn pact entre moy & les fils d'Iſrael & vn ſigne perpetuel on reſpond que le Sabbath ceremonial eſt vrayemẽt perpetuel iuſques a Chriſt ſeulement entant qu'iceluy eſt la fin des ceremonies, mais nous adiouſtons que le Sabbath eſt eternel quãd a la choſe ſignifiee: la choſe ſignifiee c'eſt que nous ceſſions d'offenſer Dieu, que nous renoncions a noſtre vieil Adam, que nous crucifions & mortifions noſtre vieil hõme que nous meditions inceſſãment la mort de Ieſus Chriſt, par laquelle nous ſommes racheptez de lenfer, & meditions ſa reſurrection en la vertu de laquelle nous ſommes reſuſcitez en nouueauté de vie & deuons proffiter de plus en plus en icelle tant que nous ſerons en ce monde: ce qui eſt declaré plus amplement par ce qui s'enſuit.

M. *Qu'eſt ce donc qu'il nous en reſte?* E. *Que nous obſeruions l'ordre conſtitué en l'Egliſe pour ouyr la Parole de Dieu, communiquer aux prieres publiques & aux Sacremens, & que nous ne contreuenions a la police ſpirituelle qui eſt contre les fideles.*

Note que puis que le Catechiſme nous reitere plus que d'vne fois les choſes qui ſont en ceſte demãde & reſponſe qu'il faut deuotieuſement celebrer le Sabbath pour pluſieurs raiſons deſquelles quelques vnes ont eſté touchées & pour pluſieurs que l'on pourroit adiouſter mais notamment pour celles cy. Premierement pource qu'entant que c'eſt ordre a eſté ordonné de Dieu tant pour preſcher la Parole que pour adminiſtrer les Sacremens, ne ſçauroit eſtre gardé ſans le ſainct miniſtere de ſa Parole, que nous apprenions a le reuerer comme il faut entant qu'il a eſté, pour la gloire de Dieu. Secondement afin qu'il fuſt vn inſtrumẽt pour conuertir les poures pecheurs a Dieu & pour les confirmer en ſa grace & conſoler ſouuent en leurs afflictions &c. Tiercement afin que l'Egliſe peut eſtre veuë & enſeignee, car encores qu'elle peut eſtre enſeignee par la lecture & autres

moyens, elle le peut estre dauantage par le ministere de sa parolle pource que la viue voix esmeut beaucoup mieux que la lecture comme l'experience le monstre. Quartement il nous faut reuerer le ministere pource que par iceluy nous admirons la grande bonté & charité de Dieu enuers nous en ce qu'il a voulu que nous fussions enseignez non par les Anges de peur que n'eussions peu porter leur resplendeur non plus que le peuple d'Israel ne peut porter la voix de Dieu qui estoit auec vn tel tonnerre que le peuple s'escria que Moyse parlast car ils ne pouuoyét porter ceste voix espouuantable, mais il veut que soyons enseignez par les hommes semblables a nous pour s'accommoder à nostre tresgrande infirmité. Or puis que par le ministere nostre salut est ainsi auancé, la gloire de Dieu celebree, par iceluy nous sommes redressez de noz fautes, consolez en noz afflictions confirmez en nostre vocation, puis dije que ces choses sont de tresgrande cõsequence qu'il est requis que ceux qui viennent a ceste charge ne doiuent estre receux sinon qu'ils soyent douez suffisamment de dons mediocres, & doiuent estre propres a enseigner doiuent auoir bon tesmoignage tant de ceux de dehors comme de ceux de dedans car toutes ces choses sont requises, afin que la Parole de Dieu qu'iceux doiuét prescher soit preschee auec edification. *Exod.* 20. 191.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que pour sanctifier le iour du Sabbath il faut s'assembler pour ouyr la Parole de Dieu: les Zueukfeldiens. Premieremét sont a blasmer disans que c'est chose inutile de s'assembler pour ouyr la Parolle de Dieu & administrer les Sacremés & qu'il suffit qu'vn chacun lise ceste Parole de Dieu en sa maison & suiure les reuelations de l'Esprit de Dieu (car ils tiennent qu'a tous propos, Dieu donne des reuelations a vn chacun pour faire ce qui luy plaist. Secondement

Ceux profanent le iour du Sabbath qui l'employent aux voluptez charnelles, beuueries, gourmandiſes, yurogneries, mutineries, ſedition, & autres ſemblables cela eſt employer le iour du Sabbath au ſeruice du Dieu Bacchus, de Venus de Mars, tels ne font pas l'œuure du Seigneur, mais du Diable. Item ceux qui l'employent à jeux tels qu'ils ſoyent, & oiſiuetez, riſees danſes laſciuetez & autres debauches tellemẽt que la reſuerie des Iuifs n'a garde d'auoir lieu quand on employe ſi mal le iour du repos diſans quand le iour du Sabbat s'approche, que les Diables s'enfuiẽt & retirent en des montaignes tenebreuſes iuſques à ce que le iour ſoit paſſé, en cela ils monſtrent qu'ils attribuent plus de ſainɛteté à ce iour la qu'aux autres ce qui eſt vne folie, & le Diable ne craint pas les iours, mais les bonnes œuures qui ſe font par l'Eſprit de Dieu & le iour du Dimanche, & les autres iours: Toutefois quand le iour du Dimanche eſt employé pour la plus part à ieux laſciuetez inſolences & a toutes debauches tant s'en faut que le Diable s'enfuie ce iour la, que pluſtoſt il approche pource qu'il eſt bien ſerui &c.

M. *Et la figure ne nous proffite elle de rien?* E. *Si fait bien car il nous la faut reduire a la verité. C'eſt qu'eſtans vrais membres de Chriſt, nous delaiſſions noz propres œuures pour nous permettre a ſon gouuernement.*

Note comme Dieu eſt ferme & veritable en ſa Parole & en ſes actions, que c'eſt la verité & fermeté meſme, auſſi quand il nous repreſente & figure quelque choſe, il ne faut non plus douter de la choſe figuree qui ne ſe voit point, que nous faiſons de la figure qu'on voit: au ſacrement du Bapteſme & de la Cene nous ne voyons que de l'eau, du pain & du vin tant y a qu'il nous faut eſtre auſſi aſſeurez du corps & du ſang auquel nous participons par le ſainɛt Eſprit, comme ſi nous le voyõs des yeux corporels: parquoy le iour du Dimanche nous repreſentant le repos eternel duquel nous iouirons par la grace de Dieu a-

pres ceſte vie nous en deuons eſtre aſſeurez auſſi fermement comme nous ſommes que nous obſeruons & celebrons ce iour du Dimanche. Et ainſi pour reduire à ſa vraye fin ce iour du Dimanche c'eſt que ce iour la nous deuõs principallemẽt mediter & proffiter en la Parole de Dieu qui eſt vne Parolle de vie laquelle nous regenere à bon eſcient en vne nouuelle vie renõcant a nos debauches corruptions & iniquitez & à toutes nos meſchantes œuures & nous addonnant à celles qui ſont bonnes par le ſainct Eſprit à la guide & conduite duquel nous nous laiſſons entierement iuſques a ce que nous ſoyons paruenus a la vie eternelle qui eſt l'accompliſſement de la figure de ce iour du repos.

DIMANCHE. XXVIII.

M. *Venons à la ſeconde table* E. *Honore ton pere & ta mere.*

Combien qu'en ceſte ſeconde table il ſoit traicté principallement des deuoirs que les hommes doiuent les vns aux autres, nous ne nous en ſçaurions bien acquiter ſinõ que nous regardions à Dieu principalement: car tout ainſi comme quand Dieu nous a commandé tels deuoirs, notamment pour l'amour de luy, auſſi ne les accompliſſons nous pas bien, ſinon que nous ayons eſgard à noz freres pour l'amour de luy Tellement quand il eſt dit honore ton pere & ta mere nous ſommes obligez de le faire entant premierement que Dieu nous le commande, ſecondement entant qu'ils ſont les inſtrumens deſquels Dieu s'eſt ſerui pour nous mettre au monde: Tant y a que quand nous les honorons nous ne deuons pas tant regarder à l'amour & honneur que nous deuons à noz peres & meres qu'a Dieu. En apres quand il nous eſt defendu de ne tuer, paillarder, derobber ny proferer faux teſmoignage cõtre aucũ &c. nous nous deuõs abſtenir de tous ces malefices, non tant pource que la vie de noz

prochains nous doit estre pretieuse & que deuons auoir en singuliere recommandation l'vtilité & l'honneur d'iceux mais principalement nous nous en deuons abstenir pource que Dieu y est grandemẽt deshonoré. Or nous deuons regarder a Dieu sur tout en l'obseruation de ces deuoirs deux à nos prochains, pource que quand nous les faisons cela procede du mouuement de l'Esprit de Dieu.

M. *Qu'entens tu par honorer?* E. *Que les enfans soyent humbles & obeissans à leurs peres & meres, leur portent honneur & reuerence, leur assistent, & soyent à leur commandement comme ils y sont tenus.*

Note 1 par le mot honorer il faut comprendre plusieurs deuoirs qui peuuent tous estre reduicts à ces
5 quatre icy specifiez: le premier c'est que les enfans doiuent monstrer à leurs peres & meres vne vraye humilité & obeissance qui est vne vertu à laquelle les enfans se doiuent accoustumer dés qu'ils cõmencent a auoir quelque cognoissance. Or combien que ce soit vne loy naturelle d'obeir à ceux desquels Dieu s'est serui pour nous mettre au monde, à laquelle nous deurions obeir promptement, toutesfois nostre naturel est si mauuais que nous n'y obeirions pas sinon que Dieu nous le commandast encores. Ainsi nous disons qu'il nous faut porter obeissance à nos peres & meres. Premierement a cause que c'est vne loy naturelle. Secondemẽt pource que Dieu la commandé, & tellement qu'il n'y a rien qui nous exempte de tel deuoir encores que nous apperceussions en eux beaucoup d'infirmitez. A ce propos dit
pro. 23. Salomõ escoute ton pere qui ta engendré, & ne mes-
22. prises point ta mere quand elle sera ancienne. Item
eccles. ne te moque point dés fautes de ton pere, car cela ne te tournera pas à honneur. Ainsi Ionathan supportoit les chagrins & coleres de son pere Saül, Dauid semblablement portoit patiemment beaucoup de defauts dudict Saül son beau pere, & Cham fut maudit de
Ge. 9. Dieu pour n'auoir couuert la vergogne de son pere
22.

Noé & pour s'en estre moqué en racontant le tout a ses freres Sem & Iaphet, qui estans plus sages que luy, la couurirent. En apres le deuoir des enfans est de se submettre aux corrections paternelles & maternelles se gardans de murmurer contre eux comme font les debauchez, d'escouter & pratiquer les remonstrances qui leur font, & la dessus se proposer les exemples des bons enfans, notamment celuy d'Isaac duquel il est dit qu'il a obei à son pere iusques à la mort, & sur tout celuy de Iesus Christ lequel estant egal a Dieu son pere toutefois il estoit suiet à sa mere de laquelle il auoit prins chair humaine, & à Ioseph aussi son pere putatif, le deuoir que les enfans doiuent à leur pere & mere, le Catechisme dit que c'est l'honneur & reuerence, mot par lequel nous entendons vn grand respect & hommage qu'ils leurs doiuent, & que Dieu leur commande en maints lieux par sa Parole voire encores que les enfans fussent paruenus à de grandes dignitez, ils doiuent toutefois ce deuoir à leurs peres & meres de la vient que Salomon grand & magnifique Roy estant en son trosne & voyant sa mere venir à luy, l'honnora deuant tous car il la fit seoir à sa dextre le troisiesme deuoir des enfans enuers leurs peres & meres, c'est qu'il leur doiuent assistance s'il voyent qu'ils soyent en indigence, & ce mot honorer signifie assister cõme quãd S. Paul dit que ceux qui presidents bien sont dignes de double honneur, & ailleurs il faut honorer les vefues c'est à dire assister. Tellement que si noz peres & meres aprez Dieu nous ont donné la vie, & ont en beaucoup de peine a nous esleuer, cest vne loy naturelle de leur rendre la pareille entant qu'il nous sera possible. Et si cela est naturel aux animaux mesmes: (car la Cicogne nourrit son pere & sa mere en leur nid quand ils sont vieux, & ne peuuent plus voler, pour ceste raison cest animal a esté appellé d'vn mot Hebrieu qui en françois signifie bien faisante,) par plus forte raison cela doit estre naturel à l'homme le-

Gen. 22. 10.

Luc. 2.

1. Ro. 2. 19.

1 Tim. 5 17.

1 Tim. 5 3.

quel s'il manque à ce deuoir doit estre reputé inferieur voire pire que ces poures bestes. Sainct Paul
1 Tim.5 nous exhorte à ce deuoir disant que s'il y a quelque
4. vefue qui ait des enfans ou nepueux qu'ils apprenent tous premierement la pieté en leur maison, & a rendre à leurs parens la pareille: mais Ioseph doit seruir d'vn vif aguillon à vn chacun lequel nourrit la
Gen.45. famille de son pere abondammẽt en temps d'vne dure & longue famine, quoy que ses freres luy eussent faict beaucoup de molestes iusques à luy pourchasser la mort. Le quatriesme deuoir des enfans enuers leurs peres & meres c'est de se submettre propremẽt & volontairement à leurs commandemens. Car cõme le pere & la mere doiuent commander absoluëment, aussi le deuoir des enfans est de bon & franc courage executer leur commandement. Mais il faut adiouster que l'enfant doit faire les commandemens *de son pere* & de sa mere, au cas que leur commandement ne soit contraire à celuy de Dieu. Car l'enfant est plus tenu à Dieu qu'à son pere & sa mere pource dit Iesus Christ celuy qui aime plus son pere
Matth. & sa mere que moy, n'est digne de moy: tellement
10.17. que si le pere & la mere commandẽt a l'enfant quelque chose contre l'honneur de Dieu comme d'aller à la messe, ou quelque autre mal, l'enfant doit suiure
Act. 5. ce que dit sainct Pierre qu'il vaut mieux obeïr à Dieu
29. qu'aux hommes. Item l'exemple des trois Hebrieux
Daniel3 qui ont mieux aimé estre iettez en la fournaise ar-
18. dente de Nabuchodonozor Roy de Babylon, que luy obeir en adorant la grande statue dressee par son cõmandement, & celuy de Daniel qui a mieux aimé e-
Daniel.6 stre ietté en la fosse des Lions qu'obeïr à l'ordonnan-
16. ce faicte contre Dieu par Darius si dije ils veulent forcer leurs enfans d'ensuiure les superstitions de leur pere, il nous faut prattiquer ces enseignemens, ne cheminez aux ordõnances de voz peres, & ne gar-
Exech.20 dez leurs statuts, & ne soyez souillez en leurs images si ie suis le Seigneur vostre Dieu, cheminez en

mes ordonnances. Item ne soyez comme voz peres & freres qui ont transgressé contre le Seigneur le Dieu de voz peres: ne vueillez endurcir vostre col comme voz peres. *Zach. 1. Psal. 78.*

Note 2 que le Catechisme disant: honore ton pere & ta mere, il nous enseigne que nous deuons pareil honneur à la mere qu'au pere: Ce qui semble absurd, car si la femme est mesme subiecte au mari & luy doit obeissance, il semble dije absurd qu'il faille honorer la mere comme le pere. On respond qu'entant que le mari & le pere des enfans est le chef de la famille, qu'il le faut honorer principallement: de sorte que si le pere commande vne chose & la mere vne contraire, l'enfant deuroit plustost obeir au pere qu'à la mere pourueu que le commandement du pere ne fust contre l'honneur de Dieu: Car en tel cas la mere commandant à l'enfant quelque chose selon Dieu, & le pere commandant le contraire, l'enfant doit preferer le commandement de la mere à celuy du pere, pource que ce que la mere commande, est selon Dieu, auquel il faut obeir deuant pere & mere. En aprés Dieu cõmande d'obeir a la mere cõme au pere pource que les meres sont ordinairement mesprisées des enfans a cause de l'indulgẽce qu'elles monstrent aux enfans plus que les peres à ce propos dit Salomon mon fils escoute la discipline du pere, & ne delaisse le commandement de ta mere afin que tu adioustes graces à ton chef. Item celuy qui honore son pere est deliuré de peché, & qui donne gloire à sa mere est semblable à celuy qui amasse vn tresor. Item honore ton pere de tout ton cœur, & n'oublie pas les douleurs de ta mere, souuien toy que tu as esté engendré par iceux, & regarde a leur rendre cõme ils t'ont faict. Mesmes on peut dire que l'enfant est plus tenu a la mere qu'au pere, pource qu'elle la porté en son ventre, & puis esleué auec beaucoup de peine en laquelle le pere n'a point ou bien peu participé. Dauantage si l'enfant aime bien & honore son *Eccle-siast. 27*

pere quoy qu'il ne tint pas autrement conte de sa mere, toutesfois pour l'amour & respect qu'il deuroit porter a son pere, il honoreroit aussi sa mere voire mesme sa maraſtre.

Note3.comme Dieu cõmande aux enfans icy leur deuoir enuers leur pere & mere,aussi cõmãde il aux peres & meres leur deuoir enuers leurs enfans le deuoir du pere &mere enuers leurs enfans consiſte,Premieremẽt a les esleuer & nourrir,car s'il n'y a animal quelque bõ ou venimeux ſoit il qui n'ait ſoing de ſes petis,par plus forte raisõ l'hõme qui eſt animal raiſon nable & creé al'image de Dieu ne doit manquer à ce deuoir. En apres il doit regarder a leur faire apprendre quelque art ſtyle ou meſtier pour gaigner & paſſer leur vie quand ils ſeront grands. Anciennement il auoit eſté ordonné par vne loy a Athenes que les enfans ne ſeroyẽt tenus de nourrir leurs peres deſquels ils n'auroyent rien apprins, n'y fait apprendre pour viure & paſſer ceſte vie honneſtement. Et d'autant que l'homme eſt compoſé d'ame & de corps, & que l'ame eſt plus excellente que le corps, comme le pere à ſoin de nourrir & veſtir le corps, il faut qu'il en ait principallement de l'ame, & comment? c'eſt qu'il le face inſtruire en la pieté & crainte de Dieu & ſi
1 Tim. 5. 8. ſainct Paul dit que ceux qui n'ont ſoin de leur famille ſont pires qu'infideles ceux cy doiuent eſtre tenus principallement pour tels: Car encores qu'ils euſſent ſoin du corps & ne l'ayant de l'ame qui eſt plus excellente que le corps, ils ſont encores plus infideles: En quoy auſſi ils ſe deſhonorent pource qu'ils font plus d'eſtat de leurs bœufs & pourceaux entant qu'il les nourriſſent gros & gras & laiſſent leur ame mourir de faim entant qu'ils ne luy donnent la vraye inſtruction en la Parole de Dieu, qui luy eſt auſſi neceſſaire comme eſt la nourriture corporelle au corps. Secondement ce deuoir conſiſte a les reprendre &
Pro, 13. corriger de leur fautes & a les chaſtier. Car comme il eſt dit celuy hait ſon enfant qui luy eſpargne la ver-

ge, auſſi ceux qui ne chaſtient leurs enfans haïſſent pluſtoſt leurs enfans qu'il ne les aiment d'autãt qu'ils les aiment d'vn amour fol & Dieu chaſtiera les peres & meres qui n'auront chaſtié leurs enfans, de la viét la punition du Sacrificateur Heli pour auoir reprins trop mollement ſes filz Ophni & Phinees qui auſſi a cauſe de leur meſchanceté furent tuez du Seigneur. Dauid auſſi ne porta impuni l'indulgence trop grande qu'il auoit tenu enuers ſes enfans, car l'vn aſçauoir Amnon viola ſa ſeur Thamar, & puis Amnon fut tué par ſon frere Abſalom lequel puis apres conſpirant cõtre ſon pere fut tué comme il meritoit le troiſieſme deuoir eſt que les peres & meres vſent de prudence à remonſtrer & chaſtier leurs enfans, & qu'ils regardent à ne les enaigrir & deſeſperer, car au lieu de les corriger, ils leurs donneroyent occaſion de plus grande debauche pource ſainct Paul dit: peres ne prouoquez voz enfans, mais nourriſſez les en inſtruction & remonſtrance du Seigneur, ne les irritez point de peur qu'ils ne ſe decouragent &c.

1. Sam. 2. 24.

2. Sam. 13. 1.

Colo. 3. 21. Epheſ. 6. 4.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis qu'il nous faut obeir à noz peres & meres en tout & par tout excepté en choſes qui nous commãderont contre Dieu, la doctrine des moines eſt fauſſe qui enſeignent eſtre loiſible aux enfans d'entrer en leurs religions pour ſe faire moines & nonnains malgré leur pere & leur mere, & qu'ils deuroyét paſſer par deſſus leur ventre s'ils les vouloyent empeſcher, & ſe fondent ſur le dire de ſainct Hieroſme ad Heliodo. diſant quand le pere meſme ſeroit au ſueil & couché a la porte paſſe outre & t'en va a l'eſtendard de la croix: mais cela eſt allegué treſmal a propos: car S. Hieroſme veut dire, qu'encores que les peres & meres nous commandaſſent de ne ſuiure la doctrine de Chriſt qui eſt accompagnee ordinairement de la croix, qu'il ne le faudroit faire, car dit il

puis apres, il n'y a point d'autre maniere par laquelle l'homme puisse estre cruel sainctement enuers son pere & sa mere. Secondement nous blasmons les moines en ce qu'ils font pis que les Scribes & Pharisiens qui empeschoyent par leur tradition les enfans de rendre l'honneur qu'ils deuroyent à leur pere & à leur mere, disant qu'il valoit mieux donner a l'autel que de donner a leurs peres & meres: mais ceux ci font pis enseignans qu'il vaut mieux embrasser leurs fausses religions qui sont contraires à la parole de Dieu, au lieu que les Scribes enseignoyent de faire offrande a l'autel: ce qui estoit commandé en la loy. Tiercement ceux sont à condamner qui ne tenans conte de nourrir leurs peres & meres pendant qu'ils sont viuans, quand ils sont morts, leurs font chanter force messes selon la doctrine des moines, en quoy ils font de grans frais qu'il vaudroit mieux employer à nourrir les poures viuans.

Marc. 7 11.

M. *Pourſui plus outre?* E. *Dieu adiouſte vne promeſſe à ce commandement diſant afin que tes iours ſoyent prolongez ſur la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne.* M. *Que veut dire cela* E. *Que Dieu donnera longue vie a ceux qui rendront au pere & a la mere l'honneur qui leur eſt deu.*

Note vn traict singulier de la bonté de Dieu, c'est qu'encores que soyons obligez de reuerer noz peres & meres, de les nourrir & assister en ce qu'ils auront besoin: toutesfois pour nous y attraire plus volontiers, il nous fait des promesses excellentes, lesquelles aussi il executera si nous obeissons volontiers a son cõmandement: car il n'est cõme les hommes qui estans foibles & menteurs & pleins d'imperfections peuuent promettre beaucoup, mais ils ne peuuent executer leurs promesses. Desia quand ils nous forceroient d'obeir a son commandement, cela seroit plus qu'equitable. Mais quand il nous y veut attirer par vne belle promesse, nous sommes grandement coulpables si nous ne sommes esmeus a faire ce qu'il nous commande. Ceste promesse n'est semblable a celle qui est

qui eſt au ſecond commandement, que Dieu fera miſericorde en mille generations a ceux qui garderont ſes commandemens car ceſte la eſt generalle & appartient indifferemment a toute la loy. Mais ceſte ci eſt particuliere: pource ſainct Paul dit que ce commandement eſt le premier en promeſſe. Or ceſte promeſſe contient que Dieu donnera longue vie aux enfans obeiſſans en la terre que Dieu donne. Ceci s'adreſſe principalement aux Iuifs (comme monſtrera puis aprez le Catechiſme) auſquels la terre de Canaan eſtoit promiſe pour arre & gage de la benediction de Dieu, & en ceſte vie & en l'autre. Mais quād a nous qui auons l'accompliſſement des promeſſes particulieres qui ont eſté faites aux Iuifs, nous diſons que ceſte promeſſe s'entend maintenant de toute la terre, de ſorte qu'en quelque pais que nous ſoyons, ſi nous obeiſſons a noz peres & meres, Dieu nous benira abondamment a cela tend ce que dit ſainct Paul, honore ton pere & ta mere afin qu'il te ſoit bien & que tu viues longuement ſur la terre. En cela nous remarquons deux benedictions que Dieu promet, la premiere c'eſt qu'il donnera longue vie, qui n'eſt pas vn petit don, la ſeconde c'eſt qu'il comblera (diſant afin que bien te ſoit) ceſte vie de pluſieurs benedictions c'eſt à dire qu'il donnera, premierement longue vie, ſecondement que ceſte vie ſera accompagnee de benedictions tant ſpirituelles que temporelles. Et notamment nous diſons des benedictions temporelles & ſpirituelles d'autant que l'on pourroit dire que ceſte promeſſe ne ſeroit grand cas, ſi elle s'entendoit ſeulement des benedictions corporelles, eſtant que pluſieurs meſchans & Atheiſtes ſont bien participans d'vne longue vie accompagnee de beaucoup de richeſſes & commoditez terriennes. Mais nous diſons pour mettre difference entre eux & nous, que les commoditez terriennes qu'ils ont leur ſont ſouuent vn piege pour les perdre car ils prēnent le plus ſouuent occaſion d'icelles d'eſtre inſo-

Epheſ. 6.

Exod. 20.

Epheſ. 6.

lens & profanes : & puis au milieu de leur delices ils sentent souuentefois les furies de leur conscience qui les agitent tellement qu'il leur semble estant en ce monde qu'ils sont aux faubours d'enfer. Mais quand aux enfans de Dieu obeissans a ce commandement, ils ont des benedictions corporelles conjoinctes auec les spirituelles, comme la pieté, crainte de Dieu, la foy, la charité & infinies autres. De sorte que leurs benedictions corporelles leur sont plustost occasion de mediter la grace de Dieu, & la vie eternelle que de l'oublier. Comme de faict ces benedictions temporelles leur doiuent estre comme des eschantillons de la supreme benediction que Dieu leur donnera en la vie eternelle, afin aussi qu'il y ait vne correspondence entre la promesse de la benediction de Dieu sur les Iuifs & sur nous si nous obseruons ce commandement : c'est qu'ainsi que la terre de Canaã leur estoit vn signe de la benediction de Dieu temporelle, & de la vie eternelle: aussi quand Dieu nous donne des benedictions corporelles cela nous doit esleuer a la meditation des benedictions celestes & sur tout de la vie eternelle de laquelle Dieu nous promet que nous iouïrons apres ceste vie.

M. *Veu que ceste vie est tant pleine de misere, comment est ce que Dieu promet a l'homme que pour vne grace il le fera viure loguement?* E. *La vie terrienne quelque miserable qu'elle soit, est vne benediction de Dieu a l'homme fidele: & ne fut sinon d'autant que Dieu luy testifie sa dilection paternelle, l'entretenant en icelle.*

A bon droit le Catechisme fait ceste question, car si on considere le train de ceste miserable vie, on iugera plustost ceste vie malediction, qu'vne benediction de Dieu : ceſt pourquoy quelques Philosophes voyant les malheurs qui aduiennent en ce monde à tous propos mesme à chasque personne ont dit qu'il valoit mieux ne naistre pas que de naistre & de viure, & ont appellé ceste vie vn abysme de tous maux vne gehenne de tourment, & vne perpetuelle misere,

& l'Escriture la qualifie encores de titres plus excellens : mais tant y a que le tout bien consideré ceste vie est vn don de Dieu, puis qu'il a pleu a Dieu de nous la donner : car Dieu ne donne rien qui ne soit tresbõ. Et quand aux miseres qui sont en icelle nous les deuons reputer & nombrer entre les graces de Dieu, d'autant que Dieu s'en sert pour corriger noz vices & nous entretenir de plus en plus en son amour: car si ainsi est que l'enfant que le pere aime, ne luy fait pas seulement sentir des douceurs paternelles lesquelles les gasteroyent, suiuant le dire de Salomon qui mange trop de miel, est en danger de creuer, mais aussi le chastie quand il en est requis: aussi Dieu nous donne ceste vie laquelle est arrousee de beaucoup de fascherie afin que nous pensions que nous n'auons pas icy vne cité permanente mais que nous en attendons vne autre, sans faire mention de plusieurs raisons qu'on pourroit alleguer. Touchant les meschans & reprouuez il eust esté bon pour eux qu'ils ne fussent iamais nez ainsi que nostre Seigneur Iesus Christ disoit de Iudas qu'il eust mieux esté à ceste homme de n'auoir iamais esté né car ils ne sont mis en ce monde que pour estre la matiere de l'ire de Dieu, & estre tourmentez perpetuellement. Mais quand aux fideles qui appartiennent à l'election de Dieu, ceux la sont bien heureux car ils sont mis en ce monde pour loüer Dieu, & puis apres iouïr a tousiours de la vie eternelle. *Matth.* 26. 24

M. *S'ensuit il au contraire que l'homme qui meurt tost soit maudit de Dieu?* E. *Non & mesmes il aduiendra que le Seigneur retirera plustost de ce monde ceux qu'il aimera le mieux*

M. *En ce faisant comment garde il sa promesse?* E. *Tout ce que Dieu nous promet de biens terriens, il le nous faut prendre auec condition, entant qu'il est expedient pour nostre salut spirituel car ce seroit poure chose, si cela n'alloit tousiours deuant.*

Note 1 tout ainsi que c'est vne grace de Dieu de viure longuement : aussi n'est ce pas vne malediction de Dieu a ceux qui ne ne viuẽt gueres. Car Dieu qui

ſçait combien il nous faut viure pour bien viure, auſſi donne il ce don de vie a ceux a qui il luy plaiſt pour tant de temps qu'il veut. Quand S. Paul dit *Eph. 6.* qu'il faut honorer pere & mere afin qu'il te ſoit bien, monſtre que nous deuons pluſtoſt attendre vne vie paiſible & tranquille conjoincte auec des benedictions de Dieu corporelles & ſpirituelles que non pas vne vie pleine d'annees, d'autant qu'ecores, qu'vne longue vie ſoit vne grace de Dieu quand on l'employe biẽ, ſelon quoy il eſt dit d'Abraham qu'il mou- *Gen.25.* roit raſſaſié de iours : toutesfois nous pouuons dire 7. qu'elle eſt malediction de Dieu aux meſchans, d'autant qu'ils ne l'employent qu'a l'offenſer, & à ſe tourmenter & eux & les autres, d'ou vient ſouuent que tels meſchans ſont ſi fort preſſez du ſentiment de leur conſcience pour leurs iniquitez qu'ils haiſſent ceſte vie & voudroyẽt eſtre morts, & ſouuẽtefois cõ- *1 Sam.* me deſeſperez ſe tuent eux meſmes, comme ont eſté 13.2. Saul Achitophel Iudas & pluſieurs autres. Toutesfois *Sam.17.* Dieu ne laiſſe pas d'eſtre veritable en ſa promeſſe pource que comme dit le Catechiſme ce que Dieu nous promet de biens terriens, il le faut prendre auec condition entant qu'il eſt expedient pour noſtre ſalut ſpirituel.

Note 2 qu'il accomplit ceſte promeſſe enuers ceux qui ne viuent que peu d'annees pource qu'il cognoiſt qu'vne courte vie leur eſt neceſſaire pour la vie ſpirituelle meſme Dieu monſtre plus ſon amitié enuers celuy ou celle qui vivent peu qu'enuers ceux qui vivent beaucoup, la raiſon eſt pource que Dieu craignant par maniere de dire que celuy qui a peu veſcu & toutefois bien veſcu, ne ſe corrompe, il le retire de bonne heure : & en cela demonſtre ſa charité enuers luy En apres Dieu ſouuentefois voulant enuoyer ſes fleſches au monde pour punir l'inſolence & malice du peuple, il retire ceux qu'il aime auant qu'il enuoye les deſolations deſquelles il menace les Royaumes remplis de meſchanceté, comme l'Eſcri-

ture dit qu'il a retiré Ezechias & Iosias deuant la ruine de Ierusalem faite par les Babyloniens. Dauantage comme il a esté dit que la longue vie ne consiste proprement en la multitude des annees, ains en la bonne saincte & honneste vie qu'on aura menee, il est certain que celuy qui n'aura vescu que vint ou vint & huict ans en la crainte de Dieu & pieté, a plus vescu que celuy qui a vescu cent ans en corruption & debordement, finalement nous disons que si celuy qui ayant vescu quelque temps bien, & obeissant a son pere & a sa mere, s'il n'a beaucoup de benedictions corporelles, Dieu toutesfois ne laisse d'estre ferme en sa promesse en le retirant de bonne heure de ceste vie pour le transporter en la celeste en laquelle elle sent plus de benediction & qui est plus certaine que celle de laquelle il iouïra en ce monde quand il viuroit touſiours, & mesme Dieu luy donne par ce moyen plus qu'il ne luy promet d'autant qu'il le retire auec soy ou il iouit abondamment de toute vraye felicité.

M. *Et que ceux qui seront rebelles à peres & à meres?* E. *Non seulement Dieu les punira au iour du iugement mais il en fera aussi la vengeance sur leurs corps, soit en les faisant mourir deuant leur iours ou ignominieusement, ou en quelque autre sorte.*

Note 1 que c'est chose tresiuste qu'ainsi comme Dieu remplit de benedictions corporelles & spirituelles ceux qui obeissent à leurs peres & à leurs meres, aussi qu'il rempliſſe de maledictions ceux qui y sont desobeissans afin que la menace de laquelle il est icy question soit accomplie & executee, comme de fait elle est souuent enuers les meschans enfans: car les vns sont ordinairement tuez en la guerre les autres en des noises & debats, les autres se noyent, à d'autres il suruient quelque autre inconuenient. A ce propos il est dit celuy qui maudira ou pere ou mere sa lãpe sera esteinte en l'obscurité des tenebres. Item maudit soit celuy qui n'honore son pere & sa mere *Pro. 20. 20. Deut. 27.*

Eccles. 3. & tout peuple dira ainsi soit il. Item l'œil qui se moque du pere & mesprise l'enseignement de la mere, les corbeaux du fleuue le couuriront, & les petites Aigles le deuoreront pource Absalom fut puni comme de double mort (car il se trouua pendu à vn 2 Sam. 18. 14. chesne, puis fut percé tout outre par Ioab) de ce qu'il s'estoit bandé à l'encontre de son pere pour la mesme raison Cham fut maudit de Dieu, car il s'estoit moqué de son pere. A ce propos nous lisons que quarante & deux petits enfans se mocquans du Prophete Elisee (qu'ils deuoyent reuerer comme pere) l'appellans teste chauue furent deuorez par deux Ourses, afin qu'iceux petits enfans fussent punis de leurs meschancetez, & aussi les peres & meres qui les auoyent mal instruicts. Abimelech fut frappé d'vne Iug. 9. piece de meule qu'vne femme luy ietta sur la teste, pource qu'il n'auoit obei à son pere comme il failloit car le texte dit, verset 56. du chap. 9 que Dieu rendit à Abimelech le mal qu'il auoit fait contre son pere en tuant septante freres qu'il auoit. Ces punitions nous demonstrent l'effect de la Loy par laquelle il estoit dit que si vn pere auoit vn enfant debauché qui ne luy obeit point ny a sa mere qu'ils le deuoyent chastier & apres s'il n'obeissoit encores point, quils le deuoyent prendre & liurer aux anciens de la ville pour le faire mourir & ainsi oster le mal du milieu d'Israel: si les peres & meres mal instruicts ne l'ont fait Dieu n'a laissé ny ne laisse le plus souuent impunie la meschanceté de tels enfans.

Deut. 21. 21.

Note 2 s'ils ne peuuent estre retenus par telles punitions corporelles qu'ils n'eschapperont pas la punition eternelle: tellement que s'ils subsistent quelque temps, il ne faut pas qu'ils pensent estre eschappez, car le iugement de Dieu quand le temps sera venu sera deployé sur eux iustement entant qu'il faut que la menace de Dieu s'accomplisse, comme sa promesse.

M. *Paule il pas notamment de la terre de Chanaan en ceste*

promesse E. *Ouy bien quand aux enfans d'Israel. Mais il nous faut prendre maintenant ce mot plus generalement. Car en quelque pais que nous demeurions, puis que la terre est sienne, il nous y donne nostre habitation.*

C'est chose certaine qu'il est parlé de la terre de Canaan en ceste promesse, hors laquelle le peuple ne pouuoit auoir aucũ aise, car elle auoit esté baillee aux Israelites en heritage pour tesmoignage & arre de la faueur de Dieu enuers eux, & pour estre aussi figure de la terre celeste en laquelle ilz iouiroyent de toute felicité eternelle. Et combien que Dieu n'ait point donné aux autres peuples, de pais par vne maniere si singuliere, & auec tant de miracles qu'il a donné celle de Chanaan aux Israelites, toutesfois il donne à vn chacun la terre de son habitation, & en fait comme des partages aux peuples qui sont cà & là espandus. Comme dit sainct Paul, Dieu a fait d'vn sang *Act.* 17 tout le genre humain pour habiter sur toute la face de la terre determinant les temps parauant ordõnez & les fins de leur habiration. A ce propos dit Moyse *Deut.* 32 quand le Souuerain diuisoit les gens comme heritages, & quand il separoit lès filz des hommes lors il *Psa.* 24 constitua les fins des peuples selon le nombre des en- *Psa.* 115 fans d'Israel. Tellement qu'en consideration de ces passages la & de ceux ci. La terre est au Seigneur & ceux qui habitent en icelle: Item le Seigneur s'est reserué les cieux & a dõné la Terre entierement aux hommes, nous disons qu'ainsi que la terre de Chanaã a esté marque de la grace de Dieu aux Israelites en ce mõde & en l'autre, aussi que la terre en laquelle nous pouuons estre, nous peut estre vn mereau de la grace Dieu de laquelle iouirons en ce monde, & ceste grace de Dieu laquelle nous sentons en ce monde nous est vn eschantillon des biens qui nous seront donnez en la vie celeste: car dit sainct Paul, la pieté de *1. Tim.* Dieu a promesse de la vie presente & de celle qui est 8 a aduenir.

M. *Este la tout le commandement?* E. *Combien qu'il ne soit*

parlé que de pere & de mere, toutesfois il faut entendre tous superieurs, puis qu'il y a vne mesme raison. M. *Et quelle?* E. *C'est que Dieu leur a donné la preeminence. Car il n'y a authorité de pere, ne de Prince, ne de tous autres superieurs sinon comme Dieu la ordonnée.*

Note 1. qu'ainsi qu'ez autres cõmandemens, sous chasque commandemẽt qui est general, il faut entendre beaucoup d'especes, il faut faire le mesme en cestuici. C'est que tous superieurs sont entendus par le nom de pere & de mere, tellement que selon cela il est commandé, premierement à ceux qui sont en l'E-
Heb. 13. glise d'obeir aux pasteurs qui sont mesmes appellez Peres, pource est il dit obeissez à ceux qui ont charge de vous comme à ceux qui veillent pour vos ames & qui en onta en rendre conte. Secondement il faut entendre qu'il est commandé aux peuples d'estre obe-
1 Tim. 6 issans à leurs Princes, admoneste les qu'ils soyent subiects aux Principautez & puissances & qu'ils obeissent aux Gouuerneurs. Item est entendu que les seruiteurs & seruantes obeissent a leurs maistres & mai-
Tit. 2. stresses, exhorte les seruiteurs qu'ils soyent suiects à
Ephe. 6. leurs seigneurs. Item seruiteurs obeissez à vos mai-
2. Pier. stres charnels en toute chose. Item vous seruiteurs soyez suiects en toute crainte à vos maistres, aux bõs, humains, & rigoureux: bref est commandé que tous inferieurs obeissent a leurs superieurs, A ce propos
Ephes. 5. 22. sainct Paul dit qu'il faut que les femmes soyent suiectes à leur maris comme au Seigneur ainsi qu'il ap-
Col. 3. partient. Item les ieunes aux anciens. &c.

Note 2 que Dieu nomme plustost le pere & la mere, pour nous apprendre qu'il nous faut assubietir à nos superieurs, pource qu'il n'y a rien que l'hõme qui est orgueilleux de sa nature, haisse plus que d'obeir à quelqu'vn & luy estre subiect il aimeroit beaucoup mieux commander pource Dieu pour l'accoustumer à obeir luy propose la plus aisee subiection, & la moins fascheuse: car nature nous apprend mesmes en tous animaux qui recognoissent ceux qui

les ont engendrez, que par plus forte raison l'homme se peut submettre à obeissance de ceux desquels Dieu s'est serui pour leur donner la vie corporelle.

Note 3 qu'ainsi que les enfans doiuent recognoistre leur deuoir enuers leurs peres & meres & les peres enuers leurs enfans, aussi le subiect doit faire ainsi enuers son Prince & son Prince enuers son subiect, & le maistre & la maistresse enuers ses seruiteurs & seruantes, & ainsi des autres c'est a dire que l'vn sçache bien commander & l'autre obeir le tout selon Dieu: pource quand sainct Paul dit, seruiteurs obeissez a voz maistres, il adiouste auec crainte, & simplicité de cœur craignant Dieu, non seruant a l'œil comme voulant plaire aux hommes, mais comme seruiteurs de Christ faisant de courage la volonté de Dieu, & qu'ils ne soyent pillards, ains monstrant toute loyauté. Et quand il dit que les femmes soyent subiectes a leurs maris, il est adiousté que les maris ne soyent amers enuers leurs femmes, & ainsi ne faut que les maistres & maistresses molestent les seruiteurs & seruantes en les pressant trop ou commandant choses iniustes. *Col. 3. 22.* *Col. 3. 19.*

FAVSSE DOCTRINE

Puis que par honorer peres & meres Dieu nous commande d'obeir a nos superieurs & aux magistrats qui sont ordonnez de par Dieu: les Anabaptistes sont à condamner qui tiennent que l'estat de magistrature est vne tyrannie & violence. *Rom. 13. 1.*

DIMANCHE XXIX.

M. *Di le sixiesme commandement.* E. *Tu ne tueras point.*

Note 1 que si Dieu a commandé Genes. 9. aux anciens de ne manger du sang (pour apprendre combien ils doiuent tenir cher le sang de l'homme, a quoy tend aussi la defense de ne prendre la mere auec les *Deut. 9*

petits dans le nid, & de ne faire trauailler les beſtes le iour du repos, & quand on les fait trauailler il ne les faut tuer de trauail.) Item s'il eſt commandé que
Pro. 22. le bœuf qui aura en hurtant tué vn homme ſoit lapidé, & celuy auſſi a qui appartient le bœuf s'il ſçauoit au parauant qu'il hurtaſt par plus forte raiſon Dieu commande qu'on vſe d'humanité enuers les hommes & ſur tout qu'on ſe garde d'eſpandre leur ſang : car il
Deut. 21 n'y a rien qui ſoit plus deplaiſant à Dieu, comme mõſtre ceſte loy. Que ſi vn corps eſtoit trouué mort en quelque lieu duquel le meurtrier eſtoit incognu il failloit meſurer de quelle ville il eſtoit pl^e prochain, & puis eſt ordonné par le commandement de Dieu que ceux de ceſte terre facent ſupplication à Dieu, qu'il ne leur impute point ce peché & que leur terre n'en ſoit ſouillee quand ceſte loy dit que non ſeulement celuy qui a meurtri eſt ſouillé, mais auſſi la terre meſme, & que ceux qui ſont prez de ce meurtre commis, quoy qu'ils n'y ayent penſé ſont coulpables, il s'enſuit que le meurtre eſt vn des plus grands crimes qu'on ſçauroit commettre. Mais pour repreſenter en quelque façon l'horrible malefice que commet le meurtrier c'eſt que nous conſiderions que l'homme eſt creé à l'image de Dieu, parquoy celuy qui defait vne perſonne raiſonnable c'eſt autant cõme s'il defaiſoit l'image de Dieu, ou s'il tuoit Dieu non que Dieu puiſſe eſtre tué ny bleſſé en ſon eſſence car il eſt Eſprit impaſſible, mais tãt y a que le meurtrier eſt coulpable de cela. Car tout ainſi que ſi des meſchans ſubiects auoyent abbatu l'armoirie de leur Prince qui ne fuſt que de plomb ou d'eſtain, ils ſeroyent tenus pour autant coulpable que s'il l'auoyẽt fait a la perſonne du Prince, de meſme ceux qui ont eſpandu le ſang de l'homme qui porte le caractere de Dieu, doiuent eſtre tenus pour coulpables de mort. C'eſt pourquoy l'Eſcriture condamne à mort tels meurtriers qui ſont indignes de voir le Soleil, pour
Gen. 9. ceſte raiſon il eſt dit que celuy qui a eſpandu le ſang

humain, il faut que le sien soit espandu, Item celuy qui aura osté la vie a vn homme, doit mourir de mort, Item celuy qui frappera de glaiue sera frappé de glaiue. Ceste loy a esté confirmee par Iesus Christ quand il a commandé à Pierre de remettre son glaiue en sa gaine disant que qui frappera de glaiue il perira par glaiue: suiuant quoy Cain fut maudit de Dieu pour auoir tué son frere, Dauid fit metttre à mort l'Amalecite qui disoit qu'il auoit tué Saül, Item Dauid fit tuer les deux chefs de l'armee d'Isboseth asçauoir Rechab & Baana qui auoyent couppé la teste a Isboseth. En apres d'autant que les hommes nous ressemblent, si quelqu'vn tuë vn homme c'est autant comme s'il se tuoit soy mesme finalement d'autant que les vrais Chrestiens sont membres de Iesus Christ, celuy qui en tue vn c'est autant que s'il arrachoit vn membre à Iesus Christ.

Exod.21
Leui.24.
Gen. 4.
2 Sam.1
2. Sam. 4. 6.

Note 2 que puis que le meurtrier, tueur homicide, massacreur a esté en horreur entre les anciens Payens mesmes, ils le doiuent estre par plus forte raison entre les Chrestiens: selon quoy nous disons que puis que Dieu a en horreur le meurtrier il s'ensuit que tant plus le meurtre est execrable, s'il est perpetré par ceux qui sont conjoincts par parenté, comme si quelqu'vn tue son frere ainsi que fit Cain son frere Abel, & Absalom son frere Amnon, & Romulus son frere Remus, Item ceux qui tuent leur pere ou leurs meres, tels dije meritent plus grand supplice que ceux qui en tuent d'autres qui ne sont point de leur sang ou substance. Romulus estant interrogué pourquoy en ses loix il n'auoit fait mention du supplice que meritoit celuy qui auroit tué son pere, respondit, pource qu'il n'eust iamais pensé que telle meschanceté fust venue en la pensee des hommes, & Solon estant interrogué pourquoy il auoit oublié ce point en ses loix, dit pource qu'en en faisant memoire, il n'auoit voulu donner occasion aux hommes de faire voire de penser à telle meschanceté pource dije

Gen. 4.5

eſt il ordonné en la loy L. Cornel. de Parricid. que ceux qui auroyent commis ceſte meſchãceté, ſeroyẽt couſus en vn ſac de cuir auec vn ſinge & vn coq & vne vipere, & qu'ils fuſſent iettez en la mer, ou au fleuue plus prochain. Abſalom ne porta impuni l'attentat qu'il auoit fait contre ſon pere, lequel ne le peut meſme garentir qu'il ne fuſt liuré au ſupplice qui luy eſtoit preparé par la prouidence de Dieu.

Note 3 qu'il faut diſtinguer entre le meurtre qui eſt commis de guet a pend, & celuy qui eſt faict par inaduertence. Quand au meurtre commis de guet a pend qui eſt lors que quelqu'vn haiſſant l'autre, le tüe pour aſſouuir ſa haine, ce meurtre eſt ſur tout defendu par ce commandement mais quand à celuy qui eſt fait pour repouſſer la violence qu'on nous fait, ou par inaduertence, nous diſons que c'eſt improprement que cela eſt appellé meurtre. Car meurtre proprement c'eſt quand la haine procede, puis s'enſuit l'aſſouuiſſement d'icelle en frappant. Il eſt certain qu'il eſt licite de repouſſer la violence ſelon les loix des Payens par la violence, quand aux champs nous ſommes aſſaillis par les brigands. Et pource Ciceron euſt raiſon de defendre Milo de ce qu'il auoit tué Clodius qui l'auoit aſſailli: & quand Ieſus Chriſt
Luc. 22. 49. ſouffre que ſes diſciples & Apoſtres portent des glaiues auec eux il approuue cecy: car à quel propos euſt il ſouffert qu'ils en euſſent porté ſinon pour ceſt effect? Quand il eſt dit qu'on peut tuer les larrons de
Exod. 22. nuict, & efforceurs de maiſons, il ſemble qu'il y a meſme raiſon comme quand quelque meſchant nous veut oſter la vie. C'eſt que nous conſiderions que tels la deuans perdre par le magiſtrat, auſſi que nous eſtans comme magiſtrats leſquels Dieu arme du glaiue de iuſtice en telle affaire, nous pouuons les tuer & en cela nous ne ſommes meurtriers, comme auſſi ceux qui font la guerre legitimement & tuent les meſchans qui meritent d'eſtrepunis par l'authorité de iuſtice. Tels dije ſont exempts de meurtre moyennant

qu'ils ne soyent poussez de haine, ny de mauuaise passion, ains seulement du zele de conseruer leur vie & de punir tels malfaicteurs: mais si ceux qui vont à la guerre sont poussez d'auarice ou ambition, ou de mauuaise affection, tels sont meurtriers de tous ceux qui meurent par leurs mains. Ainsi donc qu'il est licite de se defendre, il est aussi licite de faire la guerre touchant ceux qui tuent n'y pensant point, ou faisant quelque besoigne, tels ne doiuent estre tenus pour meurtriers, combien qu'ils ne doiuent estre tenus du tout pour coulpables puis que Dieu a voulu qu'ils soyent tombez en ce malheur. Car quand nous lisons que quand deux iront en la foreſt pour coupper du bois, & aduient que le fer de la coignee de l'vn *Deut. 19* eschappe hors de son manche, & atteint son prochain & en meure, iceluy ira en vne ville de refuge & viura, deux choses nous sont apprinses par la: la premiere c'est que si celuy qui trauaillant à sa vocation il y aduient de tuer son prochain par quelque accident n'ayant point pensé de malice contre luy, il faut qu'il s'enfuie, en quoy Dieu monstre qu'il est comme bani la seconde c'est que si qu'elqu'vn tue vn autre ou estant oisif, ou badinant, ou iouant, ou estant yure ou autrement, tel est meurtrier & chastiable. Premierement pource qu'il a mal fait de s'enyurer. Secondement de tuer, ou pource qu'estant en oysiueté laquelle Dieu a defendue, Dieu veut qu'il soit puni a cause d'icelle nous pouuons dire de ceux qui se battent en duel que celuy qui tue l'autre est meurtrier, pource qu'il y a de la malueillance, & combien que celuy qui tue en ceste façon ne soit tant coulpable que celuy qui tue expressement & de guet à pend il ne laisse d'estre griefuement coulpable: & ne faut donner legerement la grace à tels meschans & combien qu'ils l'ayent il doiuent sçauoir qu'ils l'ont plus par misericorde que par merite & s'ils ont quelque crainte de Dieu, le reste de leurs iours doit estre employé à pleurer telle faute.

Note 4 s'il n'eſt licite de tuer aucun, il n'eſt permis de ſe tuer ſoy meſme: car la vie eſt vn don de Dieu que nous deuons conſeruer en noz freres & en nos perſonnes, principallement pour l'employer a la gloire de Dieu: tellement que tous ceux qui ſe ſont mourir, monſtrent qu'ils ſont pluſtoſt deſeſperez que pouſſez de quelque bonne affection, comme Saul, Achitophel, Iudas eſtoyent precipitez en deſeſpoir quand ils ſe ſont oſtez la vie au nombre duquel nous
2 Mach. 24. pouuons mettre Zarias lequel ſe voyant enuironné de Nicanor ſon ennemi & craignant de tomber entre ſes mains ſe tua, qui eſt vne imitation pluſtoſt des
Iuges 16 30. Payens que de vrais ſeruiteurs de Dieu. Samſon s'eſt bien fait mourir, mais ce n'a eſté par d'eſeſpoir, mais pluſtoſt par vn particulier mouuement de l'Eſprit de Dieu, car iceluy repreſentant le Sauueur Ieſus Chriſt a deliuré l'Egliſe de Dieu des Philiſtins, & comme vn vaillant capitaine aima mieux mourir en tuant beaucoup d'ennemis de l'Egliſe de Dieu, qu'en ne mourant pas, laiſſer perdre l'occaſion de deſtruire ſes ennemis, & en deliurer l'Egliſe auſſi l'Apoſtre aux Hebrieux dit qu'il a fait cela par foy. Ionas auſſi s'eſt mis en tel danger quand il a cõmandé aux Mariniers de le ietter en l'eau mais il ne le faiſoit par deſeſ-
Ionas 1. poir, car eſtant Prophete il pouuoit ſçauoir la volonté de Dieu qui ſçauoit comment il en ſeroit deliuré.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous reiettons, Premieremẽt les Anabaptiſtes qui tiẽnẽt que puis qu'il eſt dit tu ne tueras point, & qu'il ne faut rẽdre mal pour mal, qu'il ne faut qu'vn Magiſtrat face mourir vn malfaicteur, & que s'il le fait mou-
Rom. 13 rir qu'il eſt meurtrier. Tels ne conſiderent que ſainct Paul dit que le Magiſtrat porte le glaiue pour le deſgainer contre les malfaicteurs leſquels ſont pluſtoſt executez de Dieu que dés hommes deſquels Dieu ſe ſert pour faire iuſtice, ainſi qu'vne court ſe

seruira d'vn bourreau pour pendre vn criminel il est vray que si le Magistrat poussé de quelque haine cõtre le malfaicteur le fait executer plus par haine que par droict, il n'est exempt de meurtre, non plus que le bourreau s'il execute vn criminel d'affection & de haine qu'il luy porte ainsi Moyse n'estoit meurtrier quand il tua l'Egyptien outrageant vn Iuif, d'autant qu'il le faisoit en qualité de liberateur du peuple & de Magistrat. *Exod.* 2 11.

Secondement nous blasmons les Pythagoriens & Manichiens qui disoyent puis qu'il est defendu de tuer, qu'il n'est licite de tuer vne beste & d'en manger, ce qu'ils faisoyent de peur de trouuer l'ame de leur parens dans le corps de ces bestes. Cela est vne pure resuerie: car si Dieu a donné les oyseaux pour viandes aux hommes, il leur est licite d'en tuer & d'en manger. Tiercement nous detestons l'opinion de ceux qui tiennent que c'est magnanimité digne de louange que de se tuer tels estoyent les Donatistes qui suiuans l'exemple de Zarias, & ce que dit sainct Paul, si ie donne mon corps pour estre bruslé, & ie n'ay point de charité, cela ne me sert de rien, affermoyent que cela estoit digne de Chrestien pourueu qu'on le fist en charité c'est vne autre resuerie, car sainct Paul par ce passage veut dire qu'il faut plustost mourir que de commettre quelque meschanceté: cela a esté detesté mesme des Payens les plus sains, desquels les vns ont condamné au fisc les biens de celuy qui se tuoit & les Atheniens ne vouloyent que le corps de ceux la fust enterré en leurs limites, ains qu'il fust porté bien loin d'icelles. Les Romains n'ont pas faict ainsi d'autant qu'ils estimoyent que Cato, les Curtiens, Lucrece estoyent dignes de louange de s'estre tué en cela les Romains se sont trompez pour la plus part car Caton est plustost à blasmer qu'à louer, pource qu'il se tua par d'esespoir: en quoy il mõstra plustost vne foiblesse de cœur, qu'vn grãd courage: car c'estoit plus de magnanimité de porter patiemment son affliction, que de se tuer *1 Cor.* 13

par desespoir, pource qu'en viuant il pouuoit seruir a sa partie, & non en mourant. Sainct Paul faisoit
Philipp. 1.24. mieux disant que pour son esgard il eust desiré d'estre auec Christ, mais qu'il estoit bon pour les autres qu'il vesquit encores. Quintus Curtius estoit digne de plus grande louange que Caton d'autant que pour l'amour qu'il portoit à sa patrie, il se precipita dans vn abysme qui estoit a Rome ayant entendu qu'il seroit couuert aprés qu'il s'y seroit ietté, pource qu'il estoit la plus pretieuse chose qui fust à Rome. Lucrece n'est point à louer de ce que ne pouuant porter l'opprobre auquel elle auoit esté exposee par Tarquin qui l'auoit violee se tua puis aprés, au lieu qu'elle debuoit monstrer sa magnanimité à supporter la mort de laquelle Tarquin la menacoit si elle n'obeissoit a sa meschante affection. La Philosophie aussi des Stoiciens est à blasmer qui enseignant de porter de mesme cœur & visage les aduersitez que les prosperitez, toutesfois ils tenoyent pour magnanimité si quelqu'vn se tuoyt soy mesme, plustost que de tõber en quelque grãd opprobre & inconuenient. Ce la apprend que ceste Philosophie est non seulement vanité mais aussi instrument duquel le Diable se seruoit pour la ruine des hommes, la Parole de Dieu qui nous apprend à conseruer nostre vie est bien plus certaine quand Virgile (*6. lib.* en ces vers qui se cõmencent *Qui sibi letum,*) colloque aux enfers ceux qui se tuent, monstre qu'il estoit du nombre de ceux qui estimoyent n'estre vertu de se tuer. Il aduient quelquefois qu'aucuns entre les Chrestiens se tuent par maladie lesquels nous ne pouuons condamner veu que la misericorde de Dieu est tresgrande & la desploye sur qui il luy plaist, & les laissons à son iugement lequel certe est grand sur eux en c'est endroit.

M. *Ne defend il sinon d'estre meurtrier?* E. *Si fait bien: car puis que c'est Dieu qui parle non seulement il nous impose loy sur les œuures exterieures, mais principalement sur les affections de*

ctions de cœur. M. *Tu entens donc qu'il y a vne eſpece de meurtre interieur que Dieu nous defend ici.* E. *Voire qui eſt haine & rancune & cupidité de mal faire a noſtre prochain.*

Note 1 que celuy n'eſt pas ſeulement meurtrier qui par violence tue de glaiue mais auſſi qui vſe de cautelle pour faire meurtrir, ou pour nuire à ceux auſquels il en veut. Tels ſont ceux qui donnent conſeil de tuer comme Herodias qui donna conſeil à ſa fille de demander la teſte de Iean Baptiſte, tels ſont les Tyrans qui donnent aduis voire de l'argent pour meurtrir les poures fideles, item ceux qui par parolles couuertes taſchent de faire mourir ceux qu'ils haiſſent comme Saul lequel dit à Dauid qu'il luy donneroit ſa fille s'il luy apportoit cent prepuces des Philiſtins s'attendant qu'il ſeroit tué par iceux: Ainſi Dauid fut meurtrier d'Vrie quand il commanda à Ioab de le mettre ou les coups ſe donnoyent: tels ſont ceux qui par leur negligence n'empeſchent les ſeditions qui ſuruiennent deſquels meurtre s'en enſuit ſouuentefois, & ceux qui ayant caué des puits & ne les ayant couuerts ſi quelqu'vn y tombe & ſe tue, tels en ſont meurtriers comme ceux qui n'auront mis a leurs maiſons des appuis & eſtençons en ſorte que par faute de cela aucuns tombent, ceux a qui appartiennent ces maiſons ſont meurtrierscela ſe dit pource que anciennement la couſtume de baſtir eſtoit a platte forme tellement qu'on ſe pourmenoit ſur les maiſons & mettoit on a l'entour dicelles des appuis de peur qu'on ne tombaſt, orſi quelqu'vn fuſt tombé *Deut. 22.* & ſe fuſt tué celuy a qui eſtoit la maiſon en eſtoit meurtrier.

Note 2 que celuy eſt meurtrier non ſeulement qui frappe mais auſſi qui parle mal & ſe courrouce ſans cauſe contre ſon prochain: pource Ieſus Chriſt dit que celuy qui ſe courrouce à ſon frere ſans cauſe il *Matth.* ſera digne d'eſtre puni par iugement c'eſt à dire qu'il *5.* eſt puniſſable & merite condamnation deuant Dieu, & qui luy dira Recha, il ſera digne d'eſtre puni par

conseil, & qui luy dira fol, sera puni de la gehenne
Ephe. 4. du feu: A cela tend ce que dit sainct Paul, courroucez vous mais ne pechez point, que le Soleil ne se couche sur vostre ire, & ne donnez lieu au Diable c'est à dire qu'en tenant nostre courroux nous donnons lieu au Diable lequel s'estant emparé de nostre cœur n'é desloge aisement) comme on voit ordinairement qu'il est quasi impossible aux personnes qui auront gardé leurs coleres, de s'en pouuoir purger. Comme donc nous ne pourrions dormir si nous auions en nostre maison vn brigand ou boutefeu caché, aussi le courroux fils du Diable estant en nostre cœur ne nous laisse reposer ains nous tourmente incessamment &
Gen.4.5 pousse à cruauté. Ainsi Cain ayant gardé son cour-
Gen. 17 roux contre son frere Abel le tua: Esau poussé de mesme passion contre son frere Iacob, dit qu'il le tuëroit apres la mort de son pere: le mesme en est il de
2 Sam. Saul contre Dauid & de Dauid contre Nabal. Et
18. pource que le courroux rend ainsi les hommes cruels l'Escriture accompare les choleres aux bestes sauuages pource qu'ils sont autant & plus cruels que ces bestes: mais faut bien prendre garde a la difference que met Iesus Christ entre celuy qui se sera courroucé sans cause à son frere lequel sera puni par iugement, & celuy qui par indignation & mespris luy aura dit Recha c'est à dire vain &c. car par cela Iesus Christ veut dire que tant plus quelqu'vn aura offensé son frere tant plus grief tourment merite il. Car comme ceux qui ayans eu plus de grace de Dieu & auront plus serui, reluiront en la vie eternelle par dessus les
Dan. 12 autres & seront comme des estoilles: aussi ceux qui
3. auront plus offensé Dieu, seront plus punis. Pource
Matth. Iesus Christ a dit que ceux de Sodome & Gomor-
10. rhe seront traittez plus doucement au iour du iugement que ceux qui auront mespriſé la predication de
Matth. l'Euangile, à ce propos il est dit que le seruiteur qui
12.47. ayant sçeu la volonté de son maistre & ne l'a faicte sera battu de plus de playe que celuy qui l'aura sçeuë,

& ne l'aura faicte.

Note 3 quand le Catechisme adiouste que celuy la est meurtrier qui porte haine à son frere & est poussé enuers luy de cupidité de mal faire, qu'il dit ici plus qu'il n'a dit au parauant, car par ceste cupidité de mal faire il touche iusques aux pensees lesquelles sont suiuies de mauuaises paroles, puis de mauuaises actions. Tellement que selon cela nous disons premierement que celuy qui conçoit mauuaise pensee contre quelqu'vn est meurtrier deuant Dieu, car Iesus Christ dit du cœur procedent mauuaises pensees & meurtres. Si les mauuaises pẽsees sont meurtres, par plus forte raison se sont les mauuaises paroles & actions. Secondement ceux sont meurtriers qui cerchent à se vanger, car puis que la vengeance appartient à Dieu seul il ne la faut vsurper. Premierement pource que c'est vne audace insupportable de rauir à Dieu ce qui luy appartient: cela est plus mal fait que si vn artisan entreprenoit de faire la charge d'vn Iuge. Secondemẽt pource que celuy qui se veut vanger, ne se peut vanger de son principal ennemi asçauoir de l'esprit, car c'est l'esprit de l'homme qui nuit a l'autre principallement, & non le corps lequel est seulement comme vn glaiue, & l'esprit comme celuy qui le manie & le fait toucher. Tiercement pource que celuy qui se veut vanger s'endommage souuent plus que ne fait celuy qu'il poursuit, tellement qu'il vaut beaucoup mieux laisser ceux qui nous ont fait tort, en la main de Dieu qui se peut vanger du corps & de l'ame, & l'enuoyer en la gehẽne. Quartement ceux sont meurtriers qui sont rapporteurs & calomniateurs ainsi Doeg par son rapport à Saül qui fit mettre à mort les sacrificateurs de Nobé, en fut le meurtrier: pource Dauid dit de luy que sa langue est vn rasoir affilé qui tranche finement, & ailleurs, qu'il haissoit sur tout vn rapport controuué n'estimãt qu'il y eust chose au monde plus meschante, pource vn Docteur a bien dit que le mesdisant tuë trois d'vn

Mat. 15 19.

Matth. 10.

Pseau. 59.

Pseau 119.

coup de langue, celuy de qui il mesdit, celuy à qui il raconte la mesdisance, & soy mesme. Quintement ceux sont meurtriers qui se laissent gaigner a l'enuie vice qui accompagne ordinairement le courroux & est vne maladie qui s'engendre de la prosperité & du bien d'autruy. Cain & Herodes en estans frappez
Gen. 4. 8. l'vn machine la mort de son frere, & l'autre ayant entendu qu'vn certain enfant seroit grand asçauoir Ie-
Math. 2. 16. sus Christ craignãt qu'il ne le chassast de son Royaume, commanda que les enfans de Bethleem & des lieux à l'entour depuis deus ans fussent mis à mort:
Gen. 37 les freres de Ioseph poussez de mesme passion conspirerent sa mort. Finallemẽt ceux sont meurtriers qui pouuant empescher vn tort ou vn mal, par leur negligence ne l'empeschent point, & ceux qui consentent d'vn consentement tacite ou exprés à quelque mal, comme quand il est dict Actes. 7. que Saul gardoit les habillemens de ceux qui lapidoyent sainct
Act. 8. 1. Estienne, il dit luy mesme qu'il estoit approbateur de sa mort pource aussi, sainct Luc, dit qu'il auoit consenti à la mort d'iceluy. Ainsi estoit meurtriere ceste
Math. 28. 22. troupe de gens qui crioit contre Iesus Christ qu'on le crucifiast. &c.

M. *Suffit il de ne point hair & ne porter mauuaise affection?* E. *Non, car Dieu en condamnant la haine signifie qu'il requiert que nous aimions nos prochains & procurions leur salut, & le tout de vraye affection & sans feinise.*

A bon droict le Catechisme adiouste ceste demande & responce, car si Dieu ne requeroit de nous que nous nous abstinssions de meurtre, de mesdisances, de faux rapports, de vindictes, de haines, de cupiditez de mal faire, & de plusieurs autres mauuaises passions qui seroyent longues à specifier, nous ne serions en rien differents des pierres, arbres troncs de bois, & autres creatures inanimées, lesquelles ne se font ny bien ny mal: mais nous ayans vne ame raisonnable, & estant creee à l'image de Dieu, nous deuons employer toute la vigueur force & vertu de nostre a-

me & de noſtre corps a ſeruir Dieu, au bien & proffit de noz prochains, enuers leſquels Dieu nous commãde. Premierement vn vray & Chreſtien amour, ſupportant patiemment les defauts qui ſont en eux & qui nous pourroyent degouſter, & refroidir aucunement du vray amour que nous leur deuons. Secondement vne manſuetude & douceur qui eſt vne vertu propre au Chreſtien pour reprimer l'impetuoſité de noſtre eſprit qu'il ne ſe deborde à mal parler, ou à frapper & cercher vengeance mal à propos. Ceſte vertu peut eſtre auſſi appellee humanité & facilité de meurs qui nous rende acceſſibles traictables, miſericordieux, doux comme brebis. Ieſus Chriſt nous recommande ceſte vertu diſant apprenez de moy que ie ſuis doux & humble de cœur, & Ieſus Chriſt meſme repute ceux la bien heureux: Tiercement il nous recommande vne vraye charité, vertu qui nous pouſſe à ſoulager les pouretez & indigences de noz freres de noz moyens & de compatir auec eux en leurs miſeres bref il nous recommande vn deſir & affection de deſtourner d'eux les dangiers pertes & dommages auquels ils pourroyent tomber tant qu'il nous ſera poſſible, & de procurer de cœur & ſans feintiſe tout ce que nous penſons leur eſtre vtile tant à l'ame comme au corps. *Matth.* 11.29. *Matth.* 5

M. *Di le ſeptieſme commandement.* E. *Tu ne paillarderas point.* M. *Que requiert il en ſomme?* E. *Que toute paillardiſe eſt maudite de Dieu, & pourtant qu'il nous en faut abſtenir, ſi nous ne voulons prouoquer ſon ire contre nous.*

Note 1 qu'il faut fuir la paillardiſe, pource premierement que Dieu l'a defenduë, entre les filles d'Iſrael n'y aura aucune paillarde, ny entre le fils d'Iſrael aucun paillard. Secondement pource que non ſeulement les perſonnes qui paillardẽt ſont ſouillees mais auſſi la terre. Tu n'abandonneras ta fille pour la faire paillarder afin que la terre ne ſoit pollüe par paillardiſe & remplie d'enormité: à cauſe de ceſte enormité les paillards & paillardes ſont accõparees aux truyes *Deut.* 23 *Leuitiq.* 19.

Eccles. 26. Deut. 23 & chiens qui sont les plus sales bestes de toutes. Tu n'offriras le salaire d'vne paillarde, ne le prix d'vn chien en la maison du Seigneur ton Dieu, cecy monstre que celuy qui s'adioind auec la paillarde est comme vn pourceau & chien. Tiercement il faut fuir la Deut. 23 paillardise d'autant qu'il est dit que le bastard n'entrera point en l'Eglise de Dieu, ny mesme sa dixiesme generation. Et faut noter qu'encore que ceste loy vueille dire principallement que les bastards ne seront receus aux affaires & dignitez publiques tant de l'Eglise que de la Republique d'Israel, (& non en la vie eternelle en laquelle les bastards y peuuent entrer si Dieu leur donne la foy sans laquelle les enfans legitimes n'y peuuent auoir acces) tant y a que cela doit merueilleusement esmouuoir & retenir les paillards, car il ne tient à eux que ceux qui procedent de telles maudites conjonctions, ne soyent enfans d'enfer: & à bon droit peuuent estre coulpables de telle meschanceté (car ce que Dieu leur peut faire grace, cela ne vient que de luy.) Quartement il s'en faut abstenir pource que celuy qui comme vn taureau eschauffé se deborde apres la paillardise, il se tue le corps entant que par son excez il perd la force & vigueur de son corps comme si on luy auoit tiré le sang, & aussi perd la force de son esprit. Car si ainsi est que tant plus le sang est bon & subtil, aussi est l'esprit, sans doute d'autant que le plus pur sang se perd en l'excez de paillardise, il faut que tels luxurieux soyent cõme alienez du sens, ou pour le moins ayent le cerueau l'entendement & les sens fort debiles suiuãt quoy il est dit par le Prophete que paillardise & yurongnerie ostent le cœur: car ainsi comme vn yurongne tant plus il boit, tant plus il a soif (Dieu punit ainsi celuy qui abuse du vin) aussi plus vn paillard paillarde, plus a il enuie de paillarder: cela aduient par vn iuste iugement de Dieu. Quintement il faut fuir la paillardise pour les punitions que Dieu descharge sur le corps des paillards, c'est que tels de-

Osee 4.

uiennent verolez pleins de pelades, , napleux, tous pourris de gorres & chancres, & impotens de gouttes, quelques fois puans comme des boucs, & le tout pour le salaire de leurs vilenies & commencement de leur enfer. Tellement que quand il n'y auroit ny enfer ny paradis, ny autre vie que ceste cy, si est ce que pour viure mieux à leur aise ils s'en deuroyent abstenir a cela il faut rapporter l'horrible iustice que Dieu a faite de plusieurs paillards & les malheurs qui en sont aduenus : la lignee de Beniamin fut presques exterminee à cause de la paillardise commise contre la femme d'vn Leuite, laquelle n'ayant gardé fidelité à son mari, Dieu qui punit peché par peché a voulu que ceste femme mouruſt par l'exces du vice auquel elle s'estoit addonnee. Dauid ayant vilainé le lict de son prochain, Dieu voulut pour l'en chastier que le sien le fust par son propre fils. Item 24. mil moururent des enfans d'Israel pour auoir cõmis fornication auec les Madianites. Et s'il faut parler des supplices seueres exercez contre les paillards ne lisons nous pas que le Roy de Babylon fit bruſler Achab & Sedecias faux Prophetes de ce qu'ils estoyent adulteres? Les Payens ont aussi puni les paillards de supplice estrange. Car nous lisons en Diodorus Siculus que les Egyptiens auoyent ceste coustume que celuy qui estoit pris en adultere estoit foueté iusques à mille playes, & la fẽme auoit le nez couppé. Cela se faisoit afin que la partie laquelle on orne ordinairement plus que les autres & qui est souuentefois occasion ou de paillardise & adultere fust punie & remplie dinfamie & deshonneur. Nous lisons aussi en Corneille Tacitus que les anciens Allemans ayant prins vne adultereſſe sur le faict la prenoyent & emmenoyent toute nuë deuant ses parens, & en leur presence luy coupoyent les cheueux: en apres estoit menee par son mari par la ville la frappant de coups de baston. Et Plutarque recite au 20. de ses Opuscules que les Cumeens prenoyent l'adul-

Iug. 21. 3.

2. Sam. 11. 3.

Nomb. 25.

Ieremi. 29. 21. 22.

tereſſe & l'emmenoyent en plein marché, la mettoyent ſur vne pierre en preſence de tous afin qu'elle fut expoſee a ignominie au peuple. En apres on la mettoit ſur vn aſne & la pourmenoit on par la ville pour la rendre tant plus ignominieuſe, & meſme auoyent ceſte pierre en abomination comme vne choſe pollue. Ces façons de faire des Payens nous doyuent faire deteſter & la paillardiſe & l'adultere. Et combien que l'adultere ſoit plus infame que la paillardiſe, tant y a que l'vn & l'autre eſtant comme couſins germains, ſi nous deteſtons l'adultere, nous deuons auſſi deteſter la paillardiſe pour les raiſons ſuſdites, & nottamment pour celles cy qui regardent non le corps mais l'ame principallement: c'eſt quand ſainct Paul dit que nos corps ſont membres de Chriſt & qu'il ne les faut faire membres d'vne paillarde, il mõſtre qu'ainſi comme quand on couppe vn bras ou vne iambe à vn homme que ceſt vne horrible douleur: auſſi le Chreſtien, membre de Chriſt quand il vient à paillarder, c'eſt autant que s'il venoit à arracher ou coupper vn membre a Chriſt, & ſe ioindre auec vne paillarde auec laquelle il fait vn meſme corps: ou ſi tu aimes mieux quand vn Chreſtien paillarde c'eſt vn membre de Chriſt qui ſe pourrit, & le faut coupper ſi on ne le peut guarir comme à vn homme frappé d'vn mal incurable a la iambe, on la luy couppe de peur qu'elle ne gaſte les autres membres: dauantage quand ſainct Paul dit que nos corps ſont temples
6. du ſainct Eſprit, il veut dire que ſi on paillarde, qu'on le fait temple du Diable. Finalemẽt quand il dit que tout peché qui ſe commet, eſt hors du corps, mais qui paillarde peche contre ſon propre corps, il enſeigne qu'il y a plus d'ordure en ce peché, qu'aux autres: comme de fait quand vn homme tue ou deſrobe, encores quil ne commette pas ſeulement ceſte meſchanceté par l'vn des membres de ſon corps c'eſt en frapant ou prenant de la main &c. mais auſſi par tous les autres membres leſquels ſont polluez de la meſchanceté

commise, pource l'Escriture dit leurs mains sont pleines de sang, & leurs pieds sont legers pour le respandre: leur bouche & gosier sont pleins d'execration, & le venin des aspics est soubs leur langue: tant y a qu'ẽ la paillardise il y a ces maux d'auantage, c'est qu'on peut tuer ou dérober vn homme sans la coulpe d'iceluy, & luy faire plusieurs iniures: mais le paillard & la paillarde sont tous deux souillez, si ce n'est en matiere de rauissement auquel il y a violence: c'est qu'ẽcores que celuy qui a efforcé vne fille ou femme ait seulement failli, tant y a qu'il demeure a l'efforcée vne marque de vilenie: en apres quand vn homme a derobbé ou tué il a à se repentir seul, pource que seul il a commis la meschanceté. Mais quand deux ont paillardé, si l'vne partie se repent & l'autre ne se veut repentir, ains s'opiniastrer en son mal, c'est vn grand tourment de conscience à celle qui se repent, quand elle voit que celle auec laquelle elle a commise meschanceté ne se veut repentir, car elle est cause de son malheur: & quand sainct Paul dit que les paillards pechent cõtre leurs corps, il veut dire qu'ainsi qu'vn homme greue son corps par gourmandise & yurongnerie ou en ne mangeant assez cõme font les hypocrites superstitieux qui s'abstiennent de beaucoup de viandes & en mangent peu: ainsi ceux qui sont excessifs a paillarder gastent & ruinent leurs corps qu'ils doiuent conseruer pour seruir à Dieu. *Col. 2.*

Note 2 que Dieu par ce commandement condamne le violement, de sorte que celuy qui viole le premier vne ieune fille peche plus griefuement d'autant qu'il est le premier cause de son debauchement, & la met en train d'estre putain toute sa vie: pource Dieu condamne à mort celuy qui a commis telle meschanceté car il est ainsi qu'vn brigand qui a assailli vn homme au bois tel a esté Sichem fils d'Hemor quand il efforça Dina fille de Iacob, dõt vint que la ville fut mise à sang: & Amnon quand il viola sa sœur Thamar mais quand aux filles ou femmes qui auront esté vio- *Deut. 22. 26. Gen. 34. 2. Sam. 13.*

lees, elles sont hors de coulpes & non punissables
Deut. comme celles qui se seront laissez aller à ce mal, de
22. la vient qu'il est dit que la fille laquelle apres auoir
esté fiancee pour vierge si elle se trouue corrompue
par paillardise, elle sera lapidee deuant la maison de
son pere: voy ces deux loix comme l'vne dit qu'il faut
lapider hors la ville celle qui a commis la meschan-
ceté dans la ville, mais celle qui aura esté violee aux
champs, est hors de coulpe pource qu'elle a esté des-
robee comme par les brigans. Et combien que Dina
& Thamar ayent esté violees dans la ville, toutefois
pource qu'elles n'ont peu estre secourües, elles sont
Exod.22 exemptes de tout mal: il y a vne loy qui dit que si vn
16. iuuenceau viole vne pucelle qui n'aura point esté
fiancee, que le iuuenceau la prendra a femme, s'il
plaist au pere de la fille, & s'il ne luy plaist, celuy qui
la violee en sera quitte pour luy donner douaire con-
uenable a l'estat d'icelle, encores que ceste loy ne sem-
ble estre si rigoureuse que les autres, tant y a que le
tout bien consideré, il se trouuera que celuy qui a
commis ceste meschanceté, n'est sans punition.

Note 3 si ainsi est que les paillards & violateurs
commettent tant de meschancetez, & soyent ainsi pu-
nis comme nous auons dit, il s'ensuit que les adulte-
res pechét encores plus & pource qu'il y a simple adul
tere (qui est quand vn homme marié a affaire auec
celle qui n'est mariee ou quand celle qui est mariee
s'abandonne a vn qui n'est point marié) & aussi dou-
ble adultere (qui est quand l'homme marié a affaire
auec celle qui est mariee a vn autre) celuy qui com-
met ce double adultere qui est plus infame que le
simple aussi commet vne plus grande meschanceté
2.Sam. Dauid ayant eu affaire auec Bethsabee commit ce
11 3. double adultere il viola son mariage & celuy d'au-
truy. Il y a plus de mal en l'adultere qu'en la paillar-
dise, pource qu'en iceluy il y a premierement la vio-
lation de la foy qui a esté non seulement donnee au
contract de mariage, mais aussi protestee & solemni-

zee publiquement deuant Dieu & ſon Egliſe, voire preſques en telle reuerence & ſolemnité que l'adminiſtration des Sacremens. Ceſte violation de foy n'eſt pas ſeulement comme vn crime de la foy rompue en vne promeſſe, mais d'vn pariure voire le plus ſolemnel qu'on pourroit preſques faire en iuſtice. Quand il n'y auroit que ce mal en l'adultere, il doit eſtre deteſté tant & plus: car ſi c'eſt vne note d'infamie à vn homme d'auoir fauſſé vne promeſſe, & rompu ſa foy, elle doit eſtre grande à celuy ou celle qui a rompu la foy de mariage qui doit eſtre plus ferme entre l'homme & la femme, qu'elle n'eſt entre le pere & la mere & les enfans: car il eſt dit que l'homme delaiſſera pere & mere pour eſtre adioinct à la femme il y a ce ſecond mal, c'eſt que ſi celuy qui eſtant marié va à vne autre femme mariee, s'il aduiét que ceſte femme conçoiue d'vn autre mari que du ſien, ceſte femme ne ſçait de qui elle eſt enceinte, ſi c'eſt de ſon mari ou d'vn autre, & ne ſçait qui eſt pere de l'enfant qu'elle porte. Cela eſt defendu. Tu ne feras point maculé par mixtion de ſemence : or ſi elle ſçait de qui elle eſt enceinte, elle eſt en grand peine, car ſi elle dit que c'eſt de ſon mari, ſon mari ſçachant quelle s'abandonne a d'autres pourra dire que non, & refuſera l'enfant: ſi elle ſçait que c'eſt d'vn autre, & le donne à ſon mari, quelle iniure luy fait elle? car elle met en danger ſa maiſon, & que le bien qui doit appartenir aux legitimes enfans ſoit donné à des baſtards: & combien que le mari qui s'abandonne à d'autres qu'à ſa femme luy fait vn grand tort, ſa femme s'abandonnant a vne autre fait encores plus de tort à ſon mari, d'autant que le mari allant à d'autres femmes qu'à la ſienne, ne peut pas faire accroire que les enfans qu'il a ſoyét d'eux deux, mais bien la femme qui s'abandonne à d'autres qu'à ſon mari luy peut faire accroire que les enfans qui ſont d'vn ruffien ſont a luy & de la vient que les baſtards ſoubs pretexte qu'ils ſont legitimes derobbent le bien qui appartient aux enfans legiti- *Leuit. 20*

mes, & voici encores vn plus grand mal c'eſt que ſi le mari de ceſte femme qui s'abandonne à d'autres eſt quelque notable perſonnage, s'il veut aduancer ſes enfans ou au gouuernement de l'Egliſe ou de la Republique, il aduiendra que l'Egliſe & la Republique ſera gouuernee par des fils de putain, veu qu'elles doiuent eſtre gouuernees par des perſonnages honnorables. Tellement qu'il ne ſe faut eſbahir ſi les peuples ſont ruinez eſtant ſoubs le gouuernement de tels perſonnages ſur la race deſquels la malediction
Deut. 17 eſt denoncee comme il eſt eſcrit maudit ſoit celuy qui couche auec la femme de ſon prochain. Or ſi la femme ne garde foy a ſon mari pour l'eſgard de ſon corps, il n'y a pas apparence qu'elle luy garde en autre choſe, & ainſi il eſt impoſſible preſques que telles maiſons ne ſoyent ruinez pour ces meſchancetez & pluſieurs qui ſe trouuent en l'adultere, & ce n'eſt pas de merueille ſi par la loy de Dieu & par les loix Romaines & autres, l'adultere eſt condamné a la mort corporelle: mais quand ſainct Paul dit que ny les lar-
1. Cor. 6 rons, paillards, & adulteres n'heriteront le Royau-
10. me des cieux il faut conclurre que ſi nous ne fuions la paillardiſe, adulteres, & autres ſemblables vices pour les raiſons ſuſnommees nous les debuons fuir pource que ceux qui les commettent ſont menacez du feu eternel.

Note 4 que ſi la paillardiſe, violement, adultere, nous eſt defendu, par plus forte raiſõ eſt l'inceſte (qui
Gen. 19 eſt quand le pere a affaire auec ſa fille comme fit Loth auec les deux ſiennes, ou quand le fils entretient ſa mere, ou le frere ſa ſeur & en ſomme quand ceux qui ſont de meſme parenté ſont cõioincts charnellement) Item la Sodomie vice encores plus infame eſt defendue qui eſt quand les hommes raiſonnables ſe meſlent enſemblement faiſant maſle auec maſle choſe infame de ceux la parle ſainct Paul Rom. 1. Ou quand les hommes raiſonnables ſe meſlent auec les beſtes, vice que Dieu a tellement en horreur qu'il commande

que non seulement les creatures raisonnables qui auront commis ceste meschanceté meurent, mais aussi les bestes mesmes qui par telles abominations sont pollües combien que la coulpe ne vient d'icelles. De la vient ce iugement horrible que Dieu a dechargé sur Sodome & Gomorrhe coulpables de telles meschãcetez, c'est que le feu est tombé du Ciel sur icelles & les a consumez. Et quelques histoires nous racontent que ce païs est tout infertile, & comme bouillant en poix pour denoter vn iugement exemplaire de la vengeance de Dieu sur ce pais. *Leui.* 20. *Gen.* 19

FAVSSE DOCTRINE.

Nous condamnons donc. Premieremẽt les Payens qui estimoyent comme rien la paillardise sinon que quelque fille de bonne maison eust esté violee, ils faisoyent cas de cela non pour le peché qui pouuoit estre commis contre Dieu, mais pour le deshonneur qu'il pensoyent estre faict aux parens de la fille: pour ce les Apostres au Concile de Ierusalẽm firent defence de paillarder à plusieurs des Payẽs qui estoyent venus à la foy, car si n'eust esté pour ce regard, les Apostres n'eussent fait ceste defence d'autant qu'elle estoit desia faicte entre le peuple des Iuifs Deut. 23. entre les filles d'Israël n'y aura aucune paillarde. Secondement nous detestons les bordeaux tolerés entre les Chrestiens en plusieurs lieux & tous ceux qui disent qu'il est bon qu'il y en ait en certains endroicts, afin d'euiter qu'on n'en face par tout. Ceste meschanceté n'estoit entre les Iuifs comme il appert par ce passage susdict entre lez fils d'Israël n'y aura aucun paillard. Tellement que le Pape qui prend les grands tributs des bordeaux & putains qui sont a Rome est execrable: car mesprisant la defense de Dieu de n'offrir Deut. 23 le salaire d'une paillarde n'y d'un chien, est content de prendre le gain des putiers & putains qui sont pourceaux, chiens, & chiennes. Tiercement *Act.* 15.

nous reprouuons les loix des Legiſlateurs Lacedemoniens par leſquelles ils permettoyent l'vſage des fẽmes mariees a d'autres qu'a leurs maris ſi les maris y vouloyent conſentir, & les preſter, comme on lit que Socrates & Caton l'ont fait quelquefois des leurs entre les Grecs & Romains. Item les Nicolaites & Simon Magus qui vouloyent les femmes eſtre communes. Quartement nous reiettons ceux qui tien-
Iean 8. nent qu'il ne faut condamner à mort les adulteres pource que Ieſus Chriſt n'a voulu condamner l'adultereſſe qui luy fut amenee par les Scribes & Phariſiens. Mais on reſpond que Ieſus Chriſt n'eſtoit venu au monde pour faire office de Magiſtrat: car s'il y fut venu pour cela, il l'euſt condamnee à mort ſelon la Loy: & tout ainſi qu'il ne voulut partager l'heritage
Luc 12. à deux freres qui l'en requeroyent pource qu'il n'eſtoit pas Iuge de cela, auſſi enuers ceſte adultereſſe ne voulut il faire office de Iuge criminel, de maniere que ceſt exemple ne fait rien pour prouuer que les Magiſtrats ne doiuent punir les adulteres & paillardes qui eſtoyent lapidez ſous la Loy. Finallement nous deteſtons ceux qui ont loué la Sodomie, comme entre autres vn Archeueſque de Beneuent Monſtre de nature qui a compoſé vn liure pour la louer comme vn des plus grands delices du monde. Iean de Caſe ou de Cuſe a compoſé ce liure en rithme Italienne, qui a eſté imprimé a Veniſe chez Troian Nauus. Sleidan fait mẽtion de ce liure Sodomitique.
M. *Ne requiert il autre choſe?* E. *Il nous faut touiours regarder la nature du Legiſlateur lequel ne s'arreſte pas ſeulement à l'œuure exterieure, mais demãde l'affection du cœur* M. *Qu'eſt-ce donc qu'il emporte?* E. *Puis que nos corps & nos ames ſont Temples du ſainct Eſprit, que nous les conſeruions en toute honneſteté, & ainſi que nous ſoyons chaſtes, non ſeulement de faict mais auſſi de deſirs, de paroles, & de geſtes, tellement qu'il n'y ait nulle partie en nous ſouillee d'impudicité.*

Note que puis qu'a toute meſchanceté on y vient par degres, & Dieu qui eſtant Eſprit requiert prin-

cipalement le cœur, il eſt certain que Dieu defendant la paillardiſe, defend auſſi tout ce qui y peut amener ou attirer quelqu'vn: comme ſont. Premierement les penſees mauuaiſes. Secondement les paroles & deuis mauuais. D'iceux vn poure Payen a dit les meſchans deuis corrompent les bonnes meurs, & ſainct Paul parlant d'icelles dit que nulle parole infecte ne doit proceder de noſtre bouche: mais celle qui eſt bonne à edification. Tiercement vne veüe & regard impudique, car la paillardiſe & l'adultere s'inſinue tellemẽt au cœur de ceux qui ſe laiſſent trãſporter à ces affections fretillantes, que noſtre Seigneur ne fait difficulté de dire ceux la eſtre paillards & adulteres en leurs cœurs qui regardent quelqu'vne pour la conuoiter. Selon quoy Dauid regardant Bethſabee, Amnon Thamar ſa ſeur, Sichem, Dina, les fils de Dieu, les filles des hommes, Ge. 6. 2 commirent paillardiſe & adultere, & la femme de Phutiphar ayant regardé Ioſeph luy dit, couche auec moy. A ce propos ſainct Iean dit que ceux qui donnent lieu à telles paſſions ont les yeux pleins de conuoitiſe & impudicité parce Iob dit qu'entre les vertus deſquelles Dieu l'auoit orné, qu'il auoit fait accord auec ſes yeux, qu'il n'auoit regardé la femme d'autruy pour la conuoiter. Et Dauid dit tourne mon œil qu'il ne ſoit addonné à faux regards. Quartement il deffend le geſte, contenance, toucher impudique comme entre autre le baiſer charnel, les lieux ſecrets pour parler enſemble, Amnon cerchoit vn lieu a l'eſcart pour iouïr de ſa ſeur Thamar. Quintement il defend l'excez es habits pour parer le corps: car ceſte diuerſité d'accouſtrement ainſi laſciue eſt vne amorce à paillardiſe, Item l'oiſiueté, la pareſſe, & ſecurité charnelle. Bref tout maintien de corps immodeſte ſous lequel nous cõprenons les danſes, maſcarades, & autres deſguiſemens, Tellement que Dieu requerant que nous nous abſtenions de tous ces vices la, veut que nous ayons en premier lieu le cœur pur, & que nous facions à

Ephe. 4.

Mat. 5. 18. *2 Sam.* 11. 3. *2 Sam.* 13. *Gen.* 34 *1 Iean 2* 16. 31. *Pſ. 119*

Psa. 51 Dieu la priere que Dauid fait Seigneur vueille creer en moy vn cœur pur & y renouueller ton Sainct Esprit: car d'autant que nostre cœur est mauuais, il est impossible que d'iceluy ne procedent pensees mauuaises, regards impudiques (qui sont comme des fenestres du cœur, par lesquels la concupiscence s'enflâme) paroles pourries lesquelles estans prises par les aureilles (qui sont comme des tuyaux ou vn entonnoir pour instiller au cœur ce venin mortel de paillardise) il est impossible que les affections de paillardise, ne se glissent en nostre cœur par le mouuement du Diable, qui se sert de ces paroles lubriques comme d'instrumens fort propres, a fin de nous souiller par paillardise en quelque facon que ce soit. Or dautant qu'il est impossible quelque regeneration qu'il y ait en nous, qu'il n'y ait tousiours quelque vice qui tende à paillardise, il commande à tous ceux qui Gen. 2. n'ōt le don de continence, de se marier, à ce propos il 1 Cor. 7 est dit qu'il se vaut mieux marier que bruler sçauoir Heb. 13. est du feu de concupiscence, & que mariage est honorable entre tous: & ce que Dieu a dit il n'est pas bon que l'homme soit seul faisons luy vne aide sem- 1 Thess. 7 blable à luy à cela tēd aussi ce que dit sainct Paul, que 4. ceste est la volonté de Dieu que nous soyons sanctifiez & que nous abstenions de paillardise, & ail- 1 Cor. 7. leurs il faut qu'vn chacun pour euiter fornication 2. ait sa femme, & vne chacune femme son mari. Parquoy quiconque veut seruir Dieu purement & chastement, se doit marier: car tresbien a dit Paphuntius au Concile de Nice que coucher auec sa femme est chasteté voire moyennant que l'on n'en abuse point, car comme l'vsage du vin nous est permis celuy du pain & de plusieurs creatures, nous nous deuons garder d'en abuser en nous enyurans & gourmandans. Ainsi le mariage ayant esté ordonné pour remedier a nostre infirmité, il ne faut point se deborder en iceluy. Pource sainct Ambroise appelloit ceux qui estoyent excessifs en cela, paillards & adulte-

adulteres de leurs propres femmes à tels le lict n'eſt pas ſans macule. A cela tend la loy qui dit que l'homme qui aura couché auec la femme ayant ſes fleurs, mourra, & met ce vice auec l'inceſte & la Sodomie: ainſi prenant garde a ces choſes nos corps ſeront vrayement temples du Sainct Eſprit, & noz deſirs volontez & affections bien diſpoſees au ſeruice de Dieu. *Leuit. 20.*

FAVSSE DOCTRINE.

Nous blaſmons donc premierement ceux qui eſtiment que les regards mauuais meſchantes paroles, contenances impudiques touchers laſcifs &c. ne ſont fautes, d'autant que Dieu nous a donné des membres pour nous en ſeruir. On reſpond qu'en telles façons on en abuſe & Dieu nous les a dõné pour en bien vſer. Secondement nous blaſmons ceux qui priſent les danſes & les appellent vn don de Dieu diſant que Dauid a danſé & Marie ſœur de Moyſe &c. auſquels nous reſpondons que Dauid a danſé, mais deuant l'Arche du Seigneur luy rendant graces des biens qu'il auoit receus de luy. Marie auſſi recognoiſſant la victoire & deliurance du peuple d'Iſrael danſa auec pluſieurs femmes, luy rendant graces auſſi, & ſon inſtrument ſeruoit a mieux faire reſonner les louanges de Dieu, dont eſt a blaſmer la ſottize de ceux qui vſent de tels inſtrumens pour danſer à l'imitation d'icelle. Et quand à ceux qui diſent qu'il ne font pas tant de mal en danſant en rond & chantans chanſons ſe trõpent. Premierement pource que la bouche qui prononce les choſes ſales qui ſont en leurs chanſons, & les aureilles auſſi qui les oyent ſe polluent plus, que s'ils danſoyent au ſon d'vn inſtrument, d'autant que l'inſtrument ne fait que retentir & n'enflamme pas tant à paillardiſe. Mais ſans nous arreſter à cecy ils ne ſçauroyent trouuer que les hommes & les femmes ayent danſé enſemblement pour prouuer les danſes meſlees, mais bien trouuera on que la danſe meſlee *2. Sam. 6. 16. 1. Chro. 15 Exod. 15 20.*

d'hommes & des femmes en l'Escriture est venue du commencement & de l'escole d'vne putain asçauoir
Marc.6. d'Herodias, paillarde du Roy Herode, laquelle auoit
22. appris sa fille à danser tellement que ceux & celles qui apprennent à danser aprenent la doctrine des putains ainsi la danse est plustost vne superfluité vn excrement & ordure & comme vne rogne au corps
Exech.16 qu'vn don de Dieu c'est ce qu'enseigne le Prophete parlant de l'Eglise de Ierusalem, l'iniquité de Sodome c'est l'abondance du pain & l'oisiueté apres la pance vient la danse, & le poure affamé n'a enuie de danser. Finalement nous reiettons la doctrine de l'Eglise Romaine qui ayant defendu le mariage aux gens d'Eglise pour viure plus sainctement ont rempli tout le monde de paillardise, dequoy ne se
1 Tim.4 faut esbahir car la prohibition du mariage est vne doctrine du Diable qui ne pousse les hommes qu'a peché & ordure.

DIMANCHE. XXX.

M. *Venons au huitieme.* E. *Tu ne desroberas point.* M. *Veut il seulement defendre les larcins qu'on punit par iustice, ou s'il s'estend plus loin?* E. *Il entend toutes mauuaises trafiques & moyens desraisonnables d'attirer a nous le bien de noz prochains: soit par violence ou cautelle, ou en quelque autre sorte que Dieu n'ait point approuuee.*

Note 1 que desrobber signifie prendre subtilemét oster & soustraire secretement comme il appert par
Gen. 31 plusieurs passages: Laban dit a Iacob tu as derobbé
1 & 20. mon cœur. Il est aussi dit, que Iacob a derobbé Laban
& 26. quand il s'en alla secretemét d'auec luy & sa famille
27. sans luy dire mot. Ainsi Ioseph a esté desrobbé de la
2. Sam. terre des Hebrieux, & ailleurs il est dit que les Israe-
19. 41. lites dirent a Dauid pourquoy noz freres t'ont ils desrobbé de nous? &c. si desrober signifie soustraire finemét, il s'ensuit qu'il y a diuerses façons de desrober, dont les vnes sont plus detestables que les autres

& ceux qui les commetteni ſont d'autant plus deplaiſans a Dieu, combien que toutes luy deplaiſent fort pource eſt il dit malheur à toy qui pilles, car tu ſeras pillé, & ailleurs, tu ne feras point de tort à ton prochain & ne le pilleras point. Or la plus deteſtable eſpece de larrecin c'eſt quand on derobbe vn hõme pource Dieu a prononcé ſentence de mort contre tels larrons: celuy qui aura deſrobbé vn homme, & ſera trouué entre ſes mains, il mourra de mort ceſte loy que les Latins appellent Plagiatus auoit lieu anciennement lors qu'on vendoit & acheptoit des ſerfs comme elle a encores auiourdhuy lieu entre les Turcs & Mores & ceux qui traffiquent auec eux & combien que les Chreſtiens n'ayent ces façons de faire nous pouuons toutesfois dire que ceſte loy a lieu enuers ceux qui derobbent femme & fille pour les debaucher, & enuers les Sodomites qui derobbent les petis enfans pour en faire à leur plaiſir, & quand quelques belitres derobbent des enfans auſquels ayant rompu les bras & iambes pour les porter çà & là en nourriſſent leurs beliſtreries: on a executé en pluſieurs lieux de tels execrables qui ont commis telles meſchancetez. Tous ceux qui ont perpetré tels larrecins, ont merité vn tourment grief comme ont merité louange ceux qui ont derobbé pluſieurs de la main des Tyrans pour leur ſauuer la vie: ainſi Ioſaba fille du Roy Ioram derobba Ioas du milieu des filz du Roy qu'Athalia faiſoit tuer pour regner, ainſi les ſages femmes cachoyent les enfans des Hebrieux depeur que Pharao ne les fiſt tuer. Et Abdias cachoit les Prophetes afin que Iezabel ne les fiſt mourir, & Tobie qui enſeueliſſoit ſecrettemẽt les corps de ſes freres n'eſt guere differend de ceux cy: mettons apres ce larrecin ici le ſacrilege duquel il eſt mal aiſé de dire lequel eſt le plus grief & deſplaiſant à Dieu que le precedent, tant y a que Dieu ordonne que les ſacrileges ſoyent punis de mort. Ce vice eſt quãd on derobbe les choſes ſacrees, & qu'on refuſe de donner

Eſa. 10. *Leuit.* 19 1 *Tim.* 1. 10. *Exod.* 21 *Deut.* 24. 2 *Rois* 11. 2. *Exod.* 1. 1 *Rois* 11 2. *Tob.* 2.

ce que Dieu requiert pour son Eglise, & pour les poures. Acham qui auoit pris du pillage de Iericho en fut lapidé auec sa famille, & ce qui luy appartenoit Giezi seruiteur d'Elisee en fut frappé de ladrerie Rois, 5. Iudas qui vendit Iesus Christ fut ietté en desespoir & se pendit, Ananias & Saphira n'ont il pas es-
Act. 5. té punis d'vne mort horrible pour feindre auoir donné à l'Eglise & aux poures ce qu'ils retenoyent pour eux?. & puis que cela est aduenu quel iugement doiuent attendre ceux qui pillent & dissipent le bien de l'Eglise & des poures, au lieu de leurs en bailler des leurs. Et si le mauuais riche pour n'auoir donné de ses biens au poure Lazare, a esté porté en enfer, que sera ce dire de ceux qui auront pillé & raui les biens de l'Eglise & des poures comme sont les Euesques Cardinaux & autres gens d'Eglise. Apres ces deux especes de larrecin nous en pouuõs mettre vne autre espece qui semble moindre que l'on appelle peculat, qui est quand on derobbe le bien d'vn Prince ou d'vne Republique ou Communauté, qui est vn plus grand larrecin que quand on derobbe vn particulier, quoy qu'il semble autrement, entant qu'vne communauté peut mieux porter vne grande perte pource qu'ils sont plusieurs, qu'vn particulier, qui estant quelquefois poure perd plus en perdãt vn escu, qu'vn Prince en en perdant mil: outre que c'est vne grande cruauté quand on derobbe a vn poure ce qu'il a mais au contraire nous disons que celuy qui derobbe le Prince fait pis. Premierement pource que le Prince est autre qu'vn particulier, & cela est vne audace insupportable. Car si on ose faire cela à vn prince, que peut on faire à vn particulier? Secondement pource que derobber le general, c'est aussi derobber les particuliers qui sont membres de ce corps, & qui sont tous outragez ensemble: mais le particulier estant blessé, le general ne le peut estre. Ainsi il est aisé de conclurre de quel supplice le Prince ou la Republique peut punir celuy qui est peculateur Dieu

defend auſſi la Simonie qui eſt quand on vend les dons de Dieu par argent. Simon Magus en eſt le pere qui demandant à ſainct Pierre de luy donner puiſſance de faire miracle, luy reſpondit que ſon argent perit auec luy. Finalement Dieu defend de derobber quelque choſe que ce ſoit, & veut que ſi cela aduient à quelqu'vn qu'il ſoit chaſtié ſelon la qualité du larrecin. Quand il eſt dit pro. 6. que celuy qui derobbe ne commet pas vne grande coulpe, cela s'entend d'vn ſimple larrecin, comme ſi quelqu'vn derobbe pour ſe raſſaſſier en temps de famine, car vn tel le fait plus par neceſſité que par malice. Il y a vne loy qui dit que celuy qui aura derobbé vn bœuf ou vne brebis en reſtituera quatre: c'eſt la punition que Dieu veut qu'on en face: Chryſoſtome dit qu'il ne faut mettre à mort vn homme pour auoir derobbé choſe qu'il peut reſtituer, & l'Empereur Iuſtinian ne veut que les larrons ſoyent condamnés à mort, mais ſeulement fouëtez & bannis ſinon qu'ils fuſſent rauiſſeurs & qu'ils euſſent en main forte depouillé quelqu'vn par violence ou en la ville ou aux champs ou ſur mer ou ſur terre ou en public. Car ceux ci ſont condamnez a eſtre pendus. Ceſte loy s'accorde fort bien auec celle qui dit que ſi vn larron perce de nuict vne maiſon celuy qui le tuera, n'en ſera puni d'autant qu'il eſt rauiſſeur. Tellement que comme on peut tuer celuy qui de nuict veut voler vne maiſon pource qu'il eſt voleur & brigand comme ceux qui deſtrouſſent les paſſans ſur les chemins, auſſi celuy qui ne fait que derobber ſans vouloir tuer, doit ſeulement eſtre condamné a reſtituer le quadruple, comme Zachee diſoit a Ieſus Chriſt ſi i'ay prins quelque choſe à aucun, ie luy en rends quatre fois autant. Mais il ſemble que Zachee vueille dire qu'il en rendoit quatre fois autant quand il auoit fraudé quelqu'vn n'y penſant pas, & ainſi qu'il faudroit autrement punir celuy qui derobberoit de guet à pend. Quand Iacob dit à Laban (qui luy reprochoit qu'il auoit deſrobbé ſes Dieux)

Act. 8. 12.

Exod. 22

Inſtit. 4. tit. 1.

Luc. 19

Gen. 31 32.

2 Sam. 12. 5.

que celuy en qui les Dieux seront trouuez, meure, & quand Dauid ouit qu'vn homme riche auoit prins la brebis d'vn poure homme, dit qu'vn tel estoit digne de mort, Dauid ny Iacob ne veullent conclurre que le simple larron doit mourir car quand Iacob respondit a Laban comme dessus, il parla d'vne grande affection par laquelle il monstroit qu'il estoit si esloigné & ceux qui estoyent auec luy de derobber qu'aucun d'eux n'y eust pas voulu penser, & qu'il vouloit que celuy qui se trouueroit coulpable mouruſt, sçachant bien ou se persuadant qu'il estoit comme impossible que cela aduint à aucun de sa maison. Et quand Dauid apres auoir dit que ceſt homme riche qui auoit pris la brebis du poure homme deuoit mourir, adiousta tantost apres qu'il en deuoit rendre quatre ne vouloit il pas monstrer qu'il failloit faire pratiquer la loy qui dit qu'vn homme qui aura pris vn bœuf en rende quatre. Toutes fois si le Magistrat condamne quelquefois les simples larrons à mort ils sont à excuser, voire à louer le faisant y estant contraints afin d'empescher des desordres, & peut estre brigandages qui suruiendroyent, s'il n'vsoyent de telle rigueur enuers les simples larrons, ayant esgard aux temps, aux lieux, & aux personnes. Tels Magistrats dije sont plustost à louer qu'a blasmer, & doiuent prendre garde soigneusement a ce qu'ils font, & prier Dieu qu'il les conduise en telles actions principallement.

Exod. 22. 2

Note 2 quand le Catechisme adiouste que Dieu defend non seullement les larrecins qu'on punit par iustice, mais aussi tous moyens, illicites & subtils par lesquels on attire à soy le bien du prochain, cela est bien à remarquer: d'autant que celuy qui derobbe subtilement commet souuent vne plus grande faute, & plus punissable que celuy qui derobbe ouuertement: tel sera celuy qui vendra de meschante marchandise pour de la bonne, du bled pourri pour du bon. Si vn bouchier tue pour de saines bestes des malades lesquelles il donnera a bon marché, si vn homme infir-

me & subiect à maladie en mange, cela luy peut apporter la mort: & si celuy la a femme & enfans qui ne viuoyent que de son labeur, & apres luy ne peuuent plus gaigner leur vie, celuy qui a vendu ceste meschante viande n'a il pas couppé la gorge & à ce poure homme & à sa femme & à ses enfans? tel merite dije d'estre plus rigoureusement puni que qui a derobbé manifestement, & est pire qu'vn brigand des bois d'autant qu'on s'en peut garder, & de cestuy cy non. Et d'vne infinité de tels ou semblables larrecins il nous en faut specifier quelques vns & des plus notables. Premierement doiuent estre mis en ce rang les auaricieux qui bruslans d'amasser des biens vsent d'vne infinité de fraudes & ruse, comme par procez qu'ils intentent contre les simples gens, obscurcissent le droit, font accroire aux aduocats & procureurs que la fausseté est verité, les corrompent par present, & ainsi attirent à eux ce qui ne leur appartient pas: tels sont larrons, & les aduocats procureurs iuges & notaires aussi qui se laissent emporter aux persuasions de tels cauteleux, pour le gain qu'ils en tirent. Secondement les prodigues qui gaspillans les biens qu'ils ont communs auec leur femme & enfans & parens sont larrons: ces deux ici asçauoir l'auaricieux & prodigue ressemblent a vn vaisseau percé dans lequel tout ce qui y entre se perd: & combien que l'auaricieux ne le consume, toutesfois ne se seruant point de ce qu'il ha, & se trauaillant incessamment apres d'autres, il ne differe en rien du prodigue qui est en necessité pour auoir consumé ce qu'il auoit; & puis apres est contraint de faire mal pour fournir à sa cupidité, en laquelle il est impossible qu'il ne commette beaucoup de larrecins. Tiercement les paresseux, sont larrons qui par leur lascheté & oisiueté sont contraints de derobber, car s'ils demandent l'aumosne c'est vn larrecin qu'ils font aux autres vrais poures pource que s'ils eussent trauaillé selon le commãdement de Dieu, & suiuant l'exemple de la fourmi,

ils euſſent eu dequoy viure, & donner aux autres, ne demandent l'aumoſne, ains derobbent ou par les champs ou beſoignans pour les autres, ils commettent touſiours vn grand mal, & ce leur eſt vn grand iugement de Dieu ſur eux, en ce principallement qu'aucũ ne les veut mettre en beſoigne pource qu'on les cognoiſt larrons. Tels ſentent l'effect du prouerbe 10. comme le vinaigre eſt aux dens & la fumee aux yeux ainſi eſt le pareſſeux à ceux qui l'enuoyent. Quartement les faux monnoyeurs ſont non ſeulement larrons publics deſrobans la communauté des hommes, mais auſſi cõfondent la police entant qu'ils derogent a l'authorité des Princes, auſquels appartient de faire battre monnoye, & d'y mettre prix pour entretenir la police & ſocieté humaine en ce rang meritent d'eſtre ceux qui rognent les pieces d'or & qui en donnent de legeres pour des peſantes, item ceux qui par leur authorité & credit ou tyrannie occupent le bien des poures, & empeſchent que iuſtice ne leur ſoit faicte. Tels ſont comme les faucons Vautours & autres oyſeaux de proye entre les oyſeaux, & comme les Loups Lyons & les Tigres entre les autres beſtes. Item ceux qui denient leurs detes & ſe faſchent & menacent de frapper quand on leur demande font perdre les obligez & conſtitutions pour ne payer: de ceux la il eſt dit: vous ne derobberez point, & ne denierez point ce que vous deuez & ne mentirez, item ceux qui paſſent faux inſtrumens & ceux qui importunent les autres à leur donner leurs biens qui appartiennent à leurs enfans, comme ſont les Preſtres & Moines qui ſont crocheteurs de teſtament afin de chanter meſſe pour les defuncts, & leur faire accroire que cela eſt tirer les ames de leurs parens defuncts des peines de purgatoire. Tels ſont pires que couppegorges qui ſont par les bois, item ceux de la iuſtice, qui ayant fait rendre le larrecin au larron, le retiennent pour payer les frais de la iuſtice, ceſte mauuaiſe couſtume eſt en quelque païs,

Prou. 6. & 30. 25.

Ezech. 22.

Sopho. 3

Leuit. 19

cela eſt tout ainſi que ſi vn larron tuant vn autre larró & prenoit le larrecin du larron, ité ceux qui en acheptant ou vendant vſent de fineſſe, leſquels ſont taxez par S. Paul qu'aucun ne decoiue ſon frere en quelque affaire, item n'exercez point peruerſité en aucune de voz charges en reigle, en poids, & en meſure, item qu'il n'y ait point en ton ſachet deux manieres de poids, car qui fait cela, fait iniquité & eſt abominable a Dieu: item la balance frauduleuſe eſt abomination a Dieu, & le double poids. D'auantage doiuent eſtre tenus pour larrons ceux qui exercent vſure par laquelle ils rongent & ſuccent la ſubſtance de leurs prochains. Contre ceux la crie Dauid qui a vſure n'entendra ne verſera iamais. Mais il faut diſtinguer entre l'vſure qui eſt ici defendu & ailleurs par la loy de Dieu, & entre l'intereſt qui ſe donne ordinairement ſelon que portent les ordonnances des Princes car cela eſt permis voire neceſſaire pour la conſeruation de la ſocieté humaine. Si auſſi en quelques lieux ceſt intereſt eſt plus gros qu'en quelques autres, cela eſt tolerable moyennant que les circonſtances des temps, des lieux & des affaires requierent cela, & principallement que charité regne au milieu de tout c'eſt à dire que ſi celuy qui a emprunté ne proſpere & le tout ne reüſſit, a faute de quoy il tombe en poureté, qu'on ne l'accable en vſant de ſon droict exactement, item doiuent eſtre tenus pour larrons ceux qui par la perte d'autruy s'enrichiſſent, & qui preuoyant qu'vne marchandiſe vaudra de l'argent en acheptent en quantité pour la reuendre puis aprés. Tels ſont notamment les achepteurs de bled qui les gardent pour les reuendre puis apres aux poures gens a tel prix qu'il voudront. Par telle ſubtilité tels empeſchent les poures de pouuoir gaigner leur vie, car il faudroit qu'ils gaignaſſent beaucoup pour ſe pouuoir ſubſtanter a cauſe de grandes chertez il n'y a gens plus cruels que ceux ci entant qu'on ſe peut mieux paſſer des autres marchandiſes que de

2. Theſſ. 4. 6. Leuit. 19 3. 5. Deut. 25 13. Pro. 11. & 20.

Pſ. 15.

Deut. 24 14. Leuit. 19 13. bled bref ceux ſont larrons qui manient mal ou retiennent ou diſſipent les biens des vefues & orphelins, ceux qui ayant trouué quelque choſe ne le veulent rendre, ceux qui nient le depoſt qu'on leur a donné en garde, ceux qui ne cheminent point exactement en leur vocation, comme ſi vn metayer fait la beſoigne de ſon maiſtre par maniere d'acquit, vn procureur ou aduocat eſt froid a pourchaſſer le droit de la partie qui luy a donné de l'argent pour ceſt effect, ſi vn medecin penſe le malade froidement, & l'apoticaire vend de meſchantes drogues en quoy auſſi il eſt meurtrier, ſi vn paſteur ou docteur prenant gage pour enſeigner ne le fait auec telle diligence & zele qu'il faut, ou s'il preſche fauſſe doctrine ou falſifie la vraye. Tels ſont les prelats de l'Egliſe Romaine. Finalement ſi vne femme va trop braue ou les fils & filles d'vn pere, pource que cela ſe fait au deſpens du mari & du pere & de la mere & pource que les exces qu'ils font en habits deuroyent eſtre donnez aux poures, mets auſſi en ce rang les ioueurs de cartes & de dez & de tout ieu de hazard qui eſt plein de tromperie par lequel ils attirent l'argent de leur prochain. Tels ieux ſont defendus par les loix ciuiles 3. liu. du cod. de Iuſtin tilt. 43 les hoſtes & tauerniers qui donnent lieu a tels ioueurs & qui vendent les cartes & dés ſont auſſi larrons car ils ſont comme celuy qui vendroit de la poiſon a vn empoiſonneur & comme celuy qui donneroit vne eſpee a vn brigand pour empoiſonner & tuer & luy & les autres.

Ierem. 23.

FAVSSE DOCTRINE.

Ce que deſſus eſtãt vray, ceux premieremẽt ſe trõpent qui tiennent que tant s'en faut qu'il faille punir les larrons que meſme ſelon eux il n'eſt defendu de derobber voire meſme eſt commandé Exod. 12. de Dieu car il eſt dit que Dieu commanda aux Iſraelites qu'ils empruntaſſent des Egyptiens de l'or de l'argent des

habillemens & qu'ils les emportaſſent auec eux quād ils s'en iroyent nous reſpondons que Dieu ne commande de derobber en ce lieu, puis qu'il le defend en dautres: mais il fit ce commandement aux Iſraelites d'autant que les Egyptiens leur eſtoyent redeuables pour le trauail qu'ils auoyēt fait pour eux: car ils s'en eſtoyēt ſeruis pour baſtir des villes, voire les auoyēt oppreſſez: tellement que ſi celuy qui a trauaillé pour vn autre merite ſon ſalaire, par plus forte raiſon les Egyptiens deuoyent payer les Iſraelites deſquels ils s'eſtoyent ſeruis exceſſiuement. Car qui retient le ſalaire de celuy qui a trauaillé, eſt vn larron. Et dautant dije que les Egiptiens n'eſtoyent en volonté de les payer, Dieu fit par ce moyen que les Iſraelites en tirerent ce qu'il luy pleut. Ceux qui confirment qu'il faut derober parce que les Lacedemoniens le permettoyent ſecretement, & meſme louoyent ceux qui le pouuoyent faire ſans eſtre prins ſur le fait, ceux la dije ſe trompent d'autant que les Lacedemoniens en puniſſant ceux qui eſtoyent prins ſur le faict, ilz monſtroyent qu'ils ne l'approuuoyent. Et quand a ce qu'ils louoyent ceux qui le faiſoyent ſecrettement, cela ne procedoit point de raiſon mais de ie ne ſcay quelle opinion & fantaſie qui a la parfin ruina leur Republique. Secondement nous deteſtons puis qu'il ne faut deſrober, la reſuerie des Anabaptiſtes qui tiennent que tous biens doiuent eſtre communs comme ilz tiennent qu'il eſtoit en la primitiue Egliſe, & qu'vn vray Chreſtien ne doit rien poſſeder qui luy ſoit propre, tellement qu'a leur conte les coquins & beliſtres ont autant de part au bien des riches que les riches meſmes. Si cela eſtoit vray, il ne failloit defendre de deſrober, car ſi tous biens euſſent eſté communs, quand vn coquin en euſt prins, il n'euſt point derobé, ains il n'euſt prins que du ſien. Et plus, il n'euſt point eſté neceſſaire de paſſer des contractz & inſtrumens deuant les Notaires par leſquelz ce qui nous appartient nous eſt adiugé, &

Deut 19.
Deut 24.
Act. 5.

ainsi il n'eust esté besoing qu'il y eust eu aucune iustice laquelle est ordonnee principallement pour conseruer a vn chacun le sien. En aprez si ceste resuerie auoit lieu on ne pourroit exercer charité qui nous est tant recommandee. Car charité presupose qu'il y ait des riches qui donnent & des poures ausquels on donne. Or si on donnoit aux poures des aumosnes, ilz pourroyent penser que ce qu'on leur donne leur appartient, & ainsi ce seroit engendrer vne confusion au mõde. Et quand il est dit qu'vn chacun n'estimoit rien estre sien, ce n'est pas qu'on pensast que tout fust commun, ains qu'il failloit estre tellement charitable que celuy qui auoit des biens estoit obligé d'en aider aux poures, d'autant que quand Dieu donne des biens a aucun, c'est afin qu'il en communique a ceux qui sont en disette: & quand sainct Pierre dit à Ananias & Sapphira tu pouuois garder ce qui est tien, monstre qu'on ne sçauoit que c'estoit que ceste confusion Anabaptistique & puis il y a apparẽce que ceux desquelz est la parlé vendoyẽt leurs possessiõs pour en aider aux poures, (& non seulement les fruictz qui envenoyent cõme pensent quelques vns) pource quils craignoyent que les biens ne fussent proscripts par les Tyrans. *Act. 5.*

M. *Estce assez de s'abstenir du faict, ou si le vouloir y est aussi compris?* E. *Il faut touiours la reuenir, d'autant que le Legislateur est spirituel qu'il ne parle point simplement des larrecins exterieurs, mais aussi bien des entreprises, volontés & deliberations de nous enrichir au detriment de nostre prochain.*

M. *Que faut il doncques?* E. *Faire nostre deuoir de conseruer a vn chacun le sien.*

Note 1 que d'autant que la Loy de Dieu n'est pas comme les loix humaines, qui ne reiglent & ne peuuent reigler pour la plus part que l'exterieur, mais celle de Dieu, l'exterieur & l'interieur, il ne faut pas que nous nous abstenions seulement de derobber, mais de n'y auoir point de vouloir ny desir ny pensee. Et si souuentefois les loix humaines condamnent celuy qui aura fait paroistre la volonté pour

mal faire, quoy qu'on n'ait executé ce qu'on pretendoit, comme ſi vne entrepriſe eſt decouuerte a trahir vne ville ou a tuer vn homme, celuy en qui ceſte volonté eſt decouuerte, eſt puniſſable, la volonté eſt reputee pour le faict, par plus forte raiſon celuy qui aura fait paroiſtre la moindre affection d'attirer a ſoy le bien de ſon prochain, eſt larron. Mais pource que la Loy de Dieu paſſe plus outre que les loix humaines, elle condamne de larrecin celuy qui ha la moindre penſee du monde a derobber. Car ce qui eſt mauuais de faire deuant les hommes, eſt mauuais de le vouloir deuant Dieu, & meſme de le penſer, entant que la penſee comme es autres vices, eſt le premier degré pour paruenir au larrecin. Pource eſt il dit, les mauuaiſes penſees, les homicides & adulteres, larrecins procedent du cœur: Tellement que ſi nous ne voulons point eſtre larrons nous deuons taſcher de n'en auoir point ſeulement de penſees, ains deuons tacher a aider nos prochains, conſeruer leurs biens le plus que nous pourrons: car ſi ſeulement nous ne leur voulons pas nuire, & ne nous ſoucions de leur aider, nous ne valons pas mieux que les Peagers & gens de mauuaiſe vie voire que les beſtes meſme venimeuſes qui ne s'entrenuiſent point, mais nous ſommes pis entant quelles s'entraident le plus ſouuent. Mais puis que nous ſommes plus excellens que toutes les beſtes, nous deuons nous entr'aider, s'il ſont en neceſſité il leur faut aider de nos biens, & exercer charité enuers eux. En ce ſens noſtre Seigneur Ieſus Chriſt nous commãde de faire des amis des richeſſes d'iniquité afin qu'ils nous recoiuent es Tabernacles eternels c'eſt à dire qu'au lieu que les richeſſes rendent ordinairement l'homme mauuais pour l'abus qu'il en fait ſelon quoy il eſt dit qu'il eſt plus facile qu'vn chable entre par le pertuis d'une aiguille, qu'vn riche au royaume des cieux, que l'homme diſe regarde a en bien vſer en exercant charité & liberalité enuers ceux qui ſont en neceſſité.

Mat. 15

Luc 16. 9.

Mat. 19

Puis que l'homme a le cœur plein de mauuaises pensees & affections pour commettre mile meschancetez, c'est vne vanité aux Astrologiens & à ceux qui suiuent leur Astrologie Iudiciaire lesquels assubiectissans les cœurs & volontez & mauuaises inclinations des hommes aux effects des constellations des Planettes & Estoilles, disent que ceux qui sont subiects à paillardise, à adulteres, les autres à larrecin, les autres à vn autre vice, que c'est d'autant qu'ils sont nés soubs vne telle & telle Planette: c'est dije vne des plus grandes vanitez du monde de reietter la coulpe de nos fautes sur les bonnes creatures de Dieu, veu quelles se trouuent en nous qui nous deffians de la bonté de Dieu nous derobbons le bien de nos prochains par mile moyens illicites. Si nous pouuons croire qu'il n'y a rien qu'il nous espargne moins que les biens appartenans a ceste vie, il ne nous prendroit iamais enuie de derobber.

M. *Quel est le neufiesme.* E. *Tu ne diras point faux tesmoignage contre ton prochain. &c.*

Note qu'ainsi que Dieu est verité, & n'y a rien en quoy les hommes ressemblent mieux à Dieu & approchent plus prez de sa nature qu'en disant verité par tout: aussi le Diable est menteur des le commencement, & est le mensonge mesme: & n'y a rien en quoy les hommes ressemblent mieux à ce pere de mensonge, qu'en mentant ordinairement: mesme combien qu'il y ait beaucoup de vices, comme ire, fureur, homicide, paillardise, gourmandise, & autres que l'homme a communs auec les bestes, il a le vice de mensonge seulement commun auec le Diable, a ce propos il est dit que tout homme est non paillard, & adultere, mais menteur, pource qu'il ha ce vice la par dessus les autres. Or comme il n'y a rien que Dieu aime mieux que verité, & rien qu'il haisse plus que

Iean 8.4 44.

Esa. 9. 17.

le menſonge, il nous commande par ce commandement qu'en fuiant ce menſonge nous nous eſtudions de tout noſtre cœur a dire verité en toutes nos actions Car ainſi comme on cognoiſt vn homme par ſon langage de quel païs, & d'ou il eſt, auſſi par le menſonge l'homme fait cognoiſtre qu'il eſt enfant du Diable. Or combien que ce commandement aduertiſſe les hommes de dire verité principallement deuant le Iuge, (comme l'Hebrieu porte qui eſt, ne reſpond point faux teſmoignage contre ton prochain aſçauoir quand tu ſeras interrogé en iuſtice) tant y a qu'il nous eſt auſſi commandé de ne dire point de menſonge quand nous auons affaire les vns auec les autres. Et encores que le faux teſmoignage proferé deuant le Iuge repreſentant la Majeſté de Dieu ſoit vn treſgrand mal attendu qu'il eſt conioinct auec ſerment par lequel le nom de Dieu & ſa Majeſté eſt violee, auſſi Dieu nous fait entendre par ceſte façon de parler que tout menſonge nous doit eſtre en telle abomination que le faux teſmoignage rendu en iugement & qu'il n'eſt pas moins eſtimé au iugement de Dieu quoy que les hommes n'y penſent pas. Suiuant cela nous diſons qu'entant que le menſonge & faux teſmoignage eſt touſiours vilain en quelque perſonne que ce ſoit, toutesfois tant plus vn homme eſt en haute charge, tant plus ſon menſonge eſt il vilain, & le deshonore, comme ſi vn Roy, vn Iuge, vn Paſteur mentent en exercant leur charge, leur faux teſmoignage eſt plus infame que celuy d'un artiſan, & outre le Roy & le Iuge deshonorent leurs perſonnes, & leur charge, & le tout redonde au deshonneur de Dieu. Or s'il n'y a homme en charge quelconque qui ſoit accomparee a celle du Paſteur qui manie les choſes Diuines, celuy la doit prendre garde ſur tout a preſcher la Parole de Dieu purement: car celuy qui en preſchant ou enſeignant la Parole de Dieu y adiouſte ou diminue ou en change & y met du ſien ou annõce fauſſe doctrine, tel eſt faux temoing qui eſt d'autant

plus dangereux que leur faux teſmoignage nuit à l'ame & non au corps. Car comme Ieſus Chriſt a appellé ſes diſciples, ſes teſmoins, pource qu'ils auoyét preché ſa Parole purement, ceux qui la falſifient par malice, ambition ou ignorance ou en meſdiſent ou empeſchent le cours d'icelle ſont faux teſmoins, ceux qui eſcoutent & ſuiuent volontairement ou par ignorance & malice tels faux Docteurs participent à leurs fautes, & ceux qui ne les empeſchent point le pouuant faire: car s'il n'y auoit point d'auditeurs de faux Prophetes comment les cognoiſtroit on, & a quoy ſemployeroyent ils? il eſt certain qu'ils ne pourroyent nuire. Nous pouuons mettre auſſi au rang des faux teſmoins tous ceux qui par orgueil ou ignorance ou comment que ce ſoit corrompent les arts & ſciences liberales: tels ſont les Sophiſtes auec leurs Sophiſmes ſingulierement, leſquels auſſi ſont larrons receuant ſalaire de ce dequoy ils meritent punition: leurs auditeurs auſſi ne ſont exempts du mal qu'ils commettent. mais parce qu'il y a pluſieurs eſpeces de faux teſmoignage venons aux reſponſes & demandes ſuiuantes.

Luc 24. 48.

M. *Nous defend il de nous pariurer en iugement ou du tout de ne mentir contre noſtre prochain?* E. *En nommant vne eſpece il baille vne doctrine generale que nous ne meſdiſions de noſtre prochain & que par nos detractions & menſonges nous ne le bleſſions point en ces biens ny en ſa renommee.* M. *Pourquoy notamment parle il des pariures publiques?* E. *Pour nous faire auoir en horreur plus grande ce vice de meſdire & detracter, denotant, que quiconque s'accouſtume à fauſement calomnier & diffamer ſon prochain, viendra bien puis apres à ſe pariurer en iugement.*

Puis que par detractions & meſdiſances l'homme viendra à ſe pariurer par vn iuſte iugement de Dieu, pour ne tomber en ce vice de pariure il nous faut garder de calomnie & meſdiſance, & la deſſus mediter ces paſſages. Tu ne ſeras point detracteur parmi le peuple, Item le detracteur eſt abomination aux hommes,

Leui. 19 Pro. 24

mes. Item mes freres ne detractes l'vn de l'autre voyes le Sermon qui eſt en noſtre preparation au miniſtere, du vice de la langue. Quand il eſt dit que le larron eſt meilleur que la cõtinuelle compagnie de l'homme menſonger, eſt monſtré que les larrons & meurtriers ne ſont ſi dangereux que les calomniateurs qui par leur beau parler ſouuentefois enyurent quelqu'vn pour le perdre & ruiner: pource ils ſont accomparez aux traiſtres qui tuent en amadouant, ou par derriere ſans qu'on y penſe: que s'il detractoit en preſence on ſe pourroit garder ou purger, mais il fait tout cauteleuſement, pour la meſme raiſon telles gens ſont comparez au ſerpent qui mord en ſecret, Et Dauid les acompare aux eſpies & leurs detractions au venin d'iceux,& leur goſier à vn ſepulchre ouuert. Mais il n'y a rien qui exaggere plus le calomniateur que de dire qu'il ſemble au Diable:car comme ce mot de Diable qui ſignifie calomniateur, a eſté donné a ce mauuais Eſprit, pour denoter en quelque façon le mal auquel il ſe plaiſt le plus: auſſi ceux qui ſe plaiſent a meſdire ſe monſtrent eſtre ſes enfans. Et combien que tous les calomniateurs comme autres meſchans haïſſent le nom de Dieu, tant y a qu'ainſi que les larrons ne prenent plaiſir qu'on les appelle larrons, mais ſe plaiſent cependant a deſrobber. Auſſi ceux ci haïſſent ce mot de Diable, mais prennent vn ſingulier plaiſir aux œuures d'icelluy. Car comme le Diable quand il s'adreſſa à noſtre premiere mere pour la ruiner, luy dit que Dieu luy auoit defendu & à ſon mari de manger de l'arbre de ſcience de bien & de mal, de peur qu'ils ne fuſſent ſemblables à luy. Auſſi ceux ci exercant ce meſtier controuuent mile menſonges pour perdre ceux deſquels ils detractẽt. Note auſſi que ceux la ſont calomniateurs & faux teſmoins qui diſent menſonge & faux teſmoignage: mais auſſi ceux qui diſant quelque verité y adiouſtẽt du leur ou le racontent en ſorte qu'ils ſe propoſent d'enflammer ceux à qui ils parlent afin de nuire tant mieux à ceux

Iaq. 4. Eccle. 20

Eccle. 10

Dauid 5. 14. 140.

Gen. 3. 4.

1 Sam. 19. desquels ils detractent. Doeg seruiteur de Saul merite estre des premiers en ce rang. Car racontant à Saul que Dauid estoit venu en Nobé vers le Sacrificateur Achimelec enflamma tellement Saul par ce qu'il raconta, encores que cela fust vray, mais il ne faut douter qu'il n'y adiouſtaſt beaucoup du ſien, que Saul fit mettre à mort tous les Sacrificateurs de Nobé & raſer la ville. Auſſi ce fut proprement Doeg qui fit ce mal icy. Les Ziphiens peuuent eſtre mis auec Doeg, pource que pour entrer aux bonnes graces de Saul, ils luy annõcerent que Dauid eſtoit en vne cauerne, afin qu'il le peuſt prendre. Item Siba qui alla accuſer ſon maiſtre Miphiboſeth, de trahiſon enuers Dauid auec ſi belle flatterie, que Dauid le croyant luy donne la confiſcation des biens de ſon maiſtre, *qui eſtoit ſimple & fort loyal a Dauid.* Si Dauid qui eſtoit ſi excellent Roy & Prophete s'eſt laiſſé tranſporter à vn faux rapport couuert de flatterie, il ne ſe faut esbahir ſi les Rois s'y laiſſent ſouuent tranſporter. Cela monſtre auſſi qu'il n'y a rien ſi dangereux que les flatteurs leſquels peuuent corrompre les plus gens de bien du monde. Quand Ioab vſant de belles paroles a Abner & a Amaſa les tua tous deux, & Iudas ſaluant & baiſant Ieſus Chriſt le trahit, & les Scribes & les Phariſiens voulant ſurprendre noſtre Seigneur Ieſus Chriſt en parole luy diſoyent, Maiſtre nous ſcauons que tu es veritable & que tu enſeignes la Loy de Dieu en verité, tout cela monſtre qu'il n'y a meſchanceté ſi horrible qui ne puiſſe eſtre cõmiſe par les flatteurs & par ceux qui ſe laiſſent emporter. Item celuy eſt faux teſmoing & calomniateur qui croit trop legerement les rapports mauuais qu'on luy fait de quelqu'vn & qui ne les repouſſe pas le pouuant faire: les Payens ont entendu cela car il ſe recite d'vn Simonides Muſicus qui reſpondit à vn qui luy diſoit que pluſieurs l'accuſoyent vers luy, iuſques a quand ceſſeras tu de meſdire de moy par les aureilles. Parquoy nous nous deuons garder de don-

1 Sam. 23. 19.

2 Sam. 16.

2 Sam. 3. & 20

Matth. 26.

Matth. 8

ner lieu aux flatteries calomnies, faux rapports, car qui y donne lieu se fait compagnon des meschancetez que tels commettent & les entretient par sa trop grande facilité, mais qui ne leur presse l'aureille sent l'effect du prouerbe 15 comme le vent d'Aquilon dissipe les pluyes, aussi la face triste la lãgue qui detracte.

Note 2 que si en mentant & detractant ordinairement nous nous pouuons tellement corrompre que petit à petit nous ne ferions difficulté de porter faux tesmoignage en iugement, voire de nous pariurer, nous nous deuons abstenir soigneusement de mentir & detracter, d'autant que porter faux tesmoignage & se pariurer est vne des grandes meschancetez qu'on sçauroit commettre. Tellement que tout ainsi que c'est vn honneur que nous faisons à Dieu quand nous iurons deuant le Magistrat pour maintenir verité, aussi est-ce vn grand deshonneur que nous faisons a sa Majesté quand nous mentons prenant son nom pour attestation de verité: car il ne tient à nous que nous ne facions Dieu autheur de la meschãceté pour le tesmoignage de laquelle nous sommes appellez. Mais outre ceste offense qui est commise directemẽt contre Dieu, le prochain y est aussi fort blessé: car celuy qui accuse vn autre d'estre larron, ou paillard, ou meurtrier & le verifie par faux tesmoins, ces faux tesmoins la font cause du mauuais renõ que lon donne souuent à vn hõme de bien: Et s'il est question de faire mourir vn hõme, les faux tesmoins le tuent: car ils font plus de mal que l'accusateur, entant que l'accusateur ne sçauroit riẽ faire sans faux tesmoins: ainsi les faux tesmoins qui furẽt suscitez par Iezabel contre Naboth, & cõtre sainct Estienne furent cause principalement de leur mort, pource est il dit que Dieu hait sept vices, les yeux hautains, la fausse langue, les mains qui respandent le sang innocent, le cœur machinant mauuaise entreprise, les pieds se hastant pour courir au mal, le faux tesmoing qui profere mensonge, & celuy qui met debat entre les freres: Et quand Salomon

1 Rois 21

Prou. 6.

dit qu'il haït ces pechez, il ne veut pas dire qu'il les haïsse comme il haït tout peché ordinairement, mais plus & par dessus tous les autres pechez les ha en la plus grande abomination du monde: à ce propos il est dit, le faux tesmoing ne demeurera point impuni, & celuy qui parlera mensonge perira, de la vient que Dieu a donné la loy que les faux tesmoings mourront de mesme supplice qu'ils ont machiné de faire mourir celuy qu'ils ont accusé a tort tu n'auras point merci de luy, mais tu demanderas vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, & la loy qui dit que si le mari accuse sa femme de ne luy auoir trouué sa virginité le iour de ses nopces, si l'accusation se trouue veritable, la femme sera lapidee deuant la porte de son pere, mais si l'accusation est fausse, le mari sera contrainct seulement de donner cent pieces d'argent au pere de sa fẽme, & de retenir sa femme tant qu'il viura, ceste loy ne repugne point à l'autre premierement: pource que Dieu qui en est autheur, en peut dispenser comme il veut, mais ce n'est à celuy a qui a esté donné ceste loy d'en dispenser de mesme, ains de la mettre en prattique selon le commandement de Dieu. Secondement pource que les femmes qui commettent adultere commettent vne plus grande faute que l'homme comme il a esté dit Dimanche precedent. Tiercement pource que celuy qui accuse poussé de quelque mauuaise passion sans estre requis & sans serment, ne fait vne si grande faute que le faux tesmoin qui se pariure, & pource aussiqu'on s'arreste plus aux tesmoignages des tesmoins qu'aux accusateurs: toutesfois Dieu ne veut que le mari demeure impuni combien qu'il ait plus fait œuure d'accusateur que de tesmoing. Nous adiouſtons aussi que les aduocats, procureurs, secretaires, notaires, & autres s'il ne prenent garde de prez à leur deuoir quand vn faux tesmoignage est commis, en sont aussi coulpables, & notamment le Iuge si a faute de s'estre enquis du faict diligemment si par

prou. 19. 19. 21.

Deut. 19.

Deut. 22

negligence ou ignorance faux teſmoignage eſt donné contre l'innocent il eſt coulpable de ſon ſang, ou ſi par tourmens exceſſifs comme par torture on gehenne ſans grande raiſon vn poure priſonnier, & que par ſon teſmoignage extorqué par la violence du mal qu'on luy fait endurer, on vient a executer ce poure innocent, le Iuge dije & ſes adherens ſont grandement coulpables veu que difficilement y a il homme ſi robuſte qui n'ayme mieux mourir que d'endurer vn tourment ſi grief pource qu'en mourant on n'endure qu'vne fois, mais endurant ceſte torture on meurt pluſieurs fois. Et dauantage il n'y a pas grande raiſon d'executer vn homme ſoubs le teſmoignage qu'on aura tiré de luy par vn ſi cruel ſupplice lequel pour euiter a peine y a il homme qui n'aimaſt mieux adouër cent mil fautes qu'il n'auroit iamais faictes. Et ſi on ne veut croire vn homme de bien en diſant qu'il n'a point commis vne faute, pourquoy le croira on pluſtoſt quand pour euiter ces tourmens cruels de gehenne, il dit qu'il a fait la faute qu'on luy meta ſus veu que tous les iours on apperçoit qu'on a fait mourir beaucoup pour auoir dit, qu'ils auoyent commis des fautes, deſquelles ils ſe ſont trouuez innocens apres leur mort. Les Iuges donc doiuent bien regarder à ce qu'ils font & mediter ce qui eſt Leuitiq. 19. Tu ne feras point ce qui eſt inique & ne iugeras point iniuſtement. *Leuitiq.* 19.

FAVSSE DOCTRINE.

Ceux qui font trois ſortes de menſonges deſquels le premier eſt appellé pernitieux, le ſecond ioyeux, le troiſieſme honneſte & officieux, maintienent que l'on peut mentir ſuiuant ceſte troiſieſme eſpece pource qu'il ſe fait par charité ſouuentefois, & pour faire plaiſir & obtenir quelque bien. A cela ils rapportent le menſonge qu'Abraham dit à Pharaon touchant ſa femme, & à Abimelec Roy de Gerar, & ce- *Gen.* 12 *Gen.*20.

luy de son fils Isaac fait a son imitation. celuy de Re-
Gen. 16. becca & Iacob pour obtenir d'Isaac la benediction qu'il vouloit donner à Esau Gen. 17. & le mensonge que Rachel dit à son pere pour cacher le larrecin qu'elle auoit fait des dieux de Laban Gen. 31. & celuy de Sara qui nia au Seigneur qu'elle eust rit, &
Iosue. 2. celuy de Rahab pour cacher les espies des Israelites, & celuy de Iomathan fils de Saül, & de Michol fille
1 Sam. 20. d'iceluy femme de Dauid lesquels ils ont dit, à leur, pere Saül pour sauuer la vie de Dauid, & ce que res-
Exod. 1 pondirent les sages femmes d'Egypte a Pharao pour sauuer la vie aux petits enfans. &c. Sainct Augustin dit au liur. de mend. ad Consentiũ qu'Abrahã ne mentit point quand il dit de sa femme que c'estoit sa sœur Il est vray qu'elle n'estoit que sa cousine germaine: & pource que les cousins germains sont appellez freres comme les cousines germaines, sœurs, selon la langue & coustume des Hebrieux, Abraham dije ne mẽtit point en disant que sa femme estoit sa sœur: car celuy ne ment point qui retient ou tait vne partie de la chose qui est, & qui parle d'vne autre partie de la mesme chose comme quand Samuel par le com-
1 Sam. 16. mandement de Dieu alla oindre Dauid pour Roy, il est adiousté que Dieu luy dit qu'il s'en allast sacrifier, de peur que cela ne vint à la notice de Saül, & de peur aussique Samuel ne métist, apres ou deuant qu'il eust oinct Dauid pour Roy, il sacrifia, ainsi Samuel ne mentit point, & quand on ensuit son exemple ce n'est point faillir & de faict il faut bien distinguer entre mentir (qui est proprement quand par mauuaise affection contre sa propre conscience on parle contre la verité qu'on cognoist laquelle on est tenu de confesser: ce qui ne doit iamais aduenir à vn homme de bien) & entre dire mensonge (qui est quand vn homme ayant ouy quelque chose fausse, pensant qu'elle soit vraye il la raconte, il dit des mensonges qu'il ne pense point & sans malice, & cela peut aduenir au plus homme de bien) & entre taire la verité, laquelle

tous hõmes de bien doiuent faire en temps & lieu ayant eſgard aux perſonnes auſquelles on a affaire, a ce propos noſtre Seigneur Ieſ⁹ Chriſt a dit qu'il ne falloit ietter les Marguerites deuant les pourceaux par- *Math. 7*
lãt de ſon Euãgile qu'il ne faut abandõner à tous cõme vne maquerelle. Ieſus Chriſt a pratiqué cela quãd *Mat. 26*
il n'a reſpondu à tout ce dequoy il a eſté interrogé *Luc. 23*
par Caïphe Herode, & Pilate, & ſainct Paul Act. 18. qui eſtant au conſeil des Iuifs, dit, qu'il eſtoit en iugement pource qu'il ſouſtenoit la reſurrection des morts, combien que ce ne fuſt le poinct pour lequel il eſtoit pourſuiui des Iuifs: mais pource que ce point eſtoit le principal fondement de la religion Chreſtienne pour laquelle il eſtoit pourſuiui, il le met ſeulement en auant & diſſimule tout le reſte, tellement qu'il ne ment point en ce qu'il dit mais pour reuenir à Abraham, il ne peut eſtre du tout excuſé de faute pource que par trop grande timidité il mit ſa femme en danger d'eſtre proſtituee à paillardiſe, & quand à tous ces autres menſonges cy deſſus ſpecifiez, quoy qu'aucuns les veulent excuſer ou louer, meſmes les appeller œuures de foy, il vaut mieux dire que ce ſont effects de l'infirmité humaine. Et ſi Dieu a quelque fois beni des perſonnes qui ont fait quelque bon œuure ſoubs vn menſonge, ce n'a eſté pour leur menſonge, mais par ſa grande miſericorde qui a couuert ce qui eſtoit de mal en leur action car s'il ne faut point mentir Iob 13. 7. 10. pro, 13. 17. pour la gloire de Dieu, beaucoup moins pour quelque autre choſe.

M. *Ne defend il ſinon le mal parler, ou s'il comprend auſſi le mal penſer?* E. *L'vn & l'autre ſelon ta raiſon deſſus alleguee: car ce qui eſt mauuais de faire deuant les hommes, eſt mauuais de le vouloir deuant Dieu.* M. *Recite donc ce qu'il veut dire en ſomme?* E. *Il nous enſeigne de n'eſtre point enclins à mal iuger, ne detracter, mais pluſtoſt à bien eſtimer de noz prochains tant que la verité le porte, & conſeruer leur bonne renommee en nos paroles.*

D'autant que les mauuaises actions procedent des pensees, si Dieu defend les detractions & rapports & calomnies, aussi defend il les pensees qui tendent à cela mais au contraire il nous commãde de bien estimer & parler de noz prochains, de conseruer leur reputation comme la nostre propre: & si quelquefois noz prochains faillent, il ne s'ensuit qu'il faille celer leur faute, ains plustost sommes tenus de les reueler la ou il faut, afin qu'elles soyent corrigees, autrement nous serions coulpables de leurs meschancetez & cause de leur ruine, si a faute de les auoir redressez, ils tombent en quelque inconuenient. Nous deuons
Gen. 37. 4. suiure l'exemple de Ioseph qui denoncoit à son pere les enormitez de ses freres, non pour haine qu'il leur portast, ny pource qu'il eust affection de detracter, ny pour se mettre aux bonnes graces de son pere en le flattant comme font plusieurs qui noirciſſent souuent les autres afin qu'ils se trouuent plus blancs qu'ils ne sont ains il les accusoit à son pere qui pouuoit mettre ordre au mal qu'ilz commettoyent, & non à d'autres qui n'y pouuoyent remedier: car celuy qui accuse vn autre vers ceux qui n'y sçauroyent remedier accroist plustost le mal qu'il ne le diminue, & tels accusateurs sont plus dangereux, que ne sont vtiles ceux qui les denoncent à ceux qui y peuuent apporter remede: de sorte que Ioseph accusoit ses freres premierement pource que par leurs pechez il voyoit la malediction de Dieu arriuer en leur maison au lieu de la benediction. Secondement pource que cela contristeroit son pere s'il venoit puis apres, a sçauoir leurs meschancetez, & le desastre auquel ils seroyent tombez. Tiercement pource qu'il se faisoit compagnon de toutes leurs meschancetez, & fust esté aussi cause du malheur qui en fust arriué nous deuons dije ensuiure ceſt exemple. Et combien que nous n'acquerions que la haine de ceux que nous reprenons, comme faisoit Ioseph la haine de ses freres les reprenant, *toutesfois nous ne deuons estre fai-*

reurs: & faut qu'vn chacun selon sa vocation, notamment les seruiteurs d'vn Roy, les Pasteurs d'vn peuple doiuent vser de liberté enuers grands & petits. Car combien qu'Achab aimast mieux ouir la voix des faux Prophetes flatteurs, que celle de Michee qui ne flattoit point, & que les Rois de Iuda haïssent le Prophete Ieremie qui annonçoit le iugement de Dieu & l'outrage on, & les Prophetes qui disoyent mensonges estoyent aimez. Item combien que Iean Baptiste ait perdu la teste pour auoir dit la verité au Roy Herode, & qu'ordinairement les vrais seruiteurs de Dieu soyent haïs, comme ont esté les Prophetes & Apostres, il ne faut laisser de suiure constamment sa charge car comme la fin d'Achab, du Roy de Iuda d'Herodes Act. 22. & d'autres qui n'ont peu souffrir les remonstrances qu'on leur a faicte, a esté malheureuse, aussi a esté heureuse l'issue de ceux qui en l'authorité de Dieu ont dit franchement ce qu'il failloit dire. *1 Ro. 22 Iere. 37.*

FAVSSE DOCTRINE.

Puis qu'il ne faut pas seulement penser a mentir, ceux sont trop scrupuleux qui tiennent qu'il n'est licite d'vser d'aucune fiction: & ainsi condamnent tous ceux qui ont escrit des fables & apologues, & notamment les poëtes. Tels dije se trompent, d'autant que les choses qu'on represente quoy qu'elles ne soyent pas, tant y a qu'elles peuuent estre: mais pource que telles fictions sont pour enseigner les hommes telles sont tolerables Iesus Christ mesme qui estant Dieu est apparu en forme humaine, qui diroit qu'il est a blasmer veu qu'en cela il a monstré sa grande sagesse? car il n'y a point de fiction quand a Dieu sinon à nostre regard qui ne le pouuons autrement comprendre & quand luy mesme allant en Emaus auec deux de ses disciples, & faisant semblant de vouloir passer plus outre, & quand la Chananee s'adres- *Luc. 24. Matth. 15.*

ſa a luy, il ſemble de ne la vouloir regarder, il vſoit de fictions pour les mieux enſeigner puis apres. Quand auſſi nous liſons que Dieu nous menace, pour nous mieux induire à repentance, & qu'il eſt dit qu'il ſe repent de s'eſtre courroucé contre ſon peuple, cela tend au meſme propos. Quand auſſi nous liſons qu'Elie ſe mocquoit des Baalites 1 Rois 1. 8. & des idolatres leſquels d'vne piece de bois en faiſoyent vn Dieu, & de l'autre s'en chauffoyent, il n'y a point de mal ſi quelquefois les ſeruiteurs de Dieu vſent de telles riſees & mocqueries par leſquelles on condamne les folies des Idolatres & pluſieurs autres vices. Et quand ſainct Paul dit que toute plaiſanterie doit eſtre loin de nous, il entend des brocards & propos piquans iettez temerairement contre quelqu'vn, qui l'offenſe, & qui engendre meſme ſcandale.

Eſ. 28.
Iere. 23.
Eph. 4.

DIMANCHE XXXI.

M. *Venons au dernier commandement.* E. *Tu ne conuoiteras point la maiſon de ton prochain, ny la femme de ton prochain, ne ſon ſeruiteur, ne ſa ſeruante, ne ſon bœuf, ne ſon aſne ne rien qui luy appartienne.*

Note 1 qu'il ne defend pas proprement de conuoiter aſçauoir les choſes qui nous ſont neceſſaires & leſquelles nous pouuons & meſme deuons deſirer pour paſſer noſtre vie auec quelque commodité: comme quand nous auons faim & ſoif, il ne defend de conuoiter à manger & boire, & de deſirer de nous rafreſchir & chauffer ſi nous auons froid ou chaud. Car Dieu ayant creé noſtre nature pleine de cupiditez, auſſi veut il que nous ſuiuons ce à quoy noz cupiditez nous pouſſent, moyennant qu'elles ne paſſent point hors des limites de ceſte nature, & ſoyent debordees car ainſi comme le droit vſage d'icelles luy plaiſt, auſſi luy deplaiſt fort l'abus. Si vn homme ſent la faim, ou s'il ſent vn deſir de ſe marier, il peut vſer des remedes que Dieu a ordonnez à telles neceſſi-

rez en cela dije il fait choſe agreable à Dieu, & meſme Dieu en cela eſt honoré car puis que Dieu a creé ces deſirs & cupiditez en noſtre nature, non ſans raiſon auſſi celuy qui les applique à ce à quoy Dieu les a ordonnez, ſert à Dieu moyennant que ce ſoit auec action de grace, & auec vſage moderé. Mais celuy qui ſe laiſſe tranſporter à l'impetuoſité de ſes cupiditez brutales pires que celles des beſtes brutes comme ceux qui s'enyurent & gourmandent, paillardent & commettent pluſieurs autres excez, ou ceux qui ſe degouſtans des viandes ordinaires en appetent de corrompues, comme vne femme groſſe qui deſirera de manger des cendres & charbons &c. Tels appetits exorbitans ſont deplaiſans à Dieu, & quand il eſt dit, tu ne conuoiteras, il veut dire auſſi qu'il ſe faut abſtenir de tels appetits eſtranges & contre nature.

Note 2 quand il eſt dit, tu ne conuoiteras point la maiſon de ton prochain, il enſeigne qu'il ſe faut contenter des choſes que Dieu nous donne, & ne conuoiter point celles que Dieu a donné à nos prochains. Par la maiſon il entend non ſeulement ſon habitation mais en general tout ce qui luy appartient: & fait ſeulement mention des choſes principales qui ſont à luy & comme les plus neceſſaires: tellement qu'il ne s'enſuit pas que nous puiſſions conuoiter ou ſon or ou ſon argent ou quelque autre choſe qui n'eſt icy ſpecifiee car diſant qu'il n'eſt licite de cõuoiter ſa femme ou ſes ſeruiteurs & ſeruãtes, il veut dire qu'il n'eſt licite de conuoiter aucune choſe qui ſoit a luy. Il fait mention de la femme pource que les Iuifs pouuoyent aiſement auoir les femmes de leurs prochains, entant que quand les femmes faſchoyent leurs maris, ils leur donnoyent le libelle de diuorce, par lequel il apparoiſſoit qu'elle eſtoit libre de ſon mari & ſe pouuoit remarier à vn autre & d'autant que celuy qui euſt deſiré d'auoir la femme de ſon prochain, il luy euſt ſuſcité ou ſoy meſme ou par d'autres des faux blaſmes qui l'euſſe ſollicité a la repu-

Deut. 24
Matth. 19

dier, & puis estant repudiee l'autre l'euſt peu prendre pour ſoy d'autant dije que ce mal la & pluſieurs autres pouuoyent aduenir, Dieu auoit defendu de ne conuoiter la femme de ſon prochain. Or combien qu'il ne ſoit licite aux Chreſtiens de repudier leurs femmes pour cauſes legeres, ains ſeulement pour cauſe de paillardiſe & adultere, ce commandement auſſi nous appartient, d'autant qu'il pourroit aduenir qu'vn homme marié ou non marié aimant par trop la femme de ſon prochain pourroit ſolliciter ceſte femme, à empoiſonner ou faire mourir autrement ſon mari afin d'eſpouſer puis aprez celuy qu'elle aimoit. Et d'autre coſté auſſi le mari pourchaſſeroit la mort de ſa femme afin d'en eſpouſer vne autre qu'il aimeroit de ie ne ſçay quel amour pource dije que tels malheurs aduiennent ordinairement & qu'il y a des loix qui ordonnent que ceux ſoyent punis de mort qui auront eſté conuaincus d'auoir vſé de mauuaiſe pratique enuers leurs parties, pour en eſtre ſeparez, il eſt dije aiſé de conclurre que ce commandement nous appartient autant & plus qu'aux Iuifs auſquels il eſtoit permis de repudier leurs femmes, pource que les hommes eſtans faſchez contre elles, les euſſent peu outrager voire accabler, & elles euſſent eſté touſiours en crainte.

Note 3 qu'il eſt fait mention des ſerfs & ſeruantes: pource que ce peuple la s'en ſeruoit, comme nous faiſons des cheuaux, & bœufz pour labourer la terre & d'autres animaux, tellement que les ſerfz & ſeruantes ſe vendoyent comme nous faiſons quelque animal, & celuy qui l'acheptoit faiſoit à ſon plaiſir & de ſon ſerfz & de ſa ſerfue, & de tous leurs enfans, leſquels auſſi luy appartenoyent. Les Turcs font auiourdhuy des Chreſtiens tout de meſme voire pis: car il eſtoit commandé aux Iuifs de traicter leurs ſeruiteurs & ſeruantes plus humainement que ne faiſoyent les nations qui vſoyent de meſmes priuileges: Et quand il fait auſſi mention du bœuf & de l'aſne,

Deut. 15 12.

c'eſt d'autant que ces deux animaux eſtoyent des principaux deſquels ils ſe ſeruoyent en ce païs là pour labourer la terre & pour autres ouurages ordinaires. Ceçy auſſi nous appartient, d'autant qu'il aduient ſouuent que voyans que nos prochains ont des ſeruiteurs & ſeruantes, des cheuaux, & autres animaux leſquels iugeant nous pouuoir eſtre vtiles, il ne ſe peut faire que nous ne les appetions, & taſchiõs de les auoir. Ce vice ſe voit notamment es marchans & artiſans qui apperceuant quelque bon ouurier en la boutique d'vn de meſme eſtat & faiſant bien la beſoigne de ſon maiſtre, taſchent tant qu'ils peuuent de l'attirer à eux, ainſi ceçy doit moderer vn chacun en ceſt affaire.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous pouuons derechef icy taxer la reſuerie des Anabaptiſtes qui tiennent que tous biens doiuent eſtre communs, & qu'aucun ne doit rien poſſeder de propre. Car s'il eſt defendu de conuoiter la maiſon & le bien d'autruy, Dieu veut qu'vn chacun ſe contẽte de ce qu'il luy a aſſigné ſans entreprendre rien ſur le bien de ſon prochain. Acela tend ceſte defenſe. Tu ne leueras point ou tranſporteras la borne de ton prochain. Secondement l'opinion de ſainct Auguſtin n'eſt pas à approuuer qui a diuiſé ce commandement icy en deux pource qu'il eſt dit Deut. 5 21. Tu ne conuoiteras point la femme de ton prochain &c. & penſe que cela ſoit vn commandement, puis quand il eſt adiouſté, Tu ne conuoiteras la maiſon de ton prochain ne ſon champ, il eſtime que ce ſoit le ſecond, & ainſi il en trouue ſept en la ſeconde table, & trois ſeulement en la premiere, & tient que ces trois repreſentent la Trinité. Mais ces conjectures ſont foibles. Car en Exode 20 17 ou les commandemens de Dieu ſont deſcrits entierement, il eſt fait mention de la maiſon du prochain deuant que de la femme. *Pro. 22. 28.*

Et combien qu'il ſoit parlé Deut. 5 de la femme premierement, puis de la maiſon il ne s'enſuit que ce ſoyent deux commandemens. Mais c'eſt que les 72. Interpretes, la lecture deſquels ont donné occaſion à ſainct Auguſtin de dire ce qu'il a dit, ont tourné diuerſement ces deux paſſages leſquels pouuoyent eſtre tournez de meſme ſelon la langue Hebraïque, laquelle ſainct Auguſtin n'ayant point bien entendüe (comme aucuns ont remarqué) auſſi ceſte faute luy eſt a pardonner. Tiercement nous condamnons les Papiſtes, qui peut eſtre ayant prins occaſion de ceſte interpretation de ſainct Auguſtin, tiennent qu'il n'eſt pas defendu de faire des images ny de les adorer au troiſieſme commandemẽt de la premiere table lequel ils encloſent au ſecond cõmandement, & de ces deux n'en font qu'vn, & de ce dernier icy en font deux comme a faict ſaint Auguſtin. Il eſt treſaiſé de voir que ce n'eſt qu'vn: car quand il eſt dit premierement en general, Tu ne conuoyteras la maiſon de ton prochain, il eſt dit puis aprez en ſpecial c'eſt à dire en particulariſant les choſes qui ſont en la maiſon, qu'il ne faut conuoiter la femme, ny le champ, ny le ſeruiteur ny la ſeruante, ny autre choſe qui ſoit en ceſte maiſon.

M. *Veu que toute la Loy eſt ſpirituelle & que les autres commandemens ne ſont pas ſeulement pour reigler les œuures exterieures, mais auſſi les affections du cœur, qu'eſt ce qu'il y a icy d'auantage?* E. *Le Seigneur a voulu par les autres commandemens ranger nos affections, par ceſtuy cy il veut ranger nos penſees qui emportent quelque conuoitiſe, & deſir & ne viennent iamais à vn vouloir arreſté.* M. *Entens tu que la moindre tentation qui pourroit venir en la penſee de l'homme fidele ſoit peché encore qu'il y reſiſte, & n'y conſente nullement?* E. *Il eſt certain que toutes mauuaiſes penſees procedent de l'infirmité de noſtre chair encores que le conſentement n'y ſoit pas: mais ie di que ce commandement parle des concupiſcences qui chatouillent & poignent le cœur de l'homme, ſans venir iuſques à vn propos deliberé.*

Note 1 qu'encores que les autres commandemens ayent condamné les affections & penſees mauuaiſes que l'homme pourroit auoir à commettre quelque vice, tant y a qu'ils ne penetrent pas ſi auant que ceſtuy cy, lequel va cercher iuſques à la plus profonde racine, c'eſt aſçauoir iuſques a la conception de nos cœurs, & la cupidité ou concupiſcence laquelle eſtãt en nous enracinee par l'inſtinct de Satan produit de terribles effects c'eſt à dire de grands pechez. De ſorte que tout ainſi, qu'vn homme qui ne ſentira aucun mal a ſes membres, & aura toutesfois quelque choſe de gaſté dans le corps, nous ne dirons pas qu'il eſt ſain: auſſi que l'homme ſoit net de paillardiſe d'adultere, de meurtre, de mauuaiſe affection meſme de penſee, toutefois ayant la cupidité meſchante nous pouuons dire qu'il n'eſt point bien net: car d'icelle cupidité peuuent venir pluſieurs iniquitez. Il n'y a rien en quoy on puiſſe mieux cognoiſtre l'horrible deſaſtre que le Diable a faicte en la nature humaine ſinon quand il a troublé & empoiſonné la concupiſcence pource qu'icelle eſtant la ſource de toutes noz actions, il eſt impoſſible que noz actions ne ſoyent mauuaiſes, tout ainſi qu'il eſt impoſſible de tirer vne ſeule goute d'eau douce d'vne fontaine amere: comme Adam deuant qu'il euſt peché il ne pouuoit auoir que de bonnes cupiditez, penſees deſirs & affections, & failloit qu'il fuſt bien neceſſairement: car il ne pouuoit faire autrement, & euſt eſté impoſſible qu'il euſt peché ſinon que le Diable l'y ſollicitaſt auſſi depuis qu'il eſt tombé en peché, il ne peut auoir que de mauuaiſes cupiditez penſees & actions. Pource ſainct Paul dit que l'homme n'eſt pas ſuffiſant de bien penſer, & quand il eſt dit que l'homme eſt conceu en peché, qu'il eſt chair, tenebres, mort &c. eſt monſtré que tout entierement eſt corrompu & pourri en luy, tellement qu'il peche par neceſſité & non par contrainte. Et faut bien diſtinguer entre neceſſité & contrainte: car diſant que l'homme peche par neceſſité & Pſ. 51.

& non par contrainte, c'eſt pour faire entendre à l'homme que quand il fait mal, il ne faut pas qu'il en impoſe la faute à autruy. Car il luy en prend tout ainſi qu'a vn homme frappé de fiebure ardente ou d'hydropiſie, il ſera trauaillé d'vne grande alteration, & le medecin luy defendra le boire pource qu'il n'y a rien qui luy ſoit plus pernitieux. Si vn tel malade vient a boire on ne dira pas qu'on l'y a contraint: car vn hõme qui ſçauroit bien dompter ſes affections s'en pourroit abſtenir. Ainſi l'homme eſt deuenu tellemẽt malade par le peché que de ſon naturel corrompu il encline touſiours à iceluy & ne peut eſtre preſerué d'iceluy ſinon par vne grace ſpeciale de Dieu de maniere quand il eſt dit qu'il faut que nous ſoyons renouuellez ou reſtaurez de noſtre entendemẽt, il s'enſuit que le peché a du tout gaſté noſtre ame, & les principales parties d'iceluy qui ſont l'entendement & la volonté. Et quand les Philoſophes notamment Ariſtote dit que la raiſon ou l'entendemẽt nous ſollicite touſiours aux choſes meilleures, il ne faut pas entendre cela des choſes diuines appartenantes au ſalut, car l'homme y eſt du tout aueuglé ains à quelque reſte de lumiere naturelle par laquelle nous pouuons diſcerner aucunement entre les hommes les choſes bonnes & honneſtes des mauuaiſes & deshonneſtes.

Note 2 quand il eſt dit que la concupiſcence eſt peché de ſoy, il ne s'enſuit que tous pechez ſoyent egaux: car celuy peche plus griefuemẽt qui auec plaiſir commettra paillardiſe, adultere & autres vices que celuy qui conuoite ſeulement: car tous les degrez qui ſont pour monter à vn peché ſont autant d'autres pechez: comme la concupiſcence c'eſt vn peché, la penſee qui ſuit aprez vn autre, puis les affections & efforts a le perpetrer, vn autre, iacoit que tous ces pechez la rendent auſſi le peché conſommé & en facent comme vn corps ayant tous ces membres. Dauantage cependant que le peché eſt enclos en la concupiſcence & volonté, il ne peut nuire ſinon à celuy qu'il

qu'il ha en ſoy: mais quand il eſt eſclos il nuit a beaucoup comme quand le filz du Roy de Sichem rauit Dina, & Dauid commit adultere auec Bethſabee & Amnon commit inceſte auec ſa ſœur Thamar : il eſt certain que ſi ces perſonnages euſſent retenu leurs concupiſcences enfermees en leurs cœurs ſans venir iuſques à l'effect, qu'il ne fuſt pas arriué de telz malheurs, qu'il en arriua de ce qu' ilz ont aſſouui leurs mauuaiſes volontez. Mais nous diſons que la concupiſcence eſt peché deuant Dieu, d'autant qu'icelle eſtant le premier degré à commettre vn grand peché, il eſt impoſſible que l'homme qui a ceſte cupidité en ſoy, ne vienne à commettre quelque enorme peché que ce ſoit ſinon que Dieu le retiéne par la bride de ſon eſprit : Car comme dit S. Iacques quand quelqu'vn eſt tenté, qu'il ne die point qu'il eſt tenté de Dieu, car Dieu ne tente perſonne: mais vn chacun eſt tenté & amorsé par ſa propre concupiſcence, puis quand la concupiſcence a conceu elle enfante peché, & le peché eſtãt paracheué, la mort. Et tout ainſi que nous haïſſons la graine d'vne meſchante ſemence, & la racine d'vn meſchant arbre, & les œufz de ſerpens, quoy que les vngs & les aultres n'ayent produit leur meſchanceté, toutesfois ſi auons nous occaſion de perdre vne meſchante graine, de ietter au feu la racine d'vn meſchant arbre, de caſſer les œufz d'vn ſerpent, & de tuer les ſerpenteaux encores qu'ilz n'ayent ietté leur venin contre aucun, & les louueteaux & renardeaux ſemblablement, combien qu'ilz n'ayent encores mangé les brebis, nous auons dije occaſion de faire cela: d'autant que toutes ces plantes & beſtioles eſtãs venimeuſes, il eſt dije impoſſible que croiſſant ilz n'apportent du mal: auſſi ne ſe faut il esbahir ſi Dieu condamne l'homme pour la moindre cupidité au mal qu'il puiſſe auoir pource qu'elle bourgeonne tellement en rameaux que finalement elle produit vn horrible malheur, encores qu'il ſemble qu'elle ne ſoit autrement mauuaiſe comme notamment on voit en

Gen. 34. 12. 2. Sam. 11. 2. Sam. 13. Iaq. 1.

1 Ro. 21 Achab Roy de Samarie lequel ayant veu que Naboth Iezraelite auoit vne vigne pres de son palais, il luy dit vend moy ta vigne, afin que i'en face vn Iardin car elle est pres de ma maison, & ie t'en bailleray vne autre meilleure, ou si tu l'aimes mieux, de l'argent pour le prix d'icelle, Naboth luy ayant respondu qu'il ne vouloit vendre l'heritage de ses peres: Achab s'en va tout refrongné en sa maison pour ceste parole, & se coucha sur son lict, & ne voulut point manger: mais Iezabel sa femme ayant entendu d'Achab la cause de son mal fit suborner deux faux tesmoings qui ayant testifié faussement que Naboth auoit blasphemé contre Dieu & le Roy, Naboth fut lapidé. Voila vn exemple notable par lequel on peut voir que la concupiscence encores qu'elle semblast estre raisonnable, toutesfois si on n'y resiste, precipite les hommes en de grands malheurs. C'est vne espece de rapine de vouloir achepter ce que le prochain n'a enuie de vendre. Parquoy telle concupiscence n'est autre chose qu'vne illicite cupidité d'auoir le bien d'autruy. Il ne se faut donc esmerueiller si Dieu defend ici telles cupiditez qui ne font seulement que chatouiller & poindre le cœur de l'homme encores que sa volonté resiste à icelles cupiditez comme il est dit plus amplement en la demande & response suiuante.

M. *Tu dis donc que comme les affections mauuaises qui emportent volonté certaine ont esté cy dessus condamnees, aussi maintenant que le Seigneur requiert vne telle integrité qu'il n'entre en nos cœurs quelque mauuaise cupidité pour les solliciter à mal.* E. *C'est cela.*

Note derechef qu'il est impossible qu'il y ait maintenant vne telle integrité en nostre nature qu'il ne se trouue quelque cupidité qui la sollicite au mal: & encores souuentesfois que l'homme aura des concupiscences qui ne sẽblerõt mauuaises, tant y a qu'elles le feront: comme si vn homme voyant vne femme belle & honneste laquelle estant mariee desireroit

qu'elle euſt eſté ſa femme, & encores qu'il deſire cela en la ſimplicité de ſon cœur, il peche toutefois contre ce commandement. De meſme ſi voyant vne vigne, vne maiſon & deſireroit qu'elle fuſt ſienne, & l'auoir bien payee, il commet vne faute. A ce propos ſainct Paul dit qu'il n'euſt point cognu que conuoitiſe euſt eſté peché ſi la loy n'euſt dit, Tu ne cõuoiteras *Rom. 7.* point, pour entendre mieux ceci notons qu'il y a trois 7. ſortes de concupiſcence, la premiere eſt naturelle, la ſeconde charnelle, la troiſieſme ſpirituelle: la naturelle eſt celle qui eſtoit en Adam deuant qu'il pechaſt, elle eſtoit nette pure & entiere, tellement que tout ce qu'il pouuoit conceuoir & ſouhaitter, ne pouuoit eſtre que bon, car il tenoit du naturel de Dieu & ne faut pas penſer que Dieu euſt creé l'homme ſans ſentiment comme vn tronc de bois ou pierre, ny ſans raiſon comme les beſtes brutes: il luy auoit donné des cupiditez & affections afin qu'il les employaſt à le recognoiſtre: mais depuis qu'il eſt tombé en peché tout a eſté renuerſé: de maniere que ceſte nature ne laiſſe pas encores d'eſtre naturelle mais elle eſt corrompüe, & faut bien diſtinguer maintenant de l'œuure de Dieu, & de celuy du Diable en icelle la ſubſtance d'icelle eſt de Dieu: mais les mauuaiſes cupiditez & affections qui viennent d'icelle, procedent du Diable. Et à cauſe de ces meſchantes cupiditez qui tiennent lieu du Diable au milieu de noz cœurs & qui donnent entree à tous les ennemis de noz ames comme feroit vn traiſtre au milieu d'vne ville, eſtant le plus fort, ceſte cupidité naturelle eſt appellee charnelle, pource auſſi que par le peché elle a eſté faicte charnelle c'eſt à dire tellement deprauee que d'icelle ne peut rié venir qui ne ſoit du tout corrompu: ſainct Paul en parle diſant la chair conuoi- *Gal. 3.* te contre l'eſprit & comme par ce mot de chair il cõprend toute la nature de l'homme corrompue, auſſi il prend la concupiſcence & conuoitiſe d'icelle, pour toute celle corruption qui eſt ſuruenue par le peché

en la concupiſcence naturelle: & par le contraire quand il dit l'eſprit conuoite contre la chair, il entend par l'eſprit tout l'homme regeneré, il entend auſſi par la conuoitiſe d'iceluy, la concupiſcence reformee par l'Eſprit de Dieu, & de la vient que nous appellons la concupiſcence ſpirituelle laquelle combat inceſſamment contre la charnelle, & laquelle ſouuentesfois enflamme tellement tous les membres de l'homme que ſes penſees & affections, & ſes membres exterieurs ſont autant de boutefeux pour ruiner l'homme du tout & d'autant qu'il eſt impoſſible que ceſte concupiſcence ſpirituelle triomphe de la concupiſcence charnelle & de ſes effects tant que l'homme ſera en ce monde, nous pouuons conclurre ſelon qu'il eſt ici dit qu'il n'y aura point de telle integrité en noſtre nature comme il ſeroit a deſirer ſinon que quand nous ſerons conioincts a noſtre Seigneur Ieſus Chriſt.

FAVSSE DOCTRINE

D'autant que la concupiſcence eſt la ſource premiere de toutes nos iniquitez, nous pouuons condamner premierement les Pelagiens qui enſeignoyét que c'eſtoit à l'homme de commencer c'eſt à dire a faire quelque choſe de bon, comme s'il en auoit la puiſſance de ſoy, puis que c'eſtoit à Dieu de benir & faire proſperer nos entreprinſes. Secondement ceux de l'Egliſe Romaine ſont auſſi à condamner qui tiennent que la concupiſcence n'eſt point peché, & le Concile de Trente qui a dit qu'encores que ſainct
7. Paul ait appellé la concupiſcence loy de peché, toutesfois pource que l'aſſemblee ne pouuoit comprendre cela, elle declairoit qu'elle n'eſtoit point peché, & que celuy qui auroit autre ſentiment ſeroit Anatheme, mais quand on leur oppoſe qu'elle vient du peché originel, & ainſi qu'elle eſt donc peché, ils l'aduouent mais que c'eſt vn peché veniel. Or s'il eſt peché veniel, il s'enſuit qu'il eſt peché & qu'il meri-

te la mort, car il ny a point de peché qui ne merite la mort de sa nature, mais ils sont bien tous veniels par la misericorde de Dieu.

M. *Ne pouuons nous pas bien faire vn sommaire de toute la Loy?* E. *Si faisons la reduisant a deux Articles dont le premier est que nous aimions nostre Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre ame & de toutes nos forces. Item nostre prochain comme nous mesmes.* M. *Qu'est-ce qu'emporte l'amour de Dieu* E. *Si nous l'aimons comme Dieu c'est pour l'auoir & tenir comme Seigneur. Maistre, Sauueur, & Pere: ce qui requiert crainte, honneur, fiance, obeissance, auec l'amour.*

Note 1 qu'encores que Dieu apparoisse admirable en toutes ses œuures, notamment il apparoit tel en sa Loy, en ce qu'en dix paroles il a comprins toutes les vertus Chrestiennes qu'il est possible de specifier auquel le fidelle se doit addõner, & tous les vices qu'on sçauroit excogiter lesquels il doit fuir. Ceux n'ont pas eu mauuaise raison qui ont dit qu'Aristote ayant ouy parler des dix commandemens & du sommaire d'iceux a vn Iuif qui le frequẽtoit fort cõme Clearque Peripateticien dit) aescrit ses dix Categories esquelles il comprend toutes choses en telle sorte qu'elles y peuuent estre rapportees, & puis il comprend derechef en deux Categories c'est à sçauoir en substãce, & accident les choses qu'il compréd par les dix ainsi Dieu a compris par sa loy toutes vertus & vices desquels parle la Parole de Dieu, & qui peuuẽt tõber en l'entendemẽt humain, & derechef tout ce que comprend sa loy est compris par ce sommaire qui parle seulement de deux commandemens.

Note 2 qu'ainsi que Dieu par peu de mots en l'oraison a compris plusieurs choses que nous auons besoin de demander ordinairement, aussi fait il par ce sommaire de la loy pour s'accommoder à nostre infirmité. Car comme ainsi soit qu'il soit necessaire que nous ayons la cognoissance de beaucoup de choses pour l'instruction de nostre salut, & d'autre costé ayant la memoire labile, Dieu a pourueu à nos de-

fauts, en ce qu'il nous a compris plusieurs choses en deux paroles. A cela se rapporte la response que fit Iesus Christ à vn Docteur qui luy auoit demandé quel estoit le plus grand commandement de la Loy? Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, & ce qui s'ensuit, item ce qui est Gal. 5. 14. que toute la Loy est accomplie en ce commandement, Tu aimeras ton prochain comme toy mesme, item que l'accomplissement de la loy est la dilection du prochain &c.

Matth. 22.37.

Rom. 13

Note 3 qu'il est bon de sçauoir que veut dire amour duquel il est ici parlé, car amour s'estend plus loin que dilection, & comprend en soy vne cognoissance de la chose que nous aimons. Car nous ne sçaurions aimer aucun que premierement nous n'ayons apperceu chose en luy qui nous incite à l'aimer: Or Dieu nous a fait sentir qu'il estoit la bonté mesme c'est luy qui nous a creés & recreés par sõ fils, & nous depart tant de graces & corporelles & spirituelles qu'il n'est possible de plus: tellement que c'est auec raison, qu'il requiert que nous l'aimions de tout nostre cœur & force. Car si ainsi est que le subiect soit tenu & obligé de recognoistre & honorer son Prince & Seigneur puis que Dieu luy a assubiecti, encores qu'il aist plustost receu du mal que du bien d'iceluy, & le seruiteur & seruante doit faire le mesme enuers son maistre & maistresse: par plus forte raison, nous a qui il n'a iamais cessé que de bien faire sommes nous obligez à le tenir non seulement comme maistre & Seigneur, mais aussi nostre pere de qui auõs receu & receuons infiniement plus de graces que les enfans naturels ne reçoiuent de leur propre pere: de la vient la foy & ferme fiance qu'il veut que nous ayons en luy.

M. *Que signifie de tout nostre coeur, nostre ame & noz forces?* E. *C'est a dire d'vn zele & vehemence qu'il n'y ait en nous nul desir, volonté estude & cogitation qui contreuienne à cest amour.*

Note 1 d'autant qu'en l'Escriture le cœur se prend pour l'entendement & intelligence comme quand Moyse dit il vous a donné cœur pour entendre, item le cœur du sage est en sa dextre combien qu'aucuns le prennent pour volonté, le Scribe qui interrogoit Iesus Christ l'a pris en ce premier sens: & d'autant aussi que l'ame se prend pour vne grande affection, & amour, comme il est dit que l'ame de Ionathan estoit liee auec celle de Dauid, il est dit le mesme de Sichem enuers Dina & de Iacob enuers Beniamin. Quand aussi Sainct Paul dit le Dieu de paix vous sanctifie entierement, & que vostre esprit ame & corps soyent conseruez: par l'esprit il entend la raison l'intelligence & l'entendement qui est la principale partie qui doit tout conduire l'homme comme la dame & Princesse, & par l'ame il comprend la volonté & les affections qui doiuent obeir a l'esprit & à la raison & à l'entendement comme les subiects a leur Prince: & par le corps il entend l'habitation en laquelle est l'esprit & l'ame. Esaie. 16 entend cela mesme quand il dit mon ame t'a desiré la nuict, mon esprit a pensé a toy. Cela consideré il est aisé de conclurre que quand Dieu requerant que nous l'aimions de tout nostre cœur & ame, & puis de nostre entendement & force (lesquels deux mots declarent les deux precedens) qu'il entend que nous l'aimions par dessus toutes choses, & que nous nous vouions & dedions du tout a son sainct seruice.

Deut.20 Eccles.10 Marc 12 Gen.34. 44. 1 Thess. 5.23.

Note 2 quand Dieu dit en plusieurs passages qu'il est seul, il nous monstre qu'il est plus aisé de l'aimer seul que s'il y auoit plusieurs Dieux comme auoyent les Payens: car s'il nous en failloit aimer plusieurs, il faudroit estendre noz affections en plusieurs lesquelles ne pourroyent estre si fortes, que quand il n'en faut aimer qu'vn seul mais il ne s'ensuit pas de la, cõme resuent quelques vns qu'il ne soit licite d'aimer sa femme, ses enfans & les prochains & autres, ou s'il les faut aimer que Dieu ne requiert pas tout nostre

cœur & affection, car il en faut reſeruer vne partie à les aimer, mais on reſpond que l'amitié que nous deuons porter les vns aux autres, eſt vn ruiſſeau de l'amour que nous portons a Dieu, tellement qu'il n'y a point de meilleure marque pour cognoiſtre que nous aimons Dieu de tout noſtre cœur ſinon lors que nous aimons noz prochains car ſi nous aimons noz prochains ſans nous ſoucier de Dieu, ceſt amour la eſt profane. Et c'eſt vne faute eſtrange que nous commettons ordinairement en matiere d'amour. Car quand nous aimons quelqu'vn le plus ſouuent ce n'eſt pas a cauſe de Dieu, mais pour le proffit & plaiſir que nous en receuons ou attendons & cela monſtre que nous nous aimõs nous meſmes l'hõme n'aimera ſa femme que pour ſa beauté, ou ſes richeſſes, ou ſon plaiſir charnel en quoy il eſt tellement debordé qu'il eſt beaucoup inferieur aux beſtes, leſquelles aiment leurs ſemblables, & cerchent leur compagnie pour en auoir propagation pluſtoſt que pour aſſouuir leur plaiſir: tellement qu'elles trouuent contentement en cela comme elles font a manger & a boire & és autres choſes: mais l'homme eſt tellement debordé qu'il aime mieux la compagnie de la femme pour ſon plaiſir charnel que pour auoir lignee: pource les paillards & paillardes ſe faſchent quand leurs vilenies ſont decouuertes par procreation d'enfans. A ceux la parle
Iaq. 4.4 ſainct Iaques ne ſçauez pas paillards & paillardes que l'amitié de ce monde eſt inimitié enuers Dieu? deuant que l'homme euſt peché, il aimoit ſa femme plus pour auoir lignee qu'autrement, & pluſieurs autres choſes comme il les faut aimer, mais maintenant l'homme eſt tellement denaturé que quand il aime quelque choſe c'eſt pour raſſaſier ſes affections: & encores tant s'en faut qu'il ait contentement, que tant plus il aſſouuit ſes affections, tant moins a il de contentement. Cela luy doit apprendre qu'il n'y a rien en ce monde qui le puiſſe contenter, eſtant par ſa raiſon plus excellent que toutes les creatures,

& ainſi cela le doit inciter à aſpirer inceſſamment au ciel ou il trouuera vray & entier contentement.

DIMANCHE. XXXII.

M. *Quel eſt le ſens du ſecond article?* E. *C'eſt que comme nous ſommes ſi enclins à nous aimer naturellement, que ceſte affection ſurmonte toutes les autres, auſſi que la charité de noz prochains domine tellement en noz coeurs qu'elle nous meine, & conduiſe, & ſoit la reigle de toutes noz penſees & oeuures.*

Note 1 que ce qui eſt ici dit conferme ce qu'auons dit, qu'en aimant Dieu de tout noſtre cœur, il nous eſt auſſi commandé d'aimer ceux qui nous appartiennent, voire les eſtrangers meſmes. Quand ſainct Paul dit que celuy qui n'a ſoing de ſa famille, eſt pire qu'vn infidele, il nous apprend que ſi les infideles & idolatres ont imprimé en leur cœur vne amour naturelle enuers leurs enfans, qui eſt auſſi imprimé aux beſtes brutes, par plus forte raiſon les Chreſtiens doiuent monſtrer ce ſoin & affection enuers tous ceux qui croyent au fils de Dieu, tous leſquels ſont freres & amis comme ſont les enfans de meſme pere & mere. Ainſi Ieſus Chriſt appelle ſes freres & amis ceux qui croyent en luy. *1 Tim. 5 8.* *Iean 20. 17 Math 28. 10.*

Note 2 que c'eſt icy le ſecond ſommaire de la loy qui eſt tiré du Leuitique 19. comme le premier eſt tiré du Deut. chapitre 6. Note 3 que Dieu ne nous pouuoit donner vne plus viſue exhortation a aimer noz prochains qu'en nous commandant de les aimer comme nous meſmes. Car tout ainſi comme il n'y a rien que nous aimions tant que nous meſmes, auſſi n'aimons nous gueres nos prochains: meſmes nous les haiſſons ordinairement plus que les Barbares & eſtrãgers: en quoy apparoiſt la grande malice de noſtre nature: pource Dieu nous a commandé d'aimer noz prochains veu qu'il ſemble qu'il nous deuoit pluſtoſt commander d'aimer les eſtrangers. Or tout ainſi

donc que nous ne voudrions qu'on nous offensast de parole, qu'on nous derobast ou meurtrist ou qu'on nous fist quelque autre mal, ains qu'on nous aidast si nous estions en necessité. Aussi deuons nous faire le mesme enuers noz prochains & la dessus faut mediter le dire de nostre Seigneur, ce que vous voulez que les hommes vous facent, faictes leur; car de la mesme mesure que vous aurez mesuré, aussi il vous
Luc 6.31 sera mesuré.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous condamnons donc les Sophistes de l'Eglise Romaine qui pour prouuer que charité commence par soy mesme, disent que la chose qui est reiglée par quelque reigle est moins que la reigle. La charité & amour de nous, est la reigle par laquelle l'amour que nous debuons porter a noz prochains doit estre compassé, il s'ensuit donc selon eux que nous deuons auoir premierement soing de nous mesmes, puis des autres. Mais tout cela est faux, & est refuté par sainct Paul
1. Cor. 13. quand il dit que charité n'est point enuieuse, & qu'elle ne cerche les choses qui sont siennes. Le prouerbe aussi qui dit que la peau est plus pres que la chemise par lequel on veut prouuer qu'il faut auoir soing de soy plustost que des autres, est vne pure folie.

M. *Et qu'entends tu par noz prochains.* E. *Non seulement nos parens & amis, ou ceux qui ont accointance auec nous, mais aussi ceux que nous ne cognoissons pas, & mesmes nos ennemis.*

Note qu'ainsi qu'il y a plusieurs degrez de consanguinité, aussi deuons nous plus aimer & plustost aider ceux qui nous sont plus proches. Le mari doit plus aimer sa femme & plus estroittement que ses freres, & le frere doit plus aimer son frere que son cousin germain, & le cousin germain doit porter plus d'amitié à son cousin germain qu'a son allié, & ainsi de tous les autres degrez : tellement que l'obseruation de ces degrez nous est principalement recom-

mandee en ce commandement. Mais d'autant que Dieu nous a donné ce priuilege, de croire en son fils & que nous sommes denommez Chrestiens du nom de Christ, nous sommes tenus d'aimer non seulement ceux que nous cognoissons mais aussi ceux que nous ne cognoissons pas, voire les plus cruels & barbares du monde. A cela tend la remonstrance de nostre Seigneur Iesus Christ à ses disciples. Si vous aimez seulement ceux qui vous aiment, & si vous faictes bien seulement à ceux qui vous en font, de quelle iustice vous pouuez vous glorifier? les maluiuans paillards, & Payens en font bien autant. Tellement qu'aimer seulement ceux qui nous aiment, & bien faire a ceux qui nous en font, ce n'est que ressembler les Payens, paillards, & maluiuans. Il faut donc que nous soyons differents d'iceux en faisant bien a ceux qui nous font du mal & benissant ceux qui nous maudissent. Iesus Christ nous enseigne quel est celuy que nous deuons tenir pour nostre prochain par la parabole qu'il propose d'vn Docteur de la Loy qui demandant à Iesus qu'il feroit pour heriter la vie eternelle, Iesus luy dit, qu'il failloit aimer Dieu de tout son cœur & son prochain comme soy mesme. Mais le Docteur ayant demandé à Iesus Christ qui estoit son prochain, Iesus luy dit qu'vn homme estãt descendu de Hierusalem en Iericho tomba entre les mains des brigands lesquelz le despouillerent, & apres qu'ilz l'eurent nauré, s'en allerent & laisserent à demi mort. Or il aduint qu'vn Sacrificateur descendant par ceste voye le vit, mais il passa oultre sans luy rien dire: en apres vn Leuite s'approcha de luy, ne luy donna aucune assistance & ne fit semblant de le veoir, mais vn Samaritain passant aussi son chemin le vit, & eut pitié de luy, & luy reserra ses playes, puis le mena en l'hostelerie & le pensa le lendemain, & au departir il tira deux pieces d'argent, & les bailla à l'hoste, & luy dit, pense le & tout ce que tu auras despendu ie te le rendray à mon retour. Lors Christ luy demanda lequel des trois estoit le prochain de ce-

Mat. 7. 12.

Luc. 10.

luy qui auoit eſté offenſé des brigands, il dit que c'eſtoit celuy qui auoit vſé de miſericorde. Chriſt vouloit monſtrer par cela que nous ſommes tenus de biẽ faire à tous meſmes aux barbares & à noz ennemis enuers leſquelz le plus ſouuent nous trouuons plus d'aſſiſtance qu'enuers noz voiſins & parens: a ce propos il eſt commandé que celuy qui trouuera eſgaré le bœuf ou l'aſne de ſon ennemy qu'il le luy ramene, & qui l'aura trouué cheut, luy ayde à le releuer. Car ainſi comme ce Samaritain ayda pluſtoſt le Iuif (iaçoit qu'il y euſt vne haine mortelle entre les Iuifz & Samaritains) auſſi Dieu veut dije que nous trouuions ſouuentefois plus de ſecours des plus barbares, que de ceux qui nous attouchent de prez, comme cela eſt aduenu aux plus grands ſeruiteurs de Dieu & aduient ordinairement.

Deut. 22

M.. *Quelle conionction ont ilz auec nous?* E. *Telle que Dieu a miſe entre les hommes de la terre laquelle eſt inuiolable, & auſſi ne ſe peut abolir par la malice des hommes.* M. *Tu dis donc que ſi quelqu'vn nous hait, cela eſt de ſon propre, mais cependant que ſelon l'ordre de Dieu, il ne laiſſe point d'eſtre noſtre prochain, & nous le faut tenir pour tel?* E. *Voire.*

Note qu'encores que ceſte conionction que nous auons auec noz ennemis ſe puiſſe cognoiſtre en pluſieurs ſortes, toutesfois elle ſe cognoiſt par ces marques icy principalement. Premierement par ce que nous portons tous l'image de Dieu à laquelle nous auons eſté crees non ſeulement quand à l'ame, mais auſſi au corps en ce que l'homme a la face creee contremont, pour contempler Dieu aſſiduellement, & non panchãt contre bas comme les beſtes. Tellement que ceſte image de Dieu nous doit forcer par maniere de dire à aimer ceux en qui elle apparoiſt & à procurer leur bien. Secondement la conionction que nous auons auec nos ennemis c'eſt qu'ilz ſont hommes naturelz comme nous, de maniere qu'ayant vne meſme nature auec nous, nous debuons cercher leur aduantage, voire encores qu'ilz ſ'en monſtraſſent indignes

par leurs actions, à ce propos disoit vn Philosophe que si on ne faict bien à vn meschant ne le meritant pas, on le luy doit toutesfois faire à cause de sa nature, à laquelle ce benefice est deu, & non à son merite: & Aristote en ses Ethiques a defini l'amour estre vne affection par laquelle nous monstrons que non seulement nous voulons bien à quelqu'vn, mais aussi que nous luy faisons bien tant qu'il nous est possible, non à cause de nous, ains à cause de luy: mais l'amour & charité des Chrestiens se doit estendre plus loing, à sçauoir que c'est vne affection vehemente par laquelle nous declarons que nous desirons & voulons du bien à tous, non à cause d'eux ny de nous, mais a cause de Iesus Christ, lequel comme il a faict vn million de biens à nous qui estions ses ennemis, par plus forte raison sommes nous obligez à bien faire à tous, quoy que nous les cognoissions meschans. Et ne faut que nous nous excusions quand nous ne leur voulons faire du biẽ qu'ilz en sont indignes pour leurs meschancetez, & ainsi qu'on hait leur vice & non leur personne. Telz qui tiennent ce langage souuentesfois & ceste rigueur à plusieurs premierement doiuent prẽdre garde qu'en cuidans estre bons censeurs de vices, ilz ne nourrissent eux mesmes vn vice d'orgueil & d'ambitiõ, & sont plus à reprendre que ceux ausquelz ilz sont si rigoureux. Car si ainsi est que Dieu qui hait plus l'iniquité que le plus homme de bien du monde, supporte toutesfois auec longue patience les plus detestables, leur donnant santé richesses & faisant luyre son Soleil aussi bien sur eux que sur les bons: a meilleure raison ceux qui pensent estre les plus reformez doiuent suiure le naturel de Dieu. Et d'auantage si on ne leur veut biẽ faire afin d'en esperer du bien, & d'en retirer reciproquement quelque commodité, on leur doit bien faire de peur qu'ils ne nuisent aux autres. Et tout ainsi qu'on trouue moyen d'appriuoiser les Lions & autres bestes cruelles lesquelles on tient en des chaines tout doucement en

ſorte qu'on peut apprendre à cognoiſtre leur naturel. On fait le meſme à l'Elephãt qui eſtant la plus groſſe beſte qui ſoit ſur la terre, veut qu'on la prie, & qu'on ſhumilie à elle tant & plus comme deuant vn grand Roy. Cela la rend docile, & empeſche qu'elle ne nuiſe : ainſi en faiſant bien à noz ennemis, nous les pouuons amollir & empeſcher qu'il ne nous face mal & à d'autres, au lieu que ſi on leur tient vne trop grande rigueur nous ſommes cauſes de beaucoup de maux qu'ilz font.

Note 2. eſtre treſuray ce qui eſt dit au Catechiſme a ſçauoir que ſi quelqu'vn nous haït, cela eſt de ſon propre, car il eſt impoſſible que Dieu nous haïſſe nous regardans en ſon filz Ieſus Chriſt: mais nous regardans en nous qui ſommes la corruption meſme, auſſi eſt il impoſſible qu'il ne nous haïſſe, tellement que ſi quelqu'vn nous haït comme dit le Catechiſme cela vient de ſon propre & non d'ailleurs &c.

M. *Puis que la loy contiẽt la forme de bien ſeruir Dieu, l'hõme chreſtien ne doit il pas viure ſelon qu'elle commande?* E. *Si fait bien mais il y a telle infirmité en tous que nul ne ſ'en acquitte parfaictement.* M. *Pourquoy donc le Seigneur requiert il vne telle perfection qui eſt par deſſus noſtre faculte?* E. *Il ne requiert rien à quoy nous ne ſoyons tenus : au reſte moyennant que nous mettions peine de conformer noſtre vie a ce qui nous y eſt dit, encores que nous ſoyons bien loing d'atteindre iuſques a la perfectiõ, le Seigneur ne nous impute point ce qui defaut.*

Note. 1. Que puis qu'il n'y a vertu Chreſtienne qui ne ſoit compriſe en general ez commandemens de la loy, ny vice ſemblablement qui ne ſoit defendu, c'eſt auec tresbonne raiſon que le Catechiſme demãde ſi l'homme Chreſtiẽ ne doit pas viure ſelon qu'elle commande. Car comme ainſi ſoit que l'homme doiue rapporter tout le cours de ſa vie a la gloire de Dieu en ſ'addonnant a vertu, & en fuiant le vice, c'eſt choſe certaine qu'il eſt plus que raiſonnable qu'il viue ſelõ ſa loy : a cela doiuent eſtre rapportées toutes les loix excepté celles qui ſont ceremoniales & iudiciales &

les ordõnances que Dieu a donnees au Deuteronome, Leuitique & ailleurs, au peuple d'Israël, pour se conduire selon icelles. Mais il y a bien de la difference entre ce qu'on doit faire & ce qu'on fait: car nous sommes tenus & obligez par droict diuin & humain de viure selon la loy, mais nous n'y viuons pas d'autant que nous sommes par trop infirmes non seulement pour viure entierement, selon qu'elle nous commande, mais mesme pour commencer, entant qu'il y a vne telle repugnance entre la loy de Dieu qui est toute parfaicte, & nous, qui sommes tous imparfaicts, qu'il est du tout impossible d'ordonner nostre vie selon icelle: c'est ce que signifie S. Paul, disant qu'il est impossible à la loy de iustifier, non que l'impossibilité vienne de la loy, mais de nostre nature en laquelle il y a tant de defauts qu'il n'est possible de plus. Tellement qu'encores que la loy contienne tous les preceptes de bien viure que l'on sçauroit inuenter voire beaucoup mieux que les escrits des Sages de ce monde lesquels encores qu'ils ayent expressement employé la meilleure partie de leur aage à les rechercher diligemment, toutesfois, la loy de Dieu qui est briefue les contient beaucoup mieux, pource que l'autheur d'iceux est vne profonde sapience: tant y a que cela ne sert de rien à l'homme sinon pour luy monstrer sa pauureté & misere de laquelle estant touché à bon escient & voyant qu'il ne peut atteindre à la perfection de la loy, il faut qu'il ait recours ailleurs pour obtenir salut. *Rom. 8. 3.*

Note 2. qu'encores que soyons impuissans à parfaire la loy, ce n'est pas en vain que Dieu requiert & exige de nous la perfection d'icelle: d'autant que quãd Dieu nous l'a donnée, nous estions puissans à la parfaire: mais nous auons perdu en Adam nostre puissance par nostre faute: car vrayement quand Adam fut crée pur & entier, il pouuoit sans difficulté faire ce que ceste loy luy dictoit naturellement. Mais depuis qu'il a perdu ceste faculté, en se laissant aller aux

tentations de Satan, sera il raisonnable qu'ainsi que l'homme par sa lascheté a perdu le pouuoir que Dieu luy auoit donné, que Dieu aussi de son costé perde son droict? Tout ainsi comme si vn homme prestoit de l'argent à vn autre qui eust bien moyen de le restituer, si celuy qui a emprunté l'argent vient a tomber en pauureté, ne sera il pas toutesfois redeuable? & celuy qui luy a presté n'a il pas tousiours droict de demander son argent à celuy à qui il a presté iaçoit que celuy la soit pauure & n'ait moyen de le restituer? Aussi Dieu ayant donné a Adam & en sa personne a tout le genre humain la puissance de pouuoir faire la loy, quand Adam l'a perdüe, aussi a toute sa posterité. Car comme les dons qu'Adam auoit receus n'estoyent pour luy seulement, mais pour toute sa posterité, aussi la perte qu'il a faicte a esté pour toute sa posterité, mais Dieu toutesfois nous peut tousiours demander la perfection d'icelle, & n'est point cruel ne Tyran, comme pensent les charnelz, de demander à l'homme ce qu'il ne peut, d'autant que Dieu luy a donné la puissance de le pouuoir faire, & s'il l'a perdu, Dieu ne fait que selon equité de luy redemander ce
Ps. 51. a quoy il est obligé. Que si l'homme contrerole ou replique, qu'il sçache, comme dit Dauid que Dieu sera tousiours trouué iuste: mais il ne faut pas pourtant nous desesperer si *nous ne pouuons payer noz debtes:* car comme dit puis apres le Catechisme moyennant que nous mettions peine de conformer nostre vie a ce que ceste loy requiert de nous, Dieu nous supportera par sa grande misericorde, & se contentera d'vn desir & affection que nous ayons à nous conformer à icelle, & cependant que nous recognoissions incessamment noz defautz & miseres, & nous contenios en vraye humilité, renonçant à orgueil & à l'opinion de nous mesme: car comme Dieu sçait que nous sommes imparfaictz, aussi ne requiert il de nous vne perfectiō: car il est impossible qu'elle puisse estre en nous, ains se contente seulement d'vn zele & affection syncere

cere qui teſmoigne que nous ne demandons ſinon de nous conformer totalement a luy. Et tout ainſi qu'vn pere commendera à ſon enfant de faire ce qui ſera par deſſus ſa force, afin d'eſprouuer ſon cœur & ſon obeïſſance: & ſe contentera quand il aura apperceu en luy quelque effort & courage ſelon ſon aage de faire ce qu'on luy commande: ainſi ſera il de Dieu enuers ſes enfans s'il les voit de meſme diſpoſez comme cela ſe peut confirmer par pluſieurs raiſons & paſſages de l'Eſcriture.

M. *Parles tu en general de tous hommes ou ſeulement des fideles?* E. *l'homme qui n'eſt regeneré de l'eſprit de Dieu, ne pourroit commencer à faire le moindre poinct qui y ſoit. D'auantage encores qu'il ſ'en trouuaſt vn qui en fiſt quelque partie, ſi ne ſeroit il pas quitte pourtant, car noſtre Seigneur denonce que tous ceux qui ne parferont entierement le contenu d'icelle, ſeront maudictz.*

C'eſt choſe certaine qu'il n'y a que les fideles qui puiſſent auoir deſir & affection à ſe conformer a la loy de Dieu: car quand aux infideles & Athees tant s'en faut qu'ils puiſſent y auoir quelque inclination & mouuement, qu'il n'y a rien plus contraire. Tellement quand l'Eſcriture dit que les hommes conſiderez en leur naturel, ne ſont que chair & ſang, que mort & tenebres &c. elle enſeigne qu'il eſt autant poſſible que l'homme hors ſa regeneration, ait le moindre mouuement & penſee au bien & a ſe conformer à ce que requiert la loy, comme il eſt impoſſible de tirer la lumiere des tenebres, & la vie de la mort, ou vne goutte d'eau d'vne pierre, voire d'vne pierre poce quieſt plus ſeiche que les autres pierres. De maniere que cela appartiẽt aux ſeulz enfans de Dieu d'auoir penſee & affection a ſe conformer à la loy de Dieu. Et Dieu d'vn priuilege ſpecial leur donne telz mouuemens & inſpirations en les reformãt interieurement par ſon eſprit. Et combien que la penſee & affectiõ a bien faire & à ſe cõfirmer a la loy de Dieu ſoit beaucoup & fort aggreable a Dieu, tant y à qu'vn tel a

touſiours beſoin de la grace & aſſiſtãce de Dieu pour ſupporter les defauts. Car ſi ainſi eſt, que ſi celuy qui aura accomply la loy & auroit failli en vn poinct ſera coulpable de toute la loy, & par plus forte raiſon celuy ſera coulpable de la loy qui n'aura ny penſee ny mouuement a ſe conformer à icelle. Or quand le Catechiſme dit ſuyuant ſainct Paul que ceux la ſeront
Gal. 3. 10. maudictz, qui ne ſeront demeurez permanens en toutes les choſes qui ſont eſcrites au liure de la loy pour les faire, nous ſommes apprins par cela qu'il ne faut pas cercher noſtre ſalut en la perfection de la loy, d'autant que nous ne la pouuons faire, & encores meſmes que nous euſſions parfaict le contenu de neuf
Iaq. 2. cõmandements & que n'euſſions failli qu'en vn point de celuy qui reſte, nous sõmes coulpables de tous non pas comme ſi nous les auions tous tranſgreſſez les vns apres les autres, mais ſeulement ſi nous en auons trãſgreſſé vn, nous ſommes coulpables de tous. Car comme a dit vn Docteur de l'Egliſe, celuy qui voyant en vne rue ou en vn chemin pluſieurs põtz tous d'vn rang, celuy qui a paſſé par deſſus vn, & d'vne part a trauerſé l'autre, a paſſé outre tous les pontz : ainſi en eſt il des commandemens de Dieu quiconque en a tranſgreſſé vn, c'eſt autant que ſ'il les auoit tous tranſgreſſez, & ce mot tranſgreſſer qui veut dire paſſer ou aller outre ou par de la, ſignifie cela proprement. Parquoy comme il a eſté dit cy deſſus quiconque veut eſtre participant de la vie eternelle la doit cercher ailleurs qu'é l'obſeruatiõ parfaicte & exacte de la loy.

FAVSSE DOCTRINE.

Si l'homme ne peut ſeulemẽt penſer a faire la loy, & encores qu'il s'é trouuaſt qui en fiſt quelque partie, ſ'il faut en vn poinct il eſt coulpable de toute la loy, c'eſt vne forcenerie à ceux de l'Egliſe Romaine de dire que l'homme par ſon franc arbitre peut parfaire la loy, & que Dieu ne commande point aux hommes choſes impoſſibles.

DIMANCHE XXXIII.

M. *Par cela il faut conclurre que la loy a double office selon qu'il y a deux especes d'hommes?* E. *Voire, car enuers les hommes elle ne sert sinon de les redarguer, & rendre plus inexcusables deuant Dieu. Et c'est ce que dit sainct Paul qu'elle est ministere de mort & damnation, enuers les fideles elle a bien autre vsage.* M. *Quel?* E. *Premierement d'autant qu'elle leur demonstre qu'ilz ne se peuuent iustifier par leurs œuures, en les humiliant elle les dispose à cercher leur salut en Iesus Christ. Puis aprez entant qu'elle requiert plus qu'il ne leur est possible de faire, elle les admoneste de prier Dieu qu'il leur doint la force & le pouuoir, & ce pẽdãt de se recognoistre touſiours coulpables afin de ne s'enorgueillir point. Tiercement elle leur est comme vne bride pour les retenir en la crainte de Dieu.*

Note 1. qu'ainſi qu'il y a deux ſortes de perſonnes qui doiuent eſtre regies par la loy de Dieu dont l'vne eſt bonne, & l'autre mauuaiſe, auſſi ceſte loy produit diuers effectz enuers les vns & les autres, c'eſt qu'enuers les meſchans elle les redargue de leur meſchanceté, & conuaincq en telle ſorte qu'ilz demeurẽt inexcuſables. Enuers les bons elle leur ſert en pluſieurs façons comme il ſera tantoſt dit: c'eſt pourquoy quelques vns ont bien a propos accõparé la loy au Soleil lequel cõme il produit par ſa chaleur diuerſ effectz ſelon la matiere qu'il rencontre, c'eſt qu'il endurcit la boüe, fãge, bourbe, & amollit la cire, le beurre, la poix & choſes ſemblables, ainſi la loy irrite les incredules, naure les meſchans de leurs meſchãcetez non pour les faire repẽtir, mais plutoſt pour les faire deſeſperer. Or la loy ne fait pas cela d'elle meſme, mais ſeulemẽt cõme on parle aux eſcoles par accident: car entant que la loy eſt bõne de ſa nature, auſſi ne ſçauroit elle produire que de tresbõs effectz ſi elle rencõtre de bõne matiere, mais ſi elle en rencontre de mauuaiſe, elle produit auſſi de mauuais effectz, non que la production de ces mauuais effectz vienne de la nature de la loy, mais du

vice & corruption de la matiere en laquelle elle opere & agit: de sorte que tout ainsi comme vn bon vin s'il est pris par vn estomac bon & ferme, sert beaucoup a celuy qui le prend, mais s'il est pris par vn estomac malade rempli de meschantes humeurs, il offense celuy qui le prend: ceste offense ou alteration ne procede pas de la bonté du vin, mais des mauuaises & infestantes humeurs qui sont en l'estomac de celuy qui le prend. Ainsi la loy excite de plus en
Rom. 3. plus la malice des meschans. Sainct Paul signifie cela disant, que la cognoissance de peché vient de la loy
Rom. 5. Item que la loy est suruenue afin d'augmenter les pechés? Pource le mesme sainct Paul appelle la loy ministere de mort & damnation: & quand le mesme
2 Cor. 3 sainct Paul dit que la loy engendre ire, il entend aussi
Rom. 4 que ce n'est de son propre, mais par la faute de l'hom-
15. me, d'autant qu'elle le trouue plein de peché, tellement que tout ainsi que quand vn magistrat trouue & apprehende vn larron ou meurtrier & qu'il l'execute a mort, nous ne dirons que le Magistrat ou Vibailli soit cause de la mort de ce meurtrier ou larron, iaçoit qu'il ne fust point mort sans le Magistrat ou Vibailli qui l'a apprehendé: ainsi la loy nous trouuans pleins de coulpes engendre ire, & prononce la vengeance
belles & notables similitudes, que merite celuy qui a failly. Si elle ne fust venüe nous n'eussions pas pensé estre pecheurs & coulpables comme nous sommes: tellement que la loy ny l'autheur d'icelle n'est nullement en faute non plus que si vn homme appelloit vn autre a serment, si vn tel se pariuroit dira on que celuy qui l'a faict iurer deuant le iuge soit cause de son pariure? c'est plustost la meschanceté d'iceluy mesme qui se pariure, & tout ainsi que les richesses engendrent enuie dirons nous que la prosperité du riche est cause de l'enuie que quelques vns luy portent, & que ce riche soit en faute? Et si vn homme faict du bien à vn autre, & celuy qui le doit recognoistre deuient ingrat, il ne faut pas dire que celuy qui luy a faict du bien est cause de son in-

gratitude, mais la malice & corruptiõ qui eſt au cœur de l'enuieux & de l'ingrat eſt proprement la cauſe de ſon enuie & ingratitude. De meſme nous ne dirons pas que le mariage eſt cauſe de l'adultere, iaçoit que ſ'il n'y auoit point de mariage ordonné de Dieu, & qu'il fuſt licite aux hommes de s'abandonner par tout comme chiens, il n'y pourroit auoir d'adultere. Mais tant y a que le mariage que Dieu a ordonné pour le ſoulagement de l'incontinence des hommes, ne peut eſtre cauſe du mal que commet celuy qui paillarde & adultere, mais la peruerſité & inclination meſchante de celuy qui commet telle faute. Ainſi la loy ne peut eſtre cauſe des fautes que nous commettons & n'eſt aucunement a blaſmer non plus que la bonne medecine donnee au malade, eſt cauſe de ſa maladie : non plus que quand l'eau eſt iettée ſur de la chaux eſt cauſe que la chaux viendra a bouillir ſauter & petiller, ains la force qui faict bouillir ceſte eau, eſt non en l'eau mais en la chaux tellement que l'eau iettée ſur la chaux eſt ſeulement occaſion qu'elle ſ'irrite & excite comme on voit ordinairement (car il faut mettre difference entre cauſe & occaſion : cauſe proprement c'eſt ce qui produit quelque choſe qui n'eſtoit pas, & occaſion c'eſt ce qui excite tire & fait ſortir ce qui eſtoit.) La loy eſt tout ainſi enuers noſtre nature. Quand ſainct Paul dit que l'Euangile que les mondains appellent loy nouuelle, eſt odeur de mort à ceux qui periſſent & odeur de vie à ceux qui ſont ſauuez, monſtre qu'elle engendre meſmes effectz que la loy quand il eſt preſché aux fideles ou infideles, or toutes ces raiſons & ſimilitudes monſtrent l'effect de la loy enuers les incredules. 2 Cor. 16

Note 2 qu'elle a bien d'autres effects enuers les fideles, outre qu'ils ne ſçauroyent eſtre iuſtifiez par icelle comme monſtrent ces paſſages. La loy a eſté adiouſtee contre les promeſſes de Dieu? ainſi n'aduienne: car ſi la loy euſt eſté donnee pour pouuoir iuſtifier, vrayement la iuſtice ſeroit de la loy. Item que Gal. 3.

nul ne soit iustifié par les œuures de la loy il appert, Gal. 3. d'autant qu'il est dit que le iuste viura de sa foy : item Gal. 3. 10. ceux qui ne parferont entierement le contenu d'icelle seront maudits, tous donc le seront: car aucun ne la peut parfaire, mais il ne s'ensuit qu'elle nous soit inutile. Car elle nous sert premierement ainsi, comme vne blessure ou maladie sert à vn malade, ou à celuy qui est blessé, c'est qu'ainsi que la blessure ou maladie fait aller cercher le medecin & chirurgien, desquels, estans sains, on ne tiendroit conte : aussi la loy nous monstrant noz pechez qui sont maladies spirituelles lesquelles nous perdroyent si nous n'en estiõs gueris, nous enseigne auoir recours au souuerain medecin de noz ames qui est Iesus Christ, lequel nous propose & promet en son Euangile que si nous croyons en luy nous serons deliurez de noz pechez & de la malediction de la loy : car il l'a accomplie pour nous, & nous a fait participans de la vie qu'il nous a acquise par sa mort. C'est ce que signifie sainct Paul disant nous sçauons que l'homme n'est iustifié par les œuures de la loy, ains par la foy de Christ, nous dis-je Gal. 2. 16. qui auons creu en Iesus Christ afin que fussions iustifiez par la foy de Christ, & non par les œuures de la loy. A ce propos il est dit la loy a esté nostre pedagogue Gal. 3. 24. pour nous conduire à Iesus Christ afin que nous fussions iustifiez par foy. Secondement la loy nous sert, en ce que requerant plus des fideles qu'il ne leur est possible de faire, elle les admoneste de prier Dieu, qu'il leur doint la force & le pouuoir, & cependãt de se cognoistre touſiours coulpables, & ne s'enorgueillir point. Ce fruict n'est de petite importance: car comme ainsi soit qu'il n'y ait rien de plus familier à l'homme que de presumer beaucoup de soy, rien de plus proffitable ne sçauroit aduenir à l'homme fidele sinon que d'auoir touſiours occasion de se cognoistre & s'abbaisser & humilier. Or la loy requerant vne parfaicte execution d'icelle en ceux qui voudroyent cercher la vie en icelle, laquelle ils ne sçau-

royent iamais trouuer, leur eſt occaſion de cognoiſtre leurs defauts, & d'auoir recours ailleurs pour auoir ſalut. Il faut donc conclurre que la loy eſt plus que neceſſaire à l'homme fidele tant pour ce regard que pour vne infinité d'autres qui ſeroyent longs a reciter. Il y a pour le troiſieſme vſage qui ne differe gueres des deux precedens, que ceſte loy eſt comme vne bride aux fideles pour les retenir en la crainte de Dieu. Ceſt vſage n'eſt moins neceſſaire que les autres: car ſi nous conſiderons profondement combien nous ſommes vilains & ſales, & elle au contraire com bien elle eſt nette pure & exacte, nous trouuerons que nous ne ſçaurions ſeulement penſer à faire ce qu'elle requiert de nous elle nous eſt comme vn miroir à trauers lequel nous regardant, aprés que nous nous ſommes bien lauez, nous voyons qu'il y a encores quelque tache a noſtre viſage, elle eſt comme le Soleil qui trauerſant la vitre de la maiſon, aprés qu'elle eſt bien baliee & qu'on penſe n'y auoir plus aucune ordure, fait voir toutesfois que tout eſt plein d'atomes ainſi que les Philoſophes appellent c'eſt à dire de petite & menue pouſſiere. Ainſi que le plus homme de bien ſe ſoit examiné fort diligemment s'il a bien veſcu qu'il regarde ce que la loy exige de luy il ſera confus : car la loy trouuera gros ce qu'il penſoit eſtre petit. Ainſi comme vn ſçauant perſonnage iugera ſouuentefois eſtre vn horrible forfait ou vn bien fort grand ce qu'vn homme ſtupide iugera eſtre vne legere faute, ou vn bien petit & qui ne ſera pas grand cas. La loy eſt de ceſte nature tellement que le fidele entendant la rigueur d'icelle prendra de la occaſion de s'entretenir en la crainte de Dieu, & le ſupplier qu'il n'entre iamais en iugement auec luy. &c.

M. *Nous dirons donc que combien que durant ceſte vie mortelle nous n'accompliſſions iamais la loy, toutesfois ce n'eſt pas choſe ſuperfluë qu'elle requiert de nous vne telle perfection: car elle nous monſtre le but ou nous deuons tendre afin qu'vn chacun*

de nous selon la grace que Dieu luy a faicte s'efforce assiduellement & y tendre & s'auancer de iour en iour E. *Ie l'enten ainsi.*

C'est ici la conclusion du contenu de la demande & responſe precedente. Toutesfois nous pouuons dire que la loy est possible aux fideles pour quelques regards & pour quelques autres non: elle leur est possible quand à la discipline externe, ceste discipline exterieure c'est premierement quand vn homme a puissance de s'abstenir de nuire ouuertement, comme est de ne mal parler de son prochain, de ne rauir ses biens, ny luy faire quelque autre tort mais entend qu'il n'a ceste puissance que de Dieu. Secondement la loy est possible à l'homme quand à l'imputation de la iustice de Christ car sa iustice qui a satisfait & plus que satisfait à l'accompliſſement de la loy, leur est imputee comme si eux meſmes l'auoyent parfaicte. Et ainsi peuuent dire qu'ils ont accompli la loy non en leur perſonne, ains en Christ. Tiercement elle leur est possible quand à l'inuocation & commencement de l'obeïſſance qu'elle requiert laquelle deuant estre parfaicte nous ne la pouuons accomplir entierement, mais seulement nous la pouuons commencer, meſme luy donner des progrés & auancemens (par la grace de Dieu) mais pendant que nous serons en ce monde nous ne paruiendrons a l'accompliſſement d'icelle ce sera seulement en l'autre. Car ainsi que le commencement doit estre en ce monde aussi la perfection sera non faicte ains donnee en la vie eternelle. Mais la loy est aussi impossible aux regenerez premierement au regard de Dieu quand à la parfaicte obeïſſance externe & interne que Dieu requiert d'eux pource qu'ils ne l'accompliſſent entant qu'ils font beaucoup de fautes contre icelle. Secondement d'autant que les choſes qu'ils font selon la loy, sont imparfaictes, car il y a touſiours des reliques de peché d'ou procedent en eux des ignorances, doutes, omiſſions, infirmitez &c. & c'est en ce sens ici qu'il a esté dit cy deſſus que la loy estoit du tout impossible aux hommes.

Quand à ce que le Catechiſme adiouſte qu'elle nous monſtre le but ou nous deuons tendre c'eſt pour nous ſignifier comme il y a eſté dit cy deſſus qu'elle nous ſert encores beaucoup. Car tout ainſi comme deuant le peché l'vſage de loy eſtoit de monſtrer la conformité de l'homme auec Dieu: auſsi tel eſt il maintenant. Et combien que l'entendement & la volonté, les affections & tout ce qui eſt en l'homme eſt renuerſé & par conſequent ne peut pas faire paroiſtre ceſte image clairement comme auant le peché tant y a que d'autant qu'il y a quelques reliefs de ceſte image encores en l'homme, ſon deuoir eſt de le reſtaurer tant qu'il luy ſera poſsible, de s'efforcer à viure ſelon icelle, de ne mal parler ny d'offenſer par ſes actions aucun: elle luy doit eſtre occaſion de cognoiſtre ſes defauts de plus en plus, & de proffiter en penitence. Car encores que l'homme fidele ne puiſſe accomplir la loy comme il pouuoit deuant le peché, tant qu'il ſera en ce monde, tant y a qu'il veut que nous demandions la volonté & la puiſſance de la pouuoir accomplir. Premierement pource qu'il nous veut donner l'accompliſſement d'icelle apres ceſte vie ſi nous la deſirons vifuement & de bon cœur. Secondement afin que le deſir d'accomplir ceſte loy nous exerce dije en penitence foy & obeïſſance & en toute vertu Chreſtienne, tel eſt dije la fin de la loy enuers les fidelles.

M. *En la loy n'auons nous pas vne reigle parfaicte de tout bien?* E. *Si: tellement que Dieu ne demande ſinon que la ſuiuions, au contraire deſaduouë & reiette tout ce que l'homme entreprend de faire outre le contenu d'icelle, car il ne demande autre ſacrifice qu'obeïſſance.*

Ainſi comme deſſus Dimanche 32 demande & reſponſe quatrieſme il a eſté dit que la loy contenant la forme de bien ſeruir Dieu l'homme Chreſtien doit viure ſelon qu'elle commande, auſſi maintenant le Catechiſme diſant que ceſte meſme loy contient vne reigle parfaicte de tout bien, il faut que nous viuions

selon icelle. Or pour viure selon icelle, il faut sçauoir le deuoir que Dieu requiert de nous enuers luy, & celuy qu'il requiert enuers noz prochains. Le deuoir que nous luy deuons consiste principalement à nous abstenir de tout ce qui nous est defendu en sa loy, comme de n'auoir autre Dieu deuant nous que luy, de ne prendre son nō en vain, de ne le blasphemer point de ne luy faire aucune image ou pourtraiture pour le representer ou l'adorer ou seruir en quelque façon, item de le sanctifier & benir en toutes noz actions. Et celuy que nous deuons a noz prochains, c'est que nous les honorions, aimions & procurions leur aduancement tant que nous pourrons comme la plus part de ces deuoirs ont esté specifiez en l'exposition des commandemens de la seconde table. Car comme tous les deuoirs que nous deuons à Dieu & aux hommes sont compris amplement en ceste loy, nous ne sçaurions mieux faire que de nous conformer à icelle tant qu'il nous sera possible regardant soigneusement de n'y rien adiouster, ny diminuer ny changer. C'est estre par trop orgueilleux de l'entreprendre: & que pourroit trouuer a redire l'homme plein d'ignorance & de misere & qui est vn abysme de vices en la loy de Dieu qui est non seulement tout sage, ains est la sagesse mesme, & vne perfectiō de toutes vertus? Et certes comme il n'y a rien plus plaisant à Dieu que de se submettre promptement & volontairement à tout ce qu'il commande comme disoit Samuel au Roy Saül qui n'auoit pas obeï au commandement de Dieu, qu'obeïssance valoit mieux que Sacrifice, & qu'escouter vaut mieux que graisse de moutons: aussi n'y a il rien plus deplaisant que de reieter ce qu'il commande ou de le changer ou diminuer. A ce propos dit le Prophete en vain les hommes m'honorent en suiuant les commandemens des hommes. A ce propos il est dit que si aucun adiouste à la Parole de Dieu qui est escrite en ce liure, que Dieu adioustera sur vn tel les playes

1 Sam. 15.

Apocalip. 22.

qui ſont mentionees en ce liure, & ſi aucun en diminue que Dieu oſtera ſa part du liure de vie, & de la ſaincte cité & des choſes eſcrites en ce liure.

M. *Dequoy ſeruent donc toutes les admonitions, remonſtrances commandemens, & exhortations que font tant les Prophetes que les Apoſtres?* E. *Ce ne ſont que pures declarations d'icelle, qui ne ſont pas pour nous deſtourner de ſon obeiſſance, mais pluſtoſt pour nous y conduire* M. *Et toutesfois ſi ne traitte elle des vocations particulieres.* E. *Quand elle dit qu'il faut rendre à vn chacun ce qui luy appartient, de cela nous pouuons bien conclurre quel eſt le deuoir de noſtre eſtat chacun en ſon endroit. Et puis nous auons comme dit a eſté l'expoſition par toute l'Eſcriture. Car ce que le Seigneur a ici couché en ſomme, il le traicte ça & la pour plus ample inſtruction.*

A bon droict le Catechiſme fait ceſte queſtion: car ayant eſté dit que la loy contient vne reigle parfaicte de tout bien laquelle nous deuons taſcher de ſuiure tant que nous pourrons, on euſt peu couclurre de la que c'eſt donc en vain que l'Eſcriture nous propoſe tant d'aduertiſſemens menaces & commandemens pour nous inciter au bien, & nous deſtourner du mal. Mais la reſponſe eſt bien a propos aſçauoir que ces exhortations & remonſtrances ſont ſeulement pures declarations des choſes contenues en la loy. Car viayemẽt la doctrine qui eſt compriſe en tout le vieil & nouueau teſtament amplement, eſt auſſi compriſe ſommairement en la loy. Mais d'autant que Dieu cognoiſſoit bien que ceux auſquels il donnoit ſa loy, eſtoyent groſſiers & ſtupides, & ignorans en ſorte qu'en peu de paroles ils ne pourroyent comprendre pluſieurs choſes ſinon qu'elles leur fuſſent eſpluchees par le menu: auſſi Dieu s'eſt il accommodé en cela à la rudeſſe des ſiens quand par ſa prouidence admirable il a fait que pluſieurs remõſtrances doctrines menaces cõprinſes ſuccinctement en ſa loy ſoyent traictees au long & au large par les Prophetes & Apoſtres: afin que par ce moyen aucun ne peuſt pretendre cauſe d'ignorance, & ſe rendre la loy moins vtile

qu'ils ne deuroyent. Or combien que la loy traicte succinctement les choses, tant y a qu'elle ne laisse de parler dez vocations particulieres, mais elle en parle generalement & non specialement. Et ce qu'elle traitte generalement, se trouue puis apres en special par d'autres passages de l'Escriture comme pour exemple quand il nous est commandé au premier commandement de la seconde table d'honorer pere & mere, il ne faut penser qu'il soit seulement parlé du pere & de la mere, mais aussi que le deuoir du suiect enuers son Roy est commandé, celuy des seruiteurs & seruantes enuers leurs maistres & maistresses, celuy des maistres & maistresses enuers leurs seruiteurs & seruantes, celuy des maris enuers leurs femmes, & celuy des femmes enuers leurs maris celuy des peres & meres enuers leurs enfans & celuy des enfans enuers leurs peres & meres, celuy du pasteur enuers ceux qu'il enseigne, & celuy de ceux qui sont enseignez, enuers leur pasteur. A cela tend l'exhortation de l'Apostre obeissez a voz conducteurs & vous y submettez car ils veillent pour voz ames comme ceux qui en doiuent rendre conte &c. A cela il faut rapporter ces exhortations enfans obeïssez à pere & a mere selon le seigneur, item peres ne prouoquez voz enfans a courroux, mais nourrissez les en instruction & remõstrance du Seigneur, item seruiteurs obeïssez à ceux qui sont voz maistres selon la chair auec crainte & tremblement en simplicité de vostre cœur comme a Christ. Item mariz aimez voz femmes comme Christ a aimé son Eglise fémes soyez subiectes a voz maris ainsi qu'il appartient selon le Seigneur, & ainsi consecutiuement dés autres qui se peuuent assez prouuer par d'autres passages.

Heb. 13. 17.
Ephes. 6. 1.
Col 3. 18.

DIMANCHE. XXXIII.

M. *Puis que nous auons suffisamment parlé du seruice de Dieu, qui est la seconde partie de l'honorer parlons de la troisiesme*

E. *Nous auons dit que c'eſt de l'inuoquer en toutes noz neceſſitez* M. *Entens tu qu'il le faille inuoquer ſeul?* E. *Ouy, car il demande cela comme vn honneur propre à ſa diuinité.*

Note 1 que puis que Dieu a ordonné la priere aux fideles, par laquelle ils peuſſent obtenir de luy ce qu'ils luy demanderoyent ſelon leurs neceſſitez leſquelles il cognoiſt mieux qu'eux, auſſi quand ils le prient, Dieu repute cela a grand honneur. Si les fideles ſont negligens à prier comme ils ſont ordinairement ils deshonorent Dieu, & monſtrent non pas leur ignorance proprement, ains leur ingratitude, laquelle Dieu peut moins ſupporter, que les hommes de leurs ſemblables quād ils ne recognoiſſent le bien qu'ils leur ont fait. Car le plus grand bien que Dieu ait iamais donné à ſon Egliſe, c'eſt quand il luy a ordonné & commandé de le prier: pource que la priere eſt vn deuis & parler auec Dieu, auquel nous communiquons noz affaires, c'eſt vn accez que nous auons auec luy: & comme dit ſainct Auguſtin elle eſt comme la clef du ciel, vne ambaſſade fidele, & comme vn poſte qui va promptement expoſer noz affections à Dieu & obtient de luy ce que nous demandons, ou ce qui vaut mieux. *Serm. 229 de temp. in pſ. 65.*

Note 2 quand il eſt dit ne ſoyez en ſouci de rien mais en toute oraiſon & ſupplication auec action de graces que voz requeſtes ſoyent faictes notoires enuers Dieu, item quand ſainct Paul dit i'admoneſte que deuant toutes choſes on face requeſtes, oraiſons & interceſſiōs & actions de graces pour tous hommes &c. il eſt monſtré par ces paſſages & par d'autres qu'il y a de pluſieurs ſortes de prieres: mais le tout bien conſideré elles peuuent eſtre rapportees à deux ſortes leſquelles les Hebrieux denotent par deux mots Hebrieux dont l'vn s'appelle Tachuma qui ſignifie requeſte pour obtenir les dons & graces de Dieu, & l'autre Thephilah qui ſignifie ſupplicatiō pour obtenir deliurance de ſon iugement & de l'affliction en laquelle on eſt: ceſte ſorte eſt appellee de- *Philip. 4* *1 Tim. 2*

precation par les Latins. On pourroit auſſi mettre ceſte difference, que demande, requeſte, ſupplication ſeroyent prieres par leſquelles nous demandons à Dieu noz neceſſitez mais action de graces, c'eſt quand nous le remercions. Et interceſſion eſt vne priere que nous faiſons pour noz freres & prochains, & par icelle nous nous mettons comme procureurs & aduocats ou interceſſeurs, ou moyenneurs pour eux enuers Dieu pendant que ſommes en ceſte vie ce que nous faiſons non pas pour dire qu'il n'y ait point d'autre aduocat & interceſſeur: car Ieſus Chriſt eſt le vray interceſſeur & aduocat: mais nous le faiſons. Premierement pource que tel eſt le bon plaiſir de Dieu, & pour exciter noſtre foy enuers luy. Secondement pour enflammer noſtre charité enuers noz prochains. Tiercement pource que ceſte priere eſt fondee ſur l'interceſſion & office de Ieſus Chriſt noſtre vray aduocat & moyenneur, & enſuiuons ſon exemple: mais l'interceſſion de Ieſus Chriſt a efficace d'elle meſme pour nous obtenir ce que nous demandons à Dieu, & celle des hommes la prend de celle de Chriſt.

Note 3 que puis que la troiſieſme partie du ſeruice de Dieu conſiſte à l'inuoquer en noz neceſſitez, qu'il s'enſuit que la neceſſité & affection a cela de propre de nous exciter à prier Dieu. L'experience ordinaire nous apprend que quand nous ſommes à noz aiſes, que nous ne penſons pas beaucoup à prier, ou ſi nous priõs c'eſt par maniere d'acquit. Il n'y a point d'affection en noz prieres: auſſi tant s'en faut qu'elles ſoyent plaiſantes à Dieu eſtans ainſi faictes que pluſtoſt elles ſont tournees en peché & malediction a celuy qui les fait ainſi: Dauid prioit Dieu que cela aduint à ſes ennemis. Parquoy il nous faut dire de l'oraiſon comme les Anciens ont dit des arts & ſciences c'eſt qu'ainſi que la neceſſité & indigence a contraint les hommes qui fuſſent pourris en oiſiueté, d'inuenter les arts & ſciences pour viure & ſecourir a vne

infinité de choſes qui leur eſtoyent neceſſaires: auſſi les hommes ſe voyans accablez de malheurs ont eſté cõtraints pour deſtourner ces maux, qui les enuironnoyent d'auoir recours à la priere: c'eſt ce qu'vn Payen a ſignifié diſant que la crainte auoit fait premierement les Dieux: mais il faut mettre difference entre la priere des Payens & celle des Chreſtiẽs: car celle des Payens a eſté fort froide, & pour dire ce qui eſt, ils n'ont ſceu que c'eſtoit proprement que priere. Car combien que les Philoſophes & Legiſlateurs entre iceux, ayent eſcrit des vertus pertinement, & des loix & de pluſieurs autres choſes appartenantes à la religion des hommes, ils ont peu parlé de la priere, encores cela eſt il merueilleuſement froid. Cela viẽt de ce que les vns eſtoyent corrompus des opinions des Epicuriens leſquels maintenans qu'il n'y auoit point de Dieu, ny de prouidence, mais que tout eſtoit conduit par la roüe de fortune, ou s'il y auoit vn Dieu, qu'il ne ſe ſoucioit de rien. Ceux dije qui eſtoyent imbus de telle opinion n'auoyent garde de prier Dieu, pource qu'ils s'imaginoyent que Dieu ne les euſt pas tirez de la peine en laquelle ils eſtoyent. Les autres eſtoyent imbus des opinions des Stoiques & Academiques leſquels tenoyẽt bien qu'il y auoit vn Dieu & vne prouidence: mais que Dieu eſtoit tellement attaché aux cauſes ſecondes qu'ils eſtimoyent eſtre impoſſible que Dieu peuſt riẽ faire ſans icelles, qui eſt autant que qui diroit qu'vn Roy ne peut rien faire ſans ſes ſubiects. Tellement qu'a leur conte les cauſes ſecondes eſtoyent attachez à la premiere, & les vnes aux autres comme les anneaux qui ſont en vne chaine ſont enchainez enſemble & ainſi il failloit ſelon eux que Dieu ſuiuiſt ceſt ordre & la diſpoſition de ces choſes ainſi entrelaſſees ſelon qu'elles ont eſté deſtineez aux hommes ſans y pouuoir rien changer. Et de faict ils appelloyent cela les fatales deſtinees des hommes: ſuiuant ceſte doctrine les Poëtes introduiſent ſouuent leur grand Dieu Iuppiter ſe plaignãt

qu'il ne peut changer les choſes deſtinees aux hommes, & ne peut ſecourir meſmes ſes plus grands amis. Ceux auſſi qui eſtoyent barbouillez de ceſte reſuerie ne pouuoyent eſtre fort ardens à prier Dieu. Mais les prieres de l'Egliſe ſont autres: car ceux qui les font ſçachant bien qu'il y a vn Dieu & vne prouidence qui conduit tout ſans eſtre lié aux moyens humains comme preſque par toute la Parole de Dieu mention eſt faicte de cela, quand ils ſont en peine ils ſont certains que s'ils prient comme il faut que leur priere ne ſera point vaine.

Note 4 que Dieu doit eſtre inuoqué ſeul, premierement pource que nature nous apprend que celuy que nous deuons prier & inuoquer ſoit tout puiſſant pour nous pouuoir aider, miſericordieux pour auoir pitié de nous, & enclin & prompt à nous ſubuenir en noz neceſsitez. Or il n'y a que Dieu qui ſoit tel, il le faut donc inuoquer ſeul. Secondement il faut inuoquer celuy en qui nous croyons. Or nous croyons en Dieu ſeul, & y mettons noſtre fiance, il nous faut donc inuoquer Dieu ſeul. A ce propos dit
Ro 10 ſainct Paul comment inuoqueront ils celuy en qui ils ne croyent point? Tiercement il faut inuoquer celuy lequel nous adorons. Or il ne faut adorer ny les hõ-
Apoc. mes ny les Anges, ains Dieu ſeul comme Ieſus Chriſt
19. 10. reſpondit à Satan qui le tentoit Tu adoreras le Sei-
Luc. 4. gneur ton Dieu & a luy ſeul tu ſeruiras &c.

FAVSSE DOCTRINE.

Il eſt aiſé de conclurre par la definition de la priere que nous mettons, & par ceſte neceſsité qui y eſt requiſe quand on la faict, qu'il y a beaucoup d'abus en l'Egliſe Romaine touchant l'oraiſon. Car premierement les Preſtres & autres qui barbottent des breuiaires & aue maria, des ſalutations angeliques & autres fatras, ne ſont point oraiſons, pource qu'en icelles, il n'y a point de requeſte: & aucune oraiſon ne peut

peut estre oraison sinon qu'on demande à Dieu quelque chose. N'est ce pas vne bestise de tenir pour oraison le recit de la generation eternelle de Iesus Christ & de l'incarnation d'iceluy, *in principio erat verbum*? & estiment que cela est telle vertu que les Nonnains le baillent enclos dedans de petites croix faictes de tuyaux de plumes ou dedans des petits oreillets de soye, ou de velours, ou dedans des petites images qu'ils appellent *Agnus Dei* pour les porter sur soy pendus au col & pour empescher que mal ne leur aduienne selon leur fantasie. Secondement il y a de l'abus en ce qu'ils vont en processions braaillant a la maniere des anciens Heretiques Euchites Psalliens & Messaliens qui barbottoyent incessamment dans leurs temples & ailleurs, des pseaumes & autres choses, ou à la maniere des Prestres de Baal: car Dieu sçait quelle necessité & affection ils sentent en faisant telles prieres, veu qu'ils les font plus par coustume & superstition qu'autrement.

M. *Si ainsi est en quelle sorte nous est il loisible de requerir les hommes en nostre aide?* E. *Ce sont bien choses differentes: car nous inuoquons Dieu pour proteſter que nous n'attendons aucun bien que de luy, & que n'auons ailleurs recours: cependãt nous cerchons l'aide des hommes, entant qu'il le nous permet, & leur donne le pouuoir & le moyen de nous aider.* M. *Tu entends donc que ce que nous demandons secours des hommes, ne contreuient pas à ce que nous deuons inuoquer vn seul Dieu, veu que nous ne mettons pas nostre fiance en eux, & ne les cerchons, sinon entant que Dieu les a ordonnez ministres & dispensateurs de ses biens pour nous en subuenir.* E. *Il est vray: & de faict tout ce qui en vient de bien il le nous faut prendre comme de Dieu mesme, ainsi qu'a la verité, il le nous enuoye par leurs mains.*

Note que quand nous disons qu'il faut inuoquer vn seul Dieu & recourir a luy en toutes noz necessitez, il ne s'ensuit pas que nous ne deuons iamais requerir les hommes pour estre assisté d'eux au besoin: car Dieu veut que nous ayons recours à eux pour y cercher & trouuer les choses que Dieu mes-

me leur a baillées pour les nous dispenser car Dieu ne donne pas la pluspart de ses biens immediatemẽt c'est à dire sans moyẽs, ains il les donne mediatement c'est a dire qu'il se sert des hommes semblables à nous comme d'instrumens propres pour receuoir d'eux ce que Dieu leur a baillé afin que nous le receussiõs par leur moyen. Tellement que Dieu les ayant ordonnez comme œconomes & dispensateurs de ses biens, nous pouuons en bonne conscience les prier, & requerir d'eux ciuilement, les choses desquelles nous auons besoin, & les requerant d'eux, nous les requerons de Dieu entant que Dieu les a ordonnez, pour nous les distribuer. Et ainsi nous ne derogons rien a l'honneur que nous deuons à Dieu pource que nous ne mettons nostre fiance aux hommes, leur demandant ce que Dieu veut que nous receuions d'eux, mais nous la mettons en vn seul Dieu de qui tout depend & sans la liberalité duquel les hommes noz semblables ne nous pourroyẽt ayder, ains faudroit & qu'eux & nous fussions totalement destituez de toutes choses qui sont necessaires tant a l'entretien de nostre corps que de nostre ame. Mais Dieu ne pouuoit il pas bien nous dispenser ses dons sans les hommes? nous respondons que Dieu a ordonné ce moyen pour mieux s'accommoder à l'infirmité des hommes: mesme il a voulu par vne prouidence admirable qu'il y ayt des diuersitez & inegalitez ez hommes de ses dõs tant corporelz que spirituelz, afin d'entretenir tant mieux la societé humaine, la paix & concorde qui doit estre entre les hommes; car tout ainsi que s'il faisoit tousiours chaud ou froid ou tiede, l'air seroit corrompu, la terre ne pourroit produire, les personnes ne se porteroyẽt bien: aussi si les hommes estoyẽt tous pauures, ou bien riches, ou grands Seigneurs, ou tousiours malades ou tousiours sains, cela n'iroit pas bien. Car si tous estoyent riches comment cognoistroit on la charité & liberalité que Dieu a commandé d'exercer enuers les pauures? & à qui les riches di-

ſtribueroyent ilz leurs biens ? ou ſeroyent les occaſions d'acquerir la benediction de Dieu promiſe à ceux qui feront bien aux pauures? & d'auantage d'autant que Dieu n'a beſoin d'aucune choſe de nous, & *Pſ. 16* que noſtre beneficence ne paruient point iuſques à Dieu, & pource veut que nous facions le bien aux indigens qu'il requiert de nous, & meſme s'attribue cela luy eſtre faict, comment eſt ce que cela pourra eſtre accomply ſinon qu'il y ayt des pauures à qui nous puiſſions bien faire ? & plus ſ'il n'y auoit des pauures qui pour gaigner leur vie trauaillaſſent pour les riches comment les riches pourroyent ilz labourer leurs terres, faire leurs vignes & pluſieurs autres beſoignes ? Item ſi tous eſtoyent ſçauans autant les vns que les autres a qui ces ſçauans pourroyent ilz diſtribuer leur ſcience & communiquer leurs grands & ſublimes diſcours ſi tous les entendoyent auſſi biẽ qu'eux? ne faudra il pas que ces choſes fort ſerieuſes vinſſent à meſpris ainſi que nous voyons ordinairement que nous priſons moins les choſes que nous entendons? Et ſi tous eſtoyent touſiours ſains il ne faudroit point de medecins ny dappoticaires ny d'vn milion de drogues & de medicamens ordonnez pour chaſſer les maladies & conſeruer la ſanté, & ainſi de pluſieurs choſes. De maniere que Dieu ayant voulu qu'il y euſt pluſieurs inegalitez en vne infinité de choſes, & que ces inegalitez ne ſe peuuent entretenir ſinon qu'elles ſoyent aydées & ſoulagées par les autres, Dieu veut auſſi & requiert que ceux qui ont faute de quelque choſe l'aillent cercher en ceux eſquelz Dieu l'a mis pour leur communiquer, mais qu'ilz ſe gardent ſoigneuſement d'attribuer aux inſtrumens deſquelz Dieu ſe ſert pour leur communiquer ce qu'il faut attribuer a Dieu. Si vn pauure hõme a eſté ſecouru par vn riche en ſa neceſſité, vn ignorant par vn ſçauant de ſon conſeil, vn malade par vn medecin, il iettera la veüe ſur Dieu principalement qui faict cela par ces hommes qui ſont inſtru-

mens desquelz il se sert, & non sur ces instrumens: Ainsi que nous lisons de Pierre & Iean qui ayant fait cheminer droict vn boiteux, & voyant que tous auoyẽt l'œil sur eux comme s'il eussent fait ce miracle, & estoyent estonnez, Pierre dit au peuple, hommes Israëlites pourquoy vous esmerueillez vous de cecy & auez l'œil fiché sur nous, comme si de nostre puissance ou saincteté nous auions fait cheminer cestuy cy? De mesme quand Dieu fait quelque bien ou assistance a quelqu'vn par qui que ce soit il faut remercier Dieu principalement d'autant que c'est de luy de qui il vient, & tout ainsi comme quãd vn Prince veut faire des aumosnes, il ne les fait de ses mains volontiers, mais les fait faire par ceux qu'il a ordonnez pour cela, aussi ceux qui recoiuent telles aumosnes ou dons par les mains de ceux que le Prince a ordonné, ne remercient principalement celuy duquel le Prince se sert, mais le Prince: le mesme deuons nous faire enuers ceux desquelz il plaist à Dieu se seruir pour nous bien faire, & c'est ce qui est declaré plus amplement en ce qui s'ensuit.

Act. 3. 12.

M. *Et ne nous faut il pas neantmoins recognoistre enuers les hommes le bien qu'ils nous font?* E. *Si fait bien & ne fust ce que pource que Dieu leur fait cest honneur de nous communiquer ses biens par leurs mains: car en ce faisant, il nous oblige à eux, & veut que nous leur soyons attentifs.*

Note que double recognoissance est icy commandée, la premiere enuers Dieu, la seconde enuers les hommes. Celle qui se doit faire enuers Dieu est la principale: pource que c'est luy qui est liberal donneur de tous les biens que nous auons: & celle qui se fait enuers les hommes est beaucoup moindre, ou pour mieux dire n'est qu'vne dependance de celle que nous deuons à Dieu. Mais adiouſtons que tant plus le benefice que Dieu nous fait est grand, tant plus doit estre grande la recognoissance que nous deuons tant enuers Dieu qu'enuers les hommes, à qui il fait c'est honneur de les employer à ce sainct seruice ou

exercice, tellement que selon cela il s'ensuit que tãt plus ceux desquelz Dieu se sert pour nous ayder sont remplis de graces, tant plus aussi sommes nous obligez a ceux la, comme pour exemple si vn medecin est en son art plus expert qu'vn autre, & que par l'exercice de son art, quelqu'vn soit plustost soulagé que par quelque autre qui n'a pas tant d'experiẽce, plus d'hõneur & mesme salaire est deu a vn tel, qu'a vn autre qui n'a pas tant receu de dons. Semblablement si vn Docteur ou Pasteur a receu plus de dons ou graces que quelques autres, on est aussi plus obligé à vn tel pour le recognoistre par dessus ceux qui n'ont pas tãt receu de dons, & en l'honnorant & salariant dauantage: pource que par l'application de sa science il profite plus qu'vn autre qui a receu moins de *dons*: & a cela peut estre accommodé ce que dit sainct Paul, les anciẽs qui presidẽt bien sont reputez dignes de double honneur sçauoir d'estre doublement salariez principalement ceux qui trauaillent en la parole & doctrine. Et à la verité, si ainsi est qu'en noz affaires ordinaires nous recerchons plus ceux qui nous peuuẽt mieux seruir que les autres, qui sont de mesme vocation: & mesme les salarsons d'auantage. Comme en la sollicitation d'vn procez nous auons plustost recours a vn aduocat fameux & bien rusé, qu'a vn autre qui l'est moins: & en vne maladie nous courrons plustost à vn medecin expert qu'a vn autre, & baillons plus de salaire a l'vn qu'a l'autre comme nous iugeons estre equitable mesme a l'artisan qui aura plus de dexterité a faire quelque piece d'ouurage qu'vn autre, nous aimerions mieux nous seruir de luy, & luy donner plus qu'a vn autre de qui toutesfois nous nous pourrions seruir, mais non pas si bien ne si commodement ce nous semble. Si dije cela se pratique ordinairement, & iugeons cela estre tresbien fait, pourquoy sera il inconuenient de faire le mesme quand il est question d'estre instruict & enseigné en la doctrine de salut par ceux que Dieu a or-

1. *Tim.* *ch.* 5 17

donnez à cela, veu que la gloire de Dieu eſt plus aduancee par leur moyen? de la procede ceſte couſtume qui a lieu quaſi en toutes les Academies que ceux qui ſont la charge de Docteur plus on les trouue ſuffizans, plus les met on en lieu eminent, & plus ſont ilz ſalariez, ce qui ſert en pluſieurs ſortes, mais notamment en ceſte cy, c'eſt que pluſieurs ieunes hommes qui ſçachant qu'ilz ſeront honorez & ſalariez, ſelon les dons qu'ils pourront acquerir, ſont merueilleuſement inſtigez à l'eſtude par ce moyen: de la vient qu'il ſe trouue de treſgrands perſonnages par leſquelz la gloire de Dieu & l'vtilité de l'Egliſe eſt grandement aduãcee. Toutesfois en cecy il eſt bon de voir ce que portent les lieux eſquelz on ſera, & les perſonnes à qui on aura affaire & qu'on s'y comporte en telle ſorte qu'on n'apperçoiue ſi faire ſe peut affectiõs d'ambition ou d'enie ou de quelque autre ſiniſtre paſſion, & qu'en ſomme on face ce que l'on verra requerir l'honneur de Dieu & le proffit de l'Egliſe.

M. *De cela nous pouuons bien conclurre qu'il n'eſt licite d'inuoquer Anges ny Saincts qui ſont decedez de ce monde?* E. *Ouy bien car des Saincts Dieu ne leur a pas attribué ceſt office de nous ayder & ſubuenir, touchant les Anges, combien qu'il les employe pour ſeruir à leur ſalut, toutesfois ſi ne veut il pas que nous les inuoquions, ne que nous ayons noſtre addreſſe à eux.* M. *Tu dis donc que tout ce qui ne conuient a l'ordre que le Seigneur a mis, contreuient à ſa volonté.* E. *Voire: car ſi nous ne nous contentons de ce que le Seigneur nous donne, cela eſt vn certain ſigne d'infidelité. Dauantage ſi au lieu d'auoir noſtre refuge a Dieu, ſuyuant ſon commandement, nous recourons a eux, mettant en eux quelque partie de noſtre fiance, c'eſt idolatrie, entant que nous leur transferons ce que Dieu s'eſt reſerué.*

Voy Dimanche 22. en la penultieme demande & reſponſe comme il n'eſt licite d'inuoquer les Saincts decedez de ce monde: ce qui eſt auſſi confirmé icy. Car combien qu'il ſoit licite de prier les viuans pour les cauſes ſuſdictes, c'eſt mal conclu d'inferer de la qu'il eſt bien licite de prier les morts: tellement que ſainct

Nieuo.

Hieroſme n'a pas eu grand raiſon de dire que ſi nous prions les ſaincts viuans qui par leurs prieres nous peuuent beaucoup ayder, par plus forte raiſon maintenant qu'ilz ſont auec Dieu, ont ilz plus de puiſſance pour nous ayder, & par conſequent nous les deuons d'autant pluſtoſt prier. Mais on reſpond que ceſte raiſon ne ſe trouue en l'Eſcriture, il eſt bien vray qu'entre les Payés ceſte couſtume a eſté de prier pour les morts, & que puis aprez ceſte mauuaiſe couſtume s'eſt aucunement fourrée en l'Egliſe Primitiue. De ſorte qu'aucuns grands Seruiteurs de Dieu en ont eſté aucunement contaminez, comme entre autres ſainct Auguſtin qui a eſcrit vn liure du ſoin des morts ainſi que recite Caluin en ſon inſtitution: à cela on reſpond auſſi que ceſte couſtume qui eſtoit entre les Payens de prier & pleurer pour les morts procedoit d'vne affection d'humanité, mais mal reiglee qu'ilz auoyent enuers leurs parens & amis, car les ayans aymez tendrement pendant qu'ilz viuoyent, ilz penſoyent qu'aprez qu'ilz eſtoyét decedez d'auec eux ſ'il ne demonſtroyent encores quelque affection enuers eux, que cela ſeroit vne eſpece d'inhumanité. Cela eſtoit aucunement à excuſer en telles gens qui ſe gouuernoyent ſelon leur bonnes intentions: mais quand a ceux qui font profeſſiõ de la Parole de Dieu & qui ſe doiuent gouuerner ſelon le preſcript d'icelle, ſe doiuent abſtenir de telles prieres, tant pource que ceſte Parole de Dieu ne nous enſeigne pas cela, que pource auſſi que la plus part des Anciens Docteurs ſont contraires a ceſte doctrine: ſainct Ambroiſe dit que ceux qui ſe retirent du Dieu viuant pour recourir aux morts, ſont eux meſmes cenſez entre les morts. Sainct Auguſtin dit il faut honorer les ſaincts pour l'imitation, non les adorer a cauſe de la religion. Lactance ceux la qui prient les morts porteront la peine de leur impieté. Epiph. Here. 28. li. 3. ſeruir les morts, eſt doctrine des Diables. Tertullian *de Trinitate*, l'inuocation des hommes ne ſert de rien pour

contra Vigilantium.

Liu. 4. Chap. 5. ſect. 10.

ad Rom. 1.

de vera religione

Inſtituti. Liur. 2. chap. 18

obtenir salut, l'esperance est maudite que nous mettons en l'homme, a ce propos aussi a dit Euseb. que les anciens Chrestiens protestent de ne seruir que le filz de Dieu & d'aimer les Martyrs comme disciples & imitateurs de Christ *Chrysost. de penitent.* dit que pour obtenir quelque chose de Dieu, il ne faut recourir aux portiers, auras tu recours a Abraham, il ne t'orra point, il faut prier seulement celuy qui peut effacer la condemnation.

Liu. 4. hist. Eccles. ast.

Note 2. Qu'il ne faut non plus inuoquer ny prier les Anges d'autant que nous n'en auons point de cómandemét quoy qu'ilz soyent esprits administrateurs ordonnez de Dieu pour nous ayder & seruir, & consoler: ainsi nous lisons que l'Ange consola Agar chassee de la maison d'Abraham, & errante par le desert de Bersabee, item que les Anges apparurent a Iacob s'enfuyant de deuant son frere Esaü, item vn Ange admoneste & fortifie Elie afin qu'il ne craignist d'aller à Ochosias, item Dieu les a ordonnez pour nous deliurer de noz ennemis, pource Dieu promet d'enuoyer só Ange aux Israëlites pour chasser les Chananeens & autres peuples incirconcis, item l'Ange apparut à Gedeon qui l'enuoya pour deliurer le peuple de la main des Madianites, a cela il faut rapporter ce que nous lisons 2. Chro. 32. 21. 2. Rois 19. Isaie. 36. ou il est dit que l'Ange du Seigneur occit en l'ost de Sennacherib cent octante cinq mil hommes, & Dieu n'enuoya il pas vn Ange en la fosse des Lions pour deliurer Daniel? & sainct Pierre n'a il pas esté deliuré de prison par vn Ange & conduit en vn lieu asseuré, & puis 70. mille hommes n'ont il pas esté frappez de peste par les Anges? Ces exemples & plusieurs autres monstrent que Dieu se sert des Anges, mais il ne s'ensuyt qu'il les faille prier ny inuoquer, car si cóme il a esté dit cy dessus il faut adorer vn seul Dieu, il ne faut donc prier, ny inuoquer, ny adorer les Anges, ny auoir recours à eux en aucune chose, mais a Dieu qui se sert d'eux comme bon luy semble.

Gen 16 Gen. 28 2 Rois 1. 15. Exod. 33. 2 Iug. 6 Dani. 6. 2 Sam. 24. 16.

Tellement que nous deuons aussi estre destournez de l'inuocation des Saincts & des Anges pour les raisons qu'adiouste le Catechisme que celuy qui a recours a eux, monstre vn signe d'incredulité & infidelité qui est des plus detestables vices desquelz le Chrestien puisse estre contaminé : car tout ainsi que d'acquiesser & d'obeïr promptement a ce que Dieu nous commande, c'est signe que nous sommes vrayement fideles, mais n'obeïr promptement & de cœur, a ce qu'il commande, c'est se monstrer vrayement infidele, & nous rendre execrables : & ainsi que l'infidelité repugne directement à la foy & obeissance que nous deuons a Dieu, aussi quand nous nous laissons emporter a elle, nous faisons paroistre que sommes incredules & enfans plustost de Satan que de Dieu. En aprez comme dit le Catechisme, si nous transferons aux Anges & aux Saincts l'honneur qui appartient a Dieu, c'est idolatrie. Or idolatrie c'est vne fause opinion qu'on a de Dieu, qui est vn vice non moindre qu'incredulité, & pour sçauoir combien ce peché la est grief voy le Dimãche 23. tout cela auec plusieurs autres raisons qu'on pourroit amener a ce propos, nous doit contraindre de nous arrester a Dieu seul en noz prieres & inuocations.

FAVSSE DOCTRINE.

Les preuues que nous ameinét entre les Papistes, les Scotistes & Thomistes de l'inuocatiõ des Saincts morts, ne sont pas certaines, quoy qu'elles soyẽt prinses de la Parole de Dieu. Ilz disent premierement pour prouuer que les Saincts morts prient pour nous qu'vn Ange respõdit à Zacharie (qui auoit prié Dieu de luy donner vn filz) que sa priere estoit exaucee &c. A quoy nous respondons premierement que ce qui est aduenu à Zacharie estoit vne visiõ, telle qu'il en aduenoit souuentefois aux Prophetes. Secondement nous disons que c'est vn Ange qui parla a Za- *Luc.* 1

charie lequel pouuoit sçauoir le besoin qu'auoit Zacharie de Dieu. Car nous sçauons par l'histoire de
Act. 10 Corneille le Centenier, que Dieu reuele aux Anges les choses desquelles auons besoin, & comme il les a fait Esprits seruãs, aussi ne faut il pas douter quand il les enuoye a quelqu'vn qu'il ne leur reuele ce qu'il veut qu'ilz disent ou facent à ceux ausquelz ilz sont enuoyez. Tellement que ce qu'ilz sçauent ce dequoy nous auons besoin, ne vient d'eux, ains de Dieu lequel aussi doit estre seul recogneu en cela : mais il ne faut de la conclurre que les ames des Saincts morts sçauent noz necessitez, & que nous les deuions prier, qu'ils prient pour nous : car c'est autre choses des Anges qui sont Esprits administrateurs, & des ames desquelles il n'est point dit, qu'elles soyent Esprits seruans comme sont les Anges & n'en faut rien croire sans Parole de Dieu. En apres quãd ilz veulent prouuer la mesme chose par ce qui est dit Apocalyp. 5. que les quatre animaux & les vingt quatre Anciẽs sont cheuz deuant l'Agneau ayans des phioles pleines d'odeurs qui sont les oraisons des Saincts. En vn mot il est la parlé des prieres des Saincts qui sont viuans. Et quand ilz citent aussi ce qui est en Baruch 3. Seigneur, tout puissant Dieu d'Israël oy les oraisons des morts d'Israël & de ses enfans, qu'ilz escoutent ce qu'en escrit Lyranus qui expose cela des Saincts qui sont morts long temps y a, sçauoir des Patriarches & Prophetes qui viuans ont prié Dieu pour le bien de leur posterité. Quand finalement ilz produisent l'exemple de Iudas Machabee qui priant (selon eux) pour les morts, a dit que ceste priere estoit vne pẽsee saincte, nous respondons premierement que si on cõsidere l'histoire qui en a esté escrite par Iosephe il y a plus d'apparence qu'il rapporte ceste saincte pensee à l'esperance de la resurrection que doiuent auoir ceux qui meurent au Seigneur, qu'a autre chose. Secondement ceste priere estoit plus pour les viuans que pour les morts, car l'histoire dit que Iudas voyant vn grand

nombre de corps morts, il pẽsa que telz estoyẽt morts pour leurs iniquitez: c'estoit vne bonne pensee, & pource qu'il y auoit des viuans entachez des mesmes pechez desquelz estoyent entachez ceux qui estoyent morts, il pria Dieu qu'il appaisast son ire, & ainsi que ceux qui estoyent viuans ne fussent cõsumez par icelle, comme auoyent esté ceux qui estoyent morts, car aussi l'histoire dit qu'il exhorta ceux qui estoyent viuans de se garder de peché. Tiercemẽt si Iudas a prié pour les morts, il a failli: car cela est contraire aux escrits canoniques, ce liure aussi est Apocryphe par l'aduis de plusieurs peres & Conciles. Et si l'autheur dit qu'on l'excuse en beaucoup de poincts, il le faut principalement excuser en cestuy cy. 2 *Mach.* 15. 39.

DIMANCHE XXXV.

M. *Disons maintenant de la maniere de prier Dieu, suffit il de le faire de la langue, ou si l'esprit & le cœur y est aussi requis?* E. *La langue n'y est pas tousiours necessaire, mais il faut qu'il y ait intelligence & affection.* M. *Comment le prouueras tu?* E. *Puis que Dieu est esprit il demande tousiours le cœur, & singulierement en oraison, ou il est question de communiquer auec luy: pourtant il ne promet d'estre prochain, sinon à ceux qui l'inuoqueront en verité: au contraire il maudit tous ceux qui le font par hypocrisie & sans affection.* M. *Toutes prieres donc faictes de bouche seulement sont superflues.* E. *Non seulement superflues, mais aussi desplaisantes à Dieu.*

Note 1. qu'encores qu'il soit tresbon qu'en la priere il y ayt vne prononciation de voix & l'affection du cœur, toutesfois cela n'est pas si necessaire que l'on ne puisse bien prier quand le cœur y est seulement, car souuent nous prions de la langue seulement, sans le cœur, & quelques fois aussi nous priõs d'affection encores que la langue ne profere point: mais la priere qui est faicte de cœur & affection sans la prononciation de la langue, est beaucoup meilleure & plus plaisante à Dieu, que celle, qui est faicte de la

langue & de la bouche seulement. Ainsi Moyse priant
Exod.14 de cœur sans proferer lors que Pharao le poursuiuoit,
15. fut exaucé de sa priere, & Anne estant en amertume
de cœur prioit sans dire mot que Dieu la deliurast de
1 Sam.1 sa sterilité & elle sentit l'effect de sa priere, & Ezechi-
Esa.38. as gazouillant comme la grenouille en sa maladie
14. sans pouuoir parler articuleement, Dieu exauca ses
souspirs & gemissemens comme il fait de tous, si le
cœur est tendu à luy.

Note 2 que puis que Dieu requiert le cœur & l'affection en la priere comme il est dit qu'il est prochain de celuy qui le prie en verité, qu'il ne se faut pas beaucoup soucier d'autre chose en la priere que de cela.
Ps.145. De sorte que soit que nous prions Dieu dans le temple, ou a la maison ou par les champs ou ailleurs, pourueu que le cœur y soit la priere est agreable a Dieu: car il n'importe pas maintenant en quelz lieux nous prions Dieu, comme du temps des Iuifz ausquelz il estoit commandé de prier Dieu dans le tem-
1 Rois 8 ple qui pour ceste cause a esté appellé la maison d'oraison, & auoyent promesse speciale d'estre exaucés plustost que si on eust prié ailleurs. Car aprez la venue de Iesus Christ, ce temple qui representoit Iesus Christ a prins fin. Pource sainct Paul dit ie veux que les hommes prient en tous lieux leuant les mains pu-
1 Tim.2 res au ciel. Et Christ dit à la Samaritaine, femme,
Iean 4. croy moy l'heure vient en laquelle on n'adorera le pere, ny en ceste montaigne, ny en Hierusalem: mais les vrais adorateurs adoreront le pere en esprit & ve-
Malach. rité. A cela tend la Prophetie de Malachie que depuis
1. 11 le Soleil leuant iusques au couchant, le nom de Dieu est grand entre les gens, & en tout lieu on sacrifie & luy offre on oblation nette, car il fait allusion aux sacrifices qui se faisoyent anciennement dans le temple comme les autres parties du seruice de Dieu, & maintenant on ne sacrifie plus, pource que Christ qui representoit les sacrifices est venu & y a mis fin: mais on prie Dieu par tout, & les prieres sont les vrais

sacrifices que Dieu exige maintenant de nous & mesme l'Escriture appelle les prieres sacrifices en plusieurs lieux. Mais si on oppose pour monstrer qu'il faut encores auoir vn lieu pour prier que Iesus Christ dit Quād tu veux prier entre en ton cabinet, & ayāt fermé ton huis prie ton pere en secret on respond que Christ dit cela nō pour nous astreindre à prier tousiours en noz chābres, mais pour euiter le vice d'ostētation auquel les Pharisiens estoyēt addonnez de son temps, car ils prioyent ez Synagogues & anglets des places pour apparoistre & reslembler religieux, & soubs ce pretexte, deuoroyent les maisons des vefues, Dieu sçait comment tels prient de cœur & d'affectiō. Sainct Augustin à ce propos dit en quelque lieu, à quel propos quand tu veux prier Dieu cerches tu vn lieu propre & sainct? nettoye tes entrailles, & de la ayant chassé toute mauuaise cupidité, prepare toy pour secret en la paix de ton cœur, voulant prier au temple prie en toy, & fay tousiours que tu sois le tēple de Dieu: car Dieu exauce tousiours du lieu ou il habite. De sorte que comme il n'importe en quel lieu tu manges, boiues & dormes, aussi n'importe il en quel lieu on prie Dieu, pourueu que ce soit en esprit & en verité. *Matt. 6*

Note 3 puis que Dieu requiert l'intelligence & l'affection en la priere, il ne faut autrement regarder aux gestes & contenances que les personnnes tiennent en priant, car les vns se mettent a genoux Ainsi Daniel prioit Dieu par trois fois le iour, & Iesus Christ au Iardin, & sainct Paul priant pour les Egliscs Ephes. 3. les autres leuent les mains aux cieux: en ceste façon Salomon prioit deuant l'Arche, les autres leuent la face vers le ciel, d'autres se baissent du tout sur leur face, ce que Iesus Christ a fait, les autres s'humilient auec le sac & la cendre deuant Dieu: tel a esté Dauid pſ. 35. & le Roy & le peuple de Niniue, d'autres prient estans assis, comme Elie estant assis soubs vn geneure, & Dauid aussi 1. Chro. 17. Il est *Dan. ch. 3. Luc 22. 1 Rois 8 Matth. 26. Ion. 3. 1 Rois 19. 4.*

Luc 18. dit que le publicain prioit debout, & Christ dit Marc 11. quand vous estez debout pour prier, &c. Les malades peuuent aussi prier Dieu au lict comme a faict Ezechias bref dije ceci est tout vn à Dieu cõment nous prions pourueu que prions de zele & affection ardente conioincte auec intelligence des choses que nous luy demandons : car tout ainsi que si quelqu'vn parloit ou demãdoit au Roy quelque chose ne sçachant ny n'entendant ce qu'il dit & qu'il regarde ça & la ne portant aucune reuerence à celuy à qui il parle, le Roy voyant vn tel mespris se courroucroit contre vn tel rustaut, & non seulement le renuoyeroit vuide, mais le pourroit chastier iustement: *ainsi Dieu voyant que l'on le prie par maniere d'acquit*, non seulement ne s'esmeut de telles prieres pour donner ce qu'on demande par icelles, mais mesme il se sent picqué de ceux qui le prient ainsi d'vn cœur plein d'hypocrisie.

FAVSSE DOCTRINE.

Si ce que dessus est vray comme il est, nous pouuons à bon droict tenir pour pleines d'hypocrisie la plus part des prieres des moines & prestres qui mettent leurs prieres en vente & en font marchandise, & de tous ces patenostriers & barbotteurs de chappelets, d'heures, de matines que pour leur bigoterie on appelle mangeurs de crucifix. Dieu sçait de quel cœur & affection ils sont angoissez en leurs prieres, & sur tout en leur messes ausquelles ils font leurs prieres comme en dansant vne basse danse. Tels hypocrites ressemblent ceux qui sont loez pour pleurer les morts qui ne leur attouchent de rien au païs auquel
Math. 9 23. ils ont ceste coustume, ou telle que celle de laquelle ils sont esmeus eux mesmes quand ils chantent les lamentations de Ieremie la sepmaine peneuse, où celle de Iob. En apres les Papistes ne se monstrent ils pas bestes d'aller faire leur priere dans les temples de-

uant vne image ou croix en quelque lieu qu'ils la rẽcontreront penſant que leurs prieres ont plus de puiſſance que ſi elles eſtoyent faictes ailleurs, eſt ce cela aller cercher les lieux ſecrets pour prier comme Ieſus nous commande, & nous y induit par ſon exemple ? Car ſi luy qui eſtant Dieu ne pouuoit eſtre diſtraict de ſon oraiſon, s'eſt retiré de nuict en la montaigne pour prier plus paiſiblement, & ſainct Pierre montoit en vne chambre haute & ſecrette de ſa maiſon pour prier (enſuiuant Ieſus Chriſt) & les Apoſtres auſsi lors qu'ils receurent le Sainct Eſprit aſſemblez en vne chambre : par plus forte raiſon tous ont beſoin de ſe retirer à l'eſcart pour pouuoir prier plus deuotieuſement. A quel propos auſsi crient ils & hurtent & font ſonner leurs orgues & cloches quand ils ſe veulent mettre le plus en deuotion, qui meinent vn tel tintamarre qu'a peine l'vn entend l'autre, ſinon qu'ils facent cela pour s'oppoſer à ce que Ieſus Chriſt & ſes Apoſtres nous ont enſeigné & par parole & par leur exemple ? bref tout ce qu'ils font ne ſont que ſingeries & moriſques. *Luc* 22. *Iean* 18. *Act.* 10. 11.

M. *Quelle affection doit eſtre en la priere ?* E. *Premierement que nous ſentions noſtre miſere & poureté, & que ce ſentiment cauſe en nous faſcherie & angoiſſe : puis que nous ayons vn deſir vehement d'obtenir grace deuant Dieu, lequel deſir enflamme noz cœurs, & engendre en nous vne ardeur de prier.*

Note 1 que le ſentiment de noſtre poureté & miſere conſiſte principalement à cognoiſtre le peché, l'ire, & la malediction de Dieu qui nous rend treſmiſerables & en corps & en eſprit. Car il nous faut autrement cognoiſtre la miſere de noſtre nature que n'ont fait les Sages de ce monde leſquels quand ils ſe plaignoyent des malheurs qui aduenoyent à l'homme plus qu'à tous les animaux de la terre, ils ne conſideroyent que le dehors de l'homme comme ſont les maladies, la diſette, les paſsions bouillantes de l'eſprit & pluſieurs choſes ſemblables qui rendoyent pluſtoſt l'homme plus malheureux que tous les animaux.

Mais quand il estoit question de l'ame ils louoyent l'homme comme vn Dieu. Tellement que Ciceron a dit & plusieurs autres Philosophes que si l'homme faisoit quelque chose d'excellent qu'il n'en deuoit point rendre graces à Dieu, car il auoit la vertu de soy mesme sans luy, & ont pensé que Dieu a cause de son excellence, luy portant enuie, comme le Serpent taschoit de persuader cela à Eue, l'a assubiecti aux miseres ausquelles il est subiect. Dequoy ne se faut esbahir, car ces Sages n'auoyent aucune cognoissance de peché qui a sa principale racine au cœur & à l'ame mais quand à ceux qui sont en l'Eglise de Dieu, ils cognoissent que ce que les Philosophes estimoyent le plus excellent, est le plus corrompu, asçauoir l'ame en laquelle reside principalement le peché, duquel procede le malheureux estat auquel sont les hommes maintenant. Parquoy quiconque veut estre bien disposé à prier Dieu pour obtenir quelque chose de luy, il se doit presenter deuant Dieu comme vn poure belistre tout deschiré se presente deuant vn riche pour obtenir l'aumosne, ou comme vn brigãd deuant
Luc. 18. son Prince pour trouuer misericorde, ou comme ce poure publicain qui baissant la teste deuant Dieu sentant fort ses pechez s'en retourna en sa maison iustifié, & ce Pharisien qui estant enflé de sa iustice & qui mespriſoit ce poure publicain fut condamné. Tels seront tous ceux qui prient ayans opinion d'eux mes-
2 Pier. 5 mes, car tels orgueilleux ausquels Dieu resiste deplaisent autant à Dieu comme les humbles lesquels il esleue, luy plaisent.

Note 2. que pour sentir plus vifuement nos miseres, il est bon que nous adiouſtons le ieusne à la priere, car comme le manger & le boire notamment quãd il est pris plus largement & delitieusement que de coustume rend l'homme ioyeux aussi le ieusner extraordinaire le rend triste, & mieux disposé a cognoistre ses fautes. Pource les Prophetes y incitoyent le peuple quand ils voyent estre requis. Il est dit que les enfans

enfans d'Israël voyant que la lignee de Beniamin e- *Iug. 20.*
stoit presques esteincte seans en terre ils ieusnoyent pleuroyent & prioyent Dieu. Dauid dit i'humiliois mon ame en ieusne. &c. Il est bon aussi d'aiouster l'aumosne à la priere: car elle a vne merueilleuse force à exciter l'ardeur de prier: & la priere coniointe à l'aumosne est fort plaisante à Dieu: car comme nous demandons en noz prieres que Dieu estende sa misericorde sur nous, aussi deuons nous estendre la nostre sur les poures. Et en cela suiuons le naturel de Dieu nostre pere quand nous faisons aumosnes: car le mot aumosne qui vient du Grec eleemosyna signifie misericorde: l'Ange dit à Corneille le Centenier *Ps. 35.* tes prieres & tes aumosnes sont montees en memoi- *Act. 10* re deuant Dieu. Quand aussi sainct Paul dit priez *Philip. 6* sans cesse, 1 Thess. 5. 8. & Iesus Christ nous propo- 17. sant vne parabole tendant à prier sans cesse, deuons *Luc 18.* estre par cela tant plus enflammez à ce desir de prier, non que Dieu demande que depuis le matin iusques au soir & de nuict nous ne façions que prier & murmurer des oraisons comme font les poures bigots, & comme l'ont fantastiqué les Heretiques, Euchites: mais Dieu requiert qu'ainsi comme nous mangeons & beuuons non touſiours, mais à certaines heures destinees à cela, aussi nous deuons auoir noz heures pour prier: sinon qu'ainsi comme quand nous sommes malades nous ne mangeons pas aux heures accoustumees, mais quand nous pouuons, & lors que ceux qui sont a l'entour de nous nous y incitent & pensent estre requis: de mesme quand nous sommes en affliction nous prions plus que de coustume, comme aussi le propre de l'affliction a cela qu'elle nous pousse à prier plus que de coustume.

Note 3 qu'il ne faut pas seulemẽt prier pour nous mais aussi pour noz freres & ennemis, afin que Dieu leur face misericorde. Sainct Paul nous l'enseigne, 1
j'admoneste que deuant toutes choses on face prieres & supplications & qu'on rende action de graces pour

tous hommes. & Iesus Christ dit priez pour ceux qui vous persecutent, & vous calomnient, & le Prophete Ieremie escrit aux Israëlites captifz en Babylon qu'ils priassent pour l'estat de la cité en laquelle ils estoyét captifz : cela estoit autant que si on commandoit aux Chrestiens qui sont captifz soubs le Turc qu'ils priassent pour luy & pour la paix de son royaume ainsi la charité que nous deuons porter à noz freres & à ceux qui portent l'image de Dieu comme nous voire
Ier. 7. fussent noz ennemis nous obligent de prier pour eux. Si on obiecte que cela est defendu pource que Dieu dit au Prophete Ieremie, ne prie pour ce peuple, car ie n'exauceray les prieres qu'on fera pour luy: on respond que Dieu par ces paroles ne condamne l'affection de prier qu'auoit le Prophete, ny les prieres qu'il faisoit mais il est admonesté par icelles qu'ẽ vain il prioit pource que le temps du iugement estoit venu & qu'il estoit impossible de le destourner, mais la priere de Ieremie pouuoit seruir à plusieurs autres choses.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis qu'il faut sentir sa misere & poureté en priant Dieu, nous blasmons premierement les Payens Idolatres qui prioyent ordinairement par coustume & à
August. ad inquis. Ianua epist. 119. ch. 28. la maniere du païs sans considerer si ceste maniere estoit bonne. Secondement nous blasmons les anciens Heretiques Arriens, Donatistes lesquels du temps de sainct Chrysostome, sainct Ambroise sainct Hieroſme sainct Augustin composoyent des pseaumes, hymnes, & chansons spirituelles & les chantoyent en leur Eglise, en grande pompe comme les Pharisiens faisoyent leurs prieres sans penser aucunement à Dieu ny à leur misere : & ainsi se preferoyent aux vrayes
Histo. trip. liu. 10. 8. Egliſes qui n'auoyent tant de de parade & les mesprisoyent, disant que leur seruice n'auoit pas tant de Maiesté : tellement que Chrysostome voyant que

ces Heretiques gaignoyent beaucoup de perſonnes qui faiſoyent profeſſion de la vraye religion par leur ſeruice plein de magnificẽce, (car ils chantoyent des hymnes & Antiphones & de nuict & de matin & par la ville & par les champs) craignant que les ſimples ne fuſſent attirez par tel chant ordonna a l'enui d'iceux que ſon peuple s'occupaſt à chanter ainſi des hymnes & louanges à Dieu afin de les retenir en l'Egliſe: & les Arriens voyans que leurs hymnes eſtoyent mieux faictes que celles qu'ils chantoyent, & que par le chãt d'icelles le peuple eſtoit retenu en l'Egliſe, ils s'eſleuerent de nuict comme vn chacun eſtoit attentif à ſon ſeruice, & en fut tué tout plein d'vn & d'autre coſté: ce qui occaſionna l'Empereur de faire defenſe aux Arriens de n'aller plus ainſi chanter. Ceſte tuerie demonſtre quel zele & ſentiment de miſere il y pouuoit auoir en leur priere. Et combien que Chryſoſtome ait inuenté ceſte façon de ſeruir Dieu meu de bon zele, toutesfois pource que cela n'eſtoit commandé de Dieu, il en eſt aduenu plus de mal que de bien, & vaut mieux ſuiure la ſimplicité de prier Dieu que les façons ainſi braues. Tiercement nous blaſmons auſſi les Papiſtes qui meinent leurs proceſſions plus par oſtentation qu'autrement, & n'ont pas grande raiſon de dire qu'ils le font a l'imitation des anciens qui faiſoyent ainſi telles proceſſions pour repreſenter la venue & accueil que le peuple fit à Ieſus Chriſt a ſon entree en Ieruſalem, & l'allee des Apoſtres au mont Oliuet. Item quand ils diſent qu'ils le font a l'imitation d'vn Mamercus Eueſque de Vienne qui eſtant du temps de Leon premier Eueſque de Rome ordonna des prieres publiques qu'on appelloit rogations à cauſe des tremblemens de terre qui eſtoyent pour lors, & des beſtes ſauuages qui mangeoyent les hommes, & d'autres malheurs qui eſtoyent alors, & à l'imitation de Gregoire le grand qui ordonna des proceſſions & Letanies qu'on appelloit les grandes (car au parauant il y en auoit de petites qui auoyent

Les raiſõs qu'õt les Papiſtes pour faire proceſſions

eſté ordonnees par le Pape Agapetus) auſquelles on alloit ſept à ſept chantans & reſpondans les vns aux autres par vn temps de peſte eſtrange qui eſtoit à Rome, de laquelle le Pape Pelagius mourut & enuiron quatre vingts en vne heure comme on eſtoit à ceſte proceſſion. Combien dije que ceſt Eueſque Mamercus & Gregoire ayent ordonné telles proceſſiõs pour prier Dieu eſmeus de leur miſere, tant y a qu'il y auoit de la ſuperſtition: mais ceux qui les enſuiuét font bien pis, d'autant que l'experience commune nous monſtre qu'ils ne vont à ces exercices de prieres qui ſont ces proceſſions, ſinon par couſtume ſans aucun zele que de ſuperſtition. Quartement nous blaſmons l'inuention des heures canoniques c'eſt à dire regulieres d'autant qu'ils les diſent plus par couſtume qu'auec affection: car les ayans diuiſez en ſept parties deſquelles la premiere s'appelle matines, puis prime, puis tierce, ſexte, none, veſpres, & complie lequel dernier mot ſignifie accompliſſement de leurs prieres & de la fin de leurs iournees: car ils ſemblent qu'ils ayent prins ces prieres à dire en taſche comme vn ouurier qui prend quelque œuure a faire en taſche, & quand il a fait il eſt quitte. Ce ne ſeroit de long temps faict ſi on alleguoit qu'ils ont prins l'heure de trois pource que le Sainct Eſprit deſcendit a trois heures ſur les Apoſtres, & l'heure de ſix: pource que Pierre prioit à ſix, & l'heure de nœuf pource que luy & Iean alloyent au temple à l'heure de nœuf, & de ce que ſainct Hieroſme eſcriuant à vne vierge nõmee Demetrias, luy dit qu'outre l'ordre des pſeaumes & de l'oraiſon il ſe faut exercer à l'heure de trois de ſix au veſpre à la minuit & au matin, & eſcriuant à vne autre femme nommee Leta luy dit touchant ſa fille qu'elle apprenne premierement le pſaultier & d'autres choſes à certaines heures, & de ce que Dauid dit qu'il prioit ſept fois le iour, car par ce nombre de ſept il entend pluſieurs fois entant que ce nõbre eſt prins pour perfection en l'Eſcriture tout cela

Reſpõſe aux raiſons precedentes.

Pſ. 119.

se refute de soy mesme.

M. *Cela procede il de nostre nature ou de la grace de Dieu?* E. *Il faut que Dieu y besoigne, car nous sommes trop stupides: mais l'esprit de Dieu nous incite à gemissemens inenarrables, & forme en noz cœurs telle affection & tel zele que Dieu demande comme dit sainct Paul* M. *Est ce a dire qu'il ne nous faille point solliciter & inciter les vns les autres à prier Dieu?* E. *Non, mais au contraire afin que quand nous ne sentons pas en nous, telle disposition, que nous supplions le Seigneur qu'il l'y mette, pour nous rendre coulpables & idoines à le prier deuement.*

Note 1 que tant s'ẽ faut que de nostre nature nous puissions auoir affection à prier, qu'il n'y a rien plus esloigné d'icelle, car quand elle est qualifiee des mots de tenebres, de chair, de peché, de mort en l'Escriture, est monstré qu'il est autant possible qu'elle ait de son propre quelque inclination à prier comme il est possible qu'ez tenebres on y puisse trouuer vne scintille de lumiere, en peché & en la chair c'est à dire en nostre corruption, vne goutte de santé spirituelle, & en la mort naturelle vn seul mouuement de respiration: voire nous pouuons dire que nostre nature est tellement confite en tout mal que s'il se pouuoit faire que de quelque costé on peut inspirer quelque bon mouuement en icelle à prier, elle se ietteroit par maniere de dire dessus tels mouuemens pour les esteindre & suffoquer: car rien ne luy est plus ennemi que le bien. A ce propos disoit vn Docteur que de nostre nature nous sommes Diables: tellement qu'autant qu'il y a de difference entre Dieu & le Diable, autant y a il entre le desir & affection de prier, & entre nature corrompuë de maniere que si nous auons quelque affection à prier, elle ne peut venir que de l'esprit de Dieu lequel dit Sainct Paul aide noz foiblesses & fait requestes pour nous par gemissemens qu'on ne peut exprimer: c'est à dire que le Sainct Esprit nous incite à tels gemissemens nous faisant sentir noz fautes. A ce propos l'Apostre sainct *Rom. 8.*

sainct Iude dit edifiez vous vous mesmes sur vostre tressaincte foy faisant priere par le Sainct Esprit. &c.

Note 2 qu'encores que nous ne pouuiõs auoir de nous mesmes l'affection de prier il ne s'ensuit que nous ne nous deuions exciter à prier Dieu: car nous ne sommes pas des souches ny des pierres sans sentiment, ains ayant vne ame laquelle l'Esprit de Dieu regenere nous nous deuons inciter le plus que nous pourrons par paroles, gestes, & contenances, par la lecture & meditation de la Parole de Dieu & par plusieurs autres moyens. De sorte qu'ainsi que quand nous sommes malades, & ne pouuons manger (car la maladie nous degouste) nous nous efforçons à manger & ceux qui sont à l'entour de nous nous font tout ce qui leur est possible pour nous remettre en appetit de mesme quand les soucis & voluptez de ce monde nous rendent comme stupides ez choses appartenantes à nostre salut, nostre deuoir porte de nous exciter de plus en plus a le prier. Et tout ainsi comme en plusieurs maladies esquelles nous ne trouuons point d'appetit aux viandes, on nous force de manger, & combien que nous ne trouuions point de goust a la viande, elle ne laisse de nous seruir, car elle nous soustient: ainsi dije quand nous n'apperceuons aucun desir de prier Dieu, nous nous deuons toutesfois exciter en frequentant les presches, les prieres, lire & ouïr la Parole de Dieu: ce sainct exercice la nous sert cõme la viande au malade, & si nous ne nous excitons
1. en ceste façon, il y a danger que ce sainct exercice ne
30. s'esteigne en nous du tout. A ce propos nous sommes exhortez de ne contrister ny esteindre le Sainct Esprit Par ces façons de parler nous est monstré qu'ainsi que quand vn feu s'amortit & s'esteint, il a accoustumé de s'allumer quand on le souffle, & qu'on attise les tisons les vns contre les autres: ainsi quand nous nous sentons lasches froids & gelez a prier, nous exhortans les vns les autres, a prier, & en deuisant & conferant disputant ensembleement, & nous estudiant à

plusieurs autres saincts exercices, cela engendre en nous vne affection de prier.

FAVSSE DOCTRINE.

C'est donc vne resuerie de dire que nous deuons attendre le mouuemẽt du Sainct Esprit a prier, & que quand nous ne l'auons pas que Dieu ne requiert pas que nous prions, & quand nous nous y sentons disposez, c'est signe qu'il veut que nous nous employons à ce sainct exercice, car qu'est ce que cela sinon faire le S. Esprit autheur de nostre paresse & faitardise ?

M. *Tu n'entends pas toutesfois que la langue soit du tout inutile en prieres.* E. *Non: car quelquefois elle aide l'Esprit & le retient, le fortifiant à ce qu'il ne se destourne si tost de Dieu. Dauantage puis qu'elle est formee pour glorifier Dieu par dessus tous les autres membres, c'est bien raison qu'elle s'y employe en toute sorte: & aussi le zele du cœur par son ardeur & vehemence, contraint souuent la langue à parler sans qu'on y pense.*

Ceste demande & response dependent de la precedente, & nous mõstre que la langue a vn merueilleux vsage à prier: car quand il est dit qu'elle aide l'Esprit, & le retient, c'est pour nous faire entendre qu'ainsi qu'il n'y a rien plus requis en la priere que l'intelligence & sur tout le cœur & affection à Dieu, & mesme n'y a rien plus difficile, si la langue l'y retient, elle fait vn grand bien. Nous sçauons combien nous sommes legers & volages sur tout quand nous prions Dieu, car outre que nous sommes lasches & froids à prier, il y a ce mal en nous que quand nous prions, nous ne pensons pas pour la plus part a Dieu, ny a ce que nous disons, & s'il aduient que nous y pensions quelquefois, ceste pensee s'esuanouit aussi promptement qu'vne estincelle de feu qui procede du frappement d'vn fusil contre vn caillou: le Diable se sert de noz mauuaises pensees pour nous destourner le cœur & affection de la priere. A ce propos a dit vn Docteur que difficilement l'homme fidele a il iamais peu dire,

Noſtre pere, &c. tout du long ſans auoir des penſees extrauagantes, de maniere que ſi la langue eſt ſouuétesfois occaſiõ que le cœur ſe dreſſe à Dieu en priant c'eſt dije vn bien incroyable de la langue. Et quand il eſt adiouſté qu'elle fortifie l'eſprit afin qu'il ne ſe deſtourne de Dieu, eſt monſtré que comme il eſt impoſſible d'auoir le cœur dreſſé à Dieu quand nous commençons à prier, ſi Dieu ne nous y pouſſe par ſon eſprit, auſſi ne pouuons pourſuiure ny paracheuer ſans l'aide du meſme eſprit. De ſorte qu'ainſi comme vne nourrice quand elle veut faire cheminer ſon enfant, il chemine pendãt qu'elle le tient ou par deſſous les bras ou par des liens qui ſont deuãt ou derriere: mais ſi elle le laiſſe à ſoy meſme il tombe & donne du nez en terre: auſſi en priant, penſons nous à Dieu pendant que par ſon eſprit il nous entretient en la penſee d'iceluy, mais s'il nous laiſſe, nous ne faiſons que voltiger, ou pour mieux dire nous le chaſſons par noz meſchantes penſees & actions. &c. Quand il eſt adiouſté, que la langue eſt formee par deſſus tous les membres pour glorifier Dieu: cela nous apprend qu'entant que Dieu eſt noſtre createur & redẽpteur, c'eſt bien raiſon que nous employons noſtre vie à ſa gloire, en ſorte qu'il ne doit auoir membre ſur nous qui ne ſe doiuent employer à bon eſcient ſelon ſa puiſſance a glorifier Dieu mais d'autant qu'il y en a qui ont receu des prerogatiues & preeminences par deſſus les autres membres, comme entre autres eſt la langue, auſſi eſt il raiſonnable qu'elle s'employe par deſſus les autres. Et tout ainſi comme ſi la langue deſtourne ſon vray vſage à vn qui luy ſoit contraire ſçauoir eſt à meſdire & detracter, elle eſt vn monde d'iniquité comme dict ſainct Iaques, auſſi quand elle s'addonne à bien, c'eſt à dire à glorifier Dieu, à bien parler de noz prochains, & à toute vertu Chreſtienne elle eſt vn monde de bien s'il faut ainſi dire. Or quãd il eſt adiouſté pour la fin, que le zele du cœur par ſa vehemence contraint ſouuent la langue de parler

ſans qu'on y penſe, le Catechiſme touche vne extremité cõtraire à celle qui a eſté touchee aſçauoir qu'il ne faut prier ſeulement de langue mais faut auſſi que l'affection du cœur y ſoit conjoincte. Or ceſte extremité que l'affection du cœur eſt ſi grande qu'elle contraint la langue de parler ſans qu'on y penſe, s'apperçoit quand nous ſommes plongez en de grandes miſeres qui nous preſſent ſi fort qu'en priant nous ne ſçauons que nous diſons, & ſommes tellement embrazez du feu de l'Eſprit de Dieu que nous ne demandons ſinon de nous voüer & dedier totallement à ſon ſainct ſeruice: ceſte extremité eſt beaucoup plus plaiſante à Dieu que l'autre &c.

M. *Si ainſi eſt qu'eſtce de prier en langue incogneue?* E. *C'eſt vne mocquerie de Dieu & vne hypocriſie peruerſe.*

C'eſt vne treſbonne concluſion: car a la verité ſi Dieu requiert la langue & principalement l'intelligence en la priere, commẽt eſt-ce que celuy qui prie en langage qui ne luy eſt pas cogneu peut il entendre ce qu'il prie? il eſt vray que Dieu ſçait ce que dit celuy qui prie ainſi, mais cela ne ſuffit: car entant qu'en la priere on demande quelque choſe à Dieu commẽt conceura eſperance d'obtenir celuy qui priant ne ſçait qu'il dit. Le Catechiſme a donc raiſon de dire que cela eſt vne mocquerie: car ainſi que ſi vn paysã alloit faire quelque requeſte à vn Prince en langue Latine qu'il n'entendiſt point, & que quelqu'vn luy euſt cõpoſee, & cependant le Prince l'entendroit bien, ſi le Prince ſçauoit cela ne ſeroit ce pas pour le faire rire, ou le Prince ne pourroit il pas penſer qu'on ſe mocquaſt de luy? cela ne luy pourroit il point donner occaſion de renuoyer vuide ce payſan & lourdault? de meſme quand l'homme eſt ſi beſte & ignorant que de s'addreſſer à Dieu le priant en langue qu'il n'entend pas, ce n'eſt pas ſeulement vne choſe ridicule, mais auſſi vne hypocriſie treſgrande c'eſt vne choſe ridicule vrayement: car l'homme qui ayant apprins par rotine quelque priere en Latin ou

en quelque lãgue a luy incognüe n'eſt pas plus a priſer voire moins qu'vn oiſeau en vne cage qui ayant apprins a parler entend ce qu'il dit : mais l'homme idiot non. Puis quand il eſt adiouſté que c'eſt vne hypocriſie, cela aggraue la faute, car l'hypocriſie eſt vn des grands forfaictz qu'on puiſſe cõmettre comme la Parole de Dieu le demonſtre en maints lieux a ce propos ſainct Paul dit que qui parle langage eſtrange s'edifie ſoy meſme & verſet huictieſme il vſe d'vne
1. Cor. 14. belle ſimilitude, ſi la trompette donne voix incertaine qui ſe preparera à la bataille : pareillement ſi vous ne donnez de voſtre langue parole ſignifiante comment entendra on ce qui ſe dit : car vous ſerez parlãt en l'air, & verſet deuxieſme ſi ie ſcay la vertu de la voix, ie ſeray barbare a celuy qui parle, & celuy qui parle me ſera barbare & verſet dixneufieſme i'aime mieux parler en l'Egliſe cinq paroles en mon intelligence afin que i'inſtruiſe les autres, que dix mil paroles en langage eſtrange.

FAVSSE DOCTRINE.

Il s'enſuit donc que c'eſt vn abus en l'Egliſe Romaine quand le Preſtre chante ſa meſſe en langage qui n'eſt entendu de la pluſpart du peuple, ny de luy meſmes ſouuentesfois, & que le peuple prie ſans l'entendre.

DIMANCHE. XXXVI.

M. *Quand nous prions eſtce a l'aduenture ne ſcachant ſi nous proffiterons ou non, ou bien ſi nous deuons eſtre certains que noz prieres ſeront exaucees?* E. *Il nous faut touſiours auoir ce fondement qu'elles ſeront receues de Dieu & obtiendrons ce que nous requerons entant qu'il ſera expediẽt & pourtant dit ſainct Paul que la droicte inuocation procede de la foy, car ſi nous n'auons fiance en la bonté de Dieu, il nous eſt impoſsible de l'inuoquer en verité.* M. *Et que ſera ce de ceux qui doutent, & ne ſca-*

uent ſi Dieu les eſcoute ou non? E. *Leurs prieres ſont du tout friuoles, d'autant qu'elles n'ont nulle promeſſe. Car il eſt dit que nous demandions en croyant & qu'il nous ſera octroyé.*

Note 1. que puis que la priere eſt vne des principales parties du ſeruice de Dieu, ce n'eſt pas vne legere faute ſi nous prions Dieu froidement & par maniere d'acquit, & ſi nous ſommes incertains ſi noz prieres ſeront exaucées ou non. Si nous ſommes incertains ſi noz prieres ſeront exaucees, nous ſommes auſſi incertains de noſtre ſalut, car il n'y a rien qui nous donne vne plus ferme aſſeurance de noſtre ſalut ſinon quand nous prions Dieu en foy. A ce propos le Prophete Ioel attribue noſtre ſalut à l'inuocation diſant quiconque inuoquera le nom de Dieu ſera ſauué. Et ce auec bonne raiſon, pource que la priere bien entendue contient tout ce qui eſt neceſſaire à noſtre ſalut: car elle ne peut eſtre ſans foy qui eſt le premier moyen par lequel ce ſalut nous eſt donné. A ce propos dit ſainct Paul comment l'inuoqueront ilz, s'ilz ne croyent en luy? *Ioel. 2.* *Rom. 10*

Note 2 que pour eſtre bié aſſeuré que noz prieres ſeront exaucées de Dieu & qu'elles nous proffiteront, il faut ſçauoir que Dieu nous a commandé de le prier. Ces commandemens nous ſont donnez en general, premierement ez quatre commandemens de la premiere table. Car quand Dieu dit au premier. Tu n'auras point d'autre Dieu deuant moy, il veut monſtrer que nous nous deuons contenter de l'auoir ſeul pour Dieu, car il ne veut aucun compagnon. Si nous le deuons auoir ſeul pour Dieu, nous le deuons ſeul prier, car nous ne ſçaurions auoir de Dieu que nous ne le recognoiſſions pour tel en le priant. Dõc nous commandant de l'auoir ſeul pour Dieu, il nous commande de l'inuoquer. Quand au ſecond il eſt dit qu'il ne faut auoir aucune image taillee pour le repreſenter & adorer, il nous eſt auſſi par le contraire commandé que nous l'adorions ſeul en eſprit & verité: comme auſſi il eſt eſprit. Or nous ne le ſçauriõs

Iesus 4. adorer que nous ne l'inuoquions. Au troisiesme commandement ou il est dit qu'il ne faut prendre son nom en vain, est commandé encores plus expressement que par le contraire nous l'inuoquions: car l'inuoquant comme il faut, c'est monstrer qu'on l'a en honneur & reuerence, & ne l'inuoquer point, ou l'inuoquer par maniere d'acquit, c'est le prendre en vain, & l'auoir en grand mespris. Ce mesme commandement nous est fait au quatriesme commandement touchant la sanctification du iour du repos, car ce cõmandement a esté ordonné principalemẽt pour la conseruation du ministere de la Parole de Dieu, & des assemblées de son Eglise. Or les assemblées se font pour la plus part pour l'inuocation du nom de Dieu, & pour les oraisons & prieres publiques, il ensuit donc que la priere & inuocatiõ du nom de Dieu nous y est recommandee. Secondement ces commandemens de le prier qui sont presques touſiours auec promesse nous sont donnez plus expressement au vieil & nouueau Testament qu'en la loy. Au vieil Testament nous auons ceux ci: cerchez le Seigneur quand il se peut trouuer, inuoquez le quãd il est prez:
Esa. 55. item inuoque moy au iour de tribulation, (& la pro-
Ps. 50. messe est adiouſtée) & ie te deliureray: item
Deut. 4. quelle nation y a il qui ayt des Dieux
Ps. 90. qui approche d'icelle comme le Seigneur approche de nous a toutes les fois que nous l'inuoquons? item il criera à moy, & ie l'exauceray, ie seray auec luy en tribulation: item vous me cerchez, & vous me trouuerez, vous m'inuoquerez, & ie vous exauceray: item
Iere. 29. le Seigneur est prochain de ceux qui l'inuoquent moyennãt qu'ilz l'inuoquent en verité, il fera la volonté de ceux qui le craignent, & il exaucera leur priere: les yeux du Seigneur sont sur les iustes, & les oreilles d'iceluy à leurs prieres: item incontinẽt qu'il
Esa. 65. t'aura ouy, il respondra à la voix de ton cry, & ailleurs auant qu'ilz ayent crié ie les exauceray. Ces commandemens accompagnez de promesses pour la plus

part ſont encores plus clairs au nouueau Teſtament, Chriſt dit cerchez & vous trouuerez, demandez & il vous ſera donné, heurtez à la porte, & il vous ſera ouuert: item quiconque demande il reçoit: item il vous faut touſiours prier & ne ſe laſſer iamais: item reſiouïſſez vous touſiours, priez ſans ceſſer. On pourroit adiouſter pluſieurs autres ſemblables commandemens par leſquelz appert qu'en y obeiſſant volontairement & de bon cœur, que noz prieres ſont agreables à Dieu. Tellement que comme il eſt dit en ceſte derniere reſponſe, ſi nous demandons en croyant qu'il nous ſera octroyé entant que Dieu cognoiſtra eſtre requis pour noſtre ſalut principalement. Et d'autant que la foy doit eſtre conioincte auec la priere, nous pouuons dire que les effectz & vertus de la foy ſont les vertus & puiſſances de la priere. Ainſi nous pouuons dire que par icelle les Saincts ont cõbattu les royaumes, ont clos la gueule des Lions Daniel 6. ont eſteinct la vehemence du feu, ont rebouché les trenchans des glaiues, ſe ſont monſtrez vertueux en bataille, ont repouſſé les armées des eſtrangers, ont ouuert & fermé le ciel pour empeſcher & donner la pluye, ont fait trembler la terre &c. Matth. 7 Luc. 18. Heb. 11.

FAVSSE DOCTRINE.

Tout ainſi comme quand on prie Dieu en foy fondé ſur les commandemens & promeſſes de Dieu, on eſt aſſeuré d'obtenir: car Dieu promet de dõner ſouuent à vn chacun ſelon ſa foy: auſſi ceux qui doutent en priant, n'ayans point de foy (car le doute vient du defaut de la foy) ceux la prient en vain. Sainct Iaques reprend ce deffaut diſant ſi quelqu'vn a faute de ſapience qu'il la demãde à Dieu qui la dõne a tous benignement, mais qu'il la demande en foy ne doutant nullement: car celuy qui doute eſt ſemblable aux flotz de la mer qui eſt agitee de vent, que ceſt homme la ne ſattende point de receuoir quelque choſe du Chap. 1. 5.

Chap. 4. Seigneur. A ce propos le meſme Apoſtre dit vous demandez & ne receuez pas, pource que vous demandez mal. Et Eſaïe reprenant la priere de quelques hypocrites qui prioyent Dieu des leures & non de cœur dit quand vous eſleuerez voz mains au ciel, ie ne vous regarderay point, mais deſtourneray mes yeux: quand vous multiplirez voz oraiſons, ie ne les exauceray point, ains en deſtourneray mes oreilles, ce peuple ſapproche de moy des leures, & m'honore de la bouche, mais ſon cœur eſt loing de moy & pourtant m'honore & me ſert en vain. Au meſme ſens Dieu dit par Amos 8. oſte de moy le bruit de tes chanſons & de tes harpes, & orgues, ie maudiray voz benedictiõs & derechef ie les maudiray. En quel prix donc pouuons nous tenir les prieres de ceux de l'Egliſe Romaine leſquelz voulans qu'on doute de ſon ſalut, par plus forte raiſon faudra il douter de l'exaucement des prieres qu'il nous faut faire principalement pour ce *qui attouche à noſtre ſalut.*

Esa. 115

Esa. 29.

M. *Il reſte de ſçauoir comment & a quel titre nous pouuõs auoir la hardieſſe de nous preſenter deuant Dieu veu que nous en ſommes par trop indignes?* E. *Nous auons les promeſſes auſquelles il nous faut arreſter ſans conſideration de noſtre dignité. Secondement ſi nous ſommes enfans de Dieu, il nous induit par ſon ſainct Eſprit a nous retirer familierement a luy comme à noſtre pere: & afin que ne craignons pas de comparoiſtre deuant ſa Maieſté glorieuſe nous qui ne ſommes que vers de terre & miſerables pecheurs, il nous donne noſtre Seigneur Jeſus Chriſt pour Mediateur afin que par ſon moyen ayans accez, nous ne doutions point de trouuer grace.* M. *Entends tu qu'il ne nous faille inuoquer Dieu qu'au nom de Jeſus Chriſt?* E. *Je l'entien ainſi: car nous en auons le commandement exprez. Et en ce faiſant nous eſt promis, que par la vertu de ſon interceſſion noz requeſtes nous ſeront octroyees.*

Note 1. Que le Catechiſme touche trois raiſons pertinentes par leſquelles nous pouuons eſtre induitz à nous preſenter deuant luy par noz prieres. La premiere ſont les promeſſes de Dieu conioinctes auec

les commandemens desquelles nous auons commencé à parler: tellement que suiuant icelles encores que soyons comme des pauures beliſtres & coquins denuez de tout bien & couuerts d'ordure & de puanteur nous ne deuons point craindre de nous presenter deuant Dieu pour luy demander ce dequoy auons besoin, ains pluſtoſt noſtre miſere extreme nous y doit pluſtoſt contraindre comme la maladie & mendicité corporelle contraint d'aller au medecin, & à l'homme riche chercher l'aſſiſtance que Dieu y a miſe, & deuõs eſtre treſcertains d'obtenir ce que nous demanderons ſelon ſa volonté: car il eſt veritable, fidele, & puiſſant pour pouuoir accomplir ce qu'il promet, immuable pour ne changer de volonté comme font les hommes ordinairement de ſorte que ſi nous auõs beſoin de luy comme nous auons à tous propos, nous le pouuons hardiment ſommer de ſes promeſſes. Et tout ainſi comme les Iſraëlites auoyent de couſtume de fonder leurs requeſtes & oraiſons ſur la promeſſe faicte à leurs peres, & ſur l'alliance faicte auec eux, à quoy Iacob regardant prend hardieſſe de demander encores à Dieu plus de bien qu'il n'en auoit au parauant, iaçoit qu'il ſe confeſſaſt indigne de ceux qu'il auoit receus. Ainſi faut entendre ce que le Seigneur promet de garder Hieruſalem pour l'amour de ſoy & de ſon ſeruiteur Dauid, & Dauid ſomme Dieu des promeſſes qu'il luy auoit faicte. Voicy tu as promis d'edifier à ton ſeruiteur vne maiſon: à ceſte cauſe ton ſeruiteur a pris auiourd'huy courage & hardieſſe de te requerir maintenant, commence donc d'accomplir ta parole, &c. Si dije les Iſraëlites ont ſommé Dieu des promeſſes qu'il auoit faictes à leurs peres, non pour l'amour d'eux, mais de ſoymeſme: par plus forte raiſon pouuons nous ſommer Dieu de celles qu'il nous a faictes en Ieſus Chriſt, auquel regardoyent toutes les promeſſes faictes au pere touchant le ſalut, veu qu'elles ſont encores plus expreſſes, comme pluſieurs de celles qui ſont recitées, & celles cy en font foy. Si

Iere. 23. Ezech. 34. Gen. 73

2. Rois 19. 20.

Iean 14. vous demeurez en moy & mes paroles demeurent en
16. vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, &
il vous sera fait: En verité en verité ie vous di que ce
que vous demanderez a mon pere en mon nom il le
Marc 11 vous donnera. Item toutes les choses que vous de-
manderez en priant croyez que vous les receurez, &
elles vous seront donnees. Item si deux de vous con-
*Matt.*18 sentent sur la terre de toutes choses qu'ilz demande-
ront, il leur sera faict de mon pere celeste, car la ou ilz
sont assemblez deux ou trois en mon nom ie suis au
milieu d'eux. La seconde raison qui nous donne har-
diesse de nous presenter deuant Dieu, c'est que si nous
sommes enfans de Dieu qu'il nous pousse par son
sainct Esprit à nous retirer familierement à luy cõme
vn bon enfant enuers son pere. Or il ne faut aucune-
ment douter que nous ne soyons ses enfans veu que
l'Escriture nous dit en maints lieux qu'il nous a creez
a son image, nous a racheptez de la mort en laquelle
nous estions tombez par nostre premier pere, qu'il
nous a donné de croire en Iesus Christ nostre Sei-
gneur, que ceux qui croyent en luy, Dieu leur a don-
né ce priuilege d'estre faicts enfãs de Dieu, que ceux
qui croyent en luy sont ses freres, que Dieu a enuoyé
son filz Iesus Christ au monde, afin que quiconque
croira en luy, ne perisse point, mais ait la vie eternel-
le: & ainsi ceux qui sont bien persuadez qu'ilz sont
enfans de Dieu ne doiuent craindre aucunement de
s'addresser a Dieu en leurs prieres. Et comme vn bon
enfant ne craindra d'aller vers son pere & sa mere s'il
est en quelque necessité, & s'asseure cognoissant leur
benignité qu'il ne sera rebouté de sa requeste pour-
ueu qu'elle soit equitable: pourquoy ne conceurons
nous aussi grande esperance d'obtenir de Dieu ce que
nous luy demanderons selon sa volonté, veu qu'il est
Esa. 49. dit que si le pere & la mere oublient leur enfant, que
15. Dieu toutesfois ne nous oubliera point. Mais pour
bien entendre le ferme amour que Dieu porte aux
siens, & qui est bien plus grand que celuy du pere
enuers

enuers son filz naturel voyons ce qui est dit de l'enfant prodigue, c'est qu'ayant par importunité obtenu de son pere, sa portion, il l'alla despendre en tous excez auec personnes desbauchees, il fut contraint puis aprez par vn iuste iugement de Dieu de remplir son ventre par vne rage de faim des viãdes des pourceaux, encores n'en auoit il tousiours son saoul. Qu'aduint il? estant lassé de ceste malheureuse vie fut contraint de s'en retourner chez son pere, & luy confesser librement qu'il auoit grandement offensé Dieu & luy aussi: l'histoire adiouste que le pere voyant son filz de loin alla au deuant de luy, & au lieu de le reprendre & tanser rudement & iustement voire de le chastier l'embrasse, le baise, le fait vestir de la plus pretieuse robbe qu'il eust, fait tuer le veau gras, & luy fait la meilleure chere qu'il peut. Or quel pere naturel feroit cela? certe il s'en trouue bien peu, mais le naturel de Dieu enuers ses enfans nous est designé par le recit de ceste histoire: de maniere que nous pouuons conclure de cecy que si la bonté de Dieu s'estend enuers nous iusques là, que nous ne deuons craindre de nous addresser à luy en noz prieres. Venons au troisiesme poinct qui est qu'entant que Dieu nous a donné nostre Seigneur Iesus Christ pour mediateur qui intercede incessamment entre Dieu & nous, vrayement il est impossible que soyons repoussez de Dieu luy demandant quelque chose selon sa volonté: car s'il nous repoussoit il repousseroit nostre Seigneur Iesus Christ, & s'il repoussoit Iesus Christ il se repousseroit soy mesme, car Iesus Christ est Dieu & nous sommes membres de Iesus Christ. Et tout ainsi que si quelqu'vn estoit tiré en Iustice pour quelque chose, s'il prenoit pour debatre sa cause vn aduocat qui deust estre Iuge souuerain du fait duquel il s'agit, ou qu'vn tel prinst le Iuge pour son aduocat, vn tel craindroit il de cõparoistre deuant vn tel Iuge qui estoit l'aduocat qui plaidoit sa cause? aussi n'auõs nous matiere de craindre d'estre réuoyez vuides demãdans *Luc.* 15.

quelque chose à Dieu veu que Iesus Christ (qui est nostre aduocat, & à qui Dieu a donné tout iugement) la demãde & impetre de Dieu son pere pour nous: selon quoy nous auons dit que Iesus Christ nous donne ces commãdemens accompagnez de promesse. Quelque chose que vous demãderez en mon nõ, ie le feray afin que le pere soit glorifié en son filz, itẽ si vous demandez quelque chose en mõ nom, ie le feray, & aussi à ce propos il est dit que si aucun a peché nous auons vn (& non plusieurs, car ce mot (vn) exclud la pluralité) aduocat enuers le pere asçauoir Iesus Christ le iuste qui est la propitiatiõ pour noz pechez, & nõ pour les nostres seulement, mais aussi de tout le monde, & sainct Paul parlant de ce Mediateur dit qu'il est assis à la dextre de Dieu le pere, & fait requeste pour nous, & encores plus expresseemẽt ailleurs: Il y a vn Dieu & vn moyenneur entre Dieu & les hommes, a sçauoir Iesus Christ homme. Mais quelqu'vn obiectera que Moyse intercedoit anciennement entre Dieu & le peuple comme aussi les Prophetes & Sacrificateurs ausquelz on s'addressoit pour prier Dieu, & faire les exercices de pieté. Nous respondons premierement que ceux la estoyent figures de Iesus Christ en leur charge, & qu'ainsi les prieres qu'ilz presentoyent à Dieu ilz ne les presentoyent en leur nom, mais au nom de Iesus Christ, qui deuoit apparoistre en son temps au monde. Secondement c'est que ceux cy estoyent viuãs, & la Parole de Dieu nous enseigne que nous pouuons requerir telz de prier Dieu pour nous selon quoy anciennement le peuple auoit recours à Moyse, à Samuel, à Heli & autres ordonnez pour ceste effect, comme aussi encores auiourd'huy les Pasteurs prient pour le peuple, recommandent publiquement les malades, les Rois, Seigneurs & autres: cela n'empesche pas aussi qu'vne ame fidelle en son particulier, ne prie pour son frere & prochain, mesme vn chacun y est tenu. Et telles prieres ne sont de petite efficace: car sainct Iaques dit que la priere du iuste auec effi-

1 Epist. Iean ch. 1.

1. Tim. 2. 5.

Iaq. 5. 16.

cace vaut beaucoup.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous pouuons donc à bon droict condamner premierement les Payens lesquelz n'ont sceu prier Dieu comme il failloit. Et combien que quelques vns des plus sages & mieux entendus ayent eu quelque cognoissance de Dieu comme Platon qui suyuant aucunement la doctrine des Hebrieux & Egyptiens qu'il auoit frequétez, a dit, que Dieu estoit vn Esprit eternel, tout puissant, tout sage, tout bon & createur de toutes choses. Combien dije que cela soit beaucoup, toutesfois pource que Platon ny ceux qui l'ont suiuy n'ont cogneu Dieu en sa Parole c'est à dire en son filz, & ne l'ót prié par iceluy, leur cognoissances & prieres sont vaines. Secondement nous condãnons les Turcs lesquelz recognoissent Dieu createur du ciel & de la terre, & Iesus Christ pour vn grand Prophete, mais non pour mettre leur esperance & fiance en luy, & font plus d'estat de leur faux Prophete Mahomet & leur Alcoran que de Iesus Christ & de la Parole de Dieu, leurs prieres aussi ne peuuent estre agreables à Dieu. Tiercement nous condamnons les Iuifz lesquelz iaçoit qu'ilz recognoissent Moyse & les Prophetes enuoyez de Dieu mesme, recognoissent tout le vieil Testamét pour Parole de Dieu, toutesfois d'autant qu'ilz ne veulét croire en Iesus Christ pour leur Sauueur, ains au contraire en sont ennemis mortelz, leurs prieres semblablement ne peuuent estre que deplaisantes à Dieu. Quartement nous reiettons les Papistes lesquelz quoy qu'ilz recognoissent Iesus Christ pour leur Sauueur, mais seulement en partie & non du tout, car ilz inuoquent la Vierge Marie & les Saincts, en quoy ilz faillent & despouillent nostre Seigneur Iesus Christ de son office qui est de prier & impetrer pour nous, luy estant plus que suffizant, & ne faut ailleurs transporter son honneur. Il est donc cer-

tain que les prieres des Papistes ne peuuent estre que deplaisantes à Dieu: car c'est Iesus Christ seul par lequel noz prieres prennent leur forme & sans lequel elles sont comme vne matiere sans forme, & le peut on appeller à bon droit la cause formele de l'oraison. Par cecy aussi appert qu'on ne sçauroit bien prier Dieu sinon qu'en la vraye Eglise & suiuant la doctrine d'icelle.

M. *Ce n'est donc point temerité ne folle presomption de nous oser addresser priuéement à Dieu moyennant que nous ayons Iesus Christ pour nostre aduocat & que nous le mettions en auant afin que Dieu par son moyen nous ait agreables & nous exauce.* E. *Non? car nous prions comme par sa bouche, d'autant qu'il nous donne entree & audience & intercede pour nous.*

Ceste conclusion est tresbonne, car puis que Dieu nous a commandé de le prier par Iesus Christ, & nous a promis de nous exaucer & nous faire participans voire iouïssans de noz desirs nous addressant à luy par nostre Seigneur Iesus Christ, tant s'en faut que ce fust presomption & orgueil que de faire cela, qu'au contraire c'est monstrer que nous sommez hũbles. Car tout ainsi qu'vn homme simple feroit paroistre qu'il est orgueilleux si vn Prince l'appellant n'y vouloit aller, & s'il y alloit se monstreroit plustost obeïssant & humble: aussi Dieu nous ayant commandé de nous addresser à luy en noz prieres par le moyen de nostre Seigneur Iesus Christ si nous ne le faisons ne seroit ce pas plustost presõption? Or si nous estions si ozez que de nous presenter à Dieu de nous mesmes pẽsans estre assez dignes de nous mesme, nous pourrions estre à bon droict tenus pour outrecuidez, & mesme meriterions d'estre reiectez de luy comme puans & infects: car entant que Dieu n'est que pureté & bonté, & nous malice & vn sac de toute ordure, nous ne pourrions subsister deuant Dieu qui est vn feu consumant non plus que l'estoule, & le chaume sec deuant vn brasier ardent, Pource Dieu veut que nous presentions noz prieres non par nous, mais par

noſtre Seigneur Ieſus Chriſt qui eſt s'il faut ainſi dire comme vne eſtamine & bluteau à trauers lequel noz prieres ſont repurgees deuant qu'elles aillent à Dieu, & ainſi luy ſont grandement plaiſantes & agreables. Tellement comme a dict Sainct Ambroiſe en quelque lieu Chriſt eſt l'œil par lequel nous voyons Dieu, l'oreille par lequel nous l'entendons, la bouche par laquelle nous parlons à luy, & en ſõme le canal par lequel nous decoulent de Dieu tout ce qui nous eſt neceſſaire tant au corps comme à l'ame. A ce propos il eſt dit que Ieſus Chriſt eſt celuy par lequel nous ozons approcher de Dieu auec fiance par la foy en iceluy & qu'ayant Ieſus Chriſt pour ſouuerain Eueſque nous pouuons aller auec fiance & aſſeurance au throſne de grace: à cela on pourroit adiouſter pluſieurs teſmoignages de l'Eſcriture ſi beſoin eſtoit. *Heb. 2. 4 5. 7 es & c.*

FAVSSE DOCTRINE.

Ainſi les Papiſtes n'ont pas grande raiſon de dire qu'il nous faut addreſſer premierement aux Saincts pour auoir accez à Dieu: ſainct Ambroiſe reſpond a cela diſant ceux qui en lieu d'auoir leur recours à Dieu s'addreſſent aux creatures, ont accouſtumé de couurir leurs meſpris de Dieu de ceſte miſerable excuſe, diſant, que par le moyen de ceux auſquels ils recourent, ils peuuent aller a Dieu, ne plus ne moins qu'on approche d'vn Roy par le moyen de ſes officiers: mais ie vous prie y a il quelqu'vn qui ſoit ſi hors du ſens, ou ſi nonchalant de conſeruer ſa vie qui ozaſt attribuer l'honneur qui appartient au Roy, à vn ſien officier, veu que ceux qui ozeroyent ſeulement parler de cela ſeroyent par le droict coulpables du crime de leze majeſté? Or la raiſon pourquoy on va au Roy par le moyen des Comtes, Capitaines & autres ſes officiers, c'eſt pource qu'vn Roy eſt nay homme, & ne ſçait en qui il ſe doit fier pour l'adminiſtratiõ des affaires publiques: mais enuers Dieu à qui rien n'eſt *Epiſt. ad Rom. ch. 1.*

caché nous n'auons beſoin de ſuffragateur, ains d'vn cœur deuotieux : car en tout lieu qu'vn tel cœur luy parlera, il luy reſpondra. N'eſt ce pas cela rabatre par aſſez euidentes raiſons la doctrine des Catholiques Romains touchant l'interceſſion des ſaincts ? Il faut donc conclurre que nul ne peut auoir accez à
Iean 14. Dieu ſinon par Ieſus Chriſt lequel a ce propos dit nul ne vient à mon Pere que par moy.

DIMANCHE XXXVII.

1. M. *Parlons maintenant de la ſubſtance de noz oraiſons pouuons nous demander tout ce qui nous vient en l'entendement, ou s'il y a quelque certaine reigle la deſſus?* E. *Si nous ſuiuons noſtre fantaſie noz oraiſons ſeroyent bien mal reiglees: car nous ſommes ſi ignorants que nous ne pouuons pas iuger ce qui eſt bon de demander, auſſi noz deſirs ſont ſi deſordonnez qu'il eſt bon meſtier*
2. *que ne leur laſchions point la bride.* M. *Que faut il donc ?* E. *Que Dieu meſme nous enſeigne ſelon qu'il cognoiſt eſtre expediẽt & quaſi qu'il nous conduiſe par la main & que ne façions que ſuiure.*

Note 1 que c'eſt auec bõne raiſon que le Catechiſme dit qu'il ne faut point que nous ſuiuions en noz prieres noz appetitz & fantaſies. Car il nous en prédroit comme aux enfans qui demandent quelquefois de monter ſur vne ſelle, ou du feu, ou vn couteau, ne ſçachant bien ce qu'ils demandent, & cela eſt pour les endommager pluſtoſt que pour leur ſeruir: oubien nous ſommes ſemblables aux malades qui trauaillez de la maladie deſireront des viandes & bruuages qui ſeront pluſtoſt pour nourrir & entretenir la maladie que pour la repouſſer, ainſi nous eſtans aueugles ez choſes droictes & bonnes nous demanderons pluſtoſt les tortües & deſordonnees que les bonnes & ſalutaires. De ſorte que ſi nous ſuiuons noz fantaſies, tout ainſi que noz fantaſies ſont fort bigarrees, auſſi noz requeſtes ſeront eſtranges. Car ſi nous ſommes frappez d'auarice nous demanderons à Dieu qu'il nous

empliſſe & aſſouuiſſe de biens de la terre, ſi l'ambition eſt dedans noſtre cœur, nous ferons comme la mere des enfans de Zebedee qui demandoit à Ieſus que l'vn de ſes enfans fuſt aſſis a ſa dextre, & l'autre à ſa ſeneſtre, c'eſt à dire que Ieſus Chriſt les eſleuaſt tous deux en grande dignité en ce monde. Si nous ſommes voluptueux nous pourrions prier Dieu qu'il nous face la grace de nous pouuoir baigner en noz delices. Nous paſſerons plus outre, c'eſt que ſi nous haïſſons quelqu'vn mortellement, nous demanderons à Dieu qu'il nous face la grace de le tuer, ſi quelqu'vn eſt eſprins d'ardeur de paillardiſe ou d'adultere il ne fera difficulté de demander à Dieu qu'il luy face ce bien (car ainſi l'homme charnel & ſenſuel appellera l'accompliſſement de ſon deſir brutal) de paillarder & adulterer, & ainſi de pluſieurs autres meſchancetez, cela monſtre qu'il n'eſt pas bon de ſuiure noz fantaſies en priant ny ce qui nous vient ordinairement en l'entendement. *Matth.* 20 21

Note 2 qu'il n'eſt pas bon de ſuiure noz fantaſies non ſeulement pource que nous ne ſçauons pas demander les choſes bonnes, ains pluſtoſt nuiſibles mais auſſi pource que nous ſommes demeſurez en tels ſouhaits qui ſont mauuais. Tellement que voici deux extremitez dangereuſes auſquelles nous sõmes ſubiects, la premiere c'eſt d'appeter & demander en noz prieres à Dieu pluſtoſt les choſes ſottes & ridicules, mauuaiſes & du tout pernitieuſes tant au corps comme à l'ame, que les choſes qui ſont ſeantes, bonnes & ſalutaires: l'autre c'eſt d'eſtre exceſſif à demander & recercher ces choſes mauuaiſes & dommageables. Nous ſeriõs à excuſer s'il nous en prenoit, quand il nous eſchappe de demander ce qui eſt mauuais, comme quand il eſt queſtion de demander les choſes bonnes: car quand nous demandons les choſes bonnes (ſi tant eſt que Dieu nous pouſſe quelquefois à les demander) nous n'en ſçaurions auoir ſi peu, que nous ne penſions eſtre aſſez, comme ſi nous deman-

dons à Dieu qu'il nous reforme, qu'il nous donne sa crainte, nous face la grace d'estre charitable, de pardonner à ceux qui nous ont offensez, ou qu'il nous face la grace de nous humilier, & repurger nostre cœur d'ambition & orgueil: comme nous ne faisons gueres souuent ces requestes, aussi Dieu ne nous en sçauroit il tant soit peu ottroyer, que nous n'en ayons assez ce semble à nostre esprit corrompu. Mais quand nous laschons la bride à noz desirs mauuais iamais ils ne sçauroyent estre assouuis. Car l'auare, ny l'ambitieux ny le voluptueux, ny le cholere n'est iamais saoul d'auoir, de s'esleuer, de se veautrer en la fange des voluptez de ce monde & ainsi de tous autres vices. De maniere qu'il en prend de ces vices tout ainsi comme d'vn feu c'est que tant plus il est grand, tant plus faut il de bois pour l'entretenir, & plus on y en met pour l'entretenir plus croist il: ainsi plus vn auaricieux possede, plus appele il, plus l'ambitieux est haut monté, plus veut il voler haut, & ne cesse iusques a ce qu'il soit ruiné, & ainsi les appetits de tous ceux qui se laissent emporter à iceux sont des abysmes gouffres, & sepulchres dans lesquels tout ce qu'on y iette est perdu. Tellement que nostre nature estant ainsi prepostere & debordee nous deuons desirer quand nous demandons quelque chose selon noz appetits charnels, que Dieu ne nous prene au mot, & ne nous donne l'accompliſſement de noz demandes, car ce seroit nostre ruine: mais plustost que n'ayant esgard a ce que nous luy demandons, il nous donne luy mesme ce qu'il sçait nous estre expedient, & qu'il nous face comme le medecin au malade lequel demandant au medecin vne chose qui luy est nuisible, luy en presente vne salutaire. Les Payens mesmes ont entendu que cela estoit necessaire en la priere: car Platon apres vn Poëte Payen a dit que l'homme ne pourroit faire meilleure priere a Dieu qu'en le requerant de luy octroyer ce qui est bon soit qu'il le demande ou ne le demande pas, & de destourner de luy

ce qui eſt mauuais encores qu'il le deſiraſt.

Note 3 que puis que nous ne ſçauons ce qu'il faut demander a Dieu, il faut demander à Dieu qu'il nous conduiſe luy meſme par ſon Sainct Eſprit. Car comme de nous meſmes nous ne pouuons faire aucune bonne priere, auſſi eſtant guidez par ce Sainct Eſprit l'effect duquel principalement en nous, eſt de nous inciter à prier, & ſans lequel nous n'auons ny mouuement, ny diſpoſition quelconque, ny ne ſçaurions ouurir la bouche, ny les leures à prier. C'eſt pourquoy Dauid demandoit à Dieu qu'il ouuriſt ſes leures qui eſtoyent cloſes & qu'elles le ſeroyent iuſques a tant qu'il les euſt ouuertes afin d'annoncer ſa louange. Et quand le Catechiſme adiouſte qu'il faut en la priere que Dieu nous tienne comme par la main & que nous ne facions que ſuiure, eſt monſtré que non ſeulement le premier mouuement & inſpiration à prier Dieu, vient du Sainct Eſprit, mais auſſi la continuation: & ſi par noz penſees extrauagantes l'Eſprit de Dieu ſe retire nous ne pouuons non plus continuer à prier qu'vn enfant ſe peut ſouſtenir de ſoy voire encores moins quand ſa nourrice ne le tient plus comme auons dit cy deſſus. *Pſ.* 51.

3 M. *Quelle inſtruction nous en a il baillee?* E. *Par toute l'Eſcriture il nous l'a baillee treſample, mais afin de nous mieux addreſſer à vn certain but il a donné vn formulaire, auquel il a briefuement compris tous les poincts qu'il nous eſt licite & expe-*
4. *dient de demander.* M. *Recite le: c'eſt que noſtre Seigneur Jeſus eſtant requis de ſes diſciples, qu'il les enſeignaſt de prier, leur reſpond qu'ils auront a dire ainſi. Noſtre pere qui ez cieux ton nom ſoit ſanctifié &c.*

Note 1 que puis que Ieſus Chriſt a baillé ce formulaire de priere à ſes diſciples, & par conſequent à tous fideles, il ne faut de la conclurre que les Prophetes, & tous les Seruiteurs de Dieu qui eſtoyent deuant Ieſus Chriſt ne priaſſent Dieu, ny les Apoſtres meſmes, deuant qu'il leur donnaſt dije ce formulaire car ils prioyent Dieu comme il luy plaiſoit de les y

inſpirer & ceux qui ſont venus aprés les Prophetes pouuoyent ſuiure les prieres des Prophetes qui ſe trouuent en leurs Propheties, & notamment les Pſeaumes de Dauid qui ne ſont pour la plus part que prieres. Tant y a que Ieſus Chriſt a voulu outre cela donner ce formulaire à ſes diſciples pour ces raiſons, la premiere pource qu'encores que les Iuifs euſſent les eſcritures ſainctes, tant y a qu'ils n'en ſçauoyent pas faire leur proffit, & ne les pouuoyent appliquer comme il failloit à cauſe de l'ignorance qui eſtoit entre le peuple par la negligence de ceux qui ſe glorifioyent d'eſtre les Paſteurs. Dequoy nous pouuons iuger par la complainte que Ieſus Chriſt en a faicte voyant le poure peuple comme brebis eſgarees ſans paſteur: Ieſus Chriſt dije voyant vne grande ignorance au milieu du peuple qu'a cauſe d'icelle ils ne ſçauoyent pas comment il failloit prier Dieu, dicta ce formulaire. Secondement d'autant que de ce temps la il y auoit pluſieurs corruptions en la doctrine, notamment en la priere par les interpretations & traditions des Scribes & Phariſiens, comme *Math.* 13. il appert par ce que Ieſus Chriſt dit d'eux, faitez ce qu'ils vous diſent, mais ne ſuiuez pas leurs œuures: Ieſus Chriſt dije voyant cela, & luy eſtant venu pour reformer ſon Egliſe & le vray ſeruice de Dieu dicta ce formulaire luy meſme à ſes diſciples: lequel toute l'Egliſe doit enſuiure auiourd'huy: car il eſt impoſſible non ſeulement aux hommes, mais aux Anges meſmes d'en pouuoir compoſer vn ſi ſignifiant, car *en icceluy Dieu* s'accommode à ſon Egliſe plus familierement qu'vne nourrice ne fait auec ſon enfançon à qui elle met le becheron de la mammelle en la bouche pour tetter, & la bouillie en la bouche auec le doigt pour l'aualler.

Note 2 que Ieſus Chriſt a dicté ce formulaire en *Luc.* 11. eſtant requis de ſes diſciples: car nous liſons que Chriſt ayant prié en quelque lieu aprez qu'il euſt ceſſé de prier qu'vn de ſes diſciples luy dit, Seigneur

enſeigne nous a prier ainſi que ſainct Iean a enſeigné à prier à ſes diſciples: (car Iean au parauant auoit donné quelque formulaire de prier a ſes diſciples) lors Ieſus Chriſt leur dit, quād vous prierez dites. Noſtre pere qui ez cieux. Or que Ieſus Chriſt ait donné ce formulaire pour les deux raiſons ſpecifiees en la precedente demande & reſponſe aſçauoir pour l'ignorance & les corruptions qui regnoyent pour lors notamment en la priere il appert, par ce que dit Ieſus Chriſt. Quand tu pries ne ſois comme les hypocrites qui aiment de prier ez Synagogues & coins des ruës afin qu'ils ſoyent veus des hommes, & au verſet 7 quand vous prirez n'vſez de vaines redites comme les Payens, car ils cuident eſtre exaucez pour leur long parler ne leur reſſemblez point: & pource que le ieuſne doit eſtre conjoinct auec la priere ſouuentefois, il auertit auſſi qu'on ſe garde d'enſuiure les hypocrites verſet 16. *Math. 6* 5.

Note 3 que puis que Ieſus Chriſt par ce formulaire nous a preſcrit tout ce que nous deuons demander, il veut que nous nous y arreſtions du tout ſans en vſer d'autre: non qu'il requiere que nous n'vſions point d'autres mots, ny d'autres formes. Car nous pouuons bien en vſer d'autres comme il ſera dit puis aprés Dimāche 44. mais il veut que toutes les autres prieres en ſubſtāce ſe rapportent à ceſte cy. Quād il eſt dit tout ce que vous aurez demandé en mon nom, du Pere, il le vous donnera voire s'il eſt ſelon la volonté de Dieu, cela eſt aſſez clair, qu'il eſt licite de demander a Dieu pluſieurs choſes qui ne ſont ſpecifiees: comme ſi vn malade demande ſanté, vn poure, aſſiſtance, vn qui eſt en danger, d'eſtre deliuré, &c. tout cela n'eſt que compris generalement en ceſte priere lequel auſſi nous pouuons demander en ſpecial. En aprés quand Abraham a demandé à Dieu lignee, Iſaac Iacob, & quaſi tous les grands Seruiteurs de Dieu vne infinité de choſes, & les ont obtenues encores qu'elles ne fuſſent point particularizees ez prieres *Iean 14.* 13. *Gen. 15.* 2. 4.

qu'ils faisoyent qui se rapportent en substance à ceste cy, cela aussi nous monstre qu'il n'y a point d'inconuenient si nous demandons à Dieu plusieurs choses qui ne soyent point specifiees en ceste priere, mais y sont compriſes generalement. Mesme il est necessaire que nous demandions à Dieu plusieurs choses qui ne sont specifiees en ceste priere, pource que par ce moyen nostre foy est exercee, nostre amour enuers luy & l'attention s'allume de plus en plus comme il sera dit Dimanche 44 sur la premiere demande & responſe.

FAVSSE DOCTRINE.

Les Papistes ne peuuent pas dire qu'en leurs prieres ilz ayent suiuy ce formulaire, ains plustost toutes les corruptions qui estoyent du temps de Iesus Christ, mesmes y en ont bien adiousté d'autres: car la plus-part de leurs prieres sont chanteries payennes accõmodees de toutes sortes de musiques, qui est plustost pour donner plaisir aux oreilles que de chanter de cœur. Ce vice estoit condamné par les anciens Docteurs, nommeément par sainct Augustin qui voyant que de son temps il y auoit des chants harmonieux, ausquelz plusieurs se plaisoyent sans que le cœur fust esmeu, loüoit fort la façon de chanter que sainct Ambroise auoit introduite en son Eglise, qui estoit de chanter comme lisant & prononcant haut, mais le cœur estoit plus attentif a ce qui se chantoit qu'à la voix douce. Sainct Hieroſme & sainct Gregoire condamnoyent le mesme: mais sur tout sainct Augustin & sainct Hieroſme condamnent souuent ceux qui s'estudioyent plus à bien prononcer & à bien chanter de bouche, que de cœur, & qui medicinoyent leurs gosiers par bruuages doux & delicatz pour se rendre la voix plus plaisante, cela estoit plustost pour donner passetemps aux hommes que chanter à Dieu. Les enfans de cœur qu'ont les Papistes & tant d'orgues &

plusieurs autres sortes d'instrumens, ou tend cela sinon pour donner passetemps? cela est loin de ce que dit sainct Paul que quand nous chantons des cantiques au Seigneur, il les faut chanter de cœur, Dauid ne chantoit autrement comme il est aisé de le cognoistre par la plus part de ses psaumes. *Ephes. 5 Col.*

5 M. *Pour plus facile intelligence dy moy combien d'articles elle contient?* E. *Six, dont les trois premiers regardent la gloire de Dieu, sans quelque consideration de nous mesmes: les autres*
6. *sont pour nous, & concernent nostre bien & proffit.* M. *Comment donc faut il demander à Dieu quelque chose dont il ne nous reuienne nulle utilité?* E. *Il est vray que par sa bonté infinie il dispose & ordonne tellement toutes choses que rien ne peut estre à la gloire de son nom qui ne nous soit mesme salutaire. Ainsi quand son nom est sanctifié il nous tourne cela en sanctification, quand son regne aduient, nous en sommes participans, mais en desirant & demandant ces choses, il nous faut auoir seulement esgard à son honneur sans penser à nous aucunement, ne cercher*
7 *nostre proffit.* M. *Selõ ton dire ces trois premieres requestes nous sont bien vtiles, mais il ne les faut faire à autre intentiõ sinon pour desirer que Dieu soit glorifié?* E. *Voire & semblablement iaçoit que les trois dernieres soyent deputees à desirer ce qui nous est expedient, toutesfois la gloire de Dieu nous doit estre en icelle recommandee, tellement que ce soit la fin de tous noz desirs,*

Note 1. qu'ainsi que quand Dieu a donné la loy, il a voulu que les commandemens qui regardent son honneur fussent les premiers, afin de nous apprendre que deuant toutes choses nous ayons son honneur en recommandation: puis en la seconde table il a voulu que les commandemens contenans le deuoir que nous deuons les vns aux autres fussent mis aprez. De mesme quand Dieu nous a donné vn formulaire de prieres duquel nous eussions à vser ordinairement, il nous apprend à tenir ceste ordre, car les trois premieres demandes regardent seulement ce qui concerne la gloire de Dieu, & les trois suyuantes ce qui nous regarde & noz prochains. A cela il nous faut rapporter *Matt. 6* l'aduertissement de Iesus Christ, Cerchez premiere- 33.

ment le royaume des cieux & toutes choſes vous ſeront adiouſtees. Or ce pẽdant il ne s'enſuyt pas que quand nous faiſons les demandes à Dieu qui regardent ſon honneur & ſa gloire, que nous ne priõs auſſi Dieu pour nous : car Dieu eſt ſi bon, & ſi admirable en ces faicts qu'en demandant que ce qui luy appartient luy ſoit donné, il fait dije que cela redonde à nõſtre proffit. Car quand à nous nous ne le ſcaurions faire, tellement que quand nous diſons que ſon nom ſoit ſanctifié, nous entendons que ſon eſſence & ſes vertus comme ſa bonté, iuſtice, miſericorde ſoyent cogneuës de plus en plus, & qu'elles ſoyent celebrees par toutes creatures, tant que faire ſe pourra. Or quand Dieu ſera ainſi cognu & celebré à qui l'vtilité de cela reuient il ſinon à nous? aprez quand nous diſons que ſon regne aduienne, nous entendons que toute puiſſance qui contreuient à celle de Dieu ſoit abaiſſee, que les meſchans qui empeſchent le regne de Dieu ſoyent reprimez, que les eſleuz de Dieu deſquelz ſon Egliſe eſt compoſee auancent ſon royaume, à meſure que celuy de Satan diminue, & qu'à la parfin ilz en reportent la victoire & ſoyent couronnez de la couronne de gloire que Dieu a promiſe aux fiés, à qui auſſi le fruict de ceſte victoire reuient il ſinon à nous qui ſommes de ſes eſleuz? item quand nous diſons que ſa volonté ſoit faicte tant aux cieux cõme en la terre, c'eſt à dire que toutes creatures & au ciel, & en la terre luy ſoyent ſubiectes pour luy rendre obeiſſance quãd ainſi ſera, le fruit en ſera touſiours à nous, car ſi ce que dit Dauid eſt vray qu'il n'y a point d'œuure ſienne dont quelque proffit puiſſe reuenir à Dieu, il s'enſuyt que tout ce que nous demandons pour l'honneur de Dieu, ou pour noſtre neceſſité, que le tout nous tourne touſiours à bien. Mais auſſi retenons que d'autant que Dieu requiert que lors que nous le prions & demandons les choſes qui appartiennent à ſon honneur, que nous penſions à luy ſeulement, & non à nous, toutesfois Dieu penſe à nous

Pſ. 16.

seulement,& non à luy,& fait que tout reüssit à nostre bien & salut, aussi lors que nous luy faisons les trois dernieres demandes qui nous regardent principalement, nous ne deuons point penser à nous mesmes, ains à Dieu seulemét,& Dieu fera aussi que le cõtenu de ces trois dernieres demandes reüssira à nostre bien & sur tout à sa gloire. Tellement que lors que nous demanderons nostre pain quotidien,non seulement il le nous donnera afin que pouuant viure nous seruiõs à sa gloire, mais aussi il nous donnera le pain quotidien, sçauoir la nourriture propre & ordinaire de nostre ame. Si nous luy demandons qu'il nous remette noz pechez, comme nous remettons a ceux qui nous ont offensez, non seulement il nous remettra noz fautes comme nous les remettons à ceux qui nous ont offensez, mais beaucoup mieux, d'autant que iamais nous ne pardonnons si bien à celuy qui nous a offensez, qu'il ne reste tousiours quelque amertume en nostre cœur,mais quand Dieu nous pardonne c'est entierement. Quand aussi nous demandons qu'il ne nous induise point en tentation,mais qu'il nous deliure du malin, il ne faut douter qu'il ne nous face participans de nostre priere & qu'il ne face aussi que l'accomplissement d'icelle ne reüssisse à son honneur & à sa gloire. Mais dira quelqu'vn pourquoy est ce que Dieu veut qu'en demandant les choses qui nous attouchent, nous ne pensions point à nous, mais à luy seulement? c'est pour corriger ce trop grand & excessif amour que nous nous portons. Car comme difficilement en quelque affaire que ce soit pensons nous à Dieu voire lors mesmes que nous y deuons penser, aussi tousiours pensons nous à nous. De la vient qu'aucuns n'ont pas mal rencontré qui ont dit qu'estre pecheur, c'est s'aymer soy mesme, & faire tout pour l'amour de soy mesme: & de fait quand Adam mangea de la pomme, & qu'il pecha, ou auoit il l'esprit sinon à soy, pensant prendre delectation de ceste pomme? Dieu dije cognoissant bien que tousiours

nous penſons à nous meſmes, pour nous refroidir de ceſt exceſſif amour que nous nous portons, veut & requiert qu'en prononçant les demandes de l'oraiſon Dominicale eſquelles il eſt parlé de nous principalement, que nous penſions cependant touſiours à ſa gloire laquelle nous deuons meſme preferer à noſtre ſaluation ainſi que Moyſe & ſainct Paul deſiroyent de perir meſme afin que leurs freres fuſſent ſauuez, & Dieu dije voyant noſtre zele fera le tout reüſſir à noſtre bien & ſalut.

Exod. 31 & 32. *Rom.* 9. 3.

FAVSSE DOCTRINE

Puis donc que ceſte priere eſt diuiſee en ſix demandes deſquelles les trois premieres regardent l'honneur & gloire de Dieu, & les trois dernieres regardẽt la recerche des choſes qui nous attouchent. Ceux la errent qui diuiſent en ſept demandes ceſte oraiſon comprenant les trois premieres qui regardent à Dieu ſeulement, & quatre qui regardent les choſes qui nous attouchent, & pour en trouuer ſept en font deux de ceſte demande (ne nous induy point en tentation, mais nous deliure du mal) ils eſtiment quand il eſt dit, ne nous induy point en tentation, que c'eſt vne demãde, & quãd il eſt dit, mais deliure nous du malin, que c'eſt vne autre. Il eſt aiſé de voir que ce n'eſt qu'vne, car en la premiere partie eſt demonſtré la recerche des choſes qu'on appete, & quãd il eſt dit, ne nous induy point en tentation, par cela eſt repouſſé le contraire de ſon ſouhait, C'eſt vne ſemblable façon de parler de laquelle vſe ſainct Iean, ſi nous diſons que n'auons point de peché nous mentons, & verité n'eſt point en nous & y a plus de poids en ceſte facon de parler que ſi nous niions vne choſe tout ſimplement.

1 Ieã. 1. 6

DIMANCHE XXXVIII

M. *Venons a l'expoſition & deuant qu'entrer plus auant pourquoy*

pourquoy eſt icy Dieu appellé noſtre Pere pluſtoſt qu'autrement? E. *D'autant qu'il eſt bien requis que nos conſciences ſoyent fermement aſſeurees quand il eſt queſtion de prier, noſtre Dieu ſe nomme d'vn mot qui n'emporte que douceur & gracieuſeté pour nous oſter toute doute & perplexité, & nous donner hardieſſe de venir priuement à luy.* M. *Oſerons nous bien donc nous retirer familierement à Dieu comme vn enfant a ſon pere?* E. *Ouy: voire auec plus grande certitude d'obtenir ce que nous demanderons. Car ſi nous qui ſommes mauuais ne pouuons refuſer a nos enfans le pain & la viande quand il nous la demandent: tant moins le fera noſtre Pere celeſte qui non ſeulement eſt bon, mais eſt la ſouueraine bonté.*

Note 1 que tout ainſi qu'es barreaux & autres aſſemblees quand on veut perſuader quelque choſe au peuple, on vſe ordinairement de prefaces, qui ſont comme des preparatifs afin de diſpoſer l'auditeur à bien comprendre & retenir ce qui ſera remonſtré. Dieu faict preſques comme cela en pluſieurs lieux de ſa Parole toutesfois & quantes qu'il veut faire entendre quelque choſe de ſingulier & d'important à ſon peuple, s'accommodant ainſi à la rudeſſe d'iceluy. Notamment Dieu faict cela lors qu'il veut publier ſa loy. Car comme ainſi ſoit qu'il n'y euſt rien en icelle qui ne fuſt d'vn merueilleux poids, & qu'il y failloit prendre garde de prés, il vſe d'vn exorde en ces motz. Eſcoute Iſraël &c. afin de tant mieux colliger l'eſprit d'vn chacun pour ruminer & mettre en pratique tant que faire ſe pourra les choſes contenues en icelle loy. Le meſme noſtre Seigneur Ieſus Chriſt nous fait en ceſte priere: car entant qu'elle ne contient rien qui ne nous ſoit neceſſaire tant & plus, tãt pour noſtre corps, que principalement pour noſtre ame, voire pour la gloire de Dieu, il eſt requis ſur tout que quand nous la prononcons, nous ayons cõme les eſprits bandez à ce que nous demandons, & que ſoyons viuement perſuadez qu'il nous veut faire participans des choſes que nous luy demandons. Or pour nous en aſſeurer à bon eſcient, il vſe d'vn auant

propos qui eſt tout plein d'humanité & douceur treſgrande, ſe diſant eſtre noſtre pere, qui eſt vn mot doux & pour oſter toute crainte & apprehenſion. Dieu eſt bien qualifié autrement en ſa Parole: car quelquefois il eſt appellé Eternel, Seigneur, Dominateur, Iuge, Vangeur, Terrible, Redoutable, Admirable & pluſieurs autres, il n'vſe en ceſt endroict d'aucun de ces titres, d'autãt qu'ilz ſont pluſtoſt pour eſpouuanter les meſchans, que pour attirer les bons à le prier: mais en ceſt endroit il s'appelle Pere pour tant mieux inciter les fideles à luy demander hardiment les choſes qui ſont compriſes en ceſte oraiſon, & meſmes pour les aſſeurer qu'ilz les obtiendront entãt qu'il cognoiſtra eſtre neceſſaire & ce mot de Pere ſe prend icy eſſentiellement pour la premiere perſonne de la Trinité, & pour ſon filz Ieſus Chriſt, & pour le ſainct Eſprit, & non perſonnellement pour vne ſeule perſonne de la Trinité, car vrayemẽt le Pere, le filz & le S. Eſprit ſont le vray Pere, qui nous a engendré a la vie eternelle ſuyuant quoy nous pouuõs dire par la.

Note 2. que Dieu eſt appellé noſtre Pere premierement pource qu'il nous a crées. Secondement pource qu'il eſt noſtre redempteur en ſon filz Ieſus Chriſt. Tiercement pource qu'il eſt noſtre ſanctificateur & regenerateur par le ſainct Eſprit, comme cela ſe pourroit prouuer par pluſieurs paſſages. Or ſi Dieu eſt noſtre pere, & faict vray office de pere enuers nous, il faut auſſi que nous facions office de
Mal. 1. 6. vrays enfans enuers luy. A ce propos il eſt dit par le Prophete. Le filz honore le pere, & le ſeruiteur ſon Seigneur, ſi donc ie ſuis pere ou eſt l'honneur que vous me deuez, & ſi ie ſuis Seigneur ou eſt la crainte? mais il faut remarquer que nous ſommes bien plus tenus & obligez de faire vray office d'enfant enuers Dieu, que Dieu ne doit pas faire office de pere enuers nous: la raiſon eſt d'autant qu'il eſt ſeulement noſtre pere volontairement, encores pere adoptif & non naturel, auſſi d'autant que nous ne nous pouuons

passer de luy aucunement, car s'il n'estend incessamment sa grace sur nous pour nous conduire en toute nostre vie, nous ne pouuons subsister & luy se peut bien passer de nous. Ce n'est de nous au regard de Dieu comme d'vn enfant naturel au regard de son pere naturel, c'est qu'vn enfant soit petit ou grand se peut bien passer de son pere en plusieurs façons, Dieu sucitant vne infinité d'autres moyens pour l'ayder, mais l'homme ne se peut passer de Dieu vne minute de temps.

Note 3. quand le Catechisme adiouste que nous pouuons nous asseurer de la dilection de Dieu enuers nous plus qu'vn enfant ne s'asseure de celle de son pere enuers luy, qu'en cela appert vn traict incomprehensible de l'amour & bonté de Dieu enuers nous. Car quād Dieu ne nous aimeroit pas tant qu'vn pere aime son enfant naturel, il semble que cela seroit raisonnable, d'autant qu'il n'est que nostre Pere adoptif, c'est à dire entant qu'il luy a pleu nous adopter pour ses enfans, & n'y a point de plus grande amitié que celle qu'vn vray pere doit porter à son enfant naturel Et toutesfois l'amour que Dieu nostre Pere adoptif nous porte est plus grand, plus ferme & constant que celuy que le pere naturel porte à son enfant naturel. Cela nous est monstré par ce que dit nostre Seigneur Iesus Christ, que si le pere ne donnera à son enfant vne pierre ou vn Scorpion au lieu de pain & de poisson qu'il luy demandera: par plus forte raison Dieu qui est la bonté mesme & non mauuais comme les peres naturels, fera encores mieux enuers nous, & nous donnera son sainct Esprit. Item par ce que dit le Prophete, la mere oubliera elle son enfant pour n'auoir point pitié du fruict de son ventre, quand elle l'oublieroit, ie ne l'oublieray iamais, a ce propos s'escrie sainct Iean Voyez quelle charité le pere nous a apporté que soyons nommez & faicts enfans de Dieu, C'est pour ceste mesme raison que Dieu nous peint l'abondance de ceste mansuetude paternelle

Math. 7. Luc. 11.

Esa. 49. 15.

1 Epist cath. 3. 1

Luc 15. 20.

en l'enfant prodigue qui ayant tiré par inportunité ce qu'il deuoit auoir de son pere, l'alla gaspiller en meschantes compagnies, puis estant contraint de reuenir en la maison de son pere, incontinent que son pere le vit, il court au deuant de luy, le baise & deploye enuers luy toutes les caresses que nature luy eust peu departir, le receuant le plus honorablement qu'il peut & s'esiouit autant cõme si son fils eust esté resuscité des morts, comme luy mesme dit que son fils qui estoit mort est maintenãt viuant. Parcela dije est plustost descrit comme dit est cy dessus le naturel incomparablement bon de Dieu nostre pere, enuers nous que d'un pere charnel enuers ses enfans. Tellement que cecy est comme vn miracle asçauoir qu'encores que l'obligation du pere que Dieu a enuers nous n'est si estroitte que celle du pere naturel enuers ses enfans, neaumoings il nous aime beaucoup plus ardement que le pere naturel n'aime ses enfans. Ceste consideration nous doit enflammer merueilleusemẽt à le recognoistre & à nous vouer & consacrer entierement à son sainct seruice.

Note 4 que si Dieu est nostre Pere, & l'aduouons pour tel, il faut que comme nous receuons de luy des biens infinis, aussi que nous nous submettions à sa verge paternelle, & que nous soyons chastiez comme nous le meritons. Car comme le bon pere ne nourrit seulemẽt & entretient mollement son enfant, mais aussi le discipline & chastie quand il voit en estre requis, mesme fait paroistre en cela qu'il est vray pere. Aussi quand nous sommes chastiez & affligez de la main de Dieu c'est vn vray argument par lequel on peut cognoistre que nous sommes ses enfans, comme vn pere trouuant son enfant se battant ou frippõnant auec d'autres s'il se prend à le chastier & non les autres, fait cognoistre qu'vn tel est son fils & non les autres. A cela tend l'admonition de Salomon, mon fils ne reiette point la correction du Seigneur, & ne sois point en fascherie pour la reprehension d'icelluy:

Prou. 3 11.

car celuy que le Seigneur aime, il le reprend. Item l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux, nous auons eu noz peres chastieurs de noz corps & les auons reuerez, combien plus nous deuons nous submettre aux peres des Espritz & nous viurons, &c. *Chap.12*

M. *De ce nom mesmes ne pouuons nous pas bien prouuer ce qui a esté dit que la priere doit estre fondee en l'interceßion de Ie-ſus Christ?* E. *Ouy pour certain, d'autant que Dieu ne nous aduoüe pour ſes enfans, ſinon entant que nous ſommes membres de ſon filz.*

Tout ainsi comme l'enfant naturel s'asseure que se retirant vers son pere en sa necessité ne sera esconduit, au cas qu'il demande chose raisonnable & que son pere sçache qu'elle luy est necessaire, & qu'il luy puisse donner: aussi les enfans de Dieu doiuent estre asseurez d'obtenir de Dieu tout ce qu'ilz ont besoin tant pour le corps que pour l'Esprit moyennant qu'ilz le demandent au nom de Iesus Christ. Car c'est par luy que nous sommes enfans de Dieu: il est filz naturel, & nous, nous le sommes par adoption & par grace. A ce propos dit Iesus Christ, ie monte à mon pere & à vostre pere, à mon Dieu & à vostre Dieu, item sainct Paul, Dieu a enuoyé l'Esprit de son filz en noz cœurs, afin que ne craignions d'inuoquer Dieu comme pere. A cela tend aussi ce que le mesme Iesus Christ dit que nous serons ses amis si nous faisons ce qu'il nous commande, & qu'il ne dira plus que nous sommes ses seruiteurs, car le seruiteur ne sçait ce que son maistre fait, ains dije que nous sommes ses amis pourtant qu'il nous a fait cognoistre tout ce qu'il a ouy de son pere. Or comme veritablement il est nostre pere par le moyen de Iesus Christ, aussi est-ce par luy mesme & en son nom que nous obtenons ce qui nous est necessaire tant pour le corps comme pour l'ame, c'est luy qui intercede incessamment enuers Dieu le Pere: De la vient que Iesus Christ dit que tout ce que nous demanderons au Pere en son nom, il le nous donnera. Item en verité en verité ie vous di, que

Iean 20 17 *Gal.4* *Iean 14. 15. 16.* *Iean 15 16.*

Iean 16. 23 toutes choſes que vous demanderez au pere en mon nom, il les vous donnera iuſqu'à preſent vous n'auez rien demãdé en mon nõ, demandez, & vous receurez afin que voſtre ioye ſoit pleine, &c. Ces paſſages & pluſieurs autres font cognoiſtre aſſez clairemẽt que la priere eſt fondee en l'interceſſion de Ieſus Chriſt.

FAVSSE DOCTRINE.

C'eſt donc en vain que ceux de l'Egliſe Romaine s'addreſſẽt à la Vierge Marie & aux ſaincts & ſainctes afin de prier Dieu pour eux, car il ne ſe faut addreſſer qu'a vn ſeul Ieſus Chriſt, comme il a eſté dit par cy deuant.

M. *Pourquoy n'appelles tu Dieu tõ pere, mais l'appelles noſtre en commun?* E. *Chacun fidele le peut bien nommer ſien en particulier, mais en ce formulaire Ieſus Chriſt nous enſeigne de prier en commun, pour nous admoneſter que nous deuons exercer noſtre charité enuers noz prochains, en priant & non pas ſeulement auoir le ſoin de nous.*

Note 1. que combien que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt nous ayt dicté ceſte forme de prier pour la prononcer quand nous ſommes aſſemblez afin de teſmoigner tant noſtre reuerence, & obeïſſance, que noſtre humilité conioincte auec vn vray amour enuers luy, tant y a que cela n'empeſche que quand nous voulons prier Dieu en noſtre chambre ou par les champs ou ailleurs eſtans ſeulz, qu'vn chacun ne le puiſſe appeller ſon pere. Mais d'autant que le but & intention que ſ'eſt propoſé Ieſus Chriſt en ce formulaire, eſt de nous enſeigner comment nous deuons prier eſtans aſſemblez en commun, nous deuons vſer de ceſte forme icy puis que Ieſus Chriſt nous l'a preſcripte, voire encores que nous ne fuſſions que deux ou trois, Dieu ne lairra d'eſtre au milieu de nous. A cela tend ce
Matt. 18 20 que dit Ieſus Chriſt, ou deux ou trois ſeront aſſemblez en mon nom ie ſeray au milieu d'eux.

Note 2. puis que Ieſus Chriſt nous apprend de

dire, Nostre pere, c'est pour mõstrer que tous ceux qui croyent en Christ sont freres & domestiques d'vne mesme maison qui ont vn Dieu pour pere, & vne Eglise pour mere, à cela tend le dire de sainct Paul soyez soigneux de garder vnité d'esprit par le lié de paix, *Eph. 2.* soyez vn corps & vn esprit comme vous estez appellez en vne esperance de vostre vocation, il n'y a qu'vn Seigneur, vne foy & vn Bapteſme, vn Dieu & vn pere de tous qui est sur toutes choses, & en vous tous. Or pour monstrer que nous sommes freres & membres d'vn corps, il faut que soyons charitables les vns enuers les autres, prompts à nous entr'aider, ainsi qu'vn membre d'vn corps humain aide l'autre quand il est dolent, que nous regardions sur tout à ne nourrir des rancunes les vns contre les autres, ains que nous recerchiõs en tout & par tout la paix laquelle Dieu no⁹ recommande par dessus toutes choses. A ce propos il est dit quand vous serez assemblez pour faire oraison *Matt. 18* pardonnez si vous auez quelque chose contre aucun, afin aussi que vostre pere qui est es cieux vous pardonne voz forfaictz: & à cela il faut rapporter la reconciliatiõ fraternelle de laquelle il est parlé Matth. 5. car si Christ veut que l'homme qui est prest à offrir, laisse de faire son offrande pour s'aller recõcilier à son frere s'il a quelque different auec luy: il requiert cecy à plus forte raison en la priere, car il n'y a sacrifice plus agreable à Dieu que la vraye priere, tellement que comme elle est plaisante à Dieu lors que nous la faisons estãs bien vnis les vns auec les autres, aussi si nous la faisons estãs en picque les vns cõtre les autres elle luy est desplaisante encores qu'elle fust agẽcee le mieux du mõde, & que nous vinssions à chãter des cantiques à Dieu mieux que ne chãta iamais Dauid, voire quand mesme par nostre doux chant nous ferions danser les arbres & pierres, & que nous arresterions les riuieres & bestes sauuages & les tirerions apres nous comme les Payens l'ont escrit d'Orpheus & d'Amphion. Quand dije tout cela seroit en

nos prieres & chansons, & que nous auriõs des riottes les vns contre les autres, il nous seroit dit oste arriere de moy le tumulte de tes chansons, aussi ie n'orray point la melodie de tes instrumens de musique. Quand vous leuerez voz mains au ciel, ie destourneray ma face, car elles sont pleines de sang, c'est à dire d'iniquité, d'iniure, de rapine, de larrecin, de violẽce, de meurtre, car l'esprit de Dieu par le sang comprend tout cela, pour monstrer que Dieu tient pour meurtriers tous ceux qui font tort à leurs prochains soit de parole ou autrement: comme il appert par plusieurs passages. Tellement que ceux qui prient Dieu ayant les cœurs pleins d'amertumes les vns contre les autres, irritent plustost Dieu contr'eux qu'ils ne se le rendent propice. Parquoy l'admonition que fait sainct Paul deuant qu'aller à la Cene de s'esprouuer soy mesme est bien propre pour la priere: car si celuy qui va à la Cene mal preparé la prend à sa condamnation, aussi celuy qui prie n'estant point bien d'accord auec ses prochains, il ne rapporte d'icelle que l'indignation de Dieu. Et pource que nous priõs & le deuons faire plus souuẽt que ne faisons la Cene, telz ne font qu'en priãt que thesauriser l'ire de Dieu sur eux. Sils ne prient point, ils ne sont sans faute: car le vray Chrestien ne peut faire office du vray Christianisme sans la priere:

Esa. 59.

1 Cor. 11. 27.

M. *Que veut dire ceste particule qui es es cieux?* E. *C'est autant comme si ie l'appeloye haut puissant & incõprehensible.* M. *Comment cela & pour quelle fin?* E. *Afin qu'en l'inuoquant nous apprenions d'esleuer en haut noz pensées, pour ne rien imaginer de luy charnel ne terrien, & ne le mesurer à nostre apprehension, mais adorer en humilité sa Maiesté glorieuse: & aussi pour auoir plus certaine fiance en luy, entant qu'il est gouuerneur & maistre de tout.*

Note 1. qu'encores que la Maiesté de Dieu qui est plus qu'infinie, ne puisse estre contenuë ny comprinse en aucun lieu qui soit sous la concauité des cieux, ny par dessus, toutesfois d'autant qu'il n'y a

point de lieu, ny ouurage par lequel reluise & apparoisse plus clairement la souueraine Maiesté de Dieu que par les cieux l'Escriture nous dit qu'il habite aux cieux. Quand Esaïe dit que Dieu remplit de sa Maiesté glorieuse les cieux, & Salomon aprez auoir basti le Temple dit en ceste belle priere qu'il fit à Dieu en le luy dediant, les cieux des cieux ne te peuuent contenir, monstrant bien que le Ciel n'est pas pour enclorre & enfermer la Maiesté de Dieu dãs la vouste des cieux, mais pource comme nous auons dit qu'il n'y a rien qui represente mieux la Majesté de Dieu au monde que les cieux aussi nostre Seigneur Iesus Christ pour ceste raison principalement dit qu'il nous faut dire en priant Dieu. Nostre pere qui ez és cieux. *Rois 8. 23*

Note 2 que la raison pour laquelle nous disons que Dieu que nous prions est és cieux, est afin que n'imaginions rien de luy qui soit grossier ny charnel, & que sa Majesté est si grande que toutesfois que viendrons à la requerir, que nous pensions serieusement qui est celuy à qui nous parlons: & ce que nous disons. Car ainsi comme en ce monde s'il nous aduient de parler aux Rois & Princes de la terre nous sõmes bien, ou deuons estre autrement esmeus que si nous parlions à noz semblables, ou à ceux qui seroyent inferieurs à nous par plus forte raison deuons nous penser à cela quand nous nous addressons à Dieu pour le prier. A cela tend la ceremonie de laquelle sainct Paul veut que nous vsions en priant Dieu asçauoir que nous leuions les mains pures au ciel car par ceste ceremonie nous est enseigné qu'il faut leuer noz cœurs au ciel, & ainsi que l'esleuement des mains au ciel soit vn indice de l'esleuement de nostre cœur au ciel que Dieu requiert sur tout: pource anciennement estoit il ordonné quand on s'assembloit pour prier qu'il failloit dire *sursum corda*, leuez voz cœurs en haut. Cela estoit pour nous apprendre que quand nous leuons les yeux au ciel, il y faut sur tout leuer *1 Tim. 2 8.*

noz cœurs. Or ce n'eſt pas à dire que Dieu ne ſoit auſſi bien en terre comme au ciel, car il eſt par tout. Mais l'Oraiſon Dominicale dit qu'il eſt pluſtoſt au ciel qu'en terre pour nous apprendre à mediter inceſſamment les choſes hautes leſquelles nous contéplons peu, nous arreſtant pluſtoſt aux baſſes & terriennes: tellement que tout ainſi qu'vn enfant qui aura vne contenance mauuaiſe comme de regarder touſiours en bas, ou d'vn coſté ou d'autre en parlant à quelqu'vn ou en priant Dieu le pere qui voudra corriger ceſte meſchante inclination de ſon fils luy commandera quand il parle à quelqu'vn ou quand il prie Dieu de le regarder touſiours en front: ainſi, Dieu ſçachant que nous auons touſiours le cœur & noz affections en terre, commande que nous regardions touſiours aux cieux, comme s'il vouloit dire qu'il veut par ce regard continuel aux cieux nous faire cõme trop pancher d'vn coſté auquel nous ne panchiõs pas aſſez, afin de nous y faire aſſez pancher tout ainſi qu'vn laboureur a accouſtumé de faire à vn ieune arbre qui ne venant point bien droict le courbe à bon eſcient du coſté oppoſite à celuy qui eſtoit trop plié afin que ſe redreſſant il demeuraſt droict. Quand à ce qu'il eſt adiouſté qu'il eſt és cieux afin que nous mettions noſtre fiance en luy entant qu'il eſt gouuerneur & maiſtre de tout, c'eſt auſſi vne raiſon qui n'eſt pas de petite importance comme on le pourroit monſtrer amplement s'il eſtoit requis, mais ſans nous arreſter à cela nous ne deuons omettre qu'ainſi comme anciennement il eſtoit commandé d'adorer en Hieruſalem & meſme de ietter la veuë du coſté de Hieruſalem quand on prioit hors du temple: ainſi Daniel voulant prier ſe tournoit vers Orient ou eſtoit le tẽple, auſſi apres la venüe de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt il failloit auoir vn lieu ou on regardaſt aſçauoir au ciel & comme le regard du temple de Hieruſalem, auant la venue de Ieſus Chriſt, eſtoit figure du regard au ciel que nous deuons auoir en priant a-

Jean 4. 20.

Dan. 6. 10.

prés que Iesus Christ est venu au monde, il failloit que ceste figure fust accomplie, & elle l'est quand en priant Dieu nous auons ou deuons auoir la veue dressee au ciel. Ce dressement de veuë au ciel nous apprend aussi que nous deuons plustost demander les choses celestes que les terrestres, car elles nous sont plus necessaires que les autres, tellement qu'ayant les celestes, nous ne deuons pas autrement nous tourmenter des terrestres. Nostre Seigneur nous confirme ceste leçon disant Cerchez premierement le royaume des cieux & toutes choses vous seront adiousstees &c. *Math.6. 33.*

FAVSSE DOCTRINE

Puis que Dieu veut estre cerché & inuoqué aux cieux: ceux la errent qui pensent inuoquer Dieu ez creatures comme ez images & remembrances. Sainct Paul reprend cela disant que Dieu qui a fait le monde & toutes choses qui sont en iceluy estant Seigneur du ciel & de la terre, n'habite point ez temples faicts de main &c *Act. 17. 24.*

DIMANCHE XXXIX.

M. *Expose maintenant la premiere demande.* E. *Le nom de Dieu c'est la renommee de laquelle il est celebré entre les hommes. Nous desirons donc que sa gloire soit exaltee par tout & en toutes choses.*

Note 1 qu'entant que les enfans de Dieu doiuent rapporter toutes leurs pensees paroles, & actions à la gloire de Dieu principalement, que c'est auec bõne raison que nostre Seigneur Iesus Christ enseignãt à ses enfans de prier, & en priant leur demander beaucoup de choses qui leur sont necessaires, leur dit qu'ils demandent auant toutes choses la sanctification de son nom, pource que ceste demande est le fondement de toutes les autres qui suiuent, & pour-

ce qu'ayant obtenu de Dieu que son nom soit sanctifié de plus en plus, nous auons occasion d'esperer les autres choses qui sont és demandes suiuantes. Mais pour entendre clairement ce que nous demandons par la sanctification du nom de Dieu nous deuons regarder ce que l'Escriture entend par le nom de Dieu. Premierement elle entend Dieu mesme en son es-
Ps. 116. sence cõme quand Dauid dit i'inuoqueray le nom du Seigneur en prenant la tasse de louange. Secondement le commandement de Dieu, ou sa volonté & authorité diuine. A cela se rapporte ce que dit Iesus
Math. 28. Christ à ses disciples. Allez enseignez toutes gens les baptisans au nom du Pere, du Fils & du Sainct Esprit. Tiercement par le nom de Dieu sont entendues toutes les œuures & vertus qui ont esté faites de Dieu, comme cela se peut prouuer par infinis tesmoignages. Tellement qu'en demandant que le nom de Dieu soit sanctifié de toutes creatures, nous demandons premierement que Dieu soit cognu de toutes creatures asçauoir Dieu en vne essence qui est incomprehensible aux hommes distinct en trois personnes, le Pere le Fils & le Sainct Esprit & toutesfois que ces trois personnes ne sont qu'vn Dieu. Secondement qu'il soit cognu createur du ciel & de la terre & de toutes creatures qui sont en iceux. Tiercement conseruateur & gouuerneur de tout. Quartement qu'il soit cognû restaurateur & redempteur du genre humain par le moyen de nostre Seigneur Iesus Christ &c. de ceste cognoissance parle Iesus Christ.
Iean. 17. Ceste est la vie eternelle de te cognoistre seul vray Dieu & celuy que tu as enuoyé Iesus Christ, item Ieremie monstrant la grace qui seroit deployee du
ch. 13. temps du Messias, dit que depuis le plus grand iusques au plus petit tous le cognoistront. Et sainct
Philip. 3. 8. Paul disant que toutes choses qu'il estimoit gain deuant que cognoistre Christ, il les estimoit perte & dommage pour l'amour de Iesus Christ: mais pour particulariser tant mieux comment le nom de Dieu

doit estre sanctifié nous deuons dire que nous desirons premierement que sa toute puissance par laquelle a il creé le ciel & la terre, & ce qui est en iceux, & par laquelle il entretient tout, qu'icelle dije toute puissance soit cognuë, meditee & admiree d'vn chacun pour en faire son proffit comme il appartient Secondement que sa sapience admirable qui apparoist en la disposition & ordre admirable du monde soit de plus en plus manifestee d'vn chacun. Tiercement que sa bonté qui est la seule cause pour laquelle il a creé toutes choses soit aussi faite notoire de plus en plus. Quartement que sa iustice par l'exercice & administration de laquelle les meschans soyent punis & les bons benits de Dieu soit aussi de plus en plus admiree. Quintement que sa misericorde pour laquelle il supporte si longuement la peruerfité des hommes soit recognue. Sextement que sa verité qui le rend immuable à deployer ses iugemens sur les iniques, & ses promesses sur les siens soit celebree, & magnifiee tant & plus par tous les hommes de la terre.

Note 2. que par la sanctification du nom de Dieu nous demandons que les miracles qui ont esté faicts par la puissance admirable de Dieu anciennement & de nostre temps, soyent serieusement meditez pour nous fortifier en nos aduersitez voire pour conceuoir inuincible asseurance que Dieu au besoing ne nous defaudra. A cela appartient le miracle de la sortie & deliurance du peuple d'Israël de la seruitude d'Egypte & de celle de Babylon. Item toutes les deliurances que Dieu a faictes aux Israëlites comme notamment cela se voit au liure des Iuges. Item de plusieurs autres desquelles mention est faicte en l'Escriture, & & mesme de celles qui se sont faictes de nostre temps, esquelles entant qu'il y a plusieurs choses remarquables, aussi les deuons nous bien remarquer pour luy en rendre la gloire qui luy est deüe. Aceste fin regardoit le bon Roy Ezechias quand priant Dieu contre

2 Ro. 19. 15. le Roy des Assiriens il disoit, maintenant ô Eternel nostre Dieu sauue nous ie te pri' de la main d'iceluy, afin que tous les Royaumes de la terre cognoissent que tu es l'Eternel Dieu seul. Ainsi les enfans d'Israël ont sanctifié le nom de Dieu quand voyant Pharaon auec l'eslite de son armee en l'eau ont dit, chantant à l'Eternel qu'il auoit esté magnifié en ce qu'il auoit ietté en la mer le cheual & le cheuaucheur. Finalemẽt le nom de Dieu est sanctifié ou pour mieux dire le doit estre, soit que nous soyons en prosperité & sur tout en aduersité. Car quand Dieu nous iette en aduersité son but est que nous le leuions & sanctifions. A ce propos Iob a dit en vne profonde afflictiõ le nom de Dieu soit benit, & Dauid, c'est pour mon bien que tu m'as humilié: & les Apostres s'enfuioyent ioyeux de ce qu'ils auoyent souffert pour le nom de Christ & glorifioyent Dieu de ce qu'il les auoit estimé dignes de souffrir pour son nom. Bref: le nom de Dieu est sanctifié quand nous nous addõnons à vertu fuions le vice, & nous nous deplaisons en noz fautes & iniquitez. A cela tend ce commandement soyez saincts comme ie suis sainct, item comme celuy qui nous a appellé est sainct, soyez aussi saincts en toute vostre conuersation, item nous sanctifions le nom de Dieu quand il nous fait sentir les fruicts de sa iustice qui nous est imputee par Iesus Christ & les fruicts de nostre sanctification, regeneration, viuification, & nous disposé en sorte que non seulement nous desirons de nous addonner à ce qui luy peut aggreer, mais aussi que nous nous gardions d'estre occasion qu'il ne soit blasphemé ou deshonoré, & ainsi qu'on ne nous puisse reprocher ce que sainct Paul reprochoit aux Iuifs: le nom de Dieu est blasphemé entre les Gentils à cause de vous en disant dije que le nom de Dieu soit sanctifié nous desirons non seulement l'aduancement de tout ce qui est ici touché, mais de plusieurs autres choses qui n'ont point esté specifiées.

Exod. 15 1. 2. 8.

Iob. 1. 21.

Ps. 119.

Act. 5. 41

Leuit. 11 1 *Pi.* 1 14.

Rom. 2. 24.

M. *Entends tu qu'elle puisse croistre ou diminuer.* E. *Non*

pas en soy mesme, mais c'est qu'elle soit manifestee comme elle doit & quelque chose que Dieu face que toutes ses œuures apparoissent glorieuses comme elles le sont, tellement qu'en toute sorte il soit glorifié.

Note que c'est auec bonne raison que ceste demande & response est mise aprez la precedente. Car ayãt dit que par la sanctification du nom de Dieu nous demandons que tout ce que l'on pourroit dire de Dieu croisse, ce n'est dije mal a propos qu'il est icy demandé si la renommee de Dieu & ce qu'on peut dire de luy peut croistre ou diminuer, la respõse est que non : car entant qu'en Dieu il n'y a point de qualitez proprement comme aux hommes, aussi quand l'Escriture luy en attribue pour s'accommoder à nostre rudesse, elles ne peuuent aussi croistre ny diminuer : ces qualitez sont que Dieu est bon, misericordieux, puissant, iuste, veritable, &c. ou bien faut dire qu'en Dieu il y a de la bonté, misericorde, puissance, iustice, verité, mais toutes ces qualitez sont essentielles en Dieu, & par consequent ne peuuent croistre ny diminuer en Dieu. Car ainsi comme l'essence de Dieu ne croist ny ne diminue, ainsi en est il de ses qualitez qui sont en luy essentielles : car Dieu n'est iamais meilleur, ny plus, ny moins puissant, ny misericordieux, ny iuste, ny veritable en vn temps qu'en vn autre: il est tellement parfait qu'on ne sçauroit adiouster ny diminuer à ceste perfection. Il n'en prend ainsi des hommes : car s'ilz ont & s'acquierent des qualitez elles croissent & diminuent. Ainsi quand ilz sont appellez sages, bons, liberaux, doux, sçauans & ont mesme quelque sagesse, bonté liberalité, douceur & doctrine, cela croist & diminue en eux. Car quãd ilz trauaillent à l'estude de quelque science, ilz accroissent ceste science par trauail, en s'exerçant à douceur liberalité ou autre vertu, ceste exercice leur peut apporter accroissement, comme la negligence au labeur & le defaut d'exercice à vertu, leur apporte diminution, mais notons quand le Catechisme dit que la re-

nommée de Dieu ne peut croistre en elle mesme mais qu'il faut qu'elle soit manifestee, & que toutes œuures apparoissent glorieuses, nous sommes appris par cela que la renõmee de Dieu croist ou diminue nõ en elle mesme, ou au regard de Dieu mais a nostre regard entant qu'encores qu'ayõs ouy parler de Dieu, de sa nature, & de sõ essence, & de ses vertus, ceste premiere, seconde, & troisiesme fois nous en peut bailler quelque cognoissance, mais quãd nous meditõs & ruminons ces choses plusieurs fois, nous cognoissons mieux cela qu'au parauãt. Ainsi encores que nous ayõs ouy parler, ou prescher, lire & auõs leu nous mesmes, ce que l'Escriture dit de l'essence de Dieu, de la creation du monde, des miracles qui ont esté faictz au peuple d'Israël, de la redemption du genre humain, & de plusieurs autres poincts de doctrine, nous pouuons dire si nous sommes diligens à nous enquerir de plus en plus de l'intelligẽce de ces poincts, que cela croist, a sçauoir à nostre regard à mesure que l'ignorãce qui est en nous se diminue. Tellemẽt donc qu'entant que l'essence de Dieu son nom & toutes ses vertus & tous les biens que nous receuons assiduellement de luy, & tous les poincts de doctrine qui nous sont proposez en la Parole de Dieu, ce sont dije des choses hautes la cognoissance desquelles nous ne pouuons auoir en peu de temps aussi deuons nous continuellement nous estudier a la recerche & intelligence de ces choses & plus nous acquerõs l'intelligẽce d'icelles, aussi sanctifions nous le nom de Dieu: comme au contraire quand nous sommes negligens à la meditation de ces choses, la renommee de Dieu decroist & ses œuures n'apparoissent point glorieuses. Ainsi quand quelqu'vn desire que celuy qui est ignorant de son salut, en ait la cognoissance, item que les miracles & merueilles de Dieu soyent cognues & meditees de plus en plus par tous en sorte qu'ilz en tirent quelque consolation, telz sanctifient le nom de Dieu, & ceux qui mesprisent ces choses, deshonorent Dieu & diminuent

minuent sa renommee entant qu'en eux est.

M. *En la seconde demande qu'entends tu par le regne de Dieu?* E. *Il consiste principalement en deux poincts, c'est de conduire les siens & les gouuerner par son esprit, au contraire de confondre les reprouuuez qui ne se veulent rendre subiects à sa domination afin qu'il apparoisse qu'il n'y a nulle puissãce qui puisse resister à la sienne.*

Note 1 que le Catechisme semble demander premerement la definition du regne de Christ, & ne la donne pas & la laissant vient à la diuision. Mais nous pouuons ainsi definir ce regne asçauoir que c'est vne certaine forme de police spirituelle ordonnee de Dieu par le gouuernement & administration de laquelle Dieu amasse son Eglise, la conserue, defend, l'enrichit de plusieurs graces, & finalement la glorifiera. Tellement que ce regne, ne sont pas des terres & païs, mais principalement des personnes desquelles l'Eglise de Dieu est composee: & de faict tout ainsi que pour constituer vn regne ou royaume terrien, il ne faut pas seulement qu'il y ait des terres, villes, & chasteaux, car si cela suffisoit, les bestes, *& notammẽt* les sauuages seroyent roines, entant qu'elles ont toutes les terres & païs à leur plaisir. Les chahuans, chauue-souris & choüettes sont ordinairement ez maisons & edifices des grands Rois, & iouïssent mieux des palais des Princes, & autres bestes semblablement que les Princes mesmes. Mais pour bien ordonner vn royaume il faut qu'il y ait des suiects, creatures raisonnables, puis vn Roy, & des loix par lesquelles le peuple soit gouuerné: ainsi pour establir le Royaume de Christ, il faut qu'il y ait des fideles qui soyent bourgeois & cytoiens de ce Royaume ou regne. Or ce royaume c'est l'Eglise: car l'Escriture *Zach. 2. 9.* prend le Royaume de Dieu en maints lieux pour l'Eglise: le Roy de ceste Eglise ou Royaume c'est Ie- *Ps. 110.* sus Christ. A ce propos il est dit ie t'ay constitué, Roy *Act. 2.* sur Sion, item le Tout-puissant a dit à mon Seigneur 33. est à dire Iesus Christ sieds toy à ma dextre, item *Ps. 2.*

ô vous & Rois & Princes baisez le filz que Dieu vous enuoye & le recognoissez pour Roy (car anciennement quand quelqu'vn estoit oinct Roy on le baisoit pour le recognoistre Roy: ainsi Samuel baiza Saül l'ayant oinct pour Roy,) les loix pour gouuerner ce
Esa. 40. Royaume, c'est sa Parole. Or comme le Royaume des Princes terriens est de peu de duree, cestuy ci est spirituel & eternel: pource l'Ange Luc. 1. parlant de ce Royaume de Iesus Christ dit, qu'il seroit sans fin & regneroit eternellement surla maison de Iacob c'est à dire en l'Eglise ou en ce royaume. De
Iean 19. la vient que Iesus Christ disoit à Pilate, mon regne n'est point de ce monde, car s'il en eust esté, Christ eust eu ses Garde-corps, & Gendarmes qui eussent combattu pour luy. Tellement que ce royaume n'apporte pas la conseruation & le salut des corps ny au-
Iean 17. cune chose terriene, mais le salut de l'ame, & la vie eternelle, comme est monstré par ce passage, ie luy ay donné la puissance sur toute chair afin qu'il donne la vie eternelle à tout ce que tu luy as donné. Or ceste vie eternelle est de cognoistre vn seul vray Dieu &
Math. 3 Iesus Christ qu'il a enuoyé. La vie eternelle donc ap-
8. 13. partient à ce royaume ou à ceste Eglise: pource Iesus
Luc 13. Christ appelle souuent l'Eglise le Royaume de Dieu
Marc 16 & le royaume des cieux, en ce sens Iesus Christ promet à sainct Pierre les clefs du royaume des cieux, par lesquelles il entend le regime de son Eglise: car ainsi que Dieu Eternel administre ce royaume par son fils Iesus Christ qui en est le chef, aussi Iesus Christ a ses seruiteurs desquels il se sert en l'administration de ce royaume comme vn Roy terrien a les siens. Or comme il ne suffit en vn Royaume d'auoir des loix s'il n'y a vn Roy & Magistrat pour les mettre en pratique, aussi seroit ce peu de cas, que ce regne, ou Eglise eust des loix escrittes asçauoir les Escritures si Iesus Christ Roy d'icelle ne leur donnoit efficace par son Sainct Esprit en les faisant pratiquer. Car ainsi que les loix ne sont que lettres mortes, si le

Magistrat ne leur donne valeur, & authorité en les faisant executer. Ainsi en est il de l'Escriture si Iesus Christ ne donne puissance par son sainct Esprit à ceux qui l'annoncent afin qu'iceux ne soyent ministres de la lettre, ains aussi de l'Esprit, & ne touche par iceluy le cœur de ceux qui l'oyent pour la leur faire receuoir par foy, & l'imprimer en iceux, comme il a promis par son Prophete, disant qu'il escriroit sa loy au cœur de son peuple, & qu'ils seroyent tous enseignez de Dieu, & sainct Paul dit que le ministere de l'Euangile estoit vn ministere, non de la lettre ains de l'Esprit, & ailleurs que ceux qui sont menez de l'Esprit de Dieu, iceux sont enfans de Dieu. Ceste est la cause pour laquelle il a promis à ses fideles, d'enuoyer le Sainct Esprit, & leur enuoya en forme de langue de feu pour enflammer les cœurs & les langues tant de ceux qui porteroyent sa Parole que de ceux qui l'orroyent.

2 Cor. 3. Jer. 31. 2 Cor. 3. Rom. Act. 2.

Note 2 puis que nous sçauons quel est le Royaume de Iesus Christ & comment il s'administre, quel est le Roy & les loix d'iceluy, il reste que tous ceux qui sont en ce Royaume, recognoissent Iesus Christ pour leur souuerain Roy & Sauueur viuans soubs ses loix & ordonnances & le laissans conduire par son esprit, telz peuuent conclurre, qu'ils sont à Iesus Christ, & que le royaume des cieux leur appartient comme l'heritage d'vn pere appartient à ses enfans. Au contraire ceux qui sont autres, appartiennent au royaume du Diable qui n'est qu'vne cruelle tyrannie. Les enfans d'vn tel Royaume sont appellez enfans de perdition, & l'Eglise des malins: leur chef qui est le Diable est appellé le Dieu de ce siecle, le Prince de ce monde, & le gouuerneur auquel la puissance des tenebres est donnee, & l'empire de la mort, c'est luy qui a domination & seigneurie sur les rebelles & enfans d'ire & de tenebres.

Ps. 25. 2 Cor. 3. Eph. 6. Hebr. 2.

M. *Comment pries tu que ce regne aduienne?* E. *C'est que de iour en iour le Seigneur multiplie le nombre des siens, qu'il au-*

gmente de iour en iour ses graces sur eux iusques à ce qu'il les ait du tout remplis, qu'il esclaircisse aussi de plus en plus sa verité, qu'il manifeste sa iustice dont Satan & les tenebres de son royaume soyent confondues, & que toute iniquité soit abolie & destruite. M. *Cela ne se fait il pas des a present?* E. *Si fait bien en partie, mais nous desirons que continuellement il croisse iusques à ce qu'il vienne à sa perfection qui sera au iour du iugement auquel Dieu sera exalté seul, & toute creature sera humiliee soubs sa grandeur, mesme il sera tout en toutes choses.*

Note 1 qu'ainsi qu'en vn royaume il y a ordinairement de bons & meschans subiects: & l'office d'vn bon Roy est de nourrir & entretenir en paix ses bons subiects, de les defendre contre ceux qui leur voudroyent nuire, de chasser & punir les traistres perfides, & estrangers de ce royaume qui ne demandent qu'a le mettre en confusion: ainsi Iesus Christ aime & cherit tous ceux qui ont fait leur entree en son royaume, en estant baptizez au nom de son Pere, & du sien & du Sainct Esprit: car à tels qui sont nez d'enhaut leur est donné de voir le Royaume des cieux il garde soubs sa protectiõ ceux qui sont tels aussi che
Iean. 3. rement que nous tenons la prunelle de noz yeux, les
Luc. 18. benissant de toute benediction tant spirituelle que corporelle, & les defendant de leurs ennemis qui cõ-
Iean 10. me loups rauissans les veulent rauir de ses parcs.
16. Pource Iesus Christ s'accompare au bon pasteur qui ne laisse emporter ses brebis aux loups, ains les conserue comme le bon berger doit faire. De maniere que quand nous prions que le regne de Dieu vienne nous demandons premierement que ceux qui sont ignorans de leur salut qu'ils en ayent la cognoissance Secondement que ceux qui en ont quelque cognoissance ne la laissent abastardir, ny perir par lascheté, ains qu'ils la cultiuent à bon escient & l'accroissent en lisant, oyant, meditant soigneusement la Parole de Dieu qui est pour nourrir & fortifier de plus en plus la cognoissance telle qu'ils ont. Tiercement que de iour en iour quelques vns de ceux qui appartiennent

a l'election de Dieu, soyent attirez à son Eglise qui est son Royaume, afin que comme il est dit aux Actes des Apostres tous les iours plusieurs soyent adioincts à l'Eglise pour estre participans de la vie eternelle. Quartement nous demandons que Dieu destruise les ennemis de ce Royaume, & que luy mesme nous arme de sa Parole qui est appellee le glaiue de l'Esprit, & d'autres armes spirituelles & puissantes par la puissance de Dieu pour abbatre & ruiner toutes puissances, munitions, & hautesses qui s'esleuent contre Dieu, & les rendre captiues soubs son obeissance & l'obeissance de la foy. Or ses ennemis sont premierement le Diable & toute la puissance infernale, l'Antechrist & tous ses faux Propheres, & tous les Princes & peuples qui luy adherent desquels le nombre sera tousiours grand & dureront iusques à la fin du monde Daniel 7 en parle en la vision des bestes par lesquelles il a figuré tous les Royaumes de la terre, & notamment, en celle qui a representé l'Empire Romain. Il est dit de ceste beste la qu'elle deuoit faire la guerre aux Saincts, mais elle sera finalemẽt vaincüe par l'Agneau c'est à dire par Iesus Christ il est dit 2 Thess. 2 que l'Antechrist & son regne dureront iusques au dernier iour, & qu'il ne peut estre destruict sinon par l'Esprit de la bouche de Iesus Christ. Dauid parle de tels ennemis disant que les Rois sont conuenus contre Dieu & son Christ. &c. En apres les ennemis de ce Royaume sont le peché qui est vn instrument, vne arme, vn glaiue par lequel le Diable a blessé tous ceux qu'ilz a atteint d'iceluy Car ainsi que le Diable est le pere qui a engendré le peché: aussi peché est le pere de la mort & d'enfer, qui est occasion que sainct Paul a appellé le peché, l'aiguillon de la mort: pource qu'ainsi que le serpent, le Scorpion & toute beste venimeuse iette son venin par l'aiguillon, & par son venin apporte la mort, aussi le vieil Serpent qui est le Diable a dardé son venin en l'ame de l'homme par le peché duquel il s'est serui

Act. 2. 41.
Ephes. 6.
1 Cor 10
Daniel. ch. 7.
Apocal. 17.
Dani. 11
Ps. 2.
1 Cor. 15.

comme d'aiguillon, & l'euſt totallement tué s'il n'euſt eſté gueri par Ieſus Chriſt repreſenté par le Serpent d'airain qui a eſté ſans venin. En outre nous pouuons dire que les ennemis de ce royaume ſont noz ſenſualitez, concupiſcences & affections charnelles effects du peché qui eſtant infinies guerroyent inceſſamment ce Royaume. Finalement nous meſmes ſommes grands & puiſſans ennemis de ce Royaume. Car combien que nous en ſoyons amis & citoyens, toutesfois pource que nous ne ſommes pas du tout regenerez, nous pouuons dire que nous ſommes amis & ennemis de ce Royaume nous en ſommes amis entant que nous ſommes regenerez & reformez, & entant que tous les iours proffitons en ceſte reformation : mais nous en ſommes ennemis ſuiuant noſtre vieil Adam, noſtre chair & ſang qui ne peuuent comprendre les choſes d'enhaut de la vient le combat duquel parle ſouuẽt ſainct Paul qui eſt, entre la chair & l'eſprit. Et pour dire ce qui en eſt nous ne ſerons iamais bons amis de ce royaume tant que nous ſerons en ce monde: ce ſera lors que nous ſerons auec Dieu Auſſi ce royaume n'eſt que commencé en nous, & ne ſera accompli ſinon lors que nous ſerons partis de ce monde. A ceci tendent ces paſſages, nous ſommes ſauuez par eſperance, nous ſommes morts enſeuelis & reſuſcitez & aſſis au ciel auec Ieſus Chriſt. A ce propos ſainct Paul dit nous cognoiſſons & prophetiſons en partie, mais quand ce qui eſt parfaict ſera venu, alors ce qui eſt en partie ſera aboli nous ſommes maintenant enfans de Dieu, mais il n'eſt pas encores manifeſté quelz nous ſerons: mais nous ſçauons quand il ſera manifeſté que nous ſerons ſemblables à luy, car nous le verrons ainſi comme il eſt nous ne verrons plus alors comme en vn miroir ou en obſcurité, ains face à face pource ſainct Paul dit voſtre vie eſt cachee auec Chriſt en Dieu. Quand Chriſt ſera manifeſté qui eſt voſtre vie: alors vous ſerez manifeſtez auſſi auec luy en gloire & pource ce dernier e-

Nomb. 12. Iean. 3.

1 Cor. 15 Iean 5 Rom. 7 Epheſ. 4

Rom. 8.

1 Cor. 13

1 Cor. 3.

Col. 3.

ſtat de ce royaume qui ſera en la fin du monde eſt appellé le royaume de Dieu. Pluſieurs viendront d'Orient, & d'Occident, de Septentrion, & de Midi & ſeront aſſis au Royaume des cieux. *Math. 8*

2. Quand donc nous prions que le regne de Dieu aduienne contre noz ennemis, nous demandons premieremẽt que les deſſains, efforts tãt occultes que manifeſtes des ennemis de Dieu, ſoyent reprimez & briſez. Ainſi l'Egliſe prioit contre Herode qui auoit fait tuer Iaques & perſecuté pluſieurs fideles vn iour cõme les Sidoniens & Tyriens luy demandoyent paix, & que le peuple en le flattant euſt crié qu'il eſtoit Dieu & non homme, il fut rongé de vers, & perit iuſtement pour ſes iniquitez. Ce fut le fruict des prieres de l'Egliſe. L'hiſtoire Eccleſiaſtique raconte de Iulian L'Apoſtat qu'ayant fait malitieuſement la guerre à Ieſus Chriſt, vn iour eſtant en bataille contre les Chreſtiens fut frappé d'vn dard, duquel coup il mourut, mais en tirant le dard, & puis ayant du ſang en ſa main & le iettant contre le ciel dit, tu as vaincu Galileen, appellant ainſi Ieſus Chriſt par moquerie: nous demandons dije que Dieu manifeſte ſa iuſtice contre tous ceux qui combattent ſon Royaume comme il l'a fait contre ceux cy & contre d'autres. Secondement nous demandons qu'il ruïne & extermine tous Schiſmatiques & Heretiques deſeſperez, faux Docteurs, & Prophetes qui ſont autant ou plus dangereux ennemis du Royaume de Dieu que ceux qui l'oppugnent à force ouuerte. Tiercement que le peché & les mauuaiſes concupiſcences d'iceluy ſoyent diminuees & refroidies en nous, & qu'au contraire la ſainɛteté, iuſtice & vne ſyncere affection à pieté croiſſent tous les iours en nous, iuſques à ce que nous ſoyons paruenus à la perfection de ce royaume qui ſera au iour du iugement, comme dit le Catechiſme auquel Dieu ſera exalté ſeul & toute creature humiliee ſoubs ſa grandeur, meſmes il ſera tout en toutes choſes. Finalement nous deman- *Act. 4.*

dons que puis que nous deuons paruenir à ce Royaume non en tuant beaucoup d'ennemis, & espandant beaucoup de sang comme fit Dauid pour paruenir au sien, & se le rendre paisible, & comme font ordinairement les Rois de la terre mais dautant que nous y deuons paruenir par plusieurs oppressiõs, il faut que nous portions patiemment les afflictions qu'il plaira à Dieu nous enuoyer: car elles sont necessaires pour
2 Tim. 3 y paruenir, pource sainct Paul dit que tous ceux qui voudroyent viure en la crainte de Dieu souffriront persecution. Item vous serez pressez au monde dit
Iean 16. Iesus Christ & serez hais à cause de moy, le temps viendra que ceux qui vous occiront cuideront faire seruice à Dieu, & ailleurs si nous souffrons auec luy,
Rom. 8. nous regnerons auec luy, &c. pourrions nous auoir texte plus exprés pour nous asseurer, que si nous souffrons comme il a souffert, nous serons participans de son Royaume?

FAVSSE DOCTRINE.

Nous tenõs donc premieremẽt pour ennemis du Royaume de Dieu les Papistes qui font le Royaume & l'Eglise de Dieu de laquelle ils se vantẽt, plustost terriẽne que spirituelle: car tout leur seruice est plein de põpe, & font le Pape chef de l'Eglise & Lieutenãt de Iesus Christ, & ce Pape auec ses Euesques, Archeuesques, Cardinaux & autres monstre plus de lustre & splendeur que tous les Rois & Empereurs qui soyent au monde, quand tels prient qu'aduiene le regne de Dieu qui est spirituel & non terrien & consiste en choses qui n'ont nulle apparence, ils prient que Dieu destruise leur regne d'autant qu'il est fort magnifique. Secondement nous tenons pour ennemis de ce royaume, ceste sorte d'Anabaptistes (car il y en a de plusieurs sortes) qui disent que puis que nous sommes au regne ou royaume de Iesus Christ, & que nous tenons Iesus Christ pour Roy de ce Royaume,

il n'eſt beſoin que nous en ayons d'autres, & ſelon ceſte reſuerie ils tienent que les Rois, Princes & Magiſtrats qui vſent de Seigneurie, & domination ſur les autres ſont Tyrans vſurpans ce qui appartient à Ieſus Chriſt & ils ne conſiderent que le Royaume de Ieſus Chriſt eſt ſpirituel & non terrié, & qu'en eſtabliſſant ſon regne ſpirituel, il ne veut abolir les Royaumes terriens qui ſont ordonnez ſelon ſa parole, tels ont fait vne grande breſche au Royaume de Ieſus Chriſt: car par telle reſuerie ils ont excité les Princes de la terre à combattre le royaume & l'Egliſe de Ieſus Chriſt, & la ruiner pource qu'elle tend à abbatre leur royaume ſelon ceſte reſuerie Anabaptiſtique. Tiercement nous tenons pour ennemis de ce Royaume les Iuifs qui attendent la reſtauration de Ieruſalem terrienne, & les Pepuſiens qui auec les Iuifs s'attendent de regner charnellement en ce monde aprés que les Royaumes & Seigneuries ſeront ſubiectes aux fideles, & que l'Egliſe ſera paiſible, & aura domination ſur tous, car ils ont ceſte opinion. En ce nombre nous mettons les Chiliaſtes vn peu differens de ceux ci, car ils tenoyent que l'Antechriſt deuoit eſtre ruiné auec ſon regne c'eſt à dire les reprouuez ſix mil ans aprés la creation du monde, & puis que Ieſus Chriſt deuoit regner paiſiblement en terre auec ſes eſleus l'eſpace de mil ans (pource ont ils eſté appellez Chiliaſtes par les Grecs, & par les Latins millenaires qui eſt l'interpretation du mot Grec) & puis aprés ce terme Satã deuoit eſtre deſlié encores quelque petit de temps deuant le iugement dernier, & puis toſt aprez, il viendroit pour iuger abſolüement. Quartement nous tenons les Origeniſtes pour ennemis de ce royaume leſquels afferment qu'il n'y aura nuls damnez, ains que tous ſeront ſauuez voire les Diables meſmes. Si ceſte opinion eſt vraye en vain dirions nous, ton regne aduienne, dans lequel il y a des bons pour leſquels nous prions qu'ils paruiennent à la felicité à laquelle ils ſont deſtinez, & des

meschans pour lesquels nous demandons aussi qu'ils tombent au malheur auquel ils sont destinez par la iustice de Dieu. Finalement les Libertins qui sont de la semence & couuee des Anabaptistes doiuent estre tenus pour ennemis mortels de ce royaume, entant qu'ils tiennent qu'il n'y a point de Diable ny peché, ny enfer, ny de tourment de conscience sinon pour ceux qui en ont quelque opinion, & tenans que nous sommes paruenus iusques à la consommation du regne de Dieu, ils disent que nous sommes en liberté, & ainsi quand nous faisons quelque chose voire de mal: encores mesmes que ce mal fust grand voire quand on paillarderoit & tueroit on, ils tiennent que l'Esprit de Dieu nous pousse à cela, tellement qu'à leur conte nous ne pouuons mal faire: & qu'est ce que cela sinon mettre le peché & vice au lieu de la iustice & vertu, l'Enfer au lieu de Paradis, & le Diable au lieu de Dieu? Si cela estoit, en vain dije demanderoit on que le regne de Dieu aduint par lequel nous entendons que le peché, le Diable, l'Enfer ennemis iurez du regne de Christ soyent ruinez & finalement accablez, & qu'à mesme mesure la iustice, la foy, la sanctification des fideles, & en vn mot la cognoissance de l'Euangile croissent abondamment par l'accroissement de laquelle le Royaume de Satan se destruise, en ce sens disoit Iesus Christ que tous les iours par la predication de sa Parole il voyoit Satan tõber des cieux. Voi la resuerie de Caroli Docteur de la Sorbonne en l'instruction de Viret sur l'exposition de ceste requeste.

DIMANCHE XXXX.

M. *Comment requiers tu que la volonté de Dieu soit faicte?*
E. *Que toutes creatures luy soyẽt subiectes pour luy rẽdre obeissance: & ainsi que tout se face selon son bon plaisir.*

Note 1. que ceste demande est fort à propos conioincte aprez les deux precedentes: car en la premie-

re par la ſanctification du nom de Dieu, nous demandons que pluſieurs ayent la cognoiſſance de Dieu, de ſa puiſſance, bonté, miſericorde, iuſtice, verité, & d'autres vertus Chreſtiennes, en aprez par la ſeconde requeſte (ton regne aduienne) nous demandons que ceſte cognoiſſance qui eſt donnee en la premiere requeſte croiſſe, & que l'Egliſe qui eſt ce Royaume de Dieu compoſé de perſónes qui ont ceſte cognoiſſance multiplie de iour à autre, item nous demandons que ceux qui ſont ennemis de ce Royaume & Egliſe & qui empeſchent l'accroiſſement d'iceluy ſoyent amenez à la fin à laquelle Dieu les a deſtinez afin de ne l'empeſcher plus. Et maintenant par ceſte troiſieſme (ta volonté ſoit faicte) nous demandons que tous facent ceſte volonté, & obeïſſent à ſes commandemés, car luy eſtant Dieu tout-puiſſant, tout bon, & tout ſage, il eſt digne d'vn tel honneur.

Note 2. que ſi toutes creatures tant animées qu'inanimées luy obeïſſent à ſçauoir le ciel, les Anges, le Soleil, la Lune, les eſtoilles, l'air, la terre, l'eau, le feu, les vens, pluyes, roſees, greſles, tempeſtes, herbes, plantes, arbres, toutes beſtes qui ſont tant ſur la terre qu'ez mers & riuieres ſeruent toutes à Dieu en leur vocation, ordre, & office qui leur a eſté commis *Pſ. 148.* de Dieu: par plus forte raiſon l'homme raiſonnable, & creé à l'image de Dieu, & qui peut mieux cognoiſtre la volonté de Dieu que les autres creatures, doit le ſeruir & obeïr en quelque vocation qu'il puiſſe eſtre. Premierement tous les hommes eſtans appellez à le ſeruir & honorer (qui eſt vne vocation generale à ceux qui ont ſa cognoiſſance (tous s'y doiuent employer: ſecondement es vocations particulieres quand quelqu'vn y eſt appellé, tant plus ſa vocation eſt haute, tant plus eſt il tenu de vacquer à ce deuoir. Comme les Miniſtres, Rois, Princes qui ſont eſleuez pour conduire les autres doiuent prendre garde à ceſy de plus prez que ceux qui leur ſont inferieurs: car comme ilz ſurpaſſent les autres en authorité, auſſi

leur doiuent ilz seruir de bon exemple, & estre comme vn flambeau pour les esclairer, & s'il leur aduient quelque chose de siniſtre & fascheux en suiuant leur vocation, comme il est impossible qu'il n'en aduienne à tout bon seruiteur de Dieu qui ne veut flechir ny à dextre ny à seneſtre, vn chacun doit porter cela patiemment, & ne murmurer contre Dieu. Telz doiuẽt
2 Cor. 12 suiure l'exemple de sainct Paul qui n'ayant obtenu deliurance de ses perſecutions qu'il auoit demandé par plusieurs fois à Dieu, & voyant qu'il luy plaisoit qu'il portaſt ceſte croix, dit ſa volonté ſoit faicte: item
2. Sam. doiuent suiure celuy de Dauid qui se voyant chaſſé
16. 17. de son royaume dit à Dieu, s'il te plaiſt me laiſſer en confuſion pour mon ingratitude, ie confeſſe que ie l'ay merité, ie me remetz du tout entre tes mains, ta bonne volonté ſoit faicte, fay ton plaiſir de moy, ie suis preſt à tout ce qu'il te plaira ordonner de moy,
Iob 1 21 item iceluy de Iob qui ayant perdu ſes enfans & ſes biens, & frappé de tant de maux que c'eſtoit pour faire deſeſperer le plus conſtant homme du monde, dit le Seigneur l'a dõné, le Seigneur l'a oſté il a eſté faict cõme il luy a pleu, ſon nõ ſoit benit. Finalement doiuent imiter celuy de Ieſus Chriſt lequel entant qu'il eſtoit homme apprehendant la mort qu'il deuoit ſouffrir pour le genre humain, dit, non, comme ie veux,
Mat. 26 ains comme tu veux.

M. *Entens tu que rien ſe puiſſe faire contre ſa volonté?*
E. *Nous requerons non pas ſeulement qu'il ameine toutes choſes à tel point, que ce qu'il a determiné en ſon conſeil aduienne, mais que toute rebellion abbatuë, il renge toutes volontez à la ſienne ſeule,*

Non ſans raiſon ceſte queſtion eſt faicte: car entant que Dieu eſt tout puiſſant, & qu'il peut faire tout ployer ſoubz ſa puiſſance & obeïr à ſa volonté, il ſem-
Pſ. 115. ble qu'en vain on demande que ſa volõté ſe face: pource qu'encores qu'on ne demandaſt cela, ſa volonté ne lairroit d'eſtre faite, de la vient qu'il eſt dit que noſtre
Eſa. 46. Dieu eſt aũ ciel, & fait la tout ce qu'il veut, item mon

conseil tiendra, & feray toute ma volonté, item il fait 10.
selon sa volonté, tant en l'armee du ciel qu'ez habi- *Dan. 4.*
tans de la terre. Toutesfois ceste demande est bien à 32.
propos, car ainsi que quand nous auons dit que nous demandons que le regne de Dieu aduienne lequel ne lairroit de venir, encores que ne le demanderions pas, aussi nous demandons à Dieu que sa volonté soit faicte laquelle ne lairroit de l'estre, combien que ne la demandassions pas: tant y a que ce n'est en vain que Dieu nous apprend à faire telle demande pour ces raisons. Premierement qu'encores que Dieu puisse accomplir sa volonté sans que nous l'en requissions, il ne la fait toutesfois sinon qu'en estant requis: car entant qu'il a adiousté à ses promesses des conditions, il est certain qu'il n'accomplira ses promesses sinon qu'on mette en effect la condition, suyuant quoy quand il promet d'ayder à ses enfans s'ilz l'inuoquent, il ne leur aydera pas souuentesfois, s'il ne l'en prient, & s'il l'en prient, il leur aydera, & ainsi nous pouuons dire, que la priere que les fideles font à Dieu, est occasion que Dieu leur fait sentir ses promesses. De sorte qu'ainsi comme vn bon pere, ne voudroit faillir à ses enfans, il ne leur donnera toutesfois du pain ou autre chose qu'il auront besoin, sinon qu'ilz le demandent: & le pere fait cela à ses enfans pour leur apprẽdre à demãder leurs necessitez & de les accoustumer à quelque honnesteté, ciuilité & vertu: ainsi Dieu attend que nous demandions les choses qu'auons besoin auant qu'il nous les donne pour nous exercer a pieté, & esueiller nostre paresse, & nous fortifier de plus en plus en sa grace. Que si nous ne le demandõs il ne le fera pas: & ainsi quand nous prions Dieu qu'il nous face la grace de nous amender, de fuïr le vice, embrasser la vertu, & en somme que nous luy demandons quelque chose de raisonnable, c'est vn vray presage que nous le pourrons obtenir: & quand nous ne l'en prions point, aussi que nous ne l'obtiẽdrons pas.

Secondemẽt nous demandons que la uolonté de Dieu ſe face, laquelle dije ne lairroit d'eſtre faicte ſans que nous le demãdaſſions, pource que lors que nous nous trouuons en quelque difficulté (car c'eſt lors principalement que doit auoir lieu ceſte demande, & non ou ceſte volonté de Dieu eſt reuelee) & que nous ne ſçauons pas quelle ſera l'iſſüe de noſtre affaire, nous prions Dieu par ceſte requeſte qu'il y donne vne fin heureuſe: & ſi elle n'eſt telle que nous deſirons, nous prions Dieu de nous faire la grace de nous y ſubmettre: car puis qu'il a pleu à Dieu de nous enuoyer telle iſſüe, elle eſt meilleure que celle que nous euſſions peu deſirer: car Dieu ne fait rien qui ne ſoit ſagement faict. Et à cela faut rapporter ce que nous liſons de Dauid qui eſtant en vne merueilleuſe perplexité pour ſon filz Abſalom qui le pourſuiuoit, dit au Sacrificateur Sadoc qui l'accompagnoit, ramene l'Arche de Dieu en la ville: ſi i'ay trouué grace deuãt les yeux de l'Eternel, il me ramenera & me monſtrera ſon Arche, mais s'il me dit tu ne me plaiſt point, me voicy qu'il face de moy ce qui luy plaira: ainſi il met l'iſſüe de ſon affaire en la main de Dieu, ſainct Paul l'a enſuiuie: car il eſt raconté que les freres le prians qu'il n'allaſt en Hieruſalé (pource qu'ilz preuoyoyẽt qu'il ſouffriroit la) que faictes vous, leur dit il, pleurans & affligeans mon cœur, car ie ne ſuis pas ſeulemẽt preſt d'eſtre lié, mais auſſi de mourir en Hieruſalem pour le nom de noſtre Seigneur. Ce qu'oyans les freres dirent la volonté de Dieu ſoit faicte.

2. Sam. 15 25

Act. 21

Note 2. que touchant les meſchans nous requerons auſſi par ceſte demande qu'ilz facent la volonté de Dieu. Il eſt vray que les Diables & meſchans ne ſe propoſent point de faire ceſte volonté de Dieu, mais ſeulement leur volonté: toutesfois d'autãt que Dieu qui eſt vn ſi excellent ouurier que de treſmeſchans inſtrumens il en peut faire quelque choſe de bon: auſſi entant qu'il peut conuertir à bien l'ouurage du Diable & des meſchans, nous prions Dieu par ceſte de-

mande que Dieu tourne à bonne fin ce que le Diable & ſes ſuppoſtz font. Tellement que nous pouuons dire que les Diables & les meſchans font la volonté de Dieu, & ne la font pas, ilz font la volonté de Dieu entant que Dieu veut qu'ilz facent ce qu'ilz font, mais Dieu ſe propoſe vn autre but qui eſt bon, & eux vn but meſchant. Ilz ne font la volonté de Dieu d'autant qu'en ce qu'ilz font ilz ne penſent qu'a aſſouuir leur volonté meſchãte. Pour exemple Dieu veut que ſon Egliſe ſoit affligée, le Diable qui la haït mortellement ne demande autre choſe: mais Dieu ſe propoſe en affligeant ſon Egliſe de l'eſueiller, & l'exercer en prieres, en pieté, & en toute vertu: mais le Diable & ſa ſequelle la veut auſſi tourmenter pour la faire deſeſperer & ruiner du tout s'il eſt poſſible. Ainſi Dieu a voulu affliger Iob pour cognoiſtre ſa conſtance & pour le fortifier en icelle de plus en plus: mais le Diable prenoit plaiſir à perſecuter Iob pour luy faire perdre patiẽce, & l'abyſmer du tout s'il luy eſtoit poſſible: ainſi Dieu eſt hors de coulpe & le Diable & les meſchans demeurent ſeulz coulpables comme dit eſt Dimanche quatrieſme en la penultieſme & derniere demande & reſponſe. Tant y a qu'ilz ne laiſſent de faire la volonté de Dieu, iaçoit qu'ilz ſe propoſent de faire tout le contraire & ainſi eſt treſuray ce que dit le Catechiſme que nous demandons en ceſte requeſte que toute rebellion eſtant abbatüe il range toute volonté à la ſienne ſeule, &c.

FAVSSE DOCTRINE.

Ceux qui attribuent le mal que le Diable & les meſchans font, à la permiſſion de Dieu & non à ſa volonté, n'ont pas grand raiſon, car ſi Dieu permet le mal & le peché, nous demandons auec ſainct Auguſtin s'il le permet bon gré ou malgré luy, ou volontairement ou contre ſa volonté: s'il le permet volontairement, c'eſt donc par ſa volonté qu'il aduient, ſi c'eſt

contre ſon vouloir, il n'eſt donc tout-puiſſant, ains eſt efforcé par vne autre force à laquelle il ne peut reſiſter, & ainſi telle permiſſion ne ſera plus permiſſion, ains contrainte, & par conſequent ne ſera plus Dieu: car il faut que Dieu comme il eſt tout bon,
Matt. 8 auſſi ſoit tout puiſſant. Les paſſages par leſquelz ils confirment ceſte permiſſion. Chriſt permit aux Diables qu'ilz entraſſent aux pourceaux, & ailleurs Dieu
Mat. 19 permit le diuorce aux Iuifz, ne ſont à propos. Pource qu'au lieu qu'il y a Math. 8. permetz que nous entrions aux pourceaux, il y a en ſainct Marc 3. enuoye nous: & au lieu qu'il y a en ſainct Marc, & il leur permet, il y a en ſainct Matthieu, allez: ces façons de parler qui ſont meſmes en ſubſtance ſont expoſees les vnes par les autres. Quand à vn autre paſſage les
Mat. 10 Phariſiens dirent: Moyſe a commandé le diuorce: Ieſus Chriſt dit, Moyſe vous a permis cela pour la dureté de voz cœurs, n'eſt non plus à propos, car Dieu ne veut & n'approuue pas ces diuorces entant qu'ilz ſont contraires à la premiere ordonnance du mariage, mais le permet & le veut comme vne choſe moins mauuaiſe, que ce que les Iuifz euſſent peu faire enuers leurs femmes pour la malice de leurs cœurs, de ſorte que Dieu a ſupporté ceſte infirmité en ſon peuple, (à ſçauoir qu'il bailla la lettre de diuorce à leur femme pour ſe retirer d'auec eux) cõme vn pere ſupporte de ſon enfant beaucoup de fautes afin d'en tirer vn grand bien, a ſçauoir pour ſoulager les poures femmes qu'elles ne fuſſent traittées cruellement, & chaſſees auec diffame de leur chaſteté & honneur. On peut donc cognoiſtre par cecy que toute permiſſion de Dieu emporte auec ſoy la volonté d'iceluy pour quelque raiſon & conſideration qu'il y ayt de ſon œuure en vſant en bien du mal qui ſe faict par les hommes & par le Diable.

M. *En ce faiſant ne renõçons nous pas à noz propres volontez?* E. *Si faiſons, & non ſeulement afin qu'il renuerſe noz deſirs qui contreuiennent à ſon bon plaiſir, les rendans vains & de*

nul

nul effect, mais auſſi qu'il cree en nous nouueaux eſpritz & nouueaux cœurs, tellement que nous ne veuillions rien de nous meſmes mais que ſon eſprit vueille en nous pour nous faire pleinemẽt conſentir auec luy.

Note 1 que c'eſt choſe certaine, que nous ne pouuons biẽ dire que la volõté de Dieu ſe face que nous ne renoncions à la noſtre naturelle, d'autãt qu'elle eſt du tout corrompue, & non ſeulement noſtre volonté, mais auſſi noſtre intelligẽce & entendement, qui ſont les principales parties de noſtre ame en laquelle auſſi eſt principalement la corruption. Or ſi noſtre ame, noſtre raiſon, entendemẽt, & volonté ſont corrõpuës, auſſi le ſont tous noz deſirs & affections qui procedẽt de l'entendement & de la volõté comme les ruiſſeaux d'eau procedent de la fontaine : parquoy il eſt neceſſaire que nous renoncions à noſtre volonté ſi nous voulons que celle de Dieu ſe face comme il faut : & d'autant qu'il n'y a rien plus difficile que de renoncer à ſa volonté & à ſes affections : car l'homme ſemble ordinairement les ſinges leſquelz comme ilz eſtranglent leurs petits pour les trop ſerrer & eſtraindre, monſtrant ainſi l'amitié qu'il leur portent : auſſi les hommes n'ayment rien plus que leurs conceptions & fantaſies, & leur eſt impoſſible de les en deſtourner ſinon par vne grace ſinguliere de Dieu. Lors dije que nous demandons à Dieu que ſa volonté ſoit faicte, nous entendons qu'il change noſtre volonté & face qu'elle s'accorde & ſubmette à la ſienne totallement : & pource dije qu'il eſt ſi neceſſaire de renoncer à noſtre volonté propre que Ieſus Chriſt ne veut reconoiſtre aucun pour diſciple ſinon celuy qui y aura renoncé, nous ne pouuons nous reputer vrayement Chreſtiens que n'y ayons renoncé, & que ne ſoyons deſpouillez du vieil Adam & reueſtus du nouuel homme : nous deuons donc deſirer & demander inceſſamment à Dieu qu'il nous oſte noſtre cœur de pierre & qu'il nous en donne vn de chair, & faire la priere que Dauid faiſoit à Dieu. O Seigneur Dieu plaiſe *Mat. 26 24* *Pſ. 51.*

toy creer en moy vn cœur tout pur, & vne vie nouuelle, & renouueller en moy ton sainct Esprit. A ce
Rom. 6. propos sainct Paul nous aduertit que nous n'appli-
13. quions noz membres pour estre armure d'iniquité à peché, mais de iustice à Dieu: item ceste est la volon-
1. Thess. té de Dieu a sçauoir vostre sanctification que vous
4. 7. absteniez de paillardise & que chacun scache posseder son vaisseau en sanctification & honneur, non point estant passionnez de concupiscence comme les Gentilz qui ne cognoissoyent point Dieu: item Dieu ne nous a point appelez à ordure, ains à sanctification, &c.

Note 2. qu'on peut ici faire vne question a sçauoir que puis qu'il nous faut preferer la volonté de Dieu à la nostre en tout & par tout, s'il n'est pas bon que nous demandions l'accompliſſement de la volonté de Dieu que nous cognoissons tresbien en plusieurs choses comme nous scauons que l'Eglise sera affligee, & que nos peres & meres mourront, pouuons nous pas bien demander cela? on respond que non. Premierement pource que Dieu ne nous le commande. Secondement pource que telle priere ne procederoit de charité ny affection paternelle, mais plustost de quelque affection charnelle qui gasteroit nostre priere: mais d'autant au contraire que Dieu veut que nous le prions qu'il donne longue vie à nos peres & meres, & qu'il les preserue, face croistre & fleurir son Eglise nous deuons plustost prier pour cela. Et si tout le contraire aduient nous nous deuons submettre à la volonté de Dieu.

M. *Pourquoy adiouſtes-tu en la Terre comme au Ciel?* E. *Dautant que ces creatures celeſtes qui ſont ſes Anges, ne cerchent qu'à luy obeir paiſiblement, nous deſirons que le ſemblable ſe face en terre: c'eſt que tous hommes ſe rangent en obeiſſance volontaire*

On ne peut blasmer ceux qui par le Ciel disent qu'on peut entendre le firmament comme au commencement de Genese, & par consequent le Soleil, la Lune, les Estoilles, & mesme les pluyes, vens, tē-

pestes, gresles, & neiges, & tous les Astres, & ce qui se fait en iceux: car tout cela obeït à Dieu sans aucune contrarieté suiuant le train ordinaire & naturel auquel Dieu les a destinez. A ce propos il est dit *Iob. 9.7* Dieu commande au Soleil & il se leue &c. Moins encores peut on blasmer ceux qui par le Ciel entendent les Esprits bien heureux des fideles qui sont decedez. Car il est tresçertain qu'ainsi qu'estant en ce monde ils estoyent agitez de doutes, craintes, de maintes apprehensions, aussi maintenant qu'ils sont auec Dieu ils sont tranquilles & paisibles & ne pensent qu'à louer & benir Dieu, voire ils sont du tout rauis à cela. De sorte qu'ils sont donc tellement la volonté de Dieu qu'il n'est possible de plus. Mais d'autant que par le Ciel le Catechisme dit, qu'il faut entendre les creatures celestes qui sont les Anges, aussi vault il mieux entendre les Anges: car ces creatures la nous sont descrites en l'Escriture pour estre tousiours promptes à obeïr & executer les comman- *Psa.103* demens de Dieu. Pource est il dit que les Anges qui sont de grande vertu font tout ce que Dieu commande aussi tost qu'ils l'ont ouy parler, & que ce sont ses ministres qui ne sont point paresseux à parfaire & ac- *Heb. 1.* complir ses mandemens. Pour ceste raison ils sont qualifiez par l'Apostre Esprits seruans ou administrateurs. De fait Dieu les a creés pour s'en seruir en plusieurs façons tantost pour accabler les ennemis de son *2 Rois 19* Eglise. Ainsi l'armee de Rabsacés fut destruite par *35. Isa.* vn Ange, & les aisnez tant des bestes que des hom- *36. 36.* mes ont esté aussi tuez par vn Ange qui pour cest effect est appellé Ange destructeur. Item soixante & *2 Sam.* dix mil personnes ont esté frappees de peste par vn *24. 16.* Ange. Dieu s'en sert aussi pour garentir & deliurer les siens de plusieurs horribles dangers, Sainct Pierre *Act. 12.* fut ainsi deliuré de prisõ & desserré de ses chainees & *7.* conduit en vn lieu de seureté par vn Ange. Daniel fut deliuré de la gueule des Lions par eux, & les trois *Dani. 6.* enfans Hebrieux du feu, bref il s'en sert en plusieurs *6. 21.*

autres façons comme il cognoist estre expedict pour sa gloire.

Note 2 qu'encores qu'il semble qu'il soit impossible que la volonté de Dieu soit faicte en terre comme elle est au ciel, c'est à dire entre les hommes charnels comme elle est entre les Anges spirituels, ce n'est en vain toutesfois qu'il veut que nous facions ceste requeste. Pource qu'ainsi que les Anges sont parfaicts & entiers, aussi veut il qu'ils facent sa volonté parfaictement, mais comme les hommes sont imparfaicts, aussi requiert il d'eux qu'ils facent sa volonté le mieux qu'ils pourront selon leur portee: & quand ilz ont fait ce qu'ilz ont peu de cœur & affection, il ne faut douter que leur effort ne soit aussi plaisant à Dieu quoy qu'imparfait, que celuy des Anges qui sont parfaitz, d'autant que Dieu ne requiert point de l'homme plus qu'il ne peut faire. Cependant Iesus Christ propose aux hommes l'obeïssance des Anges. Premierement afin que les hommes cognoissans leur defaut & impuissance à obeïr à Dieu, soyent incitez par l'obeïssance prompte & soudaine que les Anges rendent à Dieu, à corriger la tardiueté & pesanteur qu'ilz sentent ordinairement en eux mesmes à le seruir. Secondement que si ainsi est que les Anges qui sont creatures plus excellentes que les hommes cependant ne refusent d'obeïr & seruir à Dieu, par plus forte raison l'homme qui ayant esté racheté de perdition eternelle se doit employer à benir & loüer Dieu & luy rendre action de graces du bien incomparable que Dieu luy a fait sentir, & luy continue tous les iours. S'il ne le fait, il merite que les Anges, le ciel, & la terre, l'air, la mer, & toutes creatures hautes, & basses, se bandent contre luy pour le perdre, d'autant qu'elles toutes obeïssent à Dieu, & luy non, qui par l'excellence qu'il a receu de luy, y est plus tenu que toutes les autres creatures. Finalement adiouſtõs que pour nous eschauffer à faire la volonté de Dieu nous nous deuõs proposer premieremẽt nostre corruption

ou la corruptiõ de noſtre volonté, ſecondemẽt la perfection de la volonté diuine. Tiercement l'exemple des Anges c'eſt à dire que tant plus nous nous efforçons à faire la volonté de Dieu, tant plus la noſtre ſe reforme, & approche elle de la volonté diuine & celle des Anges. Quartement nous y pouuons eſtre incitez par ces menaces. Celuy qui me dira Seigneur Seigneur n'entrera au Royaume des cieux mais celuy qui fera ce que mon pere veut dit Ieſus Chriſt. Item par ceſte promeſſe celuy qui fera ce que mon pere veut, celuy la eſt mon frere & ma ſœur, & par ce que nous liſons ailleurs, le monde paſſe & ſa cupidité, mais qui fait la volonté de Dieu demeure eternellement. *Matt.* 7 21. 1 *Iean* 2. 17

FAVSSE DOCTRINE

S'il faut renoncer *à noſtre propre volonté pour* faire celle de Dieu, que deuiendra la doctrine de l'Egliſe Romaine qui conſtitue la foy & le ſalut au franc arbitre de l'homme, comme ſi l'homme corrompu pouuoit eſlire le bié de ſoy meſme? mais ſont encores plus à condamner ceux qui attribuent la grace de Dieu à leurs œuures qu'ilz font deuant qu'ilz ſoyent regenerez, & appellent telles œuures merite de *congruo*, qui eſt quand on vit ſelon qu'il eſt ſeant à nature, comme eſt dit cy deſſus Dimanche 19. Si ainſi eſtoit ceſte demande ne nous ſeruiroit de rien, en vain Chriſt auroit dit, ſans moy vous ne pouuez rien faire, & ſainct Paul auroit mal parlé que nous ne ſommes pas capables ny ſuffiſans de penſer quelque choſe de bon de nous meſmes comme de nous meſmes, mais ce que nous penſons & faiſons de bon, il faut qu'il vienne de Dieu. *Iean* 15 5. 2 *Cor.* 3 5.

DIMANCHE XXXXI.

M. *Venons à la ſeconde partie. Qu'entens tu par le pain*

quotidien que tu demande? E. *Generalement tout ce qui faict besoin à l'indigence de nostre corps, non seulement quand à la nourriture & vesture, mais tout ce que Dieu cognoist estre expedient à ce que puissions manger nostre pain en paix.*

Note 1 que nostre Seigneur nous ayant apprins de demander nostre pain deuant la remission de noz pechez, & qu'il ne nous induise en tentation, il ne s'ensuit pas que Christ vueille que nous prisons plus le corps & le ventre que l'ame, mais en cela il veut s'accommoder à nous: car entant que nous sentons mieux les indigences du corps que de l'ame, & que sommes ordinairement si soucieux des biens du corps que moyennant que nous en ayons, nous pẽsons estre heureux, & n'en ayant, malheureux: Dieu dije en cela subuient à nostre infirmité: & pour ceste raison nous a appris en ce formulaire de priere, de demãder nostre pain quotidien deuant la remission de noz pechez. Secondement pource que nous ne pouuons viure sans nostre pain quotidien, & ne pouuans viure nous ne pouuons auoir la remissiõ de noz pechez (car elle s'obtient seulemẽt pendant que nous sommes en ce monde.) Et ainsi Dieu en nous donnant nostre pain quotidien que nous luy demandons, esleue en haut noz cœurs & entendemens à la vie eternelle laquelle nous ne sçaurions obtenir sans la remission de noz pechez: car Dieu se sert ainsi des moyens & biens corporelz afin que par iceux nostre vie corporelle estant entretenüe, nous l'employons à la meditation de la vie eternelle de laquelle iouïrons apres ceste cy.

Note 2. qu'encores que Christ ne face icy mention que de pain, il n'entend pas que nous ne demandions à Dieu rien que du pain seulement, comme quelques scrupuleux & superstitieux resuent, disant que nous nous deuons contenter des choses neccessaires sans y cercher quelque delectation: & qu'ainsi il nous doit suffire d'estre vestus sans y adiouster force ioliuetez comme les charnelz & mondains font ordinairement, ainsi disent ilz nous nous deuons contenter

d'estre nourris sans cercher aucun plaisir & delectatiõ en la viande laquelle ne fait qu'irriter nostre nature: nous respondons qu'ainsi qu'il ne faut estre excessif en habitz, aussi ne faut il tomber en extremité contraire qui est de n'auoir la biẽ-seance laquelle aucun ne peut blasmer. Ainsi quand il est question de nourriture ce n'est pas mal fait quand outre la necessité nous prenons quelque chose pour nous delecter, car si Abraham & Isaac ont fait quelque fois des banquetz, & les autres seruiteurs de Dieu, & Iesus Christ a assisté aux nopces, & à plusieurs banquetz esquelz y auoit metz pour certain non seulement pour la necessité, mais aussi pour y prẽdre quelque plaisir: on ne peut blasmer quãd les Chrestiens font de mesme. Et de fait par le pain cela est comprins. Car ainsi cõme par le pain l'Escriture entend toutes les autres choses qui accompagnent la nourriture ordinaire comme la chair & plusieurs autres viandes desquelles nous vsons ordinairement, aussi quand Iesus Christ nous apprend à demander du pain, il entend que demandions les autres choses desquelles auons accoustumé d'vser auec le pain, mais Christ fait seulement mention de pain, pource que c'est la principale partie de la nourriture de l'homme, car si vn homme a seulement du pain & de l'eau, il pourroit viure, mais ayant beaucoup d'autres choses & point de pain, difficilement peut il viure. A cela il faut rapporter ces passages, Dieu dit à Adam, en la sueur de ton visage tu mangeras ton pain. Item le Seigneur des exercites ostera de Hierusalem & de Iuda tout le baston du pain & de l'eau. Item Iacob dit ainsi en vn vœu qu'il fit à Dieu: si Dieu me donne du pain à manger, & du vestement pour estre vestu, le Seigneur sera mõ Dieu. Item l'homme ne vit pas de pain seulement, mais de toute parole qui procede de la bouche de Dieu. Item Seigneur ne me donne ne poureté ne richesse, mais nourri moy de pain selon mon ordinaire. Item Iesus Christ entra en la maison du Pharisien pour manger

Gen. 21 8. *Gen.* 26 *Matt.* 9 10. *Iean* 2. *Gen.* 3 19 *Esa.* 31 *Gen.* 28 20 *Deut.* 83 *Prou.* 30 *Luc.* 12

Luc. 12. du pain : or pour prouuer que par le pain on peut entendre selon l'Escriture plusieurs autres viandes, ces lieux icy le monstrent & par lesquelz aussi appert qu'au pain plusieurs autres choses ont esté adiousteés. Abraham fit tuer vn cheureul & faire des gasteaux *Gen.* 18 de fine fleur de farine & fit apporter du laict & du beurre pour festoyer trois personnages. Item quand *Iuges* 6. l'Ange apparut à Gedeon il est dit que Gedeon luy 19 appresta de la chair. Item qu'Elisee print deux bœufs 1 *Rois* 19 de l'attelage pour les tuer, & en festoyer Elie & ceux 21 qui pouuoyent estre auec luy, &c.

Note 3 que Christ a voulu vser du mot de pain plustost que de chair ou autre pitance & friandise. Premierement pource qu'il ny a rien plus necessaire à la nourriture que le pain, auec lequel seul & de l'eau on peut viure comme dit est. Secondemẽt pour nous apprendre que nous deuons plus desirer la frugalité & sobrieté que l'abondance : car ainsi que de la sobrieté procedent plusieurs biens & commoditez, aussi de l'abondance procedent excez, bobances, luxures & infinis maux & maladies tant au corps qu'à l'Esprit. Il y a aussi cela que la pluspart du peuple se porte mieux en vsant de viandes communes & ordinaires que s'ils mangeoyent viandes friandes & delicates. Cela se *Da.* 1. 12 voit en Daniel & ses compagnons qui aymans mieux *& 13.* viure de legumes & autres viandes vulgaires que des viures du Roy, ilz se portoyent frais & gaillards. Pource dije Iesus Christ ne nous a pas apprins à demander de la maluesie, ou hypocras, ny chapons, phaisans, becasses, ny perdris, ny cailles, comme les enfans *Nõb.* 11 d'Israël demanderent au desert. En quoy ilz irriterent Dieu d'autant qu'ilz ne se contentoyent de la Manne qui leur estoit donnée du ciel, mais nous a apprins de demander du pain afin que nous apprenions d'estre contẽts des choses ordinaires & communes, & que ne murmurions point contre Dieu n'ayant d'auantage *Nõb.* 18 ainsi comme murmuroyent les Israëlites de ce que Dieu ne leur donnoit que de la Manne : & s'il plaist

à Dieu nous en donner dauantage que nous n'en abusions, ains qu'à l'exemple de sainct Paul nous apprenions à auoir faim & à abonder: & sur tout qu'en toute nostre vie nous nous proposions incessamment ceste belle sentence de S. Paul: pieté auec contentement est grand gain, nous n'auons rien apporté en ce monde, aussi nous ne remporterons rien: mais ayant dequoy estre vestus & nourris nous serons contents. Finalement d'autant que pour manger nostre pain quotidié il est requis que soyons en santé & en paix: car estans en guerre nous sommes ordinairement tourmentez & en maladie nous ne pouuons manger nostre pain, & n'y trouuons aucun goust, il faut conclure qu'en demandant nostre pain quotidien, nous demandons aussi la paix & la santé & tout ce que Dieu sçait nous estre necessaire mieux que nous, auec nostre pain quotidien.

Philip. 4 12

1 *Tim.* 6 7. 8.

C'est donc vne folle opinion en aucuns qui disent qu'entant que l'Escriture souuent par le pain, le vin, le laict, le miel & autres viandes entend la Parole de Dieu qui est la nourriture de noz ames, aussi quand Iesus Christ nous apprend à demander nostre pain quotidien il entend seulement que nous demãdions, les choses spirituelles. En aprez en ce que ceux cy tiennét que c'est vne chose indecente de demãder du pain (qui est chose de petit prix) à Dieu, la Majesté duquel ne doit estre employée qu'à choses grandes & importantes. On respond premierement que c'est bien la volonté de Dieu que nous luy demandions les choses spirituelles premierement, & principalement & auant toutes choses, car il est dit cerchez premierement le Royaume des cieux & sa iustice & toutes choses vous seront adiouſtées. Par ces motz (& toutes choses vous seront adiouſtées) il enseigne aussi que si aprez le Royaume de Dieu nous luy demandõs du pain & autres choses ordinaires pour le maintien de nostre vie, que ceste priere luy est aggreable: & de fait puis que Dieu est createur du corps & de

Matt. 6 33

l'ame, il en a ſoin, & veut auſſi que nous l'ayõs de l'vn & de l'autre. Si nous eſtions ſeulement ſpirituelz cõme les Anges, nous n'aurions beſoin de demander ſinon les choſes ſpirituelles, ou ſi nous eſtions ſeulemẽt corporelz & que noſtre ame fuſt mortelle, il ſuffiroit de demander les choſes corporelles ſeulement & pour entretenir l'homme en ce monde comme les beſtes. Ou bien ſi nous eſtiõs Manichiens qui tenoyent qu'il y auoit deux Dieux deſquelz le premier qui eſtoit bon auoit fait l'ame, & le ſecond qui eſtoit mauuais auoit fait le corps, nous diriõs que ce ſeroit aſſez de prier pour l'ame, mais pource que Dieu eſt createur du corps lequel il honore tant qu'il eſt appellé le
Eſa. 18 logis & le tabernacle de l'ame voire le tẽple de Dieu,
2 Pier. 1 Dieu en a ſoin auſſi, & veut que nous luy demandiõs
1 Cor. 6 les choſes qui ſont neceſſaires à ce corps comme celles qui le ſont à l'ame, & veut que nous conſiderions que ſi ainſi eſt qu'il a ſoin de noſtre corps qui n'eſt tant que l'ame, par plus forte raiſon nous donnera il les choſes qui appartiennent à l'ame ſi nous les demandons. De la vient que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt ayant parlé au peuple de la viande corporelle qui leur eſtoit donnée au deſert, les attire à la viande
Iean 6 qui nourrit l'ame, & ailleurs Ieſus Chriſt ayant deui-
Iean 4 ſé auec la Samaritaine de l'eau materielle luy vient à parler de l'eau qui eſt pour l'ame.

M. *Comment demandes tu à Dieu qu'il te donne ta nourriture veu qu'il nous commãde de la gaigner au trauail de noz mains?*
E. *Combien qu'il nous faille trauailler pour viure, ſi eſt-ce que noſtre labeur & induſtrie ne nous nourriſſent pas, mais la ſeule benediction de Dieu. Et plus, il nous faut entendre que ce ne ſont pas les viandes qui nous nourriſſent encores que nous les ayons à commandement, mais la vertu du Seigneur qui vſe d'icelles cõme d'inſtrumens ſeulement.*

Note 1. qu'encores que Chriſt nous commande de demander noſtre pain quotidien, & promette de nous le donner, cela n'eſt pas contraire à ce que l'Eſcriture dit ailleurs, qu'il faut que nous le gaigniõs au

trauail de noz mains: ainſi Dieu dit à Adam, en la ſueur de ton viſage tu mangeras ton pain: & en Iob il eſt dit, que l'homme eſt né au trauail voy les paſſages cottez en la premiere demande & reſponſe du premier Dimanche, pſ. 128. 2. Pro. 10. 4. & 12. 11. Epheſ. 4. 28. 1. Theſſal. 4. 11. &c. car Dieu promet de le donner auec la conditiõ qu'il a adiouſtee à ſçauoir qu'il faut trauailler. Tellement que le trauail & induſtrie de l'home eſt le vray moyẽ par lequel il obtiendra ſon pain quotidien, mais s'il ne trauaille, il doit eſtre priué de ce pain quotidien, & merite que la terre luy produiſe pluſtoſt des chardons, eſpines, ſerpens, & choſes ſemblables pour le tourmenter, que bons fruictz, & que le ciel luy donne des pierres & cailloux pour l'aſſommer pluſtoſt que des pluyes & roſees pour luy fournir de viures propres à le nourrir. Car s'il n'y a creature quelconque qui ne ſerue à Dieu en trauaillant, & ſuyuant ce à quoy l'inſtinct de leur nature les pouſſe, le ciel en tournant à l'ẽtour de ſon pole, le Soleil en eſchauffant & eſclairant, les oyſeaux en chantant, les plantes en produiſant? par plus forte raiſon l'hõme qui manque à ſon deuoir, ne merite il pas d'eſtre chaſtié. De ſorte qu'ainſi que Dieu a donné l'ame à l'homme pour l'employer à la contemplation des choſes celeſtes, & pour pouuoir comprendre les ſciences, il n'atteint point à la cognoiſſance de ces choſes ſinon qu'en y appliquant la vertu & force d'icelle, auſſi Dieu a promis le pain quotidien au corps, mais il ne luy donnera qu'a la cõdition qui luy promet, ſçauoir en trauaillant, & en cela faut recognoiſtre la grande prouidẽce de Dieu: car ſi l'homme euſt deu viure en oiſiueté, il ne faut douter que cela n'euſt apporté autant de mal & incommodité, que le trauail apporte de bien & cõmodité, nous voyons ordinairement que le corps d'vn homme oiſif ſe gaſte ainſi qu'vne eau dormante s'empuantit, & vn couſteau en vne gaine ſe rouille, & ainſi pluſieurs choſes ſi elles ne ſont miſes en action, ſe cor-

Gen. 3
Iob. 5 7

rompent.

Note 2. qu'entant que ne ſont pas les viandes proprement qui nous nourriſſent, ains la force & vertu que Dieu a encloſe en icelles, nous deuons demander noſtre pain quotidien, c'eſt à dire que combien qu'ayons quantité de bleds, vins & autres prouiſions pour pouuoir viure deux fois plus longuement que n'eſt le cours ordinaire de la vie d'vn homme, toutes ces prouiſions nous ſeroyét inutiles ſinon que Dieu eſtendiſt ſa benediction ſur icelles. De ſorte que s'il oſtoit le baſton du pain & de l'eau comme parle l'Eſcriture, item la force naturelle qui eſt aux habillemens pour nous eſchauffer, la vertu qui eſt en la medecine que prenõs en maladie, tout ce que nous poſſedons, ne nous ſeruiroit de rien. Dont s'enſuit quand nous demandõs à Dieu noſtre pain quotidien, nous luy demandons qu'il accompagne de ſa vertu le pain, la viande que nous mangeons, l'eau, & autre bruuage que nous beuuons les habillemens deſquelz nous ſommes veſtus, pour nous tenir chauds comme il eſt neceſſaire. A ce propos il eſt dit que l'homme
t. 8 ne vit pas de ſeul pain, mais de toute parole qui procede de ſa bouche. Item qu'on a beau ſa maiſon baſtir
Pſ. 127. ſi le Seigneur n'y met la main, cela n'eſt que baſtir en vain quand on veut villes garentir, on a beau veiller & guetter, ſans Dieu rien ne proffite. Item tous animaux ont recours à luy & leur donne à repaiſtre, mais quand il tourne ſa face & retire ſon eſprit d'eux, c'eſt
Pſ. 104 à dire la force naturelle qu'il a imprimé par ſon eſprit à toute creature, incontinent tout meurt & s'en va en poudre.

M. *Pourquoy l'appelles tu tien, puis que tu demandes qu'il te ſoit donné?* E. *C'eſt par la bonté de Dieu qu'il eſt fait noſtre encores qu'il ne nous ſoit point deu: auſſi par cela nous ſommes aduertis de ne deſirer le pain d'autruy, mais celuy que nous auons acquis par moyen legitime, ſelon l'ordonnance de Dieu.*

Note 1. qu'ainſi qu'vn enfant pourra appeller le bien de ſon pere ſien, & pourra dire auſſi qu'il n'eſt

pas sien, il le pourra appeller sien d'autant qu'il est filz de son pere, & que les biens aprez la mort du pere luy appartiennent, & aussi pource qu'il est entretenu du bien qui est en la maison de son pere: mais il peut aussi dire que le bien de son pere n'est pas sien, pource que ce n'est à luy d'en disposer, & de fait il n'en dispose point & pour plusieurs autres raisons qui seroyent longues à deduire: aussi les fideles qui sont enfans de Dieu, peuuent dire que les biens de Dieu sont à eux, d'autant que Dieu n'a point ses biens pour soy, ains pour ses enfans, & pource qu'ilz en sont entretenuz: en quoy chasque fidele peut recognoistre vn traict admirable de la bonté de Dieu, & ainsi à ce conte les biens de Dieu appartiennent seulement aux enfans de Dieu, & non aux meschans lesquelz toutesfois nous voyons en auoir beaucoup plus que les enfans de Dieu. Mais nous disons que Dieu donne seulement des biens temporelz aux meschans comme il fait aux bestes, mais il ne leur donne la foy, ny sa crainte, il reserue cela à ses esleuz lesquelz doiuent considerer que s'il fait tant de bien à ses ennemis qui ne le font que deshonorer, que par plus forte raison il les benira abondamment: & iaçoit que telz meschans les tourmentent ainsi qu'Esaü tourmentoit Iacob, pource que Dieu luy auoit donné sa benedictiõ: tanty a qu'aprez que Iacob a souffert par son frere, si a il iouy de la benediction que Dieu luy auoit donnee par le moyen de son pere Isaac, & tout ainsi comme Isaac filz legitime d'Abraham & de Sara n'a point ioüy de l'heritage de son pere & mere pendant que Ismaël & Agar sa mere les en empeschoyent: mais finalement l'vn & l'autre estans mis hors de la maison, Isaac est demeuré l'heritier: aussi quoy que les meschans outragent les enfans de Dieu en ce monde si paruiendront ilz finalement à la felicité eternelle: & ainsi que Dauid ne iouït de son royaume qu'aprez la mort de Saül, aussi nous desquelz sainct Iean dit qu'il n'est pas encores apparu ce que nous serons, nous

Gen. 32

Gen. 16

1 Sã. 23

iouïrons de l'heritage eternel que les meschans nous cuident rauir. Et tout ainsi que les seruiteurs & seruantes maistrisent les enfans de la maison pendant qu'ilz sont enfans, mais quand ilz sont grands les seruiteurs sortét, & l'heritage demeure aux enfans: aussi aprés que Dieu aura entretenu les meschans à leur aise quelque temps, cõme nous engraissons les bœufz & pourceaux afin de les assommer & puis aprez, aussi seront ilz ruinez, & nous à qui Dieu n'a donné qu'à leche doigt les delices de ce mõde, de peur d'oublier les celestes nous comblera de toutes benedictions à perpetuité.

Gal. 4

Note 2. que puis que nous sommes asseurez d'auoir nostre pain de Dieu, nous ne deuons desirer le pain d'autruy & tant moins tascher de l'attirer par moyens illicites comme font tous larrons manifestes & *clanculaires* & ceux qui vsent de mil inuentions & tromperies. Si telz demandent leur pain quotidien à Dieu & taschét de l'auoir par tricheries & cautelles, telz demandent & prenent leur pain du Diable autheur de toute meschanceté.

Note 3. puis que nous appellons nostre le pain que Dieu donne tous les iours à vn chacun fidele, il s'ensuit que ce pain n'est pas seulement à nous, mais à tous ceux qui en ont besoin & necessité. Ainsi les poures qui sont membres de Iesus Christ y ont leur part & faut que les riches ausquelz Dieu les a donné pour en estre fideles dispensateurs, leur en eslargissent selon leurs necessitez. A ce propos il est dit brise ton pain à celuy qui a faim: Item mets ton pain sur les eaux: car plusieurs iours aprés tu le trouueras, distribue en portion à sept voire à huit, car tu ne sçais quel mal viendra sur la terre. A ce propos dit sainct Basile le pain que tu detiés est le pain de ceux qui ont faim, & le vestement que tu serres & enfermes en ton coffre, est le vestement de ceux qui sont nuds, & l'argét que tu fouis en terre, est l'absolution & rançon des poures prisonniers, &c.

Es. 58
Ecclesiast. Chap. 11
Serm. 81

M. *Pourquoy dis tu quotidien & auiourdhuy?* E. *Cela eſt pour nous apprendre d'auoir contentement, & ne point appeter plus que noſtre neceſsité requiert.*

Note 1 que puis que Dieu veut que nous luy demandions noſtre pain tous les iours, qu'il le nous donnera autant qu'il cognoiſtra eſtre expedient: car il ne ſe mocque point de nous. Si les peres terriens ne voudroyent faillir à leurs enfans en leurs neceſſitez tant qu'ils pourront, moins Dieu nous voudroit faillir comme il eſt dit cy deſſus. Et s'il nourrit les petits oiſeaux & corbillats & autres beſtiolles, il ne voudroit laiſſer mourir de faim les hommes qu'il a creés à ſon image: pource il eſt eſcrit, iettés voſtre ſouci en luy, car il a ſoing de vous. Item n'ayés ſouci de rien, mais en toute oraiſon & ſupplication auec action de graces vos demandes ſoyent notoires enuers Dieu. Item il appareille au corbeau la proye quand ſes petits crient enuers Dieu. Item les Lionceaux bruyent aprez luy pour auoir quelque proye. Item regardez les oiſeaux du Ciel ils ne ſement, ny ne moiſſonnent, & n'aſſemblent en grenier & voſtre Pere celeſte les nourrira, n'eſtés vous plus excellens qu'eux. Parquoy dije conſiderant telle parole contenãt des promeſſes treſcertaines que nous ſerons nourris de noſtre pain ordinaire, ſi nous doutons de cela nous faiſons tort à Dieu. Car il eſt fidele & puiſſant pour executer ce qu'il promet. Mais ſi quelqu'vn dit que puis que nous deuons eſtre aſſeurez d'auoir noſtre pain quotidien le demandant, qu'il n'eſt beſoin de faire de grandes prouiſions (comme chacun fait ordinairement) ainſi qu'il eſt dit en la demande & reſponſe ſuiuante, & toutesfois quand Sainct Paul dit que celuy qui n'a ſoin de ſa famille eſt pire qu'vn infidele, monſtre que cela eſt licite, nous reſpondons que ce que dit Sainct Paul eſt vray: car non ſeulement celuy qui n'a ſoin de ſa famille eſt pire qu'vn infidele mais que toutes les beſtes deſquelles il n'y en a pas vne ſoit venimeuſe ou autre qui n'ait ſoin de nourrir

142. 1 *Pie.* 5. *Phil.* 4. *Job* 9. 104. *Math.* 6

ſes petits: nous ne nions pas qu'il ne faille faire des prouiſions pour l'aduenir, quand nous voyons eſtre
Gen. 41. requis cõme fiſt Ioſeph, lequel preuoyant qu'il y au-
47. roit vne grande famine en Egipte, dit au Roy, qu'il failloit faire amas de bleds pour ſept annees de famines qui eſtoyent prochaines. Et Salomon diſant que celuy eſt ſage qui fait prouiſion en eſté, & ailleurs
Pro. 10. renuoyant le pareſſeux au fourmi qui amaſſe ſa mange-
5. aille en eſté pour l'hyuer, nous monſtre qu'il eſt licite de faire prouiſion. Les Apoſtres confirment cela par leur exemple: car nous liſons qu'ayans ouy du Pro-
Act. 11. phete Agabus qu'il y auroit famine, amaſſerẽt de tou-
28. tes parts de l'argẽt pour l'employer à la neceſſité des poures quand le mauuais temps ſeroit venu. Il n'eſt point dije defendu de faire prouiſion au cas que cela procede de prudence, laquelle nous eſt commandee en l'Eſcriture, & non d'vne defiance de Dieu & d'vn ſoin profane tel eſt celuy des auares, qui craignent que terre leur faille, & qui ſont comme les yurõgnes & hydropiques leſquels tant plus ils boiuent, plus ſont ils alterez: noſtre Seigneur Ieſus Chriſt repreñ ce
Matt. 6. ſoin diſant n'ayez ſouci pour voſtre vie que vous mã-
25. gerés & que vous boirés, ne pour voſtre corps, ne dequoy vous ſeres veſtus, la vie n'eſt elle pas plus que la viande & le corps que le veſtement: & verſet 31 ne ſoyez en en ſouci diſant que mangerons nous ou que boirons nous, ou dequoy ſerons nous veſtus? Car voſtre Pere celeſte cognoiſt que vous auez beſoin de toutes ces choſes, ne ſoyez donc en ſouci pour le l'endemain: car le l'endemain ſe ſoucira pour ſoy meſme à chaſque iour ſuffira ſon affliction: & que ſert de ſe tant tourmenter ſinon ſe conſumer ſoy meſme & ſe rendre miſerable deuant le temps? car nous ne ſcauons ce qui aduiendra. S'il aduient du bien outre noſtre eſperance, nous nous ſerons priuez de la ioye & du fruict qu'en deuions receuoir. S'il aduient du mal nous ne l'empeſchons pas par le tourment que nous nous donnons, mais l'augmenterons dauantage. Pour

ceſte

ceſte raiſon il eſt dit l'Eſprit triſte ſeche les os & deuore la ſubſtance de l'homme. Chriſt auſſi nous deſtourne de ce ſoin quand il dit, que par noſtre ſouci nous ne pouuons adiouſter vne coudee à noſtre ſtature & longueur, & faire vn poil de noſtre teſte blanc ou noir. Il faut donc ſuiure comme dit eſt, le conſeil du Prophete, iette ta penſee & remets ton ſoin au Seigneur, & il te guerira. Pro. 17. Pſa. 37.

Note 2 puis que Ieſus Chriſt veut que nous nous contentiõs & que n'appetiõs plus que noſtre neceſſité requiert, il veut nous retirer de deux extremitez auſquelles nous tombons ordinairement, la premiere quand nous appetons trop comme les auaricieux, l'autre quãd nous craignons d'auoir faute. Pluſieurs tombent en ceſte cy notamment & premierement les artiſans & tous ceux qui eſtans appellez à quelque vocation l'exercent finement en attirant ce qu'ils peuuent de leur prochain par mauuaiſe pratique. Secondement ceux qui aſpirent à quelque charge non pour ſeruir Dieu ny le prochain, mais pour ſeruir eux meſmes, & s'y faire riches & grands. En ce nombre ſont comprins principallemẽt ceux qui briguent les eſtats de iuſtice, & les acheptent cherement pour s'enrichir. Car quand on a achepté vn eſtat en gros, il faut puis aprez rendre la iuſtice en detail. Cela eſt conuertir la iuſtice de Dieu en briganderie, car tels puis aprez mangent le peuple comme du pain & boiuent leur ſang. Si tels attendoyent d'auoir leur pain quotidien en ſuiuant vne honneſte vocation, ils ne ſe plairoyent en telles corruptions. Nous y pouuons auſſi mettre les vſuriers & meſchans traffiqueurs qui en temps de chertez font achepter les bleds par tout afin de les reuendre puis aprez à grand pris, & de couper la gorge à vne infinité de poure peuple qui n'en peut auoir tant ſoit peu qu'auec groſſe ſomme d'argent. Tels n'entendent ce que dit le Sage il y a tel qui donne & il abonde, & tel qui reſtraint ſa main, & ſon bien luy diminuë benediction à celuy qui ouure ſes greniers, & qui met Pro. 22. 23.

son bled en vente. Mais le peuple maudira celuy qui le cache & qui ferme ses greniers, tels edifient leurs
Esa. 5. maisons de sang & ioignent maison à maison. Nous pouuons mettre en ce nombre plusieurs des Prestres & Moines de l'Eglise Romaine qui cognoissans les abus d'icelle n'en osent sortir d'autant qu'ils ne sçauent dequoy ils viuroyent, & qu'il faut qu'ils viuent de leur mestier: les macquereaux, putains, & larrons pourroyent dire le mesme qu'ils viuent de leur mestier afin de s'entretenir en leur meschanceté A ceux ci peuuẽt estre ioints plusieurs qui sont retenus en la Papauté pource qu'ils iouïssent de leurs commoditez lesquelles ils pensent qu'ils perdroyent s'il faisoyent profession de la religion reformee. Si tels entendoyẽt que c'est de demander à Dieu & d'obtenir le pain quotidien, deuroyent cõsiderer que si Dieu les nourrit en seruant au Diable (car estre idolatre c'est seruir au Diable) par plus forte raison Dieu les nourriroit estant à son seruice: si ce n'est si grassement comme ils voudroyent, ce sera auec plus de contentement & repos d'esprit. Et n'est-ce pas vne rage d'estimer qu'il vaille mieux prendre son pain quotidien du Diable, que de la main de Dieu?

M. *Veu que ceste priere est commune à tous comment les riches qui ont prouision & abondance de biens pour long temps, peuuent ils demander pour vn iour?* E. *Il faut que tant poures que riches entendent que ce qu'ils ont ne leur peut de rien proffiter sinon entant que le Seigneur leur en donne l'vsage & fait par sa grace qu'il nous soit proffitable. Ainsi en ayant nous n'auons rien sinon dautant qu'il le nous donne.*

Outre ce qui a esté dit pour l'exposition de ceste demande & responsе en la precedente Note qu'encores qu'il semble que le riche n'ait besoing de demander son pain quotidien à Dieu comme le poure, pource qu'il a pour viure long temps, tant y a qu'il en a besoin pource que ces biens ne luy seruiroyent de rien si Dieu n'accompagnoit de sa vertu les biens d'iceluy, & aussi s'il ne luy donnoit santé pour en pou-

uoir vſer. Tellement que pour ces regards & dautres il a beſoin de demander ſon pain quotidien, comme le poure, lequel combien qu'il n'ait prouiſion comme le riche, le demande encores d'autant plus grand courage qu'il ſe voit en plus grãde neceſſité. Et Dieu veut que ceſte neceſſité luy ſoit occaſion de prier Dieu & mediter ſes promeſſes par leſquelles il promet de ne l'abandõner iamais. Sainct Cyprian dit à ce propos que puis que toutes choſes ſont à Dieu, celuy qui a Dieu a toutes choſes, & s'il defaut quelque choſe à Dieu, auſſi à celuy qui a Dieu defaut quelque choſe. Item Sainct Hieroſme la foy ne craint point la faim. Mais quelqu'vn dira il n'eſt donc licite de demander abondance. Nous diſons que de demander abondance pour en diſtribuer à ceux qui ont indigence, c'eſt vne choſe non ſeulement licite, mais fort à louer, autrement demander grandes richeſſes pour ne s'en ſeruir point, & les laiſſer inutiles. ou qui pis eſt, pour prendre occaſion d'icelles de faire de grandes debauches & de ſe corrompre en pluſieurs façons, cela n'eſt licite. A ce propos Salomon priant Dieu a dit ne me donne ne poureté ne richeſſe mais entretien moy de pain ſelon mon ordinaire. Item Sainct Paul ceux qui veulent deuenir riches tõbent en tentation c'eſt à dire en de meſchantes cupiditez qui plongent l'hõme en ruine. Pour ceſte cauſe les richeſſes sõt appellees eſpines de par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Pour la fin quand il eſt dit que nous n'auons rien ſinon d'autant qu'il nous le dõne cela confirme ce qu'auons dit aſçauoir qu'encores qu'il nous ſoit enioinct de trauailler pour gaigner noſtre vie, tant y a que nous n'auons rien qui ne nous ſoit donné de Dieu auquel ſeul nous en deuons rendre action de graces,

de Orat. Domini.

ad Helio do.

Prou. 30. 8.

1. Tim. 6 9.

Mat. 13 22

FAVSSE DOCTRINE.

Tellement que les Payens eſtoyent à condamner leſquels eſtimoyent que la deeſſe Ceres donnoit &

conseruoit les bleds, & le Dieu Bacchus les vins, & leur en attribuoyent l'honneur, veu que c'estoit vn Dieu & vne Deesse forgee en l'air qui à la verité n'estoyent rien.

DIMANCHE XXXXII.

M. *Que contient la cinquiesme demande?* E. *Qu'il plaise à Dieu nous pardonner noz pechez?* M. *N'y a il homme si iuste qu'il n'ait mestier de la faire?* E. *Non, car le Seigneur Iesus a donné ceste forme à ses Apostres pour son Eglise. Ainsi quiconque s'en voudroit exempter renoncevoit à la communauté des Chrestiens & de fait l'Escriture nous testifie que le plus parfaict voulant alleguer vn poinct à Dieu pour se iustifier, sera trouué coulpable en mille il faut donc que nous ayons tout nostre refuge à sa misericorde.*

Note 1 que ceste demande est differente aux autres en la maniere de demander: car ez autres nous est enjoinct de demander ce que nous desirons auoir, & que desirons estre fait & parfaict, & en ceste cy nous demandons deliurance de plusieurs maux & dangers qui nous pourroyent aduenir. Ceste demande & l'autre suiuante, est vne maniere d'oraison qu'on appelle ordinairement deprecation.

Note 2 que ceste requeste est vne priere par laquelle toute l'Eglise se confesse estre pechereſſe & se doit tous les iours confesser estre telle, comme aussi ceste Eglise quand elle est assemblee pour seruir Dieu commence ce seruice par ceste confession generale, afin d'en obtenir pardon en les confessant: car le but auquel le pecheur doit viser quand il se recognoist pecheur, c'est d'en obtenir la remission gratuite. A ce propos il est dit, si nous disons que nous n'auons point peché nous nous seduisons nous mesmes, & sa parole n'est point en nous: mais si nous confessons noz pechez, il est fidele & iuste pour les nous pardonner, & nous nettoyer de toute iniquité. Note 3 qu'il est tresseruay qu'il n'y a homme qui n'ait besoin de faire ceste requeste à Dieu, d'autant que tous

Iean 1.

sans excepter aucun sinon Iesus Christ sont poures pecheurs, comme il appert par ces passages Dieu dit à Adam le iour que tu mangeras du fruict que ie t'ay defendu, tu mourras de mort: item il n'est homme iuste en la terre qui face bien: item qui est l'homme sans macule & iuste estant né de femme? item il ne se fie point en ses Anges, & si les cieux ne sont point netz deuant ses yeux, combien plus l'homme sera abominable, lequel boit l'iniquité comme l'eau? item qui pourra entẽdre ses fautes? item Abraham se recognoist estre poudre & cendre deuant le Seigneur, & Moyse disant aprés le deluge que Dieu cognoissoit le cœur de l'homme des son enfance estre malice, se mettoit de ce nombre. Iob disoit s'il se pouuoit iustifier en vn poinct, que Dieu le redargueroit en mille, & Dauid recognoissant son peché dit à Dieu. Ie t'ay declaré mon peché & ne te l'ay point caché. Item parlant de soy, il dit n'entre point en iugement auec ton seruiteur: puis parlant de tous hommes tant regenerez que non regenerez adiouste, car deuant toy homme qui viue, uste ne se pourra trouuer, & encores plus clairement parlant de tous dit: Seigneur, si tu prens garde aux iniquitez des hommes, qui est-ce qui demeurera des tiens? Et puis que Iesus Christ apprend à dire, pardõne nous noz offenses, aux Apostres, cela suffit pour demonstrer qu'ils estoyent du nombre des pecheurs, & quand sainct Pierre renia Iesus Christ, & tous les Apostres l'abandonnerent q. ãd il fut pris, n'est-ce pas vn effect assez manifeste du peché qui estoit en eux: tous donc ont besoin de la misericorde de Dieu.

Gen. 2. 16. *Ps 5.13* *Iob.4.15* *Ps. 19.* *Ps. 51.* *Ps. 130.* *Iean 18. 27.* *Math. 27.* *Marc 15*

Note 4 le Catechisme disant que si quelqu'vn s'exẽptoit du nombre des pecheurs il faudroit qu'il renoncast à la communauté des Chrestiens, est monstré comme tous sont pecheurs, & doiuent demander la remission de noz pechez, qu'vn chacun ne la doit pas seulement demander pour soy mesme, mais aussi pour les autres. Car ainsi qu'au corps humain quand

vn membre eſt dolent les autres luy donnent aide auſſi tous Chreſtiens eſtans ioincts à Ieſus Chriſt leur chef quand ils voyent quelque fidele membre de Chriſt malade, endormi & nonchalant à prier & demander la remiſſion de ſes pechez, doit prier pour luy voire meſme pour vn barbare: car Dieu veut que tous viennent à la cognoiſſance de ſalut, & meſme la charité Chreſtienne qui ne cerche point les choſes qui ſont ſiennes, doit inciter vn chacun à prier pour ſon prochain. Ainſi en ont fait Moyſe & ſainct Paul qui ont dit qu'ilz deſiroyent comme de perir & que leurs freres fuſſent ſauuez. A cela tend ce mot (nous) quand nous diſons, pardonnne nous, & non, pardonne moy: car comme en ce formulaire Chriſt nous appréd de prier en commun, auſſi en ceſte demande deuons nous mediter cela principalement. Et quand il eſt adiouſté pour la fin que tous doiuent auoir recours à ſa miſericorde, nous eſt monſtré que nous n'obtenons pas la remiſſion de noz pechez pour noz dignitez & merites ny en tout ny en partie. Car le mot de miſericorde exclud tout cela tellement que ou miſericorde a lieu la le merite eſt banni.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que ceſte demande contient vne confeſſion generale de noz fautes que nous deuons faire à Dieu lequel nous offenſons ordinairement, nous condamnons à bon droit l'erreur des Papiſtes qui tiennét qu'il faut confeſſer tous leurs pechez à l'aureille d'vn Preſtre afin d'en auoir abſolution, premierement s'il n'y a en l'Eſcriture ny paſſage ny exẽple qui nous apprenne cela, c'eſt erreur de le faire. Secondement c'eſt vn abus de demander remiſſiõ de ſes pechez à vn Preſtre qu'on n'a point offenſé. Tiercement c'eſt vne choſe impoſſible de pouuoir confeſſer tous ſes pechez qui eſt ce qui peut cognoiſtre ſes fautes, & ailleurs, n'aye ſouuenance des pechez de ma ieuneſſe &

Pſ. 19. P 23.

de mon ignorance. Si on obiecte que Dieu demande qu'õ confesse seulement ceux qu'on pourra, on respõd que iamais la conscience ne sera paisible, car vn chacun pensera qu'il n'a iamais fait ce qu'il peut. Quartement c'est vne chose ridicule de confesser tous ses pechez à l'aureille d'vn Prestre, cela est faire de l'aureille d'vn prestre vn retraict dans lequel on iette toutes les ordures qu'on a en l'estomac: & quand à la confessiõ generale que font les Prestres en leur prone aux festes solennelles en maints lieux ceux qui sont bien fondez aux Escritures, sçauent qu'elle n'est pas conforme à icelle n'est ce pas aussi vne vraye morisque de se confesser aux femmes comme à Dieu, car il y a ainsi en leur letanie: ie me confesse à Dieu & à la glorieuse Vierge sa mere, à sainct Michel l'Ange, sainct Gabriel, sainct Raphael, & tous les Anges & Archanges de Paradis, & puis ils viennent aux Prophetes, Apostres, Martyrs, confesseurs, aux Vierges, & aux saincts, & sainctes,

M. *Comment entens-tu que ceste remissiõ nous soit faicte?* E. *Comme les paroles mesmes dont Iesus Christ a vsé le monstrent c'est que les pechez sont debtes lesquelles nous tiennent obligez à condamnation de mort eternelle: nous demandons que Dieu nous en aquitte par sa pure liberalité.* M. *Tu entens donc que nous obtenons remissiõ de noz pechez par la bonté gratuite de Dieu.* E. *Voire car nous ne pouuons satisfaire pour la moindre faute que nous ayons commise si Dieu n'vse enuers nous de sa pure liberalité en nous les remettant toutes.*

Note 1 que les Euangelistes recitent diuersement ceste requeste car en sainct Luc il y a, quitte nous noz pechez, & en sainct Math. quitte nous noz debtes, mais tout reuient à vn, tellement que noz pechez sont appellez debtes pour nous donner à entendre la nature du peché, & à quoy il nous oblige. Car puis que noz pechez sont debtes, il faut inferer de la que nous sommes miserables pendant que nous viuons en ce monde: car nous sommes endebtez & enuers Dieu & enuers les hommes. Or si nous sommes en-

debtez il nous faut payer, & le payement qu'il faut faire, c'eſt la peine & punition eternelle: car nous ne ſçaurions payer ceſte debte par aucune choſe que nous puiſſions auoir en ce monde, voire par noſtre vie. Et ſi ainſi eſt que quand nous ſommes en danger de perdre noſtre biẽ ou vie corporelle pour quelque debte, nous cerchons tous les moyens d'en ſortir qu'il nous eſt poſſible, que deuons nous faire pour payer ceſte debte de peché, laquelle ne payant pas, nous ſommes en danger de perdre la vie eternelle: & encores nous ne pouuons dilayer ceſte debte comme font les mauuais payeurs entre les hommes? Il y a trois moyens pour ſatisfaire à vne debte: le premier eſt de ſatisfaire ſoy meſme ſi on a dequoy, le ſecond d'auoir plege & reſpondant qui y ſatisface, le troiſieſme que celuy auquel la debte eſt deüe la quitte: or quand à la debte de noz pechez il n'y a nul moyen que nous la payons nous meſmes, car les Anges meſmes n'y ſçauroyent ſatisfaire, il faut donc auoir recours aux deux autres, ou que Dieu nous les quitte ou qu'vn reſpondant paye pour nous, & Ieſus Chriſt
1 Tim. 2 eſt ceſtui la qui pour ceſte cauſe eſt appellé noſtre rãçon & moyenneur. Et à cela auſſi il faut rapporter ces
Iean 3. 16. paſſages, Dieu a tant aimé le mõde qu'il a donné ſon fils Ieſus Chriſt afin que quiconque croit en luy ne periſſe point. Et ſainct Paul, Dieu a donné Ieſus
Rom. 8. 32. Chriſt, afin qu'il fuſt propitiation pour noz pechez par la foy en ſon ſang pour declarer ſa iuſtice par la remiſſion des pechez precedens: item Dieu eſt celuy qui n'a point eſpargné ſon propre fils, mais l'a liuré pour nous, en luy nous auons la redemption par ſon
Col. 1. 14 ſang & remiſſion des pechez &c.

Note 2 quand nous diſons que noz pechez nous ſont remis, la coulpe & la peine nous eſt auſſi remiſe: car entant que la punition procede de la coulpe, ou du mal & peché qui rend l'homme coulpable, il n'y peut auoir de punition s'il n'y a de la coulpe, mais il peut bien y auoir de la coulpe, & point de punition &

la coulpe demeurera impunie. Tellement que c'eſt vne folie de dire que Dieu nous pardonne la coulpe, & qu'il ne nous pardonne point la peine & c'eſt encores redoubler ceſte folie quand ceux de l'Egliſe Romaine (qui maintiennent ceſte doctrine) dient que nous deuons ſatisfaire pour ceſte peine ou punition, cela eſt du tout impoſſible: car la peine ou punition doit eſtre eternelle, puis que le peché commis contre Dieu eſt eternel. S'il repliquét que Dieu conuertit ceſte peine eternelle en téporelle, & qu'eſtant conuertie en temporelle, il faut que nous ſatisfacions pour icelle, qu'ils le prouuent. S'il diſent que cela s'eſt veu en Dauid auquel Dieu ayant pardonné ſon adultere & meurtre comme luy annonca le Prophete Nathan, & toutesfois qu'aprés Dieu le punit, nous reſpondons que la punition qu'il ſouffrit n'eſtoit pour ſatisfaire en quelque façon à ſa faute, mais premierement pour luy faire recognoiſtre que Dieu auoit en horreur ſa meſchanceté, & ainſi que doreſenauant il s'en gardaſt. Secondement afin qu'il fuſt exemple aux autres d'auiſer de s'abſtenir de telles meſchancetez: & d'autant que les fautes des grands ſont plus dangereuſes que celles des petits, entant qu'ordinairement les ſubiects ſe moulent au moule de leur Prince, Dieu l'a voulu d'autant plus chaſtier afin que les autres craigniſſent de tomber en ſa faute: autant en deuons nous dire de tous Chreſtiens, que Dieu leur pardonnant & la coulpe, & la peine, ne laiſſe toutesfois de leur faire ſentir leurs iniquitez en les chaſtiant, pource qu'il ſçait que cela leur eſt neceſſaire afin d'exercer leur foy, obeïſſance, patience, & pour exciter leur pareſſe, & ſtupidité naturelle: item pour leur faire cognoiſtre qu'il n'y a rien qui deplaiſe tant à Dieu que le peché. A ce propos dit ſainct Auguſtin Quand tu te plains de ce que tu ez affligé, cela t'eſt medecine, non vne punition, cela t'eſt vn chaſtiment non vne damnation, ne vueille point refuſer le foüet ſi tu ne veux eſtre repouſſé de l'heritage ſçauoir eſt de

2. Sam. 12 13.

la vie eternelle: mais notamment quand le Seigneur
Esa. 43. dit c'est moy, c'est moy qui efface tes iniquitez pour l'amour de moy & n'auray plus souuenance de tes pechez. Item quand voz pechez seroyent rouges comme la graine, si seront ils blanchis comme neige, & quand ils seroyent rouges comme le vermeillon, si seront ils blancs comme laine. Ces passages & plusieurs autres demonstrent que c'est Dieu seul & non autre qui efface entierement les pechez, & quand il
Ps. 32. est dit: bien heureux est celuy à qui la preuarication est remise, & à qui le peché est couuert, & l'iniquité n'est point imputee, il semble qu'il specifie & la coulpe & la peine, & que l'vn & l'autre nous est pardonné.

Note 3 quand nous demandons que Dieu nous remette noz iniquitez gratuitement nous n'entendons pas faire iniure à Dieu lequel nous recognoissons iuste comme misericordieux. Or tout ainsi qu'on ne priera pas vn Iuge qui doit punir le delinquant selon son forfait, qu'il pardonne à vn meurtrier ains qu'il le punisse selon sa charge, aussi semble que nous ne deuons prier Dieu qu'il pardonne l'iniquité des hõmes, & de fait estant iuge il ne peut pardonner l'iniquité, ains faut qu'il la punisse. Mais on respond que d'autant qu'il a puni toutes noz fautes en son fils Iesus Christ, quand nous le prions de pardonner noz pechez, nous le prions qu'il nous applique de plus en plus l'efficace de sa mort & passion: tellement qu'il nous pardonne bien nos pechez gratuitement au regard de nous, car il ne nous a point puni, mais son fils pour nous, au regard duquel noz pechez coustent bien cher, car il a espandu son sang pour nous en deliurer.

FAVSSE DOCTRINE

Nous reiettons donc la fantasie des Papistes qui se vantent pouuoir satisfaire à Dieu pour leur pe-

chez par leurs merites & œuures non seulement, mais aussi par celles d'autruy qu'ils acheptent par des bulles & indulgences à beaux deniers contans. Ils estiment de Dieu & de sa loy comme d'vn Prince & de leurs loix ciuiles, c'est qu'ainsi qu'on satisfait aux Princes & à leurs loix quand on les a transgressez en donnant l'amen de qui a esté imposee par iceux: ou en souffrant la punitiõ ordonnee par iceux: ainsi ces poures abusez pensent quand ils auront paillardé ou meurtri ou blasphemé ou autremẽt violé sa Majesté ou enfreinct sa loy, (la punition de laquelle doit estre eternelle puis que la loy est eternelle) qu'il y satisferont seulement par les œuures qu'il nous a commandé de faire, en quoy ils font pis que ceux qui satisfont aux loix ciuiles des Princes. Car ils payent les amendes ordonnees par iceux: mais ceux ci cuident satisfaire à Dieu & à sa loy par des œuures ridicules qu'ils ont forgé de leur teste, comme d'ouïr force messes, faire force vœux & pelerinage, de faire des ieusnes, d'offrir des chandelles, vne torche, vn morceau de pain, vn poullet, vne piece d'or ou d'argent, & chose semblable, ne sont ce pas cela offrandes dignes de la Majesté de Dieu? mais n'est ce pas cela faire de la Majesté de Dieu vn enfant lequel si pleure ou est faſché on l'appaise auec vne pome ou vne flutte ou chose semblable? mais il y en a qui font encores pis c'est qu'aprés auoir desrobé le bien de leur prochain & beu leur sang pour satisfaire à Dieu pour leurs meschancetez ilz donnent vne partie de leur butin aux Moines & Prestres qui reçoiuent cela au nom de Dieu, & ainsi pensent auoir satisfait à Dieu quand ils ont fait ces beaux presens n'est ce pas cela faire Dieu auaricieus, larron, rauisseur, & compagnon des larrons, & de ceux qui se laissent corrompre par dons? puis que le sang de Iesus Christ a satisfaict & plus que satisfait pour noz pechez, aillent loin toutes telles satisfactions.

M. *Quand Dieu nous a pardonné noz pechez, quel fruict & vtilité nous en reuient il?* E. *Par ce moyen nous luy sommes agreables, comme si nous estions iustes & innocens, & noz consciences sont asseurees de sa dilection paternelle enuers nous dont nous vient salut & vie.*

Note que le premier fruict qui nous reuient de la remission de noz pechez c'est que nous sommes agreables à Dieu, le second que nous sentons vne trãquillité & paix de conscience : le troisiesme c'est que de la nous vient salut & vie c'est à dire que la remission de noz pechez nous asseure de nostre salut, & vie eternelle. Tellement que tout ainsi comme le peché nous rend desplaisans à Dieu, nous trouble l'ame & la conscience, & finalemẽt nous precipite en la mort eternelle cõme monstre sainct Paul disant quel fruict auez vous estans ferfz de peché és choses desquelles maintenant vous auez vergongne? certe la fin d'icelle est mort? aussi d'autre costé le pardon de noz pechez, nous rend agreables à Dieu, nous entretient en sa grace nous donne paix en nostre conscięce. A ce propos dit sainct Paul estant iustifiez par foy nous auons paix enuers Dieu par Iesus Christ. Or quand nous demandons la remission de noz pechez, nous la deuons demander. Premierement afin que soyons sauuez: car nous ne le pouuons estre sans icelle. Secondement afin que soyons aduertis des reliques de peché qui sont encores en nous, & desquelles nous ne serons entierement vuides que ne soyons conioinctz à Iesus Christ, & ainsi que ce peché diminue tous les iours en nous, & que le don de regeneration & sanctification croisse, à mesme mesure iusques à ce que nous soyons conformes à nostre Sauueur en tout & par tout.

Rom. 6. 21

Rom. 5 1

FAVSSE DOCTRINE.

Il s'ensuit d'ici que les anciẽs Heretiques nommez Nouatiens & ceux qui ont esté appellez Cathares

c'eſt à dire purs à cauſe de leur pureté & perfection de laquelle ilz ſe vantoyent, & les Libertins deſcédus des Nouatiens & Catharès qui auſſi s'eſtimans eſtre parfaictz ſe ſeparent des autres : pource qu'il les eſtiment impurs, telz dije ſe trompent, car ſi Ieſus Chriſt apprend a dire à ſon Egliſe, pardonne nous noz offẽſez, ilz ne ſont encores parfaicts, & s'il l'eſtoyent, ilz n'auroyent que faire de la miſericorde de Dieu, & ſeroyent de ceux deſquelz parle ſainct Auguſtin malheur à la vie des hõmes ſi Dieu eſloigne ſa miſericorde d'eux. *Aug. li. 1.9*

M. *Quand tu demandes qu'il nous pardonne comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſez, entens tu qu'en pardonnant aux hõmes, nous meritions pardon de luy?* E. *Non pas, car le pardon ne ſeroit plus gratuit & ne ſeroit pas fondé en la ſatisfaction qui a eſté faicte en la mort de Ieſus Chriſt, comme il doit eſtre : mais entant qu'en oubliant les iniures qu'on nous fait, nous enſuiuons ſa douceur, & ainſi nous nous demonſtrons eſtre ſes enfans, il nous dõne ceſte enſeigne pour nous certifier. Et d'autre part il nous ſignifie qu'il ne nous faut attendre en ſon iugemẽt qu'extreme rigueur ſi nous ne ſommes faciles à pardonner & faire grace à ceux qui ſont coulpables enuers nous.* M. *Tu entends donc que Dieu deſaduoüe icy pour ſes enfans ceux qui ne peuuent oublier les offenſes qu'on leur fait afin qu'il ne s'attendẽt pas d'eſtre participans de ceſte grace?* E. *Voire, & que tous ſçachent qu'à la meſme meſure qu'ilz auront fait à leurs prochains, il leur ſera rendu.*

Note 1. ſi nous diſions quand Dieu nous appréd a dire, pardonne noz offenſes, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſez, que nous meritõs que Dieu nous pardonne, pource que nous pardonnons : nous commettrions pluſieurs fautes : car premierement nous dirionz ce qui eſt contraire à l'Eſcriture. Secondement nous ferions tort à Dieu en ce que quand il a enuoyé ſon filz Ieſus Chriſt au monde pour le rachepter de mort n'a eſté eſmeu à ce faire que de ſa pure & franche volonté & de ſon incroyable miſericorde. Tiercement nous ne ferions vne

moindre iniure à Ieſus Chriſt entant que quand il a chargé le faix inſupportable de noz pechez il s'eſt propoſé d'obeïr à Dieu ſon pere entierement voire iuſques à la mort de la croix. Et ainſi ſi nous diſions que nous meritons pardon de noz pechez pource que nous pardonnons à noz prochains, nous diminuerions de ſon merite, comme s'il n'eſtoit aſſez ſuffiſant pour effacer noz iniquitez. Quartement noſtre remiſſion ne peut meriter pource qu'elle eſt imparfaicte, & dauantage ſi elle eſtoit parfaicte nous ne ſerions ſinõ ce à quoy nous ſerions tenuz & par conſequent ne meriterions rien, tellement que ceſte particule (ainſi) quand nous diſons, ainſi comme nous pardonnons, ne ſignifie pas vne egalité de promeſſe, mais elle doit eſtre priſe & entendüe par ſimilitude, c'eſt à dire que tout ainſi que nous pardonnons de cœur & affection, auſſi que Dieu nous pardonne: ou pour mieux dire qu'ainſi que Dieu nous pardonne, auſſi il faut que nous pardonnions voire pluſtoſt, d'autant que la faute que nous commettons contre noſtre prochain, & que noſtre prochain commet contre nous n'eſt pas ſi grande que la faute que nous cõmettons cõtre Dieu: Voire meſme encore que la faute que nous commettons contre noſtre prochain, eſt faute principalement d'autant qu'elle eſt commiſe contre Dieu. Tellement que nous deuõs pluſtoſt faire paix auec Dieu qu'auec noz prochains es fautes meſmes qui ſemblent eſtre plus directement commiſes contre eux que contre Dieu. Car Dieu eſt le premier & principalement offenſé, pource Dauid dit (nõ qu'il a fait iniure à Vrie, lequel toutesfois il auoit offenſé) mais qu'il a peché à Dieu ſeul. En aprez nous deuons pardonner à noz prochains pluſtoſt que Dieu ne nous pardonne, pource que quand Dieu nous pardonne noz fautes, meſme celles qui ſont commiſes principalement contre noz prochains, nous ne ſçaurions pardonner la coulpe ny la peine qu'ont merité ceux qui nous ont offenſé, ny ne leur pouuõs faire grace de ce qui attouche à Dieu

Pſ. 51

& à ſon honneur, mais ſeulement nous leur pardonnons vn tort leger qui ne vaut pas le parler, tellemẽt que ſi nous ne pardonnons à noz prochains le petit tort qu'ilz nous ont fait, nous deuons eſtre aſſeurez que Dieu ne nous pardonnera vn million de fautes horribles que nous commettons contre luy aſſiduellement. Ceux s'amaſſent l'ire de Dieu ſur eux qui faiſant ceſte priere paſſent par deſſus ceſte requeſte, & ne la veulent dire pource qu'ilz ne veulent pardonner à ceux deſquelz ilz penſent eſtre offenſez. Telz reſſemblent ceux qui s'excommunient de la Cene pource qu'ilz ne peuuent pardonner à quelques vns: la haine qu'ils leur portẽt eſt plus grãde que l'amour qu'ilz portent à Dieu: telz doiuent mediter ces belles remonſtrances: ſoyez miſericordieux comme ie ſuis *Luc 6* miſericordieux, item iugement ſans miſericorde ſera faict à ceux qui ſont ſans miſericorde, & ſeront me- *Iaq. 2* ſurez de la meſure qu'ilz auront meſuré les autres, item pardonnez & il vous ſera pardonné, item ſi vous pardonnez aux hommes leurs fautes, auſſi voſtre *Matt. 6* pere celeſte vous les pardonnera, mais ſi vous ne leur pardonnez, auſſi il ne vous pardonnera, item ſoyez ſupportant l'vn l'autre & pardonnant entre vous meſ- *Col. 3* mes ſi l'vn a querelle contre l'autre: comme Chriſt vous pardonne, faictez auſſi pareillement. Que ſi nous ne pardonnons, nous meritons d'eſtre traictés comme celuy duquel il eſt parlé en la parabole d'vn Roy qui voulant conter auec ſes ſeruiteurs, on luy en amena *Matth.* vn qui luy deuoit dix mil talens, & le Roy ou le Sei- 18 23. gneur cõmanda que luy, ſa femme, ſes enfans, & tout ce qu'il auoit fuſt vendu, afin qu'il fuſt payé, mais le ſeruiteur s'eſtãt ietté aux pieds de ſon Seigneur pour le ſupplier qu'il vſaſt de patience enuers luy, & qu'il luy payeroit tout, il luy quitta, mais ce ſeruiteur trouuant vn de ſes compagnons qui luy deuoit cent deniers, le ſaiſit & l'eſtrangloit, encore qu'il priaſt de l'attendre ne le vouloit faire, & le ietta en priſon iuſques à ce qu'il euſt tout payé, ce qu'eſtant rapporté

au Seigneur qui luy auoit quitté dix mil talens fut fort courroucé & le fit mettre en prison iusques à tãt qu'il eust tout payé. Ainsi conclud Iesus Christ parlant aux fideles, vous fera mõ pere celeste, si vous ne pardonnez de cœur chacun à son frere ses fautes. Mais il y a plus c'est quand il est dit pour la fin que Dieu desaduoüe pour ses enfans ceux qui ne peuuent oublier les fautes qu'on leur fait, c'est vn esclat de tõnerre sur eux pour les intimider, la malediction de Dieu ne se sçauroit voir plus clairement sur eux qu'en cela. Si on dit que S. Paul qui estoit vn si grand personnage & à l'exemple duquel nous nous deuons conformer, n'a pas pardonné à Alexandre le forgerõ, le mal qu'il luy a fait (car il a prié Dieu qu'il luy rendist selon ses faitz.) On respond que sainct Paul n'a point eu de mal talent à Alexandre, ains luy a remis de bon cœur, mais d'autant que sainct Paul cognoissoit ceste Alexandre homme meschant, & pource aussi qu'vn chacun Chrestien doit desirer l'execution de sa iustice, sainct Paul l'a laissé au iugement de Dieu pour en faire selon que bon luy semble, & tous Chrestiens doiuent faire le mesme, tellemẽt que si *Dieu ne nous pardonnoit pas* noz fautes, nous ne deurions trouuer cela estrange, pource que nous ne pardonnons pas les fautes que nous font noz prochains lesquelles sont legeres, & dautant qu'elles sont legeres, nous les deurions pardonner promptement. En cecy apparoit la grande malice de nostre nature, c'est que nous ne pouuons pardonner des fautes fort legeres, & Dieu nous en pardonne qui sont bien grosses, veu qu'il semble qu'il seroit plus seant à Dieu qu'il ne pardonnast iamais pource que les fautes que nous commettons contre luy sont grandes, & que nous pardonnassions promptement à ceux qui nous ont offensé pource que les fautes qu'on commet contre nous sont petites & legeres. Mais comme en cecy nostre profonde malice apparoit, laquelle nous deuons detester tant que nous viurons, aussi en cecy apparoist la souueraine bonté & mise-

2 *Tim.* 4 14

& miſericorde de Dieu, laquelle nous deuons recognoiſtre à touſiours mais.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Dieu deſaduoüe pour ſes enfans tous ceux qui ne peuuent pardonner, il s'enſuit que les Moines de l'Egliſe Romaine s'abuſent, diſans que quand Dieu nous commande de pardonner, que ce ne ſont des commandemens, ains des conſeilz auſquelz on peut obeïr ou non, & quand à eux qu'ilz font vœu d'y obeïr toute leur vie ilz ſe mettent en vne eſtrange peine, veu que cela leur eſt plus qu'impoſſible.

DIMANCHE XLIII.

M. *Qu'eſtce qui ſ'enſuit?* E. *Ne nous indui point en tẽtation mais nous deliure du mal ou du malin.*

Note 1. qu'auons dit en la precedente demande & reſponſe, que ceſte requeſte eſt deprecatiue par laquelle nous demandons à Dieu, qu'il nous deliure de Satan, du monde, de noſtre chair, & de noz concupiſcences, & d'vn million d'autres ennemis deſquelz nous ſommes aſſiduellement aſſaillis. De ſorte que ceſte requeſte nous eſt fort neceſſaire pource que haut & bas nous ſommes circuis d'ennemis qui nous aguettent à toutes heures. Nous n'auons, dit ſainct Paul la luitte contre le ſang & la chair, mais cõtre les principautez, puiſſances, & Seigneuries du mõde, gouuerneurs des tenebres de ce ſiecle, & contre les malices ſpirituelles qui ſont ez lieux celeſtes. Sainct Paul parle la des ennemis de dehors auec leſquelz nous pouuons mettre les reprouuez & Atheiſtes qui nous machinent touſiours du mal y eſtant pouſſez par le Diable leur chef & leur Prince nous auons encores les ennemis de dedans plus dangereux ſçauoir noſtre chair & noz affections & cõcupiſcences qui ouurent la porte au Diable afin de nous venir e-

Epheſ. 6

Iean 12 31

ſtrangler en noſtre propre maiſon. Ayant dije tant d'ennemis cautz & puiſſans & vigilans, il eſt plus que neceſſaire que nous prions Dieu qu'il nous preſerue de telz ennemis.

Note 2. qu'ainſi que le medecin ayant guerie la maladie d'vn hõme luy donne des preſeruatifz & ordonnances par leſquelles il puiſſe entretenir ſa ſanté: auſſi noſtre Seigneur nous ayant nettoyez de noſtre maladie ſpirituelle, c'eſt à dire de noz pechez en la precedente requeſte par laquelle nous auons demandé remiſſion de noz pechez, maintenant en ceſte cy il nous apprend vn moyen de ne tomber plus en peché ſçauoir quand nous diſons, Ne nous induy point en tentation, &c.

M. *Ne fais tu qu'vne requeſte de tout cecy?* E. *Non: car le ſecond membre eſt expoſition du premier.*

Note que cecy eſt pour corriger la faute de ceux qui diuiſent ceſte demande en deux, & font ceſte diuiſion pour ne point faire Dieu autheur du mal. Car il leur eſt aduis quand nous diſons, ne nous induy en tentation, que cela ne s'addreſſe proprement à Dieu, le propre duquel eſt de nous pouſſer au bié, tout ainſi que le propre de Satan eſt de nous induire au mal, & ainſi ilz imaginent que ceſte premiere partie (ſçauoir Ne nous induy en tentation,) s'addreſſe pluſtoſt au Diable qu'à Dieu. Elle s'addreſſe bien à Dieu entant que c'eſt luy qui permet au Diable de faire ce qu'il fait & quand nous diſons à Dieu, ne nous induy point en tentation, nous entendons qu'il ne permette point au Diable qu'il nous induiſe au mal & au peché: mais quand nous diſons en la ſeconde partie, & nous deliure du mal, ilz l'attribuẽt du tout à Dieu entant que c'eſt le propre d'iceluy de deliurer du mal, & des tentations de Satan, mais pour bien & clairement entendre le ſens de ceſte demande venons à la ſuyuante.

M. *Quelle eſt la ſubſtance d'icelle?* E. *Que Dieu ne nous laiſſe point trebucher au mal, & ne permette que nous ſoyons*

vaincus du Diable, & des mauuaises cõcupiscences de nostre chair lesquelles batаillent contre nous, mais qu'il nous donne la force de resister, nous soustenans de sa main, & nous ayant en sa saulue-garde pour nous defendre & conduire M. *Comment cela se fait il?* E. *Quand par son esprit il nous gouuerne pour nous faire aymer le bien, & hair le mal, suyure sa iustice & fuir le peché: car par la vertu du sainct Esprit, nous surmontons le Diable, le peché, & la chair.*

Note 1 quand le Catechisme dit qu'estre induit en tentation, c'est quand Dieu nous laisse trebuscher au mal, & permet que soyons vaincus du Diable & de noz mauuaises concupiscences: ce n'est pas à dire que Dieu face rien de son propre, mais seulement il retire sa grace de nous & son sainct Esprit duquel estãs gouuernez nous faisons bien, & estans laissez d'iceluy nous faisons mal. Car le Diable & noz concupiscences qui incessammẽt nous pousſent au mal, nous y font trebucher à tous propos, & sommes vaincus par telz ennemis quand la grace de Dieu & l'assistance de son sainct Esprit est loin de nous. Ainsi nous ne sçaurions dire en façon quelconque que Dieu soit autheur & cause du mal que nous pouuons faire. Car tout ainsi que si vn nauire se perd lors que le maistre marinier n'y sera pas, & vne armée sera defaicte quand son chef & colonel sera absent, nous ne dirons pas propremẽt ne que l'vn & l'autre ait perdu son nauire ou son armee, mais que l'vn & l'autre s'est perdu d'elle mesme, & par tel accident qu'il a pleu à Dieu. Si nous disons que l'vn n'y lautre ne fussent peris si les conducteurs y eussent esté: on respond que cela peut estre: mais la faute ne leur peut estre attribuée comme s'il y eussent esté, & se fussent efforcés eux mesmes à les perdre tout exprez & malitieusemẽt. Ainsi disons nous que Dieu qui est treslibre pour faire ce qu'il veut de sa pleine volonté sans estre subiect à aucun, ne peut estre blasmé si le Diable, ou noz concupiscẽces pousſent quelqu'vn à peché: car il dispẽse sa grace à qui il veut, & à qui il luy plaist il l'oste. De sorte que le mal qui est cõ

mis doit estre attribué au Diable & à noz concupiscences & affectiõs, & non à Dieu lequel encores qu'il pourroit empescher le mal en donnant son sainct Esprit, tant y a qu'il est du tout exempt de coulpe d'autant qu'il n'est tenu à aucun.

Note 2. que l'Escriture toutesfois dit que Dieu tẽte ses fideles, c'est à dire qu'il les esprouue en deux manieres. La premiere est pour manifester les graces qui sont en eux leur foy, patience humilité & autres vertus: car telz dõs qui sont cachez au cœur des fidelles, & qui ne s'apperçoiuent pas si clairemẽt en temps de prosperité que d'aduersité, souuentesfois Dieu enuoye des afflictions à ses enfans à celle fin de faire manifester telles graces & de les allumer de plus en plus.

1 Pier. 1 A ce propos dit sainct Pierre vous estez gardez en la vertu de Dieu par la foy à salut qui est prest d'estre reuelé au dernier temps, auquel vous auez liesse estãt maintenant affligez pour vn petit temps en diuerses tentations s'il est besoin, afin que l'espreuue de vostre foy soit beaucoup plus pretieuse que l'or qui pe-

Jaq. 1 rit, & toutesfois il est esprouué par le feu, item reputez à toute ioye quand vous serez escheus en diuerses tentations, sçachant que l'espreuue de vostre foy engendre patience. Et ailleurs bien heureux est l'hõme qui endure tentation : car quand il aura esté esprouué il receura la couronne de vie que Dieu à promise à ceux qui l'ayment. De ceste tentation ont esté

Gen. 22 tentés Abraham, Iacob, Iob, & les Patriarches & Pro-

Job. 1 phetes, & Apostres, & les autres seruiteurs de Dieu. Or il ne faut demander à Dieu qu'il nous deliure de telles tentations, mais plustost qu'il nous en donne souuent: car elles nous sont necessaires. L'autre maniere de tẽtation c'est quand Dieu tire la malice, l'infidelité, & hypocrisie qui peut estre au cœur des infideles par les tentations qu'il leur enuoye afin de les honnir & exposer à infamie voire pour les ruiner. En ce nombre doiuent estre mis Pharao, Sennacherib, Saül, Iudas, & plusieurs autres. Mais quand il tire

la malice du cœur des siens par tentations, c'est pour abbatre l'orgueil & arrogance qui peut estre en eux, & pour les humilier à bon escient, & pour conuertir toutes leurs afflictions en benedictions. Moyse parle de ceste tentation disant, tu reduiras en memoire toute la voye par laquelle ton Dieu t'a mené par le desert l'espace de quarante ans, pour t'affliger & te tenter afin de sçauoir ce qui estoit en ton cœur, & si tu gardois ses commandemens ou non. Nous lisons aussi que les faux Prophetes sont enuoyez pour tenter le peuple, & Dieu dit qu'il tente ce peuple par iceux faux Prophetes pour cognoistre s'il ayment le Seigneur de tout leur cœur & ame. Or le Seigneur tentant son peuple en ceste façon, il a manifesté que la plus part auoit vn cœur autre qu'Abraham, Isaac, & Iacob & autres: car quand ilz ont esté trauaillez de faim & de soif, ilz ont monstré l'infidelité & mespris de Dieu qu'ilz auoyent au cœur. Tellement qu'eux mesmes ont cognu ce qu'iz ne cognoissoyent pas à sçauoir leur meschanceté & l'ont fait cognoistre aux autres. Nous deuons prier Dieu qu'il nous deliure de telles tẽtations, de peur que s'il nous en enuoyoit nous ne vinssions à commettre quelque faute par laquelle sa Maiesté fust blasphemee & deshonnoree: ou s'il nous en enuoye qu'il nous donne son sainct Esprit par la force duquel telles tentations nous soyent conuerties en bien. Car si ayant de telles tentations nous faisons mal, cela vient de nous, mais si elles nous sont occasion de bien faire, ou qu'elles nous soyẽt conuerties en bien, cela viẽt de l'esprit de Dieu: car cõbien que Dieu les enuoye, tant y a qu'il n'est pas autheur nycause du mal qui en aduiẽt. Pource tout ainsi que si quelqu'vn a vn seruiteur larron qui veut toutesfois estre estimé homme de bien, si le maistre de ce seruiteur pour l'esprouuer luy met vne bourse pleine d'argent en quelque lieu qui la puisse prendre, si dije ce seruiteur la desrobe, dira on que le maistre de ce seruiteur sera cause du larrecin que ce seruiteur a fait? Deut. 6. Deut. 13 3

nullement,ains toute la faute doit estre attribuee à la malice d'vn tel qui a tousiours esté larrõ depuis qu'il a vescu, mais il n'a monstré la malice qu'il auoit au cœur pource qu'il n'en trouuoit point d'occasiõ ny de moyen pour la monstrer. Que s'il l'eust trouuee plustost, aussi est il croyable que plustost il eust demonstré la cupidité de desrober qu'il auoit au cœur. Ainsi Iudas a esté tousiours larron,autãt en faut il dire d'vn paillard,meurtrier,faux tesmoing, & tous vicieux. De mesme aussi quand Dieu nous tente, c'est à dire nous essaye & esprouue ou lors qu'il nous baille des richesses,honneurs,plaisirs,felicité qui sont tentatiõs à dextre,si nous prenons occasion de telz dons de deuenir orgueilleux & tyrans, de blasphemer la Maiesté de Dieu au lieu de l'en remercier: ou s'il nous donne pouureté misere affliction qui sont tentations à senestre, nous prenons occasion de la de gronder contre Dieu: nous ne dirons pas que Dieu est cause de ce mal: mais nous mesmes veu que par la tentation qu'il nous dõne, nostre obeïssance,foy & vertu peut mieux apparoistre que si nous n'estions point tentez. Mais si quelqu'vn dit que Dieu ne tente,& que celuy qui est tenté,est tenté par sa propre concupiscence. On res-
Iaq.1.13 pond que sainct Iaques ne contrarie à ce que nous auons dit, car quand Dieu tente,il ne sollicite point à mal, ains plustost au bien & à la vertu: mais quand le Diable & nostre concupiscence tente,elle nous sollicite incessamment au mal. Tellement que le Diable, nostre chair, & concupiscence tentent comme traistres seulement pour induire à mal & perdre & damner.

Note 3 qu'ainsi que Dieu nous tente, aussi l'Escriture dit que nous le tentons, mais il y a bien de la difference entre l'vne & l'autre tentation: car celle de Dieu enuers nous est bonne, & la nostre enuers Dieu est mauuaise & dangereuse. Quand nous tentons Dieu, c'est que nous le prouoquons à courroux luy demandans quelque chose opiniastrément qui

sera contre sa volonté, & nonobstant qu'elle nous soit plustost nuisible qu'vtile, nous ne cessons toutesfois pousser de l'Esprit malin de la demander, & nous est octroyee souuent à nostre ruine. Ainsi est il dit que le peuple d'Israël tentoit Dieu, & qu'il estoit tellement addonné à le tenter que c'estoit comme son mestier ordinaire: en ceste demande nous entendons qu'il nous deliure de telles tentations. *Ps.* 78

M. *Cela est il necessaire à tous?* E. *Ouy, car le Diable veille touſiours ſur nous comme vn Lion rugiſſant preſt à nous deuorer, & nous ſommes ſi foibles & fragiles qu'il nous auroit incontinent abbatus, ſi Dieu ne nous fortifioit pour en auoir la victoire.* M. *Que ſignifie le mot de tentation?* E. *Les aſtuces & tromperies du Diable, dont il vſe pour nous ſurprendre, ſelon que noſtre ſens naturel eſt enclin à eſtre deceu & nous decenoir & noſtre volonté eſt pluſtoſt preſte de s'addonner au mal, qu'au bien.*

C'est chose certaine que nous auons tous besoin de faire à Dieu ceste priere qu'il nous preserue des aguets & tentations de Satan qui est touſiours à l'entour de nous comme vn Lion rugissant & circuissant incessamment la terre pour attrapper quelqu'vn: car il n'y a presque Seruiteur de Dieu voire de ceux qui ont eu plus de graces qui n'ayent esté offensez & blessez par ses dards, & fleſches enflammez. Comme entre autres Dauid qui ayant ce tesmoignage d'auoir esté selon le cœur de Dieu, tant y a que le Diable l'a pousſé a adultere & meurtre, & à maintes autres meschancetez, & sainct Pierre qui sembloit estre inuincible n'a il pas laſchement par la ſuggeſtiõ de Satan renié ſon maiſtre Ieſus Chriſt, & les Apoſtres ne l'ont il pas abandonné lors qu'il sembloit auoir plus de besoin de leur assistance? Si nous esploruchons la vie des Patriarches, Prophetes & autres nous trouuerons qu'il s'est bien osé dresser à eux pour les picquer voire pour les faire trebuscher au mal & les accabler du tout s'il pouuoit mais quand il s'est osé addresser à Ieſus Chriſt meſme pour le tenter & en le tentant *2 Sam.* 12. *Math.* 4 1. 2,

le transporter tantoſt d'vn lieu en vn autre pour gaigner quelque choſe ſur luy, s'il luy eſtoit poſſible, qui doute qu'il ne s'attaque aux autres qui ſont ſi foibles que rien plus & qui ne peuuent ſubſiſter que par la force & aſſiſtance de Ieſus Chriſt? Cela nous apprend que le pain, le vin & autres alimens ne ſont ſi neceſſaires à l'entretien de noſtre vie corporelle qu'eſt la cõtinuelle aſſiſtance de Ieſus Chriſt & de ſon Sainct Eſprit pour nous defendre & garentir de cent mille tentations & efforts que Satan fait ordinairement contre nous.

Note 2 quand le Catechiſme dit que par le mot de tentation il faut entendre les aſtuces & tromperies du Diable dont il vſe pour nous ſurprendre ſelon que noſtre ſens naturel eſt enclin à eſtre deceu, cela nous apprend qu'il eſt encores plus que neceſſaire que ſoyons enuironnez de la force du Sainct Eſprit pour eſtre preſeruez de Satan qui eſt vn puiſſant ruſé vigilant ennemi & qui a tant de cautelles & artifices par leſquels il nous peut ſurprendre & accabler qu'il eſt impoſſible à l'entendement humain de le pouuoir comprendre ſeulement nous dirons qu'en general outre les fraudes qui ſont les plus cõmunes & aucunement notoires aux hommes, il y en a vn nombre infini deſquelles les hommes ne ſe peuuent apperceuoir, ſinon par vne grace ſinguliere de Dieu, comme ſont entre autres celles cy, c'eſt qu'il ſe ſert de noz propres penſees, deſirs, & affections & de noz conuoitiſes & cupiditez comme d'inſtrumens par leſquels il nous esbloüit voire aueugle, ſelon qu'il ſçait que noſtre volonté eſt ſubiecte & pluſtoſt encline à eſtre deceüe, qu'à s'arreſter à la verité. Mais voicy en quoy principalement la profondeur de ſes aſtuces s'apperçoit, c'eſt qu'il charme & enſorcelletellement noſtre volõté & toutes noz affectiõs qu'il nous fait croire que le mal eſt bien, les tenebres la lumiere la mort, la vie, l'Enfer, Paradis, & Dieu, le Diable. Tellement que comme il ſe transfigure en Ange de

lumiere ainſi que dit ſainct Paul, auſſi ſille il les yeux & entendemens des hommes ſi bien qu'ils ſe perſuadent eſtre les plus heureux du monde quand ils ſont plongez en vn gouffre de malheur. Car lors que les hommes auront dequoy rire & ribler, & qu'ils meneront vne vie diſſolüe & charnelle, aſſouuiſſans leurs affections ſenſuelles, ils s'eſtiment iouïr du comble de toute felicité: & quand ils en ſont deſtituez, ils s'eſtiment les plus malheureux du monde, au lieu que c'eſt lors qu'ils ont occaſion de s'eſtimer vrayement heureux, car lors ils ſont en vn eſtat qui les pouſſe à deteſter leurs fautes, à prier Dieu qu'il leur pardonne, à implorer ſa grace, & à mediter la vie eternelle eſquelles choſes conſiſte la vraye felicité. En aprés les profondeurs des tromperies de Satan apparoiſſent en ceci, c'eſt qu'il fait que les choſes qui ſont bonnes de leur nature, & leſquelles Dieu donne pour marque de ſa benediction & qui doiuent eſtre occaſion aux enfans de Dieu de s'étretenir en ſa grace: Satan dije fait que ces choſes la ſoyent des appaſts & inſtrumens par leſquels les hommes ſe ruinent: ces choſes ſont richeſſes, honneurs, plaiſirs, &c ou meſpris, poureté, affliction, la croix: Dieu dije enuoye ces choſes à ſes enfans pour les humilier & exercer de plus en plus leur pieté, foy & crainte de Dieu & autre vertu Chreſtienne, comme il n'y a eu preſques Seruiteur de Dieu qui n'en ait paſſé par la & toutesfois le Diable fera par ſes illuſions qu'aucuns à qui Dieu enuoyera ces choſes qu'ils ſe precipiteront en deſeſpoir. Et quand Dieu donne des biens, honneurs, & beauté, ſanté & pluſieurs commoditez terriennes, au lieu que cela doit inciter ceux qui les ont à remercier Dieu & & eſtre occaſion de recognoiſtre ſes bien faicts enuers eux ils prenent occaſion de s'enorgueillir. Satan par ſes cautelles fait que ces choſes bonnes ſont des cordes pour les eſtrãgler, ou couſteaux pour les tuer. Ainſi Satan ſemble vn traiſtre qui lors qui rit le plus, c'eſt lors qu'il veut

2 Cor. 11 14.

tant plus fort frapper.

FAVSSE DOCTRINE

Si tous sans excepter aucũ ont besoin de l'assistance du sainct Esprit pour les garder d'estre opprimez des continuelles tentations de Satan ausquelles vn chacun est subiect, en quelle conscience est ce que les Moines de l'Eglise Romaine s'ozent separer du milieu du peuple afin disent ils de mener vne vie Angelique, se vantant impudemment, & persuadant au vulgaire qu'ils sont libres de telles tentations? Dauantage si Satan nous tente incessamment par infinis moyens qu'il a ceux se trompent lourdement qui ont dit que par le bapteſme, le peché originel estoit esteinct en nous: car s'il estoit esteint, Satan ne nous pourroit tenter. Item si nous sommes deliurez des tentations de Satan par ceste priere & autres, & ne trouuons point en l'Escriture autre moyen par lequel nous puissions chasser Satã de nous, sinon par la priere à laquelle on adiouste le ieusne quelquefois, n'est ce pas vne risee quãd ceux de l'Eglise Romaine veulent chasser le Diable par le signe de la croix, par aspersion d'eau benite & autres sottes superstitions?

M. *Pourquoy demandes tu à Dieu qu'il ne t'induise en tentation veu que c'est le propre office du Diable?* E. *Comme Dieu par sa misericorde conserue ses fideles, & ne permet que le Diable les seduise, ne que le peché les surmonte: aussi ceux qu'il veut punir non seulement il les abandonne, & retire sa grace d'eux, mais aussi les liure au Diable pour estre subiects à sa tyrannie, les aueugle & met en sens reprouué.*

Note 1 nous prions Dieu qu'il ne nous induise en tentation veu que c'est l'office du Diable, d'autant que le Diable ne pousse ny n'induit aucun en tentation sinon que Dieu le permette premierement. De sorte qu'vne mesme tentation peut estre attribuee à Dieu & au Diable: mais elles sont differentes pour l'esgard des fins qu'vn chacun se propose. Quand

Dieu permet au Diable de tenter, il se propose de l'humilier & d'esueiller en luy la foy & autres vertus Chrestiennes: mais quand le Diable pousse quelqu'vn en tentation, il se propose le ruiner, & voudroit tenter & perdre tout le monde: mais il ne peut. Il est comme vn chien enragé qui voudroit mordre tout le monde, mais il ne peut pource qu'il est enchainé. Ainsi à mesure que Dieu detasche le Diable, à mesme mesure il fait mal. Il est escrit que Satan tenta & incita Dauid à faire conter le peuple, 1 *Chr.* 2. & ailleurs que Dieu incita Dauid à le faire: cela s'accorde bien d'autant que le Diable & les reprouuez ne font rien sans l'ordonnance & volonté de Dieu. 2 *Sam.*

Note 2 que Dieu ne permet que les esleus soyent tentez comme les reprouuez: car les esleus le sont seulemẽt pour vn temps afin de les exciter & enflammer à toutes bõnes œuures, selon quoy Dauid prioit ainsi: Seigneur essaye-moy, ie requiers d'estre sondé & esprouué de toy pour cognoistre quel ie suis, mais quand aux meschans ils sont tentez à touſiours, & sont delaissez & liurés au Diable afin qu'il exerce sa tyrannie sur eux, ainsi qu'vn Iuge liure vn malfaicteur au bourreau pour l'executer. De la vient que l'Escriture dit que Dieu iette en sens reprouué les meschans, qu'il les endurcit & aggraue leur cœur. Il est dit qu'Amasias Roy de Iuda ne voulut ouïr Ioab Roy d'Israël, pource que Dieu auoit arresté de le liurer en ses mains, en ce sens il faut prendre ce que le Seigneur dit, s'il y a vn Prophete qui ait esté seduit, c'est moy qui l'ay seduit. 3 *Psa.* 26. *Exo. Ios.* 11. 2. *Chr.* 25.

Note 3 que Dieu comme nous auons dit est exẽpt du mal que les meschans font pource qu'il s'en sert comme d'instrumens qui ne se laissent pas remuer seulement, mais aussi se remuent eux mesme. Or celuy qui fait quelque chose auec vn instrument mort, & qui ne se peut remuer, le mal qui est fait doit estre attribué seulement à celuy qui a manié l'instrument,

& non à l'instrument comme si quelqu'vn frappe d'vne espee ou d'vn baston : il faut attribuer le coup & le mal principalement à celuy qui la manie, & non au baston ou à l'espee, pource que ce sont instrumens morts qui n'ont nulle volonté & affection: mais si on fait quelque chose auec vn instrument volõtaire, qui se remüe de soy mesme, & qui a desir & affection, la coulpe doit estre attribuee à l'instrument, aussi bien qu'à celuy qui s'en est serui, voire plus comme si vn homme commande à son seruiteur de faire quelque chose, il pourra aduenir que le seruiteur aura meslé de ses affections meschantes auec ce qui luy a esté cõmandé de son maistre: tel seruiteur est grandement coulpable. De sorte que si vn Prince ou Iuge liure vn malfaicteur au bourreau pour le punir, si le bourreau hait celuy qui luy est liuré pour le punir, & qu'il le punisse, ou soit bien aise le punir pour assouuir les affections qu'il porte à celuy qu'il deuroit chastier par misericorde, tel en cela est meurtrier & celuy qui luy a donné pour en faire iustice selon que Dieu & toute equité commande est hors de coulpe, voire est plustost à loüer pour auoir fait iustice: ainsi quand Dieu se propose chastier les siens, il suscitera des meschans desquels il se seruira comme d'vn foüet, mais tels meschans ne se proposent pas d'obeïr à Dieu, ains d'assouuir leurs meschantes volontez & affections qu'ils portent aux enfans de Dieu, & sont contens de leur courir sus pour rauir leurs biens & en vn mot pour rassassier le mal talẽt qu'il leur portent: ainsi tels meschans instrumens sont autant à blasmer, que Dieu est à loüer de ce qu'auec tels meschans outilz & organes il fait de tresbonnes œuures, & admirables, & dignes de grandes louanges. Voy l'exposition de la penultiesme & derniere demande & response du Catechisme 4.

M. *Que veut dire ceste addition, car à toy est le regne, la puissance, & la gloire ez siecles des siecles?* E. *Pour nous reduire derechef en memoire que noz oraisons sont plustost fondees*

en Dieu, & en sa puissance & bonté, que non pas en nous que ne sommes pas dignes d'ouurir la bouche pour le requerir: & aussi pour nous apprendre de clorre toutes noz prieres par sa louange.

Note 1 que l'Oraison Dominicale finit par ceste clausule, à toy est le regne, la puissance &c. pour nous asseurer que noz oraisons doiuent estre plustost fondees en luy qu'en nous, afin que de la nous conceuions & tiriõs vne esperance infaillible que nous serons exaucez en noz prieres, selon les promesses qu'il nous fait en sa Parole. A cela se rapporte celle qui est en S. Iean 23. En verité en verité ie vous di que tout ce que vous aurez demandé en mon nom, ie le vous donneray: item autant qu'il y a de promesses en Dieu, elles sont en Christ ouy, ouy, & amen à la gloire de Dieu, item si nous sommes infideles, il demeure toutesfois fidele sçauoir pour accomplir ce qu'il nous promet & ne se peut nier soy mesme. En aprez pour nous mieux encores persuader, que nous serons exaucez en noz prieres, c'est que outre ces promesses & plusieurs autres nous considerons quel est ce regne, & ceste puissance de laquelle il est ici question. Pour l'esgard de ce regne c'est que nous considerions que si nous sommes subiects d'iceluy, voire enfans & heritiers que nous nous deuons persuader qu'il nous exaucera. Car ainsi comme vn bon & fidele Roy qui aimera ses subiects comme il doit, il les defendra des oppressions, & outrages qu'on leur voudroit faire, & les maintiendra en paix & prosperité tant qu'il pourra: aussi si nous sommes vrais subiects, voire enfans de ce Royaume, quelle occasion auons nous de douter qu'il ne soit encores plus prompt à nous exaucer ez choses que nous luy demanderons, moyennant qu'elles soyent selon sa volonté & pour nostre vray bien, que n'est vn Prince à escouter son subiect? Dauantage quand au mot de puissance auec laquelle est cõiointe la bonté, nous conceuons encores vne plus ferme esperance d'estre exaucez pource qu'il n'est pas comme les hommes qui voulant faire du bien, ont bien

Iean. 16.

2 Cor. 1. 20.

le vouloir, mais non la puissance : mais Dieu a l'vn & l'autre. Dont nous tirons ceste conclusion que non seulement Dieu nous donnera tout ce qu'il sçait estre requis pour nostre bien & salut, mais aussi nous deliurera de tous obstacles, & trauerses que le Diable & ses suppostz nous pourroyét faire, pource que leur puissance n'est si puissante que celle de Dieu, & la puissance qu'ils ont n'est que de la puissance de Dieu. A ce propos Iesus Christ disoit à Pilate qui se vantoit d'auoir la puissance de le deliurer. Tu ne pourrois s'il ne t'estoit donné d'enhaut. &c. Quand au mot de gloire qui est adiousté apres le mot de regne & puissance, nous sommes appris qu'il nous faut clorre toutes noz prieres par sa louange. Ceste clausule semble estre prinse du 1. des Chro. ou le Roy Dauid rendant graces à Dieu, dit, à toy Seigneur est la grandeur, puissance, & gloire à toute eternité &c. Ce sont quasi les mesmes mots qui sont ici. Quand il est la dit que la gloire, puissance luy soit rendue a toute eternité, & ici, il est dit, ez siecles des siecles qui reuient tout à vn en substance, nous sommes enseignez qu'il y a grande difference entre le Royaume, puissance & gloire des hommes, qui ne font que passer promptement comme vne ombre, & le regne, la puissance & la gloire qui est deüe à Dieu & de laquelle il est ici parlé, pource qu'elle est eternelle. Finalement par ce dernier mot Amen qui est Hebrieu & signifie proprement en François certitude ou verité, nous apprenons que nous desirons de voir l'accompliſſement de toutes les choses que nous demandons à sa gloire. A ce propos il est dit non point à nous, mais à ton nom donne gloire & honneur: à ce propos aussi sainct Hieroſme a appellé ceste particule *Signaculum orationis*, qui signifie le seau de l'oraison & de la vient qu'au Deut. 26. nous lisons qu'aprés les imprecations & maledictions que le Seigneur prononce contre les transgresseurs de la loy, il est adiousté, que le peuple est commandé de dire Amen c'est

Iean 19. 11.

1. *Chr.* *chap.* 29. 11.

Pſ. 155.

à dire qu'ainſi ſoit ou qu'ainſi ſera comme le Seigneur a prononcé.

DIMANCHE XLIII.

M. *N'eſt il licite de demander autre choſe ſinon ce qui a eſté recité?* E. *Combien qu'il nous ſoit libre d'vſer d'autres paroles & d'autre forme, & maniere, ſi eſt ce que nulle oraiſon ne ſera iamais agreable à Dieu laquelle ne ſe rapporte à ceſte cy comme à la reigle vnique de bien prier.*

Note 1 que puis qu'il a pleu à Ieſus Chriſt qui eſt la ſapience eternelle de Dieu d'enſeigner ſon Egliſe de prier comme porte ceſte priere que nous appelons ordinairement l'oraiſon de noſtre Seigneur, & de demander toutes les choſes compriſes en icelle, c'eſt audace & orgueil inſupportable d'y vouloir adiouſter ou diminuer quelque choſe. Cela eſt vouloir eſtre plus ſage que Dieu meſme. Note 2 que ce n'eſt pas adiouſter ny diminuer quand on ne dit pas toutes les paroles qui ſont couchees en ceſte priere, ou quand on en dit dauantage, & qu'on vſe d'vne autre forme: car il nous eſt permis d'en dire plus ou moins pourueu que noz paroles en ſubſtance ſe rapportent a ceſte Oraiſon ici. Note 3 que Dieu a pour agreables noz prieres, & nous octroye ce que requerons par icelles, s'il le trouue bon moyenant quelles procedent du cœur. Car comme Dieu eſt Eſprit, auſſi requiert il l'eſprit, ſur tout en l'oraiſon en laquelle, il eſt queſtion de communiquer auec luy. De ſorte que ſi l'affection & le cœur n'y ſont qui ſont comme l'ame de l'oraiſon, elle eſt non ſeulement inutile, mais auſſi deplaiſante. Quartement nous diſons qu'il eſt expedient d'vſer le plus ſouuent d'autres mots pour exciter ceſte affection & attention que Dieu requiert pource que l'experience ordinaire nous apprend que le plus ſouuent quand nous recitons vne priere que nous ſçauons de longue main & comme par rotine, il n'y a que la langue & les leures qui parlent. Nous la

recitons comme vn oiſeau dit dans vne cage ce qu'il a appris mais le cœur n'y eſt pas comme chacun eſt conuaincu de ce defaut en ſa conſcience. Et a bien dit vn Docteur de l'Egliſe que raremēt aduient qu'vne perſonne puiſſe reciter tout du long ceſte oraiſon ſans qu'il ne ſoit diſtraict par quelques penſees volages & fretillantes auſquelles nous ſommes eſtrangement ſubiects. Mais quand nous inuentons vne autre priere & d'autres mots que ceux qui ſont en ceſte cy, il y a plus d'attention, car ayant comme de la peine d'exprimer noz ſouhaits & conceptions à Dieu par quelques paroles que nous cerchions en priant, auſſi nous excitons l'attentiõ & le zele que Dieu requiert, comme l'experience nous l'apprend, & comme auſſi cela ſe voit ez Prophetes Apoſtres, & grãds Seruiteurs de Dieu leſquels nous peuuent ſeruir d'exemple en ceſt endroit.

FAVSSE DOCTRINE.

Ceux donc ne ſçauent que c'eſt de prier Dieu qui s'arreſtent du tout aux mots de certaines prieres, & qui eſtiment que la vertu d'icelles ſoit de les reciter pluſieurs fois, comme en la Papauté quand ils diſent qu'il faut tant de fois dire, *Aue Maria*, *Pater noſter* pour obtenir quelque choſe. Cela eſt (contre la defence de Ieſus Chriſt) imiter les Payens qui vſent de vaines redites & cuident eſtre exaucez par leur long parler. Ou bien cela eſt imiter les charmeurs, ſorciers, & empoiſonneurs qui attribuent à leur parole ce qu'ils font: car la vertu de la priere conſiſte en ſoy conioincte auec l'affection du cœur & non en telles reſueries.

Math. 6 7.

M. *Il eſt temps de venir au quatrieſme membre de l'honneur que nous deuons rendre à Dieu* E. *Nous auons dit que c'eſt de le recognoiſtre de cœur, & confeſſer de bouche autheur de tous biens pour le glorifier.*

Il a eſté dit au premier Dimanche que la maniere de bien

de bien honorer Dieu consiste en quatre points desquels trois ont esté deduicts, & maintenant il reste le quatriesme qui est de recognoistre Dieu de cœur. Et la dessus il nous faut noter que si nature nous oblige de recognoistre le bien que nous auons receu de quelqu'vn, à meilleure raison sommes nous obligez & par droict diuin & humain de recognoistre Dieu qui nous a fait & continüe de nous faire vn million de biens, & corporellement, & spirituellement. Et si ainsi est que le moindre bien que nous puissions receuoir de la main de Dieu surpasse plus qu'infiniement tous les plus grands biens qui nous puissent estre faits par les hommes: voire par les plus grands, nous sommes dije plus qu'obligez à Dieu de ce qu'il nous en fait tant que nous ne sçaurions penser à en comprendre la millieſme partie: & dauantage si par vn seul bienfaict qu'il nous fait sentir, il nous oblige tant à soy qu'il n'est possible de plus, qui comprendra l'obligation que nous luy auons quand il nous en fait tant & plus? ceſt abysme de grace donc nous doit sans cesse inciter à luy en rendre telles actions de graces qu'il est possible.

Note 2 que pour le recognoistre comme il appartient, il ne suffit que nous chantions des cantiques & Hymnes, ou que nous luy façions des prieres ou autre façon de recognoissance de bouche & de leures seulement, mais il faut que le cœur y soi, comme est dit cy dessus: c'est ce qu'enseigne Dauid, ie beniray & loüeray le Seigneur en tout temps, sa loüange sera dansma bouche sans cesse mon ame se glorifiera au Seigneur. Car si seulement il eust beni & loué Dieu de parole, cela n'eust point esté le loüer proprement, entant qu'on ne le peut faire sans l'affection de cœur. D'ou vient qu'en maints Pseaumes & sur tout au 119. il dit qu'il a le cœur à Dieu. Quand aussi sainct Paul dit qu'on croit de cœur à iustice & fait on confession de bouche à salut, monstre que l'affection du cœur doit estre conjoincte auec la parole, & profession ex-

Ps. 34.

Rom. 10

terieure: de sorte que ceux qui se vantent d'aimer Dieu, de le recognoistre entierement pour leur bien faiteur, & en vn mot d'estre vrais religieux, & cependant viuent mal tels sont grands hypocrites.

M. *Ne nous a il point baillé quelque reigle pour ce faire?* E. *Toutes les louanges, & actions de graces contenües en l'Escriture, nous doiuent estre pour reigle & enseignement.*

Nous auons donc beaucoup de reigles, & enseignemens pour remercier Dieu des biens qu'il nous fait: car les cantiques & prieres que les Prophetes ont faictes à Dieu sont propres pour cela, comme est celuy de Moyse, celuy de sa sœur Marie & d'autres celuy de Barac & de Debora, celuy de Anne femme de Samuel, celuy d'Ezechias, celuy de Zacharie: celuy de la Vierge Marie, les prieres de Daniel pour luy & son peuple, & de plusieurs autres. La plus part des Pseaumes peuuent estre rapportez à cela, & de quelques vns pouuons tirer comme des reigles generales par lesquelles nous sommes apprins comment il faut remercier Dieu. Premierement ce qui est Ps. 116 que rendray ie à Dieu pour les bienfaicts qu'il m'a eslargis dit Dauid? c'est qu'en prenant la tasse de loüange i'inuoque son nom: item l'Eglise parlant ainsi, Seigneur sauue nous afin que nous louions ton nom, & nous nous glorifierons en ta louange: item Dieu a regardé aux oraisons des desolez & n'a point mesprisé leur priere, ceci sera escrit pour la posterité, & le peuple estant creé de nouueau benira le Seigneur, & fera que son nom sera preschè & annoncé en Sion, & sa louange en Ierusalem: item Dauid dit qu'ayant receu vn nouueau benefice de Dieu que quant & quant il a eu vn nouueau cantique en la bouche: ité ô Seigneur ouure mes leures & ma bouche annoncera ta loüange. Quand aussi Ezechias & Ionas estans en peine & affliction protestent qu'estans deliurez, ils beniront & celebreront la bonté de Dieu, si à leur exemple nous ne donnons louange à Dieu du bien & des deliurances qu'il nous fait ordinairement nous

Deut. 32 *Iuges* 5. 2. *Luc.* 1. 46. *Ps.* 106. *Ps.* 102. *Ps.* 40. *Ps.* 51. *Esa.* 38. *Ionas.* 2.

sommes non seulement ingrats (car vn tel silence est vne vilaine ingratitude) mais aussi, nous le maudissons: car comme remercier Dieu de cœur & de parole c'est le benir, aussi ne le remerciant, & ne donnãt aucun signe de grand merci à Dieu, c'est le maudire comme monstre le mot Hebrieu qui signifie benir quand on loüe Dieu, aussi se prend il pour maudire, quand on ne le loüe point. *Iob 1. 5*

M. *N'en a il rien esté touché en l'oraison* E. *Si a bien car en desirant que son nom soit sanctifié, nous desirons que toutes ses œuures apparoissent glorieuses comme elles sont. Tellement que soit qu'il punisse, il soit tenu pour iuste, soit qu'il pardõne pour misericordieux, soit qu'il accomplisse ses promesses pour veritable: en somme qu'il n'y ait du tout rien en quoy sa gloire ne reluise cela est luy attribuer la louange de tous biens.*

Outre ce qui a esté traicté Dimanche 25 & 39. Note 1. sur le nom de Dieu, que les noms ont esté donnez & imposés aux choses afin qu'ils seruissent de marques & signes pour les cognoistre & representer. Et comme en nature les choses sont diuerses, & en multitude infinie: aussi y a il plusieurs & diuers noms qui nous donnent intelligence de la nature, & qualité d'icelles choses. Or Dieu n'a point de nom qui luy soit assez propre, & n'est en la puissance de l'homme de luy en dõner qui luy conuienne bien, d'autant qu'il est incomprehensible à l'entendement humain, & aux Anges mesmes: & si on ne peut donner des noms aux choses humaines & corporelles pour donner à cognoistre suffisamment la vertu & proprieté d'icelles, non pas mesme à la moindre herbe: par plus forte raison est il impossible d'attribuer à Dieu createur de toutes choses vn nom qui luy soit assez propre. Toutesfois d'autant que Dieu veut estre cognu de nous autant que nostre infirmité le peut permettre, l'Escriture luy en attribue plusieurs par lesquels nous pouuons en quelque façon cognoistre & son essence, & sa nature. Car nous lisons en ceste Escriture que les Hebrieux qui luy en peuuent donner de plus

exprez & signifians qu'autres peuples d'autant que le vieil Testamẽt a esté escrit en leur langue par les Prophetes luy ont donné dije des noms pour exprimer en quelque sorte & son essence & sa nature, comme Iehoua c'est à dire essence ou substance qui a son estre de soymesme & donne estre à toutes creatures Adonai c'est à dire Seigneurie & domination qu'il a par dessus tous, Elohim qui signifie la force & puissance qui sont en luy &c. l'Escriture luy en attribue d'autres qui sont innumerables pour nous exprimer & donner à entendre sa nature, comme est Tout puissant Createur, Conseruateur. Seigneur des armees, Sage, Clement, Misericodieux, Fort, Espouuantable, elle l'appelle aussi Sagesse, Iustice, Bonté, Force, Misericorde, & toutes autres vertus pour signifier plus viuement son naturel. Or puis que le nom de Dieu signifie toutes ces choses qui luy sont tresproprés voire proprietez essentielles, quãd nous demandons que le nom de Dieu soit sanctifié, nous demandons que ceste Essence, Puissance, Force, Bonté, Iustice, Misericorde, & toutes autres vertus & œuures de Dieu soyent notifiees de plus en plus à tous, que lon la magnifie & celebre à pleine bouche, qu'on luy dõne sans cesse loüanges à cause d'icelles. Bref il est requis qu'il n'y ait en nous pensee, meditation, parole, geste, action qui ne tendent à aduancer sa grande renommee, & que la langue soit preste & la bouche ouuerte à chanter auec les Anges & les Seraphins lesquelz Esaie a veu au tour du trosne de Dieu disant, il est sainct, il est sainct, il est sainct, le Seigneur des armees, les cieux & la terre sont pleins de sa gloire: & qu'on le die d'vn tel cœur & affection que les Anges le chantent. Au contraire le nom de Dieu n'est pas sanctifié, ains blasphemé quand on parle mal de Dieu & de ses œuures, quand on le renie par iuremens & blasphemes execrables, quand on le mesprise de parole & d'effect, quand on s'addonne à plusieurs idolatries & superstitions, & à plusieurs autres vices par

Esa. 6

lesquelz la sanctification du nom de Dieu n'est non seulement vilainemẽt profanee, mais presques esteincte & suffoquee.

Note 2. que le Catechisme adiouste que soit que Dieu pardõne, il soit trouué misericordieux, soit qu'il punisse iuste, monstre que le nom de Dieu est sanctifié sur tout en deux manieres: la premiere est quand il fait misericorde: la seconde quand il fait iustice. Et ce qui est dit puis aprez d'accomplir ses promesses, & les monstrer estre veritables, peut estre compris en ces deux pointz: car quand il promet de faire misericorde, & menace de punir, c'est certain qu'en faisant misericorde il accomplit sa promesse, & en punissant il accomplit ses menaces. Or donc comme Dieu est misericordieux & iuste, aussi veut il que nous desirions que ceste sienne misericorde, & iustice soit espandue sur les fideles & infideles, sa misericorde sur les poures fideles, & sa iustice sur les reprouuez & infideles. De sorte que quand Dieu fait graces aux Turcs, Iuifz & Barbares qu'il leur pardonne leur faute, & les fait membres de son corps pour participer à la vie eternelle, son nom se sanctifie & sa gloire reluit en cela aussi quand quelqu'vn est deliuré de son ignorance & bien enseigné en la voye de salut, quand vn autre est redressé & confirmé en son salut, quand Dieu ne nous impute point vn million d'iniquitez que nous commettons à toutes heures, son nom semblablement est sanctifié: nostre deuoir est de souhaitter ardemment que Dieu en attire tous les iours à sa cognoissance, & que ceux qui l'ont y soyent corroborez de plus en plus, que les infirmes soyent à toutes heures releuez, car c'est cela sanctifier son nom, & nous deuons estre certains qu'il le fera le demãdant d'vn zele ardẽt, mesmes nous nous deuons resiouïr de cela encores plus que les Anges qui meinẽt ioye au ciel de la cõuersion d'vn pecheur. Dauantage le nom de Dieu est glorifié, & sanctifié quand il punit les meschans & reprouuez qui sont vaisseaux destinez à ire, & d'autant que *Luc 15.7*

la ruine de telz ennemis de Dieu, sert à illustrer sa gloire, nous pouuons & la deuons desirer, non entant qu'ilz perissent en corps & en ame, mais entãt qu'elle sert à la gloire de Dieu: car Dieu a fait toutes choses pour soy mesme & pour estre rapporté à sa gloire voire le meschant pour le iour mauuais. Mais n'estce point chose cruelle de desirer que Dieu ruine eternellement les hommes semblables à nous? estce sanctifier son nom, & luy donner loüange de se resiouïr de la mort de noz ennemis, & des hommes qui nous doiuent estre comme noz peres meres & enfans, entant que nous sommes tous d'vne mesme nature, ne vaudroit il pas mieux pleurer de leur ruine comme
2 Sam. 1 faisoit Dauid de la mort du Roy Saül, & de son filz Absalon: encores qu'ilz fussent ses ennemis mortelz, & pleurer auec ceux qui pleurent & se resiouïr auec
1 Cor. 7 ceux qui se resiouïssent? Ité ne vaudroit il pas mieux suyure l'aduertissemẽt de nostre Seigneur Iesus Christ,
Luc 6 soyez misericordieux cõme ie suis misericordieux. On respõd que les enfans de Dieu ne se resiouïssẽt du mal ny de la ruine des hõmes, ains qu'ilz aymeroyẽt mieux qu'ilz fussent tous sauuez qu'vn seul perist, cõme Abrahã l'a monstré en la priere qu'il a faicte pour ceux
Gen. 18 de Sodome & Gomorrhe, & les Apostres au trauail, & dil[1]gẽce qu'ilz ont pris pour le salut des hommes
Act. 7 opini[a]stres en leurs vices, & S. Estienne en la priere
60 qu'il a faicte pour ses ennemis qui l'auoyent lapidé.
Luc 19 Et Iesus Christ mesme en ceste grande complainte
41 & dueil qu'il a mené auec pleurs sur la destruction de Hierusalem qui approchoit. Il n'y a doute que les enfans de Dieu ne soyent menez d'vn mesme esprit que leur meistre Iesus Christ, voire que quelque fois ilz ne soyent tellement rauis & enflammez du salut de leurs prochains, qu'ilz n'aimassent mieux perir eternellement que leurs prochains & autres ne fussent
Exod. 32 damnez: ce zele la a esté en Moyse & sainct Paul.
Rom. 9 Mais il faut aussi considerer qu'entant que Dieu a des vaisseaux destinez à misericorde, & d'autres à ire: cõ-

me ſon nom eſt ſanctifié & ſa gloire aduancee quand on fait miſericorde, auſſi eſt il ſanctifié quand on prie Dieu qu'il face iuſtice des meſchans : ilz ſeroyent cõtens & de celebrer ſa gloire, & de voir qu'aucun ne periſt s'il ſe pouuoit faire. Mais quand il eſt queſtion de la gloire de Dieu & de la perdition des hommes, & de ſçauoir lequel doit eſtre preferé: à la verité la Maieſté de Dieu eſt ſi grãde que la perdition de tous les hommes n'eſt point tant que le plus petit meſpris de ſa Maieſté, c'eſt à dire qu'il eſt plus cõuenable que tous les hommes ſoyent damnez, que la Maieſté de Dieu fuſt tant ſoit peu meſpriſee, ou que la gloire & ſanctification de ſon ſainct nom fuſt en quelque façon diminuee, bleſſee, ou reculee. Il eſt vray qu'il n'y a rié de plus pretieux que l'ame, mais la Maieſté & gloire de Dieu le doit eſtre d'autant plus, que ceſte Maieſté eſt incomparable à toute autre creature, ſoit corporelle ou ſpirituelle, ou Angelique, voire dije il faut preferer ceſte gloire non ſeulement au ſalut de noz amis & de noz peres meres freres & ſœurs, mais auſſi au noſtre propre, comme Moyſe & ſainct Paul l'ont fait. Ce n'eſt donc pas vne affection eſloignée des enfans de Dieu, de demander la ruine des meſchans deſeſperez pourueu que nous nous propoſions qu'elle ſerue à exalter la gloire, & ſanctification de ſon ſainct nom: mais ſi nous la demandons eſtans menez de ceſt eſprit de vengeance qui eſtoit aux Apoſtres quand ilz demandoyent à Ieſus Chriſt s'il priroyent que le feu deſcendiſt du ciel pour conſumer les Samaritains qui ne l'auoyent voulu loger, & que ce fuſt pour aſſouuir noſtre paſſion & appetit de vengeance, nous deshonorerions, & blaſphemerions Dieu grandement entant que nous voudrions faire de luy vn ſeruiteur ou Tyran de noz paſſiõs, & nous mettre en ſa place pour faire la vengeance, veu que c'eſt à luy de la faire. Mais quand dije nous ſçauons en general que Dieu veut & doit exercer ſa iuſtice ſur aucuns (laquelle s'il n'exerçoit ſur les impies, il ſeroit en meſpris, & mocquerie: *Luc 9*

comme vn Iuge ou Prince qui ne veut punir les meschans) nous pouuons en tresbonne conscience demander, que Dieu deploye ceste sienne iustice, & iugement, sur ceux qui y sont predestinez. Et de la viét que les Saincts vsent d'imprecations contre leurs en-
Ps. 6.14 39. 128 nemis notamment Dauid prie Dieu qu'il ruine ses ennemis, il ne fait telles prieres desirans leurs ruines, mais pource qu'elles seruent à la gloire de Dieu: & pource qu'entãt qu'il estoit Prophete, Dieu luy auoit reuelé par esprit prophetique quelle seroit la fin de ceux la comme à sainct Pierre l'hypocrisie d'Ananias & Sapphira: aussi ne deuons nous vser de mesmes façons de priere, pource qu'ilz auoyent l'esprit de discretion lequel Dieu donne quand & en quel temps il luy plaist. De maniere que ne deuons ensuyure ces exemples de peur qu'il n'y ait de noz passions meslees parmi: ains prier plustost en general que Dieu face ce qu'il a ordõné de tout temps: voire que nous nous proposions de prier que Dieu estende sa misericorde sur tous, comme sa misericorde s'estend plus loin que sa iustice. Et quand nous ferons ainsi nostre deuoir, Dieu fera ce qu'il a arresté des hommes, & deuons adorer ses iugemens, & ainsi la fin de nostre priere luy sera agreable, & redondera à la sanctification de son nom & de sa gloire.

M. *Que conclurons nous de tout ce qu'auons dit?* E. *Ce que tesmoigne la verité, & qui a esté dit au commencement, à sçauoir que ceste est la vie eternelle de cognoistre le seul vray Dieu, & celuy qu'il a enuoyé Iesus Christ, le cognoistre dije pour l'honorer deuement: afin qu'il nous soit non seulement maistre & Seigneur, mais aussi pere & Sauueur, & que nous mutuellement luy soyons enfans, seruiteurs, & peuple dedié a sa gloire, &c.*

Puis que ceste demande & response est vn sommaire, & abbregé des choses qui ont esté traictees es Dimanches precedens nous ne nous arresterons à les exposer, ains seulement renuoyerons le lecteur aux Dimanches susdictz pour en puiser l'interpretation qui en est donnee.

DIMANCHE XLV.

M. *Quel est le moyen pour paruenir à vn tel bien?* E. *Pource faire il nous a laissé sa saincte Parole laquelle nous est comme vne entrée en son Royaume celeste.*

Note 1. que nous pouuons bien paruenir à quelque cognoissance de Dieu, par la creation du ciel & de la terre qui est comme vn miroir à trauers lequel nous voyons & contemplons Dieu: la creation aussi de l'homme tant en son corps qu'en son ame nous en peut donner quelque cognoissance. A cela tend ce que dit Dauid les cieux preschent la gloire & puissance de Dieu, &c. Ou est monstré que toutes creatures qui apparoissent haut & bas sont comme vn vn grand liure escrit en grosses lettres auquel le plus grossier peut lire, & apprendre la cognoissance de Dieu: c'est aussi ce que signifie le Poëte disant que tout est plein de Iuppiter. Mais pource que toute ceste cognoissance de Dieu qu'on apprend par la contemplation de ce grand & petit monde nous egale aux Payens pour nous rendre seulement inexcusables en nostre ignorance, & non pour nous donner entree au ciel, nous disons qu'il faut auoir recours à ceste Parole qui nous est comme des lunettes pour voir & lire clairement la cognoissance de Dieu & de Iesus Christ pour auoir salut: d'autant que c'est elle qui nous en asseure moyennant que nous y croyions fermement. C'est ce que signifie le Catechisme disant qu'elle nous est vne entree au Royaume des cieux, & à cela faut rapporter ces passages qui luy attribuent vne merueilleuse efficace. Nous auons la parole des Prophetes ferme à laquelle nous faisons bien d'estre attentifz comme à vne lumiere clairante en lieu obscur: item ta Parole est ainsi comme vn flambeau, & vne clarté qui monstre le beau chemin: item ceste Parole est appellee loy tresentiere & parfaicte, qui restaure l'ame quand elle est malade, & vn tesmoigna-

Heb. 11 3 *Pſ.* 19

2 *Pier.* 1 *Pſ.* 119 *Pſ.* 19

ge seur & ferme, contre lequel toutes les raisons humaines rebouchent, quand il est question de nostre salut, c'est celle qui enseigne les petits, simples & ignorans, elle est pure & saine & ne contient rien de mauuais comme quelques sciences humaines: c'est elle qui illumine les yeux des aueugles, elle est plus douce que du miel en bouche, & plus desirable que de l'or voire que de l'or tresfin & de touche. Voila de tresbeaux titres desquelz elle est ornee voire telz qu'il semble qu'on n'en sçauroit adiouster de plus exprez, sinon qu'on vouluſt dire que quād sainct Paul luy attribue la force de sauuer, que c'est dauantage: mais le tout reuient à vn, si on y regarde de prez, seulement nous pouuons dire que sa vertu est declaree plus grossierement & familierement aux simples, & à ce propos il est dit: sois attentif à la doctrine, car si tu le fais, tu te sauueras toy mesme, & ceux qui t'escoutent: non que Timothee sauuast, mais ceste Parole preschee par luy. Item l'Euangile est la puissance de Dieu en salut à tous croyans: pource le mesme Apostre escrit qu'il a engendré plusieurs par l'Euangile. Item toute Escriture diuinement inspiree est propre pour enseigner, reprendre, corriger, admonester & pour rendre l'homme entier & sage à salut. La parabole de Iesus Christ tend là touchant la semence, dont vne partie est tombee en lieux espineux, & s'est perdue, & l'autre par les chemins & n'a point apporté de fruict, l'autre est tombee en bonne terre qui a produit beaucoup de fruict, ceste bonne terre c'est la Parole de Dieu.

1 Tim. 4

Rom. 1 16

2 Tim. 3 15

Matt. 13

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que la Parole de Dieu est entree au Royaume de Dieu & qu'elle contient tout ce qui est requis pour nostre salut, il s'ensuyt qu'elle est du tout parfaicte, & ainsi que l'Eglise Romaine erre l'appellant imparfaicte, pource que sainct Iean a dit que l'on ne sçauroit tout cõprendre ce qu'a fait Iesus, & qu'õ ne pour-

roit tenir les liures qu'on en pourroit escrire: mais *Iean* 21
nous respondõs puis que sainct Iean mené de l'esprit 25
de Dieu a prononcé qu'on ne pourroit tenir les liures
qui en pourroyent estre faictz, le peuuent ilz mieux
sçauoir que luy? s'il disẽt qu'ouy, n'est ce pas vn orgueil
insupportable? Secondemẽt s'il disẽt qu'elle est imparfaicte pource que plusieurs liures de l'Escriture sont
perdus cõme le liure d'Enoc qu'õ dit qui estoit du tẽps *Gen.* 5.
de Tertullian, le liure du Iuste, le liure des guerres 2 *Sam.* 1
du Seigneur, les gestes de Dauid, de Salomon & Iosa- 18
phat, les Annales des Rois d'Israël, les propheties des 1 *Rois* 4
filz des Prophetes, trois mil paraboles de Salomon, 3
& mil & cinq cantiques & ses disputes des plantes: 1 *Rois* 11
nous respondons premierement que Dieu qui sçait 41
mieux que nous a trouué bon que ces liures ne par- 2 *Rois*
uinssent iusques à nous, pource qu'ilz ne sont neces- 23
saires à nostre temps, comme au temps auquel ilz estoyent, toutes choses ne conuiennent à vn temps.
Selon quoy aucuns estiment que les Apostres ont
escrit plus d'Epistres que nous n'auons. Car Dieu n'a
voulu qu'elles vinssent iusques à nous pour plusieurs
raisons que nous ne sçauons, lesquelles toutes reuiennent la que Dieu ne nous a voulu charger outre mesure. Ne se contenter de cela, c'est vouloir estre plus
sage que Dieu. Secondement nous disons que ce qui
est resté des Escritures nous donne assez de goust des
choses qui ont esté perdues. Tiercement c'est sottise
& orgueil de se plaindre de n'auoir tous les liures de
l'Escriture veu que nous ne sçauons pas tous, ceux
que nous auons, & iamais homme n'en sceut, ny ne
scaura entẽdre la dixiesme partie de la profonde sciẽce qui est en vn seul liure. Quartement puis qu'il cõtiennent nostre salut, ilz ne sçauroyent contenir plus
grande perfection: car Christ dit que ce, qui est escrit *Iean* 20
suffit pour croire & auoir vie en son nõ, & luy mesme 30
nous rẽuoye à icelles, disãt, cerchez les Escritures, car
elles tesmoignẽt de moy: s'il disent que l'Escriture est
imparfaite pource qu'ilz n'y trouuẽt la Messe, les pel-

lerinages, l'inuocation & adoration des Saincts & autres droleries & fatras. Nous respondons que cela est dire vn homme n'estre parfait qui ayant tous ses membres, n'a pas le goëtre à la gorge comme ceux qui boiuent des eaux de neges, ou qui n'a six doigts en chasque main, ou six arteilz en chasque pied, ou plustost qui n'a la verole, la gale, ou la teigne: car comme cecy n'est que superfluité & vice, aussi ce que ceux cy cerchent en l'Escriture par dessus la perfection d'icelle, n'est qu'ordure. Finalement si elle est imparfaicte qui osera entreprẽdre de l'acheuer? iamais ne se trouua Poëte qui osast honnestement entreprẽdre d'acheuer l'Eneide de Virgile, ny peintre la statue d'Appelles œuures d'hommes, & se trouuera il gens si ozez que d'entreprendre de mettre à fin l'Escriture diuine emanee de Dieu. Les vrais Docteurs ne l'entreprendront pas, car ilz ne trouuent perfection qu'en elle, & par icelle comme par vn miroir ilz voyent les imperfections & erreurs des autres escritz. Ce ne sera non plus la vraye Eglise, car estant fidele espouse & escoliere de son espoux & maistre Iesus Christ, elle ne prend plaisir que de luy obeïr, & d'apprendre de luy, car tel est son deuoir. Si le Pape & les siens l'entreprenent, ils s'esleuent par dessus Dieu autheur de ceste Escriture, il se disent, maistres, & non escoliers, & se demonstrent Antechristz.

Voy du Plessis au traitté de l'Eglise.

M. *Ou prends tu ceste Parole?* E. *Comme elle nous est comprinse ez saincles Escritures.* M. *Comment faut il que nous en vsions, pour en auoir le proffit?* E. *En la receuant en pleine certitude de cõscience comme verité procedee du ciel, nous submettant à icelle en droicte obeïssance, l'aimant de vraye affection & entiere, l'ayant imprimee en noz cœurs pour la suiure & nous cõformer à icelle.*

Note 1 que puis que la Parole de Dieu est entree au Royaume des cieux voire apporte salut (qui est la plus grande perfection qu'on y puisse desirer) & que toute ceste Parole est contenüe ez sainctes escritures que dije nous n'auõs que faire de la Parole non escri-

te, car si nous demandõs à ceux de l'Eglise Romaine si ceste parole est Parole de Dieu, comme celle qui est escrite, s'ils respondent qu'ouy nous conclurrons, que ces deux sortes de Parole sont fort bien accordantes, car dire qu'elles sont discordantes, c'est dire que Dieu autheur d'icelles, est discordant d'auec soy mesme. Or ceste parole non escrite dit, qu'il y a vn purgatoire, vne inuocation des saincts, vn Pape chef de l'Eglise &c. & la parole non escrite condamne tout cela, & est contraire à la plus part des commandemens de leur Eglise: ceste parole donc non escrite, n'est donc point Parole de Dieu. Secondement si on met en auant que l'Eglise a l'Esprit de Dieu qui la conduit si bien qu'elle ne peut errer vn Docteur de l'Eglise respond. Premierement que plusieurs se vantent de l'Esprit, mais ceux qui apportent du leur le pretendent faussement. Secondement l'Esprit est conjoinct auec la Parole, & n'en peut estre separé comme Iesus Christ nous l'enseigne luy mesme, disant: quand le consolateur sera venu qui est l'Esprit de verité, il vous conduira en toute verité: car aussi ne parlera il point de son propre, mais dira ce qu'il a ouy cestuy la me glorifiera, car il prendra du mien & le vous annoncera, & vous reduira en memoire toutes les choses que ie vous ay dictes. Si ceste esprit oit la Parole & ne parle point du sien, à plus forte raison l'Eglise, si elle est conduite par ceste esprit ne dira rien du sien Quand aussi Iesus Christ enuoye ses disciples prescher l'Euangile, il leur dit, allez & endoctrinez toutes gens les enseignant de garder ce que ie vous ay commandé c'est à dire sa Parole & quand sainct Paul appelle son ministere, ministere de l'Esprit, il ne forge point de Parole sans l'Esprit de Dieu qui donne efficace à la Parole prechee. Ceci est confirmé par Esaïe 59 12 parlant de la nouuelle alliance que Dieu feroit auec les hommes en Iesus Christ. Voici mon alliance auec eux dit le Seigneur: mon esprit qui est en toy, & mes paroles que i'ay mises en la bou

Chrysost. Serm. de sanct. & adora. spiritus

Iean 16. 13.

Iean 14. 26.

Math. 28. 20.

2 Cor. 3 8

che ne bougeront de ta bouche, ny de la bouche de ta semence à iamais. Ceste Parole est conjoincte auec l'Esprit, & ainsi le doit tousiours estre. Et ne faut repliquer que c'est rabaisser l'Esprit de Dieu que de le reduire à la Parole: car c'est mesurer Dieu à soy mesme. Tellement que quand l'Eglise cerche la volonté de Dieu en sa Parole, elle l'y trouue, & y est conduite par l'Esprit, mais si elle la cerche sans icelle Parole, elle s'esgare, si elle suit son sens & sa fantasie, elle s'esloigne de l'esprit de Dieu lequel ne se peut mester auec l'esprit de l'homme, sinon que l'hõme laisse son esprit, & s'abandonne à celuy de Dieu. En somme Christ testifioit qu'il ne parloit de son propre, mais que sa doctrine estoit prise de la loy & des Prophetes (à laquelle loy on n'a iamais dit qu'il y failloit adiouster.) Ainsi si on met en auant quelque chose soubs le titre de l'Esprit, il ne le faut croire. Car comme Christ a accompli la loy & les Prophetes (selon lesquels quand il a esté mesuré il n'a pas dit qu'on le rabaissoit,) ainsi le Sainct Esprit a accompli l'Euangile. Par ceci aussi appert estre faux que l'Eglise qui est par vn Concile representee, ne peut errer ayant ou plustost se vantant de l'Esprit, car le Cõcile Ariminense a fauorisé à l'erreur d'Arrius, & celuy d'Epheſe deuxiesme à celuy d'Eutyches, celuy de Calcedoine a erré aussi en declarant l'Eueſque de Rome chef vniuersel de l'Eglise: item en celuy qui a esté tenu du temps de sainct Cyprian & auquel il a presidé il y a eu de l'erreur: car sainct Cyprian dit en ce Concile, & cela fust arresté que les Heretiques baptizez hors de l'Eglise Catholique reuenans en icelle deuoyent estre rebaptizez, & mesme celuy de Hierusalem le premier & le plus autentique de tous, n'a il pas erré quand il a condamné le Sauueur du monde? nous ne deuons donc cercher autre Parole de Dieu que celle qui est ez sainctes Escritures, & par ainsi deuons tenir pour resueurs quelques Anabaptistes qui se vantent de leur Euthousiasmes & re-

fauſe doctrine

uelations outre ceſte Eſcriture.

Note 2 qu'il ne ſuffit de ſçauoir que ceſte Parole de Dieu eſt entree au Royaume des cieux, mais auſſi qu'il la faut appliquer à nous par vne vraye & viſue foy qui eſt l'inſtrumẽt par lequel nous la receuons, & en tirons le fruict, autrement elle ne nous ſeruiroit non plus qu'vne medecine à vn malade s'il ne la pouuoit aualler, ou du pain & de l'argent à vn mendiant qui n'auroit point de main pour le prendre, & comme ſi on monſtroit vne belle couleur à vn aueugle & qu'on fiſt de beaux diſcours à vn ſourd. Or ſi nous voulons bien ſçauoir ſi elle nous proffite, c'eſt quand nous ſentirons en nous l'effect de trois poincts qu'il touche ici. Le premier qu'ayant ouy ceſte Parole, nous la receuions ainſi qu'vne bonne terre reçoit la ſemence qu'on luy donne. Secondement que nous obeïſſions à icelle & luy donnions lieu, & qu'elle germe en nous & y prenne bonne racine. Tiercement que nous nous conformions à icelle pour renoncer à nous meſmes, & nous addonner à tout bien c'eſt cela porter de bons fruicts: que ſi nous ne ſentons la force de ces trois poincts enſemblement, ceſte Parole ne nous ſeruira non plus que ſert à vn homme quand il aura ietté bonne ſemence en terre qui aura germé, fleuri & monſtré grande apparence, & finalement la gelee ou vne trop grande chaleur, la fait perir.

Note 3 quand il eſt dit qu'il la faut receuoir en plenitude de conſcience comme verité procedee du ciel, que Dieu ſouuentefois par ſon Eſprit l'imprime ainſi au cœur de ſes fideles. Tellement qu'ils ne feront difficulté de ſouffrir vne mort cruelle pour la defenſe d'icelle comme on a veu en pluſieurs Martyrs, ce que rarement, voire iamais n'a on veu en ceux qui ont fait profeſſion de quelque ſcience humaine qu'ils ayent voulu confirmer leur doctrine par la perte de leur vie. Cela denote que la Parole de Dieu eſt du tout diuine, & qu'elle a vne Majeſté & authorité d'elle meſme qui eſt grande, & non de l'Egliſe Romaine

qui dit qu'elle n'a autre authorité que celle que luy baille l'Egliſe d'autant qu'elle l'a conſeruee de tout temps, on reſpond que cela eſt tout ainſi que ſi on diſoit, vn libraire a gardé longuement en ſa boutique, ou vn homme ſçauant en ſon eſtude quelque ancien liure, & quand eſtant mis en lumiere il eſt trouué plein de doctrine & authorité, que le libraire eſt plus excellent que le liure. Cela eſt ridicule. Quand vn notaire a gardé vn contract longuement, n'eſt il valable que pource qu'il l'a gardé? n'eſt ce pas la volonté des contractans qui luy donne valeur? dira on auſſi que pource qu'il l'a gardé il eſt en ſa puiſſance d'y adiouſter ou diminuer ou d'y changer. Ainſi l'Egliſe qui a gardé ceſte Eſcriture n'y peut ny changer, ny diminuer, pource S. Paul eſcrit à Timothee qu'il garde le bō depoſt c'eſt à dire ceſte Parole ſans y rien changer. Ainſi que quand nous auons donné à garder quelque choſe, nous deſirons qu'on nous la rende entiere cōme nous l'auons donnee. Comme le meſſager & Ambaſſadeur ne doit adiouſter, ou diminuer, ou changer au commandement de ſon maiſtre, ny le crieur public aux edicts du Magiſtrat qu'il publie: de meſme l'Egliſe ne doit enſeigner, ny changer, ny adiouſter rien à la Parole de Dieu, ains s'y doit du tout arreſter. Et quand ſainct Paul dit qu'elle eſt colomne & firmament de verité il ne faut de la tirer vn argument qu'elle n'a autre authorité que celle que l'Egliſe luy donne veu qu'au contraire pluſtoſt l'Egliſe cognoiſt par la lecture d'icelle verité & Parole en quelle authorité elle doit eſtre, & auſſi les autres eſcrits, comme les Baillifs, Iuges, & Gouuerneurs d'vn Royaume cognoiſſent par les loix du Royaume ſi les lettres ou ordonnances qu'on dira eſtre du Royaume ſont vrayes ou fauſſes. Les Conciles donc qui ont dit qu'elle n'auoit autre puiſſance que celle qu'ils luy ont donnee, ont grandement erré, notamment celuy de Conſtance qui a proferé qu'encores que d'vn meſme commandement de l'Euangile, autre ſoit auiourdhuy l'interpretation

1 *Tim.* 6. 20.
2 *Tim.* 1 14.
1 *Tim.* 3 15.

terpretation qu'elle n'estoit en l'Eglise ancienne, toutesfois que le sens qui a cours en l'Eglise doit estre accepté comme voye de salut d'autant que le sainct Esprit l'a inspiré à l'Eglise c'est à dire que les Papes selon leur plaisir descrient les interpretations anciennes de l'Escriture, & les mettent au billon pour faire courir chacun les siennes: ô erreur estrange, faire l'Esprit de Dieu muable & inconstant en ses volontez se changeant selon la vanité & ambition des hommes, tel blaspheme ne se trouuera aux speculations de la Cabale & du Talmud, ny en l'Alcoran de Mahomet ny ez traditions des Pharisiens.

Tout cela est il en nostre puissance? E. *Il n'y en a du tout rien: mais c'est Dieu qui besoigne en nous en telle sorte par son sainct Esprit.*

Note quand l'Escriture dit que nous ne sommes que chair, tenebres, mort & peché, elle signifie que nous ne pouuons de nous mesme auoir la moindre pensee au bien, tant s'en faut que nous eussions quelque puissance à croire en Dieu, de receuoir, & embrasser sa Parole & de nous conformer à elle. Nous sommes aussi contraires à ceste Parole, & à l'autheur d'icelle, comme les tenebres sont contraires à la lumiere, le peché à la iustice, la mort à la vie, l'Enfer à Paradis, & Dieu au Diable: pource sainct Paul dit que l'homme animal ne comprend les choses qui sont de Dieu, elles luy sont folie, mais le spirituel iuge toutes choses. Et Dauid, Seigneur descouure mes yeux, (comme s'il estoit aueugle, ou qu'il eust vne couuerture qui l'empeschast de voir) afin que ie considere les merueilles de ta Loy, enseigne moy tes iustificatiõs, donne moy intelligence & ie m'enquerray de tes commandemens. A ce propos sainct Paul prie qu'aux Saincts ausquels il escrit, leur soit donné sapience, prudence spirituelle, & yeux illuminez à la cognoissance de sa volonté. Item l'Esprit sonde les choses profondes de Dieu, & Christ dit, le consolateur qui est l'Esprit vous suggera les choses

1 Cor. 2.

Ps. 119.

1 Cor. 2.

que ie vous ai dictes, & sainct Iehã en sa Catholique; l'onction vous enseignera toutes choses c'est à dire l'Esprit de Dieu.

FAVSSE DOCTRINE.

Si cecy est vray comme il est, ou se trouuera la doctrine des Pelagiens qui attribuent à nostre nature vne force naturelle pour nous pouuoir sauuer, & celle des Papistes demy Pelagiens qui aprés la premiere grace de Dieu tiennent qu'il y a de la vertu en nostre nature pour concurrer auec ceste grace, & aider à nostre salut?

M. *Mais ne faut il pas que nous mettions peine & diligence à ouir & lire la doctrine qui nous y est monstrée?* E. *Ouy bien, & premierement que chacun en son particulier y trauaille, & sur tout que nous frequentions les predications ausquelles ceste Parole est exposee en l'assemblee des Chrestiens* M. *Entens tu qu'il ne suffit de lire en sa maison sinon que tous ensemble oyent vne doctrine commune?* E. *Ie l'entens ainsi cependant que Dieu nous en donne le moyen.* M. *La raison?* E. *Pource que Iesus Christ a estabii ceste ordre en son Eglise non pour deux ne pour trois mais pour tous generalemẽt, & a declaré que c'est le seul moyen de l'edifier & entretenir. Ainsi il nous faut la tous ranger, & n'estre pas plus sages que nostre maistre.*

Note 1 que si nous n'auions que le seul commandement de Dieu à lire sa Parole, cela suffiroit pour nous y inciter, car c'est à Dieu de commander, & de se faire obeïr. Voy comme cela nous est commandé Iosué 1. 8. Deut. 31. 11. Note 2 puis que toute la peine & diligence que Dieu veut que nous prenions, est pour nostre bien & salut, cela nous y doit bien fort induire. Et si le medecin lit auec grand trauail Galien & Hypocrates pour la science de la medecine à laquelle il aspire, & le Iurisconsulte les loix, le Philosophe les liures qui luy semblent estre propres pour acquerir vne science humaine, mesme si l'auare se penera beaucoup pour amasser des richesses, & l'ambi-

tieux pour atteindre à quelque hõneur mondain: par plus forte raison nous deuons suer à nous acquerir la plus grande cognoissance de nostre salut, que nous pourrons: car rien ne nous peut estre plus vtile que cela. Et si sainct Paul a eu besoin de proffiter en ceste Parole combien qu'il eust des graces nompareilles, comme il le monstre escriuant à Timothee qu'il luy enuoye de Troas ses liures, & notamment ses papiers à Rome ou il estoit prisonnier: & aussi ailleurs disant au mesme Timothee insiste à la lecture, il monstre qu'vn chacun qui n'a la disme des dons d'iceluy & de Timothee, en a necessité. Daniel ayant eu plusieurs reuelations lit les liures de Ieremie: il ne faut que le langage rude & impoli des Escritures nous en empesche comme quelques chagrins & fantastiques en sont degoustez. Car comme vne perle est souuent cachee en vne coquille ou couuerture vile & abiecte, & le bon froment en de la paille ou bale encores plus vile, ainsi la verité de Dieu & doctrine de salut tresprecieuse & excellente est tiree d'vn langage impoli & comme grossier des sainctes Escritures. Les Anciens Docteurs y ont esté ainsi ardens. Sainct Augustin dit que par la lecture assiduelle d'icelle, il a esté conuerti de Manichien à la vraye religion: l'Eunuque de la Roine de Candace en lisant, de Payen est deuenu Chrestien. Mais il nous faut considerer que pour nous mieux donner l'esclercissemẽt de ceste Parole, il nous faut trauailler à icelle particulierement, & publiquement comme nous en auons des exemples. Le soin particulier de lire ceste Parole nous est monstré par la response de nostre Seigneur Iesus Christ au ieune homme qui luy demandoit qu'il feroit pour auoir la vie, asçauoir comment lis tu? le mesme nous est monstré par ce que dit Abraham au mauuais riche, qui le prioit d'enuoyer Lazare vers ses freres: ils ont Moyse & les Prophetes qu'ils les oyent. Or il ne les pouuoyent ouïr qu'en les lisant & y croyant, & c'est le moyen de n'aller en Enfer. Ceux

2 Pi. 1. 19.
2 Tim. 4. 13.
2 Tim. 4.
Dan. 9.
Act. 8.
Luc. 10.
Act. 17.

de Berroé sont à louer pour auoir conferé si les paroles qu'on leur preschoit, estoyent veritables. Chrysostome dit en quelque lieu, ainsi que les artisans parfõt leurs ouurages par leurs outils: ainsi par la lecture des sainctes Escritures noz ames sont corrigees, façonnees & renouuelees, voire mesme nostre salut est parfaict. Quand à la lecture & explication publique c'est vn souuerain don de Dieu pour nous rendre ceste Parole de Dieu plus claire. Iesus Christ parle d'icelle, disant que lors que deux ou trois sont assemblez en son nom pour escouter ceste Parole, il est au milieu d'eux, item quand aprés auoir en vne Synagogue ouuert le liure de la loy il leut, ie suis comme vn agneau qu'on mene à la tuerie, il ferma le liure & exposa cela, item aprés la lecture de la loy & des Propheres Paul parla & verset 27. les paroles des Prophetes se lisent par chasque Sabbat, item Moyse d'ancienneté a des gens par chasque ville qui le preschent.

Matth. 18.20.

Act. 13. 15

Act. 15. 21

Note 3 quand le Catechisme dit qu'il faut ouïr l'exposition de la Parole de Dieu, lors que Dieu en donne le moyen, qu'il se faut garder de deux extremitez l'vne de penser que nous n'en auons que faire: car puis que Dieu qui est la sagesse mesme l'a ordonné nous en auons de besoin, & si nous pensons autrement c'est vn orgueil insupportable lequel Dieu punira de damnation. Car comme dit sainct Augustin la priuation des Sacremens ne damne pas, mais le mespris, ainsi en est il de la Parole de Dieu l'autre c'est qu'il ne faut trop attribuer à ceste ordonnance en sorte qu'on soit damné quand on n'en ioüit mais il est requis seulement, quand Dieu nous donne le moyen d'en ioüir, qu'il ne la faut mespriser: car Dieu qui n'est attaché aux causes secondes, ne laisse de pouuoir faire son œuure sans icelles.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous reiettons donc ceux de l'Egliſe Romaine qui defendent aux laïcs de lire l'Eſcriture premierement pource qu'elle contient des myſteres qui ne doiuent eſtre diuulgez à vn chacun, & que cela ſeroit donner la choſe ſaincte aux chiens diſent ils (ainſi ils tiennent le troupeau de Chriſt pour vn troupeau de chiens & pourceaux) On reſpond premierement que ceux qui ont creu & participé aux Sacremens ſont auſſi capables de la Parole de Dieu. Secondement s'il leur defendent de la lire pource qu'elle eſt occaſion de tomber en hereſie : on reſpond que c'eſt le ſeul remede pour les en deliurer, & n'en ſçauroit on trouuer de plus propre: Ieſus Chriſt par icelle a rembarré Satan qui luy en auoit allegué vn paſſage, & les Prophetes, & Apoſtres ſemblablement: ainſi ont fait les Anciens peres, les peres du Concile de Nicee conuainquirent Arrius par icelles. Du temps de ſainct Auguſtin il y auoit les Arriés, Manichiens, Pelagiés, Donatiſtes, & autres & toutesfois ſainct Auguſtin conſeille, & exhorte vn chacun à la lecture d'icelles & qu'aprez les banquets elle leur ſoit au lieu de cartes & de dez. S'il la defendent pource qu'elle eſt obſcure (car nous voyons par enigmes dit ſainct Paul & ſainct Pierrre dit qu'il y a pluſieurs choſes difficiles ez epiſtres de ſainct Paul) on reſpond que les Payens la blaſmoyent pource qu'elle eſtoit trop ſimple, & Origene reſpond à Celſus qui en blaſmoit la ſimplicité qu'il failloit qu'elle fuſt telle entant qu'elle eſtoit pour tous tant doctes qu'indoctes & deuoyent tous puiſer leur ſalut d'icelle, & non comme vne philoſophie de Platon, & d'Ariſtote qui eſt pour peu de gens Secondement ſi on prẽd ceſte obſcurité au vieil Teſtament, elle eſt dementie parce que ſainct Pierre dit que la doctrine des Prophetes eſt vne chandelle, & Dauid, que c'eſt vne lampe à ſes pieds ſi on prend ce-

Luc. 4.8

Epiſt. ad Volusia nũ ſerm. ieiunii.

1 Cor 13. 12.

Origen. contre Celſ.

2 Epiſt. 1 Pſ. 119.

ſte obſcurité au nouueau, cela eſt faux auſſi, pource que Ieſus Chriſt parle par ſimilitude, & la ſimilitude eſt pour eſclaircir. Tiercement l'Eſcriture eſt appellee Teſtament & alliance. Ainſi donc qu'vn Prince fidele traittant auec ſes ſubiects ne les veut deceuoir en parole ny le pere faiſant ſon teſtament, ne veut mettre en querelle ſes enfans, mais parle le plus clairement qu'il peut pour les faire viure en paix: ainſi n'eſt il à preſumer que Dieu qui a tiré de peché ſes enfans par ſa miſericorde leur vueille tenir vn langage trop obſcur. Nous confeſſons bien que ce qu'a dit ſainct Pierre de quelques difficultez qui ſe trouuent ez epiſtres de ſainct Paul eſt vray, mais nous reſpondons que qui lira attentifuement ces lieux de ſainct Paul & les confere auec les autres paſſages, en aura l'intelligence. Tel eſt le moyen d'eſclaircir les difficultez : car ceſte Eſcriture eſt lumiere à elle meſme. Dauantage il eſt requis qu'il y ait quelque choſe de haut & non aiſé à comprendre du premier coup, pour corriger noſtre orgueil, car quelquefois penſant entendre toute l'Eſcriture, nous la meſpriſons c'eſt auſſi pour corriger noſtre pareſſe & ſtupidité & nous exciter à trauailler ſans ceſſe & à prier Dieu qu'il nous guide de plus en plus en la cognoiſſance d'icelle. Quartement nous demandons s'il faut eſclaircir ceſte Eſcriture, qui le fera? ce ne ſeront les vrais Docteurs, car ils ne trouuent clarté qu'en elle, & en eux il n'y a que tenebres, & de fait l'obſcurité qu'on y trouue vient d'eux: ce ne ſera non plus l'Egliſe d'elle meſme, car elle eſt vn corps opaque & tenebreux comme la Lune qui n'a autre clarté que de Ieſus Chriſt ſon vray Soleil.

M. *Eſt il donc neceſſaire qu'il y ait des Paſteurs?* E. *Ouy & qu'on les eſcoute receuant en humilité la doctrine du Seigneur par leur bouche, tellement que quiconque refuſe de les ouir reiette Ieſus Chriſt, & ſe ſepare de la compagnie des fideles.* M. *Mais ſuffit il d'auoir eſté vne fois inſtruicts par eux, ou s'il faut continuer?* E. *Ce n'eſt rien de commencer ſi on ne perſeuere. Car iuſ-*

ques à la fin, il nous conuient d'eſtre eſcoliers de Jeſus Chriſt, & il a ordonné les Miniſtres Eccleſiaſtiques pour nous enſeigner en ſon nom.

Note 1 qu'ainſi que du temps de la loy, il y auoit des Prophetes & Sacrificateurs pour enſeigner le peuple ſelon icelle, auſſi du temps de Ieſus Chriſt & aprés, il y a des Apoſtres & Paſteurs pour annoncer l'Euangile. Mais il y a ceſte difference que la vocatiõ des Prophetes auſquels Dieu ſe reueloit par viſions & ſonges, (& l'office deſquels eſtoit d'interroguer la bouche de Dieu en choſe importante) eſtoit extraordinaire, leur prophetie & parole eſtoit de tel poids qu'elle deuoit auoir cours perpetuel en l'Egliſe, comme de faict elle eſt tenuë à bon droict pour reigle, & canon auquel tous ſe doiuent conformer. En ce rang ſont tenus tous les liures des Prophetes que nous auons en la Bible: il y auoit les Sacrificateurs & autres tant pour vaquer aux ſacrifices que pour faire les autres choſes ordonnees pour le ſeruice de Dieu: de ceux ci la vocation eſtoit ordinaire, & leur parole n'eſtoit de tel poids, car leur deuoir eſtoit d'interpreter la parole des Prophetes. De la vient que leurs eſcrits s'ils en ont fait ne ſont mis auec ceux des Prophetes. De meſme du temps de l'Euangile nous auõs eu des Apoſtres qui ont eu vne vocatiõ extraordinaire qui ont eſté rendus ſçauans & réplis de l'Eſprit de Dieu en grande abondance par deſſus tous Act. 2. la parole de ceux ci a eſté tenüe de tel poids que celles des Prophetes, meſmes eſtans inſpirez de l'Eſprit de Dieu & parlans par iceluy, ils ne pouuoyent faillir, leur doctrine a auſſi eſté confirmee par miracle pour eſtre plus autentique. Tellement que leurs eſcrits & ceux des Prophetes ſont l'Eſcriture Canonique. Il y a auſſi les Docteurs maintenant deſquels parle ſainct Paul, qui ſemble auoir ſuccedé aux Prophetes durant le vieil Teſtament, & aux Apoſtres qui eſtoyent du temps & aprez Ieſus Chriſt l'office deſquels eſt non d'introduire vne nouuelle parole (comme cela eſtoit *Act. 2.*

requis en l'enfance de l'Egliſe) mais d'interpreter les eſcrits des Prophetes & Apoſtres, comme on fait aux eſcoles. Il y a auſſi les Paſteurs qui doiuent auoir vocation ordinaire, le deuoir deſquels eſt de conſeruer la doctrine des Apoſtres ſans y adiouſter ny diminuer de l'interpreter familierement au peuple, & ne leur eſt licite de mettre leurs eſcrits auec ceux la & les tenir en telle authorité car ils peuuent errer n'ayans vne telle abondance de l'Eſprit de Dieu qu'auoyent les Apoſtres auſquels eſtoit requis vne telle abondance pource que Dieu requeroit d'eux plus que des Paſteurs: car le deuoir de ceux la eſtoit d'aller par tout publier l'Euangile a toutes ſortes de nations, & de ceux ci c'eſt de demeurer en vn lieu.

Note 2 quand S. Paul dit que Dieu en a dõnéles vns
Epheſ.2. Apoſtres, les autres Prophetes, les autres Euãgeliſtes, les autres Paſteurs & Docteurs, ité eſcriuant à Timothee n'impoſe point toſt les mains à quelqu'vn & à Tite, ie t'ay laiſſé en Crete afin que tu ordonnes des Eueſques, il approuue la vocation des Miniſtres: item
1 Tim.3 quand il deſcrit à Tim. & à Tite les vertus qui doi-
2.Tit.1. uent eſtre ez Paſteurs, il enſeigne premierement que
7.8. leur vocation eſt approuuee de Dieu, ſecondement que quand il faut auoir des Paſteurs, il faut qu'ils ſoyent inſtruicts. Car ſans cela ils ne peuuent exercer la charge, au contraire des Apoſtres qui d'idiots & peſcheurs furent rendus ſçauans & propres par la ſeule parole de Ieſus Chriſt qui les appelloit immediatement & miraculeuſement ſans ſe ſeruir des moyens deſquels il veut que nous nous ſeruiõs en l'election des Miniſtres tellement que quicõque s'ingere en ceſte charge ſans vocatiõ, doit prendre garde qu'il ne luy en aduienne comme à Nadab & Abiud enfans d'Aaron qui offrans du feu eſtrange deuant le Sei-
Leuit.10. gneur ſans ſon cõmandement furẽt deuorez par le feu
2Cro.26 & au Roy Ozias qui vſurpant l'office des Sacrifica-
19. teurs fut frappé de ladrerie, & à Core, Dathan, & A-
Nõb.16 biron qui faiſant le meſme furent abyſmez. Il eſt bien

vray que quelquesfois aucuns se sont ingerez sans vocation ordinaire, & n'ont point esté punis, ains ont grandement edifié comme du temps des troubles que tout estoit en confusion Dieu en a inspiré plusieurs qui se sont mis à prescher afin de retenir le peuple en deuoir, ceux cy sont à loüer, car quãd nous disons qu'il faut auoir vocation ordinaire nous entendons lors que l'Eglise est bien ordonnée: mais si estant dissipee & à cause de ceste dissipation on ne peut auoir ceste vocation ordinaire par les hommes, nous disons que celuy qui estant embrazé de l'Esprit de Dieu se met à enseigner, fait bien, & que s'il est ouï volontiers de plusieurs, nous disons que ceux cy l'escoutans, approuuent sa vocation, & ainsi qu'il a vocation, car il n'en peut auoir d'autre que celle que le temps requiert. Mais quand l'Eglise est paisible & bien ordonnee, ceux qui s'y fourrent sans vocation, ne doiuent estre receus.

Note 3. que puis que Dieu se sert du ministere des hommes pour nostre salut, que nous les deuons priser tant & plus: car en cela il subuient à nostre infirmité, pource que s'il nous enseignoit par les Anges ou par luy mesme nous ne pourrions porter sa presence non plus que le peuple, quand estant auprez du mont Sinai oyant la voix de Dieu tonnante, dirẽt qu'ilz ne la pouuoyent supporter, & que Moyse parlast à eux, & qu'ilz l'escouteroyent, tellemẽt que tout ainsi que si nous refusions d'ouir vn messager du Roy, ou le vilipendions parlant à nous au nom du Roy, ce mespris la est fait au Roy, ainsi reiettõs nous Iesus Christ quand nous reiettõs ou mesprisons les Pasteurs, pource Christ disoit à ses Apostres, qui vous reiette me reiette, & le Seigneur disoit à Samuel ilz ne t'õt point mesprisé, mais moy: Coré Dathan & Abiron mesprisant Moyse & se bandant contre luy, Ananias & Saphira mentans à sainct Pierre, Elymas enchanteur se mocquant de la predication de sainct Paul en ont esté punis diuersement, & les enfans de Bethel mal in-

Exo. 2

1 *Th.* 4. 8
Exod. 16 7. 8
1 *Sam.* 8 7
Act. 5 5
Act 13. 8
2 *Rois* 2 24

ſtruicts par leurs parens leſquelz peut eſtre comme aucuns penſent les incitoyent à ſe rire du Prophete, auſſi ſe mocquãs du Prophete Eliſee furent deuorez par les Ours.

FAVSSE DOCTRINE

Nous deteſtons donc premierement les Schuenſeldiens qui reiettẽt le ſainct miniſtere cõme du tout inutile. Secondement les Anabaptiſtes qui diſent qu'eſtans ſoubz la loy de liberté, Dieu communique ſes graces à qui il luy plaiſt, & que tous ceux auſquelz il en communique pour pouuoir inſtruire les autres doiuent entreprendre de les inſtruire voire publiquement, cõme pluſieurs l'ont fait deuant & depuis Ieſus Chriſt, meſmes de fẽmes, notãment Debora qui a eſté Iugeſſe & Propheteſſe, Marie ſœur de Moyſe, Anne mere de Samuel, Holda du temps de Ioſias, toutes celles ci ont prophetizé au vieil Teſtamẽt, & au nouueau la Vierge Marie, Elizabeth, la mere de Iean Baptiſte, & les filles de Philippe. Et quand ſainct Paul dit que l'homme priant ou prophetiſant ſoit deſcouuert & la femme prophetiſant, deſcouuerte, monſtre qu'il a eſté licite aux femmes de parler & enſeigner en l'Egliſe. Reſponſe: nous ne nions pas que Dieu ayant donné de grands dons à des femmes n'ait voulu qu'elles les employaſſent à l'inſtruction de ſon peuple voirement pour quelque temps, mais ces vocatiõs la eſtoyent extraordinaires: auſſi ne les faut il tirer en conſequence: & plus quand S. Paul dit qu'il faut que la femme ſe taiſe en l'Egliſe, enſeigne qu'il reprouue telles vocations: comme de fait leur infirmité ne le permet pas, mais bien peuuent elles enſeigner les autres particulierement, & ſelon ceſte vocation priuee faut entendre les lieux eſquelz il eſt dit qu'elles ont enſeigné, dauantage s'il n'eſt beſoin d'eſtudier comme dient les Anabaptiſtes ny de regarder aux bonnes meurs pour entrer en ceſte charge, ains faut qu'vn

Iug. 4 6 *Exod.* 15 20 *1 Sam.* 1 2 *2 Rois* 22 15 *Luc* 1.17 *&* 2 19 46 47 *Act.* 6 9 *1 Cor.* 11 4 *&* 5 *1 Cor.* 14 43

chacun suiue l'inspiration de l'esprit de Dieu, autrement sainct Paul auroit esté mal appellé qui estoit vn meurtrier & plein d'autres vices quand il fut appellé: nous respondons que la vocation de sainct Paul a esté extraordinaire & miraculeuse: & qu'ainsi qu'auant Iesus Christ on tiroit des lieux qui estoyent comme colleges destinez à l'instruction de la ieunesse, des personnages pour le seruice de Dieu lesquelz estoyẽt appellez filz des Prophetes pource qu'ilz estoyent instruictz par les Prophetes qui estoyent leurs maistres, 2 Rois 2 15 aussi faut il faire le mesme auiourd'huy: car l'esprit de Dieu se sert tresbien des sciences liberales qui peuuent estre en celuy qui est aduancé en ceste charge. Finalement s'il estoit licite à vn chacun qui a quelque grace ou receu quelque don de s'ingerer en l'Eglise, il faudroit que l'Eglise defaillist car il faut que celuy qui sert à l'Eglise viue de l'Eglise, or elle ne pourroit en entretenir si grand nombre.

DIMANCHE XLVI.

M. *N'y a il point d'autre moyen par lequel Dieu se communique à nous-* E. *Il a conioinct les Sacremens auec la predication de la Parole.*

Note 1. qu'ainsi que Dieu a voulu qu'à la loy, & à la doctrine des Prophetes ayent esté adioustez les Sacremens de la Circoncision Gen. 17. 10. 11 & 21. 4. & 34. 24. Exod. 4. 25. & 12. 44. Iere. 9. 25. & de la Pasque Exod. 12. 1. 2. 3. 5. & plusieurs autres Sacremens pour mieux asseurer les Israëlites de la doctrine de la loy & des Prophetes: aussi Dieu a ordonné qu'à la predication de l'Euangile ayent esté adioints les deux Sacremens du Baptesme Matth. 28. 28. 19. Marc. 16. 16. Iean 3. &c. & de la Cene Matth. 26. 26. &c. Marc. 14. 22. 23. 24. Luc 22. 19. 1. Cor. 11. 23.

Note 2. pourquoy c'est qu'ilz ont esté adiouſtez à

la Parole de Dieu, à ſçauoir pour ſubuenir à noſtre infirmité. En quoy nous deuons recognoiſtre vn traict treſgrand de la bonté de Dieu enuers nous, c'eſt qu'écores que ſa Parole ſoit plus que ſuffiſante pour nous donner entree à luy & nous faire participans de la vie eternelle, il a encores conioinct à icelle ces deux
Rom. 4 11 Sacremens qui ſont comme des ſeaux à icelle pour nous aſſeurer de plus en plus de ſon amour paternel enuers nous. D'ou nous tirons ceſte maxime treſcertaine, qu'ainſi qu'il n'eſt loiſible aux hommes d'inuenter autre Parole de Dieu, que celle qui nous eſt reuelee par la loy, les Prophetes, Ieſus Chriſt, & ſes Apoſtres: auſſi n'eſt il licite aucunement d'inuenter autres Sacremens: car comme les Sacremens ſont pour confirmer la doctrine, auſſi ou il n'y a point de doctrine ny Parole de Dieu, il n'y faut point de Sacremens.

FAVSSE DOCTRINE.

L'Egliſe Romaine dõc erre qui à la Parole de Dieu a adiouſté pluſieurs traditions humaines voire preferé à icelle, auſſi a elle forgé d'autres Sacremens outre les deux que nous auons dit. Cela eſt vne audace inſupportable. Et ſi ainſi eſt qu'entre les hommes on n'vſe iamais de ſigne ſinon en choſe ou affaire fort important pour repreſenter par ce ſigne la choſe qu'õ veut faire: comme quand il eſt queſtion de ſacrer vn Roy on luy met la couronne ſur la teſte, ou de faire vn mariage, on donne des bagues & ioyaux, ou de faire quelque achapt ou vendition importante on paſſe des contractz, & donne on le denier à Dieu, pour aſſeurer que la choſe eſt faicte ou ſe fera bien toſt: ainſi puis que Dieu nous veut confermer ſa Parole & tous les biens qu'il nous promet en icelle par des Sacremens, il faut que les Sacremens ſoyent choſe d'vne treſgrande importance, & que celuy qui eſt ſi ozé d'en mettre en auant outre ceux qui ſont en la Parole de Dieu, commet vne plus grande faute que qui au-

roit falsifié vn contract, ou contrefaict le seel que le Notaire iuré a accoustumé d'apposer aux instrumens qu'il passe ordinairement: sa faute dije est d'autant plus grande que les choses diuines surpassent en tout & par tout les humaines.

M. *Qu'est ce que Sacrement?* E. *C'est vn tesmoignage exterieur de la grace de Dieu qui par signe visible nous represente les choses spirituelles, afin d'imprimer plus fort en noz cœurs les promesses de Dieu.*

Note 1 qu'on peut definir le Sacremẽt plus briefuement à sçauoir que c'est vne chose visible qui en represente vne inuisible, ou selon sainct Augustin, vn signe, ou vne forme visible de la grace de Dieu inuisible. C'est ce que les Grecs appellent mystere ou secret qui contient vne chose non cognüe à sçauoir à tous: car les profanes ne sçauent que veulent dire les Sacremens, ains seulemẽt les enfans de Dieu, ausquelz nous disons qu'ainsi que Iesus Christ dit à ses Apostres *Mat. 13* qu'il leur estoit donné de cognoistre les secretz de sa *11 Eph.* sapience & Parole ou du Royaume des cieux, & aux *3. 3* autres, non: aussi qu'à eux seulement est donné la cognoissance de ses mysteres & Sacremens. Tellemẽt que tout ainsi cõme vn homme ignorant qui ne sçait pas lire quand il ouurira vn liure, il y verra bien des lettres grandes & petites, des paraphes, des lignes reigles, mais ne pourra rien cognoistre ny comprendre en l'escriture: aussi vn infidele verra bien au Bapteſme de l'eau, & en la Cene du pain & du vin, mais il n'y verra point des yeux de la foy le sang representé par l'eau du Bapteſme, ny le corps & le sang de Christ denoté par le pain & le vin: mais l'homme fidele a l'intelligence de ce mystere.

Note 2. quand le Catechisme dit que par le Sacrement les promesses de Dieu nous sont rẽdues plus certaines, ou par iceux nous sommes rendus plus certains d'icelles, il monstre que le but que Dieu se propose en iceux est de nous bien instruire & confirmer en nostre salut qu'il nous a enseigné en sa Parole.

Pour ceſt effect les Sacremens ont eſté nommez colomnes de noſtre foy, tellement que par iceux il excite & accroiſt noſtre foy qui a touſiours beſoin d'eſtre fortifiée, & enflãme noſtre charité, pieté & crainte de Dieu, & les autres vertus Chreſtiennes deſquelles doiuent eſtre ordinairement ornez les enfans de Dieu.

Note 3. que les Sacremens ont eſté appellez par les anciens iurement, ou ſerment, qui eſt vn mot pris de l'vſage de la guerre. Car quand les ſoldatz eſtoyẽt enroolez ſoubz vn Capitaine, ilz faiſoyent promeſſe & ſerment à ce Capitaine de guerroyer ſoubz luy: & ce ſerment la s'appelloit Sacrement. De la eſt venu que l'Egliſe ſe ſert de ce mot pour denoter le deuoir que nous deuons à Dieu. De maniere que tout ainſi que le ſoldat qui eſtoit enroolé ſoubz vn Capitaine, s'obligeoit par le ſerment qu'il preſtoit de luy eſtre fidele & de viure & mourir ſoubz ſon enſeigne, & le Capitaine auſſi s'obligeoit de tenir vn tel ſoldat pour ſien, & de faire office de Capitaine enuers luy, & le traicter comme il faut: auſſi Dieu par les Sacremens qu'il nous a donné s'eſt obligé à nous d'eſtre noſtre Dieu, de nous defendre contre tous dangers, & nous benir plantureuſement: auſſi nous ſommes obligez en prenant l'vſage d'iceux de profiter en ſa Parole, en la foy, charité & eſperance, de fuïr le vice & de nous voüer totallement à ſon ſeruice. A ce propos Tertullian eſcriuant aux Martyrs, dit que depuis que nous auons prins les Sacremens, nous ſommes appellez à la guerre du Dieu viuant, & ſainct Hieroſme eſcriuãt à Heliodorus, luy dit, ſouuien toy du iour de ton apprentiſſage: c'eſt à ſçauoir que lors que tu eſtois enſeueli auec Chriſt au Bapteſme, tu as iuré parole de Sacrement: monſtrant que ſi nous ſommes obligez par le Sacrement du Bapteſme qui nous eſt donné lors que nous n'auons point encores de cognoiſſance, & que nous deuons monſtrer quand nous ſommes grands en nous addonnant au ſeruice de Dieu, (au-

Gen. 17.

trement nous sommes traistres à Dieu:) par plus forte raison sommes nous obligez à Dieu de viure & mourir à son seruice quand nous auons communiqué au Sacrement de la Cene: car c'est lors que ratifions le serment qu'auons fait au Baptesme. Et pource que toutesfois & quantes que nous y communiquons, Dieu nous confirme son amour, & nous, nous reiterõs le serment que luy auons iuré de le seruir fidelement: comme Dieu demeure fidele en ce qu'il promet, aussi le deuons nous estre en ce que luy auons iuré & iurons quand nous y communiquons. Que si nous y manquons ou nous reuoltons de luy, nous meritons tous les chastimens qu'on feroit endurer à vn traistre qui ayant iuré tous les iours fidelité à vne Republique ou à son chef, viendroit neantmoins à le trahir: voire nostre faute seroit d'autant plus grande & punissable, que l'Apostasie spirituelle est plus detestable que l'humaine ou corporelle.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Sacrement est vn signe visible representant chose inuisible, il s'ensuit que l'Eglise Romaine a aboly le Sacrement de la Cene pource qu'elle tient qu'aprez la consecration des cinq paroles, *hoc est enim corpus meum*, la substance du pain est conuertie au propre corps de Iesus Christ: car si c'est le corps propre ce n'est plus Sacrement, la nature duquel est de figurer le corps de Christ qu'on ne voit point, & qui est la haut au Ciel.

M. *Comment vn signe visible a il ceste vertu de certifier la conscience?* E. *Non de soy mesme mais entant qu'il est ordonné de Dieu à ceste fin.*

Note qu'il y a des signes naturels comme dit sainct Augustin, & le Maistre des sentences, & des signes donnez & qui procedent de la volonté de Dieu. Ces signes naturels ont bien ceste proprieté de donner les choses qu'ils representent, comme la fumee est

vn signe infaillible du feu, & les nuës, vn signe naturel des pluyes: tellement que les nuës & la fumee ont ceſte vertu, & proprieté naturelle de donner de l'eau & du feu. Mais quand aux ſignes qui ſont donnez & inſtituez de Dieu, ils n'ont pas ceſte puiſſance & proprieté d'eux meſmes de donner la choſe qu'ils repreſentent: mais ſeulement entant qu'ils ſont ordonnez de Dieu. De ſorte que tout ainſi comme de l'or ou argent monnoyé auſquels on aura imprimé la marque du Prince, n'eſt different quand à ſa nature & ſubſtance de l'or qui eſt en lingots, ou de l'argent qui eſt en maſſe: mais il eſt bien different quand à ſon vſage, car la marque du Prince qui luy eſt imprimee, & le coing duquel il eſt frappé, luy donne cours, poids, & authorité par deſſus celuy qui n'a nulle marque. Il en eſt de meſme d'vne piece de cire, dont l'vne partie ſera prinſe pour ſeeller vne lettre du Roy, ou vn contract paſſé au nom du Roy, & l'autre ſera laiſſee ſans l'employer à aucun vſage. Ces deux parties ou morceaux ne different en rien l'vne de l'autre quand à leur nature, qualité & ſubſtance: mais bien touchant l'vſage auquel ils ſont deſtinez. Car celle qui eſt employee à faire vn ſeau eſt bien d'autre vertu que l'autre qui n'eſt point employee: non que ceſte vertu vienne d'elle meſme, mais du Prince qui l'a ainſi ordonné. Les Sacremens ſont de meſmes: Car l'eau qui eſt monſtree au Bapteſme, & le pain & le vin qui ſont diſtribués en la Cene ne ſont autre que l'eau de laquelle nous lauons & vſons en nos neceſſitez, ny le pain, ny le vin de la Cene, autre que ceux que nous mangeons & beuuons en nos repas ordinaires: mais quand de ceſte eau eſt prinſe vne goute pour baptizer, & vn morceau de pain commun & vn peu de vin eſt deſtiné à celebrer la Cene, alors il eſt bié d'vne autre vertu & efficace. Car Dieu l'ayant ordonné pour nous repreſenter ſon corps & ſon ſang auſſi a il ceſte puiſſance de nous le repreſenter non de ſoy, mais entant que Dieu l'a deſtiné pour ceſt vſage. Tellement

lement qu'ainſi que ſa Parole qui nous eſt preſchee, n'a point de vertu d'elle meſme pour nous ſauuer (car autremẽt tous ceux qui l'oyent, ſeroyẽt ſauuez) mais faut que Dieu l'accõpagne de ſon ſainct Eſprit en ceux eſquels il veut faire ſentir l'efficace d'icelle: auſſi ces Sacremens n'ont ils d'eux meſmes aucune puiſſance pour faire ſentir l'effect des choſes qu'ils repreſentẽt c'eſt ce que ſignifie ſainct Auguſtin expoſant ces mots, vous eſtes nets pour la parole que ie vous ay dite: ce que les Sacremens dit il, nettoyent, ils ont cela de la Parole de Dieu: car ſi tu oſtes la Parole de l'Element, il ne reſte que de l'eau: la parole eſtant conioincte auec l'Element, le Sacrement eſt fait, car d'ou vient que l'eau touche le corps, & laue le cœur? cela ſe fait reſpond il par la vertu de la parole, non entant qu'elle eſt dite, mais pource qu'elle eſt creüe. C'eſt ce qui eſt eſcrit ailleurs que nos cœurs ſont purifiés par foy & non par choſes materielles. Et ſainct Paul dit que Chriſt a aimé ſon Egliſe & l'a lauee par lauement d'eau, & adiouſte incontinent en la parole, c'eſt à dire par la parole ſçauoir entant qu'elle eſt creüe non entant qu'elle eſt prononcee. Car les natures des choſes ne ſe changent point, ny les benefices de Dieu ne ſe diſtribuent point par la prononciation des paroles: cela pourroit ſembler enchantement, mais la foy eſt l'inſtrument par lequel nous receuons les paroles de Dieu, & le fruict d'icelles en noz cœurs.

Act. 15, 9.
Epheſ. 5. 26.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous condamnons donc à bon droict le Maiſtre des ſentences, qui a dit que la Circõciſion auoit eu la puiſſance de remettre les pechez, & non de cõferer la grace de Dieu. Cela eſt vne reſuerie: car ſi la Circõciſion auoit puiſſance de remettre les pechez, elle auoit auſſi puiſſance de conferer la grace, pource que la remiſſion des pechez ne ſe peut obtenir ſans la grace de Dieu. En aprez diſant ſi la Circonſion remet les

pechez, le Bapteſme qui y a ſuccedé les remet auſſi, & les autres Sacremens, faut auſſi reietter loin telles fantaſies. Finalement nous condamnons les Scolaſtiques qui ſont Sophiſtes en cecy, leſquelz mettent ceſte difference entre les Sacremens anciens & nouueaux, c'eſt que les anciens promettent Chriſt, & ſa grace: & les nouueaux les donnent reellement. D'ou vient qu'ilz tiennent qu'vn enfant qui meurt ſans Bapteſme eſt damné. Cela eſtant attribuer à la creature ce qui appartient au createur, eſt commettre vne horrible idolatrie.

M. *Veu que c'eſt le propre office du ſainct Eſprit de ſeeller les promeſſes de Dieu en noz cœurs comment attribues tu cela aux Sacremens?* E. *Il y a grande difference entre l'vn & l'autre. Car l'Eſprit de Dieu eſt celuy qui peut toucher noz cœurs, illuminer noz entendemens, & aſſeurer noz conſciences &c. Cependant le Seigneur s'ayde des Sacremens comme d'inſtrumens inferieurs ſelon que bon luy ſemble ſans que la vertu de ſon Eſprit en ſoit amoindrie.* M. *Tu entens donc que l'efficace des Sacremens ne giſt en l'Element exterieur, ains procede toute du ſainct Eſprit.* E. *Voire ſelon que Dieu veut beſoigner par les moyens qu'il a inſtituez ſans deroguer à ſa puiſſance.*

Note 1. que voirement c'eſt le ſainct Eſprit qui fait que nous croyons aux promeſſes de Dieu & qui les imprime tellement en noz cœurs qu'à luy ſeul doit eſtre attribué tout noſtre ſalut. A quoy il faut rapporter les titres que l'Eſcriture baille à ceſt eſprit pour nous aſſeurer de ſa vertu en nous. Premierement
Iean 3.5 quand il eſt appellé eau, Eſa. 44. 38. il nous eſt mon-
Heb. 10 ſtré qu'ainſi comme l'eau laue noz ordures corporel-
22 les, ainſi ce ſainct Eſprit nous nettoye de tous pechez.
Matt. 3 Secondement quand il eſt nommé feu, nous eſt enſei-
11 gné qu'ainſi que le feu bruſle toute choſe ſeiche & pluſieurs autres: ainſi le ſainct Eſprit conſomme noz
Luc. 11. iniquitez. Et tiercement quand il eſt appellé le doigt
20. de Dieu, il nous eſt monſtré que ce ſainct Eſprit eſt la vertu de Dieu par laquelle nous ſommes deliurez de tout ce qui nous pourroit nuire & conſeruez ſoubz

sa protection seurement. Quartement quand il est appellé Docteur des fideles, nous entendons qu'il n'y a en nous qu'ignorance, & que ne pouuons estre instruictz ez mysteres de nostre salut sinon par luy. Quintement quand il est nommé semence, est monstré qu'ainsi que d'vne semence ou d'vn grain de quelque chose que ce soit estant ietté en terre naist & prouient vne semence nouuelle, aussi depuis que ce sainct Esprit est en nous, il nous reforme tellement par sa vertu, que les qualitez mauuaises du vieil hóme qui estoyent en nous sont restaurez en nouuelles, c'est à dire qu'au lieu que deuant qu'estre enflammez de ce sainct Esprit, nous ne prenions plaisir qu'au mal, & aprez que nous sommes illuminez d'iceluy, nous prenons plaisir au bien. Sextement quand il est appellé Consolateur, nous sommes enseignez que nous n'auons consolation que de luy. Septiesmement quād il est appellé arrhe nous sommes appris qu'ainsi que quand on fait des marchez, & qu'on donne le denier à Dieu, c'est pour nous asseurer du marché: aussi Dieu nous ayant promis l'heritage eternel, quand nous sentons son Esprit en nous qui nous fait plaire à Dieu nous pouuons estre aussi asseurez de ce qu'il nous a promis, comme si nous le tenions desia, bref quand il est appellé l'onction & distributeur des biens diuins, 1. Cor. 12. 11. nous est monstré que nous ne sentons aucune grace de Dieu, sinon par son moyen.

Mat. 10 20 — 1 *Iean* 2 27 — *Iean* 14 16 — 2 *Cor.* 1 22 & 5 — *Gal.* 4 6 &c. — 1 *Iean* 2 20. 27

Note 2. qu'encores que *cest Esprit face en nous* tout ce que dessus, & qu'il semble qu'il ne soit besoin d'autre ayde pour nous faire participer à ses graces toutesfois puis qu'il luy plaist se seruir des Sacremẽs, il faut conclure qu'en auons besoin, & non que Dieu ayt besoin d'en vser, comme si sans iceux il ne nous pouuoit cõmuniquer toutes ses graces, mais c'est que le besoin est de nostre costé. Pource que nous sommes si grossiers que ne pouuons comprendre le langage de Dieu sinon qu'il begaye auec nous comme vne nourrice auec son enfançon. Sa puissance aussi n'en

eſt diminuee: mais c'eſt d'autant que nous ne pourrios bien comprendre la hauteſſe de ſes myſteres ſinon qu'il s'accommodaſt ainſi à noz ſens. Car nous pouuons dire qu'es Sacremens il donne aux ſens les plus groſſiers ce qu'il ſcait eſtre propre pour leur faire gouſter tant plus familierement ſa grace. Quand il nous enſeigne par ſa Parole il inſtruit noz aureilles qui en perçoiuent le ſon, & qui ne ſert de rien s'il n'eſt accompagné de l'Eſprit de Dieu: & par les Sacremẽs il inſtruit les yeux, les mains, le palais & autres membres corporelz pour ne douter point de la grace qu'il leur preſente par iceux, leſquelz auſſi ſeruent de peu ſi la vertu du ſainct Eſprit ne les accompagne.

M. *Et qui meut Dieu de faire cela?* E. *Pour le ſoulagemẽt de noſtre infirmité: car ſi nous eſtions de nature ſpirituelle comme les Anges, nous pourrions contẽpler ſpirituellement & luy, & ſes graces: mais ainſi que nous ſommes enueloppez de noz corps nous auons meſtier qu'il vſe de figure enuers nous pour nous repreſenter les choſes ſpirituelles & celeſtes: car autrement nous ne les pourrions comprendre: & auſſi il nous eſt expedient que tous noz ſens ſoyent exercez en ſes ſainctes promeſſes pour nous confermer en icelles.*

Le Catechiſme touche icy la vraye raiſon pour laquelle Dieu ſe ſert des Sacremens comme d'inſtrumens inferieurs pour s'accommoder à nous à ſçauoir noſtre infirmité: & n'en ſçaurions imaginer d'autres. Car voirement ſi nous eſtions Anges, ou de quelque autre nature ſpirituelle, il ſerbit requis que Dieu nous tinſt vn langage Angelique ou ſpirituel: car nous le pourrions comprendre comme eſtans corporelz nous comprenons les choſes corporelles. Mais en cecy apparoit principalement la grande bonté de Dieu, à ſçauoir qu'entant que nous ſommes corporelz (ſelon le corps) & ſpirituelz (ſelon l'ame,) auſſi Dieu a il voulu que les Sacremens ayent eſté compoſez de choſe corporelle, & ſpirituelle, afin qu'il y euſt correſpondance entre les parties corporelles, & ſpirituelles qui ſont en nous auec les choſes corpo-

relles & ſpirituelles des Sacremens. L'eau du Bapteſme & le pain & le vin de la Cene ſont choſes corporelles, mais le corps & le ſang qui ſont repreſentez, ſont les choſes ſpirituelles: le corps de l'homme vſe de l'eau du Bapteſme, & prend le pain & le vin de la Cene qui ſont choſes corporelles, mais l'ame de l'hõme qui eſt ſpirituelle prend par la foy le corps & le ſang de Chriſt. Ainſi chaſque partie en l'homme prẽd au Sacrement ce qui luy eſt propre. En aprez nous pouuons icy remarquer derechef que Dieu ne ſe pouuoit accommoder plus puerilement à nous qu'en vſant des Sacremens, car entant qu'iceux ne ſont que ſignes par leſquelz il nous repreſente autres choſes, comme dit ſainct Auguſtin & nous en ſignifie d'autres, il nous eſt monſtré qu'ainſi quand vn pere monſtre vn brin de verge à ſon enfant, le menacant il l'eſmeut plus par ce ſigne la de ſon courroux, que s'il le menaçoit de faire mourir: & quand il luy monſtre vne põme ou vn gaſteau qu'il luy veut donner, il l'eſmouuera plus par ce ſigne la de ſon amitié que s'il luy promettoit vn Royaume, pource qu'il ſçait que c'eſt d'vne põme, mais ne comprend que c'eſt d'vn Royaume: auſſi Dieu parle à nous par ſigne en ſes Sacremens, & nous peut eſmouuoir d'auantage par vn morceau de pain & goutte d'eau & de vin, que s'il nous faiſoit de magnifiques promeſſes de parole ſeulement, au cas que nous ayons la foy & l'intelligence de ſa Parole: car ſans icelles nous ne pouuons non plus comprendre ſes benefices qu'vn ſourd peut ouïr des aureilles, & vn aueugle voir la lumiere. Finalement quand Dieu nous a commandé de reiterer ſouuent ceſte ſaincte action de la Cene, c'eſt pour nous monſtrer qu'il eſt beſoin que ſoyons exercez en ces promeſſes, & de fait il n'y a rien qui nous face mieux comprendre l'vtilité de ce Sacrement ſinon que le reiterons pluſieurs fois.

Contre Maxim. Arrien.

DIMANCHE XLVII.

M. *Puis que Dieu a introduit les Sacremens pour noſtre neceſſité, ce ſeroit orgueil de penſer qu'on s'en peut paſſer.* E. *Ouy pour certain : tellement que quiconque s'abſtient volontairement de l'vſage d'iceux, penſant qu'il n'en a point beſoin, meſpriſe Ieſus Chriſt, reiette ſa grace, & eſteinct ſon ſainct Eſprit.*

Note 1 quand Dieu commande quelque choſe, nous ſommes tenus d'obeïr puis que nous ſommes ſes ſeruiteurs & enfans, ainſi comme les bons ſeruiteurs & enfans obeiſſent prõptemẽt à leur maiſtre, & à leur pere : nous ſommes dije tenus d'obeïr ſans nous enquerir ſi ce qu'il nous commande eſt equitable: car eſtant l'equité meſme il ne nous peut commander que choſes treſequitables, & n'eſt pas comme les maiſtres & peres charnels qui eſtans ſubiects à pluſieurs paſſions commandent ſouuentefois choſes eſtranges & hors de raiſon. Or Dieu a commandé d'vſer des Sacremens: il faut donc que ſon commandemẽt nous ſoit pour loy, tellement que quiconque n'obeït, doit eſtre tenu pour vn orgueilleux.

Note 2 puis que Dieu a ordonné & introduit les Sacremens pour noſtre neceſſité, quiconque aime Dieu & ſon ſalut, en doit vſer, & quiconque ne le fait penſant qu'il n'en a beſoin, merite d'eſtre priué non ſeulement d'iceux, mais auſſi de la grace ſalutaire que Dieu nous eſlargit par iceux. C'eſt pourquoy dit ſainct Auguſtin que la priuation des Sacremens ne damne point, mais le meſpris. On ne ſçauroit monſtrer vn plus grand meſpris ſinon qu'en penſant qu'on n'ẽ a point beſoin, & qu'on n'en veut vſer. Il eſt dit que le maſle incirconcis en la chair duquel n'aura point eſté couppé le prepuce, que l'ame d'vn tel ſera exterminee du milieu du peuple, d'autant qu'il a diſſout l'alliance de Dieu. Les vns interpretent ainſi ce paſſage aſçauoir qu'vn tel qui n'aura eſté circoncis aprez le huitieſme iour, deuoit eſtre exterminé de la mort

Gen.17. 14.

corporelle afin qu'il ne vinst en maturité d'aage, & que les parés en fussent ainsi punis en perdant leur enfans. Et cela se peut prouuer par l'histoire de Moyse en laquelle il est dit que Dieu ou l'Ange de Dieu taſcha de tuer Moyse pource qu'il n'auoit circonci son fils: les Hebrieux dient que Dieu luy enuoya vne grosse maladie, pource qu'il auoit negligé de circoncir son fils. Ce qui occasionna sa femme de le circoncir promptement auec vn caillou: d'autres apportent ceste interpretation asçauoir qu'vn tel doit estre exterminé quand il sera venu en aage de cognoissance, & sçachant que ses parens ne l'ont circoncis par negligence, & luy consentant à la lascheté d'iceux, ce passage diie veut dire qu'vn tel sera exterminé de la mort corporelle mais aussi priué de la vie eternelle à cause du grand mespris qu'il fait de ce Sacrement que Dieu auoit ordonné pour sa necessité, (& ce auec bonne raison. Car tout ainsi que si quelqu'vn pensant qu'il pourroit guerir d'vne maladie n'vsant point de medecins & medecines, & vn autre pourroit viure sans manger & boire) qui sont moyens que Dieu a ordonnés pour la conseruatiõ de ceste vie corporelle si tels temeraires dije meritent d'estre priuez de ceste vie corporelle estans meurtriers d'eux mesmes: aussi ceux qui negligent les moyens ordonnez pour nous confirmer en nostre salut, meritent d'estre priuez de la vie spirituelle. *Exod. 4. 24.*

Note 3 quãd il est dit que celuy qui pense se pouuoir passer des Sacremens esteinct le sainct Esprit: qu'il ne faut entendre de l'essence ou de la personne du sainct Esprit, car cela ne se peut esteindre: mais des dons & mouuemens de ce sainct Esprit lesquels tout ainsi qu'ils croissent en nous quand nous proffitons en la Parole de Dieu & doctrine des Sacremẽs, aussi quand nous mespriſons l'un & l'autre, ils diminuent & s'esteingnent.

M. *Mais quelle certitude de grace peuuent donner les Sacremens veu que bons & mauuais les reçoiuent?* E. *Combien*

que les meschans & incredules aneantissent la grace qui leur est presentee par le Sacrement, si ne s'ensuit il pas que la proprieté d'iceux ne soit telle.

Note que puis que les Sacremens sont ordonnez comme pour seaux de sa Parole, que quiconque s'en sert selon le commandement de Dieu est asseuré de sa grace, comme le seel d'vn notaire Royal estant apposé à vn contract nous faict croire qu'il est certain & authentique: mais comme il est requis pour tirer certitude de grace des Sacremens que le Pasteur qui les administre soit hõme de bien, aussi ceux ausquels ils sont donnez doiuent estre vrais fideles. Mais si le Ministre & ceux ausquels ils sont dõnez ne sont vrayement fideles, les Sacremens ne laissent d'auoir leur vertu laquelle depend seulement de Dieu, & non de la dignité des personnes, car ainsi comme l'eau decoulant par vn canal pourri & gasté en vn champ ou en vn iardin, ne laisse de les bien arrouser & rendre fertiles, aussi la grace de Dieu donnee par vn meschant Ministre aux bons Chrestiens, ne laisse de leur estre salutaire, & n'est ceste grace ou ces Sacremẽs ne sont non plus contaminez qu'est la lueur du Soleil quand elle passe ou est estendüe par des lieux sales & infects, d'autant que ceste grace ne prend sa dignité que de Dieu. Semblablement quand les Sacremens sont donnez aux incredules, les incredules & meschans ne sçauroyent aneantir leur puissance. Ainsi quand les enfans & subiects d'Hemor & Simon Magus & Iudas & autres ont receu les Sacremens, ils n'ont aneanti leur vertu par leur vice. Il est bien vray que les meschans par leur mespris & meschanceté se rendent coulpables, selon quoy sainct Paul dit que celuy qui mange indignement le corps du Seigneur prend sa condamnation, & est coulpable du corps du Seigneur. Ainsi cõme vn bon vin estant pris par vn mauuais estomac ne perd sa force, & ce qu'il offense celuy qui le prend, c'est dautant qu'il est malade: aussi le Sacrement pris par vn meschant, est oc-

m. 34 21. *Act.* 8. *Iean* 13. *Math.* 26. 1 *Cor.* 11.

caſion que ce meſchant & reprouué ſe perd. Mais la dignité & efficace de ce Sacrement n'eſt non plus diminuee que quand l'Euangile eſt preſché aux meſchans qui le meſpriſent ou s'en mocquent leur eſt odeur de mort par leur indignité, & aux bons odeur de vie. 2 Co. 2. 16.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous condamnons donc les Donatiſtes qui diſoyét qu'ainſi comme la vie ne peut decouler par vn membre pourrri aux autres membres, de meſme la grace de Dieu ne peut eſtre conferee par les Sacremens adminiſtrés par vn meſchant homme. Nous diſons que cela eſt vray touchant le corps de l'homme ou de quelque animal ou d'vn arbre ou plante mais non touchant l'Egliſe regïe par vn mauuais Paſteur dautant que la ſource de vie corporelle eſt au cœur de l'homme, & en l'arbre ou plante la ſource de vie eſt en ſa ſeue: mais la ſource de vie ſpirituelle qui eſt donnee par le mauuais Paſteur, n'eſt en luy, mais en Dieu & en Ieſus Chriſt qui la peut diſtribuer par le mauuais Paſteur comme vne belle eau peut couler en vn champ par vn canal gaſté. En aprés nous condamnons les Papiſtes qui tiennent que les meſchans prénent auſſi le corps de Chriſt comme les bons, par leur tranſſubſtantiation. Cela eſt donner la choſe ſaincte aux chiés & les perles aux pourceaux qui ſont ſeulement pour les enfans de Dieu.

M. *Comment donc & quand eſt ce que les Sacremens produiſent leur effect?* E. *Quand on les reçoit en foy, cerchant ſeulement Ieſus Chriſt & ſa grace.* M. *Pourquoy dis tu que nous y deuons cercher Ieſus Chriſt?* E. *Pour ſignifier qu'il ne nous faut amuſer au ſigne terrien pour la cercher noſtre ſalut, & ne nous faut imaginer qu'il y ait la quelque vertu encloſe: mais au contraire que nous prenions le ſigne pour vn aide qui nous conduiſe droictement au Seigneur Ieſus pour cercher en luy ſalut & tout bien.*

Note 1 qu'ainſi que quand le Miniſtre diſtribue les Sacremens, il ne les diſtribue entant qu'il eſt hõme, mais entant qu'il eſt en charge de Paſteur, auſſi celuy qui le reçoit, ne le doit reçeuoir entant qu'il eſt homme naturel, mais regeneré par l'Eſprit de Dieu qui a engendré en luy la foy par laquelle ſon ame prend le corps de Chriſt. Tellement que quiconque n'a ceſte foy, ne peut communiquer à la vie ſpirituelle qui nous eſt donnee par les Sacremens nõ plus qu'vn homme ne peut manger s'il n'eſt né, conceu, engendré, & fait homme. Car tout ainſi qu'il eſt du tout neceſſaire qu'vn homme ſoit né pour pouuoir vſer des choſes corporelles que Dieu a creé pour la conſeruation de ſon corps: auſſi eſt il requis que l'homme ſoit né par la Parole de Dieu, ſemence de vie, & par la foy pour eſtre Chreſtien & ſpirituel & pour participer aux graces que Dieu nous offre en ſes Sacremens. Que ſi cela n'y eſt aſçauoir ceſte foy principalement, celuy qui approche des Sacremens, ne peut non plus communiquer aux dons qui y ſont donnez qu'vn ſarment de vigne peut produire fruict eſtant couppé de ſon ſep, ou vn membre auoir vie
Iean 15. qui eſt trãché du corps humain. Quand donc on veut que les Sacremens produiſent leur effect, il faut imaginer deux Miniſtres, deux banquets, deux ſortes de viandes, & deux ſortes de perſonnes. Le Miniſtre corporel donne du pain & du vin, & Ieſus Chriſt qui eſt le vray Miniſtre ſpirituel donne interieurement par ſon ſainct Eſprit ſon corps & ſon ſang. Le pain & le vin qui ſont le banquet corporel ſont les viandes temporelles, le corps & le ſang ſont les ſpirituelles. Les perſonnes compoſees de corps & d'ame prennent le pain & le vin corporel & materiel, mais les perſonnes Chreſtiennes & ſpirituelles incorporees au corps de Chriſt par foy, prennent la chair & le ſang de Chriſt qui eſt ſpirituel, tellement qu'à chacun & chacune eſt donné ce qui luy eſt propre.

Note 2 quand le Catechiſme dit qu'il ne faut cer-

cher au signe terrien la grace de Dieu ny imaginer que quelque vertu y soit enclose, que ceci confirme ce que venons de dire, asçauoir que c'est par foy que nous participons à la grace de Dieu & y cerchons & trouuons nostre salut: car comme l'œil, la main, la bouche corporelle voit prend & mange la chose corporelle du Sacrement, aussi la foy qui nous donne vn œil, vne main & bouche spirituelle voit prend & mange le corps de Christ spirituellement & esleue l'ame à Dieu pour y cercher Iesus Christ pource sainct Augustin disoit quand tu approches de ce banquet, n'appreste les dens, & la bouche du corps, mais croy & tu l'as mangé, c'est donc la foy par laquelle nous mangeons le corps de Christ.

FAVSSE DOCTRINE.

Aillent donc loin de nous premierement ceux qui disent que le pain & le vin sont transsubstantiez au corps & au sang de Christ: car si cela est, il n'y a plus de signe ny de Sacrement, aussi ne faut il point de foy pour y communiquer: car comme tout y est corporel selon eux, il ne faut aussi que ce qui est corporel pour y communiquer. Secondement nous reiettons les comparaisons desquelles aucuns ont vsé & vsent pour declarer la conjonction qui est entre le pain & le vin & le corps de Christ, asçauoir ainsi que le bled est en vn sac, du vin en vn verre, de la chair en vn pasté, vne accouchee en son lict & en ses courtines & l'ame au corps, de mesme le corps de Christ est au pain & au vin: car si cela estoit, il ne faudroit non plus de foy pour y cõmuniquer. Il n'y a aucun langage en l'Escriture duquel aye vsé ou Iesus Christ ou ses Apostres qui approche de ceste imagination car les signes y sont mangez corporellement & naturellement: mais les choses signifiees y sont mangees d'vne maniere celeste & supernaturelle qui se fait par la foy.

M. *Veu que la foy y eſt requiſe comment dis tu qu'ils ſont donnez pour nous confirmer en foy nous aſſeurant des promeſſes de Dieu?* E. *Il ne ſuffit que la foy ſoit commencee en nous, mais faut qu'elle ſoit entretenue & augmentee en nous pour l'accroiſtre & fortifier, Dieu nous donne les Sacremens. Ce que*
Rom. 4. 11. *ſainct Paul denote diſant que l'vſage d'iceux eſt de ſeeller les promeſſes de Dieu en noz cœurs.*

Note 1 que la principale cauſe efficiente & ordinaire de la foy, c'eſt, la Parole de Dieu. Pource ſainct
Iean 17. 20. Paul dit la foy eſt par l'ouïe & l'ouïe par la Parole
Zach. 8. 23. 1. Cor. 3. 6. Epheſ. 2. 20. Col. 1. 6. 7. 1 Tim. 3. 15. Heb. 11. 11. Par tous ces paſſages cottez eſt
Rom. 10 17. monſtré que la foy prend ſa naiſſance & commencement de l'ouie de la Parole de Dieu, qui eſt la raiſon pour laquelle ceſte foy eſt appellee les fruicts des
Eſ. 57. 19. leures. Or cõme ceſte foy eſt commencee en nous & a beſoin d'accroiſtre inceſſamment, & pour la faire croiſtre c'eſt de proffiter en l'ouïe, meditation & lecture d'icelle. Car ſi nous nous contentions d'en auoir ſeulement vn commencement, elle s'eſuanouïroit & nous nous trouuerions trompez & meſme ſi nous ayant commencé ceſte foy, nous n'aurions affection de l'accroiſtre, ce ſeroit ſigne que ce ne ſeroit pas vraye foy, ains fantaſie. Car la foy ne ſe peut cõmencer qu'elle ne s'accroiſſe, & quand nous auons courage de l'accroiſtre, c'eſt ſigne qu'elle eſt vraye. Or combien que ceſte Parole fuſt plus que ſuffiſante pour l'entretenir, toutesfois puis qu'il a pleu à Dieu d'ordonner les Sacremens, pour l'appuyer & fortifier dauantage, nous deuõs en cela recognoiſtre vn traict de la grande grace de Dieu, & en vſer toutes-fois qu'il nous en donne le moyen. Et quand nous entendons ici ſelon ſainct Paul que l'vſage des Sacremens
Rom. 4. eſt de ſeeller les promeſſes de Dieu en nous c'eſt pour nous faire entendre que le pain & le vin n'eſt pas plus neceſſaire pour l'entretien de noſtre corps que les Sacremens ſont neceſſaires pour la nourriture & fortification de noſtre foy, ou qu'eſt neceſſaire

l'huile & la meſche en vne lampe pour conſeruer ſa lumiere : ou pour vſer de la ſimilitude de ſainct Paul les Sacremens ſont auſſi neceſſaires à l'accroiſſement de noſtre foy qu'eſt le ſeel d'vn notaire royal à vn cõtract, ou le placard d'vn Prince à ſes lettres pour les rendre authentiques. Tellement que tout ainſi quãd nous mangeons & beuuons c'eſt pour refectionner & fortifier noz corps, auſſi quand nous oyons la Parole de Dieu & communiquons aux Sacremens nous deuons tant qu'il nous ſera poſſible fortifier noſtre foy.

M. *Mais n'eſt ce point ſigne d'infidelité quand les promeſſes de Dieu ne ſont aſſez fermes d'elles meſmes ſans aide?* E. *C'eſt ſigne de petiteſſe & infirmité de foy, laquelle eſt bien aux enfans de Dieu qui ne laiſſent pas pourtant d'eſtre fideles: mais ce n'eſt pas encore, en perfection. Car cependant que nous viuons en ce monde, il y a touſiours quelques reliques de deffiance en noſtre chair, & pourtant nous faut il touſiours proffiter & croiſtre.*

Tout ainſi que Dieu eſt eternel, auſſi eſt ſa Parole & ſes promeſſes voire ſa Parole & ſes promeſſes sõt plus fermes que le ciel & la terre, car le ciel & la terre paſſera: mais ſa Parole ne paſſera point: tellement que quand Dieu nous donne ſa Parole & ſes promeſſes & qu'il nous les iure, meſmes qu'il nous dõne des gages pour aſſeurance d'icelles, ce n'eſt pas à dire que Dieu ſoit ou trompeur ou inconſtant cõme les hommes qui promettent beaucoup, & ne tiennẽt pas: car il eſt permanent & immuable, & ſes dons ſont ſans repentance: & noſtre incredulité ne ſçauroit abolir la fermeté de ſa Parole & de ſes promeſſes: mais la raiſon pour laquelle il nous fait tant de promeſſes, & les reitere ſi ſouuent & ſigne à double ſeau, c'eſt d'autant qu'encores que croyons à ſa Parole, nous auons beſoin de dire comme le pere du Demoniaque: Seigneur ie croy, mais ſubuien à mon incredulité. Car la foy que nous adiouſtons à ſa Parole voirement eſt ſi petite qu'à bon droict, elle eſt appellee incredulité qui eſt encores ſi grande que nous ne pouuons nous arreſter à ſa ſimple Parole quoy qu'il y adiouſte des ſermens

Marc 9 24.

ſolennels, & des ſignes & des ſeaux, en quoy on voit la peruerſité de noſtre nature qui eſt ſi grande que nous nous fierions pluſtoſt aux reſueries de noſtre prudence ou à la parole d'vn homme menteur ſans examiner ſouuentefois ſur quel fondement & raiſon elle eſt appuyee, qu'en la Parole de Dieu, voire nous croirions pluſtoſt aux illuſions erreurs & menſonges de Satan, qu'à ceſte Parole: car ſi noz premiers parens ont pluſtoſt creu à la parole ſimple de Satan eux qui eſtoyent ſans peché, par plus forte raiſon nous qui ſommes pecheurs, ſi Dieu nous auoit dit d'vn, & le Diable d'vn autre, nous eſcouterions pluſtoſt la voix de Satan que de Dieu. Par cela on peut voir le grand ſoin que ce bon Dieu a de noſtre ſalut de nous auoir donné tant de ſignes pour nous aſſeurer de ſa volonté, & notamment les Sacremens leſquels pour ceſt effect ſont appellez par ſainct Auguſtin parole viſible: car combien que la Parole de Dieu nous en aſſeure, toutesfois pource qu'elle ne ſe voit, ains ſe perçoit ſeulement des oreilles, il a voulu que ceſte Parole ait eſté viſible par les Sacremens qui ſe perçoiuent des yeux des mains & de la bouche corporelle pour en aſſeurer noz ſens les plus groſſiers. C'eſt en ce ſens qu'ils ont eſté appellez les colõnes de noſtre foy, ainſi que ſainct Paul appelle l'Egliſe la colomne de verité. Tellement que tout ainſi que les pieces d'vn baſtiment ſont appuyees ſur des colomnes ſouuentesfois qui ſont comme fondement: auſſi la doctrine de verité eſt ſouſtenuë & defẽduë par l'Egliſe compoſee de perſonnes inſtruites en icelle: non que ceſte doctrine prenne ſon fondement de l'Egliſe compoſee d'hommes, mais elle eſt appellee colomne d'icelle verité, pource que Dieu ayant enſeigné ceſte verité à ſon Egliſe, elle la doit enſeigner & defendre contre ceux qui l'oppugnent: ainſi les Sacremens ſont appellez colomnes de noſtre foy, pource qu'ils la ſouſtiennent afin qu'elle ne defaille, ains croiſſe touſiours iuſques à tant qu'elle ſoit paruenüe

Tim. 3. 15.

à sa plenitude & perfection qui sera lors que serons conioincts à Iesus Christ entierement.

DIMANCHE XLVIII.

M. *Combien y a il des Sacremens en l'Eglise Chrestienne?* E. *Il n'y en a que deux communs que le Seigneur Jesus a instituez pour toute la compagnie des fideles* M. *Quels?* E. *Le Bapteſme & la saincte Cene.*

Note 1 qu'ainsi qu'en l'Eglise d'Israël il y auoit deux principaux Sacremens sçauoir la Circonciſiõ & la Paſque: auſſi en l'Eglise Chrestienne, il y en a deux principaux le Bapteſme & la saincte Cene. Il est vray qu'en l'Eglise Iudaïque outre la Circonciſion & la Paſque, il y auoit pluſieurs sortes de lauemens & de sacrifices qui pouuoyent auſſi estre nommez Sacremens, lesquels n'ont point de lieu maintenant en l'Egliſe. Tout ainſi dit sainct Auguſtin qu'vn pere de famille peut commander plus de choſes à ſes ſeruiteurs & plus dures qu'à ſes enfans, ou il veut preſſer aucũs de ſes enfans d'vne plus griefue ſeruitude, que d'autres, & le medecin ordonnera des medicamens & pharmaques plus aſpres & robuſtes à vn patient qu'à vn autre voyant que le naturel & la maladie le requiert: de meſme Dieu a ordonné aux Iuifs plus de Sacremens & plus mal aiſez à obſeruer qu'à nous, dautant que Dieu ſçauoit qu'ils en auoyent beſoin pour ſoulager leur infirmité. Car ils eſperoyent & croyoyent en Ieſus Chriſt à aduenir, & nous, nous croyons en Ieſus Chriſt qui eſt venu. Or il eſt plus aiſé de croire fermement les choſes aduenües que les choſes qui ſont à aduenir comme on le pourroit prouuer par pluſieurs raiſons: pource Dieu auoit ordonné pluſieurs Sacremens anciennement pour ſoulager leur foy toutesfois les deux que nous auons ſuffiſent pour nous ſoulager l'infirmité de la noſtre, & nous ſont autant quoy qu'ils ſoyent en petit nombre, qu'eſtoyent aux Iuifs la multitude des leurs: le Bapteſme

Gen. 17. Exod. 12.

Contra Fauſtũ.

nous est au lieu de la Circoncision, & des ablutions: & la Cene au lieu de la Pasque & des sacrifices.

Note 2 quand le Catechisme dit que le Seigneur les a instituez pour la compagnie des fideles, qu'ainsi comme du temps de la Loy il estoit requis d'estre bien informé que le peuple ne s'estoit ingeré de soy mesme à vser de ces Sacremens, ains que Dieu l'auoit commandé (car Dieu commanda & ordonna la Circōcision Gen. 17. 10. 11 & Iosué 5. 2 &c. Et la Pasque Exod. 12. 1. 2. 3. 5. Nom. 9. 12. Iean 19. 36. Leuitiq. 25. 5. Deut. 16. 2 & les Sacrifices Leuitiq. 2. 13 Leuitiq. 9. 24. aussi Iesus Christ a il commādé & institué le Bapteſme qui a succedé à la Circōcision, car quand nous lisons que Iean Baptiste precurseur de Iesus Christ dit en l'Euangile selon sainct Iean, que Iesus Christ l'a enuoyé pour baptiser, & le mesme Iesus Christ, fait entendre aux Sacrificateurs & Anciens du peuple que le Bapteſme de Iean est du ciel, & le mesme aprez sa resurrection dit à ses Apostres, allez endoctrinez toutes gens les baptizant au nom du Pere, & du Filz, & du sainct Esprit, il monstre par la qu'il est autheur du Bapteſme: & quand il conioinct la doctrine auec le Sacrement en ces mots, enseignez & baptisez, il monstre qu'ainsi qu'il est neceſſaire de ne preſcher autre parole sinon la Parole de Dieu, aussi n'est il licite d'vser d'autre Ceremonie & forme de baptiser sinon celle de laquelle Iesus Christ est autheur. Et si nous ne sommes bien asseurez que Iesus Christ en est autheur nous n'en tiendrons non plus de conte que des Ceremonies des Turcs: & qui en vseroit d'autres, feroit aussi grand mal que qui preſcheroit vn autre Euangile &c. Quand à la Cene elle est commandee & instituee par le mesme Iesus Christ Math. 26. 26. 27. 28 29. Marc. 14. 22. 23. 24. Luc 22 19. 1 Cor. 11. 23. 24. 25.

Note 3. quand le Catechisme dit qu'il n'y a que deux communs Sacremens, il semble qu'il vueille monstrer par ce mot de communs qu'on en peut admettre

mettre d'autres outre les deux: de la vient que plusieurs Docteurs adiouſtent aux deux precedens l'impoſition des mains qui proprement eſt vne Ceremonie de laquelle les Hebrieux auoyent accouſtumé d'vſer ou en priant pour quelques vns, ou en les beniſſant comme quand Iacob benit Ephraim & Manaſſé enfans de Ioſeph il mit la main ſur leur teſte. Moyſe la mit auſſi ſur la teſte de Ioſué, & Chriſt la mit ſur les petis enfans deſquels il eſt parlé Math. 19. 15 & ſur les malades Marc. 10. 17. Luc 4. 40 & les Apoſtres ſur les ſept Diacres & autres fideles. Act 6. 6 & 8. 17 & 13. 3. Item ſur Saül & Barnabas, Act. 13. 3 ſemblablement ſainct Paul la mit ſur des perſonnages deſquels il eſt fait mention Act. 19. 5 & ſur le pere de Publius Act. 28. 8 & Ananias ſur Saül Act. 9. 12. 17. Dauantage ils vſoyent de ceſte Ceremonie es ſacrifices de la Loy. Car Dieu cõmande de mettre la main ſur la teſte de l'holocauſte pour demonſtrer que la beſte ou la choſe ſur laquelle la main eſt poſee eſt conſacree à Dieu. De la eſt venu que l'Egliſe Chreſtienne a gardé ceſte couſtume & Ceremonie quand il a eſté queſtion d'ordonner & appeller des hommes au miniſtere de la Parole de Dieu Act. 6. 6 & 1 Tim. 5. 22 & de conferer les dons du ſainct Eſprit, Act. 8. 16. Or dautant que ceſte Ceremonie auoit telle promeſſe de l'aſſiſtance de Dieu que quand les hommes en vſoyent, ils ſentoyent auſſi l'effect de la grace de Dieu, auſſi maintenant quand nous en vſons notamment en la vocation du ſainct Miniſtere, nous pouuons tenir ceſte Ceremonie pour Sacrement, non de tel poids & authorité que le Bapteſme & la ſaincte Cene qui ſont adioincts aux promeſſes generales de toute l'Egliſe qui ſont cõpriſes en la Parole de Dieu, ains ſeulement pour Sacrement particulier pour les Miniſtres & quelques autres perſonnes, & pour quelques dons. Combien que maintenant il ne ſe peut prouuer par l'Eſcriture qu'on puiſſe vſer de ces Ceremonies ou pour donner le ſainct Eſprit, ou pour gue-

Gen. 48. 14.

Deut. 34 6.

Leui. 1. 4

rir de maladies quelques vns, comme on faisoit au commencement de l'Euangile, ou pour quelque autre chose. Car le tout se faisoit par le don de miracle qui auoit pour lors lieu & maintenant non. Tellement que cela n'empesche estre tresuray ce que dit le Catechisme asçauoir qu'il n'y a que deux Sacremens communs en l'Eglise.

FAVSSE DOCTRINE.

Il faut donc reietter tous les autres Sacremens que l'Eglise Romaine adiouste à ces deux icy comme est le Sacrement d'absolution, de confirmation, d'extreme onction, & du mariage & d'autres quoy qu'ilz taschent de les prouuer par la Parole de Dieu, & par les anciens Docteurs. Ilz appellent Sacrement l'absolution des pechez que le Prestre fait ou donne par l'im-
Iaq. 5 16 position de ses mains à celuy qui luy a confessé à l'aureille ses pechez, & confirmét ceste absolution par ce que sainct Iacques dit qu'il se faut cõfesser les vns aux autres, & qu'en l'Eglise ancienne cela se pratiquoit, à quoy on respond premierement, que sainct Iacques parle de confesser fraternellemét ses pechez les vns aux autres quelz qu'ilz puissent estre, & non à vn Prestre. Secondement en l'Eglise ancienne il estoit bien ordonné que quand celuy qui auroit esté excommunié sera receu en l'Eglise (ce que sainct Cyprian appelle la paix de l'Eglise) qu'vn tel le deuoit estre par l'Euesque (car lors il y auoit difference entre Prestre & Euesque) deuant le peuple: & non par vn Prestre, comme on voit aux Canons du second & troisiesme Concile de Carthage & du Concile Aurucain. Or quand l'Euesque le receuoit en la paix de l'Eglise, il luy mettoit la main sur la teste, pour luy faire entendre que ses pechez estoyent remis, ceste ceremonie inuentee n'est à approuuer pource qu'elle n'est fondee en la Parole de Dieu, en laquelle nous trouuons que Prestre & Euesque c'est tout vn, sur tout

ceux de l'Egliſe Romaine ſont à blaſmer en ce qu'ilz attribuent à l'Eueſque auquel ilz tiennent qu'il appartient de donner le Sacrement de confirmation plus qu'à vn ſimple Preſtre. En cela dije ſe trompent, car le moindre Preſtre peut auſſi bien remettre les pechez que le plus grãd (s'il faut faire diuers degrez de Miniſtres) pource qu'ilz ſe pardonnent au nom de Ieſus Chriſt & non pour la dignité des perſonnes, mais en vn mot ceſte abſolution n'eſt Sacrement, pource que noz pechez nous ſont remis. Premierement par la predicatiõ de la Parole de Dieu: ce que vous aurez lié en terre ou delié, le ſera au ciel. Secondement pource que le Bapteſme eſt Sacrement de la remiſſiõ des pechez, Iean Baptiſte baptiſoit en repentance & remiſſion des pechez, nous entendons le meſme de celuy des Apoſtres & de l'Egliſe: auſſi par la celebration de la Cene ceſte remiſſion des pechez nous eſt confirmee. Ilz prouuent leur Sacrement de confirmation parce qu'au 8. des Actes il eſt dit que ſainct Iean & ſainct Pierre ayans eſté enuoyez en Samarie par l'Egliſe de Hieruſalem aprez qu'elle eut receu nouuelle qu'elle auoit receu l'Euangile, qu'ilz mirent les mains ſur les Samaritains qui faiſoyent profeſſiõ de l'Euangile leſquelz receurent le ſainct Eſprit par l'impoſition des mains de ces deux Apoſtres, & de la concluent qu'ainſi que ces deux Apoſtres confirmerent les Samaritains en la profeſſion de l'Euangile qu'ilz auoyent receu par Philippe, qu'auſſi les Eueſques leſquelz ilz tiennent plus excellens que les Preſtres, peuuent donner ceſte confirmation, c'eſt vn blaſpheme d'attribuer plus à vne inuention humaine qu'à vne ordonnance de Dieu, mais pour refuter en vn mot tout cela, il eſt la parlé des dons exterieurs du ſainct Eſprit qui eſtoyent dons de miracles qui ont eu lieu ſeulement au commencement de l'Euangile: & puis s'il faut mettre quelque *difference entre ceux qui* ſeruent à l'Egliſe il faut que ceſte difference conſiſte en dons, & dignité des perſonnes, de ſorte que ſi vn

Iean 20 23
Mat. 16 19
Marc. 1
Luc. 3

ſimple Preſtre auoit plus de ſcience, qu'vn Eueſque, il luy deuroit eſtre preferé. Quand au Sacrement de l'extreme onction, ilz le prouuent de ce que ſainct
Chap.5 Iacques admõneſte les Propheres de l'Egliſe de viſiter les malades afin de prier pour eux & les oindre d'huile. Ilz ſe fondent auſſi icy ſur vn don miraculeux de gueriſõ qui eſtoit iadis en l'Egliſe & qui n'y eſt plus. Cela eſt ſe mocquer de Dieu & de ſon Egliſe en cõtrefaiſant cõme ſinges ce qui a eſté faict par les Apoſtres & autres Miniſtres de l'Egliſe qui ont eu ce dõ. Dauantage encores que nous aduoüions que lors que ce don de gueriſon eſtoit en l'Egliſe duquel ſainct
1 Cor.12 Paul parle, ſi eſt ce que ſainct Iacques ne veut pas dire que l'onction d'huile de laquelle il eſt fait mẽtion Marc. 6. gueriſſoit proprement les malades, car il cõioinct la priere auec l'onction, & meſmes la met deuant: donnant à entendre qu'entant que la priere du iuſte vaut beaucoup, & que c'eſt par icelle que l'ire de Dieu eſt appaiſé ſur nous, auſſi que c'eſt la priere qui guerit le malade, & puis l'onction d'huile y eſtoit adiouſtee comme vn ſigne miraculeux qui n'eſtoit que pour vn temps, mais la priere eſt pour tout temps. C'eſt pourquoy nous priõs encores auiourd'huy pour les malades qui eſt vn tresbon remede pour les alleger de leurs douleurs. Finalement ilz s'abuſent fort en l'vſage de ceſte onction: car quand les Apoſtres oignoyent quelques vns, ilz gueriſſoyent, mais ceux de l'Egliſe Romaine oygnent ſeulement ceux qu'ilz croyent s'en aller mourir, d'ou vient ce prouerbe duquel on vſe quand on veut ſignifier que c'eſt fait d'vn homme, on dit qu'il a receu ſon dernier Sacrement, & s'il ſçauoyent qu'il deuſt viure ilz ne l'oindroyent pas. Ilz n'ont nulle raiſon pour prouuer que le mariage eſt Sacrement, d'alleguer le dire de S. Paul
Epheſ. 5 qui comparant la coniõction que Ieſus Chriſt a auec ſon Egliſe, dit que cecy eſt vn grand Sacrement, au lieu de Sacrement il vaut mieux dire ſecret ou myſtere: & combien que Sacrement contient vn ſecret ou

myſtere, c'eſt improprement parlé ſi nous diſons que tout myſtere ou ſecret eſt Sacrement: car ſi tout myſtere eſtoit Sacrement, il faudroit quand ſainct Iean dit en l'Apocalypſe que la beſte a dix cornes, eſt vn myſtere, & ſainct Paul, que le myſtere d'iniquité ſe faiſoit de ſon temps, il faudroit dire que cela & autres choſes fuſſent Sacremens: mais quand ſainct Paul aprez ces motz & cecy eſt vn grand myſtere adiouſte, ie dy cecy touchant Chriſt & ſon Egliſe, il oſte la difficulté puis que c'eſt entre Chriſt & ſon Egliſe. Ce n'eſt donc entre tous ceux qui ſont conioinctz par mariage. Les Sacremens des Ordres & de Penitence qu'ilz adiouſtent aux autres ſe refutent aſſez d'eux meſmes.

M. *Quelle conuenance & difference y a il de l'vn à l'autre?*

E. *Le Bapteſme nous eſt comme vne entree en l'Egliſe de Dieu, car il nous teſtifie qu'au lieu que nous eſtions eſtrangers de luy, il nous reçoit pour ſes domeſtiques. La Cene nous eſt vn teſmoignage que Dieu nous veut nourrir comme vn bon pere a le ſoin de nourrir ceux de ſa maiſon.*

Note 1. que puis qu'en la precedente demande & reſponſe a eſté monſtré que les Sacremens de l'Egliſe Chreſtienne correſpondoyent à ceux de l'Egliſe d'Iſraël, auſſi qu'il n'eſt pas hors de propos de monſtrer en quoy ilz conuiennẽt & different les vns des autres. Ilz different premierement en ceremonies & façons de faire, car les Sacremens d'alors eſtoyent adminiſtrez auec telles ceremonies qu'on lit en la loy, & ceux de maintenant auec d'autres afin que l'on cognuſt par ceſte mutation de ceremonies faicte à la venüe de Chriſt que le vieil Teſtament auoit ceſſé, & qu'à iceluy le nouueau auoit ſuccedé. Secondement ilz different en nombre, car les Iſraëlites en auoyent pluſieurs, & nous peu, & qui ſont encores plus faciles à obſeruer, cela a eſté fait pour nous recommander la grace qui nous a eſté faicte par Ieſus Chriſt. A ce propos ſainct Auguſtin eſcriuant à Iannuarius dit ie veux que tu ſçaches que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt

Gen. 17 *Exod.* 12

Epiſt. 110

nous a assubiecti à vn ioug & fardeau leger comme luy mesme parle en l'Euangile entant qu'il nous a lié à soy par Sacremés qui sõt fort peu en nõbre, tresaisez à obseruer, & tresexcellens en signification, comme est le Bapteſme consacré par le nom de Trinité, & la cõmunication de son corps & de son sang. Tiercemẽt ilz different en signification, car les anciens representoyent Christ à aduenir, & les nostres representent Christ venu & manifesté en chair. Quartement ilz different d'obligation, car les anciens obligeoyẽt seulement la posterité d'Abraham à seruir Dieu entant qu'il n'y auoit qu'elle qui eust la cognoissance de Dieu, & les nostres obligent toutes nations, car Iesus Christ est venu pour tous. Quintement ilz different en duree : les anciens deuoyent durer seulement iusques au Messias : mais les nostres iusques à la fin du monde. Sextement ilz different en clarté & facilité comme nous pouuons cognoistre du dire de sainct Augustin : ceux d'alors estoyent plus obscurs entant qu'ilz signifioyẽt les choses qui deuoyent estre exhibees, & les nostres plus clairs, pource qu'ilz representent les choses faictes & exhibees.

Augustin de doct. Christ. li. 3. c. 9

Note 2. que les deux que nous auons, different vn peu l'vn de l'autre. Premierement ilz different en nom, car l'vn est appellé Bapteſme ou lauement, & l'autre Cene. Secondement en ce qu'en l'vn y a de l'eau qui represente la remission de noz pechez par le sang de Christ, & en l'autre y a du pain & du vin representant le corps & le sang d'iceluy. Tiercement en ce que par l'vn nous est ouuerte la porte en l'Egliſe de Dieu, & par l'autre est signifié, en ce qu'estans enfans de la maison de Dieu, il nous nourrira & entretiendra de tout ce qu'il sçaura nous estre de besoin. Or ilz conuiennent tous deux en l'auteur (car Dieu est auteur de l'vn & de l'autre) & en la substance des choses, entant que par iceux nous sont promises, signifiees, & donnees la remission des pechez, la donation de son sainct Esprit & autres graces : de la vient

qu'aucuns ont fort bien remarqué que quand il eſt decoulé du coſté de Chriſt ſang & eau, que nous auiõs en cela la figure de noz deux Sacremens, l'eau repreſentoit celuy du Bapteſme, & le ſang, celuy de la Cene: cela auſſi nous peut confirmer en ce que nous auons dit cy deſſus, qu'encores qu'on puiſſe admettre quelque Sacrement outre ces deux, qu'ilz ne ſont de telle importance que ces deux, car ce ſang & ceſte eau qui ſont ſortis du coſté de Ieſus Chriſt pouuoyent ſeulement ſignifier ces deux la.

Note 3. quand le Catechiſme appelle le Bapteſme entrée en l'Egliſe de Dieu, c'eſt pour nous faire cognoiſtre que comme dit Tertullian, nous ne naiſſons pas Chreſtiens, mais que nous ſommes faictz, c'eſt à dire qu'encores que les enfans ſoyent ſanctifiez des le ventre de leur mere, cela viẽt de la grace de Dieu: & quand à eux ilz demeurẽt en la corruption laquelle ilz tirent du ventre de leur mere, & ne peuuent ſentir ceſte ſanctification ſinon aprez qu'ilz ont eſté baptizez & inſtruictz. Item quand l'Eſcriture nous dit que nous ne ſommes que mort, peché, tenebres, que chair, enfans d'ire, Atheiſtes, eſtrangers de Dieu, icelle nous ſignifie que par le Bapteſme nous commençons d'eſtre capables de la vie ſpirituelle de la iuſtice de Chriſt, de la lumiere celeſte, nous cõmençons à ſentir les effectz de l'Eſprit de Dieu, d'eſtre ſes enfans, d'auoir ſa cognoiſſance, & d'eſtre les domeſtiques & familiers de ſa maiſon. Item quand ſainct Paul dit que nous qui ſommes oliuiers ſauuages, ſommes entez contre nature au bon oliuier à ſçauoir à Ieſus Chriſt, il nous veut monſtrer que quand on ente quelque bonne greffe à vn ſauuageon, que la bonne ente & greffe rend le ſauuageon de la nature de la greffe, & fait que ce ſauuageon produit fruictz, non ſelon ſa racine, mais ſelon la bonne greffe. Mais quand à nous qui sõmes entez à Ieſus Chriſt ſaincte racine, nous ne faiſons pas que Ieſus Chriſt produiſe fruictz de meſme nous, mais luy à qui nous ſommes entez fait que *Rom.* 11 24.

nous produisons des fruictz venans de luy contre la nature des autres entes, & pource sainct Paul dit que
V. 24 nous sommes entez contre nature. Or quand nous sommes baptisez nous commençons d'estre entez à Iesus Christ & à produire les fruictz bons venant de Christ: non que le Bapteſme proprement nous apporte cela, mais entãt que Dieu nous represente tous ses biens par iceluy, nous disons que nous entrons en possession de tous ces biens quand ce Bapteſme nous est administré. Quand à ce qu'il est icy parlé de la Cene, nous dirons seulement qu'entant que ce mot signifie souper ou banquet (qui presuppose qu'il faut que nous mangions & beuuions quand on la celebre) que cela est propre pour confirmer ce que dit icy le Catechisme, à sçauoir que la Cene nous est vn tesmoignage que Dieu nous veut nourrir comme vn pere nourrit ses enfans.

M. *Pour auoir plus claire intelligence de l'vn & de l'autre disons de chascun à part. Premierement quelle est la signification du Bapteſme?* E. *Elle a deux parties: car le Seigneur nous y represente la remiſsion de noz pechez, & puis noſtre regeneration ou renouuellement ſpirituel.*

Note que le Catechisme marque icy seulement les deux principaux fruictz qui nous reuiennent du Bapteſme, le premier est la remission de noz pechez, c'est pourquoy il est dit que Iean estoit baptisant au desert
Marc. 1 & preschant le Bapteſme de repentance en remiſsion
4 des pechez, & pourquoy sainct Pierre dit à ceux qui
Act. 2 vindrent à luy demandans qu'ilz feroyent pour estre
38 sauuez, amandez vous & soyez baptizez au nom de Iesus Christ en remiſsion des pechez. A ce propos
Col. 2. 11 dit sainct Paul que nous sommes circoncis d'vne Circoncision faicte sans main c'est à dire vraye & de cœur par le despouillement du corps des pechez de la chair. Par ces motz que nous sommes circoncis d'vne Circoncision faicte sans main, il entend que nous sommes baptizez pour despouiller les pechez de la chair, car entant que le Bapteſme a succedé à la Circoncision,

de la vient que l'Escriture vse du mot de Bapteſme pour circoncir 1. Cor. 10. 2. le ſecond fruict qui nous reuient du Bapteſme c'eſt la regeneration ou renouuellement de noſtre nature: elle eſt ſignifiee par ces motz de Ieſus Chriſt à Nicodeme, qui n'eſt né de rechef, ne peut voir le Royaume des cieux, item qui n'eſt né d'eau & d'eſprit ne peut entrer au Royaume de Dieu: & ſainct Paul appelle le Bapteſme le lauoir & le lauement de regeneration. Il y a vn troiſieſme fruict du Bapteſme, à ſçauoir noſtre reſurrection de laquelle il eſt parlé au Dimanche ſuyuant auquel ces choſes ſeront traictees plus amplement. Iean 3.3 5 Tit. 3

DIMANCHE XLIX.

M. *Quelle ſimilitude a l'eau auec ces choſes pour les repreſenter?* E. *Pource que la remiſſion des pechez eſt vne eſpece de lauement par lequel nos ames ſont purgees de leurs macules comme les ordures du corps ſont nettoyees par l'eau.* M. *Touchant l'autre partie?* E. *Pource que le commencement de noſtre regeneration eſt que noſtre nature ſoit mortifiée, l'iſſue que nous ſoyons nouuelles creatures par l'Eſprit de Dieu. L'eau donc nous eſt miſe ſur la teſte en ſigne de mort toutesfois en telle ſorte que la reſurrection nous eſt ſemblablemẽt figuree en ce que cela ſe fait ſeulemẽt, pour vne minute de temps, & non pour nous noyer en l'eau.*

Pour bien entẽdre cecy il nous faut biẽ ſçauoir que c'eſt que Bapteſme, & le faut proprement ainſi definir aſçauoir que c'eſt vn ſigne de la remiſſion de nos pechez, de noſtre regeneration, ſanctification, reſurrection, & du droit que nous auons en la vie eternelle par la mort & reſurrection de Chriſt, & ce ſigne conſiſte en lauement d'eau & en la parole par laquelle toutes ces choſes nous ſont donnees au nom du Pere, du Fils, & du ſainct Eſprit. Il faut prouuer chaſque partie de ceſte definition. Pour prouuer qu'il eſt vn ſigne il nous faut conſiderer ce que dit ſainct Paul qu'Abraham aprez qu'il eut eſté iuſtifié receut la Circonciſion pour vn ſeau ou ſigne qu'il auoit ob- Rom. 4 11

tenu iuſtice. Car comme la Circonciſion eſtoit vn ſigne de la grace de Dieu, auſſi eſt le Bapteſme puis qu'il a ſuccedé à la Circonciſion, pour monſtrer qu'il eſt ſigne de la remiſſion de nos pechez, voy en la precedente demande comme il eſt dit que Iean baptiſoit
Act. 22 16 en remiſſion des pechez, à cela adiouſte ce qu'Ananias dit à Paul ſois baptiſé & laué de tes pechez. Item qu'il ſoit ſigne de noſtre regeneration il appert du 3. chap. de S. Iean qu'il faut que ceux qui doiuent eſtre
Rom. 6. 4. ſauuez ſoyent nez derechef, & de ce que dit ſainct Paul comme nous ſommes enſeuelis auec Chriſt par le Bapteſme, & comme il eſt reſuſcité des morts par la gloire de ſon pere, il faudra auſſi que cheminions en nouueauté de vie : par ces mots il note le but de noſtre regeneratiõ qui eſt qu'entant que nous ne ſommes addonnez qu'au mal de noſtre nature, auant que ſoyons baptiſez, il faut aprez que nous ſommes baptiſez que commençions d'auoir la foy, & de proffiter en la cognoiſſance de Dieu tout ainſi que nous croiſſons de corps & d'eſprit aprez que nous ſommes mis au monde : & finalement que nous nous addonions du tout au ſeruice de Dieu : à quoy appartient ce que le Bapteſme eſt auſſi ſigne de noſtre ſanctification. Chriſt s'eſt liuré pour ſon Egliſe afin qu'il la
Ephe. 5. 26. ſanctifiaſt la nettoyant par lauement d'eau par la parole. Il eſt auſſi ſigne de noſtre reſurrection comme le monſtre ſainct Paul diſant comme nous ſommes
Rom. 5. entez auec luy à la conformité de ſa mort, nous le ſerons auſſi à la conformité de ſa reſurrection. Pour la fin le Bapteſme eſt le ſigne du droict que nous auons à la vie eternelle. A ce propos il eſt dit qui croira & ſera baptiſé ſera ſauué. Item à quoy reſpond la figu-
Marc 16 16. re qui nous ſauue aſçauoir le Bapteſme, non point celuy par lequel les ordures du corps ſont nettoyees,
1 Pier. 3. 21. ains l'atteſtation de bonne conſcience deuant Dieu par la reſurrection de Ieſus Chriſt item il nous a
Tite. 3. ſauuez ſelon ſa miſericorde par le lauement de regeneration. Par ceci eſt aiſé de voir que le ſigne du

Bapteſme eſt de l'eau & quand ſainct Paul a dit (que Dieu a nettoyé ſon Egliſe par lauement d'eau, par la parole) qu'il faut que la parole ſoit conjoincte auec ceſte eau, car c'eſt celle qui donne vertu à tout: par cela auſſi nous voyons que le Bapteſme contient trois choſes, la premiere le ſigne qui eſt l'eau, la ſeconde l'aſperſion, qui eſt quand on verſe de l'eau ſur la teſte d'vn enfant, ou l'immerſion ou plongement qui eſt quand on le plongeoit tout dans l'eau anciennement & comme on fait encores auiourd'huy en quelques lieux, la troiſieſme les choſes ſignifiees qui ſont l'effect des choſes qui y ſont promiſes. Mais pour nous confirmer à bon eſcient ez promeſſes des biens qui nous ſont offerts au Bapteſme, il nous faut ſur tout mediter ce commandement de Ieſus Chriſt. Allez, enſeignez *Mat. 28* les baptiſant au nō du Pere, du Filz, & du ſainct Eſprit. Car ces paroles *In nomen Patris, &c.* (la force deſquelles s'apperçoit mieux es motz Latins qu'en François) ſignifient autant que *in peculium, in fidem, in religionem, in ius vitæ æternæ, &c.* tellemēt que tout ainſi qu'vn homme fait marquer de quelque marque quelque choſe qui luy appartient comme vn teinturier ſes draps, vn marchant les diuerſes pieces de ſes marchandiſes, vn homme ſes brebis, ſes bœufz, ſes cheuaux, afin que par ces marques on cognoiſſe qu'elles ſont ſiēnes, auſſi quand il eſt dit que nous ſommes baptizez *in nomen Patris, Ieſu Chriſti, & Spiritus ſancti*, au nom du Pere, du Filz, & du Sainct Eſprit, c'eſt autant comme s'il eſtoit dit que nous ſommes introduitz en ſon Egliſe & faitz ſes enfans & que nous luy appartenons comme vne choſe du tout ſienne.

Note 2. quand il eſt icy dit & ſera dit encores cy aprez que le Bapteſme eſt vn lauement d'eau, qu'il ne laiſſe d'eſtre Sacrement du nouueau Teſtament. Car Ieſus Chriſt l'a ainſi ordonné comme il a eſté dit cy deſſus, tellement qu'on ne le peut faire Sacrement du vieil Teſtament comme quelques vns veullent entant qu'il y auoit des ablutions en la loy: pource qu'il

y a bien de la difference entre les ablutions du vieil Teſtamẽt & celles du nouueau: celles du vieil Teſtamẽt n'eſtoyẽt ſigne de receptiõ en l'Egliſe, ſignifioyent que Ieſus Chriſt viendroit, & obligeoyent ſeulement les Iuifz: mais celles du nouueau ſont ſignes de reception en l'Egliſe, ſignifient que Ieſus Chriſt eſt venu, & obligent toutes nations, en outre celles la eſtoyent ordonnees pour lauer l'immondicité ceremoniale & exterieure (c'eſt à dire les beſtes & autres choſes qu'õ offroit ordinairement) celles cy ſont pour lauer l'immondicité morale, c'eſt à dire l'interieure & ſpirituelle comme de fait le Bapteſme nous repreſente vne ablution interieure par laquelle noz ames ſont lauees de leurs pechez, voire d'vn lauement double comme ont remarqué quelques vns, premieremẽt par le ſang de Chriſt, duquel il eſt dit qu'il purge de tout peché, & ce lauement premier eſt la remiſſiõ de noz pechez. Secondement par le ſainct Eſprit, pour ceſte raiſon
Eſa. 44. ceſt Eſprit eſt appellé eau, car par luy nous ſommes
Iean 3.5 lauez, ou pour mieux dire ſentons la vertu du ſang de Chriſt eſpandu pour nous, par ſon mouuement nous ſommes regenerez en ſorte que noz affections mauuaiſes ſont ou peuuent eſtre tous les iours changees en celles qui ſont bonnes, & prenons plaiſir de nous addonner au bien. Et cecy eſt ceſte regeneration ſecond fruict de noſtre Bapteſme icy remarqué par le Catechiſme.

FAVSSE DOCTRINE

Quand nous oyons qu'il n'eſt icy parlé que d'eau pour adminiſtrer le Bapteſme nous deteſtons premierement l'audace de l'Egliſe Romaine qui adiouſte à l'eau de l'huile, du ſel, du crachat, des cierges ardens, l'exorciſme & autres inuentions humaines. Secondement nous blaſmons pluſieurs Docteurs Eccleſiaſtiques leſquelz ont eſté exceſſifz à loüanger les ſignes des Sacremens prins des choſes les plus ordinaires

entre nous ſçauoir l'eau, le pain, & le vin, veu que pluſtoſt il faut admirer la ſimplicité d'iceux par laquelle il nous conduit à la participation de ſon corps. Tiercement nous blaſmons encores plus les Payens qui celebroyent les myſteres de leurs Idoles fort ſomptueuſement & auec grand appareil, & vituperoyent & ſe mocquoyent des noſtres, pource qu'ilz eſtoyent ſimples. Et combien que le Diable ſinge de Dieu ayt fait que quelques Idolatres ayent imité la ſimplicité des Sacremens de la religion Chreſtienne comme les Preſtres de Mitra & Iſis celebroyent leurs myſteres auec de l'eau, & les Romains quand ilz celebroyent leurs ieux Apollinaires & Peluſiens arrouſoyent la Cité d'eau, penſans par icelle la purger d'homicides, de periures, d'iniuſtice & autres maux: de la venoit que ſi quelqu'vn auoit commis vn meurtre ou autre meſchanceté, il cerchoit de l'eau auec grande affectiõ, de laquelle s'eſtant laué il cuidoit eſtre net. Dautant dije que les Payens faiſoyent cela pouſſez par Satan pour contrefaire les œuures de Dieu, nous deteſtons & telles façons de faire & ceux qui les obſeruoyent.

M. *Tu n'entends pas que l'eau ſoit le lauement de noz ames?*

E. *Non pas, car cela appartient au ſang de Ieſus Chriſt qui a eſté eſpandu pour effacer noz ſouillures, & nous rendre purs deuãt Dieu: ce qui eſt accompli en nous quand noz conſciences en ſont arrouſees par le ſainct Eſprit, mais par le Sacrement, cela nous eſt confirmé.*

Note que du temps de la loy il y auoit des lauoirs & aſperſions d'eau, pour nettoyer les ordures de la chair, & des aſperſions de ſang par leſquelles les pechez eſtoyent purgez, car il eſt dit Leuitiq. 16. 15 que la purgation des pechez ſe faiſoit par ſang, item que ſans effuſion de ſang ne ſe faiſoit point remiſſion des pechez, dont s'enſuyt qu'auec effuſion de ſang elle ſe faiſoit c'eſt à dire que l'Eſcriture parle ainſi, mais elle ne veut pas proprement dire que ces eaux ou ſang qui eſtoyent eſpandües, oſtaſſent les pechez, mais re- *Heb. 9. 10 & 13* *Heb. 9. 10*

presentoyent seulement le sang de Christ qui les oste-
Heb. 9.9 roit vrayement, car il est aussi dit que les dons & sacrifices qui estoyét offerts ne pouuoyent sanctifier la conscience de celuy qui faisoit le seruice. Nous disons le mesme au Sacrement du Baptesme, que l'eau qui y est espandue nous laue de noz pechez, non que nous entendions que ceste eau ayt ceste vertu, mais d'autãt qu'elle nous represente le sang de Christ qui vraye-
Ieã 1.29 ment les oste, pource est il dit de Christ, voicy l'A-
Exod. 33 gneau de Dieu qui oste les pechez du monde. Item
1 Ieã 2.2 c'est Dieu qui oste l'impieté & l'iniquité sçauoir par
1 Iean 1 Christ: item Christ est propitiateur & la propitiation
7. pour noz pechez, item Dieu a ordõné Christ propitiateur par son sang, Rom. 3.24. item le sang de Christ nous nettoye de tout peché, item le sang de Christ qui par l'Esprit eternel s'est offert à Dieu soy mesme sans nulle tache nettoyera la conscience des œuures mortes pour seruir à Dieu, mais d'autant que Dieu a ordonné les Sacremens pour nous representer ce bien la, nous disons quand il est administré qu'on entre en possession de tous les biens qui nous ont esté acquis par la mort de Christ.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous condamnons donc ceux de l'Eglise Romaine qui tiennẽt que les enfans qui naissent morts & ceux qui meurent sans Baptesme sont damnez, car ilz attribuent à l'eau ce qui appartient au sang de Christ, comme si Dieu vouloit que sa vertu fust enclose en des elemens corruptibles: & quand à l'execution qu'ilz mettent touchant les grands que s'il meurent martyrs, ilz tiennent que leur martyre & effusion de leur sang en iceluy, leur est imputé pour Baptesme & par consequent qu'ilz peuuent estre sauuez, cela n'est pas certain veu que pour preuue ilz n'alleguent que leurs songes sans Parole de Dieu.

M. *Entends tu que l'eau en soit seulement vne figure?* E.

C'eſt tellement figure que la verité eſt conioincte auec, car Dieu ne nous promet rien en vain. Parquoy il eſt certain qu'au Baptesme, la remiſſion de noz pechez nous eſt offerte & que nous la receuons.

Note que le Catechiſme mõſtre icy que nous nous deuons garder de deux extremitez l'vne d'attribuer trop au ſigne, l'autre de n'y attribuer pas aſſez, on y attribue trop quand on tient que la grace de Dieu eſt tellemẽt attachee à iceux que quiconque n'a pas le ſigne, n'a pas la grace de Dieu; l'autre eſt d'eſtimer qu'es Sacremens il n'y a rien que la figure, & ainſi que celuy qui participe au Sacrement, participe ſeulement à la figure. Pour euiter ces abſurditez il faut ſçauoir que la nature des Sacremẽs eſt telle que vne choſe eſt veüe, & perceüe en iceux des ſens corporelz, & l'autre eſt entẽdüe des yeux de la foy, la choſe perceüe des ſens corporelz eſt le ſigne de la choſe inuiſible. Or il y a vne telle conionction entre ce ſigne & ceſte choſe ſignifiee, que ſouuent l'vn eſt pris pour l'autre, ce qui appartient au ſigne eſt attribué à la choſe ſignifiee, comme quand il eſt dit, la pierre qui les ſuiuoit eſtoit Exod. 17
Chriſt, l'agneau eſtoit la Paſque, la Circonciſion eſt 11
l'alliance, cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang, tou- Gen. 17.
teſfois la pierre n'eſtoit point Chriſt, ny l'agneau la Paſque ou le paſſage, ny la Circonciſion l'alliance, ny le pain ny le vin ne ſont le corps & le ſang de Chriſt: mais ſeulement ſont la figure & ſigne de Chriſt, de la Circõciſion, de la Paſque, & du corps, & du ſang de Ieſus Chriſt. Et toutesfois en prenant ces ſignes nous participons auſſi aux choſes ſignifiees, de la vient que ſouuentesfois les Sacremens attribuent à la choſe ſignifiee ce qui appartient au ſigne, comme il appert par ces paroles quiconque ne Iean 6.
mangera ma chair & boira mon ſang ne peut auoir la vie eternelle. Or Chriſt n'entendoit qu'on mangeaſt ſa chair charnellement, car cela ne ſe pouuoit faire, il le faut donc entendre du ſigne: & combien qu'il ſoit la parlé de la conionction que nous auons auec Dieu

par l'Euangile, tant y a qu'elle se rapporte en substance & proprement au Sacrement, car la Parole de Dieu nous conioinct à Dieu d'vne mesme façon que les Sacremens: c'est à dire quand nous oyons le son de ceste Parole de noz aureilles charnelles nous n'y proffitons rien sinon que l'Esprit de Dieu opere interieurement, aussi quand les Sacremens nous sont administrez, ilz ne nous seruent de rien sinon par l'ayde de ce sainct Esprit, nous pouuons mesmes comprendre ceste conionction Sacramentale que nous auõs auec Dieu par des façons de parler assez vsitez entre le commun. Quand vn malfaicteur ou meurtrier aura obtenu sa grace du Roy, & en aura vne lettre patente, & vn autre obtient d'vn Prince ou d'vn chef de guerre vne sauuegarde en du parchemin ou du papier ou du cuiure ou du fer blanc, l'vn dira, voila ma grace de sa lettre, & l'autre, voila ma sauuegarde de l'escrit qu'il a obtenu: & toutesfois ce ne sont que les signes de leur grace & de leur sauuegarde: ainsi en est il des Sacremens quand nous attribuons au signe ce qui appartiẽt à la chose signifiee, & à la chose signifiee ce qui appartient au signe. Tellement que nous concluõs comme dit le Catechisme que la remission de noz pechez nous est offerte au Bapteſme & aussi que nous la receuons, car tout ainsi que quãd nous voyons de l'eau au Bapteſme, & du pain & du vin en la Cene, nous sommes asseurez que c'est de l'eau, du pain, & du vin, aussi que nous ne doutions point du corps & du sang de Christ qui nous y sont signifiez, car Dieu qui l'a ainsi ordonné, ne nous peut tromper.

FAVSSE DOCTRINE.

Les Vbiquitaires & Lutheriens nous blasment dõc à tort nous appellans Sacramẽtaires pource que nous ne voulõs croire leur consubstãtiation, c'est à dire que le corps de Iesus Christ estant par tout, aussi qu'il est auec le pain & que nous le mangeons Sacramentalement,

ment c'eſt à dire ſelon eux corporellement. Les Papiſtes auſſi errent leſquelz tiennent en leur tranſſubſtantiatiõ que le pain & le vin ſont cõuertis au corps & au ſang de Ieſus Chriſt, & qu'il faut prendre le tout charnellement veu que l'ame qui eſt ſpirituelle ne ſe nourrit de choſes corporelles. Item quand derechef il eſt dit, que la remiſſion de noz pechez nous eſt offerte & donnee au Bapteſme ou il n'y a que de l'eau, les Papiſtes ſont à blaſmer leſquelz penſans peut eſtre que l'eau n'eſt aſſez forte pour purger les pechez y ont adiouſté d'autres choſes qui leur ſemblent plus fortes ſçauoir eſt de l'huile à l'imitation des peuples Orientaux & Latins: afin que les Chreſtiens fuſſent plus forts pour combattre le Diable, le peché & le monde, contre leſquelz il leur faut combattre ordinairement des qu'ilz ſont inſerez au corps de Chriſt, & qu'ainſi qu'entre les Payẽs les Athletes & Luiteurs ſoignoyẽt d'huile pour eſtre plus forts au combat (laquelle couſtume ſemble auoir eſté prinſe des onctiõs qui ſe faiſoyent pour oindre les Rois, Propheres, & Sacrificateurs) auſſi diſent les Papiſtes eſt il bõ, à l'eau du Bapteſme d'y ioindre de l'huile pour rendre celuy qui eſt baptiſé plus fort à reſiſter au Diable & au peché, mais pource qu'on ne trouue rien en la Parole de Dieu de telles adiections à l'eau c'eſt audace de l'y adiouſter. Itẽ c'eſt folie quand ilz adiouſtent à l'eau & à l'huile du ſel pource qu'on en vſoit es ſacrifices qui ſe faiſoyent ſoubz la loy, item du crachat pource que Ieſus Chriſt guerit vn aueugle de crachat. Cela eſtoit vn miracle & ne faut tirer cela en conſequence, item des cierges ardẽs, ce qui eſt venu de la ſuperſtitiõ Payenne comme on voit au ſixieſme liure de l'Eneide de Virgile. Puis dije que Ieſus Chriſt n'a ordonné que de l'eau au Bapteſme qui l'accõpagne de ſa vertu interieure, aillent loin toutes ces inuentions humaines. *Jean 9.*

M. *Ceſte grace eſt-elle accomplie indifferemmẽt en tous?* E. *Non, car pluſieurs l'aneantiſſent par leur peruerſité neantmoins ſi ne laiſſent pas les Sacremens d'auoir telle nature com-*

bien qu'il n'y ait que les fideles qui en sentent l'efficace.

Combien que Dieu promette, & donne sa grace à ceux qui viennent aux Sacremens, si est-ce que non tousiours celuy qui a receu le signe, recoit la chose & cõbien que nous ayons dit en la precedente demande & responſe, que le signe est conioinct auec la chose signifiee, cela s'entend seulemẽt enuers les enfans de Dieu & non enuers les reprouuez & Atheistes encores qu'iceux soyent venus de peres & meres fideles. Dieu est libre à distribuer sa grace à qui il luy plaist. Et quand il la distribue ce n'est pour l'amour des hõmes mais pour l'amour de soy-mesme, & sa volonté
Rom. 9. en ceci est la souueraine raison à laquelle seule il se
13. faut arrester: pource est il dit i'ay aimé Iacob & haï Esau estans encores au ventre de leur mere. Et combien que ce soit vn tresgrand bien d'estre nẽ de parens fideles pource que Dieu promet à leur posterité sa benediction, si est-ce que souuent nous voyons que de bons parens viennent de tresmeschans enfans cõme Absalom homme meschant, est issu de Dauid homme de bien, Manassé, du bon Iosias, & aussi de meschans en viennent de bons, ainsi qu'il plaist à Dieu Or comme bons & mauuais peuuent vser de ses Sacremens, il n'aduient que le meschant qui en vse, en soit fait bon, car la grace de Dieu n'est pas liee à iceux comme aussi plusieurs appartenans à l'election de Dieu encores qu'ils n'ayent le signe de la grace, ils ne laissent d'estre tenus pour tels, & de produire des fruicts de vrais enfans de Dieu cõme a esté Corneille le centenier qui auoit la foy (vraye marque des en-
Act. 10. fans de Dieu) deuant qu'il fust baptisé, & l'Eunuque
Act. 8. de Candace & Abraham mesme qui auoit creu deuãt
30. qu'estre circoncis, & duquel il est dit, que sa foy luy
Rom. 4. estoit reputee à iustice. Au contraire de Iudas, Simon
3. Magus, Absalom, Achitophel, & Sichem, & Hemor
2 *Sam.* qui ayans receus les Sacremens n'õt toutesfois mon-
15. 12. stré auoir la chose signifiee: car les signes sont bien
Gen. 34. pour bons & pour mauuais, mais les choses signifiees

conioinctes auec les signes, pour les effeus seulement: voire encores qu'ils fussent priuez du signe, & que n'ayans moyen de l'auoir ils le desirassent, ils ne lairroyent d'estre participans de la grace de Dieu. Pource sainct Ambroise a bien dit de Valentinian l'Empereur, lequel venant à luy pour estre baptisé & ayant esté tué en chemin, dit qu'il ne laissa d'estre participãt du salut promis & figuré par le Baptesme.

Note 2. qu'ainsi qu'vn riche qui voudra donner à vn poure moyẽ de substanter sa vie & vn medecin au malade pour guarir sa maladie, si l'vn & l'autre meurent ne voulans prendre ce qu'on leur offre, le riche & le medecin sont hors de coulpe. Ainsi si les meschans periſſent ne voulans receuoir ce que Dieu leur presente au Sacrement, Dieu est hors de coulpe, & le Sacrement ne laisse de retenir tousiours sa vertu & dignité.

FAVSSE DOCTRINE.

Sainct Augustin quoy que grand personnage a erré en ce qu'il maintient contre Pelagius que celuy qui ne reçoit le Baptesme, est perdu d'autant qu'il est dit quiconque ne sera né d'eau n'entrera au Royaume de Dieu. Mais il deuoit considerer qu'il est dit quiconque ne sera né d'esprit & d'eau, & quand le mot d'esprit par lequel nous sommes renais principallement, est deuant le mot d'eau, il nous est monstré que principallement il nous faut estre renais d'esprit, car si nous le sommes d'esprit, nous n'auons pas autrement besoing de l'estre d'eau. En aprez si ceste opiniõ estoit vraye il faudroit que les meschans qui ont receu le Sacrement fussent enfans de Dieu contre ce que dit icy le Catechisme. Ie pense que sainct Augustin peut estre excusé en ceste sorte c'est qu'escriuant cõtre Pelagius qui disoit que les enfans qui mouroyent sans Baptesme n'estoyent pas dãnez, pource qu'ils n'auoyẽt point de peché originel, sainct Augustin dije luy *Iean 3.*

prouue par ce passage qu'ils ont le peché originel, quiconque n'est né d'eau: car celuy qui est né d'eau derechef, est pecheur. Or il est malaisé à conclure qu'il ait aussi voulu dire par ces passages que ceux qui meurent sans Bapteſme soyent damnez, ou s'il l'a dit, c'a esté pour quelque esgard sçauoir pour cõtraindre les Pelagiens de recognoistre que les enfans auoyent du peché originel, ou s'il a tenu qu'absoluëmẽt ainsi fust, comme il y a plus d'apparence qu'autrement (pource qu'il dit cela en plusieurs lieux, & que si on trouue cela estrange qu'il faut considerer que Dieu fait ce qu'il veut & faut adorer ses iugemens & s'escrier auec sainct Paul ô hauteſſe que tes iugemens sont incomprehensibles) en cela dije il a failly.

M. *La regeneration d'ou prend elle sa vertu?* E. *De la mort & resurrection de Christ. Car sa mort a ceste vertu que par icelle nostre vieil Adam est crucifié & nostre nature vitieuse est comme enseuelie pour n'auoir plus vigueur de regner. Et la nouueauté de nostre vie, pour suiure la iustice de Dieu, procede de la resurrection.* M. *Comment ceste grace nous est elle appliquee au Bapteſme?* E. *Entant que nous sommes la vestus de Iesus Christ, & y receuons son Esprit moyennant que nous ne nous rendions pas indignes des promesses qui nous y sont donnees.*

Voy comme en la premiere & seconde demande & reſponſe de ce Dimanche est monstré que le Bapteſme nous repreſente premierement la remiſſion de nos pechez. Secondement noſtre regeneration. Tiercement noſtre reſurrection, puis conioinct ce qui est ici dit que noſtre regeneration prend ſa force & vertu de la mort & paſſion de Ieſus Chriſt. Item que la nouueauté de vie laquelle doit reluire en nous procede proprement de ſa reſurrection. Il est certain que noſtre regeneration qui est noſtre ſeconde natiuité prend ſon principe & toute ſa vertu de ſa mort. Pource ſainct Paul dit, nous tous qui auons eſté baptiſez en Ieſus Chriſt (or le Bapteſme est la figure de noſtre regeneration) auons eſté baptizez en ſa mort. Item ſi nous ſommes entez c'est à dire baptiſez (car

Rom. 6. 3. 5.

le Bapteſme eſt comme vne ente) auec luy à la conformité de ſa mort, nous le ſerons auſſi à la conformité de ſa reſurrection, ſçachant dit il puis aprez, vſant des termes du Catechiſme que noſtre vieil homme a eſté crucifié auec luy, à ce que le corps de peché fuſt deſtruict, afin que ne ſeruions plus à peché. En aprez quand le meſme ſainct Paul dit ſi nous ſommes morts auec Chriſt, nous croyons auſſi que nous viurons auec luy, nous eſt monſtré ce que dit ici le Catechiſme que la nouueauté de vie vient de la reſurrection: car ceſte vie de laquelle nous viurons auec luy prend ſa ſource de ſa reſurrection. Car ſi Chriſt ne fuſt reſuſcité, nous croirions qu'il euſt eſté accablé ſoubs le fais de noz pechez, & que n'en euſſions iamais eſté deliurez. Mais comme il eſt reſuſcité pour noſtre iuſtification & vie, auſſi ſommes nous aſſeurez que noſtre vieil Adam ayant receu le coup de la mort par ſa mort & nous ayant aquis la vie, que nous viurons de ceſte vie à touſiours. Pource ſainct Paul continuant ſon propos dit, comme Chriſt eſt mort vne fois à peché, & vit à Dieu, vous eſtimez ainſi que vous eſtés morts à peché, mais viuans à Dieu en noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Que peché ne regne donc point en voſtre corps mortel maintenant pour luy obeïr en ſes concupiſcences, & n'appliquez voz membres pour eſtre inſtrumens d'iniquité à peché, mais appliquez vous à Dieu comme de morts eſtans faict viuans, & voz membres pour eſtre inſtrumens de iuſtice à Dieu, & à cela peut eſtre rapporté quaſi tout le 6. chapitre aux Romains & pluſieurs paſſages du ſuiuant, & du 2 chapitre aux Coloſſiens.

Rom. 6. 8.

Rom. 6. 10.

Note 2 quand il eſt ici dit que nous participons à toutes les graces de Dieu qui nous ſont preſentees au Bapteſme entant que la nous veſtons Ieſus Chriſt & y receuons ſon Eſprit, qu'il ne s'enſuit pas que le Bapteſme ait ceſte vertu de nous faire veſtir Ieſus Chriſt c'eſt à dire de nous faire participans de tous ſes biens

mais il nous les repreſente ſelon ceſte Metonimie Sacramentale de laquelle il a eſté parlé, & auſſi nous les donne entant que le ſigne eſt conjoinct auec la choſe ſignifiee? Pour monſtrer dije cela eſtre treſuray le Catechiſme dit qu'au Bapteſme nous veſtons Ieſus Chriſt, & quand il eſt dit que nous y receuons auſſi
1 Pie. 1. le ſainct Eſprit, il denote que toute la vertu qu'a le Bapteſme ne vient d'ailleurs que de la vertu de ceſt Eſprit tellement que ce ſont effects du ſainct Eſprit quand nous liſons que nous ſommes engendrez par
Rom. 6. la ſemence incorruptible de la Parole de Dieu, par la foy en Ieſus Chriſt, que nous ſommes entez & incorporez en luy, que nous ſommes iuſtifiez, viuifiez, regenerez, ſanctifiez, lauez, & teincts d'vne teincture celeſte. Car le Bapteſme ſignifie auſſi teincture (pour nous monſtrer que comme le peché nous auoit teinct d'vne couleur & teincture de peché effaçant l'image de Dieu en nous, auſſi le Bapteſme nous teinct d'vne teincture celeſte par le ſang de Ieſus Chriſt) ainſi eſt treſuray ce que dit encores le Catechiſme aſçauoir que noſtre vieil Adam eſt crucifié & enſeueli pour n'auoir plus vigueur en nous: car comme a dit vn bon Docteur ainſi que Pharao a eſté noyé & abyſmé auec les Egyptiens pourſuiuant le peuple d'Iſrael au paſſage de la mer rouge qui a eſté figure de noſtre Bapteſme, auſſi quand nous ſommes baptiſez, noz pechez ſont perdus ou pour mieux dire periſſent tous les iours en nous afin de n'y auoir plus aucune vigueur à l'aduenir: car encores qu'ils ne ſoyent point eſteincts tout d'vn coup: tant y a que nous deuons eſtre aſſeurez qu'ils le ſerõt puis que Dieu l'a ainſi promis, ainſi que noſtre regeneration ne ſe fait pas tout d'vn coup, mais petit à petit & ne ceſſera iuſques à ce qu'elle ſoit paruenüe à ſa perfection. Et le Bapteſme meſme nous eſt figure non ſeulement du commencement de regeneration mais auſſi du progrez & de la fin. Et c'eſt à ce propos que les anciens Peres ont dit que les Sacremens de la vieille & nouuelle alliance nous

rememoroyent les choſes paſſees, nous repreſentoyẽt les preſentes & les futures: aucuns de l'ancien Teſtament ſignifioyent les choſes paſſees comme la verge d'Aaron qui eſtoit gardee au propitiatoire, les Tables de la loy, & la mãne. Dieu vouloit par tels Sacremẽs qu'ils ſe ſouuinſent des deliurances & merueilles faictes par la puiſſance de Dieu. Il y en auoit qui ſignifioyent les choſes preſentes comme les veſtemens des Sacrificateurs au ſeruice Leuitique, le ſerpẽt d'airain repreſentant Ieſus Chriſt: car qui le regardoit, eſtoit gueri du venin qui le tourmentoit il y en auoit d'autres qui ſignifioyent les choſes à aduenir comme eſtoit la toiſon de Gedeon, & l'ombre du Soleil qui recula de dix degrez du temps d'Ezechias auſquels on peut adiouſter l'arc au ciel: car encore que Dieu le mit au ciel pour ſignifier qu'il auoit perdu le monde par eau: il ſignifie auſſi principalement qu'il ne le perdroit plus par eau. Or il n'y a pas tant de Sacremens en la nouuelle alliance, il n'y en a que deux mais fort ſignifians. Car ces deux ſignifient premierement les choſes paſſees aſçauoir la mort de Chriſt, ſecondement les choſes preſentes aſçauoir les promeſſes qu'il nous fait de nous benir. Item nous ſignifient la mortification de noſtre nature & nouueauté de vie à laquelle nous nous deuons eſtudier tant qu'il nous ſera poſſible. Item ils nous ſignifient les choſes à aduenir ſçauoir noſtre reſurrection de laquelle il eſt ici parlé, & de la vie eternelle de laquelle iouirons aprez ceſte vie: ceſte conſideration rend noz Sacremens fort authentiques.

2 *Rois.* 22.10. 11. *Gen.9.*

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que nous veſtons Ieſus Chriſt au Bapteſme, par le ſainct Eſprit, à tort aucuns nous blaſment que nous tenons ſeulement les Sacremens pour marque par laquelle nous ſommes ſeparez des autres ſectes & religions. Item en vain ceux de l'Egliſe Romaine

exorciſent c'eſt à dire ſelon eux coniurent & chaſſent le Diable du corps des enfans eſquels ils tiennent qu'il eſt auant qu'il ſoit baptiſé. Et ne ſont à excuſer, encores qu'ils tirent ceſte façon de faire
Liur. 3. Tom. 2. de quelques Anciens. Epiphanius racontant les ordres qui doiuent eſtre gardez en l'Egliſe y met les ὑποριστας c'eſt à dire adiurateurs ou coniurateurs.
Diſtinct. 77 Iſidorus Gratianus & autres eſtoyent d'aduis qu'on les retinſt, & d'autres vouloyent qu'on conioignist
Liu. 5. l'exorciſme auec le Bapteſme, comme ſainct Cyprian qui dit qu'incontinent qu'on vient à l'eau, que le Diable ou l'eſprit immonde s'enfuit: auquel on pourroit reſpondre que puis qu'il s'enfuit deuant qu'on vienne à le coniurer, il n'eſt beſoin de le coniurer, car il n'y eſt plus. Sainct Auguſtin & autres ont tenu que nous eſtions en la puiſſance du peché & des tenebres & en la famille du Diable deuant qu'eſtre baptiſez, & qu'il eſtoit requis que nous en ſortiſſions deuant que receuoir le Bapteſme, & tenoyent que nous en ſortiõs par l'exorciſme ou adiuration qui ſe faiſoit alors, puis eſtans deliurez du Diable nous receuions le Bapteſme qui nous regenere. Voila vne ſauuage opinion laquelle nous rembarrons premierement par ce que du temps de la Circonciſion on ne lit point qu'il se fiſt d'exorciſme, auſſi n'en faut il point faire au Bapteſme qui a ſuccedé à la Circõciſion. Secondemẽt pource que Ieſus Chriſt diſant qu'on laiſſaſt venir les petits enfans à luy, il ne ſe lit point qu'il ait vſé d'exorciſ-
Mat. 19 me: & ſainct Pierre baptiſant Corneille, & Philippe
Act. 10 l'Eunuque de Cãdace, & les autres baptiſans par tout
Act. 8 n'en dient vn ſeul mot. Tiercement pource que ſainct Paul dit que les enfans ſont ſanctifiez des le vẽtre de leur mere & par conſequent ſont participans des benedictions que Dieu promet & donne à leurs parens. Quartement pource qu'il n'y a plus d'exorciſtes qui auoyent le don de faire miracle en l'enfance de l'Egliſe, & qui inuocant le nom de Chriſt iettoyent les Diables hors du corps de ceux qui l'y auoyent, mais

maintenant ce don n'a plus de lieu comme plusieurs autres, s'il se trouuoit auiourd'huy quelqu'vn qui fust tourmenté d'vn esprit mauuais, on le pourroit soulager par prieres, car c'est la maniere d'exorciser maintenant s'il en faut vser.

M. *De nostre costé quel est le droict vsage du Baptesme?* E. *Il gist en foy & repentance, c'est que nous soyons certains d'auoir nostre pureté spirituelle en Christ & sentions en nous & declarions a noz prochains par œuures que l'esprit d'iceluy habite en nous pour mortifier noz propres desirs, afin de nous faire suyure la volonté de Dieu.*

Note que tout ce qui est icy regarde ceux qui sont grands lesquelz ayans esté plantez par le Baptesme en l'Eglise, doiuent monstrer le fruict de leur Baptesme quand ilz sont venus en aage. Or la monstre de ce fruict consiste en bonnes œuures qui doiuent luire deuant les hommes comme vne chandele ardente pour les esclairer, & sur tout doiuent monstrer les fruictz d'vne vraye foy & repentance. Et à cecy faut rapporter tous les titres que l'Escriture & quelques anciens Docteurs attribuent au Baptesme. Tellement que quand il est appellé premierement Sacrement de penitence. Iean estoit au desert baptisant & preschant le Baptesme de penitẽce, & Pierre dit, faictes penitence, & qu'vn chacun soit baptisé au nom de Christ, item Iean a baptisé du Baptesme de penitence, par cela dije est monstré qu'il se faut deplaire au mal, & addonner au bien tant qu'on vit en ce monde. Secondemẽt quand le Baptesme est appellé Sacrement de foy par sainct Augustin, (pource qu'il est dit, qui aura creu & sera baptisé sera sauué) en quoy la foy est conioincte auec le Baptesme, itẽ quand Chrysost. definit le Baptesme *Obsignaculum fidei*, & Tertullian liu. de penit. l'appelle la robbe de la foy: (ceux cy ont ainsi parlé pource que sainct Paul appelle la Circoncision seau de la iustice de la foy) ces façõs de parler nous apprenent qu'il nous faut de plus en plus proffiter en la foy & en toutes les graces que Dieu nous fait. Tiercemẽt

Marc. 1. Act. 2.

Act. 19. 4

Epist. 23 à Bonif.

Homil. super Matthæ.

quand sainct Augustin l'appelle Sacrement de vie
Rom. 6. nouuelle, regardant à ce que dit sainct Paul, estans enseuelis auec Christ par sa mort, & luy estant resuscité des morts faut que nous cheminiõs en nouueauté de vie, il faut que nous nous estudions à toute pureté & saincteté fuyant le monde & ses concupiscences. Quartement quand il a esté appellé par Cusanus confession de foy, il faut que soyons prestz selon sainct Pierre à rendre conte de l'esperance qui est en nous & nous fortifier de plus en plus en la doctrine de laquelle nous faisons profession, & la defendions bien contre ceux qui l'oppugnent. Quintement quand
Epist. 28 Ad Hieronimũ sainct Augustin l'appelle Sacrement de la societé Chrestienne, il faut que viuions tous en telle concorde & amitié comme les membres du corps s'accordent auec le chef, car nous sommes incorporez en Iesus Christ, comme les membres sont conioinctz auec le chef. Sextement quand il est appellé Symbo-
Mar. 10 le & Sacrement de la croix & des afflictions: pouuez vous estre baptisé du Bapteſme duquel ie suis baptisé, pour ceste cause il est accomparé au deluge par sainct Pierre en sa 1. chap. 3. 21. cela nous apprend qu'il faut beaucoup souffrir pendant que serons en ceste Eglise & qu'il faut porter le tout patiemment. Septiesmement quand il est appellé ablution des pechez Act. 2. qu'vn chacun soit baptizé en remission des pechez & chap. 22. leue toy & sois baptizé & laué de tes pechez, & ailleurs est appellé lauemẽt de rege-
Tite. 3. neration: cela enseigne qu'il faut nous garder d'offenser Dieu, & que nous desplaisans en noz iniquitez nous nous deuons addonner à vne vie saincte & Chre-
1 Cha. 2 stienne: adiousions pour la fin quand le Bapteſme est
21. appellé par sainct Pierre attestation de bonne conscience deuant Dieu, qu'ainsi comme quand Dieu nous reçoit au Bapteſme (ainsi qu'il reçeuoit les Israëlites en la Circõcision) il promet de nous estre Dieu, nous garentir à tousiours de tout mal, & nous tenir soubz sa garde, nous procurant tout bien, ainsi dije

comme il s'oblige à nous par ceſte atteſtation ou ſtipulation qui eſt faicte au Bapteſme, auſſi ſommes nous obligez de nous eſtudier voire dedier du tout à ſon ſeruice. Et quand nous mettrons en effect toutes les choſes deſquelles le Bapteſme nous eſt Sacrement, nous nous ſerons bien acquittez de l'obligation que nous luy auons.

DIMANCHE L.

M. *Puis que cela y eſt requis comment eſt-ce qu'on baptiſe les petits enfans?* E. *Il n'eſt pas dit que la foy & la repentance doiuent touſiours preceder la reception du Sacrement: mais ſeulement cela doit eſtre en ceux qui en ſont capables. Il ſuffit donc que les petits enfans produiſent le fruict de leur Bapteſme aprez eſtre venus en aage de cognoiſſance.*

Puis que le Bapteſme doit eſtre adminiſtré aux petits enfans, & à ceux qui ſont grands d'vne façon diuerſe, il eſt bon de remarquer ceſte difference: c'eſt que pour l'eſgard des petits enfans puis que Dieu commande en pluſieurs lieux de les baptiſer, il faut obeir à ce commandemẽt. Si on dit qu'ilz n'ont point *Mat.28* de foy, ny de repentance, ny intelligence quelconque, 19 le Catechiſme reſpond bien à cela, à ſçauoir qu'il n'eſt point requis que la foy, la repentance & autres dons de Dieu ſoyent conioinctz auec le Bapteſme ou qu'il aillent deuant. Tellement que ce qu'afferment quelques vns, qu'iceux ōt *la foy creee ſelō leur petic aage*, n'eſt pas certain, non qu'il ſoit impoſſible à Dieu de leur donner la foy conioincte auec l'intelligence de pluſieurs choſes par deſſus le cours de nature, mais pource qu'il n'appert pas clairement que Dieu face de telz miracles ez enfans, il ne faut acertener qu'ilz ayent la foy formee, comme de faict il n'eſt pas neceſſaire. Car la ſanctification qu'ilz tirent par la grace de Dieu du ventre de leur mere, leur eſt au lieu de foy ou ſemence de foy, & ſuffit quand ilz ſeront venuz en aage qu'ilz demonſtrent les fruictz de ceſte foy &

repentance, mais quand à ceux qui ſont grands, il eſt requis que la foy & la repentance & autres vertus Chreſtiennes ſoyent en eux auec la reception du Bapteſme pource que nous liſons qu'au commencement de l'Euangile ceux qui deſiroyent d'eſtre en l'Egliſe, & de faire profeſſion de la vraye doctrine, & d'auoir le ſalut promis à ceux qui croyent en icelle deuoyent croire & le faire cognoiſtre deuant qu'eſtre baptiſez. Pource ſainct Pierre dit à ceux qui demandoyent ce
Act. 2 qu'ilz feroyent pour eſtre ſauuez. Amandez vous &
38 ſoyez baptiſez au nom de Ieſus Chriſt en remiſſion
Act. 22. des pechez. Item Ananias dit à Paul, leue toy, ſois baptiſé, & laué de tes pechez en inuoquant le nom
Math. 3 du Seigneur, ainſi ceux qui venoyent à Iean Baptiſte
6 eſtoyent baptiſez par luy au Iordain confeſſans leurs
Act. 8 pechez, & Philippe dit à l'Eunuque de Candace s'il
37 croioit de tout ſon cœur qu'il pouuoit eſtre baptiſé. Sainct Paul dit auſſi qu'aprez que Dieu eut dit à
Rom. 4. Abraham qu'il feroit alliance auec luy, qu'il creut, & qu'il luy fuſt imputé à iuſtice, puis receut la Circonciſion pour ſigne ou ſeau de la iuſtice de foy: de maniere que quand on dit qu'il ne faut baptiſer les enfans pource qu'ilz n'ont la foy, & pource qu'il eſt dit
Mar.16 quiconque croira & ſera baptiſé ſera ſauué, cela s'en-
16. tẽd des eſtrãgers qui venãs à la cognoiſſance de Dieu ne doiuent point eſtre receus aux Sacremens de l'Egliſe que premierement ilz ne facent preuue de leur foy: comme ſi maintenant vn Iuif, ou Barbare venant à la cognoiſſance de Ieſus Chriſt, demandoit d'eſtre admis au Sacrement du Bapteſme, il n'y deuroit eſtre receu que premierement il n'euſt fait paroiſtre qu'il croit en Ieſus Chriſt, ainſi comme il eſtoit commandé en la loy qu'aucun ne fuſt receu en la compagnie des Iuifz que premierement il n'euſt renoncé aux
Gen.34. fauſſes religions & receu la loy auant la Circonciſion qui eſtoit marque de l'entree en l'Egliſe de Dieu.

FAVSSE DOCTRINE.

Les Anabaptiſtes errent donc en ce qu'ils diſent qu'il ne faut donner le Bapteſme aux petis enfans qui ne peuuent embraſſer les promeſſes de Dieu par foy, ny faire profeſſion de mortification, & nouueauté de vie, ils errent dije d'autant que Ieſus Chriſt commande d'enſeigner & baptiſer toutes gens au nom du Pere, du Fils, & du ſainct Eſprit: & ne faut pas dire que le Bapteſme eſt vne nouuelle ordonnance comme la plus part dentr'eux le diſent, car Ieſus Chriſt la fit eſtant encores au monde, & a eſté obſeruee depuis par ſes Apoſtres, & depuis eux iuſques à maintenant, comme il appert meſme par les Anciens Docteurs, ſainct Cyprian, & Origene qui eſtoyent proches du temps des Apoſtres en font mention. Il n'y a point d'apparence en ce qu'ils diſent que Higinius Eueſque Romain en a eſté le premier auteur: car cela ne ſe trouue point en ſes decrets, mais bien liſons nous qu'il a fait vne loy de prẽdre des Parrains & Marraines qui comme pere & mere ou au lieu de pere & mere euſſent ſoin d'eux cela eſtoit vne bonne ordonnance, & laquelle monſtre neceſſairement que le Bapteſme des petis enfans eſtoit en vſage. Et quand finalement ils ſe targent de Tertullian qui blaſme le Bapteſme des petits enfans, nous reſpondons que ſon teſmoignage n'eſt point de grande authorité: pource que ſur la fin de ſa vie ſe reuoltant de la foy Orthodoxe, il embraſſa l'erreur de Montanus, blaſma les ſecondes nopces, & le Bapteſme des petis enfans, ce qu'il n'auoit fait auparauant: & toutesfois ceci demonſtre que de ſon temps le Bapteſme eſtoit en vſage, car s'il n'y euſt eſté, il ne l'euſt pas blaſmé.

Math. 28. 19.

Epiſt. ad Rom. & Leuitiq.

in libel. de Baptiſ.

M. *Comment monſtreras tu qu'il n'y a point d'inconuenient en cela?* E. *Pource que la Circonciſion eſtoit auſſi bien Sacrement de penitence comme Moyſe, & les Prophetes declarent, & Sacrement de foy comme dit ſainct Paul, & toutesfois Dieu n'en*

a exclu les petis enfans. M. *Mais pourras tu bien monſtrer qu'il y a meſme raiſon de les receuoir cõme à la Circonciſion?* E. *Ouy bien car les promeſſes que Dieu auoit anciennement faictes à ſon peuple d'Iſraël, ſont maintenant eſtendues par tout le monde.*

Note que puis que le Bapteſme a ſuccedé à la Circonciſion, qu'ainſi que les petis enfans qui eſtoyent de parens fideles eſtoyent admis à la Circõciſion, auſſi faut il receuoir au Bapteſme les petis enfans: que le
Col.2.11 Bapteſme ait ſuccedé à la Circonciſion ſainct Paul le monſtre diſant, vous eſtes circoncis d'vne Circonciſion faicte ſans main par le deſpouïllement du corps des pechez de la chair aſçauoir par la Circonciſion de Chriſt, eſtans enſeuelis auec luy par le Bapteſme car ce qu'il a appellé au verſet 11. Circonciſion faicte ſans main, il l'appelle au verſet 12. Bapteſme: la Circonciſiõ qui auoit lieu du temps de la loy eſtoit faicte auec la main, mais celle qui eſt maintenant eſt ſans main, & ceſte ci eſt le Bapteſme qui eſt au lieu de l'autre, & ont autant de vertu l'vne que l'autre: tellement qu'il n'y a pas grand raiſon en ceux qui diſent que noz Sacremens ont bien plus de puiſſance que n'auoyent ceux de la loy leſquels ſeulement promettoyent la grace de Chriſt, & le ſalut à aduenir, mais les noſtres la donnent l'ayant comme attachee auec eux, en ſorte que quiconque prend le Sacrement, prend auſſi la choſe: ce que n'auoyent les Anciens, Telle eſt la doctrine des Sophiſtes: & leurs raiſons
In prefat. principales ſont que les anciens Sacremens ſont appellez des ombrages & images: & pource que ſainct
Pſal.73. Auguſtin a eſcrit que les Sacremens des anciens ont
Gal.4.3 & 9. promis le Sauueur, & les noſtres exhibent le ſalut, &
Homil. 17. ſainct Paul parlãt des Ceremonies anciennes dit que ce ſont des elemens du monde infirmes & foibles: à cela on reſpond que les Sacremens des Anciens ſont
Epiſt. ad Hebr. appellez ombres & images non pource qu'ils ne repreſentent la meſme choſe que les noſtres, mais pource qu'ils la repreſentent plus obſcurement. Chryſoſtome eſclaircit ceci par vne belle ſimilitude aſçauoit

que quand les Peintres commencent à pourtraire vn Roy, ils font premierement des delineamens sur vn tableau auec des ombres & couleurs obscures, en sorte que l'on ne pourra cognoistre aisement par ceste delineation obscure que quelqu'vn est la peinct sinó ceux qui y regarderont de bien prez: mais quand le Peintre y aura apposé les viues couleurs, tout sera clair, & aisé à cognoistre à vn chacun. Tels estoyent les Sacremens des Anciens s'il sont conferez auec les nostres. Quand à sainct Augustin il veut distinguer en ce passage sus allegué la maniere de laquelle les Sacremens des Anciens signifioyent Christ c'est à sçauoir Christ qui deuoit venir: & les nostres denotent Christ venu: touchant le dire de sainct Paul aux Galates ils signifient qu'à la venüe de Iesus Christ les Ceremonies qui estoyent du temps de la loy ont esté abolies, ou il entend parler des Sacremens des Anciens, ainsi qu'ils estoyent pris par les Iuifs, asçauoir sans Christ, & ses promesses: mais ces obiectiõs n'empeschent que l'on ne croye que les Sacremens des Anciens fussent semblables aux nostres quãd à la chose, comme monstre ici le Catechisme: & pour demonstrer qu'ils estoyent mesmes sainct Paul vse des mesmes mots de noz Sacremens pour signifier ceux des Anciens disant noz Peres ont esté baptisez en la nuee & en la mer: & ont tous mangé vne mesme viãde spirituelle, beu vn mesme bruuage spirituel: car ils beuuoyent de la pierre spirituelle qui les suiuoit & la pierre estoit Christ. 1 Cor. 10. 2.

FAVSSE DOCTRINE

C'est donc vne folie de ce que gergonnent les Sophistes disans que quand les Anciens venoyẽt à leurs Sacremens par la foy, & vn sainct mouuement de cœur (qu'ils appellent *opus operantis*) duquel estans aidez ils meritoyent mais *l'opus operatum* qu'ils appellent le Sacrement externe, ne leur aidoit en rien. Et quãd

à ceux qui viennent aux Sacremens nouueaux non seulement selon eux ils sont aidez par la foy qu'il y faut apporter & vn sainct mouuement de cœur (procedant ou de la foy ou du sainct Esprit) qu'ils appellent *opus operantis*, mais aussi sont aidez par le Sacrement externe, en telle sorte que ce Sacrement leur donne remission de leurs pechez, & la vie eternelle, car ils entendent comme ie pense par *opus operatum* non seulement le Sacrement exterieur, mais aussi la remission des pechez, la iustification, sanctification, & autres dons.

Ces distinctions estans obscures, il les faut lire & sur tout prononcer en public auec iugement, & discretion, autrement il vaut mieux les enseigner en l'escole, qu'en l'Eglise.

M. *Mais s'ensuit il de cela que nous deuons vser du signe?* E. *Il est ainsi quād le tout sera bie considere. Car Jesus Christ ne nous a pas fait participans de sa grace qui au parauant auoit esté au peuple d'Israël pour l'amoindrir en nous, ou la rendre plus obscure qu'elle n'estoit, mais plustost l'a augmentee.*

Puis que Dieu a commandé d'vser en l'ancien Testament, de la Circoncision, & au nouueau du Baptesme & qu'il a adiousté des promesses & à l'vn & à l'autre Sacrement, il en faut vser. Pour l'esgard de la Circoncision nous lisons que Dieu contractant son
Gen. 17. alliance auec Abraham, par icelle dit, i'establiray mō
7. alliance entre moy & toy, & entre ta semence aprez toy en leurs generations par alliance perpetuelle, afin que ie sois le Dieu de toy, & de ta lignee aprez toy: & ie donneray à toy & à tes successeurs aprez toy la terre ou tu és estranger: & au verset 9. du chap. 17. Dieu dit à Abraham tu garderas mon alliance toy & ta semence aprez toy en leur aage: voici mon pact que vous garderez entre moy & vous, & entre ta race aprez toy. Tout masle entre vous sera circonci &c. Or quand nous entendons ici, & en plusieurs autres lieux en ce chap. 17. que Dieu enclos en l'alliance qu'il fait auec Abraham, sa semence, ses successeurs, ceux

qui

qui viendront auec luy, ſa lignee & ſes generations, il eſt aiſé de voir que les promeſſes de Dieu compriſes en ces mots ſont faictes aux enfans, & que quād ils eſtoyent circoncis ils y participoyent mais beaucoup mieux quand ils eſtoyent venus en aage: & dautant que ces promeſſes eſtoyent faictes aux enfans, auſſi aucun d'iceux n'eſtoit exclus de la Circonciſion. Quand au Bapteſme nous y remarquons les meſmes promeſſes pour les petis enfans: allez, enſeignez, les baptiſant au nom du Pere, du Fils, & du ſainct Eſprit: la promeſſe eſt en ces mots les baptiſant au nom du Pere: car l'homme ne peut baptiſer que d'eau mais il faut que Dieu face que l'enfant ſoit baptiſé du ſainct Eſprit. Quand il eſt dit quiconque croira & ſera baptiſé, ſera ſauué, la promeſſe, qui eſt en ces mots ſera ſauué, eſt encores plus claire. Et combien qu'il eſt la parlé de ceux qui eſtoyent baptiſez grands leſquels eſtoyent ſauuez principalement pource qu'ils croyroyent, il ſe peut auſſi entendre du Bapteſme des petis enfans prouenus de perſonnes fideles pource qu'ils ſont ſanctifiees des le ventre de leur mere. Mais quād Ieſus Chriſt dit laiſſez les petis enfans venir à moy & ne les empeſchez point, car à tel eſt le Royaume des cieux, ceſte promeſſe apparoit encores plus claire, tellement qu'il eſt aiſé de conclurre par ceci qu'on ne doit point refuſer le Bapteſme aux petis enfans puis que telles promeſſes leur appartiennent non plus qu'on ne refuſoit la Circonciſion aux enfans de la loy ancienne: autrement comme dit ici le Catechiſme la grace de Dieu ſeroit plus obſcure maintenant, qu'elle n'eſtoit du temps de la Circonciſion, ce qui eſt treſabſurd, dautant qu'à la venüe de Ieſus Chriſt toutes les promeſſes faictes en la loy touchant le Sauueur & ſa grace nous ont eſté declarees plus manifeſtement. Que ſi on trouue de la difference entre la Circonciſion & le Bapteſme, pource qu'il eſtoit cōmandé que la Circōciſion ſe fiſt le huictieſme iour, & au Bapteſme il n'y a point de tēps preſcrit, & les ba

Math. 28.

Math. 19.

ptiſe on ordinairemẽt incontinent aprez qu'ils ſont nez, & eſt bon de le faire ainſi. On reſpond qu'il eſtoit commandé de circoncir le huitieſme iour pource que l'enfant ayant ce temps eſtoit plus fort à ſupporter la douleur que faiſoit la couppure de la peau de l'enfant, ou pour pluſieurs raiſons qui ſeroyent longues à deduire: mais quand on baptiſe vn enfant pource qu'on ne fait que verſer vne goutte d'eau ſur luy qui ne luy fait aucun mal, il n'eſt beſoin d'attendre le terme de huit iours: mais en vn mot pource que la Circonciſion & le huitieſme iour appartenoyent en partie aux Ceremonies de la loy, il failloit que le tout ceſſaſt à la venüe de Ieſus Chriſt cõme ont fait les ablutions, & ſacrifices, & autres ordonnances pour icelle, & que l'on cognuſt par le Bapteſme ordõné maintenant par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, que nous ſommes differés des Iuifs. Puis S. Cyprian reſpond en quelque lieu à cela, que la verité Euangelique que nous tenons maintenant nous exempte de l'obſeruation du huitieſme iour quand il nous faut adminiſtrer le Bapteſme.

FAVSSE DOCTRINE

Puis que le Bapteſme a ſuccedé à la Circonciſion, il s'enſuit que les Egliſes qui retiennent encores la Circonciſion errent, comme pluſieurs qui ſont en Orient & Midi: & eſt vray ſemblable que puis qu'ils la retiennent ſi longuement, qu'ils y colloquent quelque eſperance de ſalut. En quoy ils ſe trompent encores plus fort. Car quand ſainct Paul dit, que celuy qui veut encores eſtre circonci doit obſeruer toute la loy, il monſtre que comme aucun ne peut iamais obſeruer toute la loy, auſſi n'a il beſoin d'eſtre circoncis. Secondement nous blaſmons les Egyptiens, Arabes, Pheniciens leſquels ſont encores circoncis comme dit ſainct Ambroiſe lequel penſe qu'ils ſe circonciſent pource qu'ils ont opinion que les mauuais

Gal. 5. 3.

Lib. 2. de Patriarcha Abrahamo

Esprits sont chassez de ceux qui sont circoncis par les premices de leur sang. Ceste opinion monstre que ceux attribuent aux Sacremens la force du salut. Le Diable a ainsi touſiours taſché de corrompre les Sacremens de Dieu. Tiercement nous condamnons ceſte couſtume de laquelle ſainct Ambroiſe fait mẽtion, qui eſtoit gardee par les Payens, c'eſt que les Egyptiens circonciſoyent non le huitieſme, iour comme Dieu auoit commandé, mais le 14. an pource qu'Iſmaël en ce temps la reçeut la Circonciſion: & circõciſoyent non ſeulement tout maſle mais auſſi la femelle au 14. an, afin diſoyent ils que les vns & les autres apprinſent à mortifier & reſtreindre les concupiſcences qui commencent à s'allumer en ce temps la en l'vn & en l'autre ſexe: ainſi dije le Diable a peruerti les ordonnances de Dieu. Les Arabes & les Turcs circonciſent encores auiourd'huy leurs maſles en l'aage de 14. ans. Or ainſi qu'on a abuſé de la Circonciſiõ, ainſi a on faict du Bapteſme comme deſia a eſté dit, & le ſera encores par ci aprez: tellement comme Dieu a voulu qu'au Bapteſme & en la Circonciſion il y euſt beaucoup de choſes ſemblables en ſubſtance, auſſi a il permis qu'il y ait eu abus en meſme façon par ſon iuſte iugement ſur les hommes, comme on cognoiſtra par ce qui a eſté dit & ſera encores cy aprez plus amplement.

M. *Entends tu que ſi nous ne donnions le Bapteſme aux petits enfans, que la grace de Dieu ſeroit auiourd'huy amoindrie par la venuë du Seigneur?* E. *Ouy car le ſigne de la miſericorde de Dieu ſur noz enfans qu'ont eu les Anciens, nous defaudroit lequel ſert grandement à noſtre conſolation & à confermer la promeſſe qui a eſté des le commencement.* M. *Tu entends donc puis que Dieu ſe declarant anciennement eſtre Sauueur des petis enfans, a voulu ceſte promeſſe eſtre ſeellee en leur corps par Sacrement exterieur, que c'eſt bien raiſon qu'il n'y ait pas moins de confirmation depuis la venüe de Ieſus Chriſt veu que la meſme promeſſe demeure, & meſme eſt plus clairement teſtifiee & ratifiee de faict.* E. *Ouy & dauantage puis que*

c'eſt choſe notoire que la vertu & ſubſtance du Bapteſme appartient aux petits enfans on leur feroit iniure de denier le ſigne qui eſt inferieur.

Note 1 puis que le Royaume des cieux appartient aux petits enfans, on leur feroit outrage ſi on leur refuſoit le Bapteſme ſigne de l'entree en l'Egliſe de Dieu en laquelle & de laquelle ceux qui ſont, ſont participans du Royaume des cieux, & ne faut alleguer que puis que la vie eternelle leur appartient, & leur ſera donnee par la miſericorde qu'il leur a promiſe, que donc il n'eſt ja beſoin qu'ils ſoyent baptiſez. On reſpond premierement que puis que Dieu a commandé qu'on les baptiſaſt, qu'il faut obeir à ce commandement. Secondement il l'a faict pour ſoulager noſtre infirmité, car nous ſommes mieux eſmeus par choſes groſſieres & terriennes comme ſont les Sacremens qu'autrement, pource que nous ſommes groſſiers: pour ceſte raiſon ils ſont appellez meſſagers de noſtre ſalut, afin de nous y mieux confirmer. Il ne faut auſſi mettre en auant qu'il n'eſt beſoin de les baptiſer, pource qu'on ne ſçait quoy qu'ils viennent de parens fideles s'il ſont eſleus ou non, car s'il ne ſont eſleus ce ſigne ne leur ſeruira de rien. A ceſte obiection Anabaptiſtique on reſpond qu'il ne faut laiſſer de baptiſer les enfans procedans de parens fideles: car moyennant qu'ils ſoyent tels il ſuffit, pource que nous ne pouuons iuger que de l'exterieur, & l'interieur appartient à Dieu ſeul: de ſorte que s'ils appartiennent à l'election de Dieu, ils monſtreront puis aprez le fruict de leur Bapteſme, s'ils ſont autres, Dieu en fera comme il a ordonné en ſon conſeil eternel: mais ceſte obiection ne nous peut faire croire qu'il ne faut baptiſer que quand on eſt en aage auquel on peut cognoiſtre la foy, & la repentance, dautant qu'il y a meſme danger de dõner le Bapteſme en grãd aage qu'en enfance: car qui ſçait quand on baptiſe vn grand s'il eſt hypocrite ou non, & encores qu'il face quelque declaration exterieure cela ne ſuffit pour iu-

ger du dedans. Simon Magus disoit bien qu'il croyoit pour estre baptisé, & toutesfois il se monstra hypocrite: le mesme peut estre de plusieurs autres. Or combien que nous soyons soigneux de leur donner le Baptesme, nous desirons principalement que Dieu leur donne la chose signifiee sçauoir la remission des pechez, la nouueauté de vie, & finalement la vie eternelle, laquelle aussi Dieu se propose donner sur tout à ceux ausquels ce signe est donné. Et tout ainsi qu'ez sacrifices que Dieu auoit commandez, il requeroit principalement le cœur, dont vient que les Prophetes crient, lauez vous, & soyez nets, lauez voz cœurs d'iniquité, que le sacrifice agreable à Dieu est vn cœur contrit & humilié: aussi touchant la Circoncision, il est dit souuent qu'il faut circoncir le cœur non le corps seulement. De mesme quand nous baptisons les petis enfans nous desirons plus que le cœur soit baptisé que non pas le corps: mais cela n'empesche point que nę deuons estre merueilleusement soigneux de leur faire imprimer le caractere du Baptesme le plustost que nous pourrons, puis que Dieu nous l'a commandé, & pource que c'est la marque par laquelle on cognoist qu'ils sont enroolez en l'Eglise de Dieu pour estre participans du Royaume des cieux. Que si par nostre negligence ils mouroyent sans receuoir ce signe nous serions grandement coulpables deuant Dieu. Car quand nous lisons que l'ame qui n'aura esté circõcise le huictiesme iour sera exterminee du peuple, c'est bien pour nous esmouuoir, car il ne le faut entendre de l'enfant, mais de nous qui meritons d'estre exterminez: & s'il le failloit entendre de l'enfant, sainct Ambroise eut eu occasion de s'esbahir d'vne telle seuerité: car Dieu dit il auoit ordõné des villes de refuge afin que celuy qui auroit tué vn homme, n'y pensant pas s'y peut retirer seurement & ainsi estant esloigné des parens du meurtri puis aprez on peut cognoistre, si le meurtre auoit esté fait à escient ou imprudemment. Parquoy les

Act. 8. 13.

Esa. 1. 16

Ps. 51.

Deut. 30

Gen. 17

Lib. de Patriar cha Abrah.

petis enfans n'ayans reietté de leur volonté la Circoncision, pourquoy seront ils exterminez? A bon droict dije ce Docteur s'esbahissoit & nous aussi nous nous deuons esbahir, si Dieu eust voulu que l'enfant qui n'auoit point encores de volonté asseuree, fust exterminé. Mais combien qu'on pourroit alleguer plusieurs raisons la dessus, ceste cy doit estre preferee à toute asçauoir que ce seroit l'ame de celuy qui auroit l'enfant en sa puissance laquelle meritoit d'estre exterminee: ainsi que nous lisons que Dieu cerchoit à tuer Moyse pource qu'il sembloit ne se soucier beaucoup de faire circoncir son fils, à la suasion de sa femme, ou craignãt d'encourir son ire & de son beau
Exod. 4. pere: ce que sa femme ayant apperceu le circoncit
25. promptement d'vn caillou trenchant.

Note 2 puis qu'il est encores icy dit que les promesses de Dieu qui estoyent faictes en la Circoncision aux petits enfans, qu'aussi les mesmes promesses sont faictes aux nostres, & qu'il faut qu'il y ayt vne bonne correspondance, pource est il bon de remarquer sommairemẽt en quoy ilz sont semblables & en quoy ilz sont differens. Ilz s'accordent premierement en la fin asçauoir que par l'vn & par l'autre est confirmee & seellee la promesse de grace. Secondement est faicte la reception en l'Eglise de Dieu par l'vn & par l'autre. Tiercement par l'vn & par l'autre est signifiee la regeneration. Ilz different l'vn de l'autre, premierement, *ritu*, c'est à dire en maniere de faire: car en la Circoncision on couppoit vne peau: au Bapteſme on verse vn peu d'eau. Secondement la Circoncision de la part de Dieu promettoit la grace à cause de Christ qui viendroit, & le Bapteſme la promet pource qu'il est venu. Tiercement la Circoncision auoit vne promesse d'vn bien tẽporel sçauoir la terre de Chanaan qui luy estoit vn Sacrement de la vie eternelle: le Bapteſme n'a que les promesses spirituelles. Quartement la Circoncision obligeoit les Iuifz à l'obseruation de toute la loy Ceremoniale, Iudiciale, & Mora-

le: le Bapteſme oblige les Iuifz à la Morale ſeulement, c'eſt à dire à profiter en la foy & repentance & autres vertus Chreſtiénes quand on eſt venu en aage. Quintement la Circonciſion eſtoit ordonnee pour le peuple des Iuifz ſeulement, le Bapteſme pour toute nation: car l'apparoy qui eſtoit entre Dieu & nous, eſt rompu au lieu que deuant la venue de Ieſus Chriſt il n'y auoit que les Iuifz qui ſeulz cogneuſſent Dieu, mais aprez tous ſont appellez à ceſte cognoiſſance: pource adiouſtons nous que la Circonciſion deuoit durer iuſques à Chriſt, mais le Bapteſme iuſques à la fin du monde. Si on met en auant pour l'accord de ces deux Sacremens que les maſles eſtoyent ſeulement circoncis, auſſi qu'il ne faut baptiſer les femelles ains les maſles ſeulement en gardant les circonſtances de la Circonciſion. On reſpond que cela ſe faiſoit pource que les femmes n'eſtoyent propres à eſtre circonciſes en leur corps: & toutesfois elles l'eſtoyent, les mariees en leurs maris & celles qui n'eſtoyent mariees en leur pere. Car le mari eſt chef de ſa femme, & le pere chef de ſa famille. En outre cela eſtoit ſeulement ſpecial appartenant en partie aux Ceremonies de la loy, pour ceſte raiſon cela ſe peut omettre ſans dãger. Mais ce qui eſt general aſçauoir la grace promiſe eſt demeuree au Bapteſme: tellement que la ſubſtance de l'vn, & de l'autre eſt ſemblable voire meſme. *Epheſ.* 2. 14

M. *A quelle condition donc deuons nous baptiſer les petits enfans?* E. *En ſigne & teſmoignage qu'ilz ſont heritiers de la benediction de Dieu promiſe à la generation des fideles, afin qu'eſtans venuz en aage ilz cognoiſſent la verité du Bapteſme pour en faire leur proffit.*

Note derechef que quand nous baptiſons les petits enfans, ce n'eſt pas que nous les façions enfans de Dieu, comme s'ilz ne l'eſtoyent au parauant, ains au contraire d'autant qu'ilz le ſont, nous les baptiſons: & ſi nous ſçauions qu'ilz ne le fuſſent pas, nous ne pourrions ny deurions les baptiſer. Tellement que quand

Act. 2. 39 sainct Paul dit qu'ilz sont sanctifiez dez le ventre de la mere, & sainct Pierre que la promesse est faicte & aux hommes & à leurs enfans, & est dit de sainct Iean *Luc. 1. 15* qu'il a esté rempli du sainct Esprit dez qu'il estoit au *Chap. 1. 5.* ventre de sa mere, & de Ieremie que n'estant encores sorti du ventre de sa mere, Dieu luy dit: ie t'ay sanctifié. Par ces façons de parler est monstré qu'ilz sont en *Eph. 5.* l'Eglise de Dieu, comme aussi quand sainct Paul dit que Christ a sanctifié l'Eglise par le lauemẽt d'eau les enfans y doiuent aussi estre compris, car ilz sont de l'Eglise. Quand donc on les marque du Bapteſme on confirme qu'ilz sont à Dieu, tout ainsi comme quand nous auons obtenu vn don du Roy, nous mettons peine puis aprez d'auoir les lettres d'iceluy signez des seaux qu'ilz faut pour nous faire deliurer ce qui nous a esté donné, & quand vn marchant aura diuerses pieces de quelque marchandise que ce soit, il luy fait imprimer vne marque par laquelle on puisse cognoistre que cela luy appartient: celuy qui possede cheuaux, bœufz, brebis, & autres choses les fait marquer pour faire cognoistre qu'elles sont siennes, si quelqu'vn achepte vn champ, ou vne maison, il en veut auoir vn contract du Notaire pour signifier qu'il est à luy &c. ainsi Dieu veut que puis que les petits enfans sont siens venus de parens fideles qu'ilz soyent notez de la note de son Bapteſme pour faire croire qu'ilz sont siens, & qu'il suffit quand ilz seront venuz en aage qu'ilz demonstrent par leurs actions qu'ilz ont receu le Bapteſme.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que le Bapteſme est vne entree en l'Eglise de Dieu, il ne faut attendre à baptiser les petits enfans quand ilz seront en aage de discretion: selon quoy on *7. Serm. du Bapt.* ne peut approuuer l'aduis de Gregoire Nazianzene qui dit s'il n'y a aucun danger qu'il est bon d'attendre à baptiser l'enfant iusques à ce qu'il ayt trois ans, ou

enuiron, auquel temps il peut parler, & respondre quelque peu de son Baptesme. Nous condamnõs aussi ceux qui ont attendu anciennement à se faire baptiser au dernier souspir de leur vie, tel a esté Constantin le grand, pource qu'ilz pensoyent que tous leurs pechez leur seroyent pardonnez par le Baptesme. Finalement sont à condamner les Anabaptistes qui attendent que leurs enfans soyent grands, & qu'ilz ayent commis peché actuel, pource qu'ilz tiennent que n'ayans peché originel il n'est besoin de les baptiser. Ce qui est faux, car nous sommes appellez enfans d'ire: & sainct Augustin prouue que les Pelagiẽs qui disoyent que les enfans n'en auoyent point, toutesfois qu'ilz en auoyent, pource qu'ilz les baptisoyent. Car s'il n'en auoyent point il n'estoit besoin de les baptiser: mais puis qu'il les baptisoyent, ilz monstroyent qu'il en auoyent: & par ainsi est faux que les enfans mourans sans Baptesme sont sauuez pource qu'ilz n'ont point de peché originel: car ceste opinion semblable à celle des Anabaptistes se refute par ce qui est dit que par vn homme le peché est entré au monde & par le peché la mort, ou donc il y a mort, il y a peché. Les enfans meurent, ilz sont donc subiectz au peché originel: car ilz ne meurent pas pour l'actuel d'autant qu'ilz ne l'ont encores commis. Quand Dauid dit, ie sçay que ie suis conceu en peché, & Christ, si quelqu'vn n'est renay d'eau, cela regarde les petits enfãs, car s'il faut renaistre, les petits enfans sont pecheurs & quãd sainct Paul dit: vn est mort pour tous asçauoir Christ, pource qu'ilz auoyent peché, si pour tous, aussi pour les enfans.

Rom. 5. 12

Ps. 51

2 Cor. 5 15

DIMANCHE LI.

M. *Disons de la Cene, & premierement quelle est la signification d'icelle* E. *Nostre Seigneur l'a instituee pour nous asseurer que par la communication de son corps & de son sang noz ames sont nourries en l'esperance de la vie eternelle.*

Note 1. qu'ainſi que cy deſſus il a eſté monſtré que Dieu eſtoit auteur du Bapteſme comme de la Paſque & de la Circonciſion : auſſi il eſt requis de ſçauoir que Ieſus Chriſt eſt auteur du Sacrement de la Cene, afin que noſtre conſcience ſoit bien aſſeuree que lors que nous l'adminiſtrons, nous faiſons choſe agreable à Dieu : & qu'ainſi qu'en icelle Ieſus Chriſt nous eſt repreſenté pour noſtre vie ſpirituelle, auſſi quand nous celebrons la Cene nous participons à icelle comme en mangeant & beuuant viãdes & bruuages ordinaires nous entretenons noſtre vie corporelle. Or que Ieſus Chriſt ſoit auteur de ceſte ſaincte
1 Cor. 11 ordonnance il appert Matth. 26. Marc 14. Luc 22. &
13 ſainct Paul la repete diſant aux Corinthiens i'ay receu du Seigneur ce que ie vous ay baillé, c'eſt que le Seigneur Ieſus en la nuit qu'il fut liuré print du pain & ayant rendu graces le rompit, & dit prenez, mangez, cecy eſt mon corps qui eſt rompu pour vous, faictes cecy en memoire de moy: auſſi il print la coupe aprez qu'il eut ſouppé diſant ceſte coupe eſt la nouuelle alliance en mon ſang, les Euangeliſtes dient, cecy eſt mõ ſang, faictes cecy toutes les fois que vous en boirez en memoire de moy.

Note 2. de quelz motz elle a eſté appellee tant par l'Eſcriture, que par les anciens Docteurs, afin de bien entendre pour quelles fins elle a eſté inſtituee, & comment il en faut faire ſon proffit. Quand premierement les Euangeliſtes & ſainct Paul dient que Ieſus Chriſt la celebrant auec ſes diſciples leur dit, cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang, par ces paroles il appelle l'ordonnance de la Cene ſon corps & ſon ſang pour nous ſignifier, que cõme dit icy le Catechiſme qu'en icelle il nous donne ſon corps, & ſon ſang, pour nourriture & bruuage de noz ames en l'eſperance de la vie eternelle. Secondemẽt quand les Apoſtres l'appellent fraction du pain : ilz eſtoyent perſeuerans
Act. 2 en la doctrine des Apoſtres & communication & fraction du pain, ilz ſignifiẽt que le corps de Ieſus Chriſt

a esté rompu de douleur pour nous deliurer de noz pechez. Tiercement quand l'Apostre l'appelle le pain & la coupe du Seigneur comme sainct Augustin aussi 1 Cor. 11
disant que Iudas a mangé le pain du Seigneur, contre le Seigneur, est monstré que ce pain & ceste coupe ne sont comme pain, & vins communs, mais sacrez & mystiques pour nous admonester quand nous y communiquons, que nous ayions à penser à son corps & à son sang qu'il donne pour le salut de ceux qui sont en son Eglise. Quartement & quintement quand elle est 1 Cor. 11
appellee Cene du Seigneur: estant assemblez en vn 20
&c. cela n'est point manger la Cene: item est appellee communication du corps & du sang du Seigneur, 1 Cor. 10
la coupe de benediction que nous benissons n'est-ce 16
pas la communion du sang du Seigneur, & le pain que nous rompons n'est-ce pas la cõmunion du coprs de Christ? nous sommes derechef admonestez qu'en icelle nous communiquõs à tous les biens qu'il nous a acquis par sa mort, & effusion de son sang. Sextement quand elle est appellee la table du Seigneur. Vous ne pouuez estre participans de la table du Sei- 1 Cor. 10
gneur, & de la table des Diables, c'est pour nous apprendre que ce n'est pas vn sacrifice, car à vn sacrifice pour le sacrifier, il faut vn autel cõme soubz la loy il y en auoit: mais pour communiquer au bien & vtilité qui nous viẽt de ce sacrifice vnique de Iesus Christ il nous faut auoir vne table, & administrer la Cene comme nous l'administrons en memoire de ce sacrifice pour en tirer la vertu à nostre salut.

Quand aussi les anciens Docteurs l'ont appellee premierement συναξις c'est à dire congregation, & secondement table sacree, & tiercement Liturgie, c'est à dire ministere publique, & quartement memoire du Seigneur, c'est pour nous apprendre premierement qu'elle ne doit point estre celebree qu'en multitude grande ou petite: ainsi Iesus Christ l'a celebree auec ses douze disciples. Secondement qu'il ne faut penser à manger vne viande ordinaire mais sain-

saincte & sacree, & qu'ainsi que celuy qui nous conuie est sainct asçauoir Iesus Christ, aussi que nous qui sommes les conuiez regardions à estre saincts & bien reformez pour manger de la viande celeste qui nous y est offerte, & laquelle est interdite aux profanes, & infideles. Tiercement qu'il faut en la celebrãt que nous pensions faire vn seruice & ministere qui luy est plaisant puis qu'il nous l'a commandé. Quartement que nous renouuelions la memoire de sa mort & passion laquelle nous deuons tousiours auoir au cœur comme estant la consommation des biens qu'il nous a faictz. Quintemẽt quand elle est appellee Eucharistie, c'est à dire action de grace & sextement *agapé*, c'est à dire dilection, c'est pour nous signifier qu'en icelle nous deuons rendre graces à Dieu des biens qu'il nous a faictz, que nous nous deuõs aymer les vns, & les autres, & entr'aider comme font les mẽbres d'vn mesme corps. Finalement quand elle est appellee sacrifice, ce n'est pas qu'en icelle nous sacrifions le filz de Dieu comme les Papistes dient qu'ilz font en leur Messe: mais pource qu'en icelle nous celebrons la memoire de ce sacrifice vnique, parfaict, & vne fois faict en la croix. Sainct Augustin signifie cela par ces paroles, quand l'hostie est rompüe & que le sang est versé du calice en la bouche des fideles qu'est il designé autre chose sinon l'immolation du corps du Seigneur & l'effusion de son sang de son costé: & Chrysost. n'offrons nous pas tous les iours? nous offrons certe, mais nous faisons la rememoration de sa mort.

Consec. Distin. 2

Epist. ad Heb. hõ. 17

FAVSSE DOCTRINE

Premierement ceux de l'Eglise Romaine ont erré en ce qu'ilz appellent auiourd'huy faire ses Pasques, quand selon leur mode ilz communiquent au corps, & au sang de nostre Seigneur Iesus Christ. Car la façon de celebrer la Pasque a esté abolie par la venüe

de Iesus Christ, & la façon de celebrer la Cene a succedé comme on le voit ez Euangelistes & sainct Paul. Secondement ilz ont failli en ce qu'au lieu de la Cene ilz ont mis la Messe laquelle ilz celebrent tous les iours, car ce mot ne se trouue point en l'Escriture comme celuy de Cene: & quand sainct Paul dit qu'il a receu du Seigneur ce qu'il a baillé aux Corinthiés, 1 Cor. 11
il asseure que Iesus Christ est auteur de ceste saincte institution, mais ceux de l'Eglise Romaine ne sçauent au vray qui est auteur de la Messe, disant tantost que c'est sainct Pierre, tantost sainct Iacques, tantost sainct Basile qui a esté plus de 350. aprez comme on peut prouuer par plusieurs Histoires, tels n'ont esté fideles, mais traistres à traduire ce qu'ilz auoyent receu du Seigneur: car s'ilz ont donné ce qu'il n'ont receu du Seigneur comme ilz ont fait en la Messe, n'ont ilz pas fait tour de traistre, disant qu'il estoit du Seigneur? Tiercement ilz errent quand ilz disent toute leur Messe & autres seruices en Latin d'autant que sainct Paul deffend de parler langage incognu en l'Eglise. Quartement en ce qu'en celebrans leurs Pas- 1 Cor. 14
ques, ilz mettent le morceau en la bouche & non en la main veu qu'il le faut donner en la main premierement, car il est dit, prenez, qui ne peut estre rapporté qu'à la main, puis est dit, mangez, qui se rapporte à la bouche. Eusebe tesmoigne que telle estoit la coustume de la primitiue Eglise de receuoir le Sacrement auec la main. Quintement puis que la Cene est appellee assemblee, il s'ensuyt qu'on ne la peut celebrer qu'en compagnie de personnes. Suyuant quoy nous disons qu'on ne la doit donner aux malades, aux prisonniers, ny aux petits enfans à vn chacun à part. Il est bien vray que si plusieurs personnes estoyent auec le malade ou le prisonnier, & qu'en celebrant le Sacrement du Seigneur, ilz le donnassent aussi à ceux la, on ne pourroit blasmer cela, d'autant qu'il y auroit assemblee: on ne peut loüer la coustume de donnerle Sacrement aux petits enfans qui a esté tant en Euro- Lib. 6 c. 33

pe qu'en Affrique du temps d'vn Pape Innocent, de sainct Cyprian, & de sainct Augustin, encores mesmes que ces Docteurs qui font mention de ceste coustume alleguent, que si en la loy l'agneau de Pasque estoit aussi mangé des petits enfans comme des grands, & si les choses des Sacremens, appartiennent aux petits enfans, on ne peut denier les signes, toutesfois il vaut mieux voire est necessaire d'attendre qu'ilz soyent en aage capable de la foy & puissent rédre tesmoignage d'icelle, & suffit qu'ilz soyent introduictz en l'Eglise de Dieu par le Bapteſme qui leur est principalement propre & necessaire, comme la Cene est aux grandz. Mais la coustume des Papistes est du tout à blasmer, qui la donnent à ceux qui sont prestz à mourir, disant que sans icelle, ilz n'auroyent point d'entree à la vie celeste, & ne veulent enterrer au cimetiere des autres ceux qui sont morts sans prendre ceste hostie qu'ilz appellent le *viaticum* des malades pour les faire passer heureusement de ceste vie à l'autre. Cela est attacher Dieu aux elemens, & estre trop superstitieux & cruel. Sextement encores que ceste action ou banquet soit appellé Cene, c'est à dire souper pource que Iesus Christ la fit aprez souper, il ne s'ésuyt qu'il ne la faille celebrer qu'à souper ou aprez souper comme ont pensé quelques vns. Car sainct Augustin raconte que de son temps en plusieurs Eglises le ieudi deuãt Pasques on donnoit l'Eucharistie aux fideles de nuict aprez souper, pour mieux representer l'action de Christ, les Anciens aussi qui estoyent deuant sainct Augustin auoyent ceste coustume, que durant leurs ieusnes, ilz employoyent tout le iour à ouïr la Parole de Dieu, à prier, à chanter hymnes, & aux autres saincts exercices, & sur le vespre ilz celebroyent la communion. Ceste coustume fut abolie au sixiesme Synode qui fut tenu à Constantinoble : & à bon droict, car Iesus Christ ne l'a pas celebree le soir pour nous dõner vne coustume à la faire en mesme temps : autrement il nous faudroit faire tout ce qu'il a fait en ceste action.

Il mangea la Paſque, puis fit la Cene, pour monſtrer qu'aprez les vieilles choſes il en introduiſoit de nouuelles, il nous faudroit donc faire le meſme: il ne nous faut ſoucier du temps auquel il la faut faire, (car Ieſus Chriſt ne nous l'a point preſcrit) mais choiſir vn temps qui ſoit le plus commode que nous pourrons comme eſt le matin. Sainct Cyprian dit en quelque lieu que ceſte heure la eſt plus propre premieremẽt pource que de iour il ſuruient pluſieurs affaires leſquelles peuuent deſtourner les hommes de ce ſainct exercice. Secondement pource auſſi qu'à ceſte heure la nous ſommes ſobres & auons l'entendement & l'eſprit plus attentif & propre à eſcouter & à comprendre ce que nous oyons. Tiercement pource que ceſte heure nous eſt memoire de la reſurrrection de Chriſt, car Chriſt reſuſcita au matin.

M. *Pourquoy eſt-ce que le Seigneur par le pain nous repreſente ſon corps, & par le vin ſon ſang?* E. *Pour ſignifier que telle proprieté qu'a le pain enuers nos corps, qui eſt de les repaiſtre en ceſte vie mortelle, auſſi a ſon corps enuers nos ames, c'eſt de les viuifier ſpirituellement: & comme le vin reſiouit l'homme ſelon le corps, auſſi ſon ſang eſt noſtre refectiõ, & vertu ſpirituelle.*

Note que tout ainſi que Dieu auoit anciẽnement ordonné vn agneau à manger, qui eſtoit propre pour la celebration de la Paſque, & des beſtes propres pour faire les ſacrifices qui eſtoyent requis ſoubs la loy: auſſi a il ordonné du pain & du vin pour celebrer la Cene, viande, & breuuage propre pour nous en icelle repreſenter ſon corps, & ſon ſang: comme auſſi il auoit anciennement ordonné la Circonciſion propre pour repreſenter la regeneration des fideles, & ſoubs l'Euangile il a ordonné de l'eau pour le Bapteſme propre auſſi pour figurer la remiſſion de nos pechez. Tellement que quand le Catechiſme dit qu'il a ordonné du pain, & du vin pour nous figurer ſon corps, & ſon ſang c'eſt pour nous apprendre eſtre vray ce qu'vn Docteur a dit que Dieu pour s'accommoder à noſtre rudeſſe, nous a voulu repreſenter la

plus grande & digne choſe, ſçauoir ſon corps & ſon ſang pour vne choſe la plus commune & ordinaire qui ſoit, car il n'y a preſque perſonne qui ne ſcache que c'eſt du pain, & du vin, (comme par de l'eau qui eſt choſe la plus vulgaire du mõde il nous repreſente au Bapteſme la remiſſion de nos pechez) Il n'y a rien auſſi qui nous ſoit plus propre pour repreſenter la vie ſpirituelle que nous tirõs de Ieſus Chriſt que le pain Car combien que les autres viandes nous nourriſſent le pain principallement a ceſte force laquelle pour ceſt effect l'Eſcriture appelle baſton : car le pain ſouſtient nos corps plus que toutes les autres viandes, en ſorte que l'homme peut eſtre bien nourri mãgeant du pain ſeulement, mais il ne le peut pas bien eſtre bien & longuement en mangeant ſeulement d'autres viandes. C'eſt pourquoy il eſt dit que le pain ſouſtiẽt l'homme, & que le mot de pain ſe prend pour toutes ſortes de viandes en pluſieurs lieux. Pareillement combien que les autres bruuages nourriſſent & reſiouïſſent l'homme, ſi eſt-ce qu'il n'y en a point qui ait tant de vertu & à nourrir, & reſiouïr que le vin, pource Dauid dit le pain rend l'homme fort, & le vin luy donne ioye & confort, ailleurs il eſt dit qu'il refectionne & reſiouït, & ſainct Paul à ce propos cõſeilloit à Timothee d'vſer d'vn peu de vin pour fortifier ſon eſtomac debile, & quelquefois l'Eſcriture voulant ſignifier que pluſieurs qui ont eſté à vn banquet ſe ſont reſiouïs, elle dit qu'ils s'enyurerent c'eſt à dire furent rendus ioyeux, & gaillards. Or donc ainſi que le pain & le vin ont ceſte vertu & proprieté de ſubſtanter, & recreer les hommes, auſſi fort proprement Ieſus Chriſt nous repreſente il ſon corps, ou ſa chair, & ſon ſang en la Cene par iceux, pource Ieſus Chriſt dit ſouuent. Ie ſuis le pain de vie qui ſuis deſcendu du ciel, ſi aucun mange de ce pain il viura eternellement, & le pain que ie donneray c'eſt ma chair, laquelle ie donneray pour la vie du monde &c.

Gen. 18. 5. *Iug* 19.5 *Gen.* 3. 19.& 18 5.& 21. 14.& 31 54. *Pſa.* 104 *Iug.* 6.13 1*Tim.* 5. 23. *Iean* 6. 53. 55. 56.58.c.

FAVSSE

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que Ieſus Chriſt par le pain, & le vin nous repreſente ſon corps, & ſon ſang, nous improuuons Premierement ceux qui tiennent qu'il faut ſeulemẽt celebrer la Cene auec du pain ſans leuain : d'autant que Ieſus Chriſt celebra ſa Cene auec de tel pain. Ce que nous auouons, car celebrant la Paſque auec ſes diſciples, & puis aprez inſtituant ſa Cene il y a apparence qu'ayant celebré la Paſque auec du pain ſans leuain, ainſi qu'il eſtoit ordonné en la Loy, auſſi qu'il a inſtitué ſa Cene auec de tel pain, mais il ne s'enſuit qu'il la faille celebrer auec de tel pain, pource qu'il vſa de tel pain par occaſion, & nous commandant de la celebrer, il ne nous preſcrit pas que nous vſions de tel pain non plus que nous celebrions la Cene le ſoir, mais en ſubſtance que nous la celebrions pour memoration de ſa mort, & paſſion, en remiſſion de nos pechez. C'eſt tout vn de quel pain nous vſions moyẽnant que nous regardiõs à la ſubſtance qui eſt le principal. Secondement nous improuuons ceux qui au lieu d'vſer de vin comme a fait Ieſus Chriſt vſoyent anciennement d'eau en la Cene. On appelloit ceux la *Aquarios* leſquels ſainct Cyprian refute. Tiercemẽt nous reiettons ceux qui vſoyent de laict pour du vin. Quartement les Romaniſtes qui tiennent qu'il faut meſler de l'eau auec le vin, & tiennent que ceux qui la font auec le vin ſeul ſans eau ſont damnez. Ils ſont pluſtoſt condamnables: car il ne ſe lit point que Ieſus Chriſt y en ait mis, & quand il dit: ie ne boiray plus de ce fruict de vigne iuſques à ce que ie le boiue nouueau au Royaume de mon pere, il monſtre que c'eſtoit vin pur pluſtoſt qu'autrement : de faict il vaut mieux tenir que Ieſus Chriſt a vſé de vin pur, & qu'à ſon exemple vaut mieux vſer de vin pur, que de vin meſlé d'eau, pour coupper broche aux diſputes vaines qui eſtoyent agitees du temps de Pape Inno-

Mat. 26 28.

Lib. Epiſt. 3.

Diſtinct. 2. de conſec.

Mat. 26

cent troiſieſme aſçauoir ſi l'eau qui eſtoit dedans le vin eſtoit tranſſubſtantiee au ſang de Ieſus Chriſt comme le vin, ou ſi ceſte eau eſtoit tranſſubſtantiee en autre eau qui fuſt ſemblable à l'eau qui eſtoit decoulee du coſté de Ieſus Chriſt, & de faict ils tiennent qu'il faut mettre de l'eau au calice pource que du coſté de Ieſus Chriſt eſt ſorti ſang & eau. Mais ils ſe trompent dautant que l'eau qui eſt ſortie du coſté de Ieſus Chriſt auec le ſang repreſente pluſtoſt l'eau du Bapteſme, & non vn meſlinge d'eau auec le vin pour repreſenter le ſang de Chriſt en la Cene.

M. *Entens tu qu'il nous faille vrayement communiquer au corps, & au ſang du Seigneur?* E. *Ie l'entens ainſi: car puis que toute la fiance de noſtre ſalut giſt en l'obeïſſance qu'il a rendue à Dieu ſon Pere enuers qu'elle nous eſt imputee comme ſi elle eſtoit noſtre, il faut que nous la poſſedions veu que ces biens ne ſont pas noſtres, ſinon que premierement il ſe donne à nous.* M. *Mais ne s'eſt il pas donné à nous quand il s'eſt expoſé à la mort pour nous reconcilier à Dieu ſon Pere & nous deliurer de damnation?* E. *Si eſt bien: mais il ne ſuffit pas de cela ſinon que nous le receuions pour ſentir en nous le fruict de ſa mort, & paſſion.*

C'eſt choſe certaine que Ieſus Chriſt s'eſt liuré à la mort, pour nous & qu'il nous a aquis la vie ſpirituelle par ſa mort: tellement que dez maintenant nous en iouïſſons autant que noſtre nature peut porter, & en iouïrons pleinement aprez ceſte vie mortelle. A cela tendent ces paſſages. Eſaïe introduit Ieſus Chriſt parlant ainſi: le Seigneur Dieu m'a ouuert l'aureille, ie n'ay point eſté repugnant à ſon commandement, i'ay donné mon dos à ceux qui me frappoyent, & mes ioues à ceux qui me buffetoyent, ie n'ay point caché ma face des vilainies & crachats &c. item ie mets ma vie pour mes brebis: item Ieſus Chriſt eſt mort pour noz pechez afin qu'il rachetaſt de peché ceux qui auoyent offenſé ſoubs l'ancien Teſtament, & receuſſent l'heritage auec nous: item par le ſang de la croix de Chriſt Dieu nous a recõciliez à

Eſa. 50. 5.

Jean Rom. 4. Heb. 9.

luy lors que nous estions ennemis, & addonnez à mauuaises œuures: item Iesus Christ est mort pour tous afin que ceux qui viuent, ne viuent à eux mesmes, mais à celuy qui est mort, & resuscité pour eux &c. Or il ne suffit comme dit le Catechisme que nous sçachions que Iesus Christ se soit ainsi donné à nous, mais il faut sçauoir principalement la maniere par laquelle nous pouuons appliquer à nous le fruict de son merite, de son obeïssance, & iustice, & de tout ce qu'il a fait pour nous: c'est asçauoir par vne vraye, & viue foy comme il sera dit puis aprez. Et pour nous confirmer en tout cela il a ordonné le Sacremẽt de la Cene auquel quand nous participons selon son cõmandement, & ses promesses, nous participons aussi à son corps, & à son sang: car ce que Dieu promet, dit, & prononce, demeure ferme & inuiolable nous y communiquons dije vrayement, selon ceste façon Sacramentelle de laquelle il a esté parlé cy dessus qui est qu'entant que la chose signifiee, est souuent attribuee au signe, & le signe à la chose signifiee, aussi dije tenons nous pour aussi vray que par foy nous communiquons au corps, & au sang de Christ en prenant le pain & le vin qui *sont presentez en la Cene, que* nous sommes asseurez que nous mangeons & beuuons corporellement. De sorte qu'il n'est pas necessaire d'inuenter vne autre maniere de communiquer au corps, & au sang que celle la comme font aucuns qui estiment qu'il est impossible d'y communiquer sinon que le pain, & le vin soyent conuertis en la substance du corps, & du sang de Christ par la vertu de ces cinq paroles, *hoc est enim corpus meum*, moyennant que telle soit l'intention du Prestre qui prononce ces paroles, & ainsi tiennent que le corps de Christ est la dedans ce pain aussi grand, & aussi gros qu'il estoit en la croix, mais que les accidens du pain & du vin demeurent seulement. Ceste opinion est refutee premierement parce que sainct Paul ayant recité l'institution de la Cene & que Iesus Christ aprez auoir 2 Cor. 5 15.

dit donnant du pain, ceci est mon corps, il vse encores de ce mot de pain trois fois en la fin du mesme chap. Or il deuoit dire ce corps (si le pain est conuerti au corps de Christ & non ce pain) mais quand aprez la consecration qui est en ces mots, ceci est mon corps, il vse du mot de pain, il monstre que le pain demeure pain & qu'il n'y a point de conuersion. S'il disent qu'aprez la consecration sainct Paul ne laisse d'appeller pain, le pain, cõuerti au corps de Christ pource qu'il a esté pain ainsi que la verge d'Aaron conuertie en serpent est appellee verge, & l'eau conuertie en vin est appellee eau aprez sa conuersion, & l'homme prins & formé de la terre est appellé terre, & la femme prinse & formee d'Adam est appellee os de ses os & chair de sa chair: nous respondons que ces obiections ne sont à propos, car veritablement la verge d'Aaron a esté conuertie en serpent d'autant qu'il est dit que Moyse en ayant peur s'enfuit de deuant verset 3. l'eau aussi a esté vrayement faicte vin car le maistre d'hostel le tastant dit que c'estoit du meilleur, l'homme aussi qui a esté prins de la terre & la femme des costes d'Adam est tresuray: car Adam a esté homme vrayement comme nous sommes, & la femme appelee os & chair d'Adam a esté comme sont les autres femmes en toutes ses proportions & dimensions. Qu'ils nous monstrent en l'Eucharistie le corps de Iesus Christ aussi grand & aussi gros comme il estoit en la croix, ainsi comme on voyoit des yeux corporels le serpent qui auoit esté verge au parauant & le vin qui estoit eau & l'homme & la femme qui au parauant estoit terre & os & chair d'Adã & nous le croirons. Secondement ceste opinion est refutee parce que les Anciens ayans mesmes Sacremens que nous, ils ont mangé mesme viande & beu mesmes bruuages que nous: il n'est pas dit que la manne qu'ils mangeoyent & la pierre ou l'eau de la pierre qu'ils beuuoyent ait esté transsubstantiee: aussi au Sacrement de la Cene n'y a point de transsubstãtiation.

Raisons par lesquelles la Trãssubstantiation est refutee.

Exod. 7. 15.

Iean 2.

Gen. 2. 7 23.

Exod. 4. 2.

1 Cor. 10

Tiercement parce que l'eau qui eſt au Bapteſme Sacrement de noſtre regeneratiõ, & qui nous eſt verſee en remiſſion de noz pechez n'eſt point conuertie au ſang de Ieſus Chriſt ce qui faudroit: car entant qu'il eſt Sacrement de regeneration comme la Cene nous eſt Sacrement de noſtre nourriture ſpirituelle, ainſi qu'il ſe feroit conuerſiõ en ceſtuy ci du pain au corps pour nous nourrir: auſſi faudroit il qu'en ceſtuy la, il y euſt conuerſion de l'eau au ſang pour nettoyer noz pechez. Si on obiecte que le pain eſt conuerti au corps & qu'il ne ſe voit pas, & toutesfois qu'il le faut croire, cela eſt fauoriſer à l'hereſie des Marcionites leſquels nians Ieſus Chriſt, eſtre vray homme diſoyent qu'il n'auoit point vn vray corps, mais ſeulement qu'il apparoiſſoit ou auoit apparence de corps ou d'homme. Quartement ceſte opinion eſt refutee parce que Sacrement eſtant vne choſe viſible repreſentant vne inuiſible, ſi le pain de la Cene eſt conuerti au vray corps de Ieſus Chriſt, ce n'eſt plus Sacrement ains la choſe meſme, & ainſi la nature du Sacrement eſt abolie: or ſi le ſigne n'y eſt plus auſſi ne ſera la choſe ſignifiee car elle n'y peut eſtre ſans le ſigne. Quintemẽt quãd il eſt dit: ceſte coupe eſt la nouuelle alliance en mon ſang ce qui n'eſt pas ſemblable façõ de parler a ceſte ci: ceci eſt mon corps: ceci eſt mõ ſang, & toutefois eſt façon de parler Sacramẽtelle, il s'enſuit qu'il ne faut entendre par ces mots, ceci eſt mon corps, vne conuerſion du pain au corps, autrement il faudroit que les façons de parler Sacramentelles fuſſent contraires, & que Ieſus Chriſt fuſt contraire à ſoy meſme: car ce qu'il a dit & ſon Apoſtre ſainct Paul, eſt emané d'vn meſme eſprit. Il faut donc (pour accorder ces façons de parler, & pour monſtrer que l'eſprit de Dieu eſt conforme à ſoy meſme) que ces façons de parler reuiẽnent à vn en ſubſtance & ne ſignifient que le Sacremẽt ou le ſigne de ſon corps & de ſon ſang comme il ſera dit puis aprez. Sextement pource qu'vne ſubſtance ne peut eſtre conuertie en

vne autre substance sans que les accidens & qualitez de la premiere substance ne soyent changees en l'autre: comme quand la verge a esté conuertie en serpent & l'eau en vin, aussi les accidens & qualitez de la verge ont esté conuertis ez accidens & qualitez du serpent & ceux de l'eau en vin. Septiesmemẽt cõmẽt prouueront ils qu'vne espece accident ou qualité puisse demeurer ou subsister sans subiect? Huitiesmement si la conuersion se fait par la vertu des mots & par l'intention du Prestre comme dient les Romanistes s'il aduient que le Prestre n'y pense pas, il n'y aura point de conuersion & le peuple sera trompé: car au lieu de manger le corps de Christ, il ne mangera que du pain & boira du vin. Neufuiesmemẽt si par les paroles du Prestre la conuersion se fait quand il dit, ceci est mon sang, il faut aussi que le calice ou le verre soit conuerti au sang de Christ, car ceci s'entend autant du calice que du vin qui est dedans: & pource qu'il faut tout aualer comme il est dit aux cautele de la Messe, il faudroit aualer le verre & tout. Mais l'experience & quelques histoires font cognoistre que tout ne se transsubstantie pas: car Victor Pape Romain mourut ayant aualé du venin qui auoit esté ietté dans le calice du Sacrement, & l'Empereur Henri 7. mourut aussi aprez auoir prins le pain de l'Eucharistie qui auoit esté empoisonné: si tout dije est transsubstantié & qu'il n'y ait que les accidens qui demeurent comment s'est peu faire cela? Dixiesmement si le pain est conuerti au corps de Christ inuisible, toutes les fois que le Prestre prononce ces mots, il faut que le corps de Iesus Christ que l'Escriture & le Symbole dient estre aux cieux, soit infini & par tout ce qui est contraire à la nature d'vn vray corps. Si on leur demande si Iesus Christ a donné son corps mortel ou immortel ou glorifié que respondront ils? s'ils disent qu'il l'a donné mortel, on respond qu'il ne peut estre compris en vn si petit morceau de pain, s'il l'a donné impassible, immortel, ou glorifié: ces façons

de parler font contre eux, ceci eſt mon corps qui eſt liuré pour vous: ceci eſt mon ſang qui eſt eſpandu pour vous, car quand il tint ces propos il n'auoit encores enduré, & n'eſtoit encores glorifié & ne l'a eſté qu'aprez ſa reſurrection. Et puis, ſainct Auguſtin. dit que la glorification du corps de Chriſt ne luy a point oſté la nature d'vn vray corps. Onzieſmement ceſte opinion de la tranſſubſtantiatiō eſt à reietter pource que ſi elle ſe faiſoit tant au corps qu'au ſang de Ieſus Chriſt, il s'enſuiuroit que comme Antropophages & Cyclopes nous mangerions la chair humaine & boirions le ſang humain & ſerions plus meſchans que ſi nous tuyions les hommes & eſpandions leur ſang ſelon ſainct Auguſtin qui dit que c'eſt vn plus grand forfaict de manger de la chair d'vn homme que de le tuer & boire de ſon ſang que de l'eſpandre. Il y a encores ceſte abſurdité c'eſt qu'il nous faudroit manger la chair de Chriſt toute cruë au lieu que les Iuifs māgeoyent l'agneau Paſcal (figure de Ieſus Chriſt) cuit. Douzieſmement nous rejettons ceſte opinion pour ces abſurditez. Premieremēt pource qu'il eſt mal ſeant à la Majeſté de Ieſus Chriſt de roder ainſi par tout & d'eſtre rongee & mangee des rats (car leurs oblies cōſacrees le ſont ſouuent) de demeurer dans le vētre ſale & vilain des Preſtres & autres, & ne ſçauroyent reſpōdre, quand on leur demande combien il y demeure & comment il s'en va, ou s'il eſt digeré auec la viande. Secondement pource qu'ils diſent que ſi les paroles Sacramentales ſe diſoyent ſur vn pain tout entier ou ſur vn poinſon de vin, que tout le pain & le poinſon de vin ſe conuertiront au corps & au ſang de Chriſt, & ainſi eſt faux ce que les Scolaſtiques enſeignent ſçauoir que le pain & le vin ſe conuertiſſent en telle ſorte que la ſubſtance du corps de Chriſt ne croiſt ny ne diminuë: car ſi vn gros pain eſtoit conuerti en ſon corps & vn poinſon de vin en ſon ſang il y aura bien vn plus gros corps & plus de ſang, que dans vn morceau d'oblie & dās vn peu de vin ce ne ſeroit ia-

mais fait qui voudroit rechercher toutes les absurditez estranges de telle opinion, & ainsi il se vaut mieux arrester à ce que touche ici le Catechisme.

FAVSSE DOCTRINE.

Aille donc loin la transsubstantiation des Papistes qui contient toutes ces absurditez lesquelles si elles eussent esté bien considerees le Pape Innocent troisiesme ne l'eust pas mise pour vn trezieſme article de foy comme il a fait: mais s'il eust consideré plustost qu'elle venoit des Payens qui disoyent que par charmes en leurs sacrifices ils faisoyent descendre vn Dieu d'enhaut qui (pour ceſt effect a esté appellé Iuppiter Elicius *ab eliciendo*) l'eust reiettee & detestee.

M. *La maniere de la receuoir est ce point par foy?* E. *Ouy non seulement en croyant qu'il est mort & resuscité, pour nous deliurer de la mort eternelle & nous aquerir la vie, mais aussi qu'il habite en nous & est conjoinct auec nous en telle vnion que le chef auec ses membres afin de nous faire participans de toutes ses graces en vertu de ceſte vnion.*

Ce seroit peu de cas d'entendre que Iesus Christ s'est donné, à nous quand il est mort si nous ne sçauions le moyen par lequel nous pouuons iouïr des biens qu'il nous a acquis. Le Catechisme enseigne ici que ce moyen est la foy laquelle l'Esprit de Dieu engendre en nous par l'ouïe, lecture & meditation de la Parole de Dieu, pour ceſt effect vn Docteur de l'Eglise disoit que la foy estoit l'œil, les pieds, les bras, & les mains par lequel nous voyonz Iesus Christ, allions a luy, l'embrassions, & nous nous appliquions toutes les graces qu'il nous a acquises par sa mort ceux aussi qui l'ont appelee l'ame de nostre ame ont eu raison. Car ainsi comme l'ame qui est au corps le fait remuer, sentir ses neceſsitez, & luy fait cercher les moyens d'y pouruoir, aussi la foy qui rend l'homme fidele, excite en luy des mouuemens spirituels luy fait sentir son indigence celeste & le pousse à y

pouruoir en ayant recours à Iesus Christ lequel elle embrasse pour remede à tous ses maux, & pour sa souueraine felicité: de la vient que l'efficace de ceste foy est tant louee en l'Escriture voy Dimanche 19 deuxiesme demande & response qui se commence comment dis tu que l'homme est iustifié par foy &c. mais note principalement que le Catechisme dit que par foy il habite en noz cœurs & que nous sommes vnis auec luy comme le chef auec les membres, car par cela il veut monstrer que la conjonction que nous auons auec luy est fort estroitte: car ainsi comme il n'y a point de conjonction plus estroitte que celle qui est entre le chef & les membres du corps humain, aussi n'y a il point de plus serree que celle qui est entre Christ & nous. Quand il est dit que nous ne sçaurions porter fruict si nous ne sommes en luy non plus que le sarment qui n'est point au sep, nous monstre encores ceste conjonction fort estroittement: car comme le sarment qui est dans le sep tire d'iceluy force pour produire, aussi faut il que nous soyons en luy pour participer à ses graces. Sainct Paul signifie cela disant qu'il habite en nous par foy, mesmes nous pouuons adiouster que nous sommes plus estroittement conjoincts à luy que n'est le chef auec ses membres & le sarment auec le sep d'autant que la teste peut estre ostee des membres, & les mẽbres du corps, & le sarment couppé du sep, mais nous ne sçaurions estre arrachez de luy, pource sainct Paul dit que ny grandeur ny profondeur ny hauteſſe ny choſe du monde ne nous peut separer de Christ: ces choses seront declarees plus amplement au Dimanche suiuant.

Ephes. 3. 17.

Iean 15.

Rom. 8 38.

DIMANCHE LII.

M. *Ceste communion ne se fait elle sinon en la Cene?* F. *Si fait bien: car nous l'auons par la predication de l'Euãgile en tant que le Seigneur nous y promet que nous sommes os de ses os, chair*

de ſa chair, qu'il eſt le pain de vie deſcendu du ciel pour nourrir noz ames, que nous ſommes vn auec ſon Pere & telle choſe.

Note quand l'Euangile eſt appellé laict & viande
1 Cor. 5. 18. 1 Cor. 3.2 Heb. 5. 12, 1 Pierr. 22. pour la vertu qu'elle a de nourrir noz ames, item Parole de verité, Parole de reconciliation, item odeur de vie & meſme vie: quand il eſt dit que par iceluy nous renaiſſons & que par iceluy le ſalut eſt donné &c. par ces titres nous eſt donné à entendre que quiconque croit fermement à ceſt Euangile eſt conjoinct auec Ieſus Chriſt fort eſtroittement. Mais outre ces titres le Catechiſme en touche ici trois notables par leſquels il denote ceſte conionction que nous auons auec Ieſus Chriſt eſtre encores plus eſtroitte: premierement c'eſt que ſainct Paul faiſant comparaiſon de la conjonction qui eſt entre le mari & la femme, & de celle de Ieſus Chriſt auec ſon Egliſe, il monſtre qu'ainſi que l'homme & la femme eſtans conjoincts corporellement ne ſont qu'vn corps & vne chair: auſſi nous eſtans mariez auec Ieſus Chriſt, il nous a donné ce qu'il auoit aſçauoir ſa iuſtice, & tous ſes dons, & nous luy auons donné ce que nous auions, aſçauoir noz pechez, comme nous ſommes iuſtice de Dieu en luy, auſſi il eſt peché en nous. Ce mariage la s'eſt fait quand il a pris noſtre chair humaine laquelle il a purifiee & rendue viuifiante par ſa nature diuine. Tellement qu'ainſi qu'Eue comme ont remarqué quelques Docteurs a eſté tiree de la ſubſtance d'Adam, auſſi ce que l'Egiſe eſt ſanctifiee & viuifiee procede de la chair viuifiãte de Chriſt: car ce que Ieſus Chriſt a rendu ſa chair viuifiante, c'eſt pour viuifier & ſanctifier tous fideles qui ſont membres de ſon corps, comme la greffe entee ſur vn tronc ne tire ſeulement ſa nourriture du tronc, mais auſſi ſe lie & noüe ſi eſtroittement auec luy qu'auec le temps ils demeurent tous deux vn meſme corps, & ſont ſi bien vnis qu'on ne ſçauroit bonnement les bien diſcerner: auſſi eſtans entez auec Ieſus Chriſt, nous ne participons

Ephes. 5. 30.

1 Cor. 5.

seulement aux fruicts de sa mort & resurrection, mais aussi sommes tellement cõjoincts par son esprit auec sa nature humaine que luy & nous demeurons vn corps duquel il est le chef, & nous les membres. A cela aussi appartient ce que le Catechisme adiouste que Iesus Christ est le pain de vie descendu du ciel comme luy mesme dit: ie suis le pain viuifiant qui suis descendu du ciel, si aucun mange de ce pain, il viura eternellement, & le pain que ie donneray c'est ma chair laquelle ie donneray pour la vie du monde &c. Iesus Christ est le pain de vie entant qu'il est la Parole eternelle qui vrayement est le cõmencement & la source de vie: pource Iesus Christ est appellé Parole de vie, & est dit que la vie a tousiours esté en luy. Il est aussi pain de vie depuis qu'il a prins nostre nature humaine. Pource est il dit que la vie a esté manifestee en luy asçauoir qu'il a prins nostre nature humaine laquelle il a renduë viuifiante & de laquelle il nous viuifie par son sainct Esprit. Pour la fin quand le Catechisme dit que l'Euangile asseure que nous sommes vn, comme le Pere & luy sont vn c'est pour exprimer de plus en plus ceste conjonction que nous auons en luy: car comme il est impossible de pouuoir exprimer l'vnité qui est entre Dieu le Pere & luy ny par parole ny par aucune similitude, aussi la conjonction que nous auons auec Iesus Christ qui prenant nostre chair, s'est fait semblable à nous, est si ferme que nous ne pouuons estre mieux conjoincts.

Iean. 6. 51.

Iean 1.

Iean 17. 22.

M. *Quest-ce que nous auons au Sacrement dauantage & dequoy nous sert il plus?* E. *C'est que ceste communion est plus amplement confirmee en nous & comme ratifiee, car combien que Iesus Christ nous soit vrayement cõmuniqué & par le Bapteſme & par l'Euangile, toutesfois ce n'est qu'en partie & non pleinement.*

Il ne faut repeter comment nostre Seigneur Iesus Christ se donne par le Bapteſme & par la predication de l'Euangile, cela a esté traicté amplement cy

dessus. Or quand le Catechisme dit que par l'vn & par l'autre il se donne en partie à nous, sçauoir par le Bapteſme & par la predication de l'Euangile, & par la Cene il se donne pleinement, il ne faut penser que quand nous sommes baptisez, & que nous croyons à la predication de la Parole de Dieu, que nous ne puissions estre sauuez, si aussi nous ne participons au Sacrement de la Cene: car celuy qui est baptisé est aussi sauué pource qu'il est sanctifié des le vẽtre de sa mere s'il est des esleuz: aussi seroit celuy lequel encores qu'il n'euſt esté baptisé creuſt à la predication de la *Parole de Dieu*, car quand il est dit: qui croira sera sauué, il s'ensuyt que par la predication de la Parole de Dieu Iesus Christ se donne du tout à nous: car le bon larron qui n'auoit iamais communiqué au Sacrement de la Cene, & plusieurs (ausquelz a esté dit que leur foy les auoit sauuez) estoyent participans de la vie eternelle, donc s'ensuyt que par l'vn & par l'autre Dieu se communique à nous. Mais le Catechisme dit qu'il ne se communique seulement qu'en partie, & par le Bapteſme, & la predication de l'Euangile, & par le Sacrement de la Cene pleinement, pource que Dieu cognoissant nostre infirmité, a voulu instituer la Cene, pour subuenir à icelle: d'autant qu'en la Cene il parle plus grossierement à nous qu'au Bapteſme & qu'en la predication de la Parole de Dieu, entãt qu'il donne des choses corporelles asçauoir du pain, & du vin pour nous esleuer aux choses celestes: tellement que la predication de la Parole de Dieu, n'est que pour esmouuoir pour la plus part noz sens interieurs, mais le Sacrement de la Cene est pour esmouuoir, & les interieurs, & exterieurs, d'autant que le plus grosſier peut comprendre ceste similitude, qu'ainsi que le pain, & le vin nourrissent, & confortent noz corps, aussi la chair & le sang de Christ subſtantent & viuifient noz ames. Ainsi qu'vne choſe qui sera liee auec deux ou trois liens si on la lie encores auec d'autres elle sera plus ferme, aussi Iesus Christ voulant que

soyons fermement asseurez de nostre cõmunion auec luy, non seulement il nous la donne par le Bapteſme & la predication de la Parole de Dieu, mais aussi par le Sacremẽt de la Cene qui est vn fort lien pour nous serrer auec luy, pource dije il se communique pleinement à nous en ce sainct Sacrement.

M. *Quest-ce donc en somme que nous auons par le signe du pain?* E. *C'est que le corps du Seigneur Iesus entant qu'il a esté vne fois offert en sacrifice pour nous reconcilier à Dieu, nous est donné pour nous certifier, que nous auons part en ceste reconciliation.* M. *Qu'est-ce que nous auons au signe du vin?* E. *Que le Seigneur nous donne son sang à boire, entant qu'il l'a vne fois espandu pour le prix & satisfaction de noz offenses: afin que ne doutions d'en receuoir le fruict.*

Note 2. pointz, le premier est que le corps de Iesus Christ a esté vne fois offert en sacrifice, & son sang espandu, qui nous sont representez par le pain & le vin de la Cene. Le second c'est le fruict qui nous reuient de ceste oblation, c'est que par icelle nous sommes reconciliez à Dieu, & que son sang a esté le prix, & satisfaction pour noz pechez, dont nous pouuons voir quelle difference il y a entre ce sacrifice, & les autres qui estoyent deuant la loy, & ceux qu'on fait encores auiourd'huy en l'Eglise Romaine. Premierement les sacrifices qu'on faisoit anciennement soubz la loy n'estoyent point parfaictz: il est vray qu'il estoit cõmandé que les bestes qu'õ offriroit fussent entieres de tous leurs membres, c'est à dire non rogneuses ou esquelles il y eust quelque defaut, mais c'estoit pour figurer Iesus Christ sãs peché qui se deuoit offrir pour les pechez des hommes. Telz sacrifices n'estoyent parfaictz, & n'effaçoyent les pechez, ains celuy de Iesus Christ l'estoit & effaçoit les pechez, & par la vertu duquel les autres auoyent leur valeur, pource est il dit qu'il est impossible d'oster les pechez par le sang des taureaux & des boucs &c. Secondement les sacrifices de la loy estoyent temporelz & deuoyent seulement, durer iusqu'à Iesus Christ pource ilz se reite-

Leuit. 1

Heb. 10. 4

royent ſoir & matin, celuy de Chriſt eſt infini & eternel, c'eſt à dire que ſa vertu dure touſiours comme il eſt neceſſaire: car le venin de peché qui depuis Adam eſt deualé & deuale tous les iours en la poſterité de l'homme, ne pourroit eſtre addouci ny oſté, ſinon par la vertu de ce ſacrifice qui fait ſentir ſa vertu eternellement pource n'eſt il beſoin qu'il ſoit reiteré. Cela meſme eſt ſignifié par le Catechiſme quand il eſt dit, que ce ſacrifice a eſté vne fois offert. De ce ſa-
Heb. 11. crifice parle l'Apoſtre: tout Sacrifiqateur conſiſtoit
11 chacun iour offrant ſouuentesfois les meſmes ſacrifices leſquelz ne pouuoyent iamais oſter les pechez, mais ceſtuy ci ayant offert vn ſeul ſacrifice pour les pechez, eſt aſſis eternellement à la dextre de Dieu: pour ceſte cauſe il eſt appellé Sacrificateur eternellement, à la façon de Melchiſedec.

En aprez note comme il n'y deuoit auoir qu'vn ſacrifice pour le peché, auſſi n'y failloit il qu'vn Sacrificateur, meſme il failloit que celuy qui eſtoit le ſacrifice, fuſt auſſi le Sacrificateur: ce qui ne ſe faiſoit du temps de la loy, car il y auoit pluſieurs Sacrificateurs qui offroyent ſacrifice, & pour le peuple, & pour eux entant qu'ilz eſtoyent pecheurs, mais Ieſus Chriſt n'eſtoit point pecheur, & par conſequent n'offroit point pour ſoy. Et combien qu'il y euſt le ſouuerain Sacrificateur qui entroit vne fois l'an au Sãctuaire qui figuroit Ieſus Chriſt plus particulierement que les autres Sacrificateurs qui ſacrifioyent pour tous, tant y a que Ieſus Chriſt eſt bien plus excellent Sacrifica-
Heb. 97 teur comme monſtre l'Apoſtre diſant, le ſouuerain Sacrificateur entroit vne fois l'an au Sanctuaire des ſanctuaires non ſans ſang, lequel il offroit pour ſoy-meſme, & pour les fautes du peuple, par cela ſignifioit le ſainct Eſprit que le chemin du Sanctuaire n'eſtoit encores ouuert tandis que le premier tabernacle eſtoit encores debout qui eſtoit figure pour le temps preſent, dans lequel tabernacle dons & ſacrifices eſtoyẽt offerrs qui ne pouuoyent ſanctifier la con-

science de celuy qui faisoit le seruice : mais Christ estant venu souuerain Sacrificateur des biens à aduenir, par vn plus grand, & plus parfait tabernacle, non par sang de boucs & de veaux, mais par son propre sang est entré vne fois ez lieux saincts, ayant obtenu vne redemption eternelle, à cela appartient ce qui est au mesme chap. 9. verset 26. qu'il est comparu vne fois pour la destruction du peché par le sacrifice de soy mesme : item ce qui est au verset 28. que Christ ayant esté offert vne fois pour abolir les pechez de plusieurs, apparoistra secondement sans peché à ceux qui l'attendent à salut.

FAVSSE DOCTRINE.

Ceux de l'Eglise Romaine donc errent, disans, qu'il sacrifient tous les iours le corps de Christ en leur Messe pour la remission des pechez tant des viuans, que des morts, (ainsi l'afferme le Concile de Trente) car s'il ne faut reiterer l'oblation de Christ faicte vne fois, & s'il faut qu'il n'y ait que ce seul sacrifice Heb. 10. 12. comment s'excuseront ils l'offrans tous les iours. S'ils disent que c'est vn sacrifice sans sang, qu'ils respondent à l'Apostre qui dit: que sans effusion de sang ne se fait point de remission de pechez, & par cõsequent ne se fait point de sacrifice: car le sacrifice se fait par la remission des pechez. Les Sophistes ne se pouuans depestrer de ces passages si clairs dient, que la Messe est seulement vne commemoration, ou application du sacrifice de Iesus Christ, mais ceste excuse n'est vraye : car soustenans que le pain & le vin se transsubstantient au corps & au sang de Christ & qu'ils presentent à Dieu en sacrifice tant le corps, que le sang de Iesus Christ, il s'ensuit qu'ils tiennent, que c'est vn vray sacrifice & non seulement vne commemoration & application. Dauantage s'ils offrent Iesus Christ, il faut que les Prestres qui l'offrent soyent Sacrificateurs. Or ceste autre chose d'estre Pre-

Heb. 9. 7 12. 16. 18. & chap. 10. 10. 12. 14.

Heb. 9. 22.

ſtre & Sacrificateur,cõme on le pourroit prouuer par plusieurs raiſons, ceux qui eſtoyent Sacrificateurs du temps de la Loy, il failloit qu'ils fuſſent de la lignee de Leui, ou ſelon l'ordre de Melchiſedec. Or il n'y a que Chriſt qui ſoit ſelon l'ordre de Melchiſedec, & la lignee de Leui a print fin à la venüe de Ieſus Chriſt: Les Preſtres ne peuuent donc eſtre ſacrificateurs ſelon la lignee de Leui. Et encores qu'ils en fuſſent ils ne pourroyent ſacrifier, car les ſacrifices & Sacrificateurs ont prins fin, quand Ieſus Chriſt s'eſt ſacrifié. Et quand Gabriel Biel dit que le Sacrificateur qui chante Meſſe tient le ſouuerain degré en la police Eccleſiaſtique, il monſtre clairemẽt qu'encores maintenant il y a difference entre Preſtre & Sacrificateur & ne faut qu'ilz mettent en auant qu'Epiphane les Epiſtres de Caſſiodore, Platine, Euſebe, & vn certain Dionyſius appellent les Preſtres, *Sacerdotes*, car on leur reſpondra qu'ilz ne parlent que du nom, aſçauoir que Preſtre en Latin peut eſtre appellé *Sacerdos*, mais ilz n'entendent point de l'office de ſacrifier, & chanter Meſſe. Dauantage ſi les Preſtres ſont Sacrificateurs pour offrir, en quelz precipices ſe iettent ilz? car ilz ne peuuent eſtre Sacrificateurs repreſentans les Sacrificateurs & ſacrifices Leuitiques: pource que Ieſus Chriſt y a mis fin: ilz repreſentẽt donc Ieſus Chriſt, & ſon ſacrifice ſelon eux. Or Ieſus Chriſt Sacrificateur eſtoit plus digne que ſon Sacrifice, les Preſtres donc ſont plus dignes que Ieſus Chriſt lequel ilz offrent, ô blaſpheme, l'office de Sacrificateur eſtoit de moyenner entre Dieu & nous, & nous recõcilier à luy par l'impetration de la remiſſion de noz pechez, ſi les Preſtres ſont Sacrificateurs, ilz ſont donc mediateurs: & ainſi eſt faux ce que dit ſainct Paul qu'il n'y a qu'vn Mediateur entre Dieu & les hommes: en outre l'office de Sacrificateur eſt de ſatisfaire à la iuſtice de Dieu en mourant pour les pechez des hommes, ſi les Preſtres ſont Sacrificateurs, il faudroit qu'ilz ſatisfiſſent à la iuſtice de Dieu, & pour ce faire il faudroit qu'ilz

Heb. 6. 12.

Lectione: 26.

1 *Tim.* 2

qu'ilz fuſſent ſans peché : & comment pourroit vn poure Capelan tout couuert d'ordures porter des fardeaux ſi peſans que les montaignes, voire le ciel, & la terre, & meſmes les Anges n'y euſſent ſceu ſatisfaire, veu que Ieſus Chriſt qui eſtoit ſans peché en les portant a ſué grumeaux de ſang? Finalement s'il eſt dit qu'Aaron ne s'eſt ingeré à ceſt honneur ains y a eſté appellé de Dieu, voire Ieſus Chriſt meſme y a eſté appellé, il ne faut que les Preſtres s'ingerent à ceſte charge, ains faut qu'ilz y ſoyent appellez. Or comment le ſeront ilz puis que l'office de ſacrificature a prins fin à la mort de Ieſus Chriſt. Heb. 5. 4

M. *Selon tes reſponſes la Cene nous renuoye à la mort & paſſion de Ieſus Chriſt afin que nous communiquions à la vertu d'icelle?* E. *Voire, car lors le ſacrifice vnique & perpetuel a eſté fait pour noſtre redemption : parquoy il ne reſte ſinon que nous en ayons la iouiſſance.* M. *La Cene donc n'eſt pas ordonnee pour faire vne oblation du corps de Ieſus Chriſt à ſon pere.* E. *Non, car il n'y a que luy ſeul à qui appartient ceſt office entant qu'il eſt Sacrificateur Eternel, mais il nous commande ſeulemẽt de receuoir ſon corps & non pas l'offrir.*

Quand les Euangeliſtes & ſainct Paul nous diſent que Ieſus Chriſt inſtituant ſa ſaincte Cene print du pain, & le rompit, & donna à ſes diſciples, diſant, cecy eſt mon corps, qui eſt rompu & liuré pour vous, faictes cecy en memoire de moy, & toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & boirez de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur Ieſus &c. Item quãd il eſt dit la coupe de benediction que nous beniſſons, n'eſt-ce pas la communiõ du ſang de Chriſt, & le pain que nous rompons n'eſt-ce pas la communion du corps de Chriſt? par ces propos nous eſt demonſtré que la Cene nous renuoye à la mort & paſſion de Chriſt : mais il faut diligemment remarquer la difference que le Catechiſme met entre le Sacrement de la Cene, & ſacrifice : c'eſt qu'en vn mot au Sacrement nous receuons le corps de Chriſt lequel il nous donne, & au ſacrifice on offre ce corps à Dieu. Or il ne I Cor. 11. 16. 17 I Cor. 10.

peut estre donné qu'vne fois, aussi s'est il donné vne fois en sacrifice, & ne faut plus reiterer ce sacrifice, mais bien a il peu estre representé par plusieurs fois, & par plusieurs victimes dessoubz la loy, mais depuis dije qu'il s'est sacrifié soy mesme pour mettre fin aux sacrifices typiques, il ne faut pas reiterer ce sacrifice, mais bien est il requis de receuoir souuent la vertu & efficace de ce sacrifice, par la communication du Sacrement. Car quand il est mort il n'a donné tout en vn coup la vertu de ce sacrifice à ceux qui estoyét au monde comme il est mort tout en vn coup, mais Christ sçachant qu'il en viendroit d'autres lesquelz croyans en luy auroyent besoin de sentir la vertu de ce sacrifice, aussi a il voulu que la vertu de son sacrifice ait esté perpetuelle en son Eglise, pource l'Apostre dit que le sang de Christ ne se corrompt comme celuy des bestes, mais est tousiours frais: & de la vient
Heb. 10. qu'il a ordonné le Sacrement de la Cene, asçauoir
20 pour faire sentir particulierement la vertu de son sacrifice. Or est il aisé de prouuer que faire sacrifice, ou sacrifier, c'est offrir à Dieu: car ceux qui deuant la loy vsoyent de sacrifices, offroyent des bœufz, des genisses, des cheureaux, des agneaux, &c. mais vser du Sacrement ne signifie offrir, ains receuoir, car Iesus Christ le monstre ez Euangelistes, & sainct Paul disans, prenez, mangez, cecy est mon corps qui est liuré pour vous, & en leur donnant la coupe il dit, cecy est mon sang beuuez en tous. Or d'autant que Iesus Christ ordonnant sa saincte Cene signifioit qu'il alloit mettre fin à tous les sacrifices qui soubz la loy se faisoyent pour le representer, il s'ensuyt qu'il ne faut plus faire de sacrifice, mais qu'il faut celebrer la saincte Cene: iusques à ce qu'il vienne. Mais il faut noter quand nous disons qu'il ne faut plus faire aucun sacrifice que nous entendons qu'il ne faut plus faire aucun sacrifice propitiatoire, ou meritoire, ou satisfactoire pour les pechez, car celuy de Iesus Christ a esté tel lequel il ne faut reiterer que s'il le failloit reite-

rer, il semble qu'il n'auroit esté suffisant pour effacer les pechez des hommes : c'est blasphéme de penser cela. Mais il y a d'autres sacrifices lesquelz nous pouuons & deuons mesmes celebrer, c'est asçauoir le sacrifice d'action de graces, tellement que quand Dieu nous a fait sentir quelque assistance ou quelque bien nous l'en deuons remercier: Dauid parle de telz sacrifices disant, à l'Eternel loüange sacrifie, item quãd nous nous repentons de noz fautes, c'est vn sacrifice agreable à Dieu : le sacrifice agreable, & bien pris de l'Eternel c'est vne ame dolente, vn cœur contrit & penitent, item c'est d'estre charitable enuers noz freres & ceux qui sont indigens: pource sainct Paul appelle les aumosnes sacrifices, item c'est de renoncer à nous mesmes, nous mortifier, & nous laisser cõduire à Dieu. A ce propos dit sainct Paul: offrez voz corps en hostie viuante qui luy soit agreable, en ce sens il dit qu'il administre l'Euangile? afin que l'oblation des Gentils soit acceptable à Dieu, & sanctifiee par son Esprit. Mais tels & autres sacrifices ne sont propitiatoires comme celuy de Iesus Christ. Il est vray quand nous celebrons la Cene que nous deuons mediter tous ces sacrifices pour nous y addonner entant qu'il nous sera possible: & la mort de Iesus Christ que nous annonçons en la celebration de la saincte Cene nous peut estre matiere & occasion de nous estudier de plus en plus à la meditation, & pratique de tous ces sacrifices la. Il ne faut omettre que quelques Anciens Docteurs ont appellé la Cene, sacrifice, non pource que le peuple y apportoit du pain, & du vin, & que l'on faisoit vn banquet auquel les poures & riches estoyent appellez, pour demonstrer que riches, & poures cognoissans vn mesme Dieu, & faisans profession d'vne mesme religion, deuoyent estre bien vnis ensemblement. On appeloit ces banquets *agapé* c'est à dire charité, pource que par tels banquets les Anciens tesmoignoyent leur charité les vns enuers les autres: mais la Cene a esté appellee Sacrifice, pour-

Pſ. 50.
Pſ. 51.
Philip. 4 18
Rom. 12
Rom. 15

ce qu'é icelle on faiſoit memoire du ſacrifice de Ieſus Chriſt, de la vient que ſainct Auguſtin a dit que par memoire, & cogitation Chriſt eſt tous les iours immolé ceci n'eſt autrement à approuuer dautant que l'Eſcriture de laquelle ne ſe faut reculer n'vſe point de ſemblable façon: & ſi en icelle on ne trouuera point qu'aucun Apoſtre ou Miniſtre ait eſté appellé Sacrificateur. Mais puis que la Cene eſt appellee ſacrifice pour ces raiſons ce n'eſt pour faire offrande à Dieu du corps de Chriſt.

FAVSSE DOCTRINE

Il s'enſuit donc encores par ceci que l'opinion de l'Egliſe Romaine eſt fauſſe touchant leur Meſſe laquelle ils appellent ſacrifice qui ſe fait tous les iours tant pour les viuans que pour les morts. Si on conſidere le mot ou la choſe, il ne s'en trouuera rien en l'Eſcriture. Aucuns diſent que ce mot de Meſſe vient d'vn mot Hebrieu *mas* qui ſignifie tribut qui eſtoit payé par chaſque perſonne: ce mot voirement ſe
Deut. 16 10. trouue Deut. 16. 10. ou il eſt dit tu apparoiſtras deuant le Seigneur & donneras ton oblation volontaire de ta main. Il y a en l'Hebrieu *miſſath* qui vient de
Deut. 15 11. *mas*, ce mot ſe trouue auſſi Deut. 15 ou le Seigneur commande aux Iſraëlites qu'ils ouurent leur main au poure & leur donne ce qui leur faut, enſeignant quand il faut faire l'aumoſne qu'il faut regarder aux facultez de celuy qui donne, & à la poureté du poure: ainſi ez oblations volontaires on doit regarder les forces de ceux qui donnẽt, & ce qui eſt conuenable au ſeruice de Dieu. Mais que ſert ceci pour prouuer la Meſſe en laquelle on offre le corps de Chriſt? il n'y a aucune apparence. Auſſi ne faut il eſtimer que ce mot de Meſſe vienne d'vn mot Hebrieu, car encore que l'Egliſe Latine ait bié quelques mots Hebrieux, comme *Satan Oſianna*, *Halleluya* & pluſieurs autres, elle ne les a pas pris des Hebrieux premierement, mais de

Grecs. Car la Bible ayant esté tournee par les 72. interpretes de Grec en Latin, il se peut faire que les Grecs ayent tiré d'icelle quelques mots Hebrieux qu'on ne pouuoit tourner passablement en Grec, lesquels l'Eglise Latine auroit puis aprez retenu. Or il ne se trouuera en pas vn des Peres Grecs ce mot de Messe, si on les lit attentiuement, il en faut donc chercher vne autre etymologie. Aucuns disent qu'Ignace en l'Epistre *ad Smyrnenses* fait mention de ce mot & Leon 9. epist. *ad Diosc*, & le Moine Iean Cassianus, mais ce que dit Ignace fait contre eux: car il dit qu'il ne faut faire Messe sinon en la presence de l'Euesque c'est à dire que quand elle se disoit, il failloit que tous y fussent mesme l'Euesque, & ainsi estoit defendu de chanter Messe priuee comme on fait pour offrir Iesus Christ. Gratian dit que ce liure d'Ignace est Apocryphe. Ce qu'en dit Leon est aussi contre les Messes priuees, & Cassianus par ce mot entend accomplissement ou acheuement: car il dit, *præstolatur congregationis missam* c'est à dire *complementum*, qu'il attend que l'assemblee soit complete. On dit aussi que sainct Hieroſme en a fait mention par le consentement de tous les Docteurs. Il est plus vray semblable que ce mot vient d'vn mot latin *missa* qui a esté pris pour *missio*: car nous lisons que les Peres pour *remissio* ont dit *remissa*. Tertullian escrit *diximus de remissa peccatorum*, & Cyprian, celuy qui deuoit donner *remissam peccatorum* n'a point dedaigné d'estre baptisé du lauement de regeneration, le mesme dit que blaspheme contre le sainct Esprit n'aura point *remissam peccatorum* c'est à dire *remissionem*. Or comme ils disoyent *remissa* pour *remissio* il y a apparence qu'ils ont dit aussi *missa* pour *missio* duquel mot ils vsoyent quand ils chassoyent les Catechumes du Temple. Il faut entendre qu'en ce temps la on ne baptisoit qu'à Pasques, & à la Pentecoste. Ceux qui estoyent baptisez estoyent grãds & deuoyent sçauoir rendre raison de leur foy, deuant que receuoir le Bapteſme. Pource quarante iours

Cassianus lib. 3 ch. 7. & 8.

Contra Marc. lib. 4.

Cyp. de bono patientiæ.

Epist. 14

lib. 3.

deuant Pasque on assembloit ces Catechumenes & les instruisoit on durant ce temps, afin qu'ils peussent mieux rendre raison de leur foy à Pasques auquel temps il deuoyent estre baptisez, & qu'on peut iuger de leurs meurs. Or aprez qu'ils estoyent baptisez le Diacre les chassoit du Temple auec ceux qui n'estoyent admis à la communicatiõ de l'Eucharistie, & quand le Diacre les mettoit dehors il disoit, *missa est Catechumenorum*, pour *missio* c'est à dire les Catechumenes sont enuoyez: dela a esté prinse l'occasion en quelque façon d'appeller le Sacrement de l'Eucharistie *missa*. Sainct Augustin a vsé de ce mot aux sermons du temps 237. & 91 parlant de *missa Catechumenorum*. Et de ce temps aucuns pensent qu'il a commẽcé d'estre en vsage fort rare, combien qu'aucuns dient que ces sermons ne sont du style de sainct Augustin Panygarole celebre entre eux prouue que les Apostres ont chanté la Messe pource qu'il y a λειτουργούντων δὲ αὐτῶν selõ luy *Sacrificantibus ipsis*: la il n'est point parlé des Apostres, mais de quelques Prophetes & Docteurs dont l'vn est Barnabas & l'autre Simon qui estoit appellé Niger, & Lucius Cyrenien & Manahẽ: & puis λειτουργούντων ne signifie pas *sacrificantibus* ains *ministrantibus*, ou *seruientibus* ou *munere fungentibus* c'est à dire qu'ils faisoyent leur charge de prescher comme λειτούργειν signifie proprement faire vne charge publique d'ou vient que la Cene a esté appellee λειτουργία c'est à dire œuure commun & public pource qu'il appartient à vn chacun du peuple de communiquer à la Cene, & sainct Gregoire qui a donné ce mot à la Cene, n'a entendu autre chose: il est bien vray qu'Erasme a tourné *sacrificantibus*: mais luy mesme dit en ses annotations qu'il n'entend autre chose par ce mot sinon *predicantibus illis* qui reuient à ce que nous venons de dire. Voila que c'est de la Messe quand au mot. Si nous cerchons la preuue de la chose d'icelle par la Parole de Dieu nous ne serons moins empeschez. Ils disent que Melchisedec a figuré leur Sacrifi-

Act. 13. 2.

ce de la Messe quand il apporta du pain, & du vin à Abraham qui retournoit de defaire Chodorlahomor Roy d'Elam, & d'autres qui estoyent Rois de Sodome, & qu'il benit Abraham: il contreuient qu'il offrit à Dieu. Mais il est aisé de respondre asçauoir que Melchisedec qui estoit Roy de Salem apporta du pain, & du vin à Abraham pour refectionner son armee qui estoit lasse, & puis, pource aussi qu'il estoit Sacrificateur, il le benit. Il n'y a point au texte qu'il offrit à Dieu: dauantage ils interpretent mal le mot *iatsa* offrir lequel signifie proprement *proferre*, ou *educere* c'est à dire produire, ou apporter. S'il y a aucũ des Peres qui ait entendu, que Melchisedec offrist à Dieu, nous leur obiectons la verité Hebraique & les autres Peres qui l'interpretent comme nous venons de dire: & quand ainsi seroit qu'il auroit offert à Dieu que sert cela à prouuer la Messe? c'est vn argument allegorique si infirme qu'il se casse de soy mesme. Ils ne confirment non plus leur Messe par Malachie ou il est dit: ie n'ay point de plaisir en vous ny n'auray point agreable l'oblation de voz mains: car depuis le Soleil leuant iusques au couchant mon nom sera grand entre les gens, & en tout lieu on offre encensement en mon nom: car il est la parlé d'vn sacrifice d'action de graces, qui sera rendu à l'Eternel pour toute natiõ: pource que son seruice ne sera plus enclos au Temple de Ierusalé, ains s'espandra par tout le monde. Ce qui a esté accompli à la venuë de Iesus Christ. Et dauantage quand il est dit, ie ne prendray plaisir en telle oblation, il s'ensuit qu'il ne parloit d'offrir, & si on offroit, cela luy seroit desagreable: tellement qu'à ce conte le sacrifice de la Messe luy seroit desagreable, pource qu'ils offrent disent ils en iceluy le corps de Iesus Christ. Puis donc qu'il ne se trouue rien en la Parole de Dieu touchant le mot de Messe, & de ce qu'elle signifie, les Scolastiques cognoissans cela ont esté contrains de la mettre entre les commandemens de mere saincte Eglise. Car de dire comme aucuns

Gen. 14. 18.

Malach. 1.

qu'elle ait esté prefiguree, & predite Leuitiq. 26. v. 9. 10 11. & Pse. 23 5. Esa. 2 23 Iere. 31. 31. & Exod. 12. 5. & 25. 30. & de dire aussi qu'elle ait esté instituee par nostre Seigneur Iesus Christ Luc. 22. 19. &c. esquels lieux est parlé presques par tout de l'alliance que Dieu a faicte auec les Iuifs, & de celle qu'il a faict auec les Chrestiens depuis la venuë de Iesus Christ: penser dije que ces choses fauorisent à leur Messe cela est ridicule.

DIMANCHE LIII.

M. *Pourquoy est ce qu'il y a double signe?* E. *Nostre Seigneur l'a fait pour nostre infirmité afin de nous donner à cognoistre que non seulement il est viande à noz ames, ains aussi breuuage: afin que nous cerchions en luy nostre nourriture pleine, & non ailleurs.* M. *Tous douuent ils vser de ce second signe indifferemment asçauoir du calice?* E. *Ouy selon le commandement de Iesus Christ contre lequel il n'est licite de rien attenter.*

Note que tout ainsi que Dieu a ordonné du pain, & du vin pour la nourriture entiere du corps de l'homme, aussi nous voulant representer en la Cene la totale & pleine nourriture de noz ames, il a ordonné du pain pour nous representer son corps, & du vin pour nous representer son sang: tellement que comme le corps ne peut estre entretenu commodement en mangeant seulement sans boire, aussi ne peut estre l'ame si elle n'a sa viande & breuuage spirituel que l'on donne en la Cene sçauoir le corps, & le sang de Christ, & est du tout necessaire qu'indifferemment comme dit le Catechisme tous vsent du calice, & ne faut objecter que l'Eglise a eu raison de retrancher le calice aux laics qu'ils appellent c'est à dire au simple peuple. Premierement pource que depuis qu'elle a esté mieux instruite, & plus forte qu'au parauant le seul signe du pain luy deuoit suffire, mais au commencement qu'elle estoit rude, elle vsoit de l'vn & de l'autre. Secondement pource que l'Eglise

obiectiõs & lesquelles on prouue qu'il ne faut donner à tous le calice.

ayant des commandemens moraux lesquels il ne faut aucunement changer & des commandemens externes, du nombre desquels sont les Sacremens lesquels l'Eglise peut changer comme il luy semble bon, aussi les a elle changee c'est à dire qu'elle a osté ce signe au simple peuple. Tiercement pource qu'elle a plus de liberté qu'elle n'auoit lors qu'elle estoit soubs la loy. Nous respondons à ceste premiere obiection que le peuple est encores tellement rude, & infirme qu'il a besoin, d'vser de l'vn & de l'autre signe pour soulager son infirmité: aussi le Catechisme dit que Dieu a institué ce Sacrement pour l'infirmité du peuple, & semble qu'il seroit plus seant aux Prestres qui ont fait ceste defese de s'abstenir du calice qu'aux laics, dautãt qu'ils sont mieux instruits pour le moins ils le doiuent estre. Car celuy qui est plus infirme, comme est ordinairement le simple peuple, a plus besoin d'aide que ceux qui instruisent les autres. Nous respondons à la seconde objection qu'il est vray que l'Eglise a des commandemens moraux comme sont ceux du Decalogue, & autres ausquels il n'est licite de rien deroguer, & ausquels nous deuons obeïr tant qu'il nous sera possible, item il y a des commandemens exterieurs ausquels nous sommes tenus d'obeïr si Dieu nous en donne le moyen, mais si nous n'auons le moyen, au cas que nous ayons la volonté d'y obeir Dieu se contente. Tels sont les commandemens de faire baptiser noz enfans, & de participer à la saincte Cene si nous auons commodité d'y assister, ne le faisant pas, nous commettons vne grande faute mais si la faculté de receuoir l'vn & l'autre nous est ostee ou par maladie, ou guerre, ou autrement pourueu que nous ayons le desir & affection de le receuoir, Dieu nous supporte, mais nous n'aduouons pas que le commandement de celebrer la Cene soit mis outre les choses exterieures, & indifferentes, & qu'il soit licite à l'Eglise, ou de ne le donner point ou d'en changer ou rogner quelque chose. On respond à la

Response aux obiections.

troisiesme objectiõ que la liberté que l'Eglise a maintenant, ne consiste pas à changer les ordonnances de Christ, son chef, mais plustost se doit estudier à les obseruer exactement, & luy obeïr comme vn escolier à son maistre: car comme ce luy est vn honneur singulier de luy obeïr aussi est ce vn deshonneur, voire ma-
Galat. 1. lheur extreme de luy desobeïr. Sainct Paul nous e-
8. xhortant à suiure constamment ce que nous auons
1 *Cor.* 11 appris de Iesus Christ, dit, que si vn Ange des cieux
25. *Gal.* nous euangelize autre doctrine que celle qui nous a
3. 15. esté enseignee par Iesus Christ & ses Apostres, qu'vn tel nous doit estre en execration: à cela tend ce qu'il dit d'vn testament fait par quelqu'vn mourant, c'est qu'il n'est licite au fils ny à quelque autre d'y rien oster n'y innouer, par plus forte raison nous disons qu'il n'est licite à aucun de rien tollir, ou changer au Testament de nostre Seigneur Iesus Christ. Or en mourant il institua sa saincte Cene prenant du pain il dit, prenez, mangez, ceci est mon corps & prenant la coupe dit, beuuez en tous, & est adiousté qu'ils en beurent tous, & quand il est dit puis aprez, toutesfois que vous mangerez de ce pain, & beurez de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur iusques à ce qu'il vienne: voila son Testament. Il n'est donc licite d'oster le calice au peuple: mesmes il faut remarquer qu'il est dit, beuuez en tous, & aprez qu'ils en beurent tous, pour monstrer que la volonté de Iesus Christ estoit que tous vsassent du calice aussi bien que du pain: & semble que Iesus Christ preuoyoit ceste meschante deffense qu'aucuns audacieux feroyent de ne donner le calice aux simples. Tellement qu'il est tresceertain par telles paroles que ceux qui priuent le simple peuple du calice s'opposent à
Deut. 4. l'ordonnance de Dieu. Et si ainsi est qu'il est comman-
Nõb. 15. dé de n'oster ny changer aux Ceremonies & commandemens de Dieu, & de sa loy, item d'auoir tousiours memoire des diuins commandemens, & de ne faire ce qui semblera bon à leur cœur & beau à leurs yeux,

il est certain que ceux ci ont contreuenu à ces commandemẽs. Si pour s'excuser ils opposent que l'Eglise a bien peu faire cela pource premierement que l'Eglise a bien changé la forme de baptiser, car au commencement on plongeoit dans l'eau du tout ceux qu'on baptisoit) & le mot βαπτίζειν signifie cela, & maintenant on se contente d'vn peu d'eau. Secondement pource que du temps de Iesus Christ on baptisoit au nom du Pere, du Fils, & du sainct Esprit, & aux Actes 2. nous lisons qu'on ne baptisoit qu'au nom de Iesus Christ. Tiercement pource qu'on ne baptisoit que les grands, maintenant on baptise les petits. Quartement pource que l'on a vsé d'eau en administrant la Cene au lieu de vin duquel Iesus Christ a vsé comme on voit en sainct Cyprian. On respond à ces quatre oppositions. A la premiere ainsi: asçauoir estre vray qu'au commencement de l'Euangile quand quelqu'vn estoit baptisé, il estoit du tout plongé dans l'eau (entant que cela pouuoit estre permis pour son aage & sa santé) pour representer quand les Israëlites auoyent passé la mer, dautant que ce passage estoit figure du Baptesme: mais cela ne fait pour dire qu'il faille tronquer le Sacrement de la Cene, dautant que rien n'est diminué au Baptesme: car on ne laisse d'vser d'eau asçauoir de peu pour baptizer, & ce peu signifie la resurrection, ainsi qu'elle estoit signifiee à ceux qui estoyent plongez en l'eau, le tout reuient à vn en substance: car nous n'auons point de commandement de plonger en l'eau ceux que l'on baptize, mais bien commandement de baptizer: de sorte que nous prenions ou peu, ou beaucoup d'eau cela n'importe pourueu que le principal soit gardé, asçauoir qu'on baptize: & le mot βαπτίζειν signifie aussi arrouser: comme auiourd'huy quand on participe à la Cene, il n'importe qu'on prẽne beaucoup ou peu de pain, ou de vin, ou qu'on le prenne dans vn verre ou vne coupe, ou qu'on le tire auec vn chalumeau comme aucuns ont fait: cela n'importe dije pourueu que nous

autres oppositions pour cõfermer qu'il ne faut à tous donner le calice.

façions ce qui est de la substance, asçauoir que nous celebrions la Cene auec toute bien seance. On respond à la seconde opposition qu'encores qu'on ait baptisé vsant de ceste forme au nom du Pere, du Fils & du sainct Esprit, ç'a esté tout vn que de dire qu'on baptisoit (comme on pense que les Apostres faisoyent) au nom de Iesus Christ: car Irenee a bien dit que Christ signifie oinct & denote trois asçauoir, celuy qui oint qui est Dieu le Pere, celuy qui est oinct qui est Iesus Christ, & l'onction qui est le sainct Esprit. Tellement que puis que ce sont les trois personnes de la Trinité entendue par ce mot de Christ, c'est dire tout vn de baptiser au nom de trois qui denotent les trois personnes de la Trinité, ou de baptiser au nom de Christ qui denote l'vnité d'vn Dieu qui est distinct en trois personnes. Touchant la troisiesme opposition elle n'a nul poids pource qu'au commencement de l'Euangile il ne failloit baptiser aucun qui ne creust, pource les baptisoit on grands: mais maintenant il y a vne autre raison de baptiser: pource que les petits enfans que l'on baptise sont de parens fideles lesquels promettent de les instruire quand ils seront venus en aage. Qui ne voudroit baptiser que les grands seroit Anabaptiste. Quand à la quatriesme opposition qu'on a vsé d'eau pour du vin, il est vray, mais cela n'est point approuué: car sainct Cyprian reprend ceux la disant qu'il ne faut rien chãger en l'ordonnance de Christ: dont s'ensuit que si il reprend ceux qui vsoyent d'eau au lieu de vin, par plus forte raison sont à blasmer ceux qui ostent totallement le signe du sang de Christ. Car c'est plus mal faict de l'oster du tout que d'ordonner vn autre signe, entant que par ce signe d'eau est monstré que ceux qui en vsoyent ne vouloyent point que le peuple fust priué ny de l'vn, ny de l'autre signe du Sacremẽt de la Cene. Dauantage il ne faut alleguer qu'on priue le simple peuple du calice pource qu'aucuns en l'Eglise l'ont fait parcy deuant: car comme dit le mesme sainct Cy-

Cipr. liu. 2 epist. 3

prian au lieu sus allegué il ne faut regarder en tel cas ce qu'ont fait ceux qui estoyent deuant nous, mais ce que Iesus Christ qui est deuant tous a fait. Si on replique qu'il est licite de se diuertir quelquefois de l'Escriture & de ce que Dieu a commandé pource que les Apostres ont fait vn decret par lequel ilz ordonnent que les Gentilz qui estoyent conuertis à Christ *Act.* 15
s'abstinssent de sang, & de choses estouffees & pource 29
aussi que la façon de lauer les pieds qui auoit lieu du *Iean* 13.
temps de Iesus Christ est chãgee, cela n'est à propos, 14.
car ce decret a esté fait pour appaiser les dissensions qui suruenoyent entre les Iuifs & Gentils pource qu'aucuns croyoyent à Iesus Christ, & les autres, non. Et la façon de lauer les pieds n'estoit vne ordonnance en l'Eglise, ains vne coustume aux Orientaux *Gen.* 18.
à cause des grandes chaleurs du païs: & pource qu'ilz 4
n'estoyent si bien chaussez que nous. Car ilz auoyent *Iuges* 19
comme escriuent quelques vns leurs souliers descou- 21
uerts comme on peut coniecturer parce que ceste pe- *Gen.* 43
cheresse pleurant lauoit les piedz de Iesus Christ de 24
ses larmes, & les essuyoit de ses cheueux: ce qui ne *Luc* 7.
pouuoit estre sinon que ses souliers fussent descou- 38
uerts ou aisez à dechausser, pource dije que la chaleur estoit grãde en ces païs esquelz estoit Iudee, il y auoit ceste coustume de lauer les pieds quand on estoit las pour delasser. Concluons donc qu'on ne sçauroit amener raison qui vaille pour faire croire qu'il ne faut vser des deux signes au Sacrement de la Cene.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous condamnons donc le Concile de Constance, ou de Basle selon aucuns qui fit premierement defense de ne dõner aux laics le calice, de peur qu'ilz n'en laissassent tomber quelque goutte à terre, & aussi pource qu'iceux prenant le pain qui est transsubstantié au corps communiquent aussi au sang par conco-

mitance d'autãt ſelõ eux que le corps n'eſt point ſans ſang. Telz ſemblent auoir eſté plus ſages que Ieſus Chriſt qui n'ayant preueu ces inconueniens cõmande que lon participe à tous deux. S'ilz alleguent que Ieſus Chriſt n'a donné quelque fois que le Sacremẽt du pain pource premierement qu'on lit en ſainct Luc que ſes diſciples le cognurent en la fraction du pain. Secondement pource que l'Antiquité l'a ainſi fait. On reſpond que Ieſus Chriſt a appellé la Cene fraction comme il a eſté dit cy deſſus. Secondement que les Egliſes de Grece, de tout l'Orient, & toute l'Antiquité ont tenu qu'il failloit communiquer à l'vne & à l'autre eſpece ſelon le commandemẽt de Ieſus Chriſt. Il y a vn Canon prins du Pape Gelaſe qui dit que c'eſt ſacrilege de s'abſtenir d'vn ſigne. Nous auons dit il entendu qu'aucuns reçoiuent ſeulement le corps du Seigneur & s'abſtiennent du calice: d'autãt qu'ilz font cela par ſuperſtition ilz doiuent eſtre contraints de receuoir le Sacrement entier, ou qu'on les reiette du tout: car ce myſtere ne peut endurer diuiſion ſans vn grand ſacrilege, ceſte couſtume a duré plus de mil ans apres les Apoſtres comme les Hiſtoires en font foy, & quatre cent ans ou enuiron aprez ſainct Gregoire qui a eſté l'vn des meilleurs Eueſques qui ayt iamais eſté, quoy que de ſon tẽps il y euſt deſia beaucoup de corruption: & Thomas d'Aquin qui n'eſt pas ancié dit, que de ſon temps quelques Egliſes commẽcoyent à pratiquer ceſte mauuaiſe mutilation de l'Euchariſtie. Voila les ſainctes & pies fraudes que ces ſaincts Eccleſiaſtiques dient qu'ilz font au peuple, (car ainſi les appellent ilz) pource qu'il leur eſt plus vtile de communiquer à vne eſpece qu'à deux pour pluſieurs inconueniens qui en peuuent ſuruenir, leſquelz ilz imaginent. Si telz qui rognent l'ordonnance de Dieu penſoyẽt à Nadab & Abiud enfans d'Aaron qui ont eſté bruſlez pour auoir offert du feu eſtrange, item à Oza pource qu'il ne manioit les choſes ſacrees religieuſement comme il failloit, item à

Act. 2

Dim. 51 ſur la pr. dem. & reſp.

diſtinc. 2

Leuit. 10 12

2 Sam. 6 7

Ozias qui fut frappé de lepre pour vouloir offrir à 2 *Chro.*
Dieu encensement auec grande temerité, & sans vo- 26
cation, ilz pourroyent & deuroyent craindre d'estre chastiez de leur audace. Finalemẽt nous disons que si quelqu'vn estant malade ou haïssant tellement le vin qu'il n'en peust gouster aucunement s'il s'abstenoit du calice il n'y auroit point de mal moyennant qu'il eust desir d'y participer, car ce desir s'il estoit syncere luy seroit reputé pour l'effect, toutesfois pour euiter scandale il seroit meilleur qu'il portast la coupe iusques à la bouche comme s'il en vouloit prendre.

M. *Auons nous simplement en la Cene le tesmoignage des choses dessusdites, ou si elles y sont vrayement donnees?* E. *Entans que Iesus Christ est la verité il ne faut douter que les promesses qu'il fait en la Cene, n'y soyent accomplies, & que ce qu'il y figure n'y soit verifié: ainsi selon qu'il le promet & le represente, ie ne doute pas qu'il ne nous face participans de sa propre substance pour nous vnir auec soy en vne vie.*

Note 1. comme il a esté dit cy dessus, que puis que Iesus Christ nous a promis en la communication de la Cene de se donner à nous, que c'est chose certaine qu'en prenant le pain, & le vin qui y sont donnez que nous communiquons à son corps, & à son sang Sacramentelement, c'est à dire qu'entant que Sacrement est vne chose visible representant vne inuisible, il ne faut douter qu'en prenant les signes qui sont choses visibles, nous ne participions au corps, & au sang de Iesus Christ qui est la chose inuisible. Et n'en faut dije douter non plus que nous ne doutõs de voir de noz yeux le pain, & le vin de la Cene, de le manger, & boire en ceste saincte action, ou quand nous mangeons, & beuuons à table pour la refectiõ de nostre corps: ce n'est pas à dire que nous mangions sa chair, & beuuions son sang charnellement comme nous faisons les autres viandes ainsi qu'imaginent quelques vns, d'autant disent ilz que les paroles de Iesus Christ (cecy est mon corps, cecy est mon sang,) sont si claires qu'elles n'ont besoin d'interpretation.

Si cela eſtoit veritable qu'il failluſt prendre les façõs de parler en l'Eſcriture, telles qu'elles ſont à la lettre ſans aucune interpretatiõ, nous tõberions en mille abſurditez: & tous les Heretiques qui ont iamais eſté auroyẽt gaigné leur cauſe. Car quand Dieu dit, faiſons l'hõme à noſtre image & ſemblãce, les Anthropomorphites n'auroyent pas eu mauuaiſe raiſon d'attribuer à Dieu des mẽbres tels qu'ont les hommes: quand Ieſus Chriſt dit, le Pere eſt plus grand que moy, les Arriens n'euſſent eſté à reprendre diſant que Ieſus Chriſt n'eſtoit pas ſi grand que le Pere ny le meſme Dieu: quãd ſainct Paul dit qu'il faut prier ſans ceſſe, on ne pourroit blaſmer les Euchites qui maintenoyẽt qu'il failloit ſans aucune intermiſſion prier: quand en l'Apocalypſe il eſt dit, que Chriſt regnera mil ans on ne pourroit reprendre les Chiliaſtes qui diſoyent que Ieſus Chriſt ne regneroit que mil ans, pource ont ilz eſté appellez millenaires, & diſoyent qu'aprez ſeroit la fin de toutes choſes: item quand Chriſt dit: mon Pere & moy ſommes vn, Philippe, qui me voit, voit mon Pere, ie ſuis en mon Pere, & mon Pere en moy, on ne pourroit redarguer les Sabelliens qui ont enſeigné qu'il n'y auoit point de difference entre le Pere, & le Filz: item quand il eſt dit que Chriſt a crié, mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu laiſſé, on ne pourroit taxer les Ebionites qui ont tenu que Ieſus Chriſt eſtoit vne pure creature pource diſoyent ilz que Dieu ne ſe delaiſſe ſoy meſme. Bref s'il failloit prendre tout ric à ric, il n'y a choſe ſi lourde qui ne ſe peuſt prouuer par l'Eſcriture. Il faut donc vſer d'interpretation en ces exemples alleguez, ſi nous ne voulons tomber es hereſies de ces Heretiques. Or ces interpretations ne peuuent eſtre ſans figure: car pour auoir le vray ſens de tous ces paſſages alleguez il faut vſer de figure, & c'eſt merueilles qu'aucuns diẽt qu'il faut prendre les paroles de Ieſus Chriſt (ceci eſt mon corps, ſans figure) & que ſi on vſoit de tropes, & figures que les Heretiques peruertiroyẽt tout, veu que

Gen. 1. 26

Rom. 12 14. 12

Epheſ. 6. 18. &c.

Apo. 20

Iean 17. 22.

Iean. 14 9

Pſ. 22

Marc 15 34

figure

pluſtoſt il s'enſuyt le contraire, aſçauoir ſi on n'vſe de
figure il faut que les Heretiques gaſtent tout, & que *Mat.* 13
l'on tombe en vne infinité d'abſurditez. Car quand il 20
eſt dit que la ſemence eſtoit la Parole, que la pierre *Marc* 4
eſtoit Chriſt, que Ieſus Chriſt dit: ie vous ay eſleu 15
douze, mais vn de vous eſt Diable, mon alliance eſt 1 *Cor.* 10
en voſtre chair, item quand Ieſus Chriſt dit: ie ſuis le 4
chemin, & la voye, ie ſuis le ſep, & mon Pere eſt le *Iean* 6.
vigneron: s'il faut prendre les choſes à la lettre & n'v- 70
ſer point de figure, & que ce mot eſt, (que les Gram- *Gen.* 17
mairiens appellent verbe ſubſtantif) ſe prenne ou ſi- 13
gnifie conuertir comme les Romaniſtes l'entendent, *Ieã* 14.6
il s'enſuyt ſelon eux qu'vne ſemence eſt conuertie *Ieã* 15.1
realement, & de fait en Parole, & la pierre en Chriſt
ſubſtantiellemẽt & Iudas en Diable, l'alliãce en chair,
Ieſus Chriſt en chemin & en vn vray ſep de vigne,
& Dieu ſon Pere en vn vray vigneron, item quand il
eſt dit, que ſept vaches, & ſept eſpics ſont ſept ans, il
faudroit que ſept vaches, & ſept eſpics fuſſent conuer- *Gen.* 41
tis & tranſſubſtantiez en ſept ans, quand il eſt dit que 26
la Parole eſt faicte chair, Eutyches qui a interpreté
ces motz (eſt faicte chair) que les deux natures en
Chriſt eſtoyent meſlees & confuſes l'vne auec l'autre,
n'euſt pas eſté hors de raiſon. Si on replique que
Chriſt n'a pas dit, cecy eſt la figure, ou repreſentation
de mon corps, & de mon ſang: auſſi n'a il pas dit, cecy
ſe conuertit ou change en la ſubſtance de mon corps,
de mon ſang, & n'y a plus que les accidens ſans ſubiect qui demeurent: mais encores ne voulans admettre figure, ſi l'admettent ilz n'y penſans pas. Car
quand ilz diſent que lors que ces paroles ſe prononcent, (cecy eſt mon corps,) que la ſubſtance du pain ſe
tranſſubſtantie au corps de Chriſt, n'eſt-ce pas admettre figure? &c.

Mais pour n'entrer en toutes ces abſurditez il faut
s'arreſter à ce que le Catechiſme dit icy, que le pain,
& le vin eſt tellement figure qu'auſſi la choſe ſignifiee
y eſt conioincte: car telle eſt la nature des Sacremẽs:

& à cauſe de ceſte conjonction ſouuent les ſignes ſont attribuez à la choſe ſignifiee, & la choſe ſignifiee au ſigne, cela ſe peut prouuer par la conference de pluſieurs paſſages: & c'eſt ce qu'en telles difficultez il faut obſeruer, aſçauoir ſi on trouue vne façõ de parler de l'Eſcriture abſurde, c'eſt de la cõferer & accorder auec
Exod. 12 d'autres: cõme quãd il eſt dit que l'agneau eſt le paſſa-
Gen. 17 ge que la Circõciſion eſt l'alliãce, que Chriſt eſt l'E-
Mat. 26 gliſe, & cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang &c. Ces
26 *Marc* façons de parler ne ſont les choſes qu'elles ſemblent
14 18. eſtre par les mots, ains ſeulement les ſignes. Et pour
Luc 22. ſçauoir ſi ce ſont ſeulement ſignes il faut recourir à
9 d'autres lieux comme en Gen. 17. aprez qu'il a eſté
1. *Cor.* 11 dit que la Circonciſion eſtoit, ou ſera, ou eſt l'alliance,
il eſt dit verſet 11. vous circoncirez la chair de voſtre
Rom. 4 prepuce, & vous ſera en ſigne de mon alliance. Auſſi
11 ſainct Paul dit qu'aprez qu'Abraham eut creu, il re-
Epiſt. 3 ceut le ſigne de la Circonciſion pour vn ſeau de la
21 iuſtice de Dieu: & ſainct Pierre dit que le Bapteſme eſt vne figure qui nous ſauue (attribuant au ſigne ce qui appartient à la choſe ſignifiee.) Ainſi quand il eſt dit, cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang, c'eſt à dire cecy eſt la figure ou le ſigne de mon corps, & ſi on doute encore que tel ne ſoit le vray ſens, qu'on eſ-
Jean 6. coute ce que dit Ieſus Chriſt, c'eſt qu'ayant dit qu'il failloit manger ſa chair, & boire ſon ſang pour auoir vie eternelle, quelques vns s'en ſcandaliſerent, comme ſi cela euſt eſté impoſſible, ce qu'apperceuant Ieſus
Verſ. 63 Chriſt leur dit. Les paroles que ie vous di ſont eſprit & vie: eõbien qu'il ſoit la proprement parlé de la participation au corps de Chriſt que nous auons par l'Euangile, il ſe peut auſſi en ſubſtãce rapporter à la cõ-
contra Marc. Lib. 1. munication que nous auons de ſon corps, & de ſon ſang par le Sacrement de la Cene. Les anciens Do-
Lib. 4 cteurs ne l'ont entendu autrement, Tertullian dit:
contra Marc Dieu n'a point reietté le pain ſa creature entant que
Lib. 8 pareeluy il a repreſenté ſon corps, item ayant prins du pain, & l'ayant diſtribué à ſes diſciples fit ce pain

ſon corps, diſant, cecy eſt mon corps, c'eſt à dire la figure de mon corps. Origene contre Celſe dit, aprez que nous auons rendu graces pour les biẽs que Dieu nous fait, nous mangeõs des pains offerts. Sainct Cyprian, le Seigneur appelle ſon corps le pain faict de la conionction de pluſieurs grains, & ſon ſang le vin preſſé de pluſieurs *botris* & *acinis*. Item le meſme : il ne faut aiguiſer la dent, mais il le faut rompre ſeulement par ſyncerité de foy. Sainct Auguſtin a emprunté ces deux façons de parler de luy: ſainct Baſile appelle le pain antitype du corps de Chriſt aprez les paroles de la conſecration. Sainct Hieroſme dit que le corps & le ſang du Seigneur a eſté repreſenté par le pain, & le vin: ſainct Auguſtin a tant de ſemblables paſſages qu'il ſeroit long de les reciter cela ſe peut encores eſclaircir par des façons de parler familieres. Si on plaide de quelque vigne ou maiſon, & que le iuge vueille adiuger la vigne & la maiſon à quelqu'vn, il y a des façons de faire en certains païs qu'on luy dõnera vn ſarment en luy adiugeãt la vigne, & la clef en luy adiugeant la maiſon: tellement qu'en receuant ces ſignes la on entre auſſi en poſſeſſion de la choſe ſignifiee: il en eſt ainſi de ce Sacrement, car quãd nous receuons les ſignes de la main: auſſi par foy nous receuons les choſes ſignifiees, aſçauoir le corps, & le ſang de Ieſus Chriſt.

Lib. 1. ad Magnum

Serm. de cœna domini.

in liturg. ſur ſainct Matthi.

Voila la plus claire façon d'entendre les Sacremens qu'il eſt poſſible, laquelle ſi elle euſt eſté bien maſchee par aucuns, ilz ne diroyent pas qu'il faut croire que le pain eſt conuerti au corps par la toute-puiſſance de Dieu: mais il n'eſt icy queſtion de ſa puiſſance, car il ne dit pas, ie feray cecy, mais faictes cela en memoire de moy: il eſt pluſtoſt queſtion de ſa volonté, comme il eſt aiſé à voir à tout homme qui auec peu de iugement conſiderera tout ce que Ieſus Chriſt a fait en ceſte action. De ſorte que ce ſont des fables quand on raconte qu'il s'eſt fait pluſieurs miracles en ceſte tranſſubſtantiation. Nous liſons bien que plu-

1 Cor. 11 sieurs des Corinthiens qui estans meschans, & indignes de communiquer aux Sacremens: toutesfois y ayant communiqué sont deuenus malades, & infirmes & mesmes sont morts, pource qu'ilz estoyét indignes d'y communiquer. Nous pouuons bien dire que cela est comme miracle dequoy ne se faut esbahir: car ceste doctrine est veritable, que ceux reçoiuent la benediction de Dieu qui vsent comme il faut de ces Sacremens, & sont punis diuersement ceux qui le mesprisent. Mais de dire qu'il s'est fait des miracles touchant la transsubstãtiation, doctrine fausse & meschante, il n'y a nulle apparence, sinon que Dieu l'aye permis, afin que ceux qui adioustét foy à icelle, soyét plus seduits, car Dieu permet au Diable qu'il confirme par miracle ses illusions, comme Dieu confirme par vrais miracles ce dequoy il est vrayement auteur quand il luy plaist. Les Magiciens de Pharao contrefaisoyent bien les miracles de Dieu pour l'endurcir: on ne les a pas tenus pour bons Prophetes cõme Moyse, ny leurs actions meilleures pour les miracles qu'ilz contrefaisoyent. Irenee raconte d'vn Heretique, & imposteur nommé Marc qui en l'Eucharistie de la Cene faisoit sembler la couleur du vin comme vray sang, & faisoit par ses prestiges, & enchantemens qu'vn peu de vin multiplioit tellement qu'on en eust peu emplir vn pot & plus: & quand on apportoit vn autre pot encores plus grand, il estoit rempli sans que l'autre diminuast, dira on que par telles impostures son heresie ayt esté approuuee? Les Payens racontent que quelques fois il a coulé des ruisseaux de sang, cela se faisoit par charmes: on ne dira pas que ceux qui faisoyent cela, fust bon pourtant. Ainsi s'il s'est fait des miracles en la transsubstantiation comme on dit notamment du temps de sainct Gregoire c'est pour faire cognoistre qu'elle est plustost fausse & illusoire que veritable: & veritablement puis que nous auons vn moyen aysé pour communiquer au corps, & au sang de Iesus Christ voire à sa substance comme dit le Ca-

Lib. 1

techiſme: nous n'auõs que faire de tranſſubſtãtiation.

FAVSSE DOCTRINE.

Nous blaſmons donc ceux de l'Egliſe Romaine qui combattent plus pour la trãſſubſtantiation, que pour autre point de doctrine, pource premierement que quelques Anciens en font mention: entre autres Damaſcene qui s'eſtant mõſtré fort variable en pluſieurs poincts, ſur tout, en ceſtuy cy, ſemble auoir eſté le premier qui l'ait affermee. Secondement pource qu'vn Concile Romain ou de Verceil l'approuua, auquel preſida le Pape Nicolas qui força, auec le Concile, Berengaire Diacre d'Angers, de ſe retracter de la doctrine contraire à la tranſſubſtantiation, qu'il enſeignoit au parauant: le força dije par menaces de mort d'approuuer la tranſſubſtantiation par laquelle il dit qu'on mange la chair de Chriſt charnellement, & des dens: qui eſt choſe ſi eſtrange que le Gloſſateur des decrets homme de groſſier entendement dit, que ſi on n'entend ces paroles dextrement, on tõbera en vn erreur pire que celuy de Berẽgaire. Voila le fondemẽt le plus antique & ſolide de la trãſſubſtantiatiõ. Encores faut il entẽdre que quãd Berengaire fut eſchappé de ce Concile, & des mains du Pape Nicolas, qu'il ſe retracta, d'autant qu'il auoit eſté forcé à faire ceſte abiuration, & dit en outre, quand il alla à ce Concile il croioit que ce fuſt pour conferer comme on luy auoit promis, & qu'on ne luy feroit aucun mal.

M *Mais comment cela ſe peut il faire veu que Ieſus Chriſt qui eſt au ciel, & nous ſommes en ce pelerinage terrien?* E *C'eſt par la vertu incomprehenſible de ſon Eſprit laquelle conioinct bien les choſes ſeparees par diſtance de lieu.*

Ici le Catechiſme touche le moyen par lequel on peut accorder la plus grande difficulté qui ſe preſente en ceſte doctrine, c'eſt de ſçauoir que puis que Ieſus Chriſt eſt au ciel, & nous en terre: comment pouuons nous eſtre participans de la ſubſtance de ſon

corps. Pource plusieurs ne pouuans cõprendre comment cela se peut faire, ont dit que le pain se changeoit au corps, les autres ont dit que le corps de Iesus Christ estoit par tout, & quãd nous celebriõs la Cene qu'il estoit auec le pain, & le vin. Il ne faut douter que nous ne communiquions à la substance du corps de Christ en la celebration de la saincte Cene, veu que nous y communiquons croyans à l'Euangile & embrassans par foy les promesses qui nous sont faictes
Eph. 3. 6 en iceluy: car quand sainct Paul dit que les Gentils sont coheritiers & concorporels de Christ c'est à dire d'vn mesme corps, ce mot ne peut estre rapporté qu'au corps de Christ. Tellement que la conionction que nous auons auec luy, elle est premierement pour l'esgard de l'ame, secondement pour l'esgard du corps:
Ephes. 5. 30. à cela tendent les paroles de sainct Paul que nous sõmes os de ses os, & chair de sa chair, veu qu'il semble qu'il failloit dire que le Fils de Dieu fust chair de nostre chair & os de nos os, cõme propremẽt c'est luy qui a prins nostre chair: mais pour demõstrer l'estroitte cõionctiõ que nous auõs auec luy, sainct Paul dit que nous sommes chair de sa chair. Chrysostome exprime cela par la similitude d'vn morceau de cire lequel estant fondu peut estre ioinct à vn autre. A ce propos *tend le dire de sainct Paul: ie vi non point moy, ains* Christ vit en moy, & la similitude des membres du corps humain auec le chef, de laquelle il vse: en vn
Rom. 6. 5. mot la conionction que nous auons auec Iesus Christ elle peut estre dite corporelle, & la maniere spirituelle. Et pour bien entendre cecy, il faut considerer
Ephes. 5. 28. & 29. la similitude de l'ente & notãment celle du mariage. Tellemẽt que tout ainsi que ceux qui sont conioincts par mariage, sont conioincts corporellement, ainsi la maniere est spirituelle: car c'est la foy & les promesses lesquelles les tiennent tellement serrez, qu'encore que le mary fust à Constantinople, & la femme à Paris, si ne laissent ils pas d'estre mariez ensemblement, aussi combien que Iesus Christ soit au ciel &

nous en terre, nous pouuons estre bien mariez ensemblement par la foy & le sainct Esprit. Et siainsi est que l'ame aye bien ceste vertu de faire que les pieds & arteils, soyent bien viuifiez, & entretenus d'vne force interieure qui descend du chef pour la plus part: & le suc qui est en la teste & racine d'vn arbre peut bien espandre sa vertu par toutes les branches & fueilles, voire quād l'arbre auroit sept ou huict cent pieds de haut & si le Soleil qui est la haut peut bien vegeter, eschauffer, & nourrir toute creature en terre, pourquoy l'Esprit de Dieu qui est infinimēt plus que tout cela ne pourra il par sa vertu incōprehēsible nous nourrir, & viuifier de la substāce de Iesus Christ? Et si ainsi est que l'esprit qui sera en l'homme par sa raison ou ratiocinatiō penetrera iusques dās les cieux ioindra à soy l'obiect qu'il apprehēde par icelle ratiocination de laquelle il s'en seruira comme d'vn instrument: l'Esprit de Dieu qui est createur de ceste esprit ne pourra il pas auoir autant de puissance pour nous faire apprehender, & receuoir par foy, delaquelle il se sert comme d'instrument, le corps, & le sang de Christ en viande, & bruuage spirituel sans que Iesus Christ descende des cieux, & que nous montions au ciel.

FAVSSE DOCTRINE.

En vain donc on nous blasme que nous ne receuōs que les signes du corps, & du sang de Christ, quand nous disons que Iesus Christ ne deuale des cieux, ne qu'il se transsubstantie au corps de Christ. Car puis que nous tenons que les choses signifiees sont conjoinctes auec les signes, en sorte qu'en participans à l'vn, nous participons à l'autre, nous concluons qu'il ne faut d'autre maniere de participer au corps, & au sang de Christ que ceste maniere icy, & qu'il ne faut douter de la puissance de Dieu en cest endroit (car c'est en cecy qu'il faut considerer la puissance de Dieu & non en en la transsubstantiation).

M. *Tu n'entends pas donc que le corps soit enclos au pain,*

& son sang dedans le calice? E. *Non: mais au contraire pour auoir la verité du Sacrement, il nous faut esleuer noz cœurs en haut ou Iesus Christ est en la gloire de son Pere, & dont nous l'attendons en nostre redemption, & non le cercher en ces elemens corruptibles.* M. *Tu entends donc qu'il y a deux choses en ce Sacrement, le pain materiel, & le vin que nous voyons à l'œil, touchons à la main, & sauourons au gouſt, & Iesus Christ dont noz ames sont interieurement nourries,* E. *Voire en telle sorte neantmoins que nous y auons mesme tesmoignage, & comme vn arrhe de la resurrection des corps, entant qu'ils sont faicts participans du signe de vie.*

Note que puis que nous pouuons participer au corps & au sang de Iesus Christ comme il a esté dit cy dessus, il ne faut dire que le corps, & le sang de Christ soit dedans le pain, & le vin: car si cela estoit vray il euſt fallu que Christ euſt dit en inſtituant sa Cene: ceci est auec mon corps, & mon sang. En aprez il nous faudroit arrester du tout à l'elemẽt corruptible & ne faudroit esleuer noz cœurs au ciel, pluſtoſt les faudroit baiſſer en bas. Et au lieu qu'anciẽnement on crioit quand on celebroit la Cene *ſurſum corda*: & on reſpondoit *habemus ad Dominum* il faudroit dire *deorſum corda* &c. item il faudroit que le corps de Chriſt fuſt en pluſieurs lieux. Ce qui eſt contraire à la nature d'vn vray corps lequel ne peut occuper qu'vn lieu. Car quand il eſt dit au Symbole des Apoſtres: Chriſt eſt aſſis à la dextre de Dieu le Pere, de la il viendra iuger les vifs, & les morts, & ailleurs: il faut que le ciel le contienne iuſques au temps de la reſtauration Item les Anges dirent aux femmes qui le cerchoyent, il n'eſt point ici. Tels & ſemblables lieux demonſtrent qu'il ne peut eſtre qu'en vn lieu, comment auſſi pourroit eſtre vray ce que dit Chryſoſtome qu'il faut qu'auec grande concorde, & charité nous allions à luy, & qu'eſtans faicts aigles en ceſte vie nous nous enuolions au ciel, voire par deſſus le ciel, car il ne nous faudroit qu'arreſter en la terre? ny le dire de ſainct Auguſtin, le corps du Seigneur auquel il eſt

Act. 3. 21.
Math. 28.
1 Cor.
Hom. 24

resuscité, est en vn certain lieu. Item si le corps de Christ estoit present en la Cene comment pourroit estre vray que les Anciens ont eu mesmes Sacremens que nous? Car ils ne pouuoyent obtenir ceste presence reele entant que le Fils n'auoit point pris encores chair humaine. 1 Cor. 10. 3.

Si on imagine qu'il soit impossible que Iesus Christ estant la haut aux cieux se puisse cõmuniquer ça bas à nous. Nous auons desia respondu à cela, que Iesus Christ peut bien demeurer la haut aux cieux selon son corps, mais il nous peut bien faire sentir sa vertu spirituelle par son Esprit lequel est par tout: pource sainct Augustin dit qu'il faut que le corps de Christ soit en vn lieu, mais la verité d'iceluy est par tout. Et de faict comme il est vn lieu selon son humanité mesme aprés sa glorification: aussi est il par tout selon sa diuinité: & ne faut imaginer qu'entant que la nature diuine, & humaine de Iesus Christ fait vne personne, qu'ainsi que sa diuinité est par tout, aussi est son humanité: car l'homme est bien composé de corps, & d'ame, & comme par la ratiocination & discours de son esprit, il est en plusieurs lieux il ne s'ensuit que son corps y soit. Car comme le corps du Soleil demeurera bien au ciel, & toutesfois il nous fera bien sentir sa lumiere, & chaleur sans se bouger: mesmes nous dirons bien du corps de l'œil & de sa veüe, que la veüe diceluy œil s'estend bien loin, & toutesfois il n'est pas necessaire que le corps de l'œil y soit aussi: ainsi Iesus Christ par sa vertu diuine nous peut par plus forte raison viuifier de son corps, & de son sang par les signes du pain, & du vin de la Cene. Si on replique que c'est trop attribuer aux signes: nous respondons qu'il n'ont pas ceste puissance d'eux mesmes: car quand sainct Paul dit, que l'Euangile est la puissance de Dieu en salut à tous croyans (dautant que Dieu deploye ceste puissance par icelle comme par vn instrument propre) autant en peut on dire de l'Eucharistie qui est comme vne parole visi- Rom. 10 17.

ble & sensible: & ailleurs il est dit, que la foy est par l'ouïe, & l'ouïe par la Parole de Dieu, non que la Parole nous face croire principalement, mais l'Esprit
1 Tim. 4. 5. de Dieu par icelle, & par les Sacremens. Quand aussi nous disons que les creatures sont sanctifiees par la Parole de Dieu, c'est à dire que ceste Parole a ceste vertu de l'Esprit de Dieu, Or nous arrestant ainsi à ceste vertu de la Parole de Dieu) nous sommes depestrez d'vne infinité d'absurditez ausquelles necessairement on tombe quand on veut enclorre le corps, & le sang de Iesus Christ dedans le pain & dedans le vin.

Finalement quand le Catechisme adiouste qu'il ne nous faut pas arrester à ces elemens corruptibles, nous sommes appris comme dit a esté cy dessus notamment selon Irenee, qu'il ya au Sacrement vne chose materielle sçauoir le pain, & le vin, & vne chose spirituelle, sçauoir le corps, & le sang de Christ & quãd à ce qui est dit que nous auons vn tesmoignage de la resurrection de noz corps en la Cene, cela est tresuray pour ceste raison principale: c'est qu'entant que Iesus Christ deuant que mourir institua sa Cene, puis estant mort resuscita pour nous esleuer la haut aux cieux ou il est, aussi deuons nous celebrer la Cene en memoire de ceste resurrection, pour nous apprendre qu'il ne faut pas nous amuser aux choses de ce monde, mais principalement mediter les choses spirituelles desquelles nous serons rassasiez quand nous serons du tout incorporez en nostre Seigneur Iesus Christ.

FAVSSE DOCTRINE

Nous ne pouuons donc approuuer l'opinion des Vbiquitaires qui tiennent que le corps de Christ est par tout, ny celle des Consubstantiateurs qui semble estre vn peu differente, par laquelle ils font entendre

que le corps de Christ est auec le pain. On attribue ceste derniere opinion à Luther, combien que plusieurs grands personnages dignes de foy asseurent qu'il ne la defendoit autrement. Il y a vn escrit de luy par lequel il dit ces mots, lesquels i'ay leu ainsi: plusieurs ont erré en attribuant à la nature diuine, ce qui appartient à la nature humaine, & attribuant à la nature humaine, ce qui appartient à la nature diuine & moy confesse que ie m'y suis souuent trompé, par telles paroles il semble qu'il retracte ceste opinion. Pour la fin sont à blasmer ceux qui calomnient qu'au Sacrement de la Cene, il n'y a que les signes du tout vuides de la chose signifiee. A tort on a attribué premierement ceste opinion à Zuingle, lequel disputant contre Luther qui mettoit le corps de Christ auec les signes, & Zuingle soustenant, que le corps de Christ estoit aux cieux, & qu'au Sacrement il n'y auoit que le signe, de la a esté prinse occasion mal à propos de l'accuser qu'il faisoit le Sacrement de la Cene vuide du corps de, Christ veu qu'il entendoit qu'il le failloit cercher au ciel par foy, au temps qu'on participoit ça bas au signe.

DIMANCHE LIIII.

M. *Quel en doit estre l'vsage?* E. *Tel que dit sainct Paul c'est que l'homme s'esprouue soy mesme deuant qu'en approcher.* M. *En quoy se doit il esprouuer?* E. *Asçauoir s'il est vray membre de Christ* M. *Par quels signes le pourra il cognoistre?* E. *S'il a vraye foy & repentance, & s'il aime ses prochains en vraye charité, & n'est point entaché de haine, ne rancune, ne diuision.*

Note 1 que puis qu'il n'y a rien de plus serieux, & important, que la celebration de la Cene de nostre Seigneur Iesus Christ c'est auec bonne raison que l'Apostre sainct Paul dit qu'il est necessaire, qu'vn chacun s'esprouue soy mesme serieusement, deuant qu'en approcher: car nous lisons d'iceluy

1 Cor. 11 sainct Paul qu'ayant dit que celuy qui mangera le pain de la Cene, & boira le vin d'icelle indignement, qu'vn tel sera coulpable du corps, & du sang du Seigneur: puis adiouste qu'vn chacun s'esprouue soy mesme & ainsi mange de ce pain, & boiue de ce calice &c. Il monstre dije par tels propos qu'il ne faut venir à la Cene du Seigneur à l'estourdie, ains penser, & repenser à bon escient à l'importance d'icelle, & à l'honneur singulier que Dieu nous fait, quand il nous y daigne appeller, nous, qui sommes du tout indignes d'icelle à cause de noz pechez. Non sans cause quelques Docteurs de l'Eglise ont dit qu'ainsi qu'il estoit commandé au peuple d'Israël, lors qu'il deuoit approcher du mõt de Sinai, qu'il eust à se preparer, deuant qu'en approcher pour receuoir les dix commandemens par la main de Moyse. Or pour se preparer il failloit qu'ils s'abstinssent de leurs propres femmes, qu'ils se sanctifiassent, & lauassent leurs vestemens: par plus forte raison quand nous venons comme en la presence de Dieu lors que nous celebrons la saincte Cene, nous nous deuons bien preparer pour la receuoir à nostre ioye, edification, & salut. Et si ainsi est quand nous sommes conuiez à la table des Princes, ou aux nopces: nous ne voudrons en approcher: si nous auions la ciuilité en recommandatiõ, sans auoir laué noz mains, & sans nous estre accommodez honnestement comme il est seant à ceux qui vont aux noces: aussi quand Dieu nous fait cest honneur de nous appeller au sainct banquet de la Cene, nous deuons prendre garde de n'en approcher, que n'ayons pensé à noz fautes, pour les detester, & nous addonner à toute saincteté de vie Chrestienne: car estans ainsi disposez, ceste disposition est la robbe vrayement nuptiale, de laquelle nous deuõs estre couuerts quand nous venons à ce banquet & si nous n'auons ceste robbe, il y a danger que Dieu ne nous rejette hors de sa table, ainsi que ce Roy commanda qu'on liast, & iettast hors de la compagnie des conuiez

Exod. 19 14. & 15

Matth. 22. 12.

aux nopces celuy qui n'auoit la robbe nuptiale, eſtant entré aux nopces auec les autres.

Note 2 que ceſte eſpreuue ou examen que requiert ſainct Paul conſiſte à ſçauoir ſi on a la foy, item la repentance, puis la charité, & ſi on n'eſt point entaché d'aucune rancune, & diuiſion. Or c'eſt à bon droict que le Catechiſme met la foy premierement: car encores que nous ne puiſſions approcher dignement de la Cene, ſi nous n'auons la repentance & la charité, ſi eſt ce que la foy y eſt requiſe par deſſus tout dautant qu'elle eſt la mere de la repentance, de la charité & de tout autre vertu Chreſtienne, comme nous auons demonſtré amplement au Dimanche 19. & 20. & pour ne repeter les choſes qui ont eſté dites le lecteur y aura recours, notamment en l'expoſition de la derniere demande & reſponſe & au fauſſe doctrine du Dimanche 19. Item en la troiſieſme note des premieres demandes & reſponſes du Dimanche 20. la le lecteur lira les effects de la foy, & comme c'eſt d'elle principalement que la charité & vraye repentance viennent. Parquoy donc il eſt du tout neceſſaire, que celuy qui veut participer au corps, & au ſang de Ieſus Chriſt, en la celebration de la ſaincte Cene, auiſe diligemment qu'il ait la foy: car comme il eſt impoſſible que ſans foy on communique au corps, & au ſang de Ieſus Chriſt, auſſi quiconque a la foy, indubitablement il y participe. Vn Docteur de l'Egliſe a bien dit que la foy eſtoit l'ame de noſtre ame: car comme l'ame donne eſtre à l'homme principalement, fait que l'homme parle, marche, deuiſe, & face ce qu'il fait naturellement, auſſi la foy donne eſtre à l'homme Chreſtien, & fidele, fait qu'il ait de bons mouuemens, qu'il s'addonne à toute ſainteté, & iuſtice, & apprehende, & s'applique tous les biens qui nous ont eſté acquis par Ieſus Chriſt: de maniere comme l'homme ne ſçauroit viure ſans l'ame auſſi ne peut l'homme eſtre Chreſtien ſans la

foy, ne peut sentir, ny tirer aucun gouſt de vie ſpirituelle ſans icelle & ſans icelle eſt mort ſpirituellement, comme l'homme eſt mort corporellement, ſon ame eſtant hors du corps. Ainſi nous deuons me-
2 Cor. 13 diter ſingulierement l'auertiſſement de ſainct Paul,
5. experimentez vous meſmes ſi vous eſtes en la foy: car encores que ſainct Paul donne ceſt auertiſſement à vn chacun qu'il penſe ordinairement s'il a la foy, c'eſt à dire qu'il s'excite, & eſueille de ſa ſtupidité brutale: & d'vn millió de vices qui nous preſſent ſouuent ſi fort, que nous n'apperceuons non plus noſtre foy, qu'vn petit feu ſe peut apperceuoir caché ſoubs vn monceau de cendre, ſi eſt-ce que nous deuons faire noſtre proffit principalement de l'aduertiſſement de ſainct Paul quand nous allons à la Cene: car c'eſt lors qu'elle doit eſtre eſueillee à bon eſcient pour inciter l'homme à ſe deplaire aux fautes qu'il a commiſes, à renoncer à ſes rancunes & diuiſions, à prier Dieu qu'il luy face miſericorde, & la grace de communiquer à ce ſainct banquet à ſon ſalut. C'eſt en cela en quoy la perſonne qui veut venir à la table du Seigneur apperceura que ſa foy eſt vraye, & viſue, ſçauoir ſi elle eſt conjoincte auec vne componction de cœur pour ſes fautes, d'vne volonté & deſir de mieux viure que par le paſſé, d'vſer de charité enuers ſes
2 Theſſ. freres, & prochains quand ils en auront beſoin: de ce-
3. ſte foy parle ſainct Paul diſant: nous deuons rendre graces à Dieu de vous, dautant que voſtre foy croiſt fort, & que la charité d'vn chacun abonde de l'vn enuers l'autre &c. Or comme la foy s'apperçoit eſtre vraye & viſue quand l'homme en qui elle eſt, frappé d'vn vray regret de ſes fautes, s'y deplaiſt à bon eſcient, deteſte ſon ignorance, laſcheté, malice, la cruauté & violence qu'il a monſtree & exercee enuers ſes ſemblables, & au contraire ſe plaiſt au bien, & à la vertu, cerche tous les moyens de fuir rancunes, conteſtes, meſdiſances, outrages, pluſtoſt cerche les moyens de ſeruir, & aider ſes prochains, de pro-

curer leur bien, & aduancement, tant qu'il luy sera possible, de cherir, & embrasser d'vn cœur embrazé d'amour ses prochains: aussi la foy s'apperçoit estre fausse ou morte quand celuy qui se vante de l'auoir se plaist en haine, & diuision, n'est point charitable, ne se corrige point des defauts ausquels il tombe ordinairement, ne proffite en la cognoissance de son salut, & en somme demeure touſiours soy mesme, c'est à dire touſiours corrompu, & debauchés voire s'empire. De ceux la parle l'Apostre, ils se vantent de cognoistre Dieu, mais ils le nient de faict, veu qu'ils sont abominables, & rebelles à toutes bonnes œuures: c'est aussi de ceste foy de laquelle parle sainct Iaques l'appellant foy morte, pource qu'elle ne se fait point cognoistre par bonnes œuures, ains par meschantes. Or il ne faut qu'aucun approche de la table du Seigneur ayant vne telle foy: car il la prendroit à sa condamnation, mais deuant qu'en approcher, il espluchera diligemment sa conscience, *son cœur, ses desirs & affections* pour sçauoir s'il y est disposé comme enseigne ici le Catechisme, car c'est en cela en quoy consiste le vray examen, & non.

Tite 1 16

Iaq. 2 17 & 26

FAVSSE DOCTRINE.

A aller confesser tous ses pechez en l'aureille d'vn Prestre, comme enseigne l'Eglise Romaine qu'vn chacun doit faire, auant que faire ses Pasques: voy de ceste confession auriculaire qui fut abolie anciennement par Nectarius Eueſque de Constantinople (pource qu'vn Diacre auoit eu affaire dans l'Eglise auec vne femme de noble maison soubs pretexte de ceste confession auriculaire) voy dije le Dimanche 42. sur la fausse doctrine de l'exposition de la premiere demande & response.

M. *Mais est il requis d'auoir foy & charité parfaicte?* E. *Il faut bien que l'vne & l'autre soit entiere & non feincte: mais d'auoir vne telle perfection à laquelle il n'y ait que redire, cela ne*

se trouuera entre les hommes : aussi la Cene seroit instituee en vain si nul n'estoit capable de la recevoir sinon qu'il fust du tout parfaict. M. *L'imperfection donc ne nous empesche point d'en approcher?* E. *Au contraire elle ne nous serviroit de rien, si nous n'estions imparfaicts, car c'est vne aide de nostre infirmité.*

Note qu'ainsi que la cognoissance de Dieu & fiance que nous auons en luy qui sont les deux parties de la foy, sont imparfaictes, aussi est la foy imparfaicte: & est impossible que tant que nous serons en ce móde qu'elle soit parfaicte. Car comme nous sommes mis en ce monde, & plantez en l'Eglise de Dieu principalement pour ceste fin, asçauoir pour apprendre, & proffiter en sa Parole & nous confirmer en icelle de plus en plus, & en nous confirmant estre tant mieux asseurez de nostre salut, de la il faut inferer que la foy, ny la charité, ny autres vertus Chrestiennes ne sont parfaictes: les Apostres mesmes qui ont eu des graces singulieres manquoyét en ces choses, car nous lisons de sainct Pierre qu'à defaut de foy allant sur les
Mat. 14 eaux, il enfonça dedans, & quand il renonça son mai-
29 stre par trois fois par crainte, & timidité, il s'ensuyt
Marc. 6 que sa foy n'estoit parfaicte: autant en pouuons nous
54 dire de tous les Apostres qui abandonnerent lasche-
Mat. 26 ment surprins de grande frayeur, Iesus Christ, lors qu'il fut apprehendé pour estre crucifié: & d'ou leur pouuoit venir telle timidité sinon de petitesse de
Iean 16 foy? & quand Iesus Christ leur dit: croyez vous main-
31 tenant? (car au parauant ilz auoyent creu) c'estoit pour monstrer, qu'ils deuoyent corroborer leur foy, & adioustant que l'heure vient qu'ilz seront espars, & qu'ilz le delaisseront seul, il leur fait entẽdre, que leur foy a tousiours besoin d'accroissement. Quand aussi les Apostres sont appellez disciples, c'est à dire apprenans, tend à mesme fin asçauoir qu'ilz auoyent tousiours besoin de se fortifier en tous les poincts de la doctrine de Iesus Christ, notamment en la foy qui est le principal. Si on met en auant que puis que la foy n'est point parfaicte, qu'elle ne peut donc apprehender

hender suffisamment tous les biens que Iesus Christ nous offre & en sa Parole, & notamment en la Cene, on respond que la petitesse, & imperfection, & infirmité d'icelle, n'empesche point, qu'elle n'apprehende autant que Dieu sçait estre requis, & necessaire, tout ce qui est expedient à nostre salut: car comme la prunelle de l'œil qui est fort petite, peut bien apprehender la lumiere du Soleil qui est espandüe sur tout l'Horison, & le Soleil mesme qui est plus ample, & spacieux que toute la terre, comme tiennent les Astronomes: aussi l'œil de la foy combien qu'il soit petit ne laisse d'apprehéder le Soleil de iustice auec sa lumiere & vn million de dons, & graces qu'il nous presente ordinairement. Et tout ainsi qu'vn petit enfant, ou vn poure auec ses mains rogneuses, & galeuses, l'vn ne lairra de prendre le pain ou la pôme qu'on luy donnera auec sa petite main, & l'autre auec sa main rogneuse comme il pourra ce qu'on luy voudra donner: de mesme quoy que la foy des fideles soit foible, chetifue, pleine de doute, & scrupules, ne laisse de receuoir la grace de Dieu qui nous est presentee & en la Cene & ailleurs.

Note 2. que tant s'en faut que l'imperfection, & infirmité de la foy & de la charité & autres vertus qui doiuent estre en nous, nous empeschent de venir à la Cene, que cela nous doit estre occasion d'y venir plustost, d'autant comme dit le Catechisme, que le Sacremét a esté ordonné de Dieu pour appuyer, & confirmer nostre foy, & mesmes que les Sacremens ne nous seruiroyent de rien, si nostre foy & charité estoit parfaicte. Parquoy tout ainsi qu'vn poure coquin, & belistre denué de tous moyens, est contraint par sa poureté d'aller à vn aumosnier & riche homme rechercher ce dequoy il a besoin, pour substanter son corps, & vn poure malade a recours au medecin, & le blessé au chirurgien, l'vn pour remedier à sa maladie, & l'autre à sa blessure: de mesme nous poures, & miserables pecheurs sentans l'imperfection de nostre foy, nous

voyans pressez d'vne infinité de doutes, & tentations, deuons auoir recours à Iesus Christ souuerain medecin, & à ses ordonnances qui sont receptes propres pour nous guarir de noz langueurs : car comme il dit luy mesme, il est venu non pour ceux qui sont sains, lesquelz n'ont besoin de medecin, mais pour les poures pecheurs qui en ont besoin. Et ne faut pas mettre en auant que Iesus Christ receura seulement ceux qui auront quelque imperfection de foy, de charité, ou quelque autre defaut, moyennant qu'il se repentent cõme il est dit cy dessus: mais qu'il ne receura pas ceux qui sont horriblement coulpables, cõme ceux qui ont commis plusieurs vilaines, & execrables paillardises, meurtres, larrecins, blasphemes, rapts, inceستes, sacrileges, & vn million d'autres meschãcetez semblables, & encores pires. Car nous disons que comme Dieu est plus grand pardonneur, que l'homme n'est pecheur, aussi que l'homme ne sçauroit auoir commis tant horrible meschanceté, pourueu qu'il s'en repente viuement, que Dieu ne luy remette & ne le reçoiue à sa table : voire nous disons qu'ainsi que tant plus vn homme est malade & blessé, plus a il besoin, & le plustost que faire se pourra, d'vn expert medecin, & chirurgien : aussi plus le fidele a commis de fautes enormes, plus a il necessité de venir à la table du Seigneur, & bien tost, ayant vne vraye foy auec vne vraye repentance de ses fautes. Notamment nous disons, qu'il faut qu'il ayt la foy vraye : car nous la pouuons auoir telle : & ainsi peut croistre, & multiplier & par la Parole de Dieu, & par les Sacremens. Pource ceste Parole de Dieu dit souuent qu'il nous faut croistre de foy en foy, comme on le pourroit prouuer amplement par plusieurs bonnes & pertinentes raisons.

M. *Ces deux Sacremens ne seruent ilz point à autre fin?* E. *Si font : car ce sont signes, & marques de nostre profession, c'est à dire que par iceux nous protestons que nous sommes du peuple de Dieu: & faisons confession de nostre Chrestiente.*

Note que s'il n'y a iamais eu secte, ny religion, mes-

me entre les Payens qui n'ayent eu certaines marques par lesquelles on les pouuoit cognoistre, & auiourd'huy les Turcs, & les Iuifz en ont semblablemẽt par lesquelles on les peut distinguer clairement des compagnies des Chrestiens. Et entre les compagnies Chrestiennes d'autant qu'il y en a de pures, & orthodoxes, & autres impures, & heretiques, il y a aussi certaines enseignes qui les fait discerner des autres: or l'Eglise reformee doit aussi auoir les siennes qui tesmoignent de la verité, & reformation de doctrine qui est en icelle. Ces marques & enseignes sont la predication de la pure Parole de Dieu, & l'administration des Sacremens: tellement que tous ceux, & celles qui escoutent ceste Parole, & participent à ces Sacremens, font profession de la vraye religion, telz sont tenuz pour membres de ceste Eglise, & sont distinguez & separez des compagnies faulses, illegitimes, & bastardes: & tout ainsi comme en guerre on cognoist par l'enseigne que portent les soldatz, de quelle nation ilz sont, soubz quel Capitaine ilz combattent, soubz lequel ilz sont enroolez: aussi tous ceux qui croyent à la Parole de Dieu, communiquent aux Sacremens ordonnez par Iesus Christ, font cognoistre qu'ilz sont gendarmes, & champions de Iesus Christ, qu'ilz guerroyent soubz luy, qu'ilz ne le veulent point abandonner, ains veulent viure & mourir à ses piedz, & soubz son enseigne: de la vient quand quelqu'vn naist en ceste Eglise reformee qu'on luy donne entree en icelle par le Baptesme pourueu qu'il soit de parens fideles, & puis quand il est grand & instruit, on l'admet à la participation de la Cene qui est le second Sacrement. Et tout ainsi qu'vn marchant qui achettant des draps, ou des brebis, ou des cheuaux, ou du vin dans des vaisseaux, & bariques fera appliquer vne certaine marque à chasque piece de marchandise, ou à chasque beste, ou à chasque barique de vin, par laquelle il cognoistra ce qui est sien s'il est meslé auec d'autres: de mesme Dieu veut que

les vrays Chreſtiens & fideles qui ſont meſlez ordinairement en ce monde auec les profanes, & Heretiques ſoyent marquez de ces marques ſuſdictes par leſquelles on les peut cognoiſtre, & diſtinguer des autres perſonnes faiſans profeſſion d'autre religion. Voy la note 2. du Dimanche 48. ſur l'expoſition de la premiere demande & reſponſe, item Dimanche 49. ſur la premiere demande & reſponſe.

M. *Que faudroit il donc iuger d'vn homme qui n'en voudroit point vſer?* E. *Il ne le faudroit tenir pour Chreſtien, car en ce faiſant il ne ſe peut confeſſer eſtre tel, & quaſi tacitement deſaduoüe Ieſus Chriſt.*

Note que tout ainſi qu'vn ſoldat qui ne voudroit faire ſerment ſoubz vn Prince, ou ſoubz vn Chef de guerre, & qui ne voudroit porter ſon eſcharpe, monſtreroit par cela qu'il ne ſe voudroit aduoüer ſoldat de ceux la, il ne ſe faudroit fier en luy: de meſme celuy qui ne voudroit receuoir les ſaincts Sacremens penſant qu'il n'en a que faire, tel reiette, & deſaduoüe Ieſus Chriſt tacitement, & ainſi ne doit point eſtre tenu pour vray Chreſtien. Car pour eſtre vray Chreſtien il ne faut pas dire, qu'il ſuffit de croire, il faut mõſtrer exterieurement la creãce que l'on a au cœur, & d'autant comme dit le Catechiſme que par les Sacremens nous proteſtons que nous ſommes du peuple de Dieu, & faiſons confeſſion de noſtre Chreſtienté, il enſuyt qu'aucun ne peut eſtre iugé vrayemẽt Chreſtien ſinon qu'il communique aux Sacremens qui eſt vne profeſſion exterieure. Et quand ſainct Paul dit, qu'on croit de cœur à iuſtice & on confeſſe de bouche à ſalut: item Dauid, i'ay creu & pource ay-ie parlé ainſi, eſt monſtré dije que celuy qui ſe contente de ſeruir Dieu en ſon cœur, & ne ſe ſoucie de le faire paroiſtre exterieurement par les moyens que Dieu a ordonnez à ceſte fin, tel eſt hypocrite, orgueilleux, ingrat & merite d'eſtre ietté hors de l'Egliſe: car ſi le meſpris des Sacremens damne l'homme, & non la priuation ſelon Auguſtin: par plus forte raiſon

Rom. 10 10

Pſ. 116

tel merite d'eſtre retranché de l'Egliſe. Car comme celuy qui ne voudroit ny boire, ny manger penſant que ſans cela il pourroit viure, auſſi celuy qui ne voudroit vſer des Sacremens que Dieu a ordonné pour ſon infirmité, & pour le fortifier en la cognoiſſance de ſon ſalut, ne merite il pas que Dieu puniſſe ſon ingratitude, & temerité? voy la note 2. du Dimanche 47. ſur l'expoſition de la premiere demande & reſponſe.

M. *Mais ſuffit il de receuoir vne fois l'vn & l'autre?* E. *Le Bapteſme n'eſt ordonné que pour vne ſeule fois, & n'eſt licite de le reiterer, mais il n'eſt pas ainſi de la Cene.* M. *La raiſon?* E. *Pource que par le Bapteſme Dieu nous introduit, & reçoit en ſon Egliſe: aprez nous auoir receuz, il nous ſignifie par la Cene qu'il nous veut continuellemẽt nourrir.*

Note que tout ainſi qu'anciennement entre le peuple des Iuifz on ne circonciſoit qu'vne fois vn enfant c'eſtoit aſſez que par la Circonciſion il fuſt entré en l'Egliſe de Dieu: mais quand à la Paſque qui eſtoit ordonnee pour repreſenter ſa demeure, & arreſt en l'Egliſe, & la nourriture ſpirituelle de l'ame qu'il failloit tirer de Ieſus Chriſt qui ſeroit ſacrifié pour le genre humain, pour ceſte raiſon diſe la Paſque eſtoit celebree tous les ans: de meſme puis que le Bapteſme a ſuccedé à la Circonciſion, depuis qu'on l'a vne fois donné à quelqu'vn, il ne le faut reiterer, car il ſuffit d'auoir vne fois entree en l'Egliſe de Dieu par iceluy: mais d'autant que la Cene qui maintenant reſpond à la Paſque, nous ſignifie la nourriture celeſte, & ordinaire de noz ames, il nous la faut auſſi celebrer ſouuentesfois: car autrement noſtre ame ne pourroit eſtre bien entretenuë ſi la ſaincte Cene ne ſe faiſoit qu'vne fois ou raremẽt. Et tout ainſi comme le corps ne pourroit ſubſiſter s'il ne mangeoit, & beuuoit par pluſieurs fois meſme chacun iour: auſſi noſtre ame ſe porteroit mal ſi elle ne participoit ſouuẽt au corps, & au ſang de Chriſt par la celebration de la ſaincte Cene en laquelle Ieſus Chriſt promet qu'il nous y

dõnera son corps à manger, & son sang à boire spirituellemẽt. Il est vray que l'ouïe de la Parole de Dieu, est bien la viande, & nourriture ordinaire de l'ame, mais pource aussi que Dieu a ordonné le Sacrement de la Cene pour aide à ceste nourriture spirituelle, & pour soulager nostre infirmité tresgrande, nous disons qu'il en doit vser souuent, autrement il se fait tort, & mespriſe Iesus Christ & sa grace. Voy de cecy plus amplement l'exposition qui est sur la penultiesme demande & responſe du Dimanche 48. Item voy le fausse doctrine de la derniere demande & responſe du Dimanche. 50.

DIMANCHE LV.

M. *A qui appartient il tant de baptiſer que d'adminiſtrer la Cene?* E. *A ceux qui ont charge publique en l'Egliſe d'enſeigner: car ce ſont choſes conioinctes que de preſcher la Parole de Dieu, & diſtribuer les Sacremens.* M. *N'y a il pas certaine probatiõ?* E. *Ouy bien: car noſtre Seigneur donne ſpecialement la charge à ſes Apoſtres tant de baptiſer comme de preſcher. Et touchant la Cene il commande que nous la façions à ſon exemple, or il auoit fait office de Miniſtre pour la donner aux autres.*

Note 1 qu'ainsi qu'il nappartient à aucun de prescher la Parole de Dieu, sinon qu'il soit legitimement appellé à ceste charge, aussi ne faut il pas qu'aucun entreprenne d'adminiſtrer les Sacremens, s'il n'est appellé à la vocation du ministere: car comme dit le Catechisme prescher la Parole de Dieu, & adminiſtrer les Sacremens sont choſes conioinctes. Et combien que les Sacremens ne soyent que dependance, ou pour mieux dire que seaux de la Parole de Dieu qui n'ôt aucune puiſſance d'eux meſmes, ains la force qu'ils peuuent auoir depend du tout de ceste Parole de Dieu, il est dije neceſſaire que celuy qui est appelé à l'office de prescher soit celuy la meſme qui adminiſtre les Sacremens: or quand nous disons que les Sacremens n'ont aucune puiſſance d'eux meſmes, & ne

seruent de rien sans la Parole de Dieu, il ne s'ẽsuit pas que la Parole de Dieu, & les promesses qui nous sõt faictes en icelle n'ayẽt aussi aucune vertu, sinon qu'ils soyent conioincts auec les Sacremens: car celuy qui croit en la Parole de Dieu, & en ses promesses, fermement, a vie eternelle, encores qu'il n'eust iamais communiqué au Sacrement: mais celuy qui auroit cõmuniqué aux Sacremens sans croire à la Parole de Dieu, ne seroit pas sauué, dautant que la Parole de Dieu ne prẽt sa force des Sacremens: mais les Sacremens prennẽt leur force de la Parole de Dieu. Et n'en prend des Sacremens & de la Parole de Dieu, cõme il en prend des cõtracts qui se passent par les notaires, ou des lettres des Princes, c'est que tels contracts, & lettres ne seruent cõme de rien, sinon que tout soit signé, & que les seaux y soyent apposez: car les signes seaux & cachets dõnent toute valeur aux contracts, & lettres: au contraire la Parole & promesses de Dieu sont fermes d'elles mesmes, & les Sacremens sans icelles ne seruent de rien: mais quand ils sont adioincts à ceste Parole, ils soulagent nostre iufirmité, & nous confirment en la cognoissance de nostre salut, comme est dit cy dessus. Dont s'ensuit que le Catechisme a raison de dire qu'à celuy appartient d'administrer les Sacremens qui a charge d'administrer la Parole, c'est pourquoy Iesus Christ les conioinct ensemblement disant à ses Apostres, allez, endoctrinez toutes gens, les baptizans au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit. *Mat. 28. 19.*

Nous voyõs que Iesus Christ fait aller deuãt, la doctrine, disant, endoctrinez, puis il y conioinct le Baptesme, disant, les baptisans au nom du Pere &c. Et pour le regard de la Cene ne lisons nous pas es Euãgelistes qu'apres auoir declaré, & presché la volonté de Dieu iusques au temps qu'il deuoit mourir, vn peu deuant sa mort qu'il dit ordonnant le Sacrement de la Cene, faictes cecy en memoire de moy? il est aisé de voir que la Parole & le Sacrement de la Cene sont conioincts. *Mat. 26. Marc 14*

Note 2 que le principal de cecy est de sçauoir d'ou,

& comment eſt faite, & donnee la vocation du miniſtere: & quand le Catechiſme dit qu'il faut qu'il y ait certaine probation ſur cela, denote qu'il faut eſtre aſſeuré de ceſte vocation. Or pour en eſtre bien aſſeuré il faut ſçauoir eſtre vray ce que dit icy le Catechiſme, aſçauoir, que Ieſus Chriſt a fait en preſchant, & ordonnant les Sacremens, office de Miniſtre au milieu de ſes Apoſtres. Si Ieſus Chriſt a faict office de Miniſtre, donc le miniſtere prend ſa ſource de luy. Enaprez Chriſt Miniſtre, a donné charge à ſes Apoſtres non ſeulement de preſcher, & adminiſter les Sacremens diſant, allez, endoctrinez toutes gens les, baptiſans &c. mais auſſi leur a donné puiſſance de creer, & faire d'autres Miniſtres (& non proprement des Apoſtres pource que l'office des Apoſtres eſtoit d'aller & venir ca & la mais le propre d'vn Paſteur eſt de demeurer en vn certain lieu auec vn troupeau) ce ecy eſt aiſé à prouuer. Car nous liſons que Paul & Barnabas ont ordonné des Preſtres (Paſteurs ou Eueſques, ou Preſcheurs, ou Miniſtres, car tous ces mots ne ſignifien t qu'vn) par toutes les Egliſes de Lyſtre, d'Antioche & d'Iconie: ſi Ieſus Chriſt n'euſt donné ceſte puiſſance à ſes Apoſtres, ils n'euſſent eſté ſi ozez d'ordonner des Eueſques ou ils voyoyent eſtre neceſſaire. Dautant ces Eueſques, & Miniſtres ordonnez par les Apoſtres auoyent vne meſme puiſſance à ordonner d'autres Eueſques, ou ils verroyent eſtre requis. A ce propos dit ſainct Paul eſcriuant à Tite, la cauſe pourquoy ie t'ay laiſſé en Crete, c'eſt afin que tu conſtitues des Preſtres par les villes, comme ie te l'auois ordonné. Et quand ſainct Paul eſcrit à Timothee n'impoſe point toſt les mains à aucun, il ſignifie que Timothee a la puiſſance meſme. Cela auſſi eſt conforme aux Canons: car nous liſons que Rabanus dit que ceux qui ſont venus à l'Epiſcopat par argent, ou faueur ne ſeront tenus pour Eueſques, ny n'auront droict d'ordonner les autres, car il ſenſuyt de cela que ceux qui ſont ordonnez comme il faut, ont droict de preſcher, & d'ordonner des Preſcheurs & Eueſques.

Act. 14. 23.
Tite. 1.
Tim. 3.
Act. 20. 17. 18.
Philipp. 1
1 *Pi.* 5.
Chap. 5.
1 *Epiſt.* 5 22.
Gloſſ. ch 6.

Or donc comme les Pasteurs ordonnez par les autres reçoiuent la puissance de prescher, & d'ordõner d'autres Pasteurs, aprez auoir cogneu leurs meurs & doctrine, n'est il pas aisé de conclure que la charge du ministere vient de l'ordonnance de Iesus Christ, & de ses Apostres, qui nous ont appris de l'exercer & sur tout de l'ordonner comme on fait es Colloques & Synodes qui sont pour la plus part assemblees de Pasteurs accõpagnez d'Anciens & Diacres, que sainct Paul appelle le Presbitere? car de ces assemblees sont ordonnez les Ministres. Et comme nous sommes certifiez de la legitime vocation des Ministres, aussi concluons nous selon le Catechisme qu'entant que prescher & administrer les Sacremens sont choses conioinctes, qu'il n'appartient à aucun d'administrer les Sacremens, qu'aux Pasteurs. 1 Tim. 4 14

FAVSSE DOCTRINE.

C'est donc vn abus, & erreur en quelques Eglises de baptiser, ou on fait seulement les prieres sans prescher. En aprez il n'appartient à aucun d'administrer les Sacremens, sinon à ceux qui sont appellez à la charge du ministere, c'est aussi abus de permettre de baptiser à vn particulier en l'absence du Ministre vn enfant qui sera en danger de mort: mais sur tout ceste abus est grand, en ce qu'on a permis en ce cas de necessité aux femmes de baptiser: & c'est sans raison qu'on veut confirmer ceste opinion, par ce que Sephora femme de Moyse circoncit son filz. Car touchant ce que Sephora fit, ce fut par crainte: pource qu'icelle ne faisant circoncir le filz qu'elle auoit eu de Moyse, au temps ordonné par la loy, asçauoir au huictieisme iour comme estiment quelques vns, cela depleust à Dieu si fort, qu'il est dit que Dieu le cerchoit pour le faire mourir, pource que luy & sa femme mesprisoyent la Circoncision, & Dieu ne pouuoit porter vn tel mespris. Sa femme voyant que Dieu le Exod. 4 25

vouloit tuer, pource que son filz n'estoit circoncy & qu'elle en estoit cause en ce qu'elle ne vouloit peut estre obeïr à son mary, de maniere que craignant que Dieu ne tuast son mary, il est dit qu'elle print vn caillou, & luy trencha son prepuce: & ne faut penser cõme aucuns que ce fust la coustume de circoncir auec vn caillou de pierre, mais c'est qu'estant esprinse de frayeur, elle circoncit son filz de ce qu'elle trouua en son chemin pour euiter la mort de son mary, ne prenant garde si c'estoit sa charge ou non: tellement que cela estant fait par timidité, c'est folie de tirer de la vn argument, qu'il est licite, & permis aux femmes de baptiser en cas de neccessité. Et de fait ainsi qu'il n'est permis aux femmes de parler en public, voy le fausse doctrine, & mesme toute l'exposition sur les dernieres demandes, & responses du Dimanche 45. aussi ne leur est il permis de baptiser: & à bon droict a esté determiné au Concile de Cartage du temps de sainct Augustin qu'elles ne deussent baptizer sur peine d'excommunication.

Voy Dimanche 47 sur la 1. dem. & resp.

M. *Mais les Pasteurs qui sont dispensateurs des Sacremens, y doiuent il admettre sans discretion tous ceux qui s'y presentent?* E. *Touchant le Bapteſme pource qu'auiourd'huy on ne l'administre qu'aux petits enfans, il n'est point mestier de discerner: mais de la Cene il faut bien que le Ministre regarde de ne la donner à vn homme qu'on cognoist du tout en estre indigne.* M. *Pourquoy?* E. *Pource que ce seroit polluer, & deshonnorer le Sacrement.*

Note que puis que les Sacremẽs sont choses saincts, il ne les faut donner qu'à ceux qui sont saincts: car il faut qu'il y ayt correspondance entre la chose saincte, & ceux qui les prennent. Et tout ainsi que si quelqu'vn bailloit à vn autre vne bague belle, & luisante, & qui ne deust estre souillee, il faut que comme celuy qui la baille ayt les mains nettes, aussi que celuy qui la prend, les ait nettes, car si l'vn ou l'autre les a sales, la bague sera souillee: de mesme les Sacremens estans choses sainctes, celuy qui est ordonné

de Dieu pour les manier, ne les doit distribuer sinon à ceux qui sont vrayement fideles, & reformez. Mais comme il y a deux Sacremens, aussi y a diuerse maniere de les administrer: quand au Baptesme, d'autant qu'on n'y admet pas seulement les petits enfans, mais aussi ceux qui sont de grand aage, il faut prendre garde prudemment à l'administrer: l'enfant, d'autant qu'il est encores petit, il n'est requis qu'il rende conte de sa foy, & repentance: & suffit que ses parens soyẽt fideles & qu'ilz luy facent entendre la vertu de son Baptesme à mesure qu'il croist, mais si quelqu'vn qui seroit d'aage competent desiroit le Baptesme comme vn Turc ou Iuif, on ne luy deuroit donner sinon qu'il fist cognoistre sa foy, & repentance: car de le receuoir autrement sans cognoissance de cause, ce seroit mesler le paganisme auec le Christianisme, & profaner le Baptesme: car ce n'est d'eux comme des petits enfans entant qu'ilz sont comprins en l'alliance bien heureuse que Dieu a faicte auec leurs peres, de leur estre Dieu, & leur donner la vie eternelle, en vertu de la promesse dije qu'il leur a faicte. Mais quãd à la Cene d'autant qu'elle ne s'administre, sinon à ceux qui sont en aage competent, elle ne peut estre donnee, sinon à ceux qui facent paroistre qu'ilz *ont* la foy, la repentance, & autres vertus Chrestiennes & scachent rendre conte de leur salut. Car de la donner à vn homme ignorant, & de meschante vie, c'est la profaner & deshonnorer. Et tout ainsi qu'on ne donne point de viande, ny bruuage à vn mort, car il ne peut plus manger n'ayant plus de vie: aussi ne faut il donner le corps du Seigneur qui est vif, & viuifiant, sinon à ceux qui sont vifz spirituellement, c'est à sçauoir à ceux qui ont la foy qui est la source de vie, accompagnee de bonnes œuures: tellement que les reprouuez infideles, & Athees qui n'ont point de foy sont morts, ou sont membres pourris, & comment les pourroit on faire membres de Iesus Christ, en les receuant à la Cene? Au corps humain nous ne vou-

drions souffrir vn de noz mẽbres qui fust pourri: nous le voudriõs ou deurions faire couper, d'autãt qu'il gasteroit les autres, & si nous auions vn bras, ou vne iãbe rõpüe nous ne voudrions souffrir qu'on nous attachast le bras ou la iambe d'vn homme mort, ny pour beaucoup, ny pour peu de tẽps. Ainsi l'Eglise estant cõposee de fideles, qui sont membres vifz de Iesus Christ, elle ne doit ny ne peut receuoir aucun meschant estant bien cognu pour tel, car elle n'est vn receptacle de brigands: & notamment celuy qui en icelle est ordonné pour administrer la saincte Cene ne la doit donner à vn tel qu'on cognoist en estre indigne, c'est cela donner les perles aux pourceaux, & les choses sainctes aux chiens: tellement que tout ainsi que telz meschans ne la doiuent demãder, car s'il la prennent c'est à leur condamnation, & sont coulpables du corps de Christ, aussi le Pasteur leur doit refuser s'ilz la demandent, car si leur donne il est comme cause de leur mort. Et tout ainsi qu'vn sage medecin ne donneroit à vn malade du vin, ou quelque chose qu'il demanderoit, qu'il scauroit luy estre nuisible, le medecin dije scachãt que cela luy est contraire, ne luy voudroit donner: par plus forte raison le bon & discret Pasteur refusera le Sacrement du corps de Christ au meschãt qu'il cognoistra en estre indigne: car s'il luy dõnoit, il y auroit danger que ce ne fust à condamnation.

FAVSSE DOCTRINE

C'est donc vne doctrine meschante de dire, que tãt bons que mauuais reçoiuent le corps de Christ comme on dit en l'Eglise Romaine. Dire que les meschans reçoiuent le corps de Christ, n'est-ce pas dire que les meschans, & les Diables mesmes sont compagnons voire membres de Iesus Christ, & s'il n'y a rien plus estrange que cela, il faut rejetter au loin ceste maudite doctrine.

M. *Mais nostre Seigneur y a bien receu Judas quelque mes-*

chant qu'il fust E. *Son iniquité estoit encore cachee & combien que nostre Seigneur la cognust, si n'estoit elle pas notoire à tous* M. *Que sera ce des hypocrites?* E. *Le Ministre ne les peut exclure comme indignes mais doit attendre que le Seigneur ait reuelé leur meschanceté.*

Note 1 qu'on peut dire que Iesus Christ a receu Iudas à la Cene, asçauoir entãt qu'il l'a receu au signe exterieur, mais entant qu'il n'a pas prins la chose signifiee asçauoir le corps de Christ, pource qu'il estoit reprouué, on peut dire que Iesus Christ ne l'a pas receu. Pource sainct Augustin a bien dit que Iudas auoit prins le pain du Seigneur mais il n'a pas prins le pain le Seigneur.

Note 2 que le Catechisme disant que quand Iesus Christ receut Iudas que son iniquité n'estoit encores cognue, il semble que les Euangelistes ne s'accordent en ceci. Car quand nous lisons en sainct Mathieu 26, depuis le 19. verset iusques au 26, que Iesus estant assis à table, dit à ses disciples, l'vn de vous me trahira, dont il furent contristez, & comme vn chacun d'eux commençoit à dire, est-ce moy Seigneur? Iesus respondit, celuy qui aura mis sa main au plat pour tremper auec moy me trahira. Par ces propos Iesus Christ denotoit assez Iudas. Puis est adiousté que Iudas qui le trahissoit dit, maistre est-ce moy, il luy respondit tu l'as dit. Or tous entendoyent ces propos la, & par consequent pouuoyent cognoistre Iudas, car aprez il est adiousté que Iesus Christ print du pain & le rompit, par lesquels propos il institua sa saincte Cene: tellement qu'on peut conclurre par tout cela que les autres Apostres pouuoyent cognoistre Iudas pour meschant, & traistre, deuant qu'il fust receu à la Cene. Mais quand sainct Luc raconte *Luc 22.* que Iesus Christ aprez auoir institué, & celebré sa Cene entre ses Apostres dit qu'il y en auroit vn qui le trahiroit. On peut conclurre par ces propos que Iudas n'estoit cognu aux autres. Et cela est encore plus clair en sainct Iean, car il est dit que Christ ayãt *Iean 13.*

dit qu'vn de ſes Apoſtres le trahiroit eſtant à table & chacun de ſes Apoſtres ayant dit, eſt-ce moy, il reſpondit c'eſt celuy auquel ie donneray le morceau trempé, & ayant trempé le morceau le donna à Iudas, & au verſet 30 du chap. 13. il eſt dit qu'incontinent qu'il euſt prins le morceau, il ſe partit, d'ou on peut inferer qu'aprez la Cene faicte Iudas s'en alla executer ſon entrepriſe. Et ainſi s'enſuit eſtre vray ce qui eſt ici dit que la meſchanceté de Iudas n'eſtoit cognuë à tous quand il fut receu au Sacrement de la Cene.

Note 3 qu'encores que Ieſus Chriſt ait receu Iudas au Sacrement de la Cene, luy ſeul cognoiſſant ſa meſchanceté, il ne s'enſuit que le Paſteur qui ſeul ſera bien informé de la meſchanceté de quelqu'vn qu'il doiue receuoir ce meſchant la à la Cene, ſa meſchanceté dije n'eſtant cognüe aux autres. Car ce n'eſt de tous Paſteurs comme de Ieſus Chriſt, qui eſtant Dieu pouuoit auoir des raiſons particulieres, & incognües aux hommes pour leſquelles il receuoit Iudas, mais quand aux Paſteurs qui ſont hommes infirmes & qui ne peuuent penetrer au conſeil de Dieu, pour ſçauoir ce qu'il a arreſté de ceſtuy-ci, & de ceſtuy-la, c'eſt autre choſe: item c'eſt autre choſe de Iudas qui eſt appellé fils de perdition, & qui eſtoit deſtiné à perdition, & qui eſtoit l'inſtrument duquel Dieu s'eſt ſerui pour parfaire noſtre ſalut d'vne façon miraculeuſe & autre choſe de quelque autre, en qui on ne cognoiſt rien de particulier: de ſorte que ſi le Paſteur ſçauoit ſeul fort bien la meſchanceté qu'il a commiſe, & qu'il ne l'euſt encores reuelee, ou que luy meſme la vouluſt celer, ſeroit cauſe de ſa damnation ſi luy donnoit le Sacrement de la Cene. Mais quand aux hypocrites deſquels parle auſſi le Catechiſme c'eſt autre choſe, c'eſt que le Miniſtre ne les peut exclure de la Cene, d'autant que leur hypocriſie n'eſt decouuerte. Et faut qu'elle ſoit reuelee deuant qu'il en puiſſe repouſſer aucun. Car ſi le Mi-

niſtre entreprenoit de chaſſer de la Cene celuy qu'il eſtime, & pluſieurs auſſi, eſtre hypocrite, voici qui pourroit aduenir que celuy qui eſt eſtimé hõme fardé & hypocrite, ne l'eſt pas: car ſouuent les hommes iugent l'hypocrite, homme de bien, & homme de bien, celuy qui eſt le plus meſchant, & qui ſçait couurir ſes actions. Dauantage, ſi le Miniſtre faiſoit cela, il pourroit tomber en ſoupçon d'eſtre colere & paſſionné, & qu'il executeroit ſes paſſions ſoubs pretexte d'eſtre exact en ſa charge pour donc ne tomber en ces inconueniens, & pluſieurs autres, il faut que le Paſteur ſupporte en patience les mauuais, iuſques à tant que Dieu les ait fait cognoiſtre manifeſtement tels qu'ils ſont ainſi comme Ieſus Chriſt ſupporta Iudas, iuſques à tant que ſa trahiſon fuſt decouuerte.

M. *Et s'il en cognoiſt quelques vns indignes, ou qu'il en ſoit aduerti?* E. *Cela ne ſuffit pour les exclurre ſinon qu'il y ait approbation ſuffiſante, & iugement de l'Egliſe* M. *Il faut donc qu'il y ait quelque ordre, & police ſur cela.* E. *Voire: ſi l'Egliſe eſt bien reiglee: c'eſt qu'on depute perſonnages, pour veiller ſur les ſcandales qui pourroyent eſtre & qu'iceux en l'authorité de l'Egliſe interdiſent la communion à ceux qui n'en ſont nullement capables, & auſquels on ne la peut donner ſans deſhonnorer Dieu, & ſcandalizer les fideles.*

Ceci conforme ce que nous auons dit cy deſſus, aſçauoir que le Paſteur cognoiſſant luy ſeul quelqu'vn qui auroit commis quelque meſchanceté, pour laquelle, il ne deuſt eſtre receu à la participation de la Cene, il ne faut pas qu'il l'en retranche de ſon authorité priuee, mais qu'il le denonce, ou face propoſer à la compagnie des Anciens & Diacres, qu'on appelle ordinairement Conſiſtoire lequel repreſentant l'Egliſe doit cognoiſtre & iuger des fautes & ſcandales, & autres choſes qui y ſont rapportees. Car entant que ce Conſiſtoire eſt compoſé de pluſieurs qui en chaſque faict peuuent dire leur aduis, le tout ſe peut paſſer plus meurement, & mieux à propos, que ſi vn ſeul en iugeoit. Suiuant quoy il eſt neceſſai-

Act.6.3 re comme dit le Catechisme qu'en chasque Eglise ceſt ordre, & police y ſoit, aſçauoir qu'il y ait vne aſſemblee compoſée de gens graues, honneſtes, & de bonne reputation, & qui ayent ainſi qu'il eſtoit requis ez ſept Diacres qui furent ordonnez du temps des Apoſtres, pour auoir la charge des poures principalement bon teſmoignage, & qu'ils ſoyent remplis du ſainct Eſprit, & de ſapience: car ſans prudence & ſageſſe on ne ſe pourroit acquitter de ceſte charge: & c'eſt la raiſon pourquoy il ſont ordinairement appellez Anciens, car encores que pluſieurs qui ſont de ce Conſiſtoire ſoyent ieunes d'aage, ils ſont toutesfois appellez Anciens c'eſt à dire vieux, pource qu'ils le doiuent eſtre par la maturité de leurs meurs. Or ſi ainſi eſt qu'aucun Royaume ny aucune Republique, ne peut eſtre bien gouuernee s'il n'y a vn Senat, & conſeil par lequel les affaires paſſent premierement, ny meſme vne famille, & maiſon ne peut biẽ ſubſiſter ſi les chefs d'icelle n'y eſtabliſſent quelque bon ordre, & police: auſſi aucune Egliſe ne peut demeurer ferme longuement ſi en icelle on n'y eſtablit quelque bonne diſcipline, laquelle ſoit comme vne iuſtice qu'il faut exercer ſur les delinquans, & ſcandaleux, & dautant que ceſte diſcipline Eccleſiaſtique n'eſt pas comme la iuſtice des Magiſtrats de ce monde par laquelle ils condamnent à mort les malfaicteurs, ou à quelque punition corporelle, ains n'eſt autre choſe qu'vne cenſure verbale, il eſt dije dautant plus neceſſaire d'ordonner en chaſque Egliſe ceſte police qu'il eſt plus mal aiſé de conduire, & reduire les hommes à leur deuoir par parole, que par executions corporelles: car les hommes qui pour la plus part ſont charnels, & ſtupides, craignent plus le ſupplice qu'on peut faire ſentir à leur corps qu'à leurs ames. Il eſt vray que la puiſſance que Dieu donne à
2 Cor.10 ceſte aſſemblee Eccleſiaſtique n'eſt pas moins reformidable, que celle des Magiſtrats terriens, comme on peut colliger de ſainct Paul diſant: la puiſſance

ſpi-

ſpirituelle elle nous eſt donnee pour demolir toute fortereſſe, & pour abbaiſſer toute hauteſſe qui ſe dreſſe contre la cognoiſſance de Dieu, pour aſſuiettir tout entendement & l'amener comme priſonnier pour rendre obeïſſance à Ieſus Chriſt ayant en main la vengeance contre toute rebellion, & deſobeïſſance: mais dautant dije que les hommes ſont brutaux, & qu'ils cognoiſſent mieux quand ils offenſent les hõmes, que quand ils offenſent Dieu (jaçoit qu'ils l'offenſent à tous propos, meſme quand ils offenſent les hommes) auſſi craignent ils plus le ſupplice corporel que le ſpirituel qui s'excerce principalement par la predication de la Parole de Dieu, ou pour mieux dire par ceſte cenſure Eccleſiaſtique accompagnee de la Parole de Dieu: car toute la force qu'elle a procede de la Parole de Dieu. Or quand ſainct Paul dit que ceſte puiſſance ſpirituelle eſt pour demolir toute fortereſſe, abbaiſſer toute hauteſſe qui ſe dreſſe contre Dieu, pour aſſuiettir tout entendement, & l'amener comme priſonnier, pour rendre obeïſſance à Ieſus Chriſt. &c, nous monſtre que comme ceſte puiſſance ſpirituelle eſt grande, auſſi qu'elle n'eſt employee ordinairement, ou il y a vne grande reſiſtance. Et tout ainſi que quand on veut aſſieger, & prendre vne place forte, & bien munïe, ou qu'on veut attaquer & terraſſer vne armee grande, & puiſſante, il faut auoir vne armee encores plus forte: de meſme dautant que les hommes qui ſont charnelz du tout, & diametralement contraires à la nature de Dieu, qui s'oppoſent de toute leur puiſſance à ce que Dieu requiert d'eux, qui ne veulent eſtre reformez, ny corrigez de leurs vices, ains pluſtoſt ſe roidiſſent tellement en iceux, & contre Dieu, & contre ceux que Dieu a ordonnez pour les inſtruire & reprendre, que vrayemẽt ils ſont comme vne armee forte qui s'eſt dreſſee contre Dieu & ſes ſeruiteurs, il eſt dije neceſſaire que ceſte puiſſance ſpirituelle, qui eſt ceſte diſcipline Eccleſiaſtique, de laquelle Dieu a armé ceſte compagnie

qui a droit de l'exercer, soit dije merueilleusement, puissante, tellement que quand on a contrainct par la Parole de Dieu, & par l'exercice de ceste puissance Ecclesiastique le paillard à recognoistre sa paillardise, le larron, & meurtrier à recognoistre ses larcins, & meurtres, le trompeur ses tromperies: & en somme le vicieux, & scandaleux à recognoistre ses vices, & les scandales qu'il a faits, c'est autant & plus, que quand on a pris par force vne forteresse munie de toutes prouisions de guerre, ou quand vne armee grande en a rompu vne autre en champ de bataille, entant que le soldat n'est point plus ardent à defendre sa vie, qu'est le vicieux à couurir & defendre ses vices & meschãcetez, quand on l'en veut reprẽdre. Or comme ainsi soit que par tout il y a plus de meschans que de bons, aussi n'y a rien meilleur, ny plus necessaire que d'establir ceste discipline en chasque Eglise. Parquoy vn de noz peres a bien dit, qu'ainsi que la doctrine est l'ame de l'Eglise, aussi la discipline est comme les nerfs au corps humain, pour vnir les mẽbres, & faire tenir chacun en son lieu. Ceux aussi qui l'ont appellee la muraille de l'Eglise, ont eu bonne raison: car comme en vne ville qui n'a point de muraille, l'ennemi y peut entrer aisement, & par ou il voudra: aussi si l'Eglise n'est enuironnee de la muraille de la discipline, tous les debauchez & maluiuans y entreroyent, & l'Eglise seroit comme vn haras de pourceaux: mais pource qu'elle est la compagnie des saincts, par ceste discipline estant bien administree, il *faut empescher que les maluiuans* n'y entrent pour *la profaner, & s'il* y entrent il faut que par icelle ils en soyent chassez: & pource que le Catechisme parle *ici* de ne donner la Cene aux indignes, nous disons que cela doit estre faict par l'aduis de ceste compagnie, qu'on appelle ordinairement Consistoire, pour ce les Anciens desquels ce Consistoire est composé pour la plus part ont esté appellez les gardiens de la

discipline, & les yeux des Eueſques, dautant qu'il leur rapportoyent les ſcandales qui eſtoyent faicts en l'Egliſe.

FAVSSE DOCTRINE.

Puis que la puiſſance ſpirituelle & diſcipline Eccleſiaſtique, appartient à pluſieurs, n'eſt-ce pas vne audace trop grande au Pape en l'Egliſe Romaine, d'entreprendre luy ſeul d'exercer la diſcipline Eccleſiaſtique, & d'excommunier de ſon Egliſe ceux qui bon luy ſemblera, & d'y donner entree luy ſeul à qui il voudra? Si pluſieurs ont beaucoup de peine à l'exercer comment vn ſeul le pourra il bien faire veu que l'infirmité des hommes eſt ſi grande que rien plus? Si ceux de l'Egliſe Romaine dient que c'eſt vne inuention nouuelle d'auoir des Anciens, comme nous auõs nous reſpondons que non, ains, que c'eſt vne ordonnance ancienne & conforme aux Eſcritures, entant qu'elles font mention d'Anciens, meſme de deux ſortes aſçauoir de ceux qui trauailloyent en la Parole & de ceux qui regardoyent aux meurs: & ſainct Paul appelle ceſte aſſemblee d'Anciens Presbitere. Cela eſt auſſi conforme à ce que dient les Anciens Docteurs. Car Tertullian dit que les Anciens ſont au Conſiſtoire ayant acquis ceſt honneur, non par or, ny par argent, mais par le bon teſmoignage de leur vie, & conuerſation. Origene teſmoigne que de ſon temps les cenſures, & excommunications ſe faiſoyent de leur aduis, & Cyprian dit le meſme ſouuent en ſes Epiſtres & ſainct Hieroſme ad Ruſt. appelle ceſte aſſemblee d'Anciens, le Senat Eccleſiaſtique, ou le Senat des meurs auquel il donne la conduite de l'Egliſe: item nous liſons qu'au concile de Sinueſſe qu'il y auoit trente Anciens de l'Egliſe de Rome: la le Pape Marcellin fuſt conuaincu d'Idolatrie: item ailleurs nous liſons qu'il y auoit des Dizeniers à chaſque rüe,

Act. 15. 6. & 11. 30. & 14 13.
1 Tim. 14
Apol ch. 39
Liu. 3. Epiſt. 10

gens craignans Dieu pour contenir le peuple en son deuoir & pour l'induire à seruir Dieu, Epiphane en rend la raison, dautant dit il, qu'vn homme ne peut estre capable de vacquer du tout à ces deux charges, sçauoir d'estre attentif à la doctrine, & de veiller sur les meurs de tout le peuple. Bref quand nous lisons de sainct Ambroise qu'il se plaint de la superbe des Docteurs qui ont osté ces Anciens de l'Eglise, pour estre seuls en reputation, cela ne monstre il pas assez que du viuant de ces bons Docteurs les Anciens desquels l'Eglise se sert auiourd'huy, auoyent lieu? Si on replique, comme quelques Apostats ont fait depuis quelques annees que les Anciens qui pour la plus part sont artisans, & ne pensent qu'à leur mestier, ne sont capables de iuger de la vie, des meurs, des deportemens, & des fautes des autres, notamment de ceux qui en sçauent plus qu'eux. On respond premierement qu'ils ne sont pas tous artisans, & qu'il y en a de sçauans, & par consequent sont capables de tout cela, voire des poincts de plus grande importance. Secondement on respond que s'il y a eu des Eueſques qui ont bien exercé leur charge n'ayant autrement tant de sçauoir (qui est cependant bien requis à vn Eueſque) comme a esté Spiridion qui a esté vn poure berger, & Nectarius Eueſque de Constantinople qui a esté idiot & sans lettre, par plus forte raison vn Ancien estant sans lettre, au cas qu'il soit homme de bien, peut bien exercer sa charge: & si les Apostres, (la vocation desquels estoit de prescher la Parole de Dieu) n'ont tousiours pensé à cela, ains quelquefois à pescher des poissons, & sainct Paul à faire des tabernacles, sainct Luc à guerir les malades: aussi les Anciens qui sont gens de mestier ne pensent tousiours à leur mestier, ains peuuent penser, & employer quelque temps à leur charge d'Ancien. Tiercement on respond que d'autant que pour iuger des meurs, & des fautes des autres, il est requis d'auoir plus de bonne

1 ad Cli.

conſcience, que de ſcience, & eſtre plus homme de bien que docte, nous concluons que les gens ſimples, & artiſans au cas qu'on ait bon teſmoignage de leur preudhommie, & honneſte conuerſation, ſont capables de la charge d'Ancien, pour iuger des fautes des autres & manier pluſieurs affaires qui ſe preſentent en l'Egliſe: car Dieu pour le regime, & conduite de ſon Egliſe ſe ſcait tresbien ſeruir de toute ſorte d'inſtrumens.

FIN.



LES ERRATA

pa. signifie page.

POur t. li ſouuent ſt. pour, cela marque impuiſſance en Dieu li cela n'eſt marque d'impuiſſance en Dieu pa. 18. pour confirmes li conformes pa. 20. apres ces mots, comme dit eſt, marque vn point pa. 28. apres nommee marque vn point pa. 29. mere ſaincte adiouſte Egliſe pa. 33. en la ſeconde demande & reſponſe adiouſte du Dimanche 3. pa. 33. pour voire li voüé à ſon ſeruice page 35. ceux qui ont tourné faire au nouueau Teſtament ſçauoir Actes 17. 24. pour creer au vieil Teſtament Dieu crea au commencement &c. pa. 40. pour treuuent li tiennent pa. 43. pour le nuire li l'œuure pa. 51. pour auſſi li ainſi que le medecin pa. 52. apres admirable adiouſte vne virgule item apres Dieu fort pa. 55. il eſt noſtre Sauueur li s'il eſt pour Pſ. 10. li 110. pa. 65. qui appelle li qui eſt pa. 66. pour attirez li atterrez pa. 69. pour l'aimee li l'annee pa. 74. pour qu'il eſt beſoin li s'il eſt beſoin pour fuſt li fiſt, pour l'eſcrit li l'eſcriture pa. 78. pour auſſi li ainſi pa. 81. efface les cottes des paſſages ſur la fauſſe doctrine & les renuoye ſur la fin de la note 3. & 1. Cor. 15. 47. & pour ferme li forme pa. 82. pour apres li deuant pa. 92. adiouſte ſont cauſe qu'il ne ſont mis au rang pa. 107. apres article mets vn point pa. 110. pour n'oit li n'ouit pa. 113. pour deuant li debuant apres ſauué li & eux perdus pa. 119. qui auoyent adiouſte luy auoyent fait beaucoup de mal pa. 125. pour aſpirons li aſpirions & retirions, renuoye les paſſages au fauſſe doctrine ſur l'explication du mot Catholique pa. 167. Or commencement adiouſte comme le commencement pa. 206. apres ſuyuant adiouſte qu'oy pa. 215. de peinct adiouſte de ces vifues couleurs pa. 219. qui ſe ſont precipitez efface qui pour note 2. li pa. 255. pour la 2. à Tim. li Theſſaloniciens pa. 257. efface ne pa. 265. adiouſte ce ſeroit deroguer 265. pour

Academites li Academiques pa. 169. pour demeurent li deuiennent pa. 240. pour la li ſa pa. 243. pour boulade li boutade pa. 303. pour auſſi li ainſi, & pour ſeruir li ſemer pa. 328. pour deux li deús pa. 344. pour elle li il pa. 355. pour les li tes Dieux pa. 386. pour le li s'y pa. 398. pour preſſé li preſté pa. 399. pour fuſt li fiſt pa. 411. la loy a eſté, adiouſte a elle eſté adiouſtee pa. 433. pour inuocation li incoation pa. 436. pour appelle li appete 494. pour par li pour pa. 502. Dieu permet au Diable de tenter adiouſte quelqu'vn pa. 575. apres meurtrier adiouſte vne virgule, pa. 576. pour Prophetes li Anciens pa. 632. pour execution li exception pa. 642. pour ainſi li ains pa. 714.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN

La Laserne canuou —
Giral Lafoux Barandou
Banne montel cariere
Randou

M

Man

Monsieur nous
prions Denoud voulon
donnes vne
douzaine douze
pour fol la